DIMANCHE 1er MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS.

MM. les Souscripteurs des départemens, dont l'abonnement finit *le* 15 *de ce mois*, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retard.

Le Prix de l'abonnement au JOURNAL DES DEBATS, ci-devant de l'EMPIRE, *est de* quinze fr. *pour trois mois*, *de* trente fr. *pour six mois*, *et de* soixante fr. *pour l'année.*

Les lettres, paquets et argent, doivent etre adressés, franc de port, au bureau du Journal, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, et les effets passés a l'ordre du caissier.

On est prié de joindre à toutes les réclamations, changemens d'adresses, ainsi que pour les réabonnemens, la derniere adresse imprimée que l'on a reçue avec le Journal; on sera servi plus promptement.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 23 *avril.*

Les renseignemens officiels donnés par le gouvernement russe évaluent ainsi la perte des Français et de leurs alliés, dans la dernière invasion en Russie :

Morts. Vingt-quatre généraux, 2000 colonels et autres officiers, 200,000 soldats

Prisonniers. Quarante-trois généraux, 3441 colonels et autres officiers, 233,222 soldats.

L'armée française perdit de plus 951 pièces de canon, 63 drapeaux et etendards, environ 100,000 fusils, et 27,000 voitures de bagages.

SUISSE.

Bâle, 16 *avril.*

Le sort de Huningue est enfin fixé; les troupes alliées en ont pris possession aujourd'hui à dix heures du matin. On ne connoît point encore les conditions de la capitulation; tout ce qu'on sait, c'est que la garnison française n'en sortira que le 21.

Dans une note adressée, le 26 mars, au gouvernement de Berne, les trois ministres des souverains alliés déclarent formellement que « ces grands monarques ne reconnoîtront l'existence politique de la Suisse, qu'autant que sa constitution fédérale sera basée sur sa division en 19 cantons, qui en fait le fondement depuis 1803. »

FRANCE.

Calais, 26 *avril.*

Depuis avant-hier, la ville de Calais est la plus heureuse des cités : elle possède le meilleur, le plus vertueux, le plus respectable des Rois. Nous n'essaierons pas de peindre les transports de ses habitans durant ces jours à jamais mémorables; qui pourroit, en effet, donner une juste idée de tout ce que les cœurs ont éprouvé d'émotion, d'attendrissement et d'allégresse?

Long-temps avant que le vaisseau chargé de l'auguste dépôt qui lui étoit confié, sortît du port de Douvres, la ville entière étoit attentive au signal qui devoit annoncer le départ. Le rivage de la mer, les remparts, tous les points élevés étoient déjà couverts d'une foule d'habitans, auxquels s'étoient joints ceux des villes et des campagnes voisines. Enfin, le canon se fait entendre; il étoit une heure : à l'instant, et comme s'il eût été possible que les sept lieues qui séparent Douvres de Calais fussent traversées aussi promptement que la Seine, vous eussiez vu se précipiter vers le port le reste de la population, tant elle craignoit d'y arriver trop tard. Bientôt après, on découvre à l'horizon huit vaisseaux de ligne et grand nombre d'autres bâtimens. Toutes les voiles étoient déployées; et cette escadre, qu'un vent favorable secondoit, s'avançoit avec rapidité. C'est alors que les diverses autorités gagnèrent la grande jetée de pierre, lieu désigné pour le débarquement.

Le cortége se trouvoit embelli par quarante demoiselles, vêtues uniformément, et chargées d'offrir à S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême les hommages et les vœux de toutes les dames de Calais. Une musique nombreuse ouvroit la marche, et faisoit entendre surtout l'air chéri des Français : *Vive Henri IV!* Les fonctionnaires publics arrivèrent ainsi sur la jetée, où s'étoient également rendus plusieurs officiers-généraux, ainsi que l'état-major de la place.

Cependant les vaisseaux approchoient de la rade, où ceux d'entr'eux qui composoient l'escorte, s'arrêtent en faisant une salve de toutes leurs batteries. Un bâtiment léger est en avant, un autre plus considérable, et magnifiquement orné le suit de près..... Il porte les destinées de la France; et bien que nul danger ne le menace, une agitation involontaire se manifeste parmi tous les spectateurs; enfin il double la jetée, il entre dans le port, et deux heures seulement s'étoient écoulées depuis son départ....., que les témoins de cette arrivée redisent l'émotion dont on fut saisi en voyant cet heureux vaisseau, toutes les voiles déployées, s'avancer avec une vitesse presque inquiétante, mais que l'art seul maîtrisoit à temps. Il s'arrête, comme retenu tout-à-coup par une force invisible, et tout-à-coup nous nous écrions tous : *Le voilà, c'est lui, le voilà, le Roi! vive le Roi! vive* MADAME! *vivent à jamais nos Bourbons!* Le canon de tous les forts, les sons des instrumens répondent à ces cris poussés jusqu'aux cieux..... Le roi, par un mouvement qui ne pouvoit appartenir qu'à lui, s'étoit fait reconnoître au milieu de la famille royale et de ses serviteurs fidèles : seul, il avoit ôté son chapeau, et, levant les yeux vers le ciel, et portant la main droite sur son cœur, il remercioit ardemment celui qui règle les destinées des peuples

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Dimanche 1er Mai 1814.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Le Laboureur Chinois, *l'Enlevement des Sabines.*

THEATRE FRANÇAIS.

Le Mariage de Figaro, avec les Divertissemens.

THEATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Spectacle demandé. — *Jean de Paris*, *Richard Cœur-de-Lion.*

THEATRE DE L'ODEON.

Henri IV et d'Aubigné, *l'Oncle rival*, *les Précieuses ridicules.*

THEATRE DU VAUDEVILLE

Le Piége, *les Clefs de Paris*, *Gaspard l'Avisé.*

THEATRE DES VARIÉTÉS.

Le Petit Corsaire, *le Souper de Henri IV*, *la Chatte.*

THEATRE DE LA GAIETÉ.

Baudouin de Jérusalem, *les Ruines de Babylone.*

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Herminie, *la Foret Noire.*

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Grands Exercices d'équitation par MM. Franconi fils, suivis de *Lolotte et Fanfan.*

WAUXHALL, *boulevard Saint-Martin.*

Bal les Dimanche, Lundi et Jeudi.

M. Colinet fils exécutera les solo des contredanses.

Boulevard du Temple, n°. 36.

On y voit le Phoque ou Lionne de mer. — Prix : 75 c. et 50 c.

M. Trémery commencera un cours d'électricité, de galvanisme et de magnetisme, mercredi 4 mai, dans son cabinet de physique, quai Voltaire, n°. 1.

ANNONCE.

De la Constitution française de l'an 1814. Broc. in-8°. Prix : 1 fr., et 1 fr. 25 c. par la poste.

Chez Delaunay, Palais-Royal, galerie de bois, n°. 243.

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

Eloge historique et funèbre de Louis XVI, précédé des Fastes des Bourbons; suivi de la la Déclaration de S. M. adressée à tous les Français à sa sortie de Paris, le 20 juin 1791. Par M. Montjoie Nouvelle édition, ornée du portrait de Louis XVI, augmentée du Tableau chronologique des rois et reines de la troisième dynastie. Un vol. in-8°. Prix : 5 fr., et 6 fr. par la poste. Le même, papier vélin, 10 fr.

A Paris, chez Lebègue, imp., rue des Rats, n°. 14; Crapert, rue du Jardinet, n°. 19; Petit, Palais-Royal, galerie de bois, n°. 37; Planchet, rue de la Harpe, n°. 26;

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

Le *Recueil des Causes célèbres* (1), qui a présenté jusqu'à ce jour un vif intérêt, en offrira bientôt un plus grand encore, car nous sommes informés que M. Méjan se propose de consigner dans ses prochaines livraisons le procès du vertueux Louis XVI, celui de la Reine, celui de madame Elisabeth, et celui du général Moreau.

(1) On souscrit à Paris, chez l'Auteur, M. Méjan, rue de Bondi, n°. 32, et chez le Normant. Prix de la souscription : 22 fr. pour Paris, 25 fr. par la poste, et 28 fr. pour l'étranger.

et des Rois. Chacun de nous partage ce sentiment religieux et sublime qui nous pénètre à notre tour. Le Roi porte ensuite ses regards sur nous, et nous tend les bras avec une expression que rien ne peut rendre. Nos cris, nos gestes, répondent à ce signe de tendresse d'un père qui retrouvre ses enfans après de longues souffrances. Tous les yeux répandent des larmes; des sanglots se font entendre; l'attendrissement est à son comble; on se trouble, on se mêle, on oublie des dispositions indispensables, et ce désordre même ajoute encore à ce qu'une pareille scène avoit de touchant.

A ses traits pleins de grâce, on ne tarde pas à reconnoître Mad. la duchesse d'Angoulême; on reconnoît et le prince de Condé et le duc de Bourbon : ah! combien ces beaux noms si chers aux Français, furent répétés de fois dans ce moment d'ivresse!

La reconnoissance néanmoins ne perdit rien de ses droits: on avoit espéré que S. A. R. le duc de Clarence auroit accompagné le Roi jusqu'à Calais; on le demande, on veut le remercier, et remercier en lui ce gouvernement, ce peuple hospitalier qui, durant nos orages politiques, a recueilli dans son sein la tige sacrée des Bourbons, pour nous la conserver précieusement et nous la rendre lorsque la France seroit redevenue digne de la posséder. A notre grand regret, cet espoir a été déçu : la flotte parvenue à la rade, le prince avoit fait ses adieux, ses touchans adieux à l'auguste famille, et nous ne pûmes exprimer devant lui les sentimens dont nous sommes pénétrés envers cette généreuse nation devenue pour toujours notre amie.

Eh! qui n'admireroit les premiers effets de la présence de notre monarque! Il paroît, et, comme une ange de paix, il rapproche tout-à-coup deux nations en guerre depuis tant d'années; il les rapproche avant même qu'aucun traité consacre leur réconciliation.

Le préfet du département, accompagné du sous-préfet de Calais, et le maire de cette ville, accompagné du corps municipal, montent sur le vaisseau : l'un et l'autre adressent au Roi des discours auxquels le Roi répond avec une expression dont toutes les âmes sont émues; son sourire, ses traits si nobles et si doux, où la majesté royale étoit tempérée par un caractère de si grande bonté, ajoutoient un nouveau prix aux paroles gracieuses qui sortoient de sa bouche.

Mad. la duchesse d'Angoulême reçoit ensuite avec une grâce infinie l'hommage des dames de Calais; elle accepte et place sur son cœur des lis qui lui avoient été présentés; nulle offrande ne pouvoit plaire davantage à S. A. R, qui l'accueille comme l'emblème de nos sentimens. C'est au milieu de cette scène touchante que le Roi quitte le vaisseau. Enfin il met le pied sur le sol de France, et de nouveau les airs retentissent des cris de *vive le Roi!* L'équipage du vaisseau mêle ses cris aux nôtres; les mêmes sentimens confondoient les deux nations. Mad. la duchesse d'Angoulême, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon suivent le Roi et se placent à ses côtés, dans une calèche découverte. Seize Calaisiens, élégamment habillés, se présentent et traînent la voiture. Non loin de là se trouvoit un nombreux clergé : le curé, respectable ecclésiastique, longtemps expatrié pour la plus sainte des causes, étoit à la tête, et les yeux pleins de larmes, en revoyant son souverain, il prononça le discours le plus pathétique. La reponse du Roi restera gravée dans nos cœurs : « M. le curé, dit le » monarque, après plus de vingt ans d'absence, le ciel » me rend mes enfans; le ciel me rend à mes enfans : allons » remercier Dieu dans son temple. »

Le cortége s'avance entre deux haies, tant de gardes nationales que de troupes de ligne; il remonte les quais : tous les vaisseaux étoient pavoisés.

La ville offroit un autre aspect : les rues avoient été sablées, et partout jonchées de feuillage; mille drapeaux blancs, la plupart enrichis de fleurs de lis, étoient suspendus aux maisons revêtues de tentures; les fenêtres étoient garnies de femmes, toutes en blanc, qui agitoient leur mouchoir et laissoient tomber des fleurs. Ce coup-d'œil, la musique, les chants constamment mêlés de *vive le Roi!* faisoient de cette entrée, non une marche triomphale, mais une de ces fêtes de famille où l'expression d'un bonheur sans mélange se peint sur toutes les figures. Et n'étoit-ce pas, en effet, un père rendu à ses enfans, un père à qui ses enfans étoient rendus!

Arrivé à l'église, le Roi, conduit sous le dais, se place au centre du chœur. Le temple, malgré son étendue, ne suffit pas à la foule, et la sainteté du lieu peut à peine contenir les transports. Mais le recueillement du monarque, de Mad. la duchesse et des princes, impose bientôt le silence le plus religieux. Aussi le cantique d'actions de grâces, que jamais l'on ne chanta dans une occasion plus solennelle, ne fut-il jamais entendu avec plus de piété, et chacun demeuroit surpris de l'ascendant de l'exemple donné par le souverain. A la sortie de l'église, les élans de la joie qui avoient été suspendus n'en furent que plus marqués, et ne cessèrent point d'éclater jusqu'au palais préparé pour S. M.

Le Roi, à peine entré chez lui, reparut, et reçut les autorités civiles et militaires. Il n'en est pas une d'elles qui n'ait obtenu des témoignages de son affabilité : toujours ses réponses portoient l'empreinte de la bonté la plus parfaite. Nous ne parlerons pas de la sagesse, de la justesse des pensées, dans un monarque universellement reconnu pour un des esprits les plus judicieux, les plus étendus, et qui, dans toutes les occasions, étonnoit les hommes de l'Angleterre qui ont le plus de célébrité.

La ville de Calais a reçu du Roi des marques bien flatteuses de son estime comme de sa bienveillance. Dans sa réponse au maire, il lui dit « que les habitans de Calais, » depuis Philippe de Valois, n'avoient jamais cessé de » donner à leurs Souverains des preuves de leur amour et » de leur fidélité; qu'il comptoit sur leur attachement, » comme ils pouvoient compter sur sa protection. »

« Comment, a-t-il dit dans un autre moment, oublie-» rois-je jamais cette ville de Calais? N'est-ce pas en met-» tant le pied sur ses rivages, que j'ai versé les premières » larmes de joie? »

Le roi avoit été supplié par les Dunkerquois de débarquer dans leur port; il leur répondit : « J'aimerois à consentir à » votre prière, vos motifs me touchent, mais je suis affamé » du desir de revoir mes enfans; ne dois-je point prendre, » pour arriver jusqu'à eux, le chemin le plus court? »

Les frères de la Doctrine Chrétienne lui sont présentés; il leur dit : « Faites de bons chrétiens, vous aurez fait de » bons Français. »

Sa Majesté a reçu toutes les demandes, elle a lu toutes les pétitions, et rien n'annonçoit de la part du prince qu'il fût fatigué de cette espèce d'obsession. C'étoit réellement un père qui se laissoit presser par ses enfans. La garde nationale a constamment fait le service intérieur.

Cédant aux instances des Calaisiens, S. M. a daigné consentir à l'exécution d'un projet présenté par l'un d'eux, et qui consiste à placer au lieu précis où le Roi est descendu de son vaisseau, une plaque de bronze, où sera tracée l'empreinte d'un pied; vis-à-vis sera élevé un monument simple, avec une inscription qui rappellera que le 24 avril 1814, Louis XVIII, après plus de vingt ans d'absence, est revenu dans ses Etats. Ce monument intéresse trop les habitans de la ville de Calais, pour qu'ils ne soient pas jaloux de le construire exclusivement à leurs frais. M. le duc d'Havré a desiré être du nombre des souscripteurs. Il étoit impossible de ne pas regarder cette demande comme une faveur : de tout temps, son illustre maison a spécialement protegé notre ville, et c'étoit vouloir être admis au nombre de nos concitoyens. M. le duc d'Havré sera donc mis en tête de la liste de souscription.

C'est au milieu de tant de jouissances si douces, mais si difficiles à décrire, que se sont écoulés ces deux jours d'un bonheur ineffaçable. Le Roi, la princesse et les princes ont quitté nos murs aujourd'hui vers une heure, emportant nos regrets et nos bénédictions. Les souvenirs de leur séjour sont ineffaçables, et le monument qui va le consacrer, quelque solide qu'en puisse être la construction, les perpétuera bien moins que le récit que, d'âge en âge, les pères en transmettront à leurs enfans.

Boulogne, 26 avril.

Le Roi, accompagné de S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême, et de LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon, a fait aujourd'hui son entrée dans notre ville, à quatre heures et demie du soir. Le clergé et toutes les autorités civiles et militaires attendirent S. M. hors des murs; la foule étoit si considérable, qu'il n'y avoit de place sur la route que pour le passage des voitures. Le maire, entouré du conseil, a eu l'honneur de complimenter le Roi, et de lui présenter les clefs de la ville. S. M. lui a répondu avec une bonté touchante, et l'air a retenti des acclamations de *vive le Roi! vive Louis-le-Desiré! vivent les princes de la maison de Bourbon!* Aussitôt les habitans ont dételé les chevaux de la voiture, et ont conduit le Monarque à la cathédrale où l'on a chanté le *Te Deum*. Après la cérémonie, S. M. a été reconduite de la même manière à l'ancien hôtel du préfet maritime. Elle y a reçu les députations des villes voisines et les hommages des personnes les plus distinguées de Boulogne et des environs. Ce soir, toute la ville est illuminée; la joie publique est à son comble.

Abbeville, 27 avril.

Le Roi est parti ce matin de Boulogne à dix heures, pour se rendre dans notre ville. A son passage à Montreuil, les demoiselles de la ville, vêtues en blanc, ont eu l'honneur de lui offrir des fleurs,

ainsi qu'à Mad. la duchesse d'Angoulême. S. A. R. a accueilli ces jeunes personnes avec une grâce infinie; elle a obtenu du Roi qu'il s'arrêtât une heure à Montreuil pour satisfaire à l'empressement des habitans. Dans toute la longueur de la ville les mariniers ont traîné la voiture du Roi. La joie et l'attendrissement se peignoient sur tous les visages, et S. M. partageoit d'une manière visible l'émotion des habitans.

A Hampont, frontière du département de la Somme, les augustes voyageurs ont été reçus par M. de la Tour-du-Pin, préfet de ce département, par les principales autorités, et par la garde d'honneur. Mad. la duchesse d'Angoulême, sur la prière qui lui en a été faite, a distribué des rubans blancs à chacun des gardes d'honneur.

A son arrivée à Abbeville, S. M. a été reçue et complimentée par le maire qui lui a présenté les clefs de la ville devant un arc de triomphe placé près de la porte Morandie. Ici, comme à l'entrée des villes par lesquelles le Roi a déjà passé, on a dételé les chevaux, et le peuple a conduit la voiture du Roi jusqu'à l'église. Après le *Te Deum*, le Roi a été reconduit de la même manière à l'hôtel qui lui étoit préparé. S. M. a demandé à recevoir d'abord les demoiselles qui étoient allées au-devant d'elle, et lui avoient présenté des fleurs. Ensuite le Roi a reçu les dames de la ville, et leur a parlé avec cette politesse noble et gracieuse qui est si naturelle aux Rois de France. Après la réception des autorités, S. M. a admis les personnes les plus distinguées de la ville.

Amiens, 26 avril.

Le Roi, parti ce matin d'Abbeville à dix heures, est arrivé dans notre ville à trois heures. S. M. a été complimentée aux portes de la ville par le clergé et les autorités civiles. Quarante mariniers, tous vêtus en blanc, ont traîné la voiture du Roi jusqu'à la cathédrale. Un détachement de cavalerie prussienne ouvroit la marche; venoient ensuite des gardes d'honneur, puis la voiture où étoient LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon; enfin, la voiture du Roi: celle-ci étoit suivie par un grand nombre de voitures des personnes de la maison du Roi, d'étrangers de distinction qui sont venus de Londres en même temps que S. M., et de plusieurs personnes du premier rang. Au moment où les mariniers ont dételé la voiture, on a tiré cent coups de canon, tant de la promenade que de la citadelle.

A la cathédrale d'Amiens, une des plus belles églises gothiques de France, S. M. a été reçue sous le dais par M. l'évêque et conduite dans le chœur, où l'on avoit élevé un trône. Des siéges étoient placés vis-à-vis pour LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon. S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême étoit à la gauche du Roi. Après le *Te Deum*, on a reconduit S. M. à l'hôtel de la Préfecture. Toutes les rues étoient tendues d'étoffes blanches, productions des manufactures de ce pays; des drapeaux blancs flottoient à toutes les croisées.

M. le maréchal Moncey est toujours à cheval à côté de la portière du Roi. Le maréchal a été jusqu'à Boulogne à la rencontre de S. M. qui l'a accueilli avec beaucoup de bonté, et lui a dit, en l'apercevant: *Embrassons-nous, M. le maréchal*. Depuis ce moment, le maréchal a l'honneur de dîner chaque jour à la table du Roi.

Le Roi part demain à dix heures pour Compiègne.

PARIS, 30 *avril.*

Cérémonial pour la réception du Roi.

La veille de l'arrivée du Roi, les députations des corps de l'État, MM. les maréchaux de France et colonels-généraux, les ministres provisoires, le général en chef de la garde nationale et les officiers-généraux qui se trouvent à Paris, se rendront à Saint-Ouen, où le Roi s'arrêtera quelques instans, et seront présentés à S. M. par le grand-maître des cérémonies, qui se sera rendu à cet effet auprès du Roi.

Chacun des corps, après avoir été présenté, retournera à Paris.

Le lendemain de ces présentations, le Roi partira avec son cortége, et se mettra en marche dans l'ordre suivant:

Un détachement de la garde nationale à cheval, et un détachement de troupes de ligne à cheval.

Deux voitures pour les ministres provisoires.

M. l'archevêque de Reims, grand-aumônier de France; M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du Roi; M. le comte de Blacas, grand-maître de la garde-robe du Roi, et le grand-maître des cérémonies de France, dans la même voiture.

M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon, dans la même voiture.

La voiture du Roi, dans laquelle seront S. M. et Mad. la duchesse d'Angoulême.

S. A. R. MONSIEUR à cheval, à la portière de droite de la voiture du Roi, accompagné d'une partie de MM. les maréchaux de France et colonels-généraux.

S. A. R. Mgr. le duc de Berry à cheval à la portière de gauche, accompagné d'une partie de MM. les maréchaux de France et colonels-généraux.

M. le duc de Grammont et M. le duc d'Havré, comme capitaines des gardes de S. M., se tiendront également aux portières de la voiture du Roi. S'il se trouve d'autres capitaines des gardes de S. M., ils prendront place avec MM. les ducs de Grammont et d'Havré.

M. le ministre provisoire de la guerre et M. le général en chef de la garde nationale se tiendront dans le groupe de MM. les maréchaux de France, à portée de S. A. R. MONSIEUR et de S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

M. le maréchal Berthier marchera en avant de la voiture du Roi avec une partie de MM. les officiers-généraux.

M. le maréchal Moncey, premier inspecteur-général de la gendarmerie, marchera derrière la voiture de S. M. avec une partie de MM. les officiers-généraux.

Une voiture pour Mad. la duchesse de Serent et Mad. de Damas.

Deux voitures pour MM. les officiers de la maison du Roi.

Trois voitures pour MM. les officiers des maisons des princes.

Un détachement de troupes de ligne à cheval.

Un détachement de la garde nationale à cheval.

S. M. trouvera, à quelque distance hors de la barrière, le conseil municipal, les maires, les préfets de police et du département, et les officiers supérieurs de l'armée.

Après que les clefs de la ville auront été présentées au Roi, et que S. M. aura été complimentée par M. le préfet du département, le cortége se mettra en marche dans l'ordre suivant:

Un détachement de troupes de ligne à cheval,
Un détachement de troupes de ligne à pied,
Les officiers supérieurs de l'armée,
Un détachement de la garde nationale à cheval,
Un détachement de la garde nationale à pied,
L'état-major de la garde nationale,
Le conseil municipal,
Les maires,
Les préfets de police et du département, et le reste du cortége comme il a été dit plus haut.

Le cortége se rendra à Notre-Dame, en passant par la rue du Faubourg Saint-Denis, la rue Saint-Denis jusqu'au marché des Innocens, l'Apport-Paris, le Pont-au-Change, la place du Palais-de-Justice, la rue de la Barillerie, la rue et la place du Marché-Neuf, la rue Notre-Dame, le parvis Notre-Dame.

La tête du cortége continuera sa marche par la rue du cloître Notre-Dame, la place Fénélon, la rue Bossuet, et se développera sur le quai de l'Archevêché.

Le cortége s'arrêtera à l'instant où la voiture du Roi sera arrivée devant le portail Notre-Dame; alors toutes les personnes du cortége descendront de voiture pour accompagner le Roi.

Dès que S. M. et son cortége seront entrés dans l'église, les détachemens de la garde nationale et des troupes de ligne se remettront en marche en partant du quai de l'Archevêché, traverseront le parvis Notre-Dame, et se développeront dans les rues Notre-Dame, du Marché-Neuf, et sur le quai des Orfèvres, de manière à se trouver placés et prêts à marcher à l'instant où le Roi sortira de Notre-Dame.

Les corps de l'État se trouveront, dans la cathédrale, aux places qui leur sont assignées par l'étiquette. Huit membres du corps municipal feront les honneurs de la cathédrale, et présideront au placement des corps et personnes invitées à la cérémonie.

Toute la partie du cortége qui précède la voiture de S. M. se mettra en marche quelques instans avant que le Roi ne sorte de Notre-Dame, pour remonter en voiture.

Après le *Te Deum*, le cortége se rendra aux Tuileries dans le même ordre que ci-dessus, en suivant la rue Notre-Dame, le marché Neuf, le quai des Orfèvres, le pont Neuf, la rue de la Monnaie, la rue du Roule, et la rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue de l'Echelle.

Les endroits où passera le cortége seront bordés par une haie formée par la garde nationale.

Les postes extérieurs de la cathédrale seront occupés par la gendarmerie; les postes intérieurs par la garde nationale.

A l'arrivée du cortége, la garde nationale et la troupe de ligne seront en bataille sur la place du Carrousel et dans la cour du palais des Tuileries, et présenteront les armes; les tambours battront aux champs.

Après que S. M. sera entrée dans le palais des Tuileries, la garde nationale et la troupe de ligne défileront devant S. A. R. MONSIEUR et S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

Lorsque S. M. sera arrivée au palais des Tuileries, elle se rendra dans la salle du Trône. S. M. se placera sur son trône, entourée des princes de la famille royale, des princes du sang, des maréchaux, des ministres, des grands-officiers, du général en chef de la garde nationale et des officiers-généraux. Toutes les autres personnes du cortége, après s'être réunies dans la galerie de Diane, se rendront dans la salle du Trône, et passeront devant S. M., en lui faisant leur révérence.

Il sera tiré des salves d'artillerie à l'entrée du Roi dans Paris, à son arrivée à Notre-Dame, à son départ de cette église, et à son arrivée au palais des Tuileries.

Le général en chef de la garde nationale est chargé de

prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour l'ordre de la cérémonie.

NOTA. *Vu la précipitation avec laquelle il a fallu rédiger et arrêter le cérémonial, S. A. R.* MONSIEUR *a voulu que le grand-maître des cérémonies déclarât, en son nom, que ce qui sera observé dans la présente cérémonie de la réception du Roi, auroit lieu sans tirer à conséquence pour l'avenir, et sans rien préjuger sur les droits et prétentions de personne.*

Le grand-maître des cérémonies de France,

Le marquis DE DREUX-BRÉZÉ.

Le Roi est arrivé hier à sept heures et demie du soir à Compiègne.

— S. A. R. MONSIEUR est parti aujourd'hui à une heure du matin pour Compiègne.

— Le sénat s'est assemblé aujourd'hui extraordinairement.

— M. le général Dupont, commissaire du gouvernement au département de la guerre, vient d'adresser aujourd'hui 30 avril, l'ordre du jour suivant à l'armée :

« Par ordre de S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du Royaume, des détachemens de toutes armes tirés des différens corps d'armée stationnés le plus à proximité de Paris se dirigent en ce moment sur cette ville pour faire partie du cortège du Roi et relever l'éclat qui doit environner l'entrée de S. M. dans sa capitale.

» L'armée entière, qui n'a pu, faute de temps, être appelée à concourir à la pompe de cette cérémonie, se trouvera représentée aux yeux de S. M. par des troupes animées du même esprit qu'elle, et qui rapporteront ensuite à leurs corps l'assurance des sentimens paternels de S. M.

» La joie et l'enthousiasme de ces corps d'élite, de la garde nationale parisienne et du peuple entier seront ainsi confondus dans cette heureuse et mémorable journée.

» Ces détachemens, à la tête desquels se trouvent plusieurs maréchaux de France et officiers-généraux, seront sous le commandement supérieur de S. A. R. Mgr. le duc de Berry. »

— Par ordonnance du 29 avril, S. A. R. le lieutenant-général du Royaume a nommé provisoirement M. le comte de Scey aux fonctions de préfet du département du Doubs.

— Une salve de 101 coups de canon a été tirée le 29 à Rouen, pour célébrer l'arrivée du Roi en France.

— Les députés de Vitry-le-Français, de Riom, en Auvergne, de Blois; ceux des départemens de Loir et Cher et de l'Ain, ont été admis à l'audience de MONSIEUR.

— La députation de l'administration du département du Doubs, séante provisoirement en la ville d'Ornans, a eu l'honneur de présenter à S. A. R. MONSIEUR une adresse exprimant les vœux des habitans de ce département.

S. A. R. a répondu :

« J'ai pu juger par moi-même de la vérité des sentimens » que vous m'exprimez. Les Comtois me seront toujours » chers; je rendrai comte au Roi mon frère de tout leur » dévouement, et lui ferai le tableau des pertes qu'ils ont » essuyées par suite des malheurs de la guerre : ne doutez » pas que S. M. n'apporte dans son cœur le désir de réparer » vos maux. »

— Vendredi 22, la députation du département de la Sarthe et de la ville du Mans a été présentée à MONSIEUR, frère du Roi. M. Erpell, chanoine, vicaire-général du Mans et de Rennes, a porté la parole : S. A. R. a daigné répondre avec autant de grâce que de bonté : « qu'elle recevoit avec satisfaction et sensibilité l'expression des sentimens des habitans du Maine pour le Roi son frère et » pour elle ; que ces sentimens leur étoient bien connus à » tous deux ; qu'ils en avoient eu des preuves touchantes » dans les temps difficiles, et que S. A. R. se feroit un » plaisir de faciliter aux députés les moyens d'assurer eux-mêmes S. M. de leur fidélité et de leur amour pour sa » personne. »

— La députation de la ville d'Etampes, présidée par M. le général Romanet, maire de la ville, a eu l'honneur d'être présentée hier à l'audience de S. A. R. MONSIEUR.

— Demain dimanche, S. M. l'Empereur d'Autriche honorera de sa présence le théâtre de l'Opéra-Comique.

— Buonaparte est passé à Lyon dans la nuit du 24 au 25.

— Du 11 au 19 avril, on a vu passer à Bourges Joseph, Louis et Jérôme Buonaparte, leur mère et leur oncle, suivis de fourgons et d'équipages bien chargés. Ils se dirigeoient sur La Charité.

— M. Bégouen, commissaire extraordinaire du Roi dans la 15e division militaire, est arrivé le 28 à Rouen.

— M. l'abbé Lafon, de Bordeaux, qui fut arrêté il y a six ans pour la cause de la religion et du Roi, et dont la tête fut mise à prix lors l'affaire de Malet, pour les proclamations qui lui furent attribuées, vient d'arriver à Paris.

— Les comédiens français ont déposé chez un notaire de Paris une somme de 1200 fr. pour le rétablissement de la statue de Henri IV.

A S. A. R. MONSIEUR.

Monseigneur,

Le *Moniteur* du 15 du courant m'apprend que V. A. R. a pris les rênes du gouvernement de la France, en attendant l'arrivée de son auguste frère, notre légitime souverain.

Placé au commandement supérieur de la 8e division militaire, et gouverneur de Toulon, j'ai fait et je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi, pour l'ordre, l'obéissance et la tranquillité dans mon commandement. Maintenant tous mes efforts tendent à conserver à S. M. Louis XVIII sa belle escadre de Toulon, et les établissemens importans que cette ville renferme.

Monseigneur, je me suis empressé d'envoyer au gouvernement provisoire de France mon adhésion à tous les actes du sénat émanés depuis le 2 avril courant.

Je supplie V. A. R. de vouloir bien être mon interprète auprès de S. M., et l'assurer de ma fidélité, de mon amour et de mon entière obéissance. Les troupes et les départemens sous mes ordres partagent mes sentimens.

Je suis avec un profond respect,

De V. A. R.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Le maréchal duc DE RIVOLI,

Commandant supérieur de la 8e division militaire, et gouverneur de Toulon, prince D'ESSLING.

— Le Panorama du Danube, vu de Léopold-Berg, est ouvert aujourd'hui dans la grande rotonde du boulevard des Capucines. Prix d'entrée : 2 fr. 50 c.

— Le libraire Desenne, un des hommes qui sont restés les plus fidèles à la bonne cause, a eu l'honneur de présenter à S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du Royaume, l'*Eloge historique de Mad. Elisabeth*, par M. Ferrand (1). Le prince a reçu cet hommage avec sa bonté ordinaire, et a reconnu son ancien libraire, breveté par lui en 1788.

(1) Un vol. in-8°. Prix : 4 fr., et 5 fr. par la poste.
A Paris, chez Desenne, rue du Chantre ;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

S. A. S. Louis-François-Armand de Bourbon, prince de Conti, n'est point mort en Angleterre, mais à Barcelonne, en Catalogne, où il fut exilé lors de la journée du 18 fructidor an VI. Mon père, attaché à sa personne depuis plus de cinquante ans, le suivit dans cette terre d'exil avec ma mère et ma sœur.

Mon respectable père, dont je porte le deuil encore plus au fond de mon cœur que sur mes habits, après s'être montré pendant toute la révolution, tant dans les prisons de Paris que dans les cachots de Marseille, un modèle d'héroïsme, et avoir mérité de son prince le nom glorieux de son ami, est mort dans ses bras le 13 janvier dernier, et M. le prince de Conti ne lui a survécu que deux mois. Ce prince est mort en prononçant le nom de mon père ; un demi-siècle d'attachement mutuel avoit formé entr'eux, si j'ose m'exprimer ainsi, le saint mariage de l'amitié.

J. A. JACQUELIN, *commissaire principal de la guerre.*

COURS DE LA BOURSE. — *Du 30 avril.*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	59	59 1/2
Londres.	18f. 25c.	
Hambourg.		
Saint-Pétersbourg.	1f.	

Cinq pour 100 c. Jouiss. du 22 mars 1814. — 62f 30c 35c 50c 62f 75c 60c 65c 75c 80c 90c 63f.

Idem, jouiss. du 22 sept. 1814. —

Actions de la Banque de Fr., J. du 1er janvier 1814. — 960f 957f 50c 960f 962f 50c 965f.

ANNONCE.



JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

Londres, 27 avril.

La ville de Douvres et le chemin qui conduit de ce port à la capitale n'ont jamais offert un spectacle semblable à celui que les plus illustres habitans de la Grande-Bretagne aderent y contempler samedi 23. On peut dire, sans exagération, qu'un espace de 70 milles étoit couvert de personnes des deux sexes, en voiture, à cheval, à pied, faisant flotter des drapeaux blancs, des emblêmes, et poussant jusqu'aux cieux des cris de *vive Louis XVIII, vivent les Bourbons!* Il n'y avoit pas sur toute cette route une petite ville, un simple bourg qui n'eût sa bande de musiciens jouant des airs nationaux français, tels que *vive Henri IV!* et autres analogues à la circonstance. On pouvoit à peine passer dans les rues de Douvres; le plus mauvais lit dans un grenier coûtoit cinq guinées par nuit. Le prince Régent s'est tenu constamment sur la jetée jusqu'à ce que l'on eût perdu de vue *le Royal Sovereing*, à bord duquel étoit S. M. très chrétienne. Du haut du château, on a suivi ce bâtiment dans la rade même de Calais; l'artillerie française et anglaise tonnoit en même temps des deux côtés, et le canal étoit couvert, dans toute sa largeur, d'embarcations ornées de flammes, de banderoles, et saluant toutes le monarque à son passage; le yacht royal étoit pavoisé des couleurs de toutes les puissances alliées.

Le comte Bathurst a adressé au lord-maire la lettre suivante :

Office des relations extérieures, le 26 avril.

« J'ai la satisfaction d'annoncer à Votre Seigneurie qu'une convention pour faire cesser les hostilités, tant sur terre que sur mer, entre la France et l'Angleterre, a été signée à Paris le 23 avril, par lord Castlereagh, au nom de S. M. britannique. »

M. le général prussien Kleist est arrivé de Paris à Londres, où il ne doit faire qu'un très court séjour.

Mad. Moreau doit se rendre à Paris.

DANEMARCK.

Altona, 15 avril.

On est maintenant instruit à Hambourg des derniers événemens. La communication est à peu près rétablie entre cette ville et la nôtre. Des négociations ont été entamées depuis hier, et elles se poursuivent avec activité.

FRANCE.

Toulouse, 26 avril.

Monseigneur le duc d'Angoulême est attendu aujourd'hui dans notre ville. Toutes les dispositions ont été faites pour donner à la réception de S. A. R. la plus grande solennité.

Bordeaux, 27 avril.

Monseigneur le duc d'Angoulême est parti, le 25, de Bordeaux, après le spectacle, et à onze heures du soir, pour aller visiter les departemens voisins, où ce prince est attendu avec la plus vive impatience. Avant son départ, S. A. R. reçut la copie officielle de l'ordre du jour donné le 19 avril par le maréchal Soult, duc de Dalmatie, et dans lequel ce général, au nom de son armée, jure obéissance et fidélité au Roi.

Toulon, 20 avril.

Copie d'une lettre écrite à M. le général comte Dupont, commissaire provisoire du gouvernement au département de la guerre, par M. le maréchal duc de Rivoli, commandant supérieur de la 8e division militaire, gouverneur de Toulon.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. le procès-verbal de l'auguste cérémonie qui a eu lieu aujourd'hui pour reprendre la cocarde blanche et hisser notre antique pavillon, qui, à dix heures du matin de ce jour, a flotté sur tous les vaisseaux de la rade et les forts de la ville de Toulon. La cérémonie a été accompagnée d'une salve de vingt-un coups de canon, qui a été répétée par les forts et le vaisseau amiral, aux acclamations générales de *vive Louis XVIII!* Le tout s'est passé avec ordre et le plus grand enthousiasme.

Agréez, etc. *Signé* prince d'Essling.

Procès-verbal.

Aujourd'hui, le 20 avril 1814, d'après les dispositions concertées entre LL. EExc. M. le maréchal prince d'Essling, duc de Rivoli, gouverneur de Toulon, et commandant supérieur de la 8e division militaire, et M. le vice-amiral comte Emeriau, commandant en chef l'armée navale de S. M., M. le contre-amiral Lhermite, préfet maritime, et Trullet, ancien capitaine de vaisseau, maire de la ville.

Dès le matin, les corps de troupes et les habitans ont pris la cocarde blanche, et tous les signes du gouvernement impérial ont été détruits.

A dix heures précises, le vaisseau amiral a arboré en rade le pavillon blanc, qu'il a salué de vingt-un coups de canon. A ce signal, tous les vaisseaux et bâtimens de la rade et du port ont aussi hissé le pavillon blanc, aux cris mille fois répétés de *vive le Roi! vive Louis XVIII!*

Au même moment, tous les corps d'officiers de la garnison, et tout l'état-major de la préfecture maritime, étant réunis dans l'hôtel de S. Exc. M. le maréchal prince d'Essling, le corps municipal est venu, par l'organe de M. le maire, présenter à S. Exc., au nom des habitans de Toulon, le drapeau blanc, que S. Exc., entourée de MM. le général de division comte Gouvion, sénateur, commandant les corps

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Lundi 2 Mai 1814.

Gratis à tous les Théâtres.

THÉATRE FRANÇAIS.
Le Retour d'Ulysse, l'Ecole des Maris.
THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.
La Jeune Prude, les Héritiers Michau, Adolphe et Clara.
THÉATRE DE L'ODÉON.
Le Nozze di Figaro.
Acteurs. Barilli, Porto, Angrisani, Benelli, Carmanini, Lupi. Mesd. Morandi, Bereyter, Grilli, Bigot.
THÉATRE DU VAUDEVILLE.
Le Grenadier de Frédéric Guillaume, les Clefs de Paris, le Voile.
THÉATRE DES VARIÉTÉS.
La prem. du *Retour des Lis, le Rémouleur, l'Enfant prodigue.*
THÉATRE DE LA GAIETÉ.
Baudouin, Joseph, Léopold.
THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.
La prem. de *Vive la Paix! Hariadan-Barberousse, les Suppléans.*
CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.
Exercices d'équitation, suivis de *l'Entrée d'Henri IV à Paris.*
TIVOLI D'ÉTÉ. (Jardin Boutin.) *rue Saint-Lazare.*
Jeudi 5, Grande Fête extraordinaire.

VARIÉTÉS.

L'auguste fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, la digne élève de la vertueuse Elisabeth, reparoît au milieu de nous comme un ange de réconciliation et de paix; Paris va posséder ce modèle de toutes les vertus, ce pieux et touchant objet des respects du monde entier; elle revient dans sa patrie pour soulager les malheureux et consoler les affligés, cette princesse qui ne connut dès son enfance que l'affliction et le malheur. Eh! quelle douleur fut jamais égale à la sienne! Quel être sensible n'a pas pleuré au récit de ses infortunes! Qui n'a pas admiré le courage religieux et héroïque avec lequelle elle les a supportées! Ses grandes et magnanimes qualités sont depuis long-temps célèbres dans toute l'Europe; hélas! nous seuls, François comme elle, ses propres compatriotes, nous ne pouvions nous entretenir de ses vertus que dans le mystère et l'obscurité. Qu'il nous soit permis de citer aujourd'hui une lettre qui fut imprimée (1) et répandue, il y a quinze ans, parmi toutes les nations, excepté en France; elle fera mieux connoître que nos foibles paroles, combien le royal cœur de cette princesse est une source inépuisable de tendresse et de bonté. Cette lettre sera lue avec un intérêt d'autant plus touchant qu'elle est en quelque sorte prophétique, et qu'elle annonce quinze ans d'avance les merveilleux événemens dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Lettre sur l'arrivée de Madame Thérèse de France à Mittau.

Mittau, 7 juin 1799.

Je suis arrivé ici, Monsieur, il y a quelques jours, avec milord Folkestone, et malgré le peu de temps qui nous reste pour compléter notre voyage, nous n'avons pu résister au desir d'être les témoins de l'arrivée de Madame Thérèse de France; les bontés du Roi nous autorisent même à rester jusqu'après le jour où elle épousera Mgr. le duc d'Angoulême.

(1) *Spectateur du Nord*, par M. Baudus.



de gardes nationales du 6e arrondissement maritime; le contre-amiral baron Lhermite, préfet maritime; le général de brigade baron de Sivray, commandant le département du Var, et chef d'état-major-général de S. Exc., et le général de division Micas, commandant d'armes de la place de Toulon, a placé elle-même sur le balcon de l'hôtel, en le saluant des acclamations de *vive le Roi! vive Louis XVIII! vive à jamais l'auguste dynastie des Bourbons!* L'artillerie de la place, celle des forts Lamalgue et la Grosse-Tour ont accompagné de salves de 21 coups de canon les cris poussés par la garnison entière, et répétés par une population immense rassemblée sur les quais, avec l'enthousiasme qu'inspire à tout Français le retour de ces Bourbons dont une longue suite de Rois fit la gloire et le bonheur de la France.

Après cette installation, tout le cortége s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où S. Exc. M. le maréchal, après avoir, dans un discours énergique, peint les avantages inappréciables d'une révolution salutaire, dont le premier fruit est cette paix si nécessaire et si désirée, a élevé le drapeau blanc sur le balcon de la mairie. La joie universelle s'est de nouveau manifestée, mais avec cet ordre qui en garantit la pureté. Le cœur des habitans de Toulon, franchissant avec délices un long intervalle de douleur, aime à se rappeler le moment heureux pour eux, où S. M. vint dans leurs murs recevoir le tribut de leur respect et de leur amour : puisse-t-elle venir bientôt se convaincre que Louis XVIII est encore plus cher aux bons et fidèles Provençaux que le fut le comte de Provence!

Le maréchal duc de Rivoli, commandant supérieur de la 8e division militaire, gouverneur de Toulon,
Signé prince D'ESSLING.

Anvers, 28 *avril*.

Les prisonniers de guerre des troupes alliées qui se trouvoient à Anvers, viennent d'être remis en liberté : avant leur départ, on leur a distribué des habits et de l'argent, dont ils sont redevables à la sollicitude du gouverneur d'Anvers, ainsi qu'à la bienfaisance des habitans de cette ville.

Dans un moment où les yeux de l'Europe sont fixés sur l'auguste maison de Bourbon, tout ce qui s'y rattache est fait pour exciter vivement l'attention publique. On ignoroit généralement en France que l'épouse de Louis XVIII avoit terminé ses jours en Angleterre en 1810; la crainte soupçonneuse du despote empêchoit que l'on en fût instruit. Les funérailles de cette princesse ont été célébrées à Londres dans la chapelle catholique de King-street, avec toute la solennité qu'il étoit possible de leur donner. Voici comment le *Times* du 28 novembre 1810 rend compte de cette cérémonie touchante et religieuse :

« Un magnifique catafalque, au milieu de l'église, portoit le sarcophage, couvert de velours cramoisi, richement brodé, et surmonté de la couronne royale de France. Le grand écusson aux armes de France et de Savoie étoit sur le devant du catafalque; quarante grands cierges et des pyramides l'entouroient. Les princes français, suivis des ministres étrangers et des grands officiers de la couronne, arrivèrent à la chapelle vers les onze heures. Des siéges élevés étoient préparés des deux côtés du catafalque. LL. AA. RR. MONSIEUR, les ducs d'Angoulême et de Berry, le prince de Condé et le duc de Bourbon occupoient la droite, et les ministres étrangers la gauche; M. de Broval, comme représentant le duc d'Orléans, prit place à gauche des princes, et derrière eux se trouvoient les grands-dignitaires, les généraux et les chevaliers de différens ordres.

» En avant du catafalque étoit le duc d'Avaray, comme gardien de la couronne; il avoit à côté de lui le père Élysée, le médecin de S. M.; le comte de La Châtre, commissaire du roi, et le comte de Nantouillet, maître des cérémonies, étoient au pied de l'autel. Le service funèbre fut célébré par M. d'Albignac, évêque d'Angoulême, assisté de plusieurs autres évêques; on y remarquoit entr'autres l'archevêque de Reims, les évêques de Sisteron, de Digne, de Nantes, de Tarbes, de Rhodes, d'Aix, d'Uzès, de Blois et de Montpellier. On suivit les cérémonies usitées à Saint-Denis, et les cartes d'entrée à la chapelle annonçoient les funérailles de la reine de France.

» Après le service, le sarcophage fut conduit, en grand cortége, à l'abbaye de Westminster, dernière demeure des rois d'Angleterre.

» Douze chevaliers de Saint-Louis le descendirent du catafalque pour le placer sur le char funèbre qui l'attendoit devant l'église. Les duchesses de Rohan et de Coigny, les comtesses de Narbonne et de Mesnard, en qualité de dames d'honneur, soutenoient les quatre coins du poêle.

» La marche s'ouvroit par treize officiers du Roi, à cheval; venoient ensuite un carrosse de deuil à six chevaux, avec les quatre dames d'honneur; un autre carrosse semblable pour les grands officiers de la Reine; les gardes du corps à pied, leurs officiers à la tête, un pleureur sur un cheval entièrement caparaçonné, portant sur un coussin de velours la couronne de France couverte d'un crêpe noir; le char funèbre tiré par six chevaux couverts de plumes. Les princes français suivoient les chars dans leurs carrosses de deuil, chacun attelé de six chevaux; ils précédoient le carrosse de cérémonie du prince de Galles, conduit par son cocher d'Etat, et accompagné de deux pages et de trois valets-de-pied; puis arrivoient successivement les carrosses à six chevaux des autres princes d'Angleterre, deux semblables carrosses du marquis de Buckingham; ceux du marquis de Wellesley, de M. Perceval, des ministres anglais et étrangers, et enfin d'une partie de la noblesse anglaise et française. Les cartes d'entrée à l'abbaye portoient invitation aux funérailles de la comtesse de Lille.

» Le doyen de Westminster, accompagné de son chapelain, reçut le corps à l'entrée de son église, dont les avenues étoient garnies de bataillons de volontaires de Saint-Jean et de Sainte-Marguerite, commandés par le major Jones. Un *requiem* fut chanté en grand chœur, et la cérémonie achevée, le sarcophage, renfermant les restes de cette auguste reine, fut déposé dans le caveau où se trouvoient déjà les dépouilles mortelles du duc de Montpensier, à côté de la chapelle de Henri VII. »

Bruxelles, 28 *avril*.

Les quatre cours qui ont garanti à la Suède la possession de la Norwège, savoir : la Russie, l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Prusse, envoient des personnes de confiance à S. M. le roi de Danemarck, pour l'inviter à adopter les mesures les plus promptes et les plus efficaces à faire exécuter les stipulations du traité de Kiel. Ces envoyés se rendront ensuite en Norwège auprès du prince Chrétien, pour

---

Il nous seroit impossible de vous peindre tous les sentimens qui nous animent : mais puisque tous les détails qui tiennent à cet ange consolateur intéressent la religion, l'honneur et la sensibilité de toutes les âmes honnêtes, nous allons recueillir nos souvenirs et nos pensées, pour que vous puissiez leur donner quelque ordre. Nous vous prions même, milord et moi, de citer de cette lettre tout ce que vous croirez capable d'inspirer les sentimens que nous éprouvons.

Vous vous rappelez l'événement dirigé par le ciel, qui vint adoucir les larmes que l'héritier de saint Louis, de Louis XII, de Henri IV, répandoit sur les malheurs de la France et sur ceux de sa famille. Quelque sérénité ne reparut sur son front qu'au moment où il apprit que Madame Thérèse se rendoit à Vienne. Son cœur soupira plus librement lorsqu'il la sut dans cet asile, et, aidé, comme il se plaît à le répéter, d'un ami fidèle, qui ne me pardonneroit pas de le nommer, il réunit tous ses soins et ses efforts pour obéir aux vues de la Providence, qui lui confioit le soin de veiller au sort de l'auguste et malheureuse fille de Louis XVI.

Le Roi ne resta donc pas un seul moment incertain sur le choix de l'époux qu'il désiroit voir accepter par Madame. Jamais son cœur paternel et français n'a pu soutenir l'idée de la voir séparée de la France par une alliance étrangère, quelque nécessaire qu'elle parût être pour lui donner un appui, et pour la sauver du dénûment qui la menace encore. Après s'être assuré de l'approbation de Madame, le Roi borna tous ses soins à obtenir qu'elle vînt s'unir aux larmes, aux espérances, au sort de l'héritier de son nom. Les vœux du Roi sont exaucés; Madame est dans ses bras, c'est de là qu'elle réclame ses droits à l'amour des Français : c'est là qu'elle forme des vœux ardens pour leur bonheur; car de ses longs et terribles malheurs, il ne lui reste que l'extrême besoin de voir des heureux.

Dès que le roi eut levé tous les obstacles, il instruisit la Reine qu'il alloit bientôt unir ses enfans adoptifs, et lui demanda de venir l'aider à les rendre plus heureux. La Reine accourut : elle est à Mittau depuis le 4 de ce mois; elle voit tous les regards satisfaits de sa présence, et les vœux qu'elle entend former pour son bonheur, lui prouvent combien les Français qui l'entourent ont de dévouement et d'amour pour leurs maîtres.

Le lendemain du retour de la Reine, le Roi se mit en voiture pour aller au-devant de Madame. Une route longue et pénible n'avoit point altéré ses forces; elle ne souffroit que du retard qui la tenoit encore séparée du Roi. Aussitôt que les voitures furent un peu rapprochées, Madame commanda d'arrêter. Elle descendit rapidement; on voulut essayer de la soutenir; mais, s'échappant avec une incroyable légèreté, elle courut à travers les tourbillons de poussière vers le Roi qui, les bras étendus, accouroit pour la serrer contre son cœur. Les forces du Roi ne purent suffire pour l'empêcher de se jeter à ses pieds. Il se précipita pour la relever, et l'entendit s'écrier : *Je vous revois enfin... Je suis heureuse... Voilà votre enfant...* VEILLEZ SUR MOI, *soyez mon père...*

Ah! Français, que n'étiez-vous là pour voir pleurer votre Roi! Vous auriez senti que celui qui versa de pareilles larmes ne peut être l'ennemi de personne... Vous auriez senti que vos regrets, vos repentirs, votre amour pourroient seuls ajouter au bonheur qu'il éprouvoit...

Le Roi, sans pouvoir proférer une parole, serra Madame contre son sein, et lui présenta Mgr. le duc d'Angoulême. Ce jeune prince, retenu par le respect, ne put s'exprimer que par des larmes qu'il laissa tomber sur la main de sa cousine, en la pressant contre ses lèvres.

On se remit en voiture, et bientôt Madame arriva. Aussitôt que le Roi vit ceux de ses serviteurs qui voloient au-devant de lui, il s'écria,

lui déclarer que les alliés de la Suède étant décidés à remplir envers elle leurs engagemens, le prince n'avoit qu'à juger sa position, et voir l'abîme dans lequel il entraîneroit un peuple qu'il égare par de fallacieuses promesses, et qu'il maîtrise par les armes.

PARIS, 1er mai.

Le Roi arrivera demain lundi de Compiègne à Saint-Ouen. S. M. y recevra, à sept heures du soir, les députations des corps de l'Etat : elle y couchera, et le lendemain mardi, S. M. partira à dix heures du matin de Saint-Ouen avec son cortége, pour faire son entrée à Paris.

Les portes de la cathédrale seront ouvertes à dix heures précises.

Le grand-maître des cérémonies de France,
Le marquis DE DREUX-BRÉZÉ.

— S. M. l'Empereur de Russie est allée aujourd'hui à Compiègne.

— Une députation du corps-législatif s'est rendue au palais de Compiègne et a eu l'honneur d'être admise, le 29 de ce mois, à l'audience du Roi. La députation étoit composée de MM. le chevalier Bruys de Charly, président; le comte de Chastenay-Lanty, Chérier, le chevalier Dalmassy, le chevalier Dauzat, Dequeux Saint-Hilaire, Faure, Gourlay (Loire-Inférieure), Griveau, Laborde (du Gers), Metz, le comte de Montlouis, Moreau, Nell, le chevalier Paroletti, le baron de Perès, Petit (Cher), de Prunelé, le marquis de Rivarola, le chevalier Villiers de Longeau, Zæpffel, le comte Maurice de Caraman, le chevalier Chappuis, le baron Silvestre de Sacy, Eméric David.

Le président de la députation a adressé à S. M. le discours suivant :

« SIRE,

» Le corps-législatif nous a chargés de présenter à V. M. ses félicitations respectueuses.

» V. M. se retrouve enfin au milieu de cette France qui lui fut toujours si chère. Elle se voit entourée, pressée par son immense famille; d'innombrables cris de joie l'ont saluée à son entrée sur le sol de la patrie; ils la suivent et l'accompagneront jusqu'à la demeure, désormais consolée, de ses augustes ancêtres.

» Venez, descendant de tant de rois, montez sur ce trône où nos pères placèrent autrefois votre illustre famille, et que nous sommes si heureux de vous voir occuper aujourd'hui.

» Tout ce que vainement nous avions espéré loin de vous, V. M. nous l'apporte; elle vient sécher toutes les larmes, guérir toutes les blessures.

» Nous lui devrons plus encore : par elle vont être cimentées les bases d'un gouvernement sage et prudemment balancé. V. M. ne veut rentrer que dans l'exercice des droits qui suffisent à l'autorité royale, et l'exécution de la volonté générale, confiée à ses paternelles mains, n'en deviendra que plus respectable et plus assurée.

» Sire, jamais les représentans de la nation ne s'estimèrent plus heureux d'être ses organes que dans ces momens d'allégresse. Ils mettent à vos pieds le tribut de leur respect, de leur dévouement et de leur amour. »

S. M. a répondu :

« Messieurs du corps-législatif, je reçois avec la plus vive satisfaction l'assurance de vos sentimens. Ils me sont d'autant plus précieux, que j'y vois le gage d'une union parfaite entre moi et les représentans de la nation. De cette union seule peuvent naître la stabilité du gouvernement et la félicité publique, unique objet de vos vœux et de ma constante sollicitude. »

La même députation a été présentée à S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême, et lui a adressé le discours suivant :

« MADAME,

» Après des jours de larmes et de deuil, V. A. R. revient dans la patrie de ses ancêtres, et son retour est le gage de la réconciliation de l'Europe avec la France.

» Précieux rejeton d'une longue suite de monarques, objet constant des soins de la Providence, vous fûtes la compagne fidèle du prince dont le cœur remplaçoit pour vous celui d'un père. Votre courage et votre douceur allégeoient le poids de ses maux. Ses sages conseils nourrissoient en vous des vertus dont vous aviez déjà donné d'éclatans exemples.

» Dès vos premières années vous sûtes vous montrer supérieure aux grandes infortunes; vous fûtes l'orgueil de votre sexe, et l'un des plus beaux ornemens de notre siècle. V. A. R. devient aujourd'hui l'espoir des générations. Le malheureux l'attend comme sa protectrice et sa mère. Le cœur de tous les Français lui appartient : elle a sur nous les droits de la naissance, et les droits non moins sacrés du malheur.

» Tels sont, Madame, les sentimens dont les députés du corps-législatif s'estiment heureux d'être les interprètes auprès de V. A. R. »

S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême avoit entendu ce discours avec une vive émotion : elle a répondu, avec la plus touchante affabilité, « qu'elle étoit extrêmement sensible à l'hommage de MM. les députés du corps-législatif, » et qu'elle partageoit les sentimens et les vœux qui venoient » de lui être exprimés. »

— LL. MM. les souverains alliés ont fréquemment visité pendant leur séjour Paris, les bibliothèques, les muséum et les autres établissemens publics qu'ils avoient honorés de leur auguste protection lors de leur entrée dans la capitale. On a remarqué avec admiration leur goût éclairé pour les beaux-arts, et, en même-tems la généreuse magnanimité avec laquelle ils font respecter ces superbes collections en faveur d'un peuple qui y attache le plus grand prix, et qui leur doit déjà une bien vive reconnoissance pour avoir si noblement secondé le retour d'un Roi sur qui reposent les plus douces espérances.

— Il a été oublié de dire dans le programme de la cérémonie pour la réception du Roi, que M. le marquis de Vernon et M. de Saint-Pol, écuyers de S. M., seroient à la tête des chevaux, devant la voiture du Roi.

— Un ordre du jour donné par M. le général Dupont, commissaire du gouvernement au département de la Seine, porte que « S. A. R. MONSIEUR ayant fait mettre de nouveaux fonds à la disposition du ministre de la guerre, il sera payé un second mois de solde et d'appointemens à l'armée. Les détachemens de la ligne qui sont destinés à escorter S. M. lors de son entrée dans la capitale, et à augmenter l'éclat de cette auguste solennité, recevront leur solde et leurs appointemens aussitôt leur arrivée à Paris, et sur des revues particulières. »

---

rayonnant de bonheur.... *La voilà !...* Ensuite il la conduisit auprès de la Reine.

A l'instant, le château retentit de cris de joie... On se précipitoit; il n'existoit plus de consigne, plus de séparation; il ne sembloit plus y avoir qu'un sanctuaire où tous les cœurs alloient se réunir. Les regards avides restoient fixés sur l'appartement de la Reine; ce ne fut qu'après que Madame eut présenté ses hommages à S. M. que, conduite par le Roi, elle vint se montrer à nos yeux, trop inondés de larmes pour conserver la puissance de distinguer ses traits.

Le premier mouvement du Roi, en apercevant la foule de ceux qui l'environnoient, fut de conduire Madame auprès de l'homme inspiré qui a dit à Louis XVI... *Fils de Saint-Louis, montez au Ciel...* Ce fut à lui le premier qu'il présenta Madame... Des larmes coulèrent de tous les yeux. Le silence fut universel.. A ce pieux et premier mouvement de la reconnoissance, un second succéda. Le Roi conduisit Madame au milieu de ses gardes.. *Voilà*, lui dit-il, *les fidèles gardes de ceux que nous pleurons; leur âge, leurs blessures et leurs larmes vous disent tout ce que je voudrois exprimer...* Il se retourna ensuite vers nous tous, en disant : *Enfin elle est à nous; nous ne la quitterons plus; nous ne sommes plus étrangers au bonheur.*

N'attendez pas, Monsieur, que je vous répète nos vœux, nos pensées, nos questions... Suppléez à tout le désordre de nos sentimens... Madame rentra dans son appartement pour s'acquitter d'un devoir aussi cher que juste, celui d'exprimer sa vive reconnoissance pour S. M. l'Empereur de toutes les Russies. Dès les premiers pas qu'elle avoit faits dans son Empire, elle avoit reçu les preuves les plus nobles et les plus empressés de son intérêt, et le cœur de Madame avoit senti tout ce qu'elle devoit au souverain auguste et généreux auquel le ciel a confié la puissance et donné la volonté de secourir les Rois malheureux.

Après avoir rempli ce devoir, Madame demanda M. l'abbé Edgeworth. Dès qu'elle fut seule avec ce dernier consolateur de Louis XVI, ses larmes ruisselèrent : les mouvemens de son cœur furent si vifs qu'elle fut prête à s'évanouir. M. Edgeworth effrayé voulut appeler... *Ah ! laissez-moi pleurer devant vous*, lui dit Madame... *ces larmes et votre présence me soulagent...* Elle n'avoit alors pour témoins que le ciel et celui qu'elle regardoit comme son interprète... Pas une seule plainte n'échappa de son cœur.. M. l'abbé Edgeworth n'a vu que des larmes... C'est de lui-même que je tiens ce récit; il m'a permis de le citer; il sent que toute modestie personnelle doit céder à la nécessité de faire connoître cette âme pure et céleste.

La famille royale dîna dans son intérieur, et ce fut vers les cinq heures du soir que nous eûmes l'honneur d'être présentés à Madame. Ce fut alors seulement que nous pûmes considérer l'ensemble de ses traits. Il semble que le ciel a voulu joindre à la fraîcheur, à la grâce, à la beauté, un caractère sacré qui pût la rendre plus chère et plus vénérable aux Français. On retrouve sur sa physionomie les traits de Louis XVI, de Marie-Antoinette, et ceux de Madame Elisabeth. Ces ressemblances augustes sont si grandes, que nous sentions le besoin d'invoquer ceux qu'elles rappellent. Ces souvenirs et la présence de Madame sembloient unir le ciel à la terre; et certainement toutes les fois qu'elle voudra parler en leurs noms, son âme douce et généreuse forcera tous les sentimens à se modeler sur les siens.

Français, voilà celle que vous seuls pouvez rendre encore heureuse, en reprenant vos anciennes vertus et votre amour pour vos Rois. Voilà celle qui demande à rentrer parmi vous, pour y être

— Après demain, 3 mai, MM. les officiers supérieurs qui se trouvent à Paris doivent se rendre en dehors de la barrière Saint-Denis, à neuf heures du matin, avec le conseil municipal de Paris ; ils seront présentés au Roi par le ministre de la guerre, et prendront place à cheval dans le cortège et dans l'ordre fixé par le cérémonial.

Rien de plus curieux que ce qu'on rapporte des séances du conseil d'Etat presidées par Buonaparte. Tantôt il y affectoit une certaine bonhomie, laissant toute liberté aux discussions, provoquant même quelquefois des avis entièrement contraires aux siens ; mais ce n'étoit que dans les matières de simple administration qu'il autorisoit une telle audace. S'agissoit-il de religion, de conscription, d'impôts, de mesures de haute-police, aussitôt le bonhomme changeoit de physionomie pour prendre un air sombre et farouche ; sa voix, rendant des sons rauques et caverneux, glaçoit d'effroi tout le monde, et le silence n'etoit interrompu que par des paroles courtes, brusques, incohérentes, toujours singulières et extraordinaires, qu'il proféroit par intervalles. On croyoit entendre la Pythonisse dictant ses oracles sur son trépied. Au sortir de la séance, les flatteurs disoient : *Ce n'est pas un homme, c'est un Dieu qui a parlé ;* et le petit nombre des sages se taisoient.

Après les sanglans revers de la campagne de Saxe, il revint à Paris le 9 novembre 1813, et tint le 11 un conseil d'Etat. Un auditeur, M. le baron de T***, qui a pris soin d'écrire les détails de cette séance dès le jour même, vient de nous les transmettre ; laissons-le parler :

« Impatiens d'interroger le front de l'Empereur, dit-il, les membres du conseil sont admis dans le salon qui suit la salle du conseil. Pour se tirer de l'embarras d'une première entrevue, l'Empereur interpelle brusquement le gouverneur de la Banque, blâme avec amertume les sages mesures qui, dans un moment critique, avoient sauvé cet établissement national, et rassuré le crédit public ; il lui parle une demi-heure sans lui laisser le temps de se défendre ; il parcourt trois ou quatre fois le cercle des mêmes idées, exprimées dans les mêmes termes, employant des images ridicules et trop souvent les expressions cruelles du mepris.

» Lorsqu'il a cessé de parler, on passe dans la salle du conseil. La séance s'ouvre par la lecture d'un décret de finances à rendre d'autorité impériale, sans la sanction du corps-législatif, qui pourtant etoit convoqué pour le 2 décembre. Il ne s'agissoit de rien moins que d'une augmentation de moitié en sus des contributions. Le décret passe sans aucune réclamation sur le fond, et seulement après une discussion très accessoire, dans le cours de laquelle l'Empereur émet diverses opinions contradictoires ou absurdes : « La contribution, dit-il entre autres choses, n'a » point de bornes ; elle présente communément l'idée du » cinquième, mais elle peut, suivant l'urgence des circons» tances, s'élever au quart, au tiers, à la moitié, etc. Non, » la contribution n'a point de bornes ! S'il y a des lois qui » disent le contraire, ce sont des lois mal faites. »

Après ce décret, on donne lecture d'un projet de sénatus-consulte, pour mettre à la disposition du ministre de la guerre 300 mille hommes à prendre sur les anciennes conscriptions, solennellement libérées ou épuisées. Le silence le plus profond règne dans l'assemblée. Les flatteurs interrogés restent muets quelque temps. Un membre néanmoins élève la voix pour dire : « Sire, le salut de l'Empire. » Un autre blâme dans le considérant du projet, l'*expression frontières envahies*, comme étant alarmante. — « Pourquoi ? répond » l'Empereur ; il vaut mieux ici dire la vérité. Wellington » n'est-il pas entré au Midi, les Russes au Nord ; les Autri» chiens, les Bavarois ne menacent ils pas l'Est ? Wel» lington en France !... quelle honte !.... Et l'on ne s'est » pas levé en masse pour le chasser !.... Les Anglais riront » de la bonhomie de nos paysans !.... Mais les Anglais n'ont » pas là de vaisseaux !.... Il ne s'agit pas de manœuvres sur » mer ! Ils sont sur notre terrain ; il faut les battre et les » chasser....

» Tous mes alliés m'ont abandonné !... Les Bavarois » m'ont trahi !... Les lâches !... ils sont venus se placer sur » mes derrières !... Ils pretendoient me couper la retraite !... » Aussi, comme ils ont été traités ! comme on les a massa» crés !... J'ai tué Wrede et tous ses parens avec lui... — » Non ! point de paix que je n'aie brûlé Munich ! — Un » triumvirat s'est formé dans le Nord !... le même qui a par» tagé la Pologne !... Point de paix qu'il ne soit rompu !... » Vienne l'annee prochaine, et nous verrons ! — Je de» mande trois cent mille hommes ; je formerai un camp de » cent mille hommes à Bordeaux, un pareil à Lyon, et un » autre à Metz ! Avec la précédente levée et ce qui me » reste, j'aurai un million d'hommes sous les armes ; cela » me suffit pour le moment ! Je demande trois cent mille » hommes ; mais il me faut des hommes faits. A quoi bon » ces jeunes conscrits ? à encombrer les hôpitaux ou à » mourir sur les routes !... — Les Français sont toujours » braves ! les Piémontais, les Italiens sont braves aussi, et » se battent bien... ; mais pour tous ces hommes du Nord » (les Allemands), ce n'est bon à rien. Ce n'est pas du » sang, c'est de l'eau qui coule dans leurs veines !... Je ne » puis réellement compter que sur les habitans de l'ancienne » France. — *Sire, les Belges*, dit un membre ? — Oui, les » Belges, répond l'Empereur,... ils m'aiment, peut-être ! » Que signifie toutes ces adresses qu'on leur a fait faire ? : » c'est le comble du ridicule !...—Sire, dit un autre membre, *il » faut que l'ancienne France nous reste...* — Et la Hollande, » reprend brusquement l'Empereur,... s'il me falloit aban» donner la Hollande,... plutôt la rendre à la mer !... Pour » l'Italie, si elle n'est pas soumise a la France, il faut » qu'elle soit indépendante.

» Messieurs, il faut de l'élan !..... Eh bien, il faut que » tout le monde marche..... Cela n'en viendra pas là ; mais » enfin s'il le falloit... Monsieur Cambacérès, et vous aussi » vous marcherez. On vous fera chef de légion !....

» Conseillers d'Etat ! vous êtes pères de famille, vous » êtes chefs de la nation ; c'est à vous à lui donner l'élan... » Je le sais !... vous êtes mous, pusillanimes... On parle de » paix !... La paix, la paix !... je n'entends que ce mot de » paix !... tandis que tout devroit retentir du cri de » guerre !... »

Après ces paroles, le projet de sénatus-consulte est adopté ; l'Empereur lève la séance, et tout le monde se retire agité de divers sentimens. Pour moi, pénétré d'une indignation que j'avois peine à contenir, je me hâtai de confier ces notes au papier, bien sûr que, sous peu, je les relirois avec plaisir.

---

auprès du Roi son oncle l'exécutrice de cet article du testament de Louis XVI, sur lequel leurs cœurs sont si bien d'accord : le pardon des injures. Elle vient, le cœur rempli de sentimens tendres et religieux, vous aimer, vous consoler de vos longs malheurs. Elle vient ennoblir votre courage, et légitimer votre gloire. Elle vient parée de son innocence, de sa jeunesse, de ses malheurs et de ses ressemblances.... Elle vient environnée du tribut de vœux que croit lui devoir tout ce qui est honnête, loyal, sensible et fidele sur la terre. Elle vient, comme l'ange de la paix, désarmer toutes les vengeances, et faire cesser les fureurs de la guerre. Que vos cœurs la rappellent, et vous verrez vos ports se r'ouvrir, votre commerce renaître ; on n'arrachera plus vos enfans de vos bras pour les conduire à la mort ; vous retrouverez le repos, le bonheur et l'estime de l'univers.....

L'abbé DE TRESSAN.

MODES.

Des grappes de baguenaudier blanches, bleu pâle, ou couleur de rose, et des narcisses blanches, doubles, voilà les fleurs les plus nouvelles. On porte en outre des lis, des roses et du lilas, mais en grappes rondes, tels que la nature les produits.

Paris, 1er mai, onze heures et demie du soir.

Une ordonnance de M. le Préfet de police, concernant des mesures d'ordre à observer, à l'occasion de l'entrée de S. M. Louis XVIII dans sa capitale, contient, entr'autres dispositions, celles qui suivent :

Lundi 2 mai, de cinq à sept heures du soir, il sera fait un balayage extraordinaire dans toutes les rues que doit traverser le cortége de S. M. (Voyez le cérémonial d'hier, qui indique ces rues.) Les représentations gratuites dans les spectacles de Paris commenceront toutes à quatre heures et demie du soir.

Mardi 3 mai, toutes les parties de la voie publique seront balayées et nétoyées avant sept heures du matin. A compter de huit heures jusqu'à l'arrivée du cortége de Sa Majesté dans la rue Saint-Denis, la circulation et le stationnement des voitures sont interdits sur le boulevard extérieur du Nord, depuis la barriere des Martyrs jusqu'à Belleville ; dans les rues des Martyrs, du faubourg Montmartre et du faubourg du Temple, depuis les barrières des Martyrs et de Belleville jusqu'aux boulevards intérieurs du Nord, et dans toutes les parties de voies publiques comprises dans cette enceinte.

Les voitures des personnes invitées à la cérémonie devront arriver à Notre Dame avant onze heures. Les voitures des corps de l'Etat seront mises en stationnement sur les quais du Nord du quartier de la Cité.

Le Parvis Notre-Dame, la rue, la place Fénélon et le quai de l'Archevêché seront exclusivement réservés pour les voitures du cortége de S. M. Les habitans de Paris feront illuminer la façade de leurs maisons. Le passage sur le pont des Arts sera interdit à compter de sept heures du soir jusqu'après le tirage du feu d'artifice. Aucunes voitures, autres que celles des personnes qui se rendent à la Cour, ne pourront circuler dans Paris le 3 mai depuis sept heures du soir jusqu'au lendemain matin, etc. etc.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.



Londres, 28 avril.

Nous apprenons par les dernières dépêches de notre consul à Gothembourg, en date du 11 de ce mois, que le gouvernement suédois venoit de déclarer les ports de Norwège en état de blocus, et de délivrer des lettres de marque contre les navires de cette nation.

Le 16 du même mois, un officier danois, arrêté en se rendant de Copenhague en Norwège, avoit été trouvé porteur des lettres du Roi de Danemarck, par lesquelles ce prince invitoit le prince Christian à tenir contre les Suédois le plus long-temps qu'il lui sera possible. Cet officier a été conduit sous escorte au quartier général du comte Essen, et de là transféré à Stockholm. On croit que cette découverte sera l'occasion d'une déclaration de guerre en forme contre le Danemarck. Rien ne transpire encore de ce qui se fait à la diète de Norwège; mais le parti suédois devient de jour en jour plus fort; la classe des paysans paroît surtout portée pour lui, bien que la présence d'une force militaire imposante l'empêche d'exprimer librement ses sentimens.

— S. M. l'Empereur des Russies est attendu en Angleterre vers le milieu du mois prochain.

— Parmi les nombreux détails qui nous parviennent sur le séjour du Roi de France à Calais, nous citerons le fait suivant :

A dîner, S. M., après avoir porté la santé des Français dans les termes accoutumés, *A mes enfans!* porta cette autre, *A mon ami le prince Régent d'Angleterre!* Ce toast, accueilli avec enthousiasme, a été aussitôt répété par mille voix au-dedans et au-dehors des appartemens.

— Une partie de l'armée de lord Wellington a déjà reçu l'ordre du départ pour l'Amérique. Sa Seigneurie se rend à Madrid.

PIÉMONT.

Turin, 22 avril.

ORDRE DU JOUR.

Le prince gouverneur-général des départemens au-delà des Alpes, commandant en chef l'armée de réserve d'Italie,

Vu l'acte du sénat du 3 avril 1814, qui prononce la déchéance de l'empereur Napoléon, et délie le peuple français et l'armée du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté;

Vu l'adhésion du corps-législatif et des principaux corps de l'État à cette disposition;

Vu la constitution française qui appelle au trône de France S. A. R. le prince Louis-Stanislas-Xavier de France;

Vu l'acte d'abdication de l'empereur Napoléon, en date du 11 courant,

Ordonne à tous les généraux, officiers d'état-major, commandans d'armes, officiers d'artillerie et du génie, inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues, commissaires-ordonnateurs et ordinaires des guerres, et aux chefs de corps ou portions de corps de son gouvernement, ainsi qu'à tous ceux qui sont sous ses ordres, de faire parvenir au gouvernement provisoire leur adhésion à tous ces actes, et d'arborer de suite la cocarde blanche, qui redevient celle de la nation.

Ce nouvel ordre de choses devant resserrer les liens de la bonne discipline, le prince gouverneur-général se persuade que les officiers en donneront l'exemple, que les sous-officiers et soldats les imiteront, et qu'ils resteront toujours fidèles à leurs drapeaux; le crime de désertion ne cessant pas d'être puni sévèrement.

A Turin, le 19 avril 1814. *Signé* CAMILLE BORGHÈSE.

FRANCE.

Bordeaux, 28 avril.

Le 26 avril, le régiment de Bourbon, commandé par M. de Moléon, colonel, et assemblé dans la cour du Palais-Royal, a prêté, entre les mains de M. le comte Etienne de Damas, le serment d'obéissance, de fidélité et de dévouement au Roi de France et de Navarre. Des cris répétés de *vive le Roi!* ont suivi ce serment.

Malgré l'absence de S. A. R., son conseil continue ses travaux sous la présidence de M. le comte Etienne de Damas.

Agen, 26 avril.

M. le préfet, qui étoit revenu de Bordeaux le 23, est reparti d'Agen, le 24 au soir, pour Casteljaloux, afin de recevoir sur les limites du département Mgr. le duc d'Angoulême. S. A. R., qui se rend à Toulouse par la rive gauche de la Garonne, a couché le 25 à Casteljaloux : elle a dîné aujourd'hui à Nérac, où tant de souvenirs du bon Henri vivent dans des monumens contemporains de ce grand Roi et dans les cœurs des fidèles Gascons. S. A. R. couchera ce soir à Condom, passera une partie de la journée du 27 à Auch, et se rendra le soir du même jour à Toulouse. Son retour à Bordeaux devant s'effectuer par la rive droite de la Garonne, les habitans d'Agen espèrent jouir de la présence du prince, le 30 avril ou le 1er mai au plus tard.

Samedi dernier, M. le comte de Preissac, colonel au service de S. M. très-chrétienne Louis XVIII, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé par S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême au commandement particulier et provisoire des départemens du Gers et de Lot-et-Garonne, a fait enregistrer à la préfecture de Lot-et-Garonne sa commission et les lettres patentes du Roi, du 14 janvier dernier, contenant les pleins-pouvoirs de Mgr. le duc d'Angoulême. Ces lettres patentes commencent ainsi : Louis, *par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre*, etc.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

VARIÉTÉS.

Entrée du roi à Paris.

Enfin le frère de Louis XVI, le petit-fils de Henri IV et de saint Louis, l'héritier de leurs droits et de leurs cœurs, est rentré sur la terre de ses ancêtres! Louis XVIII avance vers sa capitale, à travers les peuples des villes et des campagnes, dont les flots l'environnent, qui sur chacun de ses pas veulent imprimer un hommage de respect et d'amour, qui dans chacun de ses regards cherchent et trouvent un rayon de consolation et d'espérance, qui déjà lui doivent la sécurité de leurs biens, de leur industrie, de leurs personnes, de leurs enfans, de leurs pensées, de leur sommeil. Demain Paris va recevoir le Roi dans ses murs. Familles parisiennes, hommes, femmes, enfans, volez au-devant de lui. Des générations entières ont perdu le jour, et d'autres l'ont vu, depuis que sa présence vous a été enlevée. Hâtez-vous de le connoître et d'en être connus. Vous êtes son peuple, il est votre Roi; le ciel vous rend à lui et le rend à vous. Ce n'est pas un nouvel ordre de choses qui s'établit, c'est l'ordre des choses qui renaît. Que dis-je? ah! de telles époques ne se rencontrent pas sans une volonté particulière de la Providence. La [illegible] est ressuscitée en France. Le Roi sauveur de la France est sorti des ombres de sa retraite au milieu des solennités qui célébroient le Dieu sauveur du Monde sorti de la nuit du tombeau; et les bons chrétiens et les bons Français ont chanté avec un double transport : *Voici la journée que Dieu a faite* (1)! Et confondant avec une pieuse tendresse la loi religieuse et la loi politique, [illegible] se sont [illegible] : *La loi n'est qu'amour* (2)!

(1) *Hæc dies quam fecit Dominus.*
(2) *Lex est amor.*

Parisiens, vos voix se sont distinguées dans ce concert de bénédictions et d'allégresse : qu'elles s'élèvent aujourd'hui avec plus de force que jamais; que, partie du centre de la France, elles retentissent depuis le Midi qui a donné le signal avec tant de courage, jusqu'au Nord qui vient d'y répondre avec tant d'unanimité! Que vos cœurs suffisent à tous les sentimens et acquittent toutes les dettes! Que le Roi dont les regards seuls attireront votre amour, que son auguste frère qui a été parmi vous son organe si chéri, que les princes qui l'ont fait bénir avec les mêmes transports dans les provinces lointaines, et qui vont l'environner dans sa marche triomphale, recueillent sur leur passage l'immensité de sentimens qui leur est due. Gloire! dévouement! consolation à ce noble sang et à cette race chère des Bourbons! à la bienfaisance perpétuée, à l'héroïsme héréditaire, à tant de douleurs fraternelles, paternelles, filiales!.....

Douleurs filiales!.. Savez-vous, Parisiens, quel objet va s'offrir à vos regards? Savez-vous qui vous allez voir assise à côté de votre Roi? La fille.... oui, la fille de Louis XVI!!! Quel cœur ne sera brisé.. quel cœur ne sera ravi à son aspect? Qui ne voudroit faire arriver à ses pieds tous les hommages de la terre, et faire pleuvoir sur sa tête toutes les bénédictions du ciel? Qui ne croira la voir brillante d'une sainte auréole et les anges l'ombrageant de palmes et de couronnes célestes? Ah! *jetez-lui des lis à pleines mains* (3). épouses qui ne serez plus veuves, mères qui ne serez plus délaissées, filles qui ne serez plus orphelines, Prosternez-vous devant celle dont la seule présence est pour vous un signe de salut. Portez-lui des consolations qui vous seront rendues avec usure. Ménagez les saintes meurtrissures de son cœur. Faites que ses larmes soient une abondance de douceur, après avoir été une mer d'amertume. Méritez que vos murs, souillés par ses malheurs, soient purifiés par ses vertus, et

(3) *Manibus date lilia plenis.*

Paris, 2 mai.

Une foule de monde s'est portée aujourd'hui de Paris à Saint-Ouen, pour se trouver à l'arrivée du Roi, de Mad. la duchesse d'Angoulême, et des deux illustres princes qui les accompagnent. Ces augustes voyageurs sont arrivés à cinq heures, au milieu des bénédictions du peuple, et des acclamations long-temps prolongées de sa joie et de son amour. Le Roi a reçu les maréchaux de France, les officiers-généraux de l'armée, les députés du sénat, au nombre de vingt-cinq, et une nouvelle députation du corps-législatif, composée, comme la première, de vingt-cinq membres. S. M. partira demain à dix heures pour faire son entrée dans sa capitale.

— Cent quarante-quatre jeunes dames, choisies par les maires dans les douze arrondissemens de Paris, iront recevoir S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême au palais des Tuileries.

Les maréchaux de France sont entrés au château de Compiègne à la suite du Roi, pour présenter l'hommage de leur profond respect à Sa Majesté. Le Roi ayant bien voulu les recevoir, ils ont été introduits.

Le prince de Neuchâtel a dit à Sa Majesté :

« Sire,

» Après vingt-cinq ans d'incertitudes et d'orages, le peuple français a remis de nouveau le soin de son bonheur à cette dynastie que huit siècles de gloire ont consacrée dans l'histoire du Monde comme la plus ancienne qui ait existé. Comme guerriers et comme citoyens, les maréchaux de France ont été portés par tous les mouvemens de leur âme à seconder cet élan de la volonté nationale. Confiance absolue dans l'avenir, admiration pour la grandeur dans l'infortune, tout, jusqu'aux antiques souvenirs, concourt à exciter dans nos guerriers, constans soutiens de l'éclat des armes françaises, ces transports que Votre Majesté a vus éclater sur son passage. Déjà, Sire, les accens de leur reconnoissance vous avoient précédé. Comment peindre l'émotion dont ils furent pénétrés, en apprenant avec quel touchant intérêt Votre Majesté, oubliant ses propres malheurs, ne sembloit depuis long-temps occupée que de ceux des prisonniers français? *Peu importe*, disoit-elle au magnanime Alexandre, *sous quels drapeaux ces 150,000 prisonniers ont servi : ils sont malheureux; je ne vois parmi eux que mes enfans*. A ces paroles mémorables, que le soldat redit au soldat, quel Français pourroit méconnoître le sang du grand Henri, qui nourrissoit Paris assiégé? Comme lui, son illustre fils vient réunir tous les Français en une seule famille. Vos armées, Sire, dont les maréchaux sont aujourd'hui l'organe, se trouvent heureuses d'être appelées par leur dévouement et leur fidélité à seconder d'aussi généreux efforts. »

Le Roi a répondu, avec une bonté touchante, qu'il voyoit avec plaisir les maréchaux de France, et qu'il comptoit sur les sentimens d'amour et de fidélité qu'ils exprimoient au nom des armées françaises. S. M. s'est fait nommer chacun des maréchaux. Le Roi, après leur avoir dit des choses aussi honorables que pleines de bonté, s'est levé, quoique souffrant de la goutte, et, au moment où ses grands-officiers s'approchoient de lui pour lui donner la main, S. M., saisissant le bras des deux maréchaux qui étoient les plus près, a dit avec effusion de cœur : « C'est sur vous, Messieurs les maréchaux, que je veux toujours m'appuyer; approchez et entourez-moi : vous avez toujours été bons Français; j'espère que la France n'aura plus besoin de votre épée. Si jamais, ce que Dieu ne veuille, on nous forçoit à la tirer, tout goutteux que je suis, je marcherois avec vous. »

« Sire, ont répondu les maréchaux, que V. M. nous considère comme les colonnes de son trône; nous voulons en être le plus ferme appui. »

Le Roi s'est retiré. Les maréchaux ont été présentés ensuite à S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême, et à LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon. Le Roi a fait l'honneur à MM. les maréchaux de les inviter à dîner. S. M., au commencement du repas, a dit : « *Messieurs les maréchaux, je vous envoie du vermouth; je veux boire avec vous aux* ARMÉES FRANÇAISES. » Un sentiment de respect a retenu les maréchaux qui, dans leur enthousiasme, vouloient répondre par la santé du Roi; mais, par un mouvement spontané, leur cœur l'a portée en silence. Tous leurs regards étoient fixés sur S. M. et sur son auguste famille.

Après dîner, les maréchaux ont suivi le Roi, qui a daigné les appeler tour-à-tour nominativement, et s'est entretenu avec chacun d'eux, en exprimant la part qu'il avoit prise à la gloire des armées françaises, et la confiance qu'il avoit dans leur fidélité.

— Le 30 avril, M. le comte d'Albon, maire de la ville de Lyon, et trois de ses adjoints, MM. de Cazenove, le comte de Laurencin et de Varax, tous quatre anciens officiers, ont été présentés à Compiègne à S. M., qui y étoit arrivée la veille.

M. le maire a exprimé en peu de mots à S. M. ces sentimens de respect, d'émotion, d'attendrissement dont tout Français est pénétré à l'aspect d'un Souverain si désiré. Il dit en parlant de la fidélité et du dévouement des Lyonnais, de leur juste et entière soumission à l'autorité royale :

« Si la tyrannie suspendit trop long-temps le pouvoir du Roi, les principes qui le consacrent se réfugièrent au fond des cœurs; ils en sortent aujourd'hui intacts et purs. »

Il annonça à S. M. l'arrivée de la députation du conseil municipal et de la garde nationale de Lyon, qui viennent recueillir, en jouissant un moment de la présence de leur Souverain, la plus douce récompense qui puisse être le prix de leurs services.

M. le maire, autorisé par le bonheur qu'il a partagé avec ses collègues de servir utilement la cause du Roi, dans cette dernière crise, l'a exprimé en ces termes :

« Nous, qui fidèles à nos devoirs, fidèles à la royauté, fidèles à votre auguste Maison, sûmes dans ces jours de troubles et d'espérance, aiguiser contre la tyrannie les armes tombées en nos mains, etc. »

Le Roi, qui avoit écouté avec bonté, répondit avec noblesse, avec un accent pur et flatteur, qu'une comparaison qui n'est pas encore loin de nous, rend encore plus délicieuse à entendre.

S. M. a dit à peu-près ce qui suit : « qu'elle avoit pour agréables les vœux qui lui étoient adressés; que les sentimens et les malheurs de la ville de Lyon lui étoient

---

qu'elle devienne la patrone de la France, après que son père en a été le martyr.

On parle d'un monument à élever. Souvenir déchirant et terrible! mais cependant doux et consolant en même temps!... Je voudrois que ce monument pût aujourd'hui même sortir de terre par enchantement, ou plutôt descendre du ciel par miracle. Je voudrois qu'il en jaillît une source d'eau vive et perpétuelle, qui coulât jour et nuit pour laver cette place... L'imagination du voyageur écriroit toujours au-dessus le mot de Shakspeare : *Toutes les ondes de l'Océan n'effaceroient pas cette tache!* mais ces mânes célestes seroient consolés par les larmes de la fidélité qui viendroient se mêler à l'onde expiatoire. ils le seroient même par les pleurs du repentir qu'ils ne dédaigneroient pas. Non; ce ne seroit pas assez d'un monument profane; il faut que ce lieu soit maudit, ou qu'il devienne sacré. Il faut qu'on n'y voie plus la trace d'un pas humain, ou qu'on y monte, à genoux, les *marches saintes* (4) qui conduiront à un autel.

On m'a dit encore que la statue de Henri IV devoit être relevée pour la fête de l'entrée du Roi. J'y voudrois cette seule inscription :

HENRICO REDIVIVO,
LUDOVICO REDUCE (5)

Et il est donc vrai que cette fête de la France est la fête du Monde! Parmi tous les caractères de cette bienheureuse restauration, il en est un qui la signalera surtout dans les annales du genre humain, c'est que le triomphe de la royauté est aujourd'hui le triomphe de la vertu, de toutes les vertus. Il semble que, lassée de voir les principes et les opinions, l'empire et la soumission s'égarer parmi les mortels, l'éternelle Providence ait voulu imprimer sur les vrais pasteurs des peuples un sceau qui attestât leur mission divine et bienfaisante.

(4) *Scala sancta.*
(5) *A Henri qui renaît, par Louis qui revient.*

Au milieu de tant de passions déchaînées depuis si long-temps, entre les excès de la violence et les exaspérations de la haine, il s'établissoit dans la politique, même spéculative, une espèce d'athéisme moral. Mentir, c'étoit gouverner; dépeupler, c'étoit soumettre; opprimer, c'étoit contenir. Enfin, l'on en étoit venu à dire : « L'ordre est la force. »

La force cependant étoit à l'usurpation : l'usurpation étoit armée de six cent mille bras, et elle a été engloutie. elle a été affaissée sous son propre poids, parce qu'il est un terme où l'ordre moral ne peut plus être interverti avec impunité.

Pendant que le chef de toutes les usurpations se croyoit si *fort* au milieu de ses innombrables cohortes, quelles étoient les légions, quel étoit le cortége du Roi légitime dans sa retraite, j'ai presque dit dans son sanctuaire? La piété qui intéresse le ciel, la bonté qui charme les humains, l'hospitalité qui donne des amis, le respect de l'humanité qui garantit la liberté publique et individuelle, la clémence qui promet le pardon, la bonne foi qui assure l'exécution des promesses.. et les larmes que le Roi répandoit sur les malheurs de ses sujets égarés.. et les supplications qu'il adressoit aux étrangers vainqueurs, pour que son peuple opprimé ne portât pas la peine de ce qui étoit le crime de ses oppresseurs : et à côté de tant de mérites, de tant de droits personnels se présentoit toujours et partout ce pacte d'alliance, ce contrat de neuf cents ans entre la nation française et la maison de France, ce contrat que reconnoissent, que proclament les acclamations du Monde entier, moins ce petit nombre de voix discordantes qui le contestent mais ne l'ébranlent pas.

Eh bien! *l'ordre* a voulu que le triomphe restât à cette légion de vertus, et il a voulu encore que les vertus du Roi dépouillé missent en mouvement toutes les vertus des Rois restés sur leurs trônes. Quelle a été l'âme de cette grande coalition qui vient d'opérer tant de merveilles? La probité persévérante et la noble constance de

» connus; qu'elle n'oublieroit jamais les premiers, et qu'elle » tâcheroit d'effacer les autres. »

— Les dernières nouvelles venues des frontières de la Norwège indiquent que les troubles qui s'y sont élevés ne sont pas encore apaisés.

Ces nouvelles ont hâté le départ du prince Royal de Suède, qui est parti de Paris avant-hier soir pour se rendre en droiture à Stockholm.

S. A. R. se proposoit de voir le Roi à Compiègne, y étant déjà annoncée par le maréchal comte de Sterling, que S. A. R. avoit envoyé pour complimenter S. M.

— S. M. l'Empereur d'Autriche a ordonné qu'à dater du jour de l'entrée du Roi dans sa capitale, toute l'armée autrichienne qui se trouve sur le territoire de France ajoutera à la cocarde autrichienne la cocarde française, en signe de rapports d'amitié si heureusement rétablis entre les deux Etats. Les corps d'armée autrichiens conserveront la cocarde blanche jusqu'à leur sortie du territoire français.

— M. Louis Buonaparte est arrivé de Blois à Lausanne le 15 avril; il a loué une maison de campagne près de cette dernière ville.

— Hier, 1er mai, jour anniversaire de la mort de M. Delille, un concours nombreux d'amis des lettres s'est transporté au cimetière du Père La Chaise, où s'étoient déjà rendues Mad. Delille et quelques personnes plus particulièrement attachées à la mémoire du grand poëte que toute la France regrette. M. Tissot, son successeur au Collége de France, a prononcé un discours où le génie et les vertus sociales de M. Delille ont reçu un digne hommage. M. le baron Micoud, préfet de Liége, ami de M. Delille pendant quarante ans, a ensuite payé à son ombre le tribut d'une profonde sensibilité; des larmes altéroient sa voix et donnoient un nouveau prix à ses paroles.

— S. M. l'Empereur d'Autriche a honoré hier dimanche d'une visite les Panoramas : celui du Danube vu de Leopold-Berg, dont l'ouverture publique avoit eu lieu le matin, a particulièrement fixé son attention. S. M. a témoigné à M. Prevost, auteur de ces divers ouvrages, sa satisfaction avec autant de grâce que de bienveillance et de bonté.

— Le premier opéra que l'on doit représenter à l'Académie royale de Musique, a pour titre : *Roger de Sicile*, ou *le Retour des Monarques*. La musique de cet ouvrage est de l'un de nos plus célèbres compositeurs français.

— La Gazette de Vienne, du 22 avril, confirme ce qui a déjà été dit, que les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla seront cédés en toute souveraineté à l'Impératrice Marie-Louise, qui les transmettra à son fils. Cette auguste princesse a dû passer à Dijon le 28 avril.

Dépêche télégraphique.

Lille, le 1er mai 1814, à six heures et demie du soir.

Le maréchal Mortier à S. A. R. MONSIEUR, *lieutenant-général du Royaume.*

J'arrive à l'instant à Lille. Partout le peuple a manifesté son enthousiasme aux cris de *vive Louis XVIII!*

Pour copie, CHAPPE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ORDRE DU JOUR.

Il est enjoint aux chefs d'états-majors et aux chefs de corps de toutes armes, dans lesquels se trouveroient des officiers, sous-officiers et soldats polonais, de les faire diriger sans délai sur Saint-Denis, près Paris, lieu du rassemblement des troupes polonaises. MM. les chefs de corps devront me rendre compte de l'exécution de cette mesure.

Le commissaire chargé du département de la guerre,
Signé le général comte DUPONT.

AU REDACTEUR.

Compiègne, le 1er mai 1814.

Le Roi étoit annoncé au château de Compiègne pour le 29; une foule de personnes arrivoient continuellement de Paris; toutes étoient, comme du temps d'Henri IV, *affamées de voir un Roi*. Les troupes en garnison ici étoient composées d'un régiment suisse et de divers détachemens de la garde à pied et à cheval. On voyoit sur les visages, dans l'attente du Souverain, un certain mélange d'étonnement, de crainte, d'amour et de respect. Des courriers se succédoient d'heure en heure, annonçant l'approche du Roi. Tout-à-coup on bat aux champs; une voiture attelée de six chevaux entre dans la cour, où se trouvoient rangés sur deux lignes des soldats suisses et les gardes nationaux de Compiègne; ceux-ci portoient, en guise de ceinture, une large écharpe blanche; des lanciers de la garde se tenoient à cheval à l'entrée de la cour, et les grenadiers à pied étoient placés au vestibule. La voiture s'arrête devant le perron; on l'entoure de toutes parts : on en voit descendre, non le Roi, mais un vénérable vieillard soutenu par son fils : c'étoit M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon. De vieux serviteurs de la maison de Condé, qui étoient accourus à Compiègne, poussent des cris en reconnoissant leur maître, se jettent sur ses mains et sur son habit, qu'ils baisoient avec des sanglots. Ces princes n'étoient que deux, et tous les yeux cherchoient en vain le troisième! Le comte de Losanges s'étant nommé au prince de Condé, le prince lui a répondu : *Ah! oui, le comte de Losanges! vous étiez colonel de mon régiment d'Enghien?* et il lui jette les bras autour du cou. Le prince a monté l'escalier du vestibule, appuyé sur le bras de son fils, entre les grenadiers de la garde : j'ai vu, et tout le monde a vu comme moi, ces braves soldats couverts de blessures, portant la décoration de la Légion-d'Honneur, une large cocarde blanche dans leurs bonnets de peau d'ours, pleurer en rendant le salut des armes aux deux Condé, à ces représentans de l'ancienne gloire de la France, comme ces grenadiers eux-mêmes sont les dignes témoins de notre nouvelle gloire. Il est impossible de décrire la joie et la douleur que l'on ressentoit à la vue des deux derniers rejetons du vainqueur de Rocroi, de ces princes si braves, si illustres, si malheureux : ils étoient tout près de ce Chantilly qui n'existe plus; mais quand l'héritier manque, qu'importe l'héritage!

Enfin, le Roi lui-même est arrivé. Son cortége s'étoit précédé des généraux et des maréchaux de France, qui étoient allés au-devant de S. M. Ce n'a plus été des cris de *vive le Roi!* mais des clameurs confuses dans lesquelles on ne distinguoit rien que les accens de l'attendrissement et de la joie. Quand le Roi est descendu de sa voiture, soutenu

---

Georges III, la magnanimité chevaleresque du prince Régent, soutenue par la générosité sans bornes de cette nation libre et fidèle, fière et compatissante, qui a produit lord Wellington, et où lord Wellington n'est pas sans rivaux. Bientôt les peuples lointains se sont unis; les puissances rivales se sont alliées; jusqu'aux cultes ennemis ont abjuré leurs dissensions pour concourir à ce qui étoit vraiment la cause de Dieu et des hommes. L'Angleterre a offert un subside au pontife de Rome, héros de l'humanité, non moins que de la religion. Les phalanges de l'Oder, du Danube et de la Newa ont occupé les rives de la Seine. Paris les a vues sous ses murs. Vienne, Berlin, Moscou avoient été bouleversées; on avoit insulté à leurs ruines; on avoit blasphémé les cendres de la *cité sainte*: les trois Souverains étoient là aux portes de la capitale, d'où étoit partie la désolation de leurs Etats : et ils ont conjuré cette ville encore ennemie d'échapper à sa destruction. Ils ont demandé en supplians qu'il leur fût permis d'oublier leur injure. Trois Souverains ont frémi, trois armées ont pleuré pendant l'heure où elles ont cru qu'une bravoure trop aveugle et trop impuissante alloit les forcer à se venger. Le cri d'une capitulation a retenti, et l'héritier de Pierre-le-Grand, et l'héritier du grand Frédéric se sont jetés en larmes dans les bras l'un de l'autre. Et ils se sont écriés d'une voix étouffée de sanglots : *La cause de l'humanité est gagnée!* Et leur cri a eu autant d'échos qu'ils avoient de soldats! Non, César n'avoit rien fait de si sublime, quand Cicéron lui disoit : *Tu as vaincu la victoire.* Non, ce beau titre qui est resté attaché au nom de Titus, Titus ne l'a pas autant mérité que les souverains qui ont délivré la France; qui, triomphateurs généreux, ont consacré par leurs hommages tous les triomphes de la valeur française; qui, souverains absolus, protégent avec toutes leurs forces l'accord du Roi de France et de ses sujets, pour unir la monarchie et la liberté dans une contrée destinée à servir d'exemple; qui, enfin, toujours magnanimes, toujours bienfaiteurs, n'aspirent qu'au moment de soulager ce sol épuisé du poids de tant de subsistances devenues si difficiles. Déjà ils ont acheminé vers leurs foyers une partie des auxiliaires qui ont sauvé les nôtres; bientôt ce qui en reste recevra les mêmes ordres, pour que rien ne trouble la reconnoissance qu'on leur doit; pour que les rigueurs inséparables de tant de stations militaires ne puissent être confondues avec le gouvernement paternel du souverain rendu à ses peuples; pour que ce Roi et ce gouvernement paternels puissent sonder les plaies qu'ils ont à guérir, et apporter à leur cure ces soins de toutes les heures, dont toutes les heures rendront les progrès sensibles et les effets salutaires.

En publiant ce que tant de bouches ont dit avant la mienne, ce que tant de cœurs sentent avec le mien, je me crois presque obligé à une apologie. Mais ne suffit-il pas que, depuis vingt-cinq ans, on ait écrit quelques pages ou proféré quelques paroles, pour qu'on ne se croie pas permis, suivant l'expression parlementaire, d'émettre un *vote silencieux* dans une circonstance si solennelle? N'est-on pas entraîné par son cœur, commandé même par sa conscience, interpelé peut-être çà et là par cette bienveillance et cette estime publique, juste récompense d'une fidélité inaltérable à tous ses devoirs? Ce qui est certain, c'est que ces élans de mon cœur sont aussi purs qu'ils sont vrais; c'est que l'ardeur de mon royalisme n'éteint rien de mon zèle pour la liberté, pour la liberté politique, civile, individuelle. *Un Roi très-puissant, sans être absolu, une constitution très-libre, sans être anarchique*..... voilà ce qu'ont appelé tous mes efforts dans ma carrière publique, et ce qu'appellent tous mes vœux dans ma vie privée. Mais trève dans ce jour aux discussions politiques. Ce jour appartient tout entier au sentiment. Je ne puis y éprouver une autre impression que celle du sang de Louis XVI rétabli sur son trône, de Louis XVI, mon Roi, le *protecteur spécial* de ma jeunesse, le bienfaiteur adoré de ma carrière filiale, qui avoit daigné se faire le vengeur de la mémoire de mon malheureux père. Mes enfans et mes

par Mad. la duchesse d'Angoulême, la France a cru revoir son père. Ni le Roi, ni la duchesse, ni les maréchaux, ni les soldats, ne pouvoient parler. On ne s'exprimoit que par des larmes. Les moins attendris crioient encore : *Vive le Roi! vive notre père!* et c'est tout ce qu'ils pouvoient dire. Le Roi portoit un habit bleu, distingué seulement par une plaque et deux épaulettes ; ses jambes étoient enveloppées de larges guêtres de velours rouge bordées d'un petit cordon d'or. Il marche difficilement, mais d'une manière noble et touchante ; sa taille n'a rien d'extraordinaire ; sa tête est superbe ; son regard est à la fois celui d'un Roi et d'un homme de génie. Quand il est assis dans son fauteuil, avec ses guêtres à l'antique, tenant sa canne entre ses genoux, on croiroit voir Louis XIV à cinquante ans.

Mad. la duchesse d'Angoulême étoit vêtue d'une simple robe blanche ; sa tête étoit couverte d'un petit chapeau blanc à l'anglaise. Si quelque chose sur la terre peut donner l'idée d'un Ange par la beauté, la modestie, la candeur, c'est certainement la fille de Louis et d'Antoinette : ses traits sont un mélange heureux de ceux de son père et de sa mère ; une expression de douceur et de tristesse annonce dans ses regards ce qu'elle a souffert ; on remarque jusque dans ses vêtemens un peu étrangers, des traces de son long exil. Elle ne cessoit de répéter en pleurant et en riant à la fois : *Que je suis heureuse d'être au milieu des bons Français!* paroles bien dignes d'une princesse qui regrettoit, dans les palais de l'étranger, les prisons de la France.

Parvenu dans l'appartement qui lui étoit préparé, le Roi s'est assis au milieu de la foule. On lui a présenté les dames qui se trouvoient à Compiègne : il a adressé à chacune d'elles les paroles les plus obligeantes. La même présentation a eu lieu pour Mad. la duchesse d'Angoulême. Le Roi, un peu fatigué et prêt à se retirer, a dit à MM. les maréchaux et généraux : *Messieurs, je suis heureux de me trouver au milieu de vous*; et il a ajouté, avec un accent qu'il auroit fallu entendre : *Heureux et* FIER! Il a repris ensuite : *J'espère que la France sera désormais assez heureuse pour n'avoir plus besoin de vos talens; mais dans tous les cas*, a-t-il ajouté en se levant avec une gaieté noble qui rappeloit le descendant d'Henri IV, *tout goutteux que je suis, je viendrai me mettre au milieu de vous*; et il a traversé le groupe des maréchaux aux cris répétés de *vive le Roi!*

Le dîner a été servi à huit heures. Le Roi, la duchesse d'Angoulême, M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon, MM. les maréchaux et généraux, les gentilshommes de service auprès du Roi, les dames de Mad. la duchesse d'Angoulême, Mad. de Monthoissier, fille de M. de Malesherbes, quelques autres personnes de distinction invitées par ordre de S. M., étoient à table. La foule étoit si grande dans le salon, que l'on pouvoit à peine servir. Au milieu du dîner, le Roi a pris un verre de vin, et a dit à Messieurs les maréchaux et généraux : *Messieurs, buvons à l'armée.* Après le dîner, S. M. est retournée dans le salon. Tout le monde vouloit se tenir debout. Le Roi a fait asseoir MM. les maréchaux et généraux à sa droite. Ces braves capitaines ont paru singulièrement touchés de cette bonté du souverain : ils se rappeloient que l'étranger, sans égard pour leur âge, leurs travaux et leurs blessures, les forçoit à se tenir debout devant lui des heures entières, comme s'il eût cherché le respect dans les maux qu'il faisoit souffrir à ses serviteurs. On sait que le Roi joint à l'esprit le plus remarquable, la mémoire la plus étonnante ; il a donné des preuves de ces rares qualités en causant avec les personnes qui l'environnoient. En voyant marcher avec difficulté le maréchal Lefebvre, un peu tourmenté par la goutte, il lui a dit : *Eh bien, maréchal, est-ce que vous êtes des nôtres?* Il a dit au maréchal Mortier : *M. le maréchal, lorsque nous n'étions pas amis, vous avez eu pour la Reine ma femme des égards qu'elle ne m'a pas laissé ignorer, et je m'en souviens aujourd'hui.* S'adressant au maréchal Marmont : *Vous avez été blessé en Espagne*, lui a-t-il dit, *et vous avez pensé perdre un bras?* « Oui, Sire, a répondu le maréchal ; mais je l'ai retrouvé pour le service de Votre Majesté. » Les maréchaux Macdonald, Ney, Moncey, Serrurier, Brune, le prince de Neuchâtel, tous les généraux, toutes les personnes présentes ont obtenu pareillement du Roi les paroles les plus affectueuses : et il n'y avoit point de cœur qui ne fût subjugué. Le Roi sans armes pouvoit dire, comme on l'a dit d'Henri IV, qu'*il régnoit sur la France*,

Et par droit de conquête et par droit de naissance.

On entendoit de tous côtés : *Il reviendra comme nous le servirons! C'est fini, nous sommes à lui pour la vie.* Tous les intéressans exilés revenus avec leur maître de la terre étrangère, tous les officiers de l'armée se serroient la main comme des frères, se disant : *Plus de factions, plus de partis! tous pour Louis XVIII!* Telle est, Monsieur, telle est en France la force du souverain légitime, cette magie attachée au nom du Roi. Un homme arrive seul de l'exil, dépouillé de tout, sans suite, sans gardes, sans richesses, il n'a rien à donner, presque rien à promettre. Il descend de sa voiture, appuyé sur le bras d'une jeune femme : il se montre à des capitaines qui ne l'ont jamais vu, à des grenadiers qui savent à peine son nom. Quel est cet homme? C'est le fils de saint Louis, c'est le Roi! Tout tombe à ses pieds, l'armée, les grands, le peuple ; un million de soldats brûlent de mourir pour lui ; on sent qu'il peut tout nous demander, nos enfans, notre vie, notre fortune ; qu'il ne nous reste plus en propre que l'honneur, seul bien dont nous ne pouvons pas disposer, et dont un roi de France n'exigera jamais de nous le sacrifice.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Un de vos Abonnés.*

COURS DE LA BOURSE. — *Du 2 mai.*

Cinq p% cent, J. du 22 mars 1814. — 63f 62f 90c 75c 62f 60c 70c 65c 60c 70c 50c 60c 70c.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 960f 962f 50c 960f 962f 50c 965f 967f 50c 970f 967f 50c 965f 967f 50c.

ANNONCE.

Pièces sur les grands événemens arrivés en France, depuis 1813 jusqu'à l'époque de l'abdication de Napoléon Buonaparte, et le retour de la famille des Bourbons. In-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, au Bureau du Lavater, rue des Marais, n°. 18, faubourg Saint-Germain ; chez Debray, libraire, rue Saint-Nicaise, n°. 1 ; chez Desauges, libraire, rue Jacob, au coin de celle S. Benoît.

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

---

petits-enfans servent et serviront les siens. Déjà ils ont été heureux d'exposer leur vie et leur fortune, pour satisfaire leur cœur, et acquitter le mien. Je suis dans ma soixante quatrième année. Il ne me reste plus qu'à voir l'édifice de la royauté et de la liberté indissolublement unies par les mains royales de Louis XVIII sur les bases consacrées, en son nom, par son auguste frère. Alors j'aurai vu le *salut* des Rois, le *salut* des peuples, *la lumière des nations*, et je chanterai le cantique du vieillard hébreu.

Le comte DE LALLY-TOLENDAL.

STANCES

A S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême.

De saint Louis second, fille auguste et chérie,
Je voudrois sous vos pas répandre quelques fleurs ;
J'en cherche vainement, et mon âme attendrie
Ne trouve que des pleurs.

De vulgaires accens peuvent-ils jamais rendre
La touchante bonté, les nobles mouvemens,
Da ce cœur qui suffit, dès l'âge le plus tendre,
A tous les sentimens?

Magnanime Antoinette, à ton mâle courage,
Si j'osois rendre gloire aux derniers de tes jours,
Si tu daignois encor sourire à cet hommage,
J'implore ton secours!

Qui connoît mieux cette âme et si belle et si pure,
Dont tu développas les germes précieux,
Ame vraiment céleste, honneur de la nature,
Digne ouvrage des cieux.
Sublime Élisabeth, tu contemples cet ange,
Renouant de tes jours, le fil interrompu,
Et ce lis qui s'élève au-dessus de la fange
D'un siècl corrompu.
De ses douces vertus tel est le privilége,
Que près d'elles le reste est à peine compté ;
A peine on aperçoit, à travers leur cortége,
Sa grâce et sa beauté.
La Vistule rapide, et la Tamise altière,
Le Danube fougueux la virent tour à tour
Inspirer sur les bords d'une onde hospitalière
Le respect et l'amour.
Sur ces bords étrangers elle essuyoit les larmes
De cent mille proscrits que la rigueur du sort
Condamnoit à l'exil, aux tourmens, aux alarmes,
Plus cruels que la mort.
Elle disoit : « Vos maux ne sont point sans ressource ;
» Vous reverrez un jour les remparts de Sion.
» Un bon Roi, tôt ou tard, fera tarir la source
» De votre affliction. »
Mittau! Quels souvenirs! Mais que vais-je entreprendre?
Je ne possède point d'assez fermes pinceaux
Pour tracer dignement.... Ne voyons qu'Alexandre
Réparant tous les maux.
Si du roi malheureux vous fûtes l'Antigone,
Princesse, vous allez répandre ses bienfaits,
Et de vos propres mains ouvrir l'accès du trône
A ses heureux sujets.
Vous avez su du ciel désarmer la vengeance.
Ce trône des Titus ne court plus de hasards.
La plus haute sagesse et la reconnoissance
Vont être ses remparts.

Loyau.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

SUEDE.

Stockholm, 28 *février*.

PROCLAMATION.

« Habitans de la Norwège,

» Le roi de Danemarck a, par un traité de paix, conclu à Kiel, le 14 janvier dernier, renoncé irrévocablement, et à perpétuité, pour lui et pour ses successeurs, au trône et au royaume de Danemarck, en faveur de nous et de nos successeurs au trône et au royaume de Suède, à tous ses droits et titres sur le royaume de Norwège, et vous a déliés, par suite de cette cession, du serment de fidélité que vous aviez prêté au roi et à la couronne de Danemarck.

» Les troupes suédoises vont, par conséquent, passer vos frontières. Recevez-les avec tranquillité et confiance. Elles viennent comme des frères, comme des soldats du même peuple, que la nature a destinés à être unis.

» L'étranger qui pourroit menacer votre sol viendroit ravir vos propriétés et vos droits. Les troupes suédoises, issues des mêmes pères que vous, viennent vous apporter des droits et la liberté.

» Notre gouverneur-général en appellera aux lumières des hommes les plus recommandables de votre nation, afin de pouvoir présenter à notre acceptation le projet d'une constitution conforme à vos besoins et protectrice de votre bonheur.

» Nous vous garantissons d'avance que cette constitution sera basée sur les deux plus beaux droits d'un peuple libre et loyal, celui de la représentation nationale et celui de s'imposer soi-même.

» Tel est, Norwégiens, le vœu de notre cœur, qui n'a d'autre but que de vous rendre heureux. Notre bien aimé fils, généralissime des forces de terre et de mer des deux royaumes, qui combat dans ce moment pour l'indépendance et la liberté des peuples, saura respecter la vôtre, et est animé des mêmes sentimens que nous à notre égard. Il les transmet à son fils. Que toute rivalité cesse désormais entre les deux peuples de la presqu'île scandinave! c'est dans l'union et la confiance mutuelle que repose leur force. Sans ambition au-delà de leurs limites, ils n'en auront d'autre que de défendre leur territoire. La guerre ne s'étendra plus à vos contrées. Ces montagnes qui séparent la Suède de la Norwège cessent maintenant d'être frontières : les deux royaumes n'ont désormais besoin d'autres remparts que des flots qui les entourent et de la valeur de leurs habitans.

» Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour accélérer votre approvisionnement. Le rétablissement de votre commerce, l'ouverture de vos ports vont seconder nos efforts et vous prépareront des sources long temps inconnues de prospérité. Vous répondrez, nous n'en doutons point, par le maintien de l'ordre public, par l'obéissance due à votre nouveau souverain, par la confiance que vous lui accorderez, et par un véritable amour de la patrie, aux soins paternels que nous ne cesserons de vous donner.

» Au château de Stockholm, le   février 1814. »

FRANCE.

Boulogne, 27 *avril*.

(Extrait d'une lettre particulière.)

C'est le 26 avril que nous avons appris que S. M. alloit arriver à Boulogne. Dès le matin, toutes les rues étoient tendues en blanc, jonchées de fleur et de verdure; des drapeaux, des emblêmes ingénieux décoroient la façade des maisons. Deux tentes avoient été élevées à droite et à gauche de la porte de Calais, par laquelle le Roi devoit faire son entrée. Ces tentes étoient destinées à recevoir les autorités et les dames et demoiselles de la ville qui devoient complimenter S. M. et Madame la duchesse d'Angoulême, qui l'accompagnoit. Depuis deux heures après midi, tout étoit préparé, chacun avoit pris sa place; la population de la ville et des campagnes garnissoit la route; et l'ordre qui régnoit dans les apprêts de cette auguste cérémonie, l'allégresse qui brilloit dans tous les yeux, offroit le doux présage des destinées futures de la France..... A quatre heures, on aperçoit sur la hauteur du chemin de Calais les premières troupes qui escortoient S. M.; des acclamations mille fois répétées frappent l'air, et tous les canons des forts et des remparts, toutes les cloches se font entendre et saluent le descendant de Henri IV! Cependant le Roi s'approche; les gardes d'honneur boulonnais, commandés par M. le comte de Sainte-Aldegonde, un corps de lanciers rouges, des militaires de toute arme et de tous grades arrivent près des tentes.... Le Roi les suit, il est près de nous, nous allons le voir, sa voiture s'arrête!... Comment vous décrire ce moment! *Vive Louis XVIII! vive Mad. la duchesse d'Angoulême! vivent les Bourbons!* Tels sont les sentimens qui remplissent tous les cœurs, telles sont aussi les expressions qui s'échappent de toutes les bouches! M. le comte de Casteja, sous préfet de l'arrondissement; M. le maire de la ville, les autorités se présentent à la portière droite de la voiture de S. M., tandis que les dames et demoiselles sont à la portière gauche, où se trouve Mad. la duchesse d'Angoulême. M. de Casteja porte la parole : ...

« SIRE, dit-il, ce jour fut et sera pour nous à jamais mémorable par le souvenir qu'il laissera, par celui qu'il rappelle! il y a plus de deux siècles, qu'à cette époque, émigrés fidèles, vos Boulonnais, après six ans d'exil, rentrèrent dans leur ville avec les seuls biens qu'on ne put leur enlever, leurs enfans, l'image du Christ et la bannière de vos pères. »

« Si cette époque, répond le Roi, vivement ému, est à » jamais mémorable pour les habitans de ma ville de Bou- » logne, elle ne sera pas moins chère et moins douce à mon » souvenir! S. M. parle ensuite avec la même bonté, la

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mardi 3 Mai 1814.

VARIETES.

Eloge historique de Madame Elisabeth de France (1), suivi de plusieurs lettres de cette princesse : par Antoine Ferrand, ancien magistrat, auteur de l'*Esprit de l'Histoire*.

Il y a vingt ans que Madame Elisabeth a péri sous la hache des bourreaux révolutionnaires : quelle portion de la vie humaine! *Magnum vitæ humanæ spatium*, comme dit le profond et mélancolique Tacite.

Les générations ont succédé aux générations, depuis l'époque fatale où le sang de saint Louis couloit sur l'échafaud; et nous, dont la jeunesse fut témoin de ces tristes spectacles, nous avons vieilli à la hâte à travers les scènes tumultueuses qui se sont précipitées à leur suite avec une rapidité si extraordinaire et si instructive.

Quand on songe que les hommes qui ont aujourd'hui trente ans ne peuvent s'être formé, par leur propre expérience, une idée du gouvernement paternel des Bourbons; quand on songe qu'aucun d'eux ne peut se souvenir d'avoir contemplé, au centre de cette capitale, la statue du bon Henri, et qu'on voit cet enthousiasme unanime dont tous les cœurs sont en ce moment pénétrés, on reconnoît mieux que jamais que l'amour des Français pour leurs rois est une vertu essentiellement héréditaire dans notre nation.

Dans la vie civile et privée, vingt-cinq ans sont beaucoup; dans la vie politique, ce n'est qu'un point; les rois sont immortels en France : celui que la Providence nous ramène n'a jamais perdu ses droits sacrés; ils ne pouvoient ni périr, ni même vieillir; il y a eu une révolution, il n'y a pas eu d'interregne; la fortune pouvoit prolonger long-temps encore les changemens qui ont bouleversé la France, mais il n'étoit en son pouvoir ni de faire que ce qui est légitime ne le fût pas, ni de détruire le caractère français. La nation est rendue à ses véritables convenances, et le fil de nos destinées, un moment interrompu, se renoue; l'éloquence peut aujourd'hui célébrer la vertu malheureuse, et faire tourner même au profit de notre allégresse actuelle la tristesse de nos souvenirs; aucun espace de temps ne sauroit prescrire contre les droits que d'augustes infortunés ont à l'expression publique des regrets. Quelle considération pourroit empêcher de jeter des fleurs sur des tombeaux, s'ils ne doivent pas devenir les autels de la vengence? Il ne faut pas seulement pardonner, il faut oublier; mais l'oubli, si nécessaire et si juste quand il réprime des mouvemens déplacés, deviendroit injustice s'il repoussoit au fond des cœurs des sentimens doux et tendres, qui ne demandent qu'à s'exhaler.

Le tribut qu'un magistrat vertueux paie à la mémoire de madame Elisabeth, étoit un besoin de toutes les âmes sensibles et la dette de la France entière.

Le caractère si noble, si pur, si touchant de cette innocente victime de nos barbaries politiques, avoit amolli le cœur même de ce tyran démagogue dont on dédaigne de retracer ici le nom. Ce monstre abominable disputa quelque temps à la rage de ses abominables complices, les jours de Mad. Elisabeth; mais il fut obligé de céder, car il n'étoit puissant que pour le crime; et l'on vit une princesse, le modèle accompli de tous les genres de vertus, d'une douceur charmante, d'une piété exemplaire, d'un dévouement parfait à sa famille, d'une figure où se peignoient avec grâce tant d'intéressantes qualités; on vit la sœur de l'infortuné Louis XVI, cette vierge royale, arrachée des bras de ces augustes orphelins à qui elle servoit de mère, baignée des pleurs de sa tendre nièce, arroser de son sang cet échafaud

(1) Un vol. in-8°. Prix : 4 fr., et 4 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez V. Desenne, rue du Chantre; et chez le Normant.

même noblesse à M. le maire qui lui remet les clefs de les ville; c'est un père ramenant la joie et l'espérance dans les cœurs de ses enfans.

Une scène non moins attendrissante occupe tous les esprits : Mad. la duchesse d'Angoulême accueille, les yeux pleins de larmes, et avec la grâce la plus touchante, nos mères, nos sœurs nos épouses qui lui présentent leurs vœux et des fleurs.

Le cortége se remit en marche, mais les harnois des chevaux ont été coupés : plus de soixante jeunes gens de nos meilleures familles se sont précipités aux brancards, un plus grand nombre encore aspire à cet honneur.... M. le colonel commandant d'armes Ramand, qui étoit à la porte de la ville avec son état-major, arrive près de la voiture de S. M. ; il lui rappelle avec énergie les sentimens de fidélité qui l'animent; il veut lui remettre les clefs des fortifications : le Roi répond avec la bonté la plus touchante au dévouement de ce brave militaire, et lui dit « que ces » clefs sont en trop bonnes mains pour qu'il les reçoive. » Le clergé boulonnais, à la tête duquel se trouve son évêque; les troupes françaises et la garde nationale, les troupes alliées, les différens corps civils et administratifs, marchant dans l'ordre le plus parfait, le bruit des canons et des tambours, le son des cloches et de la musique exécutant les airs chers à tous les cœurs; les cris de joie s'échappant de cette masse imposante d'individus mue par un sentiment unique, l'amour du souverain légitime! Voilà le tableau sublime que je regrette de ne pouvoir mieux peindre.

On arrive à la porte de l'église de la haute-ville, le Roi y entre suivi de Mad. la duchesse d'Angoulême et d'une grande partie du cortége; il rend grâces au Dieu de S. Louis de ne trouver sur ses pas que des sujets fidèles. Le *Domine, salvum fac Regem* se fait entendre; les échos du temple répètent cette prière sacrée, et nous apprennent que ces voûtes antiques ne l'ont point oubliée. O majesté du culte chrétien! combien tes effets sont puissans, surtout lorsqu'ils s'allient à des circonstances aussi mémorables! des larmes religieuses coulent en ce moment des yeux de tous les assistans; des milliers de bras sont tendus vers le ciel : Seigneur, conservez-nous notre Roi; tel est le vœu de tous, et ce vœu sera exaucé!

Au sortir de l'église, le cortége conduisit S. M. à l'hôtel de la préfecture maritime, qui avoit été décoré pour la recevoir. C'est là que les corps militaires, civils, administratifs, et les députations des provinces voisines, sont présentés au Roi. Il parle à tous avec une bonté, une sagesse et une présence d'esprit remarquables; sa figure est aussi noble que sa race; son œil, plein de vivacité et d'expression, se repose avec confiance sur tous ceux qui l'entourent..... Il est au milieu des Français, et c'est un Bourbon !....

Le soir, toute la ville fut illuminée; il y eut une fête charmante à l'hôtel de la sous-préfecture. M. le comte et Mad. la comtesse de Casteja en firent les honneurs avec autant de délicatesse que de grâce. Mad. la duchesse d'Angoulême avoit fait espérer qu'elle embelliroit cette fête par sa présence, mais on vint annoncer à dix heures que la fatigue du voyage nous priveroit du bonheur de la voir. Il y avoit déjà quelques instans que les princes de Condé et de Bourbon étoient arrivés, et leur noble affabilité anima cette brillante réunion de la joie la plus pure et la plus vive. Des couplets leurs furent chantés, et tous les yeux se mouillèrent de douces larmes lorsqu'on entendit ce héros vénérable, digne descendant du grand Condé, dont la voix avoit tant de fois retenti dans les champs de l'honneur et de la victoire, répéter avec chaleur ce refrein : *Vive Louis ! vive Louis !*

Voilà ce dont j'ai été le témoin, et ce que je n'oublierai de ma vie. Je ne dois pas omettre de dire que tout le monde a été admis dans les appartemens du Roi, et qu'il n'est pas un Boulonnais sur lequel ses yeux aient paru se reposer avec confiance et avec amour.

PARIS, 3 *mai.*

DECLARATION DU ROI.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, A tous ceux qui ces présentes verront, Salut :

Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étoient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'Etat.

Résolu d'adopter une constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de juin de la présente année, le sénat et le corps-législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps; savoir :

Le sénat, et la chambre composée des députés des départemens.

L'impôt sera librement consenti.

La liberté publique et individuelle assurée.

La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique.

La liberté des cultes garantie.

Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

Les ministres, responsables, pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre.

Les juges seront inamovibles, et le pouvoir judiciaire indépendant.

La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

La Légion-d'Honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

Fait à Saint-Ouen, le 2 mai 1814.

Signé LOUIS.

---

permanent où elle avoit été traînée dans la fleur de la jeunesse, sans même aucun de ces prétextes qu'épie la férocité pour couvrir ses fureurs.

Le supplice de Mad. Elisabeth déconcerta jusqu'à la subtilité du crime, et lui enleva jusqu'à ce reste de pudeur dont il cherche toujours à se masquer : il ne manquoit plus, après avoir égorgé une personne si vertueuse, que de fraper du même fer l'enfant héritier de la couronne, et cette princesse alors âgée de 14 ans, que nous nous représentons sans cesse délaissée dans la prison du Temple, et dont le retour va faire couler de si douces larmes : le ciel et son âge le protégèrent. Couverte du sang de son père, de sa mère, de sa tante, elle entendoit s'agiter et rugir autour des murs de sa prison les furies révolutionnaires qui sembloient menacer son enfance, après avoir immolé ses parens. Dans une condition privée, ce seroit le comble de l'intérêt; ô qu'est-ce donc sur les degrés d'un trône dont elle est aujourd'hui un des plus beaux ornemens ! Qu'elle revienne dans cette capitale qui fut le théâtre de ses douleurs et qui sera celui de son triomphe; elle n'entendra que des regrets, des vœux, des bénédictions; elle verra tout le peuple à ses genoux.

Avec quelle satisfaction délicieuse, avec quel profond intérêt nous eussions vu figurer aussi dans ce retour également heureux et inespéré, Mad. Elisabeth, que tout paroissoit devoir dérober au sort qu'elle a subi! Mais elle n'est plus; et nous ne pouvons que nous entretenir des souvenirs de sa vie; son éloquent panégyriste a partagé son *éloge* en trois parties distinctes : « Jusqu'au jour fatal, dit-il, » qui a commencé les désastres de la France, Mad. Elisabeth avoit, » au milieu d'une cour brillante, pratiqué, dans le calme et dans le » silence, de grandes vertus privées; depuis ce moment jusqu'à son » entrée au Temple, elle a pratiqué de grandes vertus publiques; » depuis son entrée au Temple jusqu'à sa mort, elle a, à force de » privations, de sacrifices, de souffrances, de résignation, expié » (souhaitons-le du moins) les forfaits de ses bourreaux. » Tel est le plan très naturel et très sage, sur lequel M. Ferrand a établi sa composition; ce plan est *historique;* et c'est là sans doute ce qui a déterminé le titre du discours : car cet *éloge* est en lui-même beaucoup plus oratoire qu'*historique;* il est peut-être même trop oratoire pour un morceau destiné à être lu dans le cabinet, et non pas à être entendu en public : je sens combien de telles observations littéraires peuvent paroître étranges quand il s'agit d'un de ses ouvrages que les circonstances placent, pour ainsi dire, hors du domaine de la critique; mais il me semble que, si l'auteur étoit demeuré plus fidèle au titre de son discours, il en auroit plus sûrement atteint le but : l'auditeur est plus avide de mouvemens, de périodes et de réflexions; le lecteur aime mieux des faits; si le discours de M. Ferrand avoit dû être prononcé, il seroit encore, dans ce cas, beaucoup trop long : nous n'avons aucune oraison funèbre de cette étendue : la pompe du style oratoire exclut des détails qu'on est obligé de rejeter dans des notes; et c'est ce qui fait que les notes, dont les discours académiques sont ordinairement accompagnés, ont plus de lecteurs que les discours mêmes : Si, à l'exemple de Plutarque ou de Fontenelle, le respectable panégyriste de Mad. Elisabeth s'étoit borné à écrire la vie de cette princesse, ou à composer un véritable éloge *historique*, ce qui eût été la même chose, puisqu'il n'y a de place que pour la louange dans une vie si belle et si pure, je ne doute pas que le public n'eût été encore plus charmé de son ouvrage; quoi qu'il en soit, le discours de M. Ferrand, tel qu'il est, avec ses grandes divisions, son long exorde, son invocation, sa longue péroraison, ses prosopopées, son ton de style très élevé, avec cette surabondance de réflexions et d'observations, qui, jointe à celle des figures oratoires, étouffa un peu le fond du sujet : ce discours,

Il est enfin remonté sur le trône de ses ancêtres, ce Roi que les vœux des bons Français et ceux de l'Europe appeloient depuis tant d'années. Les habitans de Paris se sont montrés dignes, par leurs hommages, leur allégresse et les marques touchantes de leur piété filiale de revoir ce père qui n'a cessé de chérir ses enfans, de les plaindre, de s'occuper de leur bonheur, même au milieu de leurs plus grands égaremens. Nous n'essayerons pas de donner aujourd'hui à nos lecteurs, une juste idée des solennités qui ont accompagné le retour du Roi dans sa capitale; l'affluence de monde ne nous ayant permis de les voir que très imparfaitement, nous sommes malheureusement forcés de nous borner pour le moment à une foible esquisse; mais nous tâcherons de recueillir dans les numéros suivans jusqu'aux moindres détails qui appartiennent à cette époque de notre histoire, la plus mémorable de toutes et la plus féconde en merveilles inattendues.

Dès six heures du matin, des salves d'artillerie ont annoncé les cérémonies du jour. M. le comte Charles de Damas, à la tête de la garde à cheval, est allé au devant du Roi jusqu'à Saint-Ouen; MM. les maréchaux de France, les officiers-généraux de l'armée, et tous les seigneurs de la cour se sont aussi rendus auprès de S. M., pour former son cortège.

Le Roi est parti à onze heures. Toute la route, depuis Saint-Ouen jusqu'à la barrière, étoit couverte d'une immensité de peuple. Il y avoit plus de six rangs de spectateurs de chaque côté, et l'on y étoit aussi pressé que dans les rues de Paris. Des acclamations, qui n'ont pas été interrompues un moment, ont accompagné le Roi jusqu'aux portes de la capitale. S. M. y a été reçue par M. de Chabrol, préfet du département de la Seine, entouré des douze maires et de tout le conseil municipal. Ce magistrat a porté la parole en ces termes:

« Sire,

» Le corps municipal de votre bonne ville de Paris dépose aux pieds de Votre Majesté les clefs de la capitale du royaume de saint Louis. Le ciel, dans sa clémence, nous rend enfin nos Rois! il accorde un père aux vœux des Français; il environne le trône de tout ce que la dignité, le malheur et la vertu eurent jamais de plus auguste, et le souvenir des maux passés vient s'y joindre encore pour l'entourer plus étroitement de l'amour et de la vénération des peuples.

» La France, sous l'antique bannière des lis, voit combler toutes ses espérances, et, pour premier bienfait, la paix du Monde signa le retour des Bourbons. Sire, amour, respect, fidélité inviolable au sang de nos Rois, voilà le sentiment unanime des habitans de votre bonne ville. Repos, conciliation et bonheur, tel est le besoin et le vœu de leur cœur, que les discours paternels de Votre Majesté ont déjà réalisé. Que n'attendent-ils pas d'un prince renommé par sa haute sagesse, par sa tendresse inaltérable pour ses sujets, admiré par ses rares vertus et sa noble constance.

» L'image de Henri IV, dérobée si long-temps à nos regards, reparoît dans ce jour solennel; elle nous rappelle des temps d'orage auxquels succédèrent bientôt ceux de la félicité publique: son règne recommence aujourd'hui. La France entière, heureuse par sa confiance et son amour, tourne aussi ses regards sur ces princes chéris, sur une princesse auguste dont le nom réveille tant de sentimens et d'émotions, et s'écrie dans des transports de joie et d'attendrissement, *Vive le Roi, Vivent les Bourbons*, etc. »

Le roi a fait une réponse pleine de sensibilité et de bonté. On croit avoir entendu, entr'autres, ces propres paroles: « Je » me réjouis de me réunir à mes enfans. Je touche les clés » de ma bonne ville de Paris, mais je vous les remets, je » ne puis les laisser en de meilleures mains et les confier à » des magistrats plus dignes de les garder! »

On ne peut se peindre la joie et l'émotion des spectateurs. On n'entendoit par-tout que les cris de *Vive le Roi, vive Mad. la Duchesse d'Angoulême, vivent Monseigneur le Prince de Condé, Monseigneur le Duc de Bourbon;* mais ces acclamations se mêloient à des sanglots, à des larmes que les cœurs trop émus ne pouvoient contenir. Que de souvenirs faisoient répandre ces douces et pieuses larmes?

Le cortège de S. M. se composoit de détachemens de troupes de ligne et de gardes nationales à cheval, qui ouvroient la marche; de huit voitures de la cour, attelées chacune de huit chevaux, et décorées, comme autrefois, des armes de France aux portières, et de branches de lis sur les panneaux; de détachemens d'infanterie de ligne et de garde nationale. Un nombre assez considérable de jeunes demoiselles de Paris, qui étoient allées jusqu'à Saint-Ouen présenter leurs hommages et des fleurs au Roi et à Mad. la duchesse d'Angoulême, marchoit après ces troupes: elles étoient toutes vêtues de blanc, et l'une d'elles portoit une bannière, sur laquelle étoient écrits ces mots: *La Providence nous rend les Bourbons. Vive le Roi!* La présence de ces jeunes filles au milieu des troupes contribuoit à donner à la fête un air de famille.

Venoient ensuite les voitures de la ville, au nombre de dix-sept; puis un état-major magnifique et très nombreux, composé d'officiers-généraux français et étrangers. D'autres corps de troupes de toutes armes, infanterie, cavalerie, précédoient la voiture du Roi, qui étoit entourée des maréchaux de France et des généraux de l'armée.

Le Roi étoit dans une calèche attelée de huit superbes chevaux blancs. S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême, sa fille adoptive, étoit placée à côté de S. M. et à sa gauche; vis-à-vis on voyoit le vaillant prince de Condé et son illustre fils le duc de Bourbon, l'un et l'autre dignes héritiers de la gloire du grand Condé. S. A. R. Monsieur, accompagnoit, à cheval, la calèche de S. M., et étoit à la portière gauche; Mgr. le duc de Berry étoit à la portière droite. La calèche alloit lentement; mais qui n'eût desiré que sa marche fût plus lente encore, afin de contempler plus long-temps, et le Roi, dont les traits peignent si bien la majesté et la bonté tout ensemble, et cette auguste fille du second saint Louis, et ces princes du sang, si chers à la France?

Les acclamations de la joie et de l'amour du peuple ne retentissoient pas seulement au passage du Roi, mais elles se prolongeoient pendant toute la durée du cortège. Maréchaux de France, généraux, officiers, soldats, tous donnoient à l'envi le signal de l'allégresse publique; les généraux étrangers confondoient aussi leur bonheur avec le nôtre, convaincus, comme nous, qu'il n'y avoit nulle paix à espérer pour l'Europe, sans le retour du Roi en France. Toutes les maisons des rues traversées par le cortège étoient

---

dis-je, malgré ces inconvéniens, est un morceau précieux, un monument digne de la main qui l'élève, et de l'illustre victime à laquelle il est consacré: le zèle a peut-être un peu égaré le talent; mais ce n'est pas sans l'avoir souvent inspiré très heureusement.

Dès l'exorde, on voit que ce panégyrique est composé dans le meilleur esprit; que si l'orateur doit réveiller de tristes souvenirs, il ne se propose pas de réveiller de vieilles haines, et que l'hommage qu'il rend à la vertu n'est point un appel qu'il fait au ressentiment. Après avoir montré que la vie de madame Elisabeth, dans ses deux premiers périodes, offre des modèles à l'enfance, que l'éducation s'efforce de prémunir contre les dangers de l'avenir, et à la jeunesse que des dangers présens environnent, il s'écrie, en suivant toujours la même forme oratoire: « Enfin, je dirai à ceux qui, sur les débris » de leurs propriétés envahies, sur les cendres de leurs parens ou de » leurs amis assassinés, arrachés à toutes leurs affections, séparés » de tout ce qui faisoit le charme de leur vie, auroient la foiblesse » de ne pas se mettre au moins au niveau de leur malheur, la témé- » rité de se permettre un murmure contre l'Etre suprême qui a » répandu sur eux la coupe de sa colère, ou la honteuse et coupable » pensée de s'abaisser *à des projets de vengeance!* voyez comme elle » a reçu tant de coups accablans qui l'ont précipitée sans pouvoir » l'abattre! Qui de vous est tombé de plus haut? Qui de vous a eu » plus à regretter? Qui de vous a vu successivement plus de nœuds » se détacher, se briser et disparoître? Et à qui l'accomplissement » du saint et sublime précepte du pardon des injures peut-il présenter » un œuvre plus méritoire, et une vertu plus surnaturelle? » Et en effet, si le ciel rappeloit à la vie en ce moment toutes ces grandes victimes, au nom desquelles quelques esprits, qui ont besoin de haïr et de troubler, voudroient peut-être encore donner un libre cours à leurs déclamations violentes, ou à leurs insinuations perfides, elles les désavoueroient sans doute avec indignation, et leur feroient sentir que ces funestes habitudes de division et de discorde, contractées dans des temps si malheureux, doivent aujourd'hui faire place à de plus douces habitudes, à d'autres dispositions.

Les deux premières parties de cet *Eloge* paroissent un peu vides non pas assurément de pensées sages, de vues instructives et profondes, de phrases éloquentes, de mouvemens et de traits propres à émouvoir, mais de choses positives et de *faits*: peut-être les faits ne se présentoient-ils pas avec beaucoup d'abondance, dans une vie si réglée dont l'uniformité vertueuse ne pouvoit admettre un grand nombre de vicissitudes et d'événemens; peut-être aussi ces deux parties auroient-elles eu plus de plénitude si elles avoient été réduites à une seule; car les détails de l'éducation et de l'enfance des personnes même les plus faites pour exciter l'intérêt, ne sauroient piquer bien vivement la curiosité; il est vrai pourtant que Mad. Elisabeth fut presqu'aussi redevable à son éducation que le duc de Bourgogne son aïeul avoit pu l'être à la sienne; et ce n'est pas un spectacle indifférent de voir une heureuse culture substituer insensiblement des vertus solides et durables à des défauts naturels: au reste, tous les souvenirs que retracent ces deux parties de l'*Eloge* suffisent pour les rendre très attachantes: elles nous reportent vers ces temps voisins de la révolution, qui ont été si indignement calomniés, et pour lesquels les vertus de Louis XVI et celles de Mad. Elisabeth demanderoient grâce si l'histoire avoit quelqu'accusation véritable à former contr'eux. Au milieu d'une cour, aux intrigues de laquelle, comme dit M. Ferrand, Mad. Elisabeth étoit absolument étrangère, toute la vie de cette princesse se renfermoit dans le cercle des vertus privées: elle connoît le prix de l'amitié, secourt le malheur avec délicatesse, se livre à toute sa tendresse pour son auguste famille;

ornées de tapisseries, de guirlandes, de lis; on voyoit de distance en distance des couronnes suspendues aux maisons. Lorsque le Roi est entré sous l'arc de triomphe de la Porte Saint-Denis, une magnifique couronne est venue, pour ainsi dire, descendre sur sa tête. Deux orchestres, placés au marché des Innocens, ont joué, au moment de l'arrivée du Roi, l'air de *Vive Henri IV*. S. M. a eu la bonté de faire arrêter sa voiture pour recevoir le compliment des dames de la Halle; en même temps un petit enfant de la plus charmante figure, a présenté à Mad. la duchesse d'Angoulême une corbeille de fleurs, et a laissé échapper deux tourtereaux qui sont venus voltiger autour de S. A. R.

Le cortége est arrivé devant Notre-Dame à deux heures et demie environ. S. M. a été reçue par le chapitre métropolitain sous une tente qui avoit été érigée devant le grand portail. M. l'abbé de la Myre a porté la parole en ces termes :

« Sire,

» L'un des illustres aïeux de Votre Majesté déposoit ici, avec une religieuse confiance, ses prières et ses vœux au pied de l'autel de notre auguste Patrone, et il obtint la naissance d'un fils, Louis XIV. Pendant bien des années, nous avons déposé sur le même autel, dans le silence de la douleur, nos prières et nos larmes, et le Ciel nous rend aujourd'hui notre Roi, notre Père Louis XVIII.

» Le Dieu de saint Louis a relevé votre trône; vous raffermirez ses autels. *Dieu et le Roi*, telle est notre devise, telle a toujours été celle du clergé de France, dont l'Eglise de Paris se félicite d'être en ce moment l'organe. »

S. M. a répondu : « En entrant dans ma bonne ville de » Paris, mon premier soin est de venir remercier Dieu et » sa sainte Mère, la toute-puissante protectrice de la » France, des merveilles qui ont terminé mes malheurs. » Fils de saint Louis, j'imiterai ses vertus. »

S. M. a été conduite au sanctuaire sous un dais porté par quatre chanoines, ayant à sa gauche Mad. la duchesse d'Angoulême, et à sa droite Monsieur. S. A. R. le duc de Berry, LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon suivoient immédiatement le dais. Le vénérable archevêque de Rheims, M. de Talleyrand-Périgord, grand-aumônier de France, a présenté au Roi son livre de prières. S. M. est restée à genoux pendant plus d'un quart d'heure; elle s'est ensuite assise un moment sur son fauteuil. Mad. la duchesse d'Angoulême et les princes, à l'exemple du Roi, prioient aussi avec le plus saint recueillement. Tous les corps de l'Etat et les grands du Royaume assistoient à la cérémonie. L'église étoit entièrement pleine de monde. Avant et après le *Te Deum*, on a chanté deux fois le *Domine salvum fac Regem nostrum Ludovicum*, et les cris de *vive le Roi* ! ont long-temps retenti sous la voûte sacrée.

Après la cérémonie, le Roi a été conduit avec le même cortége au Palais des Tuileries. S. M., en passant sur le Pont-Neuf, s'est arrêté quelque temps devant la statue de Henri IV. L'aéronaute, Mad. Blanchard, s'est élevée dans les airs en sa présence, tenant dans les mains deux drapeaux blancs.

A son entrée dans le palais de ses pères, S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême s'est évanouie; cette princesse incomparable avoit éprouvé les effets d'une émotion semblable, en passant devant le Palais de Justice. Que de sentimens fait naître un si héroïque exemple *de piété filiale*!

La joie publique s'est encore manifestée ce soir par une illumination absolument universelle et telle que depuis vingt-cinq ans nous n'avions rien vu de semblable. Nous ajouterons demain d'autres détails à ce récit qui est nécessairement très imparfait.

Le Roi occupe au palais des Tuileries les grands appartemens; Madame la duchesse d'Angoulême, le pavillon de Flore; LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc de Berry, le pavillon Marsan; LL. AA. SS. Mgr. le prince de Condé et Mgr. le duc de Bourbon habitent le petit palais Bourbon.

La députation de la ville de Lille a été présentée à S. A. R. Monsieur, à l'audience du 29 avril. M. le comte de Brigode a porté la parole. S. A. R. a répondu :

« Je suis très sensible à ce que vous venez de me dire. » Nous n'avons eu qu'à nous louer des sentimens des habitans de Lille, et particulièrement de la bonne conduite » des autorités. Je vous répète avec plaisir combien nous en » avons été satisfaits. Je m'empresserai de transmettre au » Roi mon frère les vœux que vous venez de m'exprimer. »

— Hier, 2 mai, la députation de la ville de Nancy a été présentée à Monsieur, qui a fait la réponse suivante au discours prononcé, au nom de la députation, par M. Mik :

« Je voudrois pouvoir vous peindre la satisfaction que » j'éprouve en me retrouvant avec vous; j'ai été si heureux » à Nanci ! j'ai promis d'y retourner : je voudrois que ce » fût bientôt; ce seroit une preuve que le Roi, mon frère, » auroit moins besoin de moi. »

— Le 22 avril, à l'audience de S. A. R. Monsieur, ont eu l'honneur de lui être présentés MM. les anciens officiers du corps des carabiniers de Monsieur, au nombre de dix-sept se trouvant à Paris, et ayant à leur tête M. le comte de Bernes, maréchal de camp, et M. le marquis de Raincourt, ancien colonel; s'étant réunis pour offrir à S. A. R. les expressions de leur respect, de leur amour et de leur entier dévouement. S. A. R. a daigné s'entretenir quelques instans avec eux, et leur faire connoître le souvenir honorable qu'elle a bien voulu conserver pour quelques officiers qui servoient dans ce corps.

— Par un décret du 2 mai, S. A. R. Monsieur, lieutenant-général du Royaume, a nommé aux préfectures ci-après, savoir :

M. le comte de Voyer-d'Argenson, à la préfecture des Bouches-du-Rhône;

M. Siméon, à la préfecture du département du Nord;

M. C. de Montlivault, à la préfecture des Vosges;

M. de Mesy, à la préfecture de l'Aube;

M. de Mik, maire de Nancy, à la préfecture de la Meurthe.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.

chérit la solitude, et puise une partie de ses plus douces émotions dans les pures délices de la piété : ses petits voyages auprès des dames de Saint-Cyr, chez les Carmelites de Saint-Denis où elle alloit passer quelques momens avec Mad. Louise sa tante; ses divers séjours dans sa paisible et modeste maison de Montreuil forment d'abord tous les événemens de sa tranquille destinée. Mais bientôt se développe une autre scène; et c'est alors que M. Ferrand nous la représente pleine de la plus noble fermeté; ennemie des conseils timides, quoique toujours résignée à la volonté de Dieu, et soumise à celle de son frère; plus dévouée que jamais à sa famille; intrépide dans ses dévouemens devenus très périlleux, et se précipitant dans l'occasion avec autant de sang froid que de courage entre ses parens menacés et le fer des assassins.

Dans la troisième partie, l'orateur nous ouvre, pour ainsi dire, la tour du *Temple*. Quel spectacle, et de quelles nobles et vives couleurs M. Ferrand a su peindre ce tableau ? Je n'essaierai pas d'en reproduire ici une esquisse : c'est dans l'ouvrage même du sensible et vertueux panégyriste de Mad. Elisabeth, que tous les cœurs français, que toutes les âmes tendres doivent retrouver tout le charme mélancolique de leurs souvenirs; lui-même, dans cet endroit de son discours, se croit à peine au niveau de la tâche sublime qu'il s'est imposée : « Vous seule, s'écrie-t-il éloquemment, qui dans la » journée du 21 janvier 93, vous trouvâtes fille et sœur de votre Roi, » vous à qui l'âge permettoit de ne rien perdre de tout ce que vous » voyiez; vous, en qui, dès votre enfance, tout annonçoit » le sang des Césars et celui des Bourbons, c'est à vous que la » France, que l'Europe, que le monde entier s'adressera un jour » pour connoître tout ce qu'il y a eu d'admirable dans les quinze » derniers mois d'Elisabeth. Vous êtes enfin appelée à nous retracer » un sur votre auguste tante; tout ce qui, à travers les [illegible], vous » cherchoit du fond du cœur dans cet honorable asile où la Provi» dence vous ordonnoit de souffrir, et vous permettoit d'attendre; » tout ce qui prend intérêt à la vertu, tout ce qui, à ce nom seul, » sent le besoin d'en suivre les élans, d'en admirer les prodiges, » d'en imiter, s'il est possible, la perfection, attend et réclame de » vous tous ces détails. C'est une dette dont la religion et l'huma» nité vous demanderont le paiement, vous vous enrichirez en » l'acquittant, et le récit de ce que vous avez vu, sera la récompense » la plus douce de ce que vous avez souffert ! » Quelle touchante situation, en effet, que celle de la fille des rois, racontant l'histoire de ses douleurs entre le tombeau de son père, et le tombeau de Mad. Elisabeth ! quel interprête de ces royales infortunes ! quelle éloquence pourroit lutter contre la naïveté de ces récits, et quel art pourroit même atteindre à l'effet que produira sa seule présence.

Les notes que M. Ferrand a jointes à cet éloge, et qui remplissent plus de la moitié du volume, fournissent des éclaircissemens de détail souvent très curieux, sur un grand nombre de passages du discours : l'auteur s'appuie presque toujours du témoignage des *Essais historiques* de M. Beaulieu (1), un des meilleurs ouvrages de ce genre qu'on ait composé sur la *révolution*; mais ce qui donne un prix inestimable à cette partie du volume, ce sont près de cent lettres de Mad. Elisabeth, dont la plupart sont des peintures des scènes révolutionnaires qui se passoient sous ses yeux : tout le monde voudra les lire, ces lettres; et elles suffiroient pour faire de ce livre un véritable monument.

Dussault.

(1) Six vol. in-8°.

A Paris, chez Maradan, lib., rue des Grands-Augustins, n°. 9; et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

Londres, 29 *avril.*

Fonds publics. — Trois pour cent cons. 67 3/8; 3 pour cent réduits, 65 3/4. — *Omnium*, 20.

Hier, à la séance des communes, M. Whitbread a émis le vœu que, dans le congrès des puissances européennes, il soit fait une déclaration expresse contre l'odieux trafic des nègres; que chacun des alliés fasse immédiatement suivre cette déclaration de mesures efficaces pour en remplir l'objet, et que, dans tous les cas, l'Angleterre use de toute son influence pour arriver à un but si desirable. « Je sais (ajoute l'honorable membre) que, dans ce moment encore, il se prépare des spéculations sur cet infâme commerce, par l'idée où l'on est que le rétablissement de la paix en Europe pourra le faire revivre; se peut-il qu'il y ait en Angleterre des hommes assez endurcis pour se charger de l'odieux de telles entreprises? S'il en est, espérons qu'on saura les réprimer; toutefois le ministère n'a encore rien dit à ce sujet! »

M. Freemantle, à l'occasion des derniers combats devant Bayonne et Toulouse, demande que l'on fasse connoître à la chambre quelles mesures avoient été prises pour informer, avec toute la célérité convenable, nos armées dans le Midi de la France des événemens de Paris du 31 mars au 12 avril.

Le lord chancelier de l'échiquier déclare, que rien n'avoit été négligé pour faire prévenir à temps les informations dont il s'agit. Sur de nouvelles hesitations de la part de sa seigneurie, de répondre à la question, déjà faite plusieurs fois, s'il avoit eté donné l'ordre à nos croisières de couper toutes communications avec la Norwège, M. Wynne annonce pour aujourd'hui une motion sur ce sujet.

— Il paroît, par les dernières lettres de Brême, que la nouvelle d'un arrangement entre le maréchal Davoust et l'armée de siége devant Hambourg, étoit sans fondement. Seulement, les hostilités avoient été suspendues, et l'on espéroit que les choses resteroient en cet état jusqu'au retour de l'officier dépêché par le maréchal Davoust, pour aller prendre des informations à Paris.

— A Copenhague, on ne doutoit point que les Norwégiens ne fussent résolus à tout entreprendre et tout hasarder pour le maintien de leur indépendance.

— Le président de la députation chargée de porter au Roi de France les félicitations et l'expression des regrets des habitans du comté de Buckingham, nous écrit qu'on ne peut se figurer l'impression que la nouvelle du départ de S. M. a faite en particulier sur les habitans de Aylesbury et de Hartwell, lieux de la résidence de cette cour auguste. C'étoit un mélange singulier de joie et de tristesse; les pauvres, sur-tout, sentoient plus vivement que tout le reste la perte qu'ils alloient faire. La charité de la douce et aimable fille de Louis XVI, étoit pour eux d'une si grande ressource! Grâces à ses soins, à la bonté de toute cette famille royale et des nobles serviteurs qui lui étoient restés attachés, ceux qui avoient faim recevoient la nourriture, et ceux qui étoient nus, le vêtement. La veille de son départ, S. M. avoit fait remettre aux pasteurs de Hartwell et d'Aylesbury deux cent cinquante guinées pour les pauvres et les prisonniers de leurs paroisses.

Du 30 avril.

Fonds publics. — Trois pour 100 consol., 67 3/4; trois pour 100 réduits, 66 1/4. — *Omnium*, 20 3/4.

— Le contre-amiral Cercey et M. de la Boulaye sont nommés commissaires pour donner ordre au renvoi des prisonniers français dans leur patrie.

— Le prince héréditaire d'Orange a débarqué hier à Harwich.

Suivant les dernières nouvelles du continent, les commandans de Hambourg et de Magdebourg avoient reçu du gouvernement français l'ordre d'ouvrir ces deux places aux troupes alliées qui en formoient le blocus, dans les vingt-quatre heures, sous peine, en cas de refus, d'être considérés comme rebelles et de voir leurs biens confisqués. Il ne paroît pas néanmoins que le général Davoust se soit rendu à cet ordre. Loin de là, sa conduite envers les habitans est toujours de la plus affreuse rigueur.

— Ce que nous avons dit il y a deux jours de l'arrestation d'un officier danois, porteur de lettres du roi de Danemarck au prince Christian, pour l'engager à tenir en Norwège contre les forces de la Suède, étoit dénué de fondement.

ALLEMAGNE.

Brême, 23 *avril.*

On n'apprend encore rien de satisfaisant de Hambourg. Le général Davoust continue de prendre les mesures les plus sévères, et même les plus barbares. On dit qu'il a fait fusiller dernièrement cinq bourgeois, dont tout le crime étoit d'avoir parlé de la prise de Paris comme d'une chose connue et certaine.

Vendredi dernier, il a fait sortir de nouveau de la ville 11 à 1200 personnes, sans leur permettre d'emporter le moindre objet. Il vient aussi de frapper sur la ville d'Altona une nouvelle réquisition de 1000 bœufs, en sommant les habitans d'y satisfaire sans délai.

ITALIE.

Milan, 24 *avril.*

Le 20, une révolution subite a éclaté dans cette ville à la nouvelle des grands événemens de Paris. Le peuple s'est

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Jeudi 5 Mai 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Les Deux Gendres, la Belle Fermière.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Les Deux Journées, Henri IV ou la Bataille d'Ivry.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et d'Aubigné, le Jaloux malgré lui, Molière chez Ninon.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

La prem. *d'un Petit Voyage du Vaudeville, Arlequin afficheur, Gaspard.*

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le ci-devant Jeune Homme, le Retour des Lis, le Diner de Madelon.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, M. de la Hure.

AMBIGU-COMIQUE.

Vive la Paix, Une Matinée de Frédéric II, Palmérin.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Grands Exercices d'équitation par MM. Franconi fils, suivis de *l'Entrée de Henri IV à Paris.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Spectacle tous les jours chez M. Pierre, à sept heures et demie.

COSMORAMA, OU VOYAGE PITTORESQUE AUTOUR DU MONDE.

Il est ouvert tous les jours. Prix : 1 fr. 50 c.

TIVOLI (jardin Boutin), *rue Saint-Lazare, chaussée d'Antin.*

Grande Fête extraordinaire à l'occasion de l'heureux retour de S. M. Louis XVIII; grand feu d'artifice; quarante-neuvième ascension de M. Robertson. — Prix d'entrée : 5 fr.

WAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin.*

Bal champêtre. M. Colinet fils exécutera ses jolies contredanses.

Le Panorama du Danube est visible tous les jours, boulevard des Capucines. — Prix d'entrée: 2 fr. 30 c.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Retour d'Ulysse.

Le système dramatique des Grecs est avoué par toutes les littératures classiques de tous les pays et de tous les âges; mais il ne faut rien outrer; et parce que les Grecs ont eu des idées très justes sur la tragédie, il ne faut pas se calquer tellement sur eux qu'on viole pour cela toutes les convenances de notre littérature nationale qui a son esprit, ses bienséances et ses lois. Ainsi M. Lemercier, dont les mauvais exemples étoient très dangereux, parce qu'ils avoient l'autorité du talent, donnoit un fort mauvais exemple quand il introduisoit sur notre scène tragique ce tutoiement grec dont M. Lebrun a fait usage d'après lui dans le *Retour d'Ulysse*, et qu'il faut sévèrement proscrire partout où il se présentera, parce qu'il est en opposition absolue avec l'esprit de notre langue, et qu'il ne peut rendre au dialogue dont il détruit d'ailleurs les plus précieuses nuances, que le charme trompeur et si vite évanoui de la nouveauté.

Le tutoiement s'emploie chez nous en trois cas différens, ce qui permet au poëte d'en tirer successivement différentes beautés que le système de M. Lebrun ne comporte pas. Il exprime le rapport d'une familiarité intime et affectueuse. Voilà son acception générale. Pris dans une acception extrême, il est le langage du mépris et de l'aversion. Transporté à l'autre, il devient celui de l'amour, du culte ou d'une vénération qui en approche. La seconde personne du pluriel ne s'approprie dans notre langue qu'à la conversation ordinaire et sans passion. C'est l'expression de la politesse française, et

porté en foule chez les ministres de Buonaparte, demandant à grands cris leurs têtes. Il a traîné sur la place publique le ministre des finances, M. de Prina, et l'a massacré horriblement; le ministre de la conscription, qui étoit particulièrement l'objet des fureurs populaires, s'y est heureusement soustrait par la fuite. Le palais du sénat a été saccagé, les sénateurs ont été insultés et dispersés.

Les bons citoyens se sont réunis, et ont fait cesser ces désordres. Le général Pino a été investi du commandement en chef de la force armée. Le gouvernement de Buonaparte a été renversé, et remplacé par un gouvernement provisoire.

Il s'étoit formé dans le sénat une cabale qui, le 17 avril, avoit proposé de proclamer roi le prince Eugène-Napoléon: le registre où cette demande étoit inscrite a été lacéré, et l'on a envoyé une députation aux souverains alliés, pour faire rejeter le prince vice-roi, qui s'est enfui de Milan à Mantoue avec un petit nombre de partisans.

Les colléges électoraux sont assemblés depuis le 21. Ils ont adressé au peuple italien une proclamation pour lui faire connoître les changemens qui viennent de s'opérer dans l'Etat, et qui ont été nécessités par l'intolérable tyrannie du gouvernement de Buonaparte.

Dans un acte du 23, les colléges électoraux réunis ont chargé leurs députés de porter aux puissances alliées les demandes suivantes :

Ils déclarent que la religion catholique est la religion de l'Etat.

Ils demandent,

1°. L'entière indépendance du nouvel Etat italien, qui représentera le royaume d'Italie, sous la même dénomination ou sous toute autre qu'il plaira aux souverains alliés de lui donner ;

2°. Une plus grande extension des frontières du nouvel Etat, combinée avec les intérêts et les vues des puissances alliées, ainsi qu'avec la nouvelle balance politique de l'Europe ;

3°. Une constitution libérale, qui ait pour bases la division des trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, ce dernier pouvoir devant être absolument indépendant ; une représentation nationale, à qui appartiendra exclusivement le droit de faire les lois et de voter les impôts ; la liberté individuelle ; la liberté de la presse et du commerce, et enfin la responsabilité des ministres ;

4°. Ils demandent que la faculté de faire cette constitution soit accordée aux colléges électoraux ; 5°. que notre pays soit constitué en monarchie héréditaire de mâle en mâle, et qu'il nous soit donné un prince qui, par sa naissance et par ses qualités personnelles, puisse nous faire oublier les maux que nous avons soufferts sous le gouvernement qui vient de finir. Les colléges électoraux, touchés de la générosité des monarques alliés, qui ont rendu à la France reconstituée ses prisonniers, osent réclamer la même faveur pour leurs enfans victimes depuis tant d'années d'une cause injuste.

Gênes, 23 avril.

Ces jours derniers, l'heureuse nouvelle des événemens qui ont eu lieu en France circuloit sourdement ; mais on n'en pressoit pas moins les préparatifs de défense dans ce port. La nuit du 18 de ce mois, les Anglais se sont approchés et ont fait un feu tellement nourri, qu'en peu d'heures ils ont emporté les lignes de Saint-Martin qu'on croyoit inexpugnables, pris l'un après l'autre tous les forts, et sont arrivés jusqu'aux portes de la ville, qu'ils ont menacé de prendre d'assaut dans la journée. La garnison française, qui s'étoit conduite avec beaucoup de valeur a capitulé et a évacué la place le 20. Les Anglais sont entrés le 21. Les autorités de cette ville se sont rendues à Albano pour complimenter lord Bintinck. Aujourd'hui nous avons reçu la nouvelle officielle de l'abdication de Buonaparte ; et, en ce moment, un courrier extraordinaire nous annonce qu'une suspension d'armes vient d'être conclue entre le prince Eugène et le comte de Bellegarde.

Il y a beaucoup de fermentation à Turin. Le prince Borghèse a pris la fuite pour se soustraire à la fureur du peuple.

PARIS, 4 *mai.*

La France entière doit jouir de tous les détails qui appartiennent à la fête de la restauration. Voici ceux que nous avons recueillis aujourd'hui :

Vers huit heures du soir, S. M., touchée des cris de *vive le Roi!* sans cesse répétés par la foule innombrable qui se pressoit sous les fenêtres du palais des Tuileries, voulut bien se montrer à son peuple : le ROI tenoit une main sur son cœur et levoit l'autre vers le ciel, comme pour exprimer par un seul geste et par une seule pensée, que tout ce qu'il devoit en reconnoissance au Roi des Rois, il le rendroit en amour à ses peuples. Quel touchant et sublime spectacle! *Voilà pourtant*, disoit-on de toutes parts avec attendrissement, *voilà le bon Roi que nous avons méconnu! et pour qui?....*

Peu après, MONSIEUR s'étant approché de son auguste frère, et voulant lui baiser la main, le ROI l'embrassa et le serra tendrement dans ses bras. Aussitôt les acclamations, les transports, les cris de *vive le Roi!* redoublèrent avec un nouvel enthousiasme.

Enfin parut S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême, et les deux augustes frères la placèrent entr'eux. Alors les cris cessèrent. Ils étoient étouffés par les sanglots.

— Le ROI, qui ne se souvient que des bonnes actions de ses sujets, s'est rappelé, à son arrivée à Notre-Dame, que M. l'abbé Dastros, vicaire-général du diocèse de Paris, avoit souffert une persécution de quatre années pour la cause de la religion. Il paroît que S. M. s'attendoit à être complimentée par ce respectable ecclésiastique; c'est pour cela qu'elle a demandé si celui qui lui portoit la parole au nom du chapitre n'étoit pas M. l'abbé Dastros.

— Le ROI a manifesté une grande émotion en voyant l'effigie de Henri IV se présenter comme par enchantement sur son passage; l'attendrissement du peuple n'a pas été moins vif. Les imaginations et les cœurs se sont enflammés à l'envi; il sembloit que l'ombre de l'aïeul montroit son petit-fils à ses chers Français, en leur disant : *Je renais en lui.* La noble et touchante inscription, fournie par M. le comte de Lally-Tolendal (*Ludovico reduce Henricus redivivus*), a eu tout son effet. L'auteur de l'appel entraînant qui, le matin, avoit fait couler des larmes de tous les yeux étoit digne de cette heureuse inspiration.

— Parmi les différens signes d'allégresse qu'offroient les illuminations de Paris, on a remarqué sur la porte d'un grand nombre d'hôtels de brillans transparens où resplendissoient trois fleurs de lis surmontées de la couronne de France. Cette illumination particulière avoit été adoptée

---

si l'on se refuse à recevoir cette convention, ce n'est plus en français qu'il faut écrire.

Il n'en étoit pas de même dans la plupart des langues anciennes, où la syntaxe, conforme à la nature, ne permettoit pas d'adresser le pronom pluriel à un seul individu. C'est l'urbanité excessive des sociétés modernes qui a inventé cette cacologie, ridicule dans son principe, mais agréable dans ses effets. On sait même qu'on est allé beaucoup plus loin. Cette formule devenue trop commune, il a fallu recourir à la troisième personne du singulier pour parler à une personne présente. Ce solécisme, que les Allemands ont encore raffiné, puisqu'ils se servent de la troisième personne du pluriel pour le même usage, ne peut pas tarder à passer dans les classes inférieures qui font d'autant plus de cas du bon ton, qu'il leur est plus difficile d'y atteindre, et on ne doute pas que l'adulation, toujours féconde en découvertes, ne trouve incessamment un moyen de remplacer cette absurdité grammaticale par une autre, jusqu'à l'époque où celle-ci, avilie par l'usage populaire, aura besoin elle-même d'être remplacée. Voilà de quelle manière les langues se corrompent, et comment les prétentions des hommes d'un certain ordre ne contribuent pas moins à leur dégénération que l'ignorance grossière du bas peuple.

Je ne crois pas que ces délicatesses s'introduisent jamais dans le style tragique, et je serois loin d'approuver la condescendance du poëte qui les emprunteroit aux salons pour les donner à la scène; mais il n'en est pas de même de la nuance du *tu* et du *vous*, qui est bien française, bien authentique, bien légitime, et qu'on ne peut s'interdire sans se priver en même temps d'une foule de ressources dont un peu de vernis antique seroit loin de compenser la perte. A considérer cette question sous son côté moral, j'avouerois volontiers que si cette nuance, quelque délicate qu'elle soit, a servi à multiplier les points de démarcation d'homme à homme dans les sociétés nouvelles, nous l'avons payée assez cher : mais cet aperçu est fort loin de ceux qu'il est permis de saisir dans l'examen d'une tragédie.

Je me plais à reconnoître qu'on ne rendroit pas assez de justice au talent de M. Lebrun, si on ne lui accordoit que de l'indulgence. C'est réellement beaucoup plus que de l'indulgence que M. Lebrun mérite : c'est une sévérité raisonnée, et telle qu'elle puisse un jour lui devenir utile. J'ai cru devoir attaquer son plan dans le premier article que sa tragédie m'ait fourni. Je condamne maintenant un de ses moyens, et je choisis à la vérité le plus mécanique de tous, mais j'insisterai sur les situations et sur les détails quand il me sera possible de lui donner un article exclusif.

Je voudrois avoir bien démontré aux acteurs du Théâtre Français, par ce que je viens de dire, que nous avons moyen d'être sévères d'une manière très honorable pour ceux qui sont l'objet de nos critiques; mais j'avoue que je ne suis pas sûr de les avoir persuadés. Quoi qu'il en soit, je déclare que je ne me crois point obligé, par mon ministère, à contrister la médiocrité sans espérance, qui use de vains efforts à tenter un perfectionnement impossible : mais que je ne négligerai jamais l'occasion d'indiquer la bonne route au talent qui s'égare tout en commençant sa carrière, et d'y ramener le talent qui s'en éloigne après l'avoir long-temps parcourue. Je ne dissimulerai donc point que je ne m'accoutume pas plus que le public à la psalmodie monotone de cette déclamation notée qu'on a introduite depuis quelques années au théâtre, et qui ne met à la place de la belle diction tragique qu'un récitatif ennuyeux. Je sais que cette manière de dire est un artifice qui coûte beaucoup aux acteurs, et dont ils n'ont pas contracté l'habitude sans d'incroyables efforts; mais je les plains d'avoir substitué ce moyen factice aux moyens que leur enseignoit la nature, et qu'ils avoient fait valoir d'abord d'une manière si brillante. La déclamation théâtrale est une espèce de

par un grand nombre de dames, qui depuis quatre mois environ avoient fait une sorte de croisade en faveur des Bourbons et contre la tyrannie de l'usurpateur. Elles portoient toutes un anneau avec l'ancienne devise des croisés qu'on lit ainsi dans nos vieux chroniqueurs, *Dieu el volt* (*Dieu le veut*). Elles y ont substitué celle-ci dans le transparent : *Dieu nous les rend*, ou *Dieu les rend à nos vœux*. Un seul ouvrier du faubourg Saint-Germain avoit fait plus de 400 de ces anneaux, et le bataillon de dames engagées dans cette croisade nouvelle a, par ses discours vifs, animés, passionnés, fait une guerre très active à l'homme odieux, détesté par tous les bons Français, et plus encore peut-être par les bonnes Françaises. C'est ainsi que les femmes, dans la capitale comme dans les provinces, ont préparé sa défaite et sa chute. Les femmes ne sont jamais étrangères à ce qui se fait de bien dans une nation, et surtout dans la nation française; et elles goûtent avec trop de transport le bonheur du retour des Bourbons, pour qu'elles n'aient pas eu quelque part au succès de cet heureux événement.

— Il y a eu aujourd'hui grande parade des troupes alliées. Dès le matin elles formoient une ligne immense, depuis le quai de l'Arsenal jusqu'à celui des Tuileries. A trois heures et demie, elles ont toutes défilé, cavalerie, infanterie, artillerie, sous les fenêtres du Roi. S. M. étoit alors dans l'appartement du pavillon de Flore donnant sur le Pont-Royal, avec LL. MM. l'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse. Mad. la duchesse d'Angoulême étoit assise à côté du Roi. Le public, témoin de ce beau spectacle, n'a cessé de faire retentir l'air des acclamations de *vive le Roi! vive les Souverains alliés!*

— Tous les théâtres de Paris ont célébré le retour des Bourbons en représentant Henri IV; c'étoit en effet offrir leur image. Privé de ce plaisir, l'Ambigu-Comique s'en est dédommagé en adressant des éloges directs à nos libérateurs, et en mettant en opposition le tableau des malheurs passés avec celui du bonheur présent. Cette bluette, qui a obtenu un succès complet, a pour titre: *Vive la Paix!* Les auteurs sont MM. Varez et Coupart.

— C'est le 1[er] mai à quatre heures après midi que l'empereur de Russie est arrivé à Compiègne pour faire une visite au Roi de France et de Navarre. S. M. I. fut reçue au bas de l'escalier par Mgr le prince de Condé, qui, malgré son grand âge et toutes les fatigues d'une carrière de gloire qu'il a parcourue au milieu de tant de dangers, jouit heureusement d'une santé parfaite. S. A. S. conduisit l'empereur jusque dans les appartemens du Roi, où LL. MM. s'embrassèrent avec une effusion de joie. Elles eurent ensemble un long entretien, qui annonçoit entre les deux Monarques le plus tendre abandon et la confiance la plus intime. L'empereur de Russie traversa ensuite la galerie pour aller rendre visite à Mgr. le prince de Condé. Les cris de *vive Alexandre! vivent nos généreux alliés!* l'accompagnèrent partout sur son passage; les maréchaux de France, MM. Moncey, Ney et Marmont fermoient le cortège de S. M. Ensuite les deux Souverains dînèrent ensemble. L'empereur de Russie étoit placé entre le Roi et madame la duchesse d'Angoulême; les princes du sang étoient vis-à-vis LL. MM. Le couvert étoit très nombreux, et l'on remarquoit parmi les personnes invitées, M. le prince de Lichtenstein, M. le prince de Bénévent, et MM. les maréchaux Moncey, Ney et Marmont.

— On nous écrit de Marseille que Buonaparte est passé à Aix dans la nuit du 25 au 26, et qu'il a dû s'embarquer le 28 à Saint-Tropez. A son passage à Orgon, les paysans se sont assemblés autour de lui, et l'ont pressé de crier *vive le Roi!* ce qu'il a fait par deux fois.

Le Roi a admis avant-hier à son audience à Saint-Ouen, les membres du conseil d'Etat provisoire, les commissaires aux départemens ministériels, les maréchaux de France, les généraux présens à Paris, et les députations des différens corps de l'Etat, qui s'étoient empressés de venir offrir leurs hommages à S. M.

Le sénat a eu l'honneur de lui être présenté par M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France. M. le prince de Bénévent a prononcé le discours suivant :

« Sire,

» Le retour de V. M. rend à la France son gouvernement naturel et toutes les garanties nécessaires à son repos et au repos de l'Europe.

» Tous les cœurs sentent que ce bienfait ne pouvoit être dû qu'à vous-même; aussi tous les cœurs se précipitent sur votre passage. Il est des joies qu'on ne peut feindre : celle dont vous entendez les transports est une joie vraiment nationale.

» Le sénat, profondément ému de ce touchant spectacle, heureux de confondre ses sentimens avec ceux du peuple, vient, comme lui, déposer au pied du trône les témoignages de son respect et de son amour.

» Sire, des fléaux sans nombre ont désolé le royaume de vos pères. Notre gloire s'est réfugiée dans les camps; les armées ont sauvé l'honneur français. En remontant sur le trône, vous succédez à vingt années de ruine et de malheurs. Cet héritage pourroit effrayer une vertu commune. La réparation d'un si grand désordre veut le dévouement d'un grand courage; il faut des prodiges pour guérir les blessures de la patrie, mais nous sommes vos enfans, et les prodiges sont réservés à vos soins paternels.

» Plus les circonstances sont difficiles, plus l'autorité royale doit être puissante et révérée; en parlant à l'imagination par tout l'éclat des anciens souvenirs, elle saura se concilier tous les vœux de la raison moderne, en lui empruntant les plus sages théories politiques.

» Une charte constitutionnelle réunira tous les intérêts à celui du trône, et fortifiera la volonté première du concours de toutes les volontés.

» Vous savez mieux que nous, Sire, que de telles institutions si bien éprouvées chez un peuple voisin, donnent des appuis et non des barrières aux monarques amis des lois et pères des peuples.

» Oui, Sire, la nation et le sénat pleins de confiance dans les hautes lumières et dans les sentimens magnanimes de Votre Majesté, desirent avec elle, que la France soit libre pour que le Roi soit puissant. »

Sa Majesté a daigné témoigner qu'elle étoit sensible à l'expression des sentimens du sénat, et qu'elle agréoit avec satisfaction ses vœux et ses hommages.

Une députation du corps-législatif a été ensuite présentée. M. le chevalier de l'Horme, président de la députation, a adressé à S. M. le discours suivant :

« Sire,

» Le corps-législatif a le bonheur de se présenter une seconde fois devant V. M.

» Une foule de sentimens naturels aux cœurs des Français, l'impérieux besoin de revoir les descendans du bon Henri et l'impatience de lui exprimer notre amour, nous ont déjà fait chercher la présence de V. M. avant même d'être appelés par elle. Représentans de la nation, il nous sembloit, lorsque nous accourions sur votre passage, que la nation elle-même vous apparoîtroit avec nous; que nulle partie de son territoire n'auroit plus rien à envier aux autres, et qu'elle s'offriroit ainsi toute entière aux regards satisfaits de son Roi.

» Les paroles de V. M., que déjà nous avons recueillies, ont récompensé notre zèle; elles ont retenti au milieu de nous; « oui,

---

langue qu'il faut éviter de se rapprocher trop exactement du ton de la conversation familière. Elle a son idéal comme tous les arts; et la manie de dégrader l'expression pour trouver le naturel, est un des grands défauts d'une très mauvaise école; mais il ne faut pas non plus rétrograder sur l'art jusqu'à l'époque où la déclamation fut un plain-chant du même genre que celui qui s'est conservé dans l'église : cet excès est tout aussi désagréable que l'autre, s'il ne l'est pas davantage, et je doute qu'on pût nous y faire prendre beaucoup de plaisir, quand même on auroit porté cette mélopée au plus haut degré de perfection dont elle soit susceptible. Il résulte de la nouvelle méthode que des sons lugubres, lamentables, déchirans, dont on auroit pu tirer un très grand parti en temps et lieu, ne produisent d'autre effet que l'ennui depuis qu'ils sont devenus une habitude de l'acteur, et qu'ils composent une espèce d'air obligé sur lequel on chante régulièrement toutes les tragédies du monde. La voix dramatique n'a plus de rapport avec la voix humaine. C'est un instrument sépulcral qui résonne du fond des tombeaux, et qui rappelle ces porte-voix dont se servoient les anciens, ou bien c'est un harmonica si élevé qu'il faut toute l'apathie d'un système nerveux blasé sur les sensations musicales, pour en supporter l'éclat. Et qu'on ne m'accuse pas de parler avec peu de ménagemens de talens qui font l'honneur et le charme de la scène. Non seulement je sais les apprécier aussi bien que personne, mais il me semble que je les relève beaucoup en déclarant qu'il faut tout leur prestige pour déguiser un pareil défaut; défaut dont je ne voudrois pas faire mention, je le répète, s'il étoit le résultat nécessaire d'une organisation incorrigible, mais que je ne cesserai de signaler, parce qu'il est l'effet combiné d'un détestable système.

A cela près, Talma joua Ulysse dans l'esprit classique de ce rôle. Mlle Duchesnois a d'excellentes intentions et de beaux momens dans celui de Télémaque, et Mlle Georges est une fort belle Pénélope.

SPECTACLES GRATUITS.

Le Retour des Lis.

Pendant que les heureux événemens qui viennent de se succéder inspiroient tous nos auteurs dramatiques, la Muse vive, légère et spirituelle des plus aimables interprètes de la gaîté française, ne pouvoit long-temps rester muette. *Le Retour des Lis*, donné aux Variétés le jour du spectacle gratuit, est une de ces comédies piquantes et toujours sûres de plaire, auxquelles MM. Desaugiers et Gentil ont accoutumé le public. On sait que le canevas de cette espèce d'ouvrages en est toujours la partie la moins importante, et que leur principal mérite consiste dans le choix des détails, dans le tour des couplets, et dans le bonheur des allusions. Les auteurs ont supposé que M. Desjardins, amateur de fleurs rares, a perdu, depuis quelques années, un lis dont il faisoit plus de cas que de tout le reste de son parterre. Il le desire si vivement, qu'il a promis la main de sa fille à l'homme qui pourra le lui rendre, et cette promesse ne l'a pas engagé envers bien du monde, car la conscription n'a laissé qu'un seul garçon dans le village. On a inutilement engagé M. Desjardins à substituer au lis qui lui manque, je ne sais quelle fleur des pays lointains qui ne sauroit avoir le même charme pour lui; c'est ce qu'il exprime très bien dans un couplet dont le sens figuré n'a pas échappé au tact naturel du peuple qui l'a fait répéter avec enthousiasme :

De mon jardin héréditaire
Le lis fut la première fleur;
Long-temps cultivé par mon père,
Que de droits il a sur mon cœur!
Un malheur l'a fait disparoître;
Mais je ne veux rien déranger.

« Sire, l'union la plus parfaite existera toujours entre le Souverain » et les représentans de la nation, et, de cette union, vont renaître » la stabilité du gouvernement et la félicité publique, unique objet » de vos vœux et des nôtres. »

« La nation comprendra toute l'étendue de nos espérances, en apprenant que les sentimens de V. M. sont partagés par les princes de sa famille et par cette auguste fille des Rois dont les vertus trouveroient à peine un modèle, et que la France a tant de raisons de chérir. »

S. M. a répondu par les mêmes expressions de bienveillance et par les marques de satisfaction qu'elle avoit données à la députation du sénat.

La cour de cassation et la cour royale ayant été admises à l'audience, leurs présidens, M. Muraire et M. Séguier, ont présenté à S. M. les vœux et les hommages de ces deux cours.

Une députation de la cour des comptes a eu l'honneur d'être présentée. Le premier président, M. Barbé de Marbois, a eu l'honneur de haranguer le Roi, qui a bien voulu répondre : « Qu'il recevoit avec satisfaction les sentimens » exprimés par le premier président, au nom de la cour des » comptes ; que ses besoins personnels ne seroient jamais » rien pour lui, que ceux de l'Etat sont et seront tout, que » cette cour pouvoit toujours y compter. »

M. le grand-maître de l'université a eu ensuite l'honneur d'être présenté à S. M. Il a parlé en ces termes :

« Sire,

» L'université de France ne s'approche qu'avec la plus vive émotion, du trône de Votre Majesté. Elle vous parle au nom des peres, qui ont vu régner sur eux les princes de votre sang, et qui lui ont confié l'espoir de leur famille ; elle vous parle au nom des enfans qui vont croître désormais pour vous servir et pour vous aimer.

» Les plus touchans souvenirs protégent auprès de vous l'université ; les plus légitimes espérances garantissent la durée de ses écoles.

» Sire, votre seule présence a déjà rapproché tout ce qui fut et tout ce qui doit être. Les Français de tous les âges n'ont plus qu'un même esprit sous un Roi français. Les vertus royales, apanage de votre auguste maison, feront bientôt oublier les temps douloureux qui s'écoulèrent loin de vous.

» L'université, dont l'existence nouvelle ne compte que cinq années, a vu plus d'un obstacle arrêter sa marche et contrarier le bien qu'elle eût voulu faire ; mais elle peut se rendre ce témoignage, qu'elle a du moins empêché quelque mal. On ne peut contester qu'une instruction forte et variée ne développe avec avantage, dans les écoles modernes, toutes les facultés de l'esprit. Il est vrai que l'éducation qui forme les mœurs n'y est pas au même degré que l'instruction.

» Ce n'est pas que l'université n'ait fait de constans efforts pour les perfectionner ensemble. Un succès si desirable étoit dans ses vœux plus que dans sa puissance ; V. M. ne l'ignore pas.

» Aujourd'hui la religion et la morale, s'appuyant avec sécurité sur le sceptre héréditaire de saint Louis, donneront, du haut du trône, des exemples tout-puissans ; il ne sera plus difficile de rappeler les cœurs vers ces grands principes, si nécessaires après de si longues calamités, et qui font le bonheur des individus comme la force des Etats.

» Sire, on ne pourra parler de V. M. à la jeunesse, sans publier les merveilles et les bienfaits de ce Dieu qui protége toujours la France, puisqu'il vous ramène sur le trône de vos pères. »

S. M. a répondu à peu près en ces termes :

« Je suis vivement touché des sentimens que m'exprime » l'université. Je sais le bien qu'elle a fait et celui qu'elle » peut faire. Peu de lumières conduisent à l'erreur, beaucoup » de lumières conduisent à la vérité. Que l'université » continue donc à les répandre avec le même zèle ; qu'elle » veille aussi sur les mœurs. J'espère que ma famille et moi » nous en donnerons toujours l'exemple. »

S. M., après avoir reçu les hommages de ces diverses députations et les avoir accueillies avec une extrême bienveillance, a daigné s'entretenir long-tems avec la majeure partie des membres dont elles étoient composées.

C'est le 12 du mois de mars dernier que la ville de Bordeaux a secoué le joug de la tyrannie, et reconnu l'autorité paternelle du légitime souverain de la France. Si l'on se rappelle qu'à cette époque Buonaparte exerçoit encore, dans toute son étendue, le pouvoir qu'il avoit usurpé, on conviendra que les habitans de Bordeaux ont donné un exemple à jamais mémorable d'énergie et de véritable patriotisme, et qu'ils ont de justes droits à la reconnoissance de leurs concitoyens. On sait maintenant que la nouvelle de l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux avoit fait une vive impression sur l'esprit de Buonaparte, et que des ordres avoient été donnés pour diriger sur cette ville une colonne de 17,000 hommes et de l'artillerie de siége.

La marche de cette armée étoit connue ; on savoit que la tête de la colonne, forte de 6000 hommes, arrivoit par le chemin de Périgueux ; mais les Bordelais avoient pris la résolution de s'exposer à tous les dangers pour soutenir la noble cause dans laquelle ils s'étoient engagés. Leur courage étoit animé par l'exemple de leurs magistrats, et surtout de M. le comte de Lynch, maire de Bordeaux, qui s'étoit déclaré le premier en faveur de la dynastie légitime, et qui par sa loyauté et son dévouement a si bien mérité de son prince et de la patrie.

Les habitans de Bordeaux, et M. le comte de Lynch en particulier, ont déjà reçu la plus douce et la plus précieuse récompense de leur courage et de leur fidélité, par la lettre que le Roi a daigné adresser au maire de cette ville, et qui est conçue dans les termes suivans :

Hartwell, le 31 mars 1814.

« Monsieur le comte de Lynch, c'est avec ce sentiment » qu'un cœur paternel peut seul éprouver, que j'ai appris » le noble élan qui m'a rendu ma bonne ville de Bordeaux. » Cet exemple sera, je n'en doute pas, imité par » toutes les autres parties de mon Royaume ; mais ni moi, » ni mes successeurs, ni la France, n'oublierons jamais » que, les premiers rendus à la liberté, les Bordelais » furent aussi les premiers à voler dans les bras de leur » père. J'exprime foiblement ce que je sens vivement ; » mais j'espère qu'avant peu, rendu moi-même dans ces » murs, où, pour me servir du langage du bon Henri, *mon » fieur a pris commencement*, je pourrai peindre mieux les » sentimens dont je suis pénétré.

» Je desire que vos concitoyens le sachent par vous, ce » premier prix vous est bien dû ; car malgré votre modestie, » je suis instruit des services que vous m'avez rendus, » et j'éprouverai un vrai bonheur en acquittant ma dette. » Sur ce, je prie Dieu, etc. »

Signé LOUIS.

Cours de la Bourse. — *Du 4 mai.*

Cinq p. cent, J. du 22 mars 1814. — 62f 50c 25c 62f 61f 61f 80c 62f 25c 30c 25c 30c 25c.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1[er] janvier. 965f 967f 50c 965f 960f 965f 963f 75c 965f 967f 50c 965f 962f 50c 960f 962f 961f 25c.

A la place qui l'a vu naître
Il ne faut rien d'étranger.

Le retour des conscrits du village qui viennent de moissonner tous les lis du pays, et qui apportent la nouvelle de l'heureux événement par lequel les malheurs de la France sont terminés, dénoue cette petite allégorie qui est semée de traits ingénieux, et qui a obtenu un grand succès. On a remarqué une scène conçue d'une manière très comique, entre le médecin du village, M. Glauber, et la mère du conscrit, qui invoque en faveur de son fils le prétexte d'une maladie. Malheureusement, son air d'embonpoint et de santé ne laisse aucune vraisemblance à la chose. « Je sais, dit le docteur, » qu'il est pénible, cruel pour une bonne mère d'avoir un fils qui » n'a ni infirmité, ni incommodité ; c'est certainement on ne peut » pas plus douloureux ; mais il est dans un état de force auquel il n'y a » pas de remède. » Ces traits sont fort dignes de la comédie, parce qu'ils sont très vrais, et qu'ils peignent énergiquement l'état déplorable où étoit tombé un peuple si cruellement déchiré dans toutes ses affections. L'infirmité d'un fils étoit agréable à l'œil de sa mère, parce qu'elle le déroboit à la loi qui l'auroit dévoré, et qu'elle devenoit la sauve-garde de sa vie. Cet aperçu a un caractère trop sérieux pour exciter un rire bien franc, mais il n'échappera pas au Tacite de notre histoire.

Les événemens sont si variés, si importans, si solennels, la nation toute entière donne maintenant un spectacle si intéressant à l'univers, qu'il ne m'est guère possible de suivre d'ailleurs avec bien de l'exactitude les nouveautés qui se succèdent tous les jours sur nos théâtres. Il se passe sur le grand théâtre du Monde des nouveautés trop dignes de l'attention publique pour lui permettre de se laisser distraire par l'analyse d'un vaudeville ; et celles-là, quelle plume pourra jamais les décrire ; quelle voix pourra jamais exprimer tout ce qu'elles font ressentir aux cœurs français ! Quelle journée, par exemple, que celle qui a éclairé le retour du Roi dans sa capitale ! Ce n'étoient plus là les fausses pompes du despotisme, les joies commandées de la servitude, c'étoit l'élan d'un peuple sensible qui renait après vingt-cinq ans à l'espérance du bonheur, et qui s'y livre avec un abandon sans réserve. Paris n'offroit pas seulement le tableau d'une fête, mais celui d'une consécration et d'un culte.

Ces maisons décorées de tapisseries et de festons, ces guirlandes, ces moissons de fleurs, cette mélodie, ces parfums, ce concours empressé, impatient, religieux, qui se précipitoit au devant de ces coursiers magnifiques, et qui leur envioit l'honneur de traîner le char paternel, voilà ce dont il est impossible au pinceau des artistes, à la plume des poëtes, au génie des orateurs de donner l'idée la plus imparfaite. Que seroit-ce donc s'il falloit dire tout ce qu'il y avoit de touchante émotion, de joie tendre et affectueuse dans les traits sacrés de notre bon Roi, de loyauté noble, chevaleresque et vraiment française dans l'auguste physionomie de ces Condé dont le nom rappelle tant de gloire, hélas ! et tant de regrets ! Je n'ai point parlé de Mad. la duchesse d'Angoulême. Soit que les larmes troublassent alors ma vue, soit qu'il y ait réellement en elle quelque chose d'idéal et de divin qui se soustrait à des yeux mortels, je n'ai pu l'apercevoir qu'à travers l'auréole éblouissante qui scintille sur le front des saints. Seulement, je n'ai pas méconnu cette tristesse si pieuse, si résignée qui a serré, qui a brisé tous les cœurs comme le mien..... Ah, Français ! tombez à ses pieds, mouillez-les de pleurs intarissables, et ne craignez pas d'exagérer pour elle le sentiment de l'amour : quand il passeroit la portée de tous les sentimens connus, quand il iroit jusqu'à l'ivresse, jusqu'au fanatisme, vous ne lui paierez jamais en affection, en dévouement, en regrets, tout ce que vous devez à ses vertus et à ses malheurs.

Ch. Nodier.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Brême, 24 avril.

S. A. R. le duc de Cambridge est arrivé ici hier soir. Ce prince passera aujourd'hui la revue des troupes que nous avons en garnison.

D'après le rapport de deux militaires hollandais qui sortent de Hambourg, le sort des habitans de cette ville infortunée n'est point encore adouci. On continue de les faire travailler aux fortifications, et le gouverneur punit la moindre négligence de coups de bâton.

Le général Osten est mort à la suite de ses blessures.

Tout ce que l'on a débité sur la vente des magasins de grains et les apprêts de départ des Français, est dénué de fondement.

TYROL.

Inspruck, 23 avril.

M. de Fontanella, ministre de la guerre du royaume d'Italie, et M. le général italien de Bertoletti, ont passé ici hier pour se rendre par Munich à Paris; ils étoient accompagnés d'un officier d'uhlans autrichiens.

ITALIE.

Imola, 11 avril.

Le Pape est toujours ici; mais on croit que Sa Sainteté ne tardera pas à partir pour Rome.

Florence, 16 avril.

L'île de Corse a aussi secoué le joug de Buonaparte, et s'est déclarée pour Louis XVIII. Il est arrivé le 14 trois députés à Livourne, pour demander à lord Bentinck la protection de l'Angleterre.

Pavie, 26 avril.

Le lieutenant-général comte Grenier, commandant en chef par *interim*, a adressé aujourd'hui à l'armée d'Italie un ordre du jour qui se termine ainsi :

« Soldats! l'honneur et la patrie nous rangent sous la bannière du Roi. Dégagés de nos anciens sermens, offrons-lui l'hommage pur de notre fidélité et de notre dévouement. Son avénement au trône nous présage un avenir plus heureux. Les beaux jours de la France renaîtront sous Louis XVIII, et bientôt ses vertus lui assureront tous les droits de ses ancêtres à l'amour des Français.

« L'armée française en Italie, digne de son nom, de son Roi et de sa patrie, arborera dès ce jour la cocarde blanche, tellement chérie des Français. MM. les généraux et chefs des corps prendront de suite les mesures nécessaires pour se la procurer, et pour que tous les individus de l'armée en soient décorés en arrivant à Turin. »

SUISSE.

Schaffhouse, 26 avril.

M. Mallet, maréchal-de-camp au service de Louis XVIII, se rend dans les différens cantons pour y remplir une mission que MONSIEUR lui a donnée. Il est chargé d'exprimer aux gouvernemens cantonnaux le désir de S. M. de conclure une capitulation au moyen de laquelle des régimens suisses seroient au service de France comme autrefois.

FRANCE.

PARIS, 5 *mai.*

Ce soir et pendant la journée, le ROI et Mad. la duchesse d'Angoulême ont eu la bonté de paroître plusieurs fois aux fenêtres du château; un public immense qui étoit rassemblé sur la terrasse, a fait chaque fois retentir l'air des cris long-temps prolongés de *vive le Roi! vive Mad. d'Angoulême!*

— Parmi les personnes de distinction qui doivent composer la maison du ROI, on cite les noms suivans :

Grand-maître de la maison du Roi : S. A. S. Mgr. le prince de Condé.

Grand-aumônier de France : M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims.

Premiers gentilshommes de la chambre : MM. le duc de Duras, le duc de Villequier, le duc de Richelieu, le duc de Fleury.

Capitaines des gardes : MM. le duc d'Havré, le prince de Poix, le duc de Grammont, le duc de Luxembourg.

Grand-maître de la garde-robe : M. le comte de Blacas.

Maître de la garde-robe : M. le marquis d'Avaray.

Grand-maréchal des-logis : M. le marquis de la Suze.

Grand-maître des cérémonies : M. le marquis Dreux de Brézé.

— Mardi, deux cents dames des plus distinguées de la capitale attendoient, au palais des Tuileries, l'arrivée de Mad. la duchesse d'Angoulême. Elles étoient vêtues de blanc, et des lis composoient toute leur parure. Après avoir offert leurs hommages à cette princesse auguste, elles se disposoient à se retirer ; tout-à-coup on vient leur annoncer que la fille du ROI desire recevoir, dans son appartement particulier, toutes les dames qu'il pourra contenir. Vingt-quatre sont admises à cet honneur. L'enfant de l'une d'elles, une petite demoiselle âgée de six ans, encouragée par l'ineffable bonté de la princesse, ose lui adresser les vers suivans :

> De l'amour filial, rare et touchant modèle,
> Assemblage enchanteur de grâces, de bonté,
> Jouis, par le bonheur de ce peuple fidèle,
> Du présage divin de l'immortalité.

S. A. R., vivement émue, ne peut contenir ses larmes : alors toutes les dames, saisies d'une sainte vénération, se

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Vendredi 6 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Colinette à la Cour, les Noces de Gamache.

THÉATRE FRANÇAIS.

Athalie, le Somnambule.

Dans *Athalie :* Saint-Prix, Lafond, Desprez, Lacave, Dumilâtre, Firmin, Desmousseaux. Mesd. Volnais, Georges, Dupuis, Patrat, Regnier, Adèle.

Dans *le Somnambule.* Saint-Fal, Baptiste cadet, Baudrier, Faure, Firmin. Mesd. Thénard, Dupuis.

THEATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

L'Opéra Comique, l'Auberge de Bagneres, les Héritiers Michau.

Dans *l'Opéra-Comique.* Chenard, Ponchard. Mad. Moreau.

Dans *l'Auberge :* Huet, Lesage, Batiste, Ponchard, Rolland, Alter. Mesd. Desbrosses, Cretu, Boulanger, July, Simonet.

Dans *les Héritiers Michau.* Lesage, Juliet, Ponchard. Mesd. Cretu, Regnault, July.

THEATRE DE L'ODÉON.

Les Trois Secrétaires, Henri IV et d'Aubigné.

THEATRE DU VAUDEVILLE.

Scarron, Un Petit Voyage du Vaudeville, le Voile.

THEATRE DES VARIÉTÉS.

Le Souper d'Henri IV, les Auvergnats, le Retour des Lis.

THEATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, la Femme médecin.

AMBIGU-COMIQUE.

Vive la Paix! les Francs-Juges. Roseline.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

VARIETES.

Sur l'Epître dédicatoire de M. Delille à l'Empereur Alexandre.

Je cherche moins ici à rendre un nouvel hommage au beau talent de M. Delille, qu'à son noble caractere. J'observerai toutefois que le sujet de ce double hommage seroit très naturellement fourni par cette charmante Epître dédicatoire. La muse de M. Delille s'y est montrée délicate, ingénieuse, brillante, étincelante d'esprit, comme dans ses meilleures productions. On lui a fait souvent un crime de cet éclat imprimé à ses vers et à ses ouvrages, de cet esprit qui y est répandu avec tant de facilité, de richesses, de libéralité ; ce sont, ce me semble, les ornemens naturels du genre, ils sont surtout très bien placés dans les complimens auxquels ils donnent de l'élégance, de la grâce, de l'agrément. Voltaire, l'homme du monde qui sut le mieux assaisonner la louange, les prodigue dans les siens; il y mêle une teinte de familiarité dont lui seul s'étoit arrogé et avoit obtenu le droit. M. Delille qui porta toujours le joug des convenances, et que ce joug n'empêcha jamais d'être le plus aimable des hommes, ne se permet point cette familiarité qui y eût été tout-à-fait déplacée dans une épître à un grand souverain ; mais le respect prend dans son épître des formes non moins aisées, non moins faciles, non moins aimables ; la reconnoissance s'y exprime avec une grâce charmante : quel heureux choix d'expressions, que d'esprit et de poésie dans cette image sous laquelle le poète nous présente cette vertu à laquelle son cœur fut toujours si sensible :

> Tel que l'aimant fidèle au pole,
> Qui montre au nautonnier et sa route et le port,
> Par un instinct secret dirigé vers le nord,
> Ainsi vers l'Océan, dans sa prison flottante,
> Montre pour votre zone une amitié constante.

prosternent subitement et implorent la bénédiction de la pieuse fille de Louis XVI. La princesse ne peut plus résister aux sentimens qui l'oppressent; elle se retire avec précipitation, en s'écriant : *C'est trop, c'est trop pour mon cœur.*

— Hier, à la grande parade des troupes alliées, plusieurs étrangers ont tout à coup reconnu et nommé un personnage des plus illustres, un guerrier qui depuis plusieurs années fait l'admiration de l'Europe, et par ses grands talens, et plus encore par le sublime principe d'humanité qui a constamment dirigé sa conduite au milieu des fureurs de la guerre. Le héros de l'Angleterre, lord Wellington, étoit arrivé à Paris, et nous n'en savions rien; il paroissoit au milieu de nous sans aucune décoration extérieure, comme un simple particulier. Sa Seigneurie étoit placée entre lord Castlereagh et l'honorable Wellesley-Pole. Elle a assisté le soir à un bal donné par sir Richard Stuart. S. M. l'Empereur de Russie a aussi honoré cette petite fête de sa présence.

— On parle de nouveau du prochain voyage de l'Empereur Alexandre à Londres, d'où S. M. doit se rendre à Vienne; et de là à Berlin, pour y passer la revue générale de ses troupes, qui ne doivent être rendues dans cette dernière ville qu'après une marche de cinquante jours.

— Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé de Bordeaux à Toulouse le 27 avril, à quatre heures après midi. Les Toulousains ont célébré l'arrivée de S. A. R. par une fête des plus augustes et des plus touchantes. Là, comme à Paris, les hommages publics étoient dictés par les seules inspirations du sentiment; là, aussi, des larmes d'attendrissement se confondoient partout avec les acclamations de la joie. Lorsque le prince fut arrivé aux portes de la ville, magistrats et citoyens, tous, par un mouvement spontané, prêtèrent dans ses mains serment de fidélité, d'amour et de dévouement sans bornes au Roi et à la famille royale. « *Nous le jurons*, s'écrièrent-ils, *devant Dieu et sur l'honneur.* »

Lord Wellington, accompagné d'un superbe état-major; le général Clauzel, suivi d'un grand nombre d'officiers, et la garde toulousaine à cheval, étoient allés à la rencontre du prince fort en avant de la ville. A son entrée, on lui présenta un dais magnifique, qui avoit été orné pour sa réception. S. A. R. ne voulut point l'accepter; elle traversa la ville à cheval, au milieu de son cortège. Toutes les maisons étoient couvertes de belles tentures et de tapisseries, et décorées de lis et de guirlandes; l'étendard royal flottoit sur les édifices publics et sur les fenêtres des particuliers. Un arc de triomphe avoit été érigé à l'entrée de la rue Nazareth : on lisoit partout des inscriptions, des devises, des vers qui étoient la vive expression des sentimens inspirés par les grands et heureux évènemens dont nous sommes témoins.

A l'exemple de ses pieux ancêtres, le premier soin de S. A. R. fut d'aller solennellement remercier Dieu dans la cathédrale : elle y fut reçue par l'archevêque à la tête du chapitre, et conduite processionnellement, sous un dais, au sanctuaire. Après le *Te Deum*, le prince se rendit au palais Royal, où tout avoit été disposé pour le recevoir. Le soir, toute la ville fut illuminée. L'hôtel de lord Wellington se faisoit principalement remarquer par l'effet brillant et pittoresque de son illumination.

Mgr. le duc d'Angoulême est resté plusieurs jours à Toulouse; S. A. R. y étoit encore le 30 avril, date des dernières nouvelles de cette ville.

— Buonaparte, en passant à Lyon, a *acheté* une Bible de Sacy. Il a demandé aussi la collection *la plus complète* des pamphlets, affiches, proclamations, adresses, actes d'adhésion, enfin de tous les écrits par lesquels s'est manifestée la joie publique à la nouvelle de sa déchéance. On n'a pu lui en fournir à Lyon que pour la somme de 1100 fr. Les habitans l'ont accompagné hors des murs en criant *vive le Roi!*

— On voit dans l'atelier de M. Houdon, aux Quatre-Nations, le buste du Roi Louis XVIII, que cet artiste fit d'après nature en 1784, et qu'il a conservé précieusement; malgré le nombre d'années qui se sont écoulées, on retrouve encore dans ce buste les traits de Sa Majesté, et surtout l'expression de cette bonté aussi noble que touchante qui toujours a caractérisé son auguste physionomie.

— La cour royale de Paris s'étant rendue par députation, le lundi 2 mai, à Saint-Ouen, au-devant du Roi, pour lui offrir ses soumissions et le complimenter sur son heureuse arrivée, M. le premier président Séguier, à la tête de sa compagnie, a été introduit, à dix heures du soir, à l'audience de S. M., et a eu l'honneur de lui adresser le discours suivant :

« Sire,

» Naguère les magistrats célébroient annuellement le jour où Henri-le-Grand, entrant dans Paris moins en conquérant qu'en libérateur, répondoit aux vives acclamations de ses sujets ces paroles indulgentes : *Je vois bien que ce pauvre peuple a été tyrannisé.* Alors aussi ce glorieux aïeul de V. M., pressé par la foule en allant remercier Dieu, témoignoit qu'il préféroit être retardé pour se montrer à tous; *car*, ajoutoit-il, *ils sont affamés de voir leur Roi.*

» Une autre journée non moins digne de mémoire, est celle où nous mêmes, prêts à être victimes d'une lutte sanglante aux barrières de la capitale, devenus libres tout-à-coup devant les phalanges européennes, forts de notre repentir, nous avons élevé nos bras vers des princes, instrumens généreux de la Divinité, et nous avons redemandé à grands cris notre antique souverain. Le Ciel prend pitié de nous. Il avoit marqué le terme de l'oppression, et il nous rend l'homme de sa volonté, le prince selon la loi, dont la bonté consent à tout pardonner, dont la sagesse promet de tout réparer.

» Sire, et nous aussi, nous sommes affamés de contempler notre Roi, et à ses côtés cette illustre orpheline, ange de consolation, brillant modèle de vertu; de revoir ces princes, ornement de votre deuil sur une terre hospitalière, et dont les noms nous rappellent toutes les gloires; de contempler ces rejetons augustes, élevés innocens de l'adversité, et l'espoir du trône des Bourbons.

» Admis aujourd'hui aux pieds de Votre Majesté, pleins de cette joie intime que donnent l'accomplissement du devoir et l'effusion de la tendresse, que pourrions-nous encore desirer? Les organes des lois ne recouvrent-ils pas l'héritier de saint Louis, de Louis XII, ces Rois qui se sont éminemment plu à distribuer eux-mêmes la justice, et par-là ont inspiré à la nation ce sentiment du bon droit qui déjà

Ainsi par un attrait impérieux et doux,
Des cœurs bien nés la boussole fidelle,
La reconnoissance m'appelle
Vers vos climats, et se tourne vers vous.

C'est en images et en comparaisons non moins belles et non moins poétiques que cette épître abonde, et toutes sont fertiles en heureux rapprochemens, ou en heureux contrastes, ou en doux sentimens; toutes sont remarquables par la variété et la facilité des tours, par la richesse, et même un certain luxe de poésie qui ne messied point dans cette circonstance. Je ne puis me refuser au plaisir de rappeler encore aux lecteurs une de ces comparaisons ingénieuses et brillantes qui sert au poëte de transition pour passer de l'éloge du souverain auguste auquel il dédie son livre et adresse son épître, à l'éloge de son auguste mère :

Jadis le voyageur qui du pied d'un coteau
Voyoit sortir un limpide ruisseau
Bordé de fleurs, et, dans sa course,
Aux champs fertilisés distribuoit son eau,
Saluoit sa Naïade, et cherchant son berceau,
Couroit avec respect l'adorer dans sa source :
Et moi, d'un si vertueux fils,
Pourrois-je séparer sa vertueuse mère?
Non, les mêmes penchans vous ont tous deux unis, etc.

Mais je ne dois pas me laisser entraîner, par l'élégance de ces complimens et le charme de ces vers, à multiplier les citations d'une épître qui a été imprimée récemment, et mise toute entière dans ce journal sous les yeux des lecteurs; je me rappelle d'ailleurs que je me suis moins proposé aujourd'hui de les entretenir des talens du poëte, si universellement reconnus, et dont la réputation repose sur un si grand nombre de beaux ouvrages, que des nobles qualités de l'homme, dont il est toujours utile de parler et pour sa gloire et pour l'exemple des autres. C'est à une époque où un tyran jaloux, voulant attirer à lui tous les hommages, ambitionnoit surtout celui d'un grand poëte, espérant couvrir par de beaux vers, aux yeux de ses contemporains et surtout de la postérité, le crime de son usurpation et l'affreux despotisme de son administration, que M. Delille, non content de lui refuser ce servile tribut de sa Muse, en consacroit les dernières inspirations et les chants flatteurs à un souverain chéri de ses peuples, et que ses vœux prophétiques nous annonçoient déjà comme un libérateur. L'odieux despote eut la double honte et de solliciter vainement des hommages, et de montrer sa basse jalousie en arrêtant la publication de ceux qui étoient si justement offerts à un grand prince; mais le poëte eut une double gloire. Il connoissoit cependant toute l'étendue des dangers auxquels elle l'exposoit. Il avoit depuis peu quitté l'Angleterre, forcé, par le mauvais état de sa santé, de rentrer dans sa patrie, d'où l'éloignoient ses sentimens et ses vœux, tant qu'il n'y voyoit pas l'autorité de son Roi rétablie. En abordant cette terre où s'appesantissoit déjà le joug de la tyrannie, il frémit et demanda instamment qu'on le ramenât dans la contrée hospitalière où ses infortunés compatriotes avoient été accueillis avec tant de grâces, où le malheur même obscur n'avoit pu se dérober à la bienfaisance publique et particulière, où la célébrité et la gloire avoient recueilli les plus éclatans hommages, les suffrages les plus universels. Les soins de sa santé et les tendres sollicitudes des personnes qui l'accompagnoient, vainquirent ses répugnances, et ses tristes pressentimens n'affoiblirent point son courage. Ce fut presque en arrivant à Paris qu'il publia *la Pitié*, glorieux monument de fidélité, de constance et de tous les bons et nobles sentimens. Là sont flétris tous les crimes de la révolution chers à celui qui venoit de s'emparer du pouvoir

une fois avoit prévenu l'usurpation, et qui de nouveau profère avec tant d'énergie le vœu de la restauration monarchique? »

Le Roi, avec autant de bonté que de grâce, a répondu à peu près en ces termes :

« Je suis sensible aux sentimens que m'exprime ma cour » royale. J'ai eu connoissance de la maniere dont elle s'est » prononcée dans cette importante conjoncture, et je ne » l'oublierai pas. Les paroles et les actions de mes aïeux, » que vous venez de rappeler, sont profondément gravées » dans mon cœur : elles seront la règle de ma conduite. »

Une députation des maires et adjoints de la ville de Paris, ayant eu l'honneur d'être admise au palais de Saint-Ouen le jour de l'arrivée de S. M. dans cette commune, M. Bricogne, doyen des maires, a prononcé un discours auquel le Roi a répondu :

« Je reçois avec satisfaction l'expression des sentimens » des habitans de ma bonne ville de Paris : et moi aussi, il » me tarde d'être au milieu de mes enfans; je voudrois être » avec tous et partout; mais c'est au pied des autels que doit » se faire notre première réunion, pour rendre grâces à la » Providence. »

— M. le général Sacken, gouverneur de Paris, vient d'adresser la lettre suivante à M. le commissaire provisoire au département de la guerre.

Paris, le 4 mai 1814.

Monsieur le comte,

Une somme de 8660 fr. m'a été remise par MM. les banquiers de Paris, pour la distribuer aux militaires blessés de l'armée de Russie, comme provenant des bénéfices qu'a présentés, dans les premiers jours de l'occupation de Paris, l'échange du papier-monnaie de Russie, bénéfices que l'incertitude du cours avoit accrus dans les premiers momens du rétablissement de nos rapports commerciaux avec la France.

S. M. l'Empereur de toutes les Russies, en me chargeant d'exprimer à MM. les banquiers sa satisfaction, m'a ordonné, en même temps, que la somme ci-dessus fût partagée en quatre portions égales, au profit des blessés des armées alliées.

J'ai l'honneur de vous transmettre une de ces portions, en vous priant, selon les intentions de l'Empereur, mon maître, de la faire répartir entre les militaires blessés de l'armée française; heureux d'être l'organe de ses volontés bienfaisantes pour des militaires dont j'ai eu tant d'occasions d'apprécier la valeur. Agréez, M. le comte, etc.

GRAND-MAÎTRE DES CÉRÉMONIES DE FRANCE.

Le grand-maître des cérémonies de France a l'honneur de prévenir les administrations des différens cultes et celles des autorités administratives et judiciaires de Paris et des départemens, qui desireroient être admises à l'audience du Roi, qu'elles doivent d'abord se présenter chez M. le ministre provisoire de la justice, ou chez M. le ministre provisoire de l'intérieur et des cultes pour se faire reconnoître et communiquer l'objet de leur mission.

M. le ministre provisoire de la justice ou M. le ministre provisoire de l'intérieur et des cultes transmettront au grand-maître des cérémonies la demande de ces députations. Le grand-maître des cérémonies prendra les ordres du Roi; et, lorsque S. M. sera décidée à recevoir les députations, il les instruira en leur indiquant le jour et l'heure fixés pour leur réception.

VARIÉTÉS.

Histoire du Dix-huit Brumaire et de Buonaparte (1) : par M. Gallais, auteur du *Dix-huit Fructidor*, et de l'*Appel à la Postérité* (2). — Première partie.

(Deuxième Article.)

Depuis que mon premier article a paru, j'ai appris que plusieurs personnes avoient dit : « A quoi bon s'occuper » encore de Buonaparte? Sa puissance est abattue; elle ne » peut plus nous nuire; cessons de parler des maux qu'elle » nous a faits. » Quoi! l'on voudroit qu'en un mois tout fût dit sur les malheurs et les crimes de dix années! Quoi! tous les jours encore nous parlons avec horreur de Tibère, de Caligula et de Néron, qui ont disparu de la terre depuis près de vingt siècles; et parce que Buonaparte, leur émule en perfidie, en démence et en cruauté, a cessé de régner depuis un mois seulement, parce que nous avons été personnellement victimes de son odieuse tyrannie, il faudroit que nous nous abstinssions d'exprimer la haine et le mépris qu'il nous inspire! Je ne conçois rien, je l'avoue, à cette obligation qu'on voudroit nous imposer; je ne vois, ni dans la morale la plus raffinée, ni dans la politique la plus circonspecte, rien qui puisse la motiver. Buonaparte conserve la vie qu'il aime, et il va jouir d'une fortune qui seroit une récompense plus que suffisante d'autant de services rendus à l'humanité qu'il lui a fait subir de maux et d'outrages. Le trouverions-nous trop puni? et craindrions-nous d'ajouter à son châtiment, en retraçant ses forfaits, en rappelant combien il nous a rendus malheureux? Ce seroit, en vérité, pousser trop loin l'indulgence et la commisération. Verroit-on de l'inconvénient à mêler les cruels souvenirs du passé aux jouissances du présent, aux espérances de l'avenir? Auroit-on peur que l'amertume des uns ne corrompît la douceur des autres? Il arrive tout le contraire. Si quelque chose a pu rendre plus délicieux pour nous le retour de nos anciens et bons maîtres, ç'a été, j'ose le dire, cette pensée continuellement présente à nos esprits, qu'enfin nous étions délivrés de la tyrannie de Buonaparte; exécrer hautement ce régime exécrable, n'est pas, je crois, la moins bonne manière de remercier ceux qui sont venus nous en affranchir, et de féliciter celui qui vient en effacer les maux. Ne nous en faisons donc point scrupule; si nous avons une crainte, que ce soit celle de ne savoir ni assez haïr ce qui mérite notre haine, ni assez aimer ce qui est digne de notre amour. Enfin, déployons en liberté toute l'étendue, toute la force de nos sentimens, et ne soyons pas dupes de la fausse générosité que voudroient nous inspirer quelques hommes qu'importunent nos imprécations contre le tyran, peut-être parce qu'elles leur semblent un reproche des éloges qu'ils ont faits de lui, ou qu'elles les

(1) Un vol. in-8°. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.
A Paris, chez Michaud, libraire, rue des Bons-Enfans, n°. 34;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

(2) Broch. in-8°. Prix : 1 fr., et 1 fr. 25 c. par la poste.
Chez J. G. Dentu, imp.-lib., rue du Pont-de-Lodi, n°. 3; et au Palais-Royal, galeries de bois, n°s. 265 et 266;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

voir, puisqu'ils lui en avoient frayé la route et lui avoient préparé un trône ensanglanté. Là sont honorées toutes les victimes de cette même révolution, dont le tyran alloit bientôt accroître le nombre; là sont déplorées avec l'accent de la douleur la plus vraie les longues douleurs et les cruelles infortunes de l'auguste famille des Bourbons, dont l'usurpateur auroit voulu anéantir parmi nous jusqu'au souvenir; là, le courageux poëte retrace en beaux vers l'héroïsme d'une des branches de cette famille auguste, dont *trois générations* s'illustroient à la fois sur les champs de bataille, et *m'o ent ensemble à la gloire*; et lorsqu'on imprimoit ces vers, le féroce étranger s'apprêtoit à faire disparoître par un attentat horrible, une de ces générations, et à l'envoyer à la mort. Enfin, unissant de douces espérances à de douloureux regrets, il invoque encore Alexandre, il tourne ses regards vers ce monarque puissant et magnanime que ses vœux appellent comme le restaurateur du trône des Bourbons, et dix ans avant l'événement, il lui adresse ce vers prophétique :

Sur le front de Louis tu mettras la couronne!

Tous ces vers ne furent pas imprimés sans doute, mais ce ne fut pas la faute du poëte; il les présenta tous à l'impression. Le poëme fut mutilé par les censeurs, par la police, par la servilité; il eût été supprimé tout entier quelques années plus tard, lorsque l'insolence du maître et la bassesse des esclaves eurent assuré tout-pouvoir; aucun chant de la *Pitié* n'eût paru lorsque le tyran vouloit bannir de nos cœurs toute pitié, toute compassion, tout souvenir, tout sentiment humain; mais il ne put jamais, ni par la séduction, ni par la terreur contraindre le noble poëte à les effacer de ces ouvrages. Une nouvelle édition de *l'Homme des Champs* est publiée, et terminée par un touchant épilogue, ou sont retracés en vers admirables le courage, le dévouement, les infortunes, toutes les vertus des émigrés de tout sexe et de tout âge. L'*Imagination*, dès long-temps annoncée, alloit paroître; Buonaparte qui, accablé, sans en être rassasié, des adulations de la médiocrité, voudroit à tout prix arracher un hommage au génie, attire M. Delille dans une maison où il va lui-même tâcher de lui dire quelque chose d'agréable, et ne peut y réussir; sa bouche, accoutumée à l'injure et à exprimer ses fureurs, ne connoît point le langage de l'urbanité ni le charme de cette politesse si familière à nos rois; il paroît un tyran, même lorsqu'il veut plaire. Enfin, il fait solliciter la dédicace du poëme de l'*Imagination*; il ne l'obtient point; et le poëte, au lieu de chanter l'usurpateur, célèbre ses anciens maîtres, leur donne des regrets, gémit sur leur palais abandonné, sur cette triste solitude, qui a remplacé dans Versailles tant de magnificence et d'éclat :

Rêve à tant de malheurs après tant de puissance,
Jette encore une larme et s'éloigne en silence.

Ainsi, M. Delille, depuis le premier ouvrage important de sa création, depuis le poëme des *Jardins*, où il avoit adressé à l'un des princes de la maison de Bourbon, à M. le comte d'Artois, son protecteur, un compliment ingénieux plein de grâces, n'avoit jamais démenti ni dans aucun de ses ouvrages, ni à aucune époque de sa vie, les sentimens de fidélité et d'attachement qu'il avoit voués à cette auguste famille; toujours il lui en avoit rendu des témoignages publics et immortels; mais il n'étoit point permis de lui en rendre à lui-même de l'admiration qu'inspiroit cette inaltérable et héroïque constance. Les écrivains, les critiques, qui auroient été le plus disposés, et j'étois certainement de ce nombre, étoient réduits à glisser dans l'éloge de ses vers quelques mots sur la *noblesse de son caractère*: heureusement ces mots, furtivement jetés, étoient aussi entendus du public; mais on avoit toujours à craindre qu'ils ne le fussent trop d'un censeur ou craintif, ou malintentionné, et toujours prêt à effacer, à supprimer. Cette constance, ces sentimens géné-

font rougir intérieurement de l'admiration qu'ils ont eue pour des crimes mal revêtus d'une apparence de grandeur et de gloire.

Il se présente une question à mon esprit : Buonaparte peut-il avoir des partisans vrais, sincères? Je ne saurois l'imaginer. Ou les sentimens religieux, ou les principes de morale et de philosophie, ou enfin les opinions politiques, sont la règle de nos jugemens comme de nos actions. Les hommes religieux pourroient-ils accorder des regrets à celui qui, en Egypte, renia l'Evangile pour l'Alcoran, et qui, depuis, payant de la plus noire ingratitude le chef vénérable de la chrétienté, employa contre lui la spoliation, la captivité, la violence et l'outrage? Les philosophes, amis de la vertu et de l'humanité, ne doivent-ils pas avoir en horreur l'ennemi de toutes les idées libérales et de tous les sentimens généreux, celui qui se fit une occupation constante de corrompre et d'avilir notre espèce? Les hommes restés fidèles aux principes républicains peuvent-ils ne pas détester celui qui viola, anéantit tous les droits de la liberté civile et politique, et qui fonda le despotisme le plus absolu qui jamais ait pesé sur un peuple? Les royalistes, ceux qui sont demeurés attachés à la cause de leurs souverains légitimes, doivent-ils autre chose que de l'exécration à celui qui usurpa insolemment leur trône, assassina un des membres les plus intéressans de leur famille, et poursuivit, avec un odieux acharnement, tous les princes de la maison de Bourbon assis sur des trônes étrangers? Il est impossible que Buonaparte ait conservé un seul partisan véritable dans les quatre classes d'hommes que je viens d'indiquer, et que je crois pouvoir évaluer aux trois quarts de la France. C'est donc dans le dernier quart, c'est donc dans la classe la moins estimable, celle des hommes sans principes d'aucune espèce, ni religieux, ni moraux, ni politiques, qu'il faut aller chercher ceux qui pourroient regretter la tyrannie de Buonaparte. Je dois d'abord écarter ces stupides adorateurs de toute puissance établie, qui avoient une foi si ferme pour tous les mensonges qu'il plaisoit au tyran de leur débiter : ces bonnes gens, depuis qu'il a été possible de leur démontrer que le grand homme n'étoit qu'un grand scélérat, conviennent qu'ils le connoissoient mal, et s'ils le bénissoient sans trop savoir pourquoi, ils savent bien maintenant pourquoi ils doivent le maudire. Je dois écarter aussi ces froids égoïstes qui, retranchés dans leur état de calme et de bonheur, regardent avec une délicieuse sécurité l'infortune et la douleur dont ils sont environnés, ne sentent d'autre mal au monde que celui qui les touche, et ne savent ni détester, ni même apercevoir un crime, quand il ne fait qu'attenter aux lois de la morale ou aux droits de l'humanité : ces gens là n'aimoient pas Buonaparte ; seulement ils ne le haïssoient point, parce qu'il ne leur avoit pas fait de mal personnellement ou qu'il en avoit fait bien davantage aux autres ; dans le renversement d'une tyrannie cruelle qui les atteignoit peu, ils ne voient qu'un changement qui les inquiète ; et, si on ne les dérange pas, ils aimeront autant un gouvernement légitime et paternel. Où donc, enfin, trouver des partisans de Buonaparte? L'affection n'a jamais dû attacher personne à cet homme, qui n'aimoit personne lui-même, qui étoit l'effroi et le tyran de sa propre famille, qui ne voyoit dans ses plus fidèles serviteurs que des instrumens qu'il se hâtoit d'user, rejetoit ensuite avec mépris, ou punissoit, *en les brisant*, de ce qu'il s'en étoit mal servi. La reconnoissance n'a pu lier les cœurs les plus généreux à la cause d'un homme qui empoisonnoit ses bienfaits, les accordoit moins comme le prix du mérite que comme le salaire de la servitude ou le paiement anticipé de quelque bassesse qu'il se proposoit d'ordonner ; enfin, prenoit soin d'effacer lui-même ses plus précieuses faveurs, en y faisant bientôt succéder les insultes grossières, et jusqu'aux actes de violence les plus ignobles. Ce n'est donc que par le lien fatal de la complicité ou par le vil nœud de l'intérêt que quelques hommes ont pu être et peuvent demeurer attachés à Buonaparte. Mais ils ne sont pas ses partisans, ils sont les partisans d'eux-mêmes : les uns redoutent le châtiment de l'opinion, libre enfin de les flétrir en public; les autres craignent la perte de leurs emplois, ou déplorent leur fortune arrêtée dans cet essor rapide qui étoit si funeste aux intérêts de la patrie. Je ne sais si quelques uns s'abusent sur le motif réel de leur attachement prétendu pour un monstre que l'humanité rejette; mais ce motif est si vil, si odieux, qu'aucun d'eux ne l'ose déclarer. Je le dévoile aux autres, si c'est volontairement qu'ils le cachent; je le leur révèle à eux-mêmes, si c'est de bonne foi qu'ils se le dissimulent. Ils voudroient sacrifier à leur intérêt particulier l'intérêt du Monde entier ; ils voudroient, dans l'espoir d'augmenter leurs richesses, d'obtenir de nouvelles dignités, et de monter promptement à de plus hauts emplois, que le sang humain continuât de couler par torrens, et que notre patrie ne cessât point d'être opprimée, vexée, corrompue et avilie. Voilà, encore une fois, les seuls partisans qui puissent rester à Buonaparte. Malheureusement il ne peut manquer d'en exister un certain nombre, à la suite d'un règne où les passions les plus basses eurent toute liberté d'agir à découvert; où l'égoïsme étala impudemment ses maximes; où le désintéressement fut appelé duperie, et les sentimens nobles traités de principes factieux; où, enfin, des jeunes gens, abjurant les défauts aimables et les qualités généreuses de leur âge, adoptèrent les vices réfléchis et les penchans cupides de l'âge mûr; intrigans imberbes, ambitieux de vingt ans, pour qui toute la morale étoit renfermée dans la seule idée d'avancement, et qui, pour prix des emplois livrés à leur insolente ineptie, devenoient les fanatiques adorateurs, les Seides du tyran qui avoit versé le poison de l'ambition dans ces jeunes âmes, tout exprès pour les dessécher et les rendre insensibles. Cette subversion de principes, ce renversement d'idées et cette corruption précoce de la jeunesse sont, de tous les crimes commis par Buonaparte, celui qu'il faut peut-être le plus détester, et de tous les maux qu'il a faits, celui dont la France sera le plus long-temps à guérir. T.

LOTERIE ROYALE DE FRANCE.

Tirage de Paris, du 5 mai.

90 — 43 — 16 — 56 — 1.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 5 mai.*

Cinq p^r cent, J. du 22 mars 1814 — 62f 61f 90c 62f 61f 90c 62f 62f 10c 15c 20c 25c 15c 25c 20c.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 962f 50c 965f 967f 50c 965f 962f 50c.

---

reux et vraiment français irritoient d'autres écrivains, d'autres critiques, et ceux-là avoient une libre carrière : on ne sauroit douter, par exemple, que l'animosité de M. Chénier pour M. Delille ne vînt de cette cause si honorable pour ce dernier. Que l'esprit de parti ait ainsi égaré le jugement et l'esprit de M. Chénier, on le conçoit; mais ce qui paroît vraiment inconcevable, c'est de trouver un écrivain (quel écrivain, il est vrai!) qui applaudisse encore aujourd'hui à l'une des plus sanglantes et plus injustes épigrammes de M. Chénier, la trouve *aussi vraie pour le fond des pensées que piquante pour la forme*, et s'associe ainsi à l'insulte faite à M. Delille. Voilà ce que j'ai lu dans un des articles les plus mauvais qui jamais aient été faits, et dans lequel on loue une des plus mauvaises compilations qui aient jamais existé (*les Révélations indiscrètes du dix-huitième siècle*); et ce qui a redoublé ma surprise, c'est de trouver cet article dans le Mercure, qui offre ordinairement à ses lecteurs des morceaux pleins de sagesse, de modération et de goût. Immoler M. Delille à M. Chénier, préférer M. Chénier à M. Delille, n'est-ce pas là, il faut l'avouer, un singulier travers d'esprit?

Il y a justement un an, au moment où je trace ces lignes (1) que nous avons perdu ce grand poëte, cet homme aimable, doué d'un si beau génie, d'un esprit si agréable, et d'un cœur resté toujours français. Ah! pourquoi n'a-t-il pas vécu quelque temps encore, et jusqu'à nos jours! C'est un vœu que les premiers instans de notre douleur ont fait naître aussitôt dans l'esprit de tous ses amis, et qu'ils se redisent toujours dès qu'ils se rencontrent. Sa voix presque éteinte se seroit ranimée, il eût retrouvé sa verve et la grâce de ses chants pour célébrer son Roi, son ancien Mécène, MONSIEUR, la fille auguste de Louis XVI, le rétablissement des Bourbons dans leurs droits légitimes, le bonheur de la France, la magnanimité des alliés, et tous ces grands événemens dont il étoit digne d'être le témoin et le poëte ; il n'auroit pu supporter, il est vrai, tant de joie : il en seroit mort sans doute, mais c'est ainsi qu'il devoit mourir. A.

(1) Cet article a été composé le 1er mai.

On annonce comme devant paroître très prochainement, chez Treuttel et Würtz, libraires, et chez le Normant, le premier volume de l'*Histoire de l'Etablissement des Colonies grecques* ; par M. Raoul-Rochette. La publication de cet ouvrage, qui a obtenu l'année dernière le prix proposé par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, est vivement desirée de toutes les personnes qui s'occupent de l'étude de l'histoire ancienne.

Histoire de Mad. de Maintenon, fondatrice de Saint Cyr ; par M. Lafont d'Aussonne. Deux vol. In-8° ornés d'un très beau portrait de Mad. de Maintenon. Prix : 12 fr., et 15 fr. par la poste.

Cours de Droit public, ou Théorie des Lois sociales; par J. F. Dauray de Brie. Deuxième édition, augmentée d'une épître dédicatoire, par Demonville, dans laquelle on trouvera les différens devoirs de l'homme public, et un projet de pacification générale par l'union des diverses puissances européennes en quatre grandes confédérations distinctes, etc. etc. Un vol. in-8°. Prix : 5 fr., et 6 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Demonville, imp.-lib., rue Christine, n°. 2 ;

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

Cette édition a paru le 15 décembre 1813, mais elle avoit saisie et défendue le 17 du même mois, à cause de l'épître dédicatoire qui n'étoit pas à la première édition.

JOURNAL DES DÉBATS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS.

MM. les Souscripteurs des départemens, dont l'abonnement finit le 15 de ce mois, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retard.

Le prix de l'abonnement au Journal des Débats, ci-devant JOURNAL DE L'EMPIRE, *est de* quinze fr. *pour trois mois, de* trente fr. *pour six mois, et de* soixante fr. *pour l'année.*

Les lettres, paquets et argent, doivent être adressés, francs de port, au bureau dudit Journal, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 17, et les effets passés à l'ordre du caissier.

DANEMARCK.

Copenhague, 25 mars.

S. A. R. le prince Chrétien a adressé, le 19 février, la lettre ci-dessous à S. M. :

Votre Majesté, très cher seigneur et cousin ;

Les liens du sang, d'amitié et de reconnoissance qui m'attachent à vous, me pénétreroient d'une émotion douloureuse, si, en me rendant à la volonté du peuple norwégien, contenue dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui, je m'étois rendu coupable devant le tribunal de Dieu par une conduite illégale, et que je ne pusse justifier.

Vous avez été forcé par la nécessité de céder votre droit au trône de Norwége, en faveur du roi de Suede. Vous m'avez ordonné de remettre les forteresses du pays aux troupes suédoises, de quitter ensuite mon poste et de revenir en Danemarck.

Mon devoir étoit de ne pas obéir à ces ordres aussi long-temps que je le pouvois. Aucunes obligations plus grandes ne me forcent à agir autrement. Vous avez dégagé le peuple norwégien du serment de fidélité envers vous. Ainsi il est livré à lui-même, et n'est nullement tenu de courber, contre son gré, la tête sous le joug que le gouvernement suédois veut lui imposer.

J'ai examiné et sondé avec exactitude l'esprit et l'opinion de la nation. Le cri universel est, plutôt mourir et tout sacrifier que de devenir suédois. Chaque homme veut être et rester norwégien, et la défense de la patrie est le vœu de tous. Vous m'avez placé vous-même à la tête de ce peuple fidele. J'ai constamment employé tous mes efforts pour entretenir cet enthousiasme, qui seul pouvoit assurer l'indépendance de la Norwége. Maintenant je devrois étouffer ce noble sentiment, abandonner aujourd'hui ce peuple, vers lequel j'étois envoyé pour le défendre, le livrer à des crimes et à une destruction étrangère, que la lutte pour la patrie et la liberté, sans point de ralliement doit produire naturellement. Certes, si jamais aucune démarche eût mérité le nom de négligence des devoirs les plus sacrés, c'eût sans doute été une pareille conduite.

Je suis ma haute vocation pour sauver de l'oppression un peuple libre : je crois que la Providence m'a destiné à ce grand œuvre ; je me mets à la tête des défenseurs de la patrie, et en qualité de régent de la Norwége, je défendrai de toutes mes forces les droits qui sont rendus au peuple pour voter lui-même sa constitution et fixer son sort futur.

La nation a mis sa confiance en moi. Ce n'est pas mon mérite qui m'a frayé la voie pour captiver et mériter l'amour du peuple : non, j'ai hérité de nos ancêtres cet amour, et je m'appliquerai à le mériter ; et pour récompense de mes peines, une postérité reconnoissante placera mon nom au nombre de ceux qui étoient décidés à se sacrifier eux-mêmes pour un peuple, chez lequel l'amour de la patrie et un courage vraiment grand sont réunis à l'antique moralité norwégienne. Le ciel bénira mes efforts, si je fais ce qui est juste.

Mon but est le bonheur du peuple, la défense de son-même un devoir sacré. Les Danois et les Norwégiens (Dieu le veuille !), s'aborderont toujours en freres, tant sur terre que sur mer. Jamais le Norwégien ne tirera l'épée contre son frere. La Norwége réunie à la Suede auroit tôt ou tard envahi le Danemarck avec une supériorité à laquelle rien n'eût pu résister. Maintenant les États de Danemarck sont garantis de ce côté là, et V. M. a en moi un ami sincere.

Nos descendans eux-mêmes regarderont comme de leur intérêt mutuel de maintenir la paix et l'amitié si nécessaires aux uns et aux autres. Je regarde comme le premier devoir d'un régent de les conserver autant pour le bien de son peuple que pour celui de l'humanité en général.

Je prie Dieu qu'il répande ses plus précieuses bénédictions sur V. M. et sur le peuple danois, et me nomme de V. M. le sincere ami et le dévoué neveu.

CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC.

ALLEMAGNE.

Brême, 23 avril.

On vient de recevoir du quartier-général de S. Exc. le général en chef de l'armée impériale russe-polonaise, comte Benningsen, le rapport officiel suivant :

Pinneberg, 21 avril 1814.

« Les grands et merveilleux événemens qui ont fixé dans ces derniers jours l'attention de toute l'Europe, n'ont point affaibli l'intérêt qu'inspiroit le triste sort de la malheureuse ville de Hambourg ; ce sentiment, au contraire, comme tous ceux qui affectent le cœur humain, n'en a acquis que plus de vivacité. Le général en chef, comte de Benningsen, qui commande l'armée faisant le siége de cette place, regarde comme un devoir de présenter au public un tableau fidele de sa conduite depuis le moment où un esprit de paix et de conciliation a commencé à consoler les peuples de l'Europe qui étoient depuis si long-temps tourmentés, et qui se détruisoient eux-mêmes. Dès l'arrivée des premieres nouvelles officielles de la prise de Paris, et des déclarations de la nation française et de ses autorités constitutionnelles en faveur des souverains alliés et contre Napoléon Buonaparte, le comte de Benningsen jugea à propos de représenter au prince d'Eckmuhl par une lettre écrite de sa main, que, d'après la tournure que venoient de prendre les événemens, et l'espérance prochaine d'une paix générale, il ne vouloit pas se rendre responsable du sang qu'on pourroit encore répandre de propos délibéré sous les murs de Hambourg. Le maréchal d'Eckmuhl lui fit faire des remercîmens pour la communication qu'il lui avoit donnée de ces nouvelles, mais il ne fit aucune espece de déclaration positive. Peu après arriva le courrier apportant de Paris des dépêches du gouvernement provisoire au prince d'Eckmuhl. Le comte de Benningsen les lui fit remettre hier, accompagnées d'une lettre de sa main, par le colonel de Ivan ch ... unich et le prince Galizin, capitaine de la garde de S. M. l'Empereur de Russie. Les actes déjà publiés par tous les journaux devoient avoir suffisamment préparé le prince d'Eckmuhl au contenu de ces dépêches. Le gouvernement provisoire lui expose l'état exact des heureux changemens décisifs qui se sont opérés en France, et lui propose de faire, à l'exemple de la meilleure partie de la nation, ce que demandent le salut et le bonheur de sa patrie. Là-dessus, le maréchal a jugé à propos d'envoyer par un des colonels qui commandent dans les ouvrages extérieurs, une réponse par écrit portant que son maître, l'empereur Napoléon, ne lui envoyoit pas des ordres par des officiers russes, qu'en conséquence il ne vouloit ni recevoir, ni ouvrir les dépêches qu'on lui avoit fait passer. Cependant, malgré les mesures de police les plus raffinées, la vérité a pénétré dans les ouvrages extérieurs de Hambourg et dans la ville. Les soldats et les officiers, qui ont trouvé moyen d'en sortir, l'ont aussitôt quittée. Le maréchal enleve ce qui reste encore d'effectif dans la banque, fait monnoyer et échanger l'argent. La vente qu'on a commencé de faire d'une énorme quantité de provisions a fait tomber les denrées de premiere nécessité beaucoup au-dessous du prix ordinaire. »

TYROL.

Inspruck, 26 avril.

M. le comte Balbe, chambellan et envoyé extraordinaire de S. M. le roi de Sardaigne près S. M. l'Empereur de Russie, a passé hier ici.

ITALIE.

Milan, 27 avril.

Note du Rédacteur. Quelques journaux de Paris ont publié, d'une maniere incomplete ou erronée les événemens qui se sont passés dernierement à Milan, nous nous empressons de rectifier les inexactitudes qui se sont glissées dans le récit des faits :

Le peuple italien, accablé plutôt que régi par des lois qui n'avoient point pour base la modération et la justice, courbé depuis dix-huit ans sous le joug de l'oppression, supportoit avec peine un régime de fer ; des vexations de tout genre, plus multipliées encore dans le cours de ces dernieres années, des impositions arbitraires, des réquisitions de toute espece sans cesse répétées, des levées extraordinaires, etc. etc., avoient excité dans le peuple un mécontentement universel, et lui avoient rendu son état insupportable.

On venoit d'apprendre que dans une convocation extraordinaire et illégale, en date du 17 avril, le sénat avoit, malgré l'opposition d'une partie considérable de ses membres, arrêté d'envoyer une députation aux puissances alliées, chargée de former des demandes.

L'espece de mystere dont on avoit enveloppé cette détermination, le bruit répandu que quelques unes des demandes qu'on alloit faire ne pouvoient point être, dans les circonstances présentes, conformes aux véritables intérêts de la nation, et tendoient au contraire à perpétuer un régime odieux, produisirent dans toutes les classes de la société la plus vive fermentation.

Des adresses nombreuses de personnes les plus notables du royaume, au sénat et aux premieres autorités de l'État, des protestations contre les déterminations de ce corps, ne pouvoient plus laisser le moindre doute sur l'état manifeste de l'opinion publique. Néanmoins la députation fut envoyée.

Le 20 avril, le peuple se réunit en tumulte ; sa fureur parvint à un tel point d'exaltation, qu'il a été impossible de l'arrêter. De violens excès en ont été la suite. Les archives du sénat furent dispersées, les meubles brisés et les appartemens dévastés.

Le ministre des finances, contre lequel la haine publique étoit plus particulierement dirigée, ne s'étant point trouvé parmi les sénateurs, le peuple irrité court à son palais, l'investit, renverse et détruit tout, s'empare du ministre lui-même, et l'immole à sa fureur.

Ces mouvemens tumultueux avoient attiré dans la capitale un grand nombre de malintentionnés, dont le but étoit le désordre et le pillage. Tout étoit à craindre de leur part. Des commotions insurrectionnelles avoient éclaté dans d'autres parties du royaume.

Au milieu de cette agitation qui menaçoit d'un embrasement général, le gouvernement étant paralysé par l'absence de ses membres, la municipalité et le conseil communal

de Milan, secondés par M. le général de division Pino et par la garde civique, créèrent, sous le nom de *Régence*, un gouvernement provisoire, composé de personnes recommendables par leurs talens et par leur nom. Le commandement de toutes les forces militaires fut confié à M. le général Pino.

Cette nouvelle magistrature, dont l'installation fut le signal du rétablissement de la tranquillité, prit et continua sans interruption et sans trouble l'exercice du gouvernement, et ses sages dispositions furent soutenues avec énergie et dévouement par la garde civique.

Les colléges électoraux, réunis le 22 avril, confirmèrent par acclamation la Régence, et la chargèrent d'envoyer une députation auprès des souverains alliés, pour déposer à leurs pieds le vœu sincère et libre de la nation, réclamer leur auguste protection, et implorer d'eux, dans le sens même de cet esprit de clémence et de générosité qui les dirige, une nouvelle preuve de cette immortelle magnanimité qui les porte à faire consister leur gloire dans le bonheur des peuples, et à l'assurer par des institutions libérales.

La députation a été en effet nommée, et composée de huit membres, dont le choix paroît être, sous tous les rapports, agréable à la nation, et mériter son approbation.

Nous apprenons, en outre, que les demandes qui seront proposées à la générosité des souverains alliés par la députation, devront être établies sur les principes suivans. (Voyez le *Journal des Débats* du 5 mai, dans lequel nous avons rapporté fidèlement toutes les demandes des corps électoraux, à l'exception de l'article 2, qui doit être rétabli de cette manière : « La plus grande extension *possible* des frontières du nouvel État, combinée avec les intérêts et les vues des puissances alliées, ainsi qu'avec la nouvelle balance politique de l'Europe. »)

Du 28 avril.

Un arrêté de la régence provisoire ordonne que tous les fils uniques, et tous ceux dont le travail est nécessaire au soutien de leur famille, qui font partie de la levée ordonnée par le décret du 11 octobre 1813, pourront immédiatement quitter les corps dans lesquels ils servent, à moins qu'ils ne préfèrent rester au service.

Un autre arrêté abolit la taxe sur les arts et métiers, motivé sur ce que la perception de cet impôt étoit vexatoire et odieuse.

La taxe sur les lettres est réduite à la moitié.

On assure que le prince Eugène est parti avec toute sa famille pour Vérone.

L'assemblée des colléges électoraux, dans sa séance du 25, a pris les délibérations suivantes : 1°. On demandera un prince *nouveau*, afin d'éloigner toute idée d'affection et de regret vers le passé ; 2°. Comme la religion catholique a avoit été proclamé la religion de l'Etat, il a été décrété qu'on proclameroit la religion catholique, *apostolique et romaine* ; 3°. Tous les décrets et réglemens relatifs aux décrets de Berlin et de Milan, sont annulés ; 4°. Le sénat cessera ses fonctions ; 5°. Le conseil d'Etat et la secrétairerie générale sont supprimées. Toutes ses attributions sont concentrées dans la régence qui aura la faculté de nommer une commission pour la décision des causes appartenantes à l'administration publique ; 6°. Les charges de ministre secrétaire d'Etat et de conseiller-secrétaire d'Etat sont supprimées ; 7°. La réserve de la chasse est restreinte au parc intérieur de Monza, et aux seuls bois et aux vallées du Tesin ; 8°. Sont abolis les peines, les procédures, les séquestres, les confiscations contre les Italiens qui auroient accepté des emplois militaires ou civils dans les pays étrangers, et contre les étrangers propriétaires dans l'Etat italien, dont les biens auroient été frappés de séquestres et de confiscations, et enfin contre tous ceux qui auroient été condamnés ou assujetis à des procédures pour n'être pas rentrés dans le royaume depuis la publication des décrets sur les absens.

PROCLAMATION.

« Le commissaire impérial, Annibal, marquis Sommariva, chambellan, chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse, lieutenant-maréchal et colonel propriétaire d'un régiment de cuirassiers de S. M. l'Empereur d'Autriche,

» Prend possession, au nom des hautes puissances alliées, des départemens, districts, villes, et tous autres lieux qui n'ont pas encore été conquis dans le royaume d'Italie par les troupes alliées.

» Il invite les peuples d'Italie à attendre avec confiance et tranquillité les biens précieux de la paix, qui, grâces aux glorieuses entreprises des souverains alliés, vont se répandre sur l'Europe entière.

» Il confirme la régence provisoire à Milan et tous les fonctionnaires publics qui n'ont point quitté leur poste, soit dans la ladite ville, soit dans les départemens et lieux susmentionnés.

» Milan, 26 avril 1814. SOMMARIVA. »

Proclamation de la Régence du gouvernement provisoire &c.

« Les armées des puissances alliées entrent sur le territoire italien qu'elles n'avoient pas encore occupé. Les hautes puissances veulent l'ordre public et le bonheur de la nation. Italiens! vous avez développé la noblesse de votre caractère, et le sentiment général d'amour pour la patrie a rendu impossible la formation des partis. Aucun de vous n'écoute la voix de l'intérêt privé. Le desir d'un gouvernement sage et indépendant est dans tous les cœurs ; il n'est point d'Italien qui ne sente le besoin d'un nouvel ordre de choses. Les hautes puissances alliées n'ont pris les armes que pour le bonheur des peuples. Jamais on n'a fait la guerre par des motifs plus purs. L'histoire, en transmettant à la postérité les nobles principes qui animent les souverains alliés, immortalisera leurs noms. Secondez, ô Italiens! ces bienfaisantes intentions ; accueillez comme de véritables libérateurs les guerriers qui ont exposé leur vie pour votre bonheur ; accueillez-les avec cette affectueuse hospitalité qui leur est bien due ; que vos habitations leur soient ouvertes, en vous conformant aux sages dispositions qui seront prises par la municipalité ; que la joie publique éclate avec transport, mais avec dignité ; qu'elle ne trouble pas l'ordre et la tranquillité que les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques ont rétablis avec tant de zèle.

» La Régence du gouvernement provisoire, forte de la connoissance du caractère italien, et pleine de confiance dans les intentions de nos libérateurs, vous prévien que demain leurs troupes entreront dans cette capitale ; que les circonstances et le devoir exigent que des logemens particuliers soient préparés pour les officiers. La Régence est persuadée que la conduite de la capitale dans cette circonstance sera un noble exemple pour tout le royaume.

» Milan, 27 avril 1814. »

Les lettres de Livourne annoncent que le commerce de cette place a déjà repris une très grande activité sous la protection des souverains alliés. Les denrées coloniales abondent dans le port de Livourne.

Trente, 23 avril.

Le quartier-général de l'armée autrichienne sera, vers la fin de ce mois, transféré à Turin. Les communications sont ouvertes avec Mantoue, et les officiers autrichiens qui y entrent sont reçus avec la plus grande distinction.

Il est arrivé le 13 à Livourne, quatre députés du gouvernement provisoire de Bastia. D'après leur rapport, les habitans exaspérés par les violences du général qui vouloit en extorquer une somme de cinq cent mille francs, se soulevèrent. Le commandant de la forteresse fit braquer les canons contre la ville ; mais déjà les habitans étoient les maîtres de la porte Saint-Georges, et ils repoussèrent le général Casalta qui venoit avec des renforts. La citadelle fut prise, la garnison désarmée, et le commandant arrêté avec son état-major ; trois cents Croates, mis en liberté, forment maintenant la garnison de Bastia. Des événemens du même genre ont eu lieu dans différens endroits de l'île. Le général Bertier est à Ajaccio, où il paroît vouloir se défendre. Le lendemain, on a nommé un gouvernement provisoire de treize membres. Tous les ecclésiastiques incarcérés ont été élargis. La députation vient demander à lord Bentinck la protection de l'Angleterre.

Le Pape est parti le 16 d'Imola pour Forli.

Gênes, 23 avril.

Il étoit impossible que dans l'extrême agitation où se trouvoit toute la ville le dimanche et le lundi, une parfaite tranquillité s'y rétablît en un moment. Les habitans ont été encore sur pied toute la nuit du lundi et toute la journée du mardi ; mais depuis que le peuple a été rassuré par la capitulation, ses mouvemens n'ont plus inspiré d'inquiétude. Les affiches des bureaux des droits-réunis, celles de la loterie, et la statue de Buonaparte érigée sur la place de l'Acquaverde, ont été les seuls objets de l'animosité populaire. La garde nationale a prévenu avec fermeté tout autre désordre. Pendant ce temps, les troupes alliées occupèrent d'abord les portes de Gênes et les forts extérieurs. Dans la nuit de lundi les troupes françaises commencèrent à défiler, aux termes de la capitulation ; et dans la journée de mercredi, les divers corps de troupes anglo-siciliennes entrèrent dans la ville. Le jeudi, le peuple se répandit en foule dans les rues, malgré la pluie ; il attendoit lord Bentinck, et étoit impatient de le voir et de lui témoigner sa joie et sa reconnoissance ; mais sa seigneurie arriva beaucoup plus tard qu'on ne le croyoit, et dans le plus grand *incognito*. Les habitans de Gênes ont pu néanmoins lui exprimer leurs sentimens par une illumination générale, et telle que nous n'en avions pas vu de semblable depuis long temps. Lord Bentinck a bien voulu aussi paroître au théâtre qui étoit richement illuminé ; il y a été reçu au milieu des plus vifs applaudissemens.

La capitulation pour la reddition de Gênes a été conclue le 18 avril, et ratifiée le même jour par lord Bentinck et l'amiral Pellew, pour les troupes alliées, et par le général Fresia pour les troupes françaises. Elle porte entr'autres conditions que les troupes françaises sortiront avec armes, bagages et tous les honneurs de la guerre, emportant avec elles six pièces de canon et leurs caissons. Il sera laissé à chaque soldat 120 cartouches. Deux commissaires seront nommés de part et d'autre pour faire l'inventaire des magasins et effets du gouvernement français, sur lesquels seront apposés les sceaux du gouvernement anglais. Tout ce qui appartient à la marine française sera remis au gouvernement anglais.

Dans une proclamation publiée à Chiavari, dès le 15, lord Bentinck avoit déclaré que le territoire de Gênes resteroit divisé en départemens et en cantons comme par le passé. Le droit de patentes, les droits réunis, la taxe extraordinaire de guerre, les droits sur le tabac, sur les cartes, registres, etc., sont abolis ; la taxe personnelle est réduite à deux livres de Gênes ; le sel se vendra désormais à sous la livre poids de Gênes, etc.

SUISSE.

Bâle, 26 avril.

M. Joseph Buonaparte est arrivé dans la matinée du 24 à Lausanne; il étoit accompagné d'un général espagnol et de deux domestiques. Aussitôt après son arrivée, il s'est rendu chez son frère le comte de Saint-Leu. Il est parti le lendemain pour Vevey.

M. Jérôme Buonaparte est arrivé à Berne.

La navigation du Rhin va reprendre son ancienne activité; plusieurs barques sont déjà en chargement à Bâle. Il est passé, il y a quelques jours, par cette ville, un train très considérable de chariots autrichiens qui retournent en Allemagne; d'un autre côté, on continue d'y voir passer un grand nombre de troupes qui se rendent en France.

La diète a communiqué aux ministres des puissances alliées la résolution de lever un corps de 5000 hommes pour la sûreté de la Suisse et des pays que la munificence des souverains alliés veut lui rendre.

Environ 6000 citoyens de Genève se sont réunis pour demander au conseil provisoire, qui s'étoit momentanément séparé, de reprendre l'exercice de ses fonctions.

Une de nos feuilles publie l'article suivant :

« On dit qu'un prince a fait connoître aux souverains alliés sa résolution de renoncer à la succession d'une couronne du Nord en faveur de Gustave IV. Ce jeune prince est doué des plus grands talens et reçoit, sous les yeux de la reine sa mère, la meilleure éducation. »

(*Journal de Francfort.*)

FRANCE.

Orgon, à 4 lieues d'Avignon, 25 avril.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Il s'est passé aujourd'hui dans notre petite ville une scène des plus inattendues. Sur les huit heures du matin, on a vu arriver trois voitures qui paroissoient s'arrêter à l'auberge pour le déjeûner. A l'instant le bruit se répand que c'est le fameux empereur. La foule se précipite autour des voitures. Quelqu'un reconnoît et signale Buonaparte : tous crient aussitôt : *Mort au tyran; vive le Roi!* M. le cardinal Gabrielli, exilé dans notre ville par Buonaparte, paroît à sa fenêtre, excité par le bruit qu'il entendoit; à sa vue, la foule crie : *Vive M. le cardinal! vive le Roi! à bas le tyran!* On apporte des portraits de Buonaparte, et on les brûle devant lui; on lui en montre un autre dont le sein percé de coups de fusil est tout dégoûtant de sang... On monte sur sa voiture, et l'on crie encore : *Mort au tyran!* Des femmes armées de pierres arrivent, et le chargent d'imprécations. *Bête féroce*, lui disent-elles, *qu'as-tu fait de nos enfans?* D'autres individus demandent qu'il crie *vive le Roi!* et aussitôt le tremblant Napoléon crie *vive le Roi!* Les généraux étrangers qui l'accompagnent avoient eu le soin de descendre de leur voiture et de se tenir aux portières de celle de Buonaparte, pour le mettre à couvert de plus graves insultes. Que cete scène fait naître de réflexions? Quel contraste entre le pasage du ci-devant empereur et celui du pape ou du cardinal Gabrielli? A Saint-Hippolyte, à Gage, le peuple en foule, les confrairies avec leurs bannières, le clergé avec la croix, trois à quatre mille femmes vêtues de blanc, accouroient à leur rencontre, chantant des hymnes de paix, de gloire, d'actions de grâces, et demandant pieusement leur bénédiction. O quel spectacle différent nous avons vu aujourd'hui!

Fréjus, 28 avril.

Buonaparte s'est embarqué aujourd'hui dans notre port, pour l'île d'Elbe. Par un de ses rapprochemens singuliers que fournit la vie de cet homme, il est sorti, pour s'embarquer, de la même maison où il avoit logé en arrivant d'Egypte. Le mauvais état des chemins n'avoit point permis de continuer sa route de Luc à Saint-Tropez.

Le commissaire anglais Campbell avoit envoyé à une frégate de sa nation l'ordre de venir à Fréjus pour prendre à son bord Buonaparte et sa suite. Celui-ci avoit eu, la veille, une entrevue avec sa sœur Pauline, princesse Borghèse; malgré les instances de son frère, elle n'a pas voulu le suivre : forcée de quitter Nice, on dit qu'elle va se retirer à Rome.

Nantes, 1[er] mai.

Lettre de S. A. R. le Duc d'Angoulême au général de division Rivaud, baron de la Rafinière, commandant de la 12[e] division militaire.

Bordeaux, le 19 avril 1814.

Général,

Je viens de recevoir votre lettre par le colonel Duclos; je m'empresse d'y répondre et de vous témoigner combien j'ai été sensible à tout ce qu'elle renferme d'honorable pour les militaires de votre division; les sentimens qui y sont exprimés sont dignes d'un général aussi distingué que vous, et qui a bien servi notre patrie; je les communiquerai au Roi, et je crois pouvoir vous assurer d'avance de la satisfaction qu'il en éprouvera.

Je n'ai aucun ordre à vous donner pour le moment, si ce n'est de vous charger, général, d'assurer toutes les braves troupes sous vos ordres que nous nous regardons comme très heureux de nous trouver à la tête d'une armée qui a porté si haut la gloire du nom français. J'ignore les ordres que je recevrai du Roi et de mon père pour ma marche ultérieure; mais si j'ai le bonheur de traverser votre division, je serai charmé de voir les braves que vous commandez, de vous connoître personnellement, et de vous assurer de vive voix, général, de toute ma considération.

Signé Louis-Antoine.

Paris, 6 mai.

Le Roi, sur son trône, entouré des princes du sang, des grands-officiers de la couronne et des maréchaux de France, a reçu aujourd'hui le sénat en corps. S. M. a répondu au discours du président, « qu'elle tiendroit les » promesses qu'elle avoit faites à la nation, et qu'elle » pensoit que le concours des grands corps de l'Etat étoit » utile au bonheur et à la tranquillité de la France. »

Le Roi a reçu ensuite le corps législatif. M. Felix Faulcon, vice-président, a dit : « Sire, deux députations du corps-législatif ont déjà eu l'honneur de vous présenter leurs hommages respectueux. La déclaration qui a précédée l'entrée de Votre Majesté dans Paris, nous a donné de grandes espérances, et nous venons, en corps, déposer aux pieds de Votre Majesté l'expression de nos sentimens et l'assurance de notre fidélité. »

Le Roi a répondu : « Je vois avec plaisir la confiance » que me témoigne le corps-législatif; je saurai toujours » la mériter. »

Le consistoire de l'Eglise réformée ayant été introduit, M. Marron a prononcé le discours suivant :

« Sire,

» Elle est apaisée, la longue, l'horrible tempête! La religion debout au milieu des débris, cette religion contre laquelle les portes de l'Enfer ne doivent jamais prévaloir, se plaît à vous saluer au port. Elle vous offroit naguere le tribut de ses consolations; elle vous offre aujourd'hui celui de ses bénédictions, de ses vœux. Agréez, Sire, que notre culte en soit aussi l'organe auprès de V. M.; que notre consistoire proclame le premier de tous, et certain de l'assentiment de tous; notre commune allégresse de vous voir rétabli sur le trône de vos ancêtres; qu'il vous jure obéissance et fidélité. Il vous offenseroit, Sire, s'il vous demandoit protection et justice; vos principes, vos sentimens nous en sont le gage précieux : une partie du bonheur auquel nous nous voyons renaître est dans notre confiante sécurité. »

S. M. a répondu qu'elle agréoit les sentimens du consistoire, et qu'elle comptoit sur sa fidélité.

de S. M.

— Le libérateur du Portugal et de l'Espagne, lord Wellington, est nommé ambassadeur d'Angleterre près S. M. le Roi de France.

— Jeudi, 5 mai, S. M. l'Empereur d'Autriche a visité la collection mineralogique de la Direction générale des Mines. Elle a témoigné au conservateur, M. l'abbé Tonnelier, sa satisfaction, et elle a bien voulu agréer des vers improvisés en son honneur par M. Delestre-Poirson, secrétaire particulier du directeur-général des mines.

— Le Roi ayant accordé la croix de Saint-Louis à M. le général de division comte de Lorencez, S. A. R. Mgr. le duc de Berry l'a reçu chevalier de cet ordre avec les formalités d'usage, et lui en a donné la décoration au nom de S. M.

— Le conseil d'Etat provisoire s'est réuni hier aux Tuileries, à trois heures; il a été présidé par S. M.; S. A. R. Monsieur et Mgr. le duc de Berry ont assisté à cette séance, qui a duré jusqu'à six heures.

— Le Roi a nommé, le lendemain de son arrivée à Calais, M. le duc de Fleury premier gentilhomme de sa chambre.

— Les commissaires nommés par S. A. R. Monsieur, lieutenant-général du royaume, à l'effet d'accélerer le retour des prisonniers français qui se trouvent chez les différentes puissances, sont :

Pour la Russie, M. le général Maurin;

Pour l'Autriche, M. le général Jacquinot;

Pour l'Espagne et le Portugal, M. le général Borge;

Et pour la Prusse, la Saxe, la Suède et le Hanovre, M. le général d'Hénin.

— Le Roi recevra samedi, à midi et demi, les présentations suivantes :

Dans la salle du Trône.

Les ducs, maréchaux, colonels-généraux, le président du sénat, le président du corps-législatif, les grands d'Espagne, les personnes ayant les honneurs du Louvre, les cardinaux, les ambassadeurs près S. M.

Dans le salon de la Paix.

Les généraux de division qui n'ont pas encore été présentés, les sénateurs, les archevêques et évêques. MM. les étrangers admis dans leurs cours respectives, par leurs titres ou grades.

Le soir à huit heures.

Les femmes des ducs, maréchaux et colonels-généraux, du président du sénat, du président du corps-législatif, des grands d'Espagne, des personnes ayant les honneurs du Louvre, des ambassadeurs près S. M.

Dans le salon de la Paix.

Les femmes des généraux de division, des sénateurs, celles qui ont été présentées à Louis XVIII.

Les femmes de MM. les étrangers admis à leurs cours respectives.

Il sera indiqué sous peu un autre jour de présentations par lesquelles les personnes non présentées seront averties individuellement, d'après le dépouillement des listes écrites chez le gentilhomme de la chambre.

Les femmes seront en robes longues, et les hommes en uniforme ou habit habillé.

Le gentilhomme de la chambre du Roi.
Le duc DE DURAS.

Selon l'antique et pieux usage des Rois de France, S. M. assiste tous les jours à la messe, avec la famille royale. L'heure de la messe est midi : à cette heure, un public immense se tient rassemblé devant le palais, pour jouir de la présence de notre bien-aimé souverain, et lui témoigner son amour par des acclamations, au moment où il passe sur la galerie extérieure qui conduit à sa chapelle. S. M. l'a traversée hier et aujourd'hui entre une haie de *grenadiers de France*, de grenadiers de la garde nationale et de soldats suisses. Le titre de grenadiers de France a été conféré par le Roi à la garde à pied qui a fait le service auprès de sa personne à Compiègne. Lorsque le Roi est arrivé dans sa tribune, on ferme les portes de la chapelle, et la messe commence aussitôt. On remarque aujourd'hui parmi les assistans un très profond recueillement qui est inspiré par celui de la famille royale.

— La belle voiture qui suivoit immédiatement la calèche du Roi le jour de son entrée à Paris, est, dit-on, ainsi que l'attelage, un présent fait à S. M. par le prince Régent d'Angleterre. Tout le monde admiroit cette voiture, aussi élégante que riche ; elle est toute dorée, et a trois glaces de chaque côté.

— Le prince Eugène est parti de Vérone (voyez l'article *Milan*) pour se rendre à Munich, où il est arrivé en ce moment.

Au quartier général à Pavie, le 25 avril 1814.

A S. M. Louis XVIII, Roi des Français.

SIRE,

L'armée française en Italie, dégagée de ses sermens envers l'empereur Napoléon, vient, par l'organe de ses généraux et de ses chefs, déposer aux pieds de V. M. l'hommage de sa fidélité et l'expression de la joie qu'elle éprouve de voir les malheurs de l'illustre Maison des Bourbons se terminer en même temps que ceux de notre belle France : puisse le souvenir s'en effacer, et les Français ne former qu'une seule et même famille sous l'égide de V. M. ! Ce sont les vœux que l'armée exprime et qu'elle espère voir exaucer ; daignez, Sire, les agréer avec bonté.

De Votre Majesté,

Les très humbles, très obéissans et très fidèles sujets,

Le lieutenant-général commandant par interim l'armée française en Italie,
Comte GRENIER.

Le général de division chef de l'état-major-général, de l'armée, Comte DE VIGNOLLES.

(Suivent les signatures de MM. les généraux de division, généraux de brigade, adjudans-commandans, colonels et officiers supérieurs de toutes armes, employés à l'armée française en Italie.)

S. M. l'Empereur de Russie, se proposant d'aller visiter la célèbre institution des sourds-muets, a fait prévenir l'instituteur, à qui il l'avoit déjà annoncé lui-même, qu'il s'y rendra un des jours de cette semaine. L'instituteur fait disposer la salle où il recevra S. M., et déjà il se prépare à lui développer tous les moyens d'instruction qu'il a ajoutés à sa méthode, et qui la rendent aujourd'hui d'une facilité extrême dans la pratique. Déjà l'instituteur avoit eu l'honneur de dîner avec cet auguste monarque le 24 du mois dernier, et il en avoit reçu les marques les plus touchantes d'estime. Il avoit aussi reçu de S. M. les plus honorables remercîmens, pour lui avoir envoyé un de ses disciples qui est à Saint-Pétersbourg à la tête d'un établissement en faveur des sourds-muets, formé sur le modèle de celui que ce célèbre instituteur dirige avec tant de succès et de gloire à Paris.

— Les travaux du Louvre ont recommencé aujourd'hui.

— Il va paroître sous peu de jours chez le Normant, un ouvrage intitulé : *le Tyran, les Alliés et le Roi* ; par M. le marquis de Coriolis d'Espinouse.

Le projet de rétablir la statue de Henri IV a été accueilli avec empressement. Le conseil-général du département de la Seine a pris à ce sujet une délibération qui a été approuvée par le ministre de l'intérieur. Déjà plusieurs légions de la garde nationale ont offert leurs dons. Tous les membres de la cour des comptes ont fait un paiement effectif. Beaucoup de particuliers ont suivi cet exemple : des registres de recette sont ouverts chez tous les notaires de la capitale, qui verseront tous les mois entre les mains de leur doyen les sommes déposées chez eux. On fera connoître successivement par la voix des journaux les progrès de cette honorable contribution ; on publiera les noms des personnes qui auront contribué : on prépare des devis et projets estimatifs des dépenses. Ils seront aussi rendus publics. Un bureau établi dans la cour des comptes surveillera et vérifiera les états de recette et de dépense. Il vient d'être écrit à MM. les receveurs généraux et particuliers pour les prier d'ouvrir les registres de dons volontaires, et de faire parvenir aux notaires de Paris ou à la caisse de service les sommes qui seront versées pour une entreprise qui intéresse la gloire nationale, et qui attestera la reconnoissance des peuples envers un si grand Roi. Un comité composé de citoyens de tous les rangs se forme en ce moment ; il doit suivre sans relâche l'exécution de ce projet. On nomme déjà quelques membres de ce comité. Ils avoient exprimé le desir de n'être pas connus, se fondant sur ce qu'il n'y a personne en France qui n'ait autant de droit qu'eux à être membre de cette belle association. Cependant, il faut offrir une première base à la confiance du public, et nous n'hésitons pas à nommer ceux qui les premiers ont désiré de contribuer de leurs lumières et de leurs soins aux détails de l'entreprise.

MM. Barthélemy, président actuel du sénat ; Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie ; Chabrol, préfet ; le marquis de Harcourt ; Séguier, premier président ; le comte Maurice de Caraman ; Marbois ; le général Kellermann, comte de Valmy ; Pérignon, membre du conseil-général de la commune ; de Lasalle, référendaire ; Denis, doyen des notaires ; le duc de Levis ; le marquis d'Avaray.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ORDRE DU JOUR.

Le gouvernement est instruit que des corps ou détachemens se permettent, sans autorisation, de changer de cantonnemens, ou de s'étendre au delà de ceux qui leur sont assignés : cette conduite, absolument contraire aux règles de la discipline militaire, entraîne de graves inconvéniens, attendu que ce n'est que par une juste répartition des troupes, que les départemens où sont cantonnés les corps d'armée peuvent pourvoir aux besoins des soldats et à la nourriture des chevaux ; tout mouvement opéré arbitrairement ne peut que nuire au système général, compromettre le service, et amener le désordre. Il est donc expressément défendu à tous les chefs de corps, commandans de troupes, détachemens ou dépôts, d'étendre ou de changer leurs cantonnemens, sans autorisation supérieure ; S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, lieutenant-général du Royaume, les en rend spécialement responsables.

S. A. R. rappelle aussi à MM. les chefs de corps et officiers, que leur premier devoir est le maintien d'une discipline exacte ; c'est par les mesures prises de concert entre les généraux et les autorités locales, qu'il doit être pourvu aux besoins des troupes. L'enlèvement arbitraire des denrées est un délit qui blesse les droits des citoyens et anéantit nos ressources ; MM. les généraux en chef ne sauroient mettre trop de soin à le réprimer, et à maintenir la marche régulière de l'administration.

Paris, le 1er mai 1814.

Le commissaire du gouvernement au département de la guerre,
Signé le général comte DUPONT.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 6 mai.*

Cinq pour cent cons. Jouiss. du 22 mars 1814. — 62f 61f 75c 50c 61f 30c 25c 40c 25c 20c 15c 20c 25c 10c 61f.

Actions de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1er janvier. — 960f 957f 50c 955f 952f 50c 955f 950f 951f 25c 950f 951.

SPECTACLES.

THÉATRE FRANÇAIS.

La Partie de Chasse d'Henri IV, les Femmes savantes.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

La prem. de la rep. de *Pierre-le-Grand. l'Amour filial.*

THÉATRE DE L'ODÉON.

Aujourd'hui, *le Nozze di Figaro* (le Mariage de Figaro.)

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Elle et Lui, les Clefs de Paris, l'Exil de Rochester.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Tocsin, le Souper d'Henri IV, le Désespoir.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, le Prisonnier pour dette.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Grands Exercices d'équitation par MM. Franconi fils, suivis de *l'Entrée de Henri IV à Paris.*

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

L'exercice demandé qui devoit avoir lieu demain 8, est remis à mardi 10, à cause de la revue du Roi.

Les billets distribués pour dimanche serviront mardi.

DIMANCHE 8 MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

Londres, 2 mai.

Le 28 avril, le comte de Saint-Martin d'Aglié, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne, a eu une audience particulière de S. A. R. le prince Régent, et lui a présenté ses lettres de créance.

Le comte Bathurst a notifié le 29 avril, par ordre de S. A. R. le prince Régent, aux ministres des puissances alliées résidant dans cette cour, et au nom de S. M., que des mesures nécessaires ont été prises pour le blocus des ports de la Norwège, et que toutes ces mesures autorisées par la loi des nations seront adoptées et exécutées à l'égard des vaisseaux qui pourroient tenter de violer le blocus.

On assure qu'indépendamment des conventions conclues par l'Angleterre avec les puissances alliées, il a été de plus conclu une convention secrète relative à l'Amérique septentrionale. Par cette convention, les autres puissances de l'Europe donnent à l'Angleterre l'assurance qu'après le rétablissement de la paix générale, aucune d'elles n'interviendra dans les différends entre S. M. Britannique et l'Amérique septentrionale. La France doit aussi s'engager, par la paix qu'elle est sur le point de conclure, à souscrire à cette même condition. (*The Courier.*)

Jeudi dernier, l'évêque catholique de Londres a reçu de Rome une communication de la plus haute importance. Les personnes auxquelles le pape avoit confié l'administration des affaires de l'Eglise, pendant sa captivité, ont pris en considération les papiers qui leur ont été transmis de Londres et de Dublin, relatifs aux discussions du parlement, sur les catholiques, pendant la dernière session. Le résultat des délibérations de ces commissaires, auxquelles avoient assisté les principaux théologiens de Rome, a été que non seulement il est conforme aux décisions de l'Eglise catholique, mais que même c'est le devoir de tous ceux qui sont dans sa communion, et qui habitent les pays qui ne sont point soumis à l'autorité du Saint-Siége, de donner une pleine et ample garantie au gouvernement sous lequel ils vivent, de leur fidélité, de leur obéissance aux lois du pays; que par conséquent le *veto* proposé comme devant appartenir au roi de la Grande-Bretagne, sur la nomination des évêques dans ses Etats, étoit strictement conforme aux règles et à la pratique du Saint-Siége, et que le souverain pontife y accéderoit de cœur, et agiroit en conséquence à l'avenir; et enfin que toute correspondance entre les catholiques romains et le Saint-Siége seroit à l'avenir soumise à l'inspection et au contrôle, ainsi qu'il étoit proposé par le dernier bill sur les catholiques, auquel les commissaires de S. S. applaudissent hautement et dans son entier.

Cette libérale déclaration, nous l'espérons, mettra fin à ces bruyantes discussions, qui dernierement encore ont trompé si cruellement les efforts des hommes éclairés et véritablement amis de la liberté religieuse. (*Morning-Chronicle.*)

Nous apprenons avec plaisir que S. A. R. le prince Régent a annoncé que son intention étoit, immédiatement après la signature du traité de paix, de créer duc lord Wellington, et de nommer pairs six officiers-généraux qui se sont distingués dans cette guerre, si heureusement terminée. Ces officiers sont sir Thomas Graham, sir Williams Berestord, sir John Hill, le comte de Dalhousie (qui sera fait pair anglais), sir Thomas Picton, et sir John Hope.

Il y aura encore plusieurs autres promotions; il paroit certain que les marquis de Buckingham et de Hertford seront créés ducs.

Le prince Régent ayant demandé au Roi de France, au moment où il prit congé de S. M., s'il pouvoit encore faire quelque chose qui lui fût agréable, le Roi a répondu, dit-on: « La famille anglaise, » à laquelle j'ai voué la plus cordiale reconnoissance, est celle du » dernier marquis de Buckingham: toute marque de faveur que » Votre Altesse Royale daignera donner à cette famille, sera en » même temps pour moi la preuve la plus agréable de l'estime et de » l'attachement dont Votre Altesse Royale m'a déjà donné tant de » preuves. » (*Morning-Chronicle.*)

On croit le traité de paix entre la France et l'Angleterre très avancé. Il est vraisemblable qu'il sera conclu et signé, sinon définitivement ratifié, dans cinq semaines. (*Idem.*)

Le prince héréditaire d'Orange, qui est ici depuis quelques jours, garde encore l'*incognito*, sous le nom du capitaine H. Georges. Les dispositions pour son prochain mariage avec la princesse Charlotte sont déjà commencées, et l'on croit que, sous très peu de jours, il sera fait quelque communication à ce sujet au parlement.

Les yachts *le Royal-Sovereign* et *le Royal-Charlotte* ont resté dans les Dunes pour y attendre l'Empereur Alexandre et les autres personnages illustres qui doivent visiter l'Angleterre avant la fin de ce mois.

TURQUIE.

Constantinople, 26 mars.

Le grand-visir a donné le 12 la première audience solennelle au nouvel ambassadeur de Perse, Mirza-Riza Chan, récemment arrivé de Téhéran.

M. d'Italinsky, ambassadeur de Russie près la Porte, qui étoit ici depuis près de deux ans, a eu également audience le 24. Le grand-visir l'a reçu avec toutes les marques de distinction dues à un personnage de son rang, et au représentant d'une puissance voisine aussi considérable.

Le corps des janissaires, qui est depuis peu de retour dans la capitale, a déjà, dit-on, donné de nouvelles marques de l'esprit inquiet et remuant qui le caractérise. Ce qui porte à croire que ce bruit n'est pas sans fondement, c'est qu'on a exilé tout-à-coup le rul-riayassy, déposé et relégué peu après à Famagousta l'aga des janissaires, et enfin exécuté un officier de la 31ᵉ compagnie de ce corps, qui s'étoit distingué lors de la dernière révolution de Constantinople; il a été saisi dans sa maison, et étranglé sans autre forme de procès.

La peste a diminué d'intensité à Constantinople dans la dernière quinzaine; mais elle continue de régner avec la même violence à Smyrne et dans l'île de Scio.

Le bruit qui avoit couru dernièrement que le schérif de la Mecque avoit été arrêté, s'est pleinement confirmé. Avant de partir de la Jidda, Mehmed-Aly-Pacha le fit mettre aux fers avec ses quatre fils, et conduire comme prisonnier d'Etat à Sues, d'où on le transférera au Caire. On a nommé pour le remplacer le fils de son prédécesseur, Surur, petit-fils du schérif Ghaleb, qui avoit été déposé.

DANEMARCK.

Altona, 22 avril.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Je m'empresse de profiter d'une occasion sûre pour vous apprendre que le maréchal Davoust a reçu les dépêches apportées par le lieutenant-colonel danois Aubert. Nous sommes en conséquence délivrés de la crainte que nous avions encore ce matin, d'être attaqués par les chaloupes canonnieres.

Blankenèse (Holstein), 26 *avril.*

Le général Opperman et le maréchal Davoust ont eu une conférence à Altona, et ont conclu un armistice de quatorse jours. Dans le cas ou le courrier attendu de Paris arriveroit avant l'expiration de ce tems, Hambourg seroit évacué immédiatement.

On dit que les troupes russes occuperont Altona.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Dimanche 8 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Aristippe, Vénus et Adonis, le Devin du Village.

THÉATRE FRANÇAIS.

La Femme jalouse, les Deux Freres.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Raoul sir de Créqui, les Deux Journées.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et d'Aubigné, l'Auberge de Calais, Les Trois Secrétaires.

Samedi, au bénéfice de Mad. Sessi, la premiere représentation de la reprise des *Horaces*, opera seria; musique de Cimarosa. M. Crivelli remplira le rôle d'*Horatio*, et mad. Morandi celui d'*Horatia*.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Courtisan, Un Petit Voyage du Vaudeville, les Deux Edmon.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Quinze ans d'Absence, le Retour des Lis, les Landes.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Joseph-Léopold, l'Amazone de Grenade.

AMBIGU-COMIQUE.

Vive la Paix! Une Matinée de Frédéric II, la Forêt d'Hermanstadt

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Exercices d'équitation et de voltige, suivis de *Gerard de Nevers.*

TIVOLI, *rue Saint-Lazare, Chaussée-d'Antin.*

Fête champêtre, sérénades, récréations physiques, fantasmagorie, concert, exercices sur la corde, feu d'artifice.

WAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin.*

Bal champêtre. M. Colinet fils exécutera les solos des contredanses.

OPERA-COMIQUE.

Les Héritiers de Michau.

Il faudra se dépêcher de fixer la bibliographie dramatique de Henri IV, pendant que cela est possible encore, et avant que le nombre des pièces, dont il est le héros, ne se soit multiplié à l'infini. Ce n'est pas que cette collection se recommande par beaucoup de chefs-d'œuvre. On remarque même le contraire. Le meilleur ouvrage de poésie qui ait été fait sur Henri IV, c'est incontestablement la *Henriade* qui n'est qu'une épopée du second ordre tout au plus. Les bons rois ne sont ni aussi épiques ni aussi dramatiques que les autres. C'est un petit inconvénient dont ils sont heureusement bien dédommagés par l'histoire.

La mort de Henri IV fut le sujet d'une tragédie dès l'année 1610, où il a été assassiné. L'auteur étoit un gentilhomme du Bourbonnais, nommé Claude Billard de Courgenay, et sa préface nous apprend que la reine Marie de Médicis l'avoit *honorée de ses beaux yeux*. Si cela veut dire qu'elle l'avoit lue, c'est un honneur que Claude Billard de Courgenay n'a pas obtenu souvent depuis, et qu'il ne mérite guère. Il y a cependant quelques vers à distinguer dans son ouvrage, sinon pour l'expression qui est presque toujours, ou ridiculement emphatique, ou platement triviale, du moins pour le sens qui est quelquefois raisonnable, et pour l'intention qui est quelquefois heureuse. Tel est le passage suivant qu'il met dans la bouche du Roi, et qui donne une idée très franche du caractere de la nation:

> Le Français est sincère, et s'il n'est altéré
> Par la division qui le rend empiré,
> De courage et d'humeur fidele il persévère,
> Il honore son roi, le chérit comme un père;
> Il n'a rien de méchant.

SILESIE.

Breslau, 23 avril.

Le 19 de ce mois, à huit heures du matin, la garnison française sortit de Glogau, mit bas les armes sur le glacis, et prit, sous escorte prussienne, la route de Polkwitz. Le corps de blocus, commandé par M. le colonel baron de Blumenstein, et auquel s'étoient joints plusieurs généraux russes et prussiens, entra dans la place aux acclamations des habitans. A l'issue du *Te Deum* qui fut chanté pour solenniser cet événement, les autorités militaires et civiles se réunirent à un dîner de 130 couverts, où l'on porta des toasts au Roi, à l'armée et à la patrie.

ALLEMAGNE.

Brême, 27 avril.

Suivant les nouvelles de la Norwège, M. le conseiller d'Anker, qui avoit été envoyé à Londres pour disposer le gouvernement anglais en faveur de l'indépendance de ce royaume, n'a pas réussi dans sa mission. Les ministres anglais lui ont déclaré que la Norvège avoit été cédée solennellement par le Danemarck à la Suède, et que, l'Angleterre étant dans des relations amicales avec ces deux Etats, elle ne pouvoit favoriser aucun arrangement qui portât obstacle à l'exécution de cette cession.

Augsbourg, 30 avril.

On mande de Venise, en date du 20, qu'il est arrivé dans cette ville des commissaires des puissances alliées. Les Anglais étoient déjà dans le port, et les troupes autrichiennes devoient entrer le lendemain dans la ville. Les Vénitiens sont au comble de la joie; le prix des vivres, qui étoit devenu exorbitant, avoit déjà diminué considérablement le 20. On a enlevé pendant la nuit la statue de Buonaparte, pour la soustraire à la fureur du peuple.

Des lettres particulières d'Ancône parlent de troubles qui se seroient élevés dans les environs.

Wurtzbourg, 2 mai.

Le prince Auguste de la Tour-Taxis, major au service de Bavière, est arrivé ici le 30 avril. On croit qu'il a apporté des dépêches importantes relatives à l'évacuation de notre forteresse.

(*Gazette de Wurtzbourg.*)

L'envoi d'un officier bavarois pour la reddition de cette forteresse confirmeroit l'opinion où l'on étoit depuis long-temps, que la Bavière rendroit à l'Autriche l'Inn-Viertel et le Tyrol; que le grand-duc de Wurtzbourg étant réintégré dans son grand-duché de Toscane, sa principauté actuelle seroit cédée en dédommagement à la Bavière. Mais, comme il paroît certain que Mayence doit également être remis aux troupes bavaroises, on peut en augurer que la principauté d'Aschaffenbourg et quelques autres parties de territoire serviront à joindre Mayence aux autres possessions bavaroises, sauf à accorder aux parties lésées des dédommagemens sur la rive gauche.

Francfort, 2 mai.

Les armées de S. M. l'Empereur de Russie doivent quitter incessamment la France pour se rendre sur le Rhin, et se porter ensuite sur l'Oder. Elles formeront cinq corps. Elles auront séjour dans tous les endroits indiqués ci-dessous:

Le 1er corps, de 25,000 hommes et 15,000 chevaux, passe le Rhin à Cologne, et marche par Weilbourg, Wetzlar, Hombourg, Hersfeld, Eisenach, Weissensee, Freibourg, Leipsick, Herzberg, Luben et Crossen.

Le 2e, de 40,000 hommes et 20,000 chevaux, passe le Rhin à Coblentz, et marche par Wisbade, Francfort, Saalmunster, Fulde, Eisenach, Erfurt, Naumbourg, Leipsick, Meissen, Kœnigsbruck, Spremberg, Sagan et Glogau.

Le 3e, de 40,000 hommes et 20,000 chevaux, passe le Rhin à Mayence, et marche par Darmstadt, Aschaffenbourg, Wurtzbourg, Ober-Lauringen, Schleussingen, Blankenbourg, Gera, Waldheim, Dresde, Bautzen, Gœrlitz, Bunzlau, Liegnitz et Breslau.

Le 4e, de 40,000 hommes et 18,000 chevaux, passe le Rhin à Manheim, et marche par Mosbach, Mergentheim, Uffenheim, Nuremberg, Ebermannstadt, Bayreuth, Hof, Zwickau, Freyberg, Dresde, Bautzen, Lauban, Jauer, Reichenbach, Brieg et Oppeln.

Le 5e, qui est le corps de réserve, et qui comprend le quartier-général de l'Empereur, est de 35,000 hommes et 15,000 chevaux; il passe le Rhin vis-à-vis de Stolhofen, et marche par Carlsruhe, Waldwimmersdorf, Ober, Mudau, Wurtzbourg, Rœmhild, Ilmenau, Rudolstadt, Jéna, Mersebourg, Dessau, Treuenbrietzen, Zellendorf, Berlin, Muncheberg et Custrin.

Les quatre premiers corps seront précédés sur les quatre premières routes indiquées ci-dessus, par quatre colonnes de cosaques. Le nombre des troupes qui composent ces différens corps sera grossi par les détachemens, les prisonniers de guerre et les convalescens qu'ils trouveront sur leur route. Ainsi, il faut porter la force totale de l'armée russe à un tiers au-dessus de son estimation.

Du 3. — S. A. S. le duc de Saxe-Cobourg prendra demain possession de Mayence. S. A. S. le prince de Reuss Graitz, notre gouverneur-général, se rendra aussi demain à Mayence pour féliciter le duc de Saxe-Cobourg. La forteresse sera remise aux troupes bavaroises. La première barque, depuis le siége, est partie aujourd'hui de Francfort pour Mayence; elle avoit encore deux barques de suite, et toutes étoient remplies de monde. On attend ce soir la barque de Mayence, avec d'autant plus d'impatience, que, d'après les dernières nouvelles, la garnison de cette ville est en insurrection. Les officiers ont arrêté un de leurs chefs, qu'ils accusent d'avoir gardé l'argent destiné pour leur solde. La garde nationale a pris les armes pour maintenir la tranquillité.

Nous sommes autorisés à démentir, comme étant dénuée de toute espèce de fondement, l'assertion d'une feuille suisse du 26 avril, relativement à la prétendue renonciation d'un prince du *Nord*. Nous pouvons affirmer que nul prince n'a fait ni ne fera connoître aux souverains alliés sa résolution de renoncer à la succession d'une couronne du Nord en faveur du fils de Gustave IV, et qu'il existe des pays dans *le Nord* où même cette renonciation ne suffiroit pas.

SUISSE.

Schaffhouse, 29 avril.

Un courrier, qui a passé ici la nuit dernière, a annoncé que S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise arriveroit ici le 3 mai. Cette princesse est attendue le 1er à Bâle.

ITALIE.

Mantoue, 26 avril.

C'est ici que le prince vice-roi a été informé des événemens de Milan; il n'a point vu cette capitale depuis plus de six mois, et il est parti aujourd'hui de Mantoue pour Munich. Avant de se mettre en route, il a fait la proclamation suivante:

Peuples du royaume d'Italie,

Pendant neuf ans, ma vie vous a été consacrée. Depuis neuf ans, il n'est pas un instant de cette vie qui n'ait été employé, au-dedans à votre bonheur, au-dehors à votre défense. J'ai trouvé la récompense de mes soins et de mes peines dans vos cœurs, et aussi dans le mien. J'ai reçu de vous d'honorables suffrages. L'histoire les a recueillis, afin qu'après les avoir goûtés moi-même avec délices, ils fussent légués en héritage à mes enfans. Oui, j'ai senti tout ce qu'offroient de doux au cœur de l'homme l'affection et la reconnoissance d'un peuple, réunies au témoignage d'une conscience sans reproches.

Après ces longues preuves de mon dévouement et de mon amour, je vous ai donné la marque la plus signalée d'une confiance portée jusqu'à l'abandon. Je me suis séparé de mes amis naturels pour rester seul parmi les amis de mon choix...... Mais de nouveaux arrangemens politiques m'obligent à m'éloigner de vous, et rendent incertain l'accomplissement d'un vœu qu'il me fut bien permis de laisser échapper une fois, quand vous l'aviez vous-mêmes manifesté mille

Peuples du royaume, en quelque lieu que la Providence

Ces vers n'ont rien de trop méchant non plus, et on en laisse passer de plus mauvais, au moins pour le temps, même dans des tragédies.

J'ai eu l'occasion de dire, et peut-être de répéter qu'il étoit difficile de faire parler Henri IV, et que l'ingénieux auteur de *la Partie de Chasse* me paroissoit le seul qui eût passablement réussi. Je conviens pour Billard de Courgenay qu'il ne peut pas lui disputer cet honneur, et je suis fâché d'être obligé de faire le même aveu à l'occasion de M. Legouvé, qui a quelques droits de plus en littérature. C'est lui qui a noyé l'expression la plus populaire et la plus touchante de Henri IV dans cette paraphrase sans couleur:

Je veux enfin qu'au jour marqué pour le repos,
L'hôte laborieux des modestes hameaux
Sur sa table moins humble ait, par ma bienfaisance,
Quelques uns de ces mets réservés à l'aisance;
Et que, grâce à mes soins, chaque indigent nourri
Bénisse avec les siens la bonté de Henri.

Un plaisant du temps reprocha à M. Legouvé d'avoir *tourné autour du pot*, et il est rare qu'un jeu de mots contienne une critique aussi juste.

L'auteur des *Héritiers de Michau* ne s'est point exposé aux hasards de cette tentative. Henri IV joue un grand rôle dans sa pièce, son souvenir anime toutes les scènes, son nom revient à tous les couplets, mais il n'y paroît point; elle se passe même long-temps après son règne, et cependant l'on s'y trompe déjà. Quand on applaudit à Louis XVIII dans Henri IV, c'est quelque chose de plus qu'une allusion.

La famille de ce bon Michau, qui recueillit Henri IV égaré à la chasse et qui eut l'honneur de le loger, s'est perpétuée dans le même lieu et dans le même état. Elle a gardé le moulin, l'honneur et le patrimoine de ses ancêtres. Tous les meubles, tous les ustensiles qui servirent au repas du roi se conservent religieusement pour l'anniversaire de ce repas mémorable; on se réunit à la table où il fut assis, on parle de ses vertus, et l'on boit à sa mémoire en répétant ses chansons. Un jeune homme chante l'air fameux:

Si le Roi m'avoit donné
Paris sa grand'ville, etc.

Et le chante sans correction, quoique *la rime ne soit pas riche et que le style soit vieux*. L'Opéra-Comique n'est pas si délicat que le Vaudeville. Une jeune fille chante l'air ravissant:

Charmante Gabrielle, etc.;

et c'est Mlle Renaud qui a le bon esprit de le chanter sans faux ornemens, quoiqu'il n'y ait rien de plus facile que d'y en mettre. Il faut savoir quelque gré aux acteurs intelligens et modestes qui veulent bien ne pas broder la musique de Henri IV. Le repas finit avec l'air,

J'aimons les filles
Et j'aimons le bon vin, etc.,

auquel répond un chœur du dehors, celui du peuple entier qui proclame enfin les descendans de Henri IV, et qui exprime sa joie par le couplet consacré:

Vive Henri quatre!
Vive ce roi vaillant!

Cette dernière combinaison est ingénieuse, et le public l'a accueillie avec l'enthousiasme le plus vif. Le parterre chantoit avec les acteurs, et il est rare qu'il s'associe par une musique aussi flatteuse au dénouement d'une pièce nouvelle. L'intrigue de celle-ci est d'ailleurs très mince, et la musique très légère; mais le style du poëte et du mu-

me place, le cours de mes affections ne peut plus changer. Depuis long-temps, le premier objet de mes vœux ne pouvoit plus être que votre félicité. Italiens, soyez donc heureux! Vous pouvez me devenir étrangers; mais indifférens, jamais!.... Pourtant, il faudra que, pour jouir sans mélange du souvenir du temps que j'aurai vécu parmi vous, j'écarte de moi le souvenir des circonstances où je vous aurai quittés.

Et vous, braves armée italienne, soldats dont j'emporte à jamais gravés dans mon cœur tous les noms, tous les traits, toutes les blessures, tous les services..... Ces blessures reçues sous mes yeux!..... Ces services dont je vous ai procuré les justes récompenses..... Peut-être ne me verrez-vous plus à votre tête et dans vos rangs: peut-être n'entendrai-je plus vos acclamations! Mais si jamais la patrie vous rappelle aux armes, j'en suis sûr, braves soldats, vous aimerez encore, au fort du danger, à vous rappeler le nom d'EUGÈNE!

Mantoue, 26 avril 1814.

Le prince EUGÈNE.

BELGIQUE.

Gand, 2 mai.

Il se fait ici des préparatifs pour la réception de notre digne évêque, M. Maurice de Broglie, qui est attendu dans cette ville d'un jour à l'autre. Ce prélat a eu une audience de MONSIEUR, frère du Roi de France, et en a été accueilli de la manière la plus distinguée.

Le général autrichien de Reunige est arrivé ici le 28 au soir, venant de France; il est parti sur-le-champ pour se rendre à Anvers. Le corps de blocus de cette place, commandé par le général anglais Graham, en prendra possession demain 3 mai. La garnison française partira en trois colonnes, pour retourner en France.

Depuis quelques jours il passe par ici beaucoup de troupes et de bataillons de la landwehr saxonne, qui retournent dans leur patrie.

FRANCE.

Brumath, 29 avril.

Le 25, Louis XVIII a été reconnu et proclamé à Landau; on y a arboré la cocarde blanche et le drapeau blanc, et l'on a aussitôt donné connoissance de cet événement par une députation à M. le lieutenant-général comte de Hochberg, qui commande les troupes alliées dans la Basse-Alsace. Hier, un détachement du corps de blocus est entré à Landau pour faire le service conjointement avec la garnison. Ces troupes ont été reçues au bruit de l'artillerie des remparts, ainsi que S. Exc. M. le lieutenant-général comte de Hochberg, qui est venu accompagné du commandant du blocus, le général major russe de Sokolowsky, et des officiers de son état-major, pour assister dans la forteresse à un *Te Deum* d'actions de grâces de cet heureux événement. La garnison étoit rangée en haie dans les rues. Après le *Te Deum*, il y a eu grande parade. L'élargissement des prisonniers a terminé cette heureuse journée.

Lyon, 4 mai.

M. le comte Alexis de Noailles, commissaire du Roi dans la 19ᵉ division militaire, est arrivé hier dans notre ville. Les Lyonnais ont reçu avec empressement et joie un homme si digne de la confiance publique, et qui, quoique jeune encore, s'est déjà rendu si célèbre par ses talens, ses principes, son caractère de modération et de sagesse, et par son héroïque dévouement à la religion et au Roi dans les temps les plus difficiles.

Compiègne, 4 mai.

Durant le peu de jours que le Roi et la famille royale ont passés dans notre ville, les sœurs de la Charité eurent l'honneur d'être présentées au Roi ainsi qu'à Madame la duchesse d'Angoulême: « Mes sœurs, leur dit S. M., je » vous vois avec grand plaisir; je vous recommande les » pauvres, les malades. Je sais qu'avec vous cette recom- » mandation n'est pas nécessaire; mais c'est ici un mouve- » ment de mon cœur paternel. » Madame la duchesse d'Angoulême, voyant arriver ces vénérables filles, fit plusieurs pas vers elles, et leur parla avec une vive sensibilité, donnant les plus touchans éloges à leur courageux et pieux dévouement pour l'humanité souffrante. Le clergé accompagnoit les sœurs de la Charité dans la même audience. M. le vicaire-général de Beauvais adressa ces paroles à S. A. R.:

« MADAME;

» Il n'appartiendroit qu'aux anges admis dans les impénétrables conseils du Roi des Rois, de parler dignement des décrets de sa divine providence envers Votre Altesse Royale. Quelles rigueurs inouïes, quelles éclatantes merveilles elle a déployées sur votre auguste personne! Jamais la terre ne vit une destinée comparable à la vôtre, Madame! L'Univers ravi d'étonnement partage votre joie, comme il partagea votre douleur.

» Nul langage humain ne sauroit exprimer tous les sentimens que font naître dans nos cœurs la miraculeuse conservation, le retour miraculeux de Votre Altesse.

» Permettez, Madame, qu'empruntant les paroles de la Reine du Ciel, de la plus puissante protectrice du trône de saint Louis, nous nous écrions: *Le Seigneur a signalé la force de son bras; il a confondu l'orgueil audacieux; il a couronné nos humbles espérances. A Dieu seul l'honneur et la gloire.* »

L'auguste fille de Louis XVI répondit avec émotion:

« Je suis bien sensible aux sentimens du clergé: il ne » doit pas douter de l'intérêt que je lui porte, ni des vœux » que je fais pour la prospérité de l'Eglise. »

Elle finit en demandant le secours de leurs prières à tous les ministres de la religion qui l'environnoient.

PARIS, 7 mai.

Monseigneur le duc de Berry a passé aujourd'hui en revue la garde à cheval et les 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ, 11ᵉ et 12ᵉ légions de la garde nationale de Paris. Demain, les douze légions de Paris passeront la revue du Roi.

— Le sénat et le corps-législatif ont été admis hier, ainsi que nous l'avons annoncé, à offrir leurs hommages au Roi.

M. le comte Barthélemy a porté la parole au nom du sénat. S. M. a répondu:

« Messieurs, je vous remercie des sentimens que vous » m'exprimez. Je tiendrai la promesse que je vous ai faite, » et je me concerterai volontiers avec les grands corps de » l'État sur les moyens les plus propres à rétablir le bon- » heur de la France. »

M. Félix Faulcon a eu ensuite l'honneur de haranguer S. M. au nom du corps-législatif. Le Roi a répondu avec une extrême bienveillance, « qu'il étoit satisfait des senti- » mens du corps législatif, et qu'il ne doutoit pas qu'il » ne méritât toujours sa confiance. »

— Les députés au corps-législatif de plusieurs départemens du Midi, se sont présentés ce matin chez lord

---

sicien a de la facilité, du naturel et même de la grâce. C'est plus de qualités qu'on n'a le droit d'en attendre dans un impromptu. La gaieté franche de Juliet auroit soutenu une comédie plus médiocre, et la circonstance en feroit passer de très mauvaises. L'indulgence est la vertu de nos rois; c'est le besoin, le sentiment unanime de la nation; c'est par contre-coup celui du public, et les auteurs s'en trouvent très bien. Je souhaite à M. Planard et à M. Bochsa de n'en avoir jamais un plus grand besoin.

THEATRE DU VAUDEVILLE.

Un Petit Voyage du Vaudeville.

Ce théâtre a encore le privilége des allégories que nous ne souffririons plus ailleurs, pas même à l'Opéra. On y a personnifié de tout temps toutes les abstractions; et Lannard s'avisa d'y personnifier l'ABSENCE elle-même, qu'on se représente difficilement sous les traits d'une actrice en scène. MM. Barré, Radet et Desfontaines n'ont pas abusé de cette licence; ils n'ont prêté une existence réelle qu'à deux choses, la Gaieté française et le Vaudeville: encore ce qu'ils leur en ont prêté est-il si loin de l'idée que nous nous faisons communément du Vaudeville et de la Gaieté française, qu'autant vaudroit qu'ils ne les eussent pas animés du tout. Le Vaudeville n'a pas un couplet malin; la Gaieté n'a pas un couplet gai; c'est absolument celle qui loge le mélodrame sur le boulevard du Temple. Mad. Hervey qui étoit chargée de ce rôle, n'a pas pu résister à son influence mélancolique; elle a accompagné de ses larmes un couplet d'ailleurs bien fait, et qui exprimoit des sentimens chers à tout le monde, mais qu'il étoit inconvenant, sous tous les rapports, de faire chanter à la Gaieté. Il falloit inventer au besoin un personnage de plus, et l'action est conduite de manière que cette addition n'y auroit fait ni bien ni mal. On en jugeroit si je pouvois en donner quelque idée, mais je ne m'en pique pas. Un poëte de village, qui célèbre la paix depuis vingt ans par anticipation, est près de donner sa fille en mariage à un pâtissier bossu, à défaut d'un amant mieux fait que la conscription a enlevé. Le Vaudeville fugitif vient chercher un asile chez ce détestable rimeur, on ne sait trop pourquoi, si ce n'est pour ne pas se dépayser tout-à-fait. La Gaieté sa mère l'y devine et l'y découvre, on ne sait trop comment, si ce n'est parce qu'elle lui connoît l'habitude de chanter dans le désert. Au reste, elle apporte déjà quelques bonnes nouvelles, et on ne conçoit pas qu'elle ait pris ce moment-là pour quitter Paris. Après le Vaudeville et la Gaieté, arrive un fermier du lieu, qui est plus gai que le Vaudeville et que la Gaieté elle-même. Il a vu arriver le Roi, et il fait le récit de son entrée d'une manière entraînante qui a empêché l'Ennui de figurer au dénoûment. C'est la meilleure scène de la pièce, si toutefois ce n'est pas la seule. On a tout saisi, tout applaudi, tout redemandé; et il y avoit réellement quelques couplets qu'on pouvoit entendre deux fois, même en faisant abstraction du sentiment qu'ils expriment, et qui ne lasse jamais. Au vaudeville final, le pâtissier dont on attendoit le couplet, s'est contenté de dérouler une longue inscription conçue en ces termes:

Je pâtissois,
Tu pâtissois,
Il pâtissoit,
Nous pâtissions,
Vous pâtissiez,
Ils pâtissoient,
Nous ne pâtirons plus.

L'équivoque du verbe *pâtir* et du verbe *pâtisser*, qui est très-exacte

Wellington, afin de lui témoigner la reconnoissance de leurs commettans, pour la manière dont l'armée qu'il commande se conduit dans les provinces qu'elle occupe momentanément.

— Le Roi a bien voulu permettre à M. de la Rochefoucauld, membre du corps-législatif, et commandant de la garde nationale du département de l'Oise, de porter le titre de duc d'Estissac.

— Depuis quelques jours, le bruit s'est répandu dans Paris que la tranquillité publique avoit été troublée à Naples. Les journaux allemands sembloient donner quelque consistance à ces bruits. Nous sommes assurés aujourd'hui qu'ils sont sans fondement. Des lettres, datées de Naples du 27 avril, annoncent qu'on jouissoit dans cette ville du plus grand calme, et qu'on y attendoit à chaque instant le roi, qui avoit quitté son quartier-général de Bologne le 25, pour se rendre dans sa capitale.

— Le prince Eugène-Napoléon n'étoit point à Milan lors de la révolution qui a dernièrement éclaté dans cette ville; il n'a quitté Mantoue, où depuis long-temps il avoit établi son quartier-général, que pour se retirer à Munich.

— La nouvelle de l'entrée du Pape à Rome, donnée par quelques journaux, est prématurée.

— On assure que dans la nouvelle décoration de la Légion-d'Honneur, l'effigie du grand et bon Henri sera substituée à celle de Buonaparte, et l'aigle remplacé par les lis.

— MM. Chabrol de Chamiane, maire de la ville de Nevers; de Sainte-Marie, premier adjoint, et Languinier, membre du conseil municipal, députés de la ville de Nevers, ont été admis aujourd'hui à présenter à S. M. l'adresse votée par le conseil municipal, et dont voici un fragment :

« Devenu l'heureux lien qui unit la famille européenne, vous êtes en même temps l'objet de toutes les affections et le centre de toutes les jouissances. Les nations qui nous avoisinent aiment à s'identifier avec nous pour partager notre bonheur, et le Français n'ose en quelque sorte réclamer que son droit d'aînesse. L'empire que vous exercez sur tous les cœurs réalise, pour ainsi dire, cette monarchie universelle si fatale en politique, mais si douce lorsqu'elle est fondée sur le sentiment. »

M. le comte de Langeron, général russe qui s'est couvert d'une double gloire par ses talens militaires et par les soins affectueux qu'il a prodigués aux Français prisonniers, a eu la bonté de se réunir aux députés.

Celui qui lisoit l'adresse y ayant mêlé l'expression des sentimens que tous les habitans du Nivernois ont conservés pour M. de Langeron leur compatriote.

S. M. a répondu à peu près en ces termes :

« J'agrée avec d'autant plus de plaisir les témoignages » d'attachement de mes fidèles sujets de la ville de Nevers, » que je vois dans les expressions dont vous vous êtes servis » en parlant de ces Français qui, jetés comme moi sur une » terre étrangère, ont toujours partagé mon sort et servi ma » cause, le gage des sentimens de conciliation dont je desire » que tous les Français soient désormais animés. »

— MM. les généraux de division comte de Lauriston et comte de Razout se sont empressés, quoique prisonniers de guerre, de transmettre au gouvernement leur adhésion à tous les actes qui concernent la decheance de Napoléon Buonaparte et le rappel de l'auguste famille des Bourbons au trône de France. Le comte Rampon et tous les officiers de la garnison de Gorcum ont aussi consigné, dans une adresse, l'expression de leur soumission au Roi, et de leur fidélité à son auguste dynastie.

— En donnant de justes éloges au sentiment national qui, partagé par toutes les classes de citoyens, va restituer à la capitale un des monumens qui lui étoient les plus chers, il est juste de remarquer que c'est M. le marquis d'Avaray qui, le lendemain de l'arrivée de MONSIEUR à Paris, a le premier adressé une lettre à S. A. R. pour lui exprimer le vœu du rétablissement de la statue d'Henri IV, par voie de souscription, et que lui-même a souscrit pour une somme de 3000 fr.

— Un ordre du jour donné hier, 6 mai, par M. le général Dupont, commissaire du gouvernement au département de la guerre, porte que les officiers, sous-officiers et soldats français qui ont appartenu à des régimens polonais, se rendront à Chartres, où un officier superieur sera chargé de leur indiquer la destination que le gouvernement leur aura assignée.

— Le chapitre de l'église métropolitaine d'Aix en Provence a pris, le 21 avril, une délibération portant « que tous les pouvoirs accordés pour l'administration de ce diocèse, le siége vacant, postérieurement aux 22 et 23 août 1810, époque de la mort de Mgr. Jérôme-Marie Champion de Cicé, archevêque d'Aix, à quelque personne que ce soit, et de quelque titre ou dignité qu'elle soit revêtue, sont révoqués. » En conséquence de cette délibération, M. l'évêque titulaire de Metz, *archevêque-nommé* d'Aix, a cessé les fonctions qu'il remplissoit dans ce dernier diocèse, comme administrateur capitulaire.

— Les amateurs d'objets d'art qui affluent en si grand nombre dans notre capitale, peuvent voir exposés publiquement, rue de la Victoire, n°. 19 *bis*, une fort belle suite de tapisseries des Gobelins, d'après les célèbres peintures de Raphaël, l'*Ecole d'Athènes*, le *Parnasse*, le *Sacrifice de la Messe*, *Héliodore chassé du Temple*, l'*Incendie du Borgo*, la *Défaite de Maxence*, et trois autres morceaux de l'*Histoire de Constantin*. Ces dix pièces de tapisseries, toutes dans un fort bon état de conservation, ont quinze pieds quatre pouces de haut, et forment ensemble un développement de deux cent quarante pieds.

— L'Administration des Messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires, prévient le public que les services des diligences sur Nanci, Strasbourg, Metz, Mayence, Valenciennes, Bruxelles, Anvers, Liége, et les correspondances pour la Hollande et l'Allemagne, sont entièrement rétablis.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 7 mai.*

Cinq p' cent, J du 22 mars 1814. — 60f 50c 60c 50c 60f 40c 25c 60f. 60f 5c 10c 15c 25c 10c 20c 15c 10c 60f 20c 25c 30c 25c

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 945f 940f 935f 940f 937f 50c 940f 945f.

ANNONCE.

Nouveau Système d'Economie politique, par M. M***. Seconde édition. In-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Germain Mathiot, quai des Augustins, n°. 25;
Chez Mad. veuve Jeunehomme, rue Hautefeuille, n°. 20;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

à l'imparfait de l'indicatif, ne l'est plus au futur, mais il ne faut pas trop quereller sur l'expression quand l'idée est juste; et si l'on en étoit d'ailleurs à une faute de langue près avec la plupart des auteurs, on ne seroit jamais content. Le Vaudeville étoit représenté par Mlle. Riviere; c'étoit par conséquent un fort joli Vaudeville, un Vaudeville parfait; il y a long-temps qu'on n'en avoit vu de cette espèce. Le dernier de tous ne relevera pas la réputation de ce théâtre. Il a pour lui la recommandation des événemens, il étoit sûr du succès de l'enthousiasme; mais je crains que les auteurs n'abusent un peu de la faculté qu'ils ont de se faire applaudir sans esprit, en disant ce que tout le monde pense. *Vive le Roi* est un mot excellent qui fait battre le cœur de tous les bons Français : mais il ne coûte pas de grands frais d'imagination au poëte qui en fait l'âme d'une scène, et qui en tire l'effet d'une situation, ou le trait d'un couplet. MM. Barré, Radet et Desfontaines, qui saisissent toujours la circonstance avec un bonheur rare et qui la chantent souvent fort bien, ont été quelquefois plus heureux pour l'exécution, quoiqu'ils n'aient jamais été mieux inspirés pour le sujet. Cela rappelle le mot connu de Waller à Charles II : « Nous autres faiseurs de vers, nous réussissons mieux dans la fiction que dans la vérité. »

Ch. NODIER.

Mad. Giacomelli donnera, mercredi prochain, un concert dans la salle Favart, boulevard des Italiens. Les Français qui ont souvent applaudi cette aimable et jolie cantatrice iront certainement l'applaudir encore, et les étrangers qui ne l'ont point entendue, s'empresseront de l'entendre et de la voir. La plupart d'entr'eux savent d'ailleurs, comme les Français eux-mêmes, que Mad. Giacomelli réunit à l'art du chant et de la musique, la culture des autres beaux arts, et qu'elle excelle surtout dans ceux du dessin. Deux grands poëtes étrangers, le Dante et Milton, lui ont fourni le sujet d'une foule de compositions très remarquables, rassemblées dans deux recueils in-4°, qui ont eu beaucoup de succès.

Portrait de Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, gravé en taille-douce d'après le tableau peint à Londres par le célebre Reynolds. Dix pouces de hauteur sur sept pouces et demi de largeur. Prix : 2 francs.

A Paris, chez David, rue de Corneille, n°. 3, à l'Odéon.

Vive Henri IV, *Charmante Gabrielle*, et la walse favorite de la reine de Prusse. Variés pour le piano, et dédiés à S. A. le prince royal Frédéric-Guillaume de Prusse, par Louis Jadin. Prix : 4 fr. 50 c.

A Paris, chez Mad. ve. Decombe, quai de l'Ecole, n°. 10.

Voyage à l'île d'Elbe, suivi d'une Notice sur les autres Iles de la mer Tyrrhénienne; par Arsenne Thiébaut de Berneaud, secrétaire émérite de la classe de littérature, histoire et antiquités de l'académie italienne, etc. etc. Un vol. in-8°., avec une carte de l'île d'Elbe, et [illegible]ures. Prix : 4 fr., et 4 fr. 80 c. par la poste.

A Paris, chez Bluet, libraire, rue Dauphine, n°. 18;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Cet ouvrage renferme les notions les plus exactes sur l'île d'Elbe, sa position géographique, sa population, son agriculture, son industrie, les mœurs de ses habitans, ses mines et son commerce. La carte, gravée par Tardieu aîné, est d'une grande fidélité et d'une belle exécution.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Londres, 4 mai.

Le chancelier de l'échiquier a déclaré, lundi dernier, à la chambre des communes, que les offres les plus libérales qui aient jamais été faites à un pays cédé en vertu d'un traité, avoient été présentées à la Norwège par la Suède. Nous joignons ici cette déclaration (*Voyez plus bas*), et nous sommes assurés que tous nos lecteurs partageront l'opinion du chancelier de l'échiquier. Cependant l'Opposition, pour plaire au Danemarck, qui a été le plus fidèle des alliés de Buonaparte, et par conséquent l'ennemi le plus constant de la paix, de la prospérité et de l'indépendance de toutes les puissances de l'Europe, voudroit nous engager à violer la foi des traités, à souiller, par conséquent, notre caractère, et à donner par là de justes sujets de méfiance à nos alliés. Le Danemarck déchire d'une main le traité qu'il signe de l'autre. Il permet à ses officiers d'entrer au service des insurgens, et l'on voudroit que nous devinssions les défenseurs d'une pareille violation de la foi des traités et de l'honneur!

(*The Courier.*)

Déclaration.

« S. M. le roi de Suède ayant déclaré au peuple de la Norwège, par sa première proclamation, qu'il lui réservoit tous les droits essentiels à la liberté publique, et s'étant engagé expressément à laisser à la nation la faculté d'établir une constitution conforme aux besoins du pays, et fondée principalement sur ces deux bases : la représentation nationale, et le droit du peuple de s'imposer lui-même, S. M. renouvelle aujourd'hui ses promesses de la manière la plus formelle. Le roi ne se mêlera en rien directement du nouvel acte constitutionnel de la Norwège, lequel cependant devra être soumis à son acceptation. Il desire seulement de tracer les premières lignes des fondations, et il abandonne au peuple le droit d'élever le reste de l'édifice.

» S. M. est encore invariablement déterminée à ne point amalgamer les systèmes financiers des deux pays. En conséquence de ce principe, les dettes des deux couronnes demeureront toujours séparées les unes des autres. Aucune taxe ne sera levée en Norwège pour le paiement des dettes de la Suède, et *vice versâ*. L'intention de S. M. est de ne pas permettre que le revenu de la Norwège soit dépensé hors de la Norwège. Les dépenses de l'administration payées, le reste sera employé pour des objets d'utilité publique et pour la formation d'un fonds d'amortissement destiné à éteindre la dette nationale. » (1)

L'Empereur de Russie est attendu ici avant la fin de la prochaine quinzaine. Ce monarque magnanime sera reçu non-seulement avec tous les honneurs dus à son rang; mais on croit que le prince régent retournera à Douvres pour le recevoir et le conduire lui-même dans cette capitale. En un mot, on croit que la cérémonie de la réception de l'Empereur Alexandre sera pareille à celle qui a eu lieu pour le départ de Louis XVIII.

L'article suivant est extrait de la *Gazette de Londres* (journal officiel).

Whitehall, 3 mai 1814.

S. A. R. le prince régent, au nom de S. M., a jugé à propos de conférer les dignités de duc et marquis du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande au feld-maréchal Arthur, marquis de Wellington, chevalier de l'ordre très noble de la Jarretière, et à ses héritiers mâles, sous les noms et titres de marquis Douro et duc de Wellington, dans le comté de Somerset.

Il a plu aussi à S. A. R. le prince régent, au nom de S. M., d'accorder la dignité de baron du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, aux officiers dont le nom suit, et à leurs héritiers mâles, savoir : 1°. au lieutenant-général l'honorable sir John Hope, sous les noms et titres de baron de Niddry dans le comté de Linlithgow; 2°. au lieutenant-général sir Thomas Graham, sous les noms et titres de baron Lyndock de Balgowin dans le comté de Perth; 3°. au lieutenant-général sir Stapleton Cotton, sous les noms et titres de baron Combermere, dans le comté de Chester; 4°. au lieutenant-général sir Rowland Hill, sous les noms et titres de baron Hill d'Almarez et d'Hawkestone dans le canton de Salop; 5°. au lieutenant général sir William Carr Beresford, sous les noms et titres de baron Beresford d'Albuera.

La dernière malle de Lisbonne, arrivée en quatorze jours, nous a apporté des lettres, parmi lesquelles il s'en trouve une qui contient la nouvelle suivante que nous ne pouvons croire :

Lisbonne, 16 avril.

« Lord Strangford a fait à notre gouvernement, à Rio-Janeiro, la proposition la plus extraordinaire et la plus inattendue : il a demandé que l'île de Madère, l'île de Sainte-Catherine, et une station pour les vaisseaux au

(1) *Note du Rédacteur.* L'affaire de la Norwège occupe beaucoup les journalistes anglais, et même le parlement d'Angleterre. Elle a déjà donné lieu à plusieurs discussions parlementaires qui ne nous ont pas paru avoir un intérêt assez général pour être mises sous les yeux de nos lecteurs.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Lundi 9 Mai 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Retour d'Ulysse, les Héritiers.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Montano et Stéphanie, Pierre-le-Grand.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Pyrro, opera seria.

Mercredi prochain, 11 du courant, grand Concert vocal et instrumental, au bénéfice de M. Le Drouet, de la musique particulière du Roi. Les principaux artistes du théâtre Italien s'y feront entendre.

En attendant, au bénéfice de Mad. Sessi, la première représentation de la reprise des *Horaces*, opera seria, musique de Cimarosa. M. Crivelli remplira le rôle du jeune Horae, et Mad. Morandi celui de Camille.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Testament, les Clefs de Paris. Un Petit Voyage du Vaudeville.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

La Matrimoniomanie, le Souper de Henri IV, Jocrisse maître.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, la Femme médecin, le Billet de Logement.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Le Baron de Felsheim, Rodolphe.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Grands Exercices d'équitation par MM. Franconi fils, suivis de *l'Entrée de Henri IV à Paris.*

Wauxhall, boulevard Saint-Martin.

Fête et Bal. — Prix d'entrée : 1 fr. 80 c.

Brésil, soient cédées à la Grande-Bretagne. Cette demande a été rejetée sur-le-champ, et on dit qu'en conséquence de ce rejet, lord Strangford a demandé ses passeports. »

(*Morning-Chronicle.*)

Il est assez remarquable que nous ayons en ce moment deux ministres auprès de notre cour nommés par le prince Regent de Portugal; mais, ce qui est plus extraordinaire, c'est que l'un d'eux, M. de Souza, a déjà quitté Londres pour se rendre à Paris, et que l'autre doit aussi partir demain, tous deux abandonnant ainsi le poste qui leur a été designé pour leurs fonctions diplomatiques. Si nous ne sommes pas mal informés, ces deux Messieurs se rendent à un congrès qui doit avoir lieu à Paris, et notre gouvernement prend sur lui la responsabilité de leur absence.

(*Morning-Chronicle.*)

Le maréchal Blücher est arrivé aujourd'hui dans cette ville.

DANEMARCK.

Altona, 29 *avril.*

Le nommé Daubignac, directeur-général de la police à Hambourg, vient de faire arrêter une vingtaine de personnes qu'il a trouvées porteurs de journaux français annonçant les grands événemens de Paris. Cet homme, qui a tant fait de mal aux Hambourgeois, est un de ceux qui s'opposent le plus à la reddition de la ville.

ITALIE.

Milan, 29 *avril.*

Hier, à quatre heures après midi, les troupes autrichiennes ont fait leur entrée solennelle dans cette capitale, au bruit du canon et au milieu des acclamations de la joie la plus vive. Les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques avoient, dans la matinée, complimenté les généraux autrichiens Sommariva et Neipperg. La plus touchante fraternité règne entre les troupes autrichiennes et italiennes.

Le président de la députation des colléges électoraux a adressé aujourd'hui au commissaire impérial, M. de Sommariva, le discours suivant :

« J'ai l'honneur de présenter à V. Exc. la députation des trois colléges électoraux réunis des departemens du royaume d'Italie qui ne sont pas encore occupés par vos armées victorieuses. Il vous est doux de revoir la patrie, et de la revoir comme son libérateur. Nos cœurs sont pleins des sentimens de la plus vive reconnoissance pour les puissances alliées, qui ont envoyé notre illustre concitoyen nous apporter le salut et la délivrance du royaume d'Italie. »

S. Exc., dont l'émotion étoit visible, a répondu avec une expression difficile à rendre :

« Je ne suis point éloquent, je ne sais manier que l'épée; mais, quoique je ne puisse rendre tout ce que j'ai dans le cœur, je sens vivement toute la force des sentimens que vous venez de m'exprimer, parce que je suis Italien. Vous êtes unis : je vous laisse comme je vous trouve. Soyez assurés que je ferai tout ce qu'il me sera possible de faire pour le bien de la patrie, et je vous verrai avec plaisir me suggérer les moyens de parvenir à un but si désirable. »

FRANCE.

Bordeaux, 4 *mai.*

On croit que l'absence de Mgr. le duc d'Angoulême se prolongera encore quelques jours. Ce prince chéri parcourt les contrées voisines au milieu des bénédictions et des hommages de la population entière. Il leur apporte la joie et le bonheur, l'oubli du passé, l'espérance d'un riant avenir, tous ces biens en un mot qui sembloient devenus pour toujours étrangers à notre patrie.

Toulouse, 3 *mai.*

M. le maréchal Suchet est arrivé le 29 avril à Toulouse. Il s'est rendu aussitôt au Palais-Royal, et a reçu de Mgr. le duc d'Angoulême l'accueil le plus honorable. En abordant l'auguste descendant des Rois, M. le maréchal s'inclina respectueusement, baisa la main du prince, et dit avec émotion : *Monseigneur, mon armée et moi sommes aux Bourbons à la vie et à la mort.* Quoique cette scène touchante se soit passée dans le cabinet de S. A. R., elle n'a pu néanmoins échapper à l'empressement de quelques officiers de la garde qui se trouvoient dans les appartemens. Le cercle étoit déjà très nombreux. S. A. R. y parut, accompagnée du maréchal, qui fut accueilli aux cris mille fois répétés de *vive le Roi!* La contenance et l'air de satisfaction de M. le maréchal témoignoient que son cœur n'étoit pas étranger à ces nobles transports. Il est beau de voir un de nos plus vaillans guerriers rendre au même instant aux Bourbons de la maison d'Espagne des places fortes que sa brave armée avoit su conserver, et vouer son bras, si long-temps victorieux, à la défense du trône de saint Louis.

Mgr. le duc d'Angoulême entend la messe tous les jours dans la chapelle de son palais. Partout où l'on espère jouir de son auguste présence, la foule accourt sur son passage, et l'air retentit à toutes minutes des acclamations de l'allégresse publique. S. A. R. paroît très sensible à l'accueil des habitans de Toulouse : en chargeant expressément M. le préfet de faire connoître ses sentimens aux Toulousains, elle a bien voulu terminer l'ordre qu'elle lui donnoit par ces mots : *Quoi que vous puissiez dire, Monsieur, vous n'exprimerez jamais tout le plaisir que je ressens.*

Jeudi dernier, la ville a donné une fête à S. A. R. dans l'intérieur du Capitole. Plus de quatre cents dames y avoient été invitées. Le prince fut reçu au bas du grand escalier par le maire et le conseil municipal. S. A. R., suivie d'un cortége nombreux, parcourut d'abord les salles qui précèdent celle du Trône. En entrant ensuite dans cette belle rotonde, le prince dut apercevoir son portrait; mais il jeta des regards d'attendrissement sur celui de S. M. Louis XVIII, son oncle, placé sous le dais du trône. S. A. R. vit aussi avec satisfaction le portrait du feld-maréchal marquis de Wellington, dont la reconnoissance des Toulousains a embelli cette enceinte. Après le concert, S. A. R. traversa une triple haie de dames et de cavaliers pour se rendre à la galerie des *Illustres*, disposée pour le bal. L'estrade et le siége destinés au prince étoient placés sous le buste révéré de Louis-le-Grand. Au même instant, le généralissime des armées alliées, lord Wellington, aborda S. A. R., et les cris répétés de *vive le Roi! vive le duc d'Angoulême! vive lord Wellington!* retentirent de toutes parts.

Au milieu de l'ivresse générale, l'orchestre annonça l'ouverture du bal, et l'on forma de nombreuses contredanses. Celle qui se trouva sous les yeux du prince étoit composée d'officiers de quatre nations et de dames aussi distinguées par leurs grâces que par la richesse de leurs atours. Les autres contredanses n'étoient pas moins remarquables.

Lord Wellington a quitté Toulouse le 30 avril, à huit heures du soir, pour se rendre à Paris. En l'absence de sa seigneurie, c'est le général Hill qui a pris le commandement des armées alliées.

Anvers, 3 *mai.*

Les commissaires nommés pour la remise de la place d'Anvers et des forts qui en dépendent, sont pour la France le général Dabadie, et pour les puissances alliées, le comte Kuniol, général au service de S. M. l'Empereur d'Autriche. Ces commissires ont pris aujourd'hui un arrêté par lequel ils chargent M. de Ballet, actuellement sous-préfet de l'arrondissement d'Anvers, de remplir provisoirement à Anvers les fonctions de préfet, jusqu'à ce que le gouverneur-général de la Belgique y ait organisé une administration, et de faire exécuter sur le-champ, tant à Anvers que dans les communes environnantes, les réquisitions qui seront ordonnées pour le transport des troupes françaises.

Bruxelles, 4 *mai.*

M. le général autrichien baron de Vincent vient de recevoir des souverains alliés sa nomination à la place de gouverneur-général de la Belgique.

Le fameux quadrige que Buonaparte avoit enlevé à Berlin lors de l'invasion de la Prusse, et qu'il avoit fait placer aux Tuileries, vient d'arriver à Bruxelles. On le transporte à Berlin.

Le conseil municipal de Bruxelles vient d'envoyer à Paris cinq députés auprès des souverains alliés.

Depuis deux jours, il est passé ici différens corps saxons venant de la West-Flandre, et retournant sur le Rhin. On mande de Namur, qu'il y passe aussi journellement des troupes russes ou saxonnes qui arrivent de l'intérieur de la France, et qui continuent leur marche sans s'arrêter. Aujourd'hui est arrivé ici, pour y rester en garnison, le détachement de l'artillerie légère belge, qui s'est couvert de gloire à la défense de Tournai.

Paris, 8 *mai.*

La parade d'aujourd'hui a été magnifique. Les douze légions de la garde nationale de Paris, toutes les troupes de ligne françaises, tant infanterie que cavalerie, qui sont à Paris, et parmi lesquelles on a remarqué les grenadiers à cheval, les hussards, les chasseurs, les lanciers de l'ancienne garde, et les quatre régimens de la garde d'honneur, ont

été passées en revue par Mgr. le duc de Berry : elles remplissoient entièrement et la place du Carrousel et la cour des Tuileries. Ces troupes ont ensuite défilé devant S. M., qui étoit placée sur le balcon de la cour des Tuileries, avec Mad. la duchesse d'Angoulême. Elles n'ont cessé de crier *vive le Roi!* avec une chaleur et un enthousiasme qu'il est impossible de peindre. Les dragons de l'ancienne garde agitoient leur casque au bout de leur sabre, en témoignage d'allégresse. S. M. a fait de la main un signe qui, sur-le-champ, a imposé le plus profond silence; elle a dit d'une voix élevée : « Mes enfans, je suis très content, parfaitement content. »

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Le sénat et le corps-législatif sont convoqués pour le trente-unième jour du présent mois de mai.

En conséquence, la disposition de notre déclaration du 2 de ce mois, par laquelle nous avions fixé cette convocation au 10 juin prochain, est rapportée.

Les presentes seront insérées au Bulletin des Lois.

Donné au château des Tuileries, le 6 mai 1814.

Signé LOUIS.

Par le Roi :
Le secrétaire d'Etat provisoire,
Signé le baron DE VITROLLES.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, etc.,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Il est formé près de nous un conseil de la guerre, lequel sera composé ainsi qu'il suit :

Le maréchal Ney,
Le maréchal Augereau,
Le maréchal Macdonald,
Le général comte Dupont, commissaire provisoire au département de la guerre;
Le général de division Compas, le général de division Curial, pour l'infanterie;
Le général de brigade Préval, le général de division Latour-Maubourg, pour la cavalerie;
Le général de division Lery, pour le génie;
Le général de division Sorbier, le général de brigade Evain, pour l'artillerie;
Le général de division Kellermann, pour la garde;
Le commissaire-ordonnateur Marchand, pour l'administration de la guerre;
Le général de brigade Félix, inspecteur aux revues, pour l'administration militaire et rapporteur du conseil.

Donné au château des Tuileries, le 6 mai 1814.

Signé LOUIS.

LOUIS, PAR la GRACE DE DIEU, etc.,

Sur le rapport du commissaire au département de la guerre,

Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Les corps des partisans qui ont été organisés en vertu du décret du 4 janvier dernier, sont dissous.

2. Les hommes qui les composent, qui appartiennent à l'armée, et ceux qui voudront continuer à servir, seront incorporés dans les régimens de la ligne; les autres seront renvoyés dans leurs foyers.

Donné au château des Tuileries, le 6 mai 1814.

Signé. LOUIS.

M. le prince Corsini, rappelé à Rome par les événemens actuels, M. le comte Buonacorsi et M. le comte Spada, ont envoyé au sénat, les deux premiers le 30 avril, et le second le 1er mai, leur démission des fonctions de sénateurs. Le sénat a arrêté que ces démissions seroient notifiées à S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du Royaume.

— Un grand nombre de députations des conseils-généraux de départemens et de villes du Royaume ont été admises hier et aujourd'hui à l'audience du Roi.

— S. Exc. le gouverneur de Paris, voulant pourvoir aux abus qui peuvent s'être introduits dans les logemens militaires, invite tous les habitans de Paris qui supportent actuellement ces logemens, de déclarer dans les vingt-quatre heures à l'état-major de MM. les commandans de leurs arrondissemens respectifs, les noms et qualités des officiers, administrateurs et employés, appartenans aux armées alliées, qui sont logés chez eux, ainsi que le nombre des soldats, domestiques et chevaux qui font partie de leur suite, et qui sont aussi logés militairement.

— M. le comte Jules de Polignac, commissaire du Roi dans la 10e division militaire, est arrivé à Toulouse le 1er de ce mois.

— On vient d'exposer, dans le grand salon qui précède la galerie du Musée des Tableaux, un portrait de la famille royale, exécuté en 1787 par la célèbre Mad. Lebrun, et où se trouvent réunis la Reine, Madame Royale, actuellement Mad. la duchesse d'Angoulême, le Dauphin, et le jeune duc de Normandie, qui fut depuis Louis XVII; ce dernier est sur les genoux de son auguste mère. Le public s'empresse devant ce tableau plein de souvenirs si touchans.

— Plusieurs personnes trompées, dit-on, par les lettres initiales *Des...*, imprimées au bas d'un petit écrit intitulé : *Faut-il une nouvelle constitution?* ont pensé que cet écrit pouvoit être de M. *Deseze*, mais c'est une erreur : il est, à ce qu'on croit, de M. *Desalles*, juge du tribunal de première instance de Paris. M. Deseze nous autorise lui-même à assurer qu'il n'a rien écrit sur les évènemens actuels, et que, s'il eût écrit, il auroit signé, parce que c'est surtout quand la presse est libre qu'on doit au public de se faire connoître, pour répondre de l'usage qu'on en fait.

— M. le marquis de Dauvet, de la même maison que Charlotte Dauvet, mère du grand Sully, a fait déposer, entre les mains de M. Chevrier, notaire à Paris, la somme de trois mille francs pour le rétablissement de la statue de Henri IV.

— Les sociétaires du théâtre royal de l'Opéra-Comique ont déposé chez leur notaire une somme de 1200 fr. pour l'érection de la statue de Henri IV.

— Mlle Jenny Grétry, boulevard des Italiens, n°. 7, propriétaire des planches et partitions de musique du célèbre Grétry son oncle, vient de les faire imprimer avec soin et sur beau papier. MM. les amateurs et marchands de musique sont priés de s'adresser chez elle, où on trouvera ces partitions et même des œuvres complètes.

VARIETÉS.

De l'Esprit de conquête et de l'usurpation, dans leurs rapports avec la civilisation européenne; par M. Benjamin Constant de Rebecque. (1)

(IIIe Edition.)

Cet ouvrage, publié d'abord en Allemagne, doit évidemment son existence au spectacle que présente l'Europe depuis quelques années. C'est l'histoire indirecte de la dernière tyrannie, et la prédiction, ou plutôt l'explication de sa chute. Les raisonnemens, les conséquences, les hypothèses, tout repose sur une réalité dont nous sortons à peine; mais l'auteur, par l'étendue de ses idées, imprime à cette production un intérêt universel et durable, en même temps que les allusions continuelles et nécessaires lui donnent un intérêt de circonstance. Il a su réunir les deux qualités qu'exigeoit ce double but, la justesse et l'énergie; à ce caractère de justesse et de modération est attaché un effet puissant sur l'opinion : on est singulièrement frappé de voir décomposer, d'une manière très calme et presque métaphysique, cet ensemble monstrueux qu'une éloquente indignation pouvoit attaquer avec tant d'avantage; on reste convaincu qu'un examen froid et impartial donne un résultat encore plus affreux que toutes les peintures tracées par la haine. Ce qui caractérise cette production d'un talent supérieur, c'est une grande puissance de logique, un enchaînement, un mouvement continu d'idées qui se serrent, se poussent, se soutiennent.

L'auteur, qui réunit l'imagination au raisonnement, se livre, dès le commencement de son ouvrage, à une grande et flatteuse idée, qu'il fortifie des plus spécieux argumens; c'est que la guerre est en opposition avec l'esprit et l'intérêt de l'Europe moderne. A cette première idée se rattachent nécessairement tous les vices, tous les inconvéniens qui suivroient le développement d'un système de conquête et la formation d'un esprit militaire que repousse l'état actuel de la politique et de la civilisation. Ces vices, ces inconvé-

(1) Un vol. in-8°. Prix : 3 fr., et 4 fr. 50 c. par la poste.
A Paris, chez H. Nicolle, rue de Seine, n°. 12;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

miens, sont retracés dans leurs effets les plus immédiats et les plus éloignés ; ils partent du centre de la puissance, et descendent dans toutes les classes de la société : ils corrompent également ceux qui agissent et ceux qui souffrent ; ils se répandent, ils débordent de la nation conquérante sur les nations vaincues, et les abus d'un seul gouvernement deviennent les malheurs de tous les autres. Tous les élémens de l'état social sont attaqués, parce que l'état social est contraire au système violent qui prédomine. Tous les ressorts sont forcés, tous les principes sont détruits, toutes les idées sont perverties, parce qu'il faut créer un nouvel esprit pour appuyer un pouvoir d'une espèce nouvelle. Le mensonge devient l'auxiliaire de l'injustice, et la destruction des lois et des mœurs est la garantie de la conquête. M. Benjamin de Constant a tracé tous ces tableaux, ou plutôt déduit toutes ces conséquences, avec une rare énergie. Chacun pouvoit avoir une perception confuse de quelques résultats ; mais une semblable démonstration ne peut être l'ouvrage que d'une tête pensante et vigoureuse, pourvue de cette force de lier les idées qui les rajeunit, et les crée, pour ainsi dire, par la place et l'importance qu'elle leur donne. Mais, dans cette série d'assertions, rien n'est-il arbitraire ? L'auteur n'est-il pas quelquefois préoccupé par les objets qu'il avoit sous les yeux ? Ne prend il pas ce qui s'est fait pour ce qui devoit se faire ? Il y a des excès nécessités par une position donnée ; il y en a qui viennent de l'homme, de ses passions, de ses erreurs, et qui, loin d'être la conséquence d'un système, sont une faute contre ce système quelque criminel qu'il soit en lui-même.

L'esprit de conquête, considéré abstractivement, a-t-il plus fait que le conquérant ? et, ce que le conquérant a fait étoit-il l'inévitable résultat de son élévation ? Un homme est violenté par son caractère autant que par les choses qui l'entourent ; son histoire n'est pas celle de tous ceux qui se trouveroient à sa place. Il auroit pu mettre moins d'orgueil dans son ambition, et plus de prudence dans ses conquêtes. Au reste, on aime à lire, à méditer cette effrayante supposition, qui attache tant de crimes à à la suite de l'injustice, comme un funeste cortège dont elle ne peut se délivrer, et par lequel elle doit bientôt périr : l'esprit embrasse avec joie cette idée vengeresse, que l'auteur appuie de toutes les forces de son éloquente logique.

Cette première partie de l'ouvrage de M. Benjamin n'est pas moins précieuse par la foule des vues particulières qu'elle renferme, que par la grandeur des résultats généraux. Il n'est aucun chapitre qui ne présente des vérités habilement saisies, et souvent des idées neuves ; c'est-à-dire de ces idées qui étonnent d'abord le lecteur, parce qu'il ne les a jamais vues, mais que l'histoire justifie, et que la réflexion approuve.

On doit féliciter l'auteur de ne pas abuser de son esprit, malgré la grande facilité qu'il y trouveroit ; en général, il cherche la vérité plutôt que le *trait*. Ce mérite est d'autant plus remarquable, que, ne citant presque aucun fait historique, il lui seroit facile de s'égarer dans ses idées ; mais il les domine si bien, que, malgré quelques exagérations apparentes, il produit la conviction par le raisonnement, comme on peut la produire par les faits. Il semble cependant qu'un plus grand nombre de souvenirs historiques auroit offert à l'attention des lecteurs, je ne dis pas un intérêt, mais une facilité de plus, en substituant des objets sensibles à des abstractions qui fatiguent même celui qui les entend le mieux. Les faits historiques sont des problèmes tout résolus, qui dispensent de l'embarras de la discussion et du doute : ils fixent à la fois et reposent l'esprit ; on sait combien ils sont prodigués dans les écrits de Montesquieu, qui, certainement, ne cite pas faute d'idées, mais fait sortir des idées de ses citations. Au reste, une grande partie de l'ouvrage de M. Benjamin est à l'abri de cette critique ; l'histoire, et l'histoire contemporaine ne l'a que trop enrichie ; mais, sur ce point, il s'expose à un autre reproche que j'ai déja hasardé : souvent il cite le fait accidentel et particulier, comme un fait nécessaire. Par exemple, dans le chapitre *des Effets de la Conquête sur les peuples conquis*, M. Benjamin, après avoir établi que les conquérans de l'antiquité respectoient les cultes, les lois, les habitudes des peuples, ajoute :

« Les conquérans de nos jours, peuples ou princes, » veulent que leur empire ne présente qu'une surface unie, » sur laquelle l'œil superbe du pouvoir se promène, sans » rencontrer aucune inégalité qui blesse ou borne sa vue. » Le même code, les mêmes mesures, les mêmes règlemens, voilà ce que l'on proclame la perfection de toute » organisation sociale. »

Il semble que l'écrivain politique, s'il vouloit faire de ces changemens un des résultats les plus naturels et les plus funestes du système de conquête, devoit montrer qu'ils en étoient inséparables ; que c'étoit un mal qu'un conquérant moderne faisoit dans l'intérêt de sa conquête. Il n'a pas donné une explication suffisante par cette phrase préparatoire : « La vanité de la civilisation est plus tourmentante » que l'orgueil de la barbarie. » D'abord le contraste n'est pas juste. Les Romains, à l'époque où ils respectoient toute l'économie sociale des peuples soumis, n'étoient pas plus barbares que nous ; c'étoit de leur part une différence de politique, et non pas de mœurs. Peut-être l'auteur auroit-il trouvé dans le nombre et la force respective des Etats européens, un motif qui obligeoit, de nos jours, un gouvernement conquérant de changer et de s'assimiler les peuples vaincus, pour les mieux isoler de la liberté qui survivoit encore, et les mieux réunir sous une parfaite unité d'esclavage. Ce motif n'existoit pas chez les Romains, dans un temps où la puissance et la civilisation n'étoient pas, comme de nos jours, réparties entre des nations qui pussent se rallier et s'unir. Le peuple soumis n'avoit pas besoin de devenir romain pour être invinciblement séparé des autres peuples. Du reste, ce chapitre *De l'Uniformité établie par les Conquérans*, est peut-être le plus frappant de l'ouvrage, parce qu'il y règne une grande profondeur de bon sens, une originalité judicieuse : il présente un aveu très remarquable dans un homme d'un esprit supérieur et hardi : « J'ai pour » le passé, dit M. Benjamin, beaucoup de vénération ; et » chaque jour, à mesure que l'expérience m'instruit ou que » la réflexion m'éclaire, cette vénération augmente, et » cette doctrine, je le conçois, n'est pas de nature à prendre » faveur. On aime à faire des lois, on les croit excellentes, » on s'enorgueillit de leur mérite ; le passé se fait tout seul, » personne n'en peut réclamer la gloire. »

Comme cet ouvrage embrasse les plus grands intérêts de l'humanité, l'auteur, malgré la sévérité de sa logique, a dû quelquefois emprunter ces formes oratoires qui sont nécessaires à l'expression de tous les sentimens énergiques et passionnés. Ce genre de mérite produit plus d'effet, et compte plus de juges que la raison forte et modérée. Il n'a pas besoin d'analyse ; c'est un motif de préférence pour le lecteur : l'analyse peut être mal faite ; la citation vaut par elle-même :

« Je me suis demandé quelquefois ce que répondroit l'un de ces hommes qui veulent renouveler Cambyse, Alexandre ou Attila, si son peuple prenoit la parole, et s'il lui disoit : « La nature vous a donné un coup d'œil rapide, une acti- » vité infatigable, un besoin dévorant d'émotions fortes, » une *soif inextinguible* de braver le danger pour le sur- » monter, et de rencontrer des obstacles pour les vaincre ; » mais est-ce à nous à payer le prix de ces facultés ? N'exis- » tons-nous que pour qu'à nos dépens elles soient exercées ? » Ne sommes nous là que pour vous frayer de nos corps » expirans une route vers la renommée ? Vous avez le génie » des combats ; que nous fait votre génie ? Vous vous » ennuyez dans le désœuvrement de la paix ; que nous » importe votre ennui ? Le léopard aussi, si on le trans- » portoit dans nos cités populeuses, pourroit se plaindre » de n'y pas trouver ces forêts épaisses, ces plaines im- » menses où il se délectoit à poursuivre, à saisir et dévorer » sa proie, etc. Vous êtes, comme lui, d'un autre climat, » d'une autre terre, d'une autre espèce que nous. Apprenez » la civilisation, si vous voulez régner à une époque » civilisée, etc. etc. »

Certes, ce mouvement est éloquent, et les traits principaux ont une sorte de rudesse et de nouveauté sauvage très heureusement placées. Au reste, ces passages détachés ne sont qu'une image incomplète d'un talent qui se distingue surtout par l'enchaînement et la progression des idées. Ce genre de supériorité n'est pas moins fortement marquée dans la seconde partie dont nous rendrons compte, en y mêlant quelques remarques sur le style de l'auteur, et sur sa manière habituelle qui donne souvent des scrupules au goût, et porte presque toujours l'empreinte de la force et du talent.

L.

ANNONCE.

Histoire de Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, Reine de France ; dédiée à MADAME : par de Montjoie. Paris, 1797. Un vol. in-8°., orné du portrait de la Reine, et d'une gravure représentant sa détention au Temple. Prix : 6 fr., et 7 fr. 80 c. par la poste

A Paris, chez Allais, libraire, rue de Savoie, n°. 12.

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

Belfond et Sophie, ou les Suites de l'Inexpérience, par Mad. de B.., Deux vol. in-12. Prix : 4 fr. 50 c., et 5 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Schœll, libraire, rue des Fossés Montmartre, n°. 241

Chez le Normant.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Londres, 4 mai.

S. A. I. la duchesse d'Oldembourg a quitté Londres le 2 mai pour aller à Oxford, où elle doit visiter l'université; de-là S. A. se rendra à Worcester, Kiddermunster, Birmingham, et dans d'autres villes manufacturières.

Lord et ladi Castlereagh doivent être de retour de Paris dans le courant de la semaine prochaine.

Nous apprenons par une dépêche télégraphique de Plymouth, que la nouvelle de la mort du général Hope, à la suite des blessures qu'il a reçues lors de la dernière sortie de la garnison de Bayonne, est fausse. La santé de ce brave officier est rétablie, et il vivra pour jouir des honneurs qu'il a si bien mérités.

Les détachemens des régimens qui ont déjà reçu l'ordre de leur départ pour l'Amérique doivent se procurer un supplément à leurs équipages de guerre. Les colonels recevront pour cet objet une indemnité. Les nouveaux régimens qui doivent suivre immédiatement ces détachemens seront choisis exclusivement par lord Wellington.

Un voyageur qui a quitté New-Yorck le 21 mars, a apporté à Liverpool la nouvelle que le gouvernement américain met la plus grande activité dans ses préparatifs pour la continuation de la guerre. Il a obtenu l'autorisation pour un emprunt de trente-cinq millions, qui a été rempli, et l'émission de dix millions de billets du trésor semblables à nos billets de l'échiquier. Le même voyageur nous a appris que l'acte proposé par M. Maddisson pour la prohibition absolue des cotons manufacturés, non seulement de l'Angleterre, mais de tous les autres pays de l'Europe, a reçu la sanction du sénat et de la chambre des représentans.

Du 5 mai.

Fonds publics. Trois pour cent cons. 67; 3 pour cent réduits, 66 1/4. Omnium, 26 1/4.

Lord Clive est parti jeudi pour Paris. Le docteur Middleton, évêque de Calcutta, s'est embarqué sur un des vaisseaux de la flotte qui conduit M. Elliot à son gouvernement de Madras.

La malle de Brême arrivée ce matin nous a apporté la nouvelle de l'occupation de Magdebourg par les Prussiens, et de l'évacuation de Hambourg par le maréchal Davoust.

Note du rédacteur. — Nous avons reçu trop tard les journaux anglais du 5, pour donner aujourd'hui le texte du traité de paix conclu à Kiel entre l'Angleterre et le Danemarck. Nous le publierons demain. La connoissance de toutes les conditions de ce traité nous paroît nécessaire pour bien juger de l'état des choses dans le nord de l'Europe.

DANEMARCK.

Copenhague, 14 avril.

Nous avons reçu de la Norwège deux pièces officielles dont voici l'extrait :

Par une ordonnance du 1er mars, S. A. R. le prince Christian-Frédéric, régent de la Norwège, a créé un conseil de régence pour administrer, sous son autorité, l'intérieur du royaume. Il a ensuite adressé aux troupes qu'il commande la proclamation suivante :

« Braves guerriers norwégians! C'est sur votre courage que repose l'espoir de tout un peuple. Sachez que la première condition exigée pour la reddition de la Norwège étoit que toutes les forteresses et les munitions de guerre fussent cédées aux troupes suédoises, et qu'avant tout vous fussiez desarmés. Mais il n'en sera pas ainsi. Votre valeur héroïque conservera la Norwège. Les vieillards, les mères et les enfans de ce royaume seront en sûreté sous l'égide de ses guerriers conduits par votre général et votre Régent. Que votre devise soit : *La victoire et la liberté, ou la mort.* »

AUTRICHE.

Vienne, 28 avril.

La Gazette de la Cour contient aujourd'hui l'article suivant :

Nouvelles officielles de Paris du 18 avril.

« L'Empereur s'est rendu le 16 à Rambouillet pour faire une visite à S. M. l'impératrice Marie-Louise, duchesse de Parme et de Plaisance. Cette princesse, qui étoit indisposée depuis plusieurs jours, et qui n'avoit pas quitté la chambre, vint cependant à la rencontre de son auguste père jusqu'au portique du château, avec son fils, le prince de Parme et de Plaisance, et avec toute sa cour. L'Empereur accompagna l'impératrice dans ses appartemens, et passa plusieurs heures avec elle. Ce sont les premiers instans de bonheur que cette jeune souveraine ait goûtés depuis les orages des derniers temps, pendant lesquels elle a supporté avec un courage et une fermeté sans exemple une grande partie du fardeau du gouvernement. Cette entrevue ramena visiblement la sérénité dans l'âme de l'Impératrice; elle déclara aussitôt après qu'elle étoit déterminée à accepter l'invitation de l'Empereur, et à aller passer quelques semaines dans le sein de la famille impériale.

» L'Empereur passa la nuit à Rambouillet, et retourna le 17 à Paris.

» L'Impératrice partira le 22 pour l'Autriche, et se rendra à Schœnbrunn. La duchesse de Montebello et plusieurs de ses fideles serviteurs la suivront. L'Empereur a nommé le général-major comte de Kinsky et les chambellans comtes Eugène de Wrbna et de Taafe pour accompagner S. M.

» L'auguste fille de S. M., qui s'est acquis des droits im-

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mardi 10 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Œdipe, la Chercheuse d'Esprit.

THÉATRE FRANÇAIS.

Iphigénie en Aulide, le Conteur.

THEATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Le Billet de Loterie, Sylvain, les Heritiers Michau.

THEATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et d'Aubigné, la Servante maîtresse, les Heureux Mensonges.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Fandango, les Clefs de Paris, le Voile.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Le Concert annoncé pour aujourd'hui mardi, est définitivement remis au jeudi 12.

BEAUX-ARTS.

Les Peuples de la Russie, ou Description des mœurs, usages et coutumes des diverses nations de l'Empire de Russie, accompagnée de figures coloriées. Par M. le comte Charles de *Rechberg*. Tome 1er. Première livraison. (1)

L'auteur de cet ouvrage avoit d'abord conçu le projet d'une histoire générale de la Russie, tout à la fois littéraire et pittoresque. Il auroit raconté l'origine et les migrations des peuples nombreux de l'Empire du magnanime Alexandre; il nous eût fait connoître leurs religions, leurs mœurs, leurs usages, les productions de leur sol, les ressources de leur industrie, la marche de leur commerce, et, à l'aide de la gravure, nous eût mis sous les yeux la physionomie, le costume et les habitudes domestiques propres à chaque nation, l'aspect des sites, l'ordonnance et le détail intérieur des édifices, tout ce que les récits ne sauroient faire comprendre qu'imparfaitement sans le secours des représentations. Lui-même avoit voyagé, suivi de dessinateurs habiles. Les matériaux ne lui eussent pas manqué d'ailleurs : déjà la Russie avoit été l'objet des observations de plusieurs savans, et celui de quelques unes de ces grandes expéditions philosophiques qui ont fait tant d'honneur au siècle dernier. Mais, l'abondance et la richesse du sujet étoient elles-mêmes le plus grand obstacle à l'exécution d'une telle entreprise dans un temps où la guerre et la tyrannie avoient anéanti le commerce, et commençoient à frapper d'une langueur mortelle les sciences, les arts, toute civilisation. L'auteur s'est donc borné à publier ce qui concerne le personnel des peuples, leur caractère de physionomie, leur costume, quelques uns de leurs usages, ce qu'il appelle la partie *ethnographique* de son grand voyage pittoresque, dont le surplus nous sera sans doute donné quelque jour. Ce seul fragment fournira la matière de seize livraisons, chacune composée de six estampes coloriées et de douze à quatorze pages de texte; il fourniroit facilement davantage : suivant le dénombrement et la classification faits par l'académie de Pétersbourg, on compte en Russie, quatre-vingt dix-neuf nations différentes. Mais toutes ne sont pas également remarquables; plusieurs ne diffèrent entre elles que par le nom et quelques particularités peu marquées, difficiles à préciser et qu'il est peu important de connoître; d'autres au nombre de quatorze, nouvellement transplantées des diverses parties de l'Europe et de l'Asie, n'ont point encore contracté les habitudes locales, qui les distingueront un jour des peuples dont elles auront tiré leur origine. M. de Rechenberg

(1) Prix de chaque livraison : 75 fr., et pour un petit nombre d'exemplaires coloriés à la main, en couleurs fines, 150 fr.

A Paris, chez Treuttel et Würtz, lib., rue de Lille, nº 17;
Chez D. Colas, rue du Vieux-Colombier, nº. 26;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, nº. 8.

mortels à la reconnoissance de sa patrie par un dévouement rare dans les fastes de l'histoire, emporte, en quittant la France, les bénédictions de toute la nation française. Elle laisse dans ce royaume la glorieuse réputation d'avoir répandu des bienfaits sans nombre et d'avoir séché bien des larmes, sans avoir à se reprocher d'en avoir fait couler une seule dans ces temps orageux. »

PRUSSE.

Berlin, 30 avril.

Le gouvernement militaire a fait la publication suivante :

« S. Exc. M. le général d'infanterie comte de Tauenzien, a conclu une suspension d'armes avec le gouverneur de la forteresse de Magdebourg. La garnison de cette place reconnoît le nouveau gouvernement français, et a quitté la cocarde tricolore. En conséquence de cette convention, les communications sont rétablies avec Magdebourg, tant par terre que par eau. On a déjà entamé des négociations ultérieures pour la reddition de la forteresse ; jusqu'à son départ, la garnison s'entretiendra à ses frais. »

ALLEMAGNE.

Brême, 27 avril.

Un officier français qui a passé hier par cette ville pour se rendre à Hambourg, portoit au général Davoust des lettres de sa femme et du maréchal Ney. En conséquence, la délivrance de Hambourg paroît très prochaine.

Brunswick, 29 avril.

Cette nuit, un courrier nous a apporté la nouvelle de l'occupation des portes de Magdebourg par les troupes prussiennes. Les troupes françaises qui forment la garnison de cette place se mettront en route demain 30.

Ce soir, notre bien-aimé souverain partira pour Paris.

La principauté d'Osnabruck est rentrée sous l'autorité du roi d'Angleterre.

Francfort, 4 mai.

On croit généralement que les margraviats de Bayreuth et d'Anspach retourneront à la Prusse. On parle aussi d'un agrandissement assez considérable que doit recevoir l'électorat d'Hanovre.

SUISSE.

Bâle, 29 avril.

Depuis quelques jours, nous avons vu passer ici beaucoup de troupes autrichiennes qui reviennent de France.

Le gouvernement provisoire de Genève a repris l'exercice de ses fonctions.

Jérôme Buonaparte n'a point été à Berne ; il est arrivé le 26 à Neuchâtel, avec deux voitures à six chevaux. Il a fait une promenade sur le lac, avec quelques personnes qui l'accompagnent ; il est parti le 27 pour Arberg. Joseph Buonaparte se propose de louer une campagne dans les environs de Rolle.

BELGIQUE.

Anvers, 4 mai.

L'aspect de notre ville est tout à fait changé ; l'espérance du bonheur et de la paix a fait place aux cruelles incertitudes qui nous agitoient.

Le 2 de ce mois, vers dix heures du matin, quelques officiers anglais sont arrivés ici ; la foule se pressoit sur leurs pas ; c'étoit une sorte de triomphe pour ces guerriers. Le 3 au matin quelques gros détachemens de cavalerie anglaise ont fait leur entrée dans nos murs. Dans l'après-midi du même jour, la garnison française de Berg-op-Zoom et celle du fort de Lillo sont arrivées. Aujourd'hui 4, il n'a cessé d'entrer des troupes françaises venant des différens forts qu'elles avoient évacués. A quatre heures de l'après-midi, un détachement nombreux de troupes anglaises, précédé d'une superbe musique militaire, a occupé la porte Rouge ; à sept heures, les Anglais ont pris possession de celle de Kipdorp. Mais c'est demain que la solennité de l'entrée de ces braves insulaires se fera avec tout l'éclat qui doit marquer le jour de notre délivrance ; elle aura lieu à quatre heures.

PROCLAMATION.

Habitans d'Anvers !

Les troupes des augustes alliés vont entrer dans vos murs ; préparez une réception digne d'eux aux héros qui, en délivrant la France du joug tyrannique sous lequel elle gémissoit, ont assuré l'indépendance des nations et vont rendre la paix à l'Europe.

Habitans d'Anvers, la conduite que vous avez tenue dans les circonstances pénibles et difficiles où nous nous sommes trouvés pendant si long-temps est digne des plus grands éloges ; elle vous a mérité l'estime générale, elle a allégé la peine que j'éprouvois en vous voyant accablés des maux inséparables de la guerre.

Que cette noble conduite ne se démente jamais ; que les sentimens que vous fait éprouver le passage rapide d'un état d'inquiétude à l'espoir fondé du plus heureux avenir soient purs, qu'ils ne donnent lieu à aucun excès, votre tranquillité, votre intérêt, le vœu des hautes puissances vous le commandent ; le bon esprit qui vous a constamment guidés me le garantit.

En la mairie, le 3 mai 1814.

VERMOELEN, *adjoint-maire.*

Bruxelles, 5 mai.

Le prince Royal de Suède est arrivé avant-hier au soir dans notre ville. S. A. R. a passé ce matin la revue des troupes suédoises qui sont ici. Ce prince part demain pour retourner en Suède ; toute l'armée suédoise est en mouvement pour suivre la même destination.

Les officiers et soldats prussiens sont allés hier à la rencontre du fameux char de la Victoire qui ornoit la porte de Brandebourg, à Berlin, et qui en avoit été enlevé par Buonaparte. Ce monument est transporté sur six chariots à douze chevaux. Les frais de l'emballage s'élèvent à 7,000 fr., et les artistes de Paris, qui le conduisent jusqu'à Berlin, reçoivent du roi de Prusse une gratification de 17,000 fr.

M. le général autrichien baron de Vincent, nommé par S. M. l'Empereur d'Autriche gouverneur-général de la Belgique et du pays de Liège, pour administrer ces provinces au nom de tous les souverains alliés, est entré aujourd'hui en fonctions. S. Exc. a fait aussitôt la proclamation suivante :

« Peuples de la Belgique !

» Vos provinces, après avoir, pendant vingt ans, partagé les malheurs de la France, touchent enfin au moment de voir fixer leur existence politique. Elles seront désormais séparées de la France.

---

exclut ces dernières, et, faisant un choix parmi les autres, il n'en comprend dans son recueil qu'une trentaine environ. C'est du moins ce que l'on peut conjecturer du frontispice de sa première livraison, dans lequel il a rassemblé un certain nombre de têtes, dessinées et coloriées avec soin, pour nous présenter d'abord le type de la physionomie et comme le portrait de chacun des peuples dont il sera question dans la suite de l'ouvrage. Les autres estampes de cette première livraison représentent le paysan et quelques femmes de la Russie, proprement dite ; les cérémonies du baptême, celles du mariage et de l'extrême-onction, suivant le rite grec, tel qu'il est établi en Russie. Le dessin et l'exécution de ces estampes sont ce qu'il faut pour bien indiquer les objets ; le texte, à la rédaction duquel le savant M. Depping a concouru, abonde en faits et en observations curieuses ; la partie typographique ne peut manquer de faire honneur aux presses de l'imprimeur Colas.

Dans tous les temps un tel ouvrage eût satisfait les amateurs de beaux livres ; mais si, comme il semble, les peintures sont fidèles, et les descriptions exactes, il a pour nous une espèce particulière d'intérêt, aujourd'hui qu'une suite d'événemens merveilleux, intimement liés à l'histoire de notre France, ont livré, pour ainsi dire, à nos propres observations ces mêmes peuples de la Russie qu'il sembloit que nous ne dussions jamais connoître que dans les relations des voyageurs.

Quel spectacle, en effet, que cette réunion sous un même sceptre, de tant de nations répandues sur un quart du globe, et différentes entr'elles de mœurs plus encore que de climats : les unes, dans l'état primitif, douées encore des qualités qui font la force des sociétés naissantes ; et les autres, parvenues déjà au plus haut degré de perfectionnement auquel il soit donné à l'homme de s'élever, en sorte que, prises ensemble, elles occupent toute l'échelle, pour ainsi dire, de la civilisation ! Là, des multitudes fortes et saines de corps, façonnées par la nature pour les plus rudes travaux, peu sensibles à la douleur, et point du tout, ce semble, à la perte de la vie, dociles parce qu'elles sont sans volonté ; patientes parce qu'elles sont sans besoins ; telles, enfin, qu'il les faut pour faire des sujets tranquilles et d'excellens soldats ; et plus haut, une classe nombreuse d'hommes déjà consommés dans la pratique des arts, des lettres, des sciences, éclairés de toutes les lumières de la philosophie, religieux sans le moindre fanatisme, vraiment cosmopolites, vraiment philantropes ; d'une élégance de mœurs, d'une aménité d'esprit qu'aucune nation n'a surpassée ; sensibles à toutes les sortes de gloire, et capables, pour les obtenir, des plus beaux efforts de persévérance et de courage. Nous avons entendu de jeunes officiers russes, le jour même de leur marche triomphale à travers Paris, parler de la longue suite de leurs exploits, depuis les bords de la Moskwa jusqu'aux rives de la Seine, comme de choses auxquelles ils avoient été conduits par le doigt de Dieu, et dont ils ne prétendoient d'autre gloire que celle d'avoir été choisis pour être les instrumens de sa miséricorde ; tout cela avec si peu d'enthousiasme, et dans des termes si simples et si affables, qu'on le prit d'abord pour le langage convenu d'une courtoisie exquise. Mais en même temps, ils nous firent remarquer une médaille d'argent que tous, soldats et officiers, portent comme un ordre de chevalerie. Sur l'un des côtés de cette médaille est le symbole de la Providence, et de l'autre la traduction en langue russe de ce passage de l'Ecriture : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Un état qu'un corps politique composé de tels élémens, ainsi disposés, n'attendoit, pour s'élever au plus haut degré de puissance et de prospérité, qu'un chef digne de l'y conduire. Ce chef lui a été donné. *Que les destinées de la Russie s'accomplissent* donc, puisqu'il entroit dans ses destinées de délivrer la France, et de rendre la paix au Monde ! Il est actuellement bien prouvé, prouvé par les faits, que les coalisés n'ont eu pour but de leurs desseins que

« Belges ! soyez dignes de vous et des grands souvenirs qui s'attachent à votre patrie ! Le joug qui pesoit sur vous est brisé. La Providence a couronné les efforts de tant de princes et de nations réunis, qui n'ont combattu que pour leur indépendance.

« L'Empereur François m'envoie vers vous : reconnoissez dans la nomination d'un gouverneur autrichien pour les provinces belgiques, une preuve de sa sollicitude pour vous, et de l'indissoluble union des puissances alliées pour le salut de l'Europe.

« Vos intérêts sont présens à la pensée des souverains alliés ; ils seront assis sur les bases les plus solides ; votre religion, votre sûreté, votre commerce, seront garantis par ce qu'il y a de plus puissant. Les beaux jours de la Belgique renaîtront.

« Bruxelles, le 5 mai 1814.

» *Signé* le baron DE VINCENT. »

M. de Johnson a remis à M. le gouverneur-général de la Belgique ses lettres de créance, en qualité de chargé d'affaires du gouvernement britannique.

FRANCE.

Strasbourg, 4 mai.

Avant-hier, le fort de Kehl a été remis aux commissaires des puissances alliées. La garnison française, qui avoit si vaillamment défendu ce poste, est rentrée à Strasbourg, et une garnison badoise a pris sa place.

Depuis hier les troupes badoises qui formoient le blocus de Strasbourg ont retiré leurs postes, et ont pris des cantonnemens.

M. le chevalier de Lasalle, aide-de-camp de S. A. R. MONSIEUR et commissaire du Roi dans la 5e division militaire, est arrivé, le 2, dans notre ville. Il a fait connoître les intentions paternelles du ROI par deux proclamations qu'il a adressées, l'une aux habitans, et l'autre aux troupes. Il dit aux habitans : « Soutenons la religion ; elle seule peut affermir le trône et assurer le bonheur des nations comme celui des individus.... »

Il dit aux troupes : « Le ROI m'envoie au milieu de vous ; bientôt vous verrez le ROI lui-même ou l'un des princes de son auguste maison : père de tous les Français, le ROI regarde comme les aînés de ses enfans ceux qui ont exposé leur vie pour le service de la patrie. Conservez soigneusement, au sein de la paix, vos vertus militaires, qui ont porté si haut la gloire de l'armée française. Le retour d'un ROI, ramené par la main de Dieu, et chéri de la nation, vous rattache plus fortement à vos devoirs ; y manquer maintenant, seroit doublement criminel. »

PARIS, 9 *mai.*

Le ROI recevra, mardi, à midi, les présentations suivantes :

Dans la salle du Trône.

Les ducs, maréchaux, grands d'Espagne, ambassadeurs, hommes jouissant des honneurs du Louvre, qui n'auroient pu se trouver à la dernière présentation.

Dans le salon de la Paix.

Les généraux de brigade qui n'ont pas encore été présentés à S. M. ;

Les officiers-généraux portés sur l'état militaire de 1792 ;

Les préfets, les hommes qui avoient été présentés à Louis XVI, et d'autres personnes dans des fonctions ou situations diverses, lesquelles seulement recevront des billets d'avertissement.

Le soir, à huit heures :

Dans le salon du Trône.

Les femmes des ducs, maréchaux, grands d'Espagne, les femmes ayant les honneurs du Louvre ; les dames du palais des deux Reines, femmes de Louis XVI et de Louis XVIII, les femmes des ministres provisoires, qui n'auroient pu se trouver à la dernière présentation ; plusieurs autres femmes qui recevront des billets d'avertissement individuels.

Dans le salon de la Paix.

Les femmes des généraux de brigade, les femmes des préfets, les étrangères admises à leurs cours respectives ;

Les femmes qui se trouvent pas comprises dans les dénominations ci-dessus, recevront individuellement des avertissemens ;

Les personnes qui obtiendront à l'avenir des audiences particulières du ROI, doivent arriver aux Tuileries par le grand escalier, et demander dans l'appartement, à un huissier de la chambre, à être conduites chez le premier valet-de-chambre du ROI, qui les annoncera à S. M.

Le premier gentilhomme de la chambre du Roi,
Le duc DE DURAS.

— Le ROI et Mad. la duchesse d'Angoulême doivent honorer demain de leur présence le théâtre de l'Académie Royale de musique. On donnera le bel opéra d'*Œdipe*, auquel M. Gardel a ajouté, dit-on, un nouveau divertissement.

— Hier, pendant la revue, Mgr le duc de Berry, et S. A. I. le prince Constantin, voyant défiler les soldats de la vieille garde, se sont écriés : *Honneur aux braves !* en même temps le ROI s'est levé, et les a salués. Ces braves ont répondu par les acclamations unanimes de *vive le Roi !*

— A l'audience du 7 de ce mois, le ROI a reçu les députations du département de l'Ain et de la ville de Bourg ; du département de la Seine-Inférieure, de la ville de Rouen, des villes d'Arras, Blois, Bourges, Lille, Nevers, Riom, Strasbourg et Vesoul. S. M. a fait à chaque députation une réponse analogue, soit aux discours qui lui étoient adressés, soit à des circonstances particulières. Elle a dit aux députés de Bourges : « A l'exemple de nos ancêtres, je m'occuperai » constamment du bonheur de mes sujets, et le rétablis- » sement de la religion sera l'objet de mes premiers soins ? » Aux députés de Blois, qui lui rappeloient que leur ville avoit donné naissance à Louis XII : « Si Louis XII est né dans vos » murs, c'est aussi dans vos murs qu'a été rendue une célèbre » ordonnance sur la justice, et je ne l'oublie pas ? » — Aux députés de Rouen : « Je n'oublierai jamais que c'est en Nor- » mandie que le Roi mon frère a reçu les dernières con- » solations ? » — Aux députés de Vesoul : « Je ne perdrai » jamais le souvenir de l'accueil que, MONSIEUR, mon » frère a reçu dans vos murs ; c'est le premier bienfait que » la providence nous ait accordé depuis notre arrivée en » France. »

---

l'affranchissement de l'Europe, et qu'ils ont été dirigés dans cette grande entreprise par les principes d'une morale fort au-dessus des calculs ordinaires de la politique : morale qui nous étoit à peine connue, et dont nous n'avions pu suivre les progrès, retranchés comme nous l'étions, pour ainsi dire, depuis vingt ans, de la communion des peuples civilisés. De là, incontestablement l'admirable persévérance de l'Angleterre, à laquelle on feignoit de ne rien comprendre, la coopération désintéressée de la Russie, si puissamment défendue par son climat des atteintes immédiates de la France, le noble enthousiasme et l'intrépide dévouement des peuples de la Prusse, et le douloureux sacrifice par lequel l'Empereur d'Allemagne a montré deux fois, de combien les obligations et les vertus des Rois l'emportent sur celles des autres hommes ; de là cette émulation ou plutôt cet accord si parfait de magnanimité qui nous étonne ; les promesses de Francfort et de Dresde religieusement gardées à Paris ; la cause du peuple, instrument et victime lui-même de l'oppression, séparée de celle de l'oppresseur ; ce peuple dès-lors rendu à la liberté, et de nouveau admis à l'alliance européenne ; la France remise dans son intégrité, à ses souverains légitimes ; toute atteinte aux propriétés, même publiques, suspendue ; les prisonniers rendus ; les mers ouvertes ; le commerce rétabli au dedans comme au dehors ; tout cela avant qu'il ait été conclu aucun traité, mais suivant la parole donnée, à l'instant même où le but de la guerre venoit d'être atteint. En effet, ce n'étoit qu'à Paris qu'on pouvoit frapper dans la racine le mal qu'il s'agissoit d'extirper ; et là, encore, quelle admirable modération ! quelle générosité envers l'ennemi qui a cessé d'être à craindre !

Sans doute ce bonheur inespéré, ces bienfaits d'une sagesse et d'une grandeur d'âme sans exemple, n'ont point été, pour toute la France, sans mélange de quelques maux ; la guerre la plus juste a ses calamités ; nos campagnes et plusieurs de nos villes ont considérablement souffert. Mais à qui se prendre de nos désastres ? Ne sont-ils pas, comme tant d'autres, les fruits de l'ambition, de l'orgueil, de l'avarice, de la dureté d'âme du tyran ? N'est-ce pas Buonaparte, et Buonaparte seul qui a rassemblé, de tous les points de l'Europe, pour les amener comme par la main sur nos territoires, ces multitudes d'armées formidables ; et lorsqu'elles ont eu atteint nos frontières, n'est-ce pas Buonaparte encore qui n'a rien fait pour les empêcher de les franchir ? La France entière étoit bonne pour se défendre, et lui avec elle. Sa politique hasardeuse ne voyoit dans l'invasion de notre territoire, dont, après tout, les peuples lui sont étrangers, qu'un prétexte aux impôts arbitraires et sans bornes, aux conscriptions anticipées, aux levées en masse, à l'armement des femmes et des enfans, à toutes ces sortes de mesures destructives pour nous, sur lesquelles il fondoit le salut des siens. C'est Buonaparte encore qui a plus que doublé les maux de cette guerre, en grevant nos campagnes de la subsistance et de l'entretien de nos propres armées, qu'il laissoit sans vivres, sans vêtemens, sans chevaux pour les transports, tandis que lui-même tenoit en réserve des trésors, dont une foible partie soustraite à la rapacité de sa famille, a suffi pour payer tout à la fois un mois de la solde de cette même armée. Et que dire de l'affreux despotisme qui livroit nos villes sans murailles aux horreurs des siéges et des assauts, en exigeant d'elles une résistance insensée ?

Il est certain que les alliés n'ambitionnoient pas d'envahir la France ; leur conduite à Paris est actuellement un témoignage irréfragable de la sincérité de leurs déclarations sur les bords du Rhin, et le sens clair de ces déclarations n'étoit autre que celui-ci : « Donnez-vous un » gouvernement avec lequel nous puissions vivre en paix, et nous » vous donnerons la paix. » Dès lors nous avons eu l'alternative ou d'abolir la tyrannie, ou de laisser périr la patrie. Loin de moi l'idée de rappeler un choix dont nous avons depuis réparé, sinon l'immense

— Hier, MM. Siméon, de Riccé, de Montlivant, de Mick, de Mesy et de Sey, préfets dont nous avons annoncé la nomination, ont été admis à prêter serment entre les mains de S. M.

— M. le marquis de Widranges vient de faire imprimer, sans observations, un récit des faits qui ont eu lieu à l'époque de sa condamnation par contumace, et de la mort de M. Gouault à Troyes. Ceux qui en voudront des exemplaires pourront les envoyer prendre *gratis* chez M. de Savigny, rue du Port-Mahon, n°. 6, près de la fontaine Michaudière, à Paris.

— On célèbre déjà dans plusieurs villes du royaume, au Nord et au Midi, des messes expiatoires pour demander pardon à Dieu du parricide commis le 21 janvier 1793. Dans l'église de Milhaud, département de l'Aveyron, on avoit placé un grand portrait de Louis XVI, au bas duquel étoient écrits les quatre vers suivans :

Chrétiens, prosternez-vous dans un humble silence;
Admirez un héros, admirez un martyr:
Sous le fer des bourreaux, il pria pour la France,
Et pardonna le crime avant le repentir.

Nous avons retracé, dans un de nos précédens numéros, le déplorable état où se trouvoient les militaires blessés ou malades que Buonaparte faisoit transporter par milliers à Paris, des champs de bataille de la Champagne et de la Brie, sans qu'on eût soin de les panser auparavant, ni même de pourvoir à leur nourriture pendant la route. Le journal de Francfort, du 4 mai, après avoir rapporté notre article, y ajoute les observations suivantes, auxquelles on ne sauroit donner trop de publicité :

« Quelque horrible que soit ce tableau, il n'est rien en comparaison de ce que nous avons vu en Allemagne. Quarante mille de ces infortunés sont arrivés en quinze jours à Francfort, venant de Leipsick, sans avoir été pansés, sans avoir avec eux un seul officier de santé. La satisfaction de revoir leur patrie eût suffi pour opérer la guérison d'un grand nombre d'entr'eux; mais d'un côté Buonaparte, qui, dans ses bulletins périodiques, annonçoit constamment des victoires, ne vouloit pas qu'on fût instruit dans l'intérieur du véritable état des choses, ni qu'on connût le nombre des victimes de son ambition. De l'autre, il entroit dans le système de rapacité du gouvernement de se décharger sur l'Allemagne des frais immenses de l'entretien des hôpitaux. Ainsi l'on retenoit, ces infortunés à la porte de la France, à huit lieues de leur patrie, sans leur en permettre l'entrée: on a même fait plus; on a fait rétrograder des bateaux de blessés qu'on avoit conduits de Francfort à Mayence, et on a menacé de tirer sur ceux qui se présenteroient. Qu'en est-il résulté? Ces malheureux, rassemblés sur un très petit rayon, étoient, faute de local, entassés dans des hôpitaux, qu'il falloit souvent construire pour les recevoir; leur grand nombre, l'état de putréfaction de leurs blessures et le chagrin d'être sur un sol étranger, en ont moissonné une grande partie; et, pour prix des soins qu'on leur donnoit, ils ont causé en Allemagne une épidémie qui a enlevé beaucoup de monde.

» Pendant ce temps, leur bourreau ne daignoit pas même faire témoigner sa reconnoissance aux médecins et chirurgiens du pays, qui tous les jours exposoient leur vie pour le soulagement de ses sujets, et dont plusieurs ont péri victimes de leur zèle! C'est d'après ce même système de rapacité qu'on fatiguoit outre mesure les conscrits qui se rendoient à l'armée. Ils arrivoient à Mayence harassés de la route qu'ils venoient de faire; on leur laissoit à peine quelques instans de repos. *Allez*, leur disoit-on, *vous faire nourrir en Allemagne*; et souvent aux portes fermantes, ces malheureux étoient obligés de faire encore plusieurs lieues pour chercher une étape qui ne coutât rien à leur maître. C'est d'après ce même système que le gouvernement envoyoit en Allemagne des conscrits sans armes, sans uniforme, et qui apprenoient, en vivant aux dépens des Allemands, l'art de les subjuguer. »

On ne peut comparer le succès de la brochure de M. de Chateaubriand sur Buonaparte, qu'à celui qu'obtint la satire *Ménippée*, en France, et l'*Hudibras*, en Angleterre, lors du rappel d'Henri IV et de Charles II aux trônes de leurs aïeux; avec cette différence que le tableau de M. de Chateaubriand est d'un genre grave et digne de Tacite, tandis que les deux autres peintures ne sont que d'ingénieuses satires. Non seulement il s'est vendu à Paris dix mille exemplaires de l'ouvrage de M. de Chateaubriand, mais on l'a réimprimé plusieurs fois dans les provinces et dans les pays étrangers. Le bien que cet ouvrage a fait en éclairant les esprits est incalculable : un journaliste anglais n'a pas craint de dire, comme une de nos feuilles publiques l'a déjà rapporté, que *l'éloquent écrit de M. de Chateaubriand a été aussi utile à la cause des Bourbons qu'un corps de dix mille hommes enrégimentés*. Quand on se rappelle que l'auteur de cet ouvrage est aussi l'auteur d'*Atala*, de *René*, du *Génie du Christianisme*, des *Martyrs*, de l'*Itinéraire à Jérusalem*; qu'il eut le courage de donner sa démission de ministre de France dans le Valais, le jour même de l'assassinat du duc d'Enghien; que, pour cette belle action, devenu l'objet de la haine secrète du tyran, il a, sous différentes formes et sous différens prétextes, été persécuté pendant dix années, souvent menacé de la mort et des cachots, on ne s'étonnera plus de l'admiration et de la faveur avec lesquelles le public reçoit tout ce qui sort de la plume de M. de Chateaubriand.

Nous avons été amenés à parler de nouveau de la brochure sur Buonaparte par la lettre suivante, que l'imprimeur et les libraires de M. de Chateaubriand viennent de nous adresser :

« Monsieur,

» Nous sommes instruits qu'il se fait de toutes parts des contrefaçons de l'ouvrage intitulé *De Buonaparte*, etc. etc. à Dijon, à Rouen, à Montpellier, etc. etc. etc. Quelques uns des contrefacteurs prétendent avoir une permission particulière de M. de Chateaubriand, et se mettent ainsi à l'abri des poursuites publiques. Nous sommes autorisés à déclarer que l'auteur n'a donné aucune permission de cette nature, excepté à MM. Balanche, de Lyon; et qu'en conséquence nous poursuivrons comme contrefacteur tout autre imprimeur ou libraire qui se permettroit de réimprimer l'ouvrage de M. de Chateaubriand.

» Nous avons l'honneur d'être, etc.

Ce 9 mai 1814. MAME, NICOLLE, LE NORMANT.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 9 mai.*

Cinq p' cent, J. du 22 mars 1814. — 51f 50c 25c 10c 59f 15c 25c 60c 70c 60c 50c 59f 58f 90c 59f.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 925f 932f 50c 940f 935f 930f.

---

dommage, du moins la honte. Mais ce qu'aujourd'hui encore il n'est point inutile de redire, c'est que Buonaparte et son gouvernement subsistans, l'invasion de la France étoit d'une nécessité absolue pour les puissances de l'Europe; il falloit, pour leur salut à toutes qu'elles brisassent la verge de fer avec laquelle Buonaparte dirigeoit, au gré de son ambition, un peuple tel que les Français. Il étoit inévitable que la France fût accablée à son tour pour son opiniâtreté à se faire l'instrument des fureurs du plus dangereux, comme du plus imprévoyant des conquérans; rien désormais ne pouvoit la soustraire à ce grand acte de représaille. Mais, après cela, quel abîme de misère et de honte s'il lui eût fallu demeurer esclave de Buonaparte vaincu! Par fortune, le sang de nos souverains légitimes n'avoit point été tout épuisé; il s'est trouvé des Bourbons pour faire que nous ne demeurassions pas sous un joug avili; grâces à eux, les Français rendus à leurs rois, rendus à eux mêmes, pourront se vanter du moins de n'avoir été asservis qu'aussi long-temps que la main qui les tenoit enchaînés les a conduits à la victoire.

M. BOUTARD.

Note des Editeurs. M. Boutard, auteur des articles qui ont paru depuis douze ans dans ce Journal sous le titre *Beaux-Arts*, et signés des initiales M. B, signera désormais ses articles en toutes lettres.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Je vous prie de rectifier une erreur qui s'est glissé dans votre feuille d'hier. Vous y annoncez une relation du voyage de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, depuis son débarquement à Cherbourg jusqu'à son entrée à Paris; par M. Poltier, etc. etc. Cette relation n'a point été rédigée par moi; je n'ai d'autre part à sa publication que de l'avoir fait réimprimer sur un exemplaire anonyme qui m'a été remis à cet effet par un gentilhomme attaché à S. A. R., et qui l'a suivie depuis son départ d'Angleterre.

Permettez-moi de profiter de cette circonstance pour annoncer au public que je me propose de publier incessamment par souscription les ouvrages suivans, que je puis maintenant avouer dans ma patrie:

1°. *La Campagne de Portugal*, par lord Wellington, en 1810 et 1811. Il en a paru, avant mon retour à Paris, un fragment incomplet; je donnerai l'ouvrage en totalité en français et en allemand.

2°. L'Historique du *Procès* qui me fut intenté en 1802, à Londres, au banc du Roi, *pour libelle contre Buonaparte*, avec le discours en entier de mon célèbre défenseur, sir James Mackintosh, et ceux de M. Perceval, alors avocat-général. (Traduit de l'anglais.)

3°. *Le Dernier Tableau de Paris*, ou Histoire du 10 août et du 2 septembre 1792, que je publiai à Londres, à la fin de la même année 1792.

4°. Un Recueil en quatre volumes de *Mélanges*, extraits des quarante-cinq volumes de *l'Ambigu*, que j'ai publiés en Angleterre, depuis 1803. Ces quatre volumes pourront servir de supplément à la nouvelle édition des *Actes des Apôtres* que je me prépare à donner en dix volumes avec une introduction et des notes explicatives.

Il sera incessamment ouvert à Paris un bureau pour l'abonnement et la distribution de l'*Ambigu*, ou *Variétés anglaises et françaises*, qui continue d'être publié à Londres, et pour lequel il paroîtra un *prospectus* particulier.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Paris, 9 mai 1814. PELTIER.

Vers pour être mis au bas du portrait de S. A. R. le prince Régent d'Angleterre.

Honneur de la fière Albion,
Sur lui de tous l'espoir se fonde;
Et, sous la forme d'Apollon,
C'est Atlas qui soutient le Monde.

Par M. PELTIER. — 1810.

MERCREDI 11 MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.
Londres, 5 mai.

Voici le texte du traité de paix conclu à Kiel le 14 janvier 1814.

1°. Toutes les prises faites sur les sujets des nations respectives, seront rendues aux propriétaires. 2°. Tous les prisonniers de guerre seront rendus en masse immédiatement après que le traité aura été ratifié par les deux parties. 3°. Sa Majesté Britannique consent à rendre à Sa Majesté Danoise toutes les possessions et colonies qui ont été conquises par les armes britanniques dans cette guerre, à l'exception de l'île d'Heligoland, dont S. M. B. se reserve la souveraineté pleine et entière. 4°. La restitution des colonies sera effectuée d'après les règles et les principes suivis en 1801. Quant à l'île d'Anholt, elle sera remise un mois après la ratification du traité, à moins que la saison et les difficultés de la navigation ne s'opposent à cette mesure. 5°. S. M. B. étant convenue avec ses alliés l'Empereur de Russie, les Rois de Suède et de Prusse, de ne conclure ni armistice ni paix avec leurs communs ennemis, sans leur mutuel consentement, il est arrêté que la paix qui par le présent traité est signée aujourd'hui même entre le roi de Danemarck et le roi de Suède s'étendra en conséquence aux alliés ci-dessus mentionnés, par le moyen des négociations qui seront entamées le plus tôt possible, S. M. B. s'engageant à employer ses bons offices auprès de ses alliés, afin d'obtenir que leurs relations respectives avec Sa Majesté Danoise soient renouvelées sur le même pied où elles étoient avant la guerre. — Sa Majesté Danoise, pleine de confiance dans les bons offices de LL. MM. britannique et suédoise pour le prompt rétablissement de ses relations de paix et d'amitié avec LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, telles qu'elles existoient avant la guerre, consent à la cessation immédiate des hostilités avec les alliés de la Grande-Bretagne et de la Suède. Toutes les prises qui auront été faites depuis la signature de ce traité seront rendues. S. M. danoise compte sur une réciprocité complète à cet égard. 6°. S. M. danoise consent à prendre une part active avec les puissances alliées dans la présente guerre contre la France, et à fournir 10,000 hommes lesquels rejoindront l'armée qui est sous le commandement immédiat de S. A. le prince Royal de Suède, pour y être placés sur le même pied et être traités, sous tous les rapports, de la même manière que les troupes suédoises qui font partie de ladite armée. S. M. britannique s'engage à payer à S. M. danoise, pour l'entretien de ces troupes, la somme de quatre cent mille livres sterling par an, payables par parties, de mois en mois, à dater du jour où lesdites troupes seront rendues sous le commandement du prince Royal. Ce corps sera toujours tenu au complet, et soumis au contrôle d'un commissaire anglais. Toutefois, il est convenu que ces paiemens cesseront au moment où S. M. britannique déclarera que ces troupes ne sont plus nécessaires au bien de la cause commune et pour la conclusion d'une paix générale. Par un arrangement amical, on conviendra du temps qui devra être accordé pour leur retour dans les Etats du roi de Danemarck. 7°. Les relations commerciales entre les sujets des deux puissances rentreront dans l'ordre suivi avant la guerre. Il est même convenu réciproquement de prendre incessamment les mesures nécessaires pour que ces relations gagnent en force et en étendue. 8°. Comme il est de la plus haute importance pour S. M. britannique et pour la nation anglaise, d'abolir à jamais le commerce des esclaves, le roi de Danemarck, uni au roi d'Angleterre, s'engage à concourir, de tout son pouvoir, à cette œuvre bienfaisante, et à défendre de la manière la plus positive, et par les lois les plus solennelles, à tous ses sujets de prendre part à la traite des nègres. 9°. Les deux hautes parties contractantes s'obligent réciproquement à ne faire aucune paix ni trève avec la France sans leur mutuel consentement. 10°. Attendu que S. M. danoise, en vertu du traité de paix conclu ce même jour avec le roi de Suède, a cédé à S. M. suédoise la Norwège, moyennant une indemnité à laquelle il sera pourvu, S. M. B., qui, par là, voit ses engagemens avec la Suède, remplis, promet, de concert avec le roi de Suède, d'employer ses bons offices auprès des puissances alliées, à la paix générale, pour obtenir, en faveur du Danemarck, une indemnité équivalente à la Norwège. 11°. Les séquestres mis sur des propriétés non encore confisquées ou condamnées, seront levés immédiatement après la ratification du traité. 12°. Cet article stipule les mêmes obligations pour le roi de Danemarck, comme souverain futur de la Poméranie, qui avoient été précédemment convenues entre le roi d'Angleterre et le roi de Suède, relativement au dépôt des marchandises anglaises à Stralsund. Les 13°. et 14° articles déclarent maintenus tous les anciens traités dont les stipulations ne sont pas contraires à celles du traité de Kiel, et fixent à un mois au plus tard la ratification de ce dernier traité.

Du 6 mai.

La Tamise et seize vaisseaux de transport ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Bordeaux pour y prendre des troupes qui seront transportées en Amérique.

On dit qu'une grande revue aura lieu à Portsmouth lorsque les libérateurs de l'Europe, l'Empereur Alexandre, l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse visiteront l'arsenal de cette ville. C'est le duc de Clarence qui commandera.

L'adresse au prince régent proposée hier au soir par lord Greenville à la chambre des Pairs, dont l'objet est de prier S. A. R. de demander aux puissances étrangères l'abolition générale du commerce des esclaves (de la traite des nègres), a été adopté *nemine dissentiente*.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.
Mercredi 11 Mai 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Hamlet, *les Deux Pages*.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Maison à vendre, *Joconde*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Grand concert vocal et instrumental, au bénéfice de M. L. Drouet, de la musique particulière de S. M. LE ROI.

Programme.

Ire *Partie.* — N°. 1. Grande symphonie d'Haydn; 2. cavatine de Tritto, chantée par M. Crivelli; 3. air de Paër, chanté par Madame Morandi; 4. cavatine de Generali, chantée par M. Porto; 5. nouveau concerto de flûte, composé et exécuté par M. Drouet; 6. duo de Cimarosa, chanté par Mad. Sessi et M. Crivelli.

IIe *Partie.* — N°. 1. Concerto pour la harpe, composé par Nadermann, exécuté par G. Foignet; 2. duo de Farinelli, chanté par Mad. Morandi et M. Crivelli; 3. air de Portogallo, chanté par Mad. Sessi; 4. *Vive Henri IV*, fantaisie pour la flûte, composée et exécutée par M. Drouet; 5. grande scène et air avec chœurs, de Paër, chanté par M. Crivelli.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Fanchon, Un Petit Voyage du Vaudeville, le Grenadier de Frédéric.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

L'Hôtel en vente, le Souper d'Henri IV, les Pensionnaires.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, Taconnet, les Voisins.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Grands exercices d'équitation, suivis de *l'Entrée de Henri IV à Paris*.

REVUE DES THÉATRES.

Les auteurs ont souvent beaucoup d'obligation au journaliste discret qui veut bien les comprendre dans ces réticences, et qui les oublie par ménagement; mais ce qui est vrai dans presque toutes les circonstances possibles, ne l'est pas dans la circonstance où nous nous trouvons, et qui a fait éclore tant de nouveaux ouvrages. Indépendamment de leur mérite littéraire, qui est sujet à la critique et qui peut-être la supporteroit difficilement, ces ouvrages ont un mérite très rare et très digne d'estime, celui du sentiment désintéressé qui anime leurs auteurs. Nous ne sommes pas éloignés du temps où un hommage poétique étoit une spéculation comme une autre, qui devoit rapporter en proportion de la bassesse, et non pas en proportion du talent, et qui donnoit à la fortune tous les droits qu'elle ôtoit à l'honneur. Alors, on jetoit des poëmes dans le commerce, on plaçoit des odes à intérêt, et on faisoit d'un vaudeville une espèce de lettre de change payable à vue. Il n'en est pas de même aujourd'hui. Un gouvernement qui est fondé sur les droits les plus touchans et les plus sacrés, n'a plus besoin de payer la flatterie, puisqu'il est presque obligé de réprimer le sentiment. Nos poëtes ne reçoivent plus l'ordre ministériel d'avoir de l'esprit bon gré mal gré, et l'enthousiasme gagé ne les applaudit plus au parterre. On dit tout bonnement ce que l'on sent vivement, on applaudit à ce que l'on aime à entendre, et l'esprit des auteurs ne tire plus à conséquence que pour la gloire. C'est assez pour les gens qui s'y connoissent, mais ils ne font jamais le grand nombre, et le grand nombre m'étonneroit si le ravissement qu'inspirent le retour de nos princes et le bonheur de la patrie n'expliquoit pas tout. A voir le train que prenoient les choses, je n'aurois jamais espéré cela de mon temps:

Aujourd'hui ou demain le prince régent doit envoyer au parlement un message pour demander une nouvelle dotation en faveur du duc de Wellington.

Prisonniers de guerre en Russie.

La Gazette du Sénat, du 19 mars, contient le réglement relatif aux prisonniers de guerre, qui après avoir prêté serment de fidélité à la Russie, s'engageroient dans les manufactures du pays. (*Morning-Chronicle.*)

Note du Rédacteur. — Nous donnerons demain les articles de ce réglement.

La malle de Copenhague, arrivée la nuit dernière, nous a apporté la nouvelle que le prince Christian, voyant la Norwège divisée en deux partis, dont l'un vouloit la remise à la Suède, et l'autre l'indépendance, étoit sur le point de quitter la Norwège et de ne plus se mêler de cette affaire.

La malle de Gottenbourg, arrivée ce matin, a apporté une nouvelle toute contraire, comme on pourra en juger par la lettre suivante :

Gottenbourg, 30 avril.

« Les séances de la diète de Norwège continuent. On ne s'y occupe que de régler et de fixer la nouvelle constitution. Le prince Christian a été nommé Roi, et prendra à l'avenir le nom de *Christian-Frédéric, Roi de Norwège*. L'amiral Bille est parti hier de Copenhague pour la Norwège. Il porte au prince l'ordre formel du roi de Danemarck, de remettre la Norwège, avec toutes ses forteresses, etc. etc. à la Suède, sous peine d'être traité comme traître au roi et à la patrie. »

ALLEMAGNE.

Munich, 30 *avril*.

On attend ces jours-ci S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise.

On dispose le palais de S. A. le duc Guillaume, pour y recevoir S. A. I. la vice-reine d'Italie.

Wurtzbourg, 4 *mai*.

Hier après midi, nous avons vu flotter le drapeau blanc sur la forteresse de Marienberg. On fait des cocardes blanches pour la garnison.

Manheim, 4 *mai*.

On attend ici demain l'Impératrice de Russie, qui vient de Rohrbach. On fait avec la plus grande célérité des préparatifs pour sa réception.

BELGIQUE.

Anvers, 5 *mai*.

Dès quatre heures et demie du matin, le conseil municipal s'est rendu jusqu'au bourg le Dam, pour recevoir les troupes alliées à leur entrée dans notre ville. M. Vermoelen, à la tête de la municipalité, a harangué en ces termes le général anglais, commandant la première colonne des troupes alliées :

« Monsieur le général,

» C'est avec la plus vive satisfaction que nous voyons entrer dans nos murs les troupes de cette nation grande et généreuse, qui a défendu l'indépendance de l'Europe avec la constance la plus héroïque, et dont le gouvernement a pris de tous les temps et de nos jours encore sous l'immortel Pitt, un intérêt direct à la prospérité de la Belgique. En recommandant à V. Exc. la sûreté et le bien-être de nos habitans, je m'applaudis de m'adresser à un chef distingué, dont les idées libérales nous promettent une terre protectrice, d'après les lois de la véritable liberté. »

Les troupes sont ensuite entrées en ville au son des cloches et aux acclamations d'un concours immense d'habitans. Elles se sont rassemblées sur la place de Meir.

Informés peu après que le général Graham, commandant supérieur des forces anglaises, devoit faire son entrée par la porte de Kipdorp, les membres du conseil-municipal s'y sont rendus pour y complimenter S. Exc., qui leur a fait l'accueil le plus honorable.

De retour sur la place de Meir, M. Vermoelen, accompagné du même cortége, a présenté les clefs de la ville à M. le général autrichien comte de Künigl, commissaire des hautes puissances alliées, et lui a adressé le discours suivant :

« Monsieur le général,

» J'ai l'honneur de présenter à V. Ex. les clefs de la ville d'Anvers, comme le gage de sa soumission aux puissances magnanimes que vous représentez ; la religion, les mœurs et les propriétés sont assurées sous leur puissante protection.

» Nous attendons avec une entière confiance le sort de notre pays, il ne peut manquer d'être heureux, puisqu'il doit être décidé d'après les vues grandes et généreuses qui dirigent les conseils des hauts alliés. Le seul vœu que nous osons former, est d'obtenir enfin après tant de malheurs, la liberté du fleuve qui baigne nos murs et que la nature semble avoir formé exprès pour la prospérité de nos contrées. Telles sont les espérances de la patrie, je me trouve heureux d'en être l'interprète auprès d'un officier distingué, attaché à un monarque dont le souvenir est profondément gravé dans nos cœurs. »

La foule immense qui remplissoit la place de Meir, a fait retentir l'air des cris mille fois répétés de *vivent les puissances alliées ! vivent les libérateurs de l'Europe !*

S. Exc. a répondu à peu près en ces termes :

« Chargé par les hautes puissances alliées de prendre possession de la ville d'Anvers, c'est en cette qualité que j'accepte les clefs que vous m'en offrez. Votre sort ne peut qu'être heureux. Le bonheur de toutes les nations est le vœu des hautes puissances. Elles verront avec satisfaction les sentimens que vous exprimez pour votre ancien souverain l'Empereur mon maître, qui conserve le souvenir des services que la Belgique lui a rendus.

PROCLAMATION.

Habitans d'Anvers ;

Les hautes puissances alliées ont atteint le but qu'elles s'étoient proposé. Elles vont rendre à l'Europe, déchirée depuis vingt ans par la guerre, le repos et la tranquillité. Habitans d'Anvers, vous n'êtes plus à la France, vous redevenez des Belges ; les sentimens connus des hautes puissances alliées garantissent votre prospérité. C'est en leur nom que je prends possession d'Anvers ; c'est en leur nom qu'une garnison anglaise, de cette nation magnanime qui a tant fait pour l'indépendance de l'Europe, occupe provisoirement votre ville. Habitans d'Anvers ! vous n'avez pas changé. Je vous reconnois ; je retrouve en vous le même esprit d'ordre et de modération, le même attachement au bien général, et cette juste déférence à l'autorité, qui vous ont toujours distingués.

Fait à Anvers, le 5 mai 1814.

Le général au service de S. M. l'Empereur d'Autriche et commissaire des hautes puissances alliées,

Comte Kunigl.

Bruxelles, 6 *mai*.

Le prince Royal de Suède est parti hier de cette ville, avec sa nombreuse suite, pour retourner en Suède. Ce matin, les troupes suédoises en garnison ici se sont mises en marche pour la même destination.

PARIS, 10 *mai*.

Les souverains alliés ayant appris avec déplaisir que la remise de l'administration de plusieurs provinces françaises occupées par leurs armées, stipulée par l'art. 8 de la con-

---

et je rends grâces aux dieux de ce qu'il reste tant d'honnêtes gens à Sparte.

Je ne crois pas qu'on puisse former de doute sur la longue sécurité de l'Etat : s'il y restoit quelque trouble, ce trouble ne pourroit être entretenu que par les malveillans indignes d'être français, et qu'il faudroit dévouer à l'exécration de la postérité. Tout notre avenir est dans nos mains, et la nation toute entière veut concourir à l'assurer, cette nation qui sera plus que jamais la grande nation ; car elle sera grande par sa gloire intérieure, par la prospérité de ses souverains, par la sagesse de ses institutions, par la force toujours redoutable de ses vieux guerriers. Je crois que l'opinion ne peut plus s'altérer, et que les efforts de quelques écrivains plus ou moins spirituels influeront beaucoup moins sur ses développemens que l'instinct inné du peuple qui a besoin d'être heureux, et qui sait bien pourquoi il a cessé de l'être depuis vingt-cinq ans. Cependant, j'en conviens avec plaisir, il faut tenir compte aux bons esprits des bonnes pensées ; il faut seconder l'élan des sentimens nobles, et ne pas dédaigner les services du talent à une époque si voisine de nos malheurs que ces services ne sont pas tout-à-fait sans courage. Quand les eaux du déluge se furent retirées, la terre n'étoit pas encore pure, et les flèches d'Apollon la débarrassèrent du monstre qui l'infestoit ; je ne veux donc pas être injuste envers nos Apollons, et quoiqu'une récapitulation, nécessairement un peu sèche, ne soit pas un thème très piquant pour un Feuilleton, je tiens qu'il est de mon devoir de rendre à César ce qui appartient à César, et au Vaudeville ce qui appartient au Vaudeville ; j'aime mieux être ennuyeux qu'ingrat, et tomber des mains de vingt lecteurs que de blesser la sensibilité de vingt poëtes :

Genus irritabile vatum !

Nous sommes d'ailleurs dans des jours de clémence royale, de clémence nationale, de clémence littéraire, et j'espère que le public indulgent pour moi, comme il paroît avoir pris la louable résolution de l'être pour tout le monde, voudra bien me pardonner aussi en faveur de l'intention.

La reprise de *la Partie de Chasse de Henri IV* est le premier tribut par lequel le théâtre ait concouru à l'allégresse nationale. Il y a long-temps que l'auteur est mort, et on pourroit très bien se croire dispensé de garder des ménagemens avec lui ; mais comme la conscience d'un journaliste passe avant tout, il faut convenir que sa comédie n'a pas été égalée par les dix ou douze rivales que la circonstance lui a données dans tous les spectacles de Paris. Ce n'est cependant pas le prestige de la représentation qui a pu lui assurer cette supériorité, car elle est jouée très médiocrement pour ne rien dire de plus, par des acteurs accoutumés à mieux saisir l'esprit de leur rôle. Celui de Henri IV même a été pris d'une manière fausse ; Fleury, en cherchant l'abandon, est tombé dans une bonhomie lourde et sans grâce ; il a oublié que Henri IV étoit aussi un chevalier, plein de feu, de fierté, de noblesse, et dont la franche courtoisie ne devoit rien avoir de bas ni de trivial. Ces manières royales, que la popularité n'exclut pas, lui manquent tout-à-fait ; mais la méprise de cet excellent acteur n'est pas sans remède au Théâtre Français, qui a le bonheur de posséder un *maître à régner* dont les élèves ont fait un certain bruit dans le monde.

La Bataille d'Ivry, reprise à l'Opéra-Comique, est bien loin de *la Partie de Chasse*. Elle n'a de recommandable que le patriotisme de l'auteur, qui mourut pour son opinion. Les poëtes dramatiques de notre temps ne se lient pas d'une manière aussi étroite à la destinée de tel ou tel ordre de choses, et survivent assez volontiers aux gloires qu'ils ont prônées, et aux réputations qu'ils ont faites ; heureux si

vention du 23 avril dernier, a éprouvé des difficultés ensuite d'une fausse interpretation de la reserve contenue dans cet article, ont ordonné que l'ordre suivant fût rendu public :

« L'art. 8 de l'armistice ayant donne lieu à quelques fausses interprétations, vu la réserve contenue dans cet article, les ordres les plus positifs sont donnés aux autorités des puissances alliées établies dans les provinces françaises indiquées par l'art. 2 du même acte, de remettre immediatement l'administration de ces provinces aux commissaires nommes par S. M. le Roi de France. »

Paris, ce 9 mai 1814.

Le chef du département central d'administration des provinces occupées par les armées alliées,
Le baron DE STEIN.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut ;

En remontant sur le trône de nos ancêtres, nous avons retrouvé nos droits dans votre amour, et notre cœur s'est ouvert tout entier aux sentimens que Louis XII, le père du peuple, et Henri IV, le bon roi, ont jadis manifesté. Leur application constante au bonheur de la France marquera aussi notre règne, et nos vœux les plus intimes sont qu'il laisse, à son tour, des souvenirs dignes de s'associer à la mémoire de ces Rois, dont une bonté paternelle fut la première et la plus noble vertu.

Au milieu des acclamations unanimes et si touchantes pour notre cœur, dont nous avons été accompagné des frontières de notre royaume jusqu'au sein de notre capitale, nous n'avons cesse de porter nos regards sur la situation de nos provinces et de nos braves armées : l'oppression sous laquelle la France etoit accablée, a laissé après elle bien des maux, et nous en sommes vivement touche; notre peine en est profonde; mais leur poids va chaque jour s'alleger; tous nos soins y sont consacrés, et notre plus douce satisfaction croîtra avec le bonheur de nos peuples. Déjà un armistice, conclu dans les vues d'une politique sage et moderée, fait sentir ses avantages précurseurs de la paix; et le traité qui la fixera d'une maniere durable, est l'objet le plus assidu, comme le plus important, de nos pensées. Dans un court intervalle, l'olivier, gage du repos de l'Europe, paroîtra aux yeux de tous les peuples qui la demandent. La marche des armées alliees commence à s'opérer vers nos frontières, et les augustes souverains, dont les principes ont été si généreux à notre égard, veulent resserrer noblement, entr'eux et nous, les liens d'une amitié et d'une confiance mutuelle qui ne pourra jamais recevoir d'atteinte.

Nous savons que quelques abus particuliers ont été commis, et que des contributions ont frappé les departemens de notre royaume, depuis la conclusion de l'armistice; mais les déclarations justes et libérales que les souverains alliés nous ont faites à l'egard de ces abus, nous autorisent à defendre à nos sujets d'obtempérer à des réquisitions illégales et contraires au traité qui a stipulé la suspension générale des hostilités.

Toutefois notre reconnoissance et les usages de la guerre exigent que nous ordonnions à toutes les autorités civiles et militaires de nos Etats, de redoubler de soins et de zèle pour que les vaillantes armées des souverains alliés reçoivent avec exactitude et abondance tout ce qui leur est necessaire en objets de subsistances et besoins des troupes. Toutes demandes étrangères à ces objets demeureront ainsi de nul effet, et les sacrifices seront adoucis.

Français! vous entendez votre Roi, il veut à son tour que votre voix lui parvienne et lui expose vos besoins et vos vœux : la sienne sera toujours celle de l'amour qu'il porte a ses peuples. Les cités les plus vastes et les hameaux les plus ignorés, tous les points de son royaume sont également sous ses yeux, et il rapproche en même temps tous ses sujets de son cœur.

Il ne croit pas qu'il puisse avoir des sentimens trop paternels pour des peuples dont la valeur, la loyauté et le dévouement à ses rois, ont fait, durant de longs siècles, la gloire et la prospérité.

Signé LOUIS.

Le prince Eugène est arrivé hier à Paris. Il a été reçu de S. M. à trois heures après midi.

— Madame la duchesse d'Orléans est attendue tous les jours à Marseille.

— Le bruit s'est répandu à Paris que la frégate anglaise sur laquelle Buonaparte s'est embarqué, avoit fait voile pour Gibraltar. Nous croyons ce bruit dénué de fondement. Il paroît cependant certain que M. de Montcabrier, qui devoit commander une corvette accordée à Buonaparte pour ses promenades maritimes autour de l'île d'Elbe, a reçu contr'ordre.

— Plusieurs personnes indigentes ont adressé à l'Empereur de Russie des demandes de secours. S. M. n'étant point à portée de connoître les véritables besoins de chacune d'elles, et voulant répartir ses secours d'une manière juste, a fait remettre à chacun des curés de Paris une somme destinée à être distribuée aux indigens de leur paroisse.

— Les personnes qui viendront désormais aux Tuileries, pour présentations, sont averties d'envoyer leurs gens à l'escalier du pavillon de Flore, parce qu'il ne sera plus permis de retraverser l'appartement du Roi.

Le costume de cour arrêté pour les femmes ne sera exigé qu'à dater du jour de la Pentecôte; les robes à queue seront portées jusque-là. Le duc DE DURAS.

— M. le commissaire provisoire au ministère de la guerre a continué de recevoir chaque jour les actes d'adhésion des généraux de division et de brigade, des officiers superieurs d'état-majors, et de corps de toutes armes stationnés dans des lieux dont la distance n'a pas permis que ces actes fussent plus tôt expédiés ; leur nombre est si considérable, ou plutôt si conforme aux états généraux des officiers en activité, retraités ou pensionnes, qu'il a paru convenable désormais de n'en plus faire une mention nominative.

— Monsieur le général de division, comte Fournier, deux fois exilé, deux fois proscrit par Buonaparte, pour lui avoir fait entendre au faîte de sa puissance le langage de la vérité et de l'honneur, a été reporté sur le tableau des généraux de division de cavalerie de l'armée, par décision ministérielle du 5 de ce mois.

— On celébrera jeudi prochain, à midi précis, dans l'église de l'Assomption, un service funèbre pour l'anniversaire de la mort de M. Delille.

— Dans l'audience du 7, le Roi a reçu les adresses des départemens de l'Allier et du Jura; des villes de Châlons-sur-Saône, Mâcon, Meaux, Provins, Rocroy, Saint-Dizier,

---

leurs principes eux-mêmes ne survivoient jamais à leurs ouvrages!

Le même théâtre a produit une nouveauté de circonstance dont j'ai rendu un compte détaillé, et qui attire encore le public. C'est la petite pièce intitulée *les Héritiers de Michau*, qui se fait remarquer par une simplicité trop nue, mais qui n'est pas dénuée de naturel. On sait que la musique est un mélange assez bien assorti de nouveaux airs qui ne manquent pas d'effet, et de vieux airs qui en ont beaucoup. Cette musique ne fait pas de tort au compositeur, mais elle fait beaucoup d'honneur à Henri IV.

Je ne suis pas en arrière avec le Vaudeville, où il faut toujours se presser de constater les succes; mais je redois bien légitimement la moitié de deux succes à M. de Rougemont. Le premier est pour *Henri IV et Daubigné* qu'il a donné au théâtre de l'Odéon avec M. René Perrin; le second pour *le Souper de Henri IV*, ou *la Dinde en pal*, qu'il a donné au théâtre des Variétés avec feu M. Bouthlier. Ce souper déjà réchauffé à tous les théâtres, pourroit bien faire encore les frais de trois ou quatre *nouveautés* actuellement en répétition. La nouveauté de M. de Rougemont se distingue, comme je l'ai dit dans le temps, par des couplets tres heureux, dont quelques-uns sont ordinairement redemandés, et méritent de l'être. Tel est celui-ci que Henri IV chante sur un air de romance qui pourroit être mieux approprié au personnage, c'est-à-dire plus antique et plus national :

Je ne viens point frapper vos yeux
Du vain éclat de la victoire.
Sur le trône de mes aïeux
Votre unique bonheur fera toute ma gloire.
Ma main vient essuyer vos pleurs
Et conquérir mon héritage.
Vous m'aimerez, Français, j'en ai pour gage
Mon nom, mes droits et mes malheurs.

On a cité de la même pièce une scene toute nouvelle, et qui réellement ne pouvoit pas être ancienne, car elle choque un peu des bienséances qu'on n'avoit pas encore contestées il y a vingt-cinq ans. C'est elle où Henri IV consulte un paysan sur la conduite des affaires de son royaume. Il est fort douteux que Henri IV, qui avoit pour ministres et pour amis des Sully et des président Jeannin, ait jamais trouvé à propos de prendre des avis de M. Guillaume : Henri IV étoit populaire, mais il n'étoit pas *peuple* ; il se livroit à la familiarité sans l'outrer, et quand il daignoit laisser oublier à ses sujets la dignité du roi, il conservoit celle du pere avec ses enfans. Je conviens que cette nuance est un peu légère, et que la scène de M. de Rougemont produiroit peut-être moins d'effet, si elle y avoit été observée. Telle qu'elle est, le public trouve cette scene fort piquante, et couvre d'applaudissemens réitérés quelques uns des traits heureux dont elle est semée. C'est l'effet que produit toujours cette phrase pleine de sens : « Vous allez entrer dans un pays ou il y a eu ben du grabuge, » ben du houlvari; les uns ont dit ci, les autres ont dit ça; il y en a » même qui ont dit ci et ça : fermez-moi les yeux là-dessus. » Il n'y a rien de plus raisonnable et de plus sagement exprimé. Apres un quart de siècle d'agitations, pendant lequel les hommes se sont trouvés hors de toutes leurs habitudes nécessaires, et déplacés en dépit d'eux-mêmes de leur sphere naturelle, il y a une foule d'erreurs, de fautes et peut-être de crimes à oublier ; la mesure des sentimens ordinaires ne peut plus s'appliquer aux sentimens d'un peuple en révolution, dont toutes les pensées et toutes les actions (car je n'en excepte pas les grandes pensées et les actions généreuses) portoient le caractere d'une maladie. Ce qui n'appartient à aucun temps de la société, à aucune époque de l'histoire, à aucune hypothèse possible, n'est sujet

Sens, Tours, Vendôme et Vitry-sur-Marne. Les députés du département de l'Allier ayant demandé au Roi que leur pays reprît le nom de *Bourbonnais*, qui rappelle qu'il fut le berceau des Bourbons, S. M. leur a répondu :

« Je suis sensible aux sentimens des habitans du département de l'Allier. La demande que vous me faites est d'une nature importante ; il ne peut y être statué dans le moment, quoique cela fût agréable à moi et à ma famille. »

Le Roi a répondu aux députés du Jura : « J'agrée avec grand plaisir les sentimens que vous m'exprimez au nom des habitans de la Franche-Comté. J'en ai une preuve bien touchante par la conduite de ceux de Vesoul. Je ne l'oublierai jamais, et j'espère qu'avec le secours de la Providence, je pourrai réparer les maux qu'a soufferts la France. »

Aux députés de Rocroy : « J'agrée vos sentimens ; mais je n'en suis point surpris : tels doivent être ceux d'une ville sous les murs de laquelle la gloire de Louis XIV a commencé. »

Aux députés de Sens : « Je me souviendrai toujours que les cendres des auteurs de mes jours ont été conservées dans la ville de Sens. »

Aux députés de Tours : « Je vous remercie des sentimens que vous venez de m'exprimer. Ce fut dans vos murs que Louis XII reçut le titre le plus flatteur pour un bon roi. Je tâcherai de le mériter. »

Aux députés de Vitry : « Je suis sensible à tous les sentimens que vous venez d'exprimer. La ville de Vitry a trop bien mérité le nom de Vitry-le-Français pour ne le recouvrer. Je le lui rends. »

—Les officiers-généraux du corps d'armée de Hambourg ont envoyé à S. M. l'adresse suivante :

« Sire,

» Les vœux de la nation entière appellent V. M. et son auguste dynastie au trône de France.

» Voués par état à la défense de la patrie, retenus loin d'elle par le devoir et l'honneur, nous profitons du moment ou les grands événemens auxquels la France a servi de théâtre, nous sont connus, pour mettre à vos pieds nos hommages.

» Sire, que sous votre règne la France se repose de ses longues agitations ; que ses plaies se cicatrisent ; que son sort soit à jamais fixé, et que les justes bénédictions des peuples completent pour V. M. la plus belle gloire à laquelle un souverain puisse aspirer. Pénétrés de l'espoir consolateur que commandent vos vertus, et forts des garanties que vous offre notre conduite, nous jurons obéissance et fidélité à V. M. »

Nous sommes avec le plus profond respect,

Sire

De Votre Majesté,

Les très humbles, très obéissans et très fidèles sujets,

Les généraux de division, Signé comte *Loison*, comte *Wattier de Saint-Alphonse*, *Pecheux*, *Vichery*, *Thiebault*.

Les généraux de brigade, *César de la Ville*, chef d'état-major ; *Delcambre*, *Gengoult*, *Rome*, comte *Polowski*, *Leclerc*, *du Bois*, *Deponthon*, *Vergès*, *Avril*, *Guiton*, *Jauffroy* ;

Le maréchal prince d'Eckmuhl.

Tout ce qui tend à faire connoître l'âme noble, généreuse et héroïque des augustes princes que nos voix impuissantes appeloient depuis vingt-un ans au trône de leurs illustres aïeux, est un hommage dû au cœur des bons et vrais Français. C'est à ce titre que nous nous empressons de faire connoître à nos lecteurs deux lettres qui nous ont été adressées par M. de Surville, et dont nous garantissons l'authenticité :

Lettre de Monseigneur le Comte d'Artois, au maréchal de Broglie.

Hamm 11 janvier 1794.

Mon cœur est si vivement et si profondément affecté, mon cher maréchal, par l'état affreux où sont réduits mes dignes compagnons de fidélité et de malheur, et j'éprouve tant de retards pour obtenir les secours que le Régent (Monsieur Comte de Provence, aujourd'hui Louis XVIII, roi de France et de Navarre) n'a pas cessé de solliciter, que je n'hésite pas à remettre entre vos mains la dernière ressource que je tiens de la générosité de l'Impératrice de Russie. Je n'ai pas besoin de vous recommander l'emploi que vous devez faire des fonds que vous vous procurerez par la vente des médailles et du diamant. Non-seulement je m'en rapporte à votre sagesse ; mais vous savez que les plus malheureux et les plus souffrans sont, dans ce moment pénible, les plus chers à mon cœur. Je vous ai déjà parlé, mon cher maréchal, de l'extrême embarras où je me trouvois personnellement, mais je ne me compterai jamais pour rien, lorsqu'il s'agira de satisfaire le besoin le plus pressant de mon cœur. En conséquence, je charge M. Duverne de vous remettre la somme de 300 louis pour subvenir aux premiers besoins, et vous donner le temps de vendre à meilleur compte les médailles et le diamant. J'ai la certitude que j'honore les dons de l'Impératrice, en les appliquant à un usage aussi sacré ; mais je vous déclare, mon cher maréchal, que mon intention formelle est que ce foible secours ne soit compté pour rien, ni pour les fonds qui sont dus à la caisse de Dusseldorf, ni pour les justes demandes que vous aviez formées au moment où nous espérions que l'emprunt de Hollande auroit du succès. Enfin, si je ne parviens pas à obtenir les secours que je sollicite avec plus d'ardeur que jamais, et si je me trouvois alors dénué de tout moyen personnel pour me porter où le service du Roi l'exigeroit, je conserverois une ressource précieuse dans le cœur des gentilshommes français ; et avec un tel appui, le chemin de l'honneur sera toujours ouvert pour moi. Ne perdez pas un instant, mon cher maréchal, pour employer cette foible ressource ; je suis trop récompensé, si elle peut soulager une partie des excellens Français auxquels mon existence est consacrée.

Recevez, mon cher maréchal, l'assurance de tous mes sentimens de confiance, d'estime et d'amitié.

Charles-Philippe.

P. S. Mes enfans possédoient une épée, qui étoit un don de mon malheureux frère ; ils vous l'envoient pour être employée au même usage ; ils vous prient, en échange, de leur en donner une des vôtres, pour les conduire plus sûrement au chemin de l'honneur que vous avez toujours si fidèlement et si glorieusement suivi.

L'envoi consistoit en 140 médailles d'or, composant l'histoire de Russie. Le poids du plus grand nombre étoit de la valeur de 50 à 60 louis chacune. Le diamant étoit très gros ; c'étoit le seul qui fût à l'épée donnée par l'Impératrice à Mgr. le comte d'Artois : celle des jeunes princes étoit toute garnie de diamans.

N. B. Nous donnerons demain la réponse de M. le maréchal de Broglie à cette lettre.

Cours de la Bourse, *du 10 mai.*

Cinq p^r cent, J. du 22 mars 1814. — 58f 50c 10c 58f 57f 75c 50c 58f 58f 10c 15c 58f 57f 75c

Actions de la Banq de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 925f 910f 900f 905f 910f 905f 907f 50c

---

à aucun jugement ; ce qui ne doit pas, ce qui ne peut pas se renouveler n'a pas besoin d'être puni par cela même qu'il ne sauroit être prévu. Les lois repressives sont faites pour les délits réprimables, et non pas pour ce qui ne se retrouvera jamais, parce qu'une chance unique est une exception qui ne peut pas fonder une règle. Les raisonneurs pérorent, les malveillans se plaignent, la crédulité recueille le mensonge, l'oisiveté le colporte, les brochures se multiplient, les livres s'entassent ; quel orage de déclamations, quel déluge de pamphlets ! et tout cela, pour en finir par le mot vrai, par le mot profond et essentiel du paysan de M. de Rougemont : « Fermons les » yeux là dessus. » Je ne crois pas que l'expérience puisse enseigner une autre leçon à la sagesse.

Le théâtre de la Gaieté, qui est toujours à l'affût des choses solennelles, et qui n'a jamais manqué une occasion de mêler les larmes du sentiment aux transports de la joie publique, a eu son mélodrame patriotique. L'Ambigu-Comique, qui est le plus tragique de nos spectacles, a dérogé pour cette fois à ses habitudes. Il s'est réjoui avec tout le monde. L'impromptu de MM. Coupart et Veres, intitulé : *Vive la Paix !* est un petit tableau sans prétention, qui est plein de naturel et de gaieté. On y a remarqué des traits vraiment comiques, et comiques surtout pour l'Ambigu-Comique, où l'on ne s'en pique pas. Je n'y blâmerois que ce rôle d'obligation d'un paysan poltron et niais, qui se répète jusqu'à satiété dans nos comédies. Si ce personnage est gai par lui-même, ce n'est pas aujourd'hui qu'il peut plaire aux âmes fières, et quand l'élite des braves de l'Europe est appelée à voir la nation chez elle. Nous avons d'ailleurs des paysans niais comme il y en a partout, mais le ridicule de nos paysans, ce n'est pas trop la poltronnerie. Pour un poëte dramatique, c'est une faute de costume.

Ch. Nodier.

— M. Ducancel, avocat et membre du collége électoral du département de l'Oise, vient de publier un écrit dont le titre seul annonce toute l'importance : La Constitution *non écrite du* Royaume de France, *et les* Preuves *qu'elle n'a jamais cessé un seul instant d'être en vigueur depuis Clovis jusqu'à ce jour ; suivie d'un projet de chartre pouvant former le droit public de France, à l'avénement de Sa Majesté Louis XVIII au trône.* Cet ouvrage, dont nous rendrons compte, a pour épigraphe cette phrase remarquable :

Toute république prend commencement par les armes, et fin par l'écritoire.

Et. Pasquier, chap. 41, liv 9, vol. 1er.

Depuis plus d'un mois le Théâtre Français promet la première représentation de la reprise d'*Héraclius* ; c'est du moins, à en juger par l'affiche d'aujourd'hui, vendredi que Pulchérie sera enfin décidée à dire à Phocas :

Tyran, descends du trône et fais place à ton maître.

— La *Rançon de Duguesclin*, si mal reçue au Théâtre Français, vient d'être imprimée. L'auteur n'y a pas mis son nom.

— Les trois souverains alliés ont fait espérer qu'ils honoreroient de leur présence le concert de M. Drouet (Voyez plus haut l'annonce.)

— L'Opéra-Comique a reçu trois pièces sur Henri IV, qui doivent être jouées prochainement.

— Le Théâtre de l'Ambigu a remis plusieurs mélodrames qui avoient été défendus, parce que la scène se passoit en Russie et en Prusse, tels que *les Strélitz*, *le Baron de Felsheim*, etc. On annonce sur le même théâtre, la reprise de *Caroline et Storm* ou *Frederic digne du trône* ; et, pour cette semaine, la première représentation d'un nouveau mélodrame intitulé *Berthilie*.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS.

MM. les Souscripteurs des départemens dont l'abonnement finit *le 15 de ce mois*, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retard.

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES DÉBATS, *est de* quinze fr. *pour trois mois*, *de* trente fr. *pour six mois*, *et de* soixante fr. *pour l'année*.

Les lettres, paquets et argent, doivent être adressés, franc de port, au Bureau *dudit Journal*, *rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois*, n°. 17, et les effets passés à l'ordre du Caissier.

On est prié de joindre à toutes les réclamations, changemens d'adresses, ainsi que pour les réabonnemens, la dernière adresse imprimée que l'on a reçue avec le Journal; on sera servi plus promptement.

ANGLETERRE.

Londres, 6 *mai*.

Nous avons dit hier que la gazette du sénat de Pétersbourg contenoit un réglement sur les prisonniers de guerre en Russie qui s'engageroient dans les manufactures du pays. Voici les principaux articles de ce réglement :

Art. 1er. Tout prisonnier de guerre qui desireroit s'établir en Russie, en prêtant serment d'obéissance, obtiendra la permission de résider dans les différentes provinces de l'Empire, à l'exception des provinces de l'ancienne Pologne, de la Courlande, de la Finlande, de la Bessarabie, du district de Bialystock et de Tarnopole, et des [illegible]. Ces restrictions seront insérées dans les passeports.

2. Les autorités provinciales sont chargées de faire connoître à tout prisonnier devenu sujet de la Russie, que la loi veut qu'il choisisse un état, et que son choix soit fait dans les deux mois qui suivront la prestation du serment. Cette disposition est seulement applicable aux prisonniers qui, au moment de la publication de la présente ordonnance, ne seront pas porteurs de passeports pour neuf mois.

3. Tous ceux qui, dans le terme prescrit, n'auroient pas fait ce choix, seront considérés comme suspects et dangereux, et, en conséquence, traités comme vagabonds.

4. Les prisonniers qui voudroient exercer un commerce, ou desireut travailler dans les manufactures, soit des particuliers, soit du gouvernement, pourront le faire; et afin de prévenir tout malentendu qui pourroit provenir de l'ignorance de la langue et des lois du pays, les engagemens qu'ils contracteront avec les administrateurs ou les propriétaires des établissemens, seront faits en présence des autorités municipales du lieu.

5. Tout sujet de la loi étant tenu d'appartenir à quelque classe ou profession, chaque prisonnier qui peut être artisan, et qui a prêté serment d'obéissance, sera enregistré dans la classe des bourgeois, et sera, pendant dix ans à compter du jour de cet enregistrement, considéré comme un nouveau sujet n'ayant ni propriété ni résidence, et sera exempt de tous les impôts auxquels la classe des bourgeois est soumise.

6. Ceux des prisonniers qui font un commerce ou exercent une profession, et qui ne sont pas employés dans les manufactures, tels que les jardiniers, les tailleurs, les cordonniers, etc., après avoir été enregistrés comme bourgeois, auront la liberté de demeurer dans les villes comme ouvriers indépendans, ou pourront s'engager chez des maîtres; et, dans ce dernier cas, ils feront rédiger les stipulations de leur engagement par-devant les autorités municipales mentionnées dans l'article 4.

7. Les autorités de toutes les provinces transmettront au ministre de l'intérieur l'état des prisonniers de guerre qui, ayant prêté serment à la Russie, sont employés dans les manufactures, avec l'indication des conditions de leur engagement, et du lieu où ils sont employés.

Du 7. — Dans la séance de la chambre des Pairs d'hier, lord Grey ayant demandé pourquoi la remise de la Guadeloupe à la Suède, qui, d'après les traités, auroit dû être faite le 1er août dernier, n'étoit pas encore effectuée, et si ce délai n'avoit pas pour cause quelque infraction faite aux traités d'alliance, lord Bathurst a répondu que l'Angleterre n'avoit à se plaindre d'aucune infraction aux traités faite par la Suède, et que, si la remise de la Guadeloupe n'avoit pas encore été faite, il falloit l'attribuer à ce que la Suède n'avoit point encore demandé l'exécution de cette condition du traité.

La malle de Gothenbourg d'hier a apporté des lettres de Pétersbourg du 13 avril, des lettres de Riga du 17, et de Gothenbourg du 1er mai. Au commencement du mois dernier, le messager expédié au ministre américain, M. Q. Adams, étoit arrivé à Pétersbourg; et ce ministre se préparoit à se rendre à Gothenbourg, afin d'y commencer ses nouvelles fonctions en qualité de plénipotentiaire pour le rétablissement de la paix avec la Grande-Bretagne. Le change sur Londres étoit à 13 7/8. Le port de Riga étoit rouvert; mais la rupture des glaces avoit causé de grands malheurs, et une perte qu'on estime à 180,000 rs. On croit que le commerce anglais souffrira peu de ce malheur. A Francfort-sur-l'Oder et dans les autres dépôts de commerce, il y a une telle abondance de marchandises anglaises, qu'elles s'y vendent vingt pour cent au-dessous du cours des marchés d'Angleterre.

Nous apprenons que lord Gambier et M. Hamilton ont été nommés commissaires, et investis de pleins-pouvoirs pour négocier un traité avec les Etats-Unis. On dit cependant qu'ils ont des instructions relatives à l'établissement de la ligne de démarcation entre les Etats-Unis et le Canada, qui obligeront les commissaires américains à demander de nouvelles instructions à leur gouvernement.

On dit qu'une expédition se prépare à Cadix pour le Mississipi; 12,000 hommes de troupes espagnoles, qui doivent être employées à la reprise de la Louisiane, feront partie de cette expédition.

PRUSSE.

Berlin, 3 *mai*.

M. le général russe comte de Wintzingerode a passé ici, venant de Paris, et se rendant à Pétersbourg.

Les troupes prussiennes font de grands préparatifs pour leur rentrée à Magdebourg. M. le général Tauenzien en prendra possession, [illegible] du corps du blocus. Le gouvernement du pays entre l'Elbe et le Weser s'y rendra également d'Halberstadt avec les autorités de la province.

Le roi d'Espagne, Ferdinand VII, a fait remettre à M. le chancelier d'Etat, baron de Hardenberg, l'ordre de Saint-Charles.

Les troupes suédoises qui retournent dans leur patrie, se dirigent sur Lubeck.

ALLEMAGNE.

Francfort, 7 *mai*.

Le 4, à cinq heures du matin, le duc de Saxe-Cobourg, commandant dans le corps de blocus de Mayence, et le prince de Reuss partirent d'Oppenheim. A leur arrivée à Bodenheim, la cavalerie française faisant partie de la garnison de Mayence, et qui déjà étoit sortie de la place, défila devant eux et devant le général Morand, qui s'étoit rendu près du duc de Cobourg.

LL. AA. allèrent ensuite sur les hauteurs autour de Mayence où se trouvoit rassemblée une grande partie du corps de blocus, qu'elles passèrent en revue. Ce corps fit son entrée dans la place : la cavalerie irrégulière, composée de cosaques et de baskirs, ouvroit la marche; elle défila à travers la ville, et retourna dans ses cantonnemens. Lorsque l'infanterie fut entrée, l'infanterie française, commandée par M. le général Damas, fit sa retraite. Tous les corps avoient été habillés entièrement à neuf, et on leur avoit distribué des fusils neufs. Afin d'en emporter un plus grand nombre, chaque officier en avoit un.

Des juifs qui avoient acheté beaucoup d'effets de la garnison de Mayence, les avoit fait transporter par eau à Francfort. Le magistrat, non seulement n'a pas permis qu'on les débarquât dans la ville, mais il a en outre donné des ordres pour que tous ces effets fussent de nouveau transportés aujourd'hui à Mayence, sous escorte autrichienne, et remis au commandant de la place.

Manheim, 5 *mai*.

L'impératrice de Russie est arrivée ici à 4 heures après midi, avec [illegible] S. M. la reine de Suède, sa sœur. S. M. a été escortée par notre cavalerie bourgeoise, et reçue ici au son des cloches, au bruit du canon, et aux vives acclamations des habitans.

Demain, au sortir du spectacle, il y aura un souper dans la salle du Concert, et illumination générale.

Gotha, 28 *avril*.

Un aide-de-camp du général français Dalton, commandant de la citadelle d'Erfurt, et un aide-de-camp du général prussien de Dobschutz, commandant le blocus de cette place, ont passé ici dans la soirée du 26, pour se rendre à Paris, et y prendre les ordres du gouvernement français et ceux des souverains alliés, relativement à cette citadelle.

ITALIE.

Milan, 3 *mai*.

Le général autrichien Klenau est arrivé hier dans cette capitale.

Le général la Vauguyon, lieutenant-général du Roi de Naples, se trouve aussi à Milan.

Des lettres particulières de Rome nous donnent les détails suivans sur la reine d'Etrurie :

« La reine Marie-Louise de Bourbon, infante d'Espagne et régente d'Etrurie, est encore à Rome. Ce n'est que le 29 janvier dernier que le Roi de Naples a donné l'ordre qu'elle fût remise en liberté. Elle est alors sortie du couvent où elle avoit été enfermée pendant trente mois, sans avoir la permission de communiquer avec qui que ce soit. Napoléon ne lui a fait éprouver cet incroyable traitement que pour se dispenser du paiement des 400,000 fr. par an qui lui avoient été arbitrairement assignés en compensation, 1°. des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla; 2°. de la Toscane, qui lui avoit été donnée par Charles IV, roi d'Espagne, son père : on sait que la Toscane avoit été donnée à ce dernier moyennant la cession de la Louisiane, que Napoléon avoit ensuite vendue aux Etats-Unis d'Amérique pour la somme de 80 millions de francs. »

Livourne, 24 *avril*.

Hier, le général Montrisor est arrivé dans ce port, et en est reparti le même jour, à la tête des troupes anglaises, pour se rendre en Corse.

Le même jour, tous les ecclésiastiques venus de la Corse, où ils étoient détenus depuis cinq ans par ordre de Buonaparte,

se sont rendus processionnellement à l'église pour y remercier solennellement Dieu de leur délivrance miraculeuse.

Florence, 25 avril.

Aujourd'hui, à deux heures après midi, nous avons vu arriver dans notre ville M. le comte Starhemberg, général de cavalerie au service de S. M. l'Empereur d'Autriche. L'arrivée de cet envoyé a excité parmi nous la joie la plus vive; nous la considérons comme un gage assuré du prochain retour de S. A. I. le grand-duc Ferdinand, souverain ardemment desiré de toute la Toscane.

Bologne, 25 avril.

S. M. le roi de Naples a publié aujourd'hui la proclamation suivante :

« Romains,

» Le chef de l'Eglise est rendu à la capitale du Monde chrétien. Rome revoit le souverain pontife dont elle a deploré si long-temps l'absence. Il semble que le Ciel ait voulu favoriser les sentimens d'affection qui m'ont attaché à vous, dès moment où le sort de la guerre m'a conduit pour la première fois dans vos murs; il semble qu'il ait voulu me récompenser du bien que j'ai pu vous faire, en me choisissant pour vous annoncer un événement si mémorable et si heureux. Tous les peuples de la chrétienté partageront la joie que vous allez éprouver; tous rendront au Ciel des actions de grâce, tous applaudiront aux résolutions magnanimes des souverains qui composent la coalition européenne en faveur du vertueux Pie VII.

» J'ai occupé votre pays, bien moins en conquérant qu'en ami. Je n'ai usé de mon pouvoir que pour améliorer votre sort, en prenant toutes les mesures qui pouvoient se concilier avec un gouvernement provisoire; et, malgré les besoins de la guerre, loin d'aggraver les impôts, je me suis hâté de les diminuer. Conservez dans votre mémoire ce que j'ai fait et voulu faire pour vous. L'amitié du Saint-Père, dont l'assurance est pour moi du plus grand prix, et que j'aimerai toujours à cultiver; les relations de bon voisinage qui existent entre ses Etats et les miens, me font espérer de pouvoir vous donner encore les marques de l'intérêt que je vous porte. Je saisirai toujours avec le plus grand empressement l'occasion de témoigner au souverain pontife ma profonde vénération, et de me rendre utile aux habitans des Etats romains. »

Gênes, 27 avril.

Les cardinaux Ruffo et Joseph Doria sont partis ces jours-ci pour retourner à Rome.

Depuis quatre jours, il est entré dans notre port cinquante-deux bâtimens chargés de toute espèce de marchandises.

Lord Bentinck, commandant en chef des troupes anglo-siciliennes, a fait hier la proclamation suivante :

« L'armée de S. M. britannique ayant fait évacuer entièrement le pays de Gênes par les troupes françaises, il est devenu nécessaire de pourvoir au gouvernement de l'Etat. Considérant que le vœu général de la nation génoise paroît être de retourner à l'ancien gouvernement sous lequel elle a été libre, heureuse et indépendante; considérant en outre que ce vœu semble conforme aux principes reconnus par les hautes puissances alliées, et qui consistent à rendre à tous leurs anciens droits et privilèges, je déclare :

» 1°. Que la constitution des Etats génois, telle qu'elle existoit en 1797, est rétablie avec les modifications réclamées par le vœu général, le bien public et l'esprit de la constitution primitive de 1576. 2°. que ces modifications organiques, ainsi que la manière de former les listes des citoyens éligibles, et de composer le grand et le petit conseils, seront publiées le plus tôt qu'il sera possible; 3°. qu'un gouvernement provisoire de treize membres pris dans les deux colléges, comme autrefois, sera immédiatement nommé, et qu'il remplira ses fonctions jusqu'au 1er janvier 1815, époque à laquelle les deux colléges seront complétés au nombre prescrit par la constitution; 4°. que ce gouvernement provisoire exercera les pouvoirs législatif et exécutif de l'Etat; 5°. que deux tiers des petit et grand conseils seront nommés immédiatement; l'autre tiers sera élu conformément à la constitution, et que les listes des citoyens éligibles seront formées.

» Je déclare, par la présente proclamation, que M. Jérôme Serra, président, MM. les sénateurs Ferrari, Durazzo, Brignole, Fiesco, Pallavicini, de Albertis, Quartara, Massone, Fravega, Selati et Gandolfo sont élus membres du gouvernement provisoire. J'invite et j'ordonne à tous les habitans, de quelque classe et condition qu'ils soient, de leur prêter aide et obéissance. »

Venise, 26 avril.

Cette place et tous les forts qui en dépendent, ont été remis, le 20, aux troupes autrichiennes commandées par le maréchal lieutenant baron de Marchal. S. Exc. a fait aujourd'hui la publication suivante :

« Etant venu à ma connoissance qu'il s'est répandu dans le public que les ville et arrondissement de Venise ne sont occupés que provisoirement par les troupes autrichiennes, je me crois obligé de déclarer que non seulement Venise et ses dépendances, mais aussi les places de Mantoue et de Peschiera, ainsi que toute l'armée italienne, sont mises à la disposition de S. Exc. M. le commandant impérial comte de Bellegarde, d'après la teneur d'une convention qui est déjà sous presse, et qui sera incessamment publiée. »

HOLLANDE.

Amsterdam, 3 mai.

La garnison de Naarden continue à refuser de rendre la place. Hier encore, le commandant a reçu avec beaucoup de froideur un officier français chargé de dépêches de son gouvernement; il n'a pas même voulu les lire.

BELGIQUE.

Aix-la-Chapelle, 5 mai.

La garnison de Juliers, composée d'environ 3000 hommes d'infanterie, cavalerie et artillerie, est sortie hier de la place, avec cocardes et drapeaux blancs, et neuf pieces de canon; elle est arrivée le même jour ici. Ce matin, elle a continué sa route pour Maëstricht. Des troupes saxonnes sont entrées à Juliers. La place de Wesel s'est rendue aujourd'hui. La garnison se rend à Lille.

FRANCE.

PARIS, 11 *mai.*

La chapelle du Roi sera rétablie pour dimanche prochain, telle qu'elle étoit à Versailles. On va y placer un orgue, et l'on y chantera les vêpres et les complies.

— Une personne de la suite du cardinal Gabrielli, qui retourne à Rome, nous écrit de Fréjus, sous la date du 1er mai.

« Parmi ceux qui se sont embarqués avec Buonaparte, » je n'ai reconnu que le généraux Bertrand, Drouot et » Dombrowski; une trentaine d'autres personnes composoient toute sa suite. A Marseille, où nous sommes » arrivés pendant la nuit, un peuple immense s'est » attroupé autour de notre voiture, persuadé que c'étoit » Buonaparte. Nous avons eu beau crier *vive le Roi!* cela » n'a pu empêcher que les glaces de la voiture ne fussent » brisées, et il a fallu que je demandasse de la lumière » pour faire voir le cardinal Gabrielli. Vous voyez, Monsieur, que Napoléon nous a *poursuivis*, alors même qu'il » ne pouvoit plus nous nuire. »

— On a déjà pu placer dans les grands appartemens des Tuileries un portrait en pied de S. M., revêtue de ses habits royaux, ouvrage de M. Callet, ancien peintre du Roi et du cabinet de MONSIEUR. Cet artiste avoit conservé précieusement ses croquis et plusieurs portraits de MONSIEUR, qui l'ont mis à même de devancer dans cette occasion tous ses confrères. M. Callet possède aussi les portraits en buste et fort ressemblans de S. M. et de MONSIEUR, comte d'Artois.

— Le 28 avril, à quatre heures et demie du matin, on a ressenti à Inspruck deux fortes secousses de tremblement de terre; le mouvement etoit dans la direction de l'ouest à l'est; quelques maisons d'Inspruck ont été endommagées.

ARTICLES OFFICIELS.

Ordonnance du Roi.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Nous nous sommes fait représenter en conseil d'Etat les conventions passées entre la France et les hautes puissances alliées, le 23 avril dernier, et ratifiées le 25 du même mois par notre très cher frère MONSIEUR, fils de France, lieutenant général du Royaume pendant notre absence, et nous y avons vu, avec la plus vive satisfaction, que l'intention des hautes puissances avoit été, comme elles s'en sont elles-mêmes expliquées, de faire jouir, autant que possible, la France des bienfaits de la paix, même avant que toutes les dispositions en eussent été arrêtées : nous nous sommes fixés en particulier sur l'article 8 de la convention, où les puissances alliées expriment, par un effet de leur amitié pour la France, la volonté de faire cesser les réquisitions militaires dès le moment où les provinces auront été remises au pouvoir légitime. Ce n'est donc pas sans étonnement que nous avons appris que, malgré que l'autorité royale soit aujourd'hui la seule reconnue en France, et postérieurement aux délais nécessaires pour la notification de la convention du 23 avril, des commandans ou des intendans des armées des puissances alliées avoient continué de requérir des contributions de guerre, ou d'exercer des réquisitions très étendues; que même dans quelques provinces, on avoit procédé à des adjudications anticipées de bois, et à des ventes de mobilier appartenant à l'Etat : nous avons l'heureuse assurance que de pareilles mesures n'entrent nullement dans les intentions des souverains réunis dans notre capitale, et qu'ils veulent terminer avec générosité une guerre entreprise moins contre la France que pour le salut de l'Europe. Nous avons donc cru que nous devions aux puissances alliées elles-mêmes, de maintenir par notre autorité l'exécution des conventions du 23 avril, et d'empêcher qu'aucun de nos sujets prît part à des mesures qui ne seroient autre chose que des offenses à ces conventions. A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport, et notre conseil d'Etat entendu.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les autorités, dans chaque département de France, pourvoiront, d'après les ordres qu'elles recevront de nous, et par les moyens qui leur sont propres, aux subsistances et besoins des troupes des puissances alliées, jusqu'au moment où elles auront évacué le territoire français.

2. En conséquence, nous leur faisons très expresses inhibitions et

défenses d'obéir, prêter les mains, ou autrement obtempérer aux réquisitions qui auroient été ou seroient faites directement sur nos sujets par les commandans ou intendans des puissances alliées, postérieurement à la notification des conventions du 23 avril dernier.

3. Toutes ventes de bois de futaie ou de taillis des ordinaires de 1813, 1814 et années suivantes, faites de l'autorité desdits commandans ou intendans postérieurement à ladite époque, sont déclarées nulles et de nul effet. Il est défendu à nos sujets d'abattre ou exploiter en vertu desdites ventes, à peine de dommages et intérêts, et des amendes et restitutions prononcées par l'ordonnance de 1669.

4. Sont pareillement déclarées nulles et de nul effet les ventes de mobilier dépendant de notre couronne ou appartenant à l'État et aux établissemens publics. Il est défendu à ceux qui se trouvent en possession de ce mobilier, à quelque titre que ce soit, d'en disposer, à peine de restitution et de dommages et intérêts.

5. Recommandons au surplus à tous nos sujets d'aider les autorités publiques à pourvoir à la subsistance et aux besoins des troupes alliées, et de témoigner aux officiers et soldats de ces troupes les sentimens dont nous sommes animés nous-mêmes pour les souverains dont elles dépendent.

Mandons et ordonnons à nos cours, tribunaux, préfets et autorités administratives, qu'ils aient à faire lire, publier et afficher ces présentes partout où besoin sera; à nos procureurs-généraux et préfets de tenir la main à leur exécution, et d'en certifier les ministres dont ils dépendent.

Fait et donné à Paris, le 5 mai, l'an de grâce 1814.

Signé LOUIS.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, etc.,

Nous avons été affligés d'apprendre que, malgré les adoucissemens apportés dans la perception des droits-réunis par l'ordonnance de notre bien-aimé frère lieutenant-général du Royaume, en date du 27 avril, cette perception éprouvoit dans quelques endroits des obstacles aussi nuisibles à l'ordre prescrit qu'à l'intérêt des finances;

Ne voulant voir encore dans cette conduite que l'effet d'une impatience irréfléchie, trop prompte à saisir l'espoir d'un soulagement qu'il faut attendre de la loi, nous croyons que, pour ramener à la règle les personnes qui s'en écartent, il suffira de leur expliquer nos intentions: notre bien-aimé frère, fidèle interprète de notre sollicitude, a pris en considération, autant qu'il étoit en lui, les réclamations élevées contre le régime des droits-réunis; mais sachant que ces droits ne pouvoient être abolis sans être immédiatement remplacés par un système mieux entendu, et que cette abolition et ce remplacement devoient être le résultat d'une loi nouvelle, il s'est borné à dégager cette imposition des accessoires circonstanciés qui tenoient le plus évidemment à une fiscalité arbitraire et gênante.

Prétendre plus qu'il n'a pu faire, et vouloir étendre sur le principal la suppression qui n'a atteint que l'accessoire, c'est devancer l'autorité de la loi; et le refus de payer un impôt dont on n'est pas affranchi par elle, est une faute sur laquelle nous nous empressons d'éclairer ceux qui la commettent, afin de nous épargner la peine de la faire punir.

L'État a des créanciers, des fonctionnaires, des armées dont les intérêts nous sont aussi chers que ceux des contribuables. Le gouvernement a besoin de toutes ses ressources, et ce n'est pas lorsqu'elles sont affoiblies par les malheurs de la guerre qu'il peut en sacrifier une partie importante sans s'assurer d'un équivalent.

Ainsi le salut de l'État exige que toutes les lois sur les impôts existans soient respectées et maintenues, jusqu'à ce que d'autres lois procurent à nos peuples les soulagemens qu'ils réclament, et que les circonstances rendront possibles.

Nous nous proposons de changer, conjointement avec le corps-législatif, le système des droits-réunis, afin d'écarter de l'impôt tout ce qui lui ôteroit la modération d'une dette sacrée envers la patrie.

Jusque là, nous espérons que par suite de l'amour et de la fidélité dont nos sujets nous donnent de toutes parts des preuves si touchantes, ils acquitteront exactement et paisiblement tous les impôts directs et indirects actuellement établis; que les employés préposés à leur recouvrement ne seront pas troublés dans leurs fonctions, et que les autorités chargées de les protéger n'auront à réprimer ni à punir aucune atteinte portée contre elles.

Le commissaire provisoire au département des finances, et nos commissaires extraordinaires dans les départemens, feront connoître et afficher la présente proclamation, afin que tous nos sujets connoissent nos vœux pour leur bonheur, et notre confiance en leur soumission et leur dévouement.

Donné au château des Tuileries, le 10 mai 1814.

Signé LOUIS.

LOUIS, PAR LA GRACE DIEU, etc.,

Sur le compte qui nous a été rendu que les officiers mariniers et marins destinés à l'armement de nos vaisseaux ont été organisés en bataillons et équipages; que l'effet de ce système a été de dénaturer la composition de l'armée navale par une extension de principes, de forme et de dénomination uniquement applicables à l'armée de terre; de réunir sur un même bâtiment, et pour un même service, des marins soumis à des régimes différens, quant à leurs grades, leur avancement et leur solde; d'attacher indéfiniment à des corps militaires des hommes qui n'avoient embrassé le métier de la mer qu'avec la perspective et la confiance de pouvoir naviguer pour le commerce, après avoir temporairement servi sur les bâtimens de guerre; de porter les marins à l'oubli de leurs devoirs pour se soustraire à des obligations rigoureuses et sans terme; d'augmenter enfin les dépenses, sans utilité pour le service et sans avantage pour les personnes;

Voulant faire cesser un état de choses aussi contraire à la prospérité de notre marine, aux intérêts d'une classe précieuse de nos sujets et aux sages institutions établies par les Rois nos prédécesseurs;

Sur le rapport du commissaire provisoire du département de la marine,

Notre conseil d'État entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Les officiers de notre marine, officiers mariniers et marins embarqués sur nos vaisseaux, frégates et bâtimens de tout rang, cesseront d'être organisés en équipages de haut bord et de flotille.

2. La dissolution de tous les équipages de haut bord et de flotille aura lieu le 30 juin prochain, et l'administration et la comptabilité de ces corps seront arrêtées à cette époque.

3. Les états-majors et équipages de nos vaisseaux, frégates, corvettes, et autres bâtimens de guerre, resteront provisoirement composés en grades et classes, d'après les réglemens actuellement en vigueur.

4. A dater du 1er juillet de la présente année, il ne sera plus exercé de retenue pour masses d'habillement, de logement, et de linge et chaussure, sur la solde des officiers mariniers et marins embarqués sur nos vaisseaux. Ladite solde leur sera payée intégralement; notre intention étant que les dits marins reçoivent leur paie telle qu'ils l'ont acquise jusqu'à ce qu'ils passent à une paie supérieure.

5. Les commandans de nos vaisseaux et autres bâtimens veilleront à ce que lesdits officiers, mariniers et marins pourvoient à leur habillement et entretien; à ce qu'ils continuent d'être vêtus uniformément, d'après les modèles en usage dans notre marine, et à ce qu'ils soient munis des hardes et effets qui doivent composer leurs sacs.

6. Le commissaire provisoire du département de la marine donnera les ordres et instructions de détails que comporte l'exécution des présentes dispositions.

Donné à Paris, le 10 mai 1814.

Signé LOUIS.

Le 10 mai 1814, le général de brigade baron de Preval a été promu, par S. M., au grade de général de division, et nommé inspecteur-général de la gendarmerie, et chef d'état-major-général de cette arme.

— Une décision de S. M., rendue au château des Tuileries, le 9 mai 1814, renferme la disposition ci-après:

Les soixante-onze caisses de papiers provenant des archives diplomatiques de Hollande, et déposées aux archives du ministère des affaires étrangères de France, seront restituées au gouvernement hollandais.

— En vertu d'une autre décision du même jour, il sera restitué aux dix premières familles espagnoles les valeurs et objets d'art, et autres propriétés qui ont été séquestrées par l'ancien gouvernement français, en conformité du décret du 12 novembre 1808.

— Le 9, ont été admises à l'audience du ROI les députations des départemens du Pas-de-Calais et de la Sarthe; celles des villes d'Angers, de Fontainebleau, du Havre-de-Grâce, du Mans, de Meaux, de Melun, de Saint-Malo, de Lyon, de la chambre de commerce et de la garde nationale de Lyon; des tribunaux de première instance et de commerce de Paris.

S. M. a répondu

Aux députés d'Angers. « Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens. Ma bonne ville d'Angers ne peut » ignorer l'amour particulier que je lui porte depuis quarante ans. »

Aux députés de Fontainebleau. « Je suis touché de vos » sentimens. Je sais que votre fidélité n'a jamais été » ébranlée. Soyez sûrs que je n'en perdrai pas le souvenir, » et que j'irai en jouir moi-même dans mon château de » Fontainebleau. »

Aux députés du Havre. « Ce que vous venez de me dire » a sensiblement touché mon cœur. Un de mes vœux les » plus chers seroit de parcourir toute la France, et de porter » partout des marques de mon amour. Je tâcherai de le » réaliser. »

Aux députés de Lyon. « J'aime à entendre l'expression » des sentimens de ma bonne ville de Lyon. Je connois sa » conduite et ses malheurs: elle peut compter sur mon » cœur comme sur ma mémoire. »

A la chambre de commerce de Lyon. « Je connois l'im- » portance des fabriques de Lyon; je veillerai à tout ce qui » peut faire prospérer le commerce de cette ville et encou- » rager ses manufactures. »

A la garde nationale de la même ville. « J'espère que » mes successeurs n'auront jamais besoin du courage qu'elle » a montré en 1793. »

Aux députés de Meaux. « Je reçois avec reconnoissance » les sentimens que vous venez de m'exprimer au nom de » mes fidèles sujets de la ville de Meaux. J'ai déjà une » preuve de leur attachement dans l'accueil que mon frère » a reçu dans leurs murs. »

Aux députés du département du Pas-de-Calais, qui rappeloient que, pendant la révolution, leur malheureux pays fut inondé de sang par d'épouvantables monstres qu'il avoit produits. « Je vous remercie, Messieurs, de l'assurance que » vous venez de me donner de vos sentimens. Il est vrai que » dans votre département est né un monstre (*Robespierre, né à Arras*), dont le nom ne doit jamais être prononcé » qu'avec horreur; mais je ne peux oublier que c'est dans » ce même pays que j'ai entendu les premières acclamations » qui ont accompagné mon retour. »

Au tribunal de première instance de Paris. « Je reçois » avec plaisir les hommages du tribunal; il m'est doux de » penser que depuis que mon nom a été prononcé en » France, il n'a pas coulé une seule goutte de sang: je » vous recommande l'administration de la justice. »

— Hier 10, une députation de la ville de Sarlat, composée de MM. Lasur, maire; de Cerval, adjoint; Léon de Brons, Bonet de la Chafroulère et François de Pignol, a eu l'honneur d'être présentée au ROI. « J'agrée, leur a répondu » S. M., les sentimens que vous m'exprimez. Il est bien » doux pour nous d'en trouver de semblables dans le » cœur de tous les Français: rien n'est plus propre à faire » oublier nos longs malheurs. »

— Par décret de S. A. R., le lieutenant-général du royaume du 1er de ce mois, M. le général de division baron Milet de Mureau, ancien inspecteur-général du génie, a été rendu aux mêmes fonctions.

— M. le prince de Schwartzenberg a adressé, le 8 de ce mois, la lettre suivante à M. le général Dupont, commissaire du gouvernement au département de la guerre:

« Monsieur le comte,

» L'Empereur, mon auguste maître, a appris, avec peine qu'il est survenu entre ses grenadiers et ceux de la garde royale de France des rixes occasionnées par les branches de verdure que les soldats autrichiens portent sur leurs bonnets. Je dois vous inviter, M. le comte, par ordre de S. M., de faire publier à l'armée française, que ces branches de verdure, bien loin d'être une marque de triomphe, ne sont qu'un simple signe de ralliement prescrit depuis un temps immémorial par nos réglemens militaires, et que nos soldats portent en temps de paix comme en temps de guerre. »

— MM. les propriétaires à qui il a été accordé des militaires en sauve-garde, sont invités à les renvoyer sur-le-champ à Paris, afin qu'ils puissent se rendre de suite à leurs corps respectifs.

Paris, le 10 mai 1814.

Le gouverneur de Paris, signé SACKEN.

— Plusieurs personnes ont remis à l'Empereur de Russie des pétitions relatives à la rentrée des prisonniers français qui sont en Russie; la décision de S. M. I. à cet égard est générale, elle comprend toutes les classes d'individus, et répond aux réclamations qui lui ont été adressées.

AVIS. — Un nouveau piége est tendu à la sensibilité des habitans de Paris: des individus revêtus de capotes ou habits militaires parcourent les rues en mendiant, et cherchent à exciter l'intérêt des passans par des récits mensongers. Le général de division commandant Paris pour les troupes françaises, invite les habitans à ne pas priver de leurs bienfaits de véritables infortunés pour des misérables dont l'imposture est d'autant plus coupable, que le gouvernement a fait assurer, avec la plus rigoureuse exactitude, la distribution des subsistances dans les casernes et hôpitaux à tous les militaires qui y ont droit.

Avis. — Le public est prévenu que le passage de la rivière à Melun et Montereau a été rendu praticable pour toute espèce de voitures, et qu'en conséquence les voyageurs en poste peuvent se diriger par cette route comme par le passé.

Nous n'avons pas cru devoir rendre compte dans cette Feuille des *Réflexions de M. Bergasse, sur le projet d'acte constitutionnel;* l'intérêt du sujet et le nom de l'auteur recommandoient assez cet écrit: aussi a-t-il eu le plus grand succès, et est-il à sa quatrième édition. Mais nos lecteurs sont sans doute curieux de connoître tout ce qui est sorti d'une plume aussi distinguée, et nous les prévenons qu'il se trouve encore chez le libraire Petit, au Palais-Royal, galerie de Bois, quelques exemplaires du *Discours et fragmens de M. Bergasse*, imprimés sous la tyrannie de Buonaparte, et qu'on n'osa point annoncer.

Dans les divers morceaux qui composent ce Recueil, tels que ceux *sur la manière dont nous distinguons le biens et le mal, sur la liberté, sur Dieu,* on rencontre un grand nombre de vérités d'un ordre élevé, dues à une méditation profonde, et M. Bergasse les présente toujours avec cette éloquence que l'art ne peut donner, et qui n'appartient qu'à ces âmes privilégiées, pour qui c'est un devoir comme une passion de se rendre utiles aux hommes.

— Le directeur-général de police à Hambourg s'appelle Daubignosc, et non Daubignac, comme on l'a imprimé dans cette feuille.

— Mad. Blanchard, n'ayant point de nouvelles du ballon dont elle a fait usage le jour de l'entrée du Roi dans sa capitale, prie les personnes qui auroient connoissance du lieu où il est tombé, de vouloir bien lui en donner avis rue Cassette, n°. 20.

Réponse du maréchal de Broglie à la lettre de Mgr. le comte d'Artois. (Voyez le Numero d'hier.)

Monseigneur,

Les émigrés français rassemblés dans l'arrondissement de Dusseldorff, ont voulu que je leur servisse d'interprète auprès de V. A. R., pour lui rendre les sentimens dont ils ont été affectés, lorsque je leur ai donné connoissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, et dans laquelle la sensibilité et la noblesse de votre âme se peignent d'une manière si touchante et si vraie.

Cette lettre a porté dans tous les cœurs l'attendrissement de l'admiration et de l'amour; et l'intérêt que vous daignez prendre à la situation fâcheuse où se trouvent ces bons et fidèles serviteurs, en adoucissant leurs malheurs, ne leur fait sentir que plus vivement les vôtres.

Leur premier mouvement et l'unique, en apprenant l'usage que vous vouliez qu'il soit fait du présent que vous avez reçu de l'impératrice de Russie, a été de me demander qu'il leur fût permis d'envoyer quelques-uns de leurs membres le reporter à V. A. R., et la conjurer avec les plus vives instances de conserver un gage aussi précieux de l'amitié de cette auguste Souveraine. Je n'ai pu calmer ce sentiment si juste, et le seul digne de répondre à celui de V. A. R., qu'en leur faisant connoître à ces généreux gentilshommes que ce seroit lui déplaire, de ne pas accepter dans ce moment le secours qu'elle daignoit leur offrir, et en les assurant que cette superbe collection ne seroit point aliénée, et rentreroit en vos mains dans des temps plus heureux. Nous espérons, Monseigneur, qu'ils ne sont pas éloignés; mais, quoi qu'il en arrive, puisque nous trouvons en vous les sentimens que le grand Henri marqua toujours pour sa noblesse, V. A. R. éprouvera de sa part la même fidélité et le même dévouement; et si elle ne peut lui offrir les ressources de ses biens et de sa fortune, elle prodiguera son sang et sa vie, et mettra son bonheur et sa gloire à périr, s'il le faut, sous vos yeux et avec vous. Mais la justice de la cause que vous défendez avec tant de fermeté et de constance, doit faire conserver l'heureux espoir que la vertu triomphera enfin du crime, et que, l'ordre étant rétabli, vous jouirez du fruit de vos travaux.

Ce sont les vœux que les émigrés de cet arrondissement, et certainement ceux de tous les autres, forment pour V. A. R. et pour les princes vos fils, qui se montrent si dignes de vous, Monseigneur, par le sacrifice qu'ils font d'une épée à laquelle la main dont ils l'ont reçue donne une valeur inappréciable.

Ils me font trop d'honneur de daigner en recevoir une de moi; j'obéis à leurs ordres, en chargeant le prince de Revel de leur présenter la mienne. Elle ne peut avoir de prix que par le cri de *vive le Roi!* gravé sur la lame; et qui l'est bien plus profondément dans mon cœur.

J'ai l'honneur d'être avec le plus inviolable attachement et le plus profond respect,

Monseigneur,

De V. A. R., le très humble et très obéissant serviteur,

Le maréchal de BROGLIE.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 11 mai.*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	58 3/4	59 1/4
Londres.	18f. 20c.	18
Hambourg.		
Saint-Pétersbourg. . . . . . 1f.		

5 pour 100 c. Jouiss. du 22 mars 1814. — 57f 50c 57f 57f 10c 57f 15c 10c 25c 10c 25c 20c 15c 57f 57f 10c.

Idem, jouiss. du 22 sept. 1814. —

Actions de la Banque de Fr., J. du 1er janvier 1814. — 890f 900f 905f 902f 50c.

SPECTACLES.

THEATRE FRANÇAIS.

Le Philosophe sans le savoir, le Jeu de l'Amour et du Hasard.

THEATRE DE L'OPERA-COMIQUE.

Grammont, le Nouveau Seigneur, les Heritiers Michau.

THEATRE DE L'ODEON.

Henri IV et d'Aubigné, les Ricochets, la Cloison.

THEATRE DU VAUDEVILLE.

L'Hôtel du Grand-Mogol, le Voile, Pierrot.

THEATRE DES VARIÉTÉS.

Le Retour des Lis, Un Tour de Colalto, la Chûte.

THEATRE DE LA GAIETE.

Henri IV, la Femme médecin, la Ville au Village.

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

La prem. rep. de *Berthilie*, *les Suppleans.*

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Grands Exercices d'équitation par MM. Franconi fils, suivis de *l'Entrée d'Henri IV à Paris.*

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Leipsick, 3 mai.

On reçoit dans ce moment la nouvelle agréable que la ville de Hambourg a capitulé le 29, et qu'elle est libre maintenant.

BELGIQUE.

Aix-la-Chapelle, 6 mai.

Maëstricht a été remis le 4 au général Wolzogen, au nom des puissances alliées. La moitié de la garnison française est partie ce jour-là; l'autre moitié a évacué la place hier.

Namur, 6 mai.

Un accident terrible a troublé ce matin notre ville et porté le deuil dans plusieurs familles. Une certaine quantité de poudre a pris feu on ne sait comment, et a fait sauter l'arsenal situé sur le bord de la Sambre, derriere l'église cathédrale. Cet édifice a souffert de la détonation, mais peu en comparaison de la rue de l'Arsenal, qui a éprouvé une perte inappréciable. Plusieurs personnes ont été grievement blessées, et déja l'on a à pleurer la mort de quelques autres. Le séminaire qui se trouve entre l'évêché et l'arsenal, a été très maltraité: la perte qu'il fait ne sauroit encore être calculée; mais la nombreuse jeunesse qu'il renferme n'a pas eu le plus léger accident. L'évêché a très peu souffert. On ne connoît pas encore tous les détails de ce funeste événement.

Anvers, 7 mai.

L'agent des villes anséatiques près le gouvernement belgique, a pris possession du domaine et de la résidence de l'ancienne hanse teutonique, dont on s'étoit emparé sous le gouvernement de Buonaparte.

ITALIE.

Milan, 4 mai.

Le cardinal Litta est arrivé avant-hier à Milan. S. Em. part aujourd'hui pour Rome.

Les lettres de Gênes annoncent que le roi de Sardaigne vient de débarquer dans cette ville.

Livourne, 4 mai.

Tout le monde sait que l'implacable ennemi de l'église catholique fit déporter en Corse, il y a quatre ans, un nombre considérable de prélats, de prêtres et de seigneurs romains, restés fidèles au Saint-Siége et à leurs devoirs; mais jusqu'à présent le public ignore comment ont été traités ces vénérables et généreux confesseurs de la foi. La lettre suivante, quoique d'une date déja ancienne, ne se lira pas sans un pieux attendrissement. Nous en garantissons l'authenticité. En voici la traduction de l'italien.

De la forteresse de Calvi, 30 juin 1813.

« Mon très cher ami, il y a deux mois à présent que je vous ai écrit, et, n'ayant point reçu de réponse à ma lettre, je crains qu'elle n'ait été perdue: je vous écris de nouveau dans des circonstances bien différentes des précédentes. Je viens sur-le champ aux détails de ma position.

» En conséquence du prétendu Concordat, on nous a pressés de nouveau de faire le serment: aucun de nous n'a cru devoir le prêter. Le 31 du mois de mai dernier, l'adjudant-général commandant, escorté d'une troupe nombreuse, vint au donjon de Bastia, et l'on nous lut notre sentence, par laquelle nous étions condamnés à la mort civile, à la confiscation de nos biens et à la déportation. Le soir même, sur les huit heures environ, on nous signifia que nous partirions à deux heures de nuit. Vous pouvez imaginer quelle fut notre consternation en considérant le peu de temps qu'on nous donnoit, et la circonstance si fâcheuse de ce temps. Ayant fait un petit paquet des choses les plus nécessaires, et l'ayant mis sur nos épaules, sans que le gouvernement eût pourvu en aucune sorte aux commodités du voyage, nous fûmes conduits, à l'heure indiquée, d'un grand nombre de gendarmes, de canonniers et de milices du pays, et, pendant l'obscurité de la nuit, on nous fit partir de Bastia, en nous heurtant, nous poussant, et pointant les baïonnettes contre nous; on avoit de plus ordre de faire feu sur nous si quelqu'un s'écartoit même pour satisfaire à quelque besoin de la nature. Dans cet état, au vu de quelques habitans de Bastia, dont le cœur compatissoit à nos maux, nous fûmes conduits à S. Fiorenzo, où, après avoir été retenus quelque temps hors des maisons, et exposés aux ardeurs du soleil, sans que le gouvernement nous fournit aucun rafraîchissement, nous fûmes embarqués pour être transportés à Calvi. Une fois on nous fournit, dans le bâtiment de transport, un peu de fromage, avec du biscuit; une autre fois, un peu de fèves, mais bien dégoûtantes par certaines circonstances que je me dispenserai de vous décrire. C'est ainsi que nous arrivâmes à Calvi, où nous fûmes aussitôt enfermés dans la forteresse.

» On nous signifia que nous y vivrions de pain et d'eau, et que nous coucherions deux à deux sur une paillasse. On nous interdit toute communication au-dehors, et l'on nous ôta tout moyen de célébrer la messe; il ne nous fut même pas permis de chercher, à nos frais, quelque soulagement. Cet état de misère a commencé le 3 de juin: il a duré de même et dure encore à présent (que je vous écris). Une demi-pagnotte de pain (demi-livre d'Italie de six onces), une certaine mesure d'eau dont le gouvernement a fixé la quantité, encore n'est-elle pas toujours bonne: voilà toute notre nourriture. Notre position ne laisse pas cependant d'être très dispendieuse, parce que nous ne pouvons obtenir quelque adoucissement à nos maux qu'à force d'argent. Nous voyons ici se vérifier ces paroles de l'Ecriture: *Aquam nostram pecuniâ bibimus*, attendu que nous sommes obligés de payer pour avoir quelque peu d'eau de plus que la ration; c'est-là une dépense qu'on peut faire ouvertement.

» On ne nous donne plus les lettres de la poste à notre adresse. On ne permet point de nous faire passer de l'argent. En un mot, pour pouvoir obtenir quelque soutien, il faut faire la contrebande, toujours en cachette, et toujours avec des craintes; et ce qui forme un des actes les plus déplorables de cette tragédie, c'est que nous sommes murés jour et nuit. On fait ici des perquisitions fréquentes et imprévues avec la plus grande rigueur, et quelquefois avec fureur et cruauté. On va même jusqu'à fouiller dans nos poches, en sorte que nous nous trouvons heureux lorsque nous avons pu sauver, ou un morceau de pain blanc, ou une *gorgée* de vin, acquis je ne dirai pas à quel prix et avec quels dangers. En un mot, nous pouvons nous appliquer littéralement ces paroles du prophète Jérémie: *Parvuli non dabatur requies, et qui nutriebantur in croceis amplexati sunt stercora.* C'est dans cet état cependant que se trouvent Mgr Serpelli, Mgr Gazzoni et tant d'autres seigneurs et personnes de distinction renfermés avec nous. Telle est notre position. Nonobstant cela, grâce au ciel, je me porte très bien, et je suis même assez content.

» Le dernier secours que vous m'avez annoncé, en date du 9 avril dernier, est déja arrivé à Calvi. J'attends le moment favorable pour l'introduire avec sûreté. Je vous remercie de votre charité, comme vous en remercieront tous ceux qui y participent avec moi..... »

FRANCE.

Toulouse, 7 mai.

Mgr le duc d'Angoulême, parti de cette ville mardi dernier pour aller inspecter les armées de MM. les maréchaux Suchet et Soult, dont plusieurs corps sont cantonnés dans le département de l'Aude, est rentrée à Toulouse le 5, à huit heures et demie du soir. Dans ce rapide voyage, S. A. R. a reçu les hommages des communes situées sur la route, et sa présence a excité partout le même enthousiasme et les mêmes transports.

Le prince a quitté définitivement Toulouse hier, vendredi, à cinq heures du matin; après avoir entendu la messe, S. A. R. a pris la route de Lavaur, pour passer la revue d'un corps d'armée de M. le maréchal Soult: elle se rendra immédiatement à Bordeaux, après avoir également inspecté les troupes cantonnées à Montauban.

M. le comte Jules de Polignac, commissaire extraordinaire du Roi à Toulouse, a reçu la visite des autorités de la ville. Dans toutes ses réponses aux complimens qui lui ont été adressés, il s'est attaché principalement à recommander l'oubli de toutes les haines, de toutes les divisions, de tous les partis qui ont successivement déchiré et désolé la France, et à considérer l'heureuse révolution qui vient de s'opérer comme une époque de réconciliation et d'amour. M. de Polignac possède à un très haut degré l'art d'inspirer la confiance par les manières les plus nobles et les plus aimables, et par des expressions pleines de grâce et de dignité.

PARIS, 12 mai

Le corps-législatif s'assemble demain pour nommer vingt-cinq de ses membres qui assisteront au service solennel que l'on célébrera samedi prochain à Notre-Dame pour les rois Louis XVI et Louis XVII; la reine Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche et Mad. Elisabeth. Il y aura également une députation du sénat. De grands préparatifs se font à Notre-Dame pour cette auguste et sainte cérémonie. Plus de deux cents ouvriers y travaillent jour et nuit. Le ROI et Mad. la duchesse d'Angoulême occuperont une tribune particulière, et seront placés de manière à être vus de tous les assistans. MONSIEUR, frere du ROI, M. le duc de Berry et les princes du sang seront à la tête du deuil. Au milieu de la nef s'élèvera un catafalque chargé des armes de France. Le service commencera à onze heures précises. La messe sera célébrée pontificalement par M. Courtois de Pressigny, évêque de Saint-Malo. La musique sera exécutée par la chapelle du ROI; et les femmes, suivant l'ancien usage, ne devant plus être admises parmi les musiciens de la chapelle, seront remplacées par les enfans de chœur de l'église métropolitaine.

Enfin donc, le 14 mai 1814, un premier acte expiatoire, un premier culte religieux va être consacré aux mânes du Roi martyr, que la voix des fidèles, prévenant celle du Pontife, a déjà proclamé le *second saint Louis*. En vérité, ce n'est pas pour lui, c'est par lui et pour nous qu'il faut invoquer la clémence du Ciel; il nous l'a nous obtenue, puisque sa mémoire va être bénie par des milliers de Français, dans ce même sanctuaire où une poignée de tyrans a osé la charger de malédictions sacriléges au nom d'un peuple qu'ils opprimoient et calomnioient à la fois, et qui fit trop peu alors en se bornant à les démentir. « OMBRE DE NOTRE ROI! » (s'écrioit, il y a dix-huit ans, le *défenseur des Français opprimés*, en voyant la première basilique de France ravie à la religion pour être dédiée au parricide) « victime de tes bienfaits, de nos pas» sions et de leurs crimes; toi dont la mort nous a rendus » tous malheureux et tous coupables, ah! dis-nous que tant » de millions de cœurs qui se sont sentis brisés dans ce jour

» exécrable; que tant de voix qui se sont courageusement » élevées pour démentir ces organes imposteurs, ces triomphateurs gagés, cette solennité déserte; que l'effroi visible » de ce petit nombre de méchans qui ont balbutié les sermens de la haine, tandis que les accens de l'amour et de » la douleur étoient partout si prononcés; que jusqu'au » choix du lieu devienne pour toi autant d'hommages, et » pour nous autant d'expiations. Non, ce choix n'a pas été » fait sans un dessein secret de la Providence. Dieu a » voulu que la profanation de son temple devînt la consécration de ta mémoire. Il a voulu marquer que ton âme céleste » étoit digne d'être associée à l'injure du Ciel, et que désormais ta vertu pouvoit être méconnue là seulement où » la Divinité étoit blasphémée. » (1)

Les peuples de la Vendée, les soldats de l'armée catholique et royale furent si touchés de cette apostrophe, qu'ils la firent imprimer dans leurs livres d'*Heures*, comme une *prière au martyr royal*. Quel cœur fidèle ne s'unira aujourd'hui aux sentimens de ces soldats religieux, que Buonaparte lui-même appeloit des *héros*, des *géans?* Et qui ne sentira que la première expiation due aux mânes de Louis XVI, c'est que chacun travaille autant qu'il est en lui à consommer cette salutaire restauration de Louis XVIII, héritier des vertus non moins que du sceptre de son adorable frère?

— Le cardinal Maury a reçu ordre de quitter l'Archevêché.

— On annonce comme très prochaine la première représentation des *Etats de Blois*. On sait que cette tragédie est de M. Raynouard, auteur des *Templiers*.

— Les curieux vont voir dans les magasins de bronzes de MM. Desnière et Matelin, rue des Fossés-Montmartre, n°. 2, un buste du général Pichegru, ouvrage du sculpteur Masson. Ce buste, d'une parfaite ressemblance, est à vendre.

— En 1788, les états d'Artois avoient fait ériger à la mémoire du maréchal de Levis, long-temps gouverneur de cette province, un monument dans la cathédrale d'Arras; il avoit été détruit pendant la révolution, mais les bronzes qui le décoroient avoient été recueillis et conservés à la Préfecture: le Roi, à son passage à Calais, a ordonné au préfet du département de relever ce monument, en daignant ajouter avec la bonté qui le caractérise: « Le maréchal de » Levis fut pendant dix-sept ans mon ami, et, s'il vivoit, il le seroit encore. »

— Plusieurs officiers de cosaques ayant été dimanche dernier au Panorama du Danube, vu de Léopold-Berg, nouvellement exposé au public dans la grande rotonde, boulevard des Capucines; en voyant l'immense étendue de pays qu'il représente, ont éprouvé une telle surprise, que le lendemain ils sont revenus au nombre de neuf, avec un enfant auquel ils ont bandé les yeux, et qu'ils ont conduit ainsi au milieu de la plate-forme, afin de juger quel effet devoit produire ce spectacle sur une personne non prévenue, et qui ignoroit absolument ce que l'on vouloit faire. L'étonnement du jeune homme, après avoir jeté les yeux de tous côtés, a été à son comble, et ne pouvant se rendre compte de ce qu'il voyoit, il s'en est suivi beaucoup de questions et d'exclamations qui ont été pour ces messieurs et pour les personnes qui s'y trouvoient dans ce moment une scène aussi curieuse que divertissante.

— Lundi prochain, on mettra en vente chez H. Nicolle, rue de Seine, n°. 12; chez Mame frères, rue Pot-de-Fer, n°. 14; et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, la seconde édition de l'ouvrage de Mad. de Staël intitulé: *De l'Allemagne*, en 3 vol. in-8°.; prix: 18 fr., et 22 fr. par la poste. Comme nous l'avons déjà annoncé, la première édition a été mise au pilon il y a trois ans, par ordre de Buonaparte, après avoir été soumise à la censure. On a rétabli dans l'édition qui va paroître tous les passages supprimés.

— L'ouvrage intitulé *le Tyran, les Alliés et le Roi*, par M. le marquis de Coriolis d'Espinouse, est aujourd'hui en vente chez le Normant, rue de Seine, n°. 8. Nous en rendrons compte.

— M. Cérioux jeune, libraire, quai Malaquais, n°. 15, a eu l'honneur de présenter à S. M. Louis XVIII, l'*Oraison funebre de Louis XVI*, et à Mad. la duchesse d'Angoulême, *la Dedicace de l'Oraison funebre de son auguste mere* Cet hommage a été accueilli avec bonté par S. M., et avec la plus gracieuse bienveillance par son A. R.

ARTICLES OFFICIELS.

Le corps municipal de Paris a été admis hier à l'audience du Roi. Organe de ce corps, le préfet de la Seine a prononcé un discours qu'il a terminé en exprimant le vœu suivant:

« . . . . Sire, vos augustes aïeux daignèrent, dans de semblables circonstances, honorer l'Hôtel-de-Ville de leur présence. Ils appeloient ces jours heureux du nom de *fête de famille*, parce qu'il les rapprochoient et les plaçoient au milieu de leurs enfans. Sire, vos fidèles Parisiens sollicitent aujourd'hui la même grâce; ils osent l'espérer: ils n'ont pas moins d'amour, et V. M. n'a pas manifesté moins de bonté pour eux. »

Le Roi a répondu: « J'accueille avec plaisir les sentimens que m'exprime, par votre organe, ma bonne ville » de Paris; c'est à une époque, j'espère, peu éloignée, celle » où j'aurai rendu la paix à mon peuple, que j'irai jouir de » ces fêtes au milieu de vous. »

— A l'audience du 9, le Roi a reçu les adresses du département de la Gironde, des villes de Bar-sur-Aube, de Châteaudun, de Chaumont, Rennes, Montbrison, L'Aigle, Fontenay-le-Comte, Clermont-Ferrand, et celle du clergé de cette dernière ville.

Le Roi a répondu aux députés de la Gironde:

« Je reçois avec satisfaction l'assurance des sentimens que » vous venez de m'exprimer, et dont les habitans de ma » bonne ville de Bordeaux et du département de la Gironde » ont donné les premiers l'exemple. Je n'oublierai jamais le » zèle et la fidélité des Bordelais dans cette circonstance, et » je serai heureux lorsque j'aurai assuré leur bonheur. »

Les députés de Fontenay-le-Comte ont dit à S. M.:

Sire,

« Comme tous les Vendéens, nous avons été constamment animés par le sentiment de nos devoirs, et par un dévouement sans réserve à la cause de nos Rois. Nulle part on n'a desiré plus ardemment le rétablissement de nos légitimes souverains. Nulle part le retour de V. M. et de son auguste famille n'a plus vivement ému tous les cœurs.

» Ils sont passés ces jours de deuil, d'oppression et de misères; où tout, jusqu'à nos excès, nous offroit en perspective la ruine de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, l'épuisement absolu de toutes nos ressources et la plus effrayante dépopulation: le retour de V. M. a tout changé, tout embelli.

» Ce ne sont plus ces froides actions de grâces, ces *Te Deum*, présages trop certains de levées exorbitantes, et de mesures d'exécution encore plus odieuses; ces tristes *Te Deum*, qui portoient partout la terreur, et qui faisoient déserter nos temples.

» Ce ne sont plus ces prières pour l'oppresseur auxquelles personne ne prenoit part, et qui, environnées d'un morne silence, portoient le caractère de la réprobation universelle.

» Quel délicieux contraste! De tous côtés dans les départemens, comme dans la capitale, dans les campagnes comme dans les villes, vos fidèles sujets de toutes les classes, de tous les âges, de tous les cultes, se sont précipités dans nos temples, en ont inondé par torrens et l'intérieur et les portiques, et jusqu'aux places qui les précèdent. . . . .

» Ah! qu'il vive long-temps heureux, le digne héritier de saint Louis et de Henri IV! Qu'elle prospère à jamais la race auguste et bienfaisante des Bourbons! Tel est, Sire, le cri qui sort de toutes les bouches, et qui s'élance de tous les cœurs. »

S. M. a répondu: « Je reçois avec plaisir l'expression de » vos sentimens. L'histoire fera passer à l'avenir le témoignage de votre gloire; celui de vos malheurs est, je » l'avoue, plus présent à mon esprit: je tâcherai de les » réparer. »

Les députés de la ville de Clermont-Ferrand ont parlé en ces termes:

Sire,

« La ville de Clermont s'honore de n'avoir jamais dévié des sentimens de fidélité qu'elle a voués à votre sang auguste. Elle en a conservé de nombreux témoignages sous les différens rois, successeurs de saint Louis; mais celui qu'elle présente à V. M. avec le plus de confiance, c'est le serment solennel qu'elle prêta à Henri IV d'heureuse mémoire, et l'abjuration qu'elle avoit faite auparavant, *de tout ce qui pouvoit être contraire à l'obéissance due au Roi de France*. Ces sentimens, Sire, vivent toujours au fond de nos cœurs; ils n'ont point été détruits, ils n'ont été que comprimés par la tyrannie, et le nouvel essor qu'il nous est permis de leur donner n'en sera que plus vif et plus durable. S'il existe pour nous un principe sacré, c'est celui qui, dans notre droit public, maintient la perpétuité de la couronne de France: Roi par naissance, Sire, vous n'avez jamais cessé de l'être dans les cœurs vraiment français, et ce principe est tellement social, que l'Europe entière s'est levée et s'est mêlée parmi nous pour ne pas le laisser proscrire.

» Que reste-t-il à faire, Sire, à vous et à vos fidèles sujets? à vous, à rétablir les mœurs sur les bases indestructibles de notre antique religion; à nous, à déplorer les causes de vos malheurs, qui ont aussi été les nôtres, à faire revivre parmi nous ces vertus si chères à nos pères, la loyauté et l'honneur, et à vous jurer, comme eux, *au nom du grand Dieu vivant*, et sur le tombeau même du bon et infortuné Louis XVI, une obéissance filiale et une éternelle fidélité. »

S. M. a répondu: « Je savois très bien que la ville de » Clermont avoit toujours été fidèle au Roi, et je ne l'oublierai pas. »

Le Roi, s'adressant ensuite au clergé de la même ville, a dit: « Je suis très sensible, Messieurs, aux sentimens que » vous venez de m'exprimer; mon clergé de la ville de » Clermont connoît mon amour pour la religion, et je me » recommande à ses prières. »

---

(1) *Defense des Emigrés français*, par T. G. de Lally-Tolendal, pag. 100, 2e partie, édit. de Paris 1797.

— Hier, S. M. a daigné accorder une audience particulière à M. Deseze, défenseur de Louis XVI. On a remarqué que cette audience, où S. M. étoit seule avec lui, a duré plus d'une demi-heure. On peut juger combien elle a été flatteuse et touchante pour cet illustre défenseur.

— La liste des personnes qui, d'après l'invitation de MM. les commissaires du Roi, ont déposé des sommes pour le soulagement des indigens de la capitale, a été présentée à Mad. la duchesse d'Angoulême. S. A. R. considère comme des preuves d'attachement à sa personne, les efforts de ceux qui concourent avec elle à adoucir le sort des malheureux. Depuis la clôture de cette liste, plusieurs souscripteurs se sont présentés; ils pourront déposer leurs offres chez M. Denis, notaire, rue de Grenelle Saint-Germain, n°. 3. La liste additionnelle sera présentée à S. A. R., après le sacre de S. M. Louis XVIII.

COUR D'ASSISES DE PARIS.

Il y a un an, toute la capitale fut remplie du bruit des aventures tragiques d'une dame de Choisy-le-Roi, femme intéressante par sa conduite exemplaire autant que par sa beauté, la plus infortunée des épouses, ne trouvant au sein de l'union conjugale que chagrins et douleurs, obligée de souffrir dans sa maison les désordres d'un mari, poursuivie jour et nuit par la haine furieuse et acharnée d'une tante, enfin entourée de mercenaires qui conspiroient sans cesse contre sa vie, et qui avoient plusieurs fois tenté de la faire périr par le poison. Cette étrange et horrible cause a commencé hier à occuper la cour d'assises, et l'occupera plusieurs jours de suite. Voici l'exposé des principaux faits que rapporte l'acte d'accusation :

Le sieur Charles de Normont, fils d'un riche propriétaire de Flandre, émigra au commencement de la révolution, et revint en France en vertu de l'acte d'amnistie; il parvint à rassembler quelques debris de sa fortune, et à s'en composer un revenu d'environ 8000 fr. En 1802, il épousa à l'âge de quarante-cinq ans Marie-Elisabeth-Catherine Leverd, fille d'un épicier de Paris; elle n'avoit que dix-neuf ans : sa jeunesse et sa beauté formoient à peu près toute sa dot. Cette union fut bientôt troublée. Les malheurs de la jeune épouse furent causés d'abord par sa propre tante, la dame Leverd, dite Mellers. Celle-ci vivoit depuis trente ans dans la liaison la plus intime avec Charles de Normont, qu'elle avoit même accompagné dans l'émigration; elle craignoit que l'empire qu'elle avoit acquis sur son esprit ne lui fût enlevé par une épouse qui étoit dans la fleur de l'âge et de la beauté.

Ils logeoient ensemble dans une maison louée sous le nom de la dame Mellers, par un bail de vingt-sept ans; les domestiques étoient censés à ses gages, de sorte que Mad. de Normont sembloit étrangère chez elle. La tante defendoit aux domestiques de lui obéir, de la servir; elle la traitoit comme une femme de chambre ou comme une ouvrière; elle l'accabloit de propos outrageans, et affectoit de ne l'appeler que *Baüet*. Un jour, plusieurs étrangers furent témoins des humiliations et des avanies qu'elle faisoit éprouver à sa nièce, et qui furent telles, que la jeune dame toute en pleurs fut obligée de quitter la table. Le mari, présent, se contenta de dire foiblement à la tante : *Finissez donc, Madame.*

Le sieur de Normont étoit loin de tenir une conduite régulière : dès les premières années de son mariage, il essaya de séduire la fille Daguilleux, attachée à la maison comme cuisinière; il trouva bientôt une conquête plus facile dans Julie Jacquemin, femme de chambre de la dame Mellers; il fut plusieurs fois surpris avec cette fille : celle-ci profita de son ascendant pour placer dans la maison sa sœur Véronique et son frère Dominique Jacquemin. La dame Mellers favorisoit les désordres du sieur de Normont; son épouse devint un objet de mépris pour les domestiques, et surtout pour les filles Jacquemin, qui essayerent même de jeter sur sa conduite des soupçons dementis par tous les temoins.

La santé de Mad. de Normont ne résista pas long-temps à des chagrins aussi amers. Elle fut encore ébranlée par l'impression que fit sur elle un événement où elle courut risque de la vie. Deux brigands parvinrent à s'introduire la nuit jusque dans la chambre qu'elle occupoit à Choisy, et l'un d'eux, dont la main sanglante étoit armée d'un couteau, lui promena sur le visage une lanterne sourde, tandis que l'autre vola dans le secrétaire 6500 fr. en billets et 4 ou 500 fr. en argent; ils enlevèrent en outre beaucoup de linge et d'effets. Des propos échappés aux domestiques de la maison, et le peu d'empressement qu'ils mirent à venir au secours de Mad. de Normont, dès qu'elle put crier, permettent de soupçonner qu'ils connoissoient les auteurs du vol; les débats éclairciront ce fait, et expliqueront sans doute les motifs de leur silence.

Mad. de Normont fut assez heureuse pour obtenir du gouvernement une restitution qui porta la fortune de son mari entre 60 et 80,000 livres de rente. Elle espéroit qu'un service de cette importance lui mériteroit un meilleur sort; elle fut encore trompée dans son attente. Elle devint enceinte, et cet événement fut le signal de nouvelles persécutions. Les filles Jacquemin poussèrent l'audace et l'impudence jusqu'à dire au mari qu'il étoit trop vieux pour être père, et que sa femme faisoit de fréquens voyages à Paris, etc. Enfin, les propos de ces filles allèrent au point d'inspirer à quelques personnes qui s'intéressoient à Mad. de Normont, des inquiétudes sur son sort; elles crurent devoir les communiquer à sa mère, dans une lettre très détaillée.

Mad. de Normont accoucha d'une fille : alors le mécontentement de ses mercenaires ennemies éclata sans mesure, et leur fureur s'exhala en propos outrageans et cruels. Julie Jacquemin dit au mari qui l'engageoit à ménager un peu son épouse : *Qu'elle aille au diable! Si j'avois une femme comme la vôtre, je la jetterois par la fenêtre.* La mère refuse une nourrice; elle veut nourrir elle-même son enfant. *Ce n'est pas la peine*, dit cette fille, *l'enfant ne vivra pas.*

La funeste prédiction s'est accomplie. Malade pendant quinze jours par le travail de la dentition, l'enfant commençoit à se porter beaucoup mieux : on lui donne quelques cuillerées d'une soupe apprêtée dans la cuisine de la dame Mellers, et il expire au milieu de convulsions qui font naître à la mère ainsi qu'au chirurgien de Choisy, M. Azemar, les soupçons les plus sinistres.

Mad. de Normont devient grosse une seconde fois. Véronique Jacquemin lui sert une tasse de café qu'elle trouve très mauvais; elle éprouve sur-le-champ des douleurs, et l'opinion d'un médecin habile est qu'on a provoqué une fausse couche par une drogue dont la dose insuffisante dans la tasse de café est complétée au dîner par un potage au vermicel. Julie Jacquemin s'absente de la maison sous prétexte de maladie; elle accouche à son tour, et l'enfant est remis au nommé Bourré, qui s'en déclare le père. Mais le sieur de Normont prend le plus vif intérêt à cet enfant, va le voir souvent à Bagnolet, et paie généreusement la nourrice. L'épouse outragée parvient à se procurer l'acte de naissance, et munie de cette pièce, elle demande l'expulsion de Julie Jacquemin. On la brave, on l'insulte, et la fille Julie pousse l'insolence jusqu'à vouloir frapper sa maîtresse. Le père de celle-ci, indigné, presse M. de Normont de réprimer l'infâme audace de cette créature; des menaces et de mauvais traitemens sont la seule reponse du gendre, qui ose saisir son beau-père au collet et le traiter de scélerat. Mad. de Normont succombe à des coups si violens et si répétés; elle est saisie de fréquentes convulsions, et ce n'est qu'au bout de quelques jours que le docteur Asselin lui ordonne de manger une soupe.

On sert une semouille; Mad. de Normont est dégoûtée par une saveur désagréable et par des particules sablonneuses qui craquent sous ses dents. Cédant aux instances de l'amitié, elle en avale avec répugnance deux ou trois cuillerées; soudain elle éprouve de violentes tranchées, de vives douleurs d'estomac; un vomissement considerable, provoqué par de l'eau tiède, apaise son mal en épuisant le reste de ses forces.

Le médecin arrive; surpris, alarmé, il demande à voir le reste de cette soupe; on lui répond qu'on l'a jetée; il exige que la femme de chambre de Mad. de Normont aille seule chercher les médicamens, lui prescrit de bien garder ses ordonnances, et prie qu'on permette à la malade de mettre le pot au feu dans sa chambre. Le croira-t-on? L'époux refuse : « Ce seroit, dit-il, faire insulte aux domestiques. » *Qu'elle crève le monstre*, s'écria Véronique, *nous serons bien débarrassées, et toi, Julie, bien heureuses!* Son digne frère Dominique ajoute : *Qu'on la mette toute nue à la porte, comme elle est entrée.*

M. de Normont entend tout, et n'éprouve d'autre besoin que d'embrasser les deux sœurs en leur disant *d'être bien tranquilles, et qu'il ne les abandonnera pas.*

L'infortunée, persécutée, effrayée par des lettres anonymes et menaçantes, trouve encore le courage de demander le renvoi des domestiques. Le docteur Asselin déclare que, sans cette mesure, il ne répond pas de sa vie. L'époux hésite, promet, se rétracte, et finit par proposer un divorce de consentement mutuel. Son offre est avidement acceptée. Il donne la maison de Choisy, 40,000 fr. en remplacement d'une ferme dont il avoit fait donation à l'époque de son mariage, et 8000 fr. de rentes viagères. On consent à tout sans marchander; bientôt il veut substituer d'autres conditions : on refuse; il s'arme des droits d'époux, ordonne à sa femme de se rendre à Choisy, et c'est là que s'est passée, le 31 mars 1813, une scène qui enfin a excité les regards et les poursuites de la justice.

Mad. de Normont fut trouvée, le 1er avril, vers huit heures du matin, sans mouvement et sans connoissance, étendue sur un lit placé dans le salon, et enveloppée d'un drap et d'une couverture. Son visage, ainsi que le drap, étoit empreint d'une substance noire et huileuse qui répandoit une forte odeur de térebenthine. On essaya d'abord, mais en vain, de la tirer de cet évanouissement, au moyen de liqueurs spiritueuses. Après lui avoir ouvert la bouche ave

peine, on lui fit aussi avaler, sans succès, deux grains d'émétique; on lui fit boire ensuite plusieurs verres d'eau où l'on avoit fait dissoudre du savon. Cette dernière boisson provoqua de forts vomissemens dans lesquels il ne fut point remarqué de substance noire, mais le pharmacien Baccoffe a déclaré qu'il y avoit observé des flocons qu'il avoit jugés être le produit de l'alkali de savon, mêlé avec l'essence de térébenthine. L'intérieur de la bouche étoit phlogosé; près de la clavicule gauche se voyoit une rougeur douloureuse, qui parut être le résultat d'une forte pression et d'une violence étrangère.

La dame de Normont, revenue à elle, déclara au juge de paix que la veille, 31 mars, vers onze heures du soir, elle s'étoit couchée dans son lit ordinaire de sa chambre à coucher; qu'étant fort agitée, et s'imaginant avoir la cochemar, elle crut qu'elle tomboit de son lit, et qu'elle cherchoit à se rattacher à ses draps; qu'elle ne fut retirée de cet état que par la secousse qu'on lui fit éprouver au moment où elle fut jetée sur le lit du salon; qu'alors elle aperçut un petit homme qui lui tenoit la tête d'une main, et de l'autre lui mettoit une tasse sur les lèvres; que, se refusant à boire ce qu'on lui présentoit, cet homme lui ouvrit la bouche avec un petit bâton, et y glissa ensuite de la liqueur contenue dans la tasse; qu'alors elle avoit perdu connoissance. Elle ajouta qu'on lui avoit volé l'argent et les bijoux renfermés tant dans le secrétaire de sa chambre à coucher que dans celui du salon.

Il résulte de ses déclarations subséquentes que, s'étant réveillée dans la nuit du 31 mars au 1er avril, elle étoit parvenue à dégager sa main droite des enveloppes qui l'entouroient, et à retirer de sa bouche le bâton qu'on y avoit placé en forme de bâillon, et qu'après avoir fait beaucoup d'efforts pour vomir, elle s'étoit évanouie de nouveau jusqu'au moment où le pharmacien Bacoffe lui eût administré des secours.

Le même jour 1er avril, fut trouvé dans le salon un bocal de la contenance d'environ six onces, et une tasse, dans lesquels restoit une portion de liqueur noire pareille à celle qui étoit répandue sur la couverture. L'analyse de cette liqueur a fait connoître qu'elle étoit composée d'huile essentielle d'aspic et de térébenthine mêlée à une petite quantité d'étain et de mercure, et les médecins ont déclaré que ce breuvage pouvoit donner la mort.

Le jardinier et sa femme, qui couchoient sous le salon de la dame de Normont, ont déclaré qu'ils n'avoient entendu aucun bruit, mais qu'ils savoient que les *gens* de M. de Normont ne vouloient pas de bien à cette dame. Sa femme de chambre, qui couchoit près d'elle dans une petite pièce séparée, croit avoir entendu pendant la nuit le bruit de l'ouverture d'une porte; elle a remarqué aussi que les chandelles qu'elle avoit éteintes le 31 mars, après avoir couché sa maîtresse, étoient considérablement diminuées. On avoit eu la précaution de fermer à double tour la porte du cabinet où couchoit cette femme de chambre.

Le matin du 1er avril, on trouva dans le ruisseau, tout près de la maison de la dame de Normont une lettre anonyme au préfet de police et une autre feuille de papier, écrite des deux côtés, et dont l'écriture paroît contrefaite. Dans l'écrit sans adresse, on excite à faire mourir la dame de Normont. « Tout le monde y, dit-on, accusera la tante; on l'arrêtera; » la révolution la fera mourir. La méchanceté qu'elle montre » contre sa nièce, nous sauve de tout soupçon; elle sera » notre seconde victime. Alors plus de femme, plus d'en» fant, plus de tante, plus de contrainte. » On y témoigne la crainte que le mari et la femme ne se réunissent, et que celle-ci ne redevienne enceinte. « O rage! si cela arrive, » j'ai juré ta mort et celle de ton enfant..... Amour, cou» rage, mon cœur pour récompense. »

La lettre au préfet de police porte en tête ces mots: *Choisy, matin de ce jour, après la mort de Mad. de Normont.* Cette lettre a pour but de faire considérer la dame de Normont comme s'étant empoisonnée elle-même. « C'est une » méchante femme, y dit-on, qui est jalouse de cette bonne » Julie, sans avoir de raison. » On y paroît supposer que le père de la dame de Normont et un nommé *Recourt* déclareront qu'on s'est introduit dans la maison, et qu'on y a volé des bijoux et de l'argent. « Où en est ta preuve, y » dit-on? Qui est-ce qui sait si elle avoit des bijoux et de » l'argent? Ne peut-elle pas les avoir vendus ou donnés? » Méfiez-vous de Sophie, de M. Camille, de M. Plotho, » de M. Asselin; car, à les entendre, elle a été empoisonnée, » tandis que c'est elle qui est l'empoisonneuse. » On revient encore à Julie dans la même lettre: « Je ne suis, y dit-on, » ni l'ami ni le parent de Julie. »

Il a été déposé au procès deux autres lettres anonymes, adressées au sieur de Normont. L'écriture de l'une de ces lettres a une ressemblance frappante avec celle des deux pièces ci-dessus. Cette lettre, qui paroît être du 27 mars 1813, d'après le timbre, a pour objet d'empêcher le sieur de Normont de revoir sa femme, en lui représentant qu'elle avoit des habitudes criminelles, et qu'elle étoit enceinte. Au mois d'août 1812, un billet de semblable écriture, adressé à la dame de Normont, avoit été trouvé sous la porte de l'appartement de cette dame; il contenoit des menaces violentes contre elle, et finissoit par ces mots: *Ennemie jusqu'à la mort.* Les experts-écrivains ont déclaré que toutes ces lettres anonymes étoient de la main de Julie Jacquemin.

On a appris que la fille Julie avoit un parent nommé Bourré, qui souvent venoit la voir, et qu'elle soutenoit être père de l'enfant qu'elle avoit eu. Perquisition faite chez ledit Bourré, on y a saisi un registre où sont écrites différentes notes et adresses. Sur une des pages de ce registre, on lit ces mots: *jetez-le vis-à-vis la grande porte*; mots qui ont été reconnus être de la main de Bourré, et dont il n'a voulu donner aucune explication.

La chambre d'instruction du tribunal de première instance avoit rendu, le 27 septembre dernier, une ordonnance de prise de corps contre le mari et la tante, ainsi que contre Julie Jaquemin et le nommé Bourré, comme étant prévenus tous les quatre d'être auteurs et complices de l'empoisonnement tenté sur la personne de la dame de Normont; mais cette ordonnance a été annulée par la cour impériale, chambre d'accusation, et les deux premiers prévenus ont été mis en liberté, *attendu qu'il n'existe point contre eux des charges suffisantes.* Les seuls accusés sont donc Julie Jacquemin, femme de chambre, âgée de 29 ans, et Louis Bourré, garçon de caisse, âgé de 58 ans.

(Nous donnerons un court résumé des débats, et nous ferons connoître le jugement.)

Cours de la Bourse. — *Du 11 mai.*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	58 3/4	5[illegible] 1/4
Londres.	18f 25c.	18f 10c
Hambourg.		
Saint-Petersbourg	1f. le rouble.	

Cinq pour cent cons. Jouiss. du 22 mars 1814 — 57f 50f 75c 60c 50c 56f 80c 90c 57f 57f 15c 57f 57f 15c 10c.

Actions de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1er janvier. — 902f 50c 900f 902f 50c 901f 25c 902f 50c 900f 902f 50c 905f 910f.

ANNONCES.

Histoire militaire des Français, depuis Pharamond jusques et compris Louis XVI. Suivie de notions nécessaires pour l'intelligence de cette histoire; d'un précis sur la composition des armées, le mode des levées, le temps du service, l'établissement de la solde; la désignation des différens corps, la forme des armes offensives et défensives avant et depuis l'invention de la poudre, les grades, les peines et les récompenses militaires; notices raisonnées sur la vie et les actions des principaux capitaines; table chronologique des batailles et traités de paix célèbres. Par M. D....., professeur. Trois vol. in-8°. Prix: 18 fr., et 25 fr. par la poste.

Chez Valade, imprim.-lib., rue Coquillère n°. 27;

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Des Bourbons, ou Recueil historique de Traits de bonté, de générosité, d'humanité, de bienfaisance, et reparties des princes de cette maison, depuis Henri IV jusqu'à Louis XVIII, et orné du portrait de ce prince; par M. Gassier. Un vol in-18. Prix: 1 fr. 50 c., et 1 fr. 75 c. par la poste.

A Paris, chez Ledentu, libraire, passage Feydeau, n°. 28;

Chez Imbert fils, libraire, boulevart Saint-Martin, n°. 17;

Et chez le Normant.

SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Le Triomphe de Trajan, avec des changemens.

THÉATRE FRANÇAIS.

Spectacle demandé — *la Pupe*, *Nanine*.

Incessamment, la 1re rep. des *États de Blois*, tragédie en 5 actes.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Le Concert interrompu, *Sylvain*, *les Deux Jaloux*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et d'Aubigné, *les Voyageurs*.

Samedi, la reprise des *Horaces*, au bénéfice de Mad. Sessi.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

La Bonne Servante, *les Clefs de Paris*, *un Petit Voyage du Vaudeville*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Les Pêcheurs, *le Souper de Henri IV*, *le Bûcheron de Salerne*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, *le Faublas de Villers-Cotterets*, *Jeannette*.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilde, *le Bon Valet*.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

SPECTACLE DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanches, mercredis et vendredis.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Église.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.



ANGLETERRE.

Londres, 9 mai.

Le dernier bulletin de la santé du roi, daté de Windsor le 7 mai, porte : « La santé corporelle de S. M., est bonne, mais le désordre mental n'est pas diminué. »

Hier, la duchesse d'Oldenbourg est revenue à Londres, de retour du voyage que S. A. a fait dans l'ouest de l'Angleterre.

Fonds publics. — Trois pour cent réduits, 66 1/4 ; trois cent consolidés, 67 1/2 ; *omnium*, 20 3/4.

ESPAGNE.

Madrid, 20 avril.

Dans la séance des cortès du 16 avril, le senor Rey a proposé d'envoyer un commissaire en France, chargé de reconnoître à Bordeaux, et même dans les musées de Paris, les objets appartenant à la littérature et aux arts, qui ont été enlevés à l'Espagne, et d'en demander la restitution, afin de les replacer à l'Escorial et dans les autres palais ou églises auxquels ils appartenoient.

Le senor Vargus a appuyé cette idée, mais en faisant observer qu'il étoit inutile de la rédiger par écrit, parce que le secrétaire en feroit part au gouvernement que cela regardoit particulièrement.

Dans la séance du 17, les cortès ont adopté, après une discussion, la proposition de la commission spéciale des finances, qui fixe à quarante millions de réaux la liste civile du Roi. Indépendamment du revenu que S. M. pourra tirer des domaines qui lui ont été assignés par les cortès, le trésor public est chargé de fournir aux dépenses des infants, des secrétaires d'État et de leurs officiers, des commandans, officiers et soldats de la garde royale. Chacun des infants recevra annuellement la somme d'un million six cent cinquante mille réaux, ou cent cinquante mille ducats. Pour mettre S. M. en état de pourvoir aux premières dépenses du rétablissement de sa cour, il lui sera avancé une somme égale au tiers du revenu annuel de la liste civile.

Le Roi est arrivé le 16 avril à Valence. Il ne quittera cette ville que le 22 pour se rendre dans cette capitale.

Cadix, 15 avril.

On écrit de la Vera-Cruz, sous la date du 9 février, qu'un grand convoi est arrivé de Saint-Louis à Mexico, avec quatre cent soixante-douze millions de piastres en barre, et plus de deux cent mille moutons. Le 24 janvier, un autre convoi venant de Mexico étoit arrivé à Puebla, dont il devoit partir le 3 février. On l'attendoit le 20 à la Vera-Cruz : il apportoit quatre millions.

BOHEME.

Prague, 3 mai.

On vient de célébrer dans notre église métropolitaine, ainsi qu'on l'a fait à Vienne, une fête solennelle en actions de grâces de l'heureuse délivrance du chef de l'Église.

Le soir, plusieurs édifices, et principalement les églises, ont été illuminés avec beaucoup de goût.

ALLEMAGNE.

Lubeck, 30 avril.

Les voyageurs qui arrivent ici du Danemarck continuent d'assurer que le prince Chretien-Frédéric s'est déterminé à renoncer à la Norwège, et à revenir en Danemarck. Il s'est formé contre lui un fort parti sous le nom de *frères Asker*, qui desire la réunion de la Norwège à la Suède, sous la garantie des droits des *hommes du Nord*, et qui reconnoît l'impossibilité de faire un état indépendant d'un pays qui a si peu d'habitans et de ressources.

Fribourg (en Brisgau), 1er mai.

Toutes les troupes autrichiennes, russes, etc., qui étoient en Souabe pour se porter en France, ayant reçu de leurs souverains l'ordre de faire halte, nous en avons un nombre très considérable dans cette province. De nombreux hôpitaux militaires russes et autrichiens y sont aussi établis.

Depuis plusieurs jours, beaucoup de militaires allemands blessés, malades ou convalescens, ont passé par nos environs pour se rendre également en Souabe. A ce passage se joint encore celui des troupes autrichiennes qui retournent de France dans leur patrie.

La nuit dernière, il est passé ici un courrier venant de Paris, et porteur des nouvelles suivantes, en date du 25 avril :

D'après les articles préliminaires publiés hier 24, il paroîtroit que le Brisgau seroit rendu à la monarchie autrichienne.

Toutes les armées étrangères se disposent à retourner dans leurs foyers ; le quartier-général passera par Strasbourg ; les troupes autrichiennes et prussiennes ne traverseront point le Brisgau. Trois régimens de cavalerie, deux d'infanterie et quatre de grenadiers sont en marche pour aller faire le service à Vienne, lors de l'entrée de l'Empereur d'Autriche, qui doit y être accompagné par l'Empereur Alexandre et le Roi de Prusse.

Spire, 8 mai.

Voici une des plus effroyantes mesures de tyrannie qui ait été imaginée par le ci-devant empereur des Français, mesure d'autant plus terrible, que, quoique générale, elle s'exécutoit dans le plus profond mystère, et qu'ainsi personne ne pouvoit s'y soustraire. Ce n'étoit pas assez pour cet homme de priver les pères de tous leurs enfans en état de porter les armes ; il vouloit encore leur enlever leurs filles, et disposer à son gré de celles-ci, sans leur consenté-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Samedi 14 Mai 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Relâche.

Incessamment, la prem. représ. des *Etats de Blois*, tragédie en cinq actes.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Relâche.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Relâche.

Lundi, au bénéfice de Mad. Sessi, *les Horaces et les Curiaces*.

M. Crivelli remplira le rôle d'Horace, et Mad. Morandi celui de Camille.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Relâche.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Relâche.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

Relâche.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Relâche.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Relâche.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

M. Pierre prévient qu'il a renouvelé son spectacle de plusieurs Pièces nouvelles, entr'autres d'une superbe vue de Laufenbourg en Suisse.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Dimanche 15, Concert demandé.

THEATRE FRANÇAIS.

Hamlet.

Le théâtre anglais a été chez nous un grand sujet de discussions littéraires que M. Schlegel vient de réveiller dans un ouvrage excellent sous certains rapports, mais qui n'est pas irrépréhensible sous le rapport de la doctrine. Shakspeare a eu en France des enthousiastes fanatiques et des détracteurs de mauvaise foi. Toute la quest on se bornoit cependant à une idée très simple, et aboutissoit à une solution très naturelle. Le goût d'un peuple est généralement l'arbitre nécessaire du goût de ses critiques ; il est même vrai que la critique n'a prévalu nulle part sur le goût de la nation, quelque bien fondée qu'elle fût dans ses théories. Il y a mille raisons, très étrangères aux objets dont nous nous occupons, pour que le génie de Shakspeare demeure à jamais en premier ordre dans la littérature du peuple anglais, et pour qu'il ne convienne jamais tel qu'il est à une nation qui n'a point de circonscription fixe, point de limites arrêtées, et qui, n'ayant pas comme l'Angleterre l'avantage d'un sol, n'a pas comme elle l'avantage ou le danger d'un caractère local. Ce n'est pas ce que Voltaire examina dans ses critiques ; il traita Shakspeare comme si Shakespeare avoit dû écrire pour des Français, comme si la littérature française étoit le type essentiel de toutes les littératures possibles : il fit plus, il exagéra ce qui prêtoit au ridicule pour des lecteurs français dans des tragédies anglaises que toute la partie éclairée de la nation anglaise trouvoit sublimes, comme le peuple, et qui jouissoit depuis deux cents ans d'une gloire non contestée. Ses traductions ironiques, souvent copiées dans nos journaux par des critiques fort érudits qui ne savoient pas l'anglais, sont des monumens de mauvaise foi, et montrent jusqu'à quel point la mauvaise foi peut nuire à l'esprit. Voltaire entendoit peu la langue de Shakspeare, mais il

ment et sans [illegible] de leur famille. Tel étoit son desir d'opprimer l'espèce humaine, qu'il avoit résolu de la dépouiller de ses droits les plus sacrés. On peut compter sur l'authen[illegible] de la pièce suivante :

DÉPARTEMENT DU MONT-TONNERRE.

Statistique personnelle.

(Circulaire confidentielle.)

Spire, le 25 octobre 1810.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Spire, à M. le maire de Worms.

Monsieur le préfet du département vient, Monsieur, de me réitérer l'ordre, en vertu d'instructions supérieures, de lui adresser, sans le moindre retard, le tableau des jeunes demoiselles de famille, dans l'âge de 14 ans et au-dessus, non encore mariées, et dont la dot ou la légitime se monte ou est présumée devoir se monter à 40,000 fr. et plus, pour les faire ranger dans la classe des riches héritières.

Vous recevrez ci-joint le modèle de l'état qui doit contenir les renseignemens demandés, et dont j'ai les plus fortes raisons de desirer que l'envoi coïncide avec celui d'un autre état également relatif à la statistique personnelle, mais en ce qui concerne les chefs de famille, prescrit par ma lettre de ce jour.

Je vous aurai une obligation très réelle, Monsieur, de ne point laisser inutilement le terme qui m'est accordé, et qui ne dépend aucunement de moi de prolonger; et de vous hâter en conséquence de déférer à mon invitation, dont l'objet, au surplus, ne peut être négligé ou indiscrètement divulgué, sans m'attirer de vifs reproches de la part de M. le préfet.

J'ai l'honneur de vous saluer, VERNY.

Pour copie conforme :

Le bourguemestre de Worms, VALCKENBERG.

Le tableau dont il est fait mention dans la circulaire ci-dessus, et pour lequel on exigeoit le plus grand secret des autorités locales, se divisoit en huit colonnes.

Dans la 1re, on devoit indiquer les noms de chaque demoiselle. — Dans la 2e, leur âge. — Dans la 3e, les noms des pères et mères. — Dans la 4e, leurs qualités anciennes et leur état actuel. — Dans la 5e, leurs fortunes, en distinguant le revenu mobilier et le revenu annuel foncier. — Dans la 6e, la dot présumée de chacune de leurs filles, et leurs espérances d'héritages. — Dans la 7e, le lieu de la situation des biens-fonds, et leur nature. — Enfin, la 8e et dernière colonne avoit pour titre : *Observations.* « Cette » colonne, disoit-on, doit distinguer les agrémens phy» siques ou les difformités, les talens, la conduite et les » principes religieux de chacune des demoiselles »

SUISSE.

Bâle, 3 mai.

Les ministres plénipotentiaires de LL. MM. l'Empereur de Russie et le roi de Wurtemberg, ont informé la diète que la reine Catherine de Westphalie, fille du roi de Wurtemberg, après être partie de Paris, a essuyé des désagrémens dans son voyage, et a été attaquée à Faussart, entre Fontainebleau et Auxerre, par une troupe de prétendus voleurs, lesquels, après avoir pillé ses bijoux et autres choses précieuses, ainsi que tout son argent, l'emmenoient vers Dijon, d'où S. M. comptoit se rendre vers les frontières de la Suisse. Les ministres réclament l'assistance des gouvernemens des cantons suisses contigus à la France, afin que si S. M. la reine arrive dans un des cantons suisses, elle y soit reçue avec les honneurs dus à son rang, qu'on veille à sa sûreté personnelle, et qu'on lui fournisse tous les secours dont S. M. pourroit avoir besoin. La diète a de suite donné les ordres en conséquence.

Cette princesse a passé le 29 avril à Neufchâtel; elle se rend à Berne près de son époux, dont elle persiste à partager le sort.

La diète doit envoyer à Paris une députation de trois membres, pour complimenter Louis XVIII.

Schaffouse, 13 mai.

S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche est attendue aujourd'hui dans notre ville; elle a passé à Bâle le 1er mai. On a commandé 116 chevaux pour cette princesse et sa suite. S. A. I. sera reçue à la frontière par M. le colonel Schlatch et le commandant de place, M. le lieutenant de Ziegler; un escadron de dragons et un bataillon d'infanterie l'escorteront jusqu'à l'auberge de la Couronne, où S. A. I. sera complimentée par une députation de la régence du canton.

FRANCE.

PARIS, 5 *mai.*

Le 14 mai, jour choisi pour la pompe funèbre en l'honneur de Louis XVI, de la Reine, de Louis XVII leur fils, et de Mad. Elisabeth, est précisément le jour anniversaire de la mort d'Henri IV, en 1610, et de Louis XIII en 1643; ainsi, quatre rois, une reine et une princesse royale de France, seront les tristes et pieux objets d'une même cérémonie.

Les préparatifs en ont été terminés ce soir. Un nouveau temple tout couvert de tentures de deuil s'est élevé, pour ainsi dire, à la place de l'ancienne basilique. L'oraison funèbre de Louis XVI sera prononcée, après l'évangile, par M. l'abbé Duval, un de nos orateurs chrétiens les plus dignes d'être entendus dans une si auguste assemblée.

— La fameuse Anne Buiret, repoussée par trois arrêts de cour souveraine, et dont l'intrigue a été démontrée, il y a plusieurs années, dans huit articles du *Journal de l'Empire*, cherche, dit-on, à se faire présenter à la cour sous le nom de la marquise de Douhault, morte et enterrée à Orléans en 1788.

— Une grande quantité d'objets de tout genre ont été déposés au palais de l'Elysée-Bourbon pour être présentés à S. M. l'Empereur de Russie. Les propriétaires sont invités à retirer ceux qui n'auront point été agréés; ils seront rendus en donnant les renseignemens nécessaires.

— Il paroîtra, vers la fin de mai, un nouvel ouvrage ayant pour titre *Henri IV peint par lui-même*, ou Recueil anecdotique des saillies, bons mots, réflexions de ce prince. Cet ouvrage sera orné des portraits de Henri IV et de Sully, et d'une lettre manuscrite gravée du Roi à Sully, sur la blessure du fils de Sully, avec une note de la main de ce ministre. A Paris, chez l'éditeur, C. L. F. Panckoucke, rue et hôtel Serpente, n°. 10; chez le Normant, rue de Seine, n° 8; et chez tous les marchands de nouveautés. Cet ouvrage sera en un seul volume in-12.

M. Treneuil vient de faire mettre en vente la nouvelle et

---

l'entendoit assez pour ne pas tomber dans ces ridicules travestissemens d'expression qui prouvent très peu de probité littéraire. *Hamlet* est peut être la tragédie qu'il a le plus maltraitée, et c'est à la vérité celle qui s'approprioit le moins à notre théâtre. Elle est cependant le début de M. Ducis, dont le courageux talent vouloit nous enrichir des chefs-d'œuvre de l'Eschyle anglais; qui a souvent approché de ses beautés; qui a évité une partie de ses défauts, et qui a tant de droits à l'estime publique, soit comme homme, soit comme citoyen, soit comme poëte, qu'il y a quelque pudeur à ne le pas louer. Je conviens qu'il exerce sur mon opinion une espèce d'empire que je puis avouer; car ce n'est ni celui de la vogue, ni celui de la fortune, ni celui des grandes places, mais dont je me défie bien davantage. Les vertus privées et civiles peuvent avoir un tel caractère, qu'il faut qu'un homme de bien se défende de la prévention qu'elles lui inspirent, quand il est chargé du ministère de la critique.

Hamlet offroit de grandes difficultés à l'écrivain qui voudroit essayer de le transporter sur notre scène. C'est une des compositions les plus compliquées de Shakspeare; c'est, de tous ses ouvrages, celui dont les moyens sont le plus étrangers à notre système dramatique; c'est celui qui tire le plus grand effet de cette couleur locale dont nos poëtes ont à peine le droit d'emprunter quelques nuances: tout y porte l'empreinte d'un siecle grand, mais superstitieux et sans culture; l'imagination entraînée, en dépit d'elle-même, vers ces temps reculés, s'abandonne à toutes les illusions, à tous les rêves dont elle est bercée. Le grand ressort de la pièce, celui qui fait tout agir, ne peut pas soutenir l'examen de la raison; mais on est convenu de l'admettre, parce que l'existence en est rendue sensible au spectateur; parce que nos organes, moins difficiles à séduire que notre jugement, ne peuvent démentir le prestige. La tragédie française, qui est d'ailleurs tout ce qu'il étoit possible qu'elle fût, est fondée sur un moyen que le jugement récuse. Hamlet a cru voir son père dans un songe, et cette vision le poursuit quand le sommeil a cessé. Hamlet a la raison dérangée par la douleur; il peut être abusé par un mensonge horrible; et si Gertrude ne nous apprenoit pas le crime, nous aurions le droit d'en douter. Dans la tragédie anglaise, ce n'est pas Gertrude qui nous instruit, ce n'est pas le soupçon d'Hamlet qui se communique à nous; c'est une notion claire, irrécusable et terrible. Le spectre s'élève toutes les nuits dans les avenues du palais; il les parcourt en gémissant, et nous assistons nous-mêmes à l'apparition de ce roi assassiné qui demande un vengeur. Voltaire qui jugeoit si sévèrement Shakspeare, a employé ce moyen avec tous les ménagemens que l'esprit de la nation exigeoit de lui; et s'il ne l'a pas employé heureusement, c'est peut-être même à la timidité de l'innovation qu'il faut s'en prendre. La voix de Ninus est ridicule, parce qu'une voix qui sort de la coulisse n'est pas tragique, quelque chose qu'elle ait à dire, et de quelque manière qu'elle le dise; mais il est impossible de ne pas frémir à l'aspect d'un mort tout chargé de la poudre de son tombeau, qui erre dans les ténèbres en poussant d'affreux sanglots, qui révèle des crimes dont la nature a horreur, et qui appelle son fils: ce personnage ne fait que paroître un moment; mais on le voit, on l'entend, on le craint partout; il jette sur la pièce entière une triste solennité à laquelle tout le reste concourt. Le rôle de Gertrude est déchirant; la folie d'Hamlet, la plus singulière qu'un poëte ait jamais entrepris de peindre, transporte l'âme hors du monde connu. On sent qu'un tel visionnaire doit être en commerce habituel avec les esprits; la langue même qu'il parle est grave, mystérieuse, et presque sacrée; c'est un être intermédiaire dont on pressent la mort, parce qu'on n'a jamais rien vu de semblable parmi les hommes. Rien ne peut se comparer enfin au délire d'Ophélie. La situation de cette jeune fille est déjà déchi-

sixième édition des *Tombeaux de Saint Denis*(1). Tout le monde connoît cet excellent morceau de poésie, cette noble et touchante expiation d'une profanation sacrilege, et faite dans un temps où un si digne hommage rendu à la mémoire de nos Rois honoroit également, et le caractère et les talens de l'auteur. On sait que cette muse énergique et courageuse a produit encore d'autres élégies de ce genre, entre autres celle qui a pour titre *l'Orpheline du Temple*(2): beaucoup de personnes en ont entendu la lecture il y a plusieurs années; nous connoissons aussi depuis long-temps ce poëme pathétique: le gouvernement en défendit l'impression; mais il paroît aujourd'hui avec les *Tombeaux de Saint-Denis*. Jamais poëte n'eut à peindre une situation plus terrible, plus déchirante, des sentimens plus élevés et plus religieux: à des tableaux d'une couleur sombre et frappante, l'auteur a su mêler des détails pleins de charme et de grâce. Nous en rendrons compte incessamment. M. Treneuil se propose encore de publier sous peu de jours un autre poëme élégiaque intitulé: *La Nuit du 20 janvier, ou la Mort de Louis XVI.* En voici le début, qu'il a bien voulu nous communiquer, et que nous nous empressons de faire connoître à nos lecteurs:

O de l'antique honneur magnanimes modèles!
Vous qu'on ne vit jamais, dans nos tristes querelles,
Séduits par l'intérêt, poussés par la terreur,
Suivre les étendards du crime ou de l'erreur,
Enfans du bon Louis, que votre deuil expie
Le jour de son supplice et d'une fête impie!
De ce jour, qui d'horreur glacera l'avenir,
Quand tout rappelle encor le sanglant souvenir;
Quand d'un peuple égaré la turbulente joie,
En longs rugissemens éclate et se déploie,
Conjurez ce Martyr, qui regne dans le Ciel,
D'abaisser sur la France un regard paternel;
Et recueillis, le front courbé dans la poussiere,
Offrez-lui de vos pleurs le tribut salutaire.
Les temps arriveront que du meilleur des Rois,
Mort sur un échafaud, comme un Dieu sur la croix,
La France bénira le nom et les images:
Il ne veut en ce jour, il n'attend pour hommages,
De vous, qu'un souvenir; des autres, qu'un remords.
Il m'est doux de chanter ses malheurs et sa mort;
Que sa grande ombre, enfin, trop long-temps exilée,
Revienne parmi nous, paisible, consolée!
Nous ferons oublier que d'un sénat-bourreau
Le sacrilege arrêt l'a privé d'un tombeau,
Et qu'aux temples ingrats élevés par ses peres,
Sa voix demande en vain de publiques prieres:
La piété s'y cache, et son esprit ardent
N'a de ses vœux pour lui que Dieu pour confident.
Ah! tandis que, jaloux de venger sa mémoire,
Je médite en secret un chant expiatoire,
J'ai besoin de songer qu'il n'a plus d'ennemis;
Il nous a pardonné, devenons ses amis;
Et que le chant plaintif de ma muse attendrie
Soit l'hymne solennel de toute la patrie!

Les armées d'*Aragon* et de *Catalogne*, d'*Espagne* et des *Pyrénées*, sont maintenant réunies en une seule, qui porte le nom d'*Armée du midi*. Elle est commandée par M. le maréchal Suchet.

---

(1) Brochure in-8°. Prix: 1 fr 50 c.
A Paris, chez Firmin Didot, rue Jacob, n°. 24.
Petit, Palais-Royal;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

(2) Brochure in-8°. Prix: 1 fr. 25 c.
A Paris, chez les mêmes.

— M. le maréchal Soult vient d'arriver à Paris.

— S. M. a nommé commissaire extraordinaire dans la 23e division militaire M. le baron Milet de Mureau, général de division. M. le comte de Chauvigny de Blos est adjoint à cette mission.

— La princesse Royale de Suède, a été reçue, le 11 de ce mois, du Roi et de la famille royale, sous le nom de comtesse de Gottland. S. A. R. porte ce nom pendant le voyage qu'elle a entrepris pour sa santé.

— Le marquis de Dreux Brezé, grand maître des cérémonies de France, a l'honneur de prévenir les personnes qui ont des billets pour entrer à Notre-Dame demain, jour du service solennel pour les feus Rois Louis XVI, Louis XVII, la feue Reine Marie Antoinette-Josephe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, et Mad. Elisabeth-Philippine-Marie-Hélène de France, que les dames devront être en *habit de deuil*, et *les hommes en noir*; les officiers pourront venir en uniforme avec le crêpe au bras, au chapeau et à l'épée.

Les portes de la cathédrale seront ouvertes à neuf heures du matin.

— MM. les membres du conseil de la guerre ont l'honneur de prévenir MM. les militaires qui croiroient devoir leur adresser des demandes, qu'ils ne s'occupent que des projets qui leur sont renvoyés, et qu'ils ne sont chargés ni collectivement ni individuellement de ce qui regarde l'organisation du personnel de la guerre.

— Le chapitre métropolitain de Paris, l'institut, le collége royal de France, la société d'agriculture de Paris, le consistoire central des israëlites du Royaume et le consistoire de la circonscription de Paris, ont été admis le 11 à l'audience du Roi.

S. M. a répondu au *chapitre métropolitain de Paris*. « Je » reçois, avec une véritable satisfaction, la délibération du » chapitre métropolitain. Puisse la fête qu'il veut établir » pour l'anniversaire du jour de mon arrivée à Paris, être » constamment un jour de joie et de bonheur pour tous les » Français! Je mettrai tous mes efforts pour vous donner » un archevêque digne de vous gouverner. »

A l'institut. « Je reçois avec plaisir, Messieurs, l'expres- » sion de vos sentimens. Le corps destiné à conserver en » France le flambeau des sciences et celui des belles-lettres, » peut toujours compter sur mes soins et ma protection. »

Au collége royal de France. « La fondation du collége » royal est un des beaux titres de la gloire de François Ier. » J'agrée les sentimens que mes lecteurs viennent de » m'exprimer; ils peuvent compter sur ma protection. »

A la société d'agriculture de Paris. « L'art que vous » cherchez à répandre et à perfectionner a été trop bien » qualifié par le Roi mon frère pour que je pense y rien » ajouter. Comptez sur ma constante protection. »

Aux israëlites. « Je suis touché de vos sentimens, et je » compte sur votre fidélité. »

— S. M. a reçu le même jour les adresses des départemens de l'Yonne et du Bas-Rhin; des villes de Château-Thierry, Noyon, Reims, Verneuil, Salins, Saint-Quentin; celles de la cour royale de Rouen, et de la cohorte urbaine de Clermont-Ferrand.

---

rante quand elle se croit encore heureuse. Le cœur d'Hamlet, usé par la douleur, ne répond au sien qu'avec effort; Hamlet n'aime que son désespoir et ses regrets; mais Ophélie, privée de son pere par la main de son amant, Ophélie qui étoit née pour tant de bonheur, et qu'une âme si sensible rendoit capable de jouir de tout ce qu'il y a de bien dans la vie, obligée de renoncer tout-à-coup au charme de ses espérances; la pauvre orpheline qui vient, l'esprit troublé, chanter les airs de la joie, et se couronner des fleurs de l'épousée au milieu de la pompe funebre de son pere, est une des inventions les plus pathétiques de la poésie. Chaque fois qu'Ophélie rit sur le théâtre anglais, tout le monde fond en larmes. Ce contraste cruel ne manque jamais son effet.

La scene des fossoyeurs est une de celles que M. de Voltaire a dévouées à la dérision avec une obstination bien remarquable. Je ne suis pas l'admirateur outré de Shakspeare; je lui tiens compte de son génie sans fermer les yeux sur ses erreurs: je me garde bien de recommander son école aux poëtes qui ont le bonheur d'avoir formé leur talent à celle d'Euripide et de Racine; mais je ne vois pas comment on peut nier que cette scène des fossoyeurs soit faite de génie. Elle est peut-être disparate, mais elle est bien conçue en elle-même, et d'une vigueur de pinceau qui va jusqu'au sublime, autant qu'on peut s'en approcher sans noblesse. C'est un Holbein ou un Rambrandt dans la galerie de Michel-Ange.

M. Ducis a fait de tout cela, je le répète, ce qu'il pouvoit en faire, et il falloit tout son mérite pour en faire autant dans une littérature dont l'esprit differe essentiellement de celui de la littérature anglaise. Je remarque comme une très belle combinaison le récit de Norceste, mis à la place de la fameuse tragédie qu'Hamlet fait représenter devant sa mere, et que notre public n'auroit jamais tolérée. Imiter de cette maniere, c'est inventer, et M. Ducis a prouvé qu'il n'étoit pas en peine d'inventer quand il le vouloit. Nous lui avons de grandes obligations d'avoir dérobé de pareilles beautés à nos voisins, et de les avoir assorties à notre goût avec tant d'art que la délicatesse la plus scrupuleuse ne peut pas se refuser à y trouver du plaisir. Il n'a rien épargné pour ne perdre de son modele que ce qu'il étoit impossible d'en montrer, soit dans les beautés de sentiment, soit dans les beautés de style. Je suis fâché que le parterre ne lui sache pas plus de gré d'avoir lutté d'une maniere si forte contre l'admirable monologue d'Hamlet:

To be or not to be, that is the question!

Ce passage produit toujours le plus grand effet sur un auditoire anglais, parce que le peuple anglais est accoutumé à réfléchir sur des sensations profondes; notre nation est noble, forte, généreuse, prête à agir pour le bien, mais elle n'a pas l'habitude de penser beaucoup, de penser long-temps, et les idées sérieuses n'occupent son attention qu'autant qu'elles sont soutenues par une action dramatique très intéressante. Le monologue d'Hamlet est le plaidoyer d'un homme ennuyé de la vie, qui se fournit des raisons pour la supporter encore, et ce monologue est sublime pour les hommes de toutes les nations qui ont senti quelquefois la vie leur peser; mais il s'adresse à plus de monde à Londres qu'à Paris, et c'est peut-être un bonheur pour nous. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous l'écoutons froidement, et que la belle poésie de M. Ducis et la belle déclamation de Talma ne parviennent point à nous faire applaudir dans ces vers la profonde philosophie de Shakspeare.

La mort... c'est le sommeil.... c'est un réveil peut-être.
Peut-être! .. C'est ce mot qui glace épouvanté
L'homme au bord du cercueil par le doute arrêté.
Près de ce vaste abîme il se jette en arriere,
Ressaisit l'existence et s'attache à la terre.
Dans nos troubles pressans qui peut nous avertir
Des secrets de ce monde où tout va s'engloutir?

VARIÉTÉS.

Après avoir donné au Monde l'exemple de toutes les folies, de toutes les fureurs, le peuple français donnera-t-il celui de la sagesse dans la dernière et la plus étonnante de ses révolutions ?

Consommée dans la capitale en un seul jour, par un simple acte législatif, elle a été cimentée spontanément par l'assentiment unanime des provinces. Cependant, tant d'intérêts sont inévitablement froissés, tant de passions reveillées et mises en jeu, tant de fermens révolutionnaires disposés à se rallumer! Rassurons-nous : la modération qui caractérise le passage subit d'un gouvernement oppresseur à un gouvernement paternel sera durable, parce qu'elle est la suite nécessaire de la volonté exprimée, des principes et des vertus des augustes martyrs de nos erreurs populaires.

On avoit intérêt de nous les peindre avides de vengeance, disposés à ne point respecter les propriétés : ils sont enfin au milieu de nous ; ils n'attendent, ils ne sollicitent du peuple français que l'oubli de ce qu'ils ont souffert d'outrages et de malheurs ; ils imposent silence à tous les souvenirs ; ils compriment jusqu'à l'indiscrétion du zèle.

Précurseur de paix, MONSIEUR le premier revèle à la France ce qu'elle a à espérer d'un monarque instruit à l'école du malheur, dès long-temps associé aux plans sages d'amélioration, et qui, chez une nation libre et généreuse, a médité sur la force que prêtent à la majesté d'un trône héréditaire les droits du peuple sagement combinés avec l'action des lois et l'indépendance du souverain.

Un cri d'amour unanime annonce à la capitale ce Roi si vivement desiré ; une déclaration solennelle le précède ; elle rallie à lui les esprits timides ou soupçonneux, que le souvenir du passé et des craintes sur l'avenir pouvoit tenir encore incertains.

La liberté publique ne sera plus une usurpation à main armée sur l'autorité royale ; elle devient un bienfait du souverain. Librement consentie, elle est d'autant plus précieuse qu'elle est le fruit de la marche de la raison, d'autant plus stable qu'elle émane de la volonté du prince, seul intéressé dans tous les temps à l'enchaîner, à la détruire.

Cette dernière vérité ne nous a été que trop prouvée ; et long-temps peut-être nous nous ressentirons du mépris profond que le gouvernement impérial affecta pour toutes les institutions qui ne purent limiter son fatal pouvoir, et le contenir dans les bornes sages inutilement assignées à l'autorité.

On ne peut se dissimuler la grandeur de nos plaies politiques ; les mesures les plus sages, l'économie la plus sévère, la volonté la plus prononcée et la mieux dirigée, ne peuvent précipiter la marche du temps, qui seul doit tout guérir.

Mais, impatients de repos et de bonheur, à peine le règne de l'oppression a-t-il pris fin ; déjà nous en voudrions voir disparoître les funestes résultats.

Du moins l'abus de la puissance a découvert le secret de la force de la France. Sans commerce, attaquée dans les sources de son agriculture, elle a suffi à la plus effroyable dissipation, et l'énorme déficit dont nous restons grevés sera bientôt comblé sous une administration économe et paternelle.

Sans doute les momens sont difficiles ; mais pourquoi vivre toujours dans l'avenir ? Quelques instans encore, et le ROI aura sondé toutes nos plaies : avec la connoissance parfaite de la force vitale de son Royaume, il pourra appliquer avec succès à nos maux les remèdes que sa sagesse médite déjà sans doute. Le prince qui dans sa vie privée donne depuis si long-temps l'exemple de la plus sévère économie, apportera sans doute dans la perception et la dispensation des revenus de l'État, cet esprit d'ordre, base du crédit public, et la garantie la plus certaine de la sûreté du trône.

On dit que des esprits difficiles, se constituant les organes de l'armée, qui se tait, obéit et espère, affectent des inquiétudes sur le retard de la solde. Ont-ils donc oublié que depuis le retour à l'ordre et le changement de gouvernement, deux mois d'arriéré ont été acquittés? C'est peu, sans doute, c'est beaucoup pour l'observateur impartial, qui mesure l'importance des efforts sur la modicité, et même, il faut le dire, sur l'insuffisance des ressources.

Que pourroit-on répondre à qui diroit :

Quel est celui qui a laissé en arrière jusqu'à vingt-trois mois de solde ?

Qui a perdu les gages de ces dotations, nobles et justes récompenses du courage, mais si follement assignées ?

Qui a dévoré, par les bons de réquisition, les énormes impôts si irrégulièrement assis, si rigoureusement perçus ?

La patrie reconnoissante ne sauroit être indifférente aux droits et aux besoins de ces braves, seuls dépositaires de l'honneur public, si vaillans sur le champ de bataille, si patiens dans leurs privations, si fidèles à la voix de leurs chefs, et si prompts à répondre à l'appel de leurs maîtres légitimes : Louis XVIII s'est chargé des dettes de la patrie.

L'armée n'avoit plus rien à espérer d'un homme usé par ses propres folies, prodigue du sang de ses soldats, dont il s'appropriot les travaux ; elle a tout à attendre du père qui la porte dans son cœur ; qui dans son exil s'associoit à sa gloire, et qui mettoit son bonheur à adoucir, à abréger la captivité de ceux qu'il appeloit ses enfans.

Si l'armée devoit souffrir encore de quelques privations, le ROI veille, elles seront de courte durée.

Que le dévouement public et les sentimens du prince pour ses sujets soient désormais un faisceau impossible à désunir ! Attendons avec respect, avec confiance, les lois fondamentales que le monarque nous promet pour un terme si rapproché ; et si l'amour des sujets fait la véritable force des Rois, prouvons, par notre amour, que jamais souverain ne sera plus puissant que Louis-le-Desiré. C.

Cours de la Bourse du 13 mai.

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	58 3/4	59 1/4
Londres.	18f. 50c	18f. 50c
Hambourg.	1f.	
Saint-Pétersbourg		

Cinq p. 100 cons. Jouiss. du 22 mars 1814. — 57f 10c 70c 58f 58f 30c 40c 50c 25c 58f 10c.
Idem, Jouiss. du 22 sept 1814. —
Act. de la Banq. de France. Jouiss. du 1[er] janvier. — 915f 922f 50c 925f 935f 925f 927f 50c.

Sans l'effroi qu'il inspire et la terreur sacrée
Qui défend son passage et siége à son entrée,
Combien de malheureux iroient dans le tombeau
De leurs longues douleurs déposer le fardeau !
Ah que ce port souvent est vu d'un œil d'envie
Par le foible agité sur les flots de la vie !
Mais il craint dans ses maux, au-delà du trépas,
Des maux plus grands encore et qu'il ne connoit pas.
Redoutable avenir, tu glaces mon courage !

Voilà cependant des choses qui sont pathétiques par elles-mêmes, et qui ne doivent rien au prestige d'une situation difficilement amenée, à l'effet d'un coup de théâtre de mélodrame. C'est le cœur de l'homme dans toute sa tristesse ; c'est un de ces sentimens propres aux sociétés modernes qui ont été exprimés depuis avec tant de force par Gœthe, par Schiller, par M. de Chateaubriand surtout, mais que Shakspeare découvroit en quelque sorte, et dans la peinture desquels personne ne l'a surpassé.

Hamlet est un des rôles de la jeunesse de Talma, et Talma y retrouve presque toute la verve de son jeune talent. Ses qualités y sont plus brillantes, et ses défauts moins sensibles ; car ses défauts, qui tiennent un peu à l'habitude d'un certain genre, sont d'autant plus sensibles qu'il s'éloigne davantage de ce genre pour lequel il étoit particulièrement fait. Ce qu'on a le plus généralement remarqué, c'est l'amélioration extrême de sa diction dans un rôle qui lui permettoit plus qu'aucun autre ce ton creux et sépulcral qu'on lui reproche ; Talma ne peut plus acquérir, mais il peut revenir encore sur des imperfections tolérées, dans lesquelles l'engouement d'un parti l'a mal à propos affermi. Je le lui répéterai long-temps peut-être avant qu'il ne le croie ; mais je ne craindrai pas de le lui répéter souvent, parce qu'il n'y a que l'obstination la plus condamnable qui puisse retenir dans une mauvaise route le grand talent qui connoît la bonne, et qui la suit quand il veut.

Mlle Duchesnois a de belles scènes dans le beau rôle de Gertrude. Elle a singulièrement modéré dans ce rôle l'abus d'une faculté que le public lui a laissée jusqu'ici, celle de convertir la déclamation en récitatif, et je n'ose pas en attribuer l'honneur à mes critiques : mais si Mlle Duchesnois veut s'assurer de la bonne foi de mes critiques, elle en jugera très bien par l'effet de son débit, et par les applaudissemens du parterre, qui n'éclatent jamais avec tant d'enthousiasme qu'au moment où elle daigne *parler*. Le moment de sa mélopée et de ses grandes tenues de voix est fatigant pour un auditoire moderne ; passe encore pour cet auditoire du Forum, où l'orateur se faisoit accompagner de la flûte ; mais le goût change avec les siècles. Il faut prendre garde qu'il se fait deux grandes révolutions dans nos premiers théâtres : le chant se rapproche de la déclamation à mesure que la déclamation se rapproche du chant, et rien ne prouve que nous ne chercherons pas avant peu la mélodie aux Français, et la belle diction à l'Opéra. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que ce double défaut est contagieux partout, et qu'au Théâtre Français, par exemple, il ne manque plus que des morceaux d'ensemble pour que l'harmonie soit complète. L'art dramatique est perdu si un auteur malencontreux s'avise jamais de faire chanter nos premiers acteurs en parties. Musique à part, cette tragédie d'*Hamlet* a été représentée avec ensemble ; les rôles les plus accessoires ont été remplis d'une manière satisfaisante ; et celui d'Ophélie, entr'autres, a été joué par mademoiselle Volnais avec beaucoup d'expression. Je ne sais même si elle ne pousse pas trop loin ce genre d'expression qui tient au retentissement plus ou moins argentin, plus ou moins glapissant des cordes vocales. Il est fort bien d'avoir des *larmes dans la voix*, comme on le disoit d'une actrice célèbre ; mais il ne faut pas avoir une voix qui pleure toujours : cela est très différent. CH. NODIER.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

PIÉMONT.

Turin, 6 mai.

Conformément à la convention faite à Turin, le 27 avril, tous les employés français viennent d'être remplacés par des Piémontais.

Le gouvernement britannique a remis sous les ordres de S. M. le roi de Sardaigne un corps de Piémontais, prisonniers de guerre en Angleterre, enrégimentés sous le nom de légion royale piémontaise. Cette légion, toute armée et équipée, est de 3000 hommes.

DANEMARCK.

Copenhague, 19 avril.

DÉCLARATION.

Frédéric VII, roi de Danemarck, etc., à toutes les autorités et aux habitans de la Norwège.

La situation dans laquelle le Danemarck et la Norwège se trouvoient à la fin de l'année dernière, nous a fait un devoir, en qualité de père de la patrie, de renoncer à l'un de ces deux royaumes, pour empêcher la ruine de tous les deux. Le traité de paix conclu à Kiel, le 14 janvier 1814, a été une suite de cette résolution. Par ce traité, nous avons donné la promesse solennelle, qui n'a pas été violée de notre côté, et qui ne le sera pas, que nous renoncions à tous nos droits sur la Norwège, et que nous voulions nommer des commissaires pour remettre aux plénipotentiaires désignés à cet effet par S. M. le roi de Suède, les forteresses de ce royaume, les places fortes, les caisses publiques et les domaines.

Nous chargeâmes S. A. le prince Chrétien-Frédéric de Danemarck, qui étoit alors gouverneur de la Norwège, de remplir les engagemens que nous avions contractés; nous lui donnâmes les ordres les plus précis, et, le 19 janvier, nous lui envoyâmes des pleins-pouvoirs pour nommer des commissaires qui fussent chargés de procurer la pleine exécution du traité de paix. Nous déliâmes ensuite tous les habitans de la Norwège du serment de fidélité qu'ils nous avoient prêté, et nous leur recommandâmes de remplir leurs devoirs de sujets envers le roi de Suède.

Cependant nous avons appris, avec une profonde douleur, que notre cher et proche parent, à qui nous avions donné, avec une confiance sans bornes, le gouvernement de la Norwège, au lieu d'obéir à nos ordres, avoit osé ne pas les exécuter, et même qu'il avoit déclaré le royaume de Norwège indépendant, et s'en étoit constitué le régent; qu'il avoit refusé de remettre au roi de Suède tout ce que, d'après le traité de paix, S. M. étoit en droit de demander; qu'il s'étoit mis de force en possession de tous nos bâtimens de guerre qui se trouvoient dans les ports de Norwège; qu'il avoit fait arborer sur ces bâtimens un autre pavillon que le pavillon danois, et fait arrêter le commandant qui est notre sujet.

Comme, en vertu du traité de paix du 14 janvier, nous ne reconnoissons et ne voulons reconnoître d'autre autorité dans ce royaume que celle de S. M. le roi de Suède, nous ne pouvons voir qu'avec le plus vif mécontentement les obstacles apportés à l'exécution du traité de paix et de nos ordres formels; et nous en sommes d'autant plus affligés, que toutes les autorités établies par nous, depuis la première jusqu'à la dernière, ainsi que chacun de nos sujets de Norwège, n'ont été déliés de leur serment et dégagés de leurs obligations envers nous que sous la condition de remplir exactement les mêmes obligations envers S. M. suédoise.

En publiant la présente déclaration, nous défendons à toutes les autorités que nous avons établies en Norwège d'accepter ou de conserver aucun emploi dans ledit royaume sous le gouvernement actuel. Nous rappelons dans leur patrie tous les employés du royaume de Norwège qui n'en sont point natifs, et qui reconnoissent le Danemarck ou les pays qui en dépendent pour leur patrie, et nous leur ordonnons, sous peine de perdre nos bonnes grâces, ainsi que tous les droits, avantages et distinctions qui leur ont été accordés, ou dont ils pourroient jouir en qualité de sujets nés du Danemarck, de revenir dans le terme de quatre semaines après la connoissance qu'ils auront des présentes lettres patentes.

Donné en notre résidence de Copenhague, le 18 avril 1814.

FRÉDÉRIC.

Après cette déclaration, la Gazette de la Cour publie dans un supplément la nouvelle de l'occupation de Paris par les armées alliées.

On assure que MM. Alquier, ambassadeur; Lallemant, Bigot, et tous les Français qui se trouvent ici, ont reçu l'injonction de quitter Copenhague dans l'espace de trois jours.

Les dernières nouvelles reçues ici de la Norwège ne sont pas favorables au gouvernement du prince Chrétien-Frédéric. Il paroît que ce royaume est agité par plusieurs partis. Celui même du prince se subdivise en deux factions, dont l'une veut imposer au prince la condition de renoncer à ses droits sur la couronne de Danemarck, afin que dans aucun cas ces deux royaumes ne puissent plus être réunis. Un autre parti, à la tête duquel se trouvent M. le comte Wedel et M. Farlsberg, favorise l'union de la Norwège avec la Suède; mais il demande qu'il soit établi une charte constitutionnelle. Ce parti est plus nombreux qu'on ne le croit. Il y a encore une quatrième faction qui voudroit démocratiser le pays. Il paroît certain que le commerce, la ville de Bergen et beaucoup d'habitans de Christiania, sont opposés au prince.

ALLEMAGNE.

Brême, 4 mai.

Le général français Delambre, de l'état-major du maréchal Davoust, a passé ici le 2 avec un aide-de-camp du général en chef comte de Benningsen. Il se rend à Paris, où il est chargé d'une mission relative à la reddition de Hambourg. Les difficultés qui pourroient s'élever à cet égard, seront vraisemblablement levées par l'arrivée de M. le général Fouché, commissaire nommé par le gouvernement français, pour presser la reddition de Hambourg. Il a passé hier ici, portant l'ancien uniforme d'officier-général avec la cocarde blanche, pour se rendre à Hambourg.

SUISSE.

Schaffhouse, 5 mai.

M. de Bausset, préfet du palais, est arrivé hier matin ici avec le capitaine d'état-major autrichien comte de Karatschay, pour préparer les logemens de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise. Une partie des bagages les suivit de près. Cette princesse arriva vers neuf heures du soir; elle étoit escortée par un détachement des hussards de Kienmayer, et des dragons du canton. S. A. I. a admis ce matin à son audience les principales autorités civiles et militaires; ensuite elle s'est rendue avec une partie des personnes qui l'accompagnent à la maison de M. Wine, pour y voir la chute du Rhin. Elle fera demain une petite excursion à Zurich, d'où elle reviendra ici le soir. Voici son itinéraire jusqu'à Schœnbrunn. S. A. I. partira le 7 pour Constance, emploira la journée du 8 à visiter les environs, se rendra le 9 à Waldsée, le 10 à Kempten, le 11 à Reuti, le 12 à Inspruck, où elle s'arrêtera le 13. Elle en repartira le 14 pour se rendre à Saint-Jean, et le 15 à Salzbourg, où elle restera le 16. Elle partira le 17 pour Vallabruck, le 18 pour Enns, le 19 pour Molk, et arrivera le 20 au château de Schœnbrunn.

La suite de S. A. I. et du prince de Parme, son fils, est de 62 personnes, parmi lesquelles on remarque la duchesse de Montebello,

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Dimanche 15 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La Caravane, *Psyché*.

THÉATRE FRANÇAIS.

Gabrielle de Vergy, *les Fausses Confidences*.

Au premier jour, *Héraclius*, retardé par l'indisp. de Mlle Raucourt.

Incessamment, la prem. rep. des *Etats de Blois*, trag. en 5 actes.

En attendant la cinquième d'*Ulysse*, et la prem. représ. de *l'Hôtel garni*, ou *la Leçon singulière*.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

La Bataille d'Ivry, *le Billet de Loterie*, *les Héritiers Michau*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et d'Aubigné, *la Servante Maîtresse*, *le Vieux Comédien*.

Demain, au bénéfice de Mad. Sessi, la reprise des *Horaces*.

M. Crivelli remplira le rôle d'Horace, et Mad. Morandi celui de Camille.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Les Clefs de Paris, *un Petit Voyage du Vaudeville*, *Gaspard*.

AMBIGU-COMIQUE.

Vive la Paix! la Femme à Deux Maris, *le Pèlerin blanc*.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Exercices d'équitation, suivis de *Martial et Angélique*.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Spectacle tous les jours chez M. Pierre, à sept heures et demie.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

TIVOLI, *rue Saint-Lazare*, *Chaussée-d'Antin*.

Fête champêtre, sérénades, récréations physiques, fantasmagorie, concert, exercices sur la corde, feu d'artifice.

WAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin*.

Bal champêtre. M. Colinet fils exécutera les solos des contredanses.

VARIÉTÉS.

Sur M. Mercier.

M. Mercier, auteur du *Tableau de Paris*, et membre de la troisième classe de l'Institut, est mort le mois passé: il étoit âgé de soixante et quatorze ans; il a terminé tranquillement sa carrière à Paris, où il étoit né; on le voyoit errer, depuis assez long-temps, avec tous les signes de la caducité, dans ces mêmes rues dont jadis il s'étoit constitué le peintre: il se survivoit à lui-même. Qu'étoit devenue l'époque où sa réputation attiroit sur ses pas la foule des curieux, où l'on s'empressoit dans les lieux publics, dans les cafés, pour le voir, pour l'entendre? L'indifférence la plus froide avoit succédé à cette curiosité si vive; sa présence retraçoit même plutôt encore ce qu'il y avoit de ridicule dans ses paradoxes, que ce qu'on avoit observé de remarquable dans son talent. M. Mercier fut d'abord, aux yeux du moins de la jeunesse, une espèce de grand homme; il finit par n'être plus rien du tout: autrefois, on le regardoit avec admiration; dans ces derniers temps, on ne pouvoit plus le regarder sans rire.

L'image de l'indépendance plaît et séduit toujours, et l'on résiste avec peine aux attraits de la nouveauté: un écrivain qui pense d'après lui-même, et qui, par des idées neuves, extraordinaires, heurte et contredit les opinions reçues, est toujours assuré de faire quelqu'impression, si d'ailleurs il n'est pas dépourvu de talent. Les hommes dont, en général, l'imagination inquiète va cherchant sans cesse je ne sais quelles vérités, hors du vrai même, ne portent qu'impatiemment le joug des traditions; mais si l'on veut spéculer avec quelque bonheur sur cet instinct et cette inquiétude, il faut les

la comtesse de Brignolles, la baronne de Hurtault-Castener, Mad. de Rabusson; le général comte Caffarelli, grand-écuyer; le marquis de Beusset, préfet du palais; le comte Saint-Aignan, écuyer; le baron de Menneval, secrétaire privé; le baron de Corvisart, médecin; Mad. de Montesquiou, gouvernante du prince; la baronne de Soufflot et sa fille. M. le général comte de Kinsky est chargé de la direction du voyage de S. A. I; il a pour adjoints les comtes de Wrbna et de Tolli.

HOLLANDE.

Helder, 5 *mai.*

Cette place, les forts qui l'environnent et la flotte ont été remis aujourd'hui aux troupes de S. A. R. le prince d'Orange.

BELGIQUE.

Gand, 9 *mai.*

Depuis deux jours, il est arrivé ici 8 à 9000 hommes du corps d'armée du général prussien comte de Bulow. Ces troupes viennent des provinces du nord de la France; elles seront suivies incessamment par beaucoup d'autres. Le général de Bulow est dans notre ville avec son quartier-général; il y restera jusqu'à ce que le passage de tout son corps d'armée soit effectué. La garnison française de Maestricht arrive ici demain, et celle de Juliers passera le 12 de ce mois.

Les 4, 5 et 6 de ce mois, il est passé à Aix-la-Chapelle de nombreux corps de troupes russes, suédoises et saxonnes qui retournent dans leur patrie.

FRANCE.

Montauban, 7 *mai.*

Les villes de Castelnaudary, de Carcassonne, de Lavaur et de Montauban, comme centre des cantonnemens qu'occupent les divisions de l'armée des Pyrénées, ont présenté, les 3 et 6 de ce mois, un spectacle tout-à-la-fois martial et touchant: M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, instruit de l'arrivée à Toulouse de Mgr. le duc d'Angoulême, envoya auprès du prince un de ses aides-de-camp pour lui présenter ses hommages, et offrir à S. A. R. de passer en revue les troupes de l'armée; le prince désiroit depuis long-temps se trouver au milieu de ces phalanges qui ont combattu avec tant d'éclat pour l'honneur des armes françaises.

Le 3, les divisions de l'aile gauche, sous les ordres du lieutenant-général Clauset, étoient réunies entre Castelnaudary et Carcassonne, et M. le maréchal duc de Dalmatie étoit sur la ligne pour attendre le prince et le complimenter. A dix heures du matin, des salves d'artillerie annoncèrent son arrivée, et l'accompagnèrent jusqu'aux arcs de triomphe qui avoient été élevés aux portes de la ville; le son des cloches, celui d'une musique guerrière, les cris mille fois répétés de *vive Louis XVIII! vive le duc d'Angoulême!* éclatèrent à la présence d'un digne fils du brave et bon Henri. Les cœurs voloient au-devant du prince. Le sien étoit vivement ému. Le soldat, en le voyant, reconnoissoit le sang de son légitime souverain, et défiloit sous les yeux de S. A. et sous les lis de la paix, comme dans un jour de victoire. M. le maréchal étoit constamment à la droite du prince, qui lui témoignoit toute sa satisfaction de la tenue et du bon esprit des troupes. L'hommage le plus agréable que S. A. pût recevoir lui étoit offert par la présence de ces inébranlables appuis du trône. Mgr. le duc d'Angoulême se trouvoit au milieu des troupes comme un père chéri au sein de sa famille. A Lavaur, même spectacle, même enthousiasme: les divisions du centre, et la cavalerie de l'armée, commandée par le général de division Soult, y étoient réunies; le 6, M. le maréchal duc de Dalmatie les a présentées au prince, qui les a passées en revue. Enfin, le même jour, les divisions de l'aile droite, sous les ordres du lieutenant-général comte Reille, réunies à Montauban, ont défilé sous les yeux de S. A. R. L'armée des Pyrénées est généralement si belle, qu'on ne sait à quel corps donner la préférence. La tournée du prince avoit exclusivement pour objet de voir les troupes, et d'être au milieu d'elles. A Castelnaudary, le général de division Villatte a eu l'honneur de faire agréer un déjeûner à S. A., et de la recevoir chez lui; à Lavaur, S. A. est descendue chez le colonel Seganville, du 2e hussards.

Aussitôt après cette revue générale, M. le maréchal Soult a pris congé du prince; et après avoir laissé le commandement des troupes à M. le maréchal Suchet, il s'est mis en route pour Paris, où il venoit d'être appelé par S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du Royaume. Il est glorieux pour M. le maréchal Soult d'avoir remis dans toute son intégrité, et sans la moindre défection, l'armée qui lui a été confiée, et d'être appelé à rendre de nouveaux services au Roi et à la patrie, au sortir d'une campagne si féconde en événemens honorables pour les armes françaises, et pendant laquelle l'armée sous ses ordres a eu constamment à lutter contre des forces très-supérieures.

PARIS, 14 *mai.*

Le 14 de mai devoit être dans tous les siècles, pour la France, un jour de deuil et de larmes: c'est l'anniversaire de la mort de Henri IV, assassiné par le fanatisme religieux, au milieu de son peuple chéri; soit que ce jour *néfaste* ait été choisi à dessein pour honorer la mémoire des infortunés descendans du bon Roi, soit que le hasard seul ait produit ce rapprochement, un tel souvenir se mêle, avec une convenance bien touchante, à ceux que réveille la triste et pieuse cérémonie dont nous venons d'être témoins.

Des causes très-différentes sans doute ont armé des mains également fanatiques contre le successeur des Valois et contre les descendans des Bourbons; mais tous les cœurs français doivent confondre et le chef de la famille et ses enfans dans un même regret, comme ces augustes et innocentes victimes sont confondues dans un même malheur.

Déjà notre amour a relevé, au sein de cette capitale, la statue de Henri; d'autres hommages publics pouvoient-ils être différés plus long-temps?

Au milieu des grands et difficiles intérêts qui dans ce moment occupent la pensée du Roi, ne soyons pas surpris qu'il ait tourné quelques regards vers des cendres délaissées. Elle n'est plus l'époque où tout se réduisoit à d'arides calculs et à de froides abstractions, où l'on ne sembloit vouloir étouffer tous les instincts du cœur, que pour se livrer à tous les égaremens de la raison; ceux qui honorent le mieux les morts sont ceux qui savent le mieux aussi respecter les vivans; les sages combinaisons législatives ne peuvent être, il est vrai, que le résultat de l'expérience qui les suggère, et le fruit de la réflexion qui les mûrit; mais elles ne trouvent le gage de leur durée que dans les bons et honorables sentimens qui les consacrent et qui les accueillent: si nous pouvions oublier les maux que nous avons soufferts, serions-nous dignes des biens qui nous sont préparés?

La cérémonie religieuse et funèbre qui vient d'être célébrée, se lie parfaitement à tous nos besoins politiques, parce qu'elle étoit elle-même un besoin de la morale: malheur à qui la croiroit intempestive et précipitée! car cette même morale, qui condamne les haines et qui proscrit les vengeances, n'ajourne pas les expiations; le gouvernement qui n'est plus avoit lui-même élevé des autels aux mânes outragés de nos Rois, sur leurs tombeaux détruits; il avoit aboli l'horrible fête du 21 *janvier*. Que le devoir sacré d'honorer la vertu et la royauté, conserve seul et purifie le souvenir de nos jours malheureux; que rien d'amer et de violent ne corrompe les saintes émotions dont ils remplissent nos âmes! Ah! Français, d'assez longues discordes déchirèrent les entrailles de notre patrie! croyons, croyons maintenant qu'il existe un repentir partout où il exista une faute! C'est un des grands maux des révolutions politiques, de laisser à leur suite cette idée, que chacun des actes qui réparent, est une justice qui accuse: éloignons une prévention si funeste, et consacrons sans réserve, à la

---

flatter avec adresse, et non les déconcerter grossièrement: il est un point au-delà duquel la nouveauté perd tous ses appas, et le paradoxe tout son sel. MM. Linguet et Mercier n'ont pas eu l'art de s'y fixer: éblouis des succès brillans de J. J. Rousseau, ils ont cru qu'il suffisoit d'abuser encore plus que lui du paradoxe pour atteindre à la gloire, et ils se sont imaginé sans doute qu'inférieurs à leur maître, sous le rapport du génie, ils devoient balancer la supériorité de son éloquence par l'audace de leurs pensées; cette audace si intrépide ne fut qu'une extravagance risible; on eût dit que la folie elle-même avoit proposé un prix auquel aspiroient à l'envi les deux concurrens: il me semble qu'à la fin, M. Mercier l'eût remporté; il est douteux que Linguet eût pu soutenir jusqu'au bout le poids d'une rivalité si difficile et si redoutable.

Il faut peu d'esprit pour trouver un paradoxe, il en faut beaucoup pour le bien défendre: M. Mercier n'en manquoit pas, mais il avoit plus de mouvement que de lumière dans la tête; il mettoit plus d'impétuosité et de brusquerie dans ses assertions, que de subtilité dans ses argumens, et paroissoit compter plus encore sur l'autorité de ses paroles que sur la force de ses raisons: il déclamoit beaucoup, il argumentoit peu; et comme il attaquoit généralement moins des opinions que des sentimens, et qu'il en vouloit surtout à certaines admirations, on ne doit pas être surpris qu'il ait été moins fertile en sophismes ingénieux qu'en décisions tranchantes.

Dans un des plus comiques accès de sa manie paradoxale, qui n'a pas cessé de croître jusqu'à ses derniers jours, il a prétendu, par exemple, qu'on avoit le plus grand tort d'aimer et d'admirer le *chant du rossignol*: avec quel sérieux il soutenoit cette thèse! mais de quel raisonnement pouvoit-il l'étayer? N'en étoit-il pas réduit à opposer son organisation particulière à celle de tous les autres hommes? Si, avec une simplicité modeste, il eût avoué bonnement que jamais dans le silence d'une belle soirée de printemps, au détour d'un bois solitaire, les accens du rossignol n'avoient charmé son oreille et pénétré jusqu'à son cœur, on l'eût plaint sans doute: il trouvoit plus agréable d'exciter la surprise, que d'émouvoir la commisération, et d'avancer fièrement un paradoxe, que de proférer humblement un regret; je le conçois: son esprit, d'ailleurs, suivoit naturellement cette pente; mais il étoit obligé de s'en tenir à l'assertion pure et simple: comment, en effet, essayer même de nous prouver que nous avions tort de n'être pas universellement organisés comme l'étoit M. Mercier?

Sur presque toutes les matières de goût, on pouvoit toujours l'enfermer dans ce cercle étroit: il avoit le malheur d'être insensible aux beautés de Racine et de Boileau; il avoit celui de n'aimer presqu'aucun des grands écrivains du siècle de Louis XIV, et il vouloit que ce malheur, qui lui étoit propre, devînt un argument irréfragable contre l'admiration générale: il ressembloit à un sourd, qui, dans un concert délicieux, s'inscriroit intrépidement en faux contre les sensations et le plaisir des gens pourvus de bonnes oreilles, ou à un aveugle qui, devant un beau feu d'artifice, se moqueroit de l'attention, des exclamations, et des applaudissemens des spectateurs. Je n'ai jamais bien compris qu'un homme eût la témérité de s'en rapporter plus à lui-même qu'à tous les autres, quand ils sont tous d'accord contre lui, sur un de ces points dont le goût et la sensibilité décident, et où l'avis le plus général est évidemment la règle la plus sûre. Si vous ne goûtez ni la mélodie du rossignol, ni les vers de Racine, vous devez vous taire, et ne conclure en secret qu'une chose, c'est qu'il vous manque un organe, et que vous êtes privé d'un plaisir, parce que vous êtes privé d'un sens.

La gloire de l'originalité a de quoi flatter; et le détracteur de Racine, de Boileau et du rossignol y prétendoit sans doute plus

garantie de l'avenir, tous les sentimens, qui ne pourroient que s'égarer dangereusement sur le passé.

Le ciel sembloit avoir pris une teinte conforme au deuil public : le jour étoit triste et sombre ; dès le matin, une foule immense remplissoit les rues qui conduisent à Notre-Dame ; on ne rencontroit que des hommes en habit noir, et des dames en robes de crêpe, qui se portoient vers la cathédrale ; le bruit lugubre des cloches annonçoit la cérémonie funèbre ; le portail de l'église étoit tendu d'un drap noir, sur lequel on voyoit plusieurs écussons chargés des armes de France et du chiffre du Roi : à neuf heures, les tribunes étoient déjà encombrées. L'ordre de la garde nationale étoit de faire placer toutes les dames sur le devant. Le Roi est arrivé à onze heures et demie ; le canon, qui s'étoit fait entendre, avoit signalé son départ des Tuileries ; mais il a paru dans l'église, à la tribune qui lui avoit été préparée, sans que rien eût annoncé sa présence : il portoit l'uniforme de la garde nationale, avec un crêpe au bras ; il n'avoit pas le cordon pardessus son habit ; au-dessous de lui, dans la même tribune, on voyoit MONSIEUR, M. le duc de Berry et M. le prince de Condé, dans cet ordre en partant de l'autel : ils avoient, comme le Roi, l'uniforme national, mais le cordon bleu sur leurs habits ; à la gauche de la tribune du Roi étoit celle de Madame la duchesse d'Angoulême ; la princesse occupoit un des deux sièges qui avoient été placés sur le devant de sa tribune ; l'autre est resté vide : Madame d'Angoulême étoit en grand deuil, avec un voile noir qui la couvroit presque toute entière : les yeux se fixoient alternativement sur les princes et sur elle ; mais d'autant plus particulièrement sur elle, qu'on avoit plus de peine à la voir ; son habit la déroboit presqu'aux regards, en la confondant avec la tenture de sa tribune et de l'église : quel tendre intérêt, d'ailleurs, n'excitoit pas cette royale orpheline aux pieds du mausolée de son auguste père, de sa mère, de son frère et de sa tante ! Elle en étoit plus voisine que le Roi et les princes, sans doute comme ayant une plus grande part dans la douleur commune ; elle devoit être à la tête du deuil, si son sexe ne s'y fût opposé ; c'étoit MONSIEUR et M. le duc de Berry qui le menoient : la nef seule de l'église étoit tendue, et la tenture étoit ornée, par intervalle, des armes de France et du chiffre du Roi. On avoit dressé un autel en avant du chœur ; le catafalque, modeste dans sa magnificence, ne renfermoit qu'un seul tombeau, sur lequel on voyoit la couronne de France sous le crêpe. Après l'Evangile, M. l'abbé Le Gris-Duval a prononcé l'oraison funèbre de Louis XVI : ce discours a duré plus d'une heure et demie ; longue épreuve pour la sensibilité du Roi et des princes, dont il a fait souvent couler les larmes, et pour le cœur de cette princesse, dont il rouvroit toutes les plaies, dont il ranimoit tous les souvenirs, dont les pleurs n'ont pas tari pendant cette partie de la cérémonie. Les personnes qui se trouvoient placées assez près de l'orateur ont pu seules l'entendre ; la plupart des assistans étoient réduits à lire sur le visage du Roi, dans les yeux des princes, dans le mouvement de la princesse, les différens effets du discours et les endroits les plus pathétiques d'une oraison funèbre dont le sujet est le comble de l'intérêt. Nous ne pouvons douter que M. Le Gris-Duval, qui a fait autrefois des études très brillantes dans l'Université de Paris, ne se soit élevé au niveau d'une si noble et si riche matière ; son discours ne tardera pas à paroître imprimé ; d'ailleurs, l'orateur a dû puiser dans ses sentimens, qui sont connus, tout ce que la vérité des émotions qu'on éprouve réellement ajoute aux ressources du talent et à la force de l'éloquence ; mais la plus belle des oraisons funèbres de Louis XVI sera toujours, sans doute, le testament même de ce Roi : c'est dans ce monument de douceur, de paix, de clémence, qu'on retrouvera toujours son âme, ses vertus et les belles instructions qu'il a laissées à ses successeurs, avec les exemples de sa vie et de sa mort. La messe a été chantée avec toute la majesté imposante que la circonstance commandoit ; et à la fin de cette auguste cérémonie, tous les cœurs, qu'elle avoit pénétrés de tristesse, sembloient éprouver cette douce satisfaction, ce soulagement qui suivent toujours l'accomplissement d'un grand devoir.

— Mgr. le duc d'Angoulême est revenu à Bordeaux le 9 de ce mois, après avoir parcouru plusieurs départemens du Midi.

— L'Empereur d'Autriche a eu hier une longue conférence avec le Roi au palais des Tuileries. Le même jour, S. M. a visité l'École royale des ponts et chaussées.

— MM. les maréchaux de logis, brigadiers et gardes du corps, sont informés qu'on va recréer les compagnies de ce corps ; et ceux qui désireront reprendre du service seront tenus d'en prévenir, dans le plus court délai possible, leurs capitaines respectifs. Les lettres devront être adressées à la Cour.

— Madame de Staël est arrivée avant-hier de Londres à Paris.

— Les journaux anglais du 10 mai, que nous avons reçus ce soir, ne contiennent que des nouvelles du continent, et surtout de Paris.

— M. le général de division Gratien, commandant la 1re division de l'armée de réserve en Piémont, est mort à Plaisance le 25 avril dernier, à la suite d'une courte maladie.

— On a mis en vente aujourd'hui un petit écrit sous ce titre : *Louis XVI, son testament et sa mort*, par une femme. Nous rendrons compte très prochainement de cet ouvrage, que les circonstances rendent encore plus intéressant.

ARTICLES OFFICIELS.

Le Roi a nommé :

M. d'Ambray, chancelier de France ;

(M. de Barentin conservera les honneurs de la charge.)

Tous les membres du conseil d'Etat provisoire, ainsi que M. le chancelier et M. Ferrand, ministres d'État ;

M. le prince de Bénévent, ministre et secrétaire d'Etat des affaires étrangères ;

M. l'abbé de Montesquiou, ministre et secrétaire d'Etat de l'intérieur ;

M. le général comte Dupont, ministre et secrétaire d'Etat de la guerre ;

M. le baron Louis, ministre et secrétaire d'Etat des finances ;

M. le baron Malouet, ministre et secrétaire d'Etat de la marine ;

M. le comte Beugnot, directeur-général de la police ;

M. Ferrand, directeur-général des postes ;

ambitieusement qu'un autre : mais il y a deux sortes d'originalités : il en est une compagne nécessaire du génie, mère des pensées profondes et neuves, source des vérités les plus élevées ou des combinaisons les plus piquantes, principe de cette éloquence qui crée des expressions et un style pour des idées qui sont elles-mêmes des créations ; c'est la véritable. Il est une autre dont les caractères sont tous différens ; elle est fille de l'amour-propre, et elle en met les vaines prétentions à la place des titres solides du génie ; elle ne veut que se singulariser ; elle se présente comme un don spécial, comme une empreinte particulière et privilégiée de la nature, et n'est, au fond, que la marque d'une organisation défectueuse ; c'est la fausse ; c'étoit celle de M. Mercier. Si, pour avoir le mérite de l'originalité, soit au physique, soit au moral, il ne tient qu'à sortir de l'ordre commun, rien ne peut, à cet égard, le disputer aux monstres ; toutes les difformités du corps comme tous les travers de l'esprit, deviendront des droits incontestables à ce genre de gloire ; et l'hôpital des Incurables, ainsi que celui des Fous, seront peuplés d'originaux très remarquables.

On se tromperoit pourtant, si l'on croyoit M. Mercier aussi original qu'il vouloit le paroître : il ne faisoit souvent que s'approprier les paradoxes d'autrui ; son droit sur eux n'étoit que le degré d'exagération auquel son audace effrénée les portoit. Les véritables propriétaires les eussent désavoués et abandonnés en les voyant défigurés d'une manière si étrange ; dans ses opinions, si fameuses sur *le drame*, M. Mercier n'étoit que la caricature de Diderot. On créa, pour caractériser le zèle du disciple, un titre qu'auroit sans doute rejeté l'enthousiasme du maître, tout exalté qu'il étoit. M. Mercier fut appellé le *dramaturge*, qualification comique qui semble désigner moins une doctrine littéraire, qu'une espèce de fanatisme religieux ; s'il s'étoit proposé de faire sentir le ridicule des principes et des systèmes qu'il avoit embrassés, il n'auroit pu s'y prendre mieux ; mais le vulgaire est toujours bien décidé à accepter, comme sérieux, ce qu'on lui donne pour tel ; il aime qu'on l'endoctrine ; les opinions de M. Mercier sur Boileau et sur Racine n'étoient pas, non plus, tout-à-fait à lui. Elles furent d'abord inspirées par l'esprit d'adulation à des littérateurs fort au-dessus de M. Mercier ; c'est à la cour de Voltaire qu'elles commencèrent à se montrer ; c'étoit pour flatter Voltaire qu'on essaya de les accréditer ; ses adulateurs se chargèrent d'immoler Racine et Boileau, à la gloire de leur maître, avant qu'il se chargeât lui-même d'immoler le grand Corneille ; M. Mercier n'examinoit pas sous quels auspices un paradoxe étoit né, ni dans quelles vues il avoit été créé ; il suffisoit que ce fût un paradoxe : il y reconnoissoit son bien ; quoiqu'il n'aimât point Voltaire, il se constitua l'ennemi personnel de Boileau et de Racine, et l'on sait quelle guerre il avoit déclarée à leur renommée et à leurs ouvrages. Le langage du mépris n'avoit pas d'expressions assez fortes pour rendre le peu de cas qu'il faisoit d'eux. M. Mercier étoit le Diogène de la littérature.

Malheureusement il se rencontra un homme qui croyoit à la puissance de la raison, comme M. Mercier croyoit à la puissance du paradoxe : cet homme étoit M. de La Harpe ; il fondit impétueusement sur MM. Linguet et Mercier, avec toutes les fureurs de l'indignation et toutes les armes de la dialectique. L'importance d'un tel adversaire, le luxe de logique, la surabondance d'argumens qu'il déploya dans ses attaques, ne réussirent qu'à relever aux yeux du public des absurdités risibles dont les traits du ridicule auroient fait plus sûrement justice. La raison fut profanée dans ces combats ; et, comme il faut toujours qu'il y ait des rieurs, ils se décidèrent pour les vaincus contre un vainqueur qui n'avoit pas su les mettre de son côté, et couvrirent la défaite des apparences de la victoire ; c'étoit

M. Bérenger, directeur-général des impositions indirectes.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Voulant donner un témoignage éclatant de notre satisfaction particulière aux gardes nationales de notre Royaume, et notamment de notre bonne ville de Paris, ayant une entière confiance dans leur zèle et leur fidélité pour notre personne,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Notre bien-aimé frère, MONSIEUR, comte d'Artois, est nommé colonel-général de toutes les gardes nationales de France. »

— Le 12 mai, S. M. a nommé aide des cérémonies de France, M. Urbain de Watronville, ancien officier au régiment de Barois.

— Le même jour, S. M. a nommé maître des cérémonies de France, M. le marquis de Rochemare, colonel de cavalerie.

— Le 7 mai, S. M. a nommé aide des cérémonies de France, M. Alexandre de Saint-Felix, ancien officier de marine, capitaine de la garde nationale.

— M. Ducis, de l'ancienne Académie française et de l'Institut, autrefois secrétaire de S. A. R. MONSIEUR, a eu l'honneur d'être présenté hier à S. M. par M. le duc de Duras, et de lui offrir l'hommage du Recueil de ses Œuvres. M. Ducis ayant dit à S. M. qu'il espéroit qu'elle n'auroit pas oublié les traits de l'un de ses plus anciens serviteurs, le ROI, qui avoit agréé l'hommage avec une extrême bonté, daigna ajouter : *Voici une preuve que je m'en souviens très bien*..... Et de suite, avec un sentiment et une grâce inexprimables, S. M. a prononcé de mémoire, devant l'auteur d'*Œdipe chez Admète*, ces quatre vers :

Oui, tu seras un jour, chez la race nouvelle,
De l'amour filial le plus parfait modèle :
Tant qu'il existera des pères malheureux,
Ton nom consolateur sera sacré pour eux.

S. M. a daigné ajouter des expressions pleines de bienveillance pour le poëte respectable qui lui étoit présenté.

— Le 12, la cour de cassation, le collége électoral du département de la Seine et le consistoire de la confession d'Augsbourg à Paris ont été admis à l'audience du ROI. S. M. a répondu :

A la cour de cassation : « Je reçois avec plaisir les senti-» mens de la cour de cassation ; ceux qu'elle vient de m'ex-» primer, en retraçant ses devoirs, me rappellent les miens ; » soyons-y tous fidèles. »

Au collége électoral du département de la Seine : « Je » reçois avec satisfaction les marques d'attachement que » vous me manifestez. La meilleure preuve que vous puis-» siez m'en donner, c'est en faisant des choix dignes des » hautes fonctions auxquelles les membres du college élec-» toral seront appelés. »

Au consistoire de la confession d'Augsbourg : « Je reçois » avec plaisir l'expression de vos sentimens ; je compte sur » votre fidélité ; comptez sur mes promesses. »

— S. M. a aussi reçu le même jour les adresses des départemens d'Indre et Loire, de Loir et Cher et du Doubs ; celles des cours royales de Dijon et de Poitiers ; des villes de Besançon, Orléans et Reims.

— Le 13 mai 1814, le ROI a écrit la lettre suivante aux archevêques et évêques de son Royaume :

« Mons. l'évêque de ......, la divine Providence a » permis notre retour dans la capitale de nos Etats, où elle » nous avoit ménagé les plus douces consolations. Nous y » avons retrouvé nos sujets disposés à rentrer dans les prin-» cipes de respect de la religion, d'obéissance aux lois et » de fidélité au ROI, qui ont pendant tant de siècles signalé » leurs pères. Nous rapportons un tel et si heureux chan-» gement à celui qui tient dans ses mains les destinées des » Rois et des peuples, et nous voulons qu'il lui en soit » rendu de solennelles actions de grâces. Je vous fais donc » cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez » reçue, vous fassiez chanter un *Te Deum* en actions de » grâces dans toutes les églises de votre diocèse ; que vous » ayez à y convier les corps et compagnies qui ont droit » d'assister aux cérémonies publiques. Cette lettre n'étant » à autres fins, je prie Dieu, Mons. l'évêque de ......, » qu'il vous ait en sa sainte garde.

» Fait à Paris, le 13 mai 1814. » *Signé* LOUIS.

— Le commissaire des guerres, chargé du service des pensions militaires dans le département de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les militaires pensionnés, qu'à dater du 17 mai présent mois, les soldes de retraite et traitemens de réforme échus le 1er mars dernier, seront soldés à bureau ouvert chez le payeur de la 1re division militaire. Pour éviter l'encombrement des bureaux, et la confusion qui résulte toujours d'une trop grande affluence, les mandats seront acquittés par arrondissement dans l'ordre de date ci-après, et jusqu'à concurrence de douze mille francs par jour, dimanches et fêtes exceptés. Les pensions les moins fortes seront acquittées les premières.

Ordre dans lequel se feront les paiemens :

Le 17 mai,	1er arrondissement.	6000 fr.
	12e.	6000
Le 18,	2e.	6000
	11e.	6000
Le 20,	3e.	6000
	10e.	6000
Le 21,	4e.	6000
	9e.	6000
Le 23,	5e.	6000
	8e.	6000
Le 24,	6e.	6000
	7e.	6000

Le 25, les paiemens se suivront dans l'ordre ci-dessus, et en recommençant par les 1er et 12e arrondissemens.

Signé WALVILLE.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 14 mai.*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant.	58 3/4	59 1/4
Londres.	18f. 50c.	18f. 30c.
Hambourg.		
Saint-Petersbourg.	f.	

Cinq p' cent. J. du 22 mars 1814. — 59f 59f 10c 25c 59f 10c 20c 59f 59f 10c 58f 75c 90c 80c 75c.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 940f 938f 75c 937f 50c 935f 937f 50c 935f.

un spectacle assez plaisant de voir la raison se compromettre avec la folie, et sortir d'une lutte qu'elle devoit dédaigner, à la fois victorieuse et ridicule ; il ne s'agissoit que d'attendre un peu M. Mercier ne devoit pas tarder à ébranler lui-même le crédit de ses doctrines par les progrès de ses paradoxes ; quand il s'en prit à Newton sans savoir un mot de physique et de mathématique, on vit bien que sa manie de contredire n'étoit que la fièvre d'un cerveau malade ; et quand il en vint jusqu'à dénigrer le rossignol, le paroxysme du délire en manifesta toute l'étendue.

Il est difficile qu'un grand talent s'unisse avec un si prodigieux penchant à l'extravagance : M. Mercier n'en eut qu'un médiocre ; ses meilleurs drames sont très inférieurs aux chefs-d'œuvre du genre ; et l'on ne peut comparer *l'Habitant de la Guadeloupe* et *la Brouette du Vinaigrier* au *Pere de Famille. L'An 2440* et *le Bonnet de Nuit*, productions déclamatoires, diffuses et ennuyeuses à l'excès, méritent à peine d'être rappelées à la mémoire de ceux qui veulent se souvenir de tout ; *le Tableau de Paris*, que l'auteur a gâté dans ces derniers temps, en voulant le compléter et l'étendre, n'est qu'une esquisse grossière où l'on rencontre quelques traits saillans, quelques heureux coups de pinceau, mêlés à beaucoup de fatras ; c'est un ouvrage peint à la brosse ; il fit sensation quand il parut, parce qu'il parut à propos : la disposition des esprits assura le succès de ce livre ; qu'on essaie aujourd'hui de le relire, on le trouvera bien au-dessous de sa réputation ; on verra qu'il dut beaucoup aux circonstances dans lesquelles il fut publié ; la hardiesse de quelques idées obtint grâce pour la foiblesse et la pauvreté du plus grand nombre, et la franchise presque cynique de quelques peintures en imposa sur l'insignifiance générale du coloris. J'ai bien peur que personne ne veuille faire l'épreuve que je propose. Qui pourroit aujourd'hui se résoudre à lire un ouvrage de M. Mercier ? ses écrits sont morts avant lui.

On sait toujours quelque gré aux hommes qui veulent soumettre les vérités les mieux reconnues à un nouvel examen : ils entretiennent dans les esprits un certain mouvement favorable à la vérité même ; ils les empêchent de s'endormir dans la tranquillité d'une croyance paisible ; ils les rappellent au sentiment de leur indépendance, et leur rendent la conscience de leur activité ; aussi, malgré les reproches que la raison peut faire avec une justice trop évidente à M. Mercier, sa mémoire ne reste pas sans quelque intérêt ; et cet intérêt s'augmente, quand on songe que jamais les désordres de sa tête ne passèrent jusqu'à son cœur : on peut être honnête homme, et ne pas aimer le chant du rossignol ; M. Mercier, en s'élançant toujours hors de la sphère des idées sensées, s'est toujours maintenu dans l'ordre des affections louables ; il n'a figuré que parmi les victimes d'une révolution, que ses livres, comme tant d'autres, avoient pu provoquer ; il fit souvent entendre des réclamations courageuses, et la bizarrerie de son éloquence néologique étoit du moins consacrée à l'expression des plus purs sentimens ; lorsque tout se taisoit, excepté la louange, il ne laissoit point de parler assez publiquement avec tout l'abandon de son caractere ; il est mort dans les bras de la religion, au bruit des applaudissemens excités par un changement de choses, auquel il applaudissoit lui-même des bords de son tombeau.

DUSSAULT.

Allez, nobles Fils de la gloire, chant guerrier, composé pour l'entrée du Roi dans Paris, paroles de M. Brifaut, musique de Mad. de B***. Prix : 1 fr. 50 c.

A Paris, chez Porro, marchand de musique, rue J. J. Rousseau, n°. 14 ; chez Siéber, rue des Filles Saint-Thomas, n°. 21 ; et chez Vente, libraire, boulevard des Italiens.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

AUTRICHE.

Vienne, 4 mai.

Nouvelles officielles de l'armée d'Italie.

On a reçu du feld-maréchal comte de Bellegarde la nouvelle officielle que, d'après une seconde convention militaire conclue le 23 avril entre le comte de Bellegarde et le vice-roi d'Italie, outre les forteresses d'Osopo, Palmanuova, Legnago et Venise, que nos troupes ont déjà occupées le 20, la forteresse de Peschiera sera remise le 25 avril, et Mantoue le 1er mai. Toutes les autres places fortes du royaume d'Italie seront remises sur-le-champ aux troupes autrichiennes qui en prendront possession. Milan et tout le royaume d'Italie seront occupés par l'armée autrichienne au nom des puissances alliées. Les troupes italiennes resteront dans les quartiers où elles sont maintenant; mais elles seront sous les ordres du feld-maréchal comte de Bellegarde.

ALLEMAGNE.

Munich, 6 mai.

S. A. R. la princesse Auguste, épouse du prince Eugène, habite le palais de la rue des Théatins. Le jeune prince et les princesses sont arrivés hier.

SUISSE.

Zurich, 4 mai.

Voici le résumé de quelques séances de la diète de Zurich:

Dans la séance du 27 avril, la diète a reçu communication d'une note de M. Mallet, maréchal-de-camp au service de S. M. le Roi de France, pour inviter les cantons à nommer des députés à Paris, dans le but d'y négocier le nouveau traité d'alliance que S. M. desire conclure avec la Suisse, et pour leur proposer la formation des régimens suisses que le Roi desire également prendre à sa solde sous les anciennes conditions. L'assemblée a décrété que cette note seroit communiquée aux gouvernemens des dix-neuf cantons, et elle a chargé une commission de délibérer sur la députation.

Le 30, on a annoncé à la diète l'arrivée prochaine de M. le nonce du pape; elle a nommé une députation pour le complimenter.

Dans la séance du 3 mai, la diète a entendu et adopté la proposition de sa commission militaire sur la formation et la répartition du corps de défense dont elle a décrété la levée. Ensuite il a été fait lecture de plusieurs notes de MM. les ministres étrangers, concernant 1°. l'occupation des pays anciennement sujets des Grisons; 2°. celle du Munsterthal qui appartenoit à l'évêché de Bâle; 3°. l'assemblée communale qui devoit se tenir le 3 mai dans la vallée Leventine, projet que MM. les ministres n'approuvent point; 4°. la démolition de la forteresse d'Huningue, qu'ils promettent de recommander de la manière la plus pressante à leurs souverains. Enfin elle a entendu un rapport sur les quatre frontières militaires de la Suisse: du côté de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de la Savoie. Ce rapport a pour objet de prouver que la Suisse, pour le maintien de sa neutralité, doit non seulement recouvrer ses anciennes possessions, mais en acquérir même quelques nouvelles, entr'autres sur la frontière de France, Huningue, la partie de l'évêché de Bâle en-deçà du Jura, Neuchatel, le bailliage de Gex; sur celle de Savoie, Genève et la rive gauche du lac de Genève; du côté de l'Italie, le Valais, la vallée de Formazzeh, le district entre la Trosa et le lac Majeur, l'ancien fort de Fuentes. Le travail sur tous ces objets a été renvoyé à la commission.

FRANCE.

Paris, 15 mai.

On dit la paix signée d'hier au soir.

— On assure que le Roi a nommé le prince Eugène maréchal de France. S. M. lui a dit qu'elle espéroit la paix; mais que dans l'occasion elle l'emploiroit avec la plus grande confiance.

— L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, accompagnés de la famille du Roi et de plusieurs officiers, ont assisté jeudi dernier à un exercice des élèves du Conservatoire royal de musique. LL. MM. ont paru frappées de l'ensemble et de la précision de l'orchestre, et du degré de talens qu'ont développé les concertans; elles ont donné fréquemment des marques de leur entière satisfaction. LL. MM. qui, à leur entrée dans la salle du concert, avoient été saluées par les plus vives acclamations d'une assemblée nombreuse et brillante, ont trouvé la foule réunie sur leur passage, lorsque, conduites par le directeur, M. Sarette, et les inspecteurs de l'enseignement, elles ont parcouru les foyers et le beau vestibule de la salle d'exercices. Elles ont paru témoigner aux chefs de l'établissement qu'elles le trouvoient digne de la juste réputation qu'il s'est acquise.

— Le général Bertrand a écrit de Porto Ferrajo, sous la date du 4 mai, qu'il étoit arrivé à l'île d'Elbe avec Buonaparte. Sans se plaindre de la réception qui leur a été faite, il ajoute: « Je m'y trouve beaucoup mieux que je ne l'espérois. »

— On vient d'exposer, dans le grand salon des Expositions, au Louvre, un portrait en pied du feu Roi Louis XVI, dans ses habits royaux. Ce portrait est le même que celui exécuté par M. Callet, d'après lequel M. Bervic a fait la belle gravure dont on trouve encore quelques épreuves dans le commerce.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Lundi 16 mai.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Retour d'Ulysse, le Legs.

Dans *Ulysse.* Talma, Saint-Fal, Dumilâtre, Desmousseaux. Mesd. Duchesnois, Georges, Dupuis, Regnier.

Dans *le Legs.* Damas, Faure, Firmin. Mesd. Demerson, Leverd, Dupuis.

Au premier jour. *Héraclius*, retardé par l'ind. de Mlle Raucourt.

Incessam., la 1re des *Etats de Blois*, tragédie en cinq actes.

En attendant la 1re de *l'Hôtel garni, ou la Leçon singulière.*

THEATRE DE L'OPERA-COMIQUE.

Le Médecin Turc, Joconde.

Dans *le Médecin:* Rolland., Huet. Mesd. Crétu, Boulanger.

Dans *Joconde.* Martin, Lesage, Gavaudan, Rolland, Gonthier. Mesd. Gavaudan, Boulanger, P. Michu.

THEATRE DE L'ODÉON.

Au bénéfice de Mad. Sessi, la reprise *des Horaces et des Curiaces.* M. Crivelli remp. le rôle d'Horace, et Me Morandi celui de Camille.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Lantara, les Clefs de Paris, les Pages au Sérail.

THEATRE DES VARIÉTÉS.

Les Innocens, le Souper de Henri IV, les Landes.

THEATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, le Regard.

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, les Deux Colonels, le Voyage autour de ma chambre.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercice d'Equitation, suivis de *l'Entrée d'Henri IV.*

BEAUX-ARTS.

Statue de Henri IV.

L'heureuse idée de faire reparoître tout à coup la statue de Henri IV, a produit sur les cœurs français l'effet qu'on en devoit attendre. On fait une fête de la voir s'élever; pendant trois jours que ce travail a duré, le Pont-Neuf n'a cessé d'être couvert d'une foule de Parisiens transportés de joie. Le jour de l'entrée de S. M., des corps de grenadiers, qui faisoient partie du cortége, ont présenté spontanément les armes en passant devant cette statue; et l'on a remarqué que le Roi avoit ôté son chapeau pour saluer l'image du pere et du modèle des Bourbons. Toutefois ce n'est là encore qu'un monument fragile, un simulacre de monument, qu'il faut remplacer bientôt par un autre plus durable. Qu'attendons-nous? Pendant que la souscription se remplit, les premiers travaux, qui sont peu dispendieux, se peuvent toujours commencer; les autres seront moins longs et moins chers qu'on ne pense: déjà nous avons un atelier, une fosse, des fourneaux, construits pour la fonte du gros éléphant de la place de la Bastille, auquel on ne songe plus, j'espère. Ailleurs, nous trouverons les marbres du piedestal, tout taillés.

C'est en 1614 que fut érigée la première statue de Henri IV; ne pourroit-on, en se hâtant ainsi de toutes parts, voir celle-ci debout avant la fin de l'année 1814? C'est aux Parisiens surtout que cet honneur, disons mieux, que ce devoir appartient. De tous les Français que Henri aimoit tant, les Parisiens sont ceux qu'il a le plus aimés, ceux auxquels il a eu le plus à pardonner, et pour qui il a fait le plus de choses. La place et la rue Dauphine, le Pont-Neuf, les quais de l'Horloge du Palais et des Orfevres, la place Royale, une partie du Marais, toute l'Ile-Saint-Louis, l'Hôtel-de-Ville, les galeries du Louvre, une partie du château des Tuileries, l'aqueduc

ARTICLES OFFICIELS.

Le Roi recevra lundi 16 mai les présentations suivantes :

A midi et demi.

Les colonels de l'armée ;

Les étrangers admis à leurs cours respectives ;

Les hommes qui recevront des billets d'avertissement individuels.

A huit heures du soir.

Les étrangères admises à leurs cours respectives ;

Les femmes qui recevront des billets d'avertissement individuels.

Le premier gentilhomme de la chambre du Roi,
Le duc DE DURAS.

— MM. les avocats aux conseils ayant été admis à l'audience du Roi, M. Chauveau-Lagarde a porté la parole. S. M. a répondu :

« Je suis touché des sentimens que vous me manifestez. » Continuez à remplir vos fonctions comme vous l'avez fait » jusqu'à présent, et vous mériterez bien ma protection. »

MM. les avocats ayant alors été avertis que Mad. la duchesse d'Angoulême leur feroit l'honneur de les recevoir, M. Chauveau-Lagarde a dit :

« MADAME,

» Les avocats aux conseils ne s'attendoient point à l'honneur d'être présentés à S. A. R ; et gardant à ses pieds un silence respectueux, ils la supplient d'interpréter avec bonté leurs sentimens. »

S. A. R. a daigné répondre :

« Je suis sensible, Messieurs, aux sentimens des avocats » aux conseils, et particulièrement aux vôtres .. .. ; il y a » long-temps que je les connois. »

S. A. R., se rappelant apparemment que M. Chauveau-Lagarde avoit été le défenseur de la Reine de France et de Mad. la princesse Elisabeth, a prononcé ces derniers mots avec beaucoup d'émotion ; et se retournant ensuite vers les personnes qui l'environnoient, elle leur dit : « C'est » M. Chauveau-Lagarde »

— S. M. a reçu les députations du département de l'Aube, des villes de Dijon, Mézières, Aubenas, Ploermel, Poitiers, Laval, Guise, et Saint-Ceré ; celles des gardes nationales de Dreux et de Strasbourg.

Le Roi a répondu :

Aux députés du département de l'Aube : « Je reçois avec » plaisir l'expression de vos sentimens : je sais tout ce que » le département de l'Aube a souffert. Je chercherai à réparer ses maux. Ce sera l'objet de mes soins continuels. »

Aux députés de Dijon : « Je reçois avec satisfaction l'assurance que vous me donnez de vos sentimens ; je n'ignore » ni ce que vous avez souffert, ni les dangers auxquels vous » avez été exposés ; je ferai tous mes efforts pour vous les » faire oublier. »

A la garde nationale de Strasbourg : « Je reçois avec » satisfaction les sentimens que vous m'exprimez. Je sais » quel a été le premier élan des Alsaciens dès qu'ils ont pu » espérer d'être rendus à leur Roi. Je leur en tiendrai » compte. »

Aux députés de Mézières : « Je suis sensible à l'expression » de vos sentimens. La défense de vos murs fut en effet un » des beaux faits d'armes du chevalier sans peur et » sans reproche : mais il n'auroit pas obtenu cette gloire » sans la fidélité des habitans. Je compte sur les mêmes » sentimens. »

Aux députés de Ploermel : Je suis touché des sentimens » que vous m'exprimez : je sais quelle fut toujours la fidélité du Morbihan Je n'en perdrai pas le souvenir. »

Aux députés de Poitiers : « Je suis sensible à l'expression » de vos sentimens ; ils sont bien dignes de mes fidèles » Poitevins. »

Aux députés de Laval : « Je suis très sensible aux sentimens que vous m'exprimez ; je n'oublierai jamais que dès » ma plus tendre jeunesse j'eus l'honorable devoir de veiller » à votre bonheur.

Aux députés de Guise : « Je suis instruit des malheurs que » la ville de Guise a éprouvés. Je tâcherai de les lui faire » oublier. Je reçois avec satisfaction les sentimens que vous » m'exprimez en son nom. Je sais qu'elle s'est toujours » montrée digne du dépôt qu'Henri IV lui avoit confié. »

Aux députés de Saint-Ceré : « Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens ; je les ai connus tels il y a » près de quarante ans. Je suis bien sûr qu'ils ne se démentiront jamais. »

— M. le général comte Dupont, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre, a reçu la lettre suivante de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême :

Bordeaux, ce 9 mai 1814.

« Monsieur le général comte Dupont, j'ai reçu votre lettre du 4 mai ; j'ai été très sensible aux sentimens que vous me témoignez de la part de l'armée : elle peut être assurée de mes vœux bien sincères pour son bonheur et la continuation de sa gloire. Je suis enchanté, M. le comte, d'avoir à m'adresser à une personne de votre mérite, pour communiquer à l'armée l'expression de mes sentimens ; et je vous prie de ne pas douter de toute mon estime et attachement. »

Signé LOUIS-ANTOINE.

— M. le préfet du département de la Seine vient de faire publier et afficher une délibération prise le 26 avril dernier, par le conseil-général du département, faisant fonctions de conseil-municipal, relativement à un emprunt de cinq millions de capital, par voie de cotisation sur les propriétaires et habitans de Paris, pour subvenir aux frais de séjour des troupes alliées. Cette délibération approuvée, le 29 du même mois, par décret de S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, est précédée de considérations sur la nécessité de se procurer, sans délai, des fonds pour des services de la plus impérieuse urgence, et principalement pour les approvisionnemens des armées qui sont dans l'intérieur et sous les murs de la capitale, ainsi que pour les besoins des hôpitaux remplis de militaires blessés français et alliés. Elle contient les dispositions suivantes :

Art. 1er. Il sera établi à Paris une cotisation municipale basée sur les contributions foncière et personnelle ordinaires de la ville pour l'année 1814 : à l'égard de la contribution fonciere, dans la proportion du quart de l'intégralité des sommes portées aux rôles, dont le total, montant à 11,684,578 fr., offre pour le quart 2,921,145 fr., et pour la contribution personnelle, suivant une échelle dégradative combinée entre les proportions du tarif et les facultés notoires des contribuables.

2. Le montant de la cotisation sera fourni en trois portions égales : la première le 15 mai prochain, la deuxieme le 31 du même mois, et la troisieme le 15 juin suivant.

3. Le recouvrement de cette cotisation sera confié aux percepteurs des douze arrondissemens de Paris, chacun dans l'étendue de son arrondissement.

---

d'Arcueil, l'hôpital Saint-Louis sont les dons de sa munificence et de sa sagesse. Tous ces grands ouvrages ont été faits, commencés ou ordonnés par les soins du vertueux Sully ; les plus considérables s'exécutèrent sans qu'il en coutât rien à l'épargne royale. Cet exemple nous est garant aujourd'hui, que les circonstances difficiles qui suivent les tourmentes politiques ne sont pas un obstacle insurmontable aux entreprises utiles, et que les plaies les plus envenimées d'un Etat tel que la France, ne résistent pas long-temps à l'action du gouvernement paternel ; nos ressources en tout genre sont plus grandes qu'elles n'étoient au temps de Henri.

Au commencement du ce dix-septieme siècle, qui devoit être pour nous celui des beaux arts, la France n'avoit point encore d'artiste en état d'exécuter une statue équestre en bronze. Celle que Louis XIII fit ériger à son glorieux pere avoit été fondue en Italie, par les ordres de Cosme de Médicis, pour être envoyée en présent à la veuve de Henri-le-Grand. On la transporta par mer depuis Livourne jusqu'au Havre, puis on lui fit remonter la Seine jusqu'à Paris, où elle arriva le 13 août 1614. Le bâtiment sur lequel on l'avoit chargée en Italie s'étant brisé sur les côtes de Sardaigne, elle avoit, dit-on, passé une année enfouie dans les sables de la mer, d'où on ne l'avoit retirée qu'avec bien de la peine.

L'opinion la plus commune est que le grand-duc n'avoit envoyé à Marie de Médicis qu'un cheval de bronze, et que la figure du roi fut faite à Paris ; on nomme même l'artiste français, Guillaume Dupré, à qui on l'attribue. Mais il est plus vraisemblable, comme quelques-uns le pensent, qu'elle avoit été fondue à Florence, aussi bien que le cheval (1). La pompe de l'inauguration qui s'en fit dès le 23 du mois d'août, ne pouvoit guère convenir à un monument qui n'auroit pas été déjà la statue du roi ; et on ne voit pas comment les travaux nécessaires pour ajuster cette statue sur le cheval, en supposant qu'elle eût été fondue d'avance, se seroient faits en moins de dix jours. On trouvoit le cheval trop peu svelte ; autant qu'il m'en peut souvenir, cette critique n'étoit pas sans fondement. Suivant un usage alors assez général, mais contre lequel on s'est fort récrié depuis, le piédestal fut orné de quatre figures d'esclaves enchaînés. Ces statues en bronze, d'une exécution fort médiocre, ont survécu aux fureurs de la révolution ; on les a vues depuis sous l'un des vestibules du Louvre ; sans doute elles existent encore dans quelque magasin. Les faces de ce piedestal, en marbre, étoient aussi ornées de deux bas-reliefs représentant la bataille d'Arques et celle d'Ivry, et chargées d'inscriptions pour célébrer l'inauguration du monument et les exploits du héros. Afin de l'élever au niveau du Pont-Neuf, on avoit formé, à la pointe de l'île du Palais, un terre-plein revêtu de pierres de taille et orné de bossages. Ce terre-plein a été démoli il y a quelques années pour faire place à un obélisque gigantesque qui ne s'exécutera pas, et qu'on ne regrettera non plus que le monstrueux éléphant projeté sur la place de la Bastille. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le bon goût, compagnon du bon sens, réclame contre ces deux projets. L'éléphant est de tous les animaux le plus informe, par conséquent celui que la sculpture doit se garder avec le plus de soin de prendre pour sujet de ses imitations. Quant aux obélisques, on admire, avec raison, ceux de l'Egypte qui tous sont monolithes ; car il y avoit une extrême difficulté à trouver des blocs de pierre si volumineux, à les extraire de la carrière, à les transporter à de grandes distances ; de tels monumens sont des especes, des phénomenes de la nature, auxquels s'attachent aussi quelques idées

(1) Depuis que cet article est composé, un critique fort versé dans l'histoire des arts a donné la preuve que cette figure avoit été fondue en Italie. *(Note des éditeurs.)*

4. A l'instant où les rôles de perception seront fournis, les percepteurs, chacun en ce qui le concerne, seront tenus de remettre pour le montant de ces rôles, au receveur municipal de la ville de Paris, leurs obligations payables pour chaque tiers dans quinzaine de son échéance.

5. Les percepteurs demeureront autorisés à précompter et retenir sur le montant de leurs recouvremens les taxations et indemnités qui leur seront allouées par l'administration.

6. Le montant de la cotisation sera remboursé aux contribuables, chacun pour ce qui le concerne, dans quatre ans, à compter du 1er juillet prochain.

7. Le remboursement des cotisations de la dernière classe, figurant pour 143,380 fr., sera effectué dans le cours de la première année, et tout le surplus ne sera remboursé que par quart, d'année en année.

8. Les remboursement seront affectés sur le revenu de la ville de Paris, notamment sur les produits de l'octroi, et sur ceux de la caisse de Poissy.

9. Toutes les mesures d'exécution seront réglées par l'administration, sur l'avis du conseil.

M. le préfet, en ordonnant la publication et l'affiche de la délibération ci-dessus, ajoute ce qui suit :

« Les habitans de cette commune ne perdront pas de vue que la cotisation municipale n'est pas une nouvelle contribution ajoutée à celles de 1814, mais un véritable emprunt, ou plutôt une simple avance remboursable sur des produits certains. Tous les moyens de leur épargner cette charge directe ont été tentés : tous ont présenté des inconvéniens graves ; tous eussent entraîné des mesures arbitraires. Le conseil municipal n'a donné la préférence à une répartition basée sur les contributions foncière et personnelle, que parce que ce mode, le plus égal pour tous, et par conséquent le moins onéreux pour chacun, étoit le seul conforme aux principes de justice dont sont animés et les magistrats qui ont voté la cotisation, et le préfet qui en sollicite l'acquittement. Le rapprochement des termes de paiement convaincra sans doute les citoyens de Paris de l'urgence du besoin, et, en leur faisant reconnoître l'impérieuse loi de la nécessité, ne leur laissera voir dans le sacrifice demandé que l'accomplissement d'un devoir indispensable. »

VARIETES.

Histoire du Dix-huit Brumaire et de Buonaparte (1); par M. Gallais, auteur du *Dix-huit Fructidor*, et de l'*Appel à la Postérité* (2). — Première partie.

(Troisième et dernier Article.)

Je demande pardon à M. Gallais d'avoir rempli deux articles de mes propres idées, avant d'en venir à l'examen de son ouvrage. Les sentimens renfermés dans l'âme de tout bon Français, brûlent de s'épancher ; ils en cherchent, ils en saisissent l'occasion avec ardeur. Je me suis satisfait, sans m'inquiéter si mes paroles étoient de nature à mortifier quelques amours-propres et à troubler quelques consciences, mais en même temps sans songer à offenser personne. Ceux qui se seroient plaints de moi, auroient bien plus à se plaindre d'eux-mêmes ; car ils auroient été leurs propres et leurs seuls accusateurs. Je ne vais plus être maintenant que le rapporteur des opinions d'un autre, en me réservant pourtant le droit de les approuver, et même de les appuyer au besoin.

M. Gallais observe sensément que l'Histoire du dix-huit Brumaire n'est pas connue, attendu que Buonaparte n'en a laissé transpirer que ce qui convenoit à son orgueil et à ses desseins. Son ouvrage est formé de documens certains, qu'il a recueillis dans le temps et sur la scène même des évènemens. Les deux premiers chapitres contiennent les faits antérieurs au retour de Buonaparte en France, après sa malencontreuse expédition d'Egypte. L'auteur a peint avec vérité cette agonie du Directoire, ces convulsions dans lesquelles expiroit un pouvoir moins odieux que ridicule, qui essayoit alternativement, et toujours sans succès, de l'indulgence et de la rigueur ; ne puisoit quelque énergie que dans la peur, et quelques moyens que dans la mauvaise foi ; opposoit tour-à-tour les royalistes aux jacobins, et les jacobins aux royalistes ; faisoit régulièrement assaut de conspirations avec les deux conseils ; employoit, pour se renouveler lui-même, le mode affreux des proscriptions, et accéléroit sa ruine par chaque nouvel effort qu'il faisoit pour la retarder. Les jacobins avoient saisi l'avantage. Deux directeurs, qui les redoutoient, avoient résolu de chercher un appui dans la personne de quelque général cher à l'armée et bien vu de la nation. Ils avoient d'abord choisi Joubert, qui aussitôt après fut tué à la bataille de Novi, et ils alloient appeler Moreau à leur secours, lorsque Buonaparte, donnant le premier exemple de cette lâcheté perfide qui lui fit si souvent abandonner son armée en danger, débarqua sur les côtes de la France.

Ici, la suite des évènemens est interrompue par un chapitre consacré à l'histoire de Buonaparte jusqu'à son départ pour l'Egypte. M. Gallais dit peu de chose de son enfance ; je vais tâcher d'y suppléer. Sa première éducation, bienfait de nos Rois, promptement payé d'une horrible ingratitude, n'offrit qu'un élève médiocre et farouche, fuyant la société de ses camarades, n'ayant aucun goût pour les lettres qui adoucissent l'âme, et ne montrant un peu de dispositions que pour les sciences de calcul qui la refroidissent et la dessèchent, quand leur aridité n'est pas corrigée par le mélange de quelques études plus morales et plus *humaines*. Des livres d'histoire ancienne mal lus lui inspirèrent de bonne heure je ne sais quelles idées d'ambition bizarres et gigantesques, qui n'étoient nullement en rapport avec la politique et la civilisation de l'Europe actuelle. Né dans une île connue par l'âpreté de son sol et la rudesse de ses mœurs ; de là, transplanté dans une Ecole militaire ; passant immédiatement après dans un camp, et sortant de ce camp pour entrer dans le palais de nos rois ; nourri d'ailleurs, pendant son enfance, des sombres rêveries où il s'étoit plongé dans sa solitude volontaire ; et du moment qu'il parut dans nos armées, rempli des fureurs et des folies révolutionnaires si analogues à la trempe de son caractère et de son esprit, est-il étonnant que Buonaparte n'ait porté sur le trône ni l'amour ni la connoissance des hommes ; qu'il y ait été étranger à la science des gouvernemens et des sociétés modernes, et qu'enfin il ait cru pouvoir soumettre l'Europe entière à ce plan de conquête et d'asservissement que son imagination déréglée avoit enfanté ? On croiroit, au contraire, que la Providence ayant voulu châtier l'univers, toutes les précautions, toutes les mesures avoient été prises par elle pour qu'il se formât un nouvel Attila dans des temps et dans des lieux où l'existence d'un tel personnage sembloit humainement impossible ; qu'en un mot, dans le dessein de façonner un barbare du cinquième siècle à la fin du dix-huitième, elle avoit eu un soin particulier d'écarter de lui tout ce qui auroit pu amollir sa férocité naturelle et

(1) Un vol. in-8°. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.
Chez Michaud frères, imp.-lib., rue des Bons-Enfans, n.° 34 ;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

(2) Broch. in-8°. Prix : 1 fr., et 1 fr. 25 c. par la poste.
Chez J. G. Dentu, imp.-lib., rue du Pont-de-Lodi, n°. 3 ; et au Palais-Royal, galeries de bois, n°s. 265 et 266 ;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

de puissance et de grandeur, à cause des efforts qu'il a fallu faire pour les ériger, de la multitude de bras et des trésors qu'il a fallu y employer ; mais ce ne sont point des chefs-d'œuvre de l'art. Les mêmes objets bâtis de plusieurs pièces, dépouillés du mérite de la rareté de la matière, et de la difficulté vaincue, ne sont plus que des monumens semi-barbares comme tous les ouvrages gigantesques. La manie d'imiter les monumens admirés de l'antiquité sans s'être rendu raison des causes de cette admiration, et s'être assuré des moyens de la reproduire, a jeté ainsi bien souvent nos artistes modernes dans d'étranges méprises.

Heureusement les constructions commencées pour fonder l'obélisque du Pont-Neuf, serviront fort bien à la statue de Henri IV. L'essai qu'on vient de faire prouve qu'un soubassement élevé en retraite sur ces premières constructions, et moins large à sa plate-forme qu'à son empattement, sera très préférable au terre-plein d'environ deux cent cinquante toises de superficie, au milieu duquel la statue étoit autrefois. Beaucoup de matériaux tout préparés pour l'obélisque trouveront là leur emploi.

Puis, nous aurons à restituer la statue de Louis XIII, les deux statues de Louis XIV et celle de Louis XV. Mais, de ces quatre statues, une seule peut-être pourra reparoître sur la place qu'elle occupoit. Le bassin et les eaux jaillissantes de la place Royale sont très agréables ; on ne les voudra pas détruire. La colonne de la place Vendôme, d'un fort bel effet par sa masse, est devenue le monument de la modération des rois de l'Europe au dix-neuvième siècle ; il faut se garder d'y porter atteinte ; déjà la France a émis son vœu pour que la place Louis XV fût réservée à un monument plus auguste encore que celui dont elle a été dépouillée. Il ne resteroit donc que la place des Victoires.

La statue qui occupe actuellement cette place est celle d'un général estimé de l'Europe savante et guerrière, l'un des chefs de l'expédition d'Egypte, mort depuis au champ d'honneur en Italie ; toutefois il seroit peu convenable que cette statue d'un simple particulier parût avoir usurpé la place de celle de l'un de nos rois ; le monument de Desaix ira prendre son rang parmi les statues de nos hommes illustres, et ne sera point, comme il en étoit menacé, perdu pour les arts, et pour la gloire des guerriers français.

Cette statue avoit été ordonnée par Buonaparte, dans le temps qu'il ne refusoit point encore de partager avec ses compagnons d'armes l'honneur des succès qu'ils avoient obtenus en commun. Mais tandis qu'on l'exécutoit, le tyran croissoit en orgueil et en puissance, et quand, après quelques années, l'ouvrage sortit des mains du sculpteur, c'étoit presque un crime en France de célébrer un autre nom et d'autres exploits que ceux de Buonaparte. On savoit d'ailleurs que la mémoire de Desaix l'importunoit, parce que ce chef étoit de ceux qui avoient blâmé le plus hautement sa fuite de l'Egypte. Toutefois la statue étant faite, on ne crut pas pouvoir se dispenser de l'ériger ; on l'avoit promise comme un monument national, et la nation n'étoit point encore, ainsi qu'elle le fut bientôt après, comptée pour rien. Mais, contre la coutume moderne, le héros avoit été représenté à-peu-près nu ; cette innovation fut le sujet de quelques plaintes. Au lieu de changer l'ajustement de la figure, comme il étoit facile de le faire, on saisit ce prétexte pour l'entourer d'une charpente, et la couvrir d'une toile sous laquelle elle est demeurée depuis, et d'où, selon toute apparence, elle ne devoit sortir que pour disparoître à jamais.

L'expérience de tous les temps a fait voir que les monumens de marbre, plus fragiles sans doute que ceux de bronze, ne sont pas cependant moins durables. Les statues de marbre sont aussi plus précieuses sous le rapport de l'art, et d'un effet plus agréable ; elles

éclairer son ignorance sauvage. Toutes les actions, toutes les paroles de Buonaparte ont prouvé qu'il n'étoit pas un homme de son siècle : la civilisation l'importunoit; les sciences, les lettres et les arts, qu'il feignoit d'aimer, et qu'en effet il avilissoit sans cesse, lui étoient odieux, parce qu'ils donnent à l'homme une plus haute idée de lui-même, lui rendent la vie plus précieuse et plus chère, enfin sont les ennemis naturels de la barbarie. Le plus doux rêve de Buonaparte étoit le retour de ces temps affreux où un roi étoit un chef de soldats, et tout un peuple une armée; où l'administration, la justice et la politique, étoient des expressions et des idées inconnues. C'est cet état de choses qu'il envioit comme le terme de la grandeur et de la gloire d'un souverain, vers lequel il tendoit de tous ses efforts, et auquel il fût parvenu si le sort eût été plus long-temps complice de sa barbare extravagance.

Au sortir de l'École Militaire, il étoit entré dans le service de l'artillerie, et la révolution l'y trouva dans un grade inférieur. Tout le monde se rappelle qu'après le 9 thermidor il fut destitué comme un jacobin furieux qui avoit plus volontiers tourné ses plus terribles moyens de destruction contre des concitoyens désarmés, que contre des ennemis en état de se défendre. Les Français, les Parisiens surtout ont encore moins oublié que la première action qui ait rendu son nom public, est une action qui le rendit justement odieux, la mitraillade du 13 vendémiaire. On peut observer que les deux termes entre lesquels se renferme sa vie politique, sont deux attentats contre la capitale de la France : par l'un il fit périr un grand nombre de ses habitans les plus estimables, pour défendre la tyrannie conventionnelle; par l'autre il voulut détruire la ville elle-même de fond en comble, pour prolonger la durée de sa propre tyrannie. Le commandement de l'armée d'Italie fut le prix du sang versé à grands flots sur les marches de l'église Saint Roch; les cadavres entassés sur ses marches furent le premier degré de sa puissance. Ses campagnes au-delà des Alpes ont répandu un éclat qui subsiste encore. C'est aux hommes du métier à nous dire quelle part de gloire doit rester au chef d'une armée si féconde en généraux excellens et en soldats intrépides, dont il prodiguoit le sang. C'est aux peuples du Piémont, de la Lombardie, du Milanais, de la Toscane, de Venise et des États romains à nous dire aussi quelles rapines, quelles barbaries gratuites, quelles agressions injustes, quelles viles subornations ont souillé la gloire du conquérant, et dénoncé la perfidie du négociateur. M. Gallais prétend, avec une grande apparence de raison, que l'exaltation républicaine des soldats, et la contagion révolutionnaire répandue dans toute l'Italie par les proclamations et les émissaires de Buonaparte, ont contribué prodigieusement à la rapidité de ses premières conquêtes.

Mais reprenons le fil des événemens, et arrivons à la fatale révolution du 18 brumaire. Les deux Directeurs dont j'ai parlé plus haut, crurent voir tout-à-coup dans Buonaparte l'homme qui devoit les affranchir de la tyrannie des jacobins, et les seconder dans leur dessein de changer la forme du gouvernement. On sait de quel prix il paya leur confiance; celui qu'il exila fut le plus honorablement traité. La conjuration étant formée, on fixa le jour de l'exécution au vendredi 8 novembre 1799; mais Buonaparte, sans donner aucun motif, et contre l'avis de tous les conjurés, ajourna l'affaire au lendemain. Ce délai, qui pouvoit tout faire échouer, ne peut s'expliquer que par le préjugé populaire qui menace d'un mauvais succès toute chose entreprise un vendredi : l'esprit faux de Buonaparte allioit au mépris des vrais principes religieux, le respect des plus misérables superstitions. L'empire que la peur avoit sur lui, le désordre, l'incohérence de ses idées, et son incapacité pour les exprimer, éclatèrent bien honteusement dans cette fameuse séance de l'Orangerie de Saint-Cloud, où le conseil des Cinq-Cents venoit de le mander pour rendre compte de sa conduite. Des vociférations, des menaces, et la vue d'un ou deux poignards, ôtèrent tout courage, toute présence d'esprit à cet homme qui faisoit une révolution pour s'emparer d'un trône, à cet homme qui supporta tant de fois, avec un calme inaltérable, le spectacle de plusieurs milliers de Français se faisant égorger intrépidement pour lui. Le sang-froid de son frère Lucien, et la résolution d'un général le tirèrent seuls de ce danger, qui n'étoit grand que par la frayeur qu'il lui avoit causée. M. Gallais rapporte que, dès qu'il fut hors de la salle, il monta à cheval, reprit au grand galop le chemin de Paris, en criant de toutes ses forces : *Je suis le dieu de la guerre!* et ne s'arrêta qu'au pont de Saint-Cloud, où la présence du général Murat lui remit un peu la tête. Je ne sais ce qu'il en faut croire; mais j'ai entendu raconter dans le temps ce trait de folie, qu'ont rendu bien vraisemblable depuis certains actes de démence dont les murs du palais de Schœnbrunn, du château de Marrac et même du château des Tuileries ont été témoins.

Il y a des personnes qui conservent un souvenir favorable des premiers temps qui suivirent la révolution du 18 brumaire. C'est qu'elles embellissoient cette époque de leurs espérances, et qu'il leur en est resté une impression dont elles ne démêlent pas bien le principe. Racine a dit :

Toujours la tyrannie a d'heureuses prémices.

Ce n'est pas qu'un tyran commence par être bon; mais, pendant quelque temps, il contient son caractère et cache ses desseins, il use modérément de sa puissance pour la fortifier, et il la fortifie pour arriver au point d'en abuser impunément. Buonaparte n'a pas été corrompu par l'exercice du pouvoir : il étoit né tyran; tout ce qu'il a fait d'oppressif et de criminel étoit en germe dans son âme, et n'attendoit que les circonstances qui devoient le faire éclore. Ceux qui ont pu et su l'observer dans les commencemens de son élévation, n'ont point été dupes de sa modération hypocrite : ses paroles, ses manières, son accent, l'air seul de son visage leur faisoit voir en lui un homme qui, loin d'aspirer uniquement à gouverner des citoyens, ne se contenteroit pas de commander à des sujets, et finiroit par vouloir faire trembler des esclaves. Cependant un affreux dégoût du gouvernement de plusieurs, et le besoin plus généralement senti qu'avoué d'une autorité forte, concentrée dans les mains d'un seul, précipitèrent la foule des Français au-devant de son joug; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'en croyant se donner moins qu'un roi, ils s'étoient donné plus qu'un despote. Il falloit apparemment que la France, engagée dans le cercle fatal des révolutions, passât, au sortir des fureurs démagogiques, par toutes les horreurs de la tyrannie militaire, avant d'arriver au point de repos d'où elle étoit partie, c'est-à-dire à l'ancienne monarchie, dont le renversement fut le premier de nos crimes et la source de tous nos malheurs. T.

---

coûtent moins à faire, et ce qu'elles coûtent est presque tout au profit de l'artiste; nous avons actuellement à Paris de fort beaux blocs de marbre, et des sculpteurs pour qui c'est un besoin de les mettre en œuvre : les statues de nos rois ne sauroient donc manquer d'être bientôt relevées.

M. Boutard.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Tandis que nous acquittons une dette nationale en relevant la statue de notre bon Roi Henri IV, pourrons-nous ne pas payer un tribut pareil à la mémoire du respectable et infortuné monarque qui mérita le nom de Bienfaisant, et dont le souvenir est gravé dans le cœur de tous les bons Français?

Qu'une statue érigée en l'honneur de Louis XVI transmette à la postérité les traits du meilleur des princes, et atteste à la fois les regrets et l'amour de tout un peuple. Quelque soit le plan qui sera adopté sur ce monument, j'offre de concourir à son exécution pour la somme de cinq-cents francs, et je réclamerai le foible mérite d'avoir le premier, si non conçu, du moins émis une idée qui ne pouvoit être réalisée qu'au moment où la France va respirer en paix sous le gouvernement paternel de ses maîtres légitimes.

J'ai l'honneur de vous saluer. M. F. Jannon.

On annonce, comme devant paroître incessamment, le premier volume d'une traduction complète des *Œuvres dramatiques de Frédéric Schiller*. Deux hommes de lettres, un Français qui sait l'allemand, un Allemand qui sait le français, se sont réunis pour cette importante entreprise; on nomme M. de Latouche, déjà connu par l'un des concours de poésie à l'Académie française, et M. Dielite, auteur d'une traduction en vers allemands de l'*Athalie* de Racine. Cette association d'efforts et cette *alliance* littéraire ne peut qu'être d'un favorable augure pour le succès de cette traduction.

Mgr le comte d'Artois, aujourd'hui Monsieur, donna de bonne heure des preuves de son amour pour les lettres; ce fut par ses ordres que fut imprimé avec le plus grand soin, par Didot père, une très jolie édition de nos bons auteurs, en 64 volumes in-18. Cette édition n'ayant été destinée qu'à des présens, le commerce en fut privé. Un libraire, qui s'attache à réunir les plus belles éditions nationales et étrangères (pour en former de petites bibliothèques portatives, élégantes, renfermées dans des *Boîtes-Volumes*, propres à la conservation des livres) est parvenu à en former deux collections complettes qu'on chercheroit vainement ailleurs : on peut les voir, ainsi qu'un ouvrage de Louis XVI, trop peu connu et aussi rare, dans une *exposition* de chefs-d'œuvre typographiques et de manuscrits précieux qui ont précédé l'époque de l'imprimerie. Cette exposition publique durera 15 jours, tous les matins, au magasin de livres rares, rue du Pont de Lodi, au coin de celle Dauphine.

On a mis en vente l'ouvrage intitulé : *De l'Allemagne*; par Mad. la baronne de Staël Holstein. Trois vol. in-8°. Prix : 18 f., et 22 f. par la poste.

A Paris, chez H. Nicole, rue de Seine, n°. 12;
Chez Mame frères, rue du Pot-de-Fer, n°. 14;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Histoire d'Henri IV; par Messire Hardouin de Peréfixe. Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. par la poste.

Chez Périsse et Compère, quai des Augustins, n°. 47;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ITALIE.

Modène, 28 avril.

Le passage prochain par cette ville d'un grand nombre d'ecclésiastiques des Etats romains, déportés ou emprisonnés par les ordres de Buonaparte, a donné l'idée à plusieurs personnes charitables de former une association pour venir au secours de ces respectables apôtres de la plus belle et de la plus sainte des causes. La seule manifestation d'un pareil projet a suffi pour engager les personnes les plus distinguées de la ville à s'inscrire pour contribuer à cette œuvre de religion.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 4 mai.

S. M. l'Empereur d'Autriche vient d'envoyer l'ordre de faire cesser les recrutemens, et de dissoudre les bataillons de la landwehr, qui ne sont pas en campagne. On peut donc regarder la paix comme prochaine et certaine.

Hambourg, 6 mai.

M. le général de division d'artillerie de Foucher est arrivé hier à Hambourg. On y savoit déjà, par des lettres particulières, les heureux événemens de Paris. La mission du général de Foucher a fixé toutes les incertitudes. La garnison a pris aussitôt la cocarde blanche, et le drapeau blanc a été arboré sur tous les remparts. La joie publique est à son comble.

ORDRE DU JOUR.

Au quartier-général de Hambourg, le 5 mai.

« Le maréchal informe les corps d'armée sous ses ordres, que S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, lieutenant-général du Royaume, agissant au nom de S. M. Louis XVIII, a conclu une convention avec les puissances alliées pour l'évacuation de la France.

» En vertu de cette convention, les forteresses de Hambourg et d'Harbourg, et les forts qui en dépendent, seront évacués et remis aux alliés dans le cours du présent mois. M. de Foucher, général de division d'artillerie, vient d'arriver à Hambourg comme commissaire de S. M. Louis XVIII, pour la reddition de Hambourg et d'Harbourg.

» Les généraux commandans les divisions, M. le commissaire Thomas et le préfet obéiront aux ordres que M. le général de Foucher donnera en exécution des instructions dont il est porteur.

» Par ordre du maréchal commandant de la place :

» Le prince D'ECKMÜHL. »

ANGLETERRE.

Londres, 12 mai.

Dans la séance de la chambre des Pairs, du 10, lord Grey a proposé une adresse au prince Régent, pour prier S. A. R. d'interposer sa médiation en faveur du peuple de Norwège, afin de prévenir toute mesure hostile qui auroit pour but de forcer cette nation à se soumettre à un joug étranger, de seconder les efforts d'un peuple si noblement armé pour la défense et le maintien de ses droits naturels.

Après une discussion qui n'a fini qu'à une heure du matin, l'adresse a été rejetée à la majorité de 81 voix sur 115.

Dans la séance du même jour, de la chambre des Communes, on a lu le message suivant :

« Le prince Régent, au nom de S. M., ayant pris en » considération les victoires nombreuses et signalées remportées par le feld-maréchal duc de Wellington, a jugé » à propos de lui conférer le rang de duc et marquis du » royaume-uni : S. A. R., desirant donner une nouvelle » preuve de son estime pour ces grands et éminens services » qui ont augmenté la renommée des armes anglaises, assuré » l'existence et l'indépendance du Portugal et de l'Espagne, » et contribué si efficacement à la tranquillité actuelle de » l'Europe, recommande à ses fidèles communes de le » mettre à même de pouvoir donner à lord Wellington et » aux héritiers de son nom et de son titre, un revenu annuel » qui lui donne les moyens de supporter sa nouvelle » dignité, et qui soit en même temps un éternel témoignage » des sentimens de S. A. R., de la reconnoissance et de la » munificence de la nation. »

Par un second message, S. A. R. a demandé que les communes le missent à même de pouvoir donner à lord Lynedock (sir Thomas Graham), aux lords Beresford et Hill, une marque signalée de sa faveur.

Dans la séance des Pairs du lendemain, lord Liverpool a proposé une adresse pour répondre au message du prince Régent. Cette adresse a été adoptée à l'unanimité. La proposition qui sera soumise à la chambre des Communes a pour objet de donner à lord Wellington un revenu annuel de dix mille livres sterling sur les *fonds consolidés*. Les lords de la trésorerie sont autorisés à avancer à lord Wellington une somme qui ne pourra pas excéder trois cent mille livres sterling, pour être employée par lui à l'achat des terres qui seront annexées à son duché. Le revenu annuel diminuera en proportion des avances, et cessera entièrement si elles s'élèvent à la somme de trois cent mille livres.

Les adresses relatives aux concessions à faire aux lords Lynedock, Hill et Beresford, ont été votées dans la même séance. Elles ne fixent point le montant des concessions.

Nous apprenons que lord Lynedock (sir Thomas Graham) ne reviendra pas en ce moment en Angleterre. L'armée anglaise est mise en garnison dans le Brabant. Son quartier-général sera établi à Bruxelles. Combien restera-t il de troupes anglaises sur le continent? combien y resteront-elles de temps? pour quel objet y resteront-elles? Nous l'ignorons; mais il est certain qu'il en restera, et cela en conséquence

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mardi 17 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Par ordre, *Œdipe à Colonne*, suivi d'un divertissement nouveau.
Les entrées de faveur sont suspendues.
Toutes les autres places étant louées, le public est prévenu qu'on n'ouvrira que le bureau du parterre et de la galerie des quatrièmes.

THÉATRE FRANÇAIS.

L'Avare, *les Etourdis*.
Demain, *Héraclius*, retardé par l'indisposition de Mlle Raucourt.
Incessam, la prem. des *Etats de Blois*, tragédie en 5 actes.
En attendant la prem. de *l'Hôtel garni ou la Leçon singulière*.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Stratonice, *Cendrillon*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et d'Aubigné, *l'Auberge de Calais*, *Marton et Frontin*.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Voile, *Un Petit Voyage du Vaudeville*, *les Clefs de Paris*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Ci-devant Jeune Homme, *le Dîner de Madelon*, *la Chatte*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, *Fils Henry*.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, *Chambre à louer*, *les Suppléans*.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Exercices d'équitation, de voltige par MM. Franconi fils; suivis de *l'Entrée de Henri IV à Paris*.

SPECTACLE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Tous les jours, spectacle chez M. Pierre, à sept heures et demie.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE

Le Triomphe de Trajan, avec des changemens.

Le galoubet du Vaudeville improvise facilement un air de circonstance : il n'en est pas de même de la trompette de l'épopée et de la lyre du Grand-Opéra. Je ne connois que la Campagne de trois mois qui ait suggéré un poëme épique fait en trois jours. Il est vrai que les lauriers de nos soldats survivent à ceux de leur Homère : c'est dans l'ordre.

Cependant le public, affamé, comme dit Mézeray, de la présence de ses rois et de tous les spectacles qui la rappellent, refuse impitoyablement ce qui peut le distraire de ce souvenir, et mêler des sentimens étrangers à ceux d'une affection si naturelle et si chère. Il veut qu'elle fasse ses plaisirs, comme elle a fait ses soucis, et qu'on ne l'entretienne plus d'autre chose que des idées qui remplissent tout son cœur. Il faut donc bien, à défaut des pièces qui tardent à éclore sous la plume de nos auteurs, renouveler celles dont le sujet s'approprie à notre situation actuelle par quelques rapports plus ou moins faciles à saisir. Tous nos grands théâtres ont disputé de zèle dans cette recherche doublement avantageuse pour eux; car elle a le mérite de rajeunir un peu leur répertoire qui en avoit le plus grand besoin. Je suis étonné que l'Opéra ait oublié dans son choix *la Mort d'Adam*, de Klopstock, qui a été mise sur notre scène avec un très grand succès par l'auteur d'*Œdipe à Colonne*. Il est vrai qu'Adam n'est pas un personnage de circonstance; mais le nom de Klopstock et ses ouvrages étoient bons à offrir aux illustres étrangers qui honorent maintenant nos spectacles de leur présence.

Le Triomphe de Trajan n'est pas celui de M. Esménard : son style précis, pur, souvent élégant, quelquefois élevé, mais généralement froid et didactique, n'étoit pas fait pour cette espèce de poëme. Le sujet qu'il

d'une convention par laquelle chacun des alliés s'engage à fournir un contingent, le tout à ses dépens; du moins nous le craignons. (*Morning-Chronicle.*)

On écrit que lord Castlereagh sera de retour dans la première semaine de juin.

La cour martiale, chargée de juger l'amiral Stirling, a terminé ses séances. L'amiral étoit accusé d'avoir exigé de l'argent pour accorder sa protection au commerce. La cour a décidé que les charges étoient en partie prouvées, et la sentence porte que l'amiral Stirling sera maintenu sur la liste des amiraux; mais qu'il ne pourra être ni promu à un grade plus élevé, ni employé dans l'armée navale. Quelle étrange sentence!

SUISSE.

Zurich, 7 mai.

Le prince héréditaire de Hesse-Hombourg est arrivé à Genève avec le prince Philippe, son frère. Le prince héréditaire a passé le 3 la revue des troupes qui sont à Genève. Le prince Philippe doit se rendre en Piémont avec le comte de Bubna. On attend à Genève un grand nombre de troupes qui reviennent du midi de la France et retournent en Allemagne.

On assure positivement que Genève, le pays de Gex et la Savoie jusqu'à la rivière de Fiez, formeront le 20e canton de la Suisse.

BELGIQUE.

Bruxelles, 12 mai.

Les troupes saxonnes qui se trouvoient dans cette ville en sont parties ce matin pour retourner dans leur patrie. Aujourd'hui à midi, des troupes anglaises sont arrivées ici pour y rester en garnison. (*Voyez* l'article Londres.)

FRANCE.

Lille, 9 mai.

En exécution des conventions arrêtées le 23 avril 1814, les corps et garnisons de troupes françaises qui se trouvent dans les places et forts ci après, se sont mis en marche le 2 mai pour rentrer en France; savoir :

Celle de Naarden arrivera à Lille le 15;
Celle d'Anvers arrivera à Dunkerque le 9;
Celle de Berg-op-Zoom arrivera à Dunkerque le 10;
Celles du Helder et du Texel arriveront à Lille le 22;
Celle de Delfzyl arrivera à Lille le 24;
Celle de Hambourg arrivera à Lille et Valenciennes les 2 et 6 juillet;
Celle de Juliers arrivera à Lille le 14;
Celle de Deventer arrivera à Lille le 16;
Celle de Grave arrivera à Lille le 11;
Celle de Nieuport arrivera à Dunkerque le 2;
Celle d'Ypres arrivera à Lille le 2;
Celle de Vanloo arrivera à Lille le 13;
Celles de Flessingue, de Walcheren, Breskens, Ysendrick, arriveront à Dunkerque le 7;
Celles de Wesel et de Budrich arriveront à Lille le 18;
Celle de Maëstricht arrivera à Lille le 11;
Celle d'Ostende arrivera à Dunkerque le 3.

PARIS, 16 *mai.*

Ce n'est point l'oraison funèbre de Louis XVI qui a été prononcée à la cérémonie de samedi dernier, c'est un discours général sur les victimes de la révolution. M. l'abbé Legris-Duval s'occupoit à le composer pour une autre cérémonie, lorsqu'il fut invité à le prêcher au service qui devoit se célébrer à Notre-Dame. N'étant prévenu que deux ou trois jours d'avance, il s'est hâté de terminer son discours, et de l'approprier à la circonstance autant qu'il lui a été possible. Toutes les personnes qui ont pu l'entendre, parlent encore avec attendrissement du ton de modération, de l'éloquence douce et touchante avec laquelle cet orateur tout évangélique a déploré les plus grands crimes sans mêler aux accens de la charité une seule parole qui y fût étrangère. On cite entr'autres un passage où il s'est adressé à peu près en ces termes à tous les martyrs de la révolution :

« Lorsque unis à la troupe des saints martyrs, et placés avec eux *sous l'autel*, vous demandez à Dieu qu'il *venge votre sang*, demandez-lui une vengeance telle que vous la sollicitiez en mourant. Que Dieu venge sa religion profanée, en lui rendant son empire sur les cœurs; qu'à force de miracles et de bienfaits, il contraigne ses ennemis à tomber eux-mêmes avec amour aux pieds de cette religion divine, et à recevoir ses consolations avec la paix qu'elle leur présente; surtout qu'il nous inspire à tous de pardonner sans retour et les maux que l'on vous a faits, et ceux que nous avons éprouvés nous-mêmes. »

A ces traits, on reconnoît le pur langage de celui qui a dit qu'il n'étoit pas venu pour *perdre*, mais pour *sauver* les hommes.

On assure que ce beau discours sera entendu de nouveau à une messe de réparation qui sera célébrée à Saint-Thomas-d'Acquin, au commencement de la semaine prochaine. Nous indiquerons le jour précis de la cérémonie.

— MONSIEUR a visité aujourd'hui, à onze heures, l'hôtel royal des Invalides, l'un des établissemens les plus nobles et les plus patriotiques de Louis-le-Grand son aïeul. S. A. R. a pris plaisir à s'entretenir avec ces braves, qui, au prix de leur sang, ont si généreusement contribué à perpétuer la gloire des armes françaises.

— Le Roi et Mad. la duchesse d'Angoulême honoreront demain l'Opéra de leur présence. On donnera *Œdipe à Colonne*, avec un divertissement nouveau par M. Gardel.

— S. M. l'Empereur d'Allemagne, accompagné de son grand-chambellan, S. Exc. le comte de Wrbna; de son premier aide-de-camp, M. le baron Kutschera; de son premier médecin, M. le conseiller d'Etat de Stifft, et de plusieurs autres grands-officiers de sa maison, a visité aujourd'hui les Catacombes de Paris, qu'aucun souverain n'avoit encore visitées jusqu'à ce jour.

M. Héricart de Thury, ingénieur en chef des mines, inspecteur-général des carrières du département, a eu l'honneur de recevoir S. M. aux portes des Catacombes. Après avoir vu ce monument, au sujet duquel S. M. a témoigné sa satisfaction à M. Héricart de Thury, elle a été visiter les anciennes carrières des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain; et en parcourant l'étendue des souterrains, elle s'est fait expliquer les différens modes de travaux, de recherches, d'exploitation et de consolidation.

A la sortie des carrières par l'escalier de la rue du Pot-de-Fer, S. M. a été visiter le fontis qui s'est formé le 14 de ce

---

avoit choisi a d'ailleurs porté malheur à des écrivains plus distingués. M. de Voltaire lui a consacré un petit acte lyrique qui est bien la plus mauvaise chose qu'on puisse voir; et quand M. Esménard entreprit de refaire l'opéra de M. de Voltaire, personne ne s'avisa de lui reprocher sa témérité. On ne trouvera donc pas trop audacieux M. Vieillard qui a été chargé des changemens que la reprise de cette pièce exigeoit, et qui a mêlé ses vers à ceux de M. Esménard partout où le sujet l'a requis. Ces modifications exigeoient du tact, un bon esprit et l'habitude du style lyrique. C'est quelque chose, selon moi, mais c'est très peu pour la gloire. M. Vieillard n'a cependant pas cru sa tâche au-dessous de lui, et il s'en est acquitté tout aussi bien que s'il n'étoit pas capable de mieux faire.

THEATRE FRANÇAIS.

Gabrielle de Vergy.

Gabrielle de Vergy est renouvelée de *Titus Andronicus*, tragédie apocryphe de Shakspeare, dont on cherche à prouver maintenant l'authenticité, je ne sais trop pourquoi; car la conception en est telle, que je doute que Shakspeare l'eût avouée dans le plus mauvais temps et dans la plus grande inexpérience de son talent. L'auteur, quel qu'il soit, a placé ce Titus Andronicus, qui n'a jamais existé, sous le règne d'un empereur Saturninus qui n'a pas plus existé que lui. Saturninus est un prince foible qui a une très méchante femme à qui il doit, pour surcroît de malheur, d'être le beau-père des deux plus grands scélérats de Rome. Ceux-ci ont pour précepteur un certain Africain dont l'âme est aussi noire que le visage, mais qui vit dans la meilleure intelligence du monde avec l'impératrice; et cette partie de l'exposition est ce qu'il y a de plus décent dans la pièce. Après quatre actes entiers de trahisons, de viols, de mutilations, d'assassinats, Titus Andronicus, dont toute la famille a été victime des cruautés réfléchies de la famille de Saturninus, parvient à séquestrer les deux jeunes princes dans son palais. Une fois assuré de ses captifs, il invite à souper Saturninus et sa femme, qui se rendent à sa prière sans la moindre défiance; car il est tout simple qu'un empereur romain aille souper chez un centenier réformé dont il a fait massacrer les enfans. Comme Titus Andronicus est manchot, parce qu'il a été condamné quelques jours auparavant à livrer une de ses mains au bourreau, il est obligé de se choisir des aides de cuisine pour les préparatifs de son festin, et il prend pour cela la Vengeance et la Mort qui ne s'étoient jamais trouvées à pareille fête. On se doute bien que les héritiers de l'empire font les frais de ce repas d'ogre, et qu'un mets assaisonné par la Mort et la Vengeance n'est pas facile à digérer. Cette farce exécrable finit, comme de raison, par la mort de tous les personnages. Je ne dis rien du sentiment que les spectateurs emportent du théâtre qu'on a sali de cette boucherie révoltante si improprement appelée tragédie. Je m'en rapporte à ceux qui viennent de voir *Gabrielle de Vergy*.

Titus Andronicus n'étoit lui-même qu'une épouvantable caricature de cet odieux festin de Tantale, où Pélops fut trop heureux, comme on sait, d'en être quitte pour une épaule; mais ces infamies qui dégoûtent le peuple de Londres, n'étoient pas faites pour notre scène, et la coupe d'Atrée fut justement reprochée à Crébillon, quand il s'avisa le premier de substituer l'horreur aux grands ressorts de la tragédie. On se rappelle encore la boutade d'un homme d'esprit qui assistoit à la première représentation, et qui, dans le monologue fameux où Atrée médite la mort de Plisthène, se leva du parterre en criant à l'acteur étonné : « Fais-en ce que tu voudras, fais-le » bouillir, fais-le rôtir, mange-le de la manière qui te conviendra le » mieux, pourvu que je ne sois pas de ton abominable repas. »

mois devant la grille du Luxembourg, rue de Fleurus, et après s'être fait expliquer les circonstances qui accompagnent ces accidens, autrefois si fréquens, et aujourd'hui si rares, elle a daigné agréer pour le cabinet impérial d'histoire naturelle de Vienne : 1°. une collection géologique de tous les minéraux et les sites des environs de Paris, semblable à celle que M. Hericart de Thury a formée dans les Catacombes, et que S. M. a examinée en détail avec le plus grand intérêt ; et 2° la première livraison des gravures des Catacombes, avec le *prospectus* de la description que l'inspecteur-général des carrières va en publier.

— L'Empereur de Russie s'est rendu, il y a deux jours, au château de Saint-Leu, près de Montmorency, S. M. I. y a dîné avec le prince Eugène, sa mère et sa sœur.

— Le conseil de la guerre s'occupe sans relâche de la réorganisation de l'armée. On assure que le travail est déjà terminé relativement à l'artillerie. Il y aura, dit-on, huit régimens d'artillerie à pied et six d'artillerie à cheval.

— M. Joseph Hamouy, neveu du patriarche de Jérusalem, ancien grand-douanier au Caire, et ensuite chef d'escadron des janissaires, a été nommé colonel commandant du corps des mamelouks au service du Roi de France.

— Le prince de Belmonte Pignatelli vient d'être nommé conseiller-privé au service de S. M. l'Empereur de Russie.

— Un enfant étranger, arrivant d'Angleterre, âgé de 7 à 8 ans, cheveux et sourcils très blonds, yeux bleu clair, visage rond et beau ; vêtu d'un petit habit gris, gilet et culotte de casimir couleur nankin, s'est perdu mai 15, vers cinq heures du soir, en sortant du palais des Tuileries, pour aller rue des Poulies. Les personnes qui l'auroient trouvé, à qui il n'aura sans doute pu donner les renseignemens nécessaires pour se faire reconnoître, sont priées de vouloir bien le ramener aux Tuileries, appartemens de MADAME, duchesse d'Angoulême.

ARTICLES OFFICIELS

Le conseil des prises, le consistoire de l'Eglise réformée consistoriale du département de la Seine, les députés des villes de Metz, de Mulhausen, Caen, Valenciennes, Cambrai, Arles ; ceux des départemens du Calvados, de la Manche, de la Vienne, de Saône et Loire ; la garde nationale d'Avignon ; la cour royale de Bourges, et le tribunal civil de Dôle, ont été admis à l'audience du Roi.

S. M. a répondu :

Aux députés de Metz. « J'ai entendu avec satisfaction » l'expression de vos sentimens. J'en ai reçu des preuves » trop touchantes il y a trente ans pour pouvoir les oublier. »

Aux députés de Mulhausen. (Cette ville a été réunie à la France depuis la révolution.) « Je reçois avec satisfaction » l'expression de vos sentimens. J'espère vous faire éprouver » que dans mon cœur il n'existe point d'aînés ni de cadets. »

Aux députés du Calvados. « Je suis bien sensible à l'as» surance de vos sentimens. Mon neveu ne m'a pas laissé » ignorer ceux que vous lui avez témoignés, et j'en con» serverai le souvenir. »

Aux députés de Valenciennes. « Je sais tout ce que la » ville de Valenciennes a souffert dans ces derniers temps. » Je tâcherai de le lui faire oublier. »

Aux députés du Département de la Manche. « J'accepte » avec satisfaction l'assurance de vos sentimens. Tandis que » je jouissois en Angleterre de l'hospitalité la plus géné» reuse, je ne cessois de jeter les yeux sur vos contrées. A » présent, je vais donner tous mes soins à assurer votre » bonheur. »

Aux députés de Saône et Loire. « Je suis sensible aux » sentimens que vous m'exprimez. Je n'oublierai pas que » c'est dans vos pays qu'Henri IV remporta la victoire qui » fut pour lui la plus précieuse, puisqu'il ne combattoit pas » contre les Français. »

Aux députés de Bourges. « Je reçois avec plaisir l'assu» rance de votre attachement. Votre ville fut long-temps » malheureuse. Elle resta seule fidèle à un de mes prédéces» seurs. Comptez sur mon intérêt pour vous. »

Aux députés d'Avignon. « Je suis touché des sentimens » que vous m'exprimez. J'espère que la paix de la France » est assurée pour long-temps ; mais si elle devoit cesser, » je suis sûr que les descendans d'Henri IV retrouveroient » en vous les descendans du brave Crillon. »

Aux députés d'Arles. « Je connois les maux que, dans » le commencement de nos malheurs, votre fidélité vous » a fait éprouver. Je mettrai mes soins à les réparer. »

Lettre circulaire du ministre provisoire de l'intérieur et des cultes, aux archevêques et évêques du Royaume.

Paris, le 13 mai 1814.

Monsieur l'évêque, le Roi m'a ordonné de vous adresser la lettre close ci-jointe, par laquelle S. M. demande des prières en actions de grâces de son heureux retour dans la capitale de son Royaume. Cette cérémonie a eu lieu à Paris, et il s'y est développé tout ce que la religion nourrit de sentimens profonds, tout ce que l'antique fidélité à nos Rois peut exciter de mouvemens nobles et touchans. Quatre cent mille Français, les yeux baignés de larmes, ont suivi le fils de saint Louis et la fille de Louis XVI jusqu'au pied des autels, dans cette respectable basilique qui a reçu, depuis tant de siècles, les vœux et les prières de nos pères. Un roi de France est entré dans Notre-Dame : cette expression si simple indique seule le retour aux saintes et vieilles mœurs de la France, à ce gouvernement paternel dont le principe fondamental étoit *Dieu et le Roi*, et la devise, *Honneur et Courage*.

Rien, M. l'évêque, ne peut rendre le sublime tableau de la fille de Louis XVI, tremblante de ses souvenirs et de ses douleurs au pied des autels du Dieu qui pardonne, baignant de ses larmes le pavé du temple, invoquant ce Dieu pour les Français, pour tous les Français qu'elle a retrouvés ; Ange que le malheur avoit élevé au-dessus de la terre, et qui sembloit descendu du Ciel pour réconcilier la France avec les mânes de son auguste père et avec la vertu.

Que n'a-t-il été donné à tous les Français de contempler ce tableau ! mais vous pourrez, M. l'évêque, le retracer aux fidèles de votre diocèse, et reproduire au moins, dans la cérémonie solennelle que le Roi prescrit, le triomphe de la Religion, de la France et de la Paix, sur les illusions cruelles qui nous ont si long-temps égarés. Jamais trop de voix ne monteront vers le Ciel pour le remercier de ce grand changement. En vain en chercherions-nous les causes dans les froids calculs de la politique ou des combinaisons

---

Du Belloy, dont le principal mérite consistoit dans l'art de saisir les circonstances et de s'arranger au goût du temps, se servit du nom historique et de la vieille tradition de Gabrielle de Vergy pour en composer une tragédie qui l'emporte sur celles de Crébillon en atrocité, comme elle le leur cède en talent. Le cœur du sir de Coucy est même plus dégoûtant que le pâté de Titus Andronicus, parce que le spectateur voit ce cœur sanglant et effroyable par les yeux de l'actrice, et qu'il y a dans l'autre composition je ne sais quoi de ridicule qui en sauve un peu l'horreur. Ajoutons à cela qu'une longue succession de crimes inouïs placés à la suite les uns des autres dans une espèce de gradation assez bien soutenue, prépare jusqu'à un certain point l'esprit à des émotions affreuses, et telles qu'il n'en a jamais éprouvé. Mais Gabrielle de Vergy n'a pas même ce détestable moyen de plaire ; c'est un drame triste, froid, monotone, qui n'occupe qu'au moment où il devient abominable. C'est tout simplement la représentation du mauvais ménage d'un jaloux qui seroit aussi ridicule que Sganarelle s'il n'étoit pas furieux, et d'une précieuse à sentimens alambiqués, qui seroit aussi ennuyeuse que possible si elle n'étoit pas malheureuse. C'est une suite insipide de scènes invraisemblables, immorales, aussi mal écrites que mal pensées, et terminées par une catastrophe digne de la Grève.

J'en parle avec humeur, parce qu'il est temps d'en finir. Il faut que cette Gabrielle de Vergy tombe sous les sifflets, et qu'on ne force plus le spectateur mal informé, qui vient au Théâtre Français pour admirer un classique, à écouter des rêves de maniaque. Il faut qu'on enlève de nos yeux tout cet appareil de massacres, ces cadavres mutilés, ces blessures sanglantes qu'une main désespérée déchire encore, ce cœur qui *fume* dans un *vase odieux*. Il faut qu'une actrice qui intéresse beaucoup le public ne se croie plus obligée à subir devant lui une attaque d'épilepsie, parce que l'épilepsie est fort loin du beau idéal, qui est l'objet de la déclamation comme de tous les arts. Les maux de nerfs vont fort bien aux dames dans quelques occasions qu'elles ne négligent pas, et c'est de tous les genres d'imitation celui qu'elles saisissent le plus facilement ; mais ils sont très rebutans au théâtre.

Le public s'accoutume au chant de Mlle Duchesnois, il paroît même y prendre plaisir ; et quoique je n'y prenne pas autant de plaisir qu'à une diction naturelle, je m'y accoutume aussi par nécessité. Il a du moins l'avantage d'être juste et de noter avec intelligence. L'intention du poëte est généralement bien suivie. Quelquefois un grand compositeur ne feroit pas mieux. Si c'est là le succès auquel Mlle Duchesnois prétend, elle est presque sûre d'y atteindre. Il y a dix ans que j'entendois dire autour de moi, à l'époque de ses débuts : « Quelle sensibilité ! quelles entrailles ! quels accens touchans et pas» sionnés ! c'est Dumesnil ou Lecouvreur ! » Maintenant on ne se récrie que sur des points d'orgue ou des cadences ; mais on convient généralement que l'expression musicale n'est pas poussée plus loin, même à l'Odéon : c'est une autre espèce d'éloge.

La chose à laquelle je ne m'accoutume pas, c'est la manie de laisser tomber un vers de tout son poids sans le retenir à rien, de l'isoler, de l'oublier avant de dire celui qui le suit, de détailler une tragédie pièce à pièce, une tirade vers à vers, un vers syllabe à syllabe, de manière à occuper l'attention par les mots, sans la fixer par l'enchaînement des idées. C'est un défaut bien malheureux, ou un artifice bien mal entendu.

Les acteurs du premier ordre méritent toute la sévérité des critiques ; seuls conservateurs d'un bel art, ils ne doivent pas en laisser altérer les principes, et mon devoir est de leur rappeler ces principes quand ils les oublient. Ceux du second ordre ont plus de droits à l'indulgence ; il seroit singulier qu'avant peu ils en eussent davantage

mondaines; tout ici a été grand, admirable, inespéré; il faut y reconnoître le doigt de Dieu, et s'écrier avec le prophète : *Hoc factum est à Domino!*

Le Roi desire, M. l'évêque, qu'à cette occasion, comme dans toutes celles où se manifeste la protection de Dieu pour la France, vous fassiez entendre votre voix au milieu du troupeau qui vous est confié. Il est temps que la chaire évangélique reprenne son ancienne et sainte liberté, et qu'on reconnoisse dans les prélats de la France les successeurs des Bossuet, des Massillon, des Bourdaloue, de ces illustres apôtres qui, inflexibles dans leur morale autant qu'excellens par leur génie, et invariables comme la foi même, ont toujours tenu le même langage aux rois et aux peuples, et les ont également cités au tribunal de celui *qui juge les justices*.

Instruisez, exhortez, consolez le troupeau qui vous est confié. Le Roi sait combien ses peuples souffrent; et, quoiqu'il soit étranger aux fautes qui ont amené tant de souffrances, son cœur, qui n'a jamais cessé d'être au milieu de nous, n'en est pas moins déchiré. La seule main qui pût sécher tant de larmes étoit celle d'un bon Roi. Bénissons, remercions la Providence; il nous est enfin rendu.

Le ministre provisoire de l'intérieur et des cultes,
BEUGNOT.

Proclamation des ministres de l'intérieur et de la guerre.

Paris, 15 mai 1814.

Braves gardes nationales de France,

S. M. a créé pour vous une institution, fruit d'une pensée grande à la fois et paternelle. Tous les citoyens armés de son Royaume auront un même chef, et le titre de colonel-général des gardes nationales de France est conféré à S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois. Ce beau titre étoit dû au prince qui, doué de qualités éminemment nobles et toutes françaises, s'est présenté à la nation sous l'habit national, et a offert à tous les yeux un gage assuré de ses sentimens affectueux, que manifestoit encore sa touchante affabilité. C'est ainsi que MONSIEUR est entré dans la capitale, transportée d'une joie unanime à sa vue, et a annoncé le fortuné retour de S. M. L'uniforme des gardes nationales, déjà si honorable par lui-même, l'est devenu dès-lors davantage, et une généreuse émulation a soudain enflammé toutes les classes de l'Etat, pour entrer dans des rangs à la tête desquels brille un prince si digne de servir de guide à l'honneur français et au dévouement de tous les cœurs pour S. M. Ce noble empressement qui a éclaté dans Paris s'est montré non moins vif dans les grandes cités et sur tous les points du Royaume, et il a ainsi préparé de toutes parts le plus brillant et le plus touchant appareil pour la réception de S. M.

Le Roi, appelé par tant de vœux, et si grand par sa couronne comme par lui-même, a paru enfin au milieu de son peuple, et ses regards se sont fixés avec une profonde satisfaction sur les braves et fidèles gardes nationales, qu'il a vues fières et heureuses de l'entourer de plus près, en se mêlant aux vaillantes troupes de ligne, animées du même enthousiasme. Dès ce moment il a conféré dans sa pensée, à son auguste frère, le titre glorieux qu'il lui donne aujourd'hui, et il a fondé sur l'intérêt sacré et la dignité du trône, cette institution importante et véritablement monarchique. Elle réunit tous les rangs de la société. Les hommes qu'une haute naissance fait remarquer, ceux que l'éducation et la fortune distinguent, et ceux qui se consacrent à des arts libéraux ou à une utile industrie, tous se pressent sous des drapeaux qui présentent au Roi l'élite de son peuple, et une force immense pour le maintien de l'ordre intérieur. Quels agitateurs, s'il en pouvoit exister, se promettroient de le troubler, en présence de tant de nombreuses phalanges de citoyens essentiellement dévoués à l'autorité souveraine? Quel empire les lois n'auront-elles pas sous l'égide de tant de bras armés pour l'intérêt des familles et des propriétés?

Ce n'est plus le temps où un gouvernement cruel et perfide dans tous ses actes, excitoit par d'odieux artifices les citoyens à former des bataillons destinés en apparence au service paisible de l'intérieur, et qui étoient enlevés tout à coup à la police des cités et des campagnes, pour grossir ces masses de soldats que tous les désastres réunis accabloient incessamment loin de nos frontières dénuées de défenseurs. Cette politique barbare est tombée avec le génie fatal qui avoit pu seul la concevoir : les gardes nationales ne seront donc plus détournées désormais de leur véritable institution, et elles se montreront dans l'intérieur l'ornement du royaume et le gage de la sécurité publique. Les braves armées de S. M. vont elles-mêmes goûter le repos qu'elles ignorent depuis tant d'années glorieuses pour leur courage.

Braves gardes nationales de France, votre colonel-général, MONSIEUR, a daigné nous charger de vous adresser l'assurance si honorable de l'affection qu'il vous porte, et son cœur est vivement touché des sentimens qu'il se plaît à voir en vous pour le chef que S. M. vous a donné, afin d'étendre de plus en plus la prospérité de ses peuples et la gloire de sa couronne.

Le ministre de l'intérieur, l'abbé DE MONTESQUIOU.
Le ministre de la guerre, le général comte DUPONT.

Par ampliation,
Le secrétaire-général de la guerre,
LEGENDRE, baron d'Harvesse.

DEPARTEMENT DE LA GUERRE.

ORDRE DU JOUR.

Paris, le 15 mai 1814.

S. M. vient de statuer sur l'organisation de son armée. Après avoir entendu le conseil de la guerre, elle a émis une ordonnance la plus favorable qu'il fût possible de rendre pour fixer la nouvelle constitution militaire, et elle a moins consulté la situation du trésor de l'Etat, que sa justice, pour d'honorables services, et son affection pour ses braves troupes.

Des inspecteurs-généraux, munis des instructions du ministère de la guerre, partent pour opérer l'amalgame de tous les corps. Il importe qu'ils trouvent présens aux drapeaux tous les officiers qui ont des droits à faire valoir et des récompenses à solliciter; l'absence de ces officiers, au moment du travail, entraîneroit pour eux des inconvéniens graves et difficiles à réparer.

Il est urgent, en conséquence, à tout militaire, de quelque grade qu'il soit, de se rendre sans délai au corps dont il fait partie, pour mettre l'état de ses services sous les yeux de l'inspecteur-général, et pour obtenir, soit d'être continué en activité, soit d'être conservé à la suite avec appointemens entiers, soit de jouir, dans ses foyers, du demi-traitement jusqu'à remplacement, soit enfin d'être admis à la retraite d'après les droits qu'il auroit acquis par de nouveaux services depuis le mois de janvier 1814.

Les officiers qui n'appartiennent à aucun corps, ceux d'état-major sans destination et qui désireront être placés dans les régimens, se rendront à leur choix dans les chefs-lieux des divisions ou départemens où se trouveront les inspecteurs généraux, pour faire valoir leurs services; ceux qui préfèrent le demi-traitement se rendront dans leurs foyers.

Tout officier qui, sans permission expresse, se trouveroit encore à Paris huit jours après la publication du présent ordre, seroit censé avoir renoncé à ses droits.

Les soldats qui n'appartiennent pas aux corps de la garnison de Paris seront dirigés sur-le-champ, par les soins du commandant de la place, sur leurs corps ou sur l'un de ceux les plus à portée, pour y être incorporés.

MM. les généraux commandant les divisions militaires veilleront à la plus stricte exécution de cet ordre, et en rendront compte au ministre de la guerre.

Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
Le général comte DUPONT.

COURS DE LA BOURSE, *du 16 mai.*

Cinq pour 100 cons. jouiss. du 22 mars 1814. — 59f 59f 25c 40c 59f 25c 40c 50c 60c 59f 90c 80c 75c 50c 75c 60c 35c 59f 60c 75c 70c 75c 50c 75c.

Actions de la Banque de Fr. J. du 1er janvier. — 975f 960f 965f 962f 50c 965f 967f 50c.

---

aux applaudissemens. Doués d'un talent qui n'a jamais pu avoir la prétention de l'originalité, il étoit naturel qu'ils conservassent les bonnes traditions du théâtre, et ils les ont maintenues. Tout ce qui nous reste de la diction juste, de la véritable déclamation, c'est chez eux qu'il faut le chercher. Les autres y ont substitué leurs méthodes qui sont très brillantes, mais très fausses, et qui ennuient au bout de quelques représentations, parce qu'elles reposent sur un petit nombre de moyens nécessairement monotones, tandis que la nature, et l'art réglé sur elle, sont riches, variés, inépuisables. Il paroîtroit fort étrange, mais il seroit peut-être vrai de dire que pour jouir d'une tragédie, on ne peut rien faire de mieux que d'attendre qu'elle soit abandonnée aux *doubles*, qui sont plus froids, et qui ont moins de momens remarquables, mais qui disent en conscience ce qu'ils savent, et qui le disent assez bien, quand ils ne sont pas décidément mauvais.

Je n'ai pas parlé de Lafond, dont le talent vrai est presque toujours au niveau de ses rôles. Fayel est un rôle de mélodrame, et il le joue en acteur de mélodrame : *est modus in rebus!* mais pourquoi jouer Fayel?

CH. NODIER.

Parmi les objets d'utilité que Paris renferme, nous indiquerons aux étrangers les *Lunettes périscopiques*, inventées en Angleterre par M. Wollaston, secrétaire de la société royale de Londres, et fabriquées en France par M. Cauchoix, habile opticien, rue des Amandiers Sainte-Geneviève, ancien collége des Grassins, près le Panthéon. Ces lunettes, comme leur nom l'indique, ont l'avantage de faire voir distinctement et d'un seul coup-d'œil une plus grande étendue d'objets que les verres ordinaires concaves ou convexes dont on se sert pour corriger les défauts de la vue; et depuis l'annonce que nous en avons faite dans ce Journal, l'usage s'en est extrêmement multiplié. M. Cauchoix, connu d'ailleurs par de grands instrumens d'astronomie qui ont reçu de la première classe de l'Institut l'accueil le plus favorable, fabrique aussi toute autre espèce d'instrumens d'optique.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ITALIE.

Parme, 2 mai.

Aujourd'hui, à une heure après midi, Mad. Létitia, mère de Buonaparte, est arrivée dans notre ville avec son frère, le cardinal Fesch. Ils sont descendus chez le cardinal Caselli, évêque de Parme. Après y être restés une heure et demie, ils ont continué leur route pour Rome.

Gênes, 7 mai.

On assure que la frégate anglaise qui a conduit Buonaparte à l'île d'Elbe est restée quatre ou cinq jours sur les hauteurs de Gênes, et que le commandant d'une frégate arrivée ici mardi dernier s'est rendu à bord de celle qui portoit Buonaparte, et qu'il a dîné avec lui. Suivant le rapport de cet officier, Buonaparte ne paroissoit nullement abattu; il n'a cessé pendant le repas de parler des vicissitudes de l'Europe, *quorum pars magna fuit.*

(*Gazette de Gênes.*)

Milan, 9 mai.

Hier, à midi, on a chanté dans l'église métropolitaine de cette ville un *Te Deum* solennel pour remercier Dieu de l'heureuse délivrance de S. S. Pie VII, rendu à l'Eglise, aux fidèles et à ses Etats. C'est M. le cardinal Oppizoni qui a officié pontificalement.

PIÉMONT.

Turin, 10 mai.

M. le lieutenant-général autrichien comte de Bubna est arrivé ici le 8. S. Exc. occupe le palais de Carignan.

Hier et aujourd'hui il est entré ici beaucoup de troupes autrichiennes, infanterie et cavalerie. M. le général de Bubna a fait publier ce matin une déclaration du maréchal prince de Schwartzenberg, au nom des puissances alliées, datée de Paris, le 25 avril, et adressée *aux sujets des Etats de terre-ferme de S. M. le Roi de Sardaigne en-deçà des Alpes et à ceux du comté de Nice.* On leur annonce qu'ils vont rentrer sous la domination de cette auguste famille qui pendant tant de siècles a fait leur bonheur et leur gloire; qu'en conséquence d'une convention faite avec la France, les troupes autrichiennes vont prendre possession de leur pays au nom de leur souverain légitime, VICTOR-EMMANUEL. En attendant l'arrivée de S. M. sarde, ses États seront administrés par un gouverneur militaire chargé de leur défense, et par un gouverneur civil, assisté d'un conseil de régence.

Par la même déclaration, M. le lieutenant-général de Bubna est nommé gouverneur militaire, et M. le marquis de Saint-Marsan gouverneur civil. Le conseil de régence est composé de six membres.

DANEMARCK.

Copenhague, 26 avril.

Les affaires de la Norwège prennent une tournure nouvelle, et les orages que l'on y redoutoit seront apaisés. Le roi est décidé à exécuter le traité de cession qu'il a signé. Notre cabinet a renoué des liaisons très-intimes avec l'Angleterre par l'intervention de lord Castlereagh. La cour de Londres a promis à la nôtre de lui procurer une indemnité proportionnée à la perte de la Norwège. On envoie dans ce royaume trois commissaires de S. M. pour faire de sérieuses remontrances au prince Chrétien-Frédéric, et le ramener ici; en même temps la Norwège sera formellement remise à la Suède.

ALLEMAGNE.

Berlin (Prusse), 3 mai.

On dit que le général comte de Tauenzien, commandant les troupes prussiennes qui formoient le blocus de Magdebourg, a reçu l'ordre de se rendre, aussitôt après la reddition de cette forteresse, en Pologne avec son corps d'armée.

Bamberg (Bavière), 10 mai.

La garnison française de Glogau, forte de 2480 hommes, est arrivée ici aujourd'hui. Elle repart le 12 pour se rendre en France.

Francfort, 13 mai.

Il passe ici tous les jours beaucoup d'employés et de militaires français qui viennent de la Saxe et de la Russie, et qui retournent en France.

D'après les nouvelles d'Altona, la banque de Hambourg a été vidée en entier. Le commerce de cette ville si malheureuse est dans ce moment à la recherche des moyens de remplacer en partie cet établissement, qui avoit été respecté jusqu'ici, et sur lequel on sait que rouloit tout le commerce de Hambourg.

SUISSE.

Fribourg, 5 mai.

Il est arrivé ici aujourd'hui, à notre grand étonnement, un corps franc russe d'environ 900 hommes et 900 chevaux, qui vient de Donaueschingen et de Villingen, et se porte sur le Rhin. Ce corps est sous les ordres du général Mameloff, qui l'a levé à ses frais. On ignore combien de temps il s'arrêtera dans nos environs, et quelle est sa destination ultérieure.

BELGIQUE.

Bruxelles, 13 mai.

Les troupes anglaises arrivées hier pour former la garnison de notre ville, sont composées de hussards, d'artillerie légère, de chasseurs à pied, et d'un régiment de *montagnards écossais.* Ces troupes sont d'une très belle tenue militaire; les Ecossais ont surtout fixé la curiosité publique; leur costume à la fois bizarre et élégant, et la beauté des hommes, donnent à ce corps une tournure qui le distingue de toutes les autres troupes européennes.

Les journaux étrangers prétendent que la pension faite à Buonaparte dans son exil à l'île d'Elbe est de deux millions, et que les puissances alliées ont assuré à chacun de ses frères et sœurs une pension de 500,000 fr.

FRANCE.

Nantes, 13 mai.

Le commissaire extraordinaire du Roi dans la 12e division militaire, aux habitans du département de la Vendée.

Braves Vendéens,

Vous avez glorieusement combattu pour votre religion et pour votre Roi. Vos vœux sont enfin accomplis: votre Roi et votre religion vous sont rendus. Le descendant de saint Louis, le petit-fils d'Henri IV, le Roi Très-Chrétien est remonté sur le trône de ses ancêtres. Je viens vous parler en son nom; je viens vous faire connoître toute sa pensée pour le bonheur du peuple français.

Votre Roi rentre en France l'olivier de la paix à la main. Ses premières paroles sont des paroles de clémence. Il ne veut se souvenir des torts de personne. *Point de vengeance, point de spoliation, point de réaction d'aucun genre;* voilà sa royale et magnanime volonté. Vendéens, vous suivrez l'exemple de votre Roi; vous oublierez le passé, vous ne conserverez aucun souvenir fâcheux. Point de desir de vengeance quand le Roi pardonne. Que tous les cœurs se con-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Mercredi 18 Mai 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Héraclius, les Trois Sultanes.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Le Calife de Bagdad, Joconde.

VARIÉTÉS.

L'Orpheline du Temple (1), élégie par M. Treneuil. Avec cette épigraphe:

> *Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt.*
> La pitié donne ici des pleurs à l'infortune.

Jamais la Muse plaintive de l'élégie ne trouva réunis dans un seul sujet de plus justes motifs aux tristes accens qu'elle aime à faire entendre, aux déplorables sentimens dont elle aime à se nourrir, aux pleurs qu'elle se plaît à répandre sur l'infortune et la douleur. La prison du Temple, sanctuaire sacré qu'une main barbare et impie voulut, en la renversant, dérober à nos hommages et à notre culte, vit dans ses murs tout ce que les rigueurs d'un sort inflexible et la scélératesse de quelques hommes peuvent faire éprouver de plus odieux aux plus augustes victimes; mais de toutes, la plus infortunée fut alors, sans contredit, celle qui, survivant à toutes les autres, joignit à l'horreur d'une dure captivité qu'elle partagea avec elles et qu'elle supporta plus long-temps, le surcroît des larmes amères qu'elle eut à répandre sur leur cruelle destinée. Dans les annales du Monde, si fécondes en malheurs, en crimes et en sanglantes tragédies, peut-être chercheroit-on vainement une autre catastrophe qui offrit en si grand nombre tous les élémens de l'infortune, et à un si haut degré tout ce qui émeut, tout ce qui attendrit, tout ce qui déchire l'âme. Là se trouvent réunis dans un même tableau tous les contrastes qui font encore plus ressortir les grandes calamités humaines: la grandeur passée et la misère présente, la plus haute puissance et les plus dures humiliations, le trône et l'échafaud, la vertu des victimes et l'abjection des bourreaux; l'enfance elle-même, frappée par tant de malheurs, y succombant, et mettant ainsi le comble à tant d'atrocités et de barbarie; enfin, la fille des rois, parée de toutes les grâces, de la jeunesse, de l'innocence et de la beauté, seule, délaissée, pleurant au fond d'une obscure prison sur les cendres dispersées et sans asile de ses augustes parens! Il semble que, les inspirations des poëtes profanes ne pouvant suffire à la peinture d'une pareille situation, et à l'expression de malheurs aussi inouïs, *l'Orpheline du Temple* ne puisse en trouver une convenable que dans les livres saints qui seuls ont su égaler nos gémissemens à nos misères, et qu'elle ait le droit de s'écrier avec le prophète inspiré des lamentations et des larmes! *O vous qui passez, considérez mon sort, et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne!*

J'ai balancé, je l'avoue, à retracer d'aussi amers souvenirs, et je balancerois plus encore si je croyois que des yeux qu'ils ont si souvent inondés de larmes, dussent se porter sur ces lignes qui les rappellent. Toutefois une sorte de douceur se mêle aux pleurs que l'on verse sur des malheurs déjà anciens: *Est quædam flere voluptas*, et il faut bien que l'auguste héroïne de cette élégie permette à nos écrivains, à une

---

(1) Broch. in-8°. Prix: 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste.
A Paris, chez Firmin Didot, rue Jacob, n°. 24;
Chez Petit, lib., Palais-Royal, galeries de bois, n°. 257;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

fondent dans les sentimens de reconnoissance envers la Providence et d'amour pour notre bon Roi.

Louis veut régner sur la France par une constitution libérale, qui garantisse les droits de tous. Il veut que la représentation nationale se compose de deux corps, le sénat et la chambre des députés des départemens; il veut que la liberté publique et individuelle soit assurée, que celle des cultes soit garantie, que les propriétés soient inviolables et sacrées, *que la vente des biens nationaux demeure irrévocable*, que l'ancienne et la nouvelle noblesse soient conservées, que les récompenses de la valeur française soient maintenues.

Vendéens, vous recevrez avec reconnoissance la déclaration du 2 mai, qui fait connoître la volonté de votre Roi. Vous bénirez cette sagesse qui sait concilier tous les intérêts et présage à la France des jours si heureux, après tant d'agitation et de malheurs.

Mais déjà de nombreux bienfaits ont signalé le retour de cette race auguste que nos vœux appeloient depuis si long-temps; déjà la conscription, qui venoit tous les ans moissonner vos familles, est abolie sans retour; déjà l'agriculture et le commerce commencent à refleurir; déjà tous les heureux effets de la paix se font ressentir parmi nous.

Jouissez avec calme de tant de biens; qu'aucune inquiétude, qu'aucune crainte ne viennent troubler vos transports d'allégresse. N'ajoutez aucune foi à ces bruits fallacieux semés par la malveillance pour troubler les premiers momens de votre bonheur. Le tyran a disparu pour toujours. Votre Roi est assis sur son trône, pressé par tous les Français et entouré de leur amour.

Ministres des autels, vous seconderez les intentions généreuses du monarque; vous prêcherez l'oubli des injures, le pardon des offenses; vous éteindrez les haines, s'il en existe encore. Vous donnerez l'exemple de la soumission aux lois. Ministres d'un Dieu de paix, sujets du Roi Très-Chrétien, c'est ainsi que vous remplirez vos devoirs.

Braves Vendéens, la tyrannie qui vient de s'écrouler a, dans son agonie, dilapidé des sommes immenses qu'elle avoit levées sur les Français. De grandes charges restent; votre Roi veut les acquitter. Le prompt recouvrement des impôts peut seul lui en fournir les moyens. Louis vous retrouvera ce que vous avez toujours été pour vos souverains légitimes, sujets fidèles et soumis. Vous vous empresserez de verser dans les caisses publiques le montant de vos contributions de tout genre. Ces tributs que vous apporterez ne seront plus employés à l'exécution de projets insensés, à de folles entreprises, qui ruinoient le peuple pour satisfaire l'ambition d'un seul homme. Ils tourneront au profit de l'État et à l'acquittement de la dette publique. La religion vous fait un précepte de payer au prince légitime le tribut qui lui est dû; l'honneur français vous en fait une loi: vous ne résisterez pas à de si puissans motifs, et les Vendéens prouveront qu'aucun genre de sacrifices ne leur est pénible, quand ils sont commandés par le prince et la patrie.

Mais, Vendéens, ces sacrifices ne dureront pas toujours. Le cœur paternel de votre Roi attend avec impatience le moment où il pourra les adoucir. Jouissez en paix des bienfaits qui signalent déjà son amour pour vous. Attendez avec calme ceux qu'il vous prépare encore, et hâtez vous-mêmes le moment où il pourra les répandre sur vous, par votre empressement à lui fournir les moyens d'acquitter les charges publiques.

A Bourbon-Vendée, le 9 mai 1814.

GILBERT DE VOISIN.

PARIS, 17 *mai*.

Hier, 16 mai, les colonels de l'armée ont été présentés à S. M. par M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du ROI. M. le chevalier Allain, colonel, commandant de la Légion-d'Honneur, l'un des plus anciens colonels de l'armée, a improvisé le discours suivant:

« SIRE,

» Organe des colonels de l'armée, je viens déposer au pied du trône l'hommage sincère de leur respect et de leur admiration pour les hautes vertus de V. M. Les colonels qui ont la faveur insigne de paroître devant V. M., ont passé par tous les grades pour arriver à celui qu'ils occupent; tous ont appris à obéir avant de savoir commander, ce qui doit être pour V. M. un gage sacré de leur obéissance et de leur dévouement à leur souverain légitime, auquel ils jurent une fidélité inviolable; ils feront plus encore, Sire, ils reporteront dans les rangs des soldats l'amour paternel que V. M. ne cesse de témoigner à sa famille militaire et le bien qu'elle desire leur faire, et ces soldats s'écrieront encore avec nous: *Vive le père de l'armée! vive notre Roi légitime!* »

Le ROI a répondu:

« Je reçois avec plaisir l'expression des sentimens des
» colonels de l'armée; ils peuvent compter sur ma protec-
» tion comme je compte sur leur bravoure, et j'espère
» qu'ils me serviront avec la même fidélité qui les a honorés
» jusqu'à ce jour. »

S. M. a terminé son discours en daignant accorder la décoration de la fleur de lis d'or à MM. les colonels de l'armée. MM. les colonels ont aussi eu l'honneur d'être présentés à S. A. R. MADAME: le colonel Allain, ancien garde-du-corps de Louis XVI, a encore été chargé par ses camarades de complimenter S. A. R., qui lui a répondu les choses les plus flatteuses.

— S. A. R. MONSIEUR est allé hier, ainsi que nous l'avons dit, à l'hôtel royal des Invalides. Il a visité avec le plus grand soin, et en donnant partout les marques du plus vif intérêt, les salles, les dortoirs, la bibliothèque, l'infirmerie; il est ensuite entré au réfectoire, où les militaires invalides réunis l'ont salué des cris de *vive le Roi! vive Monsieur!* S. A. R. a goûté la soupe, et s'est fait ouvrir le pain dont elle a examiné la qualité. Parvenu à l'extrémité du réfectoire, MONSIEUR s'est fait verser du vin, et de ce ton de franchise chevaleresque qui est son partage, il a bu à la santé des braves soldats invalides. Les acclamations réitérées de ces dignes vétérans, les témoignages de leur profonde émotion, la vive et unanime expression de leur dévouement au ROI et à son auguste maison, ont été leur réponse au toast du prince, qui a paru extrêmement sensible à l'enthousiasme que sa présence excitoit. Il a daigné promettre de rendre compte au ROI des bons sentimens dont il avoit reçu l'hommage, et s'est retiré en témoignant sa satisfaction de l'ordre et de la tenue de toutes les parties de l'établissement.

— Il y aura tous les dimanches vêpres et salut à la chapelle du ROI. Ce pieux usage a commencé dimanche dernier.

— Suivant les dernières nouvelles d'Italie, le Pape, accompagné du sacré collége, a dû faire son entrée solennelle à Rome, le 10 de ce mois.

— On assure que l'armée française, sur le pied de paix, sera de 220,000 hommes.

— On a omis d'annoncer dans l'article relatif au service solennel qui a eu lieu samedi 14 de ce mois, que, d'après les ordres du ROI, une députation de deux grands cordons et de deux grands-officiers de la Légion-d'Honneur avoit, selon l'usage, assisté à cette cérémonie.

— M. Le Picard, ancien avocat aux conseils du ROI, est nommé secrétaire-général de la grande-chancellerie de France.

— Les jours d'audience publique de Mgr. le chancelier de France sont fixés au premier et au troisième jeudi de chaque mois. Le jour le plus prochain où Monseigneur recevra est remis au 26 mai, à cause de la fête du jeudi 19.

---

poëtes surtout, de retracer des tableaux et des évènemens qui l'affligeront toujours vivement sans doute, mais qui immortaliseront à jamais les vertus et l'héroïsme de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth, qui flétriront à jamais leurs odieux persécuteurs, et la présentent elle-même sous des rapports si nobles et si touchans. C'est à tous ces titres qu'ils nous intéressent, qu'ils nous plaisent, qu'ils nous instruisent, qu'ils satisfont à tous nos sentimens de respect et d'amour. Tel est le but que s'est proposé M. Treneuil dans cette élégie et dans plusieurs autres, qui toutes ont pour objet les infortunes royales et les crimes d'un peuple égaré; mais ici je le prévois, des voix injustes et envieuses s'élèveront contre le poëte, et l'accuseront d'avoir mêlé des chants moins purs à ces nobles sujets; il n'échappera pas, j'en suis sûr, à cette accusation. Je l'aborde donc franchement au risque de lui déplaire; mais je lui dois une sorte d'apologie, je me la dois à moi-même, car je ne voudrois pas louer le talent uni à la bassesse.

Le tyran au joug duquel nous venons d'échapper, trompoit quelquefois par des apparences de générosité. C'est ainsi qu'il fit annoncer un jour, avec le fracas qu'aiment les charlatans de vertu et d'héroïsme, qu'il alloit élever, sur la place des tombeaux détruits de nos rois, des *autels expiatoires*. M. Treneuil qui, depuis dix ans, avoit dans son porte-feuille une élégie sur la violation de ces tombeaux, crut l'instant favorable pour publier cet ouvrage plein des sentimens d'un bon Français pour les descendans de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis et d'Henri IV, et très propre à les réveiller dans les cœurs où ils auroient été éteints. Mais un poëme, et surtout un poëme sur un pareil sujet, ne pouvoit pas paroître sans quelques éloges pour le tyran; c'étoit une loi inévitable. M. Treneuil s'y soumit; mais quels éloges lui donne-t-il? Il loue d'abord le projet des autels expiatoires, sorte d'éloge qui se rattachoit naturellement à son sujet, et qui étoit donné à une action véritablement louable, ou du moins très séduisante. Quels vœux forme-t-il ensuite pour lui?

Qu'il soit, comme Henri, le père de la France;
qu'il ait les *dons heureux* qui illustrèrent *saint Louis*, *Charles V*, *Louis XII*,
Et du dernier Louis les vertus paternelles.

Ses autres ouvrages de circonstance sont empreints du même caractère; toujours quelques souvenirs des lis et des Bourbons s'y rattachent; toujours la main impitoyable du censeur eut à retrancher dans ces éloges arrachés où se reproduisoient les vieux et véritables sentimens de l'auteur. Je le dirai donc franchement et sans le flatter, j'aimerois mieux qu'il n'eût consacré aucun de ses beaux vers à l'éloge d'un homme odieux; mais j'ajouterai, si le premier mérite est de ne l'avoir pas loué, le second est de l'avoir loué comme M. Treneuil.

Mais aucun éloge, aucune flatterie n'eût pu arracher à un censeur tremblant la permission d'imprimer *l'Orpheline du Temple*, ni dérober l'auteur à la vengeance de la police et aux prisons du gouvernement s'il eût publié cette élégie; et il faut l'en féliciter, il la publie aujourd'hui pure et sans tache, et digne, par l'élévation et la noblesse des sentimens que rien ne souille, de l'auguste princesse dont il s'est fait l'organe et l'interprète. Elle est digne aussi de toute la renommée du poëte, et par l'intérêt des tableaux et par le caractère de la poésie nerveuse et sombre quand il faut peindre de monstrueux excès et une situation désespérante, touchante et mélancolique lorsqu'il faut exprimer de douces vertus et de nobles sentimens. Des morceaux brillans, et assez nombreux pour faire la fortune d'un poëme plus étendu, sauvent la monotonie du fond et de la situation qui se feroit peut-être sentir dans quelques endroits, sans l'éclat qui, de ces pages si heureusement inspirées, rejaillit sur quelques parties plus foibles et sur l'ensemble de l'ouvrage. Tel est

— S. M. l'Empereur de toutes les Russies, donnant une nouvelle preuve de son amour pour les sciences, a chargé l'éditeur de l'ouvrage de MM. de Humboldt et Bonpland de fournir un nombre considérable d'exemplaires pour les universités de son vaste Empire.

— Mad. veuve de Perrot, née Coster, et MM. Henri et Victor de Comeau, sœur et neveux de M. Coster de Saint-Victor, qui a péri dans l'affaire du général Moreau, ont eu l'honneur d'être présentés, le 9, à S. A. R. MONSIEUR, qui a daigné les accueillir avec une extrême bonté.

— Vendredi prochain 20 mai, il sera célébré, dans l'église de Saint-Thomas d'Acquin, à midi précis, un service solennel pour les Rois Louis XVI et Louis XVII, la Reine Marie-Antoinette d'Autriche, et Madame Elisabeth de France. Après l'Evangile, M. l'abbé le Tourneur, prêtre de cette paroisse, prononcera un discours analogue à la cérémonie.

— M. le général comte Dumuy, commandant la 8e division militaire, a écrit de Marseille, le 1er mai, la lettre suivante au ministre-secrétaire d'État au département de la guerre :

« Monsieur le comte,

» Au milieu de la joie que manifeste toute la France, les Marseillais se sont signalés par l'intérêt qu'ils ont mis à ce que les prisons d'État fussent ouvertes aux infortunes qu'y faisoit gémir la tyrannie. Les victimes ensevelies au château d'If ont été relâchées ; mais il y reste une ombre outragée qui réclame vengeance : c'est la dépouille mortelle du malheureux Kleber.

» Vous savez, général, que rapportée d'Egypte, elle fut indignement jetée dans l'asile du crime, tandis qu'elle avoit des droits au Panthéon. C'est le moment d'expier les injustices d'un pouvoir qui frappoit ses victimes au-delà du tombeau.

» J'abandonne cette idée à votre âme libérale. Il est digne de vous de procurer aux mânes d'un vrai héros la réparation qu'ils demandent. Le gouvernement ne laissera point à la postérité le soin de retirer de l'oubli et de la profanation des restes qui accuseroient la nation même, si son indifférence sembloit confirmer l'opprobre auquel une absurde jalousie les fit condamner.

» C'est, M. le comte, ce qui m'inspire mon respect pour la mémoire d'un officier que j'ai connu à l'armée de Sambre et Meuse, et sous qui j'ai servi en Egypte, dernier théâtre de sa gloire. C'est un devoir que j'acquitte envers un ancien compagnon d'armes, et ce devoir est d'autant plus sacré, que les dernières traces de ce guerrier se trouvent ignorées si près de moi ; c'est de mon zèle et de ma justice qu'elles sollicitent une réparation. »

ARTICLES OFFICIELS.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Voulant donner aux princes de notre sang une marque de notre attachement, et aux armées une preuve de notre satisfaction ; sur le rapport de notre ministre de la guerre, le conseil d'Etat entendu, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre bien-aimé frère, MONSIEUR, comte d'Artois, reprendra le titre de colonel-général des Suisses ;

2. Notre cousin, le prince de Condé, reprendra le titre de colonel-général de l'infanterie de ligne ;

3. Notre neveu, le duc d'Angoulême, est revêtu du titre de colonel-général des cuirassiers et des dragons ;

4. Notre neveu, le duc de Berry, prendra le titre de colonel-général des chasseurs et des chevau-legers lanciers ;

5. Notre cousin, le duc d'Orléans, prendra le titre de colonel-général des hussards ;

6. Notre cousin, le duc de Bourbon, prendra le titre de colonel-général de l'infanterie légère ;

7. Les généraux que le gouvernement précédent avoit nommés aux fonctions de colonels généraux, auront le titre de premiers inspecteurs généraux de leurs armes respectives, sous les ordres des princes que nous avons nommés colonels généraux, et conserveront le traitement, les honneurs et les prérogatives dont ils jouissent en ce moment.

8. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 15 mai 1814. *Signé* LOUIS.

Et plus bas :

Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

Signé le général de division comte DUPONT.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Sur le compte qui nous a été rendu par notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre, que, par suite d'une fausse interprétation de l'arrêté du gouvernement provisoire, du 4 avril 1814, plusieurs militaires se seroient crus autorisés à quitter leurs drapeaux, pour retourner dans leurs familles, sans avoir préalablement obtenu leur congé absolu ;

Voulant user de clémence envers eux, et en même temps faire jouir des mêmes avantages ceux qui sont restés fidèles à leurs drapeaux, et qui peuvent être susceptibles, par leur position, d'obtenir des congés absolus ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre, notre conseil d'Etat entendu,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les conscrits de la classe de 1815, qui sont sous les drapeaux, sont autorisés à rentrer dans leurs familles ; ceux qui y sont rentrés y sont maintenus.

2. Tous les autres militaires en activité de service qui, par une fausse interprétation de l'arrêté du gouvernement provisoire, du 4 avril 1814, ont quitté leurs drapeaux pour se rendre dans leurs familles, sans en avoir obtenu la permission légale, sont considérés comme étant en congé limité.

3. Notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre se fera rendre compte du nombre de militaires de chaque corps qui sont dans cette position. Il fera délivrer des congés absolus à ceux qui y ont des droits, et il fixera un terme aux autres, pour qu'ils aient à rejoindre leurs corps respectifs.

VARIÉTÉS.

De l'Allemagne, par Mad. la baronne de Staël-Holstein, (IIe Edition. *)

Avant d'analyser cet ouvrage, un des plus curieux et des plus importans qui soient sortis de la plume originale et brillante de Mad. de Staël, nous croyons devoir faire connoître quelques anecdotes assez piquantes relatives à la *première édition*, qui n'a point paru en France, et dont nous n'avons pu rendre compte : nous les puisons dans la préface même de l'auteur ; les anecdotes ne sont pas la partie

(*) Trois vol. in-8°. Prix : 18 fr., et 22 fr. par la poste.
A Paris, chez H. Nicolle, à la Librairie Stéréotype, rue de Seine, n°. 12, hôtel de la Rochefoucault ;
Chez Mame frères, rue du Pot-de-Fer, n°. 14 ;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

---

ce morceau qui sert pour ainsi dire de date à l'élégie, et fixe avec assez de bonheur l'époque où le poëte suppose que les voûtes de la prison retentissent des accens plaintifs de l'auguste prisonnière. Dans l'année qui suivit les deux affreuses années de 1793 et de 1794, des Français à peine échappés eux-mêmes aux fers dont ils étoient encore menacés, s'établissent dans la maison la plus voisine du Temple, le 25 août, jour de la fête de Saint-Louis, et imaginent de donner par un concert à la fille de ce grand et saint roi, une marque touchante de leur souvenir. L'auguste prisonnière, au moment où elle gémit sur le triste abandon où elle est délaissée, et se croit oubliée de tous, abandonnée de tous, entend ces pieux accens et s'écrie :

Mais quels chants, soutenus d'accords mélodieux,
Semblent furtivement pénétrer dans ces lieux ?
Ah ! lorsque ce concert enchante mon oreille,
Quel pieux souvenir dans mon cœur se réveille !
La France à ce beau jour attachoit autrefois
La fête consacrée au plus saint de nos rois ;
Et la religion, pour sa race chérie,
Offroit à l'Eternel les vœux de la patrie.
Sur ces temps de bonheur et de gloire écoulés
Reporterai-je encor mes regards désolés ?
O sujets, ou plutôt amis dont le courage
Hasarde en ma faveur un si touchant hommage !
Qu'il m'est doux, dans ces jours de tristesse et d'effroi,
De songer que vos cœurs se souviennent de moi ;
Que je n'en serai point par le temps effacée ;
Qu'à mon image enfin, tant de fois offensée,
Vos mains, pour m'honorer, attachent quelques fleurs,
Et que chacun de vous l'arrose de ses pleurs !
Mon malheur vous répond de ma reconnoissance...

Ce dernier vers est plein de sentiment ; les trois vers qui le précèdent renferment une image gracieuse et touchante, peut-être cependant ne se lient-ils pas parfaitement avec le reste, et ne sont-ils pas heureusement placés. Je sais que la douleur et l'élégie qui en est l'expression, n'admettent point une méthode rigoureuse et une parfaite liaison dans les idées ; mais le poëte doit cependant régler par beaucoup d'art ce désordre apparent, et je ne crois pas qu'il doive aller jusqu'à une sorte de contradiction dans le langage et les sentimens, que j'ai cru remarquer dans un ou deux endroits de l'élégie de M. Treneuil. Ainsi, par exemple, le cœur de la princesse, brisé par la douleur lorsqu'elle ne peut plus douter de la mort de son auguste mère et de sa vertueuse tante, *invoque la mort ; c'est son vœu le plus cher :*

Qu'ils immolent enfin leur dernière victime !
Assez de mon exil s'est prolongé le temps :
Oh ! quand viendra la mort, cette mort que j'attends ! etc.

Et plus loin, sans aucune de ces formules à la vérité assez banales, mais qui préparent du moins à ces sentimens opposés qui se succèdent dans une âme mortellement affligée, elle dit à Dieu :

Je ne demande point que dans votre bonté,
Vous abrégiez les jours de ma captivité

On ne peut nier que plus haut cette demande ne fût bien clairement exprimée : ailleurs, la princesse se flatte, en termes très positifs, que sa mère et sa tante ne sont point tombées sous le fer sacrilège du bourreau. *Je sais*, dit-elle,

Je sais que des méchans la fureur assouvie
Vous laisse, ainsi qu'à moi, le fardeau de la vie,
Que du sang de Louis ces monstres satisfaits,
Ne se noirciront point d'inutiles forfaits.

la moins instructive de l'histoire des gouvernemens tyranniques.

Le nom, le talent, les principes de l'auteur, le titre de ce nouvel ouvrage, alarmèrent un gouvernement ombrageux, qui, sans même s'être assuré positivement des dangers, crut devoir prendre arbitrairement des précautions : l'ancienne censure fut tout-à-coup rétablie, mais avec des accessoires qui dénaturoient absolument cette institution : il ne suffisoit pas à la tyrannie de se mettre derrière une loi, et de se faire un rempart d'un décret; il falloit que ce décret pût servir à la fois pour la défense et pour l'attaque; il falloit que le caprice du despotisme trouvât sa place au-delà de la conscience, de la sévérité et des devoirs de la censure; et la loi, par une contradiction qui ne lui laissoit plus qu'une vaine apparence du caractère légal, établissoit dans une de ses dispositions et consacroit cet écueil, où venoit échouer toute liberté.

Il étoit trop facile de voir dans quelles intentions l'ancien établissement de la censure avoit été dénaturé d'une manière si odieuse : innocent ou coupable, l'ouvrage pour lequel on avoit fait le décret, étoit condamné *à mort* avant d'être jugé; il parut au tribunal des censeurs dont la sentence, aussi rigoureuse qu'elle pouvoit l'être, se borna cependant à la suppression de *quelques phrases*; mais c'étoit la suppression du *livre entier* que l'on vouloit : les termes de la *loi* le disoient assez, si cela peut s'appeler une *loi*; et ce que la conscience de quelques gens de lettres n'avoit pu ni dû deviner, quelques gendarmes l'exécutèrent.

A l'instant où l'auteur et le libraire, rassurés par la censure même, se disposoient à jouir de la permission qu'elle leur avoit donnée, et lorsque déjà *dix mille exemplaires* de l'ouvrage étoient sortis de la presse, des gardes sont envoyés par la police, des sentinelles sont placées aux issues du magasin du libraire, un commissaire surveille et dirige l'expédition; les *dix mille exemplaires* sont rendus au néant : on les broye, on les détruit radicalement avec des peines qui coûtèrent, dit-on, la vie au trop zelé commissaire; et, pour *caput mortuum*, le *pilon*, qui produit sur les livres le même effet que la chaux vive sur les cadavres, dont on veut détruire jusqu'à la moindre trace, laisse au fond du mortier une valeur matérielle d'une vingtaine de louis, que la police offre au libraire en dédommagement d'une perte si considérable : on l'eût traité plus durement sans doute, mais non pas plus injustement, si on l'eût fait mettre lui-même au *pilon*.

Mais il manquoit encore un commentaire à la *loi* : la police ne tarda pas à le donner, en envoyant à l'auteur, qui étoit restée à quarante lieues de Paris, l'ordre de livrer la copie sur laquelle on avoit imprimé l'ouvrage, et celui de quitter la France dans les vingt-quatre heures; l'auteur demanda *huit jours*, qui lui furent accordés : Mad. de Staël a consigné, dans sa préface, la lettre par laquelle on lui annonçoit cette grâce. Voici cette pièce intéressante : on remarquera qu'une condamnation à l'exil ne sauroit avoir une forme plus galante et une tournure plus légère et plus gaie :

« J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait » l'honneur de m'écrire; M. votre fils a dû vous apprendre » que je ne voyois pas d'inconvénient à ce que vous retar» dassiez votre départ de sept à huit jours : je desire qu'ils » suffisent aux arrangemens qui vous restent à prendre, » parce que je ne puis vous en accorder davantage. Il ne » faut point chercher la cause de l'ordre que je vous ai » signifié, dans le silence que vous avez gardé à l'égard » de l'empereur dans votre dernier ouvrage; ce seroit » une erreur : il ne pouvoit pas y trouver de place » qui fût digne de lui; mais votre exil est une con» séquence naturelle de la marche que vous suivez cons» tamment depuis plusieurs années; il m'a paru que » *l'air de ce pays-ci ne vous convenoit point*, et nous n'en » sommes pas encore réduits à chercher des modèles dans » les peuples que vous admirez. Votre dernier ouvrage » n'est pas français; c'est moi qui en ai arrêté l'impression. » Je regrette la perte qu'il va faire éprouver au libraire; » mais il ne m'est pas possible de le laisser paroître. Vous » savez, Madame, qu'il ne vous avoit été permis de sortir » de Copet, que parce que vous aviez exprimé le desir de » passer en Amérique; si mon prédécesseur vous a laissé » habiter le département de Loir et Cher, vous n'avez pas » dû regarder cette tolérance comme une révocation des » dispositions qui avoient été arrêtées à votre égard; aujour» d'hui vous m'obligez à les faire exécuter strictement, et il » ne faut vous en prendre qu'à vous-même. Je mande à » M. Corbigny de tenir la main à l'exécution de l'ordre que » je lui ai donné, lorsque le délai que je vous accorde sera » expiré. Je suis aux regrets, Madame, que vous m'ayez » contraint de commencer ma correspondance avec vous » par une mesure de rigueur; il m'auroit été plus agréable » de n'avoir qu'à vous offrir des témoignages de la haute » considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Madame, » votre très humble et très obéissant serviteur,

» Le duc DE ROVIGO. »

« *P. S.* J'ai des raisons, madame, pour vous indiquer » les ports de Lorient, la Rochelle, Bordeaux et Rochefort, » comme étant les seuls ports dans lesquels vous pouvez » vous embarquer : je vous invite à me faire connoître celui » que vous aurez choisi. »

Il y a certainement une politesse très aimable dans ce style : on ne peut dire que cette lettre n'est pas *française*; et le commis qui l'a rédigée a dû s'applaudir beaucoup d'avoir fait parler au ministre un langage de si bonne compagnie : il paroît que Mad. de Staël a été fort touchée d'une missive si bénigne; elle rappelle, à cette occasion, cet huissier de théâtre qui, se vantant de sa politesse envers ceux qu'il conduisoit en prison, disoit, en adoucissant sa voix et son regard :

Aussi, je suis aimé de tous ceux que j'arrête !

Le public peut maintenant juger cet ouvrage, qui a provoqué des mesures si violentes : il trouvera dans ce livre qu'on a puni, qu'on a détruit comme une des productions les plus funestes et les plus pernicieuses, beaucoup de talent, et bien peu de cette témérité dont les compositions de Mad. de Staël n'ont pas besoin pour obtenir toujours un grand succès. DUSSAULT.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 17 mai.*

Cinq p. cent, J. du 22 mars 1814. — 60f 50c 25c 50c 60f 60c 61f 60f 50c 25c 10c 61f 60f 75c 61f 60f 90c 60f 75c.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 985f 987f 50c 990f 987f 50c 990f 987f 50c 985f 987f 50c.

Pourquoi donc dans Paris, solitaire enchaînée,
Ne puis-je à votre sort unir ma destinée, etc.

Et dans la page suivante, elle ne doute point que son malheur ne soit comblé par la mort de ses augustes parens : rien n'est plus aisé, au reste, que de faire disparoître cette apparente contradiction; il n'y a qu'à substituer à cette assertion si positive et si peu poétique, *je sais*, des termes moins affirmatifs, et d'après lesquels la transition au doute, et même à une cruelle certitude contraire, soit plus naturelle. Ce changement est si facile, que j'oserai l'indiquer à l'auteur. Je lui proposerai donc de réformer ainsi ces six vers :

Sans doute des méchans la fureur assouvie
Vous laisse, ainsi qu'à moi, le fardeau de la vie;
Et du sang de Louis ces monstres satisfaits,
Ne se noirciront point d'inutiles forfaits;
Mais pourquoi, dans Paris, solitaire enchaînée,
Ne puis-je à votre sort unir ma destinée ? etc.

L'expression *sans doute*, beaucoup moins positive que *je sais*, annonce très fréquemment une sorte de doute dont la progression se marque ici par cette interrogation pleine d'effroi que s'adresse la princesse, *mais pourquoi*, etc. Quelque fondées que soient ces petites chicanes, je me les reproche, parce qu'elles occupent un espace que rempliroient plus agréablement pour le lecteur des citations pleines d'inspiration, de verve et d'intérêt. Tel est ce morceau par lequel je terminerai cet article. Le poëte suppose avec raison que la princesse ignore et ne peut même pas soupçonner l'attentat commis sur les tombeaux de ses pères; elle se propose, si un jour elle sort de sa prison pour aller porter ses infortunes dans une terre étrangère, de visiter ces tombeaux avant de quitter la France.

J'irai dans Saint-Denis adorer la famille
De ces Rois dont je suis la déplorable fille;
Jusqu'à la fin des temps ils dormiront en paix;
La mort les a rendus possesseurs d'un palais,
Où, quoique dénués d'amis et de défense,
Ils n'auront jamais lieu de redouter l'offense;
Ils se réveilleront dans le même tombeau,
Sous le même soleil levé sur leur berceau,
Tandis que je ne sais quelle lointaine rive
Recevra dans son sein ma cendre fugitive.

L'auguste et adorable princesse prend ensuite à témoin *les mânes des Louis*, *des Charles*, *des Henri*, des vœux qu'elle forme pour son ingrate patrie; puis revenant à de tristes et naturelles idées suivies d'espérances si heureusement réalisées, elle s'écrie :

Mais quand je parcourrai ces rangs silencieux
Remplis depuis mille ans de mes nobles aïeux,
Je n'y trouverai point la cendre de mon père,
Ni celle de sa sœur, ni celle de ma mère.
Vous dont j'ai tant pleuré le règne d'un instant,
Vous n'y siégerez point; le même sort m'attend,
Et je dois à mon tour du royal mausolée
Me voir, comme du trône, avec vous exilée.
Peut-être (et cet espoir dans les lointains climats,
De ma famille auguste accompagne les pas);
Peut-être elle viendra, plus que jamais chérie,
Du règne des tyrans consoler la patrie !
Devant nous marcheroient le Pardon et la Paix :
Quelques monstres enfin ne sont pas les Français,
Et tous, amis du joug si doux à leurs ancêtres,
Vivroient à l'avenir fidèles à leurs maîtres.

A.

JEUDI 19 MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

DANEMARCK.

Copenhague, 30 *avril*.

On a communiqué officiellement au département des affaires étrangères la déclaration ci-dessous du gouvernement suédois :

« S. M. le roi de Suède déclare et fait connoître à tout le monde, par les présentes, que la Norwège est en état de blocus, tant par mer que par terre. En conséquence, tout bâtiment destiné pour la Norwège, chargé de munitions de guerre, de grains ou de vivres, sera enlevé par les vaisseaux armés de S. M., et déclaré de bonne prise. Si le navire est chargé d'autres marchandises, il sera renvoyé la première fois, et il sera intimé au capitaine, après que l'on aura pris note de ses papiers, que, dans le cas où il tenteroit de nouveau d'entrer dans un port de Norwège, il seroit pris et traité suivant le réglement des prises. Tous les bâtimens sortant de Norwège, quelle que puisse être leur cargaison, seront également arrêtés, mis provisoirement sous le séquestre, et traités ensuite d'après les circonstances. »

Altona, 5 *mai*.

M. le général prussien de Knesebeck est arrivé hier avec M. le général français de Foucher. M. de Knesebeck est chargé de régler la marche de la garnison de Hambourg, qui ne tardera pas à évacuer cette place.

ANGLETERRE.

Londres, 14 *mai*.

Fonds publics. — Trois pour cent cons., 66 3/4. Trois pour cent réduits, 65 1/2. — Cinq pour cent, 95 1/2. *Omnium*, 19.

Lord Castlereagh est, dit-on, attendu à Londres dans quinze jours. Tous les préliminaires de la paix seront alors convenus, mais on pense qu'il se passera encore quelque temps avant que le traité définitif puisse être signé.

On croit généralement que les margraviats de Bayreuth et d'Auspach seront rendus à la Prusse, et l'on parle d'un agrandissement considérable de l'électorat de Hanovre.

Les dernières nouvelles de Cadix portent que la régence d'Espagne avoit remis une copie de la constitution au Roi, lequel a déclaré qu'il dirigeroit tous ses efforts vers le bien de la nation.

Dans la séance des cortès du 21 avril, un des orateurs, après avoir long-temps discouru sur les avantages d'une monarchie constitutionnelle, a ajouté que le Roi Ferdinand avoit adhéré par serment à la constitution, comme à une loi fondamentale.

Les mêmes dépêches nous informent que l'armée insurgée de Buenos-Ayres a été défaite dans deux batailles : les royalistes de Mexico avoient rétabli leurs communications avec la Vera-Cruz, et l'on attendoit dans cette dernière place quatre millions de dollars destinés pour la Havanne et pour l'Europe.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 12 mai.

Le chancelier de l'échiquier, à la suite d'un discours dans lequel il rappelle à la chambre la part glorieuse que les armées britanniques et leur illustre commandant ont eue aux événemens qui ont rendu la paix au monde, a proposé d'accorder au duc de Wellington une annuité de 10,000 l. rachetable par une somme de 300,000 l. (Voyez la séance de la chambre des pairs du 10 mai, dans le *Journal des Débats* du 17.)

M. Whitbread croit la somme trop modique.

M. Ponsonby propose de la porter à 400,000 l., et desireroit qu'elle fût de 500,000 l.

M. Canning croit que la somme de 500,000 l. est celle qu'il conviendroit d'accorder.

Le chancelier de l'échiquier se range à l'avis de M. Ponsonby. Ainsi, l'annuité nouvelle sera de 13,000 l. rachetable par 400,000 l.

Il propose ensuite d'accorder des annuités de 2000 l. à lord Lynedock, à lord Beresford et à lord Hill.

ALLEMAGNE.

Hanovre, 6 *mai*.

Le duc de Cambridge partira dans quelques jours pour la Hollande, d'où S. A. R. se rendra avec le prince d'Orange en Angleterre, pour le mariage de la princesse Charlotte de Galles. On ignore si ce prince ira ensuite à Paris, comme on l'a annoncé.

Lord Walpoole est arrivé ici le 3; il se rend à Petersbourg en qualité d'ambassadeur d'Angleterre.

On doit encore lever ici un corps de 1400 lanciers.

Toute l'armée suédoise passera ici dans le courant de ce mois; les premiers corps arriveront le 13.

BELGIQUE.

Bruxelles, 14 *mai*.

On attend encore ici différens corps de troupes anglaises, qui, avec ceux qui s'y trouvent déjà, et les régimens belges que l'on organise, doivent composer la garnison de cette ville. Le général anglais Graham vient d'établir ici son quartier-général.

FRANCE.

PARIS, 18 *mai*.

On dit que, conformément à sa déclaration du 2 mai, le Roi a nommé une commission de dix-huit membres, neuf du Sénat et neuf du Corps-Législatif, pour s'occuper

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Jeudi 19 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Aujourd'hui, Concert spirituel.

Premiere partie. — 1°. Symphonie d'Haydn, *la Reine de France*; 2°. air français de Mozard, chanté par Mad. Albert; 3°. concerto de flûte composé et exécuté par M. Tulou; 4°. récit et air de la *Création*. d'Haydn, *la Naissance des Animaux*, chantés par M. Derivis; suivis du chœur : *Il est fini l'œuvre éclatant*.

Deuxieme partie — 5°. Ouverture de *Démophon*, de Wogel; 6°. scène italienne, chantée par Madame Albert; 7° solo de violon, de Viotti, par M. Habeneck; 8°. récit et chœur de la *Création*, d'Haydn, dans lesquels chanteront MM. Derivis, Eloy et Mad. Albert.

THÉATRE FRANÇAIS.

Turcaret. *les Deux Pages*.

Incessamment, la prem. rep. des *Etats de Blois*, trag. en 5 actes.

En attendant la prem. rep. de *l'Hôtel garni*, ou *la Leçon singuliere*.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Le Billet de Loterie, *le Mari de circonstance*, *le Nouveau Seigneur*.

Samedi, la prem. rep. des *Bearnais*, ou *Henri IV en voyage*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et d'Aubigné, *Moliere chez Ninon*, *la Servante Maitresse*.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

La Tour de Witikind, *les Clefs de Paris*, *un Voyage du Vaudeville*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Crispin financier, *la Corbeille d'Oranges*, *les Trois Eloges*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Le Lévite d'Ephraim, *le Duc de Craon*.

AMBIGU-COMIQUE.

Vive la Paix! *l'Homme à trois visages*, *la Forêt noire*.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Exercices d'équitation, suivis de *Martial et Angélique*.

TIVOLI (jardin Boutin), *rue Saint-Lazare*, *chaussée d'Antin*.

Aujourd'hui, grande fête extraordinaire.

WAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin*.

Bal champêtre. M. Colinet fils exécutera les solos des contredanses.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Œdipe à Colonne.

Œdipe à Colonne étoit promis depuis quelque temps aux Parisiens, et jamais l'impatience du public n'avoit été plus vivement excitée. Cependant le nom de Sophocle et de son heureux imitateur, le charme d'une admirable poésie, celui d'une musique admirable, et le prestige de tous les talens enchanteurs qui concourent à relever l'éclat de ce chef-d'œuvre, entroient pour peu de chose dans la curiosité générale. Ce n'est pas quand l'âme est pleine d'un amour dominant, d'une passion exclusive, qu'elle prend un plaisir réfléchi aux merveilles des arts. Les sensations les plus douces n'ont de charme pour elle qu'autant qu'elles lui retracent l'idée dont elle se nourrit, l'objet, la pensée qu'elle aime; et plus heureuse de la réalité des choses dont elle occupe ses espérances ou dont elle fait son bonheur que de tous les mensonges de l'imagination, elle rejetteroit l'illusion la plus séduisante, si dans cette illusion même elle ne retrouvoit pas quelqu'image de la vérité. Le nom d'Œdipe rappelle un roi malheureux, proscrit par ses enfans; celui d'Antigone, une princesse modele de l'amour filial, et dont le caractere étoit la plus sublime invention de la poésie qui découvre à force de génie l'idéal de la vertu, avant d'être devenu le partage de l'histoire qui raconte les

du plan de constitution que S. M. se propose de présenter à la prochaine session de ces deux corps.

— Mgr le duc d'Orléans est arrivé hier au soir de Sicile à Paris : S. A. S est descendue à l'hôtel Grange-Batelière.

— On attend aussi à Paris Mad. la duchesse d'Orléans. On croit que le palais de l'Archevêché est destiné pour un temps à l'habitation de cette auguste princesse, digne fille et héritière des vertus du vénérable duc de Penthièvre Ce palais est maintenant libre. M. le cardinal Maury l'a quitté hier 17.

— Il y aura sermon dans la chapelle du Roi, le jour de la Pentécôte. C'est M. de Boulogne, évêque de Troyes, qui prêchera devant S. M.

— On assure que le château des Tuileries ne fera plus partie de la paroisse de la Madelaine, et qu'il sera rendu, comme autrefois, à celle de Saint-Germain-l'Auxerrois.

— Les dispositions du traité de paix ne sont pas encore connues, mais on s'entretient avec le plus vif intérêt de tout ce que l'on croit avoir recueilli de positif sur le résultat des négociations. Si nous devons nous interdire de rien affirmer à cet égard, nous pouvons assurer au moins que le Roi de France a déployé dans ces importantes négociations le noble caractère et les hautes qualités qui lui ont mérité pendant vingt ans l'admiration de l'Europe. Le père des Français n'a oublié ni la gloire de ses armées, ni la prospérité de son peuple, ni la dignité de sa couronne ; et l'on ne peut espérer qu'une paix honorable et solide de la bonne foi et de la loyauté alliées à la sagesse, à la fermeté et à l'amour du bien public, et de l'harmonie entre tous les peuples et entre tous les souverains.

— Le service expiatoire qui chaque année se célèbre à Picpus pour les victimes de la révolution, aura lieu le vendredi 27 de ce mois, à onze heures du matin.

— Des substituts du procureur-général près la cour royale de Paris visitent en ce moment toutes les maisons de détention, afin de connoître les motifs de l'arrestation de chaque individu. On a découvert des abus inouïs en ce genre. A Bicêtre, seulement, on a reconnu un grand nombre de personnes qui n'y sont détenues qu'en vertu d'ordres arbitraires délivrés le plus souvent par des blancs-seings.

— M. le marquis de Venevelles, colonel de cavalerie, fils de l'ancien premier page de la Reine, a eu l'honneur d'être présenté le 9 au Roi.

— Le général Carnot, ci-devant commandant d'Anvers, et l'amiral Verhuel, ont aussi eu l'honneur d'être présentés au Roi.

— Une fête des plus élégantes a été donnée avant-hier à Saint-Cloud par le prince de Schwartzenberg. Deux souverains, l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, les grands-ducs de Russie, les princes de Prusse et Mgr le duc de Berry, l'ont honorée de leur présence. Il y avoit un très grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs français et alliés; la fête étoit, en outre, embellie par un grand concours de dames de la cour et de dames étrangères : on remarquoit surtout parmi ces dernières beaucoup d'Anglaises. Le palais de Saint-Cloud étoit magnifiquement illuminé. Le spectacle a commencé à huit heures. Les comédiens Français ont joué devant LL. MM., *le Legs* et *la Suite d'un Bal masqué*. On avoit construit tout exprès un théâtre dans le fond de la grande galerie.

Après le spectacle, on a ouvert le bal, auquel S. M. l'Empereur de Russie et S. A. R. le duc de Berry ont pris part. Le bal ayant été interrompu, on est descendu pour le souper dans une vaste salle remplie d'arbustes et de fleurs dont le coup-d'œil a rappelé à l'Empereur de Russie les belles serres-chaudes de Saint-Pétersbourg. Le bal a recommencé ensuite, et s'est prolongé jusqu'au lever du soleil.

— Depuis le retour de l'ordre en France et l'arrivée du Roi à Paris, chaque jour voit s'accroître le nombre des étrangers curieux de visiter la capitale. Après avoir admiré ses monumens, le premier soin des voyageurs distingués est d'aller visiter les environs de la grande ville. Les jardins de la Malmaison et ceux de Versailles fixent particulièrement leur attention ; l'élégance et la richesse des décors et de l'ameublement des châteaux royaux de Trianon et de Compiègne attirent aussi les regards de la plupart des étrangers, et leur causent une agréable surprise. Les bâtimens de Trianon ont été restaurés par M. Dufour; M. Berthault est l'architecte à qui l'on doit la création du jardin de Compiègne et l'embellissement des appartemens du château. M. Darrac, tapissier, rue de Cléry, n°. 5, a confectionné l'ameublement de ces deux résidences royales, sous la direction de l'administration du garde-meuble de la couronne.

— Plusieurs Lyonnais qui portèrent les armes pour la défense de leur ville en 1793, et qui aujourd'hui font partie de la garde nationale de Paris, se sont présentés avant-hier chez leur ancien général, M. de Precy, pour le complimenter sur son retour en France.

— La ville de Lyon s'occupe déjà de rétablir les deux statues équestres de Louis XIV qui ornoient autrefois, l'une, la façade de l'Hôtel-de-Ville, et l'autre la place dite de Belcour. Cette place a repris son ancien nom de place de *Louis-le-Grand*.

— Le 11 de ce mois, à trois heures après midi, un affreux incendie, favorisé par un temps sec et un vent fort, a réduit en cendres soixante et quinze maisons, et cent granges ou étables, dans un des faubourgs de la ville de Saint Omer, appelé le faubourg de Lysel. On ignore la cause de ce funeste accident; mais il n'est point attribué à la malveillance. Personne n'y a péri; les bestiaux ont été sauvés; mais les grains et les meubles ont été la proie des flammes. On évalue le dommage à 240,000 francs. Aussitôt une souscription a été ouverte à la mairie de Saint-Omer, pour venir au secours des malheureux incendiés.

— Depuis quelques jours le *Cosmorama* est très fréquenté par les habitans de Paris et par les étrangers. Chacun y admire quelque sujet de son propre pays, des vues de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de Moscou, de Rome antique et de Rome moderne : on y remarque aussi avec satisfaction les détails d'Herculanum et de Pompeïs, ainsi que l'effroyable catastrophe qui, du temps de Pline, a détruit ces deux villes célèbres. Il est bien agréable de parcourir en si peu de temps, et à si peu de frais, une grande partie du Monde.

— Il paroît en ce moment chez Eymery, rue Mazarine, et chez tous les marchands de nouveautés, un morceau de

---

événemens sans les exagérer, et qui peint la vertu sans l'embellir. Ce n'est pas sur Œdipe, ce n'est pas sur Antigone qu'on alloit s'attendrir et pleurer dans cette représention solennelle, mais sur des malheurs bien plus inouïs, sur des vertus bien plus élevés et bien plus touchantes.

Que sont en effet les infortunes de la famille de Laïus auprès de celles dont nous avons été les tristes témoins? Qu'est-ce que le fabuleux Œdipe, dévoué à l'injustice d'une divinité aveugle et inconnue, précipité de crime en crime et de revers en revers, mais dont les revers se mêlent à tant d'atrocités qu'ils révoltent jusqu'à la pitié, auprès de ces augustes infortunés dont l'innocence n'a pas été un problème, même pour leurs ennemis? Ah! n'humilions pas les nobles malheurs par d'indignes comparaisons; ne confondons pas un roi condamné par le destin, et que la fatalité poursuit, avec celui que l'erreur seule a repoussé, que la patrie réclame, que la vertu console, et que la Providence soutient! Que ne pouvons-nous aussi attribuer tant d'événemens déplorables, tant de funestes égaremens, tant de fautes et tant d'adversités au pouvoir invincible de la fatalité qui triomphe de toute la prudence des rois! Convenons du moins, pour l'honneur du genre humain, qu'il y a quelque chose d'inexplicable dans la conduite des hommes et des nations, qui émane d'une puissance à laquelle nous résisterions inutilement, car tous les efforts se brisent contre son inflexible volonté. Il ne peut jamais arriver qu'un peuple soit d'accord pour le crime; et si cela étoit possible, il faudroit désespérer de la société, désespérer de soi même, et regretter de vivre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les peuples les plus sains ont des jours de maladie, des jours de fièvre et de délire où le Ciel suscite à dessein une foule de passions et d'erreurs, où il permet des lumières qui égarent les sages, des perfectionnemens qui minent les institutions, et de dangereuses vertus qui préparent, sans le savoir, la chute des Etats et le renouvellement du Monde.

J'ai dit qu'il ne s'agissoit point d'Œdipe à Colonne. Je me garderai bien de mêler les émotions tièdes et communes que produit une représentation théâtrale, faite pour les oreilles et pour les yeux, avec celles qui s'adressent immédiatement au cœur, qui le pénètrent, qui le remplissent tout entier, les émotions fugitives qui l'occupent un moment avec les émotions puissantes qui ne doivent plus le quitter; et malheur à l'homme qui sentiroit autrement! Il se connoît trop mal en plaisirs! M. le duc de Berry, Monsieur, Madame, le Roi étoient là, et pourquoi la nation n'y étoit-elle pas toute entière? pourquoi a-t-il manqué un seul Français à cette fête de famille! On n'a entendu, on n'a saisi que des allusions, mais avec quel enthousiasme! comme il se communiquoit d'un cœur à un autre, et de tous les cœurs à celui du Roi! quel échange d'affections il établissoit entre le peuple et le souverain! quelle garantie il donnoit à ces dignes princes du dévouement sincère de la nation! cette fois, nous sommes bien sûrs de nous, nous savons bien qu'il n'y a plus d'erreur, plus d'illusion dans nos sentimens. Ils sont purs, simples, vrais, comme ceux que nous avons eus pour nos parens, surtout quand nous revenions à eux après les avoir attristés par quelque faute. Je m'en rapporte à tous ceux qui me lisent: n'est-ce pas ainsi qu'ils aiment le Roi, et qu'ils sentent le besoin de l'aimer? Au nom du ciel, Français dignes d'être Français, oubliez toutes vos dissensions passées dans cette idée unanime; il n'y a de bonheur et de gloire pour nous que sous le gouvernement paternel qui nous est rendu après tant de malheurs; pressons nous autour de lui; défendons-le de toutes les atteintes, et, s'il le faut, au prix de notre repos et de notre vie; mais elle sera désormais inutile au Roi; il n'y a plus de jugement assez faux, d'esprit assez égaré, de perversité assez cruelle pour que sa cause ait jamais besoin de notre courage. Aimons cette cause sacrée, parce qu'elle rappelle tous les souvenirs,

poësie très remarquable, intitulé *la Mort de Louis XVI*, par M. J. B. Boulée : c'est un épisode extrait d'un poëme *inédit*. Nous rendrons compte incessamment de ce touchant épisode.

— Il paroît aussi une brochure intitulée : *Des Maisons de Jeu, et de la nécessité de les fermer sur-le-champ*. L'auteur fait valoir avec beaucoup de force et d'éloquence toutes les raisons qu'on peut alléguer contre ces funestes établissemens. Nous nous proposons d'analyser ce petit ouvrage.

ARTICLES OFFICIELS.

ORDONNANCES DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Le ministère de la police générale et la préfecture de police de Paris sont réunis sous le titre de direction générale de la police du Royaume.

2. En conséquence, le directeur-général aura les pouvoirs et exercera les fonctions ci-devant attribuées au ministre de la police et au préfet de police de la ville de Paris.

3. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les préfets et sous-préfets exerceront les fonctions de directeurs de police, et seront, à cet égard seulement, sous les ordres du directeur général de la police du Royaume.

4. Le directeur-général de la police aura près de nos personnes et dans nos palais les honneurs attribués aux ministres, et prendra rang immédiatement après eux.

Signé LOUIS.

Par le Roi,

Le chancelier de France, *Signé* DAMBRAY.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, etc.,

Sur le rapport de notre ministre de la guerre,

Le conseil d'Etat entendu,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les généraux de brigade prendront la dénomination de maréchaux-de-camp; les généraux de division prendront celle de lieutenans-généraux.

2. Il n'est rien innové à l'uniforme des officiers-généraux et des officiers de l'état-major de l'armée.

Signé LOUIS.

— Le 17, S. M. a reçu les curés de Paris, le bureau des longitudes, le corps royal des ponts et chaussées, les adresses des départemens du Cher, d'Eure et Loir et du Puy-de-Dôme; celles des villes de Langres et de Lons-le-Saulnier; de la garde sédentaire et du tribunal de commerce de Falaise; des gardes nationales d'Arras et du département de l'Eure; des cours royales de Lyon et de Caen.

Le Roi a répondu :

Aux curés de Paris : « Je suis sensible aux sentimens que » vous m'exprimez. Je sais combien dans tous les temps le » corps des curés de Paris s'est montré respectable. Je » compte sur le secours de ses prières pour m'aider à faire » le bonheur de mon peuple. »

Au bureau des longitudes : « Je reçois avec plaisir l'ex- » pression de vos sentimens. Je connois l'utilité de vos tra- » vaux. Vous pouvez compter sur ma protection. »

Au corps royal des ponts et chaussées : « J'agrée les senti- » mens que vous me manifestez. Je sais combien le corps » des ponts et chaussées s'occupe de travaux utiles. J'espère » qu'il continuera à entretenir les communications si né- » cessaires au bien de mon royaume. »

Aux députés du Cher : « Je suis sensible aux sentimens » que vous m'exprimez; les miens pour vous sont les » mêmes que ceux que le Roi mon frère vous portoit, » quand il vous choisit pour jouir les premiers d'une de ses » institutions bienfaisantes. »

Aux députés de Langres : « Je reçois avec plaisir l'expres- » sion de vos sentimens. La fidélité de la ville de Langres » étoit si bien connue, même des étrangers, que la calomnie » répandue sur elle par celui que je ne veux pas nommer, » n'a été crue de personne. Comptez sur ma protection. »

Aux députés de Lons-le-Saulnier : « J'ai entendu avec » plaisir l'expression des sentimens de la ville de Lons-le- » Saulnier; sa conduite ainsi que son dévouement me sont » connus : je ne les oublierai jamais. »

A la cour royale de Lyon : « Je reçois avec plaisir l'ex- » pression de vos sentimens; les preuves de votre fidélité » sont écrites depuis long-temps dans l'histoire. »

Aux députés du Puy-de-Dôme : « Je suis sensible aux » marques d'attachement que vous me témoignez; les » mêmes sentimens qui animoient Henri IV sont dans mon » cœur. J'espère mériter le même amour. »

AU RÉDACTEUR.

Vous penserez sûrement comme moi, Monsieur, que les deux traits suivans seront lus avec plaisir. Le lecteur, transporté au temps où la révolution sembloit avoir exilé les vertus de notre sol, aimera sans doute à les trouver au milieu de l'Océan, chez un brave marin, dans le fond d'un cloître, chez de pauvres cénobites.

Sir Edward Pellew (aujourd'hui vice amiral et commandant en chef la flotte anglaise de la Méditerranée) montoit, durant la guerre de la révolution, *l'Indéfatigable*, la plus forte frégate de la marine anglaise, et la plus redoutable par sa vitesse, par la grande habileté de celui qui la commandoit, et la confiance sans bornes de son équipage. Un jour qu'il s'étoit emparé d'une corvette française, sir Edward eut la curiosité d'aller à bord; il y étoit depuis quelques minutes, lorsqu'il vit paroître sur le pont un groupe d'hommes vêtus de lambeaux, que la clarté du jour sembloit incommoder, et dont tout l'extérieur annonçoit de longues souffrances. On se demandera quels pouvoient être, à bord d'un bâtiment de guerre, ces individus qu'à peine on reconnoissoit pour des créatures humaines : c'étoient des Français, des prêtres condamnés par le Directoire à la déportation dans l'île de Cayenne. Leurs fers venoient d'être brisés; ils sortoient d'un fond de cale infect, où on les tenoit entassés, et, rendus à la liberté, ils se traînoient sur le tillac pour y jouir de la lumière, et respirer l'air dont ils étoient privés depuis le jour de leur détention. A l'aspect de celui qui les arrachoit à un sort aussi affreux, ils tombent à ses genoux, les mouillent de larmes, et ne s'expriment que par des sanglots. Un d'eux rompt enfin le silence; il témoigne à sir Edward le sentiment dont ils sont tous oppressés; mais il ajoute que leur joie est néan-

---

de la vertu, tous les titres du malheur, parce qu'elle est encore une espèce de religion pour les cœurs sensibles, quoiqu'elle ne doive plus faire de martyrs.

Le public avoit les yeux fixés sur l'Antigone française, quand Derivis a chanté ces beaux vers qu'on ne peut se défendre de répéter :

> Elle m'a prodigué sa tendresse et ses soins :
> Son zèle dans mes maux m'a fait trouver des charmes;
> Elle les partageoit, elle essuyoit mes larmes;
> Son amour attentif prévenoit mes besoins.
> Viens ! ô mon digne sang ! viens, mon guide fidèle !
> Que ton père attendri te presse sur son cœur !
> Puisse des dieux la justice éternelle
> A ma reconnoissance égaler ton bonheur !

Mais c'étoit au Roi qu'il appartenoit de donner à cette juste application toute la solennité qu'elle pouvoit recevoir. MADAME étoit debout. Le Roi s'est levé devant elle, il a applaudi à plusieurs reprises, en attachant sur l'auguste orpheline un regard tendre et ineffable qui s'est éteint dans quelques douces larmes. Les cris de *vive le Roi ! vive* MADAME ! retentissoient dans toutes les parties de la salle; ils ne s'apaisoient que pour recommencer avec plus de force, avec plus d'empressement; on les entendoit encore, à demi étouffés par les sanglots, par les pleurs d'attendrissement, de reconnoissance, de joie qui s'échappoient de tous les cœurs, qui baignoient toutes les paupières; cette multitude n'avoit qu'une âme, cette âme n'avoit qu'un sentiment, qu'un langage, celui d'une félicité sans bornes, et parvenue à ce point d'ivresse où nul terme du langage humain n'en pourroit exprimer les transports.

Jouissez, noble et touchante héroïne, jouissez des hommages, des respects qui vous sont dus, qui vous sont offerts par le peuple et par les siens ! jouissez-en pendant un siècle, au gré des vœux de la terre avant de remonter au ciel dont vous êtes descendue. Ne réprimez point ces hommages si légitimes, ne repoussez point ces louanges que nous ne sommes pas capables de contraindre, parce qu'en parlant de vous la louange est le tribut de la conscience et le besoin du cœur. Souffrez que nous vous aimions comme vous êtes digne d'être aimée, que nous anticipions de quelques années sur le culte pieux que vous offrira l'avenir, et que nous nous abandonnions sans réserve au bonheur de vivre pour vous, puisque celui de mourir pour vous nous a été refusé, quand il faisoit l'objet de tous nos desirs et de toutes nos espérances.

Pendant cette représentation, quelques personnes ont cru apercevoir S. M. l'Empereur Alexandre; il étoit dans une loge grillée et se déroboit à la reconnoissance d'un peuple dont il contemploit en secret le bonheur. S. M. le roi de Prusse étoit aussi incognito dans une autre loge. Un grand nombre de princes russes, d'officiers anglais et autrichiens remplissoient les loges du fond. Toutes les dames étoient en blanc, et agitoient des bouquets de lis. Jamais un spectacle plus touchant, plus solennel n'a excité un enthousiasme aussi vif.

CH. NODIER.

AU ROI.

Viderunt oculi mei salutare tuum.

> Tant de bonheur, après tant de souffrance !
> Ah ! Louis, dans le ciel, protège encor la France.
> Vieillards qui pleuriez avec moi,
> Le salut d'Israël a lui pour la patrie;
> Nous pouvons, sans regret, abandonner la vie :
> Nos yeux ont revu notre Roi.

COUPIGNY.

moins troublée, en songeant que l'espérance qu'il devoit avoir de trouver un bâtiment richement chargé eût été déçue par une prise d'aussi peu de valeur. « Je n'en ai » jamais fait une aussi riche, répond le vainqueur géné- » reux, et je ne voudrois l'échanger contre aucune autre. » Ces paroles, proférées avec l'accent qui vient de l'âme, furent accompagnées de tous les secours dont pouvoient avoir besoin ces êtres si infortunés et si intéressans.

Quelques années après, sir Edward Pellew, étant en croisière, reçut une lettre dans laquelle un de ses amis lui faisoit le récit d'une excursion qu'il venoit de faire dans le comté de Dorset. Là, se trouvant près de l'établissement (*Lulworth-Castle*) que le généreux et bienfaisant M. Weld a donné à des trappistes français, il avoit eu la curiosité de l'aller voir. Après qu'il en eut parcouru les dehors, on le conduisit à l'église, et c'étoit le moment où les pères célébroient l'office. Ce spectacle, nouveau pour lui, attiroit toute son attention, lorsque tout à coup ses oreilles furent frappées du nom de sir Edward Pellow, distinctement prononcé au milieu de ces chants religieux. Surpris, comme on peut l'imaginer, il attendoit avec une extrême impatience le moment d'obtenir l'explication de ce qu'il venoit d'entendre, et se presse de la demander à celui qui l'accompagnoit.

« Quoi! lui dit il, bon père; vous connoîtriez sir Edward » Pellew? — Oui, et beaucoup. — Comment! le capitaine » de *l'Indéfatigable?* — Lui-même; il est mon ami parti- » culier. — Ah! Monsieur, il est notre sauveur; il nous a » rendu la liberté et la vie; nous sommes du nombre de » ces infortunés que le Directoire envoyoit périr à Cayenne: » c'est au courage et à l'humanité de ce brave officier que » nous avons dû d'échapper au sort qui nous menaçoit. » Hors d'état de lui témoigner notre reconnoissance autre- » ment que par nos prières, nous nous sommes imposé la » règle de mêler son nom à celles que nous adressons » chaque jour à l'Eternel; chaque jour nous l'invoquons » pour notre libérateur: puisse le Ciel exaucer nos ferventes » supplications, et acquitter ainsi notre vive reconnois- » sance! » En prononçant ces dernières paroles, le bon religieux fondoit en larmes.

Je fus témoin de l'émotion que ce récit produisit sur sir Edward; je l'ai été souvent, depuis, du bonheur que lui faisoit éprouver le doux souvenir d'une bonne action et de sa récompense. K. T.

VARIÉTÉS.

La paix!... la paix!... sera-t-elle bonne ou mauvaise? Il ne seroit pas difficile d'en bien juger; mais nous avons, depuis vingt ans, toute sorte de fausses idées sur les intérêts de la France. A peine sortis de ce tourbillon d'espérances et de projets où l'on prend l'amour de la gloire pour l'amour de la patrie, il nous en reste une agitation politique qui a besoin de se calmer, et nous ne sommes pas encore tout-à-fait dans la situation d'esprit où l'on voit les choses telles qu'elles sont. Nous ne manquions ni de lumières ni d'énergie nationale en 1789; cependant, nous trouvions notre territoire assez grand; il suffisoit à notre prospérité; et tous nos vœux auroient été satisfaits, si l'engagement que nous prîmes alors de ne jamais faire de conquêtes eût été la base d'une paix générale dans l'Europe, et que cette paix se fût maintenue. Comment se fait-il qu'une nation éclairée porte sur elle-même et sur sa véritable gloire deux jugemens entièrement opposés, à deux époques peu éloignées l'une de l'autre? C'est qu'elle se trompe ou dans l'une ou dans l'autre. L'erreur est-elle d'hier ou d'aujourd'hui? Que chacun se fasse cette question, et l'examine avec impartialité. Il n'y a point de corps organisé dont la vie et la durée ne dépendent d'une exacte proportion dans les forces naturelles qui le font exister. Il en est de même d'une nation: sa prospérité ne peut s'établir, elle ne peut se conserver que par un juste équilibre entre la tendance au repos et la tendance au mouvement: par l'une, cette nation se livre à l'agriculture, aux arts, au commerce, elle jouit de tous les bienfaits de la civilisation; par l'autre, elle évite de s'amollir, son indépendance lui est précieuse, elle est toujours prête à la défendre: appliquons-nous ces principes.

La révolution avoit rompu, en France, cet équilibre intérieur; et la même agitation qui nous troubloit au-dedans nous a entraînés à porter nos armes chez les autres peuples. Si cette fermentation avoit d'abord exalté nos forces, nos succès ont ensuite augmenté cette exaltation. Nous combattions des peuples plus sages que nous, et que l'amour du repos privoit d'une partie de leurs moyens de défense. C'est ainsi que nous étions parvenus à une grandeur de puissance gigantesque. Nous pourrions, nous devrions même regretter cette grandeur, si elle avoit eu quelque chose de réel et de solide; mais notre raison auroit suffi pour nous apprendre combien elle étoit artificielle et chimérique. Quand l'équilibre qui tenoit en suspens des forces opposées se trouve rompu par un effort extraordinaire qui ne peut être que momentané, il est dans la nature des choses que les forces vaincues réagissent jusqu'à ce qu'elles l'aient rétabli. C'est ce que nous avons éprouvé de deux manières. Toutes les nations de l'Europe ont abandonné, à leur tour, le soin de leur repos; elles n'ont plus songé qu'à recouvrer leur indépendance. De notre côté, notre fermentation intérieure ayant cessé, nous avons mieux jugé de nos véritables intérêts et de notre gloire; et dès ce moment, au milieu même de la guerre, il n'y a plus eu ni succès ni revers; il n'y a eu que cette succession d'événemens qui remet les choses à leur place, et fait reprendre leur empire aux lois de la nature. Ces principes pourront nous conduire à juger sainement de la nature de la paix. De très bons citoyens en croiront les conditions désavantageuses, s'ils continuent à regarder comme une véritable et juste conquête la grandeur que nous avions si chèrement achetée. D'autres, au contraire, remarqueront avec plus de vérité que nous ne perdons rien de réel, en renonçant à des acquisitions qu'il étoit impossible de conserver, et qui n'étoient pas moins disproportionnées avec nos forces, qu'incompatibles avec notre repos. Le bonheur des peuples ne se compose pas d'illusions et de biens imaginaires..... ***.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 18 mai*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	58 1/4 58	58 3/4
Londres.	18f. 50c.	18f. 30c.
Hambourg.		
Saint-Pétersbourg	1f.	

Cinq p' cent, J. du 22 mars 1814. — 60f 50c 60c 75c 60f 90c 61f 60f 90c 80c 60c 75c 60c 50c 40c 25c 20c 60f 40c
Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 995f 992f 50c 990f 985f 987f 50c.

VERS A MADAME.

En lui adressant un exemplaire d'Œdipe

On a, sous vos augustes traits,
Offert à nos regards la touchante Antigone (1):
C'étoit la rendre chère à tous ces bons Français,
Et relever, avec un peu d'excès,
La modeste vertu dont son front se couronne.
D'un père infortuné sa main sécha les pleurs;
Chacun se plut à voir en elle,
Partageant ses nobles douleurs,
De l'amour filial un grand et pur modele;
Mais il en est un plus fidele,
Bien autrement cher à nos cœurs,
A qui cette Grecque immortelle
Elle-même offriroit son hommage et ses vœux,
Et cette Antigone nouvelle
Du moins n'existe pas dans les temps fabuleux.

Louis XVIII, ou le Retour du Bonheur en France; composition musicale pour le piano. Par Couperin, organiste de Louis XVI. Œuvre XIVe. Prix: 3 fr.

A Paris, chez l'Auteur, rue Cloche-Perche, n°. 11, quartier Saint-Gervais.

Il paroîtra vers le 20 mai un ouvrage ayant pour titre: *De Henri IV peint par lui-même*, ou Histoire anecdotique de Henri IV. Ce recueil, extrait de tous les écrits publiés sur ce prince, sera orné des portraits de Henri IV et de Sully, et d'une lettre manuscrite gravée, du Roi à Sully sur la blessure de son fils le marquis de Rosny, avec une note de la main de ce ministre, etc.

A Paris, chez l'Editeur, rue et hôtel Serpente, n°. 16; et chez tous les marchands de nouveautés.

(1) Allusion à la gravure de l'Antigone française.

Réfutation des Calomnies publiées contre le général Charette, commandant en chef les armées catholiques et royales dans la Vendée; par M. le Bouvier Desmortiers, ancien magistrat, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires. Deux vol. in-8°. Prix: 12 fr., et 15 fr. par la poste.

A Paris, chez le Normant, libraire, rue de Seine, n°. 8.

Nouvelles helvétiques, accompagnées de notes; par Mad. S. D. Prix, 7 fr. 50 c. pour Paris; et 9 fr. par la poste.

A Paris; chez MM. Noguès et Fallot, rue du Bouloy, n° 41.

Chez les libraires Laurent Beaupré et Delaunay, Palais-Royal;

Et chez le Normant, rue de Seine, n° 8, près le pont des Arts.

Introduction à l'Histoire de Buonaparte, etc.; par M. Nettement, ancien secrétaire de légation de France à Londres. Broch. in-8°. Prix: 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Petit, libraire, galerie du Palais Royal, n°. 257;

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Nous rendrons compte de cet ouvrage.

Le Captif de Valence, ou les Derniers momens de Pie VI. Par Mad. Guénard. Deux vol. in-12, fig. Prix: 4 fr., et 5 fr. par la poste.

A Paris, chez Mad. veuve Lepetit, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arcs, n°. 2;

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

VENDREDI 20 MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

TURQUIE.

Constantinople, 12 *avril*.

Rien ne prouve mieux combien la Porte a à cœur d'entretenir la meilleure intelligence avec les grandes puissances voisines de ses Etats, qu'un ordre que le Grand-Seigneur a adressé récemment au gouverneur de Bosnie, et qui paroît avoir été occasionné par les bruits répandus il y a quelque temps sur des entreprises projetées par quelques perturbateurs du repos public. On lit dans cet ordre le passage suivant :

« Si la nécessité de continuer à établir et à consolider la bonne intelligence entre la Porte-Ottomane et la cour d'Autriche, est évidente, quel mécontentement ne doivent pas exciter des tentatives condamnables et contraires à l'esprit des traités? Convaincu comme vous l'êtes sans doute de cet objet, vous sentirez la nécessité de convoquer promptement une assemblée des capitaines d'arrondissement de la Bosnie, et de tous les autres individus revêtus de quelqu'autorité, pour leur intimer de la maniere la plus formelle de veiller à ce qu'aucun des habitans de ces environs ne se permette la moindre violation du territoire d'aucune puissance étrangere. Je vous charge de donner à cet objet une attention particuliere et d'accélérer le plus possible la publication de mes intentions à cet égard.

» Si néanmoins, après la réception du présent ordre, quelqu'un osoit donner occasion à quelque événement qui pût troubler l'amitié et la bonne intelligence subsistantes entre les deux empires, non-seulement vous vous empresserez de faire connoître à la Sublime-Porte les noms et qualités des délinquans quels qu'ils puissent être, mais encore vous mettrez tous vos soins à arrêter de pareilles tentatives, et à prévenir, conformément à mes intentions, toutes les suites désagréables qu'elles pourroient avoir. »

RUSSIE.

Pétersbourg, 19 *avril*.

Note du Rédacteur. — Nous publions l'article suivant, moins comme une nouvelle politique d'une grande importance, que parce qu'il contient sur des peuples peu connus, des détails de mœurs fort curieux, et quelques faits géographiques intéressans. Il est extrait de la Gazette officielle de Pétersbourg :

« Les Tschuktsches, peuples qui habitent la partie nord-est de la Sibérie, étoient dans un état de guerre continuel et d'inimitié irréconciliable avec les Kerakes. C'est ce qui avoit engagé ces derniers, peuples nomades des bords de la mer d'Ochotks, à se soumettre aux Russes, pour avoir secours et protection contre les premiers, nation aussi brave que sauvage. Malgré les succès de nos armes contre les Tschuktsches, leur pays montueux, la distance de leurs habitations entr'elles empêchèrent qu'on ne pût les soumettre, et la mort du brave lieutenant colonel Paulnsky, waiewode de Jakutsk, changea nos opérations militaires en une guerre purement défensive. Le calme qui régne alors sur nos frontières, et les efforts de l'ancien commissaire Benner, engagerent les Tschuktsches à venir tous les ans dans le cercle de Nischnekolyma, pour échanger leurs fourrures contre du fer, du tabac et autres objets dont ils ont besoin; l'établissement de ce petit commerce mit toute la frontière de Kolyma à l'abri de leurs incursions, et fit espérer qu'ils pourroient peut-être, avec le temps, se réunir volontairement à la Russie.

» A la mort de Benner, ces espérances s'évanouirent entièrement, et l'on eut à craindre de nouveau les incursions de ces peuples, jusqu'à ce qu'enfin de nouvelles mesures bien combinées en 1811, pour rétablir le commerce et la bonne intelligence avec eux, dissipèrent ces craintes, et les amenèrent même à se soumettre au gouvernement russe. Le 9 mars 1813 ils envoyèrent 70 des leurs au fort d'Angara, situé à 350 werstes de Nischnekolyma, sur le grand fleuve d'Anui. Ils y furent reçus par le commissaire et conseiller Sachacow, qui étoit chargé d'établir de nouvelles liaisons de commerce avec eux. Les négociations eurent tant de succès, que, trois jours après, 55 Tschuktsches prêterent serment de fidélité à l'Empereur de Russie, avec le cérémonial suivant : La députation fut invitée à dîner dans la cour du fort, où l'on avoit dressé une table sur laquelle étoit un crucifix; les interprètes leur lurent en langue tschuktsche la formule du serment, que les députés prononcèrent mot à mot avec des démonstrations visibles de joie. Ceux d'entr'eux qui étoient baptisés baisèrent l'Evangile et la croix; les autres fléchirent le genou devant le chiffre de S. M. I. qui se trouvoit sur des couteaux de chasse d'argent envoyés pour être donnés aux trois chefs. Cinq autres des plus notables reçurent des médailles; après quoi on distribua du tabac à tout le reste de la députation. Le lendemain, dix d'entr'eux demanderent à recevoir le baptême, qui leur fut administré par le pope de l'endroit.

» Les chefs s'engagèrent à payer pour chaque individu baptisé une peau de renard en forme de tribut, et ils en fournirent, pour la premiere année, vingt-sept des meilleures peaux de renards rouges. Depuis, le commerce avec eux a continué de la manière la plus avantageuse pour les deux parties. On échange du fer, du tabac, du corail, des dents de cheval marin, et autres objets de ce genre, contre leurs pelleteries et fourrures de toutes sortes. On a lieu d'espérer que les relations de la Russie avec ces peuples deviendront de plus en plus fréquentes et avantageuses, et que les Russes, en s'avançant par terre jusqu'au détroit de Behring, pourront par la suite commercer immédiatement avec les peuples d'Amérique qui habitent le long de ce détroit, et qui fournissent en abondance des dents de cheval marin et des fourrures du plus grand prix. »

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 9 *mai*.

La Gazette de la Cour publie aujourd'hui, sous le titre de *nouvelles officielles d'Italie*, tous les changemens opérés dans ces contrées. Elle ajoute ce qui suit :

« D'après l'invitation faite au roi de Naples, ses troupes sont en marche pour retourner dans ses Etats. »

HOLLANDE.

Leyde, 15 *mai*.

Dans les provinces-unies, Naarden et Grave, dont les commandans avoient opposé une si longue résistance, ont enfin ouvert leurs portes aux troupes hollandaises.

FRANCE.

Nantes, 15 *mai*.

M. le préfet de la Loire-Inférieure vient d'adresser à MM. les maires du département la lettre suivante :

« M. le maire, depuis plusieurs jours un esprit funeste s'est manifesté dans quelques communes du département. Après s'être réjouies de la fin de nos maux, après avoir béni l'heureux retour du Roi, qui nous ramene la paix et l'assurance d'un meilleur avenir, beaucoup de personnes ont voulu que cet heureux changement leur procurât non seulement le bienfait, commun à tous, du retour à l'ordre et à la justice, mais encore quelques avantages particuliers; d'autres se sont livrées à des craintes mal fondées.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Vendredi 20 *Mai* 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Œdipe à Colonne, avec un divertissement nouveau.

THÉATRE FRANÇAIS.

Ninus II, *les Plaideurs*.

Incessamment, le prem. rep. des *Etats de Blois*, trag. en 5 actes.

En attendant la prem. rep. de *l'Hôtel garni*, ou *la Leçon singuliere*.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Richard Cœur-de-Lion, *le Tableau parlant*.

Demain, la prem. rep. des *Béarnais*, ou *Henri IV en voyage*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Les Provinciaux, *les Intrigans*.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Scarron, *le Château et la Chaumiere*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Petit Corsaire, *le Souper de Henri IV*, *les Pensionnaires*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, *le Pont du Diable*.

AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, *les Trois n'en font qu'Un*, *le Danseur éternel*.

THEATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Spectacle tous les jours chez M. Pierre, à sept heures et demie.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

COSMORAMA, OU VOYAGE PITTORESQUE AUTOUR DU MONDE.

Il est ouvert tous les jours. Prix : 1 fr. 50 c.

———

Le Pan-Harmoni-Métallico et *le Moteur*, se voient tous les jours.

» Ce choc des opinions et des intérêts a troublé le calme public; des rassemblemens sans motifs se sont formés, des terreurs paniques se sont répandues, les habitans des campagnes ont pris les armes sans avoir d'ennemis à combattre, sans avoir à défendre une cause qui est maintenant celle de tous les Français. Des bruits absurdes ont circulé; sans attendre que le Roi eût parlé, sans se confier à ses lumières, à sa bonté, à son impartiale justice, on a vu les questions de politique les plus profondes, les plus exclusivement réservées aux méditations des hommes d'Etat, devenir le sujet de discussions politiques, de discours irréfléchis. Ce n'est pas ainsi qu'il falloit jouir du repos que le Roi nous a donné. Il ne falloit pas que le retour à notre antique monarchie prît le caractère agité d'un événement de révolution. L'obéissance aux lois, aux ordres du Roi, a souffert de ces erreurs de l'opinion. Le recouvrement des impôts directs s'est fait avec lenteur et difficulté. Des prétextes pour ne point s'acquitter, prétextes tous déraisonnables, ont été répétés.

» On a dit que le Roi avoit promis une exemption d'impôt, comme si ce souhait de son cœur paternel pouvoit être accompli dans un moment où l'État est obéré, où une grande partie de la France a été dévastée par la guerre. On a dit que MM. les percepteurs n'avoient pas encore été confirmés dans leur emploi par le Roi, tandis que ce sont ses ordres dont ils sont porteurs. Il n'est personne d'assez peu éclairé pour alléguer de bonne foi de tels motifs. Eh quoi! sera-t-on moins obéissant à l'autorité paternelle du Roi, qu'à l'autorité tyrannique dont on célèbre la chute! L'homme qui a dominé sur nous pendant quelques années disoit souvent que les Français devoient être gouvernés avec un sceptre de fer. Voudroit-on donner quelqu'apparence à cette injure? Que pensera de nous le Roi, en voyant que nous cédions à la rigueur et à la force, et que nous résistons à la justice et à la douceur?

» Dans l'état actuel des finances, les revenus de l'État ne peuvent subir de diminution. Cependant, les droits additionnels ont été sur-le-champ supprimés. Quant aux droits ordinaires, on a voulu du moins les percevoir de la manière la moins gênante. C'est avec l'ignorance la plus complète des faits que l'on élève des réclamations, qu'on veut porter des plaintes contre les autorités municipales.

» Dans les campagnes, les débitans sont libres de souscrire des abonnemens avec la régie et d'éviter par là les exercices.

» En outre, toutes les instructions données aux employés sont dans un esprit de douceur et de facilité. Le soin de ménager, même les les préventions populaires, est combiné avec la régularité de la perception.

» Ainsi, ils sont bien coupables ceux qui voudroient faire repentir le Roi de sa bonté en en abusant, en continuant de se montrer enclins au murmure et à la désobéissance. On pardonne au premier instant de trouble et d'incertitude qu'un grand changement peut produire dans les esprits; mais quand l'abus se prolonge, le gouvernement ne laisse pas les bons citoyens porter seuls les charges publiques, et ne souffre pas que la résistance aux lois reste impunie.

» Jusqu'ici, monsieur le maire, j'ai pu excuser, auprès des ministres, ces torts et ces erreurs qui ne sont pas ceux de la masse des fidèles sujets du Roi. J'ai fait valoir, pour alléger les reproches qu'on pourroit faire à quelques-uns, les éloges qu'on doit au grand nombre. Qu'il n'y ait plus d'exceptions, que le dévouement au Roi soit pour tous vrai et désintéressé. Faisons honte à ceux qui troublent de si heureux jours par un esprit de désordre. »

Toulouse, 14 *mai*.

M. le comte Jules de Polignac, commissaire extraordinaire du Roi, a nommé M. le marquis de Villeneuve, préfet provisoire du département de Tarn et Garonne, en remplacement de M. Bouvier-Dumolard, à qui M. le commissaire a enjoint de se rendre à Paris.

Paris, 19 *mai*.

On assure que MM. d'Ambray, de Montesquiou et Ferrand, chargés par le Roi de rédiger le plan de la nouvelle constitution, doivent aujourd'hui remettre leur travail à S. M. Ce travail sera présenté ensuite à une commission du sénat et du corps législatif, composée ainsi que nous l'avons dit hier.

— M. Guizot, professeur d'histoire moderne à l'académie de Paris, est nommé secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— M. le chevalier de Pannat, ancien officier de marine, est nommé secrétaire-général du ministère de la marine.

— La maison militaire du Roi sera, dit-on, formée de 30,000 hommes.

— Le prince Charles de Bavière, second fils du roi qui dans cette dernière campagne a commandé avec la plus grande distinction une division de l'armée bavaroise, a quitté Paris pour retourner à Munich.

— La capitale possède en ce moment trente et un princes, ou souverains, ou proches parens de souverains. En voici la liste exacte :

S. M. le Roi de France et de Navarre; Monsieur, comte d'Artois, Mad. la duchesse d'Angoulême et Mgr le duc de Berry, fils de France; Mgr le duc d'Orléans, premier prince du sang; Mgr le prince de Condé et Mgr le duc de Bourbon, princes du sang.

S. M. l'Empereur d'Autriche.

S. M. l'Empereur de Russie; ses trois frères, les grands-ducs Constantin, Nicolas et Michel.

S. M. le Roi de Prusse; ses deux fils, le prince Royal et le prince Wilhelm de Prusse; ses frères, les princes Henri et Guillaume; le prince Frédéric, son neveu; le prince Auguste-Ferdinand, son cousin.

Le prince Royal de Bavière.

Le prince Royal de Wurtemberg et le prince Paul son frère.

Le grand-duc régnant de Saxe-Weymar.

Le grand-duc régnant de Bade.

Le prince régnant de Mecklenbourg-Schwerin, beau-frère de l'Empereur de Russie, et ses trois frères.

Le prince régnant de Holstein-Oldenbourg.

Le prince de Mecklenbourg-Strelitz, beau-frère du Roi de Prusse.

Le prince de Saxe-Cobourg.

— M. Marcel de Serres a eu l'honneur mercredi dernier, 11 mai, de présenter à S. M. l'Empereur d'Autriche le premier volume de son ouvrage intitulé : *Essai sur les Arts et les Manufactures de l'Empire d'Autriche*. Cet ouvrage n'a rien de commun avec le *Voyage en Autriche* du même auteur, que le gouvernement avoit fait saisir, et qu'il va maintenant publier. Ce dernier ouvrage s'imprime chez M. Arthus Bertrand; le premier sort des presses de M. Chaigneau aîné.

— La ville de Plombières en Lorraine jouit de la plus grande tranquillité. Le peu de troupes alliées qui cantonnoient dans la ville et les environs ont été retirées par ordre, pour laisser aux étrangers la liberté de faire usage des eaux. Les meubles qui ont servi aux militaires ont été renouvelés, et les denrées y sont aussi abondantes que dans les années précédentes.

— Le lundi 6 du présent mois, il a été célébré, dans l'église de Vincennes, un service solennel pour Mgr le duc d'Enghien. Un ecclésiastique, aussi célèbre par ses vertus et ses malheurs, que distingué par le rang qu'il occupe et la considération dont il jouit parmi le clergé de Paris, a officié. L'oraison funèbre, prononcée par M. le curé de Vincennes, a produit la plus vive sensation.

— Trois congrégations de prêtres missionnaires existoient en France avant la révolution; les prêtres des Missions étrangères, dont le séminaire étoit rue du Bac; les prêtres de Saint-Lazare, et ceux du Saint-Esprit. Leur destruction fut aussi contraire aux intérêts de la France qu'à ceux de la religion. Buonaparte lui-même sentit un moment l'utilité de ces établissemens. Il permit aux prêtres de ces différentes associations de se réunir, leur donna des maisons, et leur assigna 15,000 f. de dotation. Mais bientôt, dans un de ces momens de caprice et d'humeur qui devinrent surtout si fréquens depuis sa rupture avec le souverain Pontife, il frappa ces corps à peine naissans, dont il craignoit sans doute l'attachement au Saint-Siége. Il prononça la confiscation de ce qu'ils pouvoient avoir acquis ou conservé de biens-fonds. Cette mesure n'enrichit pas beaucoup le Trésor; mais elle arrêta tout-à-coup les efforts de ces pieux missionnaires. C'est au Roi Très-Chrétien qu'il appartiendra de relever ces beaux établissemens, qui furent si florissans sous le règne immortel de Louis XIV, mais dont il ne reste plus que quelques vénérables débris.

— Jusqu'à l'époque actuelle, il avoit été d'usage que, le jour où nos rois faisoient leur entrée à Paris, une somme déterminée fût jetée au peuple sur le passage du char royal. Cette bienfaisance, plus fastueuse qu'utile, n'étoit pas même sans inconvéniens. Outre la perte réelle d'une partie de ce qui étoit ainsi jeté à l'aventure et foulé aux pieds, il en résultoit du trouble, des rixes, quelquefois des accidens que pouvoient multiplier, dans les circonstances présentes, les agitations même d'une joie toute nouvelle, et une plus grande affluence d'étrangers. Le Roi, accoutumé à porter dans l'exercice de toutes ses vertus cet esprit de sagesse qui en double le mérite et les fruits, a daigné appeler des personnes éminemment charitables à délibérer avec lui sur la manière la plus sûre d'appliquer avec fruit les libéralités de ce grand et heureux jour. S. M. a su que dans les hôpitaux militaires de la capitale, malgré le zèle qui les gouverne, et la charité qui les enrichit, beaucoup de braves, blessés, malades, convalescens, n'avoient point encore assez de secours, les uns pour recouvrer la santé, les autres pour regagner leur pays où ils doivent trouver le repos, pour rejoindre leurs familles d'avec lesquelles ils ne doivent plus être arrachés. S. M. a encore été instruite que dans les différens quartiers de Paris languissoient beaucoup de vieillards, privés à jamais des enfans qu'on leur a ravis, et qu'ils ne reverront plus, accablés d'une détresse dont la seule pensée est une souffrance, et qui bénissent encore le Ciel de les avoir fait vivre assez pour revoir la France libre et heureuse sous ses rois paternels. S. M. a ordonné que les sommes qui, dans un temps ordinaire, eussent été jetées au hasard sur son passage, fussent distribuées avec discernement entre les hospices de la bravoure souffrante et les asiles de la vieillesse délaissée. Les personnes qui ont exécuté cet ordre, se sont montrées dignes de l'avoir reçu.

— Dimanche prochain, fête patronale de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, M. Miroir, organiste de cette paroisse, touchera l'orgue à tous les offices du jour, ainsi qu'au *Te Deum* de la veille.

— Sur la proposition du ministre de la guerre, S. M. a nommé, le 14 de ce mois, directeur de son cabinet topographique, M. La Pie, capitaine de 1ère classe au corps des ingénieurs-géographes.

— On vient de mettre en vente chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, une brochure intitulée : *Quelques Idées sur la Liberté de la Presse;* par M. Guizot. Prix : 1 fr. 50 c., et 1 fr. 80 c. par la poste.

ARTICLES OFFICIELS.

Le 12 mai, MM. les officiers de la garde du Roi, commandée en 1791 par M. le duc de Brissac, dont le nom retrace de si glorieux et de si tristes souvenirs, ont eu l'honneur d'être présentés au Roi et à Mad. la duchesse d'Angoulême par M. le général de Précy.

S. M a daigné accueillir MM. les officiers de cette garde avec cette bonté, partage des descendans d'Henri IV, et leur répondre : « Vos servi[illegible]connus, vous avez été » un modèle de fidélité; vo[illegible]it à ma reconnois-» sance. »

Mad. la duchesse d'Ango[illegible] daigné recevoir les hommages de ce braves corps avec la même bonté ; elle a paru voir avec intérêt les derniers serviteurs du Roi, et leur a témoigné, avec cette sensibilité qui ajoute tant de prix à la bienveillance, que tout ce qui restoit d'un corps aussi dévoué devoit compter sur sa reconnoissance. Elle a desiré ensuite connoître les noms de MM. les officiers et gardes qui avoient l'honneur de lui être présentés, et malgré les années et les déplorables événemens qui se sont succédés, elle a paru se les rappeler presque tous.

—Le 18, l'ordre des avocats de Paris ayant été admis à l'audience du Roi, le bâtonnier de l'ordre, M. Delacroix-Frainville a porté la parole. S. M. a répondu :

« Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens; je » connois l'importance de vos fonctions, et je sais que vous » les avez toujours remplies avec zèle. Votre ordre a tou- » jours professé les vrais principes; mais il s'est acquis » surtout une gloire que rien ne peut lui ravir : c'est dans » son sein que s'est trouvé le défenseur du meilleur des » Rois. »

Monsieur ayant ensuite présenté au Roi M. Chauveau-Lagarde, S. M. a eu la bonté de lui dire : « Ce que je viens » de dire de M. Desèze vous est commun à tous les » deux. »

Après l'audience du Roi, l'ordre a eu l'honneur d'être présenté à Mad. la duchesse d'Angoulême. S. A. R. a daigné répondre avec bonté à l'ordre, en adressant ensuite à MM. Desèze et Chauveau-Lagarde les paroles les plus obligeantes.

— Le même jour, le Roi a reçu la Faculté de Médecine de Paris, les professeurs du Muséum d'histoire naturelle, les officiers des haras; les députations des départemens de Maine et Loire, de la Marne, du Nord, de la Haute-Saône, de la Loire-Inférieure et de la Mayenne; celles des villes de Dieppe, Nancy, Colmar, la Flèche et Versailles. S. M. a répondu :

A la Faculté de Médecine. « Je suis sensible à l'expression » de vos sentimens. La science que professe la Faculté de » Médecine est une des plus utiles à l'humanité; elle peut » à ce titre compter sur mes soins particuliers. »

Aux professeurs du Muséum d'histoire naturelle. « Je » reçois avec une vive satisfaction l'expression de vos sen- » timens. Je connois l'utilité de votre établissement. L'esprit » de Buffon n'est point éteint parmi vous. Vous comptez » au nombre de vos membres quelques uns de ses plus » illustres collaborateurs. »

Aux députés de Dieppe. « Messieurs les députés, je reçois » avec plaisir l'expression des sentimens que vous me té- » moignez. Je connois le bon esprit des habitans de la ville » de Dieppe, et je n'oublierai jamais que c'est sous les murs » de votre ville, à la bataille d'Arques, qu'Henri IV a » commencé à vaincre la Ligue. »

Aux députés de la Marne. « Je reçois avec satisfaction » l'expression de vos sentimens; vous rendez justice aux » miens, en pensant que plus une partie de mes peuples a » été malheureuse, plus elle sera l'objet de mes soins. »

Aux députés de la Mayenne. « Je vous remercie de vos » sentimens pour moi. Je sais quelle fut votre fidélité, » quels furent vos malheurs; je me souviendrai de l'une et » des autres. »

Aux députés de la Flèche (ville dépositaire du cœur de Henri-le-Grand). « J'ai connoissance de la bonne conduite » des habitans de la ville de la Flèche, et je sais qu'ils se » sont toujours rendus dignes du dépôt précieux qui leur a » été confié. »

Aux députés de Nancy. « J'agrée, Messieurs, les senti- » mens dont vous venez de me donner l'assurance. J'en ai » eu des témoignages il y a trente ans. Mon frère en a » eu de plus touchans encore lorsqu'il est entré dans vos » murs. »

Adresse de la ville de Versailles.

« Sire,

» Les habitans de votre bonne ville de Versailles, chargés de la garde des beaux monumens qui attestent la grandeur de vos ancêtres, se glorifient de les avoir conservés; ils sont restés de cœur religieusement attachés à votre auguste dynastie, et admirateurs des sublimes vertus qui vous rendent enfin au vœu des Français; ils ont gémi et vécu dans le deuil pendant le long interrègne qui vous a tenu éloigné de vos fidèles sujets; aujourd'hui leur félicité est au comble.

» Agréez, Sire, l'expression de leur amour, dont l'hommage vous est présenté par des magistrats trop heureux, dans ce moment, puisqu'ils sont les interprètes des sentimens les plus purs et les plus doux qui puissent animer un peuple dans l'ivresse de sa joie et de son bonheur. »

Réponse de Sa Majesté.

« Je reçois avec plaisir les sentimens de la ville de Ver- » sailles; elle peut compter sur les miens. »

— La députation de la ville de Clermont-Ferrand, après avoir été, le 7 de ce mois, admise à l'audience du Roi, a eu l'honneur aussi d'être présentée à Mad. la duchesse d'Angoulême, et lui a parlé en ces termes :

« Madame,

» C'est à l'amour des sujets pour leurs princes que la France a dû ses plus nobles destinées, mais c'est par vos vertus et celles de votre auguste famille que cet amour renait aujourd'hui dans tous les cœurs. Nouvelle Esther, Madame, vous avez désarmé le ciel, et écarté de dessus nos têtes le glaive exterminateur. Puissent ces sentimens si pieux et si touchans dont vous donnez l'exemple, en se propageant dans nos familles, ne cesser jamais de faire votre bonheur et le nôtre! »

S. A. R. a répondu :

« J'ai toujours fait des vœux pour le bonheur des Fran- » çais, et je ne cesserai de répondre aux sentimens que » vous m'exprimez. »

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 18 mai 1814.

Monsieur,

Un article de Hambourg sous la date du 6 mai, inséré dans votre Numéro du 17, renferme une inexactitude (1) que je vous prie de rectifier. Il y est dit que « la mission de M. le général de Foucher arrivé à Hambourg le 5 mai, y a fixé toutes les incertitudes, et qu'après l'arrivée de ce général la garnison a pris aussitôt la cocarde blanche, etc. »

La vérité est, Monsieur, que quoique M. le général de division de Foucher ait porté au corps d'armée à Hambourg, la première nouvelle officielle des grands événemens qui rendent à la France le meilleur des Rois, et font justement espérer le repos à l'Europe, le drapeau et la cocarde blanche, sur l'envoi de quelques numéros du *Moniteur*, et d'après une lettre particulière adressée à M. le maréchal prince d'Eckmühl, avoient été arborés le 29 avril à cinq heures du matin, au bruit de l'artillerie de la flotille, des forts, places de Hambourg et Harbourg; qu'il y a eu le même jour grande parade, spectacle *gratis*, et illumination générale, et qu'un armistice ou suspension d'armes a été conclu avec le général russe comte Beningsen, auquel il a été demandé des passeports pour un officier-général désigné par les généraux du 13e corps, à l'effet de venir mettre au pied du trône le serment d'obéissance et de fidélité des chefs de l'armée, officiers et soldats, ainsi que des administrations civiles et militaires. Honoré de cette mission, je regarde comme un devoir de réclamer contre tout ce qui pourroit faire douter de l'empressement du corps d'armée à manifester son vœu d'obéissance et de dévouement à S. M. Louis XVIII.

Le maréchal de camp baron Delcambre.

Nous apprenons que M. l'abbé Desmazure, prédicateur, et l'une des plus honorables victimes de la dernière tyrannie, vient d'obtenir sa liberté. Voici les circonstances relatives à sa détention :

Il y a près de cinq ans qu'après avoir prêché le carême à Toulouse avec beaucoup de succès, il dirigea ses courses apostoliques vers Toulon et Marseille; il fut présenté, dans cette dernière ville, au roi Charles IV, qui y vivoit en exil. L'abbé Desmazure voulut ensuite se rendre à Savone pour se prosterner aux pieds de S. S. Pie VII, et obtenir sa bénédiction; mais la police inquisitoriale de Buonaparte crut voir dans cette pieuse démarche une conspiration contre l'Etat, et l'abbé Desmazure, à son retour à Toulon, fut arrêté comme suspect. Cette arrestation eut d'autant plus d'éclat, qu'elle fut faite avec une barbarie sans exemple, et au moment même que le prédicateur venoit d'édifier la ville par ses instructions et sa piété. Cet infortuné ecclésiastique fut conduit à pied à Gênes, puis, au milieu des neiges, dans les Apennins, et enfermé au château de Compiano : dans ces derniers temps, il avoit été transféré de Compiano au château d'If. C'est en vain qu'un conseiller d'État, chargé de son interrogatoire, déclara qu'il n'avoit trouvé dans la conduite ni dans la correspondance du prisonnier rien qui pût motiver sa détention, cette victime du despo-

(1) *Note du Rédacteur.* Les communications directes entre la France et Hambourg n'étant pas encore rétablies, tout ce qui a été publié sur cette ville dans le *Journal des Débats*, était fidèlement traduit des journaux anglais.

tisme a gémi plus de quatre ans dans les fers, et, malgré les démarches les plus actives de l'amitié, ses malheurs n'ont fini qu'avec ceux de la France. C'est ainsi que la liberté individuelle étoit respectée.

Le jour de la délivrance de l'abbé Desmazure, a été un jour de triomphe pour lui, et il en a signalé les premiers momens par un de ces traits de dévouement et de charité qui caractérisent sa belle âme. Les détails suivans sont extraits de deux lettres datées de Marseille les 18 et 26 avril dernier : « Au milieu des rejouissances publiques que le rétablissement de la dynastie des Bourbons a fait éclater de toutes » parts, on s'est empressé de demander à M. l'amiral » Gantheaume l'élargissement de M. l'abbé Desmazure. » Cette demande a été accueillie, et le commandant de la » station est allé sur-le-champ le prendre au château d'If, » et l'a ramené au moment où notre prélat alloit célébrer le » service divin. En mettant pied à terre, l'abbé Desmazure » s'est rendu auprès de M. l'amiral, accompagné d'une » immense population, pour solliciter la liberté de tous ses » compagnons d'infortune; il a obtenu celle de douze pri» sonniers, et il s'est transporté de suite au château d'If pour » briser lui-même leurs fers. Au retour de cette glorieuse » expédition, ne trouvant plus à Marseille l'amiral Gan» theaume, qui venoit de partir pour Toulon, l'abbé Des» mazure s'est mis aussitôt en route pour cette ville, bien » résolu à ne quitter l'amiral qu'après avoir obtenu la déli» vrance de tous les autres malheureux qu'il avoit été forcé » de laisser dans les cachots. Cette résolution généreuse a » obtenu un plein succès : tous les compagnons d'infortune » de l'abbé Desmazure ont été délivrés, et c'est à ses nobles » démarches qu'ils en sont redevables. »

VARIETES.

DÉTAILS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE BUONAPARTE.

Massacre des prisonniers turcs à Jaffa.

Le colonel anglais aujourd'hui lord Wilson a publié en 1801 une *Histoire de l'expédition anglaise d'Egypte* qui n'a jamais pu circuler sur le continent, et qui renferme les accusations les plus terribles qui aient jamais été faites contre Napoléon Buonaparte. Nous en extrairons le récit suivant :

« Buonaparte ayant pris d'assaut la ville de Jaffa, une partie de la garnison fut passée au fil de l'épée; mais le plus grand nombre s'étant réfugié dans la mosquée, implora la pitié des vainqueurs, et obtint grâce de la vie. Cette armée exaspérée et exaltée écouta la voix de l'humanité au milieu du combat le plus furieux. « Soldats de l'armée d'Italie, » s'écrie M. Wilson, voilà un laurier digne de votre » renommée, un trophée que la trahison atroce de votre » général ne sauroit vous faire perdre ! »

» Trois jours après, Buonaparte, qui avoit fortement blâmé le mouvement de pitié éprouvé par ses troupes, résolut de se débarrasser du soin d'entretenir et de nourrir trois mille huit cents prisonniers. Il ordonna aux Turcs de se rendre tous sur une hauteur hors de Jaffa, où une division d'infanterie française se plaça en ligne vis-à-vis d'eux. Les Turcs s'alignèrent aussi, et un coup de canon annonça l'horrible scène qui alloit commencer. Des volées de mousqueterie et de mitraille furent tirées au même instant sur ces infortunés, qui étoient tous sans défense. Buonaparte regardoit de loin à travers un télescope, et lorsqu'il vit la fumée s'élever, il laissa échapper un cri de joie ; car il avoit craint, avec raison, de ne pas trouver les troupes disposées à se déshonorer par cet atroce massacre.

» Le général Kléber lui avoit fait les remontrances les plus vigoureuses. Un officier de l'état-major qui commandoit les troupes en l'absence du général, avoit refusé d'exécuter la volonté du chef sans un ordre écrit. Mais Buonaparte, sans donner cet écrit, envoya le major-général pour intimer de nouveau l'ordre verbal.

» Dès que les Turcs furent couchés par terre, les soldats français, par un mouvement d'humanité, allèrent achever à coups de baïonnette ceux qui souffroient encore des tourmens de l'agonie; mais il y en eut un nombre considérable qui languit pendant plusieurs jours. Quelques officiers français, qui ont avoué ces faits à M. Wilson, lui ont dit que l'image de cette scène affreuse les poursuivoit sans cesse. »

Voilà les prisonniers auxquels M. Asselini fait allusion dans un excellent ouvrage sur la peste, en disant « qu'après » trois jours les restes putréfiés des Turcs donnèrent » naissance à une maladie pestilentielle qui fit du ravage » dans l'armée française. » Leurs ossemens, rassemblés en un tas, sont encore montrés à tous les voyageurs qui passent. On ne sauroit les confondre avec ceux des défenseurs de la ville tués dans l'assaut, attendu que le lieu de cette boucherie est à un *mille* hors de la ville.

Le colonel Wilson déclare qu'il auroit pu nommer tous les officiers français qui commandèrent à cette exécution ; mais il croiroit commettre une injustice en exposant aux yeux de l'Europe les noms de quelques braves qui n'ont obéi qu'en frémissant et après s'être convaincus qu'ils ne pouvoient pas compter sur la résistance des troupes qui, surprises et enchaînées par la discipline, n'osoient murmurer. Cependant l'auteur anglais nomme la division qui fit feu sur les Turcs, et on peut consulter à cet égard son ouvrage.

Buonaparte avoit lui-même passé ces malheureux prisonniers en revue, dans l'intention de tirer à part et de sauver ceux qui appartenoient à des villes qu'il alloit attaquer. L'âge et la noble physionomie d'un janissaire vétéran attirèrent son attention, et il lui demanda rudement : « Vieil» lard, qu'êtes-vous venu faire ici ? » Le janissaire lui répondit, et avec intrépidité : « Je réponds à cette ques» tion en vous en adressant une pareille. Vous me répondrez » sans doute que vous êtes venu pour servir votre *sultan* ; » et moi, j'ai servi le mien. » Cette noble réponse excita un intérêt général. Buonaparte en sourit. « Il est sauvé, se » disoit on à l'oreille parmi les aides-de-camp. » « Vous » ne connoissez pas Buonaparte, dit quelqu'un qui avoit » servi sous ses ordres en Italie ; ce sourire n'est pas celui » de la bienveillance [illegible]ez-vous-en. » La prédiction ne fut que trop vraie [illegible]ire fut laissé parmi les rangs de ceux qui étoient [illegible]érir.

Empoisonnement des malades français à Jaffa par Buonaparte.

Le massacre des prisonniers turcs n'est qu'un évènement ordinaire, comparé à celui dont nous allons traduire le récit d'après M. Wilson.

« Buonaparte, voyant ses hôpitaux encombrés de malades, envoya chercher un médecin dont le nom mériteroit d'être gravé en lettres d'or, mais qui, pour des raisons majeures, ne sauroit être inséré ici (1) Le médecin étant venu, le général entra dans une longue conversation sur les dangers de la contagion, et termina ses discours par cette remarque : « Il faut prendre parti ; il n'y a que la destruction » de tous les malades actuellement dans les hôpitaux qui » puisse arrêter le mal. » Le médecin, effrayé de cette proposition cruelle et atroce, fit les remontrances les plus fortes au nom de l'humanité et de la vertu; mais voyant que Buonaparte persistoit dans ses idées, et proféroit des menaces, il sortit de la tente en prononçant ces paroles remarquables : « Ni mes principes, ni la dignité de ma » profession ne me permettent de devenir un assassin ; et, si » pour former un grand homme, mon général, il faut abso» lument des qualités semblables à celles que vous paroissez » vanter, je remercie Dieu de ne pas les posséder. »

» Des considérations morales ne pouvoient détourner Buonaparte de ses desseins. Il y persévéra, et trouva enfin un pharmacien qui, redoutant sa puissance, consentit à exécuter ses ordres criminels, mais qui, dans la suite, a soulagé sa conscience par un franc aveu de toute l'affaire. Le pharmacien, d'après les instructions du général Buonaparte, fit mêler une forte dose d'opium dans quelques mets agréables. Les pauvres victimes en mangèrent avec avidité et avec joie. Peu d'heures après, 580 soldats, qui avoient tant souffert pour leur pays, périrent misérablement par les ordres de celui qui étoit alors l'idole de leur nation. »

On frémit d'horreur à ce tableau, et on est tenté de revoquer en doute une action aussi éloignée de toutes nos idées et de tous nos principes. Le général Andréossy a contredit d'une manière semi-officielle l'ouvrage du colonel Wilson. Mais le colonel a répondu par une lettre imprimée, dans laquelle il répète son accusation dans les termes les plus formels, et en appelle (comme il avoit fait dans son ouvrage) aux témoignages des membres de l'*Institut d'Egypte*. Le médecin qui avoit refusé d'exécuter les ordres de Buonaparte, osa, lors de son retour de Syrie, accuser le général devant l'Institut assemblé, en lui reprochant d'avoir, par cette atrocité, blessé l'honneur de la France et les droits de l'humanité ; il lut à l'assemblée pétrifiée une relation détaillée du massacre des prisonniers turcs et de l'empoisonnement des malades français, en y ajoutant encore un nouveau trait. « Buonaparte, dit-il, a déjà fait étrangler à Rosette » plusieurs Français et Coptes attaqués de la peste ; de sorte » qu'on peut croire qu'il veut rendre générale cette affreuse » mesure. » Le général en chef essaya de se justifier : il avoit détruit les prisonniers, parce qu'il n'avoit ni vivres pour les nourrir, ni troupes pour les garder ; ils auroient attaqué les derrières de l'armée si on les eût laissé vivre, d'autant plus qu'il y avoit parmi eux 500 hommes de la garnison d'El-Arisch, à qui on n'avoit laissé la vie qu'à condition de ne plus porter les armes, et qui avoient été forcés de servir par le commandant de Jaffa. A l'égard des malades pestiférés, il les avoit fait mourir d'*une manière douce*, plutôt que de les laisser tomber entre les mains des Turcs, et, par cette mesure, il avoit en même temps *sauvé* l'armée d'une infection générale.

S'il pouvoit y avoir quelque chose de plus abominable que de pareils crimes, ce seroit sans doute une pareille justification.

(1) On peut aujourd'hui nommer cet homme estimable : c'est le docteur Desgenettes.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ROYAUME DES DEUX SICILES.

Naples, le 8 mai.

Le roi de Naples, après avoir remis le gouvernement de la Toscane au prince Rospigliosi qui en a pris possession au nom de S. A. I. le grand-duc Ferdinand, et après avoir ordonné les dispositions nécessaires pour la rentrée de ses troupes dans ses Etats, a quitté Bologne pour retourner à Naples. Le Roi, à son passage par Cesène, a visité le Saint-Père, avec lequel il a eu un long entretien. S. M., attendue avec impatience de tous les Napolitains, est arrivée le 2 de ce mois dans la capitale de son royaume, au milieu des acclamations générales. Le lendemain de son arrivée, S. M. s'est rendue à l'église cathédrale de Saint-Janvier. On y a chanté un *Te Deum* en actions de grâces. Les premiers soins du Roi ont été de faire éprouver à ses sujets les premiers bienfaits de la paix. S. M., par plusieurs décrets, a aboli l'impôt de la taxe personnelle; en a diminué d'autres, et donné de grandes facilités au commerce. Ces mesures paternelles du moment sont un gage de celles que S. M. se propose de prendre dans la suite, lorsque le temps aura mûri toutes les idées qu'elle a conçues pour le bonheur de son peuple.

(*Moniteur napolitain.*)

Un décret de S. M., daté de Bologne 23 avril, contient les dispositions suivantes: 1°. Sont déclarés incapables de tout emploi public, tous ceux qui n'ont pas la qualité de citoyens du royaume de Naples; 2°. tous ceux qui occupent des charges et des emplois, quels qu'ils soient, ou qui reçoivent de notre trésor des gratifications en récompense de leurs services, et qui n'ont point la qualité de citoyens napolitains, seront regardés comme démissionnaires, si dans un mois, à compter du jour de la publication du présent décret, ils n'ont pas fait parvenir à notre ministre de l'intérieur leur demande de naturalisation, avec les titres qu'ils peuvent avoir pour l'obtenir, conformément aux dispositions du titre XI, art. 3 du statut constitutionnel du royaume; 3°. le délai fixé par l'art. 2 ne pourra être prorogé dans aucun cas.

Du 12. — Trois commissions doivent être établies: la première sera chargée de présenter un projet de constitution fondée sur les bases inébranlables de la monarchie; la deuxième doit revoir et examiner les codes civil, criminel et de commerce; la troisième est chargée d'améliorer le système d'administration, principalement sous le rapport de la perception des impôts.

ITALIE.

Cesène, 5 mai.

Proclamation de S. S. Pie VII à ses chers sujets.

« Les desseins de la miséricorde divine sur nous se sont enfin accomplis. Précipités de notre siége pontifique avec une violence inouïe, arrachés à l'amour de nos chers sujets, traînés de contrée en contrée, nous avons été condamnés à gémir dans les fers pendant près de cinq années. Nous avons versé dans notre prison des larmes de douleur, premièrement pour l'Église confiée à nos soins, parce que nous en connoissons les besoins sans pouvoir lui porter secours; ensuite pour les peuples qui nous sont soumis, parce que le cri de leurs tribulations parvenoit jusqu'à nous sans qu'il nous fût possible de leur donner des consolations. Les profondes amertumes de notre affliction et de notre douleur étoient néanmoins tempérées par la ferme confiance où nous étions que le Dieu très miséricordieux, justement irrité par nos péchés, s'apaiseroit un jour, et qu'il lèveroit son bras tout-puissant pour briser l'arc ennemi tendu contre nous, et pour rompre les chaînes qui entouroient son vicaire sur la terre. Notre confiance n'a point été trompée; l'orgueil humain, qui dans sa folie prétendoit s'égaler au Très-Haut, a été humilié, et notre délivrance, qui étoit aussi le but des généreux efforts de l'auguste coalition, s'est opérée par un prodige inattendu.

» Reconnoissant que nous devons tout à cette toute-puissante Providence qui règle souverainement les destinées de l'homme, nous ne nous lasserons jamais de la bénir et de chanter ses louanges.

» Nous avons songé à consacrer les prémices de notre liberté au bien de l'Église. Cette Église, qui a coûté à son divin fondateur le prix de tout son sang, devoit être le premier objet de notre sollicitude apostolique.

» A cet effet, nous avions voulu accélérer notre retour dans la capitale, soit comme étant le siége du Pontife romain, pour nous y occuper des grands et nombreux intérêts de la religion catholique, soit comme étant la résidence de notre souveraineté, pour y satisfaire plus tôt l'ardent désir que nous avons d'améliorer le sort de nos bons sujets; mais des raisons plausibles nous en ont empêché jusqu'à présent. Encore un peu de temps, et nous les presserons contre notre sein, comme un tendre père, après un long et pénible pèlerinage, serre étroitement ses enfans bien-aimés.

» En attendant, nous nous faisons précéder par un délégué, qui, en vertu d'un écrit spécial de notre main, reprendra pour nous, et respectivement pour le Saint-Siége apostolique, tant à Rome que dans nos provinces, conjointement avec les autres délégués subalternes déjà choisis par nous, l'exercice de notre souveraineté temporelle, si essentiellement liée avec notre indépendance et notre suprématie spirituelle. Il procédera, de concert avec une commission d'Etat par nous nommée, à la formation d'un gouvernement intérieur, et prendra, autant que les circonstances le permettent, toutes les mesures qui pourront contribuer au bonheur de nos très fidèles sujets.

» Que si, d'après le résultat d'arrangemens militaires concertés, nous ne pouvons reprendre dès ce moment l'exercice de notre souveraineté dans toutes les autres anciennes possessions de l'Église, nous ne doutons pas que nous n'y rentrions au plus tôt, non moins pleins de confiance dans l'inviolabilité de nos droits sacrés (auxquels nous n'entendons porter la moindre atteinte par le présent acte); que la justice éclairée des invincibles souverains alliés, de qui nous avons déjà reçu des assurances positives et consolantes.

» Ministre de paix, nous exhortons tous nos sujets à rivaliser de zèle pour conserver la tranquillité, qui est le vœu le plus cher de notre cœur. Si quelqu'un osoit la troubler, sous quelque prétexte que ce fût, il sera irrémissiblement puni selon toute la rigueur des lois.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Samedi 21 Mai 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Par ordre. — *Heraclius*, *le Legs*

Incessam., la prem. rep. de *l'Hôtel garni, ou la Leçon singulière*.

En attendant la prem. des *Etats de Blois*, tragédie en cinq actes.

THEATRE DE L'OPERA-COMIQUE.

La 1re rep. *des Bearnais, ou Henri IV en voyage*, *Les Rendez-vous*.

THEATRE DE L'ODEON.

Le Nozze di Figaro, opera en 4 actes.

THEATRE DU VAUDEVILLE.

La Bonne Servante, *Un Voyage du Vaudeville*, *Gaspard*.

THEATRE DES VARIETES.

Spectacle demandé. *Le ci-devant Jeune-Homme*, *la Chatte merveilleuse*, *les Habitans des Landes*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, *les Trois Talismans*, *la Pauvre Fille*.

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

La prem de *l'Heureux Hasard*, *Berthilie*, *les Suppléans*.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Grands Exercices d'équitation par MM. Franconi fils, suivis de *l'Entrée de Henri IV à Paris*.

THEATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

M. Pierre prévient qu'il a renouvelé son spectacle de plusieurs Pieces nouvelles, entr'autres d'une superbe vue de Laufenbourg en Suisse.

— Le *Pan-Harmoni-Metallico* et *le Moteur*, rue Saint-Honoré, n° 245, s'entendent tous les jours depuis midi jusqu'à neuf heures du soir.

« Nous déclarons à nos sujets que, s'il en est parmi eux qui se soient rendus coupables de quelque délit, il n'appartient qu'à notre autorité souveraine d'examiner s'il y a délit, de quelle nature il est, et d'y proportionner la peine. Qu'ils soient donc tous, comme ils doivent l'être, des fils obéissans; qu'aucun d'eux n'ose s'arroger notre autorité paternelle, et que tous soient subordonnés aux lois et à la volonté du père commun.

» Dans la confiance où nous sommes que nos bons sujets se conformeront avec fidélité à nos intentions souveraines et paternelles, nous leur donnons de tout notre cœur la bénédiction apostolique.

» A Cezène, le 4 mai 1814, de notre pontificat l'an XV.

» PIE, PP. VII. »

Milan, 12 *mai*.

En vertu d'un arrêté du gouvernement provisoire, le général de division Fontanelli, ministre de la guerre, cessera ses fonctions. Le général de brigade Bianchi d'Udda continuera d'être chargé du portefeuille du ministère de la guerre.

GALLICIE.

Lemberg, 2 *mai*.

L'Empereur de Russie a ordonné de remettre en liberté tous les Polonais prisonniers de guerre dans ses Etats, et de leur permettre de retourner dans leurs foyers.

Le prince Antoine de Radziwill est arrivé le 21 de Berlin à Varsovie.

Les deux gazettes de Varsovie annoncent qu'elles sont autorisées à déclarer comme dénuée de fondement la nouvelle que le comte de Kalkreuth, gouverneur de Breslau, a été nommé gouverneur militaire du duché de Varsovie, et M. le directeur de finances Hoyol, gouverneur civil.

ANGLETERRE.

Londres, 16 *mai*.

La gazette de Londres, du 14 mai, annonce que M. Pfeffel, envoyé du Roi de Bavière, et le comte de Beroldingen, envoyé du Roi de Wirtemberg, ont eu leur audience particulière du prince Régent.

La même gazette annonce que la dignité de vicomte du Royaume-Uni a été conférée à l'amiral Keith, sous le nom et le titre de vicomte Keith, et à ses héritiers mâles; et les dignités de baron au vice-amiral sir Edouard Pellew et à ses descendans mâles, sous le nom et le titre de baron Exmouth.

On dit que la Louisiane est en insurrection contre les Anglo-Américains.

Le Roi d'Espagne étoit encore à Valence le 24 avril.

Samedi après midi, M. Jenkinson est arrivé de Paris à Londres, avec des dépêches du vicomte Castlereagh. Il a aussi apporté des lettres de l'Empereur Alexandre à sa sœur S. A. I. la grande-duchesse d'Oldemburgh, avec laquelle il a eu l'honneur de dîner. Les lettres apportées par M. Jenkinson nous apprennent que le départ de l'Empereur Alexandre de Paris pour l'Angleterre, est encore différé de quelques jours. Cependant on l'attend ici avant la fin du mois. L'Empereur Alexandre et S. M. le Roi de Prusse ont, dit-on, exprimé le desir d'être reçus sans aucune des cérémonies qu'on a annoncées; ils desirent être traités comme de simples particuliers, au lieu de l'yacht royal, au lieu d'une nombreuse escorte, au lieu d'être reçus au moment de leur débarquement par le prince Régent en personne. Ces deux souverains se proposent de s'embarquer sur un simple paquebot, et de débarquer, s'il est possible, à la marée du soir, afin de prévenir tout éclat.

On fait à Windsor des préparatifs pour l'installation dans la chapelle Saint-Georges, du Roi de France, de l'Empereur de Russie, et du duc Wellington, comme chevaliers de l'Ordre de la Jarretière. En attendant cette cérémonie, une dispense autorise le Roi de France, l'Empereur de Russie et le duc de Wellington à porter les décorations de l'Ordre de la Jarretière, comme s'ils avoient été installés.

La malle arrivée samedi de Malte, a apporté une lettre du 26 mars, qui nous a appris la triste nouvelle de la réapparition de la peste dans l'île de Goso. La communication entre cette île et Malte est sévèrement interdite. La peste fait aussi de nouveaux ravages en Egypte, et surtout à Damiette.

ALLEMAGNE.

Francfort, 16 *mai*.

La première colonne du corps d'armée russe qui passe le Rhin à Coblentz, est arrivée hier à Visbade. Cette colonne, composée d'infanterie et de cavalerie, est attendue ici le 18.

Il est arrivé hier 3 à 400 prisonniers français sortant des hôpitaux de Leipsick; ils sont partis ce matin pour Mayence.

La garnison de Glogau ne passera point ici; elle se rend directement de Wurtzbourg à Darmstadt.

S. A. Mad. la duchesse de Courlande est arrivée hier à Francfort.

SUISSE.

Bellinzona, 6 *mai*.

Malgré les intimations qui ont eu lieu, les habitans de la vallée de Levontine se sont rassemblés le 3 de ce mois, et ont voté leur réunion avec le canton d'Uri, à la presqu'unanimité.

Coire, 7 *mai*.

Le gouvernement des Ligues Grises avoit fait marcher quatre compagnies de milices pour occuper Chiavenna, où il se trouvoit un petit détachement de troupes italiennes. Il y a eu une petite escarmouche dans laquelle quelques soldats ont été blessés de part et d'autre. Le 3, Chiavenna a été évacué par les Italiens et occupé par les Grisons; on a publié une proclamation, et établi un gouvernement provisoire.

Zurich, 7 *mai*.

S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise est arrivée ici hier à midi, venant de Schaffouse, avec une suite nombreuse. Cette princesse est descendue dans une campagne au bord du lac, à un quart de lieue de la ville; S. A. I. y a dîné; elle a fait une promenade sur le lac, et le soir, elle est repartie pour Winterthur, d'où elle retournera demain à Munich. Cette princesse voyage *incognito* sous le nom de comtesse de Falkenstein; elle a refusé les honneurs dus à son rang, et n'a reçu personne.

Le gouvernement français a envoyé le signalement des deux individus qui ont volé la reine de Westphalie; on croit qu'ils se sont réfugiés en Suisse.

Du 11.

La diète, dans sa séance d'hier, a entendu le rapport de la commission sur le pacte fédéral, et le nouveau projet de cette charte constitutionnelle lui a été soumis. Il renferme 43 articles, dont le premier, qui établit la garantie réciproque des cantons pour leur liberté et leur indépendance, ainsi que pour leurs constitutions, après que celles-ci auront été reconnues par la diète, et pour leur territoire, sauf les arrangemens qui, à cet égard, pourront se faire à l'amiable, a été discuté et adopté ensuite, sous la réserve de la ratification.

Les députés nommés pour aller à Paris complimenter S. M. Louis XVIII sont MM. de Reding, Monod et de Mulinen. La députation ne partira pour Paris que vers la fin de la semaine prochaine, et on espère qu'alors le projet du pacte fédéral sera adopté.

Les députés de la principauté de Neufchâtel, savoir M. de Rougemont, président du conseil d'État, et M. de Montmollin, conseiller-d'État, qui sont chargés de négocier la réunion de Neufchâtel avec la Suisse, sont ici depuis quelques jours.

Bâle, 10 *mai*.

Hier, il a passé ici un train considérable de chariots, ainsi qu'environ 2,000 hommes d'infanterie autrichienne, venant de France et retournant en Allemagne.

Du 11.

Hier, nous vîmes passer sept magnifiques carrosses de l'archiduchesse Marie-Louise, dont l'un, qui est celui de parade, est tout couvert d'or: plusieurs chevaux de main de la plus grande beauté accompagnoient ces voitures. Le tout étoit escorté par un escadron de cuirassiers autrichiens.

Lausane, 10 *mai*.

Le petit conseil de Lausanne a résolu de mettre en activité cinq compagnies d'infanterie qui seront réparties dans les districts d'Yverdun, d'Orbe et Grandson, où il y a eu quelques mouvemens et affiches insurrectionnels.

Schaffouse, 11 *mai*.

Les cadres de plusieurs bataillons autrichiens ont passé ici pour se rendre dans leurs garnisons, à l'effet de se remplir.

Un corps considérable de troupes autrichiennes se porte, sous les ordres de M. le feld-maréchal-lieutenant Kroye, par Stuhlingen sur Bromberg, et le long des frontières de la Suisse.

Les troupes autrichiennes cantonnées dans le district d'Aigle ont reçu l'ordre de se rendre en Italie par le Simplon.

Les douanes françaises viennent d'être rétablies dans les environs de Bâle; les droits qui s'y perçoivent sont modérés.

FRANCE.

Perpignan, 10 *mai*.

Hier, la ville de Perpignan a joui du bonheur de posséder dans son sein Mad. la duchesse de Bourbon. A midi, les autorités reçurent la nouvelle que S. A. arriveroit de Figuières dans la soirée. A quatre heures, le général baron Arnaud, commandant supérieur de la place, monta à cheval à la tête de son état-major et d'un détachement de cavalerie, et se porta à une lieue de la ville, où il eut l'honneur de complimenter Mad. la duchesse. M. le maire avec ses adjoints, à la tête du conseil municipal, attendit S. A. presqu'aux limites du territoire, tandis que M. le baron Duhamel, préfet, et toutes les autorités restèrent placés à la première avancée, escortés par la garde nationale.

A sept heures, Mad. la duchesse, accompagnée des officiers de sa maison et d'un détachement de cavalerie espagnole, fut reçue au milieu des plus vives acclamations.

Heureux de voir un des membres de cette famille auguste qui, pendant plusieurs siècles, a illustré le trône de France, par ses vertus, son héroïsme et ses bienfaits, tous les habitans avoient spontanément quitté leurs maisons pour saluer Mad. la duchesse au moment où elle entreroit dans leur cité, qui fut dotée du titre de très fidèle par ses augustes ancêtres.

Pendant que M. le préfet adressoit à Mad. la duchesse l'hommage et les vœux de toute la province, une foule de notables se précipitent sur sa voiture, dételent les chevaux, et la traînent à la Préfecture à travers les flots de tout le peuple qui ne cessoit de faire retentir les airs des cris mille fois répétés de *vive le Roi! vivent les Bourbons!*

Marseille, 13 *mai*.

Cette ville, objet particulier de la haine de Buonaparte, parce qu'il en connoissoit bien les sentimens, et qu'il n'avoit point oublié que sa mère et ses sœurs y avoient long-temps vécu dans l'indigence, cette ville, si calomniée dans un temps, et où la masse des habitans a toujours si bien pensé, Marseille respire enfin, après tant de souffrances et d'angoisses. Les transports d'allégresse qui y éclatèrent à l'heureuse nouvelle du retour des Bourbons, s'y renouvellent encore chaque jour. Plein de son bonheur, le peuple y éprouve sans cesse le besoin de le manifester : il rit, il crie, il chante, il danse, il ne se possède pas ; mais la cause de sa joie est trop pure pour qu'il en résulte aucun excès blâmable. Avant-hier, une nombreuse réunion composée en partie de négocians, d'agens de change et de membres de la garde urbaine, de cette garde qui a donné et donne encore tant de marques d'un véritable patriotisme ; cette réunion, dis-je, des rameaux d'olivier à la main, porta en pompe dans toute la ville, aux cris continuellement répétés de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* le buste de notre monarque bien-aimé ; et cette touchante cérémonie se termina par des actions de grâces, qu'on alla spontanément rendre à Dieu dans l'église majeure de Saint-Martin.

Pareille cérémonie aura lieu mardi prochain. On se flatte que le buste de Mad. la duchesse d'Angoulême sera achevé pour ce jour-là. Les dames accompagneront en foule l'image d'une princesse adorée de tous les Français.

Il doit y avoir demain, par souscription, un superbe bal à la salle de spectacle. Grande fête après-demain, pour célébrer l'entrée de Louis XVIII dans la capitale de son Royaume.

Les arcs de triomphe se multiplient à l'infini : on peut dire, sans exagération, que toutes les places et toutes les rues en seront bientôt entièrement ornées. Ces arcs, faits en charpente, et couverts de verdure, sont en général d'un style très élégant. Des couronnes royales, des couronnes d'immortelles, des écussons, des lis, des pavillons, des devises, tout y retrace l'amour des Marseillais pour leur Roi et pour les princes de sa famille. La reconnoissance que les Français ont vouée aux souverains alliés y a aussi ses emblèmes. On y distingue enfin des signes de respect et de vénération pour le chef suprême de l'Église. Presque toutes les maisons sont décorées de drapeaux blancs et de guirlandes.

Il est impossible, en un mot, dans une ville qui a tant souffert, de rien ajouter à ces marques extérieures de l'allégresse universelle, et tout cela ne peut encore donner une idée juste du sentiment qui les produit. Qu'un prince du sang honore Marseille de sa présence, que les vœux ardens formés par les habitans de cette ville soient exaucés, et ce prince sentira nécessairement que si son auguste famille est chérie de toute la France, elle ne peut l'être davantage qu'elle l'est par les Marseillais.

Mayence, 14 *mai*.

LL. AA. les princes Frédéric-Auguste et Frédéric-Guillaume de Nassau ont rendu, le 5 de ce mois, une ordonnance par laquelle ils rétablissent dans leurs États la liberté de la presse, en conservant seulement les restrictions autrefois en vigueur dans ces pays, suivant l'ancienne constitution germanique, pour prévenir les abus qui pourroient être contraires à l'ordre public.

Strasbourg, 16 *mai*.

Beaucoup de troupes des puissances alliées traversent en ce moment le département du Bas-Rhin. M. le comte Hochberg a transféré son quartier-général au-delà du Rhin, à Cappel.

Commercy, 15 *mai*.

Trois corps de troupes russes doivent, sous peu de jours, traverser le département de la Meuse pour se rendre sur le Rhin, savoir :

Les 2e et 3e divisions de cuirassiers et d'artillerie de réserve du 3e corps, formant 40,000 hommes et 20,000 chevaux, avec 600 hommes et 1000 chevaux du quartier-général, se rendront de Stenay à Marville. Le 4e corps d'armée comprenant 4?,000 hommes et 18,000 chevaux, outre 600 hommes et 1000 chevaux du quartier-général, va de Verdun à Etain. Le corps de réserve, fort de 35,000 hommes et de 15,000 chevaux, en sus le quartier général de S. M. l'Empereur, ayant 1000 hommes et 2500 chevaux, celui de S. A. le grand-duc, ayant 300 hommes et 600 chevaux, enfin celui de S. Exc. le maréchal comte de Barclay-de-Tolly, ayant 1,000 h. et 2500 chevaux, se porteront de Bar-le-Duc à Saint-Amand, et de là à Vaucouleurs. Il y aura séjour à ce dernier logement, et l'hôpital est désigné à Bar. Déjà même une tête de colonne est parvenue sur la Basse-Meuse. Dans ce nombre de troupes, on n'a point compris les petits détachemens épars, les malades, ni les prisonniers de guerre qui pourront l'augmenter d'un tiers. A chaque étape il doit y avoir un magasin pour soulager les habitans.

PARIS, 20 *mai*.

Le ROI, accompagné de Mad. la duchesse d'Angoulême, honorera demain de sa présence la seconde représentation d'un des chefs-d'œuvre du grand Corneille, la tragédie d'*Héraclius*.

— La commission du Corps-Législatif, nommée par le Roi pour l'examen de la nouvelle constitution, est composée de MM. Lainé, Félix-Faulcon, Chabaud-Latour, de Bois-Savary, Duhamel, Duchesne de Gillevoisin, Faget de Baure, Clauzel de Coussergue et Blancart de Bailleul. Mgr le chancelier de France a adressé aujourd'hui à chacun de ces membres la lettre suivante :

« Le Roi, Monsieur, vous a nommé pour l'un des membres de la commission destinée à concourir au travail important qui devra être mis sous les yeux du Sénat et du Corps-Législatif, conformément à la déclaration du 2 mai.

» J'ai l'honneur de vous prévenir que la commission se réunira dimanche 22, à deux heures, à l'hôtel de la chancellerie. Je me félicite, Monsieur, d'être auprès de vous l'organe des volontés du Roi. Je suis persuadé que le corps auquel vous appartenez, verra avec plaisir dans la nomination de la commission, que ce travail préparatoire ne pouvant être fait que par un petit nombre d'individus, le choix de S. M. s'est porté sur des membres qui avoient tous reçu, dans diverses circonstances, des témoignages mérités de la confiance de leurs collègues.

» Recevez l'expression des sentimens avec lesquels je vous suis, Monsieur, bien sincèrement attaché. »

D'AMBRAY.

— Le 19 mai, le Roi a reçu une députation de l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure. M. Robin, ayant été choisi pour faire lecture d'une adresse au nom de la compagnie, a reçu de S. M. la réponse suivante :

« L'Académie royale de peinture a toujours fait la gloire » des arts en France, et même chez les nations étrangères. » Elle peut compter sur ma protection, comme sur celle » qui lui a été accordée par mes prédécesseurs. »

— M. Bequey, conseiller de l'Université, ancien membre de l'assemblée législative, est nommé par S. M. directeur-général du commerce et des manufactures au département du ministère de l'Intérieur.

— L'administration générale de la loterie royale est supprimée. M. Amabert, ancien secrétaire-général du ministère des finances, est nommé directeur-général de cette administration.

— La classe d'histoire et de littérature anciennes de l'Institut a nommé aujourd'hui M. Vanderbourg, auteur d'une traduction en vers français des Odes d'Horace, à la place vacante dans son sein par la mort de M. Mérrier. Les principaux candidats étoient MM. Etienne Quatremère, qui a été ballotté ; Emeric David, qui a obtenu sept voix ; Raoul-Rochette, six, etc.

— Une légère attaque de goutte a empêché le roi d'Espagne d'assister au *Te Deum* qui a été chanté à Valence le 21 avril, pour la déchéance de Buonaparte. Nous avons dit, d'après les journaux espagnols, que Ferdinand VII devoit quitter Valence le 22 du même mois, pour se rendre à Madrid. La vérité est que, le 25, S. M. étoit toujours à Valence. Le jour de son départ n'étoit pas encore fixé. L'ambassadeur d'Angleterre se disposoit à quitter cette ville pour se rendre à Madrid.

— Les lettres de Turin, du 12 mai, nous apprennent qu'on fait dans cette ville les plus grands préparatifs pour la réception très prochaine de S. M. le Roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel.

— M. Jean-Alexandre-Hubert d'Arboulin de Richebourg, intendant-général des postes en 1791, secrétaire du cabinet de S. M. Louis XVI, honoré de la confiance particulière de ce saint Roi, a terminé le 18 de ce mois, à l'âge de 74 ans, une carrière qu'il a constamment honorée par la pratique de toutes les vertus. Nous consacrerons un article particulier à la mémoire de cet excellent homme, qui fut un vrai modèle de bienfaisance, d'amitié et de dévouement à son Roi légitime.

— L'association de charité établie en faveur des détenus fera célébrer lundi prochain, à midi et demi, dans l'église paroissiale de Saint-Thomas-d'Aquin, un service solennel pour les victimes de la révolution, et notamment pour les prisonniers morts pendant nos longs malheurs. M. l'abbé Legris-Duval y prêchera le même sermon qu'il a prononcé à Notre-Dame devant le Roi et la famille royale. La cérémonie sera terminée par une quête pour les pauvres prisonniers. Les personnes qui ne pourroient assister au service, et voudroient concourir à cette œuvre de charité, sont priées de déposer leurs aumônes chez Mad. la comtesse de Gibon, trésorière de la société, rue Notre-Dame-des-Champs, n°. 25.

— M. le maréchal-de-camp Lambert est mort avant-hier à Paris.

— Le célèbre compositeur allemand, l'abbé Vogler, est mort le 6 mai à *Darmstadt*.

— Le 2 mai, le port de Gênes a été déclaré port franc.

— La Gazette de Berlin annonce que le roi de Saxe s'est rendu de Berlin à Potsdam.

— On écrit de Strasbourg que les derniers froids ont causé un grand dommage aux vignes et aux arbres fruitiers.

— Il sera célébré, lundi 23 mai, à 11 heures précises, en l'église royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, un service solennel pour Louis XVI, Marie-Antoinette d'Autriche, Louis XVII, et Mad. Elisabeth de France. L'oraison funèbre sera prononcée par M. Sirez, vicaire de Saint-Méry.

ARTICLES OFFICIELS.

Il faut ajouter à la liste de MM. les colonels qui ont eu l'honneur d'être présentés au Roi à l'audience du 16, MM. le baron Galbois, colonel du 10e de hussards; le chevalier d'Herculais; le baron de Caux, colonel du génie; le baron Reveroni-Saint-Cyr, colonel adjudant-commandant; le chevalier Barthelemy, adjudant-commandant; Stagnieno, colonel du 2e régiment de ligne; Mariotti, adjudant-commandant.

— Le 19 mai, le Roi a reçu les députations du département de la Loire-Inférieure, de villes de Sedan, de Montargis, d'Avallon, de Guérande, de Saint-Lô, de la garde nationale de Saint-Lô, des villes de Turenne, de Laon, d'Evaux, du conseil municipal de Porentruy, des villes de Pithiviers, de Tournon, de Mende, de Saint-Pol, de Saint-Amour, de Pontoise et de Poligny. S. M. a répondu à toutes ces députations avec une extrême bienveillance. Elle a dit :

A la ville de Montargis. « Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens. Je n'ai pas oublié que Charles VII regardoit la prise de votre ville comme le principe de la prospérité qui marque la fin de son règne. »

Aux députés d'Avallon. « Je vous remercie de vos sentimens. Vous oubliez vos malheurs; c'est à moi à vous les faire oublier. »

A la ville de Turenne. « Les sentimens que vous m'exprimez sont dignes du héros qui portoit le nom de votre ville : croyez à tous ceux que j'ai pour vous. »

A la ville de Laon. « Je vous remercie de vos sentimens. Je suis instruit des maux que vous avez soufferts dans les derniers temps. Je mettrai tous mes soins à les réparer. »

Le même jour, le Roi a reçu une députation du clergé de Blois. « Si, au milieu de l'allégresse publique, a dit le député chargé de présenter l'adresse, il nous étoit permis, Sire, de vous exposer notre désir, nous oserions réclamer de la bonté de V. M. le rétablissement de l'évêché de Blois, et le retour parmi nous de M. de Thémines, notre ancien prélat, qui nous a gouvernés avec autant de piété que de zèle et de talent. »

Le Roi a répondu : « L'expression de vos sentimens me flatte sensiblement. Je verrai ce que je pourrai faire à l'égard de votre demande. »

COUR D'ASSISES DE PARIS.

L'affaire de l'empoisonnement de Choisy a attiré au Palais un concours immense. S. M. le Roi de Prusse, et plusieurs princes qui sont actuellement à Paris ont assisté à l'une des séances. M. Desèze fils a parlé avant-hier pour l'accusé Bourre avec un talent bien digne des espérances qu'il avoit données, ou plutôt de ses premiers succès : dans cette cause immense, il a su renfermer sa défense dans le court espace d'une heure et demie. Il est impossible de mêler et d'allier plus heureusement le mouvement, la clarté, la force, l'énergie et l'élégance de la diction : le nom de ce jeune orateur, qui rappelle tant de souvenirs, lui rend le succès bien difficile, et tous ceux qui l'entendent ont trouvé qu'il étoit bien digne de porter ce nom si cher et au Barreau et à la France.

M. Desèze avoit annoncé, en finissant, qu'on alloit avoir le bonheur dont le Barreau est privé depuis si long-temps, d'entendre M. Bellart.

M. Bellart a justifié le lendemain ces louanges d'un élève et d'un ami, que lui seul pouvoit trouver exagérées. Voici l'exorde de son plaidoyer, qui a duré trois heures, et n'a paru long à personne :

« Dans ces derniers momens que vous accordez encore à la discussion, qui en a déjà tant employé, je sens que la convenance, plus encore que la mesure bien limitée de mes foibles moyens, m'ordonne de ne me perdre dans aucun épisode étranger à mon sujet.

» Je résisterai donc à la tentation d'exprimer trop longuement ma gratitude pour les deux orateurs qui m'ont traité avec une bonté dont tout le premier j'ai senti l'exagération, mais en étant heureux pourtant, je ne le cache point, du sentiment auquel je la dois. Je reprocherai toutefois au premier d'entr'eux d'avoir commis une grande méprise. Puisqu'il vouloit parler d'un beau modèle, c'étoit bien plus près de lui qu'il devoit le chercher, et la nation française, pénétrée de la double admiration que sut, en une trop douloureuse circonstance, se concilier le talent le plus noble joint au plus grand courage, lui auroit répondu par d'universelles acclamations.

» Cependant, il est une autre séduction qui emporte, pour ainsi dire malgré moi, mon cœur plein d'une reconnoissance personnelle.

» En présence de ces guerriers qui viennent, par leur présence, rendre à la magistrature l'un des plus brillans hommages qu'elle ait jamais reçus, pourrois-je donc oublier ces grands souverains dont ils se montrent si dignes d'être les compagnons par leur urbanité autant que par leur valeur? Puis-je oublier cette coalition de Rois vraiment formée une fois pour le bonheur du Monde, ces souverains qui, fidèles à leurs intentions de ne faire la guerre que pour obtenir la paix, vainquirent leur Victoire, à laquelle ils ordonnèrent de se courber devant un noble peuple que ses ennemis eux-mêmes estimèrent à toute sa valeur, en jugeant qu'il avoit été seulement défait par sa haine pour son gouvernement, non par la force des armes, et que le plus sûr moyen de triompher de ses résistances étoit de subjuguer son cœur?

» Vous l'avez bien connu ce moyen, vous, héros presque fabuleux; héros distingué par vos grâces non moins que par vos vertus chevaleresques; héros dont le nom déjà saisi depuis des siècles d'une autre espèce de gloire, s'est décoré d'une gloire unique et nouvelle dans l'histoire, en enseignant à l'Europe que la puissance des armes peut même faire couler des larmes d'attendrissement, en devenant une puissance de protection et de bonté!

» Vous l'avez bien connu, père et monarque magnanime, en prouvant, par un grand sacrifice qui sera toujours présent à notre mémoire, comme l'auguste holocauste qui s'est immolé au repos du continent sera toujours présent à notre vénération, qu'un vrai Roi a ses peuples pour premiers enfans, et leur intérêt pour principale affection de famille!

» Vous aussi, vous l'avez connu, digne héritier du grand Fréderic, frappé par la fortune comme le fut ce héros, comme lui supérieur aux revers, balotté par des vicissitudes toujours impuissantes contre votre grande âme, et qui n'oubliez pas que si la valeur peut enchaîner quelques momens des ennemis, la modération seule donne pour toujours de fidèles alliés!

» Recevez tous, monarques immortels, nos solennelles actions de grâces, surtout pour votre bienfait le plus inestimable, pour l'aide que vous nous donnez à reconquérir ce bon Roi, toujours l'objet de notre amour, de nos regrets, de nos vœux; que son peuple a pu ne plus voir, mais qu'il n'a jamais pu oublier; dont la présence toute seule est déjà un bonheur, et dont les vertus, comme ses indulgentes résolutions, nous assurent qu'après avoir fait la dure expérience de l'autorité d'un maître qui ne voyoit, dans les hommes, que des quantités algébriques à combiner, à déplacer, à détruire pour l'accomplissement de ses calculs cruels et gigantesques, nous révèlerons enfin les douceurs du gouvernement d'un Roi paternel qui voit ses sujets comme des êtres sensibles confiés par la Providence à ses soins, pour s'occuper avant tout de leur félicité.

» Mais où parlé-je de félicité? Je m'arrête, Messieurs, en songeant aux lieux où je suis. Il y a ici comme quelque chose d'austère et de funèbre, qui commande à la pitié de ne pas se laisser distraire trop long-temps par de douces émotions, et de faire résonner le mot de bonheur en présence d'un grand malheur qu'il faut défendre et protéger.

» Je rentre donc, puisqu'il le faut, dans la triste carrière dont je n'ai pu m'empêcher de m'écarter quelques momens. »

N. B. Cette affaire a été terminée ce soir à sept heures et demie, après dix jours de débats. La délibération des jurés a duré trois heures. Sur leur déclaration, la fille Julie Jacquemin a été condamnée à la peine de mort, comme étant convaincue d'avoir empoisonné Mad. de Normont. L'accusé Bourré a été acquitté, et mis sur-le-champ en liberté.

Cours de la Bourse du 20 mai.

Cinq p. 100 cons. Jouiss. du 22 mars 1814. — 58f 75c 90c 59f 59f 25c 30c 25c 58f 75c 90c 59f 58f 90c 59f 58f 90c 59f.

Act. de la Banq. de France. Jouiss. du 1er janvier. — 975f 970f 967f 50c 970f.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.

DIMANCHE 22 MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ESPAGNE.

Madrid, 5 mai.

(Extrait de la Gazette de Madrid.)

Tous les jours de nombreux corps de troupes s'embarquent pour aller soumettre les colonies rebelles.

On a célébré, le 2 de ce mois, une pompe funèbre solennelle en mémoire des héros espagnols Daviz, Velarde et autres victimes de leur généreux dévouement dans la journée du 2 mai 1808. Tout ce que la religion a de plus touchant; tout ce que la reconnoissance nationale et la magnificence espagnole ont pu imaginer de plus noble et de plus expressif, a signalé cette fête imposante, célébrée au milieu d'un concours immense, avec une décence et une majesté silencieuses. Par décret des cortès du 14 avril 1814, le 2 de mai, jour de l'horrible massacre exécuté à Madrid au moment où l'on faisoit partir les princes pour Bayonne, sera à perpétuité un jour de deuil de rigueur dans toute la monarchie espagnole.

— Les cortès, desirant perpétuer la mémoire du 24 mars dernier, jour de la rentrée de Ferdinand VII sur le territoire espagnol, après son heureuse délivrance, ont décrété, le 21 avril suivant, qu'il sera élevé sur la rive droite du Fluvia (1), et vis-à-vis le village de Bascara, un monument à l'endroit même où S. M. fut reçue par la première armée nationale. Le dessin de ce monument devra être approuvé par l'Académie des Beaux-Arts, et l'Académie de l'Histoire est chargée de l'inscription.

— Le 22 avril dernier, les cortès voulant transmettre à la postérité la plus reculée la mémoire des grands événemens qui ont signalé la résistance glorieuse de l'Espagne contre le tyran de l'Europe, et amené l'heureux terme des efforts héroïques de la nation, ont décrété: 1°. qu'il sera dressé une statue équestre en bronze de Ferdinand VII sur la place de la Constitution à Madrid; qu'on emploira à ce monument les canons, mortiers et obusiers pris sur l'ennemi; 2°. que la régence proposera un prix convenable pour l'artiste qui aura présenté le meilleur dessin ou modèle; 3°. que le piédestal de la statue portera une inscription dont le sens sera de faire connoître que le 2 mai 1808, la nation espagnole, ayant juré à Madrid de détrôner le tyran de la France, a vu ses vœux accomplis dans le mois d'avril 1814, et son roi, Ferdinand VII, rétabli sur le trône.

Première adresse des Cortès, à S. M. Ferdinand VII, à sa rentrée en Espagne.

SIRE,

Les cortès vont parler à V. M. avec ces sentimens d'amour et de respect qui animent tous les Espagnols, et surtout leurs représentans légitimes. Choisis librement par leurs provinces respectives pour veiller au bien de la patrie, ils manqueroient à une aussi auguste fonction et à des devoirs aussi sacrés, si, en voyant arriver le terme que la nation s'étoit proposé dans son héroïque insurrection de 1808, en voyant presque terminée une guerre aussi désastreuse, le tyran de l'Europe renversé de son trône, et V. M. au milieu de ses fidèles sujets, ils n'élevoient la voix jusqu'à V. M. pour lui exprimer, quoique foiblement, la louable impatience avec laquelle la nation et ses représentans attendent le moment où elle viendra s'asseoir sur un trône reconquis par son peuple. Cet instant desiré a toujours été présent à l'esprit des Espagnols; il animoit leur valeur dans les combats, soutenoit leur constance dans l'adversité, et allumoit dans leurs âmes une haine implacable contre l'usurpateur, tandis que, malgré la captivité où le retenoit un perfide ennemi, V. M. n'a pas cessé de régner sur les cœurs des Espagnols. Dans les plus grands momens de détresse, et lorsque le triomphe du tyran paroissoit le plus assuré, c'étoit alors que cette nation héroïque répétoit avec plus de force le serment sacré de fidélité à son monarque légitime, et la promesse solennelle qu'elle avoit faite de ne jamais traiter avec le tyran de l'Europe. Cette résolution magnanime, soutenue pendant six ans avec une constance sans égale, et exprimée énergiquement dans différens décrets des cortès extraordinaires, avoit tracé d'avance la conduite que devoient tenir les cortès actuels à l'époque critique de la présentation d'un traité de paix arraché à V. M. par la violence d'un inique oppresseur, et qui auroit entraîné la nation dans une infinité de maux. Quel a été le fruit de la conduite ferme et sage du congrès dans une affaire aussi délicate? V. M. ne l'ignore pas; la nation s'en félicite, et l'Europe la contemple avec admiration: c'est le retour libre de notre roi, au sein de ses sujets, suivant l'espérance des cortès, sans que la nation en soit redevable à aucun traité indigne de sa gloire, et sans que l'usurpateur du trône de Ferdinand VII ait pu avilir la nation par une trame aussi infâme, en l'entraînant dans une alliance ruineuse, et en la séparant de la cause commune du continent. Les cortès aiment à le répéter: la liberté de V. M. est la plus douce récompense de tout ce qu'ils ont fait pour sa délivrance et pour la prospérité de l'Etat; et ils ont regardé comme l'accomplissement de leurs vœux, et le terme des maux de la nation, l'heureuse nouvelle de l'arrivée prochaine de V. M. C'est à vous, Sire, que sera désormais réservé le soin de travailler à la félicité de l'Espagne, en suivant les seules impressions de votre cœur paternel, et en prenant pour guide la constitution politique qui unit d'une manière intime la gloire de V. M. avec la prospérité de son peuple de héros.

Dans cette persuasion qui leur est commune avec tous les Espagnols des deux Mondes, il n'est pas étonnant que les cortès comptent avec inquiétude les instans qui s'écoulent, sans que V. M. prenne les rênes du gouvernement, et commence enfin à régner sur son peuple comme un père affectueux. Si la bonté de V. M. la porte à satisfaire par sa présence l'empressement des villes qui ont le bonheur de se trouver sur son passage, et qui cherchent à prolonger le plus long-temps qu'il est possible une aussi grande jouissance, les cortès n'hésitent pas à presser V. M. de ne pas priver plus long-temps votre loyale ville de Madrid, et les héros du 2 mai, du bonheur de posséder le plus aimé des monarques, et de le voir présider du haut de son trône au bonheur d'une nation qui a tant mérité d'être heureuse. L'état de cette nation, le besoin de donner à la machine politique une impulsion constante et uniforme, qu'elle ne sauroit recevoir d'un gouvernement provisoire, et jusqu'à l'inquiétude et l'agitation que produit dans les esprits l'amour du peuple pour V. M., inquiétude que votre absence augmente chaque jour, et dont les malveillans pourroient profiter pour troubler l'ordre public, tout enfin porte les cortès, interprètes fidèles de la volonté nationale, à représenter à un aussi bon roi la nécessité de sa prompte arrivée dans la capitale pour y prendre les rênes de l'Etat. Le sort de vingt-quatre millions d'habitans dépend aujourd'hui de V. M.: et les yeux de tous les Espagnols fixés sur votre personne sacrée, attendent avec impatience de la voir placée sur le trône, pour qu'elle les fasse jouir enfin de tous les biens qu'ils se promettent avec raison de ce mémorable événement; surtout ces malheureuses provinces d'outre-mer, où l'incendie s'est manifesté, et qui n'ont d'autre consolation, au milieu des maux qui les déchirent, que l'espérance flatteuse de voir V. M., en reprenant le sceptre de ses augustes aïeux, ranimer le courage et la loyauté de ceux qui sont restés fidèles, abattre l'audace des mécontens qui cherchent à égarer l'esprit public, et rendre enfin la paix à ces contrées malheureuses, destinées au bonheur sous un monarque rempli de bonté, et sous l'influence de lois fondamentales dictées par la justice et l'amour du public.

Les cortès ne craignent pas d'importuner votre âme royale, en lui

(1) Petit fleuve de la Catalogne, à trois lieues sud du fort de Figuera.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Dimanche 22 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Le Triomphe de Trajan.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Vieux Célibataire, le Malade imaginaire, avec la Cérémonie.

En attendant la 1re rep. des *Etats de Blois*, tragédie en cinq actes, et la première de *l'Hôtel garni, ou la Leçon singulière*.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Joconde, les Héritiers Michau.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Les Provinciaux, Henri IV et d'Aubigné.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Pierrot, les Clefs de Paris, le Fandango.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Une heure de Jocrisse, le Retour des Lis, le Souper d'Henri IV.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

Henri IV, la Fille adoptive.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Les Francs-Juges, Cœlina.

CIRQUE DE MM. FRANCONI.

Grands exercices d'équitation, suivis de *Lolotte et Fanfan*.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

PANSTÉRÉORAMA, *hors la barrière du Roule*.

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, S. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Venise, Vienne, Rhodes.

COSMORAMA.

Se voit tous les jours. — Prix: 1 fr. 50 c.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Exercice des Elèves.

TIVOLI.

Bal et fête champêtre; expériences de physique par M. Castelli; feu d'artifice.

WAUXHALL (boulevard Saint-Martin.)

Bal champêtre. M. Colinet fils exécutera les solos des contredanses.

---

exposer cette vérité de la plus haute importance : l'avènement de V. M. au trône est l'arc-en-ciel du calme et de la paix pour ces provinces infortunées, et la constitution politique accueillie avec enthousiasme dans toute la monarchie, et scellée par les sermens de toute la nation, est le lien qui unit étroitement toutes les parties de ce vaste empire. Chaque jour que V. M. retarde de prendre les rênes du gouvernement, aggravent les maux qui désolent ces contrées arrosées du sang de nos freres, et qui altèrent les nœuds qui les unissent à la métropole.

Quand même nous détournerions les yeux de ce triste spectacle, et que nous ne ferions attention qu'à l'état où se trouve la Péninsule, la situation politique de l'Europe dans la crise actuelle, n'exige pas moins impérieusement que V. M. se hâte de se placer à la tête de cette nation héroïque qui a si bien contribué à l'indépendance des autres. Jamais il ne peut être aussi convenable qu'aujourd'hui à l'Espagne, de voir diriger par son roi légitime ses relations avec les autres puissances. Le tyran de la France vient de succomber sous les efforts des armées libératrices de l'Europe; les peuples opprimés, las de sa tyrannie, l'ont repoussé de leur sein; l'héritier légitime de Louis XVII va monter sur le trône de ses ancêtres, appelé par la volonté de la nation; les hautes puissances de l'Europe viennent d'assurer, par la déclaration la plus solennelle et la plus glorieuse, le rétablissement des dynasties légitimes, et le droit sacré des nations de dicter elles-mêmes leurs lois fondamentales; une paix générale, fondée sur les bases immuables de la justice et de l'intérêt public, va mettre un terme à d'aussi longues calamités, et ces circontances critiques qui ne peuvent échapper à la sagesse et à la pénétration de V. M. font desirer aux cortès que V. M. daigne accélérer l'heureux jour de son arrivée. La situation de l'Europe, l'utilité publique, et la nécessité de réunir toutes les opinions pour que cette grande nation ne paroisse plus faire désormais qu'une seule famille, sont des motifs trop puissans pour que les cortès different plus long-temps d'adresser à V. M. cet exposé respectueux, dicté par leurs vœux ardens pour le bien public inséparable de l'intérêt du monarque, et par leur ferme résolution de répondre dignement à la confiance de la nation entiere.

Que Notre Seigneur conserve pendant de longues années les jours de V. M., si essentiels au bien de la monarchie.

Madrid, le 25 avril 1814. (*Suivent les signatures.*)

Seconde adresse des cortès à Sa Majesté.

« Sire,

» Les cortès, pénétrés de l'amour le plus respectueux pour la personne sacrée de V. M., et du zèle le plus pur pour la félicité publique, ont déjà exprimé à V. M. leurs justes desirs de voir au plus tôt un aussi bon Roi sur le trône que la nation lui a conservé, et au milieu d'une cité héroïque qui a versé la première son sang pour en chasser l'usurpateur. Mais le même sentiment, qui a dirigé les cortès dans ce premier exposé, qu'ils ont cru devoir adresser à V. M., en leur qualité de représentans de cette nation magnanime, les porte à réclamer une seconde fois l'attention de V. M. sur la nécessité d'accélérer l'heureux jour de son arrivée, pour satisfaire aux desirs que la nation entière lui exprime par l'organe de ses fidèles et légitimes représentans. Les sentimens d'amour dont les cortès sont pénétrés pour la personne de V. M., et la douleur qu'ils éprouvent en voyant se prolonger les maux de cette nation héroïque, maux qui ne peuvent finir qu'à l'instant où V. M. sera montée sur le trône, redoublent peut-être leur impatience, et leur font regretter tous les instans qui s'écoulent avant un événement aussi solennel que la nation a toujours regardé comme l'heureux terme de sa glorieuse lutte. Mais l'impatience des cortès de voir dans les mains de V. M. les rênes du gouvernement, est excitée non-seulement par ces louables sentimens, mais encore par la conviction intime où ils sont que l'état de la nation, tant à l'interieur qu'à l'extérieur, exige impérieusement que son monarque bien-aimé se mette de suite à la tête de son peuple. Il n'est pas nécessaire de faire à V. M. l'exposé de la situation de la monarchie : l'ancien désordre des choses, le bouleversement total produit par six années de la plus meurtrière des guerres, et la divergence d'opinions occasionnée par les changemens politiques dans les Etats, sont une preuve convaincante de la nécessité où est la nation de voir dans les mains de V. M. le gouvernement durable et vigoureux dont elle a besoin pour être heureuse, et qui se trouva sanctionné dans la constitution. Les avantages que la nation attend de ce Code fondamental, le sort de tous les habitans de ce vaste empire, l'adoucissement des maux passés et l'espoir du congrès, tout dépend de l'arrivée de V. M. Tous les Espagnols le desirent avec ardeur; ils y font consister leur tranquillité et leur bonheur; leur louable impatience augmente de plus en plus, et les malveillans en profitent pour semer la méfiance, inspirer des craintes, soulever les esprits, et peut-être troubler la tranquillité publique. Les cortès manqueroient à leur devoir le plus sacré, s'ils laissoient ignorer à V. M. les maux incalculables qui peuvent être la suite de cet état d'incertitude. La nation se plaît à voir consommer le grand œuvre qu'il commença il y a six ans à cette même époque; le tyran est détrôné; l'Europe respire libre; elle merite, cette nation de héros, de se reposer, exempte de soins et d'inquiétudes; il est temps que, après une si longue lutte, elle puisse commencer à jouir en paix des bienfaits qu'elle attend du gouvernement paternel de V. M. et des lois fondamentales qu'elle a jurees.

» Les provinces d'outre-mer réclament avec une justice égale à celle des provinces de la péninsule, que V. M. se charge de leur sort : si les blessures que firent à celles-ci des ennemis féroces sont encore ouvertes, dans les autres le sang coule encore, versé malheureusement par des frères; et il n'y a que V. M. qui soit capable d'arrêter l'effusion de ce sang précieux, et de rendre à la paix ces régions infortunées. Plus V. M. diffère de venir prendre les rênes du gouvernement, plus le feu de l'insurrection s'y étend avec violence; les mécontens profitent de l'incertitude et de l'agitation où se trouve la péninsule pour chercher à démentir des faits, à en inventer d'autres, à les dénaturer tous, et à persuader à ces provinces que c'est en vain qu'elles espèrent de jouir jamais des avantages que la constitution leur offre, avantages qui les engagent à resserrer de plus en plus le nœnd de l'union qui doit les rendre inseparables de la mère-patrie. Ce n'est que du haut du trône que V. M. peut découvrir à fond le prix extrême de cette union, et jeter un coup d'œil sur cette vaste monarchie, dont les limites sont incommensurables, pour lui procurer, dans les deux hémisphères, la paix et la tranquillité qu'elle attend à si justes titres.

» Que V. M. se hâte de répandre sur ses peuples ces bienfaits tant desirés; les cortès, au nom de la nation, et sans crainte de se méprendre en manifestant ses vœux unanimes, elèvent leur voix jusqu'à V. M. pour lui témoigner leur desir le plus ardent de voir le plus chéri des Rois à la tête du peuple le plus héroïque. La situation de l'Europe dans la crise actuelle; l'importance que V. M. dirige et règle les relations politiques de notre nation avec les autres puissances, la félicité publique, la dignité de V. M., et l'opinion même du congrès, tout engage les cortès à reitérer respectueusement à V. M. leur prière de hâter le jour desiré de son arrivee, qui doit être l'aurore du bonheur de la nation.

» Dieu veuille conserver la vie précieuse de V. M. pour le bien de la monarchie.

» Madrid, le 30 avril 1814. »

ITALIE.

Venise, 15 mai.

Nous avons dans notre port trois vaisseaux de 76 canons, *le Castiglione*, *le Mont-Saint-Bernard* et *le Régénérateur*; deux fregates de 44 canons, *la Princesse de Bologne* et *la Piave*; en outre, quantité de bricks, galiotes, chaloupes canonnières, pontons, etc. Ces bâtimens sont en très-bon etat, et tout prêts à mettre à la voile. Il y a en construction dans nos chantiers deux vaisseaux de 84, quatre de 76, et beaucoup d'autres bâtimens.

On a publié ici la proclamation suivante :

« Depuis que le contrat de mariage a été élevé par la religion catholique à la dignite de sacrement, le sacerdoce a toujours exercé sur le mariage une autorité presqu'exclusive. Les princes catholiques reconnurent que le sacrement devoit avoir la préférence sur le contrat, et qu'il seroit trop facile d'altérer les maximes de la religion et le dogme, si la puissance séculière exerçoit sur cette matière une autorité exclusive. En conséquence, les autorités civiles, en se conformant aux lois ecclésiastiques, et spécialement à celles du concile de Trente, ont promulgué très peu de lois sur le mariage.

» Le Code Napoléon, en considérant le mariage que sous les rapports du contrat civil, et cherchant toujours à étendre la juridiction séculière, a publié des lois en contradiction avec les lois ecclésiastiques.

» Le même Code a prononcé que pour la légitimité du mariage et des enfans, la célébration du contrat civil suffisoit, et ne s'est occupé en rien de la celebration du sacrement; et quoique la religion catholique reclamât hautement la maxime consacrée par la bouche même de Jesus-Christ : *Quos Deus conjunxit, homo non separet*, il a sanctionné la dissolubilité du mariage pour différentes raisons.

» Ainsi, les lois du Code Napoléon sont en opposition manifeste avec nos coutumes les plus anciennes et nos lois les plus sacrées. Il est résulté de ce conflit, que la conscience des fidèles et celle des magistrats s'est souvent trouvée exposée aux incertitudes et aux combats les plus pénibles, et que la religion, ce précieux patrimoine des Italiens, a été réduite à gémir sous le poids d'une législation qui sembloit avoir pour but de réduire le mariage au seul contrat civil, et à le dépouiller de l'auguste caractère de sacrement.

» Une telle contradiction entre les lois civiles et les lois ecclésiastiques, aussi nuisible à la morale sur laquelle repose la félicité des peuples qu'à la sûreté des trônes, ne peut pas exister plus long-temps. »

En conséquence, le gouvernement général, religieux dans ses principes, sage dans ses mesures, voulant réformer le Code Napoléon dans les parties qui ne sont pas conformes

à la pureté du dogme catholique et de la morale, a publié le décret suivant :

« Le gouvernement général, civil et militaire actuel, voulant prendre provisoirement quelques dispositions relatives au mariage qui lui ont paru convenables et nécessaires même dans les circonstances, a déterminé ce qui suit : 1°. Indépendamment des publications de mariage, qui, en vertu du code civil provisoirement en vigueur, doivent être faites par l'officier de l'état civil, devant la porte de la maison commune, il en sera fait trois autres pour les catholiques, dans l'église, par le curé; et, pour ceux des autres religions, par leurs papes, leurs pasteurs, leurs rabbins, etc. dans leurs temples respectifs et dans leurs synagogues; 2°. le contrat de mariage entre catholiques, ne sera valide, et les enfans ne seront légitimes que du moment où ce contrat aura été suivi du sacrement; et, pour ceux d'une autre religion, que du moment où ce même contrat aura été suivi des cérémonies prescrites par leurs cultes respectifs; 3°. le divorce légalement prononcé, pour quelque cause que ce soit, ne produira point, pour les catholiques, la dissolution du contrat de mariage, mais seulement la séparation personnelle et les effets de cette séparation; 4°. les fils et les filles des deux sexes, auxquels le consentement de leurs ascendans est nécessaire pour contracter le mariage, pourront, en cas de refus, présenter leurs réclamations fondées au gouvernement, qui prononcera. Les présentes déterminations auront leur exécution à compter du 1er avril prochain. »

Venise, le 10 mars 1814.

Le gouverneur-général civil et militaire,

HENRI XV, prince de Reuss-Plauen

ANGLETERRE.

Londres, 17 mai.

Prix des fonds du 16 mai. — Actions de la Banque, 250 1/4; trois pour cent réduits, 65 1/4; trois pour cent consolidés, 66 1/2; quatre pour cent, 8. 5/8

Le prix moyen du sucre brun, dans la huitaine expirée au 11 mai, a été de 83 shelings 9 sous le quintal.

On a reçu hier des avis de New-Yorck; ils ont été apportés par une goëlette americaine, qui a fait voile de ce port le 20 avril. Il paroît que la législature des Etats-Unis étoit déja dans des dispositions pacifiques, quoiqu'elle n'eût pas encore connoissance des heureux événemens qui ont rendu la paix à l'Europe. La chambre des représentans a adopté, le 7 avril, à une majorité de 115 voix contre 37, un bill portant révocation des actes de non-importation et d'embargo; et l'on croyoit généralement qu'il n'éprouveroit aucune opposition dans le Sénat. Des dépêches d'une nature décidement pacifique sont parties pour les négociateurs américains à Gottenbourg.

Le duc de Clarence a quitté Londres aujourd'hui pour aller prendre le commandement de l'escadre qui escortera les souverains alliés que l'on attend ici dans quelques jours.

Sir Thomas Picton a fait voile pour l'Amérique septentrionale avec la partie de l'armée commandée par le duc de Wellington destinée à renforcer celle du Canada.

Lord Minto, ci-devant gouverneur du Bengale, est de retour en Angleterre. Il est arrivé le 14 à Plymouth sur la frégate *le Hussard*, qui a touché à Saint-Hélène, d'où elle a fait voile le 12 mars.

Le même jour, 14 mai, deux frégates et une corvette françaises sont arrivées à Plymouth, sous pavillon blanc, amenant 5000 prisonniers de guerre anglais. Elles doivent reconduire en France le même nombre de prisonniers français.

Lord Beresford est arrivé de Paris.

Des lettres reçues de Manchester hier, nous apprennent qu'un vaisseau des Etats-Unis arivé à Liverpool, a apporté la nouvelle du bombardement de New-Yorck; elles ajoutent que ce bombardement a eu le plus grand succes, mais nos lettres directes de Liverpool ne parlent point de l'arrivee de ce vaisseau. (*Morning-Chronicle.*)

M. Hamilton, sous-secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, a communiqué à la chambre des communes le *Memorandum* suivant :

« Lord Castlereagh, dans une lettre datée de Paris le 5 mai, dit que le colonel Cooke et le colonel Saint-Simon, furent dépêches de la part du gouvernement anglais et du gouvernement français, dans la nuit du 30 mars, à lord Wellington et au maréchal Soult; qu'ils furent détenus à Blois par les autorites françaises, pendant quatre jours; ce qui a fait qu'il ne purent arriver avant la bataille de Toulouse. Les Français avoient aussi envoyé par Bordeaux et d'autres grandes villes; mais les officiers qui commandoient ne crurent pas d'abord à la nouvelle, au moins dans toute son étendue. »

Les journaux de Dublin annoncent que dans une assemblée du bureau des catholiques d'Irlande, M. O'Connell s'est expliqué de la manière à ne laisser aucun doute sur les véritables motifs des catholiques d'Irlande en demandant l'émancipation. Un comite doit preparer des resolutions pour l'assemblée générale. Il y a eu un synode catholique convoqué à Dublin pour le 10 de mai : le clergé inférieur y sera admis.

POLOGNE.

Posen, 27 avril.

La division napolitaine qui formoit une partie de la garnison de Dantzick, et qui étoit depuis quelque temps cantonnée dans ses environs, s'est mise en marche le 21 avril pour retourner par Breslau et Vienne à Naples.

Les Russes se fortifient dans la partie de la Moldavie et de la Bessarabie qu'ils ont nouvellement acquise; ils y mettent aussi les forteresses en état de défense.

ALLEMAGNE.

Wesel, 8 mai.

La première colonne de la garnison française, commandée par M. le général Lauberdiere, et consistant en trois bataillons du 123e, trois du 124e, trois du 127e, et d'un bataillon suisse; est partie d'ici ce matin pour se rendre par Venlo, Ruremonde, Louvain et Gand à Lille. La deuxième colonne, sous les ordres du général Ménagère, partira le 10, jour auquel la division de M. le général de Putlits prendra possession de notre forteresse. Les troupes prussiennes avoient déjà, depuis le 6, occupé plusieurs ouvrages extérieurs; on leur a remis aujourd'hui la porte de Berlin. M. le général de division Bourke, gouverneur, partira avec la deuxième colonne. Notre place est en tres bon état, et elle est approvisionnée encore pour long-temps.

FRANCE.

PARIS, 21 *mai.*

Ce soir, le Roi et Mad. la duchesse d'Angoulême, Mgr le duc de Berry, ont assisté à la seconde representation de la reprise d'*Héraclius*. Ils ont été accueillis sur leur route et à leur entrée dans la salle avec l'enthousiasme qui les suit partout. S. M. le Roi de Prusse étoit arrivé *incognito* quelques instans auparavant. Toutes les allusions ont été saisies avec des transports dont il est difficile de donner une idée à ceux qui n'en ont été pas témoins. Demain, nous rendrons un compte détaillé de cette memorable représentation.

— M. le marquis de Champcenetz a repris ses fonctions de gouverneur du château des Tuileries. Il occupe un des appartemens du pavillon de Flore.

— Toutes les troupes qui formoient la nombreuse garnison de Hambourg et l'armée du maréchal Davoust, se mettront en marche le 30 mai prochain pour revenir en France.

— Des lettres de Livourne nous apprennent que sous la protection des puissances alliées, le commerce de ce port a repris beaucoup d'activite, et qu'il y a même une surabondance de denrées coloniales.

— La ville d'Anvers a adressé un Mémoire au Roi, par lequel elle supplie S. M. de lui rendre les tableaux de Rubens qui ont eté enlevés de ses églises.

— Les gentilshommes anglais qui se trouvent maintenant à Paris, au nombre d'environ cent, ont eu il y a quelques jours l'honneur d'être admis à un lever de l'Empereur de Russie. S. M. leur a fait l'accueil le plus gracieux, et a bien voulu leur dire qu'elle se faisoit une fête de voir leur pays. Ils ont trouvé ce monarque parfaitement instruit de tout ce qui se passe en Angleterre.

— On écrit de Rotterdam, que la Meuse est couverte de bâtimens venant d'Angleterre, qui sont charges de denrées coloniales.

— Le *Morning-Chronicle* assure que lord Castlereagh a reçu trois lettres de Buonaparte, par lesquelles celui-ci demande, dans les termes les plus pressans, qu'on lui accorde un asile en Angleterre.

— Lucien Buonaparte a quitté l'Angleterre. On croit qu'il se rend à Rome, où il a des proprietés considérables. Sa famille est restée à Thorngrove, près Worcester. Il a, dit-on, déclaré qu'il retourneroit en Angleterre au mois de septembre prochain, pour y prendre sa famille qu'il conduira en Italie, où il se propose de fixer sa residence. On sait que trois personnes de sa famille habitent déjà Rome, sa mère, son oncle le cardinal Fesch et la princesse Borghèse sa sœur.

— Le cardinal Maury s'est mis en route la veille de l'Ascension pour retourner dans son diocèse de Montefiascone, d'où S. Em. est absente au moins depuis six ans; elle s'y rend néanmoins à petites journées. Son frère, ses neveux et nièces occupent encore l'Archevêché de Paris; mais ce sera pour très peu de temps.

— M. Riffart de Saint-Martin, ex-constituant, et député du département de l'Ardèche au Corps-Législatif, membre du tribunal de première instance du département de la Seine, est mort il y a trois jours à Paris.

— La fille Julie Jacquemin a été condamnée hier à la peine de mort, seulement comme complice de l'empoisonnement commis à Choisy. Les jurés ont déclaré qu'elle n'étoit point auteur du crime : ainsi, les auteurs sont encore à saisir et à punir. Par le même arrêt, la cour d'assises a ordonné le suppression de tous les passages injurieux à Mad. de Normont, contenus dans un Mémoire imprimé en faveur des accusés.

— La direction générale des impôts indirects, à la tête de laquelle est M. le comte Berenger, n'est composée que des administrations des droits réunis et des douanes. M. le directeur-général va occuper l'hôtel de cette dernière administration, rue Montmartre.

— M. Salgues, député du L t au corps-législatif, est mort d'une attaque d'apoplexie en se rendant à son poste.

— L'ancien gouvernement devoit des sommes considérables à l'hospice civil de Morlaix; comme cet hospice n'étoit pas payé, il fut obligé de renvoyer chez eux beaucoup de malades du pays, de refuser les enfans que l'indigence y faisoit conduire, etc. Tout-à-coup des malades prisonniers de guerre de toute nation ont reflué dans les départemens de l'Ouest : d'autres malades, arrivés d'Angleterre sur parlementaire, y ont également afflué, et l'hospice de Morlaix, encombré, se trouvoit dans le plus grand embarras : les dames de cette maison et les administrateurs ont fait un appel aux habitans de Morlaix; cet appel n'a pas été infructueux; des secours de tous genres, du linge, de la charpie, des couvertures, des matelas, de l'argent, ont été apportés en abondance, et la générosité des Morlaisiens a mis les dames hospitalières à même de continuer les soins touchans et éclairés qu'elles prodiguent si constamment à l'humanité souffrante.

— Il paroît une brochure fort piquante, intitulée *la Régence à Blois*, ou *les derniers momens du gouvernement impérial, recueillis par un habitant de Paris réfugié à Blois*. (1)

ARTICLES OFFICIELS.

Le 18, une députation des notaires de Paris a eu l'honneur d'être admise à l'audience du Roi, et de lui présenter, dans une adresse, les hommages de la compagnie.

S. M. a daigné répondre au discours que lui a adressé M. Péan de Saint-Gilles, président de la députation :

« Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens.
» Mes prédécesseurs ont honoré vos fonctions par des témoi-
» gnages de leur confiance : j'ai à votre égard encore
» d'autres devoirs à remplir, c'est de reconnoître la con-
» duite ferme et soutenue de votre corps dans tous les
» temps. »

La même députation présentée à Mad la duchesse d'Angoulême s'est félicité de ce que les notaires ont été les premiers dépositaires de sa confiance pour les secours qu'elle destine aux malheureux. S. A. R. a fait la réponse suivante :

« J'accueille les sentimens de MM. les notaires; j'ai tou-
» jours eu le desir d'adoucir les maux de tous les Français :
» mes sentimens pour eux n'ont jamais varié. »

— Les députations des villes de Pontarlier, Limoges, Mortain, Martel, Gray, Redon, Thann et Mamers ont été admises à l'audience du Roi.

S. M. a répondu :

Aux députés de Pontarlier. « Je reçois avec plaisir la
» nouvelle expression de vos sentimens : je sais quels ils
» furent toujours et la manière dont vous les avez té-
» moignés à l'arrivée de mon frère. Je prendrai les moyens
» de réparer vos malheurs. »

Aux députés de Mamers. « Je vous remercie de vos
» sentimens. Vous me rendez justice en pensant que mes
» malheurs passés ne sont plus rien pour moi. Je ne suis
» plus occupé que du bonheur de mon peuple. »

VARIETES.

On a déjà fait remarquer, dans un premier article, que pour bien juger de la paix, il falloit renoncer à toutes les erreurs nées de ces romans politiques qui, depuis quinze ans, nous ont jetés dans les grandes aventures de l'ambition, en nous faisant courir après des chimères; mais l'on répondra que toutes nos conquêtes n'étoient pas des illusions, et que ce n'est pas un avantage imaginaire d'avoir des *limites naturelles*. Examinons cette question : il y a souvent de grands mots qui n'expriment qu'une fausse idée. Si par les limites propres à une nation, on entend qu'au moyen de certains agrandissemens, elle ait le droit d'occuper tout l'espace qui se trouve entre deux mers, un grand fleuve et deux chaînes de montagnes, il s'ensuivroit que la France seroit le seul peuple de la terre à qui il eût été accordé, par une faveur toute particulière, d'avoir des limites naturelles. Ce mot seroit donc nouveau dans le droit public, puisque les autres nation ne pouvoient avoir le même avantage, à moins qu'on ne dise, par réciprocité, qu'il seroit loisible à chaque peuple d'aller aussi à la découverte, de chercher au loin des fleuves, des montagnes et des mers, et d'étendre jusque là son territoire. Cette prétention n'auroit pas eu de grands inconvéniens, quand la terre n'appartenoit encore qu'au premier occupant, et qu'on pouvoit s'étendre à son gré, sans prendre le bien des autres. On ne nie point qu'il n'y ait des agrandissemens qui, sauf le droit d'autrui, seroit à la convenance d'une nation. Elle peut desirer d'avoir de meilleures frontières militaires ou de nouveaux débouchés pour son commerce; mais du moins faut-il appeler les choses par leur nom, et ne pas substituer au droit public de prétendues lois géographiques. Veut on savoir quelles sont les vraies limites naturelles des Etats dans le système général de l'organisation de l'Europe? Une comparaison, je dirois presqu'un exemple tiré de notre système planétaire, donnera à ce sujet des idées plus justes que ne pourroient le faire de longs raisonnemens. Il faut aussi des limites naturelles à chaque corps céleste; mais où les trouve-t-il? Elles ne consistent que dans les dimensions qui lui sont indispensables pour l'équilibre auquel il doit concourir. Un balancement de forces d'un genre semblable est necessaire entre les Etats; leur harmonie ne peut se maintenir que par leur réaction réciproque, puisque tout est bouleversé aussitôt qu'un des grands Etats sort de sa sphère. Voilà la seule manière de résoudre le problème des limites naturelles. Diverses nations couvrent la terre; chacune existe par son droit, chacune a son indépendance fondée sur sa propriété publique : la seule différence qu'il y ait entr'elles, c'est que les unes sont prépondérantes, c'est-à-dire protectrices; les autres, secondaires ou protégées. Aucun de ces corps n'agit donc par un seul poids; sa force vient de l'aggregation et de la masse politique dont il fait partie. Ces notions sont bien simples; c'est pour cela peut-être qu'on a mis tant de soin à nous les faire oublier; on auroit voulu pouvoir retrancher le mot équilibre politique de nos dictionnaires. Jugeons maintenant, d'après ces notions, si la paix ne laissera pas à la France tout ce qu'il lui faut de force relative; et, pour ne mettre de côté aucune objection, distinguons son existence de sa prospérité. La France ne sera pas moins étendue que dans les périodes de sa plus grande influence; elle restera donc une puissance prépondérante, et les moyens qu'elle aura de protéger ses voisins et d'aider ses alliés naturels, la placeront, comme elle a toujours été, au centre d'une des grandes masses sur lesquelles repose principalement l'équilibre général. Elle n'avoit ni plus d'habitans, ni un territoire plus étendu, lorsqu'elle a résisté plusieurs fois, dans de longues guerres, aux forces combinées de plusieurs nations. Elle etoit bien moins puissante dans les temps antérieurs, ce qui n'a pas empêché qu'elle n'ait conservé, depuis cent générations, son indépendance et sa gloire. Dans la lutte même qui vient d'être terminée, les puissances alliées savent bien que ce n'est pas la France qui a été vaincue. On en doute si peu, que notre fierté nationale ne sera jamais obligée de dire : Recommençons. Notre prospérité aura encore bien moins de limites que nos forces. Un peuple tire sa prospérité de deux causes également fécondes. Il la trouve à la fois dans les avantages que lui procure le haut degré de sa civilisation, et dans son aptitude à s'approprier une part plus considérable des avantages de la civilisation générale. Or, quelle nation, sous ces deux rapports, peut l'emporter sur les Français? Cependant, un obstacle nous seroit encore resté à vaincre pour être admis dans ce grand partage des biens de l'etat social. Il faut le reconnoître, la paix n'auroit pas suffi pour nous ramener l'affection des autres peuples; mais c'est le premier bienfait que nous devons à la présence de la famille de nos Rois. Il ne peut y avoir de paix plus éminemment française, que celle qui a pour base les sentimens réciproques d'une réconciliation générale dans toute l'Europe.

***

Cours de la Bourse, du 21 mai.

Cinq p. cent, J. du 22 mars 1814. — 6.f 59f 60c 50c 59f 60c 70c 75c 70c 85c 95c 75c 85c

Actions de la Banq de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 970f 980f 975f 977f 50c 980f 977f 50c

---

(1) Prix : 75 c., et 90 c. par la poste.
A Paris, chez le Normant, libraire, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts;
Et chez Fantin, libraire, quai des Augustins.

LUNDI 23 MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS.

MM. les Souscripteurs des départemens, dont l'abonnement finit le 31 de ce mois, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retard.

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES DEBATS, *est de* quinze fr. *pour trois mois*, *de* trente fr. *pour six mois*, *et de* soixante fr. *pour l'année.*

Les lettres, paquets et argent, doivent être adressés, franc de port, au Bureau dudit Journal, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, et les effets passés à l'ordre du caissier.

On est prié de joindre à toutes les réclamations, changemens d'adresse, ainsi que pour les renouvellemens, la dernière adresse imprimée que l'on a reçue avec le Journal; on sera servi plus promptement.

NOUVELLES ETRANGERES.

SICILE.

Palerme, 26 avril.

DÉCLARATION.

Ferdinand IV, par la grâce de Dieu, Roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, infant d'Espagne, etc.

Profondément indigné du bruit perfide répandu par nos ennemis, que nous avons renoncé ou que nous sommes disposé à renoncer à nos droits sur le royaume de Naples, nous croyons qu'il est de notre devoir de faire connoître la fausseté d'un tel bruit aux puissances nos alliées, à toutes les nations, et particulièrement à nos sujets et enfans très chers du royaume de Naples, en déclarant hautement que nous n'avons jamais renoncé et que nous sommes invariablement résolu à ne jamais renoncer à nos droits légitimes et incontestables sur le royaume de Naples, et que notre volonté constante et immuable est de n'accepter aucune offre d'indemnité, aucune compensation quelconque pour ledit royaume, lequel nous entendons conserver pour nous et transmettre à notre successeur immédiat, ainsi qu'il nous a été transmis par notre père de très glorieuse mémoire. Toutes les mesures que nous avons prises jusqu'à ce jour, et que nous sommes dans le cas de prendre, l'emploi de nos troupes, leur union avec les forces de nos augustes et anciens alliés, n'ont eu et n'ont d'autre but que de coopérer avec eux au triomphe de la juste cause générale, et de concourir à leurs vues magnanimes, tant de fois manifestée pour le renversement de toutes les usurpations, et pour le rétablissement de la justice et de la légitimité.

Palerme, 24 avril 1814. FERDINAND.

ITALIE.

Porto-Ferrajo (Ile d'Elbe), 7 mai.

Le 3, vers les six heures du soir, une frégate anglaise mouilla dans notre port; elle mit à terre plusieurs officiers d'état-major russes, anglais, autrichiens, avec deux généraux français qui avoient accompagné l'ex-empereur Napoléon à bord de la frégate. Un de ces officiers, ayant officiellement notifié au commandant du port l'arrivée de ce fameux personnage, on fit dans la nuit des préparatifs pour le recevoir. Toutes les autorités furent convoquées pour assister le lendemain à la cérémonie de son entrée.

Le 4, au matin, un détachement de troupes apporta dans la ville un drapeau envoyé par le ci-devant empereur, et qui fut à l'instant arboré sur le fort de l'Etoile au bruit de plusieurs salves d'artillerie. Ce drapeau étoit sur un fond blanc parsemé d'abeilles, avec les armes de Buonaparte réunies à celles de l'île par une barre rouge. Peu de temps après, Buonaparte descendit à terre avec toute sa suite; il fut salué, par l'artillerie de la forteresse et celle des forts, de 101 coups de canon; la frégate anglaise répondit à cette salve par 24 coups. Napoléon étoit vêtu d'une redingotte bleue et d'un habit brodé d'argent; il portoit une décoration particulière également d'argent; il avoit un chapeau rond avec une cocarde blanche; il paroissoit jouir de la meilleure santé. A son entrée dans la ville, les troupes étant sous les armes, il fut reçu par les différentes autorités, par le clergé et un grand nombre d'habitans que la curiosité avoit attirés à ce spectacle.

Après une courte harangue, le maire lui présenta les clefs de la ville. Buonaparte se rendit ensuite, avec son cortège militaire, civil, ecclésiastique, à la cathédrale, où l'on chanta un *Te Deum*. A la sortie de l'église, il fut conduit au palais de la Mairie, qui étoit provisoirement destiné pour son habitation. Il y fut de nouveau complimenté par les autorités et les employés supérieurs; il parla à chacun avec une extrême gaieté, faisant différentes questions relatives au pays. On remarqua entr'autres les paroles suivantes : « Lorsque j'eus la certitude que la » guerre ne se faisoit plus à la France, mais à moi, j'étois » trop attaché à cet Etat pour ne pas faire tout ce qui lui » étoit plus convenable. L'abdication du trône est pour » moi un léger sacrifice, s'il doit être utile à la France; » j'ai abdiqué de bonne volonté. »

Après un peu de repos, il monta à cheval, et alla visiter avec toute sa suite Marciana, Campo, Capo-Liveri et Rio. De retour à Porto-Ferrajo, il donna un grand dîner à toutes les autorités.

Le même jour on publia la proclamation suivante :

« Habitans de l'île d'Elbe, les vicissitudes humaines ont conduit au milieu de vous l'empereur Napoléon, et son propre choix vous le donne pour souverain. Avant d'entrer dans vos murs, votre auguste et nouveau monarque m'a adressé les paroles suivantes que je m'empresse de vous faire connoître, parce qu'elles sont le gage de votre bonheur futur :

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Lundi 23 Mai 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

La 1re rep. de *l'Hôtel garni, ou la Leçon singulière, Tom-Jones.* En attendant la 1re rep. des *Etats de Blois*, tragédie en cinq actes.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

La 2e rep. *des Béarnais, ou Henry IV en voyage, Zémire et Azor.*

THÉATRE DE L'ODÉON

Concert vocal et instrum. au bénéfice des artistes de l'orchestre italien.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Au Feu! Un Petit Voyage du Vaudeville, le Grenadier de Frédéric.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

La prem. du *Petit Joconde, Quinze Ans d'absence, Jocrisse changé.*

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, la Tête de Bronze.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Une Matinée de Frédéric II, l'Heureux Hasard, Berthilie,

CIRQUE DE MM. FRANCONI.

Grands exercices d'équitation, suivis de *l'Entrée de Henri IV à Paris.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

Le panorama du Danube, vue de Léopol-Berg, est visible boulevard des Capucines. Prix : 2 fr. 30 c.

PLANS EN RELIEF, *Palais-Royal*, n° 55.

Voyages au Simplon, aux Alpes, au Jura, au lac de Genève, etc. avec une collection des vues les plus intéressantes de la Suisse. Prix 2 f.

COSMORAMA.

Se voit tous les jours. — Prix : 1 fr. 50 c.

THEATRE FRANÇAIS.

Seconde représentation de la reprise d'*Héraclius*.

Un spectacle honoré de la présence des plus aimés des princes, devient une solennité dont le récit exigeroit un autre cadre, et surtout une autre plume. Je n'ai pas besoin de dire quel concours immense de spectateurs avoit attiré l'espérance de voir le Roi, de voir MADAME, et les princes de cette famille auguste dont les droits si anciens, si respectables, si sacrés, sont encore augmentés de tous les droits du malheur. S. M. n'étoit pas placée dans la loge de l'avant-scène, mais au centre de la galerie, au milieu de ses enfans, dans l'endroit où elle pouvoit rassembler sur elle le plus de regards, et qui la rapprochoit le plus de cette foule de sujets fidèles, impatiens de bien connoître ses traits, et heureux d'y lire l'expression d'une satisfaction pure et d'une bonté paternelle. Ce n'étoit dans toute la salle qu'une clameur de joie, qu'un long cri de bonheur dans lequel on ne distinguoit plus de sons articulés, et auquel la famille royale répondoit par les démonstrations les plus tendres. Quelles paroles pourroient jamais atteindre à l'éloquence de ce langage muet, et se rendre plus intelligibles à tous les cœurs? Les nombreuses allusions que la pièce offroit partout, ont été saisies avec ivresse, mais aucune aussi vivement que celles qui se rattachoient à des sentimens heureux et à de douces espérances; touchant effet de l'influence d'un bon roi qui veut repousser tous les souvenirs pénibles, effacer toutes les impressions douloureuses, et dont l'âme bienveillante et sublime s'est déjà fait comprendre de son peuple!

Je dois parler d'*Héraclius*. Je l'avoue : je ne m'expose pas sans inquiétude à confondre des faits qui appartiennent à l'histoire, et qui peignent l'esprit public avec des questions de pure critique.

Nos premières pièces de théâtre, et particulièrement celles qui ont

» Général, j'ai sacrifié mes droits aux intérêts de la » patrie, et je me suis réservé la souveraineté et la pro» priété de l'île d'Elbe ; toutes les Puissances ont con» senti à cet arrangement. Faites connoître ce nouvel état » de choses aux habitans, et le choix que j'ai fait de leur » île pour mon séjour, en considération de la douceur » de leurs mœurs et de leur climat. Dites - leur qu'ils » seront l'objet de mon intérêt le plus vif. »

» Habitans de l'île d'Elbe, ces paroles n'ont pas besoin de commentaires ; elles formeront votre destinée. L'empereur vous a bien jugés. Je vous dois cette justice, et je vous la rends.

« Habitans de l'île d'Elbe, je m'éloignerai bientôt de vous. Cet éloignement me sera pénible ; parce que je vous aime sincèrement ; mais l'idée de votre bonheur adoucit l'amertume de mon départ ; et en quelque lieu que je puisse être, je me rapprocherai toujours de cette île par le souvenir des vertus de ses habitans, et par les vœux que je formerai pour eux.

» Porto-Ferrajo, 4 mai 1814. »

Le général de brigade, DALESME.

Dans la matinée du 5, l'ex-empereur, toujours accompagné des commissaires des Puissances alliées, monta à cheval à six heures, et alla visiter Porto-Longone, éloigné de cinq milles, et dont il fut mis en possession par l'officier autrichien, comme il l'avoit été de toutes les autres propriétés de l'île. Jusqu'ici on ignore s'il aura une nombreuse maison ; on a débarqué cependant plusieurs beaux chevaux de carrosse, et on attend d'autres équipages et un corps de troupes des Puissances alliées. (*Gazette de Florence.*)

Gênes, 11 mai.

Lundi dernier, à trois heures après midi, notre port offrit un spectacle des plus imposans et des plus magnifiques, au moment de l'arrivée du Roi de Sardaigne. Aussitôt que le vaisseau qui portoit S. M. parut à l'entrée du port, des salves d'artillerie retentirent de tous les bâtimens rangés en ligne. Aux premiers coups de canon, une partie de la population accourut sur les remparts, et l'autre se précipita dans les barques pour jouir de plus près de ce spectacle. Les salves recommencèrent au moment où le Roi sortit de son vaisseau pour monter une barque, qui fut conduite vers le port Royal au milieu des plus vifs applaudissemens de tous les équipages. S. M. fut complimentée par une députation, à laquelle elle répondit dans les termes les plus affectueux. Elle monta ensuite en voiture avec lord Bentinck, le prince Kolowski, ministre russe en Sardaigne, le comte de Roburent, grand-écuyer. Les rues qui furent traversées par le cortège du Roi, étoient bordées d'une haie de troupes, la plupart piémontaises. S. M. descendit au palais Carrega, qui avoit été préparé avec beaucoup de magnificence pour la recevoir. Le même jour, le Roi admit à son audience différentes députations, ainsi que les personnes les plus distingués du Piémont.

Le gouvernement provisoire de Gênes a donné, le 5 de ce mois, une fête extrêmement brillante à lord Bentinck, notre libérateur. S. M. Sarde a daigné honorer cette fête de sa présence. A son entrée, un nombreux orchestre a joué l'air du chant national anglais : *God save the King*. S. M. s'est entretenue familièrement, pendant plus d'une heure, avec les membres du nouveau gouvernement. La salle, qui avoit été disposée pour la fête, est une des plus vastes salles d'Italie ; elle contenoit plus de quatre mille personnes. Le soir, toute la ville fut illuminée.

SUÈDE.

Gottenbourg, 10 mai.

Le chef des douanes à Copenhaque, le baron de Molke, a été arrêté pour avoir correspondu avec le prince Chrétien. Son secrétaire, M. Buk, est condamné à passer le reste de sa vie dans la tour Bleue. Quelques autres personnes ont été arrêtées, et on croit qu'elles seront traitées de même. Rien de nouveau sur la Norwège.

ALLEMAGNE.

Hanovre, 10 mai.

On prétend que l'électorat de Brunswick-Lunebourg aura un accroissement de territoire, qui arrondira ce pays. On nomme différentes parties qui doivent concourir à former cette augmentation ; mais les nouvelles officielles pourront seules donner quelque certitude à cet égard. Si les conjectures qu'on a formées se réalisent, l'électorat d'Hanovre gagnera beaucoup à ces nouvelles acquisitions.

Blankenèse, 13 mai.

Le général Davoust a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Paris. Le général Gérard a pris le commandement de l'armée, et a promis que l'argent pris à la Banque seroit rendu. En quittant le commandement, le maréchal Davoust a publié un ordre du jour, dans lequel il fait le plus grand éloge de son successeur et de la conduite de l'armée.

Le général Hogendorp, dont on n'oubliera pas le commandement à Hambourg, est parti pour la Hollande.

Francfort, 18 mai.

On attend ici S. Exc. M. le ministre prussien baron de Stein ; on présume cependant qu'il ne quittera pas Paris avant le départ des souverains alliés.

Il paroît certain que la princesse Catherine de Wurtemberg, épouse de Jérôme Buonaparte, est enceinte : elle n'a pas encore eu d'enfant.

Les journaux allemands publient les conjectures suivantes, que nous ne garantissons nullement :

« Le bruit court que le roi de Naples Joachim cédera ce royaume à perpétuité en échange de la Sardaigne. Le roi de Sardaigne joindra en indemnité, à ses anciens Etats du continent, le Milanais, avec le titre de roi d'Italie ; mais il mettra aussitôt cette couronne sur une autre tête, celle de son gendre, l'archiduc François. Ce prince, héritant des droits de sa mère, l'archiduchesse Béatrix, sur Modène, se trouvera ainsi possesseur d'une étendue de pays qui le rendra assez puissant pour garantir l'Italie de toute invasion étrangère. »

ANGLETERRE.

Londres, 18 mai.

On a appris hier la nouvelle de la mort de Charles-Louis-

---

commencé la gloire de l'art dramatique en France, sont empruntées au théâtre espagnol. *Le Cid* étoit presque vers pour vers dans une tragédie de Guillain de Castro, comme Scudéry le prouva dans sa curieuse recherche des plagiats de Corneille. Scudéry étoit lui-même un grand plagiaire, mais un plagiaire malheureux dans ses vols, et à qui personne ne pouvoit être tenté de disputer la misérable triperie dont il dépouilloit les anciens et les modernes. Corneille ne se défendit pas même de ce genre de larcin auquel on attachoit très peu d'importance de son temps, et il retourna à son péché toutes les fois qu'il put le faire d'une manière profitable pour sa réputation. *Héraclius* est tiré de la *fameuse comédie* de Calderon, *Tout est Vérité et tout est Mensonge*, que Voltaire a parodiée à sa manière dans une traduction bouffonne ; ce qui ne l'empêche pas d'y reconnoître des éclairs d'un grand talent. Tout le monde sait qu'on y trouve littéralement ces trois vers célèbres qui seront à jamais cités comme un exemple du sublime de sentiment :

O malheureux Phocas, ô trop heureux Maurice,
Tu retrouves deux fils pour mourir après toi !
Je n'en puis trouver un pour régner après moi !

Cette découverte a même donné lieu à une polémique assez vaine entre les chiffonniers littéraires qui pèsent les grandes réputations dans leurs petites balances. Il étoit à-peu-près décidé, non sans de longues altercations, que c'étoit Calderon qui avoit volé Corneille ; et il n'y avoit que trois difficultés à cela : la première, c'est qu'il est presque certain que Calderon, qui avoit plus de génie que de talens acquis, ne savoit pas le français ; la seconde, c'est que l'*Héraclius* n'avoit pas été traduit de son temps en espagnol ; la troisième, qui paroît propre à terminer toutes les discussions, c'est que la *fameuse comédie* étoit antérieure de quatre ans à la tragédie de Corneille. Il est vrai que le silence, et même l'assertion implicite de celui-ci prêtoit quelque force à cette présomption. Loin de faire la moindre concession à Calderon, il ne daigne pas le nommer dans sa préface : il va plus loin ; il parle de toutes les innovations de Calderon comme si elles lui étoient propres, et il se les attribue avec une apparence de candeur si bien faite pour imposer, que je serois porté à me défier moi-même de mon opinion, si la priorité de la *fameuse comédie* n'étoit pas un point de critique littéraire bien arrêté : « Voici une » hardie entreprise sur l'histoire, dit-il ; j'ai falsifié la naissance » d'Héraclius.... ; j'ai prolongé la durée de l'empire de son prédé» cesseur, et je lui ai donné un fils... : j'ai supposé que l'échange » avoit eu son effet, et de cet enfant sauvé par la supposition d'un » autre, j'en ai fait Héraclius... ; j'ai feint que cette Léontine ne » pouvoit cacher long-temps cet enfant, etc. etc. etc. » Qui croiroit à lire de pareilles choses que cette *hardie entreprise*, cette *falsification*, cette *prolongation*, cette *supposition*, et toute cette complication d'incidens ne sont pas l'ouvrage de Corneille, mais celui d'un auteur espagnol dont il ne fait pas mention ? Tout cela s'explique par l'opinion où l'on étoit encore que tout ce qui étoit bon dans une langue morte, et même dans une langue étrangère, étoit de bonne prise pour la nôtre, surtout quand l'imitateur laissoit bien loin son modèle, comme Corneille l'avoit fait de Calderon et de Guillain de Castro. La délicatesse littéraire de nos auteurs est infiniment plus irritable ; elle se révolte de la rencontre d'un hémistiche, de l'analogie d'une pensée, de l'identité d'une rime. On ne sauroit croire combien la littérature moderne a gagné sous le rapport de la probité.

Le reste de cette préface est assez curieux à lire ; elle prouve en général que le talent de faire de belles tragédies n'est pas toujours uni à un goût parfaitement pur ; et que si d'Aubignac, qui possédoit si bien les principes, a échoué dans l'exécution, tel auteur habile comme Corneille dans la pratique du théâtre, a pu se tromper sur

Frédéric, duc de Mecklembourg-Strelitz, frère aîné de S. M. la reine d'Angleterre. Ce prince étoit le 10 octobre 1741. On croyoit que la Gazette de Londres auroit publié hier au soir l'ordre d'un deuil général.

Le duc de Wellington est décidément nommé ambassadeur à la cour de France; il a envoyé son acceptation. Ce grand général doit incessamment quitter Madrid. Il s'embarquera au port du Passage pour Portsmouth, et recevra à Londres ses instructions pour le traité définitif.

On fait à Carlton-House les plus grands préparatifs pour les fêtes de la paix.

On attend à chaque instant l'arrivée des Empereurs de Russie et d'Autriche, et du Roi de Prusse, mais comme on ignore et le jour et le port où ils débarqueront, les lords de la Trésorerie ont envoyé aux officiers des douanes dans tous les ports de l'Est et du Midi, l'ordre d'aider par tous les moyens le débarquement de tous les équipages de LL. MM., de les faire conduire dans la capitale, et sans faire payer aucuns droits. (*The Courrier.*)

Le nouveau vaisseau de ligne *le Nelson*, le plus grand et le plus beau vaisseau qui ait jamais été construit en Angleterre, est maintenant fini à Woolwick, et il peut être lancé à la mer; mais on réserve ce magnifique spectacle aux illustres souverains qui viennent visiter notre île.

On se rappelle que lorsque Joseph Buonapaparte s'enfuit d'Espagne, sa voiture, qu'il avoit abandonnée, tomba entre les mains de nos troupes. Dans une cachette pratiquée sous l'impériale de la voiture, on trouva plusieurs tableaux excellens volés aux églises et aux palais de Madrid. On les envoya à milady Wellington, et ils sont en ce moment à Londres; mais la duchesse en a expédié la liste à la régence d'Espagne, afin de reconnoître les légitimes propriétaires, auxquels ils doivent être rendus. On croit que la duchesse de Wellington en permettra l'exposition pendant les fêtes prochaines.

FRANCE.

Lyon, 16 *mai*.

M. le comte Alexis de Noailles, aide-de-camp de MONSIEUR, frère du Roi, commissaire extraordinaire de S. M., vient d'adresser aux habitans de la 19e division militaire la proclamation suivante :

« Si l'entier exercice de mes fonctions fut quelque temps retardé, aujourd'hui nous rentrons tous sous l'autorité royale. Les hautes puissances alliées, satisfaites d'avoir affranchi l'Europe de la plus odieuse tyrannie, rappellent leurs armées; elles veulent que la France, heureuse et forte, jouisse de tous les bienfaits de la paix.

» Ma mission au milieu de vous est bien douce à remplir, puisqu'elle n'a pour objet que de vous faire oublier vos malheurs, et de vous faire sentir tous les avantages d'un gouvernement légitime et paternel. Je viens vous dire les sentimens de cet auguste prince, que la Providence a rappelé sur le trône de ses ancêtres : tout son bonheur est dans le bonheur de son peuple; sa présence délivre la religion du joug honteux qui pesoit sur elle, rend aux tribunaux la liberté de leurs jugemens, au commerce des lois fixes qui sont l'appui et le refuge de la bonne foi, à tous les Français sûreté et protection. Heureux de tout le bien qui a pu se faire dans des temps difficiles, il applaudit au mérite et au zèle de ses administrateurs; il ne veut d'autre gloire que celle de ses braves armées, et c'est avec un noble orgueil qu'il s'entoure des souvenirs d'une valeur que toute l'Europe admire.

» Tels sont les sentimens de Louis XVIII. Combien je me félicite de les proclamer dans cette métropole si célèbre, d'élever l'étendard royal au sein de cette ville, qui, dès les premiers jours de nos malheurs, devint comme le boulevard de la France contre la tyrannie, sur ces murs qui depuis vingt ans attestent encore une généreuse résistance, et près de ces champs où reposent de vaillans martyrs!

» Enfin, nous obtenons aujourd'hui le prix de tant de sacrifices; nous le possédons ce Roi désiré, qui semble ne nous apparoître que pour finir nos maux et nous procurer une paix inespérée.

» Unissons-nous pour le servir; à quelqu'époque que nos pères aient acquis de la gloire, empressons-nous de la déposer au pied du trône. Nous sommes tous les sujets du Roi, rangeons-nous sous l'antique drapeau blanc qui rallioit nos aïeux autour du grand Henri; et revêtus des couleurs françaises, crions de concert avec toute la France : *Vive le Roi!*

Signé le comte ALEXIS DE NOAILLES.

Nancy, 17 *mai*.

On a publié hier ce qui suit :

« Les fonctions que j'ai exercées ici, depuis l'entrée des troupes alliées, venant de cesser, je m'empresse de relever les fonctionnaires publics des engagemens que je leur ai fait contracter envers les hautes-puissances alliées. Ceux qui désirent se faire restituer les engagemens pris par écrit, peuvent les retirer des mains de M. de Marquardt, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, et du secrétaire d'ambassade, M. de Kœnigfels. Ils sont chargés également de recevoir toutes les réclamations à faire au gouvernement général, qui avoit été établi par les hautes puissances alliées, mon prochain départ d'ici ne me permettant point de m'occuper dorénavant des objets qui y sont relatifs. »

Nancy, ce 16 mai 1814. DALOPEUS.

PARIS, 22 *mai*.

S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême est grand-amiral de France. C'est M. le duc de Penthièvre qui l'étoit avant la révolution.

— On a publié une liste inexacte des sénateurs que le Roi a nommés membres de la commission chargée du travail préparatoire de la constitution. Voici leurs noms : MM. Barthelemy, le maréchal Serrurier, Barbé-Marbois, Fontanes, Germain-Garnier, Pastoret, Sémonville, Boissy-d'Anglas et Vimar.

— M. Lainé, membre du Corps-Législatif, est arrivé ce matin de Bordeaux; il a assisté aujourd'hui à la première séance des commissions du Sénat et du Corps-Législatif.

— M. le baron Pasquier, ci-devant préfet de police de Paris, est nommé directeur-général de l'administration des ponts et chaussés de France, sous l'autorité du ministre-secrétaire-d'État au département de l'intérieur.

— M. de Pannat n'est point secrétaire-général de la marine, mais secrétaire de l'amirauté de France.

---

la théorie : c'est ainsi qu'il écrit, pour défendre l'invraisemblance d'*Heraclius*, cette singulière phrase qui seroit encore une singulière phrase, même quand elle renfermeroit une idée juste. « J'irai plus » outre, et quoique peut-être on voudra prendre cette proposition » pour un paradoxe, je ne craindrai point d'avancer que le sujet » d'une belle tragédie doit n'être pas vraisemblable. » Corneille avance là une chose fort étrange : il valoit beaucoup mieux dire franchement qu'il avoit suivi Calderon, parce qu'il n'avoit pas voulu prendre la peine de le refaire.

Le sujet d'*Héraclius* produit une foule de situations tragiques. Il n'y en a point de plus romanesque, et il y en a peu d'aussi intéressant; mais les moyens en sont si embrouillés, les ressorts si confus, la marche si difficile, qu'on ne peut pas se dispenser d'avouer avec Voltaire qu'il faut plus d'une lecture pour l'entendre. Corneille au reste n'avoit pas des idées bien nettes, et ne paroissoit pas capable d'une disposition bien lumineuse quand il entreprit cette tragédie, si l'on en juge par la fable et par certaines parties du style. L'obscurité générale de son sujet s'est étendue jusqu'à son épître dédicatoire dont j'ai retenu un passage qui est le prototype du galimatias double et auquel il ne manque que des rimes pour figurer avec distinction parmi les amphigouris de Collé. Je le citerai pour la satisfaction des mauvais écrivains qui sont bien aises d'avoir des raisons de ne pas croire à la perfection soutenue. « Quelle apparence donc qu'en » quelqu'endroit que notre langue puisse avoir entrée, on puisse » croire que quelque homme mérite quelque véritable estime, si » ses travaux n'y portent les assurances de l'état que vous en faites, » dans les hommages qu'il vous en doit. » C'est à M. Séguier que ce discours s'adresse. Je conviens que le quatrième acte d'*Heraclius* est d'un autre style.

Heraclius étoit presque une nouveauté aux Français. Cette pièce un peu négligée au répertoire avant la révolution, n'y avoit été conservée que moyennant un certain nombre de mutilations dont le motif n'est pas difficile à comprendre. Pour un peuple qui n'est pas tout-à-fait corrompu, l'amour du souverain légitime est un sentiment inaliénable comme ceux de la nature, et l'usurpateur le mieux affermi, sent toujours la nécessité d'éviter les allusions qui le réveillent. On pense bien que M. Esménard, qui étoit chargé de la délicate opération de défigurer tous nos tragiques, et qui s'en acquittoit à merveille, n'avoit épargné aucun des vers que l'enthousiasme du public accueille aujourd'hui si vivement : *Héraclius* ne pouvoit donc pas manquer de plaire dans les circonstances où nous sommes, n'eût-il offert au public que le rétablissement d'un prince du sang royal sur le trône de son père, et le châtiment d'un tyran. Mais il manque peu de chose d'ailleurs à cet ouvrage pour être compté au nombre des chefs-d'œuvre de l'auteur : il est même à remarquer que dans la progression très régulière de son génie, à commencer par *le Cid*, il est le premier pas de son apogée vers sa décadence, et avec un sujet moins inextricable, un *imbroglio* moins embarrassé, ce premier pas seroit à peine sensible. Les rôles de Léontine et de Pulchérie sont dessinés de la manière la plus vigoureuses, et le caractère des jeunes princes ne le cède pas à celui d'Antiochus et de Seleucus auxquels ils ressemblent beaucoup. Il est vrai qu'on se ressembleroit de plus loin, puisque les deux ouvrages se suivirent à moins de trois ans d'intervalle; et la terrible anxiété qui occupe le cinquième acte de Rodogune produisit un si grand effet, qu'il n'est pas étonnant que le poète ait cherché à la renouveler dans *Heraclius*; mais cette fatigue d'émotions étoit trop accablante pour ne pas nuire au dénoûment. Dans Rodogune, c'est elle qui produit la péripétie; dans *Heraclius*, elle y est antérieure d'un acte, et la fin de l'action ne peut plus enchérir sur les sensations reçues. Cet art de ménager les effets, qui

— On vient de mettre en vente chez Déterville, rue Hautefeuille, n°. 8, et chez le Normant, un nouvel ouvrage en trois volumes, intitulé *Nouvelles parisiennes* ou *les Mœurs modernes*, par M. Bazot. Prix : 8 fr., et 11 fr. par la poste. Nous rendrons compte de cet ouvrage.

— On vient de mettre en vente chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, un ouvrage intitulé : *la Révolution*, *l'Usurpateur, et le Retour des Bourbons*, prédits 777 ans avant Jésus Christ. Vision prophétique, tirée du livre d'Isaïe, par l'auteur de la *Vision*, ou *le Spectre de Saint-Dizier*. Broch. in-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

ARTICLES OFFICIELS.

ORDONNANCES DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Sur le rapport de notre ministre et secrétaire d'Etat de la guerre, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre cousin le maréchal Oudinot est nommé commandant en chef du corps royal des grenadiers et des chasseurs à pied de France.

2. Notre cousin le maréchal Ney est nommé commandant en chef du corps royal des cuirassiers, des dragons, des chasseurs et des chevau-légers-lanciers de France.

Donné au château de Tuileries, le 20 mai 1814.

— Le comte François d'Escars, maréchal-de-camp, est nommé commandant de la brigade des carabiniers de MONSIEUR.

Donné au château des Tuileries, le 20 mai 1814.

— Le lieutenant-général de Bourmont est nommé commandant de la 18e division militaire.

Donné au château des Tuileries, le 20 mai 1814.

— Le lieutenant-général Dessoles, commandant en chef la garde nationale de Paris, est nommé chef d'état-major-général auprès de notre bien-aimé frère MONSIEUR, colonel-général des gardes nationales de France.

Donné au château des Tuileries, le 20 mai 1814.

— Sont nommés aux emplois d'officiers supérieurs du régiment d'infanterie légère du ROI, savoir :

A l'emploi de colonel, le sieur de Beurnonville, colonel du 19e régiment d'infanterie légère ;

A l'emploi de major, le sieur Montchoisy, chef de bataillon dans l'ex-jeune garde impériale ;

Aux emplois de chefs de bataillon, les sieurs Burtin, chef de bataillon au 19e régiment d'infanterie légère ; Paissot, chef de bataillon au même régiment ; Gentet, chef de bataillon, adjoint à l'état-major-général.

Fait au château des Tuileries, le 20 mai de l'an 1814.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre, le conseil d'Etat entendu, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le 10e régiment d'infanterie de ligne prendra la dénomination de *régiment de Colonel-général*.

2. Ce régiment sera sous les ordres immédiats de notre cousin le prince de Condé, colonel-général de l'infanterie française.

Donné au château des Tuileries, le 20 mai 1814.

Le ROI a décidé que la fleur de lis en argent seroit la seule portée, quelles que puissent avoir été les demandes de la fleur de lis d'or et leur obtention, MONSIEUR ayant adopté à son arrivée ce signe honorable de dévouement et de fidélité au ROI et devant continuer à le porter aussi.

— Le ROI recevra lundi, à midi et demi, les présentations des étrangers admis à leurs cours respectives ; et, à huit heures du soir, celles des étrangères admises à leurs cours respectives.

— Les juges-de-paix de Paris, présidés par leur doyen, M. Visnick, qui a porté la parole ; les avocats à la cour de cassation, la chambre des avoués au tribunal de première instance à Paris ; la société des antiquaires de France ; les députés des départemens de l'Orne et de l'Isère ont été admis hier à l'audience du ROI.

S. M. a répondu :

Aux juges-de-paix de Paris. « Je reçois avec plaisir » l'expression de vos sentimens. Continuez à mériter le beau » nom que vos fonctions indiquent, et comptez sur ma » protection. »

Aux députés de l'Orne : « Je reçois les témoignages de » vos sentimens : vous savez quels furent toujours les miens » pour vous. Travailler à votre bonheur, donner à mon » peuple des institutions qui puissent le rendre heureux : » tel est mon but. »

Aux députés de l'Isère : « Je reçois avec plaisir l'assurance » de vos sentimens. Ils sont bien chers à mon cœur, car » ce sont ceux de véritables enfans. Puissé-je toujours être » digne d'être appelé leur père ! »

MINISTERE DE LA GUERRE.

MM. les officiers qui sont à Paris sont invités à se présenter, tous les jours, depuis deux heures jusqu'à cinq, à la division du personnel du ministère de la guerre, pour y recevoir l'autorisation de se rendre dans un des départemens du Royaume, à l'effet de faire connoître à M. l'inspecteur-général, qui s'y trouvera, leurs services et leurs droits pour être admis à concourir à la nouvelle formation des régimens de l'armée.

ANNONCES.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.

---

est un des secrets les plus importans de l'invention dramatique : auroit-il commencé dès-lors à échapper à Corneille ?

Il y avoit long-temps qu'on n'avoit vu au Théâtre Français une tragédie aussi bien jouée. Elle ne peut que gagner encore à chaque représentation, parce qu'elle a besoin d'être mieux sue, au moins par quelques acteurs dont la mémoire ébranlée l'a fait languir à la premiere. Mlle Raucourt n'est pas une actrice parfaite. On lui reproche avec raison quelques intonations qui manquent de fermeté et de noblesse, et surtout quelques intentions qui sortent de l'idéal de la tragédie, pour se rapprocher d'une nature inférieure, d'une nature basse et comique. Mais ces taches sont très rares dans son débit, qui est, à cela près, ce qui nous reste de mieux en ce genre, et qui doit servir de modele à quiconque ose espérer une part de son héritage. Mlle Raucourt rappelle d'ailleurs aux amateurs de la tragédie toutes les belles traditions de l'art qui n'existent plus qu'en elle ; et quoique ce souvenir soit déjà mêlé de regrets, il faut bien en jouir à défaut de ce qui nous manque aujourd'hui, soit en possession, soit en espérances. On ne peut pas se dissimuler que la déclamation est perdue en France jusqu'à nouvel ordre ; elle est perdue jusqu'au moment où les théâtres de province, épurés des folles horreurs du mélodrame, et des insipides facéties du Boulevard, pourront devenir encore une pépinière de talens ; elle est perdue tant que la décadence tous les jours plus imminente de la comédie ne nous aura pas prouvé que les bons comédiens ne se forment point à l'école d'un professeur du Conservatoire, en apprenant à analyser des sentimens, à compasser des gestes, à cadencer des périodes, mais à l'école de la sensibilité et de l'expérience. On se livroit jadis au théâtre par instinct, et cet instinct souvent trompeur étoit quelquefois l'effet d'une conscience secrète qui révéloit un grand talent à lui-même. Aujourd'hui, on se fait *artiste* par spéculation, comme on se feroit toute autre chose, sans se rappeler qu'on ne réussit pas dans un art à moins d'être doué d'une disposition innée à le cultiver, et qu'il ne suffit pas de grimacer le rire pour le faire naître, ou les pleurs pour en obtenir. Il est vrai que ce système absurde n'étoit pas exclusif à un art, à une profession donnée ; il tenoit à une grande maladie sociale, dont le principal symptôme étoit ce désordre d'ambition qui s'étendoit depuis le trône jusqu'aux coulisses. On avoit mis à la place des vocations raisonnables et de la sage émulation qui entretient l'équilibre des états, je ne sais quelle cupidité vague *dont l'objet étoit partout, et les bornes nulle part*. Avec de sages institutions qui rétabliront l'ordre dans l'ensemble, on l'obtiendra dans les détails ; mais il faut attendre, parce que les grandes réformes ne s'improvisent pas, et surtout parce que rien ne prouve que la réforme des nations doive commencer par la comédie.

Pulchérie n'est pas un de ces rôles éplorés que Mlle Duchesnois soupire avec des modulations si tendres ; ce n'est pas un de ces rôles convulsifs qu'elle sanglote avec des spasmes si inquiétans : c'est une Romaine très fiere et même un peu virile. Cependant Mlle Duchesnois y a de fort bons momens. Les autres rôles sont joués d'une maniere satisfaisante par Lafond, Damas et Saint-Prix. La nature a taillé ce dernier acteur pour les empereurs romains. Il est fâcheux qu'elle n'ait pas obtenu pour sa statue le même privilége que Pygmalion.

Ch. Nodier.

MARDI 24 MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

Londres, 19 mai.

Le comte Orloff est arrivé hier à Douvres, chargé d'annoncer la très prochaine arrivée de l'Empereur de Russie et du Roi de Prusse. Il paroît que ces souverains ne garderont point à leur arrivée l'*incognito*, comme l'avoient annoncé quelques journaux. Le duc de Clarence a hissé hier dans les Dunes son pavillon, comme amiral de la flotte. Les yachts du Roi se disposent à faire voile pour Calais, et les troupes qui doivent former le cortège de LL. MM. sont déjà arrivées à Douvres.

Nous avons déjà annoncé les derniers débats qui ont eu lieu dans la chambre des Pairs et dans celle des Communes sur les affaires de la Norwège. Nous avons dit que les adresses proposées dans les deux chambres avoient été rejetées à une grande majorité; mais nous avions omis de dire que, dans la chambre des Pairs, onze lords ont protesté contre le rejet de l'adresse, et demandé qu'il fût pris note de leur protestation, qu'ils ont motivée ainsi :

« Parce que nous considérons le projet de contraindre » par la famine la Norwège de se soumettre à la couronne » de Suède, comme une violation manifeste des droits » sacrés de l'indépendance nationale, et que nous ne pouvons » nous y réunir, pour combattre dans ce cas-ci les mêmes » principes pour la défense desquels S. M. et ses alliés ont » si heureusement combattu dans la cause des autres nations » de l'Europe.

» Parce que ce qui a été avancé dans les débats n'est pas, » à notre avis, suffisamment prouvé; que, si une telle » obligation peut être elle-même considérée comme juste, » les conditions de notre traité avec la Suède, ne sont nullement relatives à l'opposition du peuple norwégien » contre la cession de leur pays, proposée par le Danemarck, et ne nous obligent, par aucun engagement de » bonne foi, à aider à soumettre par la force ce peuple » innocent et indépendant.

» Parce que nous ne pouvons voir, sans le plus vive » douleur, qu'on se serve du pavillon britannique pour » exposer aux horreurs de la famine, afin d'exécuter un » plan aussi odieux, un peuple dont nous aurions, d'après » la politique particulière de ce pays, dû apprécier et cultiver l'amitié. »

Les signatures apposées au bas de cette protestation sont celles-ci : Auguste-Frédéric, duc de Sussex, fils du roi; Guillaume-Frédéric, duc de Glocester, petit-fils du roi; Grey, Essex, Grenville, Roslyn, Clifton, Wentworth, Fitzwilliam, Stanhose, Lauderdale, Norfolk.

FRANCE.

Paris, 23 mai.

Le grand ouvrage de la paix est bien avancé, s'il n'est tout-à fait fini : quoiqu'on ne connoisse pas les stipulations précises du traité, on sait pourtant d'une manière certaine que les bases en sont honorables pour le Roi, glorieuses pour la France, et posées de manière à nous assurer enfin le repos dont l'Europe a un si pressant besoin. Le premier caractère de cette paix, comme son principal avantage, est de ne renfermer aucun des fermens de guerre que contenoient tous les traités conclus par la France depuis vingt ans. Les traités de Lunéville et d'Amiens n'ont été que des trèves; mais ceux de Vienne, de Presbourg et de Tilsitt, arrachés par la violence, portoient eux mêmes la cause de rupture qui les fit violer bientôt après. La paix de 1814 ne nous laisse en discussion et par conséquent en guerre avec personne : en nous rendant toute notre ancienne France, cette France qui a fondé les véritables titres à notre prospérité et à notre gloire, elle nous replace dans cet état de prépondérance qui appartient à notre situation physique et morale. Devenus tout à coup spectateurs tranquilles des discussions d'intérêts qui partagent encore les autres puissances, nous n'interviendrons dans leurs différends que comme leurs médiateurs; et notre souverain chéri, à qui nous devons notre réconciliation avec l'Europe, peut en devenir le pacificateur! Voilà le résultat du traité qui vient de se faire, résultat inattendu, si l'on considère la situation déplorable à laquelle la France avoit été réduite, les haines qu'on avoit excitées contre elle, et les spoliations que son gouvernement avoit exercées. Aucunes stipulations de cette paix ne nous imposent des tributs ou indemnités à payer; nos monumens d'arts restent intacts, et notre Muséum continuera à être le Muséum de l'Europe. La France surtout ne subira pas l'ignominieuse condition imposée à Buonaparte, et consentie deux fois par lui, de remettre aux mains des alliés trois places fortes de l'intérieur, comme garantie de l'exécution du traité. En un mot, la France en paix, rendue à l'exercice de toutes ses facultés, aux ressources de son sol et de son industrie, sera certainement plus puissante et plus heureuse qu'elle ne l'a été depuis vingt ans; il n'y a que notre propre inconstance qui puisse troubler la perspective d'un avenir si fortuné.

— Mad. la duchesse de Bourbon est arrivée avant-hier à Paris d'Espagne, où elle étoit reléguée depuis dix-sept ans. Cette princesse n'a connu les heureux événemens de la France que par un courrier que M. le maréchal Suchet lui avoit envoyé en Espagne, et qui étoit porteur des actes du gouvernement et des journaux de Paris. S. A. S. s'est aussitôt mise en route pour revenir dans sa patrie; elle a trouvé sur les frontières une escorte d'honneur que M. le maréchal y avoit disposée d'avance. Immédiatement après son arrivée à Paris, elle a donné audience à M. Perrin, qui s'est empressé de lui faire hommage de son ancien et magnifique château de Petit-Bourg.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mardi 24 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Les Bayadères.

THÉATRE FRANÇAIS.

Ulysse, les Trois Sultanes.

En attendant la 1re rep. des *Etats de Blois*, tragédie en cinq actes.

THÉATRE DE L'OPERA-COMIQUE.

Ninon chez Mad. de Sévigné, Joconde.

THÉATRE DE L'ODÉON.

La 1e rep. d'*Henri IV et le Laboureur*, comédie en trois actes et en prose; *l'Obstinée, la Bonne Mère.*

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Nécessaire, les Clefs de Paris, les Deux Edmon.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

La Rosière, le Petit Joconde, la Ferme.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, la Fille sauvage.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

L'Heureux Hasard, Berthilie, Chambre à louer.

CIRQUE DE MM. FRANCONI.

Grands exercices d'équitation, suivis de *l'Entrée de Henri IV à Paris.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

Le panorama du Danube, vue de Léopol-Berg, est visible boulevard des Capucines. Prix : 2 fr. 50 c.

COSMORAMA.

Se voit tous les jours. — Prix : 1 fr. 50 c.

VARIETES.

Parmi les ouvrages imprimés à l'étranger, dans lesquels on a exprimé des vœux partagés secrètement par la France, mais qu'il étoit alors si dangereux de laisser pénétrer, nous avons remarqué un petit écrit très intéressant publié à Londres en 1811 par le général Ferdinand, baron de Geramb, et qui a pour titre : *Lettre à Sophie sur la fête donnée par le Prince Régent pour célébrer l'anniversaire de la naissance du Roi.* Nous y choisissons le morceau suivant que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connoître :

« Je vis Louis XVIII. Ce prince sait que la simplicité est le plus » bel ornement de la plus haute naissance, ainsi que la compagne la » mieux assortie à sa destinée actuelle : on la remarquoit dans son » costume, elle se montroit dans ses manières; l'héritier du trône » des Bourbons ne pouvoit pas montrer mieux qu'il est digne du » rang pour lequel il est né, et que sans vouloir le rappeler aux » autres il ne l'oublie jamais lui-même. Mais cet ange de qui il » étoit accompagné, comment essayer de rendre l'impression que sa » vue produisit sur moi! J'avois devant moi la fille de Louis XVI » et de Marie-Antoinette, cette princesse dont l'enfance s'est passée » dans les larmes, dans les plus cruelles douleurs qui puissent affliger » le cœur humain, et qui, avant d'arriver à l'âge où la raison soutient le courage, a eu successivement à pleurer son père, sa mère, » sa tante, inhumainement assassinés, et son jeune frère, victime » des plus atroces traitemens et de la plus infernale politique : quel » être réunit jamais tant de titres au respect, à l'admiration, et » j'oserai dire, à la pitié respectueuse de l'univers! Pour la première » fois, S. A. R., Madame la duchesse d'Angoulême paroissoit à » Londres dans une assemblée publique; dirai-je que tous les regards

— La commission chargée du travail préparatoire de la constitution s'assemble tous les jours à la Chancellerie, sous la présidence de Mgr le chancelier de France. Les trois commissaires du Roi sont MM. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur ; Ferrand, directeur-général des postes ; et Beugnot, directeur-général de la police du Royaume. Nous avons donné les noms des membres du Sénat et du Corps Législatif qui composent la commission.

— On assure positivement que l'assemblée des cortès a été dissoute le 11 à Madrid ; que plusieurs de ses membres ont été arrêtés ; que le pouvoir du roi a été universellement reconnu, et que S. M. Ferdinand VII a fait son entrée solennelle le 13 à Madrid.

— Un nommé Louis Mary, dit Boucher, accusé de fausse monnaie, a été condamné aujourd'hui à la peine de mort par la cour spéciale de Paris. Il avoit tenté de fabriquer des pièces de cinq francs.

— On va reprendre incessamment les travaux du canal de l'Ourcq, pour la dépense desquels les fonds ont été assurés dès le commencement au moyen d'un octroi accordé à la ville de Paris. L'utilité de ce grand ouvrage, reconnue depuis plus d'un siècle par tous les administrateurs qui se sont occupés du bien-être de Paris, vient d'être constatée en quelque sorte par l'expérience : les conduites des eaux du pré Saint-Gervais et de Belleville, ayant, par les événemens de la guerre, été rompues dans les journées des 29 et 30 mars, le faubourg Saint-Denis, le faubourg Saint-Martin, l'hôpital Saint-Louis, l'hôpital Saint Lazare et les autres hospices établis dans la partie septentrionale de Paris, manqueroient entièrement d'eau si les aqueducs du canal de l'Ourcq n'eussent point été déjà à même de suppléer ceux du pré Saint-Gervais et de Belleville. Il est bon aussi de remarquer que ce changement dans le service des fontaines de deux quartiers si populeux n'a pas même été aperçu par les habitans : rien ne pouvoit mieux prouver que les conjectures formées depuis si long-temps sur la mauvaise qualité des eaux du canal de l'Ourcq, étoient sans fondement bien solide ; déjà il avoit été reconnu que ces eaux sont préférables à celles de Belleville, dont nos pères se sont contentés si long-temps ; nous venons d'acquérir la preuve que, dès à présent, on ne les distingue pas de celles du pré Saint-Gervais ; et l'on sait qu'elles doivent s'améliorer en augmentant de volume, à mesure que les travaux avanceront, et par le mouvement qu'elles recevront de la navigation et de leur distribution journalière dans les aqueducs de Paris.

— L'assemblée générale de la Société d'encouragement, du 11 de ce mois, avoit attiré un nombreux concours de curieux et d'amateurs. Après le rapport d'usage sur les travaux du conseil d'administration et l'emploi des fonds de la Société pendant l'exercice de l'année précédente, on a entendu avec beaucoup d'intérêt la lecture, par M. Degérando, d'une Notice historique sur feu Joseph Montgolfier.

L'heureuse influence du retour de la paix et du rétablissement de nos relations avec les peuples voisins, se faisoit remarquer aussi à la variété et à l'éclat inusité de l'exposition des objets d'industrie : plusieurs fort belles pièces de métal verni, de la fabrique de M. Deharme ; diverses sortes d'armes à feu, suivant le nouveau procédé de M. Pauly ; des velours chinés, avec une précision à laquelle on n'est parvenu que depuis plusieurs années ; des percales d'une largeur extraordinaire (deux aunes et demie) ; plusieurs pièces de mécanique à l'usage des arts ; diverses modifications de la lampe d'Argan ; des ouvrages en platine, d'autres en plaqué, et des porcelaines fort remarquables par la netteté et la vivacité des ornemens en relief imitant la ciselure.

Les services rendus par la Société d'encouragement, depuis douze ans qu'elle est fondée, ne sont pas douteux ; plusieurs branches d'industrie lui doivent incontestablement leur création ou leur perfectionnement, et il n'en est guère à l'amélioration desquelles elle n'ait eu quelque part. Sans autre ressource que le produit des souscriptions à son bulletin, elle a déjà distribué par forme de prix, et en valeur de médailles, plus de quatre-vingt dix mille francs. La somme des prix qu'elle propose n'est guère moindre, année moyenne, de trente mille francs ; et, bien que ces prix ne se distribuent pas tous à cause de la difficulté de remplir les conditions imposées aux concurrens, tous néanmoins sont disputés, donnent lieu à des travaux, à des expériences, à des dissertations plus ou moins utiles aux progrès de l'art, et remplissent ainsi toujours le but de leur fondation, même en n'occasionnant qu'une partie de la dépense qu'on y avoit consacrée. Il faut mettre aussi au nombre des services de cette Société, l'entretien à l'École d'Alfort, de six élèves agriculteurs.

ARTICLES OFFICIELS.

Le texte de l'ordonnance du Roi, relative aux gardes nationales, insérée hier dans le *Journal des Débats*, est rectifié ainsi qu'il suit :

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Sur le rapport de notre ministre et secrétaire d'Etat de la guerre, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Le ministre d'Etat et lieutenant-général Dessolles est nommé major-général des gardes nationales du Royaume, sous les ordres de notre bien-aimé frère MONSIEUR, colonel-général.

Donné au château des Tuileries, le 21 mai 1814.

Les députations des départemens du Rhône, de l'Indre, de l'Yonne, des Basses Pyrénées et du canton de Munster (département du Haut-Rhin) ont été admises hier à l'audience du Roi.

Adresse du département de l'Indre.

« SIRE,

» Enfin, nous jouissons du bonheur ineffable de revoir V. M. assise sur le trône de ses pères, à l'ombre duquel les Français étoient parvenus à ce haut degré de gloire et de prospérité qu'envioient les autres nations. Une seule parmi elles, soutenue par une constitution éprouvée, paroissoit jouir d'un sort aussi prospère ; mais malheureusement nos anciens préjugés, et sa rivalité depuis des siècles, nous la faisoient regarder comme notre ennemie naturelle. Aujourd'hui, Sire, quelle étonnante métamorphose ! Cette ennemie est devenue notre amie, et toutes les autres nations de l'Europe, conjurées avec tant de raison contre nous, ont déposé à l'instant leur ressentiment, pour ne plus voir que de malheureux enfans qui demandoient leur père. Si nous cherchons la cause principale de cet événement, qui passera pour incroyable aux yeux de la postérité, où pouvons-nous mieux la trouver que dans la connoissance parfaite que toutes ces

---

» furent à l'instant fixés sur elle ? Non, livré tout entier à mes
» propres observations, aux émotions vives qui se pressoient dans
» mon cœur, je ne pus remarquer celles des autres. Jamais la vertu,
» l'innocence ne se montrèrent aux hommes sous des traits plus
» intéressans. Non ; je n'ose esquisser ces traits où se nuance une si
» touchante bonté avec une si profonde mélancolie ; je n'ose peindre
» tout ce que ce regard a d'enchanteur et d'attendrissant, tout ce que
» ce sourire a de céleste. Je craindrois de profaner ce que j'ai vu,
» en cherchant à le détailler. Il n'y a que vous, Sophie, dont l'âme
» est pure comme l'azur des cieux, qui pourriez concevoir et expri-
» mer le charme indéfinissable que répand autour d'elle cette prin-
» cesse, à laquelle se rattachent tant de souvenirs, tant de pensées
» et tant d'espérances. C'est à la main d'une vierge sensible, timide,
» qu'il appartiendroit de répandre sur ce portrait cette teinte vague
» qui indique à peine les formes, et qui, les enveloppant d'une
» vapeur transparente, semblable aux reflets de la lune, paroît les
» offrir à regret à l'œil curieux des mortels..... En contemplant ces
» traits qui rappellent, dit-on, la bonté de Louis XVI, et la dignité
» de Marie-Antoinette, les vœux suivans s'échappoient, avec mes
» soupirs, de mon cœur oppressé. O douce et tendre colombe ! que
» les orages respectent à jamais l'abri où maintenant tu reposes ! que
» de nouvelles douleurs ne viennent pas affliger ce cœur formé par
» la douleur ! Hélas ! tu n'as connu de la vie que ses souffrances et
» ses misères ! si au milieu de tant de catastrophes tu as été épar-
» gnée, si la rage des monstres qui ont assassiné les êtres qui t'étoient
» si chers, ne s'est pas exercée sur toi ; si tu es sortie pure comme
» les anges de cette terre où régnoient la licence et le crime, quelle
» destinée t'est donc réservée par la Providence ! Echappée au nau-
» frage au milieu des plus horribles tempêtes, serois-tu le gage que
» Dieu veut un jour offrir aux hommes pour leur montrer que sa
» colère est appaisée, et que le monde oppressé sous des ruines va
» enfin respirer ? La foible main d'une femme relèveroit-elle un jour
» l'édifice social plongé dans le sang ? Eh ! quel être seroit plus digne
» par ses droits et par ses vertus d'être l'instrument de cette grande
» restauration, et de faire briller aux yeux des hommes le retour de
» l'ordre et du bonheur ! »

On a présumé depuis que ce passage pouvoit être la cause de l'horrible persécution qu'a subie l'auteur, enlevé par ordre de Buonaparte sur un territoire neutre, quoique chambellan de l'empereur d'Autriche, et enseveli au donjon de Vincennes d'où il n'est sorti qu'au moment où se réalisoient les vœux qu'il a si bien exprimés.

Ch. NODIER.

BEAUX-ARTS.

La vente des tableaux du cabinet de feu J. B. P. Le Brun, annoncée d'abord pour le 23 de ce mois, est remise au 26 ; mais l'exposition préliminaire qui aura lieu les 23, 24 et 25, ne peut manquer d'attirer les amateurs.

Personne, plus que M. Le Brun, n'a eu tout à la fois les lumières nécessaires, et des occasions nombreuses et favorables pour se former une collection de tableaux. Préparé, par de premières études qui ne furent pas sans éclat, à l'exercice d'un art qui avoit illustré son nom et sa famille dans la personne du premier peintre de Louis XIV, il se trouva, lorsque des circonstances particulières l'obligèrent d'embrasser la profession de marchand de tableaux, pourvu du goût et du sentiment des beautés de la peinture, qu'il est beaucoup plus rare qu'on ne pense de voir réunis à la science du connoisseur. Une grande sagacité, une profonde expérience, promptement acquise par de nombreux voyages, et l'avantage que donnent dans tous les états de la vie la culture de l'esprit et l'élégance des mœurs, mirent bientôt

nations avoient des vertus et des hautes qualités de V. M. Elles cherchoient à se reposer après vingt-deux ans de désastres; elles cherchoient à mettre un frein à l'ambition du chef qui nous gouvernoit; à cette exagération de gloire militaire qui nous tourmentoit, et vous seul, Sire, leur présentiez le moyen d'atteindre ce but de leurs desirs. Ainsi, le retour de V. M. ne ramène donc pas seulement l'allégresse parmi les Français, il comble encore les vœux des autres nations. Digne, à tant de titres, de descendre du meilleur des Rois, de ce Henri, dont nous ne pouvons parler sans enthousiasme, jouissez, Sire, de tout le bonheur dont vous êtes la cause. »

Réponse de Sa Majesté.

« Je suis sensible aux sentimens que vous m'exprimez.
» Ce n'est point à la foible connoissance qu'on pouvoit
» avoir de moi, c'est à la Providence qu'on doit le miracle
» des circonstances actuelles. »

Adresse du département des Basses-Pyrénées.

« Sire,

» Daignez permettre que nous déposions en vos mains la délibération dans laquelle nous avons consigné des principes que nous n'avons jamais méconnus, et que nous prêtions le serment qu'elle nous prescrit. Ce serment a été prêté par nos pères à vos augustes ancêtres avant qu'ils eussent uni notre couronne à celle de France; il a été reçu ensuite de règne en règne, depuis notre bon Henri jusqu'à V. M.; il a pour nous l'avantage de constater que les Navarrois, les Béarnois et les Basques, ont été les premiers et les plus fideles sujets de la maison des Bourbons. Nous jurons devant Dieu et sur notre honneur, fidélité et dévouement sans réserve à V. M., notre souverain légitime. »

Réponse de Sa Majesté.

« Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens et
» je n'ai pas oublié que son sang coule dans mes veines; et
» votre serment de fidélité. Vous me rappelez Henri IV;
» je m'en souviendrai dans tous le temps. »

CHANCELLERIE DE FRANCE.

L'audience publique de Mgr le chancelier, indiquée dans ce Journal, le 18 mai, pour le jeudi 26 mai, tiendra depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi. Les nombreuses et importantes occupations de Monseigneur ne lui permettant pas d'accorder, jusqu'à l'ouverture de la prochaine session du Corps-Législatif, toutes les audiences particulières qui lui sont demandées, les personnes qui auroient les reclamations les plus pressées à faire (autrement que par écrit) pourront s'adresser à M. le secrétaire-général de la chancellerie, qui recevra les lundis, mercredis et vendredis, à trois heures après midi, en l'hôtel.

Paris, le 23 mai 1814.

Le secrétaire-général de la chancellerie, Le Picard.

VARIETES.

De l'Esprit de conquête et de l'Usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne (1); par M. Benjamin de Constant-Rebecque.

(IIe Article.)

Dans un moment où l'on aime à confronter les auteurs avec leurs écrits, pour juger non seulement si vous dites la vérité, mais si vous avez le droit de la dire, M. de Constant pouvoit rappeler avec bienséance son expulsion du *tribunat*, partagée à la même époque par d'autres hommes de mérite et de courage. C'est un témoignage de la fermeté de son caractère, et de l'ancienneté de ses opinions actuelles; c'étoit une disgrâce en temps honorable; le despotisme alloit s'élever; et il se hâtoit de briser quelques barrières, de supprimer quelques formes qui lui avoient servi d'appuis et de sauve-gardes. Cette dernière idée me ramène à l'ouvrage que j'examine, et dont la seconde partie renferme le plan détaillé des progrès de l'usurpation, des ruses qu'elle emploie, de la domination qu'elle exerce, des résultats qu'elle produit. M. de Constant fait de l'usurpation un genre de pouvoir distinct de la monarchie, et, sous beaucoup de rapports, pire que le despotisme. Ainsi, la fameuse division de Montesquieu se trouve augmentée d'une *espèce* nouvelle. Voltaire avoit incidenté sur cette division, en prétextant que le despotisme n'étoit pas un gouvernement particulier, mais une corruption de la monarchie. On peut dire de même que l'usurpation n'est pas une forme à part, mais une violation des formes établies, une force sans droits qui revêt tous les attributs du pouvoir qu'elle renverse ou qu'elle remplace, et ne peut se justifier qu'en se perpétuant. Dans son premier auteur, l'usurpation doit se montrer naturellement plus oppressive parce qu'elle est moins affermie, plus absolue parce que, n'ayant pas d'aïeux, elle n'est pas modérée par d'anciennes concessions, d'anciens usages, par une tradition de sages exemples, et qu'au contraire elle s'entoure à dessein d'institutions nouvelles qui n'ont rien à lui reprocher, et sont foibles contre la puissance qui les a fait naître. M. de Constant développe, avec beaucoup de finesse et de vigueur, une foule d'idées relatives aux différences de l'usurpation et de la monarchie. Ces idées reçoivent un nouvel intérêt à l'époque où la France, si long-temps malheureuse de ses troubles et de ses victoires, échappe à l'oppression pour revenir sous l'autorité légitime. Nous avons vu, nous avons souffert tout ce que M. de Constant regarde comme les suites de l'usurpation: la continuité des guerres pour occuper l'étonnement des peuples, les violences intérieures pour écarter les rivaux, l'enivrement d'une grandeur inespérée, la confiance, etc. Nous avons enfin le droit d'espérer tous les bienfaits qu'il attache à la transmission de l'ancienne autorité. Ce contraste paroît heureusement marqué dans le passage suivant:

« L'éducation des princes, qui peut être défectueuse
» sous bien des rapports, a cet avantage, sinon à toujours
» remplir dignement les fonctions du rang suprême, du
» moins à être ébloui de son éclat. Le fils d'un Roi, parvenant
» au pouvoir, n'est pas transporté dans une sphère nou-
» velle; il jouit avec calme de ce qu'il a depuis sa nais-
» sance considéré comme son partage. La hauteur à la-
» quelle il est placé ne lui cause point de vertiges; mais
» la tête d'un usurpateur n'est jamais assez forte pour sup-
» porter cette élévation soudaine; sa raison ne peut résister
» à un tel changement de toute son existence. L'on a
» remarqué que les particuliers même qui se trouvoient
» soudain investis d'une extrême richesse, concevoient des
» desirs, des caprices, des fantaisies desordonnées. Le su-
» perflu de leur opulence les enivre, parce que l'opulence
» est une force ainsi que le pouvoir. Comment n'en seroit-
» il pas de même de celui qui s'est emparé illegalement de
» toutes les forces, et approprié illégalement tous les tré-
» sors? illégalement, dis-je, car il y a quelque chose de
» miraculeux dans la conscience de la légitimité. »

On peut le croire aussi, vingt-cinq ans d'injustes mal-

(1) Un vol. in-8°. Prix: 3 fr. 50 c., et 4 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez H. Nicolle, libraire, rue de Seine, n°. 12; et chez le Normant, même rue, n°. 8.

M. Le Brun hors de pair. Goûté et honoré de la confiance de tous les grands de l'Europe, dont il avoit visité les galeries, et successivement appelé dans les académies de Naples, de Bologne, de Florence et de Cortone, il étoit devenu l'oracle des amateurs: de toutes parts on le consultoit. Les copies et les pastiches n'eurent point de censeur plus clairvoyant et plus redoutable; ses jugemens étoient des arrêts. Nous l'avons vu ainsi fixer l'état incertain d'une multitude de tableaux, et quelquefois leur assigner pour auteurs des artistes auxquels personne encore n'avoit fait attention, et qui sembloient n'attendre que ce prononcé pour prendre rang parmi les maîtres qu'on recherche.

M. Le Brun a beaucoup contribué aussi à faire connoître en France l'école espagnole dont le plus grand nombre de nos amateurs n'avoient qu'une idée très vague et très imparfaite.

Parmi les beaux ouvrages qu'il a rapportés d'Espagne, il faut mettre sans doute, et au premier rang, une vierge de *Murillo*, indiquée sous le n°. 86 de la collection que l'on va vendre. Cette vierge, debout sur un fond de nuages, dans l'attitude et avec l'expression contemplative par laquelle les peintres sont convenus de représenter la conception mystérieuse, n'a point la beauté céleste des belles vierges de Raphaël; mais la nature ne pouvoit offrir au peintre un modele plus charmant. Les anges placés aux pieds de la vierge, et les chérubins qui forment son auréole de gloire, ont aussi une grâce toute originale; partout la couleur et la lumière sont admirables.

M. Le Brun attachoit aussi un grand prix à un tableau du *Corrège*, représentant, sous le n°. 90 de son catalogue, la Vierge et l'Enfant environnés d'une gloire d'anges, et recevant les adorations de saint Ubalde et sainte Catherine. Ce morceau de petites dimensions, 22 pouces sur 16, est en effet d'une harmonie et d'une suavité de couleur ravissantes, et tout plein de cette grâce qu'on ne peut définir, mais qu'on désigne fort distinctement par le nom de *grâce du Corrège*. M. Le Brun possédoit aussi de ce grand peintre une tête de Christ couronné d'épines, d'une exécution admirable. Parmi les autres morceaux fort nombreux de sa collection, nous citerons encore un tableau demi-figures, de *Jean Devit*; une Hérodiade, par *Cardone*; Saint-Jean baptisant sur les bords de l'Euphrate, par *le Dominiquin*; Saint-Jean dans le désert, par *Gérard de Lairesse*. Par *Rubens*, une Esquisse, étude du plafond de White Hall, à Londres; et par d'autres maîtres, un assez grand nombre d'Etudes et d'Esquisses. Parmi les ouvrages modernes on retrouvera le grand tableau de Philoctète, par M. *Fabre*, quelques ouvrages de peintres français du siècle dernier, qu'on ne connoît plus guere; plusieurs ouvrages de Mad. *Le Brun*, et deux ou trois essais de M. *Le Brun*, qui confirment ce que nous avons dit du succès de ses premières études. L'exposition et la vente du cabinet de ce célebre amateur, offriront aussi un assez grand nombre de dessins, de pastels et de gouaches d'un fort bon choix, et quelques objets de curiosité plus ou moins agréables.

M. Boutard.

A S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême.

L'APPARITION, songe.

Près d'un tombeau sacré la fille de Louis,
Cette nuit s'est montrée à mes regards surpris.
De deuil et de regrets, la troupe l'environne,
Le lis et le souci composent sa couronne;
Elle approche en tremblant et fléchit les genoux:
Dieu puissant! sa prière a su monter vers vous!

heurs n'ont pas été perdus pour la race de nos Rois ; et si le souverain légitime se trouve mieux préparé pour le trône qu'un ambitieux qui s'en empare, combien ne devons-nous pas espérer d'avantages de ces princes qui joignent aux sentimens héréditaires de leur famille, aux inspirations de leur naissance, les ineffaçables leçons du malheur et toutes les expériences de la vie !

On doit avouer qu'à toutes les violences et à tous les abus dont M. de Constant environne l'usurpation, il est possible d'opposer quelques exemples offerts par l'histoire ; mais l'époque et les circonstances sont différentes : il s'agit surtout ici d'un oppresseur qui s'élève des derniers rangs de la société, et doit rencontrer et craindre partout des résistances. S'il reste encore quelque chose de forcé dans cette hypothèse, cela tient à cette habitude d'abstraction qui, comme je l'ai déjà remarqué, fait toujours considérer par M. de Constant telle position plutôt que tel homme ; mais si les circonstances de la position et le caractère de l'homme ont quelque chose d'unique, quelles règles générales pouvez-vous établir ? Quoi qu'il en soit, l'auteur expose ses idées avec une logique spécieuse et continue, d'autant plus puissante, qu'une véhémence secrète anime cette longue suite de déductions, et se manifeste par des expressions pleines de feu, ou se cache à moitié sous d'amères ironies.

Je ne sais même si cette véhémence ne va pas trop loin, lorsque l'auteur semble regarder l'usurpation comme plus fâcheuse qu'un despotisme consolidé. Ce n'est pas qu'il ne mette infiniment de force et d'esprit dans le développement de cette idée ; mais certainement l'usurpation d'Auguste valoit mieux que le despotisme consolidé de Tibère, de Néron, de Caligula. L'usurpation de Guillaume III étoit moins cruelle que la tyrannie d'Henri VIII. D'autre part, il est possible d'imaginer un usurpateur pire que tous les despotes. Il en résulte que l'usurpation n'a pas un caractère de perversité unique et constant par lequel on puisse la définir. L'auteur l'a senti lui-même, puisque, dans un de ses derniers chapitres, il fait venir le despotisme au secours de l'usurpation, et considère les effets de cette réunion. C'est que réellement l'usurpation est un fait individuel dont le caractère se détermine, dont la durée se prolonge par des moyens souvent forcés, souvent au choix de l'usurpateur.

Il est certain cependant que M. de Constant découvre et saisit une foule de vérités particulières qui montrent que dans l'état actuel des lumières et des mœurs, l'élévation soudaine d'un usurpateur doit être désastreuse, et que l'autorité d'un Roi légitime, modifiée par le temps et par l'habitude, doit être en général bienfaisante. Ce sont, il est vrai, des théories d'après les faits ; mais tous les livres de spéculations morales ou politiques se trouvent dans le même cas. Le grand talent consiste à donner les explications les plus ingénieuses, et à tirer les inductions les plus générales. M. de Constant remplit avec une rare supériorité la première condition ; il assigne les causes principales, et met en valeur les moindres détails. Quant à l'étendue des applications, pour y parvenir il faudroit comparer une multitude de faits ; mais l'auteur, étant obligé de se renfermer dans une seule période très rapprochée de nous, puisqu'il faisoit de la civilisation particulière à cette époque un de ses argumens les plus irrésistibles, n'a pu trouver dans ce court espace qu'une seule usurpation qui lui sert de modèle.

Le triomphe de sa dialectique et de son talent est d'avoir généralisé cet exemple d'une manière très spécieuse et quelquefois très convaincante. Soit illusion, soit réalité, on est entraîné à croire qu'en effet les premiers succès de l'ambition amenoient ses dernières entreprises, et que l'opposition formée par l'esprit de liberté, de commerce, par les lumières des peuples et par l'intérêt des nations, rendoit sa chute inévitable. Ceux même qui resteront convaincus qu'il eût été possible de se maintenir en s'arrêtant, seront frappés des raisonnemens de M. de Constant, et admireront peut-être d'autant plus son esprit qu'ils partageront moins son opinion.

Ici l'auteur suspend en apparence la suite de ses idées pour placer une digression sur la véritable essence de la liberté moderne, sur l'imitation maladroite des républiques anciennes, et la prétendue liberté qu'on a voulu nous donner ; il montre qu'elle n'étoit qu'un effroyable despotisme exercé par plusieurs ; puis il se demande si l'horreur qu'a dû nous inspirer cet affreux abus de mots, doit nous rejeter vers le despotisme exercé par un seul. Il discute les avantages que l'on peut attribuer à cette forme de gouvernement ; car il faut tout prévoir en fait d'opinions absurdes. Il expose à son tour dans trois chapitres successifs les pernicieux effets du despotisme sur les mœurs, et même sur les consciences, sur les talens et les arts, enfin sur la religion. Tout ce morceau pourroit être considéré, à part, comme un traité complet plein de vues profondes et de sentimens élevés. L'auteur le rattache immédiatement à son sujet, en montrant que l'exercice du pouvoir arbitraire qui seroit funeste pour une monarchie consolidée, l'est encore plus pour une usurpation ; et comme il a prouvé déjà que l'usurpation est repoussée par la civilisation actuelle avec tant de force qu'il lui faudroit pour se soutenir un appui extraordinaire, il conclut naturellement : « Si le despotisme est impossible de nos » jours, vouloir soutenir l'usurpation par le despotisme, » c'est prêter à une chose qui doit s'écrouler, un appui qui » doit s'écrouler de même » ; et il termine tout son ouvrage en établissant trois impossibilités dans l'état présent de l'Europe : celle de la conquête, celle de l'usurpation, celle du despotisme.

Noble et consolant espoir qui promettroit à l'humanité l'exemption de ses plus terribles maux, et qui sembleroit réaliser ce rêve de la *perfectibilité* si long-temps démentie par l'expérience ! Peut-être M. de Constant ne pense-t-il pas assez que les hommes ont toujours les mêmes passions plus fortes que leurs lumières ; peut-être croit-il trop à la puissance des idées. Au reste, c'est un doute plutôt qu'une objection. Il faut entendre l'auteur lui-même ; toutes ses conceptions appartiennent à une politique élevée ; on les goûtera, suivant qu'on aura soi-même plus d'imagination et d'enthousiasme : elles sont soutenues par le raisonnement et par l'éloquence. Le vœu général doit leur prêter une nouvelle force à l'époque où les libertés et les trônes semblent à la fois s'affermir. Ainsi, tout doit intéresser vivement dans cet ouvrage : le sujet, l'époque, le talent. Le mérite littéraire y paroît avec plus d'éclat que de pureté ; et c'est un point de vue qui nous reste à examiner. L.

COURS DE LA BOURSE, *du 23 mai.*

Cinq p^r cent, J. du 22 mars 1814. — 59f 90c 60f 59f 90c 60f 6 f 20c 25c 30c 25c 15c 10c 30c 25c 15c

Actions de la Banq de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 975f 980f 982f 50c 985f 990f

---

Je voyois sur son front l'auguste caractère
Dont autrefois brilla l'illustre front d'un père !.....
D'un chant céleste, alors, ce lieu saint retentit.
Le jour vient déchirer le voile de la nuit ;
Le temple est éclairé par des flots de lumière,
Un encens pur et doux s'exhale de la terre ;
Un nuage brillant descend du haut des cieux,
Et semble être lui-même un astre radieux !...
Il s'ouvre, et montre aux yeux de sa fille enivrée
Les traits toujours charmans d'une mère adorée.
Sa vue à la princesse imprime un saint respect :
Elle ne frémit point à ce divin aspect ;
Elle écoute, et prêtant une oreille attentive,
Recueille les accens de l'ombre fugitive.
L'ombre qui la bénit, s'en approche ; et sa voix,
A sa fille, en ces mots, prescrit de douces loix :
« Je te vois, je t'entends, pleure, fille chérie,
» Pleure un sang précieux qui t'a donné la vie ;
» Mais, ce tribut payé, cesse de t'affliger.
» Ton Dieu te le commande et vient t'encourager.
» Songe qu'en ces momens, dans son sein rappelée,
» Tu dois rendre au bonheur la France désolée.
» Oui, tu le rempliras ce devoir maternel !
» Ta bonté sur le trône est un présent du ciel !!
» Vertus ! consolez-vous ! votre noble modèle,
» Thérèse, est de retour. Accourez auprès d'elle,
» Familles d'indigens ; elle a pour vous toujours
» Les trésors du malheur, des pleurs et des secours.
» Que le bruit de son nom, vieillards, aux maux en proie,
» Sur vos lits de douleur aille porter la joie ;
» Vous ne laisserez plus vos enfans orphelins,
» Ils sont tous adoptés par ses royales mains.
» Les cœurs plus repentans qu'ils ne furent coupables,
» Méritent de ton cœur les bienfaits secourables.
» Un nouveau jour renaît en dissipant l'erreur,
» O ma fille ! renais aussi pour le bonheur ! »
Tout disparut. Le ciel, dégagé de nuages,
Sembla nous présager la fin de nos orages.
Nous l'attendons de toi, de tes rares vertus !
L'espoir et le repos nous sont enfin rendus.
De cruels oppresseurs ton peuple fut victime ;
Il a trop expié tes malheurs et son crime !
La foudre tombe enfin sur ses persécuteurs ;
Sa chaîne s'est brisée, il faut tarir ses pleurs :
Il sent encor le poids de cette chaîne affreuse,
Et ne peut être heureux, si tu n'es pas heureuse.

Par Mlle C^tine VANHOVE.

Aphorismes et Pronostics d'Hippocrate, traduits par M. Bosquillon, écuyer, docteur-régent de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris, etc., d'après l'édition grecque et latine qu'il a publiée en 1784, deux volumes in-18 ; avec des observations préliminaires sur chaque section, des notes et une table analytique des matières. In-16 de 12 feuilles. Prix : 3 fr., et 3 fr. 60 c. par la poste.

A Paris, chez Crochard, rue de l'Ecole de Médecine ;

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Nous rendrons compte de cet ouvrage.

MERCREDI 25 MAI 1814.



JOURNAL DES DEBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ESPAGNE.

Madrid, 12 mai.

Hier, 11, le peuple s'est ouvertement prononcé en faveur du roi Ferdinand. Les principaux membres des cortès sont arrêtés ou en fuite. Deux membres de la Régence, MM. Agar et Ciscar, anciens officiers de marine, sont enfermés dans le château de Villa-Viciosa, où fut détenu aussi le prince de la Paix, il y a six ans. Les troupes du roi vont entrer à Madrid. Le roi vient de nous envoyer une proclamation exhortant tous les citoyens à la paix, à l'oubli des torts et des erreurs réciproques. Il ajoutera au bienfait de sa présence celui de nous donner une charte constitutionnelle que les lumières de l'Europe, les localités et les circonstances générales où nous nous trouvons rendent nécessaire aux peuples espagnols des deux hémisphères. S. M. vient, entourée des généraux duc de l'Infantado, Elio, Copons, Zaias, O'Donell, etc.

ITALIE.

Florence, 15 mai.

Dans la soirée du 19 avril, un parlementaire envoyé par le comité du nouveau gouvernement de la Corse, aborda dans la petite île de Capraja. Ce parlementaire réclama au nom de son gouvernement, auprès du commandant du fort, la mise en liberté de trente-sept ecclésiastiques des États romains, détenus depuis dix mois. Le commandant du fort, qui sans doute n'étoit point instruit des grands événemens qui avoient eu lieu en France, après avoir demandé jusqu'au lendemain pour faire connoître sa détermination, fit ce jour-là une réponse négative, et se retira avec sa garnison dans la forteresse. La population, impatiente de voir libres ces innocentes victimes, environne le fort, et s'empare de quelques officiers qui étoient restés dehors. La garnison, qui manquoit de vivres, crut dissiper cet attroupement en lançant des bombes et des grenades; mais ces braves habitans ne furent point effrayés; ils se disposoient à tenter l'assaut, lorsque, dans la journée du 21, le commandant consentit à évacuer la forteresse et à mettre les prisonniers en liberté. Ces respectables ecclésiastiques se rendirent aussitôt à l'église pour rendre grâces à Dieu.

(*Gazette de Florence.*)

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 12 *mai*.

On regarde aujourd'hui comme certain que S. M. l'Empereur d'Autriche reviendra directement dans sa capitale, et ne fera point le voyage projeté en Angleterre. On assure aussi que les monarques de Russie et de Prusse retourneront dans leurs États sans passer à Vienne, comme on l'avoit dit.

Inspruck (Tyrol), 14 *mai*.

S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche est arrivée le 12 dans notre ville, et y a été reçue avec une très grande pompe. Plusieurs arcs de triomphe avoient été érigés sur son passage; les autorités, et presque tous les habitans s'étoient portés à la rencontre de l'auguste fille des Césars, pour lui offrir à l'envi leurs hommages et lui témoigner leur amour. S. A. I. a fait son entrée au bruit du canon et au son de toutes les cloches. Le peuple a detelé les chevaux de sa voiture, et l'a traînée jusqu'au château. Le soir toute la ville a été illuminée. Hier, S. A. I. a fait une promenade sur les montagnes voisines d'Inspruck; elle a bien voulu accepter un repas champêtre, qui lui avoit été préparé au presbytère d'Axanis. Aujourd'hui, elle s'est rendue à Hall pour y visiter les salines.

ANGLETERRE.

Londres, 20 *mai*.

Fonds publics. — Banque, 260 fr. — Trois pour cent consolidés, 66 1/2. — Trois pour cent réduits, 65 1/4. — Quatre pour cent, 81 5/8. Cinq pour cent, 95 3/4. — *Omnium*, 0.

Le changement de système politique, provoqué par M. Madison lui-même dans son message au congrès américain, a produit ici, comme tous les événemens qui peuvent influer sur les mesures du gouvernement, deux opinions opposées. Les uns veulent qu'on se presse de faire la paix avec M. Madison, puisqu'il a songé à rétablir les anciennes relations des États-Unis avec nous, du moment qu'il a perdu l'appui qu'il avoit en Europe. Les autres disent que, sans abuser de l'ascendant que l'Angleterre a sur l'ennemi qui l'a forcée à faire la guerre, elle doit profiter de ce moment pour fixer d'une manière invariable ses droits maritimes, pour fixer de nouvelles limites aux États, qui n'exposent plus à l'avenir nos possessions du nord de l'Amérique à une invasion; et enfin pour décider la question relative aux Florides.

Les lettres arrivées hier de l'Allemagne contredisent la nouvelle de la mort du duc de Mecklenbourg Strelitz, frère de la reine. C'est le prince de Salm qui est mort subitement. On ignore d'où vient ce mal entendu. Cette nouvelle étoit arrivée à Carlton-House dans la soirée du lundi, et elle avoit empêché le prince Régent d'aller chez le comte de Lonsdale.

On ne peut se faire une idée des regrets que la famille royale de France a laissés dans ce pays-ci: son départ y a causé une désolation générale. Des actes de charité, de bienfaisance et de sensibilité ont marqué tous ses pas, et lui ont valu des bénédictions universelles. C'étoit à qui pourroit approcher, toucher les habits ou la main de Louis XVIII, père des infortunés. Madame la duchesse d'Angoulême, cherchoit partout les pauvres et les malheureux pour les secourir et les vêtir, principalement dans le Buckingamshire, où la famille royale a résidé plusieurs années. Le roi a donné, en partant, 100 l. st. à Hartwell, 100 l. à Aylesbury, et 50 à la prison du même endroit. S. M. a donné les ordres pour que l'on vendît, au profit des pauvres, tous ses meubles, son argenterie, son linge, enfin tout ce qui lui appartenoit à Hartwell, dernier lieu de sa résidence. On ne peut douter que ces divers objets ne soient vendus très cher dans un pays où la charité est une des vertus dominantes.

FRANCE.

Bordeaux, 20 *mai*.

Lettre de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême à Mgr l'archevêque de Bordeaux.

« M. l'archevêque de Bordeaux, au moment où la divine Provi

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mercredi 25 *Mai* 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Rodogune, la 2e rep. de *l'Hôtel garni*, ou *la Leçon singulière*.
Samedi, la prem. rep. des *États de Blois*, tragédie en 5 actes.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

La Belle Arsène, la 2e rep. *des Béarnais*, ou *Henri IV en voyage*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Le Nozze di Figaro, opéra en 4 actes.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

L'Intendant, *le Château et la Chaumière*. *Un Voyage du Vaudeville*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Jeannette, *le Ci-devant Jeune Homme*, *la Chatte*, *les Landes*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, *la Forteresse du Danube*.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

L'Heureux Hasard, *Berthilie*, *le Danseur*.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Grands Exercices d'équitation par MM. Franconi fils, suivis de *l'Entrée d'Henri IV à Paris*.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Spectacle tous les jours chez M. Pierre.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Expériences de physique et de fantasmagorie, les dimanche, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir, chez M. Lebreton, abbaye Saint-Germain.

Le Pan-Harmoni-Métallico et *le Moteur*, se voient tous les jours, rue Saint-Honoré, no. 245, depuis midi jusqu'à neuf heures.
Prix d'entrée: 1 fr. 50 c.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Par ordre. Jeudi 2 juin, Exercice extraordinaire.

Les arts viennent de faire une perte dans la personne du sieur Lorthior, graveur en médailles. Son talent lui avoit acquis le titre de graveur de Louis XVI, de la Reine et de Monseigneur le comte d'Artois. Il grava les sceaux de leur chancellerie avec une rare perfection. Fidèle à ses souverains légitimes, il fut en butte à toutes les persécutions de la révolution, perdit le fruit de ses épargnes, et vient de terminer sa carrière à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les poinçons de cet artiste seront mis en vente, par sa veuve, le jeudi 2 juin 1814, 11 heures du matin, à l'hôtel Bullion, rue Jean-Jacques-Rousseau, no. 3.

---

dence ramène le Roi, notre seigneur et oncle, sur le trône de nos pères, nous nous sentons pressé du besoin de manifester les pieux sentimens que nous devons à la mémoire des royales victimes de la plus désastreuse révolution. Ce devoir si cher à notre cœur, nous n'avons pu l'acquitter jusqu'à ce jour que sur une terre étrangère. Combien il sera consolant pour nous de leur payer ce tribut sacré au milieu d'un peuple qui a partagé notre amère douleur! Combien ce peuple lui-même sera jaloux de mêler ses regrets et ses prières avec les nôtres, dans des souvenirs si douloureux!

» Nous désirons, en conséquence, qu'au reçu de la présente vous ordonniez, de notre part, les dispositions nécessaires pour qu'il soit célébré samedi, 21 du courant, à 10 heures du matin, un service solennel dans l'église cathédrale et métropolitaine de Saint-André, pour le repos de l'âme de Louis XVI, notre seigneur, oncle et beau-père, de celles de la reine son auguste épouse, du roi Louis XVII, notre seigneur, cousin et beau-frère, et de Madame Elisabeth, leur sœur, belle-sœur et tante, et que vous y invitiez les corps et autorités qu'il est d'usage d'inviter en pareille cérémonie.

» Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu, Monsieur l'archevêque de Bordeaux, qu'il vous ait en sa sainte garde.»

Signé Louis Antoine.

Le maire de la ville de Bordeaux, considérant que le 21 janvier 1793, le territoire français fut souillé par un attentat dont toute la nation frémit à cette époque, et dont le souvenir a constamment été depuis une occasion de douleur et de repentir pour tous les bons Français; que l'horrible supplice de la reine Marie-Antoinette d'Autriche, de Madame Elisabeth de France, et la mort prématurée du roi Louis XVII suivirent de près ce premier forfait;

Qu'une cérémonie religieuse dont l'objet est de donner à la douleur publique l'occasion de s'exhaler, est un sacrifice expiatoire que les citoyens de toutes les classes sont impatiens d'offrir à la mémoire du plus vertueux des rois et de sa famille infortunée;

Considérant que si des occasions ou des événemens heureux viennent exciter la joie des habitans, l'administration permet et provoque tous les moyens de la manifester, il est également de son devoir d'autoriser tous les signes extérieurs qui peuvent être l'expression d'une affliction légitime et sacrée, seul moyen d'expier un crime irréparable, arrête:

Le 21 de ce mois, jour consacré à la célébration d'un service funèbre en commémoration des augustes victimes de la rage des factieux, les spectacles seront fermés en signe de deuil. Le vendredi 20, à la chute du jour, au signal qui sera donné par la cloche de l'Hôtel-de-Ville, le son funèbre des cloches de toutes les églises annoncera la solennité du lendemain; un second glas d'une demi-heure de durée sera sonné par toutes les cloches samedi au point du jour, et un dernier de neuf heures et demie à dix heures.

Le corps municipal, en grand cortège, sortira de l'Hôtel-de-Ville à neuf heures trois quarts pour se rendre à la cathédrale. Les caisses des tambours de la Ville seront couvertes de serge noire; durant cette marche et celle du retour à l'Hôtel, les tambours battront par intervalles le roulement funèbre; il sera mis des sourdines et des crêpes aux trompettes.

Tous les habitans sont invités à placer à l'extérieur de leurs maisons des draperies funèbres, des branches de cyprès et autres marques de deuil. Les fonctionnaires publics et tous les habitans des deux sexes sont invités à se montrer en habit de deuil dans la journée du 21; et ceux qui n'en auroient pas les moyens, à porter sur leurs vêtemens, à leurs chapeaux ou à leurs bras, un crêpe ou un ruban noir, etc. etc.

Paris, 24 *mai*.

Aussitôt que nous pourrons savoir quelque chose des stipulations du nouveau traité de paix, nous nous empresserons d'en instruire nos lecteurs. On assuroit hier que non seulement nous recouvrerions nos colonies et tout notre ancien sol, mais encore qu'il nous seroit cédé au-delà de nos anciennes limites quelques portions de territoire à notre convenance. Ce ne sont sûrement pas là les conditions que nous avions l'habitude de commander sous le gouvernement précédent. La guerre alors n'étoit pas seulement dans la guerre, elle étoit aussi dans la paix. Ce n'est pas non plus la paix que nous étions destinés à subir, si ce gouvernement avoit subsisté. On lui avoit déjà demandé (et cela avoit été accepté) la restitution de toutes les sommes qui avoient été imposées aux nations étrangères, et dont les divers états, présentés par les puissances, se montoient à 1800 millions. On demandoit encore tous les monumens des arts qui avoient été enlevés, et la remise (comme gage de nos promesses) de trois de nos principales places fortes. C'est beaucoup sans doute dans la situation déplorable où nous avions été jetés, de pouvoir recouvrer nos colonies et tout ce qui appartenoit à l'ancienne France. Ceux qui se plaindroient de ne pas trouver dans la paix nouvelle l'éclat des traités de Lunéville, de Vienne et de Presbourg, ne feroient pas attention que la première condition d'un traité de paix est d'être pacifique: ce qu'on appeloit autrefois de ce nom étoit réellement hostile; c'étoient des stipulations violentes que la foiblesse acceptoit de lassitude, et dans lesquelles les deux parties voyoient une espérance de guerre, le vaincu s'occupant dès-lors même des moyens de réparer ses pertes, le vainqueur d'augmenter ses conquêtes. Ceux qui ont été à même d'observer alors les négociations, ont pu remarquer le peu de chaleur avec laquelle elles étoient suivies. Pendant les négociations d'Amiens, le premier consul eut beau prendre possession de l'Italie, cet événement, qui dans d'autres temps auroit mis toute l'Europe en feu, fut à peine l'objet d'une note de la part du gouvernement britannique. La même insouciance que les puissances mettoient à dresser les conditions de la paix, elles la mettoient ensuite à justifier ou à motiver les infractions. L'Angleterre imagina de nous accuser de faire des armemens dans nos ports, où il n'y avoit point d'armemens. Pendant ce temps de convulsion, et les manifestes et les traités étoient devenus une chose indifférente, que personne ne se donnoit la peine de soigner; il étoit convenu presque généralement qu'il n'y avoit réellement point de paix, encore qu'on appelât de ce nom quelques momens d'armistice et de relâche.

— L'article inséré dans la *Gazette de France* d'hier est entièrement controuvé. Les séances de la commission qui s'occupe de la charte constitutionnelle sont secrètes; mais nous sommes autorisés à croire qu'il n'a pas été agité une seule des questions rapportées par ce Journal, et entre lesquelles il s'en trouve qui ne peuvent s'agiter nulle part en France.

— S. M. l'Empereur Alexandre a honoré hier de sa présence la Typographie de M. Firmin Didot, le premier imprimeur de l'Europe. S. M. a parcouru, avec un soin particulier, les différens ateliers de cet établissement. S. M. a visité aujourd'hui l'Hôtel des Monnaies. On a frappé en présence de S. M. plusieurs pièces portant d'un côté le monogramme A, avec cette légende: *Au pacificateur de l'Europe*, et de l'autre côté l'écu de France, avec cette légende: *Gallia reddita Europæ. Aprile* 1814. M. Tiolier, graveur-général des monnaies, a présenté à S. M. une médaille, le portrait de Pierre-le-Grand, gravé en 1717 par M. Tiolier aïeul. M. P. N. Tiolier, arrière-petit-fils de ce dernier, lauréat de l'école de Paris, et pensionnaire de l'école de Rome, voué à l'honorable profession de ses pères, a dernièrement été envoyé à Compiègne pour dessiner le portrait du Roi, d'après lequel vont être gravées les nouvelles monnaies.

— M. le vicomte de Lachâtre, en l'absence de M. le comte de Lachâtre, a eu l'honneur de présenter au Roi les restes du régiment de ce nom. S. M. a daigné accueillir ces braves avec bonté.

— Mad. la duchesse de Bourbon occupe l'hôtel Monaco, rue de Varennes.

— S. A. R. le prince d'Orange est en ce moment à Paris.

— On dit que M. le grand-maître de l'Université occupera le palais du Temple, qui avoit été destiné à un ministère qui n'existe plus.

— Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles de l'île d'Elbe, en date du 8 mai. Le premier acte par lequel Buonaparte y a signalé son avènement, a été de doubler les impôts. Des troupes alliées étoient attendues à tout moment dans cette petite île pour en garder les forts et en protéger les habitans, dont le nombre ne s'élève pas à plus de neuf à dix mille âmes.

— Le 3e régiment des gardes d'honneur a fait verser entre les mains de M. Bertrand, notaire à Paris, la somme de 2574 fr. pour le rétablissement de la statue de Henri IV, ladite somme provenant de l'indemnité accordée par S. M. Louis XVIII au 3e régiment des gardes d'honneur, comme ayant escorté S. M. à son entrée à Paris.

— *L'Hôtel garni*, donné hier au soir aux Français, a obtenu le plus grand succès. Les auteurs sont MM. Desaugiers et Gentil. Nous rendrons compte demain de cette pièce.

— Le triomphe le plus glorieux que puisse ambitionner un artiste, Lafond l'a obtenu à la dernière représentation d'*Héraclius*. Le public a remarqué que plusieurs fois S. M. a applaudi la belle diction de cet acteur, qui, immédiatement après la tragédie, a reçu le témoignage de la satisfaction d'un monarque appréciateur éclairé de tous les talens.

— La députation de MM. les officiers de l'armée royale de la Vendée, présidée par M. le général Sapinaud, a eu l'honneur d'être présentée à S. M. par MM. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes de S. M., et le baron de la Rochefoucauld, maréchal de camp. Elle a offert à S. M. l'adresse suivante:

« Sire,

» *Vive le Roi! vive la Religion! vive Louis XVII!* Tels furent, il y a vingt ans, les cris de guerre et de ralliement de vos Vendéens.

» *Vive le Roi! vive Louis XVIII!* Ces cris de joie sont répétés aujourd'hui par tous les échos de la Vendée; ils sortent de dessous ses ruines, du fond des tombeaux; partout des ombres illustres viennent joindre leur voix à la nôtre et partager nos transports.

» Sire, la Vendée entière étoit debout: chefs, officiers, soldats, tout reprenoit son poste, quand toute la France est venue crier avec nous: *Vive le Roi! vive Louis XVIII!*

» Lorsque nous venons déposer au pied du trône nos hommages et nos félicitations, nous éprouvons une sorte de fierté d'avoir été les premiers à donner à la France l'exemple de la fidélité.

» Nous avons l'honneur, Sire, de vous présenter les personnes ou les noms des anciens compagnons d'armes des Delbée, des Bonchamp, des Laroche-Jaquelin, des Lescure, des Charrette et des Stofflet, qui jurent tous qu'ils sont toujours prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour les Bourbons et l'antique monarchie.

» Vive le Roi! *vive Louis XVIII!* »

(*Suivent les signatures.*)

Pour copie conforme: de Sapinaud, *général vendéen.*

S. M. a répondu :

« Il y a long-temps que je desirois me trouver parmi les » Vendéens. Mon cœur y a toujours été. »

Le général Sapinaud a adressé le discours suivant à Madame, duchesse d'Angoulême :

« Madame,

» Après avoir déposé au pied du trône les hommages tendres et respectueux des Vendéens, il nous restoit une autre faveur à obtenir: nous la goûtons maintenant que nous avons le bonheur de contempler l'auguste fille de nos rois. Daignez agréer, Madame, les respects, les vœux et les félicitations des Vendéens, qui ont toujours fait profession de dévouement à la monarchie et à l'auguste famille des Bourbons. »

S. A. R. a répondu :

« Je suis enchantée de voir MM. les officiers vendéens, » et de les voir réunis : Nous ne doutons point de leur » dévouement : il nous est depuis long-temps connu. »

— M. Gouin, ancien chef de division à l'administration générale des postes, connu par des écrits et des actes de dévouement qui lui ont attiré d'honorables et de longues persécutions à diverses époques de nos orages politiques, a été hier admis à l'audience du Roi, pour lui faire hommage d'un dépôt bien précieux qu'il avoit religieusement conservé jusqu'à ce jour : c'est le mouchoir qui fut trouvé sur la personne de Louis XVI à l'instant même où l'auguste victime eut consommé son sacrifice. Cet hommage a été accueilli avec une vive émotion par S. M.; il étoit accompagné d'une Notice historique écrite dans le temps où M. Gouin recueillit le mouchoir du Roi martyr, et terminée par les vers suivans :

Trahi par des sujets qu'il vouloit rendre heureux,
Louis sur l'échafaud fut immolé par eux.
Prêt à répondre à Dieu, son âme est sans alarmes.
Sur sa patrie ingrate il verse encor des larmes
Dont ses yeux ont trempé ce tissu précieux :
Sa pa rie est aux fers, et Louis dans les cieux.

ARTICLES OFFICIELS.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre,

Voulant donner à notre marine une preuve de notre estime et de notre bienveillance; sur le rapport de notre ministre de la marine, le conseil d'État entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La dignité d'amiral de France est conférée à notre neveu le duc d'Angoulême.

2. Les vice-amiraux actuellement pourvus du titre d'inspecteurs-généraux des côtes du Nord, de l'Océan, de la Méditerranée et de la Ligurie, auront désormais celui de premiers inspecteurs-généraux de la marine, et conserveront le traitement, les honneurs, les prérogatives dont ils jouissent en ce moment.

Donné à Paris, le 18 mai 1814. *Signé* LOUIS.

— Par décision du 22 mai, le Roi a nommé M. de Panat, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de la marine, secrétaire-général de l'amiral de France.

— M. Royer-Collard, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie; M. le baron Pasquier, directeur-général de l'administration des ponts et chaussées; M. Becquey, directeur-général du commerce, de l'agriculture, des arts et manufactures, et M. Maxime de Choiseul d'Aillecourt, préfet du département de l'Eure, ont prêté serment dimanche dernier, après la messe, entre les mains de S. M.

Le grand état-major de l'hôtel royal des Invalides, composé de M. le maréchal Serrurier, sénateur-gouverneur; M. le chevalier d'Avrange-Dukermont, intendant-général; M. le comte Papin de Saint-Christan, trésorier-général, a eu l'honneur d'être présenté au Roi. S. M. leur a dit :

« Mon frère m'a rendu compte de la bonne administration des Invalides; cela m'a fait beaucoup de plaisir. »

Ils ont ensuite eu l'honneur d'être admis à présenter leurs hommages à Mad. la duchesse d'Angoulême, qui a ajouté aux témoignages de sa satisfaction du bien-être des Invalides, « qu'elle espéroit qu'avant long-temps l'Hôtel-Royal » n'auroit plus à recevoir de militaires invalides. »

— Les députations des villes de Bordeaux, Nismes, Evreux, Auxerre, Saintes et Dorat; celles des cours royales de Grenoble, Rennes et Orléans, ont été admises à l'audience du Roi.

Le président de la députation de Bordeaux a porté la parole en ces termes :

« Sire,

» Il ne suffisoit pas aux habitans de votre bonne ville de Bordeaux d'avoir donné une marque éclatante de leur amour pour la personne de V. M.; ils ont dû encore exprimer le desir que la nation effaçât nos malheurs par un acte expiatoire seul digne d'elle et de vous, en se fiant à votre haute sagesse sur ses futures destinées.

» Sous un Roi juste et ferme, toutes les constitutions sont bonnes. La tyrannie enfreint les meilleures.

» Cependant la sagesse réclame des chartes conservatrices; elles rassurent les peuples. Ou les bons Rois les provoquent, ou leur sage administration les crée; le temps les consacre, l'amour et une confiance réciproque les affermissent.

» Ces sentimens firent, pendant huit siècles, la gloire et le bonheur de la nation : long-temps, hélas! ils disparurent les dissensions qui affligent l'humanité, et élevèrent la France au plus haut degré de prospérité.

» Sire, V. M. a rempli notre espoir et justifié notre confiance en posant les fondemens de la sécurité publique; mais elle repose pour long-temps sur des bases plus solides encore; les vertus des princes qui entourent le trône, et l'amour des Français pour votre auguste famille, en sont un sûr garant. »

Le Roi a répondu :

« Je reçois avec une vive satisfaction l'expression des » sentimens de ma bonne ville de Bordeaux. Elle mérite » bien ce nom. C'est la première qui s'est prononcée d'une » manière tout-à-fait française. Un de mes parens, j'ai » pensé dire mon fils, vous a fait connoître mes sentimens, » et vous semblez les avoir devinés dans la proclamation » que vous avez publiée. »

S. M. a répondu aux députés de Nismes :

« Je reçois avec une vive satisfaction les sentimens que » vous m'exprimez : il y a long-temps que je les connois. » je n'ai pas oublié l'accueil que j'ai reçu parmi vous il y a » près de quarante ans. »

Aux députés de la ville de Dorat. « Je suis sensible aux » sentimens que vous m'exprimez. Soyez sûrs que mon » amour ne distingue ni les grandes ni les petites villes; il » est le même pour tous les Français. »

Aux députés de la cour royale de Grenoble. « Je suis » touché des sentimens de ma cour royale de Grenoble. Je » ne peux mieux répondre à ce que vous me demandez sur » la prérogative du nom de *Dauphin*, qu'en vous faisant » connoître que dans l'organisation de l'armée, je réserve » ce nom à quelques uns des régimens qui en font partie. »

Avis. — Les directions générales des douanes et des droits réunis n'en formant maintenant qu'une seule, sous le titre de *Direction générale des contributions indirectes*. En conséquence, les lettres et demandes relatives à ces deux administrations doivent être désormais adressées *à M. le directeur général des contributions indirectes*; mais l'on doit avoir soin de faire remettre celles concernant les douanes, à l'hôtel d'Uzès, rue Montmartre, et celles concernant les droits réunis, à l'hôtel de cette dernière administration, rue Sainte-Avoie. Cette précaution est indispensable pour prévenir toute confusion dans la répartition de la correspondance entre les deux régies, et par suite tout retard dans les réponses.

VARIÉTÉS.

Opinion sur la Conspiration de Moreau, Pichegru et autres; sur la non culpabilité de Moreau, et Procès-Verbal de ce qui s'est passé à la chambre du conseil, entre les juges, relativement à ce général; par M. Lecourbe, juge en la cour de justice criminelle de Paris. (1)

Buonaparte, premier consul depuis quatre ans, étoit las de n'avoir que la plénitude du pouvoir suprême; il aspiroit à s'emparer de la dignité impériale, et à l'établir dans sa famille. Les jacobins, encore puissans, lui faisoient craindre quelque obstacle à l'exécution de ce projet qui devoit contrarier, je ne dis pas leurs opinions, dont ils savoient déjà faire le sacrifice au besoin, mais leurs propres vues d'ambition, auxquelles ils ne renonçoient pas si facilement. Eux-mêmes redoutoient que Buonaparte, ayant pris place parmi les monarques, et voyant toujours en eux des ennemis du système monarchique, ne les livrât, comme des victimes expiatoires, au ressentiment des souverains et des peuples que le meurtre de Louis XVI et de sa famille avoit soulevés contre la France. Buonaparte, pour dissiper leurs alarmes et changer en appui leur résistance présumée, conçut la pensée de contracter avec eux un pacte infernal, de tremper lui-même ses mains dans le sang des Bourbons, et de sceller ainsi, avec ceux dont le crime étoit d'en avoir déjà répandu la partie la plus précieuse, l'alliance horriblement indissoluble de la complicité. Le duc d'Enghien fut égorgé, et les jacobins consentirent à laisser monter l'assassin sur le trône, croyant en exclure par là une famille dont le retour étoit l'objet de leurs craintes continuelles, parce qu'ils devoient, d'après eux-mêmes, la supposer remplie d'un esprit de vengeance implacable.

Les jacobins n'avoient pas paru le seul empêchement aux ambitieux desseins de Buonaparte. Il y avoit les royalistes, invinciblement liés à la cause des Bourbons. Il y avoit aussi les républicains par principe ou par habitude, qui, n'ayant jamais professé des opinions extrêmes, et ayant encore moins commis des actions coupables, s'étoient attachés à la forme actuelle du gouvernement par les services qu'ils lui avoient rendus dans l'administration, dans la magistrature et dans les armées. Au premier rang de ces hommes abusés, mais estimables, figuroit le général Moreau, connu de l'Europe entière pour le premier capitaine de l'époque.

(1) A Paris, chez Gabriel Warrée, quai Voltaire, n°. 21; chez le Normant, rue de Seine, n° 8; et chez Delaunay, Palais-Royal.

doué d'autant de modestie et de simplicité, que Buonaparte étaloit de vanité et de charlatanerie ; estimé des chefs et des peuples ennemis envers qui il se montroit toujours loyal, humain et généreux, adoré de ses soldats dont il ménageoit le sang, et de ses lieutenans, dont il ne déroboit point la gloire. Étranger à ces disputes de prééminence toujours si vaines et souvent si fatales, on l'a vu plus d'une fois, après s'être laissé dépouiller sans murmure du commandement suprême, le reprendre sans orgueil pour sauver l'armée, et le remettre sans humeur pour recommencer à obéir. N'ayant d'autre ambition que celle d'être utile à son pays, et se croyant peu habile à le servir autrement que les armes à la main, dès qu'il les avoit déposées, il rentroit sans bruit dans les rangs de la société, vivoit paisiblement dans un cercle de familiers et d'amis ; et le grand général, redevenu simple citoyen, passoit, sans être aperçu, au milieu d'un peuple qui s'entretenoit encore de ses exploits. Un tel homme et Buonaparte différoient trop pour qu'aucun lien pût les unir, aucun intérêt les rapprocher. Buonaparte nourrissoit contre Moreau une haine jalouse et cruelle que toute sa dissimulation ne pouvoit parvenir à cacher : Moreau, exempt d'envie, avoit pour le caractère intrigant et artificieux de Buonaparte un froid mépris dont l'expression franche trouvoit des échos perfides ou indiscrets. Moreau s'égayoit quelquefois même des pompes ridicules dont Buonaparte avoit cru devoir décorer son pouvoir naissant ; et Buonaparte, furieux comme tout mauvais comédien qu'on a sifflé, avoit juré la perte de Moreau, qui pouvoit ne pas s'en tenir toujours à des plaisanteries, qui pouvoit, fort de son immense crédit dans le peuple et dans l'armée, arrêter l'usurpateur au pied du trône sur lequel il vouloit monter. Celui-ci enfanta donc un des projets les plus machiavéliques qui soient sortis d'une tête humaine. Les royalistes l'inquiétoient : des émissaires furent chargés par lui de tromper ceux du dehors sur le véritable état des choses en France, de les engager à nouer des relations avec ceux de l'intérieur, et enfin de les déterminer à se rendre eux-mêmes à Paris pour y consommer l'exécution du complot qu'ils auroient arrêté. Les royalistes donnèrent dans ce piége odieux. Parmi eux, on distinguoit, à cause de son ancienne gloire, le général Pichegru : l'amitié l'avoit lié autrefois au général Moreau ; une circonstance, qu'il faut laisser ensevelie dans le vaste amas des erreurs et des torts révolutionnaires, avoit séparé ces deux hommes qui n'avoient pas cessé de s'estimer, et qui désiroient peut-être de se rapprocher. La présence de Pichegru à Paris occasionna quelques entrevues entre lui et son ancien ami ; et les espions, placés jusque dans le sein de la société de Moreau par Buonaparte, ne manquèrent pas de l'en informer. Pichegru étoit venu pour conspirer ; il avoit vu Moreau : donc Moreau conspiroit aussi. Quelle joie pour le tyran de les perdre tous deux, et de perdre l'un par l'autre ! Les tortures physiques et morales de la police, et l'infamie payée d'un délateur, servirent la passion de Buonaparte ; et bientôt Paris vit en frémissant, sur tous ses murs, le nom de Pichegru, celui de Moreau, accompagnés de l'odieuse épithète de *brigands*. Craignant que ces victimes ne lui échappassent, Buonaparte les enleva à leur juge naturel, qui étoit le jury, et condamna un tribunal à les condamner. Cependant, l'adresse et la fermeté de Pichegru causèrent encore quelques inquiétudes au tyran ; Pichegru fut étranglé dans sa prison ; on prétendit qu'il s'y étoit étranglé lui-même, et l'on eut l'audace de constater ce prétendu suicide par un procès-verbal qui en démontroit l'impossibilité. Buonaparte destinoit à Moreau un sort plus affreux encore : il avoit ordonné au tribunal de prononcer son arrêt de mort, afin que lui-même, disoit-on, il pût le flétrir ensuite d'un arrêt de grâce pire que le supplice. Il est permis de douter aujourd'hui qu'il ait eu réellement l'intention d'user de cette espèce d'indulgence, toute cruelle qu'elle eût été : sa propre conduite a prouvé que la perte de l'honneur lui sembloit plus douce que celle de la vie ; et sans doute il auroit cru mieux servir à la fois sa haine et sa sûreté, en laissant périr Moreau sur l'échafaud, qu'en lui remettant sa peine. Quoi qu'il en soit, Moreau fut soustrait à l'un et à l'autre de ces supplices par l'arrêt du tribunal qui le condamnoit à deux années de prison, peine que Buonaparte commua bientôt en un bannissement perpétuel. Mais le tyran avoit de quoi se consoler de la vie de Moreau : après avoir bu, en signe d'alliance, avec les jacobins, dans une coupe remplie du sang du duc d'Enghien ; avoir donné la mort à Pichegru, le plus redouté par lui de tous les chefs du royalisme ; enfin, avoir envoyé sur le banc des criminels et chassé de sa patrie Moreau, l'objet de son éternelle jalousie, et le plus illustre représentant du parti républicain, tel qu'il existoit alors en France, il crut voir les degrés du trône entièrement libres devant lui, et il y monta pour faire, pendant dix années, le malheur du monde entier.

Je ne veux point ici réviser le jugement du tribunal, et faire le procès aux juges qui l'ont fait à Moreau. La majorité le déclara *coupable*, mais *excusable*, et lui appliqua seulement une peine correctionnelle. Cet arrêt, dont Buonaparte fut peu satisfait, satisfit bien moins encore le public, aux yeux de qui tout le tort de Moreau étoit d'être plus véritablement grand que Buonaparte, et de porter ombrage à son orgueil ainsi qu'à son ambition. Quelques juges partagèrent l'opinion du public, et conclurent à l'absolution de Moreau. Un d'eux, Monsieur Lecourbe, frère du célèbre général de ce nom, s'étoit signalé plus que les autres par son zèle pour l'illustre accusé. Buonaparte, dans une audience solennelle, eut l'impudence de l'appeler *juge prévaricateur*, et il le bannit du tribunal. Cette injustice odieuse est une des premières que le gouvernement paternel des Bourbons se soit empressé de réparer : M. Lecourbe vient d'être réintégré dans ses fonctions, avec des témoignages de bienveillance et d'estime qui suffiroient pour effacer tous les maux d'une proscription plus douloureuse et plus longue que la sienne. Jusque là tout est pur, honorable, glorieux, dans la conduite de ce magistrat. Pourquoi faut-il que l'esprit de vengeance, survivant en lui au malheur qui pouvoit seul l'excuser, l'ait porté à une action aussi répréhensible, que la publication de l'écrit dont je rends compte ? Il étoit maître sans doute de faire imprimer l'opinion énoncée par lui en faveur de Moreau dans la chambre des délibérations ; mais de quel droit a-t-il fait imprimer l'opinion individuelle de chacun de ses collègues ? Voici comment il s'exprime lui-même à ce sujet : « Des » hommes sans honneur comme sans délicatesse ont révélé » mes votes à Buonaparte et à son gouvernement. J'ai été » persécuté et révoqué pour avoir obéi à l'honneur et à ma » conscience : cette honteuse révélation m'a délié de toute » espèce d'obligation au secret. » Je vais juger M. Lecourbe par ses propres paroles. On vient de voir qu'il reconnoît lui-même l'obligation où est un juge de garder le secret des votes émis dans la chambre des délibérations. Ceux qui ont révélé son vote à Buonaparte, sont assurément des hommes sans honneur et sans délicatesse, d'autant qu'ils l'ont fait dans le dessein de lui nuire. Mais comment se croit-il en droit de violer à son tour un secret qu'il regarde comme une obligation sacrée ? Comment imagine-t-il ne pas manquer lui-même à l'honneur et à la délicatesse, en faisant contre ses collègues précisément la même chose qu'il leur reproche d'avoir faite contre lui ? Il se venge, dira-t-il, et l'infidélité de ses collègues autorise la sienne. Est-ce à un juge qu'il faut apprendre qu'on ne doit pas se venger d'un tort par un autre tort ? Le secret des délibérations n'est pas un devoir relatif et conditionnel, une clause dont un des contractans dégage l'autre quand il s'en est délié lui-même. C'est un devoir absolu dont on ne peut jamais être affranchi, même envers ceux qui l'ont enfreint. D'ailleurs, le tort d'avoir révélé à Buonaparte les votes de M. Lecourbe, n'est sûrement le tort du tribunal entier ; c'est tout au plus celui de quelques-uns des membres qui le composent ; or, M. Lecourbe punit l'innocent comme le coupable, en révélant au public et au gouvernement actuel les votes de tous les juges sans exception. Il ne prétendra pas sans doute que son intention, en faisant cette révélation, soit beaucoup plus bienveillante que celle qui fit agir ses délateurs. Enfin, M. Lecourbe appelle *procès-verbal* l'écrit où il rapporte les opinions de ses collègues, et, dans une note, il déclare que *sa mémoire n'a pu lui fournir l'analyse* de leurs différens discours. Comment un juge peut-il donner le nom de *procès-verbal* à un résumé sans caractère, sans authenticité, sans légalisation, fait de mémoire, et sans doute hors du lieu où se tenoit la délibération ? M. Lecourbe est-il sûr d'avoir fidèlement rapporté les opinions de ses collègues en les abrégeant ? Est-il certain seulement d'en avoir bien saisi le sens et l'esprit, dans la chaleur d'une discussion où lui-même prenoit une part si active ? Je demande pardon à M. Lecourbe de m'être ainsi érigé en juge d'une de ses actions ; mais ici l'action et l'écrit sont une seule et même chose ; il est impossible de les séparer. J'ai admiré, dans l'*opinion* de M. Lecourbe, le courage avec lequel il sut, dans le temps, défendre un grand homme injustement accusé, et même inculper assez clairement son odieux et puissant persécuteur : mais j'ai été révolté, je l'avoue, du prétendu *procès-verbal* où il manque à un devoir essentiel pour tirer vengeance d'un tort dont il vient d'être si honorablement vengé par le gouvernement, après l'avoir été déjà par l'opinion publique. Comment des Français se livrent-ils encore à des idées de ressentiment et de représailles, quand leur Roi, qui auroit tant de crimes à punir, consent à les envelopper tous dans un généreux oubli ?

T.

Cours de la Bourse du 24 mai.

5 p. 100 cons. jouiss. du 22 mars 1814. 60f 50c 70c 60c 50c 60f 25c 30c 25c 30c 20c 25c 60f 59f 90c.

Act. de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1er janvier. 995f 990f 985f.

JEUDI 26 MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ESPAGNE.

Madrid, 12 *mai*.

Le Roi a rendu un décret à Valence, en date du 5 courant, au sujet de la constitution des cortès. Justement irrité de l'arrogance avec laquelle on exigeoit de sa part un serment de fidélité, sans lui permettre la plus légère observation, il a repoussé cette violence avec une profonde indignation. Le décret de S. M. annulle cette prétendue charte constitutionnelle, déclare dignes de mort ceux qui oseroient s'en prévaloir, et menace de toute sa colère ceux qui persisteroient à vouloir constituer une assemblée de cortès sans le concours de son autorité. Après avoir donné cette preuve de fermeté, Ferdinand s'est mis en route à la tête de son armée, et entouré de beaucoup de grands personnages accourus autour de sa personne.

A peine la nouvelle de cette résolution royale est arrivée à Madrid, que l'effervescence la plus terrible s'est manifestée. Le règne des cortès n'a pas duré un quart d'heure. Les ministres de la régence ont été arrêtés, ainsi que les membres principaux de cette régence. Il n'a point été versé de sang; les chefs du parti démagogique ont été abandonnés sur-le-champ par le peuple. Nous attendons le roi après demain, et avec lui le retour de l'ordre, l'oubli de toutes nos dissensions, et le repos dont nous avons tant de besoin. S. M. se propose d'établir, de concert avec une nouvelle assemblée de cortès, une constitution sage et modérée.

ITALIE.

Milan, 13 *mai*.

M. le comte Pierre Ceccopieri, ministre de la chambre de S. A. R. l'archiduchesse d'Autriche Marie-Béatrix, est arrivé le 7 à Massa di Carrara. Aussitôt le bruit s'est répandu qu'il venoit prendre possession de la principauté de Lucques au nom de S. A. R. l'archiduchesse Marie-Béatrix.

(*Corriere milanese.*)

DANEMARCK.

Copenhague, 3 *mai*.

La diète convoquée en Norwège par le prince Chrétien-Frédéric, a terminé ses séances. Le parti de la Suède y a succombé entièrement: l'évêque Stum et le pasteur Wergeland ont été arrêtés comme chefs de ce parti. Les républicains, qui ne vouloient point de roi, mais un directoire exécutif de neuf membres, ont aussi été vaincus. Le prince Chrétien a réuni en sa faveur la grande majorité des suffrages. Une constitution qui vient d'être adoptée définitivement, lui confère la couronne de Norwège, transmissible à ses descendans; le pouvoir législatif est confié à une assemblée uniquement composée de propriétaires de terres. La constitution ne contient en tout que neuf articles. La diète de Norwège a dû être congédiée, le 19 avril, par un discours du nouveau roi.

M. Gyldenpalm, chambellan du roi de Danemarck, avoit quitté Copenhague, il y a quinze jours, pour se rendre en Norwège sa patrie, et y occuper, à ce qu'on croyoit, le poste de maréchal de la cour, ou même celui de secrétaire d'Etat du nouveau roi. Il a été arrêté en passant à Gothembourg, et l'on a trouvé sur lui quatre-vingt lettres en partie chiffrées. Le gouvernement l'a fait transférer, comme prisonnier d'Etat, dans la forteresse de Wennensborg, située dans une île du lac Wener. S. M. le roi de Danemark, informé officiellement des détails de cette affaire, n'a point voulu s'en mêler, attendu qu'elle regarde un Norwégien de naissance qui, en cette qualité, est devenu sujet du roi de Suède.

ALLEMAGNE.

Bude (Hongrie), 2 *mai*.

On attend en Hongrie les cadres de quatre régimens d'infanterie et d'autant de régimens de hussards, qui doivent se former dans le pays. Ils vont se compléter par les recrues qui étoient restées dans les différentes places de recrutement. Depuis le commencement de la campagne de 1812, la Hongrie a fourni 150,000 recrues, indépendamment de ce qu'elle doit mettre encore sur pied: sur ce nombre, il y a 10,000 vélites montés, qui ont coûté seuls 4 millions. La Hongrie a payé en outre 12 millions de subsides en numéraire.

Berlin (Prusse), 12 *mai*.

Mille bruits différens circulent ici sur les acquisitions que la Prusse va faire par le nouveau traité de paix. On s'accorde néanmoins à dire qu'elle reprendra tout ce qu'elle avoit perdu en Allemagne par le traité de Tilsitt; elle aura aussi une partie de la Pologne, mais Varsovie ne lui sera point rendu; il lui sera cédé en échange une possession équivalente.

Munich (Bavière), 18 *mai*.

D'après des renseignemens qui paroissent positifs, on assure que la Bavière doit céder,

1°. A l'Autriche: la partie du Hausruckviertel qu'elle avoit acquise en 1809; deux tiers de l'Innviertel; la plus grande partie du pays de Salzbourg; tout le Tyrol, à l'exception de trois bailliages voisins de Kuffstein; le Vorarlberg, à l'exception du district de Bregenz.

2°. A la Prusse: l'évêché de Bamberg et la plus grande partie de la principauté de Bayreuth.

Elle réunira à ses Etats: la ville d'Ulm et tous les districts en Souabe qui furent cédés en 1810 au roi de Wurtemberg; Heidenheim, Ellwang, Crailsheim, Mergentheim et Heilbron; le grand-duché de Wurtzbourg, Aschaffenbourg, tout l'électorat de Mayence et le palatinat

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Jeudi 26 Mai 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

La Partie de Chasse d'Henri IV, le Barbier de Séville.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Les Héritiers Michau, le Nouveau Seigneur.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Une Journée de Henri IV, les Voisins, l'Été des Coquettes.

THÉATRE FRANÇAIS.

Première représentation de *l'Hôtel Garni*

M. de Sainville, colonel aimable, mais inconstant, querelleur et et pensant mal des femmes, est logé depuis quelques jours à l'hôtel de la Paix, chez M. Gaillard. Cet hôtel de la Paix, où il a déjà plus d'une fois fait naître la guerre, héberge aussi Mad. de Sainville que le colonel n'a pas vue depuis dix ans, et qui a la précaution de ne se montrer à lui que sous un voile, quoiqu'elle ait quelque bonne raison de penser qu'il n'est pas mari à se souvenir de si loin. Mad. de Sainville, qui cache son nom comme son visage, est accompagnée de sa fille et de l'époux qu'elle lui destine. On pense bien que dans un hôtel habité par deux jolies femmes et par un jeune homme un peu vif, M. de Sainville ne peut tarder ni à risquer une médisance, ni à entamer un duel; mais aussi généreux avec ses adversaires qu'indiscret avec les belles, il aime mieux convaincre que tuer. Il ne lui faut qu'une tentative pour s'assurer que les voyageuses ne sont pas dignes de leur chevalier, et pour le lui démontrer à lui-même, il l'essaie, et il y réussit, comme on peut le croire. Mad. de Sainville ne défend point à sa fille d'accepter un rendez-vous de son père. Cette scène étoit scabreuse, et elle est très bien filée, à la bienséance près. On devine tout le reste. Le rôle de M. de Sainville est un peu hasardé; il est trop léger et trop tranchant pour être vraiment aimable, et il est trop coupable pour ne pas mériter une espèce de punition. Quand il joue le tendre Blincour, en se parant devant lui des honneurs du triomphe, et en lui montrant le portrait de Mlle de Sainville, le spectateur se trouve dans une disposition désagréable qui résulte de deux choses; la première, c'est que Blincour ne mérite point d'être joué, et que l'erreur dans laquelle M. de Sainville est tombé sur le compte de sa femme et de sa fille devoit lui suggérer autre chose qu'une *mystification*; la seconde, c'est qu'il n'est pas naturel à un père de compromettre sa fille, même en se jouant, et pour le moins de temps possible. Cette tache est très légère; il seroit facile d'y remédier avec deux ou trois vers qui détermineroient l'intention, et qui sauveroient les convenances. Le succès a été complet, et, ce qui est plus rare, il a été mérité. Ce petit ouvrage est conduit avec esprit, il est écrit avec gaieté, le style en est généralement pur, et les situations comiques: je ne le crois pas indigne de rester au répertoire du Théâtre-Français. Les auteurs sont MM. Desaugiers et Gentil, dont la défection sera d'autant plus sensible au Vaudeville et aux Variétés, qu'elle est signalée par une victoire.

Mlle Mars est charmante dans un de ces rôles ingénus, dont on croiroit qu'elle a été le premier modèle. Baptiste cadet grime très plaisamment le rôle de M. Gaillard. Damas joue celui de M. de Sainville avec ce zèle animé, cette verve impétueuse, cette chaleur quelquefois peu réglée, mais toujours entraînante, qui est un des caractères de son talent. Ce n'est point par un excès de chaleur que pèche Mlle Mézeray; ce n'est pas non plus le défaut de Mlle Clot, mais ils conçoivent bien leurs rôles, et ils les disent purement. Au total, la pièce est fort bien jouée, et tout donne lieu de croire que l'*Hôtel garni* aura long-temps la foule.

du Rhin. Elle gagnera par ces échanges environ 240,000 sujets et des pays bien plus fertiles que le Tyrol et le pays de Salzbourg.

On s'entretient beaucoup de la constitution qui va être donnée à l'Allemagne. L'Autriche, dit-on, demande la restauration du trône impérial, la création d'une grande cour de justice qui étendroit sa juridiction sur toute l'Allemagne, et le rétablissement des États dans tous les pays fédérés de l'Allemagne. Les princes confédérés consentent à rétablir les États, mais avec moins de prérogatives qu'ils n'en avoient autrefois : ils consentent aussi à l'institution d'une cour suprême de justice; mais ils préfèrent à toute constitution monarchique une confédération semblable à celle de la Suisse.

Les feuilles allemandes répètent les diatribes des journaux anglais contre le roi de Naples Joachim-Napoléon : on lui reproche de n'être entré que politiquement dans la ligue européenne; d'être resté long-temps immobile avec son armée; d'avoir réduit à la même inaction le corps autrichien qui avoit été mis sous ses ordres; enfin, de n'avoir montré quelque activité qu'après la nouvelle de la prise de Paris.

Mayence, 17 mai.

Cette ville a beaucoup souffert. Ses environs, qui formoient naguère un beau jardin, sont devenus un désert. Ce que des travaux de plusieurs années avoient embelli à grands frais, a été dévasté en un instant par caprice et sans aucune nécessité. A peine trouveroit-on ici une famille qui n'ait pas quelque perte douloureuse à déplorer. Depuis la terrible retraite de l'armée française, nous avons perdu plus de la dixième partie de notre population : 18,000 soldats ont été dans nos murs les victimes de la plus affreuse maladie. Pendant le siége, Mayence a payé un demi-million de florins, tant en argent comptant qu'en fournitures régulières de toute espèce. Les bons habitans ont supporté avec une courageuse résignation ce pesant fardeau. Un heureux avenir qu'ils méritent, et qu'ils auront sans doute, peut seul les dédommager de leurs longues souffrances. Qui a pu voir sans émotion les soins pleins d'humanité que l'on a prodigués ici aux militaires malades abandonnés et maltraités par leur propre gouvernement? Tout le monde a rivalisé de zèle pour nourrir et vêtir ces infortunés qui erroient par centaines comme des ombres au milieu de nos rues. Sans songer aux dangers que leur santé pouvoit courir, les habitans ont tout fait pour ces malheureux. Cette page de nos annales ... sante pour le gouvernement qui se disoit notre protecteur.

Le département du Mont-Tonnerre a souffert dans la même proportion, et plus encore peut-être que la ville. Les contributions en argent et en fournitures, depuis le mois de novembre de l'année dernière, jusqu'en avril 1814, montent, d'après une estimation modérée, à 6 millions de florins. On ne comprend point dans ce calcul les frais des logemens militaires, qui sont très considérables.

ANGLETERRE.

Londres, 21 mai.

Nos journaux d'aujourd'hui ne renferment aucunes nouvelles qui puissent intéresser le continent.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 17 mai.

M. W. Smith, avec la permission de la chambre, a présenté un bill ayant pour objet de prévenir plus efficacement l'enlèvement des enfans, la loi actuelle étant insuffisante. Le bill a été lu pour la première fois.

Catholiques romains.

Sir J. Cox Hippesley dit que certaines circonstances récentes ont produit une grande sensation en Irlande, et qu'il en fera mention seulement parce qu'elles ont rapport à certains documens dont il va proposer à la chambre d'ordonner l'impression. Ce sont des reglemens concernant la discipline ecclésiastique des catholiques romains en Canada, à Malte et dans d'autres pays. Ils sont surtout importans sous les rapports de l'intervention de la couronne dans la nomination des évêques, de la révision des rescrits émanés du Saint-Siége; et ils concernent une matière peut-être encore plus grave, qui est l'existence de la Société des Jésuites. Il a été élevé des doutes sur ce dernier point; mais il peut certifier qu'il a été envoyé récemment en Irlande une somme de 30 000 livres sterling, sur laquelle 16,000 livres ont été employées à l'achat de la terre de Castle-Brown, pour y fonder une école d'éducation pour les catholiques romains, sous la direction d'un jésuite. Un homme de lettres bien connu, M. Plowden, a fait amplement l'éloge de cet établissement dans ses écrits, et l'a justifié sur le fondement qu'il en existoit de semblables en Russie et à Naples. L'honorable membre fait lecture d'une lettre d'Irlande, dans laquelle les faits relatifs à Castle-Brown sont rapportés, mais l'auteur déclare qu'il n'a pas pu découvrir le but ultérieur de cette institution, et observe que les jésuites ne sont pas sujets à faire des révélations prématurées. Il exprime toutefois la crainte que la rigidité de ce plan d'éducation, ne dispose les catholiques romains d'Irlande au fanatisme. Après avoir parlé des procédés récens du bureau des catholiques de Dublin, des assemblées des évêques et du clergé inférieur; et observé qu'ils devoient fixer constamment l'attention du gouvernement d'Irlande, l'honorable membre fait la motion que la chambre ordonne l'impression des paragraphes 42 et 43 des instructions envoyées sous le seing privé du roi à sir Georges Prevost, gouverneur du Canada, le 22 octobre 1811, et qui ont été présentées au parlement au mois de juillet 1813

M. Bathurst seconde la motion.

Sir H. Parnell déclare qu'il a vu un *prospectus* dans lequel l'objet de la remise des 30,000 liv. st. en Irlande étoit expliqué. C'étoit simplement l'institution d'un collége pour les jeunes ecclésiastiques et laïcs, dans lequel les étudians de diverses religions pourroient être admis, sans aucune espèce d'intervention dans ce qui concernoit leur croyance. Les jésuites sont aujourd'hui en très petit nombre, et il seroit absurde de supposer que dans le temps où nous vivons, cet établissement pût avoir des vues ultérieures. Il est légal et n'a rien de répréhensible.

M. Peele pense que ce n'est pas le moment de discuter au long cette matière. Il est assuré que le gouvernement d'Irlande en sent toute l'importance, et qu'il n'y a aucune raison de l'accuser de négligence. A la première alarme excitée par l'établissement de Castle-Brow, il a eu lui-même une conférence avec M. Kenny, qui en est le directeur. Il lui a remis un *prospectus*, en disant qu'il étoit prêt à y admettre des protestans, s'ils le desiroient. Mais en même temps il a refusé de répondre à ses questions sur la source d'où provenoient les fonds employés à former l'établissement.

Sir J. Newport ... M. Kenny n'a eu aucun desir de dissimuler le but de son institution. Elle a pour objet de donner une éducation domestique aux catholiques irlandais, afin qu'ils n'aillent pas chercher ailleurs, à présent surtout que le continent leur est ouvert.

Sir H. Parnell fait observer que si M. Kenny n'a pas voulu dire d'où il avoit reçu les fonds, c'est qu'il n'a pas cru que la personne qui le questionnoit fût autorisée à l'interroger, attendu qu'il n'avoit rien fait de contraire aux lois. Il a répondu avec empressement sur tous les autres objets. Ces fonds appartenoient entièrement à M. Kenny, qui les a ainsi consacrés au bien public.

M. Peele ne croit pas avoir montré aucune curiosité déplacée dans ses questions. Les jésuites ont toujours été surveillés avec vigilance par le gouvernement. Leurs propriétés en Canada ont été confisquées. Des soupçons suffisoient pour qu'on fût autorisé à interroger M. Kenny, et si les inquiétudes occasionnées par son établissement continuoient, il pourroit être forcé à répondre. Comme jésuite, il a fait vœu de pauvreté.

Sir J. Newport fait observer que les propriétés des jésuites n'ont pas été confisquées en Canada; mais qu'on n'y a pas admis les Jésuites, et que par ce moyen leurs biens ont été dévolus à un seul, qui en a joui jusqu'à la fin.

THEATRE DES VARIÉTÉS.

Le Petit Joconde.

Je voudrois pouvoir dire du nouveau Joconde, relativement à celui qui l'a précédé, ce qu'Arioste dit du premier de tous les Jocondes connus :

Ecceto lui ben credere ch' ogn' uno
Di bella molto adietro tu ti lassi
Ma questo sol, credo, t'adegui e passi.

Le *Joconde* de l'Opéra-Comique est une des pièces agréables de ce théâtre; l'intrigue en est habilement brodée sur un canevas difficile; les situations sont piquantes, l'intérêt aussi vif et aussi soutenu qu'on puisse l'exiger de l'intérêt d'un opéra comique, le style naturel, facile et spirituel. C'est une jolie comédie qu'on voit toujours avec un nouveau plaisir, et qui souffre la comparaison avec les chefs-d'œuvre du genre.

La pièce des Variétés n'est pas une parodie; c'est une imitation burlesque, une métamorphose chargée. L'artifice le plus commun, et peut-être le plus heureux des auteurs qui détaillent leur esprit et leur gloire sur le boulevard Montmartre, consiste à transporter les scènes de la classe élevée dans la plus basse classe de la société, à dégrader les caractères, les passions et les événemens par le choix des personnages, à avilir les pensées par le style. Ce travestissement de la comédie noble qui réussit souvent, doit à la vérité une partie de son succès au talent flexible et original de Potier qui excelle à saisir les prétentions du peuple; mais c'est d'ailleurs une vue ingénieuse et comique, surtout dans l'état actuel de nos mœurs, où il est important de remédier à cette fusion inconcevable d'états que nos désordres politiques avoient amenée, et dont les prétentions déplacées sont le principal caractère. Il est très vrai que la France entière n'a été long-temps elle-même qu'une grande saturnale, une parodie monstrueuse et ridicule des formes ordinaires de la civilisation, où le peuple entraîné par la folie commune n'a pas montré plus de bon sens, contre l'usage, que ce qu'on appelle ordinairement les honnêtes gens et la bonne compagnie. Les légères ébauches du théâtre des Variétés avoient donc une espèce de courage et d'importance morale, parce que les petits travers sur lesquels elles portoient immédiatement, appartenoient à un système complet d'extravagances et d'inepties dont il n'y a d'exemple dans aucune histoire; et je crois que c'est ce qui a fait leur succès. Le public, privé du droit d'entendre et de dire la vérité, aimoit à en retrouver une foible image dans ces esquisses libres et grossières qui laissoient du moins un vaste champ aux allusions. L'ambition absurde de la populace qui aspire aux grandes places et aux grands airs, n'étoit qu'un prétexte pour le rire, obligé de se contraindre à l'aspect de quatre ou cinq trônes escaladés par des *fous de fortune*.

Ce moyen dramatique a peut-être besoin d'être remplacé aujourd'hui. La nation se renouvelle; il faut aussi renouveler le théâtre; il faut le purger de ces jeux de mots ignobles, de ces caricatures indécentes qui sont l'opprobre du goût et quelquefois la honte des mœurs. Je ne veux pas que l'on proscrive pour tout cela les théâtres secondaires et ce genre de comédie populaire qui s'est accrédité depuis quelques années aux Variétés. J'en condamne la forme actuelle, mais il n'y faut qu'une modification pour rendre ce genre utile, plus utile peut-être, sous le rapport de la morale publique qui doit être le principal objet de la comédie, que les théâtres du premier ordre. La comédie satirique n'est jamais plus avantageuse, en effet, que chez les peuples qui se réforment, après être sortis long-temps de leur caractère national; et cette comédie n'est plus compatible avec les principes actuels de notre théâtre, avec notre système littéraire. Il y a une manière franche, ouverte et même un

M. Peele dit qu'en ce cas l'ordre y a été éteint.

Sir J. C. Hippesley lit une partie des instructions envoyées au Canada, pour faire voir que les jésuites y ont été supprimés comme corps, que tous leurs droits et biens ont été transmis à la couronne durant son bon plaisir, avec la faculté aux jésuites existans d'y rester. Les terres ainsi confisquées ont été données à lord Amherst, qui a obtenu ensuite une somme d'argent en échange. Après la bulle de suppression de l'ordre, toutes les nations ont agi envers les jésuites comme l'a fait la Grande-Bretagne. On a mis en question si les jésuites avoient été rétablis. Le cardinal Borgia a nié qu'ils l'eussent été par le dernier pape. Mais quelques personnes ont prétendu qu'il avoit rétabli l'ordre de *vive voix*. L'aveu que les 30,000 livres sterling, dont il s'agit appartenoient à un homme qui a fait vœu de pauvreté, doit fixer sérieusement l'attention du gouverneur et des principaux habitans de l'Irlande. Le pape actuel jouit d'une excellente réputation sous le rapport des qualités morales; mais il doit être attaché à son église; et il pourroit se laisser induire à approuver la restauration de l'ordre des jésuites, soit par l'idée que ce corps, qui s'est autrefois insinué jusque dans le confessionnal de presque toutes les cours du monde, seroit un merveilleux instrument à employer pour rétablir l'influence du catholicisme.

L'impression des pieces désignées dans la motion, et de quelques autres, est ordonnée.

FRANCE.

PARIS, 25 *mai.*

En parlant hier de la paix et de ses conditions telles qu'on les suppose, nous n'avons point oublié qu'il nous a été reproché, dans un autre journal, de mettre trop peu d'importance à ce qu'on est convenu depuis quelque temps de regarder pour la France comme ses *limites naturelles*. Nous ne contestons point qu'une certaine circonscription bien demarquée par des fleuves, par des mers, par des montagnes, ne puisse être regardée en soi comme un avantage, et que, sous ce rapport, elle ne puisse être raisonnablement desirée. Nous demanderons seulement si cet avantage de pure convenance est tel qu'il doive l'emporter toujours sur toute autre considération qui seroit de l'autre côté de la balance. Supposons que la Belgique soit encore aujourd'hui dans les mains de l'Autriche; supposons que les trois électorats appartiennent de même à leurs anciens souverains : nous demanderons si, sous le prétexte que ces pays sont enclavés dans une circonscription qui presente à l'esprit des limites naturelles, il est absolument commandé à la France de mettre toutes ses forces en mouvement pour les arracher à leurs légitimes possesseurs, et à faire violence ainsi aux habitudes de ces peuples rapprochés de nous par le voisinage, mais separés réellement par les mœurs, par les lois, par les intérêts comme par le langage? Nous demanderons si, après avoir effectué à une époque cette réunion violente, et après avoir perdu ces provinces à une autre époque par une fortune diverse, il nous est aujourd'hui commandé absolument de les recouvrer. L'honneur de la France, ou un intérêt majeur, tel est le pivot sur lequel roule cette discussion. Nous persistons à croire que le droit public est une etude qui doit se faire, non dans des cartes géographiques, mais dans l'état positif des mœurs, des lois, des intérêts, et aussi dans la force des circonstances combinée avec celle des liens et des conventions antécédentes. Nous allons ravoir nos colonies. Croit-on que ce ne soit pas un avantage! Et quels étoient nos moyens pour nous les faire rendre! Qu'avions-nous à offrir à l'Angleterre en compensation? En obtenant une ancienne possession légitime, aussi importante pour notre commerce et pour tous nos intérêts, ne sommes-nous pas assez heureux de n'avoir à céder que des territoires moins importans que la révolution avoit envahis, qu'elle avoit ensuite perdus, et que nous n'avions au moment présent aucune espérance de recouvrer? Certes, ou nous nous trompons beaucoup, ou ce ne sont point là de simples consolations, encore moins des consolations *dérisoires* : ce sont de véritables avantages, des avantages inespérés, dont nous avons le droit de nous enorgueillir et de nous réjouir.

— Il paroît que la réunion de Genève à la Suisse, pour en former un nouveau canton, éprouvera de grandes difficultés; les quatre petits cantons catholiques s'y opposent formellement. Les Genevois ont envoyé des députés à Zurich, qui doivent faire tous leurs efforts pour surmonter ces difficultés.

— M. le comte de Gifflenga, Piémontais, lieutenant-général au service de France, voulant rentrer dans sa patrie, a demandé sa demission au Roi. S. M. lui a accordé sa demande dans les termes les plus honorables.

— Un ancien militaire attaché au service du Roi, et qui n'a jamais varié dans ses principes ni dans sa conduite, M. Anthony, nous adresse de Gray de vives réclamations au sujet d'un article qui fut inséré contre lui dans le *Journal de l'Empire* du 22 janvier 1814, et dans lequel on le signaloit comme *agent d'intrigue et de brigandages*, etc. Il nous demande et nous interpelle même de lui faire connoître le *nom de son infâme calomniateur*. Nous lui répondrons que ce nom nous est tout aussi inconnu qu'à lui même; que nous avons été constamment étrangers à la rédaction d'articles de ce genre; qu'alors les journaux n'étoient ni rédigés par leurs rédacteurs ordinaires, ni sous la responsabilité de leurs propriétaires légitimes; que les articles étoient envoyés tout faits des bureaux de la police pour être imprimés sans le moindre changement. Que de gens d'honneur auroient aujourd'hui à faire les mêmes réclamations que M. Anthony! Mais à quoi bon les faire? Ne sait-on pas assez qu'à cette époque, les feuilles publiques ne se remplissoient que de calomnies contre les honnêtes gens, et d'éloges pour le tyran et ses suppôts?

— Vendredi prochain, 27 mai, à onze heures précises du matin, il sera célébré à Saint-Sulpice un service solennel pour LL. MM. Louis XVI, Roi de France et de Navarre; Marie-Antoinette, Reine de France; Louis XVII; S. A. R. Mad. Elisabeth de France, et S. A. S. M[gr] le duc d'Enghien. Après l'évangile, le discours sera prononcé par M. l'abbé de Quélen, vicaire-général et chanoine honoraire de Saint-Brieuc.

— On vient de mettre en vente chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, un ouvrage intitulé : *De la Constitution, et des Lois fondamentales de la Monarchie française*; par M. Ch. Delalot. Brochure in-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

ARTICLES OFFICIELS.

Le 23 de ce mois, ont été admises à l'audience du Roi les députations du département de la Charente-Inférieure, des villes de Grenoble, Bourbon-Vendée, Baugé, Hardinghen, Valence, Moulins, Bayeux, Roanne, Limoges, Villefranche, Douai, Valenciennes, Joigny, Epernay, Gannat, Vienne; celle du clergé métropolitain de Strasbourg.

S. M. a répondu :

Aux députés de Grenoble « Je suis sensible aux sentimens » que vous m'exprimez. Si le Ciel m'eût accordé des enfans,

---

peu cynique d'attaquer les mauvaises mœurs et de peindre les ridicules dangereux qu'on se permettoit fort bien dans l'âge classique de l'art, et qui seroit fort déplacée aujourd'hui au milieu de nos formes modérées et de nos bienséances timides. Molière lui-même ne mettroit plus sur la scène un grand nombre de ses personnages avec ce franc-parler, avec cette naïveté de coloris qui révolte la pudeur irritable d'une société usée. Ces licences peuvent être réservées au théâtre où l'on est accoutumé à tolérer les licences de toute espèce, ou l'on permet tout à un auteur, excepté de n'être pas gai. Puisque l'indulgence du public a laissé tant de latitude à une certaine classe d'écrivains, il me semble qu'ils doivent s'en servir pour le bien de l'art, et pour celui de la morale, car on peut être fidèle à la morale et à l'art et ne pas cesser d'être plaisant. Exhortons les gens d'esprit à faire un bon usage de leur esprit, cela ne coûte guère plus, et cela rapporte une gloire plus solide. Je ne serois pas fâché de voir la vieille comédie des Grecs en vigueur à Paris. Il faut de grands remèdes aux grandes maladies, et l'excès de la civilisation en est une pour la société. C'est peut-être même la pire de toutes, car c'est celle qui amène le plus souvent sa décadence et sa dissolution. Je ne doute pas que le public ne s'accoutume facilement au régime de la raison assaisonnée et ne souffre avec patience qu'on introduise des vérités fermes, utiles et piquantes dans le dialogue, à la place des quolibets fades et des calembours niais dont il est presque toujours tissu. Je m'aperçois même qu'il y est mieux disposé que jamais à la manière dont il reçoit une première représentation, parce que c'est celle où le parterre se croit obligé à consulter son goût et à raisonner ses plaisirs. Aux autres, on rit de confiance avec la foule sans analyser le sentiment qu'on éprouve, sans se rendre compte de ses motifs; on a fait avec son propre jugement une espèce de transaction tacite qui soustrait la représentation à tout examen. *Le Petit Arcenic*, qui a éprouvé hier une chute assez décidée, produira demain le même effet que s'il avoit réussi; et le spectateur délicat qui n'a pas toléré une conception folle et grotesque, en faveur de quelques situations plaisantes et de quelques scènes originales, s'amusera lui-même de ce qu'il a blâmé, quand l'honneur de son esprit ne sera plus compromis par ses jouissances. C'est tout ce que demandent les auteurs dont l'ambition est nécessairement très modérée, et cette facilité de plaire avec peu de chose est une grande raison pour faire des riens. Je n'en insiste pas moins sur mes observations et sur la nécessité d'améliorer l'esprit des petits théâtres, sans inconvénient pour leur vogue et pour leur fortune. S'il faut des facéties et des absurdités à l'habitude routinière d'un certain public, il n'y a point de cadre si facétieux et si absurde qu'on n'y puisse faire entrer la raison. « Les *Silenes*, dit Rabelais, estoyent jadis petites » boistes, telles que voyons de présent ès boutiques des apothicaires, » peinctes au-dessus de figures joyeuses et frivoles, comme de harpyes, » satyres, oysons bridés, lievres cornus, canes bastées, boucs » volants, cerfs lymoniers et autres telles painctures contrefaictes à » plaisir, pour exciter le monde à rire, tel que feût Silene maistre du » bon Bacchus; mais au dedans l'on réservoit les fines drogues, » comme baulme, ambre gris, musq, zivette, pierreries et autres » choses précieuses. » Les pieces qu'on joue aux Variétés ressemblent beaucoup à ces *silences* de Rabelais, mais les pierres précieuses n'y sont pas.

Le *Journal de Paris* m'accuse, aujourd'hui, dans un article très judicieux, qui n'est pas trop malin, d'un paradoxe énoncé toutefois avec assez de réserve. J'ai dit que Voltaire *savoit peu* la langue de Shakspeare, et je l'ai dit, non pas avec une légèreté insultante, mais avec cette concision sèche et sans preuves qui est la langue nécessaire d'une dissertation en six colonnes au plus. Je l'ai dit sur la foi de plusieurs savans, et particulièrement sur celle de Baretti

» vous auriez bien vu que le privilège que vous réclamez » n'eût pas été perdu pour vous : mais j'ai tâché de le con- » server en donnant le nom de *Dauphin* au 3e régiment de » chaque arme. »

Aux députés de Bourbon-Vendée. « Je suis sensible aux » sentimens que vous m'exprimez au nom de la ville de » Bourbon-Vendée. L'amour d'une part, la fidélité de » l'autre, ont rendu ces deux noms inséparables. Je me » ferai un plaisir, aussitôt que je le pourrai, d'aller visiter » vos contrées, et de vous donner des témoignages de mon » affection. »

Aux députés de Baugé (dans l'Anjou). « Je reçois avec » plaisir l'expression des sentimens de la ville de Baugé. Je » n'oublierai pas qu'elle fut mon apanage ; je sais quelle fut » sa fidélité et quelles étoient ses intentions au moment où » des événemens plus heureux les rendirent inutiles. J'es- » père visiter les provinces de mon Royaume, et je verrai » la vôtre avec plaisir. »

Aux députés d'Hardinghen (arrondissement de Boulogne), qui demandoient la permission de faire ériger un monument en marbre sur le lieu même où les habitans de leur ville avoient reçu le Roi à son retour en France : « Je suis sen- » sible à l'expression de vos sentimens : l'époque de mon » retour sera, je l'espère, celle de la paix et du bonheur de » la France ; à ces titres, j'accepte le monument que vous » me proposez d'élever. »

Au clergé de Strasbourg. « J'accepte avec plaisir l'expres- » sion de vos sentimens. Continuez à bien gouverner cette » église jusqu'au moment où je pourrai moi-même vous » donner un pasteur. »

Aux députés de la Charente-Inférieure. « Je reçois avec » plaisir l'expression de votre attachement. J'ai hérité de » tous les sentimens de mes prédécesseurs pour leurs » peuples. Je vous ferai sentir les effets de mes soins. »

Aux députés de Bayeux. « Je reçois avec plaisir le témoi- » gnage de vos sentimens. Mon neveu m'a rendu compte » de ceux que vous lui avez inspirés. Vous pouvez compter » sur ma protection. »

Aux députés de Limoges. « Je suis sensible à vos senti- » mens. Vous pouvez compter sur mes soins : je les mettrai » tous à faire refleurir le commerce. »

Aux députés des cantons de Douai et Valenciennes. « Je » suis sensible à l'expression de vos sentimens. Vous avez » bien raison de me dire que tous les Français sont mes » enfans ; oui, ils le sont tous ; j'ai pour eux la tendresse » d'un père. »

Aux députés de Vienne. « Je reçois avec plaisir l'expres- » sion de vos sentimens : je les retrouve tels que je les » ai connus il y a quarante ans. Vous pouvez compter sur » mes soins. »

AU REDACTEUR.

Paris, 23 mai 1814.

Ayant été instruit, Monsieur, que des listes distribuées et des ouvrages publiés à l'occasion des votes émis dans le désastreux procès de Louis XVI, peuvent avoir induit en erreur bien des personnes sur la véritable nature du mien, vous m'obligerez beaucoup d'insérer dans votre Journal l'explication suivante :

Il y a dix-sept ans qu'un journal, intitulé *le Thé*, me signala comme ayant concouru par mon vote au fatal juge- ment de Louis XVI ; je réclamai contre cette fausse asser- tion, et je démontrai qu'au contraire je m'y étois précisément opposé par l'effet de la condition *expresse* que j'avois *à dessein* attachée à ce vote, laquelle condition, outre les avantages qu'elle présentoit par elle-même pour le salut de Louis XVI et pour celui de plusieurs milliers de victimes, devoit, en ce qu'elle empêchoit encore la guerre, la faire adopter par d'autres votans. Le rédacteur du journal, en insérant ma réclamation dans son n°. 68, du 4 avril 1797, me répondit que *mon motif avoit été louable....., et que mon appel aux gens de bien me seroit favorable.*

Mais ce qu'il est essentiel que l'on conçoive bien à cet égard, c'est que tout vote avec une condition, quelle qu'elle fût, étoit de nul effet dès que cette condition n'étoit point admise, et qu'étant pourtant inséparables, le rejet de l'une anéantissoit nécessairement l'effet de l'autre : or, la condi- tion que j'avois jointe à mon vote n'ayant point été et n'ayant même pas pu être admise, parce qu'elle y produisoit une opposition en même temps qu'elle en faisoit partie inté- grante, elle fut, par ce motif, rangée avec tous les autres votes de ce genre dans la classe des votes émis pour la conservation du Roi, c'est-à-dire contre le fatal jugement qui a eu lieu ; fait positif, dont on a cent moyens de se convaincre.

Au surplus, n'est-il pas incontestable que tous les actes de la vie, soit publique, soit privée, n'ont de force et de valeur qu'autant que les conditions, sans lesquelles on ne les auroit pas consentis, sont réciproquement observées ? Or ici, qu'aurai-je voulu dire par mon vote conditionnel, sinon *à telle condition, telle chose sera, autrement je m'oppose ?*

Si, à cette démonstration sans réplique, on ajoute que j'ai voté, de plus, *l'appel au peuple et le sursis*, on sera bien convaincu que je n'ai concouru au jugement que comme opposant ; que j'ai été pur d'intention et de fait, et que je n'épargnai, dans ce cas, aucun des moyens les plus propres à en détourner les funestes effets : cette vérité incontestable est bien chère à ma pensée !

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma reconnoissance pour le service que je réclame de vous, et celle de ma considération la plus distinguée.

Signé le sénateur Dubois-Dubais.

LOTERIE ROYALE DE FRANCE.

Tirage de Paris, du 25 mai.

37 — 12 — 9 — 79 — 86.

Cours de la Bourse. — *Du 25 mai.*

Cinq p% cent, J. du 22 mars 1814. — 59f 70c 60c 70c 75c 59f 85c 60f 60f 20c 10c.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 980f 977f 50c 985f 987f 50c 985f.

ANNONCE.

---

qui a épuisé la question dans sa *Frusta Letteraria*, et qui est l'auteur d'un excellent Dictionnaire anglais. Je savois, comme tout le monde, que Voltaire avoit écrit en anglais, mais je savois en même temps par cette fâcheuse expérience que les gens qui aiment à lire ne peuvent pas manquer d'acquérir tôt ou tard, qu'il n'y a rien de plus commun que d'écrire dans une langue sans la savoir. Il n'en est pas moins vrai que mon assertion n'a pas été assez restreinte, et pour le trancher net, qu'elle est au moins hasardée. Comme ce n'est jamais de mauvaise foi que je me trompe, je rends grâces aux esprits sains qui veulent bien redresser mes torts et m'éclairer sur mes erreurs. Ils me trouveront toujours disposé à les reconnoître.

Ch. Nodier.

AU RÉDACTEUR.

Il est bien convenu, Monsieur, que nous ne saurions rendre compte de tous les ouvrages en vers, qu'ont fait naître des événe- mens si imprévus et des circonstances si heureuses. Rien n'est plus naturel que cette ardeur que cet empressement de tous nos poëtes : il est même tout simple que beaucoup de gens, qui n'ont point le talent de la poésie, aient desiré, ou cru l'avoir, dans un moment où chacun éprouvoit le besoin d'exprimer avec force ce qu'il sentoit avec viva- cité ; mais comment parler de tant de productions ? Comment les analyser toutes ? Comment en donner des extraits ? Il faut nécessai- rement se restreindre beaucoup : il faut passer les unes sous silence, il faut annoncer brièvement les autres, et se contenter d'en faire con- noître, d'une manière plus détaillée, un petit nombre où le bonheur de l'expression semble avoir mieux répondu au vœu de l'enthou- siasme. Je rangerois bien volontiers, dans cette classe, une *ode* de M. Loyson sur *la chute du tyran et le rétablissement de nos rois légi- times*, ainsi qu'une pièce de vers latins adressée au Roi, par les élèves de rhétorique du lycée de Louis-le-Grand, et composée, au nom de ses compagnons d'étude, par M. Alexandre ; mais la jeunesse des auteurs nous permet de ne pas leur accorder, dans ce Journal assiégé de tant de sollicitations, toute la place que demanderoit, sans doute, le mérite de leurs ouvrages : je me bornerai donc à dire que ces deux morceaux sont fort remarquables ; on peut observer, dans l'un et dans l'autre, cet enchaînement des idées, cet artifice des transitions, cette sagesse et cette pureté de style qui sont le fruit et la marque des études bien faites. M. Loyson appartient, je crois, encore à l'école Normale, où les talens et les connoissances achèvent de se mûrir et de se perfectionner : il ne doit rien sortir d'une telle école qui ne soit, pour ainsi dire, un témoignage de l'utilité de cette institution ; et M. Loyson s'est montré, selon moi, très fidèle à cette espèce d'en- gagement. Son ode a peut-être le défaut d'être un peu longue, car le genre ne comporte pas beaucoup d'étendue ; mais elle compense, par la clarté de la diction et par l'harmonie des phrases poétiques, ce qui lui manque du côté de cette brièveté rapide, qui peut seule représen- ter l'inspiration lyrique. M. Loyson s'est rendu l'interprète des sen- timens qui sont dans tous les cœurs : mais un intérêt tout particulier s'attache à la pièce de M. Alexandre : il bénit un Roi dont le retour arrache toute la jeunesse française à la loi dévorante de la *conscrip- tion ;* il le bénit au nom de cette jeunesse studieuse qui maintenant peut, avec sécurité, se livrer à ses paisibles travaux. On sent que ce jeune nourrisson des Muses fut plus d'une fois troublé lui-même dans le cours de ses études et dans la douceur de ses succès, par l'idée importune de cette loi ennemie des arts et des lettres, qui le mena- çoit de plus près tous les jours. M. Alexandre est un des élèves qui font le plus d'honneur à la maison de M. Parmentier, un de ceux qui soutiennent le mieux la gloire de cette antique école de Sainte- Barbe dont un si sage instituteur cultive les souvenirs et perpétue les doctrines : il convenoit à ce jeune poëte d'exprimer la reconnoissance de tous les jeunes gens de son âge.

Dussault.

VENDREDI 27 MAI 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ESPAGNE.

Madrid, 14 mai.

Par décret rendu à Valence le 5, le Roi, considérant les preuves signalées de fidélité, d'amour et de dévouement que lui a données sa bonne ville de Madrid, soit à son avènement au trône, après l'abdication de son auguste père, soit pendant sa longue captivité en France, ordonne, en attendant une occasion plus favorable de lui témoigner une reconnoissance digne de ses services, que la ville de Madrid ajoutera à ces anciens titres de *loyale* et *impériale*, celui d'*héroïque*, et que le corps municipal prendra le titre d'*excellence*.

Le même décret porte que le jour de l'entrée de S. M. dans sa capitale, il sera distribué, de son trésor privé, 100 doublons à chaque paroisse. « Il m'est bien pénible, » dit S. M., que les circonstances ne permettent pas à mon » âme royale de donner des preuves plus éclatantes de ma » bienfaisance naturelle. »

Par un autre décret, le Roi a prescrit un réglement provisoire relativement à la liberté de la presse et à la publication des feuilles périodiques.

ALLEMAGNE.

Brême, 14 mai.

On prétend qu'il règne une grande mésintelligence entre le maréchal Davoust et les autres généraux français, au sujet de la conduite qu'il a tenue en dernier lieu, et que par suite, ce maréchal a été arrêté. Notre garde bourgeoise est partie pour aller chercher la première colonne de troupes françaises qui vient de Hambourg et l'accompagner dans sa marche. (*Oracle de Bruxelles.*)

Coblentz, 15 mai.

Des colonnes russes traversent dans ce moment le département de la Sarre pour se porter sur Mayence et notre ville. Treize régimens de cosaques qui précèdent l'armée cantonnent dans nos environs. Le corps d'armée sous les ordres du général comte Wittgenstein, arrivera dans quelques jours sur les bords du Rhin. Un autre corps russe se porte par Haguenau sur Fort-Louis pour y passer le Rhin. Neuf mille hommes du corps d'York rétrogradent sur Namur pour y prendre des cantonnemens. Des colonnes de l'armée, sous les ordres du général de Wrede, occupent la Lorraine. Les troupes autrichiennes sont également en mouvement.

FRANCE.

Bordeaux, 22 mai.

S. A. R., en s'éloignant de la ville de Bordeaux, qui lui a donné tant de marques d'affection, se plaît à exprimer à ses habitans le plaisir qu'elle éprouvera à revenir au milieu d'eux avec S. A. R. la duchesse d'Angoulême. Persuadée de leur fidélité et de leur amour pour le Roi, comme de leur soumission aux ordres de S. M., elle leur assure sa constante protection.

Monseigneur nomme M. le colonel chevalier de Lafitte pour commander en son absence les troupes françaises qui sont à Bordeaux, de quelqu'arme et sous quelque dénomination qu'elles soient.

Signé le comte ETIENNE DE DAMAS,
adjudant-général.

Vichi, 21 mai.

Hier, a été célébré dans l'église paroissiale de cette ville un service solennel pour Mesdames *Adélaïde* et *Victoire* de France, tantes du Roi. C'est la reconnoissance qui a excité les habitans à remplir ce pieux et touchant devoir envers des princesses qui furent les bienfaitrices de leur ville, en faisant construire à leurs frais, en 1785, le bel établissement thermal qui, chaque jour, est la source de leur prospérité. La première pensée en est due à M. Lucas, médecin inspecteur des eaux, cet homme si utile à l'humanité, si recommandable par ses connoissances, et dont toutes les actions sont autant de bonnes œuvres. A son invitation, tout le clergé du canton, les membres des autorités, les sœurs de l'hôpital et le peuple en foule se sont rendus à l'église pour honorer par leurs prières et leurs larmes la mémoire de ces augustes princesses. Après le service, M. Lucas a réuni chez lui les autorités civiles et militaires, et a réinstallé solennellement en leur présence les bustes de de MESDAMES, qu'il avoit heureusement soustraits aux ravages de la révolution. Pour rappeler aux pauvres le souvenir de leurs bienfaitrices, il leur a fait distribuer, le même jour, des secours abondans, et ce jour a encore été marqué par un autre bienfait qui mérite d'être connu. L'hôpital de Vichi ayant été dépouillé de ses biens pendant la révolution, on étoit forcé d'assujétir à une petite rétribution les pauvres malades que l'on y admettoit. M. Lucas a pourvu à ce que cette rétribution fût à jamais abolie à dater du 20 mai. Cet acte généreux n'étonnera aucune des personnes qui ont été témoins sur les lieux du désintéressement de ce médecin célèbre. C'est encore à ses soins et à son zèle que nous sommes redevables de la restauration de nos promenades, de nos fontaines, ainsi que des bâtimens et des bains fondés par la munificence de MESDAMES.

PARIS, 26 mai.

L'espérance du recouvrement prochain de nos colonies paroît occuper fortement le commerce. Les esprits se livrent déjà à beaucoup de spéculations. On assure que même Cayenne et la Guyane française nous seront rendues. Les déserts de Synamari, cet enfer que la révolution avoit créé

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Vendredi 27 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.
Alceste, Nina.

THÉATRE FRANÇAIS.
Le Dissipateur, la 3e rep. de *l'Hôtel garni.*
Demain, la prem. rep des *Etats de Blois*, tragédie en 5 actes.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.
Le Déserteur, Cendrillon.

THÉATRE DE L'ODÉON.
Une Journée de Henri IV, la Servante maîtresse, le Retour du Croisé.
Le grand Concert vocal et instrumental, pour les débuts de la célèbre cantatrice italienne mad. Camporesi, aura lieu samedi prochain 28 du courant. On y entendra aussi les premiers sujets de l'Opéra-Séria et Buffa.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.
L'Hôtel du Grand-Mogol, le Chateau, Un Voyage au Vaudeville.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.
Les Filles à marier, le Petit Joconde, les Petites Pensionnaires.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.
Henri IV, Robinson.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.
L'Heureux Hasard, Berthilie, le Bon Valet.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.
Tous les jours, spectacle chez M. Pierre.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.
Expériences les dimanches, mercredis et vendredis.

VARIETES.

La Mort de Louis XVI, épisode extrait d'un poëme inédit (1); par M. J. S. Roubée; avec cette épigraphe :

. . . . *Quis talia fando*
Temperet à lacrymis?......
VIRG. *Enéid.*

Ce sont les plus beaux, les plus grands sujets qui présentent au talent lui-même le plus de difficultés et d'écueils : il est mal aisé de ne pas rester au-dessous de l'imagination et de l'attente du lecteur, quand on traite une de ces matières qui promettent beaucoup. Lorsqu'un écrivain n'a, pour ainsi dire, qu'à rendre les sentimens et les pensées que son sujet inspire ou rappelle à tout le monde, quelle vivacité, quelle délicatesse, quelle force, quelle chaleur d'expression ne lui faut-il pas? Il sera froid, et ses tableaux seront dédaignés, si l'énergie de son style et l'illusion puissante de ses peintures ne reproduisent dans tous les cœurs les émotions qu'ils ont éprouvées. En vain se fiera-t-il aux richesses naturelles du fonds sur lequel il travaille, et aux dispositions favorables de toutes les âmes, elles le trahiront si son talent le trahit : on lui saura gré de ses intentions, on le louera de ses efforts, mais on blâmera sa témérité; c'est ce que ne voient pas la plupart des écrivains qui, profitant de certaines circonstances, s'empressent de se constituer, soit en prose, soit en vers, les interprètes du public. Rien n'est plus propre à faire ressortir la médiocrité de leur génie, que la grandeur et la fécondité des sujets avec lesquels ils se mesurent; il est vrai qu'ils semblent céder à l'en-

(1) Broch. in-8°. Prix : 1 fr.
A la Librairie d'Education de A. Eymery, rue Mazarine, n°. 30.
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

pour ses victimes, ne seront plus visités que par des navigateurs humains et bienfaisans. On ajoutoit hier que Saint-Domingue, dont la restitution nous eût paru si dangereuse dans d'autres temps, non seulement n'est pas perdu pour nous, mais même est au moment de nous revenir avec des avantages inespérés. Telle avoit été dans l'univers la célébrité de Buonaparte, que tous les grands caractères dans tous les pays, aspiroient à le prendre pour modèle : entre Rome et Naples, un certain chef connu par son esprit de conquête prenoit dans les diplômes qu'il expédioit les titres suivans : *Empereur des montagnes, roi des forêts, protecteur des conscrits, médiateur des grandes routes.* Plusieurs de ces diplômes ont été dans nos mains. Eh bien! par de là l'Atlantique, un autre grand caractère, l'empereur d'Haïti, avoit jugé à propos d'imiter de même en tout l'empereur Napoléon. C'étoit de sa part une sorte de modestie; car, après avoir triomphé de l'armée française envoyée pour le soumettre, ce vainqueur des vainqueurs de la terre montroit une grande condescendance à vouloir bien adopter les mœurs des vaincus. Ce qu'il y a de sûr, c'est que toute la cour de ce souverain etoit absolument composée sur le modèle de celle de Buonaparte; les institutions étoient comme la cour. Ceux qui vont actuellement dans ce pays ont le bonheur d'y trouver, comme en France, un sénat, un conseil d'Etat, des ducs, des comtes, des maires, des préfets, même une constitution; et cependant que dire de ce nouveau prodige des vicissitudes humaines? On assure que, monté sur le faîte, ce nouveau souverain aspire aussi à descendre; on assure que, fatigué d'avoir sans cesse à lutter contre un rival redoutable (Son Altesse Péthion), il seroit disposé à suivre, quand on voudra, l'exemple du grand modèle qu'il a choisi, c'est-à-dire à donner sa démission : il voudroit bien se contenter alors, lui et tous ses sujets noirs, de servir la France, en formant sur les lieux une bonne armée coloniale. C'est ainsi que nous recouvrerions avec beaucoup d'avantage, et aussi avec beaucoup de facilité, une possession précieuse qui compléteroit le rétablissement de notre ancien système colonial.

Aux yeux de ceux qui voient tous les intérêts d'un pays dans des circonscriptions géographiques, nous sentons que ces considérations n'auront peut-être pas toute leur importance. Nous nous contenterons de leur faire les questions suivantes : Veulent-ils que la France soit sans colonie? Veulent-ils qu'elle soit sans marine? Veulent-ils qu'elle soit sans commerce? Nous convenons que la France a de très-grands avantages à se trouver placée, comme elle l'est, entre les Alpes, les Pyrénées et les deux mers. Nos adversaires comprennent-ils bien la nature de ces avantages? Pensent-ils qu'ils soient tout entiers dans la nature précise et immuable de ces limites? Nous prouverons que ces prétentions sont insoutenables.

— S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême a terminé, dans les départemens méridionaux, la haute mission dont la confiance du Roi avoit investi ce prince, que S. M. a désigné d'une manière si touchante par cette belle expression : *Mon neveu; j'ai presque dit mon fils.* S. A. R., dans sa visite des départemens situés entre la Garonne et les Pyrénées, a partout trouvé les magistrats dévoués et fidèles; les troupes, pleines du sentiment de leur ancienne gloire, non moins fières des nouveaux devoirs qu'elles ont à remplir envers leur souverain et leur patrie; et les habitans, animés de tout l'enthousiasme que répandent partout tant de vœux exaucés, et tant d'espérances reposant sur les plus augustes promesses. Fidèle interprète des intentions paternelles du Roi, organe éclairé de ses volontés, S. A. R. a porté en tous lieux des paroles d'union et de paix; partout elle a fait discerner avec précision ce que les déclarations royales font espérer, en même temps que ce qu'elles prescrivent; partout elle a trouvé tous les esprits, unis dans le sentiment de l'intérêt commun, disposés à reconnoître que le respect des lois et l'obéissance aux magistrats qui en sont les dépositaires, étoient la preuve la plus sûre que les peuples puissent donner de leur amour pour leur prince et de leur attachement à la monarchie. S. A. R. est sur le point d'arriver à Paris, où l'ont appelée les ordres du Roi; elle revient, accompagnée des vœux et des bénédictions de toutes les classes d'habitans, rapporter au monarque cette vérité qu'il avoit si noblement demandée, et recevoir les témoignages de la parfaite satisfaction de S. M. pour les heureux résultats que son importante mission a déja obtenus.

— MM. les lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp qui se trouvent à Paris, sont invités à se rendre demain 27, à deux heures précises après midi, à cheval, chez S. A. R. Mgr le duc de Berry, pour aller audevant de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, qui fera son entrée à Paris par la barrière de Vaugirard.

Le lieutenant-général commandant de Paris pour les troupes françaises,

Signé Ricard.

— La commission chargée de l'examen et de la rédaction de la charte constitutionnelle, s'est encore assemblée aujourd hui, à l'hôtel de la Chancellerie. On assure que son travail sera terminé samedi prochain.

— MM. les officiers, sous officiers et gardes de la garde nationale à cheval de Paris ont offert hier un dîner à M. le général Dessolles, qui étoit accompagné de M. le baron de Montmorency, aide-major-général, et d'un officier de chaque grade de l'état-major-général. Les témoignages réciproques de l'empressement le plus marqué et de la satisfaction la mieux exprimée ont fait de cette réunion une véritable fête, où la vivacité de l'enthousiasme n'a rien ôté à l'urbanité et à la bienséance.

M. le général comte de Damas a fait les honneurs du banquet avec cette grâce et cette politesse qui le distinguent. Il a proposé les santés suivantes, qui ont successivement été accueillies et portées par unanime acclamation, au bruit des fanfares de la musique de la garde à cheval : au Roi, à la famille royale, au général Dessolles, à la garde nationale de Paris et à ses dignes chefs, à l'armée française, aux dames. Cette dernière santé a rappelé la touchante sensibilité et le zèle héroïque par lequel nos dames françaises se sont si éminemment distinguées dans les derniers événemens.

Cette réunion peut être considérée comme une nouvelle preuve de l'attachement et de la haute estime que la garde nationale a pour un chef aussi honorable que le général Dessolles, et elle a trouvé avec joie encore une occasion de faire éclater son dévouement absolu pour son Roi.

— S. M. l'Empereur des Russies a honoré hier de sa présence le cercle de Mad. la baronne de Staël.

---

housiasme qui les transporte; mais leurs écrits, dénués d'inspiration et de feu, montrent assez que cet enthousiasme n'est pas celui de l'éloquence et de la poésie. Parmi les brochures nombreuses, parmi les ouvrages en vers, non moins nombreux, que les derniers événemens ont fait naître, combien en est-il qui soient dignes de quelque attention? Cependant tous les auteurs de ces productions sans conséquence, voudroient que la critique s'occupât d'eux : ils voudroient, à la faveur du moment, obtenir quelque louange; car, au milieu des beaux sentimens dont ils sont pénétrés, sans doute, et qu'ils expriment, l'amour-propre ne renonce pas à ses droits; mais la critique n'auroit ni assez de plumes ni assez de feuilles, si elle consentoit à les écouter. La variété de ses éloges ne suffiroit pas à celle de leurs besoins, et dans le cas où elle se permettroit des censures, l'identité des défauts entraîneroit nécessairement la monotonie des remarques; elle seroit presque toujours réduite à préconiser le mérite des intentions et à déplorer la foiblesse du talent.

Je ne confondrai pas dans cette foule dont je parle, l'auteur du morceau que j'annonce; obligé de faire aujourd'hui le sacrifice d'un grand ouvrage dont il s'est occupé long-temps, il ne veut pas du moins que le fruit de son travail soit entièrement perdu; il publie, d'un poëme entrepris il y a plusieurs années, ce que les convenances actuelles ne repoussent pas, et ce que n'auroient peut-être pas admis celles des temps où il écrivoit; l'espèce de dédommagement que lui procure cette publication, est trop légitime pour ne pas mériter des égards : j'ai vu ce poëme que l'auteur est forcé maintenant de livrer à l'oubli, et je puis assurer qu'il étoit conçu avec force et grandeur; il embrassoit, dans le plan d'une épopée partagée en dix chants, toute l'histoire de la Révolution, en la subordonnant à une époque brillante et trompeuse qui paroissoit devoir être le terme fortuné de nos troubles politiques; les inventions poétiques en étoient hardies et heureuses : le style, que le poëte retouchoit, remanioit, corrigeoit sans cesse avec une patience infinie, étoit parvenu, grâce à des soins si constans, jusqu'à un point assez rare de correction, d'élégance et d'énergie, quoiqu'il conservât encore quelques défauts; l'élocution, je l'avoue, n'étoit cependant pas la partie la plus saillante de cet ouvrage : elle étoit plus exempte de fautes, que remarquable par des beautés; mais la conception et l'ordonnance de l'ensemble eussent fait honneur au poëte, à qui on n'eût pu reprocher, pour ce qui regardoit le fond de sa composition, que d'avoir traité un sujet trop voisin de nous, et de n'avoir pas senti la nécessité de cette perspective, qui est une des conditions et des lois de l'épopée.

Si l'ouvrage avoit pour objet de célébrer des faits d'armes éclatans qui sembloient avoir amené la fin de la révolution, il flétrissoit dans tout son cours les désordres et les crimes qu'elle enfanta : l'auteur ne pardonnoit à aucun excès; il peignoit les maux, et remontoit jusqu'à leurs causes; il traçoit pour la postérité le tableau le plus effrayant et le plus instructif de cette horrible anarchie que nous rencontrâmes avec désespoir, à la place de cette liberté que nous cherchions avec imprudence. Parmi les traits de ce délire impie auquel la France étoit livrée, pouvoit-il oublier *la mort de Louis XVI?* Un chant de son poëme étoit consacré tout entier à cette affreuse catastrophe : c'est le morceau qu'il donne au public. En lisant cet *épisode* et en le jugeant, il faut se rappeler qu'il faisoit partie d'un grand poëme; car si on le considéroit en lui-même comme une composition absolue, on y trouveroit et des longueurs et des obscurités : on n'entendroit pas certains passages qui tiennent aux *données* fondamentales de l'ensemble, et que l'auteur, à mon avis, auroit dû pour cela même supprimer dans ce chant détaché : on seroit surpris que le poëte, pour arriver à *la mort de Louis XVI*, débutât par une peinture très courte, il est vrai, mais très inattendue des règnes de Henri III, de Henri IV,

— Le diocèse de Montefiascone, si long-temps abandonné par son archevêque, est actuellement régi par un vicaire apostolique que Sa Sainteté y a envoyé aussitôt qu'elle a pu reprendre les rênes du gouvernement général de l'Eglise. A son retour à Montefiascone, le cardinal Maury recevra l'ordre de se rendre sur-le-champ à Rome, et d'y rester jusqu'à ce que sa conduite ait été examinée et jugée.

— Le faux monnoyeur condamné lundi dernier à la peine de mort par la cour spéciale de Paris, a été exécuté aujourd'hui. Il étoit mourant lorsqu'on l'a traîné au supplice.

— L'auteur du portrait-médaille de Pierre-le-Grand, gravé en 1717, et qui a été présenté le 24 de ce mois à S. M. l'Empereur Alexandre, n'est point M. Tiolier aïeul, mais M. J. Duvivier, père de M. Duvivier, membre de l'Institut.

— Le grand-maréchal de la cour de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, pour éviter une démarche inutile à tous ceux qui auroient eu l'intention de se rendre dimanche prochain, fête de la Pentecôte, à la chapelle russe, a l'honneur de les prévenir que personne n'y sera admis. Le local est trop resserré, et suffira à peine au militaire qui doit assister ce jour-là aux cérémonies d'église.

— Les jours d'audience publique de M. le directeur-général de la police du Royaume sont fixés au *mardi* de chaque semaine, de midi à quatre heures. Les personnes qui desireront obtenir des audiences particulières de M. le directeur-général pour des affaires urgentes, voudront bien adresser leurs demandes par écrit, et en indiquer les motifs.

— Le capitaine anglais Manby, a inventé des mortiers qui lancent à un quart de mille une bombe à laquelle est attachée une corde. Cet appareil peut servir à sauver l'équipage des bâtimens naufragés sur la côte. L'invention a obtenu l'approbation du parlement d'Angleterre.

— On a entendu pour la première fois à Londres, dans le dernier concert donné par Mad. Catalani, la nouvelle harpe de M. Erard. C'est M. Henri Horn qui a exécuté sur cet instrument un rondeau de Steibelt, de manière à mériter l'admiration des juges les plus éclairés et les plus difficiles. « Rien ne peut, ajoute le journaliste anglais auquel nous » empruntons ce fait, rien ne peut surpasser l'effet prodigieux et ravissant de la nouvelle harpe de M. Erard : » c'est une des plus belles inventions qu'on ait jamais imaginées. »

— Les amateurs d'objets curieux et intéressans peuvent se procurer une collection unique et très précieuse; ce sont trois volumes in-folio de lettres manuscrites et autographes de Henri IV, de Louis XIII, de Marie de Médicis, de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, et des autres enfans legitimes ou naturels de Henri IV; de Rosny, duc de Sully; de plusieurs princes et princesses des maisons de France, de Lorraine et de Savoie; de la maison Palatine; des cardinaux de Richelieu et de Bonzy; de la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et de beaucoup d'autres personnages célèbres sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Prix des trois volumes, 4000 f. A Paris, chez le Normant, rue de Seine, n°. 8.

ARTICLES OFFICIELS.

ORDONNANCES DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Ayant à nommer à la place d'intendant-général de notre maison militaire, pour surveiller les details de toute son administration, sur le rapport de notre ministre de la guerre, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Nous avons nommé et nommons le baron Denniée, inspecteur en chef aux revues, et ancien intendant-général d'armée, à la place d'intendant-genéral de notre maison militaire.

Fait à Paris, le 23 mai 1814. *Signé* LOUIS.

— LOUIS, etc. etc., sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat du département de la marine, le conseil d'Etat entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le ministre et secrétaire d'Etat du département de la marine nous proposera les moyens de récompenser la fidélité et le dévouement dont les anciens officiers de la marine nous ont donné des preuves, soit en les admettant dans notre marine royale, soit en leur conférant des emplois dans les ports et arsenaux et dans les colonies, soit enfin en leur accordant les décorations et pensions dont ils seront reconnus susceptibles.

2. Pourront être admis dans notre marine royale ceux des anciens officiers qui, après avoir quitté le service de France, auroient continué de naviguer au service d'une des puissances maritimes; ceux qui ont échappé aux desastres de Quiberon; ceux enfin qui, depuis leur rentrée en France, ne voyant plus, apres la perte de leur Roi, que ce qu'ils devoient à la patrie, ont offert leurs services et ont été repoussés.

3. Les officiers qui auroient servi à l'étranger seront portés dans notre marine royale avec le grade dont ils étoient pourvus en dernier lieu; et les autres pourront y obtenir un grade immédiatement supérieur à celui qu'ils avoient à l'époque où ils ont quitté le service de France.

Toutefois et conformément aux articles 3 et 4 du titre 7 de l'ordonnance du 1er janvier 1786, qui devront régler désormais l'avancement des officiers de notre marine, nul ne pourra prétendre au grade d'officier-général qu'après avoir commandé une division, et à celui de capitaine de vaisseau qu'apres avoir commandé un bâtiment de guerre.

4. Les pensions à accorder aux anciens officiers de la marine seront fixées d'apres les dispositions des réglémens actuellement en vigueur, et en raison de leur âge, de leur grade et de la durée de leurs services : lesdits officiers jouiront en outre du bénéfice des campagnes de guerre qu'ils auront pu faire au service des puissances aujourd'hui nos alliées, depuis leur émigration jusqu'au 1er avril 1814.

5. Les services de ceux des anciens officiers de la marine qui prétendront à des décorations seront mis sous nos yeux, et nous statuerons sur leur demande d'après la durée et la nature de leurs services.

Donné à Paris, le 25 mai 1814.

— LOUIS, etc. etc., vu les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordonnance du Roi du 1er janvier 1786, concernant la compagnie des gardes du pavillon amiral, sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat du département de la marine, le conseil d'Etat entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Il y aura un état-major des gardes du pavillon amiral,

---

de Louis XIV, en laissant toutefois de côté le règne de Louis XV, ce règne qui, plus que les précédens, a préparé la révolution; on seroit presqu'aussi étonné qu'il crût devoir faire une assez longue histoire du règne de Louis XVI depuis l'avènement de ce monarque au trône : ce n'est sûrement pas ainsi qu'il auroit conçu et vu son sujet, s'il avoit voulu faire un poëme particulier sur *la mort de Louis XVI* : il auroit encadré tout différemment sa matière; il auroit senti que ces longs préambules historiques ne sont propres qu'à impatienter, qu'à refroidir le lecteur qui veut être conduit plus rapidement, qui veut être tout-à-coup transporté au centre des illusions poétiques, *in medias res*, comme dit Horace : la proportion, l'harmonie que le jugement de l'auteur avoit établies entre ce chant et le reste de son poëme, pouvoient changer ces défauts, sinon en beautés, du moins en convenances : plus une chose a de prix quand elle est à sa place, plus elle perd quand on l'en tire.

Je ne prendrai donc le poëte et son ouvrage qu'à l'époque du 10 août : le lecteur pourra, comme moi, abréger tout ce qui précède, en le passant, et en se hâtant d'arriver aux circonstances les plus rapprochées de la catastrophe :

Déjà les conjurés, qu'enivrent leurs succès,
Ne bornent plus leurs coups à de foibles essais ;
L'ombre ne couvre plus leurs trames criminelles;
Ils portent en vainqueurs l'etendard des rebelles:
Le peuple épouvanté craint de suivre leurs pas ;
Mais, en blâmant le crime, il ne l'arrête pas.
Les fils de l'Helvétie, en ce péril extrême,
Protegent de leur sang la majesté suprême.
« Mais pourquoi résister ? a-t-on dit : de l'Etat
» Le chef doit *se sauver* dans le sein du sénat. »
Roi foible, à ce discours ne prête point l'oreille ;
Le frelon sur le lis peut égorger l'abeille ;
De l'hospitalité tu vas bientôt savoir
Comment, dans ce sénat, on remplit le devoir.

J'ai noté ces mots, *se sauver*, parce qu'ils me semblent d'une familiarité que n'adoiet pas le style épique, et que rejetteroit l'histoire elle-même. La comparaison du *frelon* me paroît avoir un tout autre défaut; elle est, à mon avis, d'une affectation et d'une mignardise qui ne s'accordent guère avec la tristesse sévère du tableau que trace en ce moment le poëte : je lui conseille de la suprimer. Ce n'est pas la seule disparate du même genre qu'il se soit permise; ailleurs, en parlant de la premiere de nos cinq ou six constitutions, et en blâmant l'empressement avec lequel on voulut en faire l'essai, il dit :

Quand le printemps sourit à sa première aurore,
Tel l'amandier hâtif court au-devant de Flore.

Ce dernier vers est en lui-même fort joli et très poétique; mais il est absolument déplacé : le bon goût peut-il souffrir des couleurs fleuries dans un sujet si grave? permet-il que, dans un poëme épique, on compare une *constitution* à un *amandier?*

J'avoue que je suis encore obligé de passer quelques récits et quelques descriptions, dont la marche ne me paroît pas assez vive; je franchis tout d'un coup l'espace qui sépare *le 10 août du 21 janvier* : plus d'un lecteur sera probablement tenté d'en faire autant.

La voici donc, hélas! cette journée *horrible*
Qui doit laisser au monde un souvenir *terrible :*
L'Aurore, sur son char, *par des torrens de pleurs*,
Annonce à l'univers le plus grand des malheurs;
Du soleil qui la suit les rayons *foibles, pâles*,
A travers les vapeurs percent par intervalles;
D'horreur vers leur foyer ils semblent reculer ;
La nature frémit et paroît se voiler;
Du sinistre tambour l'alarme menaçante
Comprime tous les cœurs glacés par l'épouvante;

composé d'un capitaine, lequel pourra demeurer partout où sera l'amiral de France, de deux lieutenans en premier et de deux lieutenans en second.

2. Les places de capitaine, de lieutenant en premier et de lieutenant en second de ladite compagnie, seront remplies par des officiers de la marine; savoir, celle de capitaine par un capitaine de vaisseau, et celles de lieutenant en premier et en second par des lieutenans de vaisseau.

3. Les nominations auxdites places, et les remplacemens ultérieurs seront faits par nous, sur la présentation de l'amiral.

4. Le capitaine et les lieutenans de ladite compagnie jouiront, en outre, des appointemens attribués à leur grade et ancienneté dans la marine, des supplémens d'appointemens ci-après; savoir: le capitaine de 3000 fr.; chaque lieutenant en premier de 1200 fr., et chaque lieutenant en second de 800 fr.

5. Lorsque l'amiral de France sera présent dans un port ou commandera à la mer, il sera formé une compagnie des gardes du pavillon amiral, qui sera composée de 60 aspirans de la marine de première classe dont il fera le choix: ladite compagnie sera commandée par l'état-major composé d'après l'article 1er ci-dessus. Ces 60 aspirans monteront la garde chez l'amiral, tant à terre qu'à la mer, conformément à ce qui étoit réglé par les ordonnances antérieures, concernant les gardes du pavillon de la marine.

Donné à Paris, le 25 mai 1814.

— LOUIS, etc. etc, sur le rapport de notre ministre des finances, le conseil d'État entendu, avons ordonné et ordonnonons ce qui suit:

Art. 1er. Le prix des chevaux de poste sera payé, *jusqu'à nouvel ordre*, par les courriers, sur le pied du tarif ci-annexé.

2. Les anciens réglemens seront exécutés dans tous les points auxquels il n'est point dérogé par ce nouveau tarif.

3. Le prix actuel du transport des malles et de celui des estafettes est maintenu.

Donné au château des Tuileries, le 20 mai 1814.

Tarif du prix des chevaux qui sera payé par les voyageurs, à compter du 1er juin de la présente année.

CABRIOLETS.

1 personne.	2 chev.	1 fr.	75 c.	par poste.	Total, 3 fr.	50 c.
2	3	1	75		5	25
3	4	1	75		7	
4	5	1	75		8	75

LIMONIÈRES.

1 et 2 pers.	3 chev.	1 fr.	75 c.	par poste.	Total, 5 fr	25 c.
3	4	1	75		7	
4	5	1	75		8	75
5	6	1	75		10	50
6	7	1	75		12	25

BERLINES.

1 et 2 pers.	4 chev.	1 fr.	75 c.	par poste.	Total, 7 f.	
3	5	1	75		8	75 c.
4	6	1	75		10	50
5	7	1	75		12	25
6	8	1	75		14	
7	9	1	75		15	75

Un enfant de six ans et au-dessous ne pourra être considéré comme voyageur; deux enfans au-dessous de six ans tiendront toujours lieu d'un voyageur. Chaque voiture pourra être chargée d'une vache, soit qu'elle soit entière ou en deux parties, et d'une malle. Sont assimilées aux cabriolets les petites voitures à quatre roues connues sous la dénomination de *chariot allemand*, lorsqu'elles ne peuvent contenir que deux personnes. Les calèches qui peuvent contenir plus de deux personnes rentrent dans la classe des limonières lorsqu'elles sont à brancard, et dans celle des berlines lorsqu'elles sont à timon. Il n'est rien innové sur le droit du 3e et du 4e cheval, qui continuera d'être perçu comme par le passé; mais l'un et l'autre ne pourront être exigés qu'autant qu'il sera attelé.

Adresse de la garnison française de Venise à S. M. Louis XVIII.

De Crémone, le 10 mai 1814.

Le vœu des Français est accompli, nous rentrons sous l'ancienne égide, et la France, gouvernée par un monarque juste et adoré, reprendra ses anciennes mœurs douces et hospitalières. Le bonheur luit enfin, après vingt-cinq années d'orages. La garnison de Venise n'a pas été la dernière à exprimer ses sentimens: elle a arboré le signe de ralliement de tous les bons Français aussitôt qu'elle a connu l'heureux changement survenu dans la patrie; elle jure à V. M. amour, fidélité et obéissance; elle est entièrement dévouée au soutien de la gloire du trône de V. M. (*Suivent les signatures.*)

— Un ordre du ministre-secrétaire d'État au département de la guerre, en date du 25 mai, contient les dispositions suivantes:

« MM. les officiers d'état-major des places de guerre, les secrétaires de places et portiers-consignes qui se trouvent sans destination dans l'intérieur, n'étant pas dans le cas de concourir à la formation des régimens, doivent se rendre, sans délai, dans leurs foyers, conformément aux dispositions déjà prescrites pour les autres officiers de l'armée. Ils se présenteront aux commissaires des guerres des lieux ou arrondissemens où ils se trouvent, pour recevoir des feuilles de route. Aussitôt après leur arrivée dans leurs foyers, ils en informeront les officiers généraux ou supérieurs commandant le département, et ceux-ci adresseront, tous les quinze jours, l'état nominatif de ces officiers, secrétaires-écrivains et portiers-consignes, aux lieutenans-généraux commandant les divisions militaires; ils indiqueront exactement les grades de ces militaires, leur dernière destination et les lieux de leur résidence.

» Des ordres sont donnés pour que les officiers reçoivent le demi-traitement à compter du 1er juin, en attendant qu'ils soient pourvus des premiers emplois vacans dans les places de guerre, suivant leur rang d'ancienneté dans le tableau. Les portiers-consignes conserveront jusqu'à nouvel ordre la solde entière. Les officiers d'état-major de place, les secrétaires de place et portiers-consignes qui sont nés dans les départemens évacués par suite de l'armistice, pourront se retirer à leur choix dans les départemens du royaume, excepté dans celui de la Seine, à moins que leur domicile n'y fût établi avant qu'ils servissent dans les états-majors de place. »

Cours de la Bourse, du 26 mai.

5 p. 100. c. J. du 22 mars 1814. — 60f 25c 60f 59f 90c 59f 85c 90c 60f 60f 20c.
Idem, Jouiss. du 22 sept. 1814. —
Act. de la Banq. de Fr. J. du 1er janvier. — 992f 50c 990f 987f 50c 985f 987f 50c 985f 980f 25c 987f 50c.

ANNONCE.

Recherches nouvelles sur l'Histoire ancienne. Trois vol. in-8°. Prix: 15 fr. 50 c., et 16 fr. 50 c. par la poste.

On vend séparément la 1ère et la 3e partie aux personnes qui ont déjà la Chronologie d'Hérodote, qui forme la 2e partie de cet ouvrage.

A Paris, chez Mad. Courcier, quai des Augustins, n° 57;

Et chez le Normant, rue de Seine, n° 8, près le pont des Arts.

NOTA. L'*Ode sur la Chute du Tyran*, par M. Loyson, dont il a été fait mention dans le Feuilleton du 26, se vend 60 cent., et se trouve chez le Normant.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 17, vis-à-vis l'Eglise.

Tout tremble: la pitié mesure le danger:
Les regards soupçonneux n'osent s'interroger;
Le sénat a porté la sentence fatale:
Un échafaud attend la victime royale!.....

Je continue mes critiques de détail: car ce sont précisément les grands sujets qui doivent être traités avec le plus de correction et de pureté. Les épithètes *horrible* et *terrible* font un très mauvais effet à la fin des deux premiers vers: après une exclamation pleine de sentiment, le poëte tombe tout de suite d'une maniere fâcheuse sous le joug de la rime; cela déconcerte et glace le lecteur, qui n'éprouve ni *horreur*, ni *terreur*, et qui ne voit que la nécessité de rimer. Les *torrens de pleurs de l'Aurore* ne me paroissent pas de meilleur goût que le *frelon*, l'*abeille* et l'*amandier*; et en général il y a beaucoup à reprendre dans toutes les parties de cette description physique du deuil de la nature: le reste est mieux, et bientôt l'intérêt croît sous les pinceaux du poëte.

Lorsqu'il nous représente les scènes de douleur dont la prison du Temple a été le théâtre dans les derniers momens du Roi, sa verve s'anime, rien ne languit, tout va au but. L'auteur fait parler les personnages: on croit les entendre: les formes dramatiques qu'il prodigue ici, semblent convenir mieux à son talent que les formes descriptives; je voudrois pouvoir citer toute cette fin du morceau; elle en fera, elle doit en faire le succès; on ne la lira pas sans être profondément attendri; il y a là plus de cent vers qui arracheront des larmes; et ce n'est point à force d'imagination et d'art, à force de fictions, que le poëte pénetre ainsi dans les cœurs: il demeure fidèle à la vérité, et ne fait que lui prêter le langage de la poésie; il traduit les propres paroles de Louis XVI, dans le passage suivant comme dans beaucoup d'autres:

Noble sang des Bourbons, que la mort environne,
O mon fils! si jamais tu montois sur le trône,
Souviens-toi que ton père, aux portes du trépas,
En plaignant les Français, ne les accusa pas;
Et si mes ennemis rentroient sous ta puissance,
Mon fils, rends-les heureux!..... que ce soit ta vengeance!

Je voudrois, dis-je, pouvoir transcrire ici ces cent derniers vers; ils suffisent pour recommander l'ouvrage entier à tous ceux qui chérissent les souvenirs touchans que M. Boubée y retrace.

DUSSAULT.

MODES.

On peut aujourd'hui, sans se trouver en opposition avec la mode, porter des chapeaux très hauts, ou des chapeaux à forme très basse. Ces derniers, toutefois, sont les moins nombreux. Les fleurs, comme à l'ordinaire, se portent en grappe; et c'est presque toujours du baguenaudier. Quelques chapeaux blancs sont surmontés d'une aigrette de plumes de coq, moitié verte, moitié blanche: pour assortir cette aigrette, il y a autour de la forme une ruche de crêpe dont les bords sont verts et le milieu blanc. On fait des capotes en crêpe rose: on en fait aussi en gros de Naples gros bleu: le ruban, découpé en chicorée, qui pare ces dernieres, est un large ruban écossais gros vert et gros bleu. Toutes les capotes de perkale sont très hautes: on les porte sans garnitures. On brode encore, mais beaucoup moins que l'année derniere. Les garnitures des bas de robes consistent principalement en falbalas ou volans de mousseline claire: les dents seules de ces falbalas sont brodées. Il est vrai qu'entre les volans, il y a quelquefois une broderie à jour: mais le plus souvent les intervalles des volans sont remplis par des bouillons de mousseline unie. Quelques robes de perkale imprimée ont pour garniture deux ou trois volans de la même toile que la robe. La tête et le bord intérieur de ces falbalas sont garnis d'un tulle.

JOURNAL DES DÉBATS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS.

MM. les Souscripteurs des départemens, dont l'abonnement finit *le 31 de ce mois*, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retard.

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES DEBATS, *est de* quinze fr. *pour trois mois*, de trente fr. *pour six mois*, *et de* soixante fr. *pour l'année.*

Les lettres, paquets et argent, doivent être adressés, franc de port, au Bureau dudit Journal, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, et les effets passés à l'ordre du caissier.

On est prié de joindre à toutes les réclamations, changemens d'adresses, ainsi que pour les réabonnemens, la dernière adresse imprimée que l'on a reçue avec le Journal; on sera servi plus promptement.

NOUVELLES ETRANGERES.

ESPAGNE.

Madrid, 15 mai.

On a publié ici la proclamation suivante:

LE ROI.

Depuis le moment où la divine Providence, par le moyen de l'abdication volontaire et solennelle de mon auguste père, me plaça sur le trône de mes ancêtres auquel j'étois appelé, suivant les anciennes lois et coutumes de la nation espagnole, établies par ses représentans réunis en cortès; depuis l'heureux jour où j'entrai dans la capitale au milieu des acclamations d'un peuple fidèle dont les témoignages d'allégresse et d'amour déconcertèrent les ennemis français qui, sous le masque de l'amitié, étoient venus entourer ma personne, et firent présager ce que ce peuple héroïque feroit dans la suite pour son roi et son honneur, en donnant un exemple qui a été sensiblement imité par toutes les provinces du royaume; depuis ce jour je pris la ferme résolution, et pour répondre à tant de preuves de fidélité et de loyauté, et pour remplir les devoirs d'un bon roi envers son peuple chéri, de consacrer tout mon temps et tous mes moyens à réparer les maux causés par la funeste influence d'un favori sous le règne précédent. Les premiers actes de mon administration furent de réintégrer dans leurs fonctions plusieurs magistrats et autres personnes qui avoient été arbitrairement dépouillés de leurs emplois; mais le malheur des circonstances et la cruelle perfidie de Buonaparte, des effets de laquelle j'espérois garantir mes peuples en allant à Bayonne, m'empêchèrent d'en faire davantage. Lorsque toute la famille royale fut réunie dans cette ville, on commit contre elle et contre ma personne un attentat si atroce, soit par ses circonstances, soit par ses suites déplorables, que l'histoire des nations civilisées n'en fournit point d'exemple. On viola le droit le plus sacré des gens; je fus privé de ma liberté, et, par ce crime, du gouvernement de mes royaumes. Je fus transféré avec mes chers frères et mon oncle dans un château qui nous a servi de prison pendant six années. Au milieu de cette affliction, j'ai toujours eu présent à ma pensée l'amour et la fidélité de mes sujets; et ce qui remplissoit surtout mon âme de la plus vive douleur, étoit la vue des maux auxquels ils étoient en proie, de toutes parts entourés d'ennemis, presque dépourvus de tout moyen de leur résister, sans roi, sans un gouvernement établi d'avance, et qui auroit pu rallier et mettre en mouvement les forces de la nation, les diriger et employer les ressources de l'Etat à combattre de formidables armées, qui au même moment envahirent la Péninsule dont elles s'étoient déjà ouvert les principales forteresses par perfidie.

Dans un état de choses si déplorable, entouré, comme je l'étois, de gardes et de surveillans, j'expédiai dans la seule forme qu'il me fût possible d'employer, et comme le seul remède qui restât, le décret du 5 mai 1808; je l'adressai au conseil de Castille, et à son défaut, à quelque chancellerie ou tribunal qui fût libre, pour que les cortès fussent convoqués. Ceux-ci devoient uniquement s'occuper des moyens de lever les subsides et les forces nécessaires à la défense du royaume; ils devoient rester en permanence afin de pourvoir aux nouveaux besoins que les circonstances pourroient faire naître; mais par malheur, mon décret royal ne fut pas alors connu, et quoiqu'il l'ait été plus tard, les provinces, à la nouvelle de l'horrible catastrophe provoquée à Madrid par le chef des troupes françaises, dans la mémorable journée du 2 mai, pourvurent elles-mêmes à leur gouvernement, au moyen de juntes qu'elles formèrent. A cette époque fut livrée la glorieuse bataille de Baylen. Les Français fuirent jusqu'à Vittoria. Toutes les provinces et la capitale me proclamèrent de nouveau roi de Castille et de Léon dans la même forme employée pour la proclamation des rois mes augustes prédécesseurs; fait notoire, constant, attesté par les médailles qui furent dans ce temps frappées de toutes parts, confirmé de nouveau par les éclatans et unanimes témoignages d'amour que j'ai reçus de mes peuples sur tout mon passage à mon retour de France, témoignages qui ont excité toute la sensibilité de mon cœur, et dont le souvenir y restera gravé pour toujours.

Il se forma une junte centrale composée de députés nommés par les juntes particulières. Cette junte exerça en mon nom le pouvoir souverain, depuis septembre 1808 jusqu'en janvier 1810. A cette époque fut établi le premier conseil de régence, lequel continua d'exercer le pouvoir souverain jusqu'au 24 septembre de la même année. Alors furent installés dans l'île de Léon les cortès appelés généraux et extraordinaires. Ces cortès composés de cent quatre députés, savoir: cinquante-sept propriétaires et quarante-sept suppléans, prêtèrent serment, par lequel ils jurèrent de me conserver tous mes Etats comme à leur souverain: cet acte est certifié par le secrétaire d'Etat des dépêches, des grâces et de justice, D. Nicolas Maria de Sierra. Mais ni la noblesse ni le clergé ne furent appelés, malgré l'ordre formel de la junte centrale, à cette assemblée de cortès convoqués d'une manière tout-à-fait inusitée en Espagne, dans les cas les plus difficiles et dans les temps orageux de minorité où l'on avoit coutume d'appeler un plus grand nombre de députés que dans les cortès ordinaires. On eut soin de cacher au conseil de régence le décret de la junte centrale, qui conféroit à ce conseil la présidence des cortès, prérogative de la souveraineté, que la régence n'auroit point laissée à la volonté du congrès, si elle eût eu connoissance du décret. Ainsi tout fut livré à la merci des cortès, dont le premier acte fut de me dépouiller, le jour même de leur installation, de la souveraineté qui peu de temps auparavant, avoit été reconnue par les mêmes députés inhérente à ma personne royale. Ils attribuèrent, il est vrai, nominativement cette souveraineté à la nation; mais ce ne fut qu'un prétexte pour se l'approprier eux-mêmes. [...] usurpation, ils donnèrent à l'Espagne les lois les plus arbitraires, lui imposèrent l'obligation de recevoir une nouvelle constitution qui, sans pouvoir, ni des provinces, ni des peuples, ni des juntes, et sans que les députés suppléans de l'Espagne et des Indes en eussent connoissance, fut décrétée, sanctionnée et publiée par eux en 1812.

Ce premier attentat contre les prérogatives du trône, commis par un abus coupable du nom de la nation, fut comme le prélude et la source de ceux qui le suivirent, et malgré l'opposition de plusieurs députés, et quelquefois du plus grand nombre, les menaces et la violence de ceux qui assistoient aux tribunes des cortès, firent adopter des lois qui furent appelées fondamentales, et ce qui n'étoit véritablement que l'œuvre d'une faction, fut proclamé comme le vœu de la volonté générale: ce n'étoit pourtant que la volonté de quelques

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Samedi 28 Mai 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Héraclius, l'Ecole des Bourgeois.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Le Concert interrompu, Joconde.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Aujourd'hui, au bénéfice de Mad. Camporesi, grand concert vocal et instrumental.

Programme.

Première partie. — 1°. Grande symphonie d'Haydn; 2°. duo de M. Paër, chanté par Mad. Camporesi et M. Crivelli; 3°. concerto de violon, composé par Viotti, exécuté par M. Vidal; 4°. cavatine de Crescentini, chantée par Mad. Morandi; 5°. air de Tritto, chanté par M. Porto; 6°. air concertant de Fioravanti, chanté par Mad. Camporesi, MM. Crivelli, Porto, Angrisani.

Deuxieme Partie. — 1°. Fragment de symphonie; 2°. duo de Nicolini, chanté par Mesd. Camporesi et Morandi; 3°. air de Paër, chanté par M. Crivelli; 4°. grande scene et air de Cimarosa, chantés par Mad. Camporesi; 5°. quintetto de Cimarosa, chanté par Mesd. Camporesi, Morandi, MM. Crivelli, Porto, Angrisani.

Prix des places: Avant-scène, 12 fr.; premières et balcon, 10 fr.; rez-de-chaussée, 8 fr.; secondes, orchestre ou galerie, 7 fr. 50 c.; cintre et troisièmes, 4 fr.; parterre, 3 fr.; amphithéâtre, 2 fr.

S'adresser, pour la location des loges, au théâtre, depuis dix heures jusqu'à trois. Les billets une fois pris, on n'en rendra pas la valeur.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Voltaire chez Ninon, Pierrot, Gaspard.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Ci-devant jeune Homme, la Chatte des Landes.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

La Jeunesse du Grand-Frédéric, Baudouin de Jérusalem.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

L'Heureux Hasard, Berthilie, Une Matinée de Frédéric II.

CIRQUE DE MM. FRANCONI.

Grands Exercices d'équitation, suivis de *la Mine Beaujone.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

Le panorama du Danube, vue de Léopol-Berg, est visible boulevard des Capucines. Prix: 2 fr. 30 c.

ANNONCES.

God save the King, prière anglaise, arrangée et variée pour le piano, par Jadin. Prix: 3 fr. 75 c.

A Paris, chez Mad. ve Decombe, éditeur, marchande de musique et d'instrumens, quai de l'Ecole.

Constitution française, par M. [illegible], ancien agent diplomatique. Prix: 1 fr. 50 c., et 1 fr. 80 c. par la poste.

A Paris, chez l'Auteur, rue Traînée, n°. 15;

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Cette constitution est traitée dans toute l'étendue de la matière, et la seule de cette importance qui paroisse depuis les événemens actuels.

Ritiene, qui, à Cadix et ensuite à Madrid, comprimèrent par la terreur les bons citoyens. Ces faits sont si notoires qu'il n'y a presque personne qui les ignore, et que les journaux mêmes des cortès peuvent les attester.

Cette forme de législation, si étrangère à la nation espagnole, fit oublier les lois qui l'avoient rendue en d'autre temps si heureuse et si respectée. En effet, toutes les bases de l'ancienne constitution monarchique sont renversées; en copiant les principes révolutionnaires et démocratiques de la constitution française de 1791: en renonçant à ceux de la constitution qui avoit été commencée à Cadix, on sanctionne, non les lois fondamentales d'une monarchie modérée, mais celles d'un gouvernement populaire, présidé par un chef ou magistrat qui n'est qu'un commis et non un roi: on lui donne, il est vrai, le nom de roi, mais ce n'est que pour séduire et tromper les hommes imprévoyans et sans défiance. C'est la force seule qui fait prêter serment à cette constitution: on sait ce qui est arrivé au respectable évêque d'Orensé, et l'on connoît les menaces faites à ceux qui ont refusé le serment.

Pour disposer les esprits à recevoir sans défiance des innovations si dangereuses, spécialement celles qui sont relatives à ma personne royale et aux prérogatives du trône, on se sert des papiers publics auxquels plusieurs députés travaillent eux-mêmes; on s'efforce de rendre odieux le pouvoir royal en donnant à tous les droits du trône le nom de despotisme, en regardant comme synonymes les noms de roi et de despote, et en appelant tyrans les rois. On poursuit en même temps, de la manière la plus cruelle, ceux qui ont le courage de combattre ces nouveautés et de s'opposer à ce langage anarchique et séditieux. Partout on affecte le *démocratisme*; on change tout ce qui rappelle le nom de roi; les armées, les institutions qui depuis si long-temps s'honnorent du titre de *royales*, sont appelées *nationales*, et c'est ainsi qu'on trompe le peuple qui, malgré tant de menées perfides, a conservé sa loyauté naturelle et la noblesse de son caractère.

J'ai eu connoissance de tous ces faits depuis mon heureuse entrée dans le royaume, soit par mes propres observations, soit par les papiers publics, dans lesquels on a impudemment inséré jusqu'à ce jour des articles si grossiers et si infâmes sur mon arrivée et sur mon caractère, qu'à l'égard même de toute autre personne que de moi, ils seroient de graves offenses, dignes du châtiment le plus sévère. Des insultes aussi inattendues ont rempli mon cœur d'amertume; je n'ai pu être consolé que par les témoignages d'amour de mes fideles sujets qui soupiroient après mon arrivée, dans l'espoir que ma présence mettroit fin aux maux et à l'oppression sous lesquels gémissoient ceux qui conservoient le souvenir de ma personne, et desiroient le vrai bonheur de la patrie. Je vous promets et je jure à vous, vrais et loyaux Espagnols, qu'en même temps que je compatis aux maux que vous avez soufferts, vous ne serez point trompés dans vos espérances. Votre souverain veut l'être pour vous; il fait consister sa gloire à être souverain d'une nation héroïque qui, par des exploits immortels, a conquis l'admiration de toutes les autres, et a conservé sa liberté et son honneur. Je déteste, j'abhorre le despotisme; il ne peut se concilier ni avec les lumières ni avec la civilisation des nations de l'Europe. Les rois ne furent jamais despotes en Espagne; ni les lois ni la constitution de ce royaume n'ont jamais autorisé le despotisme, quoique par malheur on y ait vu quelquefois, comme partout, des abus de pouvoir qu'aucune constitution humaine ne pourra jamais empêcher entièrement, parce qu'il y a des abus dans tout ce qui est humain, et s'il y en a eu en Espagne, ce n'est pas la faute de sa constitution, c'est celle des personnes et des circonstances.

Cependant pour prévenir ces abus, autant que peut le faire la prudence humaine, en conservant l'honneur de la royauté et ses droits (car elle a ceux qui lui appartiennent, comme aussi le peuple a les siens, qui sont également inviolables), je traiterai avec les députés de l'Espagne et des Indes; et dans des cortès légitimement assemblés, composés des uns et des autres, aussitôt que j'aurai pu les réunir après avoir rétabli l'ordre et les sages coutumes de la nation, établies de son consentement par les Rois nos augustes prédécesseurs. On réglera alors solidement et légitimement tout ce qui pourra convenir au bien de mes royaumes, afin que mes sujets vivent heureux et tranquilles sous la protection réunie d'une seule religion et d'un seul souverain, seules bases du bonheur d'un Roi et d'un royaume qui ont, par excellence, le titre de CATHOLIQUES. On s'occupera ensuite des meilleures mesures à prendre pour la réunion des cortès, qui, j'espère, affermiront les fondemens de la prospérité de mes sujets de l'un et de l'autre hémisphères.

La liberté, la sûreté *individuelle* et *royale* seront garanties par des lois qui, en assurant l'ordre et la tranquillité publique, laisseront à tous mes sujets la jouissance d'une sage liberté qui distingue un gouvernement modéré d'un gouvernement despotique. Tous auront la faculté de communiquer, par la voie de la presse, leurs idées et leurs pensées, en se renfermant dans les bornes que la saine raison prescrit à tous, afin que cette liberté ne dégénère pas en licence; car on ne doit pas raisonnablement souffrir, dans tout gouvernement civilisé, que l'on manque au respect dû à la religion et au gouvernement, ainsi qu'aux égards que les hommes se doivent entr'eux.

Pour éviter tout soupçon de dissipation dans les revenus de l'État, la trésorerie séparera les fonds destinés à ma personne et à ma famille, de ceux qui seront assignés pour les dépenses de l'administration générale.

Les lois auxquelles devront obéir dans la suite mes sujets, seront établies du consentement des cortès.

Les bases que je viens de poser suffisent pour faire connoître mes royales intentions dans le gouvernement dont je vais me charger. Certes, ce ne sont pas les intentions d'un despote ni d'un tyran, mais d'un roi et d'un père de ses sujets.

D'après ces considérations, et de l'avis unanime de personnes recommandables par leurs connoissances et par leur zele; ayant égard aux représentations qui me sont parvenues des différentes parties du royaume sur l'extrême répugnance des Espagnols à accepter la constitution décrétée par les *cortès généraux* et *extraordinaires*, ainsi que les autres institutions politiques nouvellement introduites; voulant éviter les malheurs que ces institutions ont déjà produits, et qui ne pourroient qu'augmenter si je sanctionnois par mon serment cette constitution; me conformant aux démonstrations générales, et que je trouve justes et bien fondées, de la volonté de mes peuples, je déclare que mon intention royale est non-seulement de ne point jurer ou accepter cette constitution, ni aucun décret des cortès *généraux* et *extraordinaires*, et des *ordinaires* actuellement assemblés, et expressément les décrets qui attaquent les droits et prérogatives de ma souveraineté établis par la constitution et les lois qui ont gouverné la nation pendant si long-temps, mais de déclarer cette constitution et ces décrets *nuls* et de nul effet pour le présent et pour l'avenir; que mes sujets, de quelques rang et condition qu'ils soient, ne sont point tenus de les exécuter; et que tous ceux qui chercheroient à se soutenir en contredisant mes royales intentions à cet égard, soient regardés comme ayant attenté aux prérogatives de ma souveraineté et au bonheur de la nation.

Je déclare coupable de lèse-majesté, et comme tel, punissable de la peine de mort, quiconque osera, soit par le fait, soit par écrit, soit par paroles, exciter ou engager qui que ce soit à l'observation ou exécution des décrets et constitution.

Jusqu'à ce que l'ordre et ce qui existoit avant l'introduction des nouveautés dans le royaume soit rétabli, et afin que l'administration de la justice ne soit point interrompue, ma volonté est que les tribunaux et les administrations continuent leurs fonctions jusqu'à l'époque où, après avoir entendu les cortès que je convoquerai, le gouvernement du royaume soit établi d'une manière stable.

Le jour où ce décret sera publié et communiqué au président des cortès maintenant assemblés, ses sessions seront terminées: ses actes et délibérations qui se trouveront dans ses archives seront recueillis par la personne chargée de l'exécution de ce royal décret; ils seront déposés sous le scellé à l'Hôtel-de-Ville de Madrid. Les livres composant la bibliotheque des cortès seront transportés à la Bibliotheque Royale. Je déclare quiconque voudra s'opposer à l'exécution de ce décret, de quelque maniere qu'il le fasse, coupable de lèse-majesté, et, comme tel, punissable de mort. Tout procès intenté devant un des tribunaux du royaume, et qui seroit la suite d'une infraction à la constitution, cessera à dater de ce jour. Tous les détenus pour la même cause seront immédiatement mis en liberté. Telle est ma volonté, conforme au bien et au bonheur de la nation.

Donné à Valence, le 4 mai 1814. Moi LE ROI.

PIERRE DE MACANAS, *secrétaire du Roi.*

ROYAUME DES DEUX-SICILES.

Naples, 9 mai.

Hier dimanche 8 mai, LL. MM. le Roi et la Reine de Naples ont reçu le Conseil-d'État et la Cour de Cassation. S. M. a répondu au Conseil-d'État:

« M. le vice-président, je vois toujours avec plaisir les membres de mon Conseil-d'État. Nous sommes arrivés au moment où leur patriotisme et leurs lumières vont être plus utiles que jamais au royaume et au Roi. L'indépendance de notre pays est assurée; je me propose d'assurer aussi son bonheur par une constitution qui soit à la fois la sauvegarde du trône et des sujets. Les bases en seront fixées d'après l'avis des hommes d'État les plus sages du royaume. Je choisirai celle qui me paroîtra devoir produire le plus grand bonheur des Napolitains, donner au trône une plus grande stabilité, et à mes successeurs une augmentation de gloire. »

Le Roi a répondu au président de la Cour de Cassation:

« M. le président, je vois avec plaisir que ma Cour de Cassation a bien jugé des sentimens qui ont toujours guidé ma politique, et qui régleront constamment mon gouvernement. J'ai attaché ma gloire et mon bonheur à la gloire et au bonheur des Napolitains. Il n'y a point de sacrifices, il n'y a point d'efforts que je n'aie su m'imposer pour assurer leur indépendance; elle est désormais garantie par la paix de l'Europe, et par mes relations avec les souverains auxquels je suis allié. Maintenant je dois à la nation une constitution digne d'elle et de moi, une administration simple et paternelle, une impartiale et prompte distribution de la justice. Je remplirai tous mes devoirs; j'attends tout du zèle, du patriotisme et des lumières de la Cour de Cassation. »

A trois heures après midi, LL. MM. se sont rendues, avec toute la famille royale, dans la cathédrale, pour baiser les reliques de notre glorieux S. Janvier.

Le même jour, LL. EEc. le comte de Mier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche près de cette cour, et M. de Baluscheff, aide-de-camp-général de S. M. l'Empereur de Russie, sont arrivés à Naples.

ITALIE.

Rome, 11 mai.

Mardi 10 du courant, S. Exc. Mgr Rivarola, délégué apostolique, est arrivé dans cette capitale pour y rétablir le gouvernement pontifical. A peine l'arrivée de S. Exc. a-t-elle été connue, que le conseiller d'État Macedonio, président du conseil-général d'administration des États provisoirement occupés par le Roi de Naples, s'est empressé de convoquer pour aujourd'hui, à onze heures, toutes les autorités administratives et judiciaires. On leur a donné lecture du décret royal qui prononce la dissolution du conseil. A l'instant même, l'autorité de Sa Sainteté, représentée par son délégué apostolique, a été reconnue.

Ancône, 10 mai.

ORDRE DU JOUR

« Les deux rives du Metauro sépareront les pays occupés par l'armée napolitaine des domaines du Saint-Père, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. Les départemens du Tronto, du Metauro et du Musone, jusqu'à la rive droite

de ce fleuve, seront administrés pour S. M. le roi de Naples, par le général en chef Carascosa.

» Au quartier-général d'Ancône, le 10 mai 1814. »

L'aide-de-camp de S. M., AMBROGI.

Gênes, 18 *mai*.

S. M. le roi de Sardaigne, après avoir visité les principaux établissemens de cette ville, en laissant partout des marques de sa générosité et de sa munificence, est parti hier mardi, à six heures du matin, pour la capitale de ses Etats, impatiente de revoir son peuple.

Lord Bentinck est revenu de Milan dans la nuit du lundi.

PIEMONT.

Turin, 18 *mai*.

On a publié ici la proclamation suivante :

« VICTOR-EMMANUEL, par la grâce de Dieu Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jerusalem, etc. etc.,

» Appelé par la renonciation de notre très-aîné frère le Roi Charles Emmanuel, et par le droit de succession au trône de nos augustes ancêtres, il tarde à notre cœur, après seize années des chagrins les plus amers et des vicissitudes les plus cruelles, de me retrouver au milieu de vous, de mes bien-aimés sujets, comme un tendre père au milieu de ses enfans. Les odieuses barrières qui nous séparoient sont enfin tombées. La divine Providence a réuni dans une seule volonté, et dirigé vers un même but le cœur et la volonté des puissances alliées; elle a béni leur noble et généreuse entreprise; elle a guidé leurs valeureuses armées : de victoire en victoire, elle leur a fait obtenir les succès les plus inattendus. L'Europe est libre, et les peuples ont reconquis et leurs légitimes souverains, et le rang qu'ils occupoient autrefois entre les nations. Leur bonheur est établi sur des bases solides et inaltérables. Le vôtre sera toujours l'unique but de nos efforts.

» Notre premier soin sera de vous soulager des taxes exorbitantes qui pèsent sur vous; de faire refleurir l'agriculture et le commerce, et, ce qui intéresse encore plus notre cœur, de rendre son ancien lustre à notre sainte religion. Oubliez l'oppression sous laquelle vous avez gémi, et pardonnez à vos oppresseurs. Nous sommes en droit de l'exiger de vous, et nous vous donnerons nous-même cet exemple. Formons, ô mes fidèles sujets, une seule famille; concourons tous à sa félicité! Braves guerriers, nous nous rappelons avec la plus douce satisfaction votre fermeté dans les fatigues, votre intrépidité, votre mâle valeur dans les combats; nous nous rappelons avec quelle énergie vous avez repoussé, pendant plusieurs années, un ennemi orgueilleux et dévastateur. Le champ d'honneur, arrosé de votre sang, témoin de votre gloire, s'ouvre de nouveau pour vous. Votre souverain, qui fut votre compagnon d'armes, vous invite à y rentrer.

» Nous déclarons la conscription abolie. En nous réservant de prendre une connoissance plus approfondie des charges dont les circonstances actuelles nous permettront de vous délivrer, ou que nous pourrons du moins diminuer, nous déclarons encore aboli l'impôt sur les successions par testament et *ab intestat*, et rétablissons la loi précédemment en vigueur. Le droit patente est aussi aboli.

» Donné à Gênes, le 12 mai 1814. »

V. EMMANUEL.

Du 20. — S. M., qui avoit couchée à Alexandrie le 18, est arrivé à Moncalieri le 20, à dix heures du matin, accompagnée de son noble cortege. S. M. est descendue de voiture à moitié chemin de Moncalieri à Turin, et est entrée à cheval dans sa capitale. On ne peut se faire une idée de l'enthousiasme excité par la présence de ce souverain. Les généraux autrichiens comtes de Bubna et de Neipperg avoient été au-devant du roi. Après avoir été à la cathédrale, et assisté à l'office divin et au *Te Deum*, le roi s'est rendu dans son palais, au milieu des benedictions du peuple, qui se pressoit pour le voir.

DANEMARCK.

Copenhague, 5 *mai*.

On prend des mesures tres-sérieuses en Suède pour conquérir la Norwège; les ordres de blocus sont déjà publiés contre les ports norwégiens. Il est néanmoins fort douteux que les forces seules de la Suède soient suffisantes pour soumettre un royaume qui est defendu par une armée de 60,000 hommes, par plusieurs forteresses, et par une chaîne de montagnes presque inaccessible.

L'échange des courriers est très-actif entre Paris, Copenhague et Stockholm. On croit que toutes les affaires du Nord s'arrangeront définitivement au congrès des alliés à Paris.

Les Hambourgeois réfugiés à Copenhague se disposent à retourner dans leur ville saccagée. Les négocians du Danemarck et ceux de la Suede embarquent déjà des marchandises pour Hambourg. Les denrées coloniales ont haussé de prix dans tout le Nord, depuis le rétablissement des communications entre la France et l'Angleterre.

Il vient d'entrer dans notre port un bâtiment de Bordeaux, chargé de vins.

Le Sund n'est pas encore débarrassé de glaces. Un nombre immense de bâtimens destinés pour le commerce de la Baltique, attendent à Gothembourg le moment où la navigation sera rétablie.

On vient de découvrir à Copenhague une association très criminelle, qui célébroit des orgies nocturnes, et qui comptoit parmi ses membres plusieurs personnes d'un rang éminent. Cette affaire se poursuit avec ménagement et avec mystere.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 15 *mai*.

S. M. a déjà nommé les membres qui doivent former le conseil privé d'Etat et de conférences. Ce sont les ministres comtes de Zichy, Wallis et de Baldacci, auxquels sont adjoints les conseillers d'Etat de Lederer et Hauer. Le prince de Metternich en sera président. On croit que les premiers objets dont il s'occupera sont la diminution de l'armée et l'amélioration des finances. L'exploitation des mines, qui a été généralement négligée et presque interrompue depuis les guerres, et dont une partie se trouvoit depuis quatre ans dans des mains étrangères, devra aussi fixer son attention.

Ratisbonne, 17 *mai*.

Depuis quelques jours nous voyons arriver ici par eau des troupes autrichiennes qui retournent dans leur patrie; la premiere colonne, qui arriva ici le 14, étoit composée d'un bataillon du régiment de Fischer.

Wesel, 18 *mai*.

Le corps de ~~M. le~~ général de Putlitz a pris le 10 possession de Wesel, qui avoit été évacué la veille par la derniere colonne de troupes françaises. La municipalité, le clergé et les notables allèrent à la rencontre des troupes prussiennes, qui firent leur entrée par la porte de Berlin, ayant à leur tête S. A. le prince de Hesse-Hombourg. On a trouvé à Wesel plusieurs centaines de canons, une énorme quantité de munitions et des provisions considérables de vivres de toute espece.

Brême, 16 *mai*.

(Extrait d'une lettre particulière d'Altona, du 12 mai.)

Davoust a été arrêté il y a une heure. Il a été envoyé sous escorte hors de la ville, à Saint-Georges. Cet événement a causé la plus grande joie ici et à Hambourg. (*Gazette de Brême.*)

Notre magistrat a adressé une proclamation aux habitans pour les engager à la tranquillité lors du passage de la garnison de Hambourg, que l'on attend incessamment.

SUISSE.

Schaffouse, 16 *mai*.

On attend ici incessamment la première colonne d'une armée autrichienne de 40,000 hommes, qui revient de France. Elle est divisée en quatre corps d'armée de 10,000 h. chacun, dont un tiers de cavalerie, et marche par petits detachemens.

Zurich, 18 *mai*.

Dans la séance du 17 de la diète, les deux derniers articles du pacte féderal ont été discutés et adoptés. On a entendu ensuite un rapport de la commission diplomatique sur la demande que la principauté de Neuchâtel a faite d'être admise dans la confédération Suisse, comme canton et partie intégrante. La commission a conseillé d'adhérer à ce vœu, après toutefois que S. M. le Roi de Prusse aura consenti d'une manière formelle aux engagemens que le pays de Neuchâtel desire contracter avec la Suisse. Ce rapport a été pris *ad referendum*, et la prochaine diète en decidera définitivement.

Le nonce du Pape a remis à la diète une note par laquelle il demande que l'existence et les propriétés des couvens soient garanties par le pacte féderal, et que ces propriétés ne soient pas plus fortement imposées que celles des particuliers.

FRANCE.

PARIS, 27 *mai*.

La constitution et la paix sont toujours l'objet des conversations. Quand verrons-nous ce fameux traité de paix? Quand paroîtra cette fameuse constitution? Aurons-nous enfin une constitution stable et un traité de paix pacifique? Voilà ce qu'on se demande sans cesse. D'autres, au contraire, frémissent au seul nom de constitution : ils y voient un germe de trouble. C'est à l'assemblée appelée constituante que nous devons la première idée des constitutions, et il faut convenir que tout en nous annonçant *la paix, l'union et la concorde, suivies du calme et de la tranquillité*, son coup d'essai n'a pas été heureux. On a publié dans le temps le précis suivant de ses travaux :

« Les constituans étoient tellement constitués, qu'ils ont » tout déconstitué, sans pouvoir rien reconstituer. Les mal- » heureux infatues, ne sachant rien instituer, se sont eux- » mêmes destitués; ils ont eu beau s'évertuer, plusieurs » ont été tués, aucun n'a restitué. »

Il nous paroît qu'il y a une méprise générale sur les constitutions : constituer n'est pas créer; les établissemens de saint Louis ne furent point une création; ils furent en quelques points une simple traduction des Capitulaires, en quelques autres une rédaction des Coutumes féodales, quelquefois une traduction du Droit romain. Sous ce rapport, les constitutions peuvent avoir deux défauts : le premier, de vouloir ériger en regle stable les folies du moment. La révolution tâcha ainsi d'ériger en constitution les droits de l'homme, l'égalité, la souveraineté du peuple,

Elles peuvent avoir un autre défaut : c'est de nous donner pour des règles savantes, des conceptions simplement ingénieuses. On se tue à avoir de l'esprit dans des choses où il ne faudroit que du bon sens. Nous connoissons dans Paris cent treize faiseurs de constitutions. On pourra les reconnoître facilement ; ils ont pour enseigne à leur porte de grandes et belles fleurs de lis. Si un jeune homme a conçu des sentimens tendres pour une jeune personne, si celle-ci les partage, et si en même temps les parens trouvent, sous d'autres rapports, raison et convenance, ils n'ont qu'à entrer dans cette maison où il y a des fleurs de lis d'or, il en résultera bientôt, sur un morceau de papier, une constitution, c'est-à-dire un contrat de mariage. Certainement ce morceau de papier ne crée pas l'amour; il ne crée pas davantage les rapports de raison ou de convenance; mais quand tout cela existe, quand tout cela est déclaré, ce morceau de papier les établit; il leur donne une forme légale et authentique; il les consacre et en assure ainsi la solidité et la durée. Il en est de même de ces morceaux de papier qu'on appelle constitutions politiques : ils ont à établir, et non pas à créer; ils ont à consacrer par des signes sensibles, ainsi que par des limites précises, ce qui existe déjà dans les rapports naturels et sociaux. Sous un point de vue, les constitutions sont un ordre établi dans les mouvemens, afin qu'ils ne s'embarrassent pas. Sous un autre point de vue, c'est une limite assignée aux diverses fonctions, afin qu'elles ne s'envahissent pas. Dans les temps de crise, les constitutions sont quelquefois aussi des transactions entre les intérêts. Ce sont alors de véritables traités de paix. Le caractère des constitutions précédentes, comme des traités de paix précédens, étoit d'être offensif par leur nature. La guerre ressortoit comme d'elle-même d'un traité qui prononçoit la paix; l'anarchie ressortoit de même d'une prétendue constitution qui commandoit l'ordre. Sous un Roi bon, juste, éclairé, nous devons avoir une véritable constitution et une véritable paix.

Mgr le duc d'Angoulême, après avoir passé près de six mois à servir le Roi dans les provinces méridionales de la France, s'est enfin rendu aux vœux des habitans de la capitale, qui ont maintenant le bonheur de posséder toute la famille royale et tous les princes du sang. Dès onze heures du matin, la garde nationale et toutes les troupes ont été mises sur pied. Madame la duchesse d'Angoulême est partie à deux heures du palais des Tuileries, dans une voiture attelée de huit chevaux blancs. Cette princesse est allée au-devant de son auguste époux jusqu'à Bourg-la-Reine.

A trois heures, Mgr le duc de Berry est parti à cheval, accompagné des maréchaux de France, des lieutenans-généraux de l'armée et de l'état-major de la garde nationale. Le préfet du département, les maires et le conseil municipal de Paris se sont portés à la barrière du Maine pour y recevoir et complimenter S. A. R.

A cinq heures, Mad. la duchesse d'Angoulême est revenue à Paris, et un quart-d'heure après, Mgr le duc d'Angoulême a fait son entrée avec tout son cortège, qui étoit des plus nombreux et des plus brillans. Il montoit un cheval blanc. Ce prince avoit à sa droite Mgr le duc de Berry son frère, et à sa gauche Mgr le duc d'Orléans.

Le cortège se composoit d'environ douze mille hommes de la garde nationale à pied, de toute la garde à cheval, du régiment des chasseurs de Berry, et de la gendarmerie de Paris. Les maréchaux et les généraux entouroient les princes.

L'empressement du peuple de Paris pour jouir de la présence de Mgr le duc d'Angoulême, a été vraiment extraordinaire; depuis Montrouge jusqu'au palais des Tuileries, la route, les boulevards et les rues de Paris, étoient remplis de monde. Les acclamations de la joie, les cris de *vive le Roi! vive Mgr. le duc d'Angoulême! vivent les Bourbons!* ont constamment accompagné S. A. R. jusqu'au palais.

Tout le monde prenoit plaisir à reconnoître, dans les traits du prince, la bonté, l'air chevaleresque et l'aimable dignité de son auguste père. A sept heures et demie, après le dîner de la famille royale, le Roi s'est montré à une des fenêtres du palais des Tuileries, ayant à sa droite Mgr le duc d'Angoulême, et à sa gauche Madame Royale. Le public a de nouveau fait éclater son allégresse et son amour par des applaudissemens très long-temps prolongés.

— Les députations des départemens du Calvados, de la Loire, des Landes, des Deux Sèvres, de l'Hérault, de la Moselle, et de la Charente-Inférieure; celles des villes de Thionville, Brioude, Château-Gonthier, Coulommiers, Hazebrouck, Besançon, Aix, Ambert, Arles, Arnay-le-Duc, Bar-sur-Aube, Beaune, Charolle, Charleville, Chaumont, Douai, Guéret, Ligny, Mayenne, Mauriac, Montelimart, Nogent-le-Rotrou, Poitiers, Pontarlier, la Rochelle, Rethel-Mazarin, Romans, Seillères, Sémur, Tulles, Saint-Aignan, Buzançois et Fougerolles, ont été admises à l'audience du Roi.

S. M. a répondu à ces diverses députations, qu'elle recevoit avec plaisir l'expression de leurs sentimens, et que les villes et communes dont elles étoient les interprètes devoient compter sur ses soins constans pour le bonheur de son peuple.

— Conformément à une délibération du 13 mai, le trésorier du Sénat a versé, au nom de ce corps, une somme de 10,000 fr. pour contribuer au rétablissement de la statue de Henri IV.

— M. Clérisseau, âgé de 93 ans, doyen des artistes français et des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture, auteur de l'ouvrage des antiquités de la France, a obtenu une audience de S. M. l'Empereur Alexandre, qui a daigné accueillir avec intérêt ce vieillard recommandable, honoré jadis des bontés de l'Impératrice Catherine, dont il fut le premier architecte.

— M. Caroyon Destillières, un des plus riches propriétaires de France, vient de mourir à Paris.

— Les personnes admises à l'audience de S. A. R. Mgr le duc de Berry sont prévenues que les jours de ces audiences sont désormais fixés aux lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

— On vient de mettre en vente la 5e et dernière livraison du *Lycée*, ou *Cours de Littérature* (1), par La Harpe. Nouvelle édition, augmentée de la vie de l'auteur.

(1) Tomes XIII, XIV, XV et XVI. Prix : 10 fr., et 13 fr. par la poste.

Prix de l'ouvrage complet (seize vol. in-12), 40 fr. pour les souscripteurs, et 48 fr. pour ceux qui n'ont pas souscrit.

Il a été tiré quelques exemplaires sur papier vélin Prix : 80 fr. pour les souscripteurs.

Le volume de *Supplément*, tome XVII, paroîtra définitivement à la fin de juin et contiendra les principales pièces de La Harpe restées au théâtre, avec des notes historiques et critiques sur son théâtre en général.

A Paris, chez Amable Costes, libraire, rue de Seine, n°. 12;
Chez le Normant, imprimeur libraire, rue de Seine, n°. 8;
Et chez tous les principaux libraires du Royaume.

Tontine d'Orléans.

Le paiement du semestre échu le 22 décembre 1813, s'ouvrira le vendredi 3 juin 1814, et il sera continué tous les vendredis, chez M. Lamarre, séquestre, rue Saint-Dominique, n°. 15, près celle Saint-Guillaume. On doit se présenter les mercredis pour avoir un bulletin de paiement. Le bureau est ouvert depuis neuf heures jusqu'à une. Les certificats de vie doivent être délivrés par les notaires-*certificateurs* indistinctement.

BULLETIN DE LA SANTÉ DE MONSIEUR.

Le 26 mai 1814, à dix heures du soir.

La moiteur a continué pendant la plus grande partie de la journée; il y a eu trois évacuations bilieuses; la couleur de la jaunisse s'est éclaircie sensiblement; les quintes de toux, qui n'ont pas été fréquentes, sont encore très douloureuses; il y a à peine de la fréquence dans le pouls ce soir : en général, le mieux se soutient et s'augmente.

HALLÉ, GUÉRIN, P. ELIZÉE.

Du 27 mai, à huit heures et demie du matin.

MONSIEUR a peu dormi, mais est absolument sans fièvre ce matin; les douleurs qui restent et qui sont fortes dans les efforts de la toux, ne sont que musculeuses : l'état est généralement satisfaisant.

HALLÉ, GUÉRIN, P. ELIZÉE.

COURS DE LA BOURSE, *du 27 mai.*

Cinq p' cent, J. du 22 mars 1814. — 61f 10c 60f 60f 10c 60f 25c 40c.

Actions de la Banq de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 990f 995f 997f 50c.

ANNONCES.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.



ALLEMAGNE.

Hanovre, 16 *mai*.

D'ici au 1er juin, il passera successivement par notre ville 14,000 Suédois. La première colonne, composée de 4000 hommes, arrivera demain.

D'après un ordre du prince Régent d'Angleterre, le régiment de hussards volontaires qui s'est formé dans cette principauté portera à l'avenir le nom de duc de Cumberland.

On prétend que l'électorat d'Hanovre entretiendra constamment sur pied une armée de 35,000 hommes.

Brême, 19 *mai*.

Notre Gazette, qui avoit annoncé l'arrestation du maréchal Davoust, garde le plus profond silence sur cet événement; ce qui doit faire douter de la vérité de cette nouvelle.

Cassel, 20 *mai*.

Le 8e régiment d'infanterie de réserve prussien est arrivé ici le 18; il a continué le lendemain sa marche pour Mayence, que les troupes prussiennes doivent occuper. On assure même que M. le général bavarois de La Motte a déjà remis le commandement de cette forteresse à un officier prussien. Le 1er bataillon de fusiliers de la Prusse orientale, qui est également destiné pour le Rhin, est arrivé ici hier. On nous a annoncé le passage d'un assez grand nombre de troupes prussiennes, qui viennent des bords de l'Elbe et du Weser.

ANGLETERRE.

Portsmouth, 21 *mai*.

On ne parle ici que de la visite que doivent nous faire le prince Régent, l'Empereur de Russie, le Roi de Prusse, la grande duchesse, les princes étrangers, les lords de l'amirauté, les ambassadeurs, etc. Il est maintenant certain qu'ils viendront dans ce port, mais il paroît que ce ne sera pas aussitôt qu'on l'avoit cru. Après l'arrivée des souverains en Angleterre, le duc de Clarence amènera ici la plus grande partie de la flotte du Nord, et celle de la Manche viendra aussi à Spithead, ainsi que tous les vaisseaux qui seront en état et qui ne seront pas employés ailleurs. Ils seront en aussi grand nombre que l'étendue de la rade le permettra. Il y a maintenant en cette ville divers employés supérieurs qui font faire les préparatifs nécessaires pour la réception des princes. On fait deux superbes clefs, qui seront présentées au prince Régent, à ce qu'on croit, par le comte d'Harcourt, gouverneur de la ville.

Londres, 24 *mai*.

Prix des Fonds du 23 *mai*. — Actions de la banque, 3 p. 100 réduits, 66 1/2; 3 p. 100 consol. 67 5/8; 4 pour 100, 82 5/8; 5 pour 100 bil. de mar. 97 1/2; long. ann. 16 3-16; ann. imp. 64 1/4; Omnium, pr. Nouv. Omnium, 20 7/8, pr.; billet de loterie, 23 l. 11 s.

Le major Churchill, un des aides-de-camp du duc de Wellington, est arrivé hier en cette capitale, et a remis des depêches de Sa Seigneurie au comte Bathurst. Leur contenu n'a pas encore transpiré. On sait seulement que l'armée anglaise faisoit des préparatifs qui annonçoient qu'elle ne tarderoit pas à se retirer du territoire français.

Douze transports, ayant à bord 4000 prisonniers de guerre français, ont dû faire voile ce matin de Portsmouth pour le Hâvre.

Il paroît décidé que c'est lord Hill qui aura le commandement de l'armée contre les Americains.

L'amiral sir J. Warren est arrivé la semaine dernière à Portsmouth. Le commandement qu'il avoit en Amérique a été partagé entre trois amiraux : sir A. Cochrane commande à la station d'Halifax; l'amiral Durham à celle des Bermudes; et l'amiral Brown à la Jamaïque.

Un officier de l'état-major de l'armée anglaise employée dans les Pays Bas, mande ce qui suit d'Anvers, sous la date du 19 mai :

« Le quartier-général de lord Lyndock est actuellement à Bruxelles, et, au lieu de retourner en Angleterre, on nous dit que nous devons nous attendre à voir arriver de nouvelles troupes anglaises. La flotte partira pour la France le 1er juin; alors cette ville sera entièrement évacuée. »

On doit, dit-on, placer cent cinquante pièces de grosse artillerie dans le parc de Saint-James, pour les faire jouer durant les fêtes et feux d'artifice qui auront lieu pendant le séjour de l'Empereur de Russie et des autres souverains à Londres.

Le prince de Belmonte-Pignatelli a été nommé récemment conseiller-privé de S. M. l'Empereur de Russie.

Les lieutenans des yachts royaux qui ont été employés à transporter le Roi de France et sa suite à Calais, ainsi que quelques gardes-marins de l'escadre commandée par Mgr le duc de Clarence ont été promus d'un grade par les lords de l'Amirauté.

Une lettre de Washington, datée du 7 avril au soir, porte que la Chambre des Représentans a adopté ce jour-là, à une très grande majorité, un bill qui révoque l'acte d'embargo et celui qui prohiboit l'importation du produit des manufactures anglaises sur des vaisseaux neutres ou autres. Ce nouveau bill a été rendu d'après un message du président envoyé au congrès le 1er avril, dont voici la teneur :

« Prenant en considération l'intérêt réciproque que les Etats-Unis et les nations étrangères en amitié avec eux ont aux relations commerciales, et les grands changemens en leur faveur qui sont survenus récemment; prenant aussi en considération les importans avantages qui peuvent résulter autrement de l'adaptation de nos lois commerciales aux circonstances existantes, je recommande au congrès d'examiner s'il est à propos d'autoriser, après un certain jour, les exportations des Etats-Unis (excepté celle des espèces) sur des vaisseaux des Etats-Unis, et sur des vaisseaux appartenant aux sujets des puissances en paix avec eux, et manœuvrés par eux, et de rappeler les parties de nos lois qui prohibent

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Dimanche 29 mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Relâche.

THÉATRE FRANÇAIS.

Relâche.

Mardi, la 1re des *Etats de Blois*, tragédie en cinq actes.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Relâche.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Grand concert vocal et instrumental dans lequel on entendra Mad. Camporesi et les principaux artistes de l'Opéra-Buffa.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

La Bonne Servante, *le Château et la Chaumière*, *les Clefs de Paris*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, *la Pauvre Fille*.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Caroline et Storm, *Edgar*.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices d'équitation, suivis de *l'Entrée d'Henri IV*.

On annonce, pour la fin de la semaine prochaine, un concert qui doit avoir lieu dans la salle du Théâtre-Favart, et qui excite fortement la curiosité des amateurs. On doit y entendre Mlle Duchamp, l'élève favorite de M. Garat, et un *tenore* toscan, M. Gini. Ceux qui connoissent ce virtuose, assurent qu'il ne peut manquer de faire une vive sensation par sa belle voix et par son chant plein d'inspiration.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Par ordre, jeudi 2 juin, Exercice extraordinaire.

VARIÉTÉS.

De la Constitution et des Lois fondamentales de la Monarchie française, par M. Charles Delalot (1). Avec cette épigraphe :

De minoribus rebus principes consultant,
de majoribus omnes.

TACITE. Germ. cap. XI.

Quand une institution quelconque obtient une très longue durée, on doit présumer qu'elle repose sur une base très solide : tout établissement qui ne s'appuie pas sur des principes fixes et immuables, est menacé d'une chute rapide; on ne peut concevoir comment le gouvernement de nos anciens rois se seroit soutenu pendant tant de siècles, s'il n'eût pas été assis sur des fondemens très fermes et très profonds. On parle quelquefois de la puissance du temps pour conserver comme pour détruire; mais jamais le temps n'a consolidé un édifice essentiellement ruineux; quel a donc été cet esprit de vie, qui, durant quatorze cents années, n'a cessé d'animer ce grand corps de la monarchie française? Tel est l'objet des recherches de M. Delalot; voilà ce qu'il approfondit dans cet ouvrage avec beaucoup d'érudition, et ce qu'il développe avec beaucoup de talent.

En d'autres termes, et sous le point de vue le plus simple, l'importante question qu'il examine se réduit à savoir si, avant qu'on essayât de nous donner une *constitution*, nous en avions réellement une : l'antiquité de notre existence politique est la preuve de l'affirmative, car rien ne sauroit être durable s'il n'est pourvu des conditions nécessaires à sa durée, s'il n'a une organisation, une *constitution*, propres à le conserver. Mais cette question n'engendreroit qu'une dispute de mots, si celui qui l'agite ne se proposoit de prouver que cette *constitution* antique ne différoit pas au fond de celle qui fut

(1) Broch. in-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.
A Paris, chez le Normant, imprim.-lib., rue de Seine, n°. 8

l'importation des articles n'appartenant pas à des ennemis, mais produits ou manufacturés uniquement dans l'étendue de leurs Etats. Je recommande aussi, comme une sauvegarde et un encouragement plus efficaces pour nos manufactures naissantes, que les droits additionnels d'importation qui doivent expirer au bout d'un an après la paix avec la Grande-Bretagne, soient prolongés jusqu'à l'expiration de deux ans après cet événement; et qu'en faveur de nos institutions monétaires, l'exportation des especes soit prohibée durant le même terme. » *Signé* JAME MADISON.

Lorsque M. Madison a adressé ce message au congrès, il ne pouvoit encore avoir connoissance que des desastres et revers essuyés par Buonaparte. Lorsque sa chute totale et les heureux événemens dont elle a été suivie seront connus du gouvernement américain, il est probable qu'il abjurera les prétentions qu'il a mises en avant, et soutenues aussi long-temps qu'il a cru pouvoir compter sur l'appui de ce perfide protecteur. (*The Courier.*)

Le bill qui révoque l'acte de non-importation des productions ou articles manufacturés du royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, et de ses colonies et dependances, a passé à une majorité de 78 voix; 115 pour, et 37 contre.

Le bill contient quatre sections. La première révoque l'acte d'embargo du 17 de décembre dernier; la seconde révoque les actes qui prohibent l'importation des marchandises anglaises dans des bâtimens neutres ou autres; par la troisième, aucun bâtiment ne pourra recevoir d'expédition à moins que tout son équipage ne soit composé de sujets du pays auquel appartient le navire, ou des pays amis des Etats-Unis : aucun des citoyens des Etats-Unis ne peut passer dans ces bâtimens, sans un passeport du président; enfin, la quatrième section donne au président du congrès la faculté d'envoyer des passeports en blanc aux receveurs de la douane.

Des lettres de Calcutta, datées du 11 décembre, disent que lord Moira a rétabli l'étiquette et les cérémonies sur l'ancien pied. Il a nommé Sir W. Rumbold chambellan. Sa seigneurie a huit aides-de-camp, et la comtesse, son épouse, a plusieurs pages. Il a monté sa maison sur le plus grand pied, ce qui a fait croire aux habitans de Calcutta, qu'aussitôt que la chartre de la compagnie des Indes sera renouvelée, il produiroit une commission, par laquelle il seroit revêtu d'une autorité égale à celle d'un vice-roi. Cependant il n'avoit fait aucun changement aux réglemens rendus par son prédécesseur. Il a été construit, par souscription, à Calcutta, un théâtre particulier, qui a coûté 60,000 roupies. Le comte et la comtesse Moira ont assisté à la seconde représentation; on y a joué deux comédies, *John Bul* et *The Devil to p.y.*

Suivant les nouvelles qu'on avoit reçues de la Chine, tous les vaisseaux de la compagnie y étoient arrivés à bon port. Les Américains n'ayant pas pu aller en Chine depuis quelques années, à cause de la guerre, et y porter du numéraire, et y étoit devenu très rare.

FRANCE.

PARIS, 28 *mai.*

Quelques personnes affirment que le nouveau traité de paix va bientôt paroître. En parlant des avantages de ce traité de paix, nous desirons qu'on entende bien notre pensée. On regrette que la France ne reprenne pas tous les territoires qu'elle avoit acquis jusqu'au Rhin. Nous ne prétendons pas combattre ces regrets, mais seulement les réduire à leur juste objet. Il importe, à cet effet, de bien connoître l'importance des terrains que nous perdons et celle des terrains que nous acquérons. D'un côté, toute l'Europe parle des grands avantages de la France; on vante ses richesses, son sol, son climat; d'un autre côté, on la voit circonscrite entre des espèces de bornes immuables : les Alpes, les Pyrénées, les deux mers. Ces deux points d'observation, considérés isolement, sont justes; mais seulement il ne faut pas les lier, c'est-à-dire il ne faut pas croire que les élémens de la prospérité de la France soient dans cette circonscription précise. Les plaines de la Beauce sont certainement belles et riches : hé bien! si la France toute entière étoit comme les plaines de la Beauce, elle n'auroit pas la moitié de sa valeur. Si vous allez en Angleterre, vous y trouverez d'un bout à l'autre des prairies, des champs d'orge et de froment. Ce n'est sûrement pas de là que sort sa grande prospérité. Les causes de la prospérité d'un pays sont dans une certaine activité d'échange et de reproduction dont il faut comprendre la cause et les effets.

Qu'auprès d'une vallée étendue soit situé un vaste continent montagneux; celui-ci, ayant besoin du vin, des huiles, des fruits propres à un pays de vallée, et le pays de vallée ayant à son tour besoin du bois, des animaux, du laitage et des autres productions propres aux pays de montagne, il s'établira entre ces deux pays limitrophes une grande activité d'échange, qui chez l'un et l'autre animera la culture et multipliera les productions. Tel est le principe de prospérité de l'Angleterre. Jetée par la nature à une extrémité de la terre, par son sol uniforme elle seroit peu de chose; mais elle s'est rendue, par ses vaisseaux, voisine de tous les pays et de tous les climats. Elle met ainsi à contribution tous les sols et tous les produits. On s'obstine à voir toute l'existence de ce pays dans sa constitution : elle est dans ses vaisseaux.

Le principe de la prospérité de la France offre des nuances differentes. Il existe dans les variétés de son sol et le mouvement de commerce qui est produit par ces variétés. Le midi de la France recherche les toiles, les lins et les dentelles du nord. Le nord recherche à son tour les fruits, les huiles, les vins, les soies du midi. L'est et l'ouest offrent de même des variétés correspondantes. Chaque pays s'efforçant de produire au-delà de ce qui lui est nécessaire, à l'effet de solder les productions qui lui sont étrangères, il en résulte une grande activité de travail et d'industrie; car les pays sont riches en raison de tout ce dont ils jouissent en sus de leurs productions indigènes. Supposez dans les Deux-Indes, au lieu de the, de sucre, de café, les mêmes bois que les nôtres, les mêmes plantes, les mêmes fruits. Ces pays n'existeront pas pour nous. Multitude et diversité de produits : telle est, pour les nations, la base de leur prospérité.

Ces principes une fois établis, on peut comparer pour l'importance les territoires que la revolution avoit conquis, à ceux qu'elle avoit perdus. La France avoit sans doute ajouté à son territoire. Mais avoit elle ajouté beaucoup à sa prosperité et à sa puissance? Nous avions acquis sur la rive

---

l'objet de tant de vœux et le sujet de tant de troubles. Il ne s'agissoit donc, suivant lui, pour arriver au but, que d'écarter les ronces de la vétusté qui couvroient le chemin; il ne s'agissoit que de donner quelque relief et quelqu'éclat à des principes un peu obscurcis par la rouille des temps : mais ces principes furent méconnus, d'abord par notre ignorance qui n'en avoit pas même l'idée, ensuite, par notre orgueil que séduisoit le plaisir de créer et d'innover; enfin, par je ne sais quel esprit d'imitation qui nous portoit à chercher dans la sagesse d'autrui, et hors de chez nous, des types et des modeles qu'à nous pouvions trouver dans notre propre patrie. Le paradoxe de M. Delalot, s'il est l'expression de la vérité, comme un paradoxe peut quelquefois l'être, offre donc plusieurs avantages : il tend à revêtir de l'imposante autorité des siecles, et à marquer du sceau de l'expérience, des pensées, des maximes, des institutions qui seront d'autant plus assurées de notre respect et de notre confiance, qu'elles paroîtront moins nouvelles; il enlève à l'esprit de système, d'abstraction et de métaphysique, toujours si suspect et parfois si dangereux, l'ascendant qu'il veut prendre depuis trop long-temps dans les affaires politiques; il nous instruit à interroger notre propre histoire, et à recueillir les gages de l'avenir des monumens du passé; il nous relève à nos propres yeux, et nous replace dans une plus noble attitude en nous rendant à nous-mêmes et en écartant le joug de l'exemple et de l'imitation. On ne peut nier que ces idées ne soient grandes et généreuses; aussi découlent elles naturellement d'un principe fait pour plaire à tous les esprits élevés.

En effet, tandis que d'humiliantes peintures ne cessent de nous représenter nos pères comme des esclaves courbés de générations en générations sous le sceptre des rois, M. Delalot nous montre la nation française toujours libre depuis son origine; et c'est devant cette consolante image qu'il a, pour ainsi dire, composé son écrit :

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

Qu'on n'aille pas croire cependant qu'il veuille proposer d'une maniere absolue tout ce qui a été pour modele de ce qui doit être; il ne nous remet sous les yeux les souvenirs de nos annales, que pour nous remettre sur la voie de nos destinées : il ne nous dit pas : suivez scrupuleusement les traces de vos ancêtres; il nous dit : ne craignez pas trop de les prendre pour guides; il admet toutes les modifications que peuvent commander la volonté éclairée du roi, le vœu mûri de la nation, et l'irrésistible empire des circonstances; sa vénération pour l'antiquité ne va pas jusqu'à la superstition : il parle comme un descendant des Francs, et non comme un esclave des préjugés.

Mais quelle étoit la garantie de cette antique liberté qu'il nous rappelle et qu'il invoque? On éprouve une surprise agréable quand on le voit s'engager à prouver qu'un corps législatif en deux parties, adopté comme base du nouvel ordre politique, n'est qu'une forme plus développée d'une institution fondamentale de la monarchie dont le principe est toujours demeuré en vigueur; ce sont ses propres paroles. Immédiatement après cette proposition qui étonne, il semble se plaire à entretenir la surprise en nous faisant voir qu'il n'y a pas jusqu'au titre de *sénateur* qui n'ait, comme il le dit, son fondement dans notre histoire; ces rapprochemens le conduisent à developper avec beaucoup d'énergie quelques unes des considérations que je viens de résumer au commencement de cet article. Frappé de ce type originel qu'il découvre dans nos antiquités, et plein des principes qu'il recueille dans nos souvenirs, il peint ensuite très vivement les inconvenances si universellement senties du plan proposé au Roi par le sénat dans les premiers momens de l'heureuse révolution qui nous a rendu nos princes légitimes; il analyse l'ouvrage de l'assemblée

gauche du Rhin quelques champs de plus, où l'on cultive comme chez nous du froment et de l'orge. Nous avions perdu toutes nos colonies, véritable trésor de nos richesses. Recouvrer aujourd'hui nos colonies, ou presque toutes nos colonies, offre donc pour nous un avantage immense dont nous pouvons nous féliciter.

BULLETINS DE LA SANTÉ DE MONSIEUR.

Le 27 mai 1814, à dix heures du soir.

Le redoublement en tierce s'est prononcé aujourd'hui vers le milieu du jour, et, sans amener une fièvre très-forte, il a augmenté la douleur de côté d'une manière assez vive.

La moiteur n'étoit point encore établie ce soir; il y a eu dans la journée plusieurs évacuations bilieuses.

HALLÉ, GUÉRIN, P. ELIZÉE.

Du 28 mai, à huit heures du matin.

Le redoublement qui s'étoit établi hier, et qui avoit amené des douleurs, se termine ce matin par une sueur abondante: les urines déposent beaucoup, et MONSIEUR annonce éprouver un soulagement remarquable.

HALLÉ, GUÉRIN, P. ELIZÉE.

Les dames qui désormais viendront aux Tuileries pour être présentées ou faire leur cour, devront porter le costume qui a été arrêté par la cour. Le ROI recevra lundi, à huit heures du soir, les dames étrangères admises à leurs cours respectives. *Signé* le duc DE DURAS.

— Le ROI a reçu les députations des départemens de la Vendée, de la Creuse, de la Corrèze, de la ville d'Alençon, des cours royales de Riom, Douai et Angers; le conseil-général des manufactures et les avoués à la cour royale de Paris.

S. M. a répondu:

Aux députés du département de la Vendée. « Je suis sensible aux sentimens que vous me manifestez. La Vendée » s'est fait un nom qui sera à jamais gravé dans l'histoire, » et dans les fastes de ma famille. Je connois vos malheurs, » et je ferai tous mes efforts pour vous les faire oublier. »

Aux députés de la cour royale de Riom. (M. Redon, premier président, ancien député aux états-généraux, et l'un des plus courageux défenseurs de la monarchie, portoit la parole.) « Je suis touché des sentimens que vous m'exprimez au nom de ma cour de Riom. Assurez-la de ma » protection, et soyez persuadé en particulier, M. Redon, » que je n'ai oublié ni votre nom ni vos services, et que je » vous revois avec le plus grand plaisir. »

— Ont eu également l'honneur d'être admises à l'audience de S. M., les députations des villes et cantons dont les noms suivent:

Le canton de Beaulieu; le canton de Meilhac; la ville de Romorantin; la ville et le canton de Seillères; la ville de Brive; le tribunal et le commerce de la Rochelle; la garde nationale de Marseille; le canton de Condé; le canton de Saint-Marcellin; la ville d'Aï; celles de Bar-sur-Seine, Barbantane Beaune, Bernay, Bourgoing, Chateaubriand, Clermont-l'Herault; la ville d'Epinal; la cohorte urbaine d'Evreux; la ville de Lamballe; les villes d'Espare, de Lodève; celles du Quenoi, de Saint-Brieuc, de Saint-Chamas; la ville de Saint-Germain-en Laye; la ville de Saint-Jean-d'Angely; les villes de Sienay et de Tarascon; les communes rurales, et le tribunal de l'arrondissement de Mauriac.

Le ROI a répondu qu'il agréoit les sentimens que les députations lui avoient exprimés, et leur a permis de compter sur ses soins et sa protection.

— On assure qu'aujourd'hui, veille de la Pentecôte, le ROI, suivant l'ancien usage, a fait une promotion de chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit (cordon bleu). Cet ordre comptoit, en 1789, quatre-vingt-quinze membres, qui étoient réduits à huit. La nouvelle promotion est, dit-on, de quinze cordons-bleus.

— Il restoit encore à Londres, au moment du départ du ROI, onze anciens évêques de France; ces prélats vont incessamment arriver à Paris.

— Les personnes qui se sont fait inscrire pour entrer dans les gardes du-corps de S. M., voudront bien se présenter, dans les journées de mercredi, jeudi et vendredi prochains, entre huit heures du matin et midi, chez les généraux chargés de vérifier si ces Messieurs remplissent les conditions exigées, le général Vincent, rue Caumartin, nº. 83; le général Foissac-Latour, rue Hauteville, nº. 35, faubourg Poissonnière; le général Meyn Fer; rue du Faubourg-Poissonnière, nº. 48; le colonel Denys, rue du Faubourg-Poissonnière, nº. 48.

— MM. le marquis de Rivière, le comte Armand de Polignac, le major Rusillion, Rochelle de Brécy, Ch. d'Hozier, Armand-Gaillard et Bouvet de Lozier, tous condamnés à mort dans l'affaire de Georges et Pichegru, ont eu l'honneur d'être présentés le 26 mai à S. M. Louis XVIII, qui a daigné leur adresser des paroles pleines de bonté.

— Une députation de l'Institut de France a été admise à l'audience de l'Empereur d'Autriche. M. Charles Lacretelle, président de la seconde classe et de la députation, a prononcé un discours auquel S. M. a répondu en ces termes:

« Messieurs,

» Je reçois avec plaisir l'expression de vos sentimens. J'ai » visité avec beaucoup d'intérêt les monumens et les établissemens publics de cette capitale; ils offrent un beau » témoignage du talent des savans, des gens de lettres et » des artistes français. J'emporterai, en quittant la France, » avec d'autres grands souvenirs, celui des belles institutions » que j'y ai vues. Je saisirai avec plaisir les occasions de » vous être utile, et de seconder des travaux qui intéressent » toute la société. »

— S. A. S. le duc régnant de Brunswick vient d'arriver à Paris.

— MM. Gérard et Isabey, peintres, et MM. Valois et Guichart, sculpteurs, ont l'honneur de faire actuellement, au château des Tuileries, le portrait de S. M., qui veut bien leur donner séance. M. Gérard a obtenu déjà plusieurs séances de S. M. le roi de Prusse, dont il achève le portrait en pied; il a, dit-on, commencé hier celui de S. M. l'Empereur de Russie. Son atelier a aussi été honoré de la visite de S. M. l'Empereur d'Autriche.

— Un de nos journaux dit aujourd'hui que l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse partiront mardi prochain pour Londres. Les journaux anglais ne croient pas le départ de LL. MM. si prochain. On lit dans *le Courrier* du 24 mai: « Le duc de Clarence est revenu à Londres, après avoir

---

constituante; il en montre les principaux vices dans l'erreur qui fit confondre la *séparation* des fonctions avec la *division* des pouvoirs, et dans celle qui rangea la *souveraineté* parmi les droits et les attributs du *peuple*; enfin, il arrive, à travers toutes ces idées accessoires et préparatoires, au véritable point de la question qu'il résout l'histoire à la main.

Il fait d'abord sortir de ses recherches historiques ce principe, que l'*unité* de pouvoir est une loi fondamentale de la monarchie: les *fonctions* seules, dit-il, sont distinctes et séparées; il établit ensuite comme une autre maxime, non moins ancienne et non moins sacrée, que le pouvoir n'agit que par des lois reconnues, et selon des *formes déterminées*. « Tel est, ajoute-t-il, l'objet de la *constitution*: elle ne » confère pas le pouvoir; elle en règle seulement l'exercice, selon les » principes avoués par l'Etat. » Mais où sont ces principes régulateurs? Il trouve le premier et le plus important de tous dans l'établissement des *mallus* de la loi salique, des *champs de Mars* de la première race, des *champs de mai* de la seconde, des *cours plénières*, des *placités*, ou Etats généraux, et enfin du *parlement*; il revient alors à cette loi fondamentale qui consacre l'*unité* de pouvoir; il en détaille les raisons, et en approfondit l'esprit: il combat de nouveau à cette occasion *la souveraineté du peuple*; puis, rentrant dans les plus étroites limites de son sujet, et, pour ainsi dire, le serrant de plus près, il suit sans interruption ce fil qui s'attache au berceau de la monarchie naissante, et qui, servant de guide à tous les rois, et se prolongeant à travers tous les règnes, dans un espace de plus de treize cents années, va lier les derniers temps aux premiers âges: depuis Clovis jusqu'à Louis XVI, il observe, il retrouve partout le même fonds de doctrine politique sous les mauvais rois, qui se présentent en très petit nombre, comme sous les meilleurs, et malgré la diversité des circonstances. On voit Louis XI le reconnoître, et se soumettre à l'autorité de ces maximes héréditaires; François Ier proclame, devant son rival et son vainqueur, ces lois fondamentales de la monarchie française, qui défendent au prince de rien entreprendre *sans le consentement de ses cours souveraines*. Charles IX avoue qu'aucun édit ou ordonnance n'a force de loi publique dans le royaume, sans le consentement exprès du parlement. « Qu'on ne dise » point, s'écrioit Louis XIV, que le souverain n'est pas sujet aux loix, » puisque la proposition contraire est une vérité du droit des gens, » que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons princes » ont toujours défendue, comme une divinité tutélaire de leurs » Etats. » Sous Louis XV, les princes du sang, dans leur requête contre les princes légitimés, rappellent, comme un principe d'une autorité immémoriale, que, quelque étendu et quelque respectable que soit le souverain pouvoir des rois, il n'est pas au-dessus de la loi fondamentale de l'Etat; tous les monumens, tous les faits, toutes les traditions, tous les souvenirs, tous les siècles, semblent donc venir en foule à l'appui de cette conclusion de M. Delalot, que l'esprit de liberté sage et tempérée est parmi nous un caractère éminemment national; conclusion qu'il déduit de tant de citations également exactes et piquantes, de tant de recherches curieuses, dont il fait jouir le lecteur, qu'avant de naître sous la plume de l'écrivain, elle s'offre d'elle-même à tous les esprits.

Je conviens que l'orgueil de la raison moderne, sans cesse harcelée, sans cesse attaquée par M. Delalot, goûtera médiocrement un auteur qui cherche à dépouiller la philosophie de ses plus chères inventions; quelques lecteurs lui sauront peu de gré de son respect pour les traditions les plus anciennes et les plus respectables; plusieurs même, malgré ses preuves, malgré ses argumens, malgré les autorités qu'il allègue, en dépit de Leibnitz et de Montesquieu, dont il fait valoir le témoignage, auront peine à croire que notre

» reçu la nouvelle que l'Empereur de Russie et le Roi de » Prusse ne se proposent pas de quitter Paris avant le 8 du » mois de juin. » Nous croyons que ces deux souverains n'ont point encore fixé le jour de leur départ.

— M. de Propiac, qui a publié précédemment une brochure piquante, intitulée *Vox Populi, Vox Dei*, vient d'en publier une seconde, sous le titre d'*Appel d'un Français à ses concitoyens*.

— Les personnes qui ont déposé à l'Elysée-Bourbon des pétitions, des livres, ou d'autres objets adressés à S. M. l'Empereur de Russie, sont invitées à se présenter lundi, 30 mai, à la chancellerie de S. Exc. le comte de Nesselrode, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure. Les ouvrages ou objets non agréés seront restitués aux propriétaires ou aux porteurs de billets de leur part. Après le terme indiqué, on ne répondra plus des objets en question. Les pétitionnaires dont les pétitions, lettres, etc., ont été jugées devoir être l'objet d'une résolution quelconque, en seront informés le même jour, en donnant leurs noms au secrétaire dépositaire de leurs pétitions.

— Les jours d'audience publique de S. Exc. le ministre et secrétaire d'Etat des finances sont fixés aux 1er et 3e mardi de chaque mois, de trois à cinq heures. Les personnes qui désireront obtenir des audiences particulières du ministre, voudront bien adresser leurs demandes par écrit et en indiquer les motifs.

VARIÉTÉS.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Nous n'avons de temps à perdre ni l'un ni l'autre. Je vous expliquerai donc en très peu de mots l'objet de ma lettre.

J'avois autrefois l'honneur d'être attaché à la personne d'un des princes de la maison de Bourbon; peut-être aussi ai-je été assez heureux pour donner quelques preuves de dévouement à cette auguste famille, dans un temps où il y avoit, sinon du mérite, du moins du danger à laisser éclater son zèle; mais je tâche de ne pas oublier que les Mornay, les d'Aubigné, les Crillon, les Sully, appeloient modestement cela *remplir un devoir*.

Je ne sais sur quel fondement on me suppose dans ma province un crédit dont je ne jouis pas, et auquel je suis redevable des sollicitations sans nombre que je reçois, sans pouvoir être utile à ceux qui me les adressent.

Je n'ai trouvé qu'un moyen d'échapper à cette persécution d'un genre nouveau: c'est de publier la lettre d'une de mes parentes, et la réponse que j'ai cru devoir y faire. La première est en quelque sorte un résumé de trois ou quatre cents lettres que j'ai reçues pour le même objet. Je répugne d'autant moins à la rendre publique, que je me réserve de n'en point nommer l'auteur, et qu'à tout prendre, cette lettre ne fait pas moins l'éloge du cœur de celle qui l'a écrite que la critique de l'esprit qui l'a dictée. Bn. de L.

« Que je suis heureuse, mon ami, des événemens qui ramènent sur le trône nos illustres princes! Quel bonheur! Vous n'avez pas d'idée du crédit que les événemens et votre séjour à Paris me donnent ici. Le préfet a peur de moi; et sa femme, qui ne me saluoit jamais, m'a priée deux fois à dîner.

» Mais il ne faut pas perdre de temps, et nous comptons sur vous. Croiriez-vous que mon mari n'a pas encore fait la moindre démarche pour se faire réintégrer dans sa place, sous prétexte qu'elle n'existe plus, et que sa charge lui a été remboursée en assignats? C'est *l'homme le plus apathique* qu'il y ait en France.

» Mon beau-frère a repris la croix de S. Louis; il ne lui manquoit plus que neuf ans pour l'avoir lorsque la révolution a éclaté : il ne seroit pas juste qu'on refusât de compter au nombre de ses services les vingt ans de troubles et de malheurs qu'il a passés dans ses terres; il compte sur vous pour lui faire expédier promptement son brevet.

» Je joins à ma lettre un Mémoire en faveur de S. F....., mon fils aîné; il avoit droit à la survivance de son oncle; il vous sera facile de la lui faire obtenir. Je desirerois que son frère le chevalier entrât dans la marine, mais avec un grade digne de son nom et des anciens services de sa famille. Quant à mon petit-fils G....., il est d'âge à entrer dans les pages, et vous n'auriez qu'un mot à dire pour qu'il soit placé.

» Nous partirons pour Paris dans les premiers jours du mois prochain, et j'emmènerai ma fille avec moi. J'ai le desir de la placer à la cour : c'est une faveur qu'on ne refusera pas à vos sollicitations, si vous y mettez un peu de suite et de bonne volonté.

» Pensez au pauvre F.; à la vérité il a marqué dans le temps de la révolution; mais je vous avoue que depuis un mois il est bien revenu. Vous savez qu'il n'a rien, et qu'il est prêt à tout sacrifier pour nos maîtres, et son dévouement le porte à les servir dans une place de préfet, et il en est très capable. Vous vous rappelez la jolie chanson qu'il a faite pour moi.

» M. de B..., fils de l'ancien intendant de la province, ira vous voir; faites en sorte de lui être utile : c'est un ami de la famille. Si l'on ne rétablit pas les intendans, il se contenteroit d'une place de receveur-général; c'est bien le moins que l'on puisse faire pour un homme dévoué à son prince, et qui a été enfermé six mois pendant la terreur.

» Je ne veux pas oublier de vous recommander B.... On lui reproche d'avoir servi tous les partis, parce qu'il a été employé par tous les gouvernemens qui se sont succédés en France depuis vingt ans; mais c'est un brave garçon, vous pouvez m'en croire; il est le premier ici qui ait arboré la cocarde blanche. D'ailleurs, il ne demande qu'à être conservé dans sa place de directeur des postes : ayez soin de m'écrire sous son couvert.

» Je vous adresse ci-joint les papiers de mon beau-père : il lui étoit dû par les États du Languedoc une somme de quarante-cinq mille francs qui ne lui a jamais été payée; j'espère qu'on ne vous en fera pas attendre le remboursement, et que vous ne refuserez pas de faire usage de ces fonds si vous éprouvez un moment de gêne; ce qui n'est guère probable dans la position où vous devez être.

» Adieu, mon cher cousin, je vous embrasse pour toute la famille, en attendant le plaisir de vous venir voir bientôt à Paris. » J. de V.

(Nous publierons, dans un prochain Numéro, la réponse à cette lettre.)

Cours de la Bourse du 28 mai.

Cinq p. c. cons. J. du 22 mars 1814. — 66f 50c 50c 60c 50c 60f 30c 90c 61f 60f 90c 85c 90c 61f 60f 90c.
Act. de la Banq. de France. Jouiss. du 1er janv. — 1000f 1005f 1007f 50c 1006f 25c 1005f 1006f 25c.

siècle doive, en politique, se remettre à l'école des siècles les plus reculés. Il a prévu lui-même ces dispositions et cette incrédulité qu'il heurte peut-être quelquefois avec une éloquence trop vive; j'aime néanmoins ce tableau qu'il nous trace des temps antiques : « On croit assez communément, dit-il, que tout étoit barbare dans » ces premiers temps de notre histoire; c'est un préjugé de l'ignorance dont il faut se défaire. Il est vrai que la langue n'étoit pas » polie; les mœurs avoient une écorce rude et grossière, mais sans » corruption et sans fard; les idées, moins approfondies, étoient » justes et lumineuses : c'étoit un spectacle bien différent de l'antiquité païenne, où la politesse régnoit dans le style, et la barbarie » dans les lois. Il ne faut pas que la pompe de l'éloquence grecque et » romaine, si éblouissante pour la jeunesse, en impose à notre âge » mûr, et nous cache, sous un vernis brillant, le vice des lois et » celui du gouvernement populaire; il faut moins encore que la » rouille innocente d'un idiôme informe et sans art nous fasse mépriser nos antiquités nationales; ce seroit insulter à la foiblesse de » notre enfance avec d'autant moins d'équité, que des yeux attentifs » démêleront, dans son caractère naissant, bien des traits précoces » d'une haute sagesse. Ce n'est pas sans raison que les anciens législateurs parloient du peuple français avec une si haute admiration; » ils lui reconnoissoient autant d'habileté dans les conseils que d'intrépidité dans les combats; la fidélité dans les alliances, la bonne » foi dans les traités, et la pureté de la doctrine achevoient la peinture d'un si beau caractère. » Avouons que si ces idées, exposées dans un style plein de chaleur et d'éclat, ne sont pas très *philosophiques* dans le sens qu'on attache maintenant à ce mot, elles sont du moins éminemment morales. Il y a dans le culte des traditions et des antiquités, quelque chose qui ressemble au double sentiment de la piété filiale et du patriotisme. Les lumières souvent trompeuses et les spéculations toujours inquiètes de l'esprit sont moins favorables, ce me semble, à l'ordre des sociétés humaines que les paisibles instincts du cœur qui trompe rarement.

Ce morceau que je viens de citer n'est pas le seul que je voudrois transcrire : les pages que je souhaiterois de mettre sous les yeux du lecteur dans cet extrait, s'offrent en grand nombre; peut-être même l'abondance des idées accessoires et des morceaux épisodiques nuit-elle dans cet écrit à l'ensemble des pensées principales : on y remarque plus de richesse que de méthode; l'auteur semble vouloir rattacher tout à son sujet; et toutes les questions de politique et de morale s'y réunissent en effet avec aisance. On ne lira pas sans intérêt et sans fruit une dissertation, sans doute un peu longue, sur *la pairie*; ce que l'auteur dit en faveur de *la liberté de la presse*, qu'il réclame avec toutes nos autres libertés, peut être également considéré comme une digression très intéressante, quoique très étendue. Dans le développement de ces vues particulières, comme dans celui de la question générale, il procède toujours avec une grande force de logique et un grand mouvement d'éloquence : on sent qu'il est pénétré du style de Bossuet; et je ne sais s'il n'emprunte pas trop souvent le ton de ce sublime orateur : car ce ton pourroit bien ne convenir qu'à Bossuet; quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Delalot est celui d'un bon royaliste, digne d'avoir été condamné à mort dans nos troubles pour la cause qu'il défend encore aujourd'hui, celui d'un homme honnête et d'un écrivain extrêmement distingué. Dussault.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ITALIE.

Rome, 15 mai.

PROCLAMATION.

Après une longue suite des vicissitudes les plus douloureuses, notre souverain adoré peut de nouveau faire entendre sa voix à ses peuples bien-aimés, dont il s'est toujours montré le père, plus que le souverain. Il se rappelle avec tendresse les preuves d'amour et de fidélité que son bon peuple de Rome et ceux des provinces lui ont données dans des circonstances difficiles et cruelles. Ce souvenir est un motif de plus, pour sa bonté naturelle, de faire le bonheur de ses sujets. Ce but vers lequel tendent ses sollicitudes paternelles, est l'objet le plus cher à son cœur. L'espérance fondée d'y parvenir commence déjà à bannir de sa grande âme l'affligeante idée des malheurs passés. Sa Sainteté croit donc devoir à la prospérité publique, à son amour pour ses sujets et à sa propre gloire, de marquer, par de grands bienfaits, son heureux retour à l'exercice de sa souveraineté dans sa capitale et dans ses anciens Etats; elle croit devoir les soulager de l'oppression qu'ils ont supportée avec tant de patience et de courage. Chargé par Sa Sainteté de la précéder en qualité de son délégué apostolique, nous ordonnons, en conséquence, de publier sans le moindre retard les dispositions suivantes :

1°. Le Code civil (Napoléon) et celui de commerce, le Code pénal et celui de procédure, demeurent dès ce moment abolis à perpétuité dans tous les domaines de S. S., sans déroger néanmoins au système hypothécaire actuel, qui correspond aux anciennes lois. L'ancienne législature civile et criminelle, telle qu'elle existoit à l'époque de la cessation du gouvernement pontifical, est remise dès ce moment en vigueur. Voulant cependant pourvoir, avec plus de maturité, aux difficultés sur les successions qui naîtront nécessairement du passage d'une législation à l'autre, on prendra sur cet objet et en son temps les dispositions convenables.

2°. Par suite de la susdite abolition, l'exercice de la juridiction des magistrats civils et criminels cessera. Ils seront remplacés par de nouveaux magistrats italiens, sans que dans l'intervalle les parties puissent souffrir, parce que les causes devront être reprises dans l'état où elles se trouvoient au moment de la cessation de la magistrature supprimée.

3°. Le soi-disant état-civil est supprimé. En conséquence, tous les livres, papiers et écritures appartenans aux paroisses leur seront immédiatement restitués.

4°. Sont pareillement abolis dans toute leur extension les droits et perceptions de l'enregistrement, du timbre et du domaine. Tous les fonds, rentes et droits, de quelque espèce qu'ils soient, à quelque corporation qu'ils appartiennent, seront mis sous l'administration d'une commission spéciale formée d'ecclésiastiques, sous notre suprême intendance.

5°. Cette commission spéciale, antérieurement même à l'examen des droits respectifs et légitimes, restituera, dans le plus court délai, les biens non aliénés et existans encore aux menses épiscopales, aux chapitres, aux paroisses, aux établissemens de piété et à chaque bénéficier.

6°. La même commission est chargée de faire payer aux Réguliers de l'un et de l'autre sexe, dans le courant de mai, deux mois de la pension qui leur avoit été assignée; elle devra en outre pourvoir au service de toutes les églises qui étoient précédemment soumises pour cet objet à la commission dite des églises, qui, en vertu des présentes dispositions, demeure dissoute et abolie.

7°. Cette mesure du paiement de deux mois de pension indique d'elle-même que la ferme volonté de Sa Sainteté, qu'elle a daigné nous manifester de vive voix, est qu'aucun des réguliers de l'un et de l'autre sexe ne puisse en ce moment se réunir en corporation, ni reprendre l'ancien habit religieux. Le Saint-Père se réserve à lui-même de prendre à son retour en considération un objet d'une si grande importance, sous tous les rapports, pour l'Eglise de Jésus-Christ et pour l'édification publique.

N. B. Les dispositions suivantes sont relatives au rétablissement de quelques anciens impôts, à la suppression des titres accordés par le gouvernement précédent, à la défense pour tous ceux qui n'y sont pas obligés par les sacrés canons de porter l'habit ecclésiastique, et enfin à la conservation des franchises locales des puissances accréditées auprès du Saint-Siége, etc. etc.

Donné à Rome, le 13 mai 1814.

A. RIVAROLA, *délégué apostolique.*

Césène, 17 mai.

Aujourd'hui, S. S. le souverain pontife régnant Pie VII est partie de cette ville, et s'est dirigée vers sa capitale en passant par Ancône, Lorette et Macerata.

Forli, 14 mai.

Hier matin, le dernier des régimens de l'armée que le roi de Naples avoit conduite sur les bords du Pô a quitté cette ville pour se rendre sur le territoire napolitain. Le même jour, un bataillon de troupes autrichiennes a fait son entrée à Forli, aux cris de *vive François II!*

Nous voyons passer ici continuellement des ecclésiastiques délivrés de leur glorieuse captivité. Ce matin, les cardinaux Mattei et Pacca ont traversé cette ville, se rendant à Rome.

Bologne, 17 mai.

S. M. l'Empereur d'Autriche ayant pris le gouvernement provisoire des départemens précédemment occupés par l'armée napolitaine, le préfet du Reno a fait savoir qu'à l'avenir tous les actes publics devront porter en tête : *Gouvernement provisoire de S. M. l'Empereur d'Autriche.*

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Lundi 30 mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Demain, la prem. de la reprise d'*Ossian*, musique de M. Lesueur.

THÉATRE FRANÇAIS

Tartufe, l'Hôtel garni.

Mardi, la 1re des *Etats de Blois*, tragédie en cinq actes.

THÉATRE DE L'OPÉRA COMIQUE

Les Deux Jaloux, les Bearnais, le Tableau parlant.

THÉATRE DE L'ODÉON.

I Misteri Eleusini (les Mystères d'Eleusis), opera-seria. Acteurs : Crivelli, Angrisani, Mad. Sessi, Delmani.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Lantara, les Clefs de Paris, le Mariage extravagant.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Retour des Lis, le Petit Jocondé, le Souper de Henri IV.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, les Chevaliers de Malte

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, le Pèlerin blanc.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices d'équitation, suivis de *la Mine Beaujone.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

M. Pierre prévient que son spectacle est renouvelé; entr'autres pièces, on y voit Laufenbourg, en Suisse.

VAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin.*

Fête et Bal les dimanche, lundi et jeudi.

Le Panorama du Danube est visible tous les jours, boulevard des Capucines. — Prix d'entrée : 2 fr. 50 c.

VARIÉTÉS.

La Constitution non écrite du royaume de France, et les preuves qu'elle n'a jamais cessé un seul instant d'être en vigueur depuis Clovis jusqu'à ce jour, suivies d'un projet de charte du couronnement de Louis XVIII, Roi de France (1); par M. C. F. Ducancel, avocat. Avec cette épigraphe :

> Toute république prend son commencement par les armes, et finit par l'écritoire.
>
> ET. PASQUIER, *Rech. sur la France.*

L'auteur de cet écrit, et celui des *Recherches sur la France*, d'où il a tiré son épigraphe, se montrent beaucoup plus ennemis de l'*écritoire* qu'on n'auroit dû l'attendre de leur double profession d'écrivains et d'avocats. Ils pensent, et plus d'une preuve de fait viendroit à l'appui de leur opinion, que lorsqu'on se met à écrire sur les constitutions d'un Etat, lorsque les discussions, les dissertations, les volumes se multiplient sur ces objets, pour ainsi dire sacrés, et qui, comme une arche sainte, doivent être reculés des yeux du vulgaire, la nation est travaillée d'une maladie dangereuse qui peut la conduire à une fin déplorable. Etienne Pasquier, mort il y a deux cents ans, et né il y a près de trois siècles, avoit traversé, pendant cette longue carrière, une des époques les plus orageuses de la monarchie française. Il avoit vu les règnes de François Ier, de Henri II, de Charles IX, de Henri III, de Henri IV, les troubles sanglans de la réforme, les factions de la Ligue, la Saint-Barthélemy, les Etats de Blois, les violences dont les Guises furent les artisans et les victimes, la fin tragique du dernier des Valois, et l'assassinat du

(1) Brochure in-8°. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.
Chez Hacquart, imp.-lib., rue Gilles-Cœur, n°. 8;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

DANEMARCK.

Copenhague, 12 mai.

On a publié ici la proclamation suivante :

Nous, Frédéric VI, par la grâce de Dieu, roi de Danemarck, etc., savoir faisons :

D'après les derniers événemens qui se sont passés en Norwège, et la déclaration de la part de la Suède par rapport à l'état de blocus de tous les ports de Norwège, nous avons jugé à propos d'ordonner ce qui suit :

Art. 1er. Il ne sera donné de passeport à aucun voyageur pour se rendre en Norwège par une autre route que par la Suède.

§ 2. Toute exportation de grains et autres comestibles, ainsi que tout commerce et correspondance entre les duchés et la Norwège, sont défendus par les présentes, à moins qu'ils n'aient lieu par la Suède.

3. On défend de même toute relation avec tout bâtiment de guerre ou autre portant un pavillon différent de celui qui est reconnu par nous et les autres puissances européennes.

4. Ceux qui contreviendront à ces dispositions seront condamnés, comme transgresseurs de nos ordres, à la prison ou aux travaux publics, suivant le jugement d'un tribunal de justice.

Donné sous notre seing et notre sceau dans notre résidence de Copenhague, le 12 mai 1814. FRÉDÉRIC.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 14 mai.

Le maréchal Davoust a quitté, il est vrai, le commandement, mais il se trouve encore ici.

La Bourse a été ouverte aujourd'hui pour la première fois. Cet événement a causé une joie difficile à décrire. Il s'est fait des affaires considérables, principalement en argent et en change ; on a surtout beaucoup acheté de papier sur la Hollande, parce qu'on cherche à en tirer des espèces pour aider au rétablissement de la Banque de Hambourg. On présume, en conséquence, que le cours sur notre place haussera encore. Le prix du café se soutient ; on a payé 12 3/4 l'ordinaire pour des parties de 20,000 livres, et l'ordinaire bon de 12 1/2 à 14. Le sucre est très haut, et c'est notre meilleur article, parce qu'on a tout lieu de croire que les fabriques de sucre, si importantes pour nous, vont reprendre leur activité.

Hanovre, 19 mai.

Le prince royal de Suède est arrivé ici avant-hier à neuf heures du soir ; il ne s'est arrêté qu'une heure, après quoi il a continué son voyage.

Salzbourg, 18 mai.

L'archiduchesse Marie-Louise est arrivée ici le 16 à neuf heures du soir. Cette princesse a donné hier au matin audience aux autorités ; elle a parcouru dans l'après-midi une partie de nos environs. S. A. I. s'est remise en route aujourd'hui pour Vienne.

SUISSE.

Zurich, 21 mai.

On a lu à la diète, le 18 mai, et renvoyé à la commission diplomatique, une note de S. Exc. le nonce du Pape, qui desire que le pacte fédéral, dont on s'occupe, offre la triple garantie de la religion catholique et de son culte, des biens ecclésiastiques en général, et de ceux des couvens et chapitres en particulier.

FRANCE.

PARIS, 29 *mai*.

BULLETINS DE LA SANTÉ DE MONSIEUR.

MONSIEUR a eu une sueur très abondante qui a amené beaucoup de calme. Il a eu plusieurs heures d'un sommeil tranquille ; ce soir, une légère *élévation* du pouls, qui n'a pas troublé le sommeil, et qui *a amené* de la moiteur. Les douleurs sont beaucoup plus modérées.

Ce 28 mai, dix heures du soir.

HALLÉ, GUÉRIN, P. ELIZÉE.

Du 29 mai, à huit heures du matin.

MONSIEUR a été tranquille cette nuit, sans dormir complètement ; il est absolument sans fièvre ce matin. Le pouls étant souple et doux, il y a eu des évacuations épaisses et bilieuses. Il y a toujours disposition à moiteur.

HALLÉ, GUÉRIN, P. ELIZÉE.

Si on avoit écouté dans les négociations certaines personnes d'une pensée hardie, il auroit fallu abandonner de prime-abord toutes nos colonies. Elles voyoient tout l'honneur et tout le bonheur de la France dans cette fameuse circonscription de limites dont les avantages tant prônés en 1793, furent très raisonnablement contestés, même en 1793, ce qui donna lieu à ce qu'on appela alors la *faction des anciennes limites.*

Nous avons traité dans des articles précédens de ce qu'il y a de réel dans les avantages de cette circonscription. Il faut savoir apprécier aussi ce qu'il y auroit de réel dans cet abandon de nos colonies. Nous sommes portés à croire que ceux qui prononcent si facilement cet abandon, ne connoissent pas toute l'étendue de leur vote. Abandon de toute puissance maritime, abandon de tout commerce, bouleversement dans la politique de l'Europe ; voilà ce que doivent ajouter dans leur pensée, comme des choses inséparables, les partisans de l'abandon des colonies.

Et d'abord, sans de grandes navigations, il faut savoir que nous n'aurons jamais ni de grands navigateurs, ni de bons matelots. Nous ne pensons pas que, sans besoin, comme sans objet, on imagine jamais de dépenser tous nos trésors pour des vaisseaux forcés de stationner inutilement dans nos ports, ou destinés seulement de temps en temps à des courses de parade. On n'auroit sûrement pas une marine de cette manière ; ou du moins, celle qu'on auroit ne vaudroit pas les dépenses dont elle seroit l'objet. Mais ce n'est pas tout de n'avoir pas de marine. Le premier effet de ce système seroit qu'on n'auroit plus de commerce. Qui pourroit se dissimuler le caractère d'un mouvement commercial sans confiance, car il seroit sans protection ; n'offrant aucune sûreté dans ses spéculations, car il n'auroit aucune garantie dans la puissance de l'État ? Que le seroit notre situation, lorsque l'Angleterre pourroit, selon son bon plaisir, nous permettre ou nous défendre l'usage des denrées coloniales ! que dis-je ? le débit même des productions de notre sol ; car il ne faut pas ici s'y méprendre : l'état actuel de l'Europe est tel, que, quoi que nous puissions faire, notre commerce demeurera attaché au mouvement de tout le commerce continental ; et, comme celui-ci l'est à son tour à tout le commerce maritime, lequel est subordonné lui-même à la puissance navale, il se trouve en dernière analyse que c'est à des vaisseaux et à la puissance navale qu'il faut s'attacher.

Ici la politique de l'Europe et ses intérêts se montrent principalement en scène. D'un côté l'intérêt de l'Europe est que la France, dont la prépondérance devenue toute continentale, menaçoit d'envahir le continent, se retourne un peu vers la puissance maritime ; d'un autre côté l'intérêt

---

premier des Bourbons assis sur le trône, de ce bon Henri IV, qu'il pleura les quatre dernières années de sa vie. Homme aimable et spirituel, écrivain laborieux et savant, Pasquier fut encore un des meilleurs royalistes de son temps. Témoin d'agitations non moins violentes, de malheurs non moins grands, de crimes non moins affreux, M. Ducancel ne se montre pas moins bon royaliste ; il aime la monarchie française, à commencer depuis Clovis, et ne peut souffrir qu'elle soit accusée de nous avoir régis au hasard pendant près de quatorze siècles sans règles primitives, sans principes fixes et sans constitution. Cette constitution, il est vrai, n'étoit point écrite, mais il ne peut souffrir qu'on l'écrive, et témoigne, comme Etienne Pasquier, son extrême aversion pour *l'écritoire*, dont la fatale intervention est capable de détruire l'empire le mieux affermi.

Je rends compte de cette opinion de M. Ducancel, sans prendre parti ni pour ni contre, à moins cependant qu'il ne regarde comme ses adversaires ceux qui ne sont pas tout-à-fait aussi fermes et aussi exclusifs que lui dans son sentiment. Je pense comme lui, qu'un Etat peut être parfaitement gouverné et fleurir pendant une longue succession de siècles, sans une constitution écrite ; je crois qu'une tradition transmise d'âge en âge, des corps intermédiaires dépositaires de cette tradition, et intéressés à la maintenir, une opinion formée par les mœurs, le caractère et les usages nationaux, une suite non interrompue de rois légitimes dont la succession au trône est réglée d'une manière invariable, et la plus propre à assurer la tranquillité d'une nation, suffisent pour être les élémens durables de son bonheur, et les principes constitutifs qui lui garantissent sa stabilité. L'exemple de la France pendant plusieurs siècles l'a assez clairement démontré, et c'est la faute de quelques hommes égarés, séduits ou factieux, si cette heureuse preuve ne s'est pas continuée dans une plus longue suite de générations. Assurément, j'étois loin alors d'être du parti de ceux qui pensoient que, pour assurer notre bonheur dans l'avenir, il fallût absolument *écrire notre constitution*, encore moins la changer ; mais je ne pourrois être aujourd'hui de l'avis de ceux qui regarderoient comme tout perdu si on l'écrit. Il est possible qu'après des agitations politiques qui ont porté un aussi violent désordre dans le corps social, qui en ont modifié, altéré, détruit les principes et les élémens constitutifs, des esprits étendus et réfléchis jugent qu'il faut les rétablir, les recréer, les reconstruire, les consacrer par une délibération et des formes solennelles, les déclarer dans une charte *écrite*, et les faire ainsi connoître à un peuple dont ils doivent enfin fixer les destinées si long-temps agitées ; et si un roi légitime, le frere de Louis XVI, le fils et le successeur d'Henri IV, appelé par les vœux unanimes des Français, renommé de tout temps par l'étendue et la supériorité de son esprit, animé des sentimens les plus paternels, partage cette opinion, s'il préside à cette constitution, s'il en dicte les principales bases, s'il adopte celles qu'il n'aura pas dictées, j'y vois un gage assuré et durable de la prospérité de la France, et je suis persuadé que M. Ducancel lui-même verra tomber toutes ses préventions contre les constitutions *écrites*, devant celle qui sera recommandée par tant de titres, et dont la bonté sera garantie par les lumières et les vertus de son roi.

L'adversaire des constitutions *écrites* les combat sans doute par des raisons ingénieuses et subtiles ; mais voulant les accabler sous le nombre des argumens, il les multiplie trop et ne se montre pas assez difficile sur leur poids et leur valeur. J'avoue que je me défie de ma logique lorsque je la trouve en opposition avec celle d'un aussi bon esprit que M. Ducancel ; mais je ne saurois cependant être frappé de la justesse et de la solidité de ce raisonnement : « *L'immutabilité* » doit être le caractère distinctif d'une constitution, donc il ne faut » pas l'écrire ; *car ce qui s'écrit s'efface.* » Cela me paroît plutôt une plaisanterie et un jeu de mots qu'une raison. Le partisan des constitutions écrites ne pourroit-il pas dire, à si juste titre : *Ce qui ne s'écrit*

de l'Europe est également que l'Angleterre, dont la prépondérance, devenue toute maritime, menaçoit les intérêts maritimes des autres nations, reprenne des connexions continentales. On peut s'attendre à ce que le nouveau traité de paix, où les intérêts de l'Europe, ceux de la France, ceux de l'Angleterre, seront équitablement balancés, reposera sur ces deux bases.

Aujourd'hui, jour de la Pentecôte, l'audience a été extrêmement nombreuse et brillante au palais des Tuileries. Les princes de la famille royale et les princes du sang y étoient réunis. Mad. la duchesse d'Angoulême y a paru pour la première fois dans le nouveau costume de cour, consistant dans une robe de soie blanche à longue queue, et un bonnet de dentelle à barbe pendante. On a remarqué que les députés au Corps-Législatif, qui, sous le régime de Buonaparte, n'étoient admis que dans la première salle, ont été reçus dans le salon de la Paix, avec les sénateurs et les généraux de division.

— La mère du prince Eugène est morte aujourd'hui à midi dans son château de la Malmaison, à la suite d'une maladie qui s'étoit d'abord annoncée comme une fièvre catarrhale, et qui a pris tout d'un coup un tel caractère de malignité, que la malade a succombé au bout de trois jours. Elle a reçu avec autant de piété que de résignation tous les secours de la religion. Elle a eu la triste consolation de mourir dans les bras de sa fille et de son fils, dont elle étoit séparée depuis si long-temps. Quelques heures avant sa mort, elle se plaisoit à compter sur les regrets des nombreuses familles qu'elle a eu le bonheur d'obliger, et il a paru que cette espérance a de beaucoup adouci ses douleurs.

— M. le marquis de Saint-Simon, grand d'Espagne, accusé d'avoir servi contre la France, avoit été condamné à mort par une commission militaire établie à Madrid. La peine avoit été commuée en un emprisonnement jusqu'à deux ans après la paix générale. Le Roi a ordonné que M. de Saint-Simon, enfermé à la citadelle de Besançon, seroit mis en liberté; il a déclaré par des lettres-patentes le jugement et la commutation nuls et comme non avenus, en exprimant que M. de Saint-Simon avoit, par sa fidélité, bien mérité de la Maison de Bourbon.

Ces lettres-patentes ayant été présentées à l'enregistrement de la cour royale de Paris, M. le premier président Séguier, avant de prononcer l'arrêt, en audience solennelle, a dit :

« Messieurs, il est des circonstances où la grâce des souverains allège les rigueurs de la justice. Aujourd'hui, c'est la justice qui vient au secours de la grâce elle-même; mais d'une grâce injurieuse, qui n'avoit épargné le sang que pour insulter l'honneur; digne résultat des crimes politiques à l'aide desquels l'ordre avoit été proclamé abus, la piété fanatisme, la fidélité conspiration, de cette législation spoliatrice qui, après avoir dévoré les patrimoines et désolé les familles, envahissoit les Etats et dégradoit les couronnes. Il appartenoit à l'héritier de la plus longue race des rois qui ait gouverné les peuples, de marquer son retour au trône par une réparation éclatante, et de replacer la société sur ses fondemens en rendant à la vertu son titre, et au devoir sa récompense.

» Heureux l'homme illustre par ses ancêtres, ses services, son malheur, que le prince rehausse encore par l'acte insigne de sa justice, et qu'il restitue intact à la faveur la mieux méritée! Heureux les magistrats sous un tel règne! ils n'ont plus rien à redouter pour le dépôt sacré qui leur est confié. Si parfois ils deviennent l'organe de la volonté souveraine, leur conscience demeure aussi tranquille que leurs paroles sont pures; et ils partagent les bénédictions publiques qui font la vraie gloire des monarques. »

— Le roi d'Espagne a fait son entrée à Madrid le 14 mai. Depuis Aranjuès jusqu'à Madrid, pendant une route de dix lieues, la voiture de S. M. a été tirée par le peuple, avec autant de rapidité qu'avoient pu le faire de bons chevaux de poste.

— S. M. l'Empereur de Russie passera demain 30 mai, à midi, la revue de ses gardes à l'Etoile, le long du chemin de Neuilly et de la Malmaison. Les troupes rentreront à Paris par le faubourg Saint-Honoré. La circulation des voitures sera interdite dès neuf heures du matin, depuis le chemin de Saint-Denis, jusqu'à la barrière de l'Etoile, et dans le faubourg Saint-Honoré. Les piétons pourront se tenir dans les allées du côté opposé aux troupes.

On dit que la garde impériale russe, après cette revue, se mettra en route pour Cherbourg, où elle s'embarquera sur les bâtimens russes qui sont en ce moment dans les ports de l'Angleterre. Elle fera voile pour Pétersbourg.

— M. Girardelet, de Dijon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, a eu l'honneur d'être présenté dernièrement au Roi et à la famille royale. Ce brave militaire s'est illustré par une action dont le souvenir sera conservé dans l'histoire du règne de Louis XVI. Ce fut lui qui, le 20 juin 1792, au moment où une populace armée envahit le palais du Roi, alla se placer entre l'auguste monarque et les factieux, et reçut un coup de pique qui étoit dirigé contre la personne sacrée de S. M. Ce trait de dévouement a été rapporté dans les journaux de cette époque. En témoignage de sa reconnoissance, Louis XVI décora sur-le-champ M. Girardelet de la croix de Saint-Louis, et le promut au grade de capitaine. La Reine, tenant par la main M. le Dauphin et Madame Royale, fit à M. Girardelet l'honneur de le présenter à ses enfans.

— Les députés des départemens au Corps-Législatif s'assembleront demain à une heure, pour une séance préparatoire de l'ouverture du Corps-Législatif.

— Les anciens usages de la France chrétienne commencent à se rétablir. Aujourd'hui, tous les théâtres ont été fermés; il n'y a eu qu'un concert à l'Odéon.

— Les journaux anglais du 25 mai, que nous avons reçus ce soir, sont presqu'entièrement remplis des nouvelles de Paris. On n'y trouve rien qui puisse intéresser sur le continent.

— M. Chauveau-Lagarde a eu l'honneur d'être présenté personnellement à S. M. et à Mad. la duchesse d'Angoulême, qui ont daigné lui dire les choses les plus flatteuses sur le courage avec lequel il avoit défendu la Reine de France et Mad. la princesse Elisabeth; et, comme il en rendoit à MADAME ses actions de grâces, S. A. R. a porté la bonté jusqu'à lui dire que c'étoit elle qui lui devoit de la reconnoissance; mais qu'elle ne pouvoit lui exprimer tous ses sentimens.

— M. de Broglie, évêque de Gand, arrêté par ordr

---

pas s'oublie? Et comment en effet une tradition écrite, ajoutée à une tradition orale, feroit-elle perdre quelque chose à celle-ci, et du respect qui lui est dû, et de la durée à laquelle elle est destinée? « La » constitution, dit plus loin M. Ducancel, doit être gravée dans le » cœur et dans la mémoire de chaque citoyen, comme on y grave les » principes de la croyance. » Sans doute : mais les principes de la croyance ne sont-ils pas écrits? La loi des juifs, qui renfermoit à-la-fois leur constitution religieuse et leur constitution politique, n'étoit-elle pas écrite? Les pieux Israélites ne se faisoient-ils pas même un devoir de la récrire de leurs propres mains? et la religion chrétienne, que M. Ducancel prend pour exemple d'une *loi immuable*, telle que doit être, selon lui, une constitution, n'est-elle pas écrite dans le Nouveau Testament, dans les conciles, dans les Saints Pères, dans les catéchismes, etc.? Je néglige beaucoup d'autres argumens, et je ne veux pas me prévaloir de celui que me fourniroit contre le système de l'auteur la constitution anglaise.

Après avoir argumenté contre toute *constitution écrite*, l'auteur de la *Constitution non écrite du royaume de France*, se détermine pourtant à écrire cette constitution, *afin*, dit-il, *que la tradition n'en soit pas perdue*, petite réflexion qui n'est pas extrêmement d'accord avec son système, et qui sembleroit prouver l'utilité de l'*écriture*. Quoi qu'il en soit, voici, selon lui, cette constitution : 1°. La religion catholique est celle des Français. 2°. La France est une mo- » narchie héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, » à l'exclusion des femmes et de leurs descendans. 3°. La personne » du monarque est inviolable et sacrée. 4°. La noblesse est hérédi- » taire; elle ne reçoit ses titres que du Roi. 5°. La loi est le vœu du » monarque accueilli par les représentans de la nation. 6°. L'au- » torité judiciaire est indépendante. 7°. Tous les Français sont admis- » sibles à tous les emplois civils et militaires de l'Etat. 8°. On peut » abdiquer sa patrie. » Tout l'ouvrage de M. Ducancel, du moins toute la première partie de cet ouvrage, la seule qui ait encore paru, consiste à prouver que telle a été dans tous les temps la constitution du royaume de France. La seconde partie aura pour objet de développer un *projet de charte, pouvant former le droit public des Français à l'avénement de Louis XVIII*. Ce projet de charte est en cinquante articles, que l'auteur a déjà soumis à ses lecteurs en les imprimant à la fin de l'ouvrage qu'il publie en ce moment. Mais j'attendrai pour en parler les développemens qu'il se propose de leur donner dans la seconde partie. Remarquez qu'il appelle *droit public*, et non pas *constitution* ces cinquante articles qu'il *écrit*; et c'est par cette distinction un peu subtile qu'il prétend n'être point en contradiction avec lui-même.

Les huit chapitres qui composent la première partie, et dans lesquels il prétend établir que la constitution du royaume a invariablement consisté, depuis Clovis jusqu'à la déplorable révolution de 1789, dans les huit articles que je viens de rapporter, sont pleins de faits qui prouvent l'érudition de l'auteur, et la connoissance qu'il a de notre histoire, et de raisonnemens qui prouvent la vivacité, la fertilité de son esprit. Quelques-uns de ces raisonnemens, il est vrai, n'ont pas toute la clarté désirable; certaines conséquences ne paroissent pas toujours parfaitement déduites des principes, et quelquefois les principes eux-mêmes pourroient être contestés; mais partout et dans toute l'étendue de son livre, l'auteur est animé des meilleurs sentimens; s'il n'est pas toujours rigoureux et exact logicien, il est toujours très bon Français. Quelques-uns des défauts qu'on peut lui reprocher auroient facilement disparu dans un travail moins rapide, et ne sont que des distractions : c'est ainsi, par exemple, que dans son premier chapitre, où il établit comme première loi de l'Etat, que *la religion catholique est celle des Français*, parlant de la

de Buonaparte, et destitué par lui, est de retour dans son diocèse.

— Plusieurs ponts de bateau sont établis sur le Rhin au-dessous de Huningue, jusqu'à Strasbourg, pour faciliter et accélérer le retour des troupes alliées.

S. M. a daigné recevoir dans une audience particulière, M. de Saint-Victor, qui a eu l'honneur de lui faire hommage de son Tableau historique de Paris, et de son Ode sur la Révolution française, qu'il a composée dans une prison d'État. M. le duc de Duras, par qui M. de Saint-Victor a été présenté, avoit déjà obtenu du Roi la faveur demandée par l'auteur, de lui dédier le premier de ces deux ouvrages. S. M. a bien voulu adresser à l'auteur des paroles pleines de bonté et d'éloges : elle lui a dit qu'elle avoit lu en Angleterre une partie de son ouvrage sur Paris, et que non-seulement elle en avoit été contente, mais qu'elle avoit remarqué le soin extrême avec lequel avoit été écarté tout ce qui appartenoit au gouvernement tyrannique de Buonaparte, ce qui l'avoit dès ce temps-là convaincu que l'auteur ne pouvoit être qu'un sujet fidèle et un bon Français. Nous nous proposons de consacrer à cet important ouvrage quelques articles dans lesquels nous le considérerons sous les rapports intéressans qu'on étoit autrefois obligé de dissimuler avec le plus grand soin. On sera étonné qu'un livre de ce genre ait été écrit sous le gouvernement de Buonaparte, comme il auroit été sous le règne de Louis XVIII, ce qui tient à certaines circonstances assez singulières que nous ferons connoître. S. M. a daigné témoigner aussi à M. de Saint-Victor qu'elle étoit instruite des persécutions qu'il avoit essuyées dans les derniers momens de la tyrannie. Arrêté le 26 décembre sur les côtes du Morbihan, lorsqu'il étoit sur le point de monter sur une frégate anglaise pour remplir une mission importante auprès du Roi, il fut conduit à Paris et jeté dans une prison d'État. Il étoit accompagné par M. de Cintré-Monterfil, qui savoit son secret et qui a partagé ses dangers et sa prison avec un courage et un dévouement au-dessus de tout éloge. Ses sentimens sont communs à toute sa famille, l'une des plus distinguées de la Bretagne. Toute la province sait que MM. de Cintré étoient au nombre des chefs les plus intrépides du parti royaliste qui s'y est si long-temps maintenu, et que, jusqu'au dernier moment, ils ont été disposés à tirer l'épée et à verser leur sang pour la noble cause à laquelle ils s'étoient entièrement consacrés.

La députation de la ville de Chalons-sur-Marne, composée de MM. de Chamorin, maire, le marquis du Cunsé de Nazelles, de Branciens, de Rebel, Becquey, Gobel et Failly, a eu l'honneur d'être présentée à S. M. hier vendredi 27 mai. M. de Chamorin a adressé au Roi un discours plein d'âme, d'expressions touchantes, parmi lesquelles il rappeloit les paroles pleines de bonté de Henri IV, consignées dans une lettre de ce bon Roi qui, en adressant à la ville de Châlons des médailles frappées pour elle, et qui ont pour exergue : *Monumentum fidei Cathalaunensis*, ajoutoit : *Mes bons amis, ne m'oubliez mie.* Le maire a demandé que ces dernières paroles, qui étoient autrefois sur les drapeaux de la ville, fussent rétablies sur celui de la garde nationale, et la faveur, pour la députation et quelques autres personnes distinguées de la ville, de porter l'ordre du Lis. Le Roi, en lui accordant cette double faveur, a daigné répondre qu'il agréoit les hommages de la ville de Châlons, avec d'autant plus d'intérêt, qu'il n'avoit jamais oublié la conduite qu'elle avoit tenue envers son auguste frère, lorsqu'il y étoit passé dans des circonstances très difficiles. La ville de Châlons, qui eut le bonheur de recevoir S. A. R. MONSIEUR qui se rendoit à Paris, a été la première qui ait envoyé son vœu au gouvernement provisoire, pour le rétablissement de l'auguste famille des Bourbons sur le trône de leurs ancêtres.

— La députation de la ville de Bar-sur-Seine a été admise à l'audience du Roi, et M. de Champeaux a porté la parole. S. M. a répondu :

« Je suis très touché des sentimens que vous venez de » m'exprimer. Votre délicatesse a voulu m'épargner le » chagrin d'entendre le récit de vos malheurs. Je les connois. Dites aux habitans de la ville de Bar-sur-Seine que » je ne négligerai rien pour les réparer. »

— Le 27 de ce mois, M. l'abbé Delmas, chanoine député du chapitre de Saint-Flour, a eu l'honneur d'être admis à l'audience de S. M., et lui a présenté l'adresse suivante :

» SIRE,

« Le chapitre cathédral et tout le clergé du diocèse de Saint-Flour, déposent aux pieds de V. M. l'hommage respectueux de leur fidélité, de leur dévouement et de leurs félicitations. Dès la première nouvelle de cette heureuse révolution qui vient de rétablir le trône de saint Louis, nos cœurs avoient tressailli de joie, nos temples avoient retenti de nos cantiques d'actions de grâces ; aujourd'hui la présence de V. M. dans la capitale de son Royaume a mis le comble à nos vœux et à nos espérances. Le père commun de la patrie est enfin au milieu de ses enfans ; toutes nos alarmes, toutes nos craintes sont dissipées ; nous ne devons plus nous souvenir de nos maux passés que pour remercier le Dieu de miséricorde d'en avoir tari la source. La religion, ce gage assuré du bonheur des peuples et de la stabilité des trônes, après avoir été asservie et persécutée pendant vingt cinq ans, va triompher de ses ennemis et reposer en paix sous la protection du fils aîné de l'Eglise. Elle a pour garant de sa prospérité cette foi toujours pure, cette piété toujours éclairée qui ont caractérisé dans tous les temps l'illustre maison de France, et qui distinguent si éminemment la personne de V. M. Daignez, Sire, agréer avec bonté les vœux ardens que forment [illegible] de Saint-Flour pour la durée et la prospérité de votre règne. »

S. M. a répondu : « Je reçois avec plaisir l'expression » des sentimens du chapitre de Saint-Flour ; il peut compter » sur ma protection. »

— Le Roi a reçu les députations des départemens de la Lozère et du Loiret, de la garde nationale du département du Nord, des villes d'Avignon, Aix, Marseille et Stenay.

MINISTERE DE LA GUERRE.

ORDRE DU JOUR.

Paris, le 28 mai 1814.

Les officiers des corps de toutes armes qui ont droit à une solde de retraite, ceux qui, à raison de leur peu d'ancienneté dans le grade qu'ils occupent maintenant, présument ne pouvoir être compris dans la nouvelle organisation de l'armée, et ceux qui sont dans l'intention de se retirer entièrement du service, sont autorisés à quitter de suite l'armée et à rentrer dans leurs foyers. Ces officiers laisseront avant leur départ, aux conseils d'administration de leurs corps, les certificats servant à constater leurs droits à la solde de retraite, leurs états de service et les réclamations qu'ils auroient à faire : ces pièces seront présentées à l'inspecteur-général, qui statuera au moment de la réorganisation du régiment, et en rendra compte au ministre de la guerre.

---

réforme de Luther et de Calvin, il distingue ceux qui restèrent attachés à l'ancienne foi d'avec ceux qui embrassèrent les nouvelles doctrines par les dénominations *d'anciens et nouveaux catholiques.* Avec plus de réflexion il auroit vu qu'on n'est *nouveau catholique* que lorsqu'on vient de se convertir et de se réunir à la communion catholique, et non pas lorsqu'on vient de s'en séparer et de faire schisme avec elle. Je ne sais aussi si, en y réfléchissant davantage, il auroit été aussi convaincu de ce contrat passé entre Clovis et les Francs ses anciens sujets, et les Gaulois ses nouveaux sujets, de ses *principes constituans* reconnus et réciproquement acceptés par ce roi guerrier, son armée et ses peuples. Je crois que les choses se passoient alors avec moins de calme, de méthode, de politique, de philosophie et de connoissance du droit des gens. L'ancienne constitution du royaume n'en seroit pas moins respectable quand elle n'auroit pas commencé avec le premier des rois de la monarchie française, et qu'elle seroit le produit du temps, de la réflexion, des usages consacrés par l'expérience et combinés avec les mœurs et le caractère de la nation.

M. Ducancel veut que le huitième et dernier article de notre ancienne constitution soit celui-ci : *On peut abdiquer sa patrie.* Je ne sais si un droit naturel qui doit être commun à toutes les constitutions du monde, et ne peut être légitimement contesté par aucune d'elles, peut être un article d'une constitution particulière. Quoi qu'il en soit, de cet article combiné avec les principes de l'*immutabilité* des constitutions, M. Ducancel tire une conséquence bien singulière : suivant lui, la constitution étant *immuable*, si elle vient à déplaire, à être insupportable à la majorité, il diroit même volontiers à la totalité de la nation, elle n'a point le droit de la changer ; mais elle a toujours le droit de s'en aller, d'*abdiquer la patrie.* Qu'elle use donc de ce droit et qu'elle parte : « l'Etat, dit-il, se dépeuplera ; » il deviendra, sans effusion de sang, une contrée inhabitée ou » déserte... Voilà quel sera le résultat le plus fâcheux de ma théorie. » J'avoue que je tiens beaucoup à la durée, à l'*immutabilité* d'une constitution ; mais je n'y tiens pas jusque là. Dans la conclusion de ce chapitre, l'auteur s'élève avec beaucoup de force et de chaleur contre l'injustice des législateurs factieux, qui, méconnoissant le droit imprescriptible qu'a tout homme de quitter une patrie qui veut lui imposer des lois nouvelles intolérables, ont puni les émigrés, qui, pour les plus justes motifs et dans la plus juste des causes, ont usé de ce droit : ce morceau est excellent.

Si j'ai critiqué quelques parties de l'ouvrage de M. Ducancel, et quelques uns de ses raisonnemens, il m'en a donné l'exemple, en se montrant pour lui-même un critique très inflexible. Après avoir parlé de la précipitation avec laquelle il a été obligé de composer cet écrit, il continue ainsi : « Voilà pourquoi le lecteur instruit et réfléchi » remarquera sans doute dans cet opuscule un peu de désordre, des » répétitions, des négligences de style, des pensées trop ou trop peu » développées, des expressions impropres, des transitions mal amenées ou trop brusques, peut-être même quelques contradictions » apparentes. » M. Ducancel ne borne pas là les reproches et les critiques qu'il suppose que le lecteur sera en droit de lui faire. Il n'y a que les écrivains de mérite qui soient à eux mêmes des juges aussi sévères.

A.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 19 *mai*.

On attend après demain S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise à Schœnbrunn. S. M. l'Impératrice y est déjà. LL. AA. II. les archiducs et les archiduchesses sont sur le point de s'y rendre.

S. M. la reine de Sicile doit, dit-on, passer l'été à Hetzendorf.

Berlin (Prusse), 21 *mai*.

M. le général français baron d'Henin, nommé commissaire pour la réception des prisonniers, est arrivé ici, venant de Paris.

Francfort, 25 *mai*.

M. le général polonais Dombrowski a passé ici aujourd'hui avec plusieurs officiers de son corps d'armée; il vient de Paris, et se rend à Varsovie. Les troupes polonaises vont aussi se mettre en marche pour se rendre en trois colonnes dans leur patrie.

SUISSE.

Bâle, 20 *mai*.

L'armée autrichienne est en pleine retraite. La plus grande partie de ces troupes passe le Rhin sur un pont établi à Merih, au-dessous d'Huningue. Les ordres sont donnés pour que chaque jour une division nombreuse effectue ce passage. Avant-hier, il passa sur ce pont 7000 hommes de toutes armes, hier 8000 hommes, et aujourd'hui tout autant. Samedi, dimanche et lundi, des divisions non moins nombreuses doivent les suivre. Chacune de ces divisions, après une halte de vingt-quatre heures, soit à Lœrrach, soit dans les environs, continue sa route. Les marches sont calculées de manière à ce que les troupes arrivent à Vienne précisément un mois après avoir quitté les bords du Rhin: ce qui nécessite des marches de sept à huit lieues par jour. Les troupes recevront à Vienne des ordres ultérieurs. Elles se croient destinées à marcher contre les Turcs.

— M. le feld-maréchal-lieutenant prince de Lichtenstein est arrivé le 19 mai à Bâle. On y attend tous les jours S. M. l'Empereur d'Autriche.

Genève, 21 *mai*.

Toutes les troupes autrichiennes qui étoient à Genève en sont parties le 17, et ont laissé le commandement militaire de la ville au conseil provisoire. On avoit donné la veille, aux officiers supérieurs autrichiens, une très belle fête sur le lac.

BELGIQUE.

Namur, 20 *mai*.

Aujourd'hui, à midi, il est encore arrivé un accident bien funeste; un caisson de poudre a sauté à un quart de lieue de la ville. Plusieurs maisons sont dévastées, dont une est détruite; huit personnes blessées mortellement, entre lesquelles il y a trois soldats prussiens, trois enfans et deux femmes; on dit que deux de ces soldats sont morts peu après, et qu'une de ces femmes n'a pu même se confesser. Le feu a pris à la poudre par le frottement de la roue contre la caisse qui contenoit les tonneaux de poudre.

Il passe continuellement des troupes prussiennes par ici.

FRANCE.

PARIS, 30 *mai*.

Un ordre établi dans les mouvemens, afin qu'ils ne s'embarrassent pas; une limite assignée aux fonctions, afin qu'elles ne s'envahissent pas: tel est l'objet général des constitutions politiques. Dans les temps de crise, après de longues agitations, les constitutions peuvent avoir encore un autre objet: c'est de former une sorte de transaction entre les intérêts. La France toute entière a passé le detroit, et a été reprendre dans une île étrangère, comme son bien, comme sa gloire, celui que nos tempêtes y avoient porté. Au milieu de ce mouvement de bonheur (il ne faut pas dire seulement qu'il est général, il est unanime), s'il se montroit encore quelques dissentimens, c'est qu'après de grands et de longs bouleversemens, ce n'est jamais une chose facile de faire aller du même pas les heureux d'aujourd'hui et les heureux d'autrefois: ceux qui, ayant tout perdu, voudroient tout recouvrer, et ceux qui, ayant beaucoup acquis, ne voudroient pas tout perdre. Sous ce rapport, on peut dire de la constitution qui va paroître, que ce sera une sorte de traité de paix.

On peut dire de même du traité de paix, qu'il formera une sorte de nouvelle constitution pour l'Europe. En Europe, en effet, comme en France, tous les rapports avoient été violentés, tous les intérêts avoient été froissés. Sans doute là aussi tout ce qui existoit en 1789 ne sera pas rétabli; tout ce qui a été perdu ne sera pas recouvré; mais là aussi une transaction raisonnable se formera entre les intérêts, entre les souvenirs, entre les passions. La France et l'Europe pourront s'appliquer alors également ces beaux vers de Virgile:

> *Multa dies, variusque labor mutabilis ævi*
> *Rettulit in melius, multos alterna revisens*
> *Lusit, et in solido rursùs fortuna locavit.*

BULLETINS DE LA SANTÉ DE MONSIEUR.

La journée a été fort tranquille; il y a eu quelques heures de sommeil et des évacuations bilieuses; le redoublement auquel on s'attendoit n'a pas été sensible.

Ce 29 mai, dix heures du soir.

Signé HALLÉ, GUÉRIN, P. ELIZÉE.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mardi 31 Mai 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La 1re rep. de la reprise d'*Ossian*, musique de M. Lesueur.

THÉATRE FRANÇAIS.

La 1re rep des *Etats de Blois*, tragédie en cinq actes; *Crispin rival.*
Dans *les Etats de Blois.* Saint-Prix, Talma, Lafond, Baptiste aîné, Lacave, Michelot, Colson, Firmin, Dumilâtre, Valmore, Desmousseaux. Mlle Raucourt.
Dans *Crispin rival.* Vanhove, Faure, Cartigny, Baudrier, Firmin. Mesd. Pélicier, Michelot, Dupont.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Une Heure de Mariage, *Joconde.*

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et le Laboureur, le Vieux Comédien, l'Auberge de Calais.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Frosine, le Château et la Chaumière, Un Voyage du Vaudeville.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Les Chevilles, l'Enfant prodigue, le Dîner de Madelon.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

La Jeunesse du Grand Frederic, *Aliz et Blanche.*

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, Caroline et Storm.

CIRQUE DE MM. FRANCONI.

Grands exercices d'équitation, suivis de *l'Entrée d'Henri IV.*

THEATRE PITTORESQUE ET MECANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

PANSTÉRÉORAMA, *hors la barrière du Roule.*

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, St. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Venise, Vienne, Rhodes.

VARIETES.

Louis XVI, son Testament et sa Mort (1); par une femme. Avec cette épigraphe:

> « Quand j'envisage de près les infortunes de ce
> » vertueux monarque, mon esprit, rebuté de tant
> » d'indignes traitemens qu'on a faits à la majesté et
> » à la vertu, ne se résoudroit jamais à se jeter parmi
> » tant d'horreurs, si la constance admirable avec
> » laquelle ce prince a soutenu ses calamités, ne
> » surpassoit encore les crimes qui les ont causées. »
> BOSSUET, *Or. funeb. de la reine d'Angleterre.*

Ce petit écrit fut, je ne dirai pas composé (on ne compose point, on n'est point auteur dans une pareille situation de l'âme), mais inspiré par de vifs sentimens d'indignation et d'horreur, au moment où venoit d'être commis le plus odieux des attentats, et jeté, pour ainsi dire, sur un papier inondé des larmes de la douleur. Il paroît vingt-un ans plus tard, au milieu des acclamations publiques et des transports d'allégresse, et la dernière page, qui seule a été écrite dans ces derniers jours, semble avoir été trempée des larmes de la joie. Ces sentimens si naturels, à ces deux époques si différentes, sont très naturellement exprimés, et c'est ce qui distingue cette brochure. Elle est d'une femme, comme le titre l'annonce. Si l'on n'avoit pas si souvent dit et répété que les femmes excellent à rendre avec vérité, avec chaleur, avec une sorte d'éloquence qui leur est propre, les agi.

(1) Broch. in-8o Prix: 1 fr., et 1 fr. 25 c. par la poste.
Chez J. G. Dentu, imprimeur-libraire, rue du Pont-de-Lodi, no. 3; et Palais-Royal, galeries de bois, nos 265 et 266;
Et chez le Normant, rue de Seine, no. 8, près le pont des Arts.

MONSIEUR a passé une nuit tranquille; le pouls est calme; les expectorations faciles, la teinte jaune s'affoiblit, et est bornée aux yeux seulement. Il entre en convalescence.

Paris, ce 30 mai 1814.

HALLÉ, GUÉRIN, P. ELIZÉE.

— Le Corps-Législatif a été présidé aujourd'hui par M. Félix Faulcon, vice-président. Il a lu une lettre de M. le grand-maître des cérémonies de France, qui annonce que S. M. le Roi se rendra samedi à deux heures au Corps-Législatif. Il l'invite à nommer une députation de 25 de ses membres pour recevoir le Roi. Le président a tiré de l'urne qui contient les noms de tous les députés, les vingt-cinq noms des membres qui formeront la députation : l'assemblée arrête que son doyen, M. l'abbé de Morellet, en fera partie. Le procès-verbal de la séance du 31 décembre, qui n'avoit pu être lu, a été adopté.

— La séance royale du Sénat et du Corps-Législatif qui devoit lieu demain, est remise à samedi.

— Hier 29 mai, S. A. S. Mgr le duc d'Orléans a reçu la croix de Saint-Louis de la main du Roi, conformement au cérémonial établi. Le Roi étoit debout, l'épée nue à la main; M. le duc à genoux devant S. M. S. Exc. le ministre de la guerre a lu la formule du serment de l'Ordre, et ce serment a été prêté par S. A.; le Roi lui a ensuite donné l'accolade dans les formes accoutumées de la chevalerie; au moment où S. M. relevoit M. le duc pour l'embrasser, S. A. s'est incliné de nouveau, et a baisé respectueusement la main de S. M.

Le même jour, ont été admis à prêter serment entre les mains de S. M.,

M. le comte de Blacas, grand-maître de la garde-robe, nommé au ministère de la Maison du Roi;

M. de la Besnardière, ancien conseiller d'Etat, en qualité de directeur des travaux politiques au ministère des affaires etrangères;

M. le baron Reinhard, en qualité de directeur des chancelleries du même ministère.

— S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême a permis que les dames qui composent le comité de la Société maternelle de Paris lui fussent présentées le mercredi 25 mai; elle a témoigné l'intérêt le plus touchant pour cette institution, déjà ancienne, et que la Reine avoit honorée de sa protection immédiate. Après s'être fait rendre compte de l'objet, des moyens et des besoins de la Société, S. A. R. a daigné accorder à ces dames le plus grand bienfait auquel elles osassent prétendre, en consentant à prendre le titre de leur présidente, et en permettant qu'à l'avenir la notice des travaux, les comptes rendus et la liste des souscripteurs fussent mis sous ses yeux. Ces dames se sont retirées pénétrées de la plus respectueuse reconnoissance, et remplies d'un nouveau zele envers les infortunés dont les bénédictions et les vœux doivent se réunir autour de leur auguste protectrice et des bienfaiteurs qui seconderont ses vertueuses intentions.

Les souscriptions de 50 fr. et au-dessus seront reçues chez M. Grivel, banquier, rue Coq-Héron, n°. 5, qui remettra les quittances. Les listes des noms des souscripteurs paroîtront le 1er. janvier 1815, et ensuite au commencement de chaque année.

— Il paroît certain que la paix est signée.

— L'Empereur Alexandre a passé aujourd'hui la revue de toutes ses troupes, qui se disposent à quitter Paris, ainsi que nous l'avons annoncé. Cette revue avoit attiré un concours immense. Le duc d'Angoulême, le duc de Berry, le duc d'Orléans, et un grand nombre de généraux et d'officiers français, y ont assisté.

— L'Empereur Alexandre part samedi pour l'Angleterre.

— M. le comte de Fernan-Nunès, duc de Monteillairo, ambassadeur du Roi d'Espagne à la cour de Londres, et son plénipotentiare au congrès, pour célébrer la fête de nom de S. M. Catholique et son heureuse arrivée à Madrid, a donné hier un grand dîner, auquel ont assisté S. A. Mgr. le prince de Bénévent, les ministres des affaires étrangères des puissances alliées, leurs plénipotentiaires au congrès, et les personnages, tant diplomatiques que militaires, les plus marquans.

— Nous avons reçu ce matin les journaux anglais du 26 mai. Rien de nouveau en Angleterre.

— La fabrication monétaire, suspendue depuis deux mois, a repris son activité aujourd'hui 30 mai. De nouvelles pièces de cinq francs, au type de S. M., ont été frappées à la Monnaie de Paris sur les coins gravés par M. Tiolier, graveur-général des monnaies, et par M. son fils, ex-pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Ces pièces, de même poids et au même titre que celles actuellement en circulation, portent d'un côté l'effigie de S. M. en buste habillé, et pour légende : *Louis XVIII, Roi de France*, et de l'autre côté les armes de France, avec ces mots en légende : *Pièce de cinq francs;* le cordon porte gravés en creux, les mots : *Domine, salvum fac Regem.* Le portrait de S. M. est fort ressemblant. On frappera des pièces d'or dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— Nous avons lu au bas d'un buste de S. M. l'Empereur de toutes les Russies l'inscription suivante :

Ad Alexandrum
Russiarum omnium Imperatorem
Memores Galliarum populi.

Jura pater populis, diademata Regibus ultor,
Europæ pacem, templis sua numina reddis.

Nous n'en connoissons pas l'auteur; mais il ne seroit pas difficile de le deviner, à l'énergie des pensées et de l'expression. Nous croyons cependant qu'il a eu l'honneur d'être nommé à S. M. I., et d'obtenir les suffrages des hommes éclairés qui composent sa cour.

— On sait que M. Lucien Buonaparte a fait un poëme intitulé *Charlemagne*, en vingt-quatre chants. M. Charles de Châtillon a composé les vingt-quatre dessins sous les yeux du poëte. Les plus habiles graveurs de l'Europe sont occupés des vingt-deux planches qui doivent completer l'ouvrage. Deux planches sont totalement terminées par M. Hearth, un des plus habiles graveurs de Londres. Le texte sera imprimé par M. Pierre Didot, dans le même format et sur le même caractère que ceux du Racine grand in-folio.

— Les personnes qui désireroient des billets pour la cérémonie qui doit avoir lieu au Corps-Législatif, sont prévenues qu'elles doivent s'adresser à MM. les questeurs du Corps-Législatif, chargés dans cette circonstance de donner les billets.

Avis. — Le maire de la ville de Saint-Denis, département de la Seine, prévient les négocians, fabricans, propriétaires et cultivateurs, que la foire de Saint-Barnabé, dite du Landy, ouvrira en

---

tions de leur âme, les sentimens de leur cœur, tout ce qui les émeut et les touche vivement, ce seroit l'occasion d'en faire la remarque, et si l'application particulière de cette observation généralement vraie n'a été trop souvent qu'un compliment banal et une fade galanterie, elle seroit ici d'une exacte vérité et d'une justice rigoureuse.

Connoître que ce petit écrit est l'ouvrage d'une femme, c'est donc une sorte de garantie pour les hommes, qu'ils y trouveront l'expression vive et animée de sentimens nobles et élevés. mais je suis persuadé que le nom même de cette femme ajouteroit beaucoup de poids à cette garantie; les lecteurs me le demandent sans doute; mais je suis comme eux réduit à des conjectures : et quoique l'auteur ait abrégé au moins de moitié nos recherches en déclarant son sexe, et qu'elle nous ait ainsi fourni une des données du problème, je ne puis pas encore répondre de l'avoir résolu d'une manière certaine, et d'avoir *dégagé l'inconnue.* Pour satisfaire néanmoins, autant que je le puis, à la curiosité des lecteurs, je leur indiquerai quelques autres données encore. L'éditeur, dans un court avertissement qui est à la tête de l'ouvrage, en parle si modestement, ainsi que de l'auteur, qu'on voit évidemment que c'est un mari de bonne compagnie, qui, tout en rendant intérieurement une parfaite justice à sa femme, ne veut toutefois en parler devant le public qu'avec toutes les convenances du bon ton et du bel usage. De son côté, la femme parle aussi de son mari dans une note, et elle en parle avec plus de vivacité et d'abandon, suivant le caractère des femmes; ce qui d'ailleurs est d'autant plus naturel ici qu'elle ne fait mention que des sentimens excellens qu'il a montrés, des opinions saines et généreuses qu'il a professées, de la conduite noble et ferme qu'il a constamment tenue dans ces temps de délire et d'anarchie, ou d'abjection et de servitude; et c'est une justice qu'il n'est nullement contre les bienséances de se rendre à soi-même et à ceux à qui l'on est uni par les liens les plus chers. Mais on voit que celui à qui on rend cette justice ne s'est pas contenté de renfermer au fond de son cœur ces sentimens et ces opinions; qu'il les a rendus publics par ses écrits, et défendus par sa plume : il écrit donc aussi, et cela simplifie beaucoup la question. Il est je crois très peu de ménages qui offrent ainsi deux écrivains; il est donc naturel de penser à un ingénieux et spirituel académicien qui se fit aussi l'éditeur d'un ouvrage publié il y a quelques années par sa femme, ouvrage dont l'exécution étoit pleine d'agrément et le but digne d'éloges, puisqu'il étoit destiné à faire mieux connoître, mieux apprécier une femme célèbre, l'honneur de son sexe, et dont plusieurs femmes, faites aussi pour l'honorer, s'obstinent à ne pas reconnoître tout le mérite.

Je ne sais si je serai contredit sur cette conjecture; je suis plus assuré de ne pas l'être sur l'éloge que je ferai de ce petit nombre de pages, touchante effusion d'une âme oppressée par une douleur vive et récente. L'épouvantable crime étoit consommé depuis quelques jours; dans les premiers instans, une consternation muette fut la première expression, et, s'il est permis de parler ainsi, le premier langage des sentimens douloureux auxquels furent en proie toutes les âmes sensibles, tous les cœurs français. Bientôt le testament du meilleur et du plus infortuné des rois est rendu public; et qu'il me soit permis de faire ici une réflexion que m'inspirent notre dernière oppression et nos derniers malheurs. La tyrannie n'étoit encore ni aussi savante, ni aussi ennemie de toute justice, de toute vertu, de toute générosité, qu'elle l'est devenue depuis, et dix ans plus tard, ce monument de grandeur d'âme et d'héroïsme eût été anéanti : la France, l'Europe, les contemporains et la postérité eussent été privés de quelques unes des plus belles pages qu'offre l'histoire, puisqu'elles

cette ville, suivant l'usage, le 11 juin prochain. Les marchés des bêtes à laine tiendront le samedi 11, mercredi 15, samedi 18, et mercredi 22 du même mois. La foire close pour les draps, étoffes et autres marchandises manufacturées, ouvrira le 11 juin, et elle durera quinze jours. Les réglemens, et notamment celui qui a été approuvé le 30 septembre dernier, par M. le préfet de police, concernant le déballage et la vente des marchandises seront exactement observés. Toutes les précautions sont prises pour la sûreté des personnes et des propriétés.

— Un particulier perdit dans les rues de Paris, le 13 de ce mois, un rouleau de cinquante pieces de 20fr., et s'empressa d'en faire sa déclaration chez un commissaire de police. M. D..., ayant trouvé, le même jour, ce rouleau rue Vivienne, s'étoit empressé de son côté d'en faire le dépôt à la police, qui l'a rendu au propriétaire. Ainsi, la somme retrouvée a pu être rendue à son propriétaire par cela même qu'il s'étoit fait connoître par une déclaration au commissaire. M. D..., au lieu d'accepter une somme de 100 fr. qui avoit été promise par des affiches, demanda qu'elle fût versée dans la caisse de souscription ouverte chez M. Bertrand, notaire, pour le rétablissement de la statue équestre de Henri IV : ce versement a été effectué. Ce trait honore M. D... sous les rapports à la fois de délicatesse, de désintéressement et d'attachement à son Roi.

— L'avis inséré avant-hier, relativement aux personnes qui se sont fait inscrire pour les gardes-du-corps, ne s'applique pas aux inscriptions qui déjà ont été faites chez MM. les capitaines ou MM. les aides-majors; ces dernières inscriptions n'obligent pour le moment à aucune nouvelle démarche.

MINISTERE DE LA GUERRE.

A S. Exc. le ministre-secrétaire d'Etat au département de la guerre.

Paris, le 24 mai 1814.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de prévenir V. Exc. que, sur la demande que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, S. M. a décidé que les grands cordons de la Légion-d'honneur continueroient provisoirement d'être reçus dans la salle du Trône, jusqu'au réglement d'une nouvelle étiquette de cour. Des ordres doivent avoir été donnés en conséquence de la décision de S. M.

J'ai l'honneur de prier V. Exc. d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le commissaire nommé aux grandes chancelleries et grandes trésoreries de la Légion-d'Honneur et de l'Ordre de la Réunion,

Signé Dom. Ant. de Malines.

M. d'Arboulin de Richebourg, dont tous les journaux viennent d'annoncer la mort et d'honorer la mémoire, étoit un de ces hommes rares qui, par leurs vertus et la noblesse de leur caractère, savent s'élever au-dessus des événemens de la vie, et ne se laissent ni éblouir par la prospérité, ni abattre par l'adversité. Secrétaire du cabinet de Sa Majesté Louis XVI, il obtint la récompense la plus flatteuse de ses services, l'estime particulière de son Roi. Administrateur des postes pendant de longues années, et ensuite intendant-général, il fut constamment le bienfaiteur et le père des nombreux employés de cette grande et belle administration. Que de pere de famille il a secourus! que d'orphelins il a protéges et soutenus non seulement par le pouvoir que lui donnoit sa place, mais encore par les ressources de sa propre fortune! Aussi, quoiqu'il eût cessé d'être le chef des postes depuis 1792, son nom n'y est-il encore prononcé aujourd'hui qu'avec reconnoissance et vénération.

La révolution l'a dépouillé de tout, et de ses emplois, et de sa fortune, qui étoit très considérable. Hélas! cet excellent homme en regrettoit la perte, bien moins pour lui que pour ceux qu'il nommoit ses enfans, à qui il ne pouvoit plus être utile. Malgré l'état de détresse où il étoit réduit, il refusa constamment les honneurs et les dignités qui lui furent offerts sous le dernier gouvernement. Il ne cessa un moment, même au milieu des plus éclatans succès de l'usurpation, d'espérer le retour de l'autorité légitime, et cet espoir le consoloit et le ranimoit dans toutes ses peines : ils se distinguoit dans la société par une aménité de mœurs et par cette politesse enjouée, franche, aimable, qui ne peut jamais être que le fruit d'une heureuse union des talens de l'esprit avec les qualités du cœur. Il laisse une épouse chérie et bien digne de l'être par ses soins, sa tendresse et son dévouement; elle l'aidoit à supporter l'infortune en la partageant; maintenant, elle est la seule infortunée. Qu'il me soit permis de payer ce dernier tribut d'hommages au vertueux citoyen, au meilleur des hommes qui m'honora de son amitié dès ma jeunesse, et qui fut pour tous ceux qui l'ont connu, un modèle d'honneur, de sagesse et de bonté.

Et. Ch. Genetet.

VARIETES.

Campagne de Moscou en 1812 (1); ouvrage composé d'après la collection des pièces officielles, etc. Par R. J. Durdent.

Cette effroyable catastrophe est unique dans les fastes de l'histoire. L'armée de Cambyse, ensevelie sous les sables de la Lybie, l'expédition de Darius contre les Scythes, la défaite des légions de Varus, le désastre de Charles XII, n'offrent rien de comparable à ces scènes de désespoir et d'horreur qui ont laissé de si terribles souvenirs. Quel grand et déplorable spectacle que celui de l'agonie de quatre cent mille guerriers! L'espace effrayant qu'ils avoient à franchir, et qui ne présentoit à leurs regards que les débris des hameaux et des villes; leur marche silencieuse au milieu des frimas, non pendant quelques jours, non pendant quelques semaines, mais pendant plus d'un mois dont chaque minute étoit comptée, dont chaque seconde marquoit une perte, une souffrance; une armée de victimes livrée aux horreurs de la faim, sans force pour combattre un ennemi furieux, jetant ses armes, abandonnant ses canons, se disputant les plus vils alimens, n'ayant qu'une pensée, celle de son retour, et qu'un aspect, celui de la mort. Voilà des traits qui manquoient à Tacite, lorsque dans ouvrage les forêts de Teutberg, il traça d'une manière si sublime la défaite des légions de Varus; mais toute la force de son génie, toute la puissance de sa parole, auroient elles pu suffire même pour esquisser de si effroyables tableaux? Est-il des expressions assez touchantes, assez énergiques pour faire sentir les angoisses de ces pâles guerriers qui, sortant tout-à-coup de leurs rangs avec un rire convulsif, s'agitoient un instant, poussoient des cris étouffés, et tomboient au milieu de leurs compagnons, qui passoient avec indifférence? L'égoïsme étoit devenu le plus grand de leurs maux; point de secours à espérer de cette foule d'hommes qui ne marchoit que pour prolonger ses douleurs, qui ne s'arrêtoit que pour mourir:

(1) Broch. in-8°. Prix: 1 fr. 80 c., et 2 fr. 20 c. par la poste.
A la Librairie d'Education et de Jurisprudence d'Alexis Eymery, rue Mazarine, n°. 30; et chez le Normant.

---

renferment la plus touchante expression des sentimens les plus généreux qu'ait jamais manifestés l'homme de bien aux prises avec la plus odieuse injustice et la plus cruelle infortune, c'est-à-dire, dans cette situation où sa résignation, sa constance et ses vertus présentent à la divinité, suivant le mot d'un ancien, un spectacle digne d'elle. A la lecture de ces pages si éloquentes dans leur simplicité, si nobles dans la générosité du pardon qu'elles accordent et des conseils qu'elles donnent, si admirables par la bonté dont chaque mot est empreint, des larmes coulerent de tous les yeux, et avec elles les paroles, interprètes d'une douleur jusque là muette d'effroi, de consternation et d'horreur. C'est après avoir lu ce testament sublime que l'auteur de cette petite brochure s'écrie : « O Louis! ô le meilleur et le plus » juste des hommes! toi qui ne te voyois placé à la tête de la France » que pour donner l'exemple d'un plus grand dévouement au bien » public, dont l'âme ne repoussa jamais une idée favorable au bien » de ton peuple, combien ta bonté parfaite, ta douceur envers tes » ennemis, le pardon que tu réclames de ceux que tu n'offensas » jamais, ta reconnoissance pour le petit nombre d'hommes qui te » sont restés fideles, doivent ouvrir de sources de larmes dans le » le cœur de ceux qui t'ont méconnu et outragé! Ah! du moins je » n'ai pas eu besoin d'entendre ta voix s'élever du fond de ta tombe » pour honorer tes vertus, et attester ton amour pour ton peuple, » au milieu de ces cris de fureur qui retentissoient dans toutes les » parties de la France. » S'adressant ensuite à ce peuple qui malgré son égarement et les passions furieuses qu'avoient excitées dans son cœur d'odieux agitateurs et des calomnies infâmes, avoient frémi cependant et montré des sentimens d'horreur et de pitié à la vue de son roi tombant sous le fer d'un bourreau, elle s'écrie : « Vous le » pleurez aujourd'hui, malheureux peuple! ah! falloit-il attendre » pour le pleurer qu'il ne fût plus en votre pouvoir de réparer une » si horrible ingratitude, que jamais il ne pût être témoin du retour » de votre amour! Pleurez, vous, qui l'avez arraché de Versailles » avec sa famille, qui ne les avez placés au milieu de vous que pour » les abreuver d'humiliations, et les environner de terreur! pleurez, » car vous avez mérité d'être malheureux; pleurez surtout, pleurez, » car il vous pardonne, et prie le ciel de vous pardonner. » Ici l'auteur remonte bien naturellement à la source de cette vertu héroïque et surnaturelle, à la religion, qui seule a pu soutenir Louis, et lui inspirer de si nobles sentimens; puis dans un certain désordre d'idées qui ne messied pas dans une composition de ce genre, se reportant au jour et aux momens qui précédèrent l'instant fatal, elle rend compte des pensées qui l'agitèrent, des illusions même qui l'abusèrent, et les âmes sensibles y reconnoîtront le tableau de ce qui se passe en elles au moment où elles vont être frappées d'un grand et inévitable malheur. « Cependant je ne pouvois croire encore que le » crime se consommât. Ne trouvant plus à Louis d'assez puissans dé» fenseurs sur la terre, j'en attendois un de celui que j'avois tant » imploré pour sa délivrance; il me sembloit que ses malheurs, ses » vertus appeloient un secours surnaturel. Je croyois avoir, à chaque » instant, une manifestation de la colère divine; l'ardeur de mes » vœux réalisoit mes espérances; je voyois le feu du ciel tomber sur » cet instrument élevé pour son supplice; Dieu armoit un ange auprès » de lui pour écarter tous ses ennemis; quelquefois je croyois devenir » l'heureux instrument de sa puissance; c'étoit moi qui le rendois à » la vie et au bonheur. O soulageantes illusions! vous suspendîtes » pour un moment ma douleur! »

Quelques anecdotes intéressantes sont placées à la suite de ce petit écrit; ce sont des actions pleines de bonté, des mots touchans de Louis XVI. On les apprend avec le plus vif intérêt, si on ne les connoissoit pas, on ne se lasse point de les relire et de les répéter.

toutes les âmes étoient abattues, tous les sentimens éteints, ou pour mieux dire, le malheur étoit resté sans témoins; il n'y avoit plus que des victimes. Cependant, que faisoit Buonaparte au milieu de tant de calamités? Il abandonnoit ses soldats et nous parloit de ses victoires; et lorsque, forcé d'avouer sa honte et sa fuite, il revenoit insolemment demander de nouvelles victimes; lorsque, dans son dernier bulletin, il proclamoit la perte de son armée, la France entendit une voix adulatrice qui s'écrioit: « Que ce bulletin » devoit ajouter à l'admiration qu'inspiroient la fermeté héroïque et le puissant génie de S. M.....; que peu de pages » dans l'histoire ancienne ou moderne pouvoient être » comparées à ce mémorable bulletin, sous le rapport de » noblesse, de l'élévation et de l'intérêt; que c'étoit une » pièce historique du premier rang; enfin, que Xénophon » et César avoient ainsi écrit, l'un la retraite des Dix Mille, » l'autre ses Commentaires. » Il faut garder le silence sur un tel excès de bassesse.

Mais à l'heure où des bataillons entiers restoient immobiles et glacés au milieu des déserts, d'autres infortunés s'égaroient, isolés dans ces vastes solitudes. Heureux lorsque le hasard leur faisoit rencontrer ces longues lignes de morts qui attestoient le passage de l'armée! ils se guidoient par leurs traces sanglantes, et ne périssoient que lorsque cet horrible secours venoit à leur manquer. Hélas! combien d'adieux ne furent pas entendus! combien de larmes ne furent pas essuyées! Le tyran n'en versa point alors; lui seul avoit commis le crime, et lui seul ne connut pas la douleur.

J'ai vu un de ces infortunés: délaissé de ses compagnons, il fut long-temps errant dans les détours d'une forêt immense; aucune habitation ne s'offroit à ses regards; s'il rencontroit un village, il étoit ruiné et désert; s'il rencontroit des hommes, ils étoient morts ou expirans; enfin, il aperçoit la fumée d'une chaumière; son cœur bat avec violence, mais ses pieds à moitié nus refusent de le soutenir; il n'a plus que quelques pas à faire pour trouver du secours, et la force l'abandonne; il voit le lieu de son salut, et il ne peut y atteindre: alors il pose un genou sur la terre, arrache les linges qui enveloppent ses pieds, il veut se rechauffer avec de la neige; hélas! il ne s'aperçoit pas que le genou sur lequel il s'appuie est déjà glacé: c'est vainement qu'il tente de se relever; pendant qu'il fait un dernier effort, sa main gelée s'attache à la terre, son visage découvert se glace; à peine il distingue quelques soldats qui passent à ses côtés, et dont il ne peut se faire entendre.

Il est dans la marche de la congélation un état de réaction qui n'a point encore été l'objet de l'étude des médecins, et qui mérite d'attirer toute leur attention. Au moment où la vie est sur le point de s'évanouir, où un sommeil irrésistible accable, ce sommeil est tout-à-coup troublé par un travail douloureux, par des inquiétudes pénibles qui raniment peu à peu les sens. Chaque organe semble faire des efforts prodigieux pour repousser l'agent destructeur qui le tue; et, dans cette lutte opiniâtre, la vie s'use le plus souvent, si elle n'est aidée par un secours étranger. Parvenu à cet état, notre infortuné se ranime légèrement, son sang circule; il ouvre les yeux, et aperçoit une femme qui accourt à sa voix; elle le soutient, elle le traîne, elle l'encourage; ils arrivent aux portes de la chaumière, et le spectacle le plus déplororable s'offre encore à leurs regards: seize soldats, semblables à des ombres, étoient immobiles autour de plusieurs arbres enflammés; aucun ne se dérange, aucun ne tourne la tête au bruit: ils ne se regardent pas même entr'eux. En vain cette femme secourable leur crie qu'ils vont périr s'ils ne s'éloignent du feu; ils ne voient et n'entendent rien; leurs yeux sont fixes, leurs mains sont agitées de mouvemens convulsifs: quinze minutes s'étoient à peine écoulées, et il n'en restoit pas un seul vivant. A mesure que de nouveaux soldats arrivoient dans cette chaumière, on les voyoit se précipiter vers le feu, s'asseoir silencieusement sur les cadavres de leurs camarades, et, saisis par le changement subit de température, tomber morts à leurs côtés.

La faim augmentoit encore le nombre des victimes. J'ai entendu raconter à une femme, aussi connue par ses malheurs que par ses talens agréables pour la poésie, Mad. Aurore Bursay, qu'arrachée de Moscou par Buonaparte, et se trouvant à deux journées de Krasnoe, elle obtint, par une faveur signalée, un paquet de farine de riz; mais le papier s'étant crevé, il s'en répandit quelques onces sur le cuir de sa voiture: tout-à-coup un homme se précipite pour recueillir cette pincée de farine; il la porta à sa bouche, et il expire au même instant auprès des roues de la voiture.

En lisant de pareils traits, en se rappelant les fureurs guerrières de Buonaparte, sa fuite, ses défaites, ses projets de destruction, qui ne s'étonneroit du bonheur dont nous jouissons aujourd'hui? Chose merveilleuse! c'est au moment où nos armées étoient anéanties, où le tyran qui les abandonnoit venoit insolemment commander à tous les *Français de mourir à leur poste*, où tout espoir de repos et de paix étoit perdu; c'est en ce moment, dis-je, que la Providence préparoit le salut de l'Europe. Bientôt nos larmes de douleur devoient se changer en larmes de joie. Je les ai vues ces larmes couler de tous les yeux! J'ai entendu ces cris d'enthousiasme, ces cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons! vivent les alliés!* J'ai vu la fille de saint Louis s'avancer au milieu des Français, parée de ses malheurs, de ses vertus, et de cette douce tristesse qui voiloit son front au milieu même de son triomphe. A son aspect angélique, toutes les douleurs, toutes les haines, tous les crimes étoient oubliés. La religion sainte et persécutée, cette religion qui pardonne, rentroit dans nos murs avec cette auguste princesse: elle annonçoit à la France que ses maux etoient finis, et que l'Eternel, comme dans les temps antiques, nous envoyoit un de ses anges, gage céleste de paix et de réconciliation entre la terre et lui.

On ne doit pas s'étonner si de si touchans souvenirs m'ont fait oublier un moment les désastres effroyables dont M. Durdent a essayé la peinture. Son ouvrage, quoique un peu fait à la hâte, offre les détails les plus curieux et les sentimens les plus nobles. On y reconnoît à chaque page les élans d'un cœur vraiment français, qui se réjouit de revoir ses légitimes souverains, et qui maudit le souvenir du tyran de la France. L. AIMÉ-MARTIN.

COURS DE LA BOURSE, *du 30 mai.*

Cinq p^r cent, J. du 22 mars 1814. — 62f 61f 80c 50c 80c 61f 60c 50c 40c 10c 15c 10c 15c 61f

Actions de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 1020f 1015f 1012f 50c 1010f 1012f 50c 1010f 1005c

---

si on les connoissoit déjà. D'autres anecdotes attestent la désolation générale dont sa mort fut suivie. Dans toutes les campagnes, dans toutes les villes de France, dit avec raison l'auteur, *un cri de douleur s'est fait entendre, mêlé aux malédictions contre les assassins.* Femme, elle s'est plue surtout à recueillir les marques de sensibilité que donnèrent les femmes: « Plusieurs, dit-elle, sont tombées dangereusement malades; d'autres ont été saisies de mouvemens convulsifs qu'on ne pouvoit calmer: plusieurs, renfermées dans leurs » appartemens, couvertes de vêtemens de deuil, y pleuroient amèrement et en silence leur vertueux souverain: plusieurs m'ont protesté qu'elles auroient de bon cœur donné leur vie pour sauver » celle de Louis. » Et ce n'est pas seulement dans les classes élevées que se manifestoient les signes d'une vive douleur; l'auteur atteste qu'une femme du peuple mourut de regret et de désespoir le jour même de la mort de son roi; elle cite un mot que je ne craindrai pas de rapporter après elle, parce que, comme elle l'observe tres justement, malgré la trivialité de l'expression, il peint un sentiment profond: La cuisinière de M. le chevalier de Florian, lui ayant servi ce jour-là une soupe à laquelle il trouva un goût extraordinaire: *Hélas! Monsieur*, lui dit-elle, *c'est qu'il y est entré plus de larmes que de bouillon.* A.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

PIEMONT.

Turin, 24 mai.

Voici le préambule d'un édit royal qui vient d'être publié :

Victor-Emmanuel, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre, de Jérusalem, duc de Savoie, prince du Piémont, etc.

La paix, qui, par une grâce spéciale de la Providence et par les magnanimes et généreux efforts des puissances alliées, a été rendue à l'Italie et à l'Europe entière, nous ayant mis à même de reprendre l'exercice de notre souverain(eté) dans nos Etats de Terre Ferme, nous avons jugé dans notre paternelle sollicitude que nous devions d'abord nous occuper des moyens qui, après un bouleversement total de l'ordre politique et civil, pouvoient être les plus propres à ramener le bonheur, qui est l'unique but de nos intentions souveraines, et que nous avons vu depuis si long-temps banni de nos provinces désolées. Convaincu que le système de gouvernement établi par les rois nos prédécesseurs dans l'administration publique, dans les dicastères politiques, militaires, économiques et judiciaires, étoit, d'après l'expérience de plusieurs siècles, le plus convenable à la constitution du pays, aux mœurs, coutumes des habitans, et au bien général de nos peuples, nous avons résolu de rétablir toutes choses dans l'état où elles étoient à la première époque de la révolution; nous réservant de faire, après un mûr examen, les changemens nécessités par le temps et les circonstances.... En conséquence, d'après l'avis de notre conseil, nous ordonnons qu'à dater de la publication du présent édit, on n'observera dans nos Etats d'autres constitutions et d'autres lois que les constitutions de 1770 et les lois émanées de nos prédécesseurs jusqu'au 23 juin 1800, etc. etc.

DANEMARCK.

Copenhague, 10 mai.

Suivant les bruits qui se répandent ici depuis deux jours, nous serions vivement menacés de la guerre. On dit que le prince Royal de Suède demande à notre cour qu'elle déclare sur-le-champ le prince Chrétien-Frédéric traître à la patrie, et comme tel, déchu de tous droits à la succession de la couronne de Danemarck. On ajoute qu'il exige, entr'autre, que nos duchés de Holstein et de Sleswig soient cédés en otages à la Suède, jusqu'à ce que cette puissance soit mise en possession de la Norwège. D'un autre côté, on parle de nouveaux différends qui se seroient élevés entre notre cour et celle de Londres. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos troupes sont en mouvement, et qu'on a donné l'ordre de compléter les régimens avec la plus grande diligence. Nous espérons néanmoins que les puissances alliées, après avoir rendu si glorieusement la paix à l'Europe, ne voudront pas que la guerre se rallume dans le nord pour une cause si peu importante pour elles.

ALLEMAGNE.

Brême, 21 mai.

En vertu du traité de paix conclu entre le Danemarck et la Suède, le corps auxiliaire danois s'étoit mis en marche, au commencement de cette année, pour se porter sur le Rhin et aller combattre Buonaparte, conjointement avec les autres alliés. Dès que le commandant de ce corps a appris que l'armée suédoise se disposoit à revenir à marches forcées, il s'est aussi mis en mouvement avec les troupes danoises, pour retourner en toute hâte en Danemarck. Ce mouvement s'est fait avec toutes les précautions possibles : les soldats ont eu toujours leurs armes chargées et la baïonnette au bout du fusil ; tous les soirs on établissoit des gardes et des piquets comme en campagne. On a eu beaucoup de peine à les persuader ici de mettre la cavalerie en cantonnemens dans nos environs, pendant leur séjour dans notre ville. Tout soldat suédois qui rencontroit une colonne danoise, étoit visité avant de pouvoir continuer sa route. De cette manière, le corps danois a devancé de beaucoup l'armée suédoise : l'avant garde de celle-ci n'est pas encore arrivée dans le Hanovre. Le prince Royal y a passé seul, et a continué aussitôt son voyage pour le Nord; il est arrivé, le 6 de ce mois, à Altona.

ANGLETERRE.

Londres, 27 mai.

Prix des fonds du 26 mai. — Actions de la Banque, 250 1/4. 3 pour cent réduits, 65 3/4. 3 pour 100 consol., 67 5/8. 4 pour 100, 82 1/8, 5 pour 100, bil. de mar., 97 1/8. L. ann., 16 3-16. Ann. imp., 64 1/4. Nouvel omnium, 20 1/8 pr. Billet de loterie, 23 l. 11 s.

M. Foster a eu avant-hier une longue entrevue avec le comte de Liverpool, et il a reçu ses dernières instructions, étant sur le point de partir pour aller remplir sa mission à Copenhague. Il emmène avec lui un messager d'État.

M. Bayard, ministre d'Amérique, et les deux secrétaires MM. Milligan et Dallas, ont quitté Londres cette semaine pour aller à Gand, où il paroît que la négociation ne tardera pas à être entamée. M. Gallatin est encore ici; mais on croit qu'il partira incessamment. Les autres commissaires iront directement de Gottenbourg aux Pays-Bas.

Des lettres de Bergen, en Norwège, datées du 23 avril, disent que dix-sept navires venant de Hollande, et chargés de provisions, étoient entrés récemment dans ce port.

Le prince de Mecklenbourg, neveu de notre auguste souveraine, est attendu dans cette capitale. On prépare pour sa réception les appartemens que la princesse Marie occupoit autrefois dans le palais de la Reine.

Les préparatifs qui se faisoient dans les appartemens de Mgr le duc de Cumberland, au palais de Saint-James, pour la réception de l'Empereur d'Autriche sont discontinués, d'après des avis reçus du continent qui annoncent que Sa Majesté ne viendra pas en Angleterre.

Il a été fait lecture d'une lettre de lord Buckinghamshire, dans laquelle il recommandoit à la compagnie d'accorder une somme de 20,000 liv. st. à la famille de feu lord Melville, en considération de ses importans services. Mais cette question et diverses autres affaires ont été ajournées au 9 juin.

Il est arrivé hier une malle de la Jamaïque. Les journaux de cette île contiennent les nouvelles suivantes de Saint-Domingue:

Kingston, le 2 avril.

« On nous mande du Port-au-Prince que Christophe a attaqué dernièrement le camp avancé de Péthion, où il y avoit 200 hommes, et qu'ils ont été tous passés au fil de l'épée, excepté le colonel, qui a été traité avec la plus grande cruauté ; on lui a percé le nez et les oreilles ; et, après avoir été attaché à une planche, il a été transporté au Cap Français. Christophe est allé, dit-on, à Saint-Marc, avec l'intention d'attaquer l'armée de Péthion ; en

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mercredi 1er Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Misantrope, le Secret du Ménage.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

La 1re rep. de la reprise d'*Un Jour à Paris*, *le Billet de Loterie.*

THÉATRE DE L'ODÉON.

Les Horaces et les Curiaces, opera seria en trois actes.

Acteurs. Crivelli, Angrisani, Benelli. Mesd. Sessi, Morandi, Bereyter.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Voile, les Clefs de Paris, les Adieux de la Samaritaine.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Ci-devant jeune Homme, Péchantré, Jocrisse maître.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, la Fille sauvage.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, le Siége du Clocher.

CIRQUE DE MM. FRANCONI.

Grands exercices d'équitation, suivis de *l'Entrée d'Henri IV.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

PLANS EN RELIEF, *Palais-Royal*, no. 55.

Voyages au Simplon, aux Alpes, au Jura, au lac de Genève, etc. avec une collection des vues les plus intéressantes de la Suisse. Prix 2 f.

PANSTÉRÉORAMA, *hors la barrière du Roule.*

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, S. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Venise, Vienne, Rhodes.

ATHENÉE DE PARIS.

Cours de Littérature de M. Aimé Martin.

Dernière Séance.

M. Aimé Martin a terminé son Cours comme il l'avoit commencé, au milieu d'une société nombreuse et choisie que la sécheresse des recherches bibliographiques et l'obscurité de notre vieille littérature n'ont pu parvenir à rebuter. C'est un triomphe très rare à l'Athénée, que celui d'un professeur qui conserve des auditeurs jusqu'à la fin, et le triomphe de M. Aimé Martin est d'autant plus honorable pour lui, que la matière de son Cours n'étoit pas propre à attacher l'attention pendant long-temps, s'il n'avoit remédié à l'aridité du sujet par le charme des digressions, par le choix des détails et par le mérite du style. Les cinq premiers siecles de la poésie sont en France ce qu'ils sont partout, un chaos où il est presque impossible de faire naître la lumière, et où quelques foibles éclairs qui brillent tout au plus de loin à loin ne servent qu'à rendre les *ténèbres* plus *visibles*, selon l'expression de Milton. Ce n'est guère que du moment où l'on peut dire avec Boileau :

Enfin, Malherbe vint,

que cette histoire devient curieuse, attachante et digne de l'intérêt de toutes les classes d'auditeurs. Ce qui précède ne s'adresse qu'aux personnes qui s'occupent spécialement de littérature, et quoique la classe des gens lettrés ou non lettrés, qui ont la prétention d'être des gens de lettres, se soit considérablement accrue dans ces derniers temps, il s'en faut encore de quelque chose qu'elle fasse le grand nombre. Ne désespérons de rien.

J'ai abandonné M. Aimé Martin depuis sa deuxième séance ; c'est là que je vais reprendre l'analyse de son Cours auquel j'ai été un peu

nséquence, ce dernier avoit réuni ses forces pour le repousser, et l'on croyoit généralement qu'il auroit l'avantage. »

On écrit de Livourne, le 15 mai, ce qui suit :

« Depuis hier, trois petites embarcations sont arrivées de l'île d'Elbe dans ce port ; elles portoient un pavillon blanc avec une bande rouge dans le milieu et trois abeilles. La foule s'est rassemblée, et a insulté tous ceux qui descendoient de ces bâtimens, en leur reprochant d'avoir donné un asile à Buonaparte : rien ne peut égaler la haine dont le peuple italien est animé contre l'homme qui l'a si long-temps opprimé sous un joug de fer. » (*Morning-Chronicle.*)

FRANCE.

Bar-sur-Ornain, 24 mai.

M. le comte de Saint-Aulaire, préfet du département de la Meuse, en reprenant les rênes de son administration, vient d'adresser aux maires des communes une circulaire remplie de cette éloquence du cœur, qui console des maux qu'on a soufferts, et qui, parlant de l'*Attila moderne*, cherche à calmer toutes les passions par l'espérance d'un heureux avenir. Il signale à la reconnoissance publique M. le duc de la Rochefoucauld, comme un digne *interprete des pensees du Roi*, et comme un des plus illustres rejetons *d'une race antique, qui, depuis mille ans, soutient le trône de France par ses vertus et son courage.* C'est un trait caractéristique de l'époque où nous vivons, que cet hommage rendu aux *parrains, aux amis de nos Rois*, par le descendant d'une autre famille qui s'est aussi illustrée dans les armes et dans la littérature française.

PARIS, 31 *mai.*

BULLETIN DE LA SANTÉ DE MONSIEUR.

L'état de MONSIEUR continuant à s'améliorer sous tous les rapports, nous pensons qu'il est superflu de donner de nouveaux bulletins.

Ce 30 mai 1814, dix heures du soir.

HALLÉ, GUÉRIN, P. ELIZÉE.

— Il n'y auroit que des esprits inattentifs qui regarderoient comme frivoles les rapprochemens que nous avons établis entre la constitution qui se prépare et le nouveau traité de paix. On n'a peut-être pas assez remarqué que le systême politique de la France au-dehors a toujours suivi les nuances et les progrès de sa constitution politique au-dedans. L'assemblée régnante de 1791 eut beau déclarer qu'elle ne vouloit point de conquête; la paix qu'elle constituoit au-dehors ressembloit à la paix qu'elle constituoit au-dedans. Au milieu de ses proclamations philosophiques, une guerre générale ne pouvoit manquer de ressortir du caractère même de ces proclamations.

On a entendu dans ces derniers temps prononcer ces mots: *patriotisme européen*, *société européenne*. Ces locutions, qui ont paru à quelques personnes seulement ingénieuses, et comme métaphoriques, ont un sens réel. La Grèce antique étoit en apparence un composé de divers Etats: avec quelques différences de dialectes et de gouvernement, ces Etats présentoient au fond un seul et même peuple. Il en est ainsi de l'Europe moderne. C'est partout avec quelques légères différences, le même ton, les mêmes mœurs, la même civilisation. Comprise dans ce systême général, la France a une trop grande importance pour que ses mouvemens intérieurs soient ou indifferens ou étrangers aux autres peuples. Sous ce rapport, la révolution de 1789 ne dévasta pas seulement la France; elle menaça toute l'Europe. A partir de cette époque, qu'on examine le caractère des guerres et des traités de paix qui ont suivi, on verra si les uns et les autres n'ont pas pris constamment le caractère des mouvemens intérieurs de la France, et suivi ses différentes phases.

— Aujourd'hui, à cinq heures et demie du soir, le canon des Invalides a annoncé aux habitans de la capitale la signature du Traité de Paix définitif entre la France et les Puissances alliées.

— S. M. l'Empereur de Russie a dîné aujourd'hui au palais des Tuileries. LL. MM. l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse y avoient dîné hier.

— Les troupes alliées qui sont à Paris ont commencé à se mettre en route aujourd'hui.

— Un nonce du Pape vient d'arriver à Paris.

— S. A. R. le duc de Clarence est arrivé aujourd'hui à Boulogne.

— Le duc de Wellington n'étoit pas encore arrivé à Madrid lorsque la dernière révolution a eu lieu.

— M. Robert-Dillon, maréchal-de-camp, est nommé commandant de la place de Saint-Germain en-Laye.

— LL. AA. SS. les princes de Condé et de Bourbon ont dit avant-hier, à leur cercle, les choses les plus flatteuses à M. le marquis de Coriolis, sur son ouvrage intitulé : *le Tyran, les Alliés, et le Roi*. M. de Coriolis se trouvant près du prince comme S. A. louoit son livre, elle lui dit, en l'apercevant, avec une grâce infinie : « *Vous voyez bien que je ne vous savois pas là.* »

— Le 30 mai, avant la messe, M. Peyrard, professeur de mathématiques du Lycée Bourbon, a eu l'honneur de faire hommage au Roi de son Euclide en trois langues(1), ouvrage dont S. M. avoit daigné agréer la dédicace. Le Roi a reçu cet hommage de la manière la plus gracieuse.

— M. Vieillard, auteur des changemens faits au *Triomphe de Trajan*, a eu, le 20 de ce mois, l'honneur de présenter un exemplaire de cette pièce à S. A. R. Mgr. le duc de Berry, qui avoit assisté à la représentation.

— Madame la duchesse de Bourbon a visité samedi le Panorama du Danube; S. A. S., qui peint bien le paysage, a paru très satisfaite des jolis tableaux que représente le Panorama du Danube, et en a fait compliment à son auteur M. Prevost.

— La première représentation des *Etats de Blois*, donnée ce soir, a obtenu du succès. L'auteur a été demandé. Lafond est venu annoncer que cette tragédie étoit M. Reynouard, auteurs des *Templiers*. Nous rendrons de cette représentation dans le Feuilleton de demain.

— Le célèbre sculpteur Canova est maintenant occupé à faire le modèle d'une statue colossale représentant la Religion catholique romaine, qui sera sculptée en marbre, et qui doit être placée dans la basilique du Vatican, vis-à-vis de la statue de bronze de Saint-Pierre, comme un monument consacré à la religion et au retour du souverain pontife Pie VII dans la capitale du monde chrétien.

(1) Un vol. in-4°. Prix : 30 fr.
A Paris, chez l'Auteur; et chez le Normant.

---

moins fidele que le public, parce que mon temps a été réclamé par des occupations d'une autre nature. Il en résultera nécessairement que cette analyse plus pressée de faits sera beaucoup moins piquante qu'elle n'auroit pu l'être, si elle avoit été présentée concurremment avec l'époque des leçons. J'espere que le lecteur me pardonnera en faveur de l'exactitude qui ne tient pas toujours lieu de l'élégance, mais qui est aussi une qualité de journaliste; ce n'est même pas la plus commune.

M. Aimé Martin en étoit arrivé aux poésies d'Eustache Deschamps, qu'il regarde comme un des meilleurs poëtes du quatorzième siecle, quoiqu'il n'ait jamais obtenu les honneurs de l'impression qui, à la vérité, finiront par ne rien prouver. Il a nommé ensuite Villon :

Qui, le premier dans ces siècles grossiers,
Débrouilla l'art confus de nos vieux romanciers;

Charles d'Orléans et le roi René, plus célèbres comme poëtes que comme princes; Olivier de la Marche, plus célebre comme politique et comme historien que comme poëte; Michaut, Reguier, Molinet, Guillaume Alexis, Coquillard et le bon Cretin, le Rominagrobis de Rabelais. Il a passé de là aux vaudevilles ou vaux de vire d'Olivier Basselin, genre de poésie vraiment français, qu'on a beaucoup perfectionné de nos jours.

La troisième séance étoit consacrée à un tableau de l'art dramatique dans le quatorzième et le quinzième siecles. On sait que ce n'est pas son beau moment. Le professeur a établi dans cette partie de l'histoire littéraire trois grandes divisions : la premiere comprend les *Mysteres* qui étoient joués par les confrères de la Passion; la seconde les *Moralites* et les farces qui étoient représentées par les clercs de la Basoche; et la troisième, les *Sottiet* ou *Sottises* qui appartenoient au répertoire des Enfans sans-souci. Cette classe d'auteurs qui font des sottises est celle qui s'est le plus longuement perpétuée. M. Aimé Martin n'a d'ailleurs oublié dans cette revue piquante, ni les rois de la Basoche, ni les princes des sots. La Basoche nous a donné depuis des rois beaucoup plus sérieux.

Les romanciers ont occupé la quatrième séance, que M. Aimé Martin a terminée par une notice piquante des *Cent Nouvelles nouvelles*. D'après des renseignemens qui sont très nouveaux pour moi, il a attribué cet ouvrage à Louis XI et aux seigneurs de sa cour. Je ne me doutois guere que Louis XI eût fait les contes gaillards, et je serois fort étonné qu'il les eût intitulés *Nouvelles nouvelles*, s'il avoit eu l'initiative du genre. Au reste, il ne faut pas une grande habitude de notre vieux langage pour reconnoître qu'il n'y a rien de commun entre le style des *Nouvelles* et celui de Philippe de Commines, qui étoit cependant un bon écrivain pour son temps. On conçoit très facilement enfin que Marguerite de Valois ait pris plaisir à entendre et même à raconter des sornettes; mais cette occupation paroît fort étrange pour la cour de Louis XI qui n'étoit rien moins que plaisant. On doit pourtant s'en rapporter là-dessus aux bibliographes qui ont le secret d'embrouiller des questions plus claires, et avec lesquels on ne conteste jamais, sans sortir de la discussion un peu plus ignorant que l'on n'étoit. Le plus sûr est de les croire sur parole.

La dernière séance a été remplie presque toute entière par l'examen de deux ouvrages facétieux qui ont conservé une certaine réputation, *les Quinze Joies de Mariage* et *la Nef des Fous*. *Les Quinze Joies de Mariage* surtout étoient dignes de la mention que M. Aimé Martin a cru devoir en faire. Ce livre a fourni à nos meilleurs auteurs comiques une foule de traits plaisans et naïfs, et on le lit encore avec plaisir dans son style gothique, mais ingénu et plein de nerf. Le recueil des Contes de Latour Landry pouvoit être rangé sous la même catégorie; c'est une suite de nouvelles à la maniere de Boccace de la

— Ce n'est pas sans une vive satisfaction que les gens de l'art revoient momentanément à Paris le P. Elizée signataire des bulletins de la santé de MONSIEUR. On sait que c'est à ce praticien éclairé, l'un des plus célèbres de l'Europe, que les PP. Côme et Potentien de la Charité, dont il est le digne élève, ont transmis ce tact fin et cette sûreté dans les grandes opérations qui attiroient près d'eux les étrangers. Attaché au Régent d'Angleterre, S. A. R., par l'effet d'une attention délicate, a permis qu'il suivît le Roi et sa famille, qui l'honorent de la plus grande confiance. La reconnoissance de nombre de nos compatriotes a placé dès long-temps le P. Elizée parmi leurs plus généreux bienfaiteurs.

— On lit dans un mémoire de détenus pour dettes, un fait qui suffit seul pour donner une idée de l'état déplorable où le commerce de France avoit été réduit par la tyrannie qui vient d'être renversée. « Depuis deux ans, disent les détenus, quarante mille contraintes par corps ont été rendues par le seul tribunal de commerce de Paris; environ deux mille cinq cents ont reçu leur exécution. Les vingt-sept mille cinq cents débiteurs qui ont pu se soustraire à la détention, n'en demeurent pas moins sous le coup d'un jugement qui les met à la discrétion de leurs créanciers. »

— Les membres composant la Société d'agriculture de Versailles, animés d'un sentiment commun à tous les vrais Français, et conservant d'ailleurs un souvenir reconnoissant de la protection accordée par Henri IV à Olivier de Serres, le restaurateur de l'agriculture française, viennent de déposer 200 fr. pour le rétablissement de la statue de ce bon et grand Roi.

— M. Michel Picquenot, habile graveur français, est mort à Paris le 10 mai courant, à l'âge de 67 ans. Parmi un assez grand nombre de planches, qui toutes décèlent un burin facile et vigoureux, on distingue *la Grotte de Fingal* et *l'Ile de Staffa*. Il laisse une fille qui cultive avec beaucoup de succès le bel art dans lequel son père s'est distingué.

— On va mettre en vente incessamment la seconde édition des *Aventures d'Eugène et de Guillaume* (1), roman de M. Picard, qui a obtenu un succès mérité auprès de tous ceux qui préfèrent aux folles imaginations, dont la plupart des romans modernes sont remplis, la peinture naïve et piquante des scènes de la vie, des caractères, des mœurs et des travers de la société.

Le Journal de Bruxelles cite, d'après le rapport d'un professeur de médecine de cette ville, une guérison bien singulière opérée par la seule action du fluide électrique. Dans une affaire, un officier au service de France fut renversé à terre par l'effet d'un boulet de canon qui passa très près de lui, à la hauteur de la tête. Le boulet, dans la rapidité de son mouvement, avoit produit une secousse tellement violente dans les parties de la tête, que la langue de l'officier étoit comme tordue dans sa bouche, et se trouvoit réduite à des dimensions si petites, qu'à peine pouvoit-on l'apercevoir. Il lui étoit impossible d'articuler aucun son; il avoit totalement perdu l'usage de la parole. Vainement d'habiles médecins épuisèrent toutes les ressources de leur art, pour lui faire recouvrer l'usage de cet organe. Il avoit passé 8 mois dans cet état, et l'inefficacité des remèdes commençoit à faire désespérer de sa guérison, lorsqu'on lui conseilla d'avoir recours à l'électricité. Il se transporta au cabinet physique de la Faculté des sciences de Bruxelles, et l'appariteur de cette Faculté commença ses opérations. Pendant les trois premiers jours, il n'eut qu'une séance de trois quarts d'heure, et il reçut l'électrisation appelée *par bain*, sans la moindre apparence de succès. Le quatrième jour, il eut deux séances, la première le matin à jeun; et la seconde l'après midi. Ces électrisations furent plus heureuses que les précédentes, par la transpiration abondante que le malade éprouva. On répéta la même chose pendant huit jours consécutifs. Le remède étoit devenu si actif, qu'on voyoit la sueur tomber en gouttes multipliées et rapides, qui formoient une espèce de grosse pluie. En même temps la langue se dérouloit insensiblement et reprenoit peu à peu la liberté de ses mouvemens. Rendue à ses dimensions naturelles, et dégagée des entraves qui l'avoient retenue captive jusque là, il sembloit qu'elle dût recouvrer sur-le-champ la faculté de se mouvoir et de s'exprimer.

Cependant, quelques efforts que fît le malade, il ne pouvoit parvenir à proférer une seule parole; il lui restoit encore à la gorge et à la poitrine des douleurs et des embarras qui firent juger que l'obstacle résidoit au larynx et dans les poumons. On administra donc sur ces parties l'électricité *par aigrettes*. Enfin, le huitième jour le malade reçut une commotion entre les épaules à l'aide de l'appareil de Leyde. Ce coup fut décisif. Il compare l'impression qu'il ressentit alors dans la poitrine à celle d'une corde liée qui viendroit à se dénouer tout-à-coup. Il recouvra la parole à l'instant même, avec la promptitude du fluide qui le lui rendoit. Depuis, il continue de parler comme avant son funeste accident; et, ce qui est très remarquable, son organe a perdu un certain embarras qui gênoit autrefois sa prononciation.

ARTICLES OFFICIELS.

ARRET DU CONSEIL D'ETAT.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

La convocation du Corps Législatif, ordonnée par nous au trente-unième du présent mois de mai, est remise au quatrième jour du mois de juin de la présente année.

Donné au château des Tuileries, le 30 mai 1814.

Signé LOUIS.

Par le Roi,

Le ministre et secrétaire d'Etat de l'intérieur,
Signé l'abbé DE MONTESQUIOU.

— La séance du Corps-Législatif est fixée au samedi 4 juin. S. M. se rendra à deux heures au palais du Corps-Législatif.

Le cortége du Roi passera par le pont Royal et le quai d'Orsay.

Les portes du palais du Corps-Législatif seront ouvertes à onze heures. On pourra se présenter avec des billets jus-

(1) Quatre vol. in-12. Prix 12 fr., et 15 fr. par la poste.
A Paris, chez Mame frères, rue du Pot-de-Fer, n°. 14;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

---

reine de Navarre, mais qui ne le cèdent ni à Rabelais ni à l'Aretin pour la licence et la *nudité* des idées: ce qu'il y a de remarquable, c'est que le bonhomme Latour Landry les écrivoit pour l'instruction de ses filles, et dans l'intention de les détourner du mal par une franche peinture de ses excès. Je ne sais si ce moyen lui réussit, mais les *Contes à ma Fille* que l'on fait maintenant, et qui ne sont à la vérité pas si gais, sont du moins d'un ton plus chaste et plus réservé. Nous ne montrons plus les choses à nos filles que sous leurs beaux côtés; c'est ce qui fait qu'elles sont si peu prémunies contre le danger quand elles arrivent dans le monde. Je ne pense pas toutefois que la méthode de Latour Landry reprenne faveur, et que les mères prescrivent jamais à leurs filles la lecture des histoires qu'il racontoit aux siennes.

La péroraison de M. Aimé Martin a été couverte d'applaudissemens unanimes, et ce n'est point parce que c'est sa péroraison qu'elle a été applaudie ainsi, mais parce que c'est l'expression de sentimens chers à tous les Français, et que M. Aimé Martin manifeste avec une chaleur dont le foyer est dans son âme. Du temps même de la tyrannie, il eut souvent peine à les contraindre, et cette indiscrétion patriotique alla quelquefois jusqu'à la témérité; aujourd'hui que tant de gens veulent se faire tenir compte de leurs intentions et de leurs pensées, il est bon de tenir compte des services désintéressés et du courage modeste aux honnêtes gens qui ne se vantent pas.

« Oui, Messieurs, a-t-il dit, un nouveau jour nous éclaire.
» Lorsque je vins m'asseoir à cette place, la tyrannie nous écrasoit.
» Il n'y avoit pas un seul sentiment de la nature qui ne fût devenu
» une peine. La maternité, cette source de joies si douces, n'étoit
» plus qu'une source de douleurs. Il suffisoit d'être mère pour
» pleurer; il suffisoit d'avoir seize ans pour mourir. Mais pourquoi
» rappeler de si déplorables souvenirs? tant de prodiges doivent les
» effacer à jamais! Hier tout étoit souffrance, aujourd'hui tout est
» espoir, demain tout sera bonheur; et lorsque notre auguste sou-
» verain aura rouvert la France de son égide paternelle, lorsque sa
» sagesse aura pourvu à la félicité de tous, il tournera les yeux sur
» ses enfans les plus chéris: peut-être en ce moment daignera-t-il se
» souvenir qu'il fut le premier fondateur de cet établissement, qu'il
» en dicta les statuts, et que son nom en commença la gloire. Alors
» sans doute il n'apprendra point avec indifférence que cette chaire
» ne retentit jamais des louanges du tyran; qu'on y entendit, au
» contraire, des voix assez hardies pour lui inspirer des craintes,
» que ses satellites furent obligés une fois d'imposer silence à l'un de
» mes prédécesseurs; enfin, que le souvenir de notre Roi légitime y
» fut conservé religieusement, et que son retour y a été célébré avec
» cette joie, avec cet enthousiasme qu'inspire la vue d'un père long-
» temps attendu de ses enfans.
» O Roi, dont le premier bienfait est de donner la paix au monde!
» Roi, dont la première pensée est de rendre les enfans à leurs mères!
» Roi, qui serez véritablement grand, parce que vous voulez être
» juste! ce ne sont point des louanges que j'élève jusqu'à vous, c'est
» l'expression du bonheur, c'est celle de l'espérance. Vous avez
» promis de nous rendre notre bon Henri: vous aimerez donc la
» vérité, car le bon Henri l'aimoit; vous soulagerez donc votre
» peuple, car le bon Henri ne vivoit que pour le soulager; vous ne
» vous vengerez donc que par des bienfaits, car c'est ainsi que se
» vengeoit le roi, dont la mémoire n'a pas cessé de faire couler nos
» pleurs. .... »

Le Cours de M. Aimé Martin ne peut pas manquer d'être un jour soumis à l'impression; il a besoin pour cela d'être revu avec sévérité, augmenté de beaucoup de détails qui ont échappé au professeur, ou

qu'à une heure et demie ; passé cette heure, les portes seront fermées, excepté pour les personnes qui composent le cortége de S. M.

Le grand maître des cérémonies de France,
Le marquis DE DREUX-BRÉZÉ.

— Une députation de l'amirauté de France a eu l'honneur d'être admise à l'audience de S. M. : M. Prousteau de Montlouis, accompagné de M. Lajonchère, procureur du ROI, a porté la parole. Le ROI a répondu : « Qu'il recevoit » avec plaisir l'expression des sentimens qui venoient de lui » être exprimés, et que l'amirauté de France pouvoit » compter sur ses soins et sa protection. »

La même députation a eu l'honneur d'être admise par Mad. la duchesse d'Angoulême. M. Prousteau de Montlouis lui a adressé les expressions suivantes :

« MADAME,

» Le bonheur le plus grand que pouvoit ambitionner l'amirauté de France étoit d'avoir pour chef votre auguste époux ; daignez agréer en ce moment l'assurance de notre respect et du zèle que nous apporterons à l'exécution des ordres de S. A. R. l'amiral de France. »

Mad. la duchesse d'Angoulême a daigné répondre :

« M. le duc d'Angoulême sera flatté d'être le chef de » l'amirauté de France et du corps de la marine, dont il » estime infiniment les talens, le zèle et la bravoure. »

— Le conseil-général des manufactures de France a été admis hier auprès de Mad. la duchesse d'Angoulême. Le vice-président a présenté l'adresse suivante à S. A. R. :

« MADAME,

» Le conseil-général des manufactures vient pour offrir l'hommage de l'amour et du profond respect dont il est pénétré pour l'auguste princesse issue des Rois qui ont fondé les bases de la prospérité françoise, par le développement de l'industrie manufacturière, auquel est due notre existence, et qui a fait le bonheur de nos ancêtres. Vous le savez, Madame, le peuple français, plus que tout autre, aime à trouver ses modèles à la cour des Rois, et, sous ce rapport, l'intervention de V. A. R. peut produire les plus heureux effets en faveur de nos manufactures. Oui, Madame, vous imiterez, et la France imitera avec vous, ce patriotisme éclairé d'une nation, jusqu'à présent rivale et désormais amie, qui lui fait accueillir de préférence les produits de ses manufactures, et repousser ceux des fabriques étrangères. Ah ! lorsque ce sexe aimable, auquel vos vertus touchantes vont servir d'exemple, apprendra de vous, Madame, combien une préférence peu réfléchie pour une étoffe étrangère, prive de travail de malheureux ouvriers, il s'empressera de renoncer à des goûts qui souvent font verser tant de larmes. Cette réflexion, Madame, n'aura point échappé à votre bienfaisance éclairée, et nous sommes heureux de penser que vous la rappellerez aux dames de votre cour, en faveur des pauvres, dont V. A. R. s'est déclarée l'auguste protectrice. »

S. A. R. a répondu : « Qu'elle prenoit le plus grand » intérêt aux succès des manufactures de France, et qu'elle » feroit, pour y contribuer, tout ce qui dépendroit d'elle. »

S. A. R. a bien voulu ensuite demander quelques détails sur celles des manufactures qui ont le plus souffert, et entre autres sur celles de Lyon. Après les réponses de M. Ternaux à cet égard, S. A. a appris, avec étonnement, combien est grand le nombre des ouvriers employés aux manufactures de coton, et combien il en est parmi eux qui souffrent, en ce moment, des circonstances ruineuses où se trouvent les entrepreneurs. Madame a daigné ajouter que le ROI veut la prospérité de toutes les manufactures, et qu'on peut compter qu'elle y coopérera de toute son influence.

— On a fait avertir les personnes inscrites pour les gardes-du-corps, que les inscriptions prises chez MM. les capitaines et aides-majors, dispensoient de la présentation à MM. les généraux désignés par l'avis du 29. Ce ne sont que les inscriptions pour les compagnies Ecossaises, de Grammont, Noailles et Luxembourg qui en dispensent : les inscrits pour les autres compagnies y sont assujétis.

— Plusieurs militaires sortant des hôpitaux, ou n'ayant pu suivre les mouvemens des régimens auxquels ils appartiennent, S. Exc. le ministre de la guerre a décidé que ces militaires seroient incorporés dans les dépôts les plus voisins du lieu où ils se trouvent. S. Exc. a prescrit en même temps de ne plus diriger sur Paris les militaires qui ne font partie d'aucun détachement. Les conseils d'administration des corps qui les recevront, doivent en donner avis aux régimens où ces militaires ont été immatriculés, pour qu'on les fasse rayer des contrôles. Les inspecteurs-généraux ayant reçu ordre de se mettre en route pour procéder aux revues d'organisation des troupes, sont chargés en même temps de recevoir toutes les réclamations qui leur seront faites par les officiers, sous-officiers et soldats, de faire droit à celles qui peuvent être accueillies, et de rendre compte au ministre de toutes les demandes qui sont de nature à lui être soumises.

HÔTEL DES MONNAIES.

Les bureaux du change à la Monnoie, pour l'argent seulement seront ouverts jeudi 2 juin. HUGUET, *commissaire du Roi*.

AU REDACTEUR.

Paris, le 25 mai 1814.

Monsieur,

Dans votre journal du 24 de ce mois, vous avez rapporté le noble et beau discours adressé au ROI par la députation des officiers vendéens. Qui n'en a pas été ému? qui ne s'est pas rappelé les hauts faits qu'enfanta la guerre de la Vendée? Ils sont consacrés dans l'histoire de cette guerre que votre Journal a fait connoître par plusieurs articles aussi bien pensés que bien écrits, et publiés à une époque où il falloit du courage pour honorer la mémoire de tant de braves morts en combattant dans l'espérance de relever le trône de S. Louis. L'usurpateur crut voir une faute dans cette espèce de tolérance, et bientôt il ne fut plus permis de rappeler la guerre de la Vendée, ni de citer l'histoire qui en retrace tous les événemens. La quatrième édition, qui alloit offrir de nouveaux développemens, fut suspendue, et l'honorable persécution suscitée contre l'auteur s'aggrava par l'exil et par l'atteinte portée à sa propriété littéraire.

Grâce à l'affranchissement de la France, l'Histoire de la Vendée va recevoir l'heureux dénoûment qui lui manquoit : celui de la restauration de la monarchie. Ne semble-t-il pas que tant d'ombres illustres de l'Anjou, du Poitou, de la Normandie et de la Bretagne, participent aux concerts d'allégresse qui signalent le rétablissement de la dynastie de Henri IV?

De ces provinces, théâtre de tant d'exploits, on m'adresse journellement des notes et des matériaux précieux pour le complément de l'édition nouvelle que je prépare. On me demande en même temps quand paroîtra cette édition : permettez-moi, Monsieur, de répondre à cette question par la voie de votre Journal, et d'annoncer que l'Histoire complète de la Vendée est actuellement sous presse chez le Normant, libraire, imprimeur du Journal des Débats.

J'ai l'honneur, etc. ALPHONSE DE BEAUCHAMP.

COURS DE LA BOURSE, *du* 31 *mai*.

Cinq p^r cent, J. du 22 mars 1814. — 61f 60f 80c 61f 60f 90c 80c 65c 75c 65c 70c 75c 80c

Actions de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 1007f 50c 1005f 1008f 75c 1010f 1008f 75c 1010f

---

que son plan ne comportoit pas, et surtout diminué de beaucoup d'ornemens que le genre de l'institution rendoit peut-être indispensables. Avec des citations de plus et des madrigaux de moins, il en fera un livre qui pourroit bien ne pas tenir sa place dans la bibliothèque des dames, entre les *Lettres à Emilie* et les *Lettres à Sophie*, mais qui sera de rigueur dans celle des gens de lettres, entre Millot et Sainte-Paleye.

CH. NODIER.

MODES.

Le blanc est toujours la couleur dominante ; cependant on voit plus de chapeaux de paille jaune que de coutume ; et les rubans, la gaze, les plumes de coq, qui garnissent quelques uns de ces chapeaux, sont teints en jaune paille. Parmi les fleurs nouvelles on remarque des roses couleur de chair et un mélange d'épis verts et de coquelicots. Le nombre des petits chapeaux, ou chapeaux *à l'anglaise*, augmente : lorsqu'ils sont de paille blanche, il y a quelquefois un toquet de blonde dessous ; le reste des accessoires se compose de plumes blanches et d'une écharpe de rubans blancs. Les officiers anglais portent leur plumet couché : ainsi le posent quelques modistes sur les chapeaux de nos dames.

Les gilets nouveaux, quoiqu'on les porte plus longs que de coutume, n'ont, sur toute la hauteur, que cinq ou six boutons. Ils sont presque tous de piqué chamois très pâle, et ont des mouches ou des carreaux blancs.

« Les plus petits détails de la toilette, dit la *Gazette de Santé*, ne sont point indifférens aux yeux du médecin, quand ils peuvent nuire à la santé. La nécessité où sont beaucoup de personnes, de substituer des cheveux d'emprunt à ceux qu'elles ont perdus, les porte à recourir ordinairement à des pommades agglutinatives, et il en résulte souvent des maux de tête fâcheux. M. Génin, coiffeur, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 45, fabrique des faux-toupets qu'il a l'art d'appliquer exactement et solidement, sans employer aucune substance étrangère à la fabrication de ces tissus légers, et sa méthode nous paroît préférable à toutes celles que nous connoissons. »

Portrait de Louis XVIII, dessiné à Compiègne, d'après nature, par Evrard, et gravé par Chouard. Hauteur de l'estampe, un pied; travers, sept pouces. Prix, avant la lettre et en couleurs, 6 fr., et 3 fr. avec la lettre.

A Paris, chez Jean, marchand d'estampes, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n°. 10.

Vive le Roi, divertissement pour le piano, composé par Mademoiselle Bresson. Prix : 6 fr.

A Paris, chez A. Leduc, rue de Richelieu, n°. 78.

L'Alliance, caprice historique pour la harpe, cor ou violon, *ad libitum*, composé et dédié à Mad. la princesse de Vaudemont, par F. J. Naderman. Op. XXXVI. Prix : 6 fr.

Duo espagnol pour harpe et piano, composé par F. J. Naderman. Prix : 9 fr.

A Paris, chez Naderman, rue de Richelieu, n°. 49.

Mémoire sur le Rétablissement des Finances, par M. le chevalier Hennet. Brochure in-4°. Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste.

A Paris, chez Testu, libraire, rue Hautefeuille;

Chez Delaunay, Palais-Royal, galerie de bois, n°. 243;

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ITALIE.

Rome, 16 mai.

On espère que Sa Sainteté fera son entrée ici le 25. Elle y est attendue avec impatience, et les habitans font des préparatifs pour sa réception; ils se réjouissent d'être rendus à un gouvernement sage et paternel. La misère, l'injustice et l'oppression, avoient signalé la dernière usurpation. Rome avoit perdu à la fois son souverain, ses princes, ses prélats, tous ceux qui lui donnoient de l'éclat et y versoient leurs richesses. Les premières familles avoient été dispersées et bannies. Ses palais déserts n'offroient plus ni des secours à l'indigence, ni des ressources à l'industrie. Tout y étoit mort, et la tyrannie avoit frappé toutes les classes, paralysé tous les états, envahi tous les établissemens. Dans peu, cette grande ville n'auroit plus été qu'un désert; mais la Providence, en nous rendant notre souverain, rouvre nos cœurs à l'espérance et à la joie. Notre attachement pour lui s'est accru par son absence, par ses malheurs, par les nôtres, et par la noble et religieuse fermeté qu'il a conservée au milieu de ses souffrances. Il vient encore de montrer en dernier lieu son courage pour le maintien de ses droits. A la suite de quelques discussions avec une puissance voisine, il s'étoit décidé à envoyer à Paris, auprès des souverains alliés, un nonce chargé des intérêts du Saint-Siége. M. Della Genga avoit été désigné pour cette commission; mais il paroît qu'il ne partira pas, les différends s'étant conciliés, et de nouveaux arrangemens ayant été pris. Nous voyons arriver ici chaque jour des bannis, des exilés, des prisonniers qui avoient encouru la disgrâce de l'ennemi du Saint-Siége. Dispersés dans les contrées lointaines, relégués dans les îles, plongés dans les cachots, traités avec inhumanité, ils entrent dans leurs foyers et dans leurs places, et bénissent la main qui les a délivrés.

DANEMARCK.

Copenhague, 11 mai.

Nous venons de recevoir des nouvelles de la Norwège. Après la clôture de la diète, le prince Chrétien-Frédéric, prenant aujourd'hui le titre de Roi de la Norwège, a envoyé un officier à Stockholm, avec une lettre pour le Roi de Suède. Cette lettre porte en substance qu'il a été élu Roi par une nation que son propre Roi a déclarée indépendante; que cette conduite peut être d'autant moins condamnée par S. M. suédoise, qu'elle a donné elle-même un exemple d'une toute autre importance, en se faisant nommer au trône de Suède par une nation libre qui venoit de détrôner son Roi. Au surplus, il croit devoir rappeler au Roi de Suède que S. M. a déclaré plusieurs fois qu'elle ne souhaitoit rien plus ardemment que le bonheur du peuple scandinave; que ce bonheur dépendoit en ce moment de S. M., en consentant à l'indépendance de la Norwège; que si elle persistoit à vouloir conquérir ce royaume, sa résolution n'auroit d'autre effet que de troubler le bonheur de deux royaumes; que cette conquête lui seroit impossible, les frontières de la Norwège étant inaccessibles par elles-mêmes, et défendues en outre par une armée brave et nombreuse; qu'enfin le souverain agresseur seroit seul responsable du sang versé, etc. etc.

Lorsque l'officier norwégien eut présenté cette lettre, le gouvernement suédois, avant de l'accepter, lui en demanda un duplicata, et après qu'il eut pris lecture de ce duplicata, il renvoya la dépêche du prince Chrétien, sans l'ouvrir.

Quoique la Norwège soit bloquée par mer et par terre, on assure qu'elle a été pourvue de vivres et de munitions pour un an par les bâtimens arrivés de l'Ecosse et de la Hollande.

ANGLETERRE.

Londres, 28 mai.

Le gouvernement a décidé que lord Gambier seroit envoyé à La Haye pour traiter de la paix avec les plénipotentiaires américains. Sir Henri Edwin Stanhope accompagnera sa seigneurie, et le capitaine Fabian, de la marine, est nommé secrétaire de cette légation. C'est le capitaine Vansittard qui, sur le vaisseau de S. M. *la Providence*, doit conduire lord Gambier et sa suite sur les côtes de la Hollande.

Le prince Royal de Wirtemberg précédera de quarante-huit heures l'arrivée de S. M. l'Empereur Alexandre. Lord Fitzroi, qui attend à Calais la nouvelle du départ de S. M., précédera le prince de Wirtemberg de vingt-quatre heures.

FRANCE.

Paris, 1er juin.

Hier, à cinq heures, de nombreuses salves d'artillerie ont annoncé à la capitale la signature du traité de paix conclu avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse. Cette nouvelle a répandu la joie la plus vive, et ce premier sentiment s'est à l'instant confondu avec celui de la reconnoissance publique pour un bienfait qui signale si heureusement le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France. (*Journal officiel.*)

Nous espérons être autorisés à publier le texte du traité dans le Numéro de demain.

— Aujourd'hui 1er juin, le corps municipal de la ville de Paris, précédé de hérauts-d'armes, et escorté par un détachement de gendarmerie et par plusieurs officiers de l'état-major de la garde nationale, a fait sur les différentes places la proclamation de la signature de la paix entre la France et les puissances alliées. Cette proclamation a été

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Jeudi 2 Juin 1814.

THEATRE FRANÇAIS

La 2e repr. des *Etats de Blois*, tragédie en 5 actes; *Georges Dandin.*

THEATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Cendrillon, les Héritiers Michau.

THEATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et le Laboureur, la Cloison, M. de Crac.

THEATRE FRANÇAIS.

Les Etats de Blois.

La tragédie historique est une vive peinture, où se retracent les mœurs de nos ancêtres, les hauts faits de nos preux, les vertus de nos rois, et tous les nobles sentimens dont se compose le caractère national. L'usurpateur a trop d'intérêt à effacer le caractère national pour tolérer les spectacles qui peuvent le faire revivre. La représentation des *Etats de Blois* fut défendue par Buonaparte, et je crois que c'est M. Raynouard qui, en parlant d'une proscription pareille, essuyée par un poëte latin dans le premier siècle des empereurs, osoit ajouter à son récit ce mot éloquent et profond : *Tibère regnoit.*

L'histoire littéraire de cette tragédie est donc liée à notre histoire politique. Son auteur, qui fut courageux dans un temps où le courage étoit du dévouement, appartient lui-même à l'histoire. Voilà les préventions desquelles j'aurois à me défendre, en rendant compte des *Etats de Blois*, si l'estime que je professe pour M. Raynouard ne l'emportoit pas de beaucoup sur toutes les considérations. Je desire qu'il en voie une preuve dans ma sévère franchise.

La tragédie nouvelle est un ouvrage d'un très grand mérite; mais ce n'est pas un bon ouvrage. Elle a un défaut fondamental auquel on ne pourvoira jamais, la langueur de l'action qui résulte de l'absence d'intérêt. C'est un tableau vaste et bien composé d'ailleurs, mais où l'on cherche inutilement le personnage principal. Catherine de Médicis n'agit point, ou agit mal. On sait qu'elle a essayé, contre toutes les bienséances, de faire un assassin de Crillon; mais on ne sait point comment elle est parvenue, contre toutes les vraisemblances, à s'en procurer si vite un autre. Guise est un caractère équivoque et manqué, trop odieux dans les premiers actes, trop magnanime dans les derniers, et trop nul partout. Le rôle de Henri IV est bien écrit; il est noble et attachant, mais il est peu dramatique. Il y a deux personnages dessinés comme ils sont conçus, avec beaucoup de vigueur, d'Aineville et Bussy; mais ces accessoires historiques, qui produisent un grand effet dans une tragédie de Shakspeare, sont très déplacés sur notre théâtre, où l'unité d'intérêt passe avant tout autre genre de mérite. Ils détournent l'attention, ils l'occupent inutilement pour l'effet général, et leur perfection seroit un défaut. La plupart des scènes ne sont d'ailleurs que des conversations d'une froide dignité, qui sont faites pour l'histoire, et non pas pour la tragédie. L'épisode ingénieux d'un fanatique décidé à tuer Henri IV, et dont le poignard est arrêté par Guise lui-même, produiroit une grande sensation dans un mélodrame. Dans une tragédie, ce n'est qu'un artifice spirituel pour relever un caractère, et pour fournir un acte. Le dénoûment qu'on n'a pas cessé de prévoir est exposé dans un vers heureux :

Guise est roi. — Guise est mort. On a sauvé la France.

Mais ce dénoûment est mal motivé, et l'effet s'en délaie dans deux scènes de superfétation qu'on trouveroit mortellement insipides, si c'étoit un autre que Henri IV qui occupât le théâtre. C'étoit la partie essentielle, et c'est la partie foible de l'ouvrage. La plupart de ces défectuosités tiennent au sujet, mais elles n'en sont pas moins de véritables défectuosités. On ne tient compte des difficultés au poëte que lorsqu'il les a vaincues.

Les Etats de Blois étoient une espèce d'assemblée constituante. On

partout reçue aux cris mille fois répétés de *vive le Roi! vivent les Bourbons!*

— Un ordre de S. Exc. le ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre, en date du 31 mai, porte qu'il sera tiré dans toutes les villes et places de guerre du Royaume, deux cents coups de canon, à l'heureuse occasion de la signature de la paix.

Deux armées de quatre cent mille hommes avoient été successivement anéanties; la France étoit ravagée, tout son territoire envahi, sa capitale occupée. La douleur s'écria alors : « Où sont-ils ces princes dont les ancêtres ont régné » sur les nôtres; ces princes si regrettés, si desirés, mais » hélas! si peu esperés! » LES VOILA! Tout-à-coup, comme par enchantement, un nouvel horizon se découvre, la scène change. Il se trouve que nos ennemis sont nos alliés; la France entière nous est rendue. La guerre elle-même est devenue un bienfait. Que les mères se rassurent; le canon des combats ne doit plus se faire entendre que pour annoncer la paix.

Comment, nous dit-on, nous allons perdre au midi et au nord toutes ces contrées par lesquelles la France s'étoit étendue d'un côté jusqu'aux Bouches de l'Elbe, d'un autre côté jusqu'à celles du Cattaro! O l'heureuse perte! nous pouvons nous en féliciter comme d'une véritable conquête. Désormais du moins, nous serons entre nous et à nous. En entrant dans nos sénats, dans nos conseils d'Etat, dans nos tribunaux, nous n'y verrons plus et ces hommes du Nord et ces hommes du Midi, s'efforçant maladroitement de s'assimiler à nos lois, à nos mœurs, à nos manières, à notre langage, et ne sachant pas même nous demander en français le respect attaché à leurs places.

Hier, la paix a été annoncée, et déjà l'impatience voudroit en connoître toutes les dispositions. Il nous semble que les articles les plus importans sont déjà connus. Le règne de la tyrannie a cessé. Nos anciens souverains nous sont rendus. La France est conservée dans toute son intégrité. N'est-ce pas assez pour notre bonheur comme pour notre gloire! Que les rues soient jonchées de fleurs; que la joie éclate de toutes parts; que l'airain annonce des jours d'allégresse et de fête.... Cependant, cet ancien gouvernement nous a laissé beaucoup de douleurs. Oui, nous avons éprouvé beaucoup de pertes! Oui, en plusieurs points nous sommes déchirés, appauvris! Oui; mais au milieu de tous ces maux, si nous avons recouvré avec de nouvelles lois nos anciennes libertés et notre ancienne patrie; si nous avons le droit de compter sur un meilleur avenir et sur de meilleurs jours, sachons nous en réjouir franchement et nous en féliciter. Le temps effacera nos douleurs; il réparera nos pertes, il cicatrisera nos plaies. Encore un peu de temps, et avec notre activité et notre industrie, il sera facile à un gouvernement paternel de faire refleurir parmi nous la prospérité et l'abondance.

LL. MM. l'Empereur de Russie et l'Empereur d'Autriche ont fait aujourd'hui leurs visites de départ au Roi et aux princes de sa famille.

— Madame Royale, duchesse d'Angoulême, est allée aujourd'hui se promener dans les beaux jardins de Mgr le duc d'Orléans, à Mousseaux.

— Mgr le duc de Berry a passé *aujourd'hui*, à Vincennes, la revue de plusieurs corps de troupes. M. le maréchal Ney accompagnoit le prince. S. A. R. doit se rendre demain, accompagnée du maréchal Berthier, à Saint-Germain-en-Laye, pour passer la revue des troupes qui s'y trouvent. Après la revue, le prince chassera dans la forêt.

— On assure que M. le comte Pozzo di Borgo, aide-de-camp de S. M. l'Empereur Alexandre, est nommé ambassadeur de Russie auprès de la cour de France.

— Mgr Della Genga, archevêque de Tyr, nonce extraordinaire de Sa Sainteté près le Roi de France, a eu, le 31 mai, sa première audience de S. M. très chrétienne.

— Une ordonnance concernant des mesures de police relatives à la convocation du Corps-Législatif, contient ce qui suit :

« Le samedi 4 juin prochain, jour où le Roi se rendra au palais du Corps-Législatif, la circulation et le stationnement des voitures, autres que celles des autorités ou des personnes invitées, seront interdits à compter de midi jusqu'après le retour de S. M. au palais des Tuileries, sur les quais de la rive droite de la Seine, depuis la rue du Petit-Bourbon jusques et compris le quai de la Conférence; sur les quais de la rive gauche, depuis le Pont-Neuf jusqu'à l'esplanade des Invalides; dans la rue de Bourgogne, dans la rue de l'Université, depuis l'avenue de la Bourdonnais jusqu'à la rue du Bac; dans la rue du Bac, depuis celle de l'Université jusqu'au pont Royal; sur le pont Royal, sur la place Louis XV, et sur celle du Carrousel.

» Les voitures des autorités ou des personnes qui se rendront des quartiers de la rive gauche de la Seine au palais du Corps-Législatif, arriveront aux cours de ce palais par les rues du Bac et de l'Université. Celles des autorités ou des personnes qui s'y rendront des quartiers de la rive droite, arriveront par le Pont-Neuf, et suivront les quais depuis la rue Dauphine jusqu'à la rue du Bac, pour arriver au palais du Corps-Législatif par les rues du Bac et de l'Université. Les personnes invitées qui se rendront en voiture au palais du Corps-Législatif ne pourront y arriver que depuis onze heures jusqu'à une heure et demie. »

— S. M. a bien voulu permettre à M. Buache, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, de reprendre le titre de premier géographe du Roi.

— M. le comte de Bourmont, lieutenant-général des armées, a été nommé par le Roi au commandement de la 6e division militaire, et non de la 18e, comme on l'a annoncé. Il part pour Besançon.

— S. M. le Roi de Prusse a honoré hier de sa présence l'atelier de M. Girodet, dans lequel se trouvent en ce moment deux des chefs-d'œuvre de la peinture française, une *Scène du Déluge*, et *Atala au tombeau*.

— M. Cournand, professeur de littérature française au Collége royal de France, vient de mourir à Paris.

— Les bureaux de paiement de la dette publique sont ouverts au Trésor, depuis neuf heures jusqu'à deux.

— Parmi les fabriques de différens genres qui méritent d'être recommandées à la curiosité des étrangers et à la protection du gouvernement, il faut distinguer celle des frères Jecker, située rue de Bondi, no. 32, boulevard

---

sait du moins qu'il tint à peu de chose que la ressemblance fût plus parfaite, et le rapprochement de ces deux grandes époques historiques est fait pour tenter les poëtes qui connoissent le pouvoir des allusions. Celles qu'offre la pièce de M. Raynouard sont nombreuses, frappantes et ont été avidement saisies. On a applaudi avec enthousiasme à tous les vers qui rappeloient une circonstance de nos malheurs récens, ou le sentiment du bonheur qui va leur succéder.

Quelques traits qui peignent le Henri IV de nos aïeux, et dans lesquels il est impossible de ne pas reconnoître celui de nos jours, ont excité une espece d'ivresse. Catherine de Médicis pénetre dans l'avenir et pressent les destins de sa race :

J'y vois avec transport, j'y vois avec douleur
Tout ce qu'ont de plus grand la gloire et le malheur.

Crillon pense que les infortunes de son roi sont l'école dans laquelle il se forme à régner. C'est l'ouvrage du ciel:

Il prépare un bon roi qu'il cache loin des cours.

Ailleurs, il caractérise le meilleur, le plus malheureux et le plus aimé des princes, par cet hémistiche pathétique :

Il fut pleuré vivant.

Parmi les passages qui ont été couverts des acclamations les plus unanimes, j'oubliois celui-ci, qui est remarquable par la force de l'expression et par la vérité du sens:

Que font ces députés? tous trahissent la France,
Ceux-ci par leurs discours, ceux-là par leur silence.

M. Raynouard a le droit de faire les honneurs de nos assemblées délibérantes. Il est du petit nombre des hommes estimables qui n'ont trahi la France ni par leur silence, ni par leurs discours, et du nombre encore plus petit des hommes courageux qui ont osé la défendre et la servir pour elle, quand un ambitieux s'étoit mis à la place de la patrie.

Le style de M. Raynouard est connu. Il a quelquefois du nerf et toujours de la noblesse. On y remarque une foule de ces vers maximes, qu'une expression précise, énergique et souvent contrastée, détache du dialogue et fixe dans la mémoire de ces vers à la manière de Corneille, dont le premier modèle est dans ces petites phrases brusques et coupées, mais pleines de sens et nourries de choses, qui sont si multipliées dans Tacite.

Quoique la pièce soit depuis long-temps à l'étude, elle n'étoit pas très bien sue, ou peut-être elle n'étoit pas trop bien comprise. Depuis Othon et Sertorius, il est très rare que les acteurs du Théâtre Français s'assemblent en conseil d'Etat, et dépensent leur verve en discussions politiques: je présume d'ailleurs qu'ils ne se sont jamais mêlés de ces matieres, et que les affaires publiques sont entrées pour peu de chose dans leurs études. Il seroit à souhaiter qu'ils y eussent donné un peu plus de place à la grammaire, et particulièrement à cette partie de la grammaire qui a la prononciation pour objet, et qui a soumis cette représentation fugitive de la langue écrite à des regles aussi fixes que celles de l'orthographe. J'ai souvent remarqué le même mot prononcé de deux manieres différentes dans deux vers qui se suivent, et dans des cas parfaitement analogues. On ne s'imagine pas combien il est fâcheux pour un Français de ne pas entendre parler français au Théâtre Français. Mlle Raucourt a joué noblement le rôle de Catherine de Médicis, qui étoit fort vieille aux Etats de Blois, et qui commençoit à laisser échapper le sceptre qu'elle avoit réellement porté sous quatre rois différens. Je ne sais combien Mlle Raucourt compte de générations de rois à la tragédie, mais elle y regne encore. Il est vrai que c'est sur les ruines de notre théâtre, et de toutes les bonnes traditions de l'art; elle y est assise comme Marius parmi celles de Carthage.

Et ces deux grands débris se consolent entr'eux.

Talma est très bien dans le rôle de Guise, à quelques défauts de mémoire près. je ne parle pas du défaut de couleur qui en est un

Saint-Martin. Cet établissement est un des plus considérables de Paris et de la France en instrumens d'astronomie, de géodésie, de mathématiques, de physique, d'optique, de marine et de mécanique; un rapport motivé de l'Académie des Sciences lui assure cette prééminence que les frères Jecker justifient tous les jours par de nouvelles inventions.

— Les questeurs du Corps-Législatif ont l'honneur de prévenir les personnes qui seroient dans l'intention de leur adresser des demandes de billets d'entrée pour la séance royale, que tous ceux qui leur avoient été remis par M. le grand-maître des cérémonies ont été distribués le 30 du mois dernier, veille du jour où cette séance devoit avoir lieu.

— Les jours d'audience publique de S. Exc. le ministre et secrétaire d'Etat de la marine sont fixés aux 1er et 3e jeudis de chaque mois, de midi à deux heures. Les personnes qui désireront obtenir des audiences particulières du ministre, voudront bien adresser leurs demandes par écrit, et en indiquer les motifs.

— On vient de mettre en vente chez le Normant une brochure intitulée : *Essai sur les Institutions qui conviennent à la France;* par D. N. P. de Longperier. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste.

VARIETES.

Les amis de la religion ont vu avec plaisir le Roi montrer, dès son arrivée à Paris, son attachement aux pieux usages de ses prédécesseurs : il a rétabli les observances antiques de sa maison : il assiste chaque jour aux saints mystères : il a voulu que le service de la chapelle se fît comme autrefois; qu'on y chantât l'office; que les jours de fête il y eût une messe solennelle; que la parole de Dieu y fût annoncée; que la cour pût y trouver enfin, comme dans sa paroisse, tous les secours religieux. Celui qui ne faisoit de la religion qu'une affaire de politique, et du culte qu'une parade, se contentoit de suivre à cet égard une vaine étiquette; il ne croyoit point assez pour se gêner beaucoup sur cet article. Mais un prince attaché à la foi, le fils aîné de l'Eglise, le Roi très-chrétien devoit suivre d'autres erremens et donner d'autres exemples. Il honore la religion, et se fait un devoir d'en pratiquer les observances. La fête de la Pentecôte a été célébrée dans la chapelle royale avec la solennité convenable au mystère du jour. La messe a été chantée par M. de Bernis, ancien archevêque d'Alby, qui officioit pontificalement suivant le rit romain. Le soir, S. M. a assisté à vêpres et au salut. Avant vêpres, elle a entendu le sermon qui a été prêché par M. l'évêque de Troyes. S. M. étoit pour cela descendue de sa tribune, et s'étoit placée dans le bas de la chapelle; elle avoit à sa droite MADAME, et à sa gauche M. le duc d'Angoulême; M. le duc de Berry étoit à côté de MADAME; les grands-officiers de la couronne, les maréchaux de France, les personnes de la cour, plusieurs évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques, remplissoient la chapelle. On avoit été attiré par le désir d'entendre le prélat éloquent, condamné depuis trois ans au silence par la tyrannie, et qui venoit de recouvrer à la fois sa liberté, son siége et sa voix. Le sujet de son discours a été *le Triomphe de la Vérité*, sujet analogue à la fête du jour, qui est la manifestation de la vérité, et aux circonstances où se trouve la France, après les temps d'erreur et de mensonge dont nous sortons. Ce double rapprochement a amené la suite du bel exorde qu'on va lire, qui a fait verser des larmes d'attendrissement, et que nous avons pu recueillir, grâces à quelque habitude dans ce genre, et au débit heureux, à la prononciation nette, et à l'action grave, forte et soutenue de l'orateur, qui paroissoit animé par l'intérêt que lui inspiroient l'attention du monarque et un aussi auguste auditoire. Nous pouvons garantir la fidélité des morceaux que nous présentons; et nous aimons à croire que M. l'évêque de Troyes nous pardonnera sans doute le larcin que lui a fait notre mémoire :

« ...... S'il est dans l'ordre de célébrer le triomphe de la » vérité dans ce jour solennel, où sa prédication fait son » premier miracle, et où l'apostolat reçoit sa première con» sécration, il ne l'est pas moins d'en retracer la force et la » beauté dans cette heureuse circonstance où se fait l'inau» guration de cette chaire de vérité, et de cette tribune » auguste qui, renversée avec le trône, se relève avec le » trône, et qui, depuis si long-temps muette et veuve de » tous ses orateurs, va désormais ouvrir un nouveau champ » à leurs talens, un nouveau théâtre à leur zèle. Providence » éternelle! il est donc vrai ce changement, ou plutôt ce miracle » de la droite du Très-Haut : et nos yeux ne nous trompent » point, quand, après tant d'orages, et au sortir d'une si » longue nuit, nous voyons briller parmi nous ces lis écla» tans des Bourbons, dont la tige superbe, qu'avoient » flétrie des mains impies, se relevant plus belle que jamais, » remplace majestueusement ces noirs cyprès, dont le fu» neste ombrage couvroit depuis vingt ans tout le sol de la » France. Le descendant de saint Louis, le rejeton auguste » de nos antiques Rois, rappelé par le Ciel et par notre » amour, apparoît au milieu de nous, comme un nouveau » soleil dont la présence embellit tout, dont le retour ré» jouit tout, et tous les cœurs chrétiens et tous les cœurs » français. O jour trois fois heureux! ô jour trois fois béni! » Ainsi, après avoir été le dernier qui ait paru dans la chaire » royale, j'étois encore destiné à être le premier qui recom» mençât la carrière, et à paroître de nouveau devant ce » vertueux monarque, qui jadis daigna nous écouter avec » tant d'attention et d'indulgence. O doux et touchans » souvenirs! Non, Sire, il ne s'est point effacé de notre » mémoire ce respect profond que portoit V. M. à la divine » parole, ni sa constante assiduité aux saintes prédications, » qui attestoit si hautement que sa grande âme étoit à la » hauteur des vérités célestes que nous lui annoncions. Mais » si V. M., qui n'étoit alors assise que sur les marches du » trône, et encore dans l'âge de la dissipation et des plai» sirs, donnoit un exemple si rare de piété et d'édifica» tion, que sera-ce donc aujourd'hui, où, montée sur le » trône même, elle a de plus grands exemples à donner, de » plus grands devoirs à remplir, de plus grandes instruc» tions à recevoir? Que sera-ce quand cette habitude des » méditations sérieuses, qui vous est si naturelle, et ce » goût pour les choses grandes et élevées, qui fait comme » le fond de votre caractère, a été fortifié par une si longue » expérience, par un sentiment plus profond de la vanité, » de l'instabilité des grandeurs humaines, et par les plus ter» ribles et les plus cruelles leçons qu'aient jamais pu donner » l'adversité et l'infortune! Aussi, que d'autres, Sire, louent » dans V. M. cette profondeur de savoir, cette solidité de » jugement, ce tact exquis des convenances, ce génie qui s'étend » à tout, qui descend à tout, cette aptitude merveilleuse à tout » apprendre comme à tout retenir, et ce mélange heureux de » bonté et de dignité, de sensibilité et de noblesse, qui fait

---

autre, mais que j'ai cru devoir attribuer à l'auteur. Celui de Henri IV fait honneur à Lafond; il y est fier sans orgueil, ferme sans rudesse, simple sans trivialité, chevaleresque et sensible. Je crois qu'il est impossible de mieux dire ces beaux vers qu'il étoit impossible de faire mieux :

Convive inattendu, mais toujours souhaité, etc.

Quant à Baptiste aîné, dont le talent est souvent placé d'une manière plus avantageuse, je ne sais quelle méprise lui avoit fait tomber en partage le rôle brillant de Crillon, qui n'a pas dû être fait pour lui. Si le noble ami de Crillon avoit pu assister à cette représentation, il auroit probablement dit, en sortant du Théâtre Français, ce qu'il disoit à la fin de la journée d'Arques : « Où étois-tu, Crillon? »

Je reviendrai sur cet ouvrage. Ch. Nodier.

VARIETES.

Réponse à la Lettre insérée dans notre numéro du 29 mai.

Paris, le 15 mai 1814.

Vous ne sauriez croire, ma chère cousine, avec quel intérêt j'ai lu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et combien j'ai mis de zèle à faire valoir les prétentions si justes, si légitimes de toutes les personnes que vous me recommandez. Vous ne serez pas plus étonnée que je ne l'ai été moi-même des obstacles que l'on m'oppose, et que vous jugeriez insurmontables si vous connoissiez aussi bien que moi les gens à qui nous avons affaire.

Quand j'ai parlé de votre fils aîné, qui a toujours eu l'intention de servir, pour une place de chef d'escadron dans le régiment où son père a servi autrefois, ne m'a-t-on pas donné comme objection d'un certain poids, que la paix étoit faite, [illegible] M. de S. F., il falloit pourvoir au sort [illegible] nus, le croirez-vous? se prévalent [illegible] blessures, et vont même jusqu'à se faire un titre de batailles où ils se sont trouvés, tandis que les autres, plus étroitement liés aux malheurs de la famille royale, rentrent en France sans autre fortune que les bontés et les promesses du Roi? J'ai demandé avec un peu d'humeur ce que l'on feroit pour votre fils et pour une foule de bons royalistes qui ont tant gémi, en secret, sur les malheurs de l'Etat, et dont les vœux n'ont pas cessé de rappeler en secret la famille des Bourbons au trône de leurs ancêtres; on m'a répondu qu'ils se réjouiroient de voir la fin de nos maux et l'accomplissement de leurs vœux.

C'est un homme bien singulier que votre mari, et je conçois, ma chère cousine, tout ce que vous devez avoir à souffrir de son incroyable apathie. A soixante-cinq ou six ans, tout au plus, réduit à une fortune de quarante mille livres de rente, il se confine au fond d'un château, et croit pouvoir renoncer à la carrière de l'ambition : comme si un père ne se devoit pas à ses enfans, comme si un gentilhomme ne devoit pas mourir debout.

Je suis fâché que votre beau-frère ait repris la Croix de Saint-Louis avant de l'avoir eue; car il pourroit arriver que le Roi ne se dessaisît pas du droit de conférer lui-même cette décoration, et qu'il n'approuvât pas la justice que certaines personnes se sont empressées de se rendre. Vous sentez qu'il y a moins d'inconvéniens à ne pas avoir la Croix de Saint-Louis qu'à se trouver dans l'obligation de la quitter.

Je n'ai pas négligé de faire valoir les droits de votre fils le chevalier, et je ne désespère pas de le faire passer à l'examen des gardes de la marine royale. Nous ferons ensuite tous nos efforts pour le faire passer sur le corps de cent officiers beaucoup trop fiers de leur valeur, de leur vieille renommée et du dévouement dont ils prétendent avoir fait preuve à Quiberon.

Votre petit-fils G*** est inscrit pour les pages; je ne puis pas vous dire au juste, ma chère cousine, quand il sera admis à l'hôtel

» en vous chérir le père et respecter le monarque : pour nous, » nous ne voulons voir dans V. M. que l'ami de la vérité, le » plus ardent à la chercher, et le plus digne de l'entendre. » Nous ne voulons louer en vous que ce cœur droit et magna- » nime, qui, convaincu qu'il y a de la grandeur à céder à » la vérité, alors même que tout nous cède, semble faire » aujourd'hui, par ma bouche, un appel solennel, du haut » de cette chaire, à tous les ministres de l'État, comme à » tous les ministres des autels, de lui dire la vérité, et de » lui révéler, sans crainte et sans détour, tout ce qui peut » être bon et utile à son peuple...... »

Ici l'orateur a adressé aux courtisans et aux flatteurs une leçon forte et pathétique, qu'il a liée habilement à son sujet; après quoi, reprenant une nouvelle ardeur, et d'un ton qui nous a permis de n'en rien perdre, il a fini ainsi son exorde :

« Pour nous, Sire, toujours jaloux de répondre aux » nobles et généreuses dispositions de V. M., nous ne ces- » serons de la dire cette vérité sainte, dont nous sommes » redevables à tous, aux grands comme aux petits, aux » princes comme aux peuples; cette vérité, le premier » devoir des pasteurs, puisqu'elle est le premier besoin des » peuples, et qui, si jamais elle venoit à se perdre sur » la terre, devroit se retrouver sur les lèvres d'un évêque; » cette vérité redoutable, seul contre-poids de la toute- » puissance, et le seul moyen de donner un maître à » ceux qui n'en ont point, auxquels les lois n'en donnent » point; enfin, cette vérité si importune aux rois vulgaires, » mais si chère aux bons princes, qui ont le sentiment de » leur grandeur et de leur force, et la conscience de tout le » bien que la vérité peut faire aux hommes. Nous laisse- » rons, Sire, à ces braves qui environnent votre trône, à » ces héros si renommés par leur vaillance, qui ont porté si » loin la gloire de nos armes, la tâche honorable de com- » battre les ennemis de l'État, si l'État toutefois peut encore » avoir des ennemis : pour nous, armés du bouclier de la foi » et du glaive de la parole, nous combattrons des ennemis » plus dangereux et plus redoutables encore à V. M. que » le fer et le feu; les ennemis de la morale et de la vérité, » dont le cœur desséché par l'impiété n'aime rien, pas » même le Roi, et dont les principes funestes rendroient » vains tous les efforts des lois, et impuissans tous les magni- » fiques desseins qu'a formés votre amour pour le bonheur » de cet Empire. Heureux, si nous pouvions ainsi honorer » notre ministère, comme saint Paul, en consacrant à Dieu, » à la patrie et au Roi, le déclin de notre carrière, et les » derniers efforts d'une ardeur qui s'éteint et s'évanouit » comme tout le reste!... »

Nous laissons au lecteur à juger si l'ardeur du prélat est *éteinte*, comme il le suppose, et si ses malheurs ont altéré son talent, et fait *évanouir* la grâce et la force de sa composition. Tout son discours a paru faire une vive impression sur un auditoire si choisi. On a remarqué entr'autres un beau morceau sur l'indifférence, sur cette grande maladie du siècle, que M. de Boulogne a peinte des couleurs les plus énergiques et déplorée avec tout le zèle de son ministère. Enfin, ramené à des images plus consolantes par le grand spectacle qu'il avoit sous les yeux, il a conclu son discours par cette noble et touchante péroraison :

« Mais non, un plus doux avenir se découvre à mes yeux : » je vois un nouveau siècle s'ouvrir avec un nouveau règne; » je vois la vérité évangélique, si long-temps enchaînée et » retenue dans l'injustice, reconquérir cette liberté sainte » qui fait tout à la fois et son droit et sa force, donner aux » mœurs nationales une impulsion nouvelle, réchauffer, » par ses leçons divines, tous les cœurs attiédis, ressusciter » toutes les âmes mortes, et arracher la France à ce léthar- » gique sommeil et à ce marasme moral contre lequel ne » peuvent rien, ni la force des lois, ni la force des armes. » Je vois tous les enfans de la grande famille se former sur » l'exemple de leur vertueux chef; je vois les princes de » son auguste sang ranimer parmi nous ce feu sacré de » l'antique honneur et de la loyauté antique, nobles vertus » de nos ancêtres, sans lesquels il n'y a pas de Français; » je vois la fille du Roi martyr, pure et touchante émule » de deux âmes célestes, de Clotilde et d'Elisabeth, ange » de réconciliation que nous donne le Ciel comme le gage, » l'heureux garant de sa miséricorde, faire de la cour même » une école de vertus, y mettre en honneur la piété, et y » faire régner la véritable dignité, celle de la modestie, de » la simplicité et de la décence; je vois la Paix s'embrasser » avec la Justice, et descendre, ainsi que parle le Prophète, » sur les montagnes et les collines, comme une douce pluie » qui les arrose et les féconde; je vois l'instruction publique » débarrassée de tous les alliages qui pourroient en altérer » la pureté, s'asseoir de plus en plus sur ses antiques bases, » et tendre noblement vers son but, celui de renouveler le » sang politique, en renouvelant le sang chrétien; je vois » la philosophie réconciliée avec la sagesse, c'est-à-dire » avec la vérité, sans laquelle il n'y a pas de sagesse, et » faisant ainsi l'essai de ce que peut, pour le bonheur du » monde, le noble accord de toutes les lumières que le » génie peut donner, et de tous les grands sentimens que » la religion inspire; je vois enfin la Providence, qui ne fait » rien à demi, mettre la dernière main à son ouvrage; con- » firmer, par de nouveaux prodiges, cette singulière pré- » dilection qu'elle a montrée pour ce Royaume; faire un » heureux changement au-dedans de nous, comme elle l'a » fait dans l'État, purifier les âmes, comme elle a changé les » esprits; nous rendre dignes de nouveaux bienfaits par des » vertus nouvelles, et au miracle d'avoir sauvé le Roi, » ajouter encore le miracle de nous sauver nous-mêmes. »

(*Extrait de l'Ami de la Religion et du Roi.*)

COURS DE LA BOURSE, *du 1er juin.*

Cinq p% cent, J. du 22 mars 1814. — 61f 50c 70c 75c 62f 61f 80c 50c 80c 75c 60c 50c 40c 30c 20c 30c 61f 25c 30c 25c 30c 25c

Actions de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 1015f 1022f 50c 1025f 1020f 1017f 50c

---

ANNONCE.

De l'Importance d'une Religion de l'État, par M. Tabaraud, censeur royal. Deuxième édition. Brochure in-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

Chez Méquignon fils aîné, libraire, rue Saint-Severin, n°. 11; Et chez le Normant.

N. B. Nous avons oublié, en annonçant la musique *Save the king*, prière anglaise, de dire qu'elle est dédiée à lord Wellington, ambassadeur près la cour de France.

---

attendu que votre demande vient à la fin 3775 autres formées par des fils de gentilshommes ou d'officiers morts sur le champ de bataille, sans la moindre distinction des services rendus à l'État et au prince.

Vous avez une très bonne idée de placer Mlle votre fille à la cour, et la chose ne sera pas difficile lorsque vous aurez trouvé pour elle un mari que son rang et sa fortune pourront y appeler; jusque là, je ne vois pas trop ce qu'elle viendroit y faire, et quel rôle convenable elle pourroit y jouer toute majeure qu'elle est?

J'ai présenté une pétition en faveur de F***, à la fin de laquelle j'ai inséré la jolie chanson qu'il a faite pour vous; mais on devient si exigeant, que de pareils titres ne suffisent plus pour obtenir une pauvre place de préfet. Je vous dirai même qu'on ne tient pas grand compte à votre protégé de sa conversion et des sacrifices qu'il est prêt à faire. Ses ennemis s'obstinent à dire que ce n'est pas un homme sûr; moi qui l'ai vu opérer dans le temps, je suis convaincu que s'il mettoit seulement aujourd'hui la moitié du zèle à servir la bonne cause, qu'il a mis autrefois à faire triompher la mauvaise, on pourroit l'employer très utilement; mais aura-t-on assez d'esprit pour faire cette épreuve?

On ne dit pas si les intendances seront rétablies; mais on paroît croire que les recettes générales seront diminuées, ne fût-ce que du nombre de celles qui existoient dans les départemens séparés de notre territoire : cela me fait craindre que M. de B*** ne soit obligé de s'en tenir à la fortune énorme que son père a faite dans les anciennes Fermes, et qu'il a trouvé le moyen de mettre à l'abri de l'orage révolutionnaire. Il faut avoir un peu de philosophie!

Soyez bien tranquille sur le sort de B***; je le connois, il a du liant dans les principes et dans le caractère; depuis vingt ans il s'est glissé entre tous les partis, sans avoir été froissé par aucun; c'est un homme d'une merveilleuse adresse, et qu'on ne servira jamais aussi bien qu'il se sert lui-même. Il n'est plus directeur des postes, et vient d'obtenir une place plus lucrative dans une autre administration. Vous intéresserez-vous autant à lui?

Je vous renvoie, chère cousine, les papiers relatifs à la créance de votre beau-père sur les États du Languedoc; la liquidation ne m'en paroît pas très prochaine. Quelque juste que soit votre réclamation, on a décidé que la solde arriérée des troupes, la dette publique, les pensions militaires, et une foule d'autres objets de cette nature, seroient pris, avant tout, en considération. Cette mesure est évidemment le fruit de quelque intrigue : vous pourriez charger F*** de faire quelque bon pamphlet sur les besoins les plus urgens de l'État, et l'engager à placer cette créance en première ligne. Vous ne vous faites pas d'idée combien le gouvernement est influencé par cette foule de petites brochures que la mauvaise foi, la sottise et la faim produisent chaque jour avec une si louable émulation.

Du train que vont les choses, vous voyez, chère cousine, qu'il faut vous armer de patience; je vous dirai même qu'il est à craindre que le voyage que vous vous proposez de faire à Paris n'avance pas beaucoup vos affaires. De compte fait, sur les relevés de la police, il y a dans la capitale, au moment où je vous écris, 123 000 provinciaux de tout rang, de tout sexe et de tout âge, qui sont ici en réclamation, armés de titres presque aussi incontestables que les vôtres, et qui auront sur vous, pour obtenir un refus, l'avantage inappréciable de l'antériorité de leurs démarches. Au reste, comme je vous connois de la philosophie et le goût des bonnes lettres, je vous prie de relire un chapitre du *Spectateur* sur les justes prétentions de ceux qui demandent des emplois; c'est le 32e du 7e volume, dans l'édition en 8 vol. in-12 : les mêmes événemens retrouvent les mêmes hommes.

Agréez, ma chère cousine, l'assurance de mon tendre et respectueux attachement.

BR. DE L.

(*Article communiqué*)

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

FRANCE.

Paris, 2 juin.

Au milieu des flots de la révolution, lorsque le gouvernement consulaire se montra, toute la France s'y précipita. On croyoit tenir un cable, on tenoit un roseau. On a souvent demandé ce que c'étoit que ce gouvernement : monarchie, république, aristocratie, démocratie, olygarchie; rien de tout cela. Qu'étoit-ce donc? UN PHÉNOMÈNE. Cependant, quand on a une maison, une famille, une patrie, il faut frémir à ce seul mot; car, comme le sort des phénomènes est de ne pouvoir se conserver que par des phénomènes, comme le propre des prodiges est de ne pouvoir durer que par des prodiges, la France entière se trouvoit lancée ainsi avec l'étoile de cet homme dans les espaces qui appartiennent, non aux astres fixes, mais aux météores. La gloire des armes étant commandée sans cesse à un gouvernement tout fondé sur la gloire des armes, les résultats les plus heureux ne lui auroient point convenu, si leurs moyens avoient été simples. L'éclat appeloit continuellement l'éclat. Le gigantesque commandoit le gigantesque. Depuis quelque temps l'extraordinaire ne suffisoit plus; il falloit de l'extravagant. On se jetoit ainsi par principe dans tous les excès, dans tous les extrêmes, dans tous les périls. Encore quelque temps, et avec un peu de fortune nous eussions obtenu la ruine du Monde. Mais la ruine du Monde ne nous eût pas même préservés de la nôtre.

A la fin cet enchaînement bizarre a eu un terme. Les nations du Nord, pressées et refoulées vers le pôle, se sont mises en mouvement. Il a fallu qu'elles vinssent nous rendre notre liberté, pour recouvrer la leur. Que dire de cette guerre d'une espèce toute particulière, où toutes les attitudes se sont trouvées déconcertées, toutes les situations dénaturées? Comment combattre avec tout son courage des ennemis qui ne vouloient pas être nos ennemis? Comment se résoudre à remporter des victoires dont la tyrannie seule devoit recueillir le fruit? Engagés, je ne sais comment, dans cette lutte, nous n'aimions point à accepter des défaites auxquelles nous n'étions pas accoutumés. Les revers nous étoient déplaisans, nos victoires nous étoient tristes; on ne savoit comment terminer cette guerre, on ne savoit comment la continuer !.... Nos princes ont paru, et aussitôt nous avons eu la paix.

Comme nous ne sommes plus sous cet ancien gouvernement, où l'on ne pouvoit jamais envisager les objets que du côté qui étoit imposé, nous ne faisons aucune difficulté de convenir que la paix elle-même nous laissera des douleurs à effacer, des pertes à réparer. Seulement il nous paroîtroit injuste de compter les maux qui nous restent, si on ne comptoit en même temps les maux dont nous sommes délivrés. Lorsque dans les tempêtes de neige, au sommet des Alpes, le voyageur égaré, tombant d'abîme en abîme, est près de succomber d'épuisement et de froid, au moment où la glace va s'emparer de ses veines, si une voix amie se fait entendre, si une main secourable peut s'emparer de sa foiblesse et le ramener sous un toit hospitalier, l'infortuné oubliera aussitôt ses peines, ses souffrances, ses blessures, et l'asile qui lui sera offert lui paroîtra assez magnifique. Nous qui, après nos tempêtes politiques, après être tombés mille fois d'abîme en abîme, avons retrouvé enfin la maison paternelle, les dieux de nos foyers, tout le champ de la patrie, nous saurons bénir de même la main bienfaisante qui nous a sauvés, et qui nous a relevés.

— S. M. l'Empereur Alexandre quitte demain la capitale. Le plus noble caractère a été imprimé par ce digne souverain à tous ses actes et à toutes ses démarches parmi nous. Au milieu des soins importans réclamés par sa puissante coopération à la pacification générale, il a examiné avec une attention particulière tous nos établissemens publics, reconnoissant avec plaisir ce qu'ils offrent d'honorable pour la nation, et annonçant la résolution d'améliorer ses propres institutions dans ses Etats, par l'application de ce qu'il a jugé de plus utile dans les nôtres. Nos savans ont reconnu ses lumières, et nos artistes ont apprécié son goût; toutes les classes d'habitans ont pu le voir, l'approcher, et personne n'est parvenu jusqu'à lui sans recueillir de sa bouche ou des éloges mérités, ou de justes encouragemens, ou d'honorables témoignages de bienveillance : en tous lieux, les hommages publics l'ont accompagné, et il a pu les recevoir avec satisfaction, parce qu'ils lui ont été offerts avec toute la franchise et toute la noblesse du caractère français : en quittant Paris, il emporte tous les sentimens d'estime et de respect qu'un peuple épris des hautes vertus de son souverain peut vouer dignement à un prince étranger. Il laisse grave parmi nous, comme il sera conservé dans l'histoire, le souvenir de ses éminentes qualités et de son auguste nom.

— Hier, à chacune des stations du cortége municipal, le héraut représentant le Roi d'armes de France a proclamé la paix en ces termes :

« Habitans de Paris,

» La paix vient d'être conclue entre la France, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse. Le traité qui la cimente a été signé le 30 mai.

» Une paix honorable qui assure, d'une manière stable le repos de l'Europe et le vôtre, ne pouvoit vous être donnée que par vos Rois.

» Laissez éclater votre allégresse à la nouvelle de ce bienfait qui réalise déjà une partie du bonheur qui nous attend sous le gouvernement paternel du prince que la Providence nous a rendu. *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* »

Le peuple n'a cessé de faire entendre ces acclamations dans toutes les rues qu'a traversées le cortége.

— Les troupes qui ont été passées hier en revue par Mgr le duc de Berry à Vincennes, étoient composées de la gendarmerie de Paris, de Versailles, de Melun et de Beauvais, et de toute la gendarmerie à pied de l'armée d'Espagne. S. A. R. étoit accompagnée de M. le maréchal Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie de France; elle a autorisé toutes ces troupes à porter la fleur de lis.

— M. Fauchat, chef de la seconde division du ministère de l'intérieur, est nommé secrétaire-général de la direction générale de l'agriculture, du commerce, et des arts et manufactures.

— Ce matin, tous les postes occupés par les troupes alliées dans l'enceinte de Paris, ont été relevés par la garde nationale.

— M. Dandré, ancien conseiller au parlement d'Aix, et membre de l'assemblée constituante, est arrivé à Paris.

— Les jours d'audience de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême sont fixés aux mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

La mort la plus inattendue vient de frapper une personne à laquelle tous les malheureux doivent un souvenir et un regret. Si l'histoire se voit forcée de consacrer l'égarement des peuples, si la nôtre doit un jour donner à nos neveux une utile leçon, en lui dévoilant les suites de nos funestes erreurs, du moins elle dira en même temps, et l'âme des lecteurs se reposera quelquefois, qu'auprès du génie du mal, le Ciel, qui vouloit instruire, et non perdre entièrement les Français, plaça la bonté revêtue de toutes les formes séduisantes de la grâce; elle dira encore qu'au temps de nos malheurs, cette bonté toujours attentive ne fut jamais en vain implorée par l'infortune, et que si elle ne parvint pas toujours à détourner les abus du pouvoir, car il étoit écrit que les Français égarés seroient punis, du moins elle sut entretenir au fond des cœurs l'espérance, ce dernier bien des malheureux, que souvent la tyrannie finit encore par détruire.

Quand les discordes civiles dénaturent les hommes, un instinct plus fort qu'elles conserve au cœur des femmes les qualités qui devroient être communes à tous. Tout-à-l'heure encore, tandis que l'égoïsme, toujours enfanté par la terreur, s'efforçoit de dessécher les âmes, une femme, par la seule puissance de ses douces qualités, osa lutter contre la coupable influence qui tendoit à flétrir les vertus nationales; sans autre force que celle que donne une généreuse patience, sans autre intrigue que l'adresse du cœur, elle parvint, malgré les obstacles, à marquer tous les jours de sa prospérité par une foule de bienfaits. Sans doute le dangereux caprice de la fortune la porta à la plus extraordinaire élévation; mais souvent elle parut avoir justifié le choix de la fortune, en déployant, pour faire le bien, des facultés qui furent toujours actives, quoiqu'elles demeurassent souvent impuissantes.

Celle dont tant d'infortunes peuvent faire aujourd'hui la touchante oraison funèbre ne fut jamais enivrée de l'éclat

qui l'environnoit. Préservée par un tact qui donnoit de la convenance à ses moindres actions, avertie par la compassion que lui inspiroient les larmes dont elle recevoit en secret la confidence, la prospérité la trouva forte contre ses séductions accoutumées, et jamais elle ne confondit les adulations qui marchent à sa suite, avec cet hommage pur qui vient du cœur, et ne s'adresse qu'à lui. Aussi fut-elle entourée, respectée dans sa retraite; et tandis qu'en abdiquant le pouvoir elle conserva, ou pour mieux dire, elle acquit cette dignité plus sûre que donnent les situations naturelles, le trône usurpé de nos rois parut avoir perdu l'unique protection qui le préservoit encore; et la foudre le menaça dès que la bonté en fut exilée. Ah! ne craignons pas de rendre un dernier hommage à cette inaltérable bonté! Et si la générosité d'un souverain paternel nous permet d'oublier nos malheurs et nos fautes, cependant nous devons honorer par un dernier souvenir la mémoire de celle qui se plaisoit encore à répéter, il y a peu de jours, ces paroles touchantes et remarquables : *Du moins je suis parvenue plus d'une fois à tarir quelques larmes, et je n'ai point à me reprocher d'en avoir fait verser aucune.*

TRAITÉ DE PAIX.

AU NOM DE LA TRÈS SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ.

S. M. le Roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, d'autre part, étant animés d'un égal desir de mettre fin aux longues agitations de l'Europe et aux malheurs des peuples, par une paix solide, fondée sur une juste répartition de forces entre les puissances, et portant dans ses stipulations la garantie de sa durée; et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, ne voulant plus exiger de la France, aujourd'hui que, s'étant replacée sous le gouvernement paternel de ses Rois, elle offre ainsi à l'Europe un gage de sécurité et de stabilité, des conditions et des garanties qu'ils lui avoient à regret demandées sous son dernier gouvernement, leursdites Majestés ont nommé des plénipotentiaires pour discuter, arrêter et signer un traité de paix et d'amitié; savoir :

S. M. le Roi de France et de Navarre, M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'Ordre de Léopold d'Autriche, chevalier de l'Ordre de Saint-André de Russie, des Ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse, etc., son ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères;

Et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, MM. le prince Clément-Venceslas Lothaire de Metternich-Vineboug-Ochsenhausen, chevalier de la Toison-d'Or, grand'croix de l'Ordre de Saint-Étienne, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, chevalier des Ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newski et de Sainte-Anne de la première classe de Russie, chevalier grand'croix des Ordres de l'Aigle Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse, grand'croix de l'Ordre de Saint-Joseph de Wurtzbourg, chevalier de l'Ordre de Saint Hubert de Bavière, de celui de l'Aigle-d'Or de Würtemberg et de plusieurs autres; chambellan, conseiller intime actuel, ministre d'État des conférences et des affaires étrangères de S. M. I. et R. apostolique;

Et le comte Jean-Philippe de Stadion Thannhausen et Warthausen, chevalier de la Toison-d'Or, grand'croix de l'Ordre de Saint-Étienne, chevalier des Ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newski et de Sainte-Anne de la première classe, chevalier grand'croix des Ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse, chambellan, conseiller intime actuel, ministre d'État et des conférences de S. M. I. et R. apostolique;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

Art. I[er]. Il y aura, à compter de ce jour, paix et amitié entre S. M. le Roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, de l'autre part, leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs, à perpétuité. Les hautes parties contractantes apporteront tous leurs soins à maintenir, non seulement entr'elles, mais encore, autant qu'il dépend d'elles, entre tous les États de l'Europe, la bonne harmonie et intelligence si nécessaires à son repos.

II. Le royaume de France conserve l'intégrité de ses limites telles qu'elles existoient à l'époque du 1[er] janvier 1792. Il recevra en outre une augmentation de territoire comprise dans la ligne de démarcation fixée par l'article suivant.

III. Du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, l'ancienne frontière, ainsi qu'elle existoit le 1[er] janvier de l'année 1792, sera rétablie, en commençant de la mer du Nord, entre Dunkerque et Nieuport, jusqu'à la Méditerranée entre Cagnes et Nice, avec les rectifications suivantes :

1°. Dans le département de Jemmapes, les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont et Chimay, resteront à la France; la ligne de démarcation passera, là où elle touche le canton de Dour, entre ce canton et ceux de Boussu et Pâturage, ainsi que, plus loin, entre celui de Merbes-le-Château et ceux de Binch et Thuin.

2°. Dans le département de Sambre et Meuse, les cantons de Walcourt, Florennes, Beauraing et Gedinne appartiendront à la France; la démarcation, quand elle atteint ce département, suivra la ligne qui sépare les cantons précités, du département de Jemmapes et du reste de celui de Sambre et Meuse.

3°. Dans le département de la Moselle, la nouvelle démarcation, là où elle s'écarte de l'ancienne, sera formée par une ligne à tirer depuis Perle jusqu'à Fremersdorf et par celle qui sépare le canton de Tholey du reste du département de la Moselle.

4°. Dans le département de la Sarre, les cantons de Saarbruck et d'Arneval resteront à la France, ainsi que la partie de celui de Lebach, qui est située au midi d'une ligne à tirer le long des confins des villages de Herchenbach, Ueberhofen, Hilsbach et Hall (en laissant ces différens endroits hors de la frontière française), jusqu'au point où, près de Querselle (qui appartient à la France), la ligne qui sépare les cantons d'Arneval et d'Ottweiler, atteint celle qui sépare ceux d'Arneval et de Lebach; la frontière de ce côté sera formée par la ligne ci-dessus désignée, et ensuite par celle qui sépare le canton d'Arneval, de celui de Bliescastel.

5° La forteresse de Landau ayant formé, avant l'année 1792, un point isolé dans l'Allemagne, la France conserve au-delà de ses frontières une partie des départemens du Mont-Tonnerre et du Bas-Rhin, pour joindre la forteresse de Landau et son rayon au reste du royaume. La nouvelle démarcation, en partant du point où, près d'Obersteinbach (qui reste hors des limites de la France), la frontière entre le département de la Moselle et celui du Mont-Tonnerre atteint le département du Bas-Rhin, suivra la ligne qui sépare les cantons de Weissembourg et Bergzabern (du côté de la France), des cantons de Pirmasens, Dahn et Anweiler (du côté de l'Allemagne), jusqu'au point où ces limites, près du village de Wolmersheim, touchent l'ancien rayon de la forteresse de Landau. De ce rayon, qui reste ainsi qu'il étoit en 1792, la nouvelle frontière suivra le bras de la rivière de la Queich, qui, en quittant ce rayon, près de Queichheim (qui reste à la France), passe près des villages de Merlenheim, Knittelsheim et Belheim (demeurant également français), jusqu'au Rhin, qui continuera ensuite à former la limite de la France et de l'Allemagne.

Quant au Rhin, le Thalweg constituera la limite, de manière cependant que les changemens que subira par la suite le cours de ce fleuve, n'auront à l'avenir aucun effet sur la propriété des îles qui s'y trouvent. L'état de possession de ces îles sera rétabli tel qu'il existoit à l'époque de la signature du traité de Lunéville.

6° Dans le département du Doubs, la frontière sera rectifiée de manière à ce qu'elle commence au-dessus de la Rançonnière, près de Locle, et suive la crête du Jura entre le Cerneux-Pequignot et le village de Fontenelles, jusqu'à une cime du Jura située à environ sept ou huit mille pieds au nord-ouest du village de la Brevine, où elle retombera dans l'ancienne limite de la France.

7°. Dans le département du Léman, les frontières entre le territoire français, le pays de Vaud et les différentes portions du territoire de la république de Genève (qui fera partie de la Suisse), restent les mêmes qu'elles étoient avant l'incorporation de Genève à la France. Mais le canton de Frangy, celui de Saint-Julien (à l'exception de la partie située au nord d'une ligne à tirer du point où la rivière de la Laire entre près de Chancy dans le territoire genevois, le long des confins de Seseguin, Lacouex et Seseneuve, qui resteront hors des limites de la France), le canton de Reignier (à l'exception de la portion qui se trouve à l'est d'une ligne qui suit les confins de la Muraz, Bussy, Pers et Cornier, qui seront hors des limites françaises), et le canton de la Roche (à l'exception des endroits nommés la Roche et Armanoy, avec leurs districts), resteront à la France. La frontière suivra les limites de ces différens cantons, et les lignes qui séparent les portions qui demeurent à la France de celles qu'elle ne conserve pas.

8°. Dans le département du Mont-Blanc, la France acquiert la sous-préfecture de Chambéry (à l'exception des cantons de l'Hôpital, de Saint-Pierre d'Albigny, de la Rocette et de Montmélian), et la sous-préfecture d'Annecy (à l'exception de la partie du canton de Faverges, située à l'est d'une ligne qui passe entre Ourechaise et Marlens du côté de la France, et Marthod et Ugine du côté opposé, et qui suit après la crête des montagnes jusqu'à la frontière du canton de Thônes) : c'est cette ligne qui, avec la limite des cantons mentionnés, formera de ce côté la nouvelle frontière.

Du côté des Pyrénées, les frontières restent telles qu'elles étoient entre les deux royaumes de France et d'Espagne à l'époque du 1[er] janvier 1792, et il sera de suite nommé une commission mixte de la part des deux couronnes, pour en fixer la démarcation finale.

La France renonce à tous droits de souveraineté, de suzeraineté et de possession sur tous les pays et districts, villes et endroits quelconques situés hors de la frontière ci-dessus désignée, la principauté de Monaco étant toutefois replacée dans les rapports où elle se trouvoit avant le 1[er] janvier 1792.

Les cours alliées assurent à la France la possession de la principauté d'Avignon, du comtat Venaissin, du comté de Montbéliard, et de toutes les enclaves qui ont appartenu autrefois à l'Allemagne, comprises dans la frontière ci-dessus indiquée, qu'elles aient été incorporées à la France avant ou après le 1[er] janvier 1792.

Les puissances se réservent réciproquement la faculté entière de fortifier tel point de leurs États qu'elles jugeront convenable pour leur sûreté.

Pour éviter toute lésion de propriétés particulières et mettre à couvert, d'après les principes les plus libéraux, les biens d'individus domiciliés sur les frontières, il sera nommé par chacun des États limitrophes de la France, des commissaires pour procéder, conjointement avec des commissaires français, à la délimitation des pays respectifs.

Aussitôt que le travail des commissaires sera terminé, il sera dressé des cartes signées par les commissaires respectifs, et placé des poteaux qui constateront les limites réciproques.

IV. Pour assurer les communications de la ville de Genève avec d'autres parties du territoire de la Suisse, situées sur le lac, la France consent à ce que l'usage de la route par Versoy soit commun aux deux pays. Les gouvernemens respectifs s'entendront à l'amiable sur les moyens de prévenir la contrebande et de régler le cours des postes et l'entretien de la route.

V. La navigation sur le Rhin, du point où il devient navigable jusqu'à la mer, et réciproquement, sera libre de telle sorte qu'elle ne puisse être interdite à personne, et l'on s'occupera au futur congrès des principes d'après lesquels on pourra régler les droits à lever par les États riverains, de la manière la plus égale et la plus favorable au commerce de toutes les nations. Il sera examiné et décidé de même, dans le futur congrès, de quelle manière, pour faciliter les communications entre les peuples, et les rendre toujours moins étrangers les uns aux autres, la disposition ci-dessus pourra être également étendue à tous les autres fleuves qui, dans leur cours navigable, séparent ou traversent différens États.

VI. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire. Le titre et l'exercice de la souveraineté n'y pourront, dans aucun cas, appartenir à aucun prince portant ou appelé à porter une couronne étrangère.

Les États d'Allemagne seront indépendans et unis par un lien fédératif.

La Suisse indépendante continuera de se gouverner par elle-même.

L'Italie, hors des limites des pays qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'États souverains.

VII. L'île de Malte et ses dépendances appartiendront en toute propriété et souveraineté à S. M. britannique.

VIII. S. M. britannique, stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à S. M. très chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés, les colonies, pêcheries, comptoirs et établissemens de tout genre que la France possédoit au 1er janvier 1792 dans les mers et sur les continens de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception toutefois des îles de Tabago et de Sainte-Lucie, et de l'île de France et de ses dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles, lesquelles S. M. très chrétienne cède en toute propriété et souveraineté à S. M. britannique, comme aussi de la partie de Saint-Domingue cédée à la France par la paix de Bâle, et que S. M. très chrétienne rétrocède à S. M. catholique en toute propriété et souveraineté.

IX. S. M. le roi de Suède et de Norwège, en conséquence d'arrangemens pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article précédent, consent à ce que l'île de la Guadeloupe soit restituée à S. M. très chrétienne, et cède tous les droits qu'il peut avoir sur cette île.

X. S. M. très fidèle, en conséquence d'arrangemens pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article VIII, s'engage à restituer à S. M. très chrétienne, dans le délai ci-après fixé, la Guiane française telle qu'elle existoit au 1er janvier 1792. L'effet de la stipulation ci-dessus étant de faire revivre la contestation existante à cette époque au sujet des limites, il est convenu que cette contestation sera terminée par un arrangement amiable entre les deux cours, sous la médiation de S. M. britannique.

XI. Les places et forts existans dans les colonies et établissemens qui doivent être rendus à S. M. très chrétienne, en vertu des art. VIII, IX et X, seront remis dans l'état où ils se trouveront au moment de la signature du présent traité.

XII. S. M. britannique s'engage à faire jouir les sujets de S. M. très chrétienne relativement au commerce et à la sûreté de leurs personnes et propriétés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, des mêmes facilités, priviléges et protection qui sont à présent ou seront accordés aux nations les plus favorisées. De son côté, S. M. très chrétienne n'ayant rien plus à cœur que la perpétuité de la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et voulant contribuer, autant qu'il est en elle, à écarter dès-à-présent des rapports des deux peuples ce qui pourroit un jour altérer la bonne intelligence mutuelle, s'engage à ne faire aucun ouvrage de fortification dans les établissemens qui lui doivent être restitués, et qui sont situés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissemens que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police.

XIII. Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom et des îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout sera remis sur le même pied qu'en 1792.

XIV. Les colonies, comptoirs et établissemens qui doivent être restitués à S. M. très chrétienne par S. M. britannique ou ses alliés seront remis, savoir : ceux qui sont dans les mers du Nord ou dans les mers et sur les continens de l'Amérique et de l'Afrique, dans les trois mois, et ceux qui sont au-delà du cap de Bonne-Espérance dans les six mois qui suivront la ratification du présent traité.

XV. Les hautes parties contractantes s'étant réservé par l'art. 4 de la convention du 23 avril dernier, de régler dans le présent traité de paix définitive le sort des arsenaux et des vaisseaux de guerre armés et non armés qui se trouvent dans les places maritimes remises par la France en exécution de l'art. 2 de ladite convention, il est convenu que lesdits vaisseaux et bâtimens de guerre armés et non armés, comme aussi l'artillerie navale et les munitions navales, et tous les matériaux de construction et d'armement, seront partagés entre la France et les pays où les places sont situées, dans la proportion de deux tiers pour la France et d'un tiers pour les puissances auxquelles lesdites places appartiendront.

Seront considérés comme matériaux et partagés comme tels dans la proportion ci-dessus énoncée, après avoir été démolis, les vaisseaux et bâtimens en construction qui ne seroient pas en état d'être mis en mer six semaines après la signature du présent traité.

Des commissaires seront nommés de part et d'autre pour arrêter le partage et en dresser l'état, et des passeports ou sauf-conduits seront donnés par les puissances alliées pour assurer le retour en France des ouvriers, gens de mer et employés français.

Ne sont compris dans les stipulations ci-dessus les vaisseaux et arsenaux existant dans les places maritimes qui seroient tombées au pouvoir des alliés antérieurement au 23 avril, ni les vaisseaux et arsenaux qui appartenoient à la Hollande, et nommément à la flotte du Texel.

Le gouvernement de France s'oblige à retirer ou à faire vendre tout ce qui lui appartiendra par les stipulations ci-dessus énoncées, dans le délai de trois mois après le partage effectué.

Dorénavant le port d'Anvers sera uniquement un port de commerce.

XVI. Les hautes parties contractantes, voulant mettre et faire mettre dans un entier oubli les divisions qui ont agité l'Europe, déclarent et promettent que, dans les pays restitués et cédés par le présent traité, aucun individu, de quelque classe et condition qu'il soit, ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé, dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte, ou à cause de sa conduite ou opinion politique, ou de son attachement, soit à aucune des parties contractantes, soit à des gouvernemens qui ont cessé d'exister, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour les dettes contractées envers des individus, ou pour des actes postérieurs au présent traité.

XVII. Dans tous les pays qui doivent ou devront changer de maîtres, tant en vertu du présent traité, que des arrangemens qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux habitans naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés acquises, soit avant, soit depuis la guerre actuelle, et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

XVIII. Les puissances alliées, voulant donner à S. M. très chrétienne un nouveau témoignage de leur desir de faire disparoître, autant qu'il est en elles, les conséquences de l'époque de malheur si heureusement terminée par la présente paix, renoncent à la totalité des sommes que les gouvernemens ont à réclamer de la France à raison de contrats, de fournitures ou d'avances quelconques faites au gouvernement français dans les différentes guerres qui ont eu lieu depuis 1792. De son côté, S. M. très chrétienne renonce à toute réclamation qu'elle pourroit former contre les puissances alliées aux mêmes titres. En exécution de cet article, les hautes parties contractantes s'engagent à se remettre mutuellement tous les titres, obligations et documens qui ont rapport aux créances auxquelles elles ont réciproquement renoncé.

XIX. Le gouvernement français s'engage à faire liquider et payer les sommes qu'il se trouveroit devoir d'ailleurs dans des pays hors de son territoire, en vertu de contrats ou d'autres engagemens formels passés entre des individus ou des établissemens particuliers et les autorités françaises, tant pour fournitures qu'à raison d'obligations légales.

XX. Les hautes puissances contractantes nommeront, immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, des commissaires pour régler et tenir la main à l'exécution de l'ensemble des dispositions renfermées dans les articles XVIII et XIX. Ces commissaires s'occuperont de l'examen des réclamations dont il est parlé dans l'article précédent, de la liquidation des sommes réclamées, et du mode dont le gouvernement français proposera de s'en acquitter. Ils seront chargés de même de la remise des titres, obligations et documens relatifs aux créances auxquelles les hautes parties contractantes renoncent mutuellement, de manière que la ratification du résultat de leur travail complétera cette renonciation réciproque.

XXI. Les dettes spécialement hypothéquées dans leur origine sur les pays qui cessent d'appartenir à la France, ou contractées pour leur administration intérieure, resteront à la charge de ces mêmes pays. Il sera tenu compte, en conséquence, au gouvernement français, à partir du 22 décembre 1813, de celles de ces dettes qui ont été converties en inscriptions au grand-livre de la dette publique de France. Les titres de toutes celles qui ont été préparées pour l'inscription, et n'ont pas encore été inscrites, seront remis aux gouvernemens des pays respectifs. Les états de toutes ces dettes seront dressés et arrêtés par une commission mixte.

XXII. Le gouvernement français restera chargé, de son côté, du remboursement de toutes les sommes versées par les sujets des pays ci-dessus mentionnés, dans les caisses françaises soit à titre de cautionnemens, de dépôts ou de consignations. De même, les sujets français, serviteurs desdits pays, qui ont versé des sommes à titre de cautionnemens, dépôts ou consignations, dans leurs trésors respectifs, seront fidèlement remboursés.

XXIII. Les titulaires des places assujéties à cautionnement, qui n'ont pas de maniement de deniers, seront remboursés avec les intérêts jusqu'à parfait paiement à Paris, par cinquième et par année, à partir de la date du présent traité. A l'égard de ceux qui sont comptables, ce remboursement commencera au plus tard six mois après la présentation de leurs comptes, le seul cas de malversation excepté. Une copie du dernier compte sera remise au gouvernement de leur pays, pour lui servir de renseignement et de point de départ.

XXIV. Les dépôts judiciaires et consignations faits dans la caisse d'amortissement, en exécution de la loi du 28 nivose an XIII (18 janvier 1805), et qui appartiennent à des habitans des pays que la France cesse de posséder, seront remis, dans le terme d'une année, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, entre les mains des autorités desdits pays, à l'exception de ceux de ces dépôts et consignations qui intéressent des sujets français, dans lequel cas ils resteront dans la caisse d'amortissement, pour n'être remis que sur les justifications résultantes des décisions des autorités compétentes.

XXV. Les fonds déposés par les communes et établissemens publics, dans la caisse de service et dans la caisse d'amortissement, ou dans toute autre caisse du gouvernement, leur seront remboursés par cinquième d'année en année, à partir de la date du présent traité, sous la déduction des avances qui leur auroient été faites, et sauf des oppositions régulières faites sur ces fonds par des créanciers desdites communes et desdits établissemens publics.

XXVI. A dater du 1er janvier 1814, le gouvernement français cesse d'être chargé du paiement de toute pension civile, militaire et ecclésiastique, solde de retraite et traitement de réforme, à tout individu qui se trouve n'être plus sujet français.

XXVII. Les domaines nationaux acquis à titre onéreux par des sujets français dans les ci-devant départemens de la Belgique, de la rive gauche du Rhin et des Alpes, hors des anciennes limites de la France, sont et demeurent garantis aux acquéreurs.

XXVIII. L'abolition des droits d'aubaine, de détraction et autres de la même nature dans les pays qui l'ont réciproquement stipulée avec la France, ou qui lui avoient précédemment été réunis, est expressément maintenue.

XXIX. Le gouvernement français s'engage à faire restituer les obligations et autres titres qui auroient été saisis dans les provinces occupées par les armées ou administrations françaises; et, dans le cas où la restitution ne pourroit en être effectuée, ces obligations et titres sont et demeurent anéantis.

XXX. Les sommes qui seront dues pour tous les travaux d'utilité publique non encore terminés, ou terminés postérieurement au 31 décembre 1812, sur le Rhin et dans les départemens détachés de la France par le présent traité, passeront à la charge des futurs possesseurs du territoire, et seront liquidées par la commission chargée de la liquidation des dettes des pays.

XXXI. Les archives, cartes, plans et documens quelconques appartenans aux pays cédés ou concernant leur administration, seront fidèlement rendus en même temps que les pays, ou, si cela étoit impossible, dans un délai qui ne pourra être de plus de six mois après la remise des pays mêmes. Cette stipulation est applicable aux archives, cartes et planches qui pourroient avoir été enlevées dans les pays momentanément occupés par les différentes armées.

XXXII. Dans le délai de deux mois, toutes les puissances qui ont été engagées de part et d'autre dans la présente guerre, enverront des plénipotentiaires à Vienne, pour régler, dans un congrès général, les arrangemens qui doivent compléter les dispositions du présent traité.

XXXIII. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 mai, l'an de grâce 1814.

(*Locus sigilli.*) *Signé*, le prince DE BÉNÉVENT.

(*Locus sigilli.*) Le prince DE METTERNICH.

(*Locus sigilli.*) J. P. comte DE STADION.

ARTICLE ADDITIONNEL.

Les hautes parties contractantes, voulant effacer toutes les traces

Aux évènemens malheureux qui ont pesé sur leurs peuples, sont convenues d'annuler explicitement les effets des traités de 1805 et 1809, en autant qu'ils ne sont déjà annulés de fait par le présent traité. En conséquence de cette détermination, S. M. très chrétienne promet que les décrets portés contre des sujets français ou réputés français étant ou ayant été au service de S. M. I. et R. apostolique demeureront sans effet, ainsi que les jugemens qui ont pu être rendus en exécution de ces décrets.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il étoit inséré mot à mot au traité patent de ce jour. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 mai de l'an de grâce 1814.

Le même jour, dans le même lieu, et au même moment, le même traité de paix définitive a été conclu :

Entre la France et la Russie,
Entre la France et la Grande-Bretagne,
Entre la France et la Prusse,

Et signé, savoir :

Le traité entre la France et la Russie;

Pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent (*ut suprà*) :

Et pour la Russie, par MM. André, comte de Rasoumoffsky, conseiller privé actuel de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, chevalier des ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newski, grand-croix de celui de Saint-Wolodimir de la premiere classe; et Charles-Robert, comte de Nesselrode, conseiller privé de sadite majesté, chambellan actuel, secrétaire d'Etat, chevalier des ordres de Saint-Alexandre-Newski, grand'croix de celui de Saint-Wolodimir de la seconde classe, grand'croix de l'ordre de Léopold d'Autriche, de celui de l'Aigle-Rouge de Prusse, de l'Etoile polaire de Suede et l'Aigle-d'Or de Wurtemberg.

Le traité entre la France et la Grande-Bretagne :

Pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent (*ut suprà*);

Et pour la Grande-Bretagne, par le très honorable Robert Stewart, vicomte Castlereagh, conseiller de S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande en son conseil privé, membre de son parlement, colonel du régiment de milice de Londonderry, et son principal secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangeres, etc. etc. etc.;

Le sieur Georges Gordon, comte d'Aberdeen, vicomte de Formartine, lord Haddo, Methlic, Tarvis et Kellie, etc., l'un des seize pairs, représentant la pairie de l'Ecosse dans la chambre haute, chevalier de son très ancien et très noble ordre du Chardon, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire pres S. M. I. et R. apostolique;

Le sieur Guillaume Shaw Cathcart, vicomte de Cathcart, baron Cathcart et Greenock, conseiller de sadite majesté en son conseil privé, chevalier de son ordre du Chardon et des ordres de Russie, général dans ses armées, et son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire pres S. M. l'Empereur de toutes les Russies;

Et l'honorable Charles-Guillaume Stewart, chevalier de son très honorable ordre du Bain, membre de son parlement, lieutenant-général dans ses armées, chevalier des ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse et de plusieurs autres, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire pres S. M. le roi de Prusse.

Le traité entre la France et la Prusse :

Pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent (*ut suprà*) :

Et pour la Prusse, par MM. Charles-Auguste baron de Hardenberg, chancelier d'État de S. M. le roi de Prusse, chevalier du grand ordre de l'Aigle-Noir, de l'Aigle-Rouge, de celui de Saint-Jean de Jérusalem et de la Croix de Fer de Prusse, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky et de Sainte-Anne de premiere classe de Russie, grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie, chevalier de l'ordre de Saint-Charles d'Espagne, de celui des Séraphins de Suède, de l'Aigle-d'Or de Wurtemberg et de plusieurs autres; et Charles-Guillaume, baron de Humboldt, ministre d'Etat de sadite Majesté, chambellan et envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté Impériale et Royale apostolique, chevalier du grand-ordre de l'Aigle-Rouge, de celui de la Croix de Fer de Prusse, et de celui de Sainte-Anne de première classe de Russie.

Avec les articles additionnels suivans :

ARTICLE ADDITIONNEL AU TRAITÉ AVEC LA RUSSIE.

Le duché de Varsovie étant sous l'administration d'un conseil provisoire établi par la Russie, depuis que ce pays a été occupé par ses armes, les deux hautes parties contractantes sont convenues de nommer immédiatement une commission spéciale composée, de part et d'autre, d'un nombre égal de commissaires qui seront chargés de l'examen, de la liquidation et de tous les arrangemens relatifs aux prétentions réciproques.

Le présent article, etc.

Fait à Paris, le 30 mai, l'an de grâce 1814.

Le prince DE BÉNÉVENT, ANDRÉ, comte DE RASOUMOFFSKY, CHARLES-ROBERT, comte DE NESSELRODE.

ARTICLES ADDITIONNELS AU TRAITÉ AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.

Art. Ier. S. M. très chrétienne, partageant sans réserve tous les sentimens de S. M. britannique relativement à un genre de commerce que repoussent et les principes de la justice naturelle et les lumieres des temps où nous vivons, s'engage à unir, au futur congrès, tous ses efforts à ceux de S. M. britannique, pour faire prononcer par toutes les puissances de la chrétienté, l'abolition de la traite des noirs, de telle sorte que ladite traite cesse universellement, comme elle cessera définitivement, et dans tous les cas, de la part de la France, dans un délai de cinq années, et qu'en outre, pendant la durée de ce délai, aucun trafiquant d'esclaves n'en puisse importer, ni vendre ailleurs que dans les colonies de l'État dont il est sujet.

II. Le gouvernement britannique et le gouvernement français nommeront incessamment des commissaires pour liquider leurs dépenses respectives pour l'entretien des prisonniers de guerre, afin de s'arranger sur la maniere d'acquitter l'excédant qui se trouveroit en faveur de l'une ou de l'autre des deux puissances.

III. Les prisonniers de guerre respectifs seront tenus d'acquitter, avant leur départ du lieu de leur détention, les dettes particulieres qu'ils pourroient y avoir contractées, ou de donner au moins caution satisfaisante.

IV. Il sera accordé de part et d'autre, aussitôt après la ratification du présent traité de paix, main-levée du séquestre qui auroit été mis depuis l'an 1792, sur les fonds, revenus, créances et autres effets quelconques des hautes parties contractantes ou de leurs sujets. Les mêmes commissaires dont il est fait mention à l'art. II, s'occuperont de l'examen et de la liquidation des réclamations des sujets de S. M. Britannique envers le gouvernement français pour la valeur des biens-meubles ou immeubles induement confisqués par les autorités françaises, ainsi que pour la perte totale ou partielle de leurs créances, ou autres propriétés induement retenues sous le séquestre depuis 1792. La France s'engage à traiter à cet égard les sujets anglais avec la même justice que les sujets français ont éprouvée en Angleterre; et le gouvernement anglais desirant concourir pour sa part au nouveau témoignage que les puissances alliées ont voulu donner à S. M. très chrétienne de leur desir de faire disparoître les conséquences de l'époque de malheur si heureusement terminée par la présente paix, s'engage de son côté à renoncer, dès que justice complète sera rendue à ses sujets, à la totalité de l'excédant qui se trouveroit en sa faveur, relativement à l'entretien des prisonniers de guerre, de maniere que la ratification du résultat du travail des commissaires sus-mentionnés et l'acquit des sommes, ainsi que la restitution des effets qui seront jugés appartenir aux sujets de S. M. britannique, compléteront sa renonciation.

V. Les deux hautes parties contractantes desirant d'établir les relations les plus amicales entre leurs sujets respectifs, se réservent et promettent de s'entendre et de s'arranger, le plus tôt que faire se pourra, sur leurs intérêts commerciaux, dans l'intention d'encourager et d'augmenter la prospérité de leurs États respectifs.

Les présens articles additionnels, etc.

Fait à Paris, le 30 mai de l'an de grâce 1814.

Le prince DE BÉNÉVENT, CASTLEREAGH, ABERDEEN, CATHCART, CHARLES-STEWART, *lieutenant-général*.

ARTICLE ADDITIONNEL AU TRAITÉ AVEC LA PRUSSE.

Quoique le traité de paix conclu à Bâle le 5 avril 1795; celui de Tilsitt du 9 juillet 1807, la convention de Paris du 20 septembre 1808, ainsi que toutes les conventions et actes quelconques conclus depuis la paix de Bâle, entre la Prusse et la France, soient déjà annulés de fait par le présent traité, les hautes parties contractantes ont jugé néanmoins à propos de déclarer encore expressément que lesdits traités cessent d'être obligatoires pour tous leurs articles tant patens que secrets, et qu'elles renoncent mutuellement à tout droit et se dégagent de toute obligation qui pourroient en découler. S. M. très-chrétienne promet que les décrets portés contre des sujets français ou réputés français, étant ou ayant été au service de S. M. prussienne, demeureront sans effet, ainsi que les jugemens qui ont pu être rendus en exécution de ces décrets.

Le présent article additionnel, etc.

Fait à Paris, le 30 mai de l'an de grâce 1814.

Le prince DE BÉNÉVENT, CHARLES-AUGUSTE, baron DE HARDENBERG, CHARLES-GUILLAUME, baron DE HUMBOLDT.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 2 juin.*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	57 1/2	58 1/2
Londres.	18f 60c 70.	18f 50c
Hambourg.		
Saint-Petersbourg	1f. le rouble.	

Cinq pour cent cons. Jouiss. du 22 mars 1814. — 61f 50c 40c 30c 61f 10c 61f 60f 90c 61f 61f 10c 20c

Actions de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1er janvier. — 1025f 1030f 1027f 50c 1025f 1022f 50c 1020f 1017f 50c 1020f

---

SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.
Par ordre. — *La Caravane du Caire, l'Enfant prodigue.*

THÉATRE FRANÇAIS.
Phedre, l'Hôtel garni.

THÉATRE DE L'OPERA-COMIQUE.
Stratonice, Joconde.

THÉATRE DE L'ODÉON.
Henri IV et le Laboureur. Clémence et Waldemar.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.
Le Petit Courrier, Un Voyage du Vaudeville, Elle et Lui.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.
Le Sourd, le Mari en vacances, le Désespoir de Jocrisse.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.
Henri IV, le Lévite.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.
Berthilie, Tékéli.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.
Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

SPECTACLE DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.
Les séances ont lieu les dimanches, mercredis et vendredis.

Le Panorama du Danube se voit tous les jours, boulevard des Capucines. Prix : 2 fr. 30 cent.

COSMORAMA, *Palais-Royal, galerie vitrée*, n°. 231.
Se voit tous les soirs. Prix : 1 fr. 50 c.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.
L'exercice des élèves du Conservatoire, annoncé pour le 2 juin, aura lieu aujourd'hui. Par extraordinaire, cet exercice commencera à midi.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Église.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ITALIE.

Parme, 16 mai.

Le gouvernement provisoire de Parme a rendu plusieurs décrets pour diminuer le fardeau des impositions dont nous étions accablés. Par un autre décret, il a rétabli dans leur ancienne forme l'Université de Parme, le collége de Plaisance et les écoles provinciales. La cocarde parmesane sera bleu-de-ciel et blanche.

Rôme, 18 mai.

A peine a-t-on appris dans le public qu'on alloit former un corps de cavalerie pour le service de notre souverain bien-aimé, que les habitans des campagnes se sont empressés d'offrir gratuitement des chevaux pour cet objet.

Milan, 26 mai.

On a publié aujourd'hui la proclamation suivante :

Nous, Henri, comte de Bellegarde, chambellan et conseiller intime d'Etat de S. M. I. et R. apostolique, président du conseil aulique de guerre, commandant en chef l'armée d'Italie, etc.

S. M. l'Empereur et Roi François II notre auguste souverain a daigné, par une détermination du 14 mai, nous nommer son commissaire plénipotentiaire auprès des provinces du ci-devant royaume d'Italie, qui appartenoient autrefois à la Lombardie autrichienne, y compris le Mantouan et les départemens de la rive gauche du du Pô qui ne font point présentement partie du gouvernement général de S. M. établi à Venise. En vertu de l'autorité qui nous est déléguée, nous confirmons provisoirement la régence du gouvernement, dont nous prenons la présidence ; nous confirmons également les ministères, les tribunaux, et toutes les autorités quelconques, lesquels devront remplir leurs fonctions, conformément aux réglemens existans, et avoir recours à notre décision dans les cas qui ne seroient pas prévus ; déclarons dissous et déchus de leurs fonctions le sénat, le conseil d'Etat, les colléges électoraux ; faisons défense à tous individus membres de ces corps de se réunir et de s'assembler, sous quelque cause et prétexte que ce soit. Nous sommes autorisé à faire connoître les intentions paternelles et bienfaisantes de S. M. I. et R. Elle est disposée à procurer aux peuples d'Italie qui sont sous mon gouvernement le même bonheur dont jouissent les fidèles sujets de ses autres Etats.

Milan, 25 mai 1814. BELLEGARDE.

SUISSE.

Lausanne, 27 mai.

Les troupes de la confédération suisse qui doivent occuper Genève se composent de deux compagnies de Soleure et deux compagnies de Fribourg ; ces dernières arriveront à Lausanne le 28 du courant, et les premières prennent la route d'Yverdon, pour se rendre à leur destination.

FRANCE.

PARIS, *3 juin.*

Depuis qu'on a connoissance des conditions de la paix, on convient que, si elle est honorable en elle-même, elle l'est encore plus dans les circonstances où la France s'est trouvée placée. Avec huit cent mille hommes anéantis, tout son territoire ravagé, sa capitale envahie, sa marine détruite, il est beau d'échapper aux conditions de la paix de 1763, à celles que les Hollandais osèrent proposer à Louis XIV, et à celles qui en dernier lieu avoient été acceptées par Buonaparte. C'est une grande nation que celle qui dans des circonstances aussi extrêmes a eu la puissance, non seulement de reprendre tout son territoire, mais encore de dépasser ses anciennes limites, d'aligner et de consolider ses frontières, de compléter son système défensif, et de renforcer de sept à huit cent mille âmes son ancienne et vigoureuse population. Au sud-est, on aura vu que nous occupons la meilleure partie de la Savoie ; à l'est et au nord que nous renforçons d'un grand territoire l'ancienne triple ligne de nos forteresses. Dans la mer Atlantique, si nous recouvrons la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe, si nous recouvrons sur Saint-Domingue des droits que des circonstances particulières environnent des plus heureuses espérances, c'est dans cette partie un résultat assez avantageux d'une guerre maritime où nous n'avons compté que des désastres. Du côté de l'Inde (nous le disons franchement), nous regrettons l'Ile-de-France ; mais au moins l'Ile de Bourbon nous reste, et c'est quelque chose encore que nos commerçans puissent retrouver sur le continent même de l'Inde un sol protecteur et indépendant.

Les stipulations relatives à la Suisse, à la Hollande, à certaines parties de l'Allemagne et de l'Italie, nous offrent encore des avantages, en ce qu'elles assurent à ces Etats, accoutumés aux relations les plus intimes avec la France, la liberté de leurs anciennes connexions fédératives.

Sous d'autres rapports, il faut comprendre l'esprit de ce traité.

Le mouvement de la civilisation européenne est tel, que le commerce a acquis une grande importance parmi les nations. C'est aujourd'hui un lien et un besoin universel. Si la France demeuroit quelque temps sans activité commerciale, elle seroit portée à tourmenter de son courage les nations qu'elle ne pourroit vivifier de son industrie. De son côté, si l'Angleterre restoit privée pendant long temps de ses anciennes connexions continentales, elle seroit infailliblement entraînée à s'en dédommager par l'envahissement des mers et de tout le mouvement commercial.

Entre ces deux systèmes également violens, l'Europe, la France et l'Angleterre seroient restées éternellement froissées. Toutes ont eu un égal intérêt à s'en préserver. L'Europe a dû desirer que la France reprît, avec ses anciennes connexions commerciales, son ancienne importance maritime. C'étoit pour celle-ci une grande issue ouverte au retour de son ancienne prospérité ; c'étoit en même temps pour l'Europe un rempart contre la prépondérance excessive de la Grande-Bretagne sur les mers, ainsi qu'un moyen d'affoiblir de quelque chose la prépondérance excessive de la France sur le continent. D'un autre côté, l'Europe a eu le même intérêt à ce que l'Angleterre reprît ses anciennes connexions continentales : c'étoit pour celle-ci un retour à son ancienne importance dans la balance

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Samedi 4 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Les Etats de Blois, la Fausse Agnes.

THEATRE DE L'OPERA-COMIQUE.

Un Jour à Paris, Lulli et Quinault.

THEATRE DE L'ODÉON.

Les Nozze di Figaro.

THEATRE DU VAUDEVILLE.

Honorine, les Clefs de Paris.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Chaperon rouge, la Matrimoniomanie, le Souper de Henri IV.

THEATRE DE LA GAITÉ.

Henri IV, le Fanal de Messine.

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, Cœlina.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Exercices d'équitation, suivis de *Martial et Angélique.*

VARIÉTÉS.

Réflexions sur les Constitutions, la Distribution des Pouvoirs et les Garanties dans une Monarchie constitutionnelle (1) ; par Benjamin de Constant.

J'étois un peu las, je l'avoue, de tous ces livres, pamphlets, brochures, affiches, articles de journaux, écrits de toutes les formes et dans toutes les dimensions, sur, pour ou contre les constitutions. J'en avois lu un grand nombre qui ne m'avoient ni beaucoup instruit ni beaucoup amusé. On ne lit guère qu'avec l'une ou l'autre de ces espérances, et la mienne avoit été si souvent trompée par nos écrivains politiques, publicistes, constitutionnels et anti-constitutionnels, qu'entièrement découragé, j'étois résolu à n'en plus lire aucun. Mais ces préventions, quelque motivées qu'elles fussent, et cette résolution que je me reprochois même d'avoir prise trop tard, n'ont pu tenir contre les *Réflexions* de M. Benjamin de Constant sur un sujet qui en a si malheureusement inspiré tant d'autres. Le mauvais succès des autres ne pouvoit assurément rien contre l'ingénieux auteur du tableau, si moral, si instructif, si profond de *l'Esprit de conquête et de l'Usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, ouvrage où abondent les sentimens généreux, où dominent les vérités utiles, où les paradoxes ont de l'éclat, peut-être même ne manquent pas de solidité, sont toujours défendus avec un esprit rare et une puissante fécondité de raisons, et lors même qu'ils pourroient être contestés ou combattus avec avantage, ne seroient encore que les illusions d'un esprit élevé qui, en rassemblant toutes les chances possibles contre l'injustice, l'oppression et le malheur des hommes, s'en exagère peut-être et le nombre et la force, et veut quelquefois un peu trop juger de ce qui est et de ce qui sera, par ce qui devroit toujours être.

Ces deux derniers écrits de M. Benjamin de Constant sont certainement des ouvrages de circonstance ; il ne pourroit le nier lui-même du premier, qui, malgré les principes généraux dont il s'étaie, les vues générales qu'il propose, la forme théorique, abstraite et indépendante de tel événement particulier, et du caractère singulier de tel individu qu'il revêt, a toutefois été évidemment et uniquement inspiré par les conquêtes et l'usurpation du dernier usurpateur et

(1) Un vol. in-8°. Prix : 3 fr. 50 c., et 4 fr. 50 c. par la poste.
A Paris, chez H. Nicolle, libraire, rue de Seine, n°. 12 ;
Et chez le Normant, même rue, n°. 8.

de l'Europe, en même temps qu'un moyen d'affoiblir de quelque chose l'excès dangereux de sa prépondérance maritime.

— Mgr le duc d'Angoulême, Madame Royale, duchesse d'Angoulême, et Mgr le duc de Berry, ont honoré ce soir l'Opéra de leur présence. On donnoit *La Caravane* et le ballet de *l'Enfant prodigue*. LL. AA. RR. ont été accueillies avec transport par les nombreux spectateurs qui remplissoient la salle et les corridors. Nous rendrons compte demain, dans le Feuilleton, de cette représentation.

— L'Empereur de Russie est parti hier, à six heures du matin, pour Boulogne; le Roi de Prusse, qui part demain de Paris, rejoindra S. M. dans ce port, où se trouve le duc de Clarence depuis trois jours, et d'où ces deux souverains feront voile pour l'Angleterre. On croit généralement que le grand-duc Constantin ne quittera Paris que lundi.

— S. M. l'Empereur d'Autriche a quitté hier la capitale. Pendant son séjour à Paris, ce souverain, soit dans les grands intérêts à la discussion desquels il a pris part, soit dans les relations qu'il a permis d'établir avec sa personne, a su faire reconnoître ses vertus publiques et privées, la pureté de ses intentions, la modération de son caractère, et la modestie qui a présidé à toutes ses démarches, comme la sagesse à ses entretiens. On n'oubliera pas ces belles paroles émanées de sa bouche, que *les peuples les plus heureux ne sont pas ceux dont les souverains ont le règne le plus brillant* : paroles dignes d'un monarque qui gouverne ses sujets avec le même amour qu'il porte à son auguste et nombreuse famille. La nation française comptera toujours au nombre des motifs de son respect et de sa gratitude pour le prince, son abnégation de tout sentiment qui auroit pu mettre obstacle au grand œuvre de la paix générale, et surtout l'attachement dont il a donné une si grande preuve à la Maison de Bourbon, et les efforts par lesquels il a contribué à son rétablissement sur le trône.

— On assure que le général Maison est nommé gouverneur de Paris.

— Par décision de Mgr le chancelier de France, M. Tiolier, graveur général des monnaies, vient de nouveau d'être *spécialement et exclusivement* chargé de la gravure et confection des sceaux, timbres et cachets à l'usage des cours royales, tribunaux civils et de commerce, et justices de paix.

— La ville de Sedan regrette sincèrement M. Jean-Abraham-André Poupart de Neuflize, maire de cette ville, et membre de la Légion-d'Honneur. Ce négociant, un des plus riches de France, est mort dans la nuit du 28 au 29 du mois dernier, à la suite d'une longue maladie.

Cinq ordonnances du Roi, en date du 12 mai, déterminent la force da l'organisation des troupes de terre *pour le pied de paix*. En voici l'analyse.

Artillerie. — 44 articles.

Le corps de l'artillerie sera composé d'un état-major-général; de huit régimens d'artillerie à pied, de 1414 hommes chacun, officiers, sous-officiers et soldats; de quatre régimens d'artillerie à cheval, de 412 hommes chacun; d'un bataillon de pontonniers, de 537 hommes; de 12 compagnies d'ouvriers d'artillerie, de 68 hommes chacuna; de 4 escadrons du train d'artillerie, de 271 hommes chacun; de 428 employés à la suite du corps.

Les établissemens d'artillerie se composent de 8 écoles de régiment. Une *école des élèves*, à Metz, 8 arsenaux de construction, 3 fonderies de bouches à feu (Douai, Strasbourg et Toulouse); 7 manufactures d'armes; 4 arrondissemens de forges pour la fonte des projectiles; 30 directions territoriales; 40 sous-directions. Les arrondissemens des directions seront fixés à la paix.

On admettra à la solde de retraite les officiers qui, par l'ancienneté de leurs services, leurs blessures ou leurs infirmités, ont des droits acquis à une pension d'après les réglemens. (*Cet article est répété dans chacune des ordonnances.*)

Tous les autres officiers seront conservés dans le corps avec les grades dont ils sont actuellement pourvus, et employés de la manière que l'ordonnance indique. Les officiers mis en non activité et les officiers surnuméraires jouiront de la moitié de leur solde d'activité. Les deux tiers des emplois qui viendront à vaquer seront donnés aux officiers surnuméraires ou en non activité; l'autre tiers des emplois sera donné à l'avancement. A dater de 1815, les officiers appelés en activité joindront leur poste au 1er mai, et ceux qui rentreront en non activité le quitteront à la même époque.

La solde restera telle qu'elle est fixée par les derniers réglemens.

La force totale de l'artillerie et des corps qui en font partie est, en sous-officiers et soldats, de 14 350 hommes; en employés, de 424; et en officiers, de 1219. Parmi les officiers, il y aura 10 lieutenans-généraux, 12 maréchaux-de-camp, 48 colonels, 23 majors, et 93 chefs de bataillon ou d'escadron.

Génie. — 27 articles.

Les attributions du corps du génie, en temps de paix, sont l'inspection générale des frontières et des troupes de l'arme, la direction des travaux d'entretien et d'augmentation des places fortes, des batteries et du casernement, et la surveillance des canaux qui intéressent la défense des frontières.

Ses établissemens sont le comité central des fortifications, le dépôt des plans et archives des fortifications, 26 directions du génie sur le continent, et 3 dans les îles y compris la Corse; la direction de l'arsenal du génie, 31 sous-directions, et 3 écoles de régimant.

Le corps du génie sera composé d'un état-major, de trois régimens de sapeurs et de mineurs, d'una compagnie d'ouvriers, d'une compagnie du train du génie, d'une école d'élèves, de trois écoles régimentaires et des gardes du génie.

La force d'un régiment sera de 1227 hommes, dont 60 officiers et 1167 sous-officiers et soldats; la compagnie d'ouvriers de 126, dont 4 officiers; celle du train, de 98 hommes, dont 3 officiers.

L'article 7 est ainsi conçu : « Une commission mixte, composée » d'officiers-généraux pris dans les deux armes, sera chargée plus » tard de faire un rapport sur la question de savoir s'il est convenable » au bien de notre service de séparer les écoles maintenant réunies à » Metz, et sur les moyens d'opérer cette séparation. »

La force totale du génie sera de 587 officiers, et de 3728 sous-officiers et soldats. Il y aura en outre 9 professeurs d'école et 500 gardes.

Organisation des corps d'infanterie et de cavalerie de la vieille-garde. 5 articles.

1. L'infanterie de la vieille garde formera deux régimens de 4 bataillons chacun; le premier régiment portera le nom de Corps royal des grenadiers de France; et le second, celui de Corps royal des chasseurs à pied de France.

2. Il sera formé des troupes à cheval de la vieille-garde, un régiment sous la dénomination de Corps royal des cuirassiers de France; un régiment sous le nom de Corps royal des dragons de France; un régiment sous le nom de Corps royal des chasseurs à cheval de France, et un régiment sous le nom de Corps royal des chevau-légers-lanciers de France.

3. Tous ces régimens d'infanterie et de troupes à cheval auront la même composition que les régimens de leur arme respective dans l'armée de ligne.

4. Les officiers, sous-officiers et soldats de ces corps, recevront des appointemens et une solde supérieure proportionnée à celle qui avoit été fixée pour la vieille-garde; ils continueront aussi à jouir des prérogatives individuelles et du rang qui leur étoit assigné dans l'armée.

Infanterie. — 19 articles.

Il y aura 90 régimens d'infanterie de ligne. Chaque régiment aura trois bataillons.

---

conquérant qui ait pesé sur l'Europe, et n'est que l'histoire philosophiqua de sa chute et des causes qui l'ont amenée. Loin de le nier du second, il avoue qu'il a *été forcé de rédiger son travail avec rapidité*, afin de saisir l'à-propos, de paroître à temps, et de ne pas manquer l'instant favorable, et, pour ainsi dire, la semaine où il devoit être lu et exciter l'attention publique. Mais c'est le propre du talent de produire des ouvrages qui survivent aux circonstances qui les ont fait naître. Je ne doute nullement que cette flatteuse destinée ne soit le partage des deux derniers ouvrages de M. Benjamin de Constant. Le premier a d'ailleurs pour objet une question qui, quoique née du moment, pourra souvent encore se reproduire, et ne sera jamais entièrement et pour toujours résolue. Le second, il faut l'espérer, n'aura pas cet avantage: les esprits agités par leurs diverses opinions et leurs divers systèmes, vont enfin se reposer dans la constitution qui nous sera incessamment donnée par le Roi; la quastion sera donc terminée: mais il est des Mémoires, en petit nombre il est vrai, qui sont encore lus après que le procès a été jugé; il en sera de même des *Réflexions* de M. Benjamin de Constant, quoique la précipitation du travail, qu'il confesse lui-même, s'y fasse sentir en quelques endroits auxquels un esprit tel que le sien auroit pu donner d'heureux développemens, et qui peut-être ne paroissent un peu foibles et un peu ternes que par le voisinage de morceaux très forts et très brillans. Deux ou trois questions, toujours curieuses, même lorsqu'elles sont décidées, donneront encore du prix à cet écrit où elles sont discutées avec finesse, subtilité et profondeur, qualités qui sembleroient s'exclure, et s'allient toutefois merveilleusement dans les ouvrages de M. Benjamin de Constant.

Le dernier qu'il vient de publier a paru un peu tard, et m'est parvenu plus tard encore : je suis donc obligé d'en parler avec précipitation, pour ne pas perdre entièrement moi-même l'à-propos hors duquel je n'ai point, comma M. Benjamin de Constant, le droit de me faira lire. Le public gagnera, au reste, à catte précipitation: ayant peu le temps de penser et de réfléchir, je me servirai des pensées et des réflexions de M. Benjamin de Constant; je le citerai beaucoup, et je vais d'abord citer un morceau de sa préface où il donne d'une constitution, une idée excellente, bien différente de celle que, pour le malheur de la France, en avoit conçue le côté gauche de l'Assemblée Constituante : « Une constitution n'est point un acte d'hostilité, » c'est un acte d'union qui fixe les relations réciproques du mo- » narque et du peuple, et leur indique les moyens *de se soutenir, de* » *s'appuyer, de se seconder mutuellement.* » Les Anglais se vantent que tel est l'esprit de leur constitution; mais ils ne purent l'obtenir avec la succession légitima de leurs rois, et ce fut au moins un grand malheur; car, comme l'observe M. Benjamin de Constant, c'est alors seulemant que *la pensée d'un pacte rompu et d'une succession intervertie n'eût point troublé leur jouissance; tous les vœux auroient pu se réunir, tous les scrupules être contens, toutes les délicatesses de la conscience calmées, la puissance des souvenirs satisfaite.* « Que la » France, continue-t-il, jouisse de ce bonheur! qu'elle voie se com- » biner, par de nobles et inébranlables garanties, un pouvoir consti- » tutionnel et une dynastie révérée, ce qui est antique et ce qui est » juste, ce qui est imposant et ce qui est raisonnable, ce que le passé » consacre et ce que le présent demande, et qu'elle soit tout à-la fois » libre et loyale, énergique et fidèle! »

Dans toute constitution ce qu'il y a de plus important et en même temps de plus difficile, c'est l'organisation *des pouvoirs*, c'est leurs rapports mutuels, leur action réciproque, leurs prérogatives particulières, leurs concours nécessaires dans certains cas, l'indépen-

Chaque bataillon sera composé de 6 compagnies, dont une de grenadiers, 4 de fusiliers et une de voltigeurs.

Le premier régiment d'infanterie de ligne prendra la dénomination de régiment *du Roi*; le 2e, celle de régiment de la *Reine*; le 3e, *Dauphin*; le 4e, *Monsieur*; le 5e *Angoulême*; le 6e, *Berri*; le 7e, *Orléans*; le 8e, *Condé*; le 9e, *Bourbon*; le 10e portera le nom de *Colonel-Général*.

Il sera ultérieurement donné des noms aux autres régimens d'infanterie de ligne.

Il y aura 15 régimens d'infanterie légère. Chaque régiment sera de 3 bataillons; chaque bataillon de 6 compagnies, dont une de carabiniers, 4 de chasseurs et une de voltigeurs.

La force d'un régiment d'infanterie sera de 1329 hommes, parmi lesquels 67 officiers; la force totale de l'infanterie de ligne et légère, en officiers, sous-officiers et soldats, 144,795 hommes, dont un quart au moins sera en congé.

Dans l'amalgame, qui aura lieu pour la formation de chacun des cent cinq régimens, les officiers et sous-officiers de tout grade seront placés titulairement, suivant leur rang d'ancienneté, soit qu'ils se trouvent maintenant titulaires, soit qu'ils se trouvent à la suite.

La solde restera telle qu'elle est établie par les réglemens en vigueur.

Outre les officiers nécessaires pour le complet des corps, il sera conservé à la suite de chaque régiment et suivant l'ordre d'ancienneté, sauf les modifications indispensables, un chef de bataillon, un adjudant-major, six capitaines, six lieutenans et six sous-lieutenans, y compris un quartier maître, qui, de même que les officiers titulaires, seront payés sur le pied d'activité.

Tous les autres officiers, sans distinction de grade, y compris ceux qui reviendront des prisons de guerre après l'organisation effectuée, seront admis à jouir, dans leurs foyers, d'un traitement égal à la moitié des appointemens d'activité.

Les deux premiers tiers des emplois qui viendront à vaquer dans les corps d'officiers appartiendront exclusivement: savoir: ceux de colonel et de major, aux colonels et aux majors en non activité, dans l'ordre de leur ancienneté; ceux de chefs de bataillon, capitaines, lieutenans et sous-lieutenans à la suite, aussi dans l'ordre de leur ancienneté. Le Roi se réserve la nomination à l'autre tiers des emplois de tout grade qui viendront à vaquer. Au fur et à mesure que des officiers à la suite seront appelés à remplir des emplois en pied, des officiers en non activité seront appelés à remplacer ceux qui passeront de l'emploi à la suite à l'emploi titulaire. Les officiers en non activité rouleront pour leur rappel, sur la totalité de l'arme à laquelle ils appartiennent, d'après l'ordre du tableau général qui sera dressé par ancienneté pour chaque arme.

Les officiers à la suite, et ceux en non activité, concourront, avec les officiers titulaires, pour les emplois de tous les corps qui pourront être créés par la suite; jusqu'à ce que les officiers désignés pour la solde de retraite, le traitement de réforme ou de non activité, aient reçu leur ordre de départ, ils resteront à leur régiment et y recevront leur traitement d'activité. (*Cette alinéa, contenu dans les articles 17 et 18 de cette ordonnance, se trouve également dans l'ordonnance sur la cavalerie, articles 21 et 22.*)

Cavalerie. — 23 Articles.

Il y aura 56 régimens de cavalerie, savoir:

Carabiniers, 2; cuirassiers, 12; dragons, 15; lanciers, 6; chasseurs, 15; hussards, 6.

Chaque régiment sera de quatre escadrons; chaque escadron de deux compagnies.

La force de chacun des 56 régimens sera de 602 hommes et de 42 officiers; la force totale de la cavalerie sera de 23... officiers, 33,665 sous-officiers et soldats, 3248 chevaux d'officiers, 26,264 chevaux de troupe.

Il y aura dans chaque régiment de dragons, lanciers, chasseurs et hussards, une compagnie d'elite; elle sera la première du régiment.

Les deux régimens de carabiniers formeront une brigade, et prendront la dénomination de *corps de carabiniers de Monsieur*.

Les premiers régimens de chaque arme porteront les noms de *régimens du Roi, de la Reine, du Dauphin*, etc.

Les appointemens et indemnités des officiers, et la solde des soldats et sous-officiers, restent tels qu'ils sont établis par les réglemens en vigueur, etc. etc.

ARTICLES OFFICIELS.

ORDONNANCES DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Sur la proposition de notre ministre de la guerre, avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. La croix de l'Ordre militaire de Saint-Louis est accordée à nos cousins MM. les maréchaux de France ci-après nommés:

MM. Moncey, duc de Conegliano; Jourdan; Masséna, duc de Rivoli; Augereau, duc de Castiglione; Soult, duc de Dalmatie; Brune; Mortier, duc de Trévise; Ney, duc d'Elchingen; Victor, duc de Bellune; Oudinot, duc de Reggio; Marmont, duc de Raguse; Macdonald, duc de Tarente; Suchet, duc d'Albufera; Gouvion Saint-Cyr; Lefebvre, duc de Dantzick; Pérignon.

2. Sont également nommés chevaliers de Saint-Louis, MM. les lieutenans-généraux d'infanterie Clauzel, Compans, Curial, Drouet, Dessaix, Dessoles, Gazan, Gérard, Grenier, Lauriston, Ledru des Essarts, Leval, Lecourbe, Marchand, Maison, Mathieu, Michaud, Ricard, Souham, Vilatte, Friant, Vignolle.

Sont nommés chevaliers de Saint-Louis, MM. les lieutenans-généraux de cavalerie Belliard, Bordessoult, Doumerc, Kellermann, Lagrange, Latour-Maubourg, Milhaud, Nansouty, Pajol, Sébastiani.

Sont nommés chevaliers de Saint-Louis, MM. les lieutenans-généraux d'artillerie Sorbier, Dulauloy.

Sont nommés chevaliers de Saint-Louis, MM. les lieutenans-généraux du génie Marescot, Rogniat.

Est nommé chevalier de Saint-Louis, M. l'inspecteur en chef aux revues Dennié.

Est nommé chevalier de Saint-Louis, M. l'ordonnateur en chef Marchant.

3. La croix de Saint-Louis est également accordée à notre ministre de la marine, le baron Malouet.

Paris, le 1er juin 1814. *Signé* LOUIS.

Au château des Tuileries, le 1er juin 1814.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, etc.,

Vu les articles 4 et 5 de l'ordonnance rendue en notre nom, le 27 avril, par notre bien-aimé frère, MONSIEUR, lieutenant-général du Royaume, lesquels ont pour objet de faire jouir les villes de l'affranchissement des exercices chez les débitans de boissons, moyennant la perception aux portes, en remplacement du droit de détail, d'une taxe additionnelle aux droits d'entrée et d'octroi, calculée de manière à assurer au trésor l'équivalent du droit remplacé.

Voulant accélérer l'effet de cette disposition, en faveur des communes auxquelles elle peut être applicable, en mettant les conseils municipaux à même d'émettre leur vœu, dès-à-présent, et prévenir cependant toute interruption dans le recouvrement des droits dus à notre trésor pendant le temps nécessaire à l'examen de ces demandes et à la discussion des tarifs;

Ouï le rapport de notre ministre des finances, notre conseil d'Etat entendu, avons ordonné ce qui suit:

Art. 1er. Nos préfets sont autorisés à réunir immédiatement les conseils municipaux des communes où la perception du droit en remplacement peut être établie. Les délibérations de ces conseils sur cet objet, seront communiquées aux directeurs de la régie pour avoir leurs observations, et transmises ensuite par les préfets, avec leur avis, à notre directeur-général des impositions indirectes, sur le rapport duquel notre ministre des finances prononcera s'il y a lieu ou non à accueillir la demande.

2. Jusqu'à ce que cette décision soit notifiée aux communes, les exercices seront continués et les droits perçus dans l'intérieur des villes, conformément aux réglemens actuellement en vigueur.

Signé LOUIS.

ORDRE DU JOUR.

Le premier moment qui suit la signature de la paix est celui où l'opération relative à la nouvelle organisation de l'armée doit recevoir son activité. Déjà un grand nombre des corps de toutes les armes est en marche pour se rendre sur les points désignés pour effectuer l'amalgame prescrit par l'ordonnance du Roi du 12 mai, et ce mouvement, qui a dû s'opérer d'abord dans les départemens situés en deçà de la ligne de démarcation tracée par l'armistice du 23 avril,

---

dance de chacun d'eux dans quelques autres, d'où résulte, pour tous les individus, protection, sûreté, libre exercice et sage garantie de tous leurs droits naturels, et, pour la nation entière, dignité, considération, stabilité. Jusqu'ici, les publicistes n'avoient distingué que trois pouvoirs, le pouvoir exécutif, le pouvoir représentatif et le pouvoir judiciaire. M. Benjamin de Constant en distingue un quatrième qu'il met à la tête de tous les autres pour les régir, les juger dans certains cas, les contenir dans de justes bornes, modérer leurs excès, les prévenir même; c'est le *pouvoir royal*, pouvoir qui, dans une monarchie, est naturellement dévolu au roi; mais qui est tellement nécessaire dans tout gouvernement, qu'il doit même exister dans une république. C'est, dit l'auteur, pour avoir méconnu ce principe où avoir mal placé ce pouvoir, que les plus florissantes républiques ont péri. Si le roi n'étoit en effet que *le pouvoir exécutif*, comment destitueroit-il les ministres, qui ne sont que l'action du pouvoir exécutif? comment dissoudroit-il le corps représentatif qui est une autorité non moins constitutionnelle que le pouvoir exécutif? Mais, par ce *pouvoir royal* qui lui est inhérent, il domine tous les autres, et surtout lorsque ceux-ci voudroient abuser; *c'est une force préservatrice et réparatrice sans être hostile.* « L'action du pouvoir » exécutif, continue l'auteur, est-elle irrégulière, le Roi, (en appliquant cette force) destitue le pouvoir exécutif; l'action du pouvoir » exécutif devient-elle funeste, le Roi fait usage de son *veto*, ou il » dissout le corps représentatif; enfin, l'action même du pouvoir judiciaire est-elle fâcheuse, en tant qu'elle applique à des actions » individuelles des peines générales trop sévères, le Roi tempère cette » action par son droit de faire grâce. » Il faut lire toute cette théorie dans l'auteur même, où elle est développée d'une manière fort ingénieuse; seulement, je trouve que la constitution anglaise ne lui fournit pas, comme il l'annonce, un très bon exemple ni un parfait modèle de ce *pouvoir royal*. En Angleterre, c'est plus souvent en effet la chambre des communes qui destitue les ministres que le Roi; car, pour ne pas abuser des termes, il faut regarder comme la cause et le principe de la destitution, celui qui force à destituer: or, il n'est pas douteux que le parlement, et surtout la chambre des communes, n'exerce impérieusement cette influence sur le Roi. M. de Constant avoue lui-même qu'il n'y a qu'un seul exemple d'un ministre qui, d'ailleurs soutenu par la nation entière, fut maintenu par le roi contre le vœu des communes.

L'inconvénient de traiter en quelques lignes, et d'obscurcir ainsi, ou même de rendre tout-à-fait méconnoissables, d'importantes théories qui demanderoient plus de développemens, me force à passer sous silence ou à indiquer seulement par leur titre plusieurs questions pleines d'intérêt par elles-mêmes, et par les idées neuves qu'elles suggèrent à l'auteur, et les nouveaux points de vue sous lesquels il les considère; telle est la question sur l'élection populaire et directe; celle sur l'indépendance des juges et contre l'établissement des tribunaux extraordinaires; ce dernier morceau a un double mérite. Il prouve que M. Benjamin de Constant n'a pas attendu pour attaquer la tyrannie qu'il n'y eût plus de tyrannie, et qu'il n'affecte pas, comme tant d'autres si dociles sous le joug, de vouloir s'armer de précautions contre elle lorsqu'elle n'est plus à craindre. Dans toutes ces discussions, il joint à beaucoup de profondeur, beaucoup d'esprit; on sera peut-être étonné de ces éloges, on ne s'attendoit pas que l'esprit dût briller dans de pareilles matières: mais l'esprit, quand il est de bon aloi, s'étend à tout, s'applique à tout, et ne gâte jamais rien. M. Benjamin de Constant en a mis beaucoup surtout dans ses *Réflexions sur les Discours écrits*; il veut les proscrire dans le corps représentatif. « Quand les orateurs, dit-il, se bornent à lire ce qu'ils » ont écrit dans le silence de leur cabinet, ils ne discutent plus, ils

va s'exécuter avec la même rapidité dans les départemens situés à l'est du Royaume, d'après la marche des troupes alliées qui se portent au-delà du Rhin et hors de nos frontières. En conséquence, MM. les officiers-généraux qui sont chargés de l'organisation, sont invités à se rendre sans délai dans les divisions qui leur sont affectées, afin de commencer leur travail, pour les corps qui se trouvent déjà réunis, ou de le préparer pour ceux qui sont ou vont être dirigés vers leurs respectives destinations. La nouvelle répartition de MM. les inspecteurs a été ordonnée par le Roi, ainsi qu'il suit :

Pour l'infanterie.

MM. les lieutenans généraux :
Dupont de Chaumont, dans la 1re division militaire ;
Fririon, dans la 2e division militaire ;
Lorencey, dans la 3e *idem* ;
Molitor, dans la 4e *idem* ;
De Schwenbourg, dans la 5e *idem* ;
Lecourbe, dans la 6e et 18e *idem* ;
Charpentier, dans la 7e *idem* ;
Sémelé, dans la 19e division et place d'Avignon ;
Grenier, dans les places de Toulon et Marseille ;
Compans, dans les 9e et 10e divisions ;
Vilatte, dans la 11e *idem* ;
Maurice Mathieu, dans les 12e et 20e *idem* ;
Clausel, dans la 13e *idem* ;
Foy, dans la 14e *idem* ;
Michaud, dans la 15e *idem* ;
Duhesme, dans les places de Douai, Arras et Aire ;
Musnier de la Converserie, dans les places de Boulogne, Calais, Saint-Omer et Dunkerque ;
Rottembourg, dans les places de Cambrai, Landrecies, Lequesnoy, Maubeuge ;
Gazan, dans les places de Lille, Valenciennes et Condé ;
Leval, dans les 21e et 22e divisions militaires ;
Milet-Mureau, dans la 23e *idem*.

Pour la cavalerie.

MM. les lieutenans-généraux :
Marquis de Lagrange, dans les 1re et 21e divisions militaires ;
Bordessoult, dans la 2e *idem* ;
Digeon, dans les places de Thionville, Sarre-Louis et Sarguemines ;
Laroste, dans les places de Metz, Pont-à-Mousson et Toul ;
Kellermann, dans les places de Lunéville et Nancy ;
Merlin, dans la 5e division militaire ;
Saint-Germain, dans les places de Besançon, Gray et Vesoul ;
Roussel d'Hurbal, dans les places de Lons-le-Saulnier, Dôle et Vienne ;
Doumerc, dans les 9e, 10e et 11e divisions militaires ;
Defrance, dans la 12e *idem* ;
La Ferrière, dans les 13e et 22e *idem* ;
Milhaud, dans la 14e division militaire et la place de Rouen ;
Tilly, dans les places d'Abbeville, Amiens, Arras et Hesdin ;
Pully, dans les places de Lille, Maubeuge et Cambrai.

Par un précédent ordre du jour, il a été ordonné à tous les officiers qui se trouvoient à Paris d'en sortir et de se rendre dans les chefs-lieux des départemens où les inspecteurs-généraux doivent opérer leur travail, et quoiqu'il soit sans doute superflu de rappeler ces ordres, il importe néanmoins à la régularité de l'opération de l'amalgame et à l'intérêt de ces officiers, de les prévenir formellement que s'ils ne se présentent point aux inspecteurs-généraux, ils seront censés avoir renoncé à tous leurs droits d'admission dans les nouveaux corps ou dans les états-majors des divisions militaires. Il est donc nécessaire que tous les officiers en général, appartenant à des corps ou isolés et sans troupes, aillent concourir devant les généraux organisateurs, à la nouvelle organisation de l'arme où ils ont droit d'être admis. Leur absence non motivée les feroit rayer du tableau de leur grade.

La mission de MM. les inspecteurs-généraux a un grand but. Elle va assurer le sort de l'armée, réparer l'extrême désordre que le dernier gouvernement y avoit jeté, et la réorganiser sur des bases stables et conformes aux principes militaires. S. M. compte d'autant plus sur le zèle de MM. les généraux-inspecteurs et sur leur intention éclairée à apprécier les services, l'instruction des officiers de tous grades et leur dévouement à son trône, que son affection pour sa brave armée se manifeste toute entière dans les dispositions si particulièrement favorables de son ordonnance du 12 mai.

S. M. a chargé son ministre de la guerre de lui rendre compte très fréquemment des progrès de cette nouvelle organisation, et de lui désigner les officiers-généraux et autres qui mériteront d'attirer ses regards bienveillans et ses bontés royales.

Le ministre de la guerre,
Le lieutenant-général comte Dupont.

Paris, le 1er juin 1814.

— Dans un ordre du jour en date d'hier 2 juin, M. le général Dessolles annonce à la garde nationale de Paris qu'elle escortera demain S. M. au Corps-Législatif, et gardera le lieu des séances. Lundi, jour de l'arrivée des troupes françaises à Paris, elles occuperont leurs anciens postes, et la garde nationale ne conservera plus que ceux qu'elle doit occuper d'après le but et la nature de son institution. Le même ordre contient un témoignage public de la reconnoissance de la garde nationale envers les augustes souverains alliés et leurs généraux, pour les marques honorables de confiance qu'elle en a reçues pendant leur séjour à Paris. « La garde nationale, dit M. le commandant en chef, apprend avec un vif regret le départ de ces illustres princes : elle ne les a vus qu'environnés de tout l'appareil de leur puissance, et a gardé une réserve que lui inspiroit le sentiment de la dignité française. Un jour peut-être, elle les verra visitant cette même capitale, qu'ils ont conservée aux sciences, aux arts, à la civilisation. C'est alors qu'elle sera libre de faire éclater les sentimens qu'inspire à des cœurs français la mémoire d'une conduite si noble, et qui annonce une si juste connoissance de ce qui fait la grandeur réelle et la véritable gloire des Rois. »

A la fin de l'ordre du jour, M. le général Dessolles fait part à la garde nationale de la lettre suivante, que lui a adressée M. le général Sacken, avant son départ de Paris.

Paris, 2 juin 1814.

« Monsieur le général,

» Au moment où mes fonctions de gouverneur cessent dans la ville » de Paris, je ne puis pas m'empêcher de vous exprimer ma sensi» bilité pour les heureux rapports qui ont si intimement régné entre » la garde nationale de cette capitale et les troupes alliées. Cette asso» ciation des braves de la France avec les braves des autres contrées » de l'Europe, deviendra un jour pour la postérité un objet d'admi» ration, comme elle sera pour les peuples actuels un lien durable » d'estime et de bienveillance réciproques.

» Votre sagesse, général, a si puissamment concouru à former et » à entretenir cette bonne harmonie, que je ne puis m'éloigner de » Paris sans vous offrir ma reconnoissance.

» Agréez, Monsieur le général, l'assurance de ma haute considé» ration. » *Le général en chef*, signé Sacken.

MINISTERE DE LA GUERRE.

S. M. ayant fait mettre de nouveaux fonds à la disposition du ministre de la guerre, il sera payé un troisième mois de solde et d'appointemens à toute l'armée. Dupont.

— MM. les officiers, maréchaux-des-logis, brigadiers et gardes-du-corps sont prévenus que le travail pour la nouvelle formation sera clos le 15 de ce mois, et que, passé ce délai, ceux qui ne se seront pas présentés à leurs capitaines respectifs, ou qui ne leur auront pas justifié des causes de leur absence, ne pourront pas y être admis.

Paris, le 2 juin 1814. Le duc de Grammont.

Cours de la Bourse. — *Du 3 juin.*

	à 30 jours	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	57 1/2	58 1/2
Londres.	18f 70c 60.	18f 50c
Hambourg.		180

Cinq pour cent cons. Jouiss. du 22 mars 1814. — 61f 50c 75c 60c 61f 80c 75c 80c 75c 65c 60c 65c

Actions de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1er janvier. — 1025f 1030f 1027f 50c 1025f 1027f 50c 1025f 1027f 50c.

» amplifient ; ils n'écoutent point, car ce qu'ils entendroient ne doit » rien changer à ce qu'ils vont dire : ils attendent que celui qu'ils vont » remplacer ait fini ; ils n'examinent pas l'opinion qu'il défend, ils » comptent le temps qu'il emploie, et qui leur paroît un retard. » Alors il n'y a plus de discussions ; chacun reproduit des objections » déjà réfutées, chacun laisse de côté tout ce qu'il n'a point prévu, tout » ce qui dérangeroit son plaidoyer terminé d'avance. Les orateurs se » succèdent sans se rencontrer ; s'ils se réfutent, c'est par hasard : ils » ressemblent à deux armées qui défileraient, en sens opposé, l'une » à côté de l'autre, s'apercevant à peine, évitant même de se regar» der de peur de sortir de la route irrévocablement tracée. » De ces considérations parfaitement vraies, et extrêmement ingénieuses, l'auteur passe à une nouvelle qui n'est pas moins propre à appuyer son opinion, c'est celle du *besoin de faire effet*, commun à tous les hommes, mais particulièrement aux Français. L'homme le plus médiocre voudra donc produire *un effet quelconque* ; « car, ajoute l'au» teur, notre vanité est humble en même temps qu'elle est effrénée ; » elle aspire à tout, et se contente de peu ; à la voir exposer ses pré» tentions, on la diroit insatiable ; à la voir se repaître des plus petits » succès, on admire sa frugalité.... Si donc vous ouvrez une car» rière, où chacun puisse faire quelque pas, personne ne voudra se » refuser cet avantage ; chacun se donnera son jour d'éloquence, et » une heure de célébrité : chacun pouvant faire un discours écrit ou » le commander, prétendra marquer son existence législative, et les » assemblées deviendront des académies, avec cette différence que les » harangues académiques y décideront et du sort et des propriétés, » et même de la vie des citoyens. » L'auteur appuie ensuite son opinion par des exemples. « J'ai vu, dit-il, des représentans chercher » des motifs de discours, pour que leur nom ne fût pas étranger aux » grands mouvemens qui avoient eu lieu ; le sujet trouvé, le discours » écrit, le résultat leur étoit indifférent. » Cependant, je le demande à M. de Constant, croit-il avoir obvié à tous les inconvéniens en proscrivant la lecture des discours écrits ? L'homme desireux de *faire effet* ne pourra-t-il pas écrire son discours à loisir, l'apprendre par cœur, le débiter comme s'il étoit improvisé, et ménager ainsi à sa vanité un succès de plus ; enfin, cette opinion ne seroit-elle pas naturellement née dans l'esprit d'un homme qui, au talent d'écrire, joint la facilité d'improviser ?

A de fort bons raisonnemens, M. de Constant en mêle quelquefois de moins concluans : par exemple, pour prouver que le corps représentatif doit être renouvelé en entier, il fait voir le mauvais effet des renouvellemens par tiers ou par cinquième dans nos assemblées législatives ; mais ne pourroit-on pas opposer avec autant de raison à son système le renouvellement en entier de l'assemblée constituante dont les successeurs, encore plus ennemis qu'elle de l'ordre, détruisirent et son propre ouvrage et ce qu'elle avoit respecté, *progeniem vitiosiorem ?* A.

Réflexions sur le Commerce de France, (Deuxième suite). Système continental ; arts manufacturiers ; anciennes franchises des ports ; traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Par M. Garonne, ancien député de la ville et du commerce de Cette près l'assemblée constituante. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Ant. Bailleul, rue Helvétius, n°. 71 ;
Chez Mongie, libraire, boulevard Montmartre, n°. 7 ;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Indiquer les matières dont traite cet ouvrage, c'est en faire suffisamment connoître l'importance en ce moment.

Nota. Les Réflexions et la première suite se trouvent aux mêmes adresses. Prix : 3 fr. 75 c., et 4 fr. 50 c. par la poste.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.
Lubeck, 23 *mai.*

Le prince Royal de Suède a adressé la proclamation suivante à son armée :

Le prince Royal de Suède à ses frères d'armes.

Soldats ! un conquérant aussi formidable par ses vues que par ses moyens menaçoit d'envahir l'Europe, et faisoit gémir l'Allemagne sous le poids de sa puissance. La Suède conçut le noble dessein de coopérer à l'affranchissement des peuples de la Germanie ; mais, avant d'envoyer ses défenseurs sur un sol étranger, elle devoit se prémunir contre un pays limitrophe soumis à l'influence de l'ennemi général. En empêchant la formation d'une confédération du Nord, votre roi avoit, à la vérité, préservé la patrie du malheur de devenir province d'un autre Empire ; mais il ne pouvoit assurer sa liberté sans donner à la nation suédoise les Norwégiens pour amis. Des traités solennels furent conclus ; ils garantissent à la Suède l'union de la Norwège ; et le roi de Danemarck, en cédant, par celui de Kiel, ses droits sur ce pays, a donné à ces traités un caractere sacré et inviolable.

Soldats ! avant que ces traités soient exécutés, point de repos pour nous ! point de tranquillité pour nos familles ! point de prospérité pour le Nord !

Soldats ! l'Allemagne est libre, et vous avez contribué à sa délivrance. Un prince auquel le bien-être des Norwégiens avoit été confié, veut sacrifier leur bonheur, en refusant, malgré la volonté nationale, d'exécuter un traité qui, indépendamment des autres avantages accordés au Danemarck, lui a rendu les duchés de Schleswig et de Holstein, que ce prince doit desirer de gouverner un jour. S'il persiste à méconnoître la voix du devoir et de la raison, si nous sommes réduits à la malheureuse nécessité de faire valoir, par la force des armes, la teneur des traités et les droits de la Suède, rappelez-vous, soldats, que ce n'est point à la nation norwégienne que nous faisons la guerre ; que ce ne sont que les instigateurs qui l'égarent qu'il faudra punir, et les hommes qui continuent de dominer sur elle que nous devons combattre. Ménagez des freres aveugles qui, revenus de leur erreur, reconnoîtront que le gouvernement suédois, en desirant l'union des deux pays, n'a eu d'autre vue que d'assurer la tranquillité du Nord, et de rendre les Norwégiens libres et indépendans.

Soldats ! c'est pénétré de la même confiance avec laquelle je vous ai conduits sur les rivages que nous allons quitter, que je vous menerai remplir les devoirs glorieux auxquels les intérêts de la patrie vous appellent. Vous les remplirez, parce que vous êtes Suédois ; Dieu bénira notre cause, parce qu'elle est juste !

A mon quartier-général de Lubeck, le 21 mai 1814.

CHARLES-JEAN.

Les commissaires que les souverains alliés envoient en Norwège sont, pour la Russie, le comte Orloff, qui est déjà arrivé à Copenhague ; pour l'Autriche, le général baron de Steigentesch, qui a passé le 15 à Altona ; pour la Prusse, le major de Martens : on ne connoît point encore le commissaire de la part de l'Angleterre. On prétend que les troupes alliées resteront à Altona jusqu'à ce que les Suédois aient occupé la Norwège.

FRANCE.
PARIS, 4 *juin.*

SEANCE ROYALE.

A trois heures après midi, le ROI est parti du château des Tuileries pour se rendre au Corps-Législatif qui tient encore ses séances au Palais-Bourbon. Le cortége de S. M. étoit précédé par la gendarmerie et la garde à cheval ; ensuite venoient douze voitures de la cour, attelées de huit chevaux chacune, et destinées pour les princes, pour les ministres, les maréchaux de France, les ducs et pairs, les capitaines des gardes, etc. Dans la voiture du ROI étoient Mgr le duc d'Angoulême au fond et à gauche de S. M. ; et sur le devant, Mgr le duc de Berri et Mgr le duc d'Orléans. La marche du cortége étoit fermée par la garde nationale à pied et par la gendarmerie de l'armée d'Espagne. Malgré la pluie, une foule immense remplissoit les Tuileries, les quais et toutes les rues que devoit parcourir le cortége jusqu'au Palais-Bourbon. Des acclamations non interrompues de *vive le Roi !* ont retenti pendant tout le passage de Sa Majesté.

Dès le matin, un concours immense de peuple s'étant porté vers le palais Bourbon, à onze heures les portes ont été ouvertes et dans un instant la salle a été remplie.

Au milieu de cette réunion, les regards du public se sont portés tour-à-tour sur M. Linch, cet illustre maire de Bordeaux, qui le premier des fonctionnaires publics a donné le signal du retour de l'autorité légitime ; sur le P. Elizée, qui par son zèle et ses talens vient de seconder si heureusement la science et l'habileté du docteur Hallé pour la conservation d'un prince justement adoré ; sur l'avocat M. de Sèze, qui a honoré à jamais son nom et sa profession, en consacrant ses talens à la défense d'un Roi malheureux, et en s'associant aux efforts et aux dangers du vertueux Malesherbes ; sur le général Sacken, sur ce guerrier qui n'est terrible que dans les combats, si doux, si modeste après la victoire, et qui partage la joie de la France délivrée comme s'il étoit lui-même Français.

On savoit que, dans la nuit, des lettres closes avoient été distribuées au nom du ROI aux sénateurs conservés, et à différentes personnes que le ROI appeloit concurremment avec eux à former la chambre des pairs. Les spectateurs observoient curieusement les personnes qui alloient s'asseoir sur les bans réservés aux sénateurs. Le premier qui ait paru est le vieux comte de Viosmesnil, ancien chef d'état-major de l'armée de Condé, qui, malgré ses quatre-vingts années, seroit encore au besoin un des plus fermes défenseurs du trône et de la patrie.

A trois heures et demie, des cris de *vive le Roi !* qui retentissoient autour de la salle, ont annoncé l'arrivée de S. M. Tout le monde s'est levé. Six anciens ducs et pairs de France ont ouvert la marche : c'étoient les ducs d'Uzès, de Rohan Chabot, de Luynes-Chevreuse, de Fitzjames, de Mortemart et de Saint-Aignan. Venoient ensuite MM. les maréchaux de France : Berthier, duc de Wagram ; Oudinot, duc de Reggio ; Ney, duc d'Elchingen ; Marmont, duc de Raguse ; Macdonald, duc de Tarente. Après ces guerriers, dont la France royale s'honorera toujours, paroissoit le doyen des guerriers français, Mgr le prince de Condé. Les ducs d'Angoulême, de Berry et d'Orléans suivoient. Deux princes étoient absens, MONSIEUR, dont la santé n'est pas encore parfaitement rétablie, et celui qui est inconsolable d'avoir été père, le duc de Bourbon.

Enfin le ROI a paru au bruit des acclamations universelles. Il a traversé la salle avec dignité, et est monté sur son trône en s'appuyant légèrement sur le bras du duc de Grammont. A la droite du ROI étoient assis, sur deux pliants, les ducs d'Angoulême et d'Orléans ; à gauche, également sur des pliants, le duc de Berry et le prince de Condé.

A côté du prince de Condé étoit assis, sur un pliant noir, M. Dambray, chancelier de France.

Au-dessous du trône et des princes étoient sur des banquettes les ministres de S. M., MM. le prince de Bénévent, l'abbé de Montesquiou, Malouet, Dupont, Louis, Ferrand, de Jaucourt, le général Beurnonville, le général Dessolles, le duc de Dalberg.

Le ROI, après avoir salué l'assemblée, s'est assis et s'est couvert. Alors, d'une voix ferme qui remplissoit merveilleusement la vaste enceinte de la salle, il a improvisé un discours qui a ravi tous les auditeurs d'attendrissement et d'admiration. En attendant que nous puissions le donner textuellement à nos lecteurs, nous hasarderons d'en faire connoître quelques traits, autant que notre mémoire a pu les retenir.

« Mon premier soin, en remontant sur le trône de mes » pères, a été de rendre la paix à la France. A une guerre » universelle qui depuis si long-temps désoloit la France » et l'Europe a succédé une reconciliation universelle.

» La gloire de l'armée est intacte ; les Rois et les peuples » qui d'ennemis sont devenus nos amis, rendent hommage » à la valeur française. Les chef-d'œuvre des arts, conquis » par elle resteront dans nos musées ; ils nous appartien» dront desormais par un droit plus sacré que celui de la » victoire. »

» Le commerce va refleurir. Il nous procurera à des prix » modérés toutes ces denrées que l'usage et le temps ont » rendues de première nécessité. Les échanges entre nations » vont reprendre leur cours. Nos manufactures pourront se » pourvoir des matières premières nécessaires à leur pros» périté.

» Je vous promets un long calme au-dehors. L'Europe » n'en a pas moins besoin que la France, et nos vœux » sont ceux du Monde entier. La tranquillité intérieure ne » sera pas moins l'objet de mes efforts, qui, je l'espère, » seront secondés par tous mes fidèles sujets. Tout nous » promet donc le plus heureux avenir.

» Toutefois, au milieu de l'allégresse générale un dou» loureux souvenir afflige sans cesse mon cœur.

(Ici la voix de S. M. a éprouvé une altération sensible.)

» Je suis né auprès du trône, mais j'espérois n'être jamais » que le plus fidèle sujet du ROI. Pourquoi faut-il que » ce soit d'exécuter tous les nobles projets qu'il avoit con» çus pour le bonheur de son peuple ? Heureusement l'es» prit de cet excellent Roi vit et vivra toujours dans ce » testament, monument admirable de bonté et d'amour. » C'est les yeux fixés sur ce testament que j'ai arrêté les

» bases de la charte constitutionnelle que je destine à la
» France. Puissent mes espérances n'être pas trompées !

» Mon chancelier va vous faire connoître mes intentions. »

Nous ne nous flattons pas d'avoir saisi fidèlement les paroles de S. M. ; mais quand nous pourrions les avoir rendues avec fidélité, nous dirions encore comme cet orateur athénien, en parlant de Demosthènes : « *Que seroit-ce, si vous l'aviez entendu lui même !* »

Le discours du Roi a été accueilli par des cris d'amour et d'admiration. La salle retentissoit de ces mots si doux pour des Français : VIVE LE ROI ! VIVENT LES BOURBONS !

Monseigneur le chancelier a pris la parole, et après un discours éloquent que nous ferons connoître, a remis la charte constitutionnelle à M. Ferrand, ministre d'Etat, qui en a donné lecture. En voici le texte fidèlement transcrit :

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

A tous ceux qui ces présentes, verront, salut ;

« La divine Providence, en nous rappelant dans nos » Etats après une longue absence, nous a imposé de » grandes obligations. La paix étoit le premier besoin de » nos sujets ; nous nous en sommes occupés sans relâche ; et » cette paix si nécessaire à la France, comme au reste de » l'Europe, est signée. Une charte constitutionnelle etoit » sollicitée par l'état actuel du Royaume ; nous l'avions » promise, et nous la publions. Nous avons considéré que, » bien que l'autorité toute entière résidât en France dans » la personne du Roi, nos prédécesseurs n'avoient point » hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des » temps ; que c'est ainsi que les communes ont dû leur » affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et » l'extension de leurs droits à Saint-Louis et à Philippe-le-Bel ; que l'ordre judiciaire a été établi et developpé » par les lois de Louis XI, d'Henri II et de Charles IX ; » enfin, que Louis XIV a reglé presque toutes les parties » de l'administration publique par différentes ordonnances » dont rien encore n'avoit surpassé la sagesse.

» Nous avons dû, à l'exemple des Rois nos prédécesseurs, apprécier les effets des progrès toujours croissans » des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont » introduits dans la société, la direction imprimée aux » esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations » qui en sont résultées ; nous avons reconnu que le vœu de » nos sujets pour une charte constitutionnelle étoit l'expression d'un besoin réel ; mais en cedant à ce vœu, nous » avons pris toutes les précautions pour que cette charte » fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers » de commander : des hommes sages, pris dans les premiers corps de l'Etat, se sont réunis à des commissaires » de notre conseil, pour travailler à cet important » ouvrage.

» En même temps que nous reconnoissions qu'une constitution libre et monarchique devoit remplir l'attente de » l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que » notre premier devoir envers nos peuples étoit de conserver » pour leur propre intérêt les droits et les prérogatives de » notre couronne. Nous avons esperé, qu'instruits par l'expérience, ils seroient convaincus que l'autorité suprême » peut seule donner aux institutions qu'elle établit, la force, » la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue ; » qu'ainsi, lorsque la sagesse des rois s'accorde librement » avec le vœu des peuples, une charte constitutionnelle peut » être de longue durée ; mais que quand la violence arrache » des concessions à la foiblesse du gouvernement, la liberté » publique n'est pas moins en danger que le trône même. » Nous avons enfin cherché les principes de la charte constitutionnelle dans le caractère français et dans les monumens vénérables des siècles passés. Ainsi, nous avons vu » dans le renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale, et qui doit lier tous les souvenirs à toutes » les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps » modernes.

» Nous avons remplacé, par la Chambre des députés, ces » anciennes assemblées du Champs-de-Mars et de Mai, et » les Chambres du Tiers-Etat, qui ont si souvent donné » tout-à-la-fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, » de fidélite et de respect pour l'autorité des Rois. En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes » écarts avoient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de » l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant » notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la » grande famille, nous n'avons su répondre à l'amour dont » nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des » paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher à » notre cœur, c'est que tous les Français vivent en frères, » et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité » qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons » aujourd'hui.

» Sûrs de nos intentions, *forts de notre conscience*, nous » nous engageons, devant *l'assemblée* qui nous écoute, à » être fidèles à cette charte constitutionnelle, nous réservant » d'en jurer le maintien, avec une nouvelle solennité, » devant les autels de celui qui pèse dans la même balance » les rois et les nations.

» A ces causes, nous avons volontairement, et par le » libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour » nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la » charte constitutionnelle qui suit :

Droits publics des Français.

Art. 1er. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

II. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.

III. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

IV. Leur liberté individuelle est également garantie ; personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.

V. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

VI. Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat.

VII. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitemens du trésor royal.

VIII. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

IX. Toutes les propriétés sont inviolables sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entr'elles.

X. L'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

XI. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration, sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

XII. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du Gouvernement du Roi.

XIII. La personne du Roi est inviolable et sacrée ; ses ministres sont responsables ; au Roi seul appartient la puissance exécutive.

XIV. Le Roi est le chef suprême de l'Etat, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois de l'administration publique, et fait les réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'Etat.

XV. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens.

XVI. Le Roi propose la loi.

XVII. La proposition de la loi est portée, au gré du Roi, à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

XVIII. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

XIX. Les chambres ont la faculté de supplier le Roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paroît convenable que la loi contienne.

XX. Cette demande pourra être faite par chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret : elle ne sera envoyée à l'autre chambre par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

XXI. Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du Roi ; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

XXII. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

XXIII. La liste civile est fixée, pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avenement du Roi.

De la Chambre des Pairs.

XXIV. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

XXV. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la chambre des députés des départemens ; la session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

XXVI. Toute assemblée de la chambre des pairs, qui seroit tenue hors du temps de la session de la chambre des députés, ou qui ne seroit pas ordonnée par le Roi, est illicite et nulle de plein droit.

XXVII. La nomination des pairs de France appartient au Roi : leur nombre est illimité ; il peut en varier les dignités, les nommer à vie, ou les rendre héréditaires selon sa volonté.

XXVIII. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

XXIX. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.

XXX. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance ; ils siégent immédiatement apres le président, mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

XXXI. Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du Roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui auroit été fait en leur présence.

XXXII. Toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secretes.

XXXIII. La chambre des pairs connoît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, qui sont définis par la loi.

XXXIV. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.

De la chambre des Députés des départemens.

XXXV. La chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux dont l'organisation sera determinée par les lois.

XXXVI. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

XXXVII. Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

XXXVIII. Aucun député ne peut être admis dans la chambre s'il n'est âgé de quarante ans, et s'il ne paie une contribution directe de mille francs.

XXXIX. Si néanmoins il ne se trouvoit pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins mille francs de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de mille francs, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

XL. Les électeurs qui concourent à la nomination des députés, ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne paient une contribution directe de 300 fr., et s'ils ont moins de trente ans.

XLI. Les présidens des colléges électoraux seront nommés par le Roi, et de droit, membres du collége.

XLII. La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

XLIII. Le président de la chambre des députés est nommé par le Roi, sur une liste de cinq membres présentée par la chambre.

XLIV. Les séances de la chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elles se forment en comité secret.

XLV. La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

XLVI. Aucun amendement ne peut être fait à une loi s'il n'a été proposé ou consenti par le Roi, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

XLVII. La chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôts; ce n'est que d'après que ces propositions ont été acceptées, qu'elles peuvent être portées à la chambre des pairs.

XLVIII. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu s'il n'a été consenti par les deux chambres, et sanctionné par le Roi.

XLIX. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

L. Le Roi convoque, chaque année, les deux chambres; il les proroge, et peut dissoudre celle des députés des départemens; mais dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

LI. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

LII. Aucun membre de la chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis la poursuite.

LIII. Toute pétition à l'une ou à l'autre des chambres, n'y peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

Des Ministres.

LIV. Les ministres ne peuvent être membres de la chambre des pairs et de la chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

LV. La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la chambre des pairs qui seule a celui de les juger.

LVI. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits, et en détermineront la poursuite.

De l'Ordre judiciaire.

LVII. Toute justice émane du Roi; elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

LVIII. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.

LIX. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existans, sont maintenus; il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

LX. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

LXI. La justice de paix est également conservée; les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

LXII. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

LXIII. Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et tribunaux extraordinaires; ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prevôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire.

LXIV. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs, et dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

LXV. L'institution des jurés est conservée. Les changemens qu'une plus longue expérience feroit juger nécessaires, ne peuvent être effectués que par une loi.

LXVI. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra pas être rétablie.

LXVII. Le Roi a le droit de faire grâce et de commuer les peines.

LXVIII. Le Code civil et les lois actuellement existantes, qui ne sont pas contraires à la présente charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Droits particuliers garantis par l'Etat.

LXIX. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

LXX. La dette publique est garantie: toute espèce d'engagement pris par l'Etat avec ses créanciers, est inviolable.

LXXI. La noblesse ancienne reprend ses titres; la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté, mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

LXXII. La Légion-d'Honneur est maintenue. Le Roi déterminera les réglemens intérieurs et la décoration.

LXXIII. Les colonies seront régies par des lois et des réglemens particuliers.

LXXIV. Le Roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente charte constitutionnelle.

Articles transitoires.

LXXV. Les députés des départemens de France qui siégeoient au corps législatif lors du dernier ajournement, continueront de siéger à la chambre des députés, jusqu'à remplacement.

LXXVI. Le premier renouvellement d'un cinquième de la chambre des députés aura lieu au plus tard en l'année 1816, suivant l'ordre établi dans les séries.

Nous ordonnons que la présente charte constitutionnelle, mise sous les yeux du sénat et du corps législatif, conformément à notre déclaration du 2 mai, sera envoyée incontinent à la chambre des pairs et à celle des députés.

Donné à Paris, l'an de grâce 1814, et de notre règne le 19e.

Signé LOUIS

Visa, D'AMBRAY.

Par le Roi,

L'abbé DE MONTESQUIOU.

Après la lecture de la charte constitutionnelle, M. le chancelier a lu la liste des personnes nommées par le Roi à la Chambre des Pairs. Nous avons retenu les noms suivans:

M. de Talleyrand, archevêque de Reims; MM. les évêques de Langres et de Châlons; MM. les ducs de Richelieu, de Levis, de Maillé, de Clermont-Tonnerre, de Coigny, de Laval-Montmorency, de Praslin, d'H[illegible], de Luxembourg, de Valentinois, de Brancas, de Saulx-Tavannes, de Broglie, de Lavauguyon, de Choiseul, M. le prince Joseph de Monaco, M. le Bailli de Crussol, M. le comte de Viosmenil, M. le marquis de Clermont-Gallerande, M. le comte Charles de Damas, M. le duc de Duras, M. le prince de Chalais, M. le prince de Beneven., M. le duc de Plaisance; MM. les maréchaux ducs de Wagram, d'Elchingen, de Raguse, de Reggio, de Trevise, de Dantzick, de Valmy, etc.

Il paroît que tous les ducs et pairs, et ducs héréditaires ont été appelés par S. M.

Parmi les sénateurs conservés, nous avons distingué les noms de MM. les comtes Journu-Aubert, Colchen, Dejean, Beauharnais, D'Harville, Klein, Colaud, Lanjuinais, Casabianca, Lebrun de Rochemont, Saulès, Gonvion, Beurnonville, Villemenzi, d'Agnesseau, Cornet, Emmery, Berthollet, Moneville, Herwyn, Clément de Ris, Laplace, Davous, Redon, Lemercier, Beaumont, Abrial, Lenoir-Laroche, Perree, de Montbadon; Boissi-d'Anglas, Dedelay-d'Agier, Demont, Ferino, Dupont, Canclaux, d'Aboville, Curial, Latour-Maubourg, Deperre, Destutt-Tracy, Chollet, Garnier, Volney, de Jaucourt, Hedouville, Lamartilliere, Pastoret, Thèvenard, Valence, Vaubois, Doulcet de Pontecoulant, Lecoulteux de Canteleu, Barthelemy, Rampon, de Semonville, de Lespinasse, Fabre de l'Aude, d'Ambarrère, Cornudet, Dupuis, de Saint-Vallier, Porcher, Sainte-Suzanne, Chaptal, Vimar, Tascher, Vernier, Fontanes, le cardinal de Bayane, de Chasseloup-Laubat, de Gassendi, de Barbé-Marbois, le duc de Cadore, le comte de Ségur.

M. Barthélemy est nommé provisoirement vice-président de la chambre des pairs, et M. Félis Faulcon vice-président de la Chambre des députés.

Cette liste est loin d'être complète, nous réparerons demain les omissions en donnant la liste officielle.

Mgr le chancelier a ensuite donné communication de quatre déclarations royales. La première a pour objet le traitement des sénateurs conservés, et même de ceux qui, parmi les nouveaux pairs, n'ont pas assez de fortune pour soutenir convenablement leur dignité. A cet effet, S. M. réunit les dotations du sénat au domaine de la couronne, à l'exception des biens confisqués par les lois révolutionnaires, ces biens devant être rendus à leurs légitimes propriétaires. Le traitement des pairs est fixé à 36,000 fr.; leurs veuves pourront obtenir de S. M. des pensions de 6000 fr.

Par la deuxième, S. M. donne à la Chambre des pairs le palais et le jardin du Luxembourg; les revenus et les dépenses de la Chambre des pairs seront sous la direction d'un grand référendaire, nommé par le Roi, révocable à volonté; S. M. nomme grand référendaire M. le comte Semonville.

Par la troisième, S. M. conserve aux députés des départemens en activité le traitement dont ils ont joui jusqu'à ce jour, ordonne que provisoirement la partie du Palais-Bourbon, actuellement à l'usage du Corps-Législatif, reste provisoirement affectée à la Chambre des députés, de la manière qui sera déterminée par le Roi avec M. le prince de Condé.

En vertu de la quatrième ordonnance, S. M., conformément aux anciennes constitutions françaises, aucun étranger ne pourra siéger, à compter de ce jour, ni dans la Chambre des pairs, ni dans celle des députés, à moins que par d'importans services rendus à l'Etat, il n'ait obtenu du Roi des lettres de naturalisation ratifiées par les deux Chambres.

Après ces diverses communications, M. le chancelier a appelé les pairs et les députés à prêter serment à S. M. Les pairs et les députés se sont successivement approchés du trône, et ont prêté le serment dont le chancelier leur a donné lecture.

Le serment prêté, Mgr le chancelier a invité les pairs à

se rendre de suite à leur palais pour y commencer leurs fonctions. Il a également invité MM. les députés à se mettre en séance.

S. M. s'est alors levée aux cris répétés de *vive le Roi!* Elle est sortie dans le même ordre qu'elle étoit entrée, et elle est arrivée aux Tuileries à cinq heures et demie.

Première séance publique de la chambre des députés.

(Présidence de M. Felix Faulcon.)

La chambre des députés des départemens se réunit à l'issue de la séance royale.

M. le chevalier Chappuis propose de voter sur-le-champ une adresse de remercîment à S. M. Cette proposition, mise aux voix, est unanimement adoptée.

M. Challon propose de nommer, à la majorité absolue, une commission de cinq membres chargés de sa rédaction. Un autre membre demande qu'elle soit élue à la majorité relative. Le comte Charles de Beaumont propose à la chambre de choisir sur-le-champ et par acclamation, les cinq membres qui composoient la commission extraordinaire de décembre 1813, MM. Laisné, Raynouard, Maine-Biran, Flaugergues et Gallois.

Cette proposition, vivement appuyée, passe à une grande majorité.

La séance est levée et ajournée à demain à midi.

La chambre des pairs s'est assemblée à cinq heures, a voté une adresse de remercîmens à S. M., et s'est ajournée à onze heures du soir pour en entendre la lecture.

S. M. le roi de Prusse a quitté aujourd'hui la capitale. Témoin des sentimens qu'ont emportés avec eux les augustes souverains dont le départ a précédé le sien, ce prince a pu se convaincre qu'il les partage sans réserve : il n'a pu en douter en recevant les hommages francs et sincères qui l'ont accompagné en tous lieux, lorsque, suivi des jeunes héritiers de son nom, il visitoit nos monumens, et nos établissemens consacrés aux lettres, aux sciences et aux arts. Il sembloit, dans ses entretiens intéressans avec les conservateurs de ces établissemens, chercher l'occasion de procurer à ces princes d'utiles et instructives leçons, après leur avoir donné lui-même les plus grandes de toutes, en leur montrant, par son exemple, qu'un souverain ne craint rien de l'adversité, lorsque chez ses sujets l'esprit public se compose de l'affection et de la fidelité qu'ils lui portent. La nation française se plaira toujours à compter ce prince parmi ceux qui, par la fermeté de leur caractère et la droiture de leurs intentions, ont éminemment contribué à la restauration de la monarchie.

— Tout ce qui restoit de troupes alliées à Paris et dans les environs, s'est mis en route ce matin.

— Le Roi a écrit la lettre suivante au général baron de Sacken, en lui envoyant son portrait placé sur une superbe boîte enrichie de diamans. Les expressions pleines de bonté du Roi ont comblé de bonheur le général de Sacken ; elles sont pour lui le plus auguste témoignage, qu'en secondant les intentions magnanimes de son souverain en faveur de la ville de Paris, il a fait du bien et son devoir.

Paris, le 3 juin 1814.

« Monsieur le général baron de Sacken, sachant apprécier la conduite que vous avez tenue envers ma bonne » ville de Paris, et le soin que vous avez pris d'alléger, » autant que possible, les fardeaux qu'avoient à supporter » mes sujets, je desire vous transmettre ici les témoignages » de ma haute estime, de ma satisfaction, et l'assurance » de tous mes sentimens pour vous. Sur ce, je prie Dieu » qu'il vous ait, Monsieur le général baron de Sacken, en » sa sainte garde. *Signé* LOUIS.

— La ville de Paris, voulant témoigner au général Sacken toute sa reconnoissance pour le bon ordre qui a régné dans la capitale pendant qu'il en a eu le gouvernement, lui a offert une épée à poignée d'or, enrichie de diamans, une carabine et une paire de pistolets garnis en or : ces armes sont des chefs-d'œuvre.

— Les députations du conseil-général du commerce de France, des bureaux de bienfaisance de Paris, de différens consistoires de la confession d'Augsbourg établis en France; celles des départemens du Cantal, de Tarn et Garonne, et d'un très grand nombre de villes, ont été admises à l'audience du Roi. S. M. a répondu à toutes ces députations qu'elle recevoit avec plaisir l'hommage de leurs sentimens, et qu'elles pouvoient compter sur ses soins et sur sa protection.

— Mercredi 1er juin, la députation du conseil-général du département de la Dordogne a eu l'honneur d'être présentée au Roi. Les députés du département au Corps-Législatif et un grand nombre des personnes les plus notables du Périgord, qui se trouvoient à Paris, se sont réunis à la députation. On y voyoit MM. le prince de Chalais, les comtes Elie de Périgord, Archambeau de Talleyrand, de Lostange, d'Authefort, de Saint-Aulaire, de Lubersac, Duleau, Ducluzel; les marquis d'Allemans, d'Aloigny, d'Abzac, de Cherval, de Vertillac; le vicomte de Rastignac, de Beaumont, de Laroque, le baron de Segonzac, le comte Maxime de Malet, le chevalier de Chabans, etc. Le marquis de Fayolle, président de la députation, a porté la parole, et S. M. a bien voulu répondre qu'elle étoit satisfaite des sentimens de fidélité exprimés dans cette adresse ; qu'elle venoit de donner la paix à la France pour long-temps, et qu'elle alloit s'occuper de son bonheur intérieur. Cette nombreuse députation est allée ensuite offrir ces respects à la famille royale : Mad. la duchesse d'Angoulême a daigné lui dire qu'elle accompagneroit avec plaisir son auguste époux, lorsque S. A. R. retourneroit dans les départemens méridionaux de la France, où sa présence a excité tant d'enthousiasme et d'amour.

— Mgr le duc de Berry a passé hier, à Saint-Germain-en-Laye, la revue du beau régiment de chasseurs à cheval *de Berry*. S. A. R. a commandé elle-même les manœuvres.

— S. Em. Mgr. le cardinal Consalvi vient d'arriver à Paris.

— M. Della Genga, archevêque de Tyr et nonce de Sa Sainteté en France, est le même qui a été précédemment revêtu d'un pareil titre en Allemagne, et qui passa, il y a quelques années, par Paris, en retournant à Rome. Un journal dit qu'il vient pour complimenter le Roi sur son retour, et qu'il n'est chargé d'aucune négociation relative aux affaires de l'Eglise, *étant certain*, ajoute-t-il, *que le Pape, qui est à peine à Rome, n'a pu reprendre l'administration générale de l'Eglise d'après les formes accoutumées.* Nous ne voyons pas ce qui empêcheroit le Pape de s'occuper des affaires de l'Eglise avant d'être arrivé à Rome, et nous ne savons pas quelles sont ces *formes accoutumées* qu'il n'a pas encore remplies. Le Saint Père peut envoyer un nonce de Césène comme de Rome. Il peut, quelque part qu'il soit, reprendre le soin et la sollicitude de toutes les églises, que la violence seule l'obligeoit de suspendre ; et il paroît certain, en effet, que M. Della Genga ne vient point seulement pour féliciter S. M., et que sa mission a un autre but plus important. On donne même à ce sujet des détails qui semblent positifs, mais qu'il ne nous convient pas de publier. Il faut attendre patiemment du temps et de l'autorité ce que l'on jugera à propos de nous apprendre.

— Il a été publié dans tous les ports maritimes de France une ordonnance royale portant, 1°. que pendant toute la durée de la guerre actuelle entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, aucun bâtiment ne pourra être armé dans les ports du Royaume pour le compte des puissances belligérantes ; 2°. qu'aucun sujet français ne pourra prendre d'intérêt dans leurs armemens.

— Dans toutes les églises du royaume on célèbre des services expiatoires en l'honneur des Rois Louis XVI et Louis XVII, de la Reine Marie-Antoinette d'Autriche, de Mad. Elisabeth de France et de Mgr le duc d'Enghein.

— Le corps du maréchal prince Poniatowski avoit été provisoirement déposé dans la cathédrale de Nanci. Par ordre exprès de S. M. l'Empereur Alexandre, la dépouille mortelle de ce guerrier a été remise aux troupes polonaises pour être transférée à Varsovie, et y recevoir les honneurs de la sépulture dus au rang de l'illustre défunt.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 4 juin.*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	57 1/4	58 1/4
Londres.	18f 60c	18f 50c
Hambourg.		180

Cinq pour cent cons. Jouiss. du 22 mars 1814. — 62f 25c 40c 25c 62f 30c 40c 20c 30c 25c 40c 50c 40c 25c 15c 62f 62f 15c 62f 62f 10c 5c 62f.

Actions de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1er janvier. — 1032f 50c 1035f 1030f 1027f 50c.

SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Iphigénie en Aulide, la Dansomanie.

THÉATRE FRANÇAIS.

La Partie de Chasse de Henri IV, Turcaret.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Le Tonnelier, Jean de Paris, les Héritiers Michau.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et le Laboureur, la Servante Maîtresse, l'Auberge de Calais.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ANGLETERRE.

Londres, 29 mai.

Nous avons ouï dire qu'une illustre dame a refusé la demande en mariage qui a été faite d'elle de la part du prince d'Orange. Le délai apporté au message que l'on s'attendoit à voir envoyer au parlement à l'occasion de cette union, donne un degré de probabilité aux rumeurs qui circulent à cet égard. (*The Observer.*)

Du 30.

Samedi 28, on a reçu la nouvelle d'une indisposition grave du Roi S. M. étoit tourmentée de cruelles douleurs d'entrailles. Nous apprenons aujourd'hui avec la plus grande satisfaction que S. M. se porte beaucoup mieux.

Du 31.

On a remarqué que depuis la longue visite que le prince Régent a faite mercredi dernier à S. A. I. la duchesse d'Oldenbourg, elle voyoit plus fréquemment Mad. la princesse Charlotte de Galles.

La flotte russe est sur le point de retourner dans la Baltique. La première division, sous le commandement de l'amiral Crown, fera voile sous peu de jours de Blackstakes; la seconde, sous l'amiral Tate, la suivra dans trois ou quatre semaines.

Du 1er juin.

Des lettres arrivées par les dernières malles, portent que le duc de Wellington est arrivé à Madrid. Sa seigneurie est autorisé par l'Angleterre et par ses alliés, à traiter des moyens de mettre l'Espagne dans la position exigée par l'état actuel de l'Europe. On ajoute qu'il a eu des conférences avec les hommes qui ont la confiance du jeune Roi, dont le résultat a été le consentement donné par ce dernier à la convocation immédiate et légale des cortès. Cette assemblée devra s'occuper de discuter et de déterminer avec sagesse et maturité une constitution pour l'Espagne, conforme aux vœux du peuple et à l'état actuel de l'Europe. (*The Courier.*)

Extrait d'une lettre de Malte du 4 avril.

« La peste continue ses ravages à Gozo; il meurt chaque jour trois ou quatre personnes dans le village de Garcia. Le nombre des morts est déjà de soixante-dix. Les personnes attaquées sont envoyées à l'hôpital établi dans l'île pour les pestiférés. Celles qui sont soupçonnées d'avoir eu des communications avec elles, campent sous des tentes, et sont sous la garde d'un cordon de troupes. Le village infecté contient environ mille quatre cents habitans; il est situé près de la tour du Géant. Les vaisseaux dont les chargemens sont destinés pour la Sicile et Malte, doivent aller premièrement en Sicile, parce qu'on ne laisse pas entrer dans les ports de cette île les vaisseaux qui viennent de Malte. »

S'il faut en croire les dernières lettres de Rio-Janeiro, sous la date du 25 mars, le prince Régent de Portugal n'étoit point, à cette époque, dans l'intention de revenir en Europe.

Le comte d'Yarmouth, et lord Charles Bentinck sont nommés pour accompagner, en qualité de chambellan, LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse pendant leur séjour dans cette île.

Tous nos journaux contiennent la correspondance suivante :

La Reine à la Princesse de Galles.

Du château de Windsor, le 23 mai 1814.

« La Reine croit qu'il est de son devoir de ne pas perdre de temps pour informer la princesse de Galles qu'elle a reçu une communication de son fils le prince Régent, qui porte « que S. M. la Reine, » ayant fait connoître au public son intention de tenir deux cercles » dans le mois suivant, il doit déclarer qu'il ne croit pas pouvoir se » dispenser de paroître à la cour de son auguste mère, et qu'il desire » qu'on sache que, pour des raisons dont il est seul juge, il a pris » l'invariable détermination de ne jamais se rencontrer avec la prin- » cesse de Galles, soit en public, soit en particulier. »

» La Reine est ainsi placée dans la pénible nécessité de faire con- » noître à la princesse de Galles l'impossibilité où se trouve S. M. de » recevoir S. A. R. à ses cercles. » CHARLOTTE, R.

Réponse de la Princesse de Galles à la Reine.

« Madame,

» C'est avec la plus grande surprise et la plus profonde douleur que j'ai reçu la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'adresser, pour me défendre de paroître aux cercles publics que V. M. doit tenir le mois prochain.

» Je n'entreprendrai point avec V. M. des discussions qui seroient aussi pénibles pour elle que pour moi.

» V. M. connoît bien la tendre affection dont le Roi m'a toujours honorée jusqu'au moment de sa maladie, dont aucun de ses sujets n'a autant de raisons que moi de s'affliger. Vous savez que S. M. s'est plu à me donner les preuves les moins équivoques et les plus honorables de son attachement et de son approbation, en me recevant publiquement à sa cour, dans un moment où j'éprouvois des chagrins aussi cruels que peu mérités, et où sa protection m'étoit si nécessaire. Alors et depuis, il m'a toujours été permis d'offrir personnellement l'hommage de mes respects à V. M. Aujourd'hui, je suis sans protecteur; mais je ne puis oublier ce que je dois au Roi et à moi-même, au point d'abandonner mon droit de paroître à tout cercle public tenu par V. M.

» Cependant, afin de ne pas ajouter aux difficultés et aux embarras de V. M., je me conformerai dans cette circonstance à la volonté de S. A. R. le prince Régent, que V. M. m'a fait connoître; et je ne me présenterai pas aux cercles du mois prochain.

» Il y auroit de la présomption à moi de demander à V. M. les raisons du procédé choquant dont S. A. R peut seule être juge. Je ne suis coupable d'aucune offense; et c'est dans le confiance de mon innocence que je m'efforcerai de trouver la consolation de tous les chagrins que j'éprouve, et même de ce dernier le plus inattendu et le plus cruel de tous : on défend à moi seule de paroître devant V. M., pour lui offrir mes félicitations sur l'heureuse fin des calamités qui ont si long-temps affligé l'Europe, en présence des personnages illustres qui seront rassemblés à la cour de V. M., et avec lesquels je suis étroitement liée et par ma naissance et par mon mariage !

» Je supplie V. M. de faire en ma faveur un acte de justice, pour lequel, dans les circonstances présentes, V. M. est seule compétente. Je la prie de faire connoître à ces illustres étrangers, les motifs de considération personnelle pour V. M. qui ont pu seuls m'engager à renoncer à l'exercice du droit que j'ai de paroître devant vous. Je la prie de leur déclarer que je défie aujourd'hui, comme je l'ai fait dans tous les temps, la malice de mes ennemis de fixer sur moi l'ombre même d'une imputation qui pût me rendre indigne de la société et de l'estime de cette noble réunion.

» V. M., j'en suis certaine, ne trouvera pas mauvais que je me justifie moi-même du soupçon d'avoir manqué au respect que je dois à V. M., en rendant public le motif de mon absence de la cour dans un moment où mon devoir exigeroit ma présence. »

J'ai l'honneur d'être de V. M. la très humble belle-fille et servante, CHARLOTTE P.

Connaught-House, 24 mai 1814.

Lettre de la princesse de Galles au prince Régent.

« Monsieur, je suis encore une fois forcée, de m'adresser à V. A. R., et de vous soumettre les copies d'une note que j'ai eu l'honneur de recevoir de la Reine, et de la réponse que j'ai cru de mon devoir de faire à S. M. Ce seroit en vain que je voudrois pénétrer dans les raisons de cette déclaration alarmante de V. A. R., qu'elle a pris l'invariable détermination de ne jamais se rencontrer avec moi dans aucune occasion, soit en public, soit en particulier. Il a plu à V. A. R. de se constituer mon seul juge. Vous apercevrez, par ma réponse à S. M., que je n'ai été déterminée que par des motifs de considération personnelle pour S. M., à ne point user de mon droit de paroître devant elle à son cercle.

» Mais, Monsieur, il est de toute impossibilité de supposer que les expressions de V. A. R. contiennent une insinuation par laquelle il me seroit interdit de demander à V. A. R. quelles circonstances peuvent justifier le procédé qu'elle a jugé à propos d'adopter.

» Je me dois à moi-même, à ma fille, à la nation que mon honneur intéresse si profondément, de rappeler à V. A. R ce qui est connu d'elle, qu'après une persécution ouverte et des enquêtes mystérieuses, sur des accusations vagues, la méchanceté de mes ennemis est retombée entièrement sur eux, et que j'ai été rétablie par le Roi d'après l'avis de ses ministres, dans l'exercice entier de mon rang à cette cour, après que ma justification a été complète. Depuis la déplorable maladie du Roi, j'ai demandé à la face du parlement et de la nation à être jugée coupable ou déclarée innocente. J'ai été déclarée innocente, et je ne me soumettrai pas à être traitée en coupable.

» Monsieur, il est possible que V. A. R. refuse de lire cette lettre, mais le monde saura que je l'ai écrite, et l'on connoîtra mes véritables motifs pour réclamer, dans cette circonstance, les droits de mon rang. Des occasions peuvent se rencontrer (et une, je crois, n'est pas éloignée) où je dois paroître en public, et V. A. R. être aussi présente. V. A. R. a-t-elle bien considéré toute l'étendue de sa déclaration? V. A. R. a-t-elle oublié les approches du mariage de notre fille, et la possibilité de notre propre couronnement?

» Si je n'exerce point mes droits dans une circonstance où je ne suis pas absolument forcée de les réclamer, c'est pour délivrer, autant qu'il est en moi, la reine de la pénible situation où elle est placée par V. A. R.: ce n'est assurément point que je doute en aucune manière de mes droits, ou que je ne croie pas mériter d'en jouir.

» Monsieur, le moment que vous avez choisi pour ce procédé est particulièrement propre à m'en faire sentir l'amertume. Plusieurs illustres étrangers sont déjà arrivés en Angleterre, et je suis informé que parmi eux se trouve l'illustre héritier de la maison d'Orange, qui s'annonce lui-même comme mon futur gendre. Je suis injustement exclue de leur société. D'autres étrangers, d'un rang égal au vôtre, sont attendus pour se réjouir avec V. A. R. de la paix de l'Europe. Ma fille paroîtra, pour la première fois, dans la splendeur et l'éclat qui conviennent aux approches du mariage de l'héritière de l'Empire. C'est ce moment que V. A. R. a choisi pour me traiter avec une indignité non provoquée; de tous les sujets de S. M., je suis la seule privée, par l'ordre de V. A. R. de paroître à sa place pour y partager la joie générale, et jouir des sentimens d'orgueil et d'affection permis à toutes les mères, excepté à moi. »

Je suis, Monsieur, de V. A. R. la fidèle épouse,

Signé CAROLINE P.

Connaught-House, 20 mai 1814

La Reine à la princesse de Galles.

Au château de Windsor, 25 mai 1814.

« La reine a reçu, dans l'après-midi, la lettre de la princesse de Galles, datée d'hier, en réponse à la communication qu'elle a dû faire à S. A. R, d'après le désir du prince Régent. La reine est reconnoissante de la disposition exprimée par S. A. R. de ne pas discuter avec elle des sujets qui seroient pénibles pour l'une et pour l'autre.

» La reine croit devoir envoyer au prince Régent une copie de la lettre de la princesse Royale. S. M. n'auroit point hésité à instruire les illustres étrangers qui seront probablement présentés à sa cour, des circonstances qui empêcheront la princesse de Galles d'y paroître, si S. A. R. n'avoit pas rendu inutile l'accomplissement de ce desir, en faisant connoître son intention de rendre publique la cause de son absence. » CHARLOTTE R.

Réponse de la princesse de Galles à la Reine.

« La princesse de Galles a l'honneur d'accuser réception d'un note de la reine, datée d'hier. Elle demande la permission d'

à S. M. ses remercîmens pour son aimable condescendance, et pour la disposition exprimée par S. M. de communiquer aux illustres étrangers qui seront probablement présentés à la cour de S. M., les raisons qui ont déterminé S. A. R. à ne pas s'y présenter.

» Il ne paroît pas à S. A. R. que cette communication soit rendue moins nécessaire que la publicité que S. A. R. a le droit de donner aux motifs qui ont déterminé sa conduite. En conséquence, la princesse de Galles sollicite de nouveau les bons offices de S. M. dans une occasion où il est si nécessaire pour S. A. R. de n'être pas mal entendue.

» Connaugt-House, 26 mai 1814. »

La Reine à la princesse de Galles.

Au château de Windsor, 27 mai 1814.

« La reine ne peut se dispenser d'accuser la réception de la note de la princesse de Galles, datée d'hier, quoique cette note ne paroisse pas à S. M. demander d'autre réponse que celle qui a été donnée à S. A. R. dans la lettre précédente. »

FRANCE.

Paris, 5 *juin*.

SÉANCE ROYALE.

N. B. Nous rétablissons ici, d'après le Journal officiel, quelques faits échappés hier à notre attention. Empressés de donner à nos lecteurs une idée des nobles paroles du Roi, ils excuseront notre inexactitude. Lorsque l'âme est aussi profondément émue, il est difficile à la mémoire même la plus heureuse de conserver toute sa force et toute sa fidélité. Nous donnons aujourd'hui le texte de ce discours, qui sera désormais gravé dans le cœur de tous les Français. Nous y ajoutons l'éloquent discours de Mgr le chancelier de France, et le texte des quatre ordonnances du Roi, dont nous n'avons pu donner hier que l'analyse très abrégée :

Le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France; le marquis de Rochemore, maître des cérémonies, et MM. de Watrouville et de Saint-Félix, aides des cérémonies, précédés par vingt-cinq députés des départemens, ont été recevoir S. M. au bas de l'escalier du grand portique.

Le Roi, après s'être reposé quelques instans dans son appartement, s'est rendu dans la salle des séances. A l'entrée de S. M., l'assemblée entière s'est levée aux cris mille fois répétés de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* proférés avec un enthousiasme et une énergie qu'il seroit impossible d'exprimer et de décrire.

S. M. s'est placée sur son trône, ayant à sa droite S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême; à sa gauche, S. A. R. Mgr le duc de Berry; à droite de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, S. A. S. Mgr le duc d'Orléans; à gauche de S. A. R. Mgr le duc de Berry, S. A. S. Mgr le prince de Condé; M. le chancelier étoit assis sur son siége à bras, le grand-maître, le maître et les aides des cérémonies de France à leurs places accoutumées.

Deux de MM. les pairs ecclésiastiques et six de MM. les pairs laïcs, MM. les ministres-secrétaires d'État, les ministres d'État, MM. les maréchaux de France et premiers inspecteurs-généraux, une députation des grands-cordons et des grands-officiers de la Légion-d'Honneur, une députation de MM. les lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp étoient placés sur des banquettes au dessous et de chaque côté du trône; MM. les sénateurs, MM. les membres de la chambre des pairs qui avoient reçu des lettres closes de S. M., et MM. les députés des départemens, étoient placés en face du trône circulairement.

L'assemblée étoit debout et découverte. Le Roi s'est assis et couvert, et, par un signe, a invité chacun à s'asseoir. Un profond silence a régné.

S. M. a pris la parole, et a dit :

« Messieurs,

» Lorsque pour la première fois je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'État, des représentans d'une nation qui ne cesse de me prodiguer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

» J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes de la chrétienté. La guerre étoit universelle; le réconciliation l'est pareillement.

» Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a été transféré à aucune autre, et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres États acquièrent de sécurité accroît également la sienne, et par conséquent ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

» La gloire des armées françaises n'a reçu aucune atteinte; les monumens de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais, par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

» Les routes de commerce, si long-temps fermées, vont être libres. Le marché de la France ne sera plus seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie. Celles dont l'habitude lui a fait un besoin, ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite à s'en priver ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manufactures vont refleurir; nos villes maritimes vont renaître; et tout nous promet qu'un long calme au-dehors et une félicité durable au-dedans seront les heureux fruits de la paix.

» Un souvenir douloureux vient toutefois troubler ma joie. J'étois né, je me flattois de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois; et j'occupe aujourd'hui sa place! Mais, du moins, il n'est pas mort tout entier; il revit dans ce testament qu'il destinoit à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devois succéder! C'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage; c'est, pénétré des sentimens qui le dictèrent; c'est, guidé par l'expérience et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la charte constitutionnelle dont vous allez entendre la lecture, et qui asseoit sur des bases solides la prospérité de l'État.

» Mon chancelier va vous faire connoître avec plus de détail, mes intentions paternelles. »

Il seroit aussi difficile de dire avec quelle émotion profonde, avec quel sentiment d'attendrissement et de reconnoissance le discours de S. M. a été entendu, que de donner une juste idée de l'expression noble et touchante à-la-fois, de l'accent paternel, du ton pénétré, et de la sensibilité communicative avec laquelle ce discours a été prononcé. Les acclamations réitérées de l'assemblée, et de nouveaux cris de *vive le Roi!* ont éclaté de toutes parts.

Le Roi a ordonné au chancelier de France de donner communication de la charte constitutionnelle; alors la séance a pris un autre caractère; la nation alloit connoître ses droits et ses devoirs. Le plus profond silence a régné de nouveau.

Mgr le chancelier a pris la parole et a dit :

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés des départemens,

» Vous venez d'entendre les paroles touchantes et les intentions paternelles de S. M.; c'est à ses ministres à vous faire les communications importantes qui en sont la suite.

» Quel magnifique et touchant spectacle que celui d'un Roi qui, pour s'assurer de nos respects, n'avoit besoin que de ses vertus; qui déploie l'appareil imposant de la royauté pour apporter à son peuple épuisé par vingt-cinq ans de malheurs, le bienfait si désiré d'une paix honorable, et celui non moins précieux d'une ordonnance de réformation, par laquelle il éteint tous les partis, comme il maintient tous les droits!

» Il s'est écoulé bien des années depuis que la Providence divine appela notre monarque au trône de ses pères. A l'époque de son avènement, la France, égarée par de fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée par de vaines apparences de liberté, étoit devenue la proie de toutes les factions, comme le théâtre de tous les excès, et se trouvoit livrée aux plus horribles convulsions de l'anarchie.

» Elle a successivement essayé de tous les gouvernemens, jusqu'à ce que le poids des maux qui l'accabloient l'ait enfin ramenée au gouvernement paternel qui, pendant quatorze siècles, avoit fait sa gloire et son bonheur.

» Le souffle de Dieu a renversé ce colosse formidable de puissance qui pesoit sur l'Europe entière; mais sous les débris d'un édifice gigantesque, encore plus promptement détruit qu'élevé, la France a retrouvé du moins les fondemens inébranlables de son antique monarchie.

» C'est sur cette base sacrée qu'il faut élever aujourd'hui un édifice durable, que le temps et la main des hommes ne puissent plus détruire. C'est le Roi qui en devient plus que jamais la pierre fondamentale; c'est autour de lui que tous les Français doivent se rallier. Et quel Roi mérita jamais mieux leur obéissance et leur fidélité! Rappelé dans ses États par les vœux unanimes de ses peuples, il les a conquis sans armée, les a soumis par amour; il a réuni tous les esprits en gagnant tous les cœurs.

» En pleine possession de ses droits héréditaires sur ce beau Royaume, il ne veut exercer l'autorité qu'il tient de Dieu et de ses pères qu'en posant lui-même les bornes de son pouvoir.

» Loin de lui l'idée que la souveraineté doive être dégagée des contre-poids salutaires qui, sous des dénominations différentes, ont constamment existé dans notre constitution. Il y substitue lui-même un établissement de pouvoir tellement combiné, qu'il offre autant de garanties pour la nation que de sauve-gardes pour la royauté. Il ne veut être que le chef suprême de la grande famille dont il est le père. C'est lui-même qui vient donner aux Français une charte constitutionnelle appropriée à leurs desirs comme à leurs besoins, et à la situation respective des hommes et des choses.

» L'enthousiasme touchant avec lequel le Roi a été reçu

dans ses Etats, l'empressement spontané de tous les corps civils et militaires, ont convaincu S. M. de cette vérité si douce pour son cœur, que la France étoit monarchique par sentiment, et regardoit le pouvoir de la couronne comme un pouvoir tutélaire nécessaire à son bonheur.

» S. M. ne craint donc pas qu'il puisse rester aucun genre de défiance entre elle et son peuple ; inséparablement unis par les liens du tendre amour, une confiance mutuelle doit cimenter tous leurs engagemens.

» Il faut à la France un pouvoir royal protecteur sans pouvoir devenir oppressif ; il faut au Roi des sujets aimans et fidèles, toujours libres et égaux devant la loi. L'autorité doit avoir assez de force pour déjouer tous les partis, comprimer toutes les factions, en imposer à tous les ennemis qui menaceroient son repos et son bonheur.

» La nation peut en même temps desirer une garantie contre tous les genres d'abus dont elle vient d'éprouver les excès.

» La situation momentanée du Royaume, après tant d'années d'orage, exige enfin quelques précautions, peut-être même quelques sacrifices, pour appaiser toutes les haines, prévenir toutes les réactions, consolider toutes les fortunes, amener, en un mot, tous les Français à un oubli généreux du passé et à une réconciliation générale.

» Tel est, Messieurs, l'esprit vraiment paternel dans lequel a été rédigée cette grande charte que le Roi m'ordonne de mettre sous les yeux de l'ancien Sénat et du dernier Corps-Législatif. Si le premier de ces corps a, pour ainsi dire, cessé d'exister avec la puissance qui l'avoit établi ; si le second ne peut plus avoir, sans l'autorisation du Roi, que des pouvoirs incertains et déjà expirés pour plusieurs de ses séries, leurs membres n'en sont pas moins l'élite légale des notables du Royaume. Aussi le Roi les a-t-il consultés, en choisissant dans leur sein les membres que leur confiance avoit plus d'une fois signalés à l'estime publique. Il en a, pour ainsi dire, agrandi son conseil, et il doit à leurs sages observations plusieurs additions utiles, plusieurs restrictions importantes.

» C'est le travail unanime de la commission dont ils ont fait partie, qui va être mis sous vos yeux, pour être ensuite porté aux deux chambres créées par la constitution, et envoyé à tous les tribunaux comme à toutes les municipalités.

» Je ne doute pas, Messieurs, qu'il n'existe parmi vous un enthousiasme de reconnoissance, qui du sein de la capitale se propagera bientôt jusqu'aux extrémités du Royaume. »

Après ce discours, M. le chancelier a remis à M. Ferrand, ministre d'Etat, la déclaration du Roi concernant la charte constitutionnelle.

M. Ferrand en a fait lecture. (*Voyez* le Numéro d'hier.)

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

Nous nous sommes fait représenter les ordonnances des rois nos prédécesseurs, relatives aux étrangers, notamment celles de 1386, de 1431, et celle de Blois, art. 4, et nous avons reconnu que, par de graves considérations, et à la demande des états-généraux, ces ordonnances ont déclaré les étrangers incapables de posséder des offices ou bénéfices, ni même de remplir aucune fonction publique en France.

Nous n'avons pas cru devoir reproduire toute la sévérité de ces ordonnances, mais nous avons considéré que dans un moment où nous appelons nos sujets au partage de la puissance législative, il importe surtout de ne voir siéger dans les chambres que des hommes dont la naissance garantit l'affection au souverain et aux lois de l'Etat, et qui aient été élevés, dès le berceau, dans l'amour de la patrie.

Nous avons donc cru convenable d'appliquer les anciennes prohibitions aux fonctions de députés dans les deux chambres, et de nous réserver le privilége d'accorder des lettres de naturalisation, de manière que nous puissions tous les jours, pour de grands et importans services, élever un étranger à la plénitude de la qualité de citoyen français ; enfin nous avons voulu que cette récompense, l'une des plus hautes que nous puissions décerner, acquît un degré de solennité qui en relevât encore le prix.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Conformément aux anciennes constitutions françaises, aucun étranger ne pourra siéger, à compter de ce jour, ni dans la chambre des pairs, ni dans celle des députés, à moins que par d'importans services rendus à l'Etat, il n'ait obtenu de nous des lettres de naturalisation vérifiées par les deux chambres.

2. Les dispositions du code civil, relatives aux étrangers et à leur naturalisation, n'en restent pas moins en vigueur, et seront exécutées selon leur forme et teneur.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera, et à nos procureurs-généraux et préfets, d'y tenir la main, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814.

Signé LOUIS.

Et plus bas,

L'abbé DE MONTESQUIOU.

Mgr. le chancelier a fait alors précéder de quelques développemens la communication de trois autres ordonnances du Roi, en date du même jour.

M. Ferrand en a donné lecture. En voici la teneur :

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Nous nous sommes fait représenter l'état des services rendus par les membres qui composoient le sénat, et nous avons reconnu qu'indépendamment de ce qu'a fait le corps entier dans ces derniers temps pour hâter notre retour dans nos Etats, la plupart de ses membres n'avoient été élevés à la dignité de sénateurs qu'à titre de retraite et pour des services distingués rendus dans la carrière civile et militaire. Nous n'entendons pas qu'aucun d'eux perde la récompense de ses travaux, et nous avons résolu de leur garantir indistinctement, à titre de pension et leur vie durant, le traitement dont ils jouissent aujourd'hui. Notre sollicitude s'est étendue jusque sur leurs veuves, afin que l'avenir ne soit pour ceux qui ont peu de fortune le sujet d'aucune inquiétude, et que tous ressentent complétement les effets de notre bienveillance royale.

A ces causes,

Nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La dotation actuelle du sénat et des sénatoreries est réunie au domaine de la couronne ; elle y demeurera incorporée quoique distincte, après en avoir distrait les propriétés particulières acquises par voie de confiscation, lesquelles seront rendues aux anciens propriétaires dans l'état où elles se trouvent, et sans aucune espèce de restitution de fruits.

2. Les membres du sénat nés Français, conserveront une pension annuelle de 36,000 francs, et leurs veuves une pension de 6,000 fr., après toutefois, à l'égard des veuves, que nous aurons reconnu que cette pension leur est nécessaire pour soutenir leur état.

5. Les revenus provenant de la dotation actuelle du sénat sont particulièrement affectés aux pensions ci-dessus accordées, à l'acquittement ou à l'achèvement des travaux du Luxembourg, à tout ce qui pourroit être dû aux différens individus employés près le sénat jusqu'à ce jour, ainsi qu'à leurs traitemens ou retraites.

3. Au fur et à mesure de la mort de chaque membre du sénat, la portion du traitement qui lui étoit assignée sera définitivement remise au domaine de la couronne et confondue avec ce domaine ; dès à présent les fonds provenant de la dotation du sénat, seront régis et administrés comme faisant partie de nos domaines.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que les présentes ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera, et à nos procureurs-généraux et préfets d'y tenir la main, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814.

Signé LOUIS.

Par le Roi,

L'abbé DE MONTESQUIOU.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Voulant pourvoir à ce que la chambre des pairs de France soit environnée, dès son entrée en fonctions, de tout ce qui peut annoncer à nos sujets la hauteur de sa destination,

Nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le palais du Luxembourg et ses dépendances, telles qu'elles seront par nous désignées, sont affectés à la chambre des pairs, tant pour y tenir ses séances, y déposer ses archives, que pour le logement des officiers, ainsi que le tout sera par nous réglé et établi.

2. La garde du palais de la chambre des pairs, celle de ses archives, le service de ses messagers d'Etat et huissiers, sont sous la direction d'un pair de France choisi par nous, sous la dénomination de *grand référendaire de la chambre des pairs*.

3. Il résidera au palais, et ne pourra s'en absenter sans notre permission expresse, transmise par le chancelier de France.

4. Le grand référendaire de la chambre des pairs transmettra à ses membres les lettres de convocation d'après nos ordres contresignés par l'un de nos secrétaires d'Etat, et visés par le chancelier de France.

5. Il apposera le sceau de la chambre à tous les actes émanés d'elle et aux expéditions de ceux déposés dans les archives.

6. Ses fonctions seront révocables à notre volonté.

7. Conformément à l'article 29 de la charte constitutionnelle, le comte Barthelemy est nommé vice-président de la chambre des pairs, pour en exercer les fonctions jusqu'à ce qu'il ait été par nous autrement dit et ordonné

8. Conformément à la présente déclaration le comte de Sémonville est nommé grand référendaire de la chambre des pairs.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera ; à nos procureurs-généraux et préfets de tenir la main à leur exécution, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814.

Signé LOUIS.

Et plus bas, par le Roi, l'abbé DE MONTESQUIOU.

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Nous avons déterminé de faire jouir le plus promptement possible nos sujets des bienfaits de la charte constitutionnelle que nous avons accordée, et nous avons en conséquence ordonné que la session des deux chambres, pour la présente année, commenceroit dès le 4 de ce mois. Nous avons pourvu, par notre déclaration de ce jour, à ce qui étoit nécessaire pour que la chambre des pairs pût remplir ses hautes et importantes fonctions. La chambre des députés ne se recommande pas moins à nos yeux par son utilité et l'avantage qu'elle a d'être encore plus rapprochée des besoins de nos sujets, et nous avons cru devoir lui exprimer le même degré d'intérêt et de sollicitude.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le traitement dont les anciens députés au corps législatif, nés Français, ont joui jusqu'à présent en cette qualité, leur sera continué pendant le temps qui reste à écouler de leurs fonctions à la chambre des députés.

2. La portion du palais Bourbon, ci-devant occupée par la salle des séances du corps-législatif, ainsi que les dépendances attachées à son service, restent provisoirement affectées à la chambre des députés de la manière qui sera déterminée par nous de concert avec notre cousin le prince de Condé.

3. La garde du palais de la chambre des députés, celle de ses archives, du service de ses messagers d'Etat et huissiers, seront confiées à deux membres de ladite chambre, sous la dénomination de questeurs, lesquels seront choisis par nous sur la présentation de cinq candidats faite par la chambre.

4. Les questeurs résideront au palais, et ne pourront s'absenter

sans notre permission expresse transmise par le chancelier de France.

5. Les questeurs transmettront aux députés les lettres de convocation d'après nos ordres contresignés par l'un de nos secrétaires d'État et visés par le chancelier de France.

6. Leurs fonctions seront révocables à notre volonté : elles finiront de droit avec la fonction de députés.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera; à nos procureurs-généraux et préfets de tenir la main à leur exécution et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814.

Signé LOUIS.

Et plus bas, par le Roi, l'abbé de Montesquiou.

Après cette communication, M. le chancelier a donné lecture de la liste des personnes appelées par le choix du Roi à composer la chambre des pairs, et aussitôt les pairs de France ont été ensemble appelés au serment à prêter entre les mains du Roi. Ils ont entendu, la main élevée, la formule de ce serment, et ont répondu : *Nous le jurons!*

La même prestation a eu lieu dans les mêmes formes de la part des membres de la chambre des députés des départemens. Les cris de *vive le Roi!* et des acclamations réitérées ont suivi ces actes solennels.

Le Roi a repris alors la parole, et a donné ordre aux membres de la chambre des pairs de se rendre au palais du Luxembourg, pour y former immédiatement cette chambre. S. M. a également donné à la chambre des députés l'ordre de se former immédiatement, sous la présidence provisoire de M. Félix Faulcon, M. de Tryon-Montalembert, et M. de Canouville, faisant les fonctions de questeurs pour s'occuper de la formation des listes de candidats à présenter à S. M.

Le Roi, aussitôt après, est descendu de son trône, accompagné du cortège qui l'avoit précédé et suivi à son entrée; il s'est retiré au milieu des signes les plus éclatans et les plus unanimes des sentimens qu'avoient inspirés et les paroles émanées du trône, et cet acte social si digne d'être présenté à des Français par le plus sage et le plus éclairé des princes.

S. M. est rentré au château des Tuileries à cinq heures. La garde nationale formoit la haie. Malgré une pluie très abondante, une foule immense couvroit la terrasse du château, le Pont-Royal, les quais; elle a fait constamment entendre des acclamations qui, sur le passage du Roi, avoient eu l'accent de la confiance la plus douce dans les intentions paternelles de S. M., et qui, au retour, ont pris l'expression qui appartient à des vœux satisfaits, et à une allégresse portée au dernier degré d'enthousiasme.

La chambre des pairs de France, établie par la charte constitutionnelle qui a été publiée dans la séance royale d'hier, s'est réunie à l'issue de cette séance, et en vertu des ordres du Roi, au palais du Luxembourg, affecté à son établissement par une disposition spéciale de S. M.

Elle a été installée par Mgr le chancelier de France, président de la chambre, en vertu de l'art. XXIX de la charte dont il s'agit. MM. les comtes de Valence et de Pastoret, appelés au bureau, ont rempli provisoirement les fonctions de secrétaires.

Après avoir entendu la lecture de la charte constitutionnelle et de plusieurs déclarations du Roi, l'assemblée a voté à l'unanimité une adresse d'adhésion et de reconnoissance, et elle a arrêté que cette adresse seroit présentée à S. M. par la chambre entière.

A dix heures, la chambre des pairs, en corps, a été conduite à l'audience de S. M. par M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies, M. le marquis de Rochemore, maître des cérémonies, et M. de Saint-Félix, aide des cérémonies, et présentée par M. le grand-maître.

Elle a été reçue dans la salle du trône.

Le Roi l'a reçue sur son trône, assis et couvert.

M. le chancelier a présenté à S. M. l'adresse dont la teneur suit :

Extrait des registres de la chambre des pairs.

Séance du samedi 4 juin 1814.

La chambre des pairs de France, délibérant sur la proposition d'un de ses membres, après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale nommée dans la séance de ce jour, arrête qu'il sera fait à S. M. l'adresse dont suit la teneur :

« SIRE,

» Les fidèles sujets de V. M., formant la chambre des pairs, viennent déposer au pied de son trône le tribut de la plus juste reconnoissance pour le double et inappréciable bienfait d'une paix glorieuse à la France et d'une constitution régénératrice. La grande charte que V. M. vient de faire publier consacre de nouveau l'antique principe constitutif de la monarchie française, qui établit sur ce même fondement, et par un admirable accord, la puissance du Roi et la liberté du peuple.

» La forme que V. M. a donnée à l'application de cet inaltérable principe est un témoignage éclatant de sa profonde sagesse et de son amour pour les Français. C'est ainsi que la force de la monarchie se développera et s'accroîtra de plus en plus, comme la gloire personnelle de V. M., et après que nous aurons eu le bonheur d'être longtemps gouvernés par elle, la postérité s'empressera d'unir le nom de Louis XVIII à celui de ses plus illustres prédécesseurs.

» Daignez, Sire, agréer l'hommage de notre respect, de notre dévouement et de notre fidélité à remplir les obligations que la grande charte nous impose, en concourant par un zèle invariable au maintien des institutions fortes et généreuses que vient de fonder la prévoyance paternelle de V. M. »

L'assemblée arrête, en outre, que l'adresse ci dessus sera présentée à S. M. par la chambre entière.

Les président et secrétaires, DAMBRAY,
Le comte DE VALENCE,
Le comte DE PASTORET.

S. M. a répondu par le discours suivant :

« Je reçois avec une vive satisfaction l'assurance des sentimens de la chambre des pairs pour moi, ainsi que ses félicitations sur le double événement qui signale d'une manière si heureuse le commencement de mon administration.

» Je compte avec confiance sur le concours des pairs de mon Royaume dans tout ce que j'entreprendrai pour le bonheur de mon peuple, qui est et sera toujours le premier ou pour mieux dire l'unique objet de mes vœux. »

P. S. La chambre des députés se réunira seulement demain, à midi, à cause de la solennité de ce jour, pour entendre le projet d'adresse qui lui sera soumis par la commission nommée dans la séance du 4.

La santé de MONSIEUR se rétablit de plus en plus; S. A. R. reçoit tous les jours quelques personnes.

— La liste officielle des membres qui composent la chambre des pairs n'est pas encore publiée. On croit que S. M. se propose de l'augmenter de plusieurs autres noms que ceux qui ont été proclamés hier dans la séance royale.

— Les gardes du corps seront divisés en six compagnies de quatre cents hommes chacune.

— Il arrive demain à Paris sept régimens de troupes de ligne.

— Avant son départ de Paris, l'Empereur de Russie, a accordé la grande-croix en diamans de l'Ordre de Sainte-Anne de second classe, au baron Percy, membre de l'Institut, chirurgien inspecteur général des camps et armées.

S. M. a pareillement accordé la croix de l'Ordre de Saint-Wladimir, aux professeurs Richerand, chirurgien en chef adjoint de l'hôpital de Saint-Louis, et Dupuytren, chirurgien en chef adjoint de l'Hôtel-Dieu; aux docteurs Pasquier, chirurgien en chef adjoint de l'hôtel royal des Invalides; Fourneret, médecin de l'hôpital militaire du Roule, attaché au Ministère de la Guerre; Cheneau, chirurgien-major du même hôpital; David, chirurgien major de l'hôpital militaire de Montmartre; Giraud, chirurgien major adjoint au même hôpital; Leproust, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Courbevoie; et Bonnaf, chirurgien aide-major de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

S. M. a en même temps fait présent d'une bague en diamans aux docteurs Pariset et Chaumeton, médecins de l'hôpital militaire de Montmartre; Barbier, chirurgien-major en chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce; Duvivier, chevalier membre de la Légion d'Honneur, chirurgien-major-adjoint au même hôpital; Caillet, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Mesnil Montant; et Bernard, chirurgien aide major de l'hôpital militaire du Roule.

Ces distinctions sont les honorables récompenses du zèle avec lequel ceux qui les ont reçues ont rempli leurs fonctions envers les officiers et les soldats blessés ou malades de l'armée russe.

SPECTACLES.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Festin de Pierre, l'Hôtel garni.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Par ordre. — *Joconde, les Héritiers Michau.*

THÉATRE DE L'ODÉON.

Les Horaces et les Curiaces, opera seria en trois actes.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 17, vis-à-vis l'Eglise.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOUVELLES ETRANGERES.

ESPAGNE.

Madrid, 24 mai.

Le secrétaire d'Etat des grâces et de justice, a adressé au ministre des finances la lettre suivante :

« Le roi étant informé que l'abandon et la misère dans lesquels se trouvent les religieux par l'injuste spoliation de leurs biens, les tiennent éloignés de leurs cloîtres et les empêchent, au grand scandale du peuple, de remplir les devoirs de leur institution ; et considérant les avantages qui résultent pour l'Etat et pour l'Eglise de la réunion de ces ecclésiastiques dans leurs communautés respectives, S. M. a ordonné que tous les couvens et toutes les propriétés qui leur appartenoient, seront restitués par l'intervention des archevêques et évêques. Il rendront compte des difficultés qui pourroient s'élever à cet égard, etc. »

Madrid, 21 mai 1814. *Signé* LUIS-MARIA SALAZAR.

ITALIE.

Rome, 20 mai.

Le Saint-Père fera son entrée solennelle à Rome, le 23. Les ouvriers sont employés jour et nuit aux préparatifs de la fête qui sera célébrée. Rome est pleine d'arcs-de-triomphe érigés dans toutes les rues où passera le cortége de Sa Sainteté. On prépare une illumination générale.

S. Em. le cardinal Fesch, et Mad. Létitia Buonaparte sa sœur *utérine*, sont à Rome depuis le 14. Ils occupent un des principaux hôtels garnis de cette ville.

Venise, 23 mai.

La feuille officielle de l'armée autrichienne en Italie dit que le vœu exprimé par les soi disant colléges électoraux de Milan, pour l'indépendance du royaume d'Italie, n'est pas plus le vœu de la nation que le meurtre du ministre Prina n'est le crime du peuple de Milan. Les Italiens (continue ce journal) ne desirent que tranquillité, justice, gouvernement doux, rétablissement de la religion. Donnez-leur de bonnes lois, laissez-leur leurs enfans, diminuez les impôts, nommez un Charles Borromée pour archevêque de Milan, et la nation sera satisfaite. Il n'y a pas un habitant de la Lombardie qui ne chérisse le souvenir du gouvernement autrichien. Voilà la véritable situation des affaires. Les décisions des alliés trouveront obéissance, soit qu'elles remplissent ou non le soi-disant vœu du peuple de Milan.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 25 mai.

Tout semble prendre une nouvelle vie autour de nous ; l'Elbe est de nouveau couvert de bâtimens de toute grandeur, et il en est déjà entré ici plusieurs richement chargés. La route d'Altona est couverte de voitures qui ramènent à Hambourg les effets qu'on en avoit retirés. Le riche et le pauvre reprennent également possession des habitations qu'ils avoient abandonnées. Le prix des loyers a considérablement haussé, et il hausse encore tous les jours. On voit déjà s'élever de petites baraques et boutiques des ruines de nos faubourgs. On bâtit aussi sur les fondemens des murailles qui ont été détruites.

M. le général russe de Benningsen est continuellement occupé à régler de concert, avec plusieurs membres de notre conseil, tout ce qui concerne le bien-être de la ville de Hambourg. Ce sera pour nous un jour d'allégresse que celui où S. Exc. fera ici son entrée triomphante ; elle est fixée au 30, jour anniversaire de celui auquel ont commencé, l'année derniere, nos désastres et nos souffrances.

Le sénat reprendra, le 27, l'exercice de ses fonctions. La première colonne de troupes françaises quitte aujourd'hui notre ville, et demain, quelques détachemens de troupes russes doivent entrer par la porte d'Altona pour occuper les fortifications.

D'après un ordre du jour publié le 20 par le général de division Gérard, le commissaire-ordonnateur Simonnaie est chargé de ce qui concerne les dettes. Les réclamations à cet égard doivent être présentées jusqu'au 20 juin.

Brême, 26 mai.

La garnison française de Hambourg a commencé à évacuer cette place ; déjà une partie de l'artillerie a passé ici ce matin ; le reste passera demain ; il est en outre arrivé aujourd'hui 7 à 800 hommes de troupes hollandaises qui font partie de cette garnison. Le reste marchera sur quatre colonnes, qui feront route à deux jours de distance. La premiere, qui est forte de 3,600 hommes et 813 chevaux, arrivera ici le 28 ; la deuxieme est de 3,400 hommes et 400 chevaux ; la troisième, de 3000 hommes et 682 chevaux ; enfin, la quatrième est de 2,300 hommes et 634 chevaux. Total : 12,300 hommes et 2,529 chevaux. Il faut ajouter à ce nombre environ 700 employés. Ceux des douanes et de la régie seront embarqués sur l'Elbe, ainsi que les malades et les convalescens.

Hanovre, 20 mai.

Pour faire face aux frais énormes que nécessite la subsistance des troupes dans ce pays, on a ouvert un emprunt de 500 mille écus par forme de loterie, et divisé en 20,000 billets de 25 écus chacun. Cet emprunt sera remboursé en cinq ans.

On frappe en ce moment à notre hôtel de monnoie 500,000 louis d'or pour payer les intérêts de la chambre des finances et des caisses du pays, qui n'ont point été acquittés depuis plusieurs années ; ce qui a mis plusieurs familles dans une position très pénible.

Francfort, 1er mai.

On assure que l'ouverture du congres de Vienne est fixée au 16 juillet.

On croit généralement qu'une grande partie de la rive gauche du Rhin sera donnée à la Prusse avec la ville de Mayence. On dit aussi que la Hollande s'agrandira de plusieurs villes et cantons de la Belgique, moyennant une somme considérable qu'elle paiera à l'Autriche. Les provinces qui ont été reconquises en Allemagne par les alliés, resteront sous une administration provisoire jusqu'au traité définitif de partage.

ANGLETERRE.

Londres, 2 juin.

ARRIVÉE DU TRAITÉ DE PAIX.

Enfin, nous pouvons annoncer cette importante nouvelle. Lord Burghersh et Joseph Planta sont arrivés à Douvres hier. Le dernier est porteur du traité définitif de paix entre la Grande-Bretagne et la France, signé à Paris lundi dernier. Ce traité a été soumis ce matin au prince Régent, et S. A. R. le ratifiera dans la journée.

(*The Courrier.*)

Une lettre de Middletown dans les Etats-Unis, datée du 4 avril, nous apprend qu'une frégate et un brick anglais ont brûlé 36 bâtimens américains, appartenant à New-Yorck, à Middletown, à Hartfort, etc. La valeur des bâtimens détruits est estimée à cent quarante-trois mille dollars.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mardi 7 Juin 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Le Triomphe de Trajan.

Incess. la 1re de la reprise d'*Antoine et Cléopâtre*, ballet en 3 actes.

En attend. la 1re rep. de *Pélage, ou le Roi et la Paix*, opéra en 2 act.

THÉATRE FRANÇAIS.

Les Etats de Blois, l'Avocat Patelin.

THEATRE DE L'OPERA-COMIQUE.

La Femme colère, le Mari de circonstance, le Nouveau Seigneur.

THEATRE DE L'ODEON.

Henri IV et le Laboureur, la Leçon de Danse, les Voisins.

THEATRE DES VARIÉTÉS.

L'Isle de l'Espérance, les Auvergnats, Jocrisse corrigé.

THEATRE DE LA GAIETÉ.

Le Lévite d'Ephraïm, l'Homme de la Foret Noire.

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, Rodolphe.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Exercices d'équitation, suivis de *Lolotte et Fanfan.*

THEATRE PITTORESQUE ET MECANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

Le Panorama du Danube se voit tous les jours, boulevard des Capucines. Prix : 2 fr. 50 cent.

Le Pan-harmoni-métallico et *le Moteur*, se voient tous les jours, depuis midi jusqu'à neuf heures, rue Saint-Honoré, no 245, vis-à-vis le Palais-Royal.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La Caravane du Caire, l'Enfant prodigue.

Les détails importans qui ont rempli le Journal depuis quelques jours, m'ont empêché de rendre compte de cette représentation donnée *par ordre*, et qui avoit attiré une affluence considérable de spectateurs. M. le duc d'Angoulême s'y montroit pour la première fois aux yeux d'un public impatient de se familiariser avec les traits chéris des Bourbons, qui sont encore inconnus à la génération nouvelle, et qui ne se rappellent à l'autre que par des réminiscences confuses : ceux de S. A. R. nous étoient déjà présens. Distingués par l'âge seul des traits de son auguste pere, ils offrent ce mélange de loyale bonté, de grâce et de galanterie chevaleresque dont se compose la physionomie de MONSIEUR, et celle du plus chéri de ses aïeux. Le prince étoit dans la loge du Roi ; MADAME étoit à sa gauche, et, à sa droite, M. le duc de Berry. MONSIEUR, qu'une heureuse convalescence rendra bientôt à nos vœux, manquoit à cette espèce de solennité. Nous n'avions pas même espéré d'y jouir de la vue du Roi, qui est trop occupé de notre bonheur pour pouvoir se mêler souvent à nos plaisirs, et dans l'absence duquel il n'y a point de bonheur absolu, point de plaisirs parfaits. Tel est le sentiment qu'inspirent les rejetons d'une ancienne dynastie dont le peuple a reçu beaucoup de bienfaits, qu'une âme sensible le distingue à peine de ses affections de famille ; quand le nom d'un Bourbon se fait entendre à notre oreille, quand nos regards aperçoivent et détaillent ses traits, ce que nous éprouvons alors, ce n'est pas seulement cette curiosité vaine, cet intérêt froid qu'on ne peut refuser à la célébrité, à la grandeur, à tous les genres d'illustration ; c'est une émotion bien plus vive et bien plus tendre, celle qui fait battre notre cœur quand nous revoyons un pere long-temps éloigné, quand nous nous retrou-

BELGIQUE.

Louvain, 28 *mai*.

On assure qu'il y a 20,000 hommes de troupes hollandaises en marche sur deux colonnes, pour aller occuper les villes le long de la Meuse et le Brabant.

FRANCE.

PARIS, 6 *juin*.

Le premier grand bienfait de la paix sera de rendre la vie à toutes les spéculations commerciales. Sous le gouvernement précédent, on sait comment faute de vaisseaux, le commerce étoit obligé de se mettre sur des charrettes. Il se traînoit là comme il pouvoit pour atteindre les contrées étrangères. Tout-à-coup la guerre bouleversoit ces contrées. Nos armées, qui passoient rapidement de l'Autriche qu'elles ravageoient, dans la Prusse qu'elles dépeuploient, alloient ensuite dévaster de même l'Espagne, le Portugal, l'Italie. Tourmenté sur le continent, en même temps que repoussé sur les mers, voilà où en étoit notre commerce. Des lueurs de paix qui brilloient par intervalle n'amélioroient pas cette situation. Ces lueurs, qui n'inspiroient aucune confiance, offroient une nouvelle dislocation de tous les rapports. On ne savoit comment s'arranger avec un système qui, faisant sans cesse prévoir la paix au milieu de la guerre, et la guerre au milieu de la paix, paralysoit toutes les opérations. Tandis que nous avions à déplorer la nullité du commerce, les reproductions sembloient en avoir été atteintes. Depuis quelques années nous ne savions que faire de nos soies, de nos vins, de nos eaux-de-vie. Les autres productions territoriales n'avoient guère plus de faveur. A des années désastreuses de disette succédoient des années d'une surabondance onéreuse. On hésitoit à cultiver la vigne; dans peu on eût hésité à cultiver les champs. Cependant le gouvernement dormoit-il? Au contraire, il avoit une très grande activité. Mais il faut le dire, la France alors étoit commandée; elle n'étoit pas gouvernée. Gouverner, c'est entretenir, c'est soigner. Commander n'exige pas tant de précaution. Buonaparte avoit l'habitude de commander au commerce, comme il commandoit à l'Europe, comme il commandoit aux armées. Un jour il commanda au blé de n'avoir qu'un certain prix. Une autre fois, il essaya de commander aux frimas; il fut mal obéi. Il y a dans le despotisme, quelque chose qui fait qu'il est absurde, même quand il n'est pas atroce.

Aujourd'hui que nous avons enfin et la paix, et une constitution, et un gouvernement, nous sommes fondés à espérer que nous aurons aussi un commerce. Nous l'avons déjà dit : le grand commerce de la France se tire d'elle-même. C'est l'effet du rapprochement de ses divers sols, et de la variété admirable de ses produits. Car, ce qui multiplie les reproductions, ce n'est pas seulement la fertilité de la terre, c'est l'espérance des échanges, et par là même du débit. Les étrangers qui viennent de traverser la France ont été étonnés de ne pas y trouver, comme en Allemagne, en grains et en fourrage, de grandes provisions accumulées. Plusieurs ont été tentés de rabattre de l'opinion qu'ils s'étoient faite de nos avantages. Cela même en est une preuve. En France, rien n'a le temps de s'y amasser, parce que, dans l'année même, tout se consomme, se recherche, se débite. Le Nord appelle sans cesse les productions du Sud; le Sud celles du Nord. L'Est et l'Ouest présentent la même activité de rapports. Les colonies, leurs besoins, leurs denrées ne pourront manquer d'animer ce mouvement. Vers l'an 1780, il n'est personne qui n'ait pu remarquer un accroissement subit dans le prix des terres. Le capital territorial de la France s'éleva tout-à-coup d'une manière exagérée. C'étoit l'effet correspondant du mouvement de nos colonies à cette époque, et de l'activité nouvelle de reproduction et d'échanges qui s'y étoit opéré.

— Par une ordonnance du 31 mai, le ROI a ordonné la formation d'une commission d'officiers-généraux près du ministre secrétaire-d'Etat de la guerre, afin de vérifier et constater les titres, brevets, lettres de service, etc., des anciens officiers de l'armée qui sont rentrés en France ou qui ne l'ont pas quittée, et qui réclament des grades ou de l'emploi, des pensions de retraite, des décorations et autres récompenses honorifiques.

Le ministre de la guerre, après avoir examiné les rapports de la commission, proposera à S. M. de statuer sur les réclamations de ces officiers.

Le ROI a nommé membres de cette commission,

MM. le comte Pérignon, maréchal de France, président;

Le comte de Viomenil, lieutenant-général;

Le comte Dumas, lieutenant-général;

Le baron Rogniat, lieutenant-général;

Le comte Belliart, lieutenant-général;

Le comte François Descars, maréchal de camp;

Le comte Etienne de Durfort, maréchal de camp.

Le chevalier Jules Defoucaut, chef de bataillon du génie, est chargé par le ministre de la guerre de remplir les fonctions de secrétaire de la commission.

La commission tiendra ses séances rue de l'Université, à l'hôtel du dépôt de la guerre.

— Une escadre royale, commandée par le contre-amiral Cosmaor, est partie de Toulon le 27 mai pour aller chercher les troupes françaises qui sont à Corfou et dans les autres îles Ioniennes.

— Le 3 juin, le corps royal des mines a eu l'honneur d'être présenté à S. M. M. le comte Laumond, directeur-général des mines, président de la députation, a porté la parole; S. M. a répondu :

« J'agrée les sentimens du corps royal des mines; il peut » compter sur ma constante protection. »

La même députation a eu ensuite l'honneur d'être présentée à S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême, qui a bien voulu lui faire plusieurs questions sur la consistance du corps des mines, le nombre et l'espèce des mines existant en France et sur leur importance.

— M. le duc d'Orléans, premier prince du sang, habite le Palais-Royal depuis quelques jours. Hier, à midi, en sortant du palais, il a été salué par les acclamations d'un grand nombre de personnes qui l'attendoient au bas du grand escalier; S. A. S. a paru sensible à cet accueil, et a salué le public.

— M. Royou, auteur de *l'Ami du Roi* et de *l'Invariable*, a eu l'honneur d'être présenté au ROI et à Mad. la duchesse d'Angoulême, qui l'ont accueilli avec bonté, récompense bien due à un écrivain courageux et fidèle, si long-temps en butte aux plus honorables persécutions.

— Vendredi prochain, 10 juin, à onze heures du

---

vons au milieu d'une famille chérie dont de longs malheurs nous ont séparés. Je ne sais quelle considération avoit déterminé le choix du ballet de *l'Enfant Prodigue* pour cette représentation; mais le titre de ce ballet présentoit une allusion juste et touchante. Nous avons bien malheureusement réalisé cette sublime parabole de l'Ecriture: Nous avons vécu loin de notre père dans la dissipation, la folie et le malheur; mais nous sommes revenus à lui par le repentir, et Dieu a fait du repentir la vertu des nations comme celle des hommes. Je n'ai pas parlé des témoignages souvent répétés de l'enthousiasme, de l'ivresse publique, à l'aspect de nos princes, à l'aspect de MADAME, dont la vue produit toujours une sorte d'impression religieuse que je sais bien ressentir, mais que je ne définirois jamais. Je jugerois trop favorablement de moi, ou plutôt je jugerois trop mal des sentimens des Français, si j'essayois de les peindre.

J'avois engagé l'administration de l'Académie Royale de Musique à reprendre *la Mort d'Adam* de Klopstock, mise en bons vers français par M. Guillard, parce que cette tragédie me paroissoit appropriée à de certaines circonstances du temps que je crois avoir indiquées. Il est à remarquer que l'ouvrage original n'est pas de ce genre romantique dont on parle tant, et contre lequel nous avons de justes préventions que je n'ai pas l'intention de combattre. Il est du genre classique, et du plus classique de tous, si l'on peut y mettre des degrés, car il réunit à l'unité d'intérêt et d'action qui n'est, dit-on, pas dans *les Horaces*, l'unité de lieu qui manque à une grande partie de nos tragédies, et l'unité de temps qui ne s'y trouve souvent qu'aux dépens de la vraisemblance. Klopstock est dans *la Mort d'Adam* aussi fidèle aux règles d'Aristote que Racine lui-même; il est vrai que c'est son chef-d'œuvre, et c'est un argument de plus en faveur d'Aristote.

On a cru plus à propos de reprendre *Ossian* ou *les Bardes*, qui ne sont pas empruntés à une littérature classique, mais qui ont joui en France de la fortune de la mode. Tout le monde sait maintenant que ce fameux Ossian, qui n'a peut-être jamais existé, est une espèce de barde collectif sous le nom duquel M. Macpherson, le rhapsode de tous les bardes possibles, a publié de longs et nombreux poëmes dans lesquels on remarque une couleur générale, monotone, mais imposante; des images peu variées, mais nouvelles; un style peu naturel, mais pompeux et figuré, c'est-à-dire autant de beautés qui séduisent les jeunes gens et les femmes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces beautés ennuient beaucoup ceux qui n'ont pas le bonheur de les admirer, et il paroît que c'est la grande majorité de ceux qui lisent ou qui entreprennent de lire. Je reviendrai très incessamment sur cet Ossian qui a fait école, sur le poëte qui l'a transporté au grand Opéra, et sur le musicien qui a réchauffé des sons de sa musique tous ces lieux communs de poésie ténébreuse. Je prévois que j'aurai beaucoup de bien à dire du décorateur.

AMBIGU-COMIQUE.

L'Heureux Hasard.

Thalie fréquente peu le théâtre de l'Ambigu-Comique, et je fais comme Thalie. Ce théâtre a toutefois de bons jours, et il ne faut pas croire qu'on n'y trouve jamais rien de comique que le nom; mais ce n'est pas sur quelques visites clair-semées qu'on peut en juger ainsi, à moins qu'on n'ait joué de bonheur.

Sirval aimoit Julie dont il étoit aimé, mais il ne pouvoit prétendre à sa main : il a couru les chances de la guerre, et il est devenu colonel. Julie a couru les chances du mariage; et, plus heureuse encore, elle est devenue veuve. Après huit ans de séparation, ils se retrouvent dans un château de la Touraine, toujours amoureux et fidèles. Il y a

...ui, il sera célébré dans l'église paroissiale de Saint-... dite des Capucins de la Chaussée-d'Antin, rue Sainte-Croix, un service solennel pour les augustes et ... les victimes inhumées dans l'ancien cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou, et pour toutes celles qui ont reçu la sépulture dans le même endroit. M. Courtois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, officiera pontificalement.

Le cimetière où l'on déposa les dépouilles mortelles du Roi, de la Reine, de Mad. Elisabeth, fut acheté par un généreux Français, M. Desclozeaux, dans l'intention de conserver religieusement ce dépôt précieux, et de le rendre un jour à sa patrie délivrée. Les cendres des augustes victimes sont réunies dans un même lieu du cimetière; la piété et la fidélité y ont érigé un monument simple; chaque jour cet asile funèbre étoit visité par le propriétaire, accompagné de ses filles; quelquefois il y admettoit un petit nombre de personnes pieuses qui venoient ainsi mêler leurs larmes et leurs prières à celles de la respectable famille.

Le Roi de Prusse est aussi allé pleurer sur la tombe de Louis XVI, peu de jours avant son départ de la capitale. S. M., touchée de l'honorable conduite de M. Desclozeaux, a voulu lui témoigner son estime particulière, en lui faisant don d'une médaille d'or représentant son portrait, et portant sur l'exergue ces mots: *fidélité et amour.* Cette médaille étoit accompagnée d'une lettre pleine de sensibilité, écrite par S. M. prussienne, et *donnée à Paris, le 29 mai 1814.*

— La cour royale de Paris a entériné aujourd'hui des lettres de grâce accordées par S. M. à Charles Janeskieski, Polonais. Il avoit été condamné à cinq années de prison par arrêt de la cour d'assises.

— Les journaux anglais donnent des détails sur l'accroissement de la population des Etats-Unis depuis 1782 jusqu'en 1810: en 1782, elle étoit de 2,389,310 habitans; et en 1810, de 7,939,903.

— M. de Viomenil, qui vient d'être nommé par S. M. l'un des membres de la chambre des pairs, n'étoit point chef de l'état-major de l'armée de Condé, comme on l'a dit par erreur dans ce *Journal*, mais commandant de l'avant-garde dans les premières campagnes. Le chef de l'état-major-général de cette armée, sous le titre de maréchal-général-des-logis, étoit M. le baron de la Rochefoucauld; la place de major-général de l'infanterie étoit occupée par M. le marquis de Bouthilier, et celle de maréchal-général-des-logis de la cavalerie par M. le comte d'Ecquilly; ces trois chefs d'état-major n'ont pas quitté l'armée avant sa dissolution.

— M. Chaubry de Beaulieu, ancien conseiller au parlement, vient de publier un projet pour faciliter un emprunt avec hypothèque en faveur de l'agriculture des pays qui ont été le théâtre de la guerre. Il propose des vues nouvelles à l'effet d'accélérer les secours dont les cultivateurs ont besoin, et à en assurer le remboursement. Cet ouvrage, intéressant dans la circonstance, se distribue chez Cérioux aîné, libraire, quai Voltaire, n°. 17.

— Les personnes qui desirent avoir des passeports pour se rendre dans les Etats autrichiens, tant en Allemagne qu'en Italie, sont prévenus que la chancellerie de l'ambassade de S. M. I. et R. apostolique se trouve rue du Mont-Blanc, n°. 20, et qu'elle est ouverte tous les jours depuis onze heures jusqu'à une heure.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. le chevalier Félix Faulcon.)

Séance du 6 juin.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 4, la chambre se forme en comité secret, pour entendre le rapport de la commission chargée de rédiger l'adresse qui doit être présentée à S. M.

A une heure, la séance est rendue publique. On procède à la nomination d'une commission de sept membres, chargée de proposer un réglement pour la police et les délibérations de la chambre et ses rapports avec les autres corps de l'Etat.

Après une courte discussion sur le mode de procéder à cette nomination, M. le président désigne, et l'assemblée agrée MM. Gallois, Petit-de-Beauverger, Chabaud-Latour, Fornier de Saint-Lary, Blanquart-Bailleul, de Fougerais, Laborde.

MM. les membres qui se sont occupés d'un travail sur cette matière, sont invités à le communiquer à la commission.

M. le président annonce que S. M. recevra la chambre ce soir à neuf heures. MM. les députés sont invités à se réunir à huit heures en grand costume.

On propose de passer au scrutin pour la désignation de cinq candidats, parmi lesquels S. M. doit nommer le président de la chambre, en exécution de l'art. 43 de la charte constitutionnelle. Cinq membres ont demandé que cette proposition soit discutée en comité secret.

Le comité secret a eu lieu; et la séance étant rendue publique, on procède au scrutin pour la désignation des cinq candidats à la présidence, pris parmi tous les membres de la chambre, sans distinction de série.

M. Laisné, ayant réuni la majorité des suffrages, est nommé candidat.

Un nouveau scrutin aura lieu pour la désignation des autres candidats.

Il est résulté de l'appel nominal que le nombre des membres de la chambre est de deux cent cinquante, d'après la sortie des députés des départemens qui ne font plus partie de la France.

MINISTERE DE LA GUERRE.

ORDRE DU JOUR.

De grands mouvemens de troupes s'exécutent dans le Royaume. Les armées alliées s'éloignent en conséquence du traité de paix, et elles auront bientôt dépassé nos frontières. D'un autre côté, les armées françaises sont divisées, et les régimens de toute arme qui les composoient, sont en marche sur toutes les lignes d'étape, pour aller occuper des garnisons, et recevoir l'organisation nouvelle que S. M. a ordonnée.

Pendant ces longues marches, il peut arriver que la fatigue ou d'autres causes fassent rester en arrière des soldats des troupes alliées et des soldats français. Ces hommes isolés, se trouvant sans direction et hors de la surveillance de leurs chefs, appellent sur eux une attention dont l'objet est très-important. Il s'agit de prévenir le désordre qu'ils pourroient causer, et les inquiétudes qui se répandroient incessamment sur leur passage. Les généraux des armées alliées ont invité le ministre de la guerre à faire arrêter leurs soldats éloignés des corps auxquels ils appartiennent, et à les y faire reconduire. Il n'est pas moins important, de notre part, de contenir la désertion, et d'écarter tout ce qui tendroit à troubler dans l'intérieur

---

là-dedans une complication d'*heureux hasards* qui passe un peu la vraisemblance, mais les poëtes dramatiques ont ce privilége, surtout à l'Ambigu-Comique, qui est le théâtre des merveilles sans être la merveille des théâtres. M. Ficard a d'ailleurs un droit de plus à hasarder des faits incroyables; il est connu par des romans qui ont été fort bien reçus du public, et entr'autres par *Dieu, l'Honneur et les Dames*, ou il y a de fort bonnes choses, quoiqu'il n'y en ait pas une qui vaille le titre.

L'Heureux Hasard offre des situations intéressantes, des scènes bien faites; le style pourroit en être plus correct, mais il est naturel, facile et doux. C'est en général une comédie comique et bien écrite, et les comédies de ce genre sont un *heureux hasard* au théâtre de l'Ambigu-Comique. Il se pourroit bien que ce fût avant peu de temps un *heureux hasard* partout.

Ch. NODIER.

VARIETÉS.

Note du Rédacteur. Nous croyons qu'on lira avec grand plaisir la pièce de vers suivante: elle nous a été adressée par l'auteur, dont les nobles vertus et le rare talent sont depuis long-temps l'honneur des lettres françaises.

MA PROTESTATION.

A qui ces présens vers lira,
De par nous-mêmes et d'avance,
Faisons savoir en diligence
Que quiconque nous offrira
Richesse, honneur, *et cætera*,
Doux accueil, promesse, espérance,
Jamais ne nous attrapera.

Non, jamais ne m'éblouira,
Pas ses oripeaux d'opéra,
La catin que Fortune on nomme.
Savez-vous qui son œil fuira?
A coup sûr c'est un honnête homme,
Et c'est un fripon qui l'aura.
En tout, partout, qu'elle est la pomme,
A Paris, à Pékin, à Rome,
Je la laisse à qui la voudra.
« Ce vieux fou, quelqu'un le dira,
» Qu'on le mette aux petites loges! »
Mon paquet bientôt fait sera.
Franc montaguard, fils d'Allobroges,
Mon cœur libre et vrai m'y suivra.
« Un grand poste on vous donnera;
» Vous irez au grand et très vite;
» Un grand cocher vous mènera. »
J'aime mieux mon bâton d'hermite,
Le barbet qui marche à ma suite
Et jamais ne me quittera.
« Vous resterez donc sans rien faire? »
Vraiment oui, c'est ma grande affaire;
Mais la misère enfin viendra:
Qu'elle paroisse, on la verra.
Sans projets, pauvre volontaire,
Les greniers ont l'art de me plaire,
J'y vois gaîment trotter mes rats.
Je laisse couler la rivière
Mon lit est fait à ma manière,
Je suis assez bien dans mes draps;

le repos dont la France goûte les prémices sous le gouvernement sage et paternel de son Roi. En conséquence, il est ordonné aux commandans des divisions militaires et des départemens, et au besoin aux autorités civiles dans toutes les communes, de faire arrêter les déserteurs ou soldats isolés et restés en arrière, de quelque nation qu'ils soient. Les étrangers seront conduits par les soins de la gendarmerie sur la route des colonnes dont ils faisoient partie, et seront remis aux frontières, s'ils ne peuvent l'être plus tôt, entre les mains des officiers des armées alliées. Les égards convenables sont prescrits envers ces soldats étrangers, ainsi que la fermeté nécessaire pour empêcher leur évasion. Toute négligence à ce sujet attireroit la juste sévérité du gouvernement; elle seroit d'autant plus condamnable, qu'elle blesseroit les intérêts des souverains alliés, que d'heureux liens unissent désormais à la France, et elle offriroit une source d'alarmes pour nos provinces, qui se verroient exposées à des spoliations particulières, de commune en commune, ou obligées à des sacrifices de détail sans nombre. Les soldats français déserteurs ou isolés seront de même arrêtés, rassemblés et reconduits au corps le plus voisin. Une surveillance véritable et sévère, des mesures fortes et actives, sont partout recommandées pour remplir cet objet si important de discipline militaire et d'ordre public. S. M. remplie d'affection pour les troupes, veut en même temps que la subordination et la police la plus exacte règnent parmi elles. Ses intentions sont à cet égard invariables, et fondées sur la dignité de sa couronne et sur son amour pour ses peuples, qu'il se plaît à défendre contre toute espèce de vexations et de désordre.

Le ministre de la guerre, chargé des ordres du Roi pour la stricte observation de la discipline militaire et la repression de tous les maux qu'entraîne son relâchement, se fera rendre compte de tout ce qui a rapport à ce présent ordre, et veillera sans cesse sur l'exactitude de tous les chefs militaires et autres autorités, dans son exécution.

Paris, le 5 juin 1814.

Le ministre de la guerre, *Signé* le général comte DUPONT.

ORDRE.

Tous les militaires belges, sous-officiers et soldats, qui servent dans les divers régimens de l'armée française, seront dirigés sur Péronne, où ils recevront des ordres de marche pour rentrer dans leur patrie. Les officiers de la même nation qui voudront quitter le service de France, se rendront également à Péronne, et il leur sera délivré des feuilles de route.

Les chefs de corps adresseront au ministre de la guerre des états nominatifs, par grade et par département, des militaires belges qui sortiront du Royaume par suite de cette mesure.

Les commissaires des guerres assureront la subsistance et le logement de ces militaires pendant la route.

Le ministre de la guerre, *Signé* le comte DUPONT.

M. le comte Beugnot, directeur-général de la police, a adressé, le 2 de ce mois, aux préfets, sous-préfets et maires du Royaume, une circulaire dont voici les passages les plus remarquables :

» Honoré, par la confiance du Roi, de la direction générale de la police du Royaume, j'ai besoin, pour n'être pas effrayé de la tâche qu'elle m'impose, de songer que les premiers magistrats sont appelés à m'aider de leurs efforts et de leurs lumières. ..

» Ce qui doit surtout nous rassurer, Monsieur, c'est que le Roi ne demandera jamais de nous des services qui puissent coûter un scrupule à notre conscience, ni une hésitation à notre honneur.

» Trop long-temps la police a été l'instrument aveugle de la tyrannie; elle est enfin rendue à sa primitive et salutaire destination, celle de prévenir les délits pour se dispenser de les punir, et de défendre la société contre les maux secrets que les lois ne peuvent pas toujours atteindre.

» Il vous sera facile de détruire dans l'esprit de vos administrés les préventions qui naguère étoient attachées au seul mot de *police*; aisément vous leur ferez entendre que cette institution prend son caractère dans celui du souverain, et que désormais, confidente assidue des volontés d'un bon Roi, elle ne se fera reconnoître que par les bienfaits d'une surveillance protectrice de l'ordre et des plus chers intérêts de la société.. ...

» Ainsi, la police n'aura plus d'autre but que de veiller à la sûreté des particuliers, au maintien des mœurs, au respect de la religion, au repos de l'Etat, et, par des moyens inaperçus, elle tendra sans cesse à tourner les esprits vers ce qui est honnête et bon. Personne ne sera donc plus en droit d'accuser ses mesures ou de flétrir ses intentions. Tous les amis de l'ordre, au contraire, deviendront ses amis naturels, et même, au besoin, ses auxiliaires.

» Si la police, ainsi dirigée et secondée, trouvoit encore des détracteurs, ne craignons pas de le dire, ce ne seroit que dans les ennemis de tout gouvernement, dans ces hommes tourmentés du besoin toujours renaissant de troubler l'ordre général, dans lequel ils ne peuvent jamais trouver leur place. Mais nous saurons envelopper leurs démarches de la plus active surveillance; et, s'ils se livrent à des manœuvres ou à des tentatives criminelles, nous nous armerons contre eux d'une inflexible sévérité, et ils n'échapperont point à la repression.

» Quel magistrat pourroit donc désormais balancer à seconder la police dans la tâche qui lui est imposée, et se prévaloir encore des erres du passé pour opposer ou la tiédeur ou le blâme aux espérances de l'avenir !.....

» Préposée à la sûreté d'un gouvernement qui avoit tout à craindre, la police devoit tout comprimer; placée dans un continuel état de guerre contre les plus nobles sentimens et les plus douces affections, elle ne pouvoit se défendre qu'en employant les vices opposés.

» Mais aujourd'hui, au lieu de contraindre les esprits par de secrètes persécutions, elle cherchera à les ramener par des persuasions paternelles.

» Au lieu de comprimer la pensée, elle lui laissera son essor, et n'arrêtera que les écarts de l'esprit qui pourroient blesser les mœurs ou troubler la paix de la société.

» Au lieu de répandre la terreur et la haine du gouvernement, elle fera aimer le prince en le faisant connoître, et son secret sera de n'en avoir aucun.

» Au lieu de violer, dans l'ombre des nuits, l'asile des citoyens, elle veillera autour de leurs demeures pour protéger leur sommeil.

» Enfin, au lieu d'attenter, avec une effrayante légèreté, à la sûreté individuelle, elle sera la première à défendre les citoyens de ces attentats; et si le maintien de l'ordre exige qu'un particulier soit arrêté, elle ne perdra jamais de vue que, dans ce cas extrême, toute rigueur inutile est un délit, tout défaut de consolation un tort envers l'humanité.

» Bornée à diriger les esprits vers des idées saines, les mœurs vers des habitudes paisibles, les sentimens vers l'amour du Roi et de la patrie, elle trouvera tout préparé chez le Français pour d'aussi nobles impressions, et n'aura qu'une tâche facile à remplir......

» Loin de fatiguer le prince par d'inutiles révélations et ses sujets par des investigations importunes, que la police soit désormais tolérante, protectrice, discrète et paisible; qu'on jouisse de ses effets sans qu'on l'aperçoive, et sans même qu'on lui en sache gré. Tel est son but, et tel sera son résultat. »

Avis à Messieurs les Gardes du Roi.

MM. les gardes du Roi de la dernière garde, commandée par le feu duc de Brissac, qui ont perdu leurs brevets depuis le licenciement qui eut lieu en 1792, sont prévenus que le sieur Morchel-Marchand, graveur au Palais-Royal, n°. 164, à Paris, est le seul autorisé à graver les duplicata de leurs brevets, qui (d'après la vérification du garde des archives de la Maison du Roi) leur seront certifiés pour ampliation par l'un de MM. les maréchaux de camp, aucun officier supérieur de la susdite garde.

(Les lettres non affranchies seront refusées.)

LOTERIE ROYALE DE FRANCE.

Tirage de Paris, du 5 juin.

22 — 53 — 61 — 17 — 67.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 6 juin.*

Cinq pour cent cons. Jouiss. du 22 mars 1814. — 63f 50c 25c 50c 62f 40c 50c 40c 35c 30c 35c 40c 30c 40c 50c 25c 62f 40c 50c 60c 50c 70c 63f.

Actions de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1er janvier. — 1035f 1037f 50c 1040f 1047f 50c 1052f 50c.

Assez bien, c'est beaucoup, sans doute.
Le bonheur, plein de si, de mais,
Musard, boiteux, qui tout écoute,
Regarde, attend, s'égare en route,
Vient tard, rarement ou jamais.
Promenés d'objets en objets,
Nous cherchons dans la nuit profonde,
Tâtonnant, le croyant tout près,
Ce bonheur que promet le monde;
Nous crions souvent : le voilà!
Je le tiens! il n'étoit pas là.
Obtenons tout ce qu'on desire,
Femmes, plaisirs, trésors, empire;
Nous finirons toujours par dire :
Eh! bon Dieu! ce n'est que cela.
Le ciel m'a fait, dans sa clémence,
Présent d'un pauvre et tendre ami,
De tout artifice ennemi,
Amant des arts et du silence :
Cet ami-là n'est pas de France,
Mais du sol de ces bons Germains,
Hospitaliers, loyaux, humains,
Pleins de candeur et de vaillance,
Et dont Tacite, enfin, si las
Des Nérons, des Caligulas,
Nous peignit si bien l'innocence.
Nous craignons tous deux l'opulence;
Le luxe nous est importun,
Et nous avons mis en commun
Les trésors de notre indigence
Un jour, en un bois écarté,
Dans notre esprit de liberté,
Tous deux, gaîment et sans affiches,
Sous l'œil du Dieu de vérité,
Nous avons fait, pour être riches,
Le vœu charmant de pauvreté.
C'est un vœu, j'y serai fidele :
Oui, tant que Dieu me soutiendra,
Jamais l'or ne me séduira.
Doux serment, je te renouvelle,
Je plaindrai bien qui me plaindra

Fait à Versailles, le 16 brumaire an XIII (7 novembre 1804), par moi, Jean-François Ducis, de l'Académie française.

Vente des livres du fonds de la librairie de feu M. J. B. Vallée libraire, rue Béfroi, n°. 22, à Rouen, qui aura lieu le 13 juin 1814, et jours suivans, à neuf heures du matin. Cette bibliothèque se compose d'environ cinquante mille volumes reliés, brochés et en feuilles, de tous formats, tant anciens que modernes et de toutes Facultés, dont quantité d'ouvrages en nombre.

Henri IV peint par lui-même. Un vol. in-12. Prix : 5 fr., et 6 fr. par la poste.

Chez Panckoucke, libraire, rue et hôtel Serpente, n°. 16;

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Ce recueil, extrait de tous les écrits publiés sur ce prince, est orné des portraits de Henri IV et de Sully, et d'une lettre calquée et gravée du roi à Sully.

Nous rendrons compte de cet ouvrage.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.



ITALIE.

Rome, 21 mai.

Voici l'itinéraire de S. S., de Macerata à Rome :

Lundi 16, à Macerata, dans la maison Marefoschi; mardi 17, à Tolentino, dans la maison Silveri; mercredi 18, à Foligno, dans la maison Giberti; jeudi 19, fête de l'Ascension, séjour à Foligno, ainsi que le vendredi 20; samedi 21, à Spoleto; dimanche 22, à Terni, dans la maison Gazzoli; lundi 23, à Nepi, dans la maison Pisani; mardi 24, à Rome.

Milan, 31 mai.

Le feld-maréchal comte de Bellegarde a présidé, le 26, pour la première fois, le conseil de régence.

On assure que M. Marescalchi, ministre des affaires étrangères du ci-devant royaume d'Italie, est nommé gouverneur-général du duché de Parme et de Plaisance, donné, comme on sait, en toute souveraineté, à l'archiduchesse Marie-Louise.

DANEMARCK.

Copenhague, 14 mai.

M. le général prince Orloff vient d'arriver ici avec une lettre de l'Empereur de Russie pour notre souverain. Il va se rendre en Norwège avec les envoyés anglais, autrichiens, prussiens et suédois, pour déterminer le prince Chrétien-Frédéric à renoncer à ses prétentions sur ce royaume. On croit qu'il ne résistera point aux représentations de tant de puissances réunies; déjà c'est une opinion assez générale en Norwège que cette nation ne peut soutenir son indépendance si l'Angleterre se déclare contre elle.

Le général Benningsen, commandant les troupes alliées qui ont fait le blocus de Hambourg, est fils du général de ce nom qui commandoit la grande-armée russe aux batailles d'Eylau et de Friedland.

Les troupes russes qui sont à Altona et dans les environs de Hambourg paient tout argent comptant.

Il est arrivé à Copenhague plusieurs bâtimens anglais chargés surtout de vins et de fruits d'Italie. Les vins ont beaucoup baissé de prix, mais les denrées coloniales fort peu.

ALLEMAGNE.

Lubeck, 26 mai.

Le prince Royal de Suède s'est embarqué hier à Travemunde; les députés du sénat de Lubeck l'ont accompagné jusqu'au lieu de son embarquement.

Le régiment de Royal-Suédois s'est également embarqué hier à Travemunde. Un certain nombre de troupes suédoises est parti d'ici aujourd'hui pour aller s'embarquer dans d'autres ports de la Baltique.

Hambourg, 27 mai.

Nos anciens magistrats, en reprenant les rênes du gouvernement, ont publié une proclamation dans laquelle ils annoncent que l'indépendance de notre ville est reconnue et garantie par les puissances alliées. Ils invitent les bourgeois à signaler cette époque de leur délivrance par l'oubli des vexations et des maux qu'ils ont eu à souffrir par le passé. « Les bourgeois, dit le Sénat, ne doivent plus voir dans les étrangers armés ou non armés que les amis de leurs libérateurs, éviter soigneusement toute occasion de discorde, s'abstenir de toute conduite arbitraire, et abandonner à la décision de leurs magistrats légitimes les griefs qu'ils prétendroient avoir contre des particuliers. »

Berlin (Prusse), 28 mai.

En vertu d'une convention conclue entre S. Exc. le général d'infanterie comte de Tauenzien et M. le général de division français Lemarrois, la ville et la forteresse de Magdebourg, avec leurs dépendances, ont été entièrement évacuées le 23 par les troupes françaises, qui en sont sorties sur trois colonnes. S. M. a nommé provisoirement le général-major de Horn commandant de cette forteresse.

La garnison de Magdebourg étoit de 18 à 20,000 hommes, en y comprenant les malades. Déjà, le 13, il étoit sorti de cette forteresse 1000 Napolitains; ils avoient été suivis, le 16, par environ 3000 Hollandais, Italiens et Espagnols, qui se rendent dans leur patrie avec armes et bagages, et 3 pièces de canon. On a fait, en présence des autorités françaises, l'estimation du pont de l'Elbe, qui étoit établi près de Gerwisch, et que les Français ont brûlé.

Il est passé ici un transport de 300 prisonniers français, qui retournent sous escorte en France.

Hanovre, 26 mai.

Buonaparte avoit fait enlever de l'Orangerie de Herrenhausen les bustes des Empereurs romains en marbre noir, qui sont fort estimés. Nous les avons recouvrés, et on va les replacer où ils étoient.

Nous nous flattons que, dans le cas où S. A. R. le prince Régent entreprendroit cet été un voyage sur le continent, il viendroit visiter son électorat.

Stuttgard (Wurtemberg), [illegible]

D'après un ordre rendu le 9 par S. M., on a célébré hier dans l'église catholique de cette résidence, ainsi que dans toutes les églises catholiques du royaume de Wurtemberg, une fête en actions de grâces pour la délivrance du souverain Pontife.

HOLLANDE.

Leyde, 3 juin.

M. Schimmelpenninck vient de rentrer dans sa patrie, après avoir donné sa démission de sénateur français.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Mercredi 8 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Amphitryon, la Partie de Chasse d'Henri IV

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Les Maris Garçons, le Magnifique, les Héritiers Michau.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Il Matrimonio secreto (le Mariage secret.)

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Partie Carrée, Psyché, les Clefs de Paris.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Mari en vacances, le Souper d'Henri IV, l'Isle de l'Espérance.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

La Citerne, les Trois Talismans.

AMBIGU-COMIQUE.

Hariadan-Barberousse, l'Heureux Hasard, le Danseur éternel.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Exercices à Cheval, suivis de *l'Entrée de Henri IV à Paris.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Spectacle tous les jours chez M. Pierre, à sept heures et demie.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Des séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

Le Panorama du Danube vu de Léopold-Berg, est visible tous les jours, boulevard des Capucines. — Prix d'entrée : 2 fr. 50 c.

Le Pan-Harmoni-Métallico et *le Moteur*, se voient tous les jours, rue Saint-Honoré, n°. 245.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE.

Dimanche il y aura concert. On y entendra Mad. Boulanger.

VARIETES.

De l'Angleterre au commencement du dix-neuvième siècle;
par M. de Levis. (1)

S'il est un pays que l'on puisse proposer à tous les autres comme un digne objet d'étude et d'émulation, c'est assurément l'Angleterre. Sa littérature, sa philosophie, ses arts, son industrie, son commerce, son opulence, ses lois, ses institutions, son gouvernement, sa politique, ce haut degré de puissance où tant de causes de prospérité l'ont élevée, cet empire qu'elle étend sur les mers, et qu'elle porte aux extrémités du globe; tout cet appareil de grandeur au-dehors, et de sagesse au dedans, font de la nation anglaise une nation unique dans l'histoire du monde. Et lorsqu'abaissant les yeux sur le petit nombre de ses habitans, vous cherchez dans sa source le germe qui produit, en se développant, de si étonnans résultats, jamais peut-être rapprochement d'extrêmes si opposés n'a fait ressortir avec plus d'éclat toute la puissance de l'esprit, et n'a mieux prouvé la supériorité de l'intelligence sur la force. Observer de près ce grand phénomène; en séparer les parties, pour les apercevoir distinctement et les décrire avec soin; puis les réunir pour les considérer dans leur ensemble, et dans leur influence réciproque; en un mot, à côté de ce monument politique, pris dans son état actuel, élever un monument littéraire qui en soit la fidèle image, n'est-ce pas bien mériter de ses contemporains et de la postérité? Les voyages entrepris dans des contrées lointaines pour déterminer la situation d'une île et la figure d'un continent, ou pour étudier un peuple inconnu, dont les idées et les mœurs nous sont étrangères; tous ces voyages qui depuis plus de deux siècles se sont singulièrement multipliés, ont

(1) Un vol. in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste.
A Paris, chez A. A. Renouard, rue S. André-des-Arcs, n°. 55;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

On espère que LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse visiteront la Hollande à leur retour d'Angleterre.

Ce n'est plus la ville de Gothembourg en Suède, c'est celle de Gand qui est maintenant le lieu désigné pour les conférences qui vont s'ouvrir entre les plénipotentiaires anglais et les plénipotentiaires américains. Ces derniers sont déjà en route pour se rendre à Gand. On dit qu'ils ont été récemment investis des pouvoirs les plus étendus.

SUISSE.

Zurich, 30 mai.

La diète suisse a entendu, dans sa séance du 27, le rapport de la commission sur la note de S. Em. le nonce du Pape. En conséquence de ce rapport, elle a décidé que les cantons où la religion est mixte, seroient invités à adopter dans leurs constitutions cantonnales la double garantie du culte et des biens ecclésiastiques des deux religions. Quant à la garantie à accorder aux couvens, la commission a été partagée d'opinion, la majorité ayant proposé que cette garantie fût l'objet d'un concordat entre les cantons, et la minorité, qu'elle fît partie du pacte fédéral. Cette dernière proposition a été adoptée par les douze cantons d'Uri, Schwitz, Unterwald, Lucerne, Zug, Berne, Bâle, Fribourg, Soleure, Schafhouse, du Tésin et de Glaris.

FRANCE.

PARIS, *7 juin.*

Le commerce se présente à la pensée sous divers points de vue. Il peut se composer de matières premières ou d'objets manufacturés. La surabondance dans le commerce de matières premières annonce un peu de plus agriculteur que manufacturier. La surabondance des objets d'industrie annonce un peuple plus manufacturier qu'agriculteur. L'agriculture offre de grands produits; l'industrie en offre davantage. Il n'y a aucune comparaison à faire entre les valeurs créées par l'une et par l'autre. Quelle distance n'y a-t-il pas du lin à la dentelle, de l'argile à la porcelaine, d'un bloc de marbre à une statue! Relativement à l'une et à l'autre, le mouvement est d'autant plus animé, qu'il y a plus d'occasions d'échange, plus d'habitude de luxe, et par là plus d'assurance de débit; mais, relativement à l'une et à l'autre, quelles que soient les prétentions de nos économistes, il est rare que le gouvernement ne soit obligé de faire intervenir sa sage vigilance. Du côté de l'agriculture, une trop grande activité de débit peut, en certains cas, amener la disette. Du côté des manufactures, il a à se méfier de la cupidité et de la paresse. La cupidité voudroit vendre au plus haut prix; la paresse voudroit rester éternellement enfouie dans ses routines. Cependant lorsque, par le mouvement général des nations voisines, les mêmes objets viennent à être en même temps et mieux travaillés et vendus à plus bas prix, si le gouvernement vouloit toujours se mettre en avant pour empêcher les importations étrangères, il lui faudroit au-dedans une multitude de réglemens vexatoires, et au-dehors une armée de douaniers. Sa volonté est ordinairement d'encourager l'activité, et non pas la paresse; de protéger les commencemens foibles, et non pas la persistance dans de mauvais systèmes. Encore et encore, relativement au mouvement de nos voisins, nos manufactures peuvent être en retard sur quelques points. Nous ne tarderons pas à être de niveau. Nous n'oublierons pas que c'est de la France même qu'est provenu le système d'industrie qui fait aujourd'hui la prospérité de l'Europe. Il y a peu de temps que toutes les routes étoient barricadées, obstruées : aujourd'hui tout est accessible, tout est ouvert. La pensée est permise à l'esprit, la parole est permise à la pensée. Nous ne retomberons plus sous la tyrannie; nous l'avons eue sous toutes les formes; elle est usée : excepté une liberté sage, nous avons tout essayé. N'est-ce pas un prodige, que notre plus grand bonheur nous ait été réservé comme dernier asile? Du côté des arts, des sciences, des entreprises, un vaste horizon est à découvert : l'activité française n'a plus qu'à choisir et à diriger son essor.

Hier, à neuf heures du soir, MM. les députés des départemens, en corps, ont été conduits à l'audience du Roi par M. le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies de France; le marquis de Rochemore, maître des cérémonies, et M. de Watronville, aide des cérémonies, et présentés par le grand-maître.

S. M. a reçu MM. les députés des départemens dans la salle du Trône. Le Roi étoit assis et couvert, ayant debout à sa droite S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, à sa gauche S. A. R. Mgr le duc de Berry, environné de ses grands-officiers, de M. le chancelier de France, de ses ministres et des ministres d'Etat.

M. Félix-Faulcon, président provisoire, a présenté à S. M. l'adresse dont la teneur suit :

« SIRE,

» Vos fidèles sujets de la chambre des députés des départemens viennent porter au pied du trône l'hommage de la reconnoissance que la France doit à V. M.

» Parmi les sages dont les institutions ont préparé le bonheur des Etats, l'histoire ne nous en offre pas qui aient réuni plus d'avantages que V. M. pour imprimer aux lois ce caractère qui commande le respect des peuples. La France voit en vous, Sire, comme le disoit Bossuet du grand Condé : *La France voit en vous ce je ne sais quoi d'achevé, que les malheurs ajoutent aux grandes vertus.*

» Au milieu des circonstances merveilleuses qui vous ont replacé, Sire, sur le trône de S. Louis et de Henri IV, V. M. auroit eu, pour présenter des lois à son peuple, plus d'ascendant que n'en avoient ces anciens si révérés dont le génie seul fonda les Etats les plus libres. Mais V. M. a senti qu'elle imprimeroit aux lois de la France un caractère plus irrévocable en sanctionnant le vœu des Français. C'est en effet en accueillant les principales dispositions présentées par les différens corps de l'Etat, c'est en écoutant tous les vœux, que V. M. a formé cette charte constitutionnelle qui, par le concours de toutes les volontés, raffermit à la fois les bases du trône et de la liberté publique.

» Interrogeant les siècles, V. M. a combiné d'anciens usages avec des mœurs nouvelles, et nos institutions se trouvent accommodées aux temps, aux progrès de l'esprit, à l'état de la civilisation, aux rapports des nations entr'elles. V. M. a voulu travailler aussi à la restauration de ce peuple dont elle a dit que l'amour l'avoit rappelée au trône de ses pères.

» Plus rapprochés des besoins des peuples (selon les paroles de V. M.), les députés sont destinés à les lui faire connoître et à concourir aux moyens de les soulager.

---

pu servir l'astronomie, la navigation, la géographie, le commerce, l'histoire naturelle, ou simplement satisfaire une vaine curiosité. Mais le premier de tous les arts, l'art du gouvernement n'y a point profité. Si Néarque, en relevant les côtes d'une partie de l'Asie, au lieu de rencontrer ces peuplades demi-sauvages qui ne vivoient que de la pêche, et méritoient à peine un regard, eût rencontré une nation libre, éclairée, industrieuse, enrichie par le commerce et par de vastes conquêtes; si, charmé de ce prodige, il eût pris à tâche d'en observer le génie, et d'en étudier les lois, les mémoires, en proposant aux hommes un modèle digne de leur imitation, leur eussent été plus utiles que tous les stériles détails dont il entretint Alexandre. Tyr et Carthage n'ont laissé qu'un vain nom. Le peu qu'Aristote et Polybe ont écrit sur cette dernière république qui subsista près de sept siècles à l'ombre de ses lois et sans séditions, ne suffit pas pour faire connoître les ressorts intérieurs qui la faisoient mouvoir, et la rendoient la rivale de Rome. Ce sont ces principes cachés qu'il importe de découvrir dans l'histoire d'un peuple puissant; et c'est ce qu'à l'égard de l'Angleterre M. de Levis aura fait sans doute plus heureusement que les écrivains qui l'ont précédé.

Les titres qui peuvent concilier à l'ouvrage la confiance du public, l'auteur a soin de les exposer dans la préface. M. de Levis a fait cinq voyages en Angleterre. Il a passé huit années dans cette île célèbre; il en sait la langue, comme il sait la sienne; et pour qui veut s'instruire dans un pays quelconque, rien ne peut suppléer à ce grand instrument de recherches et de communication. Il a fait dans ses courses répétées plus de douze cents lieues dans tous les sens. Les villes les plus remarquables par leur commerce, leurs manufactures, leurs universités, etc., il les a visitées : Bristol, Liverpool, Manchester, Birmingham, Leeds, Hull, Newcastle, Nottingham, Edinburgh, Oxford, Bath, etc., et les trois grands ports, Plymouth, Portsmouth et Chatam. Une circonstance particulière a mis à sa disposition les notions les plus positives sur la marine militaire. Enfin, M. de Levis n'a point dédaigné de mêler à ces études sérieuses, celle des merveilles de l'art et des simples beautés de la nature. Les jardins et les châteaux qui ornent les environs de la capitale, ceux de l'ouest et du comté d'Yorck; les sites pittoresques du pays de Galles, de l'île de Wight et des lacs, en Westmoreland, Cumberland et Lancastershire, trouveront leur place dans le tableau qu'il prépare, et dont nous allons donner le dessin général. Au milieu de tant d'objets qui suffiroient à la capacité d'un esprit plus superficiel, et qui forment, du moins en partie, comme le corps même de l'Angleterre, M. de Levis a tourné les yeux sur ce qui en est l'âme et la vie, sur la constitution, sur les lois, la religion, l'éducation, les mœurs privées et l'administration publique. Enfin, comme puissance commerçante et guerrière, l'Angleterre n'est pas moins digne d'attention; et négliger de connoître ses armées de terre et de mer, ses établissemens dans les Indes et ses colonies diverses, c'eût été, en quelque sorte, borner la vue sur plus d'une Angleterre. M. de Levis n'aura point à se reprocher une omission aussi considérable.

Tels sont les principaux matériaux qu'a recueillis M. de Levis, et qui doivent servir de texte à son ouvrage. Cet ouvrage sera composé de quatre volumes. Le premier, de plus de quatre cents pages, vient de paroître; il renferme avec quelques détails de voyage, l'histoire et la description de Londres, qui seroit peut-être aujourd'hui la plus grande ville du monde, si Pekin n'existoit pas. De là, M. de Levis passe à l'exposition de la constitution anglaise, et ce sujet remplit presque la dernière moitié de ce premier volume. M. de Levis réserve pour le second la description des mœurs en général, et des observations sur les lois, l'éducation, la littérature et les arts. Le troisième volume sera presqu'uniquement géographique et descriptif.

« La charte ouvre aux accens de la vérité toutes les voies pour arriver jusqu'au trône, puisqu'elle consacre la liberté de la presse et le droit de pétition. Entre les garanties qu'elle donne, la France remarquera la responsabilité des ministres qui trahiroient la confiance de V. M., en violant les droits publics et privés que consacre la charte constitutionnelle.

» En vertu de cette charte, la noblesse ne se présentera désormais à la vénération du peuple qu'entourée de témoignages d'honneur et de gloire que ne pourront plus altérer les souvenirs de la féodalité.

» Les principes de la liberté civile se trouvent établis sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et la conservation du jury, précieuse garantie de tous les droits.

» Que si des circonstances malheureuses obligeoient à rétablir les juridictions prévôtales essentiellement temporaires, nous sommes convaincus, d'après les bases consacrées, qu'elles ne seroient formées qu'en vertu d'une loi.

» La publicité des débats, si rassurante pour l'innocence, ne sera restreinte par les tribunaux que dans ces occasions rares qui exigent un sacrifice momentané du droit le plus sacré.

» Enfin, si les droits et les besoins publics faisoient desirer des améliorations, la charte constitutionnelle, qui renferme en elle-même les moyens de les accorder, doit rassurer toutes les opinions et dissiper toutes les inquiétudes.

» C'est ainsi qu'après avoir sagement balancé les pouvoirs publics, la charte constitutionnelle promet à la France, et la jouissance de cette liberté politique qui, en élevant la nation, donne plus d'éclat au trône lui-même, et les bienfaits de cette liberté civile qui, en faisant chérir par toutes les classes l'autorité royale qui les protège, rend l'obéissance à la fois plus douce et plus sûre. Aussi avons-nous, Sire, l'intime confiance que l'assentiment des Français donnera à cette charte tutélaire un caractère tout à fait national.

» La durée de ces bienfaits, Sire, paroît devoir être inaltérable, lorsqu'ils arrivent au moment d'une paix que le Ciel accorde enfin à la France. L'armée qui a combattu pour la patrie et pour l'honneur, et le peuple qu'elle a défendu, reconnoissent à l'envi que cette paix, signée dès le premier mois du retour de V. M. dans sa capitale, est due à l'auguste maison de Bourbon, autour de qui la grande famille française se rallie toute entière dans l'espoir de réparer ses malheurs.

» Oui, Sire, tous les intérêts, tous les droits, toutes les espérances se confondent sous la protection de la couronne. On ne verra plus en France que de véritables citoyens, ne s'occupant du passé qu'afin d'y chercher d'utiles leçons pour l'avenir, et disposés à faire le sacrifice de leurs prétentions opposées et de leurs ressentimens. Les Français, également remplis d'amour pour leur patrie et d'amour pour leur Roi, ne sépareront jamais dans leur cœur ces nobles sentimens, et le Roi que la Providence leur a rendu, unissant deux grands ressorts des Etats anciens et des Etats modernes, conduira des sujets libres et réconciliés à la véritable gloire et au bonheur qu'ils devront à *Louis-le-Desiré*. »

Le Roi a répondu :

« Je suis profondément sensible aux sentimens que me » témoigne la chambre des députés des départemens. Dans » tout ce que vous me dites au sujet de la charte constitu- » tionnelle, je vois le gage de ce concours de volontés entre » la chambre et moi, qui doit assurer le bonheur de la » France. Les derniers mots de votre adresse me touchent » vivement. Bien des noms ont été dictés par l'enthou- » siasme; mais dans celui que le peuple français, qui a » toujours été distingué par son amour pour ses Rois, me » décerne aujourd'hui par votre organe, et que j'accepte de » tout mon cœur, je vois l'expression des sentimens qui » l'unissent toujours à son Roi; et qui firent ma consolation » dans les temps de ma longue adversité. »

Mad. la duchesse d'Angoulême est allée aujourd'hui faire une promenade au bois de Boulogne.

Mgr le duc d'Angoulême visitoit à la même heure l'hôtel royal des Invalides. Cet excellent prince a parcouru ce bel établissement dans toutes ses parties; il s'est plu à honorer les braves qu'il renferme, en leur adressant des paroles pleines d'affection, et en goûtant lui-même des alimens qui leur étoient préparés. La présence de S. A. R. a répandu partout la joie et le bonheur.

Mgr le duc de Berry a chassé aujourd'hui dans la forêt de Saint-Germain.

— M. de Solémy, maréchal de camp, ancien premier aide-major-général de l'infanterie de l'armée de Condé, a eu l'honneur d'être présenté hier au Roi, qui l'a reçu avec une grâce et une bonté toute particulière. En revoyant cet ancien et respectable militaire, S. M. s'est ressouvenue qu'il avoit été grièvement blessé dans une affaire en 1798, et lui a dit : « Je suis bien aise de vous revoir, M. Solémy; » apprenez-moi si vous êtes bien guéri de la blessure que » vous avez reçue à mon service. »

— On a célébré aujourd'hui avec une grande pompe, dans la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, le service funèbre de M. Louis Etienne-François comte de Damas-Crux, lieutenant-général des armées du Roi; chevalier de ses Ordres, chevalier d'honneur de S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême, décédé à Paris le 4 juin, hôtel de Crussol, à l'âge de 79 ans. Après la cérémonie religieuse, le cortége s'est rendu au cimetière du Père La Chaise.

— M. Tourton, adjudant-général de la garde nationale parisienne, vient d'être promu par S. M. au grade de maréchal-de-camp dans la même garde.

— M. le comte de Bethizy, chef d'escadron dans la garde nationale à cheval, a été nommé lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Luxembourg. A été nommé sous-lieutenant de la même compagnie, M. le marquis de Roche-Dragon, adjudant-major de la garde nationale à cheval.

— MM. Fraguier, de Marinais, Alexandre de Boisgelin, chefs de légion; César de Choiseul et de Chetoutame, capitaines de la garde nationale parisienne, et M. de Gande eze, capitaine de la garde à cheval, sont nommés officiers des gardes du corps.

— Le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur donnera ses audiences publiques les jeudis, de midi à deux heures. Les personnes qui desireroient avoir audience un autre jour de la semaine, sont invitées à exposer par écrit l'objet de leur demande.

Jamais les traités ne réunissent mieux des ennemis qui

Quant au quatrième et dernier volume, il présentera le tableau des grands objets par lesquels l'Angleterre est liée, pour ainsi dire, à toute la terre, je veux parler de son commerce, de sa marine et de ses colonies.

Peut-être jugera-t-on que ce plan n'a pas toute la méthode qu'auroit pu lui donner son auteur. Il eût été plus régulier peut-être de ne point séparer l'un de l'autre tous les élémens de la partie descriptive; tels que le sol, les rivières, les canaux, les grands chemins, la culture, les divisions du territoire, et les villes principales, avec les ornemens dont la nature et l'art les ont embellies. Cette description, se terminant par celle de Londres, eût naturellement conduit à l'exposition de tout ce qui tient à la partie morale; savoir, la manière de vivre, les goûts, les habitudes, le tour d'esprit, l'industrie, la littérature, l'éducation, les institutions religieuses, la jurisprudence, et finalement la constitution politique; après quoi l'auteur fût entré dans le dédale si compliqué des finances, et tout l'intérieur de l'Angleterre étant ainsi développé, l'auteur l'eût enfin montrée aux nations sous le grand jour où elle se montre elle-même, à la tête de ses *mille vaisseaux*, conduisant ses villes flottantes, et par elles s'unissant à toutes les parties du globe, et l'enveloppant comme dans un vaste réseau. Dans cette disposition nouvelle de tant d'objets divers, la transition de l'un à l'autre nous paroît plus immédiate et plus nécessaire. Loin de nous du reste la prétention de faire à M. de Levis une loi de substituer cette division à la sienne! Quel que soit l'ordre que l'on porte dans des matières si compliquées de leur nature, et composées de parties si diversement dépendantes, le point essentiel est que; sur chacune d'elles, l'auteur donne les renseignemens les plus exacts et les plus complets qu'il puisse obtenir à cet égard; le public n'aura probablement que des grâces à rendre au zèle et à la sincérité de M. de Levis.

Dans un prochain article, nous rendrons compte à nos lecteurs du premier volume que nous leur annonçons. La seule chose à laquelle nous nous arrêterons ici, c'est à une opinion de M. de Levis que nous croyons nécessaire de combattre. Comme M. de Levis est très pénétré de la difficulté de son sujet, pour colorer à ses propres yeux la témérité qui le porte à écrire sur l'Angleterre (sorte de justification que jamais le public ne songeroit à lui demander), M. de Levis suppose que l'âge où nous vivons est celui des *essais* et des *aperçus*. « Loin de nous, dit-il, les dissertations approfondies et » les traités complets! il ne nous faut que des tableaux, des images, » des systèmes; plus de raisonnement que de preuves, et plus d'anec- » dotes que de raisonnement. » Ce peu de paroles renferme, ce nous semble, deux erreurs palpables : la première, injurieuse à M. de Levis, tendroit à ôter à son ouvrage une partie de l'estime qu'il a déjà méritée; la seconde, injurieuse à notre siècle, ne peut être assez hautement démentie par ce fond de raison publique que le temps et le malheur ont développé dans les nations, et spécialement dans la nôtre. César reprochoit aux Gaulois une extrême légèreté; Julien, au contraire, avoit rencontré dans les Parisiens une austérité qui le charmoit. Les peuples changent comme les individus. Une loi, un homme, un événement, les moindres causes suffisent quelquefois pour opérer ce changement. La frivolité française n'est plus ce qu'elle étoit. Une génération nouvelle s'est élevée au milieu des convulsions et des catastrophes politiques. La rude expérience qu'elle a faite a mûri son entendement de bonne heure, et fixé pour long-temps ses idées et ses affections: heureuse du moins d'avoir conservé ce mâle courage et cette générosité de cœur qui distinguoient si noblement ses ancêtres, et qui, cultivés par les mains paternelles d'un roi honnête (est-il sous le ciel un objet plus auguste et plus sacré!) feront refleurir encore le nom français au milieu des nations! Voilà, ce nous semble, l'idée qu'il faut se faire de nos contemporains, détachés par leur infortune d'une foule de préjugés contraires,

sentiment, que lorsque le passage de l'état de guerre à l'état de paix a été pour eux l'occasion de concourir à un même but, et de trouver dans cette épreuve des raisons de s'estimer davantage. Telle a été surtout la situation de la garde nationale à l'égard de M. le général en chef baron de Sacken, pendant que ce respectable militaire a été gouverneur de Paris pour les alliés.

Dès que la garde nationale a su que le général Sacken avoit cessé ses fonctions, le 3 juin au matin, le général en chef, l'état-major, les chefs des légions et des divers corps de la garde nationale ont été le remercier et lui offrir, comme signe de leur reconnoissance, une épée d'or ciselée, d'un beau travail, mais bien moins remarquable par le prix que par la réciprocité des sentimens d'estime et de bienveillance avec lesquels elle a été offerte et acceptée.

En même temps on affichoit l'ordre du jour du 2 juin, dans lequel la garde nationale, dégagée de toute réserve, a exprimé les motifs de sa reconnoissance envers les souverains alliés, le général Sacken, et MM. les commandans de Paris pour la Russie, l'Autriche et la Prusse.

Dimanche 5, le général en chef, l'état-major, les chefs des légions et des corps de la garde nationale ont réuni, dans un dîner de famille, avec M. le préfet de la Seine, MM. les généraux Sacken, de Rochechouart et de Goltz, et MM. leurs chefs d'état-major. Le départ de M. le général baron d'Herzogenberg leur a fait éprouver le regret de voir cette réunion incomplète par son absence. A ce dîner étoient invités S. Exc. M. le maréchal Moncey, duc de Conegliano, M. le général en chef comte Maison, et M. le lieutenant-général comte Ricard, commandant la 1[re] division militaire et la place, pour le Roi de France, pendant le séjour des alliés.

Une gaieté franche, une touchante cordialité, une noble et douce urbanité ont régné pendant tout le dîner. Au dessert, MM. les maréchaux et généraux en chef ou commandans ont porté la santé de LL. MM. l'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse. M. le préfet de la Seine a bu à la Paix qui réunit tous les braves. MM. les généraux Sacken, de Rochechouart et de Goltz ont porté les santés du Roi, de la famille royale, de la garde nationale de Paris. M. le général Sacken a couronné les toasts avec la galanterie d'un brave chevalier, en buvant à la plus belle moitié de la garde nationale, *aux Parisiennes*; et la garde nationale a répondu en buvant *aux Dames de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse*.

Le dîner a été suivi d'un cercle et d'un concert préparé par M. le directeur du Conservatoire, capitaine commandant le corps de musique de la garde nationale, et qui représentoit son corps au dîner. Plusieurs des artistes et des élèves les plus distingués du Conservatoire ont bien voulu assister au cercle. On sait que le corps de musique de la garde nationale est formé des compositeurs et des artistes les plus habiles de la France. M. Frédéric Duvernoy, sergent de cette musique, a exécuté sur le cor divers morceaux avec une perfection admirable. M. Mozin, cimballier de la musique, n'a pas fait moins de plaisir sur le piano; MM. Levasseur, Rigaud et Louvet, dans les solos, et MM. les élèves, dans les morceaux d'ensemble, ont chanté avec une pureté et un goût dignes de l'école *où ils sont formés*. A la demande du général en chef Sacken, le concert a été terminé par l'air chéri des Français, *vive Henri IV!* exécuté par toutes les voix.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. le chevalier Félix Faulcon.)

Séance du 7 juin 1814.

M. Barrot prononce un discours où il paie un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. Riffard de Saint-Martin, député de l'Ardèche, décédé à Paris.

Un secrétaire fait lecture de l'adresse que la chambre a présentée hier au Roi, et de la réponse de S. M.; la chambre en ordonne l'insertion au procès-verbal, et l'impression à six exemplaires.

M. Lemotheux-Daudier: « De tous ceux d'entre nous qui furent assez heureux pour entendre hier soir la noble et belle réponse du Roi à l'adresse que nous lui présentâmes, sans doute il n'en est pas un seul qui n'en ait été profondément ému, et qui n'en conserve à jamais le précieux souvenir. Mais il faut le perpétuer; il faut le transmettre à tous nos successeurs, que d'âge en âge ils soient à même de connoître et d'apprécier ces paroles si touchantes. A cet effet, je propose de les consigner avec votre adresse sur les registres de la chambre. Ce n'est point assez; je demande qu'elles soient gravées sur un marbre qui sera pour toujours placé dans l'endroit le plus apparent de la salle de nos séances. »

M. Louvet ne s'oppose point à la première proposition; mais il demande que, vu l'importance de la dernière, celle ci soit renvoyée à une commission. — Adopté.

M. Delhorme soumet à l'assemblée quelques observations sur l'indispensable nécessité d'un réglement pour la police intérieure et l'ordre des délibérations. Elles sont renvoyées à la commission créée dans la séance d'hier.

Le résultat des scrutins qui ont eu lieu dans les séances d'hier et de ce jour, pour la désignation des cinq candidats parmi lesquels S. M. doit nommer le président de la chambre, a donné la majorité absolue des suffrages à MM. Lainé, Raynouard, Gallois, Felix Faulcon et Faget de Baure.

La présentation de ces candidats sera portée à S. M. par un message.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 7 juin*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	57	58
Londres.	18f 70c 75c.	18f 60c.

Cinq p. cent, J. du 22 mars 1814 — 64f 64f 25c 50c 64f 70c 75c 60c 50c 40c 30c 20c 64f 64f 20c 25c 64f 40c 25c 2 c 15c 10c 64f 63f 80c.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1[er] janvier, 1080f 1082f 50c 1080f 1085f 1090f 1085f 1082f 50c 1080f 1085f

ANNONCE.

Considérations politiques et morales sur les Constitutions; par C. J. B. Bonnin. Broch. in-8°. Prix: 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste.

A la librairie d'éducation et de jurisprudence d'Alexis Eymery, rue Mazarine, n°. 30;

Et chez le Normant.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.

---

mais aussi rendus par elle digne des meilleures lois. Honneur éternel au sage prince qui saura faire servir leurs vertus à sa gloire, c'est-à-dire à leur félicité! et malheur à l'écrivain qui rougiroit à leurs yeux de sa propre raison, et craindroit de s'adresser à la leur, ou s'appliqueroit à la corrompre! M. de Levis a plus que personne au monde le droit de prétendre à éclairer et à affermir cette raison dont il se défie. Aussi, nous ferons-nous un devoir de puiser dans son livre les notions propres à familiariser nos lecteurs avec une nation voisine, que la discorde nous a rendue trop long-temps étrangère, et qu'une heureuse paix va rapprocher de nous. N.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Lorsque j'ai publié successivement au Louvre mes grandes éditions in-folio, Virgile, Horace, Racine et La Fontaine, dont la correction fait le principal mérite, mais pour lesquelles je n'ai rien négligé d'ailleurs, ayant d'abord fait graver exprès les caractères sous ma direction et en ma présence, ayant de plus enrichi ces éditions d'un grand nombre d'estampes soigneusement gravées d'après les compositions de nos premiers artistes, j'ai eu l'honneur d'en faire hommage à S. M. l'Empereur de Russie. S. M. les a accueillies avec bonté dans sa magnifique bibliothèque de l'Hermitage, où elles se trouvent placées honorablement auprès des plus belles éditions d'Italie et d'Angleterre; et elle a daigné me faire remettre par son ambassadeur, le prince Kourakin, une bague précieuse que je conserve fidèlement.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien consigner dans votre Journal cette faveur de S. M. l'Empereur de Russie.

J'ai l'honneur, etc.

P. DIDOT l'aîné, *chevalier de l'ordre de la Réunion.*

Il est utile de rappeler au public, dans la saison où nous sommes, le spécifique inventé par M. Faget pour la destruction des punaises et de leurs œufs. L'efficacité de ce procédé est prouvé par des expériences sans nombre faites soit dans les maisons particulières, soit dans les établissemens publics tels que les hôpitaux. M. Faget demeure toujours rue Croix-des-Petits-Champs, n°. 47, maison du marchand de soie, vis-à-vis la rue Coquillière. Ses flacons sont de 3 et de 6 fr. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

La Paix, l'Union des Nations, et le Retour du Roi de France; divertissement militaire pour le piano, avec accompagnement de violon, par Beauvarlet-Charpentier, organiste de la paroisse royale de Saint-Paul Saint-Louis. Prix: 6 fr.

La Mort de Henri IV, Roi de France, pièce historique pour le piano, avec accompagnement de violon, par le même. Prix: 6 fr.

Vive Henri IV! avec quatre nouveaux couplets; par le même.

Le God save the King des Français, sur l'air anglais; paroles de M. le chevalier de Piis, accompagnement de guitare ou de piano. Par le même. Prix: 50 c., ou 1 fr. 50 c.

Trois *O Salutaris!* et trois *Domine salvum fac Regem*, à voix seule et faciles à chanter, avec accompagnement d'orgue ou piano; par le même. Prix: 5 fr.

A Paris, chez l'Auteur, boulevard Poissonnière, n°. 27.

Le Passé et le Present comparés ensemble, ou le Tout en un coup-d'œil; par J. Bocous. Brochure in-8°. Prix: 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez le Normant, libraire, rue de Seine, n°. 8.

Cette brochure de cinquante pages, est un ouvrage de circonstance qui se distingue des autres de ce genre par un style animé, souvent pittoresque, par des traits hardis, et réunit sous un même coup-d'œil les faits les plus remarquables arrivés depuis 1792, jusqu'au mois de mars 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

Carlsruhe, 3 juin.

D'après des avis officiels, le premier corps des armées alliées, commandé par le comte de Colloredo, prendra ses cantonnemens sur la rive droite du Rhin, dans le pays compris entre l'embouchure de la Murg et celle de l'Eltz. Le quartier-général sera établi à Offenbourg. Ces troupes passeront le Rhin au-dessous de Huningue sur un pont de bateaux, et entreront dans leurs quartiers le 5 juin. D'autres corps seront cantonnés entre l'embouchure de l'Eltz et la Suisse. M. le prince de Schwartzenberg aura son quartier-général à Fribourg, dans le Brisgaw.

ANGLETERRE.

Londres, 3 juin.

Prix des fonds du 2 juin.—Trois pour 100 réduits, 65 7/8. Trois pour 100 consol., 66 7/8. Quatre pour 100, 82. Cinq pour 100, bil. de mar. Long. ann., 16 1-16. Ann. imp., 64 1/2. Omnium, 20 5/8 pr. Billet de lot., 23 l. 11 s.

S. M. la reine a tenu hier le premier des cercles annoncés dans la Gazette de la Cour. Les réparations nécessaires n'ayant pas pu être faites assez promptement aux grands appartemens du palais de Saint-James, S. M. s'est déterminée à tenir sa cour dans son propre palais. L'assemblée a été très brillante, et depuis long-temps on n'en avoit pas vu une aussi nombreuse. Mad. la princesse Charlotte y est arrivée vers une heure; c'étoit la première fois que S. A. R. paroissoit à un cercle public de S. M. Lorsqu'elle s'est retirée, le prince d'Orange lui a donné la main, et l'a conduite à sa voiture.

La duchesse d'Oldenbourg est allée à la cour avec un cortége composé de trois voitures du prince Régent, escortées par un détachement de la garde à cheval. Cette princesse avoit à sa suite le prince d'Oldenbourg, le prince Gagarin, la princesse Volkonski, Mad. Adadinski, le général anglais Turner, qui fait auprès d'elle les fonctions de chambellan, et quelques autres personnes. Le premier coup de canon tiré en l'honneur de la paix est parti à l'instant même où S. A. I. entroit au palais.

Mgr. le prince Régent y est arrivé à trois heures en grand apparat, suivi de quatre voitures, dans lesquelles étoient les grands officiers de sa maison, etc. S. A. R. est restée à la cour jusqu'à six heures.

La reine avoit à ses côtés, outre la princesse Charlotte de Galles, les princesses Augusta et Mary, le duc et la duchesse d'Yorck, les ducs de Kent, Sussex, Cambridge et Glocester, et la princesse Sophie de Glocester. Dans le nombre des illustres personnages présens, étoient les princes d'Orange, de Wirtemberg et d'Oldenbourg, les archevêques d'Yorck et de Cantorbéry, plusieurs évêques, les ministres de S. M., les ambassadeurs et ministres des cours étrangères, le lord-maire et plusieurs officiers de la corporation de Londres, etc. Les présentations ont été très nombreuses, et le nombre des personnes qui ont eu l'honneur de faire leur cour à S. M. en cette occasion, n'est pas estimé à moins de 3 à 4000.

Un détachement de cosaques du Don est arrivé hier de Douvres en cette capitale. Le peuple s'est porté en foule sur leur passage, attiré par le desir de voir le costume et la tenue de cette cavalerie, que les dernières campagnes ont rendue si célèbre dans toute l'Europe. Ils conduisoient plusieurs chevaux de selle appartenant à l'hetman Platow.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du mercredi 1er mai.

La princesse de Galles.

M. Methuen dit qu'il a lu dans les papiers publics certaines lettres que tous les membres de cette chambre ont sans doute vues, et sur lesquelles il ne fera aucunes observations pour le présent. Il desireroit seulement de savoir qui a conseillé à S. A. R. le prince Régent les mesures qui ont été prises pour empêcher S. A. R. la princesse de Galles de paroître aux cercles de la reine.

M. Bathurst convient que l'usage de faire des questions et d'y répondre est très commode, et tend à faciliter l'expédition des affaires dans cette chambre, en ce qu'il rend inutile fréquemment de faire des motions formelles; mais, vu les circonstances et la nature des mesures qui forment l'objet de la question de l'honorable membre, il ne lui paroît pas qu'il y ait aucun fondement pour faire cette question.

M. Methuen, en conséquence de cette réponse, annonce que vendredi prochain il fera une motion tendante à ce qu'il soit présenté une humble adresse au prince Régent, pour demander à S. A. R. quelle est la personne qui lui a conseillé de prendre des mesures pour exclure la princesse de Galles des cercles de la reine.

M. Ponsonby desire de faire quelques observations sur un sujet qui a rapport à l'objet de cette motion. Il est partisan, autant que qui que ce soit, de la liberté de la presse, et n'est jamais disposé, par des considérations personnelles ou privées, à se plaindre de l'abus qui en est fait; mais il croit devoir contredire un paragraphe qui a paru dans le *Morning-Herald* du 27 mai, et qui étoit ainsi conçu:

« Plusieurs conseils de l'*Opposition* ont été tenus, au sujet d'un différend *bien fomenté* entre la reine et la princesse de Galles, relativement à la non apparition de cette dernière au *cercle prochain* de Buckingham-House. Le dernier de ces conseils a été tenu hier dans l'après-midi; et M. Brougham, comme avocat-général de S. A. R. la princesse, y a remis des copies de la correspondance qui avoit eu lieu récemment sur ce malheureux sujet entre les illustres parties. Il y a eu sur-le-champ un débat sur la propriété de la publier immédiatement. La majorité a soutenu que les *cartes* étoient trop favorables au parti pour être mêlées dans un moment aussi critique *sans être jouées*. Les plus modérés, en petit nombre, ont objecté que ce seroit en appeler improprement à l'opinion publique sur une mésintelligence domestique d'une nature personnelle et si extrêmement délicate; mais un appel au nombre a promptement triomphé de ce raisonnable argument; car une division ayant eu lieu, voici, à ce que nous apprenons, comment les voix ont été partagées. » ...

Après cela, continue M. Ponsonby, vient une liste de noms imparfaitement imprimés, mais sur lesquels il est impossible de se méprendre, et dont le dernier est le sien. Je puis assurer que jamais il n'en a été imposé au public par des faussetés plus mal fondées, que jamais il n'a été dit ou imprimé de mensonge plus impudent. Il ajoute qu'il est faux que lui ou aucune des personnes avec lesquelles il est dans l'habitude de s'entendre aient jamais tenu aucuns *conseils*, conversations ou communications au sujet des circonstances dont il s'agit, et que personne n'ignoroit plus que lui et ses amis. Personne ne voit avec plus de chagrin que lui le scandale provenant de publications improprès; mais il desire que les conséquences et la honte de ce scandale retombent sur ceux qui en sont les auteurs.

M. Whitbread peut certifier, ainsi que son honorable ami l'a fait, que le contenu de l'article cité est absolument faux. Il est extrêmement surpris de la réponse faite par le très honorable membre (M. Bathurst), qui, malgré qu'il ait parlé, n'a rien dit sur l'objet de la question, quoiqu'il soit le seul membre de l'administration présent. Si la chambre faisoit son devoir, et il espère qu'elle le fera, elle exigeroit une réponse des ministres de S. M. Il desireroit que la motion annoncée fût faite demain au lieu de vendredi, parce que demain est le jour où l'affront doit être fait non seulement à la princesse de

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Jeudi 9 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.
Les Etats de Blois, la Gageure imprévue.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.
La Bataille d'Ivry. Cendrillon.
En attendant la prem. rep. d'*Agela*, ou *l'Atelier de Jean Cousin*.

THÉATRE DE L'ODÉON.
Henri IV et le Laboureur, Molière chez Ninon, les Ricochets.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.
L'Hôtel du Grand-Mogol, le Voile, les Deux Edmon.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.
L'Isle de l'Espérance, le Diner de Madelon, les Pensionnaires.

THÉATRE FAVART.
Concert de Mlle Duchamp et de M. Gini.

Programme.

Première partie. 1°. — Symphonie d'Haydn, à grand orchestre; 2°. air de Nicolini, chanté par Mlle Duchamp; 3°. concerto de violon, exécuté par M. Fontaine; 4°. air de Scarachini, chanté par M. Gini; 5°. duo de *Pirro*, de Zingarelli, chanté par Mlle Duchamp et M. Gini.

Deuxième partie. — 6°. L'ouverture *delle Paschetone*; 7°. l'acte des enfers de l'*Orphée* italien, avec les chœurs, chanté par Mlle Duchamp; 8°. air varié pour le cor, avec accompagnement de harpe, exécuté par M. Puzzi; 9°. grande scène de Mayer, avec les chœurs, chantée par M. Gini.

L'orchestre sera dirigé par M. Kreutzer.

Mlle Duchamp et M. Garat chanteront des boleros.

THÉATRE FRANÇAIS.

Les Etats de Blois.

Tout en rendant justice au mérite de quelques situations, à la beauté de quelques scènes, à la force et à la vérité de quelques caractères, et surtout à la pureté générale du style, on convient très universellement que les *Etats de Blois* ne sont pas une tragédie. C'est une longue suite de tirades oratoires du genre qu'on appeloit autrefois délibératif, mais sans intérêt, sans action et sans but. Je ne crois pas d'ailleurs que la tragédie historique puisse s'introduire sans innovation dans une littérature classique, où les genres n'empiètent point les uns sur les autres. La mobilité des tableaux de l'histoire, la variété des intérêts qu'elle excite, la multiplicité des personnages qu'elle fait agir, ne se concilient pas avec la sage unité de notre système théâtral, et aucune des tragédies historiques qu'on nous a données jusqu'ici n'a opposé à mon opinion l'autorité d'un succès légitime. Il est vrai qu'il en reste vingt dans le portefeuille de M. Lemercier.

Je ne pense pas à détourner M. Raynouard d'une carrière qu'il suit avantageusement pour sa gloire et pour nos plaisirs; la plus médiocre de ses tragédies offrira encore des beautés auxquelles nous ne renoncerions pas sans regrets; mais il doit peut être d'avantage, parce qu'il a beaucoup plus promis. Venu après du Belloy dans un genre qui n'a procuré à du Belloy qu'une célébrité *de circonstance*, il lui est inférieur par la coupe des pièces, par l'intelligence des moyens, par la combinaison des effets, et par toute cette partie de l'art qu'on est convenu d'appeler le métier; mais il l'emporte sur lui par la force des conceptions, par la profondeur des vues, et surtout par le style. J'ai déjà remarqué que celui de M. Raynouard rappeloit quelquefois Tacite qui s'étoit formé lui-même à l'école de Sénèque et des autres Annæus. Il est brillanté d'une foule de vers

Galles, mais aussi au Roi dans son infirmité. Il espère donc que l'honorable membre la proposera demain.

M. Methuen observe qu'il a fixé sa motion à vendredi, parce que demain est le jour où la reine tiendra son premier cercle.

M. Whitbread : « C'est précisément par cette raison que la motion devroit être faite demain. »

La motion est enregistrée pour vendredi.

SUISSE.

Extrait d'une lettre de Genève, du 2 juin.

Notre sort se décide : la diète helvétique nous admet au nombre des cantons, et hier l'entrée des troupes de la Confédération s'est faite avec solennité. Elles ont été accueillies avec une allégresse extraordinaire. Dès la veille on avoit fait partir des barques à voiles pavoisées pour prendre ces troupes à Nion (port helvétique sur le lac Léman, à quatre lieues de Genève). Le lendemain, elles sont arrivées avec un air de fête, et ont débarqué au port appelé *les Bains Lullin*, où se trouvoient pour les recevoir la magistrature provisoire, la garde nationale, et un concours de monde prodigieux.

Tout Genève et les environs y avoient afflué. On y remarquoit une compagnie d'enfans de huit à douze ans en uniforme, armés d'arcs et de flèches, et le carquois sur le dos. Nos nouveaux alliés et confédérés ont été conduits au bruit des fanfares à l'Hôtel-de-Ville, où l'on avoit préparé un repas de cent couverts. Le reste de la troupe et des citoyens s'est placé à des tables nombreuses dressées dans la promenade voisine qu'on appelle *le Bastion*. On a dansé jusqu'au soir. Le bruit du canon et des boîtes, et le son de toutes les cloches de la ville, ont animé cette fête nationale, qui nous place dans un ordre politique tout nouveau, où nous serons gouvernés par nos propres magistrats, et respectés au-dehors en raison de nos liens avec une confédération puissante.

FRANCE.

PARIS, 8 *juin*.

Il a été célébré aujourd'hui à Saint-Roch un service solennel pour LL. MM. les Rois Louis XVI, Louis XVII, la Reine Marie-Antoinette d'Autriche, S. A. R. Madame Elisabeth de France, et pour S. A. S. Mgr le duc d'Enghien. Mad. la duchesse d'Angoulême s'y est rendue en grand deuil, accompagnée de ses dames d'honneur et de ses officiers de service, également en habit de deuil. S. A. R. étoit placée dans le banc des Marguilliers, en face de la chaire. M. de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude, a officié pontificalement. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé de Quélen, dont l'éloquence touchante et évangélique a fait plusieurs fois répandre des larmes à l'auguste princesse, modèle de piété filiale et de toutes les vertus. Il y avoit dans le chœur un grand nombre de personnes de distinction ; on y a remarqué, entr'autres, M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, et plusieurs évêques.

— Le Roi a visité hier le Musée. S. M. est restée trois heures et demie dans la seule galerie des tableaux, et a admiré avec autant d'intérêt que de lumières cette superbe collection.

— Les processions de la Fête-Dieu, l'une des plus pompeuses et des plus touchantes solennités de la religion catholique, sont rétablies. Hier, 7 juin, MM. les vicaires-généraux du diocèse de Paris ont adressé la lettre suivante à tous les curés :

« Monsieur le curé, vos paroissiens apprendront, comme vous, avec une pieuse satisfaction, que S. M. permet, et qu'elle aura même pour agréable, que les processions du très saint Sacrement se fassent hors de l'enceinte des églises. Cette permission ne pouvant pas parvenir assez promptement partout pour qu'on prépare avant jeudi, les décorations extérieures et religieuses qui conviennent à cette solennité, les processions resteront fixées, cette année, au dimanche dans l'octave et au dimanche suivant. L'octave et les saluts commenceront jeudi.

» Le zèle du Roi pour la religion saisit et prévient même toutes les occasions de la faire honorer, et d'en inspirer, par la puissance de l'exemple, les sentimens à son peuple, dont il veut être le modèle comme il en est le père. »

— Jeudi prochain, jour de la Fête-Dieu, à trois heures précises, il sera chanté dans l'église métropolitaine de Paris, à l'occasion de la paix, un *Te Deum* auquel assisteront les autorités départementales. La même cérémonie se fera, le jeudi suivant, dans toutes les églises du diocèse.

— M. le baron Othon de Sass, colonel au service de Russie, ayant eu l'honneur d'être présenté au Roi, à l'audience du 6 de ce mois, S. M. a daigné lui accorder la permission de porter la décoration du lis.

— S. Em. M. le cardinal Consalvi, chargé d'une mission de Sa Sainteté, et M. Mazio, prélat romain, sont partis pour Londres. Ils seront de retour à Paris très prochainement.

— M. Dumont, peintre du Roi, vient d'obtenir l'honneur de présenter et de dédier à S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême la gravure déjà avancée d'un portrait en pied de la Reine son auguste mère, peint en 1791, pressant des branches de lis sur son cœur. M. Alexandre Tardieu, qui a gravé les portraits d'Henri IV et celui d'Alexandre Ier, Empereur de Russie, est occupé à terminer cette gravure.

— On lit dans le *Moniteur* : « Une très bonne traduction de l'ouvrage de M. de Chateaubriand, sur Buonaparte et les Bourbons, vient de paroître à Berlin ; il en a déjà paru deux autres dans l'Allemagne méridionale. » Cet écrit, dont l'influence a été si grande et si heureuse en France, a obtenu en Angleterre la même faveur qu'en Allemagne. Chose remarquable : les grands ouvrages de M. de Chateaubriand, traduits aussi dans toutes les langues des peuples civilisés, sont enlevés avec autant de rapidité que les brochures les plus favorisées par les circonstances ; et sa dernière brochure, à la vente de laquelle les presses françaises peuvent à peine suffire, a obtenu en Europe ce succès d'estime, ce tribut d'admiration générale réservé jusqu'ici aux grandes compositions.

— Il s'exerce aujourd'hui dans Paris un nouveau genre d'escroquerie contre lequel il est bon que les particuliers se tiennent en garde. On voit quelquefois une femme, dont l'extérieur inspire la confiance, se présenter dans les maisons comme chargée par Mad. de....., dame de charité, de faire une quête au profit des pauvres. A la faveur d'un nom respectable, et pour mieux abuser sur une mission de ce genre, elle prend les noms des personnes qu'elle fait contribuer ; ainsi, ce qu'on croit donner pour les pauvres tourne uniquement au profit d'un individu dont les tribunaux feroient justice. Les personnes chez lesquelles on se présenteroit pour exercer une imposture aussi criminelle, ne peuvent mieux faire que de remettre aussitôt l'individu entre les mains de la police.

AVIS. — Les personnes dont les noms suivent sont priées de se rendre demain, 9 du courant, chez M. de Clermont-Tonnerre, rue des Petits-Augustins, n°. 4, depuis neuf heures jusqu'à trois.

MM. Chamertot de Rochelle, d'Arsonville-Boury, de Bosredont, de Blainville, de Bovée, de Betty, Bellot, le chevalier d'Augerville, Gustave Brossart, le comte de Radnay, Bernard, Louis de Beauvais, de Barive, Benoist, Bigier, de Bermont-Cerniere, Achille Bayard, Bussières, de Jourdan Clermont, Costard, Coton de Latour, le chevalier André Cacqueray, Louis Cacqueray, de Castellan, de Cassmuoc, Damvison, de Villiers-Descordat, Deval, de Cœur, de Cauwolles, de Cristot, Dauzeroche, Dupin de Vatene, le marquis Desesiaux.

---

sentencieux qui se distinguent par la vigueur de la pensée et par le jeu de l'expression. Cette espèce de beauté, trop vantée dans l'auteur lui-même, est plus propre toutefois à l'éloquence politique et à la narration soutenue, qu'au dialogue tragique, qui est une conversation noble, et non pas oratoire. Je crois M. Raynouard appelé à écrire l'histoire d'une manière extrêmement distinguée, et je ne lui conteste pas la faculté de l'enrichir d'effets dramatiques. Il n'y a pas tant d'inconvénient à rappeler Corneille dans une histoire, qu'à rappeler Mézeray dans une tragédie.

La scène de Catherine de Médicis et de Grillon est toujours fort applaudie ; ce qui ne prouve pas qu'elle soit bonne. Les sentimens généreux plaisent sûrement, et on les admire partout où ils se présentent, sans examiner si les circonstances qui ont donné lieu à leur développement sont prises dans l'ordre des choses raisonnables. Ainsi l'on aime à voir Grillon, tout dévoué qu'il est au service de son roi, refuser d'assurer le succès de sa cause par un assassinat, et l'on ne réfléchit pas qu'il étoit absurde de demander un assassinat à Grillon. Catherine de Médicis connoissoit trop les hommes qui l'entouroient pour tomber dans cette grossière méprise, et pour solliciter le dernier des attentats du plus loyal des chevaliers. Le noble refus de Grillon est une beauté de sentiment très naturelle ; mais cette beauté sort d'une situation fausse ; il valoit mieux y renoncer.

On a critiqué aussi le caractère de Mayenne comme trop contraire à l'idée qu'en donne l'histoire. Il est vrai que ce type de fidélité paroît singulièrement choisi, et que l'esprit accoutumé à voir dans Mayenne le plus obstiné des ligueurs condescend difficilement au caprice ou à l'intention du poëte. Je fais cette distinction, parce que je suis très disposé à croire que M. Raynouard n'a pas commis sans dessein la légère inadvertance qu'on lui reproche, et qu'il ne se l'est permise que pour en tirer une grande leçon. Il étoit au moins très philosophique de faire voir qu'il y avoit dans les révolutions peu de scélérats décidés, et qu'une âme d'ailleurs noble et sincère pouvoit se laisser altérer par les idées fausses et les exemples dangereux, jusqu'à passer de la foiblesse à l'erreur, et de l'erreur au crime. Les révolutions sont des temps d'exception où l'on ne pense pas toujours pour soi. Les hommes modifiés malgré eux par le véhicule au milieu duquel ils sont placés, obéissent sans le savoir à son impulsion, et la communiquent involontairement comme ils l'ont reçue. Pour résister à la contagion des grands égaremens du cœur, il ne faut qu'une conscience délicate ; pour se préserver de celle des grands égaremens de l'esprit, il faut autre chose que de la vertu ; il faut ce jugement infaillible, cette raison inaltérable qui est le plus rare de tous les dons de la Providence ; cela est si vrai, qu'il n'y a point d'exemple d'une révolution un peu prolongée où tout le monde n'ait eu quelque tort ; et s'il y a des exceptions, et que ces exceptions tiennent à autre chose qu'à un enchaînement heureux et fortuit de circonstances, elles prouvent une organisation très favorisée du ciel, qui doit trouver dans elle-même le sentiment et la récompense de sa perfection.

Ces considérations ne sont pas tout-à-fait hors de propos dans un temps où l'on n'entend parler que de services et de récompenses. Il faut reconnoître pour l'honneur de la nation qu'il y a eu beaucoup de services rendus et de récompenses méritées, mais il ne faut pas porter cela trop loin. Des serviteurs fidèles ont accompagné le prince ; d'autres se sont dévoués pour sa cause dans l'intérieur ; ces deux classes déjà nombreuses sont doublées aujourd'hui par une classe auxiliaire, celle des spéculateurs politiques dont le courage discret et mesuré se manifeste toujours le lendemain du péril. Après vingt-cinq ans de guerre d'opinion on se souvient difficilement des visages, et l'on est fort embarrassé de dire si l'on a vu celui-là avant ou après le feu, à l'assaut ou au pillage, à la parade ou à la mêlée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le jour du triomphe des honnêtes gens, les

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

Séance du 8 juin 1814.

M. le chevalier Félix Faulcon occupe le fauteuil.

M. Cardonel prononce un discours au sujet de la mort de M. Salgues, député du Lot. L'impression est ordonnée.

M. Schadet annonce que son collègue, M. le chevalier Emmery, député du Nord, ne peut assister aux séances, pour cause de maladie.

M. le président communique à la chambre une lettre qu'il vient de recevoir de M. le chancelier de France, ainsi conçue :

« Monsieur le président de la chambre des députés,

» La chambre des pairs de France croit de son devoir de notifier à MM. de la chambre des députés des départemens son installation par la formation d'un bureau provisoire : la forme des communications des deux chambres entr'elles n'étant pas encore réglée, et ne pouvant être que l'objet d'un réglement, la chambre a pensé que pour cette fois, la notification de la session devoit avoir lieu par l'entremise de son président.

» Je me félicite, Monsieur, d'être auprès de la chambre des députés des départemens, l'organe de la chambre des pairs.

» Agréez, Monsieur le président, l'expression de ma haute considération. »

Le chancelier de France, *signé* DAMBRAY.

M. le président de la chambre est autorisé à écrire une semblable lettre à M. le président de la chambre des pairs.

L'ordre du jour appelle la désignation de cinq candidats, parmi lesquels le Roi doit nommer deux questeurs pour remplir les fonctions prescrites par l'art. 3 de l'ordonnance de S. M., du 4 de ce mois.

Les membres qui ont réuni la majorité absolue sont : MM. le comte de Canouville, le baron de Calvet-Madaillan, le chevalier Maine de Biran, Goulay jeune, et le comte de Trion-Montalembert.

M. le président prévient l'assemblée que le travail de la commission chargée de présenter un projet de réglement, ne sera prêt que samedi : s'il y avoit séance avant, MM. les députés en seroient avertis à domicile.

Nota. C'est par erreur que dans la séance d'hier nous avons annoncé que M. Faget de Baure étoit candidat pour la présidence. Au lieu de ce nom, *lisez* M. Flaugergues.

MINISTERE DE LA GUERRE.

Dans les momens qui ont précédé le retour de l'ordre et la tranquillité, des personnes ont recueilli des effets militaires de différentes espèces pour les conserver au gouvernement. plusieurs déclarations parvenues au ministre de la guerre ont justifié la pureté des intentions des dépositaires de ces effets. Des négocians ou confectionnaires qui étoient en relation d'affaires avec l'ancienne administration de la guerre, ont encore en leur possession des étoffes et effets qu'ils ont cru devoir conserver, soit pour garant de leur créance, soit pour en faire la remise lorsque la demande leur en seroit faite. Le ministre est informé que plusieurs personnes se trouvent également, par différens motifs, dépositaires d'effets extraits des magasins de l'Etat. Le ministre aime à croire que ces personnes n'attendent que l'appel qui leur sera fait, pour déclarer ce qu'elles ont en leur possession.

En conséquence, toutes les personnes qui ont des effets militaires en leur possession, sont prévenues qu'elles doivent en faire la déclaration au commissaire-ordonnateur de la division, ou au commissaire des guerres de la place la plus voisine de leur résidence. Cette déclaration indiquera la nature et la quantité des objets, leur origine et le motif qui les a mis au pouvoir des personnes qui en feront la déclaration.

Le ministre de la guerre prévient que cette mesure doit s'exécuter dans Paris dans le délai de huit jours, et dans le reste de la France sous le délai d'un mois. Passé ces délais, tous les individus connus pour avoir des effets militaires dont la déclaration n'auroit pas été faite, seront poursuivis comme détenteurs de la propriété de l'Etat.

Liste nominative des cent cinquante-quatre pairs que S. M. nomme à vie pour composer la chambre des pairs de France.

M. l'archevêque de Reims.
M. l'evêque de Langres.
M. l'evêque de Châlons.

M. le duc d'Uzès.
M. le duc d'Elbœuf.
M. le duc de Montbazon.
M. le duc de la Tremoille.
M. le duc de Chevreuse.
M. le duc de Brissac.
M. le duc de Richelieu.
M. le duc de Rohan.
M. le duc de Luxembourg.
M. le duc de Grammont.
M. le duc de Mortemart.
M. le duc de Saint-Aignan.
M. le duc de Noailles.
M. le duc d'Aumont.
M. le duc d'Harcourt.
M. le duc de Fitz-James.
M. le duc de Brancas.
M. le duc de Valentinois.
M. le duc de Fleury.
M. le duc de Duras.
M. le duc de la Vauguyon.
M. le duc de Praslin.
M. le duc de la Rochefoucauld.
M. le duc de Clermont-Tonnerre.
M. le duc de Choiseul.
M. le duc de Coigny.

M. le prince de Benévent.

M. le duc de Croy.
M. le duc de Broglie.
M. le duc de Laval-Montmorency.
M. le duc de Montmorency.
M. le duc de Beaumont.
M. le duc de Lorges.
M. le duc de Croï d'Havré.
M. le duc de Polignac.
M. le duc de Levis.
M. le duc de Maillé.
M. le duc de Saulx-Tavanne.
M. le duc de la Force.
M. le duc de Castries.
M. de Noailles, prince de Poix.
M. le duc d'Oudeauville.
M. le prince de Chalais.
M. le duc de Serent.

M. le duc de Plaisance.
M. le prince de Wagram.

---

honnêtes gens ne marquent pas. C'est une grande consolation pour les philosophes chagrins qui désespéroient de la vertu.

Il n'y a pas tant de titres réels qu'on pourroit le croire, car l'accomplissement d'un devoir ne devient un titre que moyennant certaines circonstances qui l'ont rendu difficile, et quelquefois héroïque. Les titres réels ont été recueillis par l'histoire, et le Roi les trouvera bien, mais ceux-là sont déjà consacrés d'une manière à laquelle les honneurs et les récompenses ne peuvent rien ajouter pour la postérité. Tant que la forme actuelle de l'état social subsistera, il sera bon pour un roi malheureux de compter des Pichegru et des Moreau dans l'armée, des Tronçon-Ducoudray, des Murinais et des Couchery dans la législature, des Chateaubriand et des Bonald parmi les publicistes, des Polignac et des Riviera dans la noblesse, des Stofflet et des Cadoudal (Georges) dans le peuple.

Prenons bien garde que l'état des choses est absolument changé, et que cette vaste carrière que Buonaparte avoit ouverte à l'ambition et à la cupidité est fermée pour toujours. Le besoin insatiable des places, des réputations, des fortunes, qui ne manque jamais d'activité, en a surtout sous un règne incertain, fugitif, et dont tout le monde s'empresse de profiter avant qu'il ne fasse place à un autre. C'est un symptôme de révolution, mais sous un gouvernement naturel, sous un gouvernement légitime et garanti, il ne faut rien épargner pour réprimer cette épidémie absurde qui est aussi honteuse pour la nation qu'importune pour le souverain.

Que la nation s'en rapporte d'ailleurs à la sagesse et à la bienveillance du Roi. Tous les services seront nécessairement reconnus avec le temps, et s'il en est quelques uns qui ne reçoivent pas à leur tour une juste rétribution d'estime, c'est un malheur honorable pour le peuple. Il seroit fort à regretter qu'il y eût autant de places à donner et de distinctions à accorder qu'il y a de bons citoyens en France; car cela reduiroit la proportion des bons citoyens d'une manière très alarmante pour la tranquillité publique, ou cela augmenteroit la proportion des places d'une manière très ruineuse pour l'économie sociale. Que le bon serviteur omis dans la distribution des grâces se félicite, comme ce fameux Spartiate, qu'on ait trouvé tant de gens à Lacédémone qui valent mieux que lui, et qu'il ne se plaigne pas. Qu'il fasse mieux, qu'il fasse ce que tous les royalistes de France devoient faire le jour de l'heureuse entrée du Roi, la remise de ses droits et de ses services. Il y a l'intervalle de plusieurs siècles entre nos malheurs inutiles, notre fidélité sans fruit, nos efforts sans résultat, et l'événement miraculeux qui a terminé tous les malheurs de l'Europe. L'histoire est rentrée dans son domaine; le siècle dernier n'a pas fini; le dix-neuvième siècle commence; vingt-cinq ans de crimes et de vertus sont dévoués à l'oubli; tous les torts, tous les droits datent d'aujourd'hui. Quiconque a survécu à la révolution est comptable de sa vie envers le Roi. Ceux qui auroient su mourir pour le Roi, ce sont ceux-là, n'en doutez pas, qu'il appelleroit encore s'il avoit jamais besoin de la vie d'un François: voilà leur récompense, et qui oseroit en demander une autre!

THEATRE DU VAUDEVILLE

Psyché.

Je n'ai pas de questions si graves à traiter avec les auteurs de la rue de Chartres. Il ne tiendroit qu'à moi de rappeler cependant que cette fable de Psyché est une vieille allégorie mystique des Grecs. C'est une rêverie à la manière de Platon, qui a été arrangée fort agréablement par le platonicien Apulée. On pense que le sens propre de cette histoire n'est rien moins que la recherche de l'amour ou de l'esprit divin par l'*âme* qui s'appeloit *Psyché*, et que les malheurs dont la curiosité de Psyché est suivie, sont une image figurée des peines auxquelles l'homme s'expose, en voulant élever son intelligence au dessus des secrets de la nature. Cette métaphysique paroît un peu forte pour le Vaudeville.

M. le maréchal duc de Tarente.
M. le maréchal duc d'Elchingen.
M. le maréchal duc d'Albufera.
M. le maréchal duc de Castiglione.
M. le maréchal comte de Gouvion-Saint-Cyr.
M. le maréchal duc de Raguse.
M. le maréchal duc de Reggio.
M. le maréchal duc de Conegliano.
M. le maréchal duc de Trévise.

M. le comte Abrial.
M. le comte de Barral, archevêque de Tours.
M. le comte Barthélemy.
M. le cardinal de Bayanne.
M. le comte de Beauharnais.
M. le comte de Beaumont.
M. le comte Bertholet.
M. le comte de Beurnonville.
M. le comte Barbé-Marbois.
M. le comte Boissy-d'Anglas.
M. le comte Bourlier, évêque d'Evreux.
M. le duc de Cadore.

M. le comte du Canclaux.
M. le comte Casa-Bianca.
M. le comte Chasseloup-Laubat.
M. le comte Cholet.
M. le comte Clément de Ris.
M. le comte Colaud.
M. le comte Colchen.
M. le comte Cornet.
M. le comte Cornudet.
M. le comte d'Aboville.
M. le comte d'Aguesseau.
M. le maréchal duc de Dantzick.
M. le comte Davous.
M. le comte Demont.
M. le comte de Croix.
M. le comte Dedelay-d'Agier.
M. le comte Dejean.
M. le comte d'Embarrère.
M. le comte Depère.
M. le comte Destutt de Tracy.
M. le comte d'Harville.
M. le comte d'Haubersaert.
M. le comte d'Hédouville.
M. le comte Dupont.
M. le comte Dupuy.
M. le comte Emmery.
M. le comte Fabre de l'Aude.
M. le comte Fontanes.
M. le comte Garnier.
M. le comte Gassendi.
M. le comte Gouvion.
M. le comte Herwyn.
M. le comte de Jaucourt.
M. le comte Journu Aubert.
M. le comte Klein.
M. le comte Lacépède.
M. le comte de Lamartillière.
M. le comte Lanjuinais.
M. le comte Laplace.

M. le comte de la Tour-Maubourg.
M. le comte Lecouteulx-Canteleu.
M. le comte Lebrun de Rochemont.
M. le comte Legrand.
M. le comte Lemercier.
M. le comte Lenoir-Laroche.
M. le comte de l'Espinasse.
M. le comte de Malleville.
M. le comte de Montbadon.
M. le comte de Montesquiou.
M. le comte Pastoret.
M. le comte Péré.
M. le maréchal comte Pérignon.
M. le comte de Pontécoulant.
M. le comte Porcher de Richebourg.
M. le comte Rampon.
M. le comte Redon.
M. le comte de Sainte-Suzanne.
M. le comte de Saint-Vallier.
M. le comte de Ségur.
M. le comte de Sémonville.
M. le maréchal comte Serrurier.
M. le comte Soulès.
M. le comte Shée.
M. le comte de Tascher.
M. le comte de Thevenard.
M. le comte de Valence.
M. le maréchal duc de Valmy.
M. le comte de Vaubois.
M. le comte Vernier.
M. le comte de Villemanzy.
M. le comte Vimar.
M. le comte Volney.

M. le comte Maison.
M. le comte Dessolles.
M. le comte Latour-Maubourg.
M. le duc de Feltre.
M. le comte Belliard.
M. le comte Curial.
M. le comte Vioménil.
M. le comte de Vaudreuil.
M. le Bailly de Crussol.
M. le marquis d'Harcourt.
M. le marquis de Clermont-Gallerande.
M. le comte Charles de Damas.

La présente liste a été arrêtée par le Roi, au château des Tuileries, le 4 juin 1814.

Signé LOUIS.

Par le Roi,
Le chancelier de France, *Signé* DAMBRAY.
Pour copie conforme,
Le chancelier de France, DAMBRAY.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 8 juin*

Cinq p' cent, J. du 21 mars 1814. — 64f 50c 75c 60c 64f 50c 25c 15c 25c 30c 25c 30c 25c 64f 64f 25c 20c 64f 25c 20c.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 1090f 1092f 50c 1090f 1092f 50c 1090f 1092f 50c 1090f 1088f 75c.

Le Vaudeville s'est emparé de l'histoire de Psyché un mois après le mariage, et n'en a retranché d'ailleurs que ses infortunes; tous les fâcheux voyages de l'héroïne, tous ses incroyables travaux sont sagement écartés des yeux du spectateur, et dans cette fable mythologique, il n'y a qu'une *machine*; c'est la descente de l'Amour qui vient dénouer la pièce au nom de Jupiter, en apportant à sa femme un brevet d'immortalité; encore cette machine est-elle un escamotage. Mlle Betsi, qui fait l'Amour, et qui ne le fait pas mal, ne s'est pas exposée aux périls d'une *gloire*. Elle arrive des cieux de plain-pied, en se glissant derrière un nuage à coulisse, qui s'écarte pour la laisser voir. Ce dénoûment n'a pas eu le bonheur de plaire, quoiqu'il ressemble à celui de Philoctète, et quelques sifflets malveillans se sont unis au sifflet du machiniste. Je ne vois pas pourquoi le parterre est plus difficile avec MM. Théaulon et Dartois qu'avec Sophocle.

Ce petit vaudeville est une parodie graveleuse de la *Psyché* de Molière, Corneille et Quinault. On peut trouver qu'elle vient un peu tard; mais l'esprit et la gaieté arrivent toujours à temps. Je voudrois seulement que MM. Théaulon et Dartois ne missent pas leur gaieté et leur esprit à un régime si monotone. Ils ne leur fournissent plus qu'une espèce d'aliment, déguisé à la vérité de mille manières différentes, mais qui devient insipide à force d'être servi. Ces malheureux maris qu'on a chansonnés sur tous les airs sont-ils l'unique sujet de leurs refrains intarissables? Il y avoit peut-être une exception à faire le jour du mariage de l'Amour.

La pièce nouvelle est bien fournie en couplets; mais parmi ces couplets, qui sont généralement fort piquans, il y en a quelques uns qui n'ont pas coûté beaucoup pour la façon. On en jugera par quelques vers que je me crois sûr d'avoir retenus. Je ne réponds de rien depuis que je me suis fait une affaire pour un hémistiche.

Psyché
M'a touché.
J'entends
Et prétends
Admirer,
Adorer
A jamais
Ses attraits.

J'entends et *prétends* qu'il n'y a pas de raison pour écrire en prose si l'on prend cela pour de la poésie. M. Jourdain en a dû faire beaucoup de pareille sans le savoir.

La *Psyché* de MM. Théaulon et Dartois a le tort grave de venir après celles d'Apulée, de Molière, de La Fontaine et de Raphaël, qui étoient toutes assez jolies. C'est bien certainement celle qui auroit inspiré le moins de jalousie à Vénus, et c'est peut-être pour cela que Vénus ne l'envoie pas aux Enfers. Si elle n'est pas tombée tout-à-fait aussi bas, cela a tenu à peu de chose. Les actrices ont dû contribuer au succès équivoque de l'ouvrage, et il faut convenir que la représentation auroit fait envie sous ce rapport à Raphaël lui-même. Les petits défauts qu'on pourroit tout au plus reprocher à Mlle Betzi et à Mlle Arsène ajoutoient encore à la convenance de leurs rôles. L'une manque peut-être de légèreté, mais c'est l'Amour qui se marie. L'autre n'a plus l'adolescence éternelle et la grâce svelte de Cythérée, mais ce n'est pas Vénus sortant des flots. On s'en aperçoit bien à son accoutrement qui est loin d'être léger; c'est Vénus aux noces d'un fils, et par conséquent un peu mûre. Mlle Rivière, l'*âme* ou la *Psyché* de ce théâtre, est un sujet très précieux pour le vaudeville pathétique. Elle a des larmes dans la voix comme une actrice de tragédie. Tout cela composeroit un ensemble très satisfaisant, si la pièce étoit meilleure.

CH. NODIER.

Nota. Dans quelques exemplaires du Feuilleton d'hier, pag. 3, vers les dernières lignes du Feuilleton, au lieu de ces mots, *d'un roi honnête*, lisez : *d'un roi honnête homme*.

VENDREDI 10 JUIN 1814.

JOURNAL DES DÉBATS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ESPAGNE.

Madrid, 25 mai.

Lord Wellington, duc de Ciudad-Rodrigo, a fait hier dans l'après dînée, son entrée dans cette capitale; il a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang, et aux éminens services dont la nation espagnole gardera une éternelle reconnoissance. Admis à l'audience du Roi, le noble lord, en sa qualité de grand d'Espagne, a baisé la main de S. M. ainsi qu'aux Infans. S. M. l'a accueilli avec tous les témoignages des sentimens qu'il a inspirés à l'auguste famille régnante, et à tous les Espagnols sincèrement attachés à la patrie et au Roi.

Du 26. — MM. Labrador et Lardizabal ont été nommés conseillers d'État de S. M. Le premier est notre ancien envoyé à la cour de Toscane; il a suivi avec beaucoup d'honneur la carrière diplomatique, et le Roi a eu occasion d'éprouver ses talens et sa fidélité dans la malheureuse affaire de Bayonne, en 1807. L'autre, ancien conseiller du tribunal suprême de Castille, est connu par un ouvrage sur la jurisprudence criminelle, et par sa longue disgrâce sous le règne de Charles IV.

Le porteleuille de la guerre est définitivement confié au lieutenant-général Freyre, l'un de nos principaux généraux.

M. le marquis d'Ariza, amiral d'Aragon, exerce la charge de grand-chambellan auprès de S. M.

ITALIE.

Césène, 22 mai.

M. l'évêque de Sarvia, délégué du Pape, s'est rendu à Montefiascone, pour y prendre l'administration de ce diocèse, en l'absence de M. le cardinal Maury, qui, comme on sait, est interdit provisoirement de ses fonctions, et mandé à Rome par ordre de S. S. *ad audiendum verbum.*

Au passage du Pape à Asti, M. l'abbé Dejean, évêque-nommé de ce diocèse, a sollicité une audience particulière, qui lui a été refusée. Il ne s'est pas rebuté; il a cherché l'occasion de voir le Saint-Père, et s'est jeté à ses pieds. S. S. lui a dit qu'elle ne connoissoit point d'*évêque-nommé.* — « Mais très saint Père, a répondu M. l'abbé Dejean, j'ai » les pouvoirs de grand-vicaire capitulaire » — « Le » grand-vicaire d'Asti est exilé, a répliqué le Pape; vous » ne pouvez pas en occuper la place sans agir contre votre » conscience et contre les saints canons. »

A Forli, le Pape a aussi refusé de donner audience à l'évêque de cette ville, qui non seulement avoit prêté serment à l'usurpateur des États romains, contre la défense formelle du Saint Père, mais encore qui s'étoit rendu coupable en professant, dans une adresse au ci-devant empereur, des principes anti-catholiques. Ce prélat s'est rangé un jour dans la foule des fidèles qui étoient admis au baisement des pieds; puis, se prosternant aux pieds de S. S., il lui a demandé humblement pardon : le Pape l'a relevé avec bonté, et lui a imposé une pénitence avant de le réconcilier avec l'Église.

ALLEMAGNE.

Augsbourg, 3 juin.

Suivant notre gazette, S. M. l'Empereur de Russie auroit le titre de Roi de Pologne, et le grand-duc Constantin gouverneroit ce pays en qualité de vice-roi.

Wurtzbourg, 4 juin.

Le sort de notre pays n'est pas encore décidé, d'après les avis les plus sûrs. On le destinoit d'abord à la Bavière; mais on assure que les souverains alliés l'ont promis à la Prusse, qui aura aussi le pays de Bamberg. Le départ de notre grand-duc pour la Toscane a été différé de nouveau, quoique ses effets soient emballés depuis long-temps. On remarque dans la marche du gouvernement tout ce qui précède ordinairement la cession d'une province à un prince étranger. Les salaires des employés ont été augmentés, et ces augmentations s'élèvent à plusieurs millions de florins. Le gouvernement multiplie les nominations et les avancemens de toute espèce. On exige avec rigueur les impôts arriérés.

Meiningen, 27 mai.

Il est arrivé ici aujourd'hui 600 Espagnols qui faisoient partie de la garnison de Magdebourg, et qui n'ont pas voulu rentrer en France avec elle.

Brême, 28 mai.

La première colonne des troupes françaises qui occupent Hambourg, est arrivée ici aujourd'hui dans le plus bel ordre. Elle est composée de quelques bataillons des 3e et 43e régimens d'infanterie, 4 escadrons de cuirassiers montés, un détachement de cuirassiers à pied, formant en totalité environ 2300 hommes, et d'une batterie d'artillerie à cheval. Ces troupes sont commandées par M. le général de brigade Guyton. Hambourg sera complètement évacué le 29, et Haarbourg le 31.

Bamberg, 31 mai.

Il est entré aujourd'hui dans notre ville 36 officiers et 1050 sous-officiers et soldats italiens, faisant partie de la garnison de Magdebourg, et qui retournent dans leur patrie.

ANGLETERRE.

Londres, 4 juin.

Jour de naissance du Roi, point de bourse.

La dernière division de l'armée destinée à servir en Amérique sous le commandement du major-général Pack, doit partir de Bordeaux dans la première semaine de juin.

Au nombre des personnages de distinction qui sont

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Vendredi 10 Juin 1814.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La prem. de la reprise de *Cléopâtre*, *les Prétendus.*

En attendant la 1re de *Pelage*, ou *le Roi et la Paix*, op. en 2 actes.

THEATRE FRANÇAIS.

L'Obstacle imprévu, *l'Ecole des Maris.*

THÉATRE DE L'OPERA-COMIQUE.

La Jeune Prude, *Sylvain*, *les Maris Garçons.*

En attendant la prem. d'*Agela*, ou *l'Atelier de Jean Cousin.*

THEATRE DE L'ODEON.

Clemence et Waldemar, *les deux Figaro.*

THEATRE DU VAUDEVILLE.

Le Grenadier de Frederic-Guillaume, *Psyché*, *le Fandango.*

THEATRE DES VARIÉTÉS.

L'Isle de l'Espérance, *Colalto*, *le Bûcheron.*

THEATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, *les Chevaliers de Malte.*

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Clara, *Caroline Sturm.*

THEATRE PITTORESQUE ET MECANIQUE.

Tous les jours, spectacle chez M. Pierre.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Expériences de physique et de fantasmagorie, les dimanche, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir, chez M. Lebreton, abbaye Saint-Germain.

COSMORAMA, OU VOYAGE PITTORESQUE AUTOUR DU MONDE.

Est ouvert tous les jours. — Prix : 1 fr. 50 c.

VARIETES.

L'Epicurien français, ou *les Dîners du Caveau moderne.* Dixième année. — Second trimestre de 1814 — Mai.

Dans tous les pays et à toutes les époques, la poésie fut l'organe de la flatterie. Son exagération convenue et son faste hyperbolique la rendent particulièrement propre à cet office. Quelquefois elle a payé un légitime tribut d'éloges aux vertus bienfaisantes des bons princes; mais plus souvent elle a célébré les désastreuses qualités des héros, et il lui est arrivé trop fréquemment de louer des monstres, aussi dépourvus de qualités que de vertus, et nés uniquement pour le malheur des peuples. Lucain a fait l'apothéose de Néron; Stace et Martial ont élevé Domitien jusqu'aux cieux. La prose a plus rarement de pareils écarts à se reprocher. Paterculus est le seul historien latin qui ait osé vanter un tyran, et ce tyran étoit Tibère, en qui de grands talens du moins s'unissoient à de grands vices. D'où vient principalement cette différence? De ce que la prose est naturellement la langue du besoin, de la raison et de la vérité, comme la poésie est celle du caprice et de l'imagination. Ce qui est chez celle-ci fiction et jeu d'esprit, est chez l'autre imposture et tort de l'âme. La poésie peut se permettre sans scrupule un mensonge qu'elle sait devoir être sans conséquence; mais la prose ne peut trahir la vérité sans trahir aussi la confiance qu'on accorde à ses paroles; elle pèche véritablement contre la probité.

Ceux qui ne méritent pas les éloges, sont obligés de les commander. Buonaparte eut la fantaisie d'être loué, et de l'être dans les deux idiomes; des ordres furent donnés en conséquence. La prose (j'entends celle des écrivains de profession, et non des harangueurs ou des panégyristes soudoyés), la prose fut quelquefois récalcitrante; et quand elle obéit, ce fut en général avec une réserve et des détours

arrivés de Paris, nous citerons l'amiral Tchichacoff, le général Saint-Priest, et le prince Caracci, gentilhomme italien.

La ratification du traité de paix par le prince Régent a été envoyée à Paris. Les réjouissances auront lieu ici à l'arrivée de celle du Roi de France, qui est attendue pour le milieu de la semaine prochaine.

On assure que l'on se propose d'augmenter les gardes tant à pied qu'à cheval; au lieu de les réduire.

Séance de la Chambre des Communes, du 3 juin. (Voyez notre Numéro d'hier.)

L'orateur de la Chambre des Communes a donné connoissance d'une lettre de la pricesse de Galles ainsi conçue :

« La princesse de Galles desire que M. l'orateur veuille bien informer la Chambre des Communes que S. A. R. le prince Régent a été conseillé de prendre des mesures qui empêchent la princesse de se présenter à la cour, et a déclaré que S. A. R. étoit déterminée à ne jamais se rencontrer avec la princesse dans aucune occasion, soit en public, soit en particulier. Les discussions de 1806 et de 1807, et celles de l'année dernière, sont présentes à la mémoire, aussi bien que la complète justification de la conduite de la princesse, que ces discussions ont amenée. Il est impossible à la princesse de Galles de se dissimuler l'intention des avis qui ont été donnés au prince Régent, et la probabilité qu'on a des vues ultérieures qui pourroient mettre en danger la sûreté de la succession au trône, et la paix intérieure du royaume.

» Dans ces circonstances, quand même ce que la princesse se doit à elle-même lui permettroit de garder le silence, le sentiment de ce qui est dû à sa fille et aux grands intérêts de la patrie, la forceroit à faire cette communication à la Chambre des Communes.

» La princesse de Galles envoie des copies de la correspondance qui a eu lieu. Elle prie M. l'orateur de la communiquer à la Chambre.

» Au château de Connaught, 3 juin. »

M. Methuen a fait, immédiatement après cette communication, la motion qu'il avoit annoncée, et il a conclu, en demandant qu'une humble adresse fût présenté au prince Régent, pour prier S. A. R. de vouloir bien faire connoître à la Chambre par le conseil de qui S. A. R. avoit été induite à prendre la résolution fixe et invariable de ne jamais se rencontrer avec la princesse de Galles, soit en public, soit en particulier, et les motifs qui ont été donnés pour fonder une telle résolution.

Les tribunes ont été évacuées, et après une discussion assez longue, la Chambre des Communes a rejeté la motion.

S. A. R. le prince Régent surveille lui-même les préparatifs de la fête qu'il se propose de donner aux souverains qui sont attendus ici. Elle sera de nature à leur donner une juste idée de la magnificence et du goût du prince.

Samedi dernier, on a commencé dans les jardins de Carlton-House la construction de plusieurs salons d'architecture gothique très pure. Ces salons qui sont à l'extrémité orientale du palais, communiqueront avec le nouveau conservatoire gothique, et seront remplis de plantes exotiques de toute espèce et d'autres arbustes fleuris placés dans des vases de jardin. Il y aura cinq salons de quarante pieds de long, sur dix-huit de large et douze de haut, éclairés avec des lustres de cristal; l'entre-deux des fenêtres sera en glaces. Il y aura deux autres salons sur deux lignes parallèles et un au milieu, rangés sur un plan parallèle au grand salon gothique, à la chambre de Henri VIII dans le palais, et au temple chinois dans les jardins.

On construit sur le canal du parc de Saint-James un temple dans le style oriental, qui est destiné au feu d'artifice. Il a quatre-vingt pieds de haut, et tournera sur son axe, au moyen de roues placées à trois pieds de distance. Il sera supporté par une colonne de fer, et au centre sera un temple magnifique, auquel sera suspendu un nombre considérable de candelabres, qui formeront une masse de lumière. Il y aura une promenade autour du temple; on dit qu'il y aura plusieurs arcs de triomphe d'ordre toscan, dont l'un sera en face de l'endroit où sera placé l'Empereur de Russie. Cet arc de triomphe sera magnifiquement illuminé; et de la trompette de la Renommée qui sera placée au haut, sortiront en lettres de feu ces mots : « *Tes lauriers ne se flétriront jamais.* »

Sur un autre arc seront les statues de Mars et de Neptune sous les traits du duc de Wellington et de lord Nelson. Le héraut des *Roses Unies* (*Rouge et Blanche*, des maisons *d'Yorck* et de *Lancaster*) dans sa robe de cérémonies, annoncera l'entrée de l'Empereur de Russie, au son de la trompette, de la musique, etc. etc.

Un petit bâtiment nommé *le Traveller*, monté entièrement par des noirs, vient d'entrer à Liverpool, arrivant de la Sierra-Leone. C'est probablement le premier vaisseau parvenu en Europe, qui soit propriété de nègres, et composé d'un pareil équipage. Ce brick appartient à Paul Cuffée, fils d'un nègre de même nom, importé d'Afrique en Amérique. Le capitaine Cuffée a environ 56 ans. Il a pour femme une négresse dont il a eu six enfans; il est établi à Bedfort en Massachusset, dans les Etats-Unis, où il a rang de citoyen. Lorsque son père mourut, il laissa ses enfans très pauvres; mais le capitaine Cuffée, qui étoit l'aîné, soutint la famille à force de travail. Il commença le commerce avec une petite chaloupe; et, après quelques années, il se vit en état de faire construire un brick, sur lequel il fit des voyages avec courage et persévérance. Ayant appris accidentellement les principes de la navigation, il étendit ses vues commerciales, et en devint encore plus actif. La réunion des Quakers, ou amis, lui avoit donné de l'instruction religieuse, et il étoit devenu membre, de cette société. Lorsque l'histoire de l'*Abolition de l'Esclavage*, par M. Clarkson, tomba entre ses mains, il se sentit animé d'un ardent desir de servir les malheureux nègres de tout son pouvoir. C'est dans ce dessein bienveillant qu'il a fait le voyage de Sierra-Leone, et qu'il est venu en Angleterre. Sa physionomie est agréable et intéressante. Il est grand et robuste. Il parle bien l'anglais. Il est vêtu comme les Quakers : il porte un habit brun avec un grand chapeau blanc. Il vient en Angleterre pour s'entretenir avec les directeurs de l'institution africaine, sur le sujet qui lui tient le plus à cœur.

Lord Castlereagh, sir Charles Stewart et leur suite ont débarqué à Douvres hier, et se sont mis en route immédiatement pour Londres.

FRANCE.

Paris, 9 *juin*.

Le 3 de ce mois, le Roi a accordé la croix de Saint-Louis à MM. le duc Decrès, vice-amiral; le comte Ganteaume, *idem;* le comte Allemand, *idem;* le comte Emériau, *idem*.

— Le 7, S. M. a accordé la même décoration à M. le comte de Sugny, lieutenant-général de ses armées, premier inspecteur-général des troupes de la marine.

— Le Roi vient de conférer le titre de baron à M. Molini,

---

qui attestoient sa répugnance. La poésie, dont l'hommage devoit avoir plus d'éclat, fut plus souvent, plus vivement sollicitée : elle céda presqu'autant de fois que l'occasion lui en fut offerte. A chaque nouvel événement qui sembloit devoir illustrer ou consolider la tyrannie, tout le ban et l'arrière-ban poétiques étoient convoqués. L'obligation d'avoir et de faire éclater de l'enthousiasme leur étoit imposée par la même police qui punissoit les plus justes plaintes et salarioit les acclamations publiques. Il étoit difficile de désobéir à de tels ordres. La plupart des hommes de lettres avoient le malheur d'être attachés à l'administration de l'Etat, et quelques-uns de tenir au chef du gouvernement par des grâces. La perte de leurs emplois ou de leurs pensions sembloit être la conséquence inévitable d'un refus : les autres craignoient ou feignoient de craindre une persécution personnelle. Très peu eurent l'adresse ou le bonheur d'échapper : deux grands poëtes, MM. Delille et Ducis, avoient donné l'exemple d'une généreuse résistance; mais leur position les rendoit indépendans; mais leur âge, et surtout leur renommée, les rendoient sacrés, même pour la tyrannie. D'ailleurs le courage est plus rare encore que le génie, et l'on eût trouvé peut-être plus de poëtes capables d'égaler leurs beaux ouvrages que d'imiter leurs nobles refus : on ne peut, à moins d'injustice, exiger du commun des hommes que des vertus communes. La foule des poëtes chanta donc chaque fois qu'elle en fut requise. Le gouvernement eut du moins la loyauté de sentir que de l'ouvrage commandé devoit être payé, et le prix des pièces fut tarifé à peu près suivant l'échelle littéraire des genres. Il faut donner à nos poëtes la seule louange qui, en pareil cas, puisse vraiment les honorer. Les plus habiles même n'eurent guère à se reprocher d'avoir consacré de riches fictions ni de beaux vers à la louange de la tyrannie; leur conscience trahit leur talent accoutumé, et leur muse se montra rebelle aux inspirations de la police générale. Quelques versificateurs, sans une idée dans la tête ni un principe dans l'âme, eurent peut-être le tort d'obéir avec l'empressement de l'intérêt, de la vanité et même de la bassesse; mais beaucoup d'autres, je puis l'attester, furent profondément chagrins de la corvée qui leur avoit été imposée, et très reconnoissans du silence que leurs amis gardoient avec eux sur les tristes productions qu'on leur avoit arrachées.

Les chansonniers ne furent point oubliés dans ce qu'on nommoit alors la conscription des poëtes : leur Muse vive, folâtre, et, quand il faut, grivoise, fut chargée d'apprendre au peuple, et de lui faire répéter dans les rues, les carrefours et les halles, qu'il étoit excessivement heureux, que Napoléon étoit le meilleur des princes, et telles autres vérités, dont la démonstration se faisoit quelquefois en brocs de vin et en volailles rôties. Le peuple mangeoit, buvoit, et ne chantoit pas : c'est qu'il n'étoit pas payé pour répéter les chansons, comme les auteurs pour les faire; et puis ces chansons étoient si maussades, si contraintes, avec leur faux air d'allégresse et d'abandon! Boileau a dit du vaudeville :

> La liberté française en ses vers se déploie;
> Cet enfant du plaisir veut naître dans la joie.

Dans ce temps de *joie* et de *liberté française* que je rappelle, l'*Enfant du plaisir* avoit tout l'air d'avoir été changé en nourrice. On peut donc rendre à nos chansonniers la même justice qu'aux autres poëtes; ils n'ont pas eu, en général, le malheur de bien faire : leur verve étoit trop bonne française pour ne pas leur refuser le service chaque fois qu'ils avoient à chanter le fléau de la patrie.

Jamais celle des joyeux convives du Caveau moderne n'a mieux secondé leur zèle que dans la séance du 20 avril dernier, où, sans réquisition préalable de la police générale, et peut-être même sans conventions faites entr'eux d'avance, ils ont tous à l'envi célébré le

préfet maritime à Cherbourg, en raison de ses anciens services.

— Les biens non vendus et envahis par les gouvernemens précédens sont restitués, par ordre du Roi, à leurs propriétaires légitimes. On assure que cet acte de justice procure à Mᵍʳ le duc d'Orléans un revenu d'environ quatre millions, consistant principalement en bois et forêts.

— La maison militaire du Roi sera composée, pour la cavalerie, de 8400 hommes, savoir : six compagnies de gardes-du-corps, 2,400 hommes; quatre compagnies de mousquetaires, les uns noirs et les autres gris, 2,000 h.; deux compagnies de chevau-légers, 1,000 hommes; deux compagnies de gendarmes, 1,000 hommes.

— Les sénateurs qui n'ont pas été nommés, par le Roi, pairs de France, sont au nombre de 53, dont 23 sont étrangers.

— S. M. l'Empereur Alexandre est arrivé samedi, 4 juin, à Boulogne. Aussitôt que le duc de Clarence, dont l'escadre étoit en mer à la vue de Boulogne, a su l'arrivée de l'Empereur de Russie, S. A. est descendue à terre pour venir rendre visite à S. M. Le lendemain dimanche, l'Empereur Alexandre est allé voir le port; de là il s'est rendu à la Tour-d'Ordre, puis à l'ancien camp de Boulogne, où l'on avoit commencé à élever une pyramide. S. M. a fait cette promenade à pied; elle étoit suivie par un grand nombre d'habitans qui se pressoient sur son passage. Plusieurs fois, les personnes qui accompagnoient S. M. voulurent faire retirer la foule, mais l'Empereur recommandoit de laisser tout le monde s'approcher. « Aucun François, disoit-il, ne sera » jamais importun pour moi. » A quatre heures le roi de Prusse est arrivé. L'Empereur de Russie est allé le voir aussitôt, et LL. MM. ont passé quelque temps ensemble. Le duc de Clarence qui, après sa première visite à l'Empereur Alexandre étoit retourné à son bord, est revenu hier à Boulogne visiter les deux souverains. S. A. R. doit rester à terre jusqu'à demain pour présider à l'embarquement de LL. MM. La suite des deux souverains est très nombreuse, ce qui cause un grand mouvement dans la ville et dans le port de Boulogne. Depuis trois jours, il arrive à chaque moment des voitures qui appartiennent soit à des Russes, soit à des Prussiens ou à des Autrichiens, car M. le prince de Metternich est également arrivé dans cette ville. S. A. passera en Angleterre en même temps que les souverains. Le port est encombré de voitures que l'on embarque. Le soir, les principales maisons de Boulogne ont été illuminées, et la ville a donné un bal aux deux souverains.

Les souverains se sont embarqués lundi 6, à 11 heures.

— Le Bulletin des Lois contient l'ordonnance du Roi concernant le rétablissement des gardes-du-corps. Les six compagnies dont ce corps sera composé seront distinctes, et s'administreront séparément. Elles prendront rang entre elles par 1ʳᵉ, 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ, et 6ᵉ. La première conservera son ancienne dénomination de *compagnie écossaise.* Il y aura une compagnie d'artillerie divisée en six escouades; à raison d'une escouade par compagnie, chaque escouade devant être armée de deux bouches à feu, qui seront servies alternativement par les gardes-du-corps. La taille exigée est de 5 pieds 6 pouces. Les gardes-du-corps sont lieutenans de cavalerie.

— S. M. l'Empereur de Russie a fait remettre à M. Serrurier, chirurgien-major, une bague en diamans, pour reconnoître les services qu'il a rendus à plusieurs officiers et soldats russes blessés à l'affaire du 30 mars dernier.

— Au nombre des officiers des gardes-du-corps nouvellement nommés sont MM. le comte de Grammont-d'Asté, le marquis de Montmort et M. de Cherisey.

— M. le lieutenant-général Maurin, commissaire du Roi pour la rentrée des prisonniers français qui sont en Russie, est arrivé à Saint-Pétersbourg.

— M. Andrieux, de l'Académie française, a été nommé, par MM. les professeurs du Collége de France, à la chaire de littérature française, vacante par la mort de M. de Cournand.

— Le corps municipal de la ville de Clermont-Ferrand a fait célébrer, vendredi 27 mai, dans l'église cathédrale, un service solennel en mémoire de Louis XVI et de son auguste famille. Toutes les autorités civiles, ainsi que les autorités militaires, composées de la garde nationale, de la division de l'armée de M. le maréchal Augereau, et de tout l'état-major de l'armée, stationnés dans la ville, y étoient présens. M. Duvalk de Dampierre, évêque de Clermont, a officié. Il n'appartenoit à personne, mieux qu'à ce vénérable prélat, frère de M. le comte de Dampierre, tué à la portière de la voiture de notre infortuné monarque, lors du voyage de Varennes, de présider cette auguste cérémonie. Elle a eu lieu avec toute la pompe qu'ont pu permettre les ressources locales, mais surtout avec un grand recueillement. Tous les cœurs étoient pénétrés de douloureux souvenirs; des larmes ont coulé : mais en bénissant la Providence, on s'est reposé sur cette consolante pensée : *Un bon Roi nous fut enlevé; un bon Roi nous est rendu.*

— Les officiers du 1ᵉʳ régiment de la Haute-Saône, qui faisoit partie de la garnison d'Huningue, ont eu l'honneur d'être présentés hier au Roi. S. M. a daigné leur témoigner sa satisfaction de leur bonne conduite dans cette place, et leur a accordé la décoration de la fleur de lis.

— Dans le nombre des brochures qui paroissent, nous avons remarqué celle qui a pour titre : *Essai sur l'administration intérieure des colonies françaises,* par M. Durand-Molard (1). Outre l'intérêt du moment, elle a pour elle le mérite d'offrir, dans un cadre très étroit, les deux systèmes d'administration successivement appliqués aux colonies, leurs résultats, et les modifications proposées par l'auteur. C'est une lecture d'une heure au plus, qui ne sera pas faite sans fruit par une certaine classe de personnes, et notamment par les hommes d'Etat qui vont sans doute être appelés à traiter ces importantes questions. L'auteur se recommande d'ailleurs par les proscriptions que sa courageuse fidélité lui mérita les 13 vendémiaire et 18 fructidor, et dont son voyage aux Antilles paroît avoir été la suite.

ARTICLES OFFICIELS.

Par une décision du 29 mai, le Roi a ordonné la formation près du ministre secrétaire-d'Etat de la marine, de cinq commissions composées d'officiers-généraux et d'administration supérieure de ce département.

La première est chargée d'examiner les demandes et de vérifier

(1) Prix : 1 fr. 25 c.
A Paris, chez le Normant, libraire, rue de Seine, nº. 8;
Et chez les marchands de nouveautés.

---

retour des Bourbons. Ce jour-là ils ne s'en sont pas tenus à l'unique chanson d'usage : plusieurs ont doublé leur contingent; M. de Piis a quadruplé le sien, et il a retrouvé ce ton d'allégresse nationale, cet élan vraiment patriotique avec lequel il chanta autrefois la naissance du Dauphin. Son *Compliment des Chansonniers du Pont-Neuf à Henri IV, sur le rétablissement de sa statue*, est rempli d'originalité. Il a aussi parodié avec beaucoup d'aisance, en l'honneur de Louis XVIII, le fameux air anglais : *God save the king.* Les couplets de M. de Piis mériteroient la même fortune que ceux du modèle; on devroit les chanter en chœur dans nos salles de spectacle, quand elles sont honorées de la présence du Roi ou de quelqu'un des princes de sa famille. Voici le premier couplet :

Des Bourbons généreux
Le retour en ces lieux
Comble nos vœux.
Avec eux et par eux,
Ainsi que nos aïeux,
Soyons heureux.
Nos yeux sont éblouis,
Nos maux évanouis,
Nos cœurs épanouis.
Vive Louis!

Le *Cri du Peuple* de M. Désaugiers est une chanson bien populaire, qui ne manquera pas de trouver des échos nombreux partout où nos Amphions des rues iront en porter l'air et les paroles. Elle semble avoir été écrite sous la dictée même du peuple, qui ne fera que redire en couplets bien francs ce qu'il dit chaque jour dans sa prose énergique. Je prends un couplet au hasard.

Après vingt-cinq ans d' tourment;
Il est bien temps que tout change;
Car j'en étions au moment
D' commander généralement
Not' enterr'ment.
Mais v'là que l' canon
S' tait à la voix d'un ange.
Quell' bénédiction!
C'est un' résurrection
A la Bourbon,
A, à la Bourbon.

On devine que cela se chante sur le fameux air *à la papa.* Les *à-propos grivois* de M. Antignac sont d'une bonne philosophie populaire, de celle qui ne se paie pas de grands mots, voit les choses comme elles sont, enfin suit tout simplement les lois de la nature et du besoin. N'est-ce pas du bon sens tout pur que le vœu contenu dans ce couplet :

A not' commerc' ne mettons plus d'entraves;
Ach'tons toujours c' qu'est bon chez nos voisins.
De chicorée et de jus de bett'raves
N'emplissons plus nos magasins.
Quand nous aurons bu rasad' sur rasades,
Quand chaque flacon s'ra décoiffé,
Après l'dîner, aux dépens d' nos salades,
N' sucrons pas not' café.

Une chanson faite, il y a plus d'un an, mais qui n'auroit guère pu être imprimée que depuis deux mois, contient l'histoire d'un Roi dont Buonaparte auroit saccagé les Etats, s'il les eût aperçus : car le règne de ce bon petit roi étoit en tout la satire du sien. Quel est ce monarque? c'est le *roi d'Yvetot.* Je voudrois bien rapporter en entier ce que nous en raconte M. de Beranger, son chroniqueur; mais je ne puis en donner qu'un extrait :

les titres des anciens officiers de la marine qui réclament de l'emploi, des pensions ou des récompenses honorifiques.

Les membres de cette commission sont : MM. le comte de Rosily, vice-amiral, le comte de Missiessy, *idem* ; Daugier, préfet maritime.

La seconde commission devra examiner les services des officiers de la marine en activité, et donner son avis sur les modifications dont l'organisation de ce corps peut être susceptible : elle se compose de MM. le comte Ganteaume, vice-amiral ; le comte de Missiessy, *idem* ; le comte Emeriau, *idem*.

Les membres de la troisième commission, chargée de l'examen des réclamations faites par des officiers militaires contre des actes ou décisions de l'ancien gouvernement, sont : MM. Truguet, vice-amiral ; le comte Verhuell, *idem* ; Jacob, contre-amiral.

Ceux de la quatrième, qui doit examiner les réclamations de même nature faites par des administrateurs et autres officiers civils, sont : MM. le comte de Najac, conseiller-d'Etat honoraire, intendant-général des classes ; Redon, chef d'administration de la marine, Fromant, inspecteur de marine ; Gaude, Fontaine, commissaires principaux de la marine.

La cinquième commission s'occupera de l'examen des ordonnances et réglemens généraux sur le service de la marine, et sera chargée de proposer les changemens dont l'expérience aura fait connoître la convenance ou les avantages. Les membres de cette commission sont : MM. Truguet, vice-amiral ; le comte Ganteaume, *idem* ; le comte Emeriau, *idem* ; le comte de Sugny, lieutenant général des armées du Roi, premier inspecteur-général de l'artillerie de la marine ; le comte de Najac, conseiller-d'Etat honoraire, intendant-général des classes ; Daugier, préfet maritime ; Redon, chef d'administration de la marine ; Gaude, commissaire principal de la marine ; Rolland, chef du génie maritime.

Le ministre de la marine, après avoir examiné les rapports de ces commissions, prendra les ordres du Roi sur les divers objets de leurs travaux.

ORDRE DU JOUR.

S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême a chargé le général en chef comte Maison, de témoigner sa satisfaction particulière aux troupes qui ont eu l'honneur d'être passées en revue par elle à Versailles ; leur belle tenue, leur discipline, ont été appréciées par S. A. R., qui a surtout recommandé au général en chef de ne pas laisser ignorer aux troupes combien elle avoit été sensible au vif enthousiasme qu'elles ont si unanimement témoigné pour le Roi et son auguste famille.

C'est un plaisir bien doux pour le général en chef de pouvoir faire connoître aux troupes qu'il a l'honneur de commander, cette marque flatteuse de la satisfaction de S. A. R. ; il espère que ce sera un encouragement pour elles à continuer de mériter la bienveillance d'un prince qui veut particulièrement s'occuper de leur bien-être, et qu'elles se montreront toujours dignes de la distinction qu'elles ont obtenue, de porter les noms chéris du Roi et de la Reine.

Le général en chef, commandant la première division militaire et les troupes,

Comte Maison (Pair de France).

Ordre du jour du 8 juin 1814.

Le lieutenant-général, commandant la place de Paris, rappelle à MM. les officiers de toutes les armes et de tous les grades, qu'en exécution des ordres de S. Exc. le ministre de la guerre, ils doivent quitter Paris pour se rendre aux destinations qui leur ont été assignées, ou pour rejoindre les corps de troupes dont ils font partie, ou enfin pour se retirer chez eux en non activité.

MM. les officiers de l'état-major-général et de l'état-major des places, qui n'ont pas reçu de destination, doivent se rendre aux chefs-lieux des divisions militaires, Paris excepté, pour passer la revue de MM. les inspecteurs-généraux qui viennent de commencer leur tournée, ou se retirer dans leurs foyers, pour y attendre une nouvelle destination.

MM. les officiers d'infanterie et de cavalerie doivent se rendre aux dépôts de leurs corps respectifs, pour concourir à la réorganisation de ces corps.

MM. les officiers d'artillerie et du génie, doivent s'adresser, d'ici à huit jours au plus tard, au bureau de leur arme, pour y recevoir la destination qui leur est assignée par la nouvelle organisation de leurs corps.

MM. les inspecteurs aux revues, et commissaires des guerres et employés de l'administration, doivent se retirer chez eux en attendant la nouvelle destination qu'ils pourront y recevoir.

Il ne doit rester à Paris :

1°. Que MM. les officiers malades ou blessés, qui ne peuvent se mettre en route, et dont l'état aura été constaté par des certificats du conseil de santé ; 2° que MM. les officiers en non activité, et dont les familles sont domiciliées à Paris.

Les officiers qui se trouvent dans ces deux cas adresseront au bureau du commandant de la place, un état indiquant leurs noms, grades et emplois, demeure, et le motif de leur séjour à Paris.

Tous les autres officiers qui resteront à Paris après le 15 juin, seront définitivement déclarés non susceptibles de participer à la nouvelle organisation de l'armée.

Sont exceptés de cette dernière disposition, MM. les officiers qui, revenant des prisons de l'ennemi, seront obligés de passer par Paris, en suivant la route directe des garnisons où ils se rendent, et auxquels le ministre aura permis d'y séjourner quelques jours.

Quant à MM. les officiers qui ont obtenu des congés, ils sont prévenus que tous les congés délivrés jusqu'à ce jour sont regardés comme nuls, à dater du 20 de ce mois, et que MM. les officiers qui en sont porteurs, doivent se rendre aux destinations ci-dessus indiquées, d'après leur situation respective. Comte Ricard.

Les présentes dispositions sont publiées en vertu des ordres formels de S. Exc. le ministre de la guerre.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES.

En conséquence des instructions données dans les villes et ports frontières du Royaume, MM. les étrangers sont prévenus qu'il est indispensable que leurs passeports soient visés à la chancellerie des affaires étrangères, s'ils ne veulent pas s'exposer au désagrément d'être retenus à la frontière jusqu'au retour de leurs passeports, que les autorités seroient obligées d'envoyer à Paris.

La formalité du *visa* demandant nécessairement quelque délai, MM. les voyageurs doivent avoir la précaution de se munir de passeports deux ou trois jours avant l'époque fixée pour leur départ.

Administration des domaines de la Couronne.

Par ordre de Mgr le ministre de la Maison du Roi.

Vente à l'établissement rural du Domaine royal de Rambouillet, département de Seine et Oise, le 1er juillet 1814 et jours suivans, dix heures précises du matin,

1°. De deux cent quatre-vingts myriagrammes (5600 liv. environ) de laine superfine, provenant de la dépouille des troupeaux espagnols de l'établissement ; 2°. de soixante-onze béliers et soixante-quinze brebis de pure race espagnole. Les adjudicataires seront tenus d'enlever de suite les animaux vendus, et de payer comptant le prix des objets qui leur seront adjugés.

L'administrateur des domaines de la Couronne, membre du Corps-Législatif,

Goulard.

Cours de la Bourse. — *Du 9 juin.*

Cinq pour cent cons. Jouiss. du 22 mars 1814. — 64f 90c 65f 65f 25c 65f 10c 65f 65f 10c 65f 64f 90c 65f 64f 90c 80c 90c 64f 80c 90c 65f 64f 90c 65f 64f 90c.

Idem, jouiss. du 22 sept. 1814. —

Actions de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1er janvier. — 1100f 1097f 50c 1100f 1095f 1097f 50c 1095f.

Il faisoit ses quatre repas
Dans son palais de chaume,
Et sur un âne, pas à pas,
Parcouroit son royaume.
Joyeux, simple, et croyant le bien,
Pour toute garde il n'avoit rien
Qu'un chien.
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'étoit-là!
Là, là!

Ses impositions n'étoient pas plus onéreuses, que sa garde n'étoit chère à payer :

Lui-même, à table et sans suppôt,
Sur chaque muid levoit un pot
D'impôt.

Il étoit le père de ses sujets :

Aussi ne levoit-il de ban
Que pour tirer quatre fois l'an
Au blanc.

C'étoit-là toute sa conscription. Qu'eût-il fait d'une armée?

Il n'agrandit point ses Etats,
Fut un voisin commode,
Et, modèle des potentats,
Prit le plaisir pour code.
Ce n'est que lorsqu'il expira,
Que le peuple qui l'enterra,
Pleura.

On conserve encor le portrait
De ce digne et bon prince ;
C'est l'enseigne d'un cabaret
Fameux dans la province.
Les jours de fête, bien souvent,
La foule s'écrie, en buvant :
Devant.
Oh! oh! oh! oh!, etc.

Quelques sociétés se sont amusées, pendant la dernière année de la tyrannie de Buonaparte, de ce portrait naïf et charmant d'un bon roi en miniature. Aujourd'hui, il est juste que tout le public connoisse les vertus de ce bon petit monarque dont l'image étoit, il n'y a pas plus de deux mois, une censure assez courageuse.

T.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

PORTUGAL.

Extrait d'une lettre de Lisbonne, du 8 mai.

Aussitôt que la nouvelle du rétablissement de la maison royale de France est parvenue à Lisbonne, toute cette capitale, comme par une inspiration soudaine, est accourue dans les églises pour y remercier Dieu d'un événement aussi heureux, et pour la tranquillité générale des nations et pour l'affermissement de tous les trônes. Notre gouvernement s'est rendu en corps et en grand costume à la cathédrale, où a été chanté un *Te Deum* solennel. Il y a été accompagné par les magistrats, les généraux avec leurs états-majors, et les personnes les plus distinguées de la ville. Le peuple remplissait toutes les rues où a passé le cortége, et l'on criait à haute voix, comme à Paris, *vivent les Bourbons!* Le *Te Deum* a été chanté au son de toutes les cloches de la ville, au bruit de toute l'artillerie des remparts, des forts, des bâtimens portugais et anglais qui sont dans le Tage et dans le port. Il y a eu, pendant toute la journée, des danses sur les places publiques; le soir, toutes les maisons ont été illuminées, et les illuminations se sont continuées pendant trois jours de suite.

Le gouvernement, bien pénétré lui-même des sentimens que S. A. R. le prince Régent du Portugal a constamment manifestés pour le rétablissement de la monarchie légitime en France, a député à Paris M. le marquis de Marialva, grand écuyer et premier gentilhomme de S. M. très fidèle, pour féliciter S. M. très chrétienne sur son glorieux retour en France. Le roi a reçu en audience particulière l'envoyé portugais, et a paru fort sensible aux hommages d'une nation qui, depuis plusieurs années, donne à l'Europe l'exemple de la plus constante fidélité et du dévouement le plus héroïque pour son légitime souverain.

ROYAUME DES DEUX-SICILES.

Naples, 22 mai.

S. M. l'Empereur d'Autriche a mis à la disposition de S. M. le Roi de Naples plusieurs croix de l'Ordre de Saint-Léopold pour les officiers de l'armée napolitaine.

Par un décret royal, la loi de la conscription a été abolie dans le royaume de Naples. Une commission nommée par le Roi doit lui présenter un projet de recrutement plus conforme aux anciennes levées en usage.

SUÈDE.

Stralsund, 28 mai.

Notre gazette publie l'article suivant :

« La Suède a cédé la Poméranie suédoise pour avoir la Norwège; mais la résistance qu'oppose ce royaume oblige la Suède à des frais d'armement qui exigent un dédommagement. En conséquence, la Suède gardera la Poméranie; mais, dans le cas où il entreroit dans le système politique de la Suède de ne point avoir de possession sur le continent, cette province pourroit être réunie à la monarchie prussienne. »

ALLEMAGNE.

Magdebourg, 30 mai.

M. le comte de Tauenzien est parti aujourd'hui. La plus grande partie des troupes prussiennes sous ses ordres s'est également mise en marche ce matin; on dit qu'elles se portent sur le Rhin.

Munich (Bavière), 3 juin.

On fait ici de grands préparatifs pour la réception de l'Empereur d'Autriche. S. M. I. est attendue à Munich le 7. Des ordres sont donnés pour qu'on rende les plus grands honneurs à ce souverain dans toutes les villes de la Bavière.

Le maréchal de Wrede a reçu à Paris, de l'Empereur Alexandre, l'Ordre de Saint-André, le premier des ordres de Russie. Ce général sera un des membres du congrès de Vienne.

Francfort, 6 juin.

Le rétablissement de l'Empire germanique fait aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, tant ici que dans les autres villes de l'Allemagne; mais on ne sait à cet égard encore rien de positif. Toutefois, il est généralement connu, que cette affaire sera réglée à Vienne, dans un congrès auquel tous les princes de l'Empire germanique, possessionnés en Allemagne assisteront ou se feront représenter par des plénipotentiaires.

Voici l'état exact des cantonnemens que vont prendre vers le Rhin les troupes autrichiennes et allemandes qui reviennent de France. Les troupes badoises, sous les ordres du lieutenant-général comte de Hochberg, se portent vers Spire; leurs cantonnemens s'étendront d'Oggersheim par Lautern vers Saarbruck, jusqu'à la frontière de France, telle qu'elle étoit au 1er janvier 1792. Le quartier-général vient à Spire.

Le 5e corps d'armée, commandé par le comte de Wrede, dirige sa marche sur Creuznach, et prend ses cantonnemens dans les environs d'Oberwesel, dans le Hundsruck jusqu'à la frontière de France, et de là s'étend, en remontant jusqu'à la ligne occupée par les troupes badoises, depuis Oggersheim jusqu'à cette même frontière. Le quartier-général à Creuznach.

Le 2e corps d'armée, sous le commandement du comte de Weissenwulf, se porte vers Biberach, et cantonnera depuis Biberach jusqu'à Waldsée; le quartier-général à Biberach.

Le 4e corps, sous les ordres du comte de Franquemont, se dirige sur Stuttgardt, et cantonnera dans le pays de Wurtemberg, depuis Waldenbach jusqu'à Goppingen. Le quartier-général sera près de Stuttgardt.

Le 3e corps, commandé par le général d'artillerie comte Gulay, prend des cantonnemens provisoires entre Donaueschingen et Neustadt.

Le 1er corps, sous les ordres du général d'artillerie comte Colloredo, marche sur Offenbourg, et cantonnera d'Ettenheim à Rastadt; il aura son quartier-général à Offenbourg. La division de réserve, qui est également commandée par le comte Colloredo, prendra provisoirement ses cantonnemens d'Engen à Moskirch; le quartier-général sera établi à Stockach.

Le corps du prince de Hesse-Hombourg cantonne sur la rive droite du Rhin, depuis le confluent du Mein jusqu'à Philipsbourg, et de l'autre côté, d'Aschaffenbourg à Sinsheim, il aura son quartier-général à Heidelberg. La division de réserve du comte Nostiz prend provisoirement des cantonnemens sur la rive droite du Rhin, depuis Thengen jusqu'au confluent de l'Ill, à l'exception du territoire qui dépend de Schafhouse et de Bâle; le quartier-général sera à Mulheim, et celui du commandant de l'artillerie à Ulm. Le commandant en chef de tous ces corps réunis, le prince de Schwartzenberg, aura son quartier-général à Fribourg en Brisgau.

FRANCE.

Paris, 10 juin.

Demain 11, il y aura séance de la chambre des députés. On s'occupera de la discussion du réglement.

— Les bureaux de change pour l'or seront ouverts lundi 13 juin à l'hôtel des Monnaies.

— Par arrêté de S. Exc. le ministre provisoire de l'intérieur, et sur la présentation de MM. les membres du conseil des hospices, M. le docteur Pariset a été nommé médecin-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Samedi 11 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Manlius, l'Hôtel garni.

THÉATRE DE L'OPERA-COMIQUE.

Par ordre. — *Ma Tante Aurore, les Héritiers Michau.*
En attend. la 1re rep. d'*Angela, ou l'Atelier de Jean Cousin.*

THÉATRE DE L'ODÉON.

Il Matrimonio secretto, opera buffa.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Un Voyage du Vaudeville, Rochester, la Vallée de Barcelonnette.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

L'Isle de l'Espérance, les Amours Frotée, les Landes.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, Joseph Léopold.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, Jacqueline d'Olzebourg.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Exercices d'équitation, suivis de la 1re de *la Jeunesse du grand Condé.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

Le Panorama du Danube se voit tous les jours, boulevard des Capucines. Prix : 2 fr. 30 cent.

COSMORAMA, *Palais-Royal, galerie vitrée*, no. 231. Se voit tous les soirs. Prix : 1 fr. 50 c.

Le Pan-harmoni-metallico et *le Moteur*, se voient tous les jours, depuis midi jusqu'à neuf heures, rue Saint-Honoré, no 235, vis-à-vis le Palais Royal.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE.

Lundi, VIIIe Exercice-Concert des Elèves.

Programme.

1o. Symphonie de Haydn; 2o. air de Mozart, chanté par madame Boulanger; 3o. nouveau concerto de cor, de M. Mengal aîné, exécuté par M. Mengal jeune; 4o. trio d'*Anacréon*, de M. Cherubini, chanté par Miles Paillard, Leclerc, et M. Louvet; 5o. ouverture des *Abencerrages*, de M. Chérubini; 6o. air de Nicolini, chanté par Mad. Boulanger; 7o. concerto de violon, de M. Kreutzer, exécuté par M. Armand; 8o. chœur d'*Idoménée*, de Mozart; 9o fragment de symphonie, de Haydn.

Nota. Les personnes qui retiendront des loges, sont priées d'envoyer retirer les coupons la veille des exercices, avant quatre heures.

VARIÉTÉS.

Le Tyran, les Alliés et le Roi (1), par M. le marquis de Coriolis d'Espinouse.

Après vingt-cinq ans de périls affreux et continus, d'horrible misère, de haine vigoureuse et nécessaire autant que légitime, les sujets fidèles du Roi ont trouvé le terme et le prix de leurs douloureux efforts : le trône de France est relevé. Que leur cœur, aussi bien que leurs bras, se repose donc maintenant; tout ressentiment des injures et des maux passés est désormais inutile. Peut-être même le service du Roi veut qu'on se hâte de tout oublier. Ceux dont l'émotion, devenue plus vive dans ces derniers momens, où il s'agissoit d'un dernier effort, exigent quelques jours encore pour se calmer, sentent qu'ils ont besoin d'excuse. « J'aurois voulu, dit M. le marquis de Coriolis d'Espinouse, en parlant de l'opuscule que nous annon-

(1) Broch. in-8o. Prix : 1 fr. 50 c., et 1 fr. 80 c. par la poste. A Paris, chez le Normant, imprim.-libr., rue de Seine, no 8.

de l'hospice de Bicêtre, en remplacement de M. le docteur Legallois décédé.

— Hier, la députation du conseil-général du département de l'Aude, composée de MM. le comte de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais, président; de Fabre-Labastide, Galabert, maire de Castelnaudary, et à laquelle s'étoient réunis MM. le comte Fabre de l'Aude, pair de France; Vidal-Contant, législateur; Rivals, receveur-général; le chevalier de Cau, d'Hautpoul, officier des gardes-du-corps; Edouard de la Tour-d'Auvergne, etc. etc., a eu l'honneur d'être présentée au Roi, qui a eu la bonté de répondre au discours qu'elle lui a adressé : « Que l'accueil » que son neveu venoit de recevoir dans ce département » lui avoit rappelé avec plaisir celui qu'il y avoit reçu lui-» même il y a près de quarante ans. »

— La garde à cheval, qui jusqu'ici a fait son service auprès du Roi par compagnie, est commandée pour faire le même service par escadron, à compter de demain. Chaque escadron est composé de deux compagnies.

— Le général Bertrand, qui avoit accompagné Buonaparte à l'île d'Elbe, est de retour à Paris. Au départ du général, le ci-devant empereur avoit entièrement perdu la raison, et les médecins désespéroient de sa guérison.

— M. Finot, préfet du Mont-Blanc, a quitté Paris pour retourner à Chambéri, et y reprendre ses fonctions.

— Cinq galéasses venant de Hambourg, ramenant en France 300 hommes faisant partie de la garnison de Hambourg, sont arrivées le 6 juin à Calais. Parmi eux se trouvoient beaucoup d'employés des administrations civiles et militaires : on attendoit le lendemain encore sept autres embarcations chargées de troupes de la même garnison.

— Les garnisons de Tortose et de Barcelone sont rentrées en France le 31 mai. C'étoient les dernières troupes françaises qui étoient restées en Espagne.

— Lord Bentinck est parti de Gênes dans les derniers jours de mai, sur le vaisseau amiral *la Calédonie*, et a fait voile pour la Sicile.

— MM. les gardes du-corps désignés pour faire partie de la cinquième compagnie dite de *Wagram*, et les personnes qui ont fait des demandes pour y être admises, sont prévenues de se rendre dimanche prochain 12 juin, de 9 heures à midi, et jours suivans jusqu'au 15 du même mois, au bureau de MM. les aides majors de ladite compagnie, boulevard de la Madeleine, n°. 25, près la rue Saint-Honoré.

ARTICLES OFFICIELS.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Nous avons accueilli avec une profonde sensibilité l'adresse unanime que la chambre des pairs, en corps, nous a présentée dès le 4 de ce mois, celle de la chambre des députés, du jour d'hier. Cette démarche spontanée des deux premiers corps de l'Etat en faveur de la charte constitutionnelle que nous publions, nous est le garant des sentimens qu'elle inspirera à nos peuples. Nous nous empressons de les faire jouir des bienfaits de cette charte, qui devient un nouveau gage de notre amour pour les Français, et de notre tendre sollicitude pour leur bonheur.

A ces causes, nous avons déclaré et *déclarons*, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre ordonnance concernant la charte constitutionnelle, mise sous les yeux de l'ancien sénat et du corps-législatif dans la séance du 4 juin, reçue et enregistrée par la chambre des pairs, et par celle des députés des départemens, dans leurs séances des 4 et 6 de ce mois, sera imprimée, publiée et affichée partout où besoin sera.

2. Ladite ordonnance sera envoyée à toutes les municipalités du Royaume, pour y être lue et enregistrée.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et enregistrer partout où besoin sera; à nos procureurs-généraux et préfets d'y tenir la main, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 7 juin, l'an de grâce 1814, et de notre règne le dix-neuvième.

Signé LOUIS.

De par le Roi :

L'abbé DE MONTESQUIOU.

CHAMBRE DES PAIRS DE FRANCE.

La chambre des pairs, réunie, le 7 de ce mois, sous la présidence de M. le chancelier, s'est occupée, entr'autres objets, de la formation du réglement nécessaire pour son organisation intérieure. Elle a nommé, pour lui présenter le projet de ce réglement, une commission spéciale, composée de MM. les ducs de la Vauguyon et de Levis, de MM. les comtes Barbé-Marbois, Garnier, de Valence, d'Aguesseau et de Pastoret.

MINISTERE DE LA GUERRE.

ORDRE.

Le grand nombre de personnes qui se présentent journellement dans les bureaux de la guerre, donnant lieu à des retards préjudiciables à l'expédition des affaires, le ministre ordonne ce qui suit :

Les portes des bureaux seront fermées tous les jours jusqu'à trois heures, et le mercredi jusqu'à deux heures, pour toutes les personnes non employées au ministère. Les officiers généraux et supérieurs, et les divers fonctionnaires publics doivent se conformer à cette mesure, que le bien du service commande. Ceux que leurs affaires appelleront dans les bureaux les jours ordinaires, à l'heure indiquée, sont invités à s'y présenter en uniforme, afin de se faire connoître des portiers. Le secrétaire-général et les chefs de division, *seuls*, pourront donner des laisser-passer aux personnes qu'ils auront indispensablement besoin de voir dans la journée, hors des heures prescrites. Les portiers et garçons de bureaux sont responsables, sous peine de destitution, de l'exécution du présent ordre, qui sera imprimé et affiché, et dont il sera donné avis dans les journaux.

Paris, le 9 mai 1814.

Le ministre de la guerre, Comte DUPONT.

MINISTERE DE LA MARINE.

Conformément aux dispositions des ordonnances du 25 mars 1765, et du 1er janvier 1786, sur le service des officiers de la marine à la mer, le Roi a ordonné la convocation de plusieurs conseils de guerre à Brest, à Toulon, à Cherbourg et à Paris, pour juger la conduite des capitaines de vaisseaux, capitaines de frégate, et tous autres officiers commandant les bâtimens de guerre qui ont été pris ou perdus, quelles qu'aient été les causes et les circonstances de ces événemens.

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE.

Ordonnance concernant l'observation des dimanches et fêtes.

Paris, le 7 juin 1814.

Nous directeur-général de la police du royaume,

Considérant que l'observation des jours consacrés aux solennités religieuses est une loi commune à tous les peuples policés, qui remonte au berceau du Monde, et qui intéresse au même degré la religion et la politique; que l'observation du dimanche s'est maintenue à une pieuse sévérité dans toute la chrétienté, et qu'il y a

---

» çois, j'aurois voulu publier plus tôt cet écrit; mais ceux qui » veulent que tout soit dit sur Buonaparte, un mois après sa chute, » prouvent très bien qu'il y a encore quelque chose à dire. On ne » peut pas, en conscience, traiter une tyrannie de douze ans comme » une pièce de théâtre, dont il ne doit plus être question quand elle » est tombée. A ce compte-là, et sans comparer les petites choses aux » grandes, Tacite et Suétone auroient fort mal employé leur temps.

« Aucun ressentiment ne m'anime contre Buonaparte : je le hais » comme le désolateur de la France et de l'Europe, et comme le » plus profond corrupteur qui fût jamais. J'ai tâché de persuader ceux » qui peuvent rester à persuader. J'ai voulu payer mon tribut de » haine au tyran, d'amour à mon Roi, et de reconnoissance aux » alliés : voilà tout. De plus éloquens que moi m'ont laissé peu de » bien à faire, si je peux faire quelque bien. »

Après cette courte apologie, l'auteur établit, par une foule de raisons tirées de la conduite, du caractère personnel, des circonstances de la naissance, surtout de la nature et de la multitude des fautes de l'usurpateur, que l'usurpation ne pouvoit subsister. Et comme ces raisons, que ce n'est pas ici le lieu de développer, sont en général plausibles; il s'étonne comment des signes si manifestes de destruction échappoient à la vue de tant de personnages les mieux instruits du fond de toutes ces choses, et d'ailleurs gens d'esprit « fort instruits de l'histoire, de la géographie, de la tactique et de la » science des cabinets. »

Ces gens si bien instruits des affaires du monde, n'étoient point, surtout depuis l'échauffourée de Moscou, sans voir que l'œuvre de la révolution menaçoit ruine et pourroit même ne pas durer aussi long-temps qu'eux. Mais enfin, ce malheur n'étoit pas encore certain; la France est douée d'une grande force naturelle, et sa douloureuse agonie pouvoit se prolonger vingt-cinq à trente ans au delà du temps qui suffisoit à la plupart d'entr'eux; et cependant, avoir douté de la fortune de Buonaparte, seroit un titre de disgrâce; il y alloit de la perte des places et émolumens. Au lieu qu'il n'y avoit presqu'aucun risque à exalter, jusqu'au dernier moment, la sagesse et le génie de l'usurpateur, à maudire le monarque légitime, à prodiguer au parti contraire les dédains, les menaces et l'injure; le Roi avoit déjà promis un pardon sans réserve, et l'on comptoit bien que son cœur magnanime accorderoit au-delà de sa promesse. De là vient aussi qu'il ne s'est trouvé près de Buonaparte personne pour l'arrêter au bord de l'abîme dont tout le monde, excepté lui peut-être, apercevoit plus ou moins bien la profondeur. Mais on n'ignoroit pas non plus que tout conseil raisonnable, qui, en contrariant sa passion de combattre et de se venger, l'auroit pu sauver, eût, même dans ce cas, entraîné la disgrâce de celui qui l'auroit donné. Cependant, le pis qui pouvoit arriver de sa perte, équivaudroit au plus, à l'effet de cette disgrâce; tout compte fait donc, il étoit sage de se taire et de laisser aller. Quelques uns même, joueurs plus hardis que les autres, avoient calculé qu'on pouvoit, vu le grand accroissement de faveur qui en reviendroit en cas de succès, courir la chance d'abonder dans son sens, de flatter et de défendre ses idées favorites, d'aller au-devant des objections, d'aplanir les difficultés de l'exécution, d'en prendre sur soi l'odieux, de préparer enfin au maître la voie périlleuse vers laquelle son penchant l'entraînoit, et où la fortune pouvoit, après tout, se rencontrer pour lui et ses dévoués. Le sort en a décidé autrement; mais pour cela il ne faut pas s'imaginer que dans cette grande partie qui se jouoit depuis vingt-cinq ans, et qui vient enfin de finir, les perdans aient été des dupes.

M. de Coriolis met ensuite en balance les maux de l'anarchie républicaine et ceux du despotisme de l'usurpateur au trône de France. Déjà ce parallèle venoit d'être fait avec une grande abondance de verve et de nobles sentimens par MM. de Chateaubriand et Benja-

été pourvu pour la France en particulier par différentes ordonnances de nos Rois, des arrêts des cours souveraines, et en dernier lieu par le réglement du 8 novembre 1782; que ces lois et réglemens n'ont point été abrogés, qu'ils ont seulement été perdus de vue durant les troubles; mais qu'ils ont été implicitement rappelés par les lois des 18 et 29 germinal an 10, qui ont rétabli l'observation du dimanche et des fêtes réduites à un très petit nombre, et qu'il est nécessaire aujourd'hui de rappeler explicitement ces mêmes réglemens pour attester à tous les yeux le retour des Français à l'ancien respect de la religion et des mœurs, et à la pratique des vertus qui peuvent seules fonder pour les peuples une prospérité durable;

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les travaux seront interrompus les dimanches et les jours de fêtes. En conséquence, il est défendu à tous maçons, charpentiers, couvreurs, terrassiers, menuisiers, serruriers, et généralement à tous artisans et ouvriers, de travailler à aucuns ouvrages de leur profession, et à tous marchands de faire aucun commerce ni débit de marchandises les dimanches et les jours de fêtes. Il leur est ordonné de tenir leurs ateliers, boutiques et magasins exactement fermés, à peine de 200 francs d'amende pour chaque contravention dont les maîtres seront responsables pour leurs garçons, ouvriers et domestiques.

2. Il est également défendu à tout porte-faix et hommes de journée de travailler de leur état les dimanches et jours de fêtes. Les charretiers et voituriers ne pourront faire aucuns chargemens ni charrois à peine d'une amende de 100 fr., pour la sûreté de laquelle les chevaux et harnois, charrettes, voitures ou traîneaux seront mis en fourrière jusqu'à consignation.

3. Ne pourront les particuliers, pendant ces mêmes jours, employer à des travaux aucuns artisans, ouvriers et gens de journée, à peine d'être personnellement responsables des amendes que ces ouvriers auroient encourues.

4. Il est également défendu à tous marchands de menue mercerie, quincaillerie, tabletterie, ferrailles, etc., à tous les revendeurs et revendeuses, marchands d'estampes, d'images ou de vieux livres, et à tous les étalagistes sans exception, de colporter leurs marchandises, ni de les exposer en vente les dimanches et les jours de fêtes à peine de saisie des marchandises et de 100 fr. d'amende.

5. Il est expressément ordonné aux marchands de vins, maîtres de café, ou de lieux dits *estaminets*, marchands d'eau-de-vie, de bierre ou de cidre, maître de paume ou de billard, de tenir leurs boutiques, cabarets, ou établissemens fermés les dimanches et les jours de fêtes pendant le temps de l'office divin, depuis huit heures du matin jusqu'à midi; ils refuseront l'entrée à tous ceux qui se présenteroient chez eux dans cet intervalle pour y manger, boire ou jouer, à peine de 300 fr. d'amende.

6. Il est défendu à tous saltimbanques, faiseurs de tours, maîtres de curiosités, chanteurs ou joueurs d'instrumens d'exercer leur métier dans leurs salles ou sur la voie publique, les dimanches et les jours de fêtes avant cinq heures de l'après-midi, sous peine d'interdiction.

7. Nulle réunion pour la danse ou pour la musique n'aura lieu avant la même heure, dans aucun établissement ouvert au public, à peine de 500 francs d'amende contre le maître de l'établissement.

8. Pourront tenir leurs boutiques entr'ouvertes les dimanches et jours de fêtes, les pharmaciens et les herboristes, les épiciers, les boulangers, les bouchers, les charcutiers, les traiteurs et les pâtissiers, mais il leur est défendu d'exposer ou étaler leur marchandises.

9. Les défenses présentes par notre présente ordonnance ne sont pas applicables aux ouvriers employés par les cultivateurs aux travaux de la moisson et des récoltes que l'état de la saison ou la crainte des intempéries rendroient urgens

10. La même tolérance aura lieu pour les travaux que des particuliers seroient obligés de faire faire dans des cas de péril imminent; mais ils ne pourront les faire exécuter qu'après en avoir obtenu la permission d'un officier de police

11. Les contraventions aux dispositions de la présente ordonnance seront constatées par des procès verbaux.

Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux par les tribunaux.

12. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée partout le Royaume.

13. MM. les préfets et sous-préfets, et sous leurs ordres les commissaires de police, les officiers de paix sont chargés de tenir la main à son exécution.

Donné en notre hôtel, à Paris, le 7 juin 1814.

Le directeur-général, signé le comte Beugnot.

POLICE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Ordonnance concernant les Processions de la Fête-Dieu.

Nous, directeur-général de la police du Royaume,

Vu les ordonnances et réglemens rendus pour la solennité de la Fête-Dieu, et notamment celles des 10 juin 1702, 18 mai et 10 juin 1720, et les divers arrêts des cours souveraines intervenus sur cette matière; voulant pourvoir à ce que cette solennité, généralement réclamée, reprenne avec l'ordre et la pompe qui l'ont dès long-temps caractérisée;

Ordonnons ce ce qui suit :

Art. 1er. Dimanche prochain 12 juin, jour de la Fête-Dieu, et le dimanche suivant, jour de l'Octave, la voie publique sera balayée avant six heures du matin, et débarrassée à sept heures au plus tard; le service de l'arrosement sera terminé à la même heure.

2. La circulation et le stationnement des voitures sont interdits depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Sont seuls exceptés les courriers de la malle, les diligences et les voitures des personnes qui se rendront au palais des Tuileries.

3. Il est ordonné à tous les particuliers de tendre ou faire tendre le devant de leurs maisons, dans toutes les rues par lesquelles doivent passer les processions du Saint-Sacrement. Ils ne commenceront à détendre ou faire détendre qu'une demi-heure après que les processions seront entièrement passées.

4. Les anciennes défenses de tirer des pétards, boîtes, et autres pièces d'artifices pendant le passage des processions, sont particulièrement renouvelées. Les pères et mères et les chefs de maisons sont civilement responsables des faits de leurs enfans et de leurs ouvriers ou domestiques.

Le directeur-général, Signé le comte Beugnot.

VARIÉTÉS.

Fragmens sur la Campagne de Russie. (1)

Parmi les brochures qui doivent vivement exciter la curiosité, j'ai distingué l'Essai de M. Durdent sur la campagne de Moscou; et j'en aurois fait l'analyse dans un second article, si je n'avois eu à entretenir le public d'un nouvel ouvrage consacré à la peinture des mêmes événemens. Les fragmens qui le composent offrent l'intérêt le plus puissant; ils furent écrits par des témoins oculaires, et recueillis par un homme de lettres qui, toujours fidèle à son Roi légitime, le suivit dans son exil, et n'est rentré en France que pour lui consacrer ses veilles et ses talens. On aime à retrouver ce noble caractère dans un écrivain dont on partage les sentimens. Un Romain s'étonnoit autrefois qu'un affranchi de Pompée, nommé Oracilius, eût osé écrire l'histoire, « parce que, pour y réussir, il faut une sorte de liberté » qui n'ait rien de servile ni de rampant. » On n'adressera point un semblable reproche à M. Peltier. Celui qui écrivoit pour les Bourbons lorsqu'il y alloit de sa tête, a le droit de les célébrer lorsque leur retour nous rend au

(1) Brochure in-8° Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste. Chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

---

min de Constant. M. de Coriolis suit, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'opinion de ces deux écrivains, les premiers, je pense, qui ont élevé la voix en faveur de la restauration : il pense « que les républicains ont mis la France moins en péril de mort. » Que d'illustres vertus au milieu des illustres crimes, s'écrie-t-il! » que d'âmes généreuses abusées par des illusions trop punies, qui » s'élançoient vers un avenir inconnu! que de jeunes passagers qui » s'embarquoient sur cette mer terrible des révolutions, sur la foi » de l'étoile trompeuse de la liberté! Eh! les hommes même enivrés » de ce vin des factions qui fait des furieux, n'ont-ils pas un faux air » de grandeur qui étonne? Dans une république, personne n'est » coupable tout seul; les crimes y sont tellement en commun, que » les belles âmes peuvent être séduites par des vertus d'apparence, » et rejeter les excès qui les déshonorent sur une certaine contagion » des temps, sur des hommes indignes de la cause qu'ils servent. » Mais ici, quel prétexte à ces illusions? tout ne venoit-il pas d'un » seul? tout ne se rapportoit-il pas à un seul? Certes, s'il falloit choisir entre les Gracques et les Macrons, qui choisiroit les derniers, et » que de Macrons accuseroient encore les Gracques! Enfin, dans la » république, il y avoit l'émigration et la Vendée. Sous l'empereur, » on restoit et on se taisoit. Dans la république, s'il y avoit des Marat, il y avoit des Charlotte Corday; s'il y avoit des villes muettes, » il y avoit des villes révoltées. Sous l'empereur, quelle révolte a » éclaté? quel poignard l'a blessé? Et nos armées reculoient-elles » donc devant l'ennemi avant le grand empereur? Et les frontières » du Rhin, qui les a conquises? et qui les a perdues? Et la Hollande, qui l'avoit conquise? et qui l'a perdue? Les temps qui l'ont » précédé n'étoient donc pas sans gloire; mais il falloit que toute » gloire vînt de l'empereur. »

Sur ce qui concerne les alliés, je ne citerai que cette prédiction et ces vœux actuellement accomplis : « Votre triomphe sera pur jusqu'au » bout. Comme vous êtes sortis magnanimes de l'épreuve de la » conquête, vous sortirez magnanimes de l'épreuve non moins » délicate des intérêts et des compensations. Vous serez toujours » trouvés aussi grands que les choses que vous êtes destinés à accomplir. Ce que la politique conseilleroit à d'autres, vos nobles cœurs » vous le prescriront, et la politique des grandes âmes n'est pas la » moins prévoyante. Vous avez promis à la France qu'elle resteroit » *grande et forte*, et vous acquitterez cette parole engagée à un » peuple moins vaincu par vos armes que par vos promesses. Les » bénédictions de ce peuple accompagneront votre départ comme » elles ont accompagné votre entrée. »

Ces sentimens sont ceux de toute cette partie saine de la nation française, dont les princes alliés ont daigné consulter le vœu et rechercher l'estime. Mais, disent quelques esprits chagrins d'ailleurs, il y avoit nécessité d'en user ainsi, la France pouvoit être envahie; mais conquise, jamais! Les rois de l'Europe réunis y eussent vainement épuisé leurs trésors et le sang de leurs peuples. Comme un corps sain et vigoureux on l'eût vue immanquablement après quelque temps de tourmente et de douleur, absorber ou rejeter d'elle-même au-dehors, par quelque crise salutaire, ces substances étrangères et morbifiques, puis reprendre sa force première; on ne pouvoit sans péril et sans effusion de sang l'occuper en ennemi seulement quelques mois; et quelle gloire, quel profit seroit-il revenu de ce triomphe passager, de ce hardi dessein avorté? Ce qu'ont fait les rois alliés, n'est-il point ce qu'il y avoit, pour eux-mêmes, de plus utile? Sans contredit; et pour les y déterminer il n'a fallu à chacun d'eux qu'un esprit juste, une âme compatissante, un cœur droit, magnanime, supérieur aux séductions d'une ambition vulgaire, et à l'éclat d'une gloire éphémère. Mais sont-ce là des choses elles-mêmes si communes qu'on

bonheur. Voilà ce que quelques historiens de notre révolution feignent d'ignorer, puisqu'après avoir indignement loué les infamies de l'homme qu'ils appeloient un héros, ils élèvent aujourd'hui la voix contre lui, et blâment sa lâcheté comme ils avoient loué son courage. « La première » qualité d'un historien, dit un critique célèbre, doit être » la vertu. Un malhonnête homme, qui n'a pas l'âme assez » bien faite pour distinguer la fausse gloire d'avec la vraie, » *et qui est capable de se laisser toucher à d'autres intérêts* » *qu'à ceux de la raison et de la vérité*, ne doit pas se mêler » d'écrire l'histoire. Il ne pourra s'acquérir de la créance » dans les esprits, s'il ne donne au public bonne opinion » de lui par sa probité......; et si l'esprit lui manque d'ail- » leurs, que l'honneur et la bonne foi ne lui manquent » jamais.

Quoique l'auteur des Fragmens sur Moscou n'ait pas la prétention d'écrire en historien, j'ai cru pouvoir lui faire l'application de ce passage remarquable : Tant d'écrivains mercenaires, après s'être avilis par la louange du despote, cherchent à tromper l'opinion publique en flétrissant ce qu'ils ont adoré, qu'il est nécessaire de faire sortir de la foule ceux qui sont restés fermes dans leurs principes. L'éloge d'un beau dévouement est la première justice qu'on doive à un écrivain; et cet éloge a quelque chose de si flatteur, qu'il ajoute un nouveau charme, même aux plus belles inspirations du talent.

Le recueil de M. Peltier renferme plusieurs fragmens traduits de diverses langues. Le premier fragment comprend le récit d'un émigré français sur le séjour de Buonaparte à Moscou; le deuxième est une nouvelle traduction d'une brochure allemande, sur la retraite de Moscou, déjà publiée dans l'excellent Recueil de pièces officielles de M. Schœll; le troisième contient les Réflexions d'un Russe sur le vingt-neuvième Bulletin; enfin, l'ouvrage est terminé par quelques anecdotes curieuses relatives à la campagne de Russie. Il est impossible de donner des détails sur tous les faits que renferme cette brochure; c'est, à mon avis, une des plus intéressantes qui aient paru jusqu'à ce jour. Buonaparte y est peint par ses œuvres : on le voit arrogant dans la victoire, lâche dans la défaite, ne craignant la mort que pour lui-même; abandonnant ses armées dans la détresse, se promenant avec sang froid sur un champ de bataille jonché de cadavres, et perdant la tête au moindre échec : *degeneres animos timor arguit;* enfin, croyant en lui comme Mad. de Staël l'a dit d'Attila, et se vantant d'être le maître des nations dont il n'étoit que le destructeur.

Le fragment le plus touchant de cette collection, est celui qui contient la relation du séjour de Buonaparte à Moscou; quelle que soit l'attente des lecteurs, j'ose assurer qu'ils ne liront pas cette description sans étonnement et sans épouvante. L'incendie d'une des premières cités du monde, le dévouement sublime de ses habitans, l'aspect d'une armée accablée de fatigues, qui, au lieu d'un séjour de repos, n'aperçoit qu'une immense plaine couverte de palais enflammés, les soldats qui apparoissent chargés de dépouilles au milieu de cet océan de feu, un peuple entier errant, sans asile, sans pain, sans secours, dans des rues couvertes de cadavres : non, jamais le ciel, dans sa colère, n'offrit aux hommes un spectacle plus effroyable! Et, pour ajouter à son horreur, il suffit de se représenter Buonaparte aux fenêtres du Kremlin, *suivant froidement de l'œil* les progrès de l'incendie qui alloit l'environner, et se décidant à fuir l'aspect d'un danger qui ne l'eût pas fait frémir s'il n'eût été à craindre pour lui.

On ne vit alors dans Moscou, dit l'auteur, que des militaires furetant dans les avenues des maisons, forçant les portes, arrachant les habitans de leurs retraites, et parcourant les rues sans souliers, sans habits, ou travestis si bizarrement, qu'ils n'avoient l'air de soldats que par leurs armes. Ce qui rendoit le pillage plus affreux, c'étoit l'ordre méthodique avec lequel on l'accordoit successivement à tous les corps de l'armée. Ces mêmes soldats, qui venoient de se couvrir de gloire dans tant de combats, égarés par la misère et par leur chef suprême, ne faisoient plus à la hâte un métier défendu : ils exécutoient un ordre, ils remplissoient un devoir. Pendant ce temps, Buonaparte étoit rentré dans le Kremlin, où il faisoit faire de la musique par des chanteurs italiens, qu'il payoit en faux assignats de Banque. Ces billets, selon l'auteur de la Relation, avoient été préparés en Pologne; mais peu de personnes y furent trompées, et il n'y eut qu'un très petit nombre de ces billets de mis en circulation. On pourroit reprocher à l'auteur de n'avoir apporté aucune preuve d'un fait aussi étrange : la connoissance du caractère de Buonaparte peut seule nous y faire ajouter foi.

A ces détails effrayans l'auteur a ajouté une multitude d'anecdotes que je regrette de ne pouvoir rapporter. Les Réflexions sur le vingt-neuvième Bulletin, par un Militaire russe, sont pleines de sens et de raisons; *les grandes conceptions* du destructeur des armées y paroissent dans tout leur jour. L'auteur a aussi recueilli des faits intéressans sur l'entrevue de Miloradowitch et de Murat au moment de la retraite; il cite le discours tenu par Buonaparte en passant à Varsovie, le 5 décembre 1812, en présence de l'ambassadeur de France et du ministre polonais. Ce discours ressemble aux rêves d'un homme en délire : on le croiroit fait à plaisir si celui au Corps-Législatif n'existoit pas. « Le froid, » dit Buonaparte, est la seule cause de mes désastres. Le » *soldat français et allemand, ainsi que les chevaux, ne sont* » *pas fait pour le climat, ils ne résistent pas au froid; passé* » *sept degrés, ils ne sont plus bons à rien*..... des soldats » m'ont prié de quitter l'armée; ma présence n'y étoit plus » nécessaire. L'armée n'est actuellement pas si grande, que » mes généraux ne puissent la conduire..... Je vais à Paris, » j'y tomberai à minuit comme une bombe : le lendemain » on sera si étonné de mon retour, qu'on ne parlera plus » d'autre chose dans la capitale, et l'on oubliera ce qui est » arrivé, etc. » Je m'arrête!... Il est une espèce de silence qui fait mieux comprendre l'indignation dont on est pénétré, que toutes les paroles qui sont trop foibles.

L. Aimé-Martin.

Cours de la Bourse. — *Du 10 juin.*

Cinq pour cent cons. Jouiss. du 22 mars 1814 — 66f 66f 25c 20c 25c 66f 15c 66f 66f 15c 66f 65f 85c 66f 65f 85c 66f 66f 10c 66f 66f 10c 66f 66f 10c 20c 25c 50c 30c.

Idem Jouiss. du 22 sept. 1814.—

Actions de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1[er] janvier. — 1102f 50c 1110f 1107f 50c 1105f 1002f 50c 1100f 1107f 50c 1110f 1115f.

---

ne les puisse admirer? Toutes ces considérations qui ont dû, en effet, préserver la France, n'avoient-elles pas milité, à raison pour le moins égale, en faveur de la patrie des Espagnols? et pourtant elles n'ont eu nul accès sur l'esprit ni le cœur de cet homme qu'on appeloit sage et grand.

Il est superflu, sans doute, de remarquer que la troisième partie de l'ouvrage de M. le marquis de Corjolis, qui traite de nos rois, ne le cède aux deux autres ni par l'élévation et la chaleur de style, ni par l'effusion de cœur, si l'on peut dire ainsi; et ce que j'ai déjà cité de cet écrit suffit bien, je pense, pour donner une juste idée de l'heureux talent, et des nobles sentimens de l'auteur.

M. B.

MINERVE A LA COUR DE FRANCE.

Allégorie présentée à Mgr le duc d'Angoulême lors de son passage à Orléans.

Redeunt Saturnia regna.

Quoi, Minerve! est-il vrai, dit le maître des dieux,
Vous nous quittez pour habiter la terre?
Ignorez-vous que dans ces lieux
L'enfer de ses gouffres affreux
A vomi la peste et la guerre?

Ses habitans sont malheureux;
Oui, sans doute, ils l'étoient naguère,
Répond Minerve; mais dans ce bel hémisphère
Tout est changé, tout le monde est heureux;
Du genre humain l'ennemi dangereux,
Sorti du sein de la poussière,
Est rentré comme une ombre au séjour ténébreux.

On dit surtout, comme chose certaine,
Que l'empire des lis a repris sa splendeur.
O France! ô rives de la Seine!
Vous allez donc enfin retrouver le bonheur!

Combien cet espoir m'intéresse!
Louis, les beaux jours de la Grèce
Seront pour les Français l'ouvrage de ton cœur.
Je veux aller partager leur ivresse.

Fort bien, ma fille, allez, répondit Jupiter;
Allez jouir du bonheur de la France :
Louis armé, non d'un sceptre de fer,
Mais ayant près de lui la Paix et l'Espérance,
Vous y verra sans doute avec reconnoissance;
Car je sais que de vous tout lui fut toujours cher.

La déesse à ces mots sourit avec décence,
Prend congé, part, arrive au palais de Louis:
Louis la voit; vers elle, avec douceur s'avance,
L'accueille. Heureux Français! vos malheurs sont finis.

Legier, *conseiller à la cour royale d'Orléans.*

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Quelques personnes m'attribuent une brochure de M. A. L. Led..., intitulée : *Buonaparte justifié aux dépens de qui il appartiendra*, etc.

Il m'importe beaucoup de détromper les personnes qui me croiroient auteur de cet ouvrage. Je vous prie en conséquence de vouloir bien insérer cette réclamation dans un prochain Numéro de votre Journal. Vous m'obligerez beaucoup.

Agréez, s'il vous plaît, Monsieur, l'assurance de ma considération,

L. Ledieu, *étudiant en droit.*

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.



ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 29 *mai*.

D'après un état qui vient d'être publié officiellement, les pertes de notre armée, dans la dernière campagne, sont évaluées ainsi qu'il suit : *Tués*, 2 généraux, 267 officiers. *Blessés*, 16 généraux, 982 officiers. *Prisonniers*, 2 généraux, 267 officiers. *Absens* de leurs corps, 61 officiers. Nombre total : 20 généraux, 1506 officiers.

Le prix des loyers hausse tous les jours. Déjà beaucoup d'étrangers louent des logemens pour le congrès.

Berlin (Prusse), 28 *mai*.

On fait ici de grands préparatifs pour les fêtes de la paix. Nos marchands, qui ont montré tant de patriotisme et fait volontairement tant de sacrifices pour le soutien de la dernière guerre, viennent encore de souscrire pour des sommes considérables, destinées aux illuminations des édifices publics. La bibliothèque royale, la salle de l'Opéra, l'Arsenal, l'Université, la belle promenade des Tilleuls seront richement illuminés.

Hanovre, 27 *mai*.

Le passage des troupes suédoises, qui avoit commencé le 19, a fini aujourd'hui. Le nombre de celles que nous avons vues est d'environ 14,000 hommes.

Brême, 1er *juin*.

La 3e colonne de la garnison française de Hambourg est arrivée ici aujourd'hui; elle consiste en 3160 hommes, dont 520 chasseurs à cheval, 480 cuirassiers non montés, et le reste infanterie légère.

Le maréchal Davoust a passé le 30 mai à Nienbourg.

SUISSE.

Schaffhouse, 2 *juin*.

L'Empereur d'Autriche arrivera ici le 6 de ce mois avec une suite de quarante personnes. S. M. couchera ici, et repartira le lendemain 7. On a commandé à chaque station 140 chevaux de poste pour son service.

BELGIQUE.

Bruxelles, 6 *juin*.

LL. AA. II. II. les grand-ducs de Russie, jeunes frères de l'Empereur Alexandre, sont arrivés aujourd'hui de Paris à Bruxelles.

Le prince d'Orange, prince souverain des Pays-Bas, est aussi passé dans notre ville, venant de Paris, et retournant à La Haye.

ANGLETERRE.

Londres, 6 *juin*.

Le télégraphe vient de nous annoncer la nouvelle suivante :

« L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, avec leur suite, sont arrivés à Douvres ce matin, et seront à Londres dans quelques heures. » (*The Courier*)

L'hetman Platow, le maréchal Blücher, le général russe Barclay de Tolly et le prince de Metternich sont arrivés à Douvres le même jour, et deux heures plus tard que les deux souverains.

S. M. le Roi d'Angleterre a atteint samedi dernier sa 76e année. L'anniversaire de sa naissance a été célébré avec toutes les cérémonies accoutumées.

Hier, on a publié le bulletin suivant de l'état de S. M. pendant le cours du mois de mai :

Au château de Windsor, 4 juin.

« La santé du Roi a été constamment bonne, et S. M. a » été très calme pendant le mois dernier, quoique le dé- » sordre mental continué sans ait diminution sensible. »

(*Signé par les cinq médecins.*)

Du 7. — La grande-duchesse d'Oldenbourg avoit fait préparer un souper pour son auguste frère hier lundi 6 juin, et S. A. I. attendoit à tout moment l'arrivée de l'Empereur. A deux heures du matin, le général Turner est arrivé à l'hôtel Pulteney, chargé par le prince Régent d'une communication, portant qu'une dépêche télégraphique de Douvres avoit annoncé l'arrivée de l'Empereur dans ce port; mais qu'on avoit été instruit depuis que c'étoit une méprise occasionnée par un brouillard épais répandu sur la mer. (*The Courier.*)

FRANCE.

Montmorency, 10 *juin*.

Pendant la révolution, l'asile sacré des tombeaux avoit été violé à Montmorency, comme dans beaucoup d'autres endroits. On avoit enlevé les cercueils de plomb où reposoient les cendres des Montmorency, et elles avoient été jetées dans une même fosse du cimetière. Le sage et vaillant connétable de Montmorency avoit été trouvé entier, et son grand nom n'avoit pu le préserver de l'outrage des impies. Depuis le concordat, notre curé, animé d'un respect religieux pour la mémoire des anciens défenseurs de la monarchie et des bienfaiteurs de cette paroisse, osa établir un service expiatoire en leur honneur. Ce service se célébroit, chaque année, le 24 mai, jour du décès de Guillaume de Montmorency, restaurateur de l'église paroissiale, qui conserve sa tombe au milieu du chœur. On n'avoit pu comprendre dans cette réparation solennelle celle qui étoit due aux tombeaux de la maison de Condé, également profanés.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Dimanche 12 Juin 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Œdipe, *Nina*.

En attendant la 1re de *Pélage*, ou *le Roi et la Paix*, opéra en 2 actes.

THÉATRE FRANÇAIS.

Tancrède, *le Barbier de Séville*.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

L'Auberge de Bagnère, *Richard Cœur-de-Lion*.

Lundi, la prem. rep. d'*Angela*, ou *l'Atelier de Jean Cousin*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et le Laboureur, *les Frères à l'épreuve*.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Château et la Chaumière, *Psyché*, *le Mariage extravagant*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

L'Isle de l'Espérance, *la Vivandière*, *la Chatte*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

La Citerne, *les Trois Talismans*.

AMBIGU-COMIQUE.

L'Auberge des Ruines, *Jean de Calais*.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices à Cheval, *l'Entrée de Henri IV à Paris*, *la Mine Beaujonc*.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Spectacle tous les jours chez M. Pierre, à sept heures et demie

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi

TIVOLI, *rue Saint-Lazare*, *Chaussée-d'Antin*.

Fête champêtre, concert, exercices sur la corde, feu d'artifice.

WAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin*.

Bal champêtre. M. Colinet fils exécutera les solos des contredanse.

THÉATRE FRANÇAIS.

L'Hôtel garni.

M. Geoffroy s'emportoit souvent contre les imprimeurs, dont la malheureuse inadvertance détruit tout le sens d'une phrase par l'altération d'un mot, quand elle n'y substitue pas un sens opposé, ce qui est encore bien pis. Comme j'ai beaucoup moins de compensations à offrir pour mes fautes, j'ai beaucoup plus de motifs pour me justifier de celles des autres. Par exemple, dans mon dernier Feuilleton, j'ai dit que *les honnêtes gens ne manquoient pas*, et le compositeur m'a fait dire que *les honnetes gens ne marquoient pas*, ce qui est peut-être plus vrai, mais ce qui se rapporte très mal à ma pensée. Ailleurs, j'ai parlé des *égaremens de l'esprit*; à la place des *égaremens*, on a mis *les événemens*, et comme il s'agit de la révolution où *les événemens* et *les égaremens* ne sont pas allés les uns sans les autres, cette faute d'impression pourroit se justifier à toute force; mais *les événemens de l'esprit* seroient une locution d'un goût nouveau. Enfin, j'avois reconnu que *Psyché* étoit une pièce *bien fournie en couplets*, ce qui est incontestable, et on lit dans l'article imprimé qu'elle a été *bien fournie en succes*, ce qui est très incorrect sous le rapport grammatical, et très faux sous le rapport historique. Le succès de *Psyché*, qui méritoit d'ailleurs plus d'égards, étoit si peu *fourni* qu'il a failli être nul. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces observations s'adressent exclusivement aux lecteurs trop attentifs qui veulent bien se souvenir le lendemain d'un Feuilleton de la veille. Je ne sollicite aujourd'hui l'indulgence des autres qu'en faveur du Feuilleton que j'écris aujourd'hui, et surtout de mon *errata*.

L'Hôtel garni continue à jouir d'un succès qu'il doit à la gaieté des situations, à la vivacité du dialogue, et à quelques traits de bon comique, mais dont il revient une part légitime au jeu spirituel et

On auroit craint d'éveiller par là les ressentimens de celui qui avoit frappé cette noble maison d'un deuil irréparable, et l'on se contentoit de prier pour une illustre et infortunée victime dans ce chef-lieu du duché d'Enghien. Cette année, sur l'invitation ordinaire de M. le curé, MM. le baron de Montmorency et son fils, le prince de Tancarville, les comtes Matthieu et Adrien de Montmorency, mesdames de Rohan, de Tancarville, de Mortemart se sont rendus à Montmorency, et ont assisté au service avec la piété qui convient aux premiers barons chrétiens.

PARIS, 11 *juin*.

— Le Roi a nommé M. le comte Etienne de Durfort capitaine-lieutenant de sa compagnie de gendarmes de la garde ;

M. le comte Charles de Damas, capitaine-lieutenant de celle des chevau-legers ;

M. le comte de Nansouty, capitaine-lieutenant des mousquetaires gris ;

M. le comte de Lagrange, capitaine-lieutenant des mousquetaires noirs ;

M. le duc de Mortemart, capitaine des cent-suisses ;

M. le comte de la Roche-Jacquelin, commandant des grenadiers à cheval ;

Et M. le comte de Vergennes, commandant des gardes de la porte.

MM. de Durfort, de Damas et de Lagrange ont remercié hier le Roi à son passage pour la messe.

— Le Roi a honoré ce soir de sa présence l'Opéra-Comique, où l'on a donné *Ma Tante Aurore* et *les Héritiers Michau*. S. M. étoit accompagnée de Mad. la duchesse d'Angoulême, de Mgr le duc d'Angoulême et de Mgr le duc de Berry. Nous rendrons demain compte de cette représentation.

— Sur la présentation de candidats pour la présidence et la questure de la chambre des députés, le Roi a nommé M. Laisné président, et MM. Maine-Biran et Calvet de Madaillan, questeurs.

— M. Richard-Lenoir, chef de la 8e légion de la garde nationale, et l'un des grands manufacturiers qui ont contribué aux progrès de l'industrie, a eu l'honneur d'être présenté au Roi, et S. M., voulant honorer la garde nationale et l'industrie française, a daigné signer le contrat de mariage de Mlle Richard avec M. Lefebvre, chef de bataillon de la garde nationale, ancien officier de cavalerie, et frère de M. le général de cavalerie Lefebvre-Desnouettes.

— Le 10 juin 1814, S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême a reçu comme chevalier de Saint-Louis, dans les formes d'usage, M. le marquis Eugène de Montmorency, à qui le Roi, étant à bord du *Royal-Georges* à Douvres, le 24 avril dernier, en avoit accordé le titre, avec permission d'en porter la décoration en attendant la possibilité de cette réception.

— Mgr le duc d'Orléans est parti sans suite la nuit dernière pour Londres, où S. A. S. ne restera que quinze jours. Ce prince repassera par Paris, d'où il se rendra à Toulon. Il s'y embarquera sur une frégate française, qui le conduira à Palerme. Après un court séjour, S. A. S. reviendra en France avec Mad. la duchesse d'Orléans, sa femme, ses deux fils, et sa sœur, Mlle d'Orléans.

— Le 6 juin, les restes de l'armée polonaise se sont mis en route pour retourner en Pologne.

— S. M., informée que la commune de Villefranche, département de l'Aveyron, par son empressement à reconnoître son Roi légitime et son auguste dynastie, avoit donné avec franchise et énergie un exemple qui a été suivi par le département en entier, vient d'accorder la permission de suspendre la décoration du Lis au drapeau de la garde sédentaire de cette ville. S. M. a daigné aussi accorder cette décoration à M. le marquis de Marcillac, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche; à M. le comte Dulac, maire; et à M. de Pomairos Gramont, commandant la garde sédentaire de Villefranche.

— Les députations des églises consistoriales du Gard, de l'Hérault, de Lot et Garonne et de Tarn et Garonne ont été présentées au Roi. M. Suillerat-Chasseur, président, a parlé en ces termes :

« SIRE,

» Les consistoires des églises réformées de Nîmes et de Montpellier, auxquels ont desiré se joindre (dans l'intention de ménager un temps précieux que V. M. consacre au bonheur de ses peuples) les consistoires de Sauves, Clairac, Tonneins, Nérac, Lafite, Castelmoron et Montauban, apportent au pied du trône leurs félicitations, leurs hommages, et l'expression de leur amour et de leur dévouement sans bornes pour la race chérie des Bourbons et pour l'auguste personne du Roi. Du fond de nos provinces reculées, nous avons répondu, par des acclamations et des actions de grâces, au cri de délivrance que nous a envoyé la capitale. Après avoir présidé aux vives et saintes réjouissances par lesquelles nous avons solennellement célébré devant Dieu, avec tout notre troupeau, le retour de V. M. et de la famille royale dans le sein de leur antique héritage, nous sommes accourus, pressés par le doux et irrésistible besoin de rapporter, Sire, à V. M. les transports de reconnoissance, les larmes d'attendrissement, les prieres, les vœux, les bénédictions dont elle est l'objet, et dont les voûtes de tous nos temples retentissent. Depuis le jour à jamais heureux où nous avons pu hautement les exprimer, ces sentimens forment une partie essentielle de notre culte public. Dans les villes, dans les campagnes, dans les familles, de toutes parts nous avons entendu nos freres se dire les uns aux autres, avec une émotion religieuse et profonde : Non, il n'a point de sujets plus attachés et plus dévoués que nous à sa personne sacrée, ce monarque en qui nous contemplons les sublimes vertus et la paternelle bonté de Henri IV et de Louis XVI ! »

S. M. a répondu :

« J'agrée les sentimens que vous m'exprimez; vous » pouvez compter sur ma protection. »

— Le même jour, le Roi a reçu les députations d'un grand nombre de villes. S. M. a répondu à ces diverses députations qu'elle recevoit avec plaisir l'hommage de leurs sentimens, et qu'elles pouvoient compter sur ses soins et sur sa protection. S. M. a répondu à la députation de la ville de Boulogne-sur-Mer : « Je reçois avec grand plaisir » l'expression de vos sentimens. Je sais que la ville de » Boulogne est une des premières qui se soient déclarées » pour moi. Je n'ai point oublié qu'elle est venue me » chercher en Angleterre, et surtout la bonne réception » qu'elle m'a faite ; elle peut compter sur mes soins. »

A la députation de la ville de Gisors et de la garde nationale : « Je reçois avec plaisir l'expression des sentimens » de mes fidèles sujets de la ville de Gisors. Je desirerois » imiter en tout Philippe-Auguste, comme j'ai eu le bon» heur d'imiter à Paris ce que ce monarque a fait sous vos » murs. Vous pouvez compter sur ma protection. »

---

fin de Mlle Mars, à la chaleur et à l'expansion de Damas. J'avois remarqué, à l'époque de la premiere représentation, une inconvenance de situation assez choquante dans la scène entre M. de Sainville et sa fille, et je m'étois empressé de suggérer aux auteurs le premier moyen d'y remédier qui s'étoit présenté à mon esprit. L'article où je prenois la liberté de leur adresser cet avis concouroit avec la seconde représentation, dès laquelle la correction se trouve faite; de sorte que si la piece y a gagné quelque chose, c'est à eux seulement qu'il faut en rapporter l'honneur, puisque cette amélioration a été bien spontanée de leur part, et que je n'ai eu d'autre mérite que celui de la deviner. Il est très avantageux, mais il est très louable à un auteur de condescendre aux observations justes; il l'est encore bien davantage de les prévenir. Je n'ai pas été fâché de recueillir en passant cette petite anecdote littéraire, parce qu'elle constate un fait assez rare, la rencontre d'un poëte et d'un journaliste qui s'accordent sur une critique.

L'incursion de MM. Desaugiers et Gentil sur le Théâtre Français est donc de très bon augure. Ce n'est toutefois pas une défection comme je l'avois pensé d'abord. Fidèles à leurs premières habitudes, une faveur de Thalie ne les a pas enivrés, et ils n'ont pas cru sa petite maison, ou, si l'on veut, ses Petites-Maisons indignes de les recevoir, parce qu'ils avoient été reçus un moment dans son palais; ils sont rentrés aux *Variétés* sans morgue, sans prétention, mais avec une simplicité noble, avec une dignité modeste qu'ils n'avoient jamais eu l'occasion de déployer. Semblables à ces généraux des anciennes républiques qui revenoient sous le chaume en descendant du char de triomphe, ils ont déposé leurs lauriers à la porte du théâtre de Brunet, et n'ont gardé que leur marotte. Seulement à sa physionomie moins grotesque, à ses vêtemens plus élégans, on reconnoît qu'elle a servi aux jeux d'une Muse. C'est par une allégorie qu'ils ont manifesté leur retour dans l'asile favori de la Folie, et c'est pour rendre compte de cette allégorie que je vais quitter la mienne, qui pourroit bien avoir paru trop sérieuse pour le sujet.

THEATRE DES VARIÉTÉS.

L'Isle de l'Espérance.

Le genre de la comédie allégorique est le plus usé de tous. Il paroît que c'est de cette maniere que la comédie elle-même a commencé, et que les premieres représentations théâtrales ne furent que des apologues, des métaphores ou des emblèmes en action. Aristophane, le plus franc parleur de l'antiquité, a employé souvent cette forme dans ses ouvrages, et l'on peut croire que ce n'est pas par ménagement pour les vices ou pour les ridicules qu'il attaque. Dès l'origine de la comédie classique, l'allégorie devint moins commune; elle ne parut chez nous que de loin à loin sur la scène comique, et fit double élection de domicile au grand Opéra et à la Foire. C'est entre ces deux théâtres opposés qu'elle partagea ces tristes faveurs dont le public paroît moins jaloux que jamais. Quand nous voyons une action de la vie commune soumise aux règles et aux unités de l'art dramatique, notre imagination en jouit par une espece de concession tacite de notre jugement, qui veut bien se prêter à une illusion agréable aux dépens de la vraisemblance; mais si on nous transporte de la société dans le pays des chimères, cette circonstance qui aggrave l'invraisemblance diminue le plaisir, parce que la vivacité des plaisirs de l'esprit est toujours en raison de la facilité des conceptions qui les excitent. L'allégorie est d'ailleurs placée entre deux extrêmes également dangereux; elle ne doit être ni trop claire, ni trop facile à pénétrer; ni trop fidèlement rapprochée, ni trop hardiment détournée du sens propre. Si elle est très obscure, elle fatigue l'esprit par le

— Les vicaires-généraux de Paris ont adressé à MM. les curés du diocèse la circulaire suivante :

« Monsieur, des pétitions nombreuses nous sont adressées pour obtenir des dispenses d'empêchemens au mariage. Presque toutes sont précédées de la publication des bans faites aux prônes des messes paroissiales. La concession de toute dispense ne devant pas être présumée, mais attendue, il est important d'éviter ces publications prématurées, qui ont le grave inconvénient d'exposer les parties à compter sur une alliance qu'il ne sera pas toujours possible d'autoriser. Nous vous prions, en conséquence, Monsieur, et nous vous recommandons de ne point publier de bans de mariage, sans avoir, avant tout, fait aux parties intéressées les interrogations nécessaires pour découvrir les empêchemens, s'il y en a, et, dans le cas où il y en auroit, de suspendre toute publication. »

— La procession de la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois so tira demain à dix heures du matin. Elle passera par la cour du Louvre, la rue Royale, le Carrousel, sortira par le guichet à droite, entrera dans la rue de l'Echelle, tournera à droite dans la rue Saint-Honoré; elle suivra jusqu'à la rue de l'Arbre-Sec, qu'elle quittera pour entrer dans la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, et elle rentrera par la place.

— Un nombre assez considérable de militaires russes, autrichiens et prussiens est resté à Paris, soit dans les hôpitaux, soit pour terminer des affaires de leurs corps; des officiers sont chargés, par leurs gouvernemens respectifs, de diriger le mouvement de ces hommes; ces officiers ont reçu l'ordre de ne se montrer en public que revêtus de leur uniforme. Le général commandant la place de Paris ne fait point aux soldats français l'injure de croire qu'ils puissent, dans aucune circonstance, se porter à des provocations contre les sujets de souverains avec lesquels le Roi vient de signer la paix pour le bonheur de la France et du Monde. L'armée ne s'a pas plus vaincue en loyauté qu'en bravoure; et si quelques malveillans osoient, sous l'uniforme français, se porter à des outrages ou à des insultes envers les alliés, le général commandant la place recommande à tous les militaires de la garnison et de la garde nationale de les saisir, de les conduire devant lui, et il promet de les faire punir sévèrement. *Signé le lieutenant-général* comte RICARD.

— Le bureau de garantie des créances hypothécaires, établi il y a quinze ans à l'Oratoire, et qui a été transféré rue Croix-des-Petits-Champs, n°. 25, offre son intermédiaire aux émigrés, à leurs héritiers, à ceux des condamnés et aux détenteurs de leurs anciennes propriétés, pour les transactions que chacun de son côté désire faire. Les relations multipliées du bureau sur tous les points de la France, le mettront sans doute à portée d'opérer beaucoup d'heureux rapprochemens entre les uns et les autres. Si sous le dernier gouvernement ses efforts ont obtenu de nombreux succès, combien ne doit il pas en espérer dans un moment où tous les Français ne forment plus qu'une même famille, et lorsque surtout ces transactions peuvent être moins dispendieuses et faire oublier plus sûrement les premiers contrats.

— Le joli poëme de *la Médiocrité*, de Mad. Aurore Bursay, dédié à milord Kinaire, très versé dans la littérature française, va être traduit en anglais.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. le chevalier Felix-Faulcon.)

Séance du 11 juin 1814.

Après la lecture du procès-verbal, M. Jalabert, au nom de M. Valant, fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Poëme imité de Vida*, suivi de quinze lettres académiques sur le style de plusieurs écrivains célèbres.

Mention au procès verbal et dépôt à la bibliothèque.

M. Dumolard : Un traité de paix réclamé par le repos de l'Europe et la situation difficile de la France, nous a privés de beaucoup de collègues estimables dont nous regretterons long-temps les vertus, les lumières et la société, mais les affections particulières cèdent dans les cœurs français à l'amour de la patrie, notre premier sentiment, notre premier devoir.

Il importe de ne voir siéger dans les deux chambres que des hommes dont la naissance garantisse l'affection au souverain et aux lois, et qui aient été élevés dès le berceau dans l'amour de la patrie.

L'orateur soumet quelques observations relatives à M. Pictet-Diodati, député du département du Leman, qui ne fait plus partie de la France. Il rend justice au mérite de M. Pictet, contre lequel il n'a ni haine ni prévention; aussi ne demande-t-il point à son égard un jugement d'exclusion rapide et téméraire. Plus le droit que l'on conteste est important, plus l'examen du tribunal doit être attentif et solide. M. Dumolard exprime le vœu que le jugement de la capacité politique et des pouvoirs d'un député ne puisse jamais avoir lieu qu'avec l'appareil et la lenteur qui garantissent la pleine conviction comme le sang froid des juges; il propose d'ordonner le dépôt de ses observations au secrétariat, et d'interpeller M. Pictet d'y fournir ses réponses et les pièces à l'appui, d'arrêter ensuite qu'elles seront communiquées aux bureaux pour subir dans chacun d'eux une discussion préalable, et enfin de statuer que sur le rapport d'une commission, la chambre prononcera définitivement en séance publique.

M. le chevalier Chabaud-Latour, en l'absence de M. Pictet, appuie la proposition qui vient d'être faite, mais déclare qu'il est à sa connoissance que M. Pictet s'est abstenu d'assister aux premières séances, et qu'il ne s'y est rendu depuis que d'après une convocation spéciale.

M. Rieussec trouve dans la liste qui a été distribuée d'autres noms qui sont dans le même cas que M. Pictet; il demande que la proposition de M. Dumolard soit généralisée, et que la même mesure soit prise pour les uns comme pour les autres. Adopté.

La chambre se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Chabaud-Latour, au nom de la commission chargée de présenter un projet de réglement.

La séance est levée et renvoyée à lundi pour la discussion du projet.

AVIS. — *MM. les Souscripteurs des départemens sont prévenus que les conditions de l'abonnement du* Journal des Débats *sont toujours les mêmes, savoir : 15 fr. pour trois mois, 30 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.*

VARIÉTÉS.

On se rappelle avec quelle pompe et quel éclat la Fête-Dieu, une des principales du culte catholique, étoit autrefois célébrée; mais ces souvenirs brillans étoient devenus de tristes regrets : les âmes pieuses et fidèles éprouvoient parmi nous quelque chose de ce qu'avoient éprouvé, sur les bords de l'Euphrate, les tribus captives; elles se retraçoient avec une douleur secrète la grâce et la majesté de nos solen-

---

travail qu'elle exige de lui; si elle est très simple, elle le rebute par la trivialité de l'allusion. L'allégorie habite, à la vérité, un palais diaphane; mais ce palais n'est pas de verre. Le sujet doit se discerner aisément à travers le voile qui le cache; mais ce voile n'est pas si transparent qu'il ne laisse quelque chose à deviner de la forme ou de la couleur de l'objet déguisé : il y a un certain degré de vague qui contribue aux jouissances de l'imagination sans nuire à la netteté des idées. C'est à ce degré précis qu'il faut atteindre pour plaire dans l'allégorie, s'il est vrai que l'allégorie puisse plaire.

Il y a des sujets pour lesquels l'allégorie paroît spécialement faite; ce sont les sujets politiques qui occupent fortement l'esprit du peuple, mais qu'on ne peut mettre au théâtre sans égayer ce qu'ils ont de trop sérieux, sans adoucir ce qu'ils ont de trop sévère, et sans dissimuler ce qu'ils ont de trop solennel. On est convenu de montrer au public dans la tragédie le simulacre des rois anciens, et l'esprit ne se révolte pas contre ce qu'il peut y avoir d'inconvenant dans cet usage, parce que les siècles l'ont consacré; mais ce genre d'imitation seroit insultant pour les grandeurs contemporaines, et les bienséances du théâtre ne permettent pas de les offrir sans déguisement aux regards et à l'amour des spectateurs. Je crois que cette pudeur très naturelle tient au sentiment presqu'aussi général qui nous empêche de prendre du plaisir à la représentation d'une tragédie dont le sujet est emprunté de notre histoire. Il y a quelque chose qui répugne à la délicatesse française dans le travestissement d'un acteur affublé du nom de nos rois, et si les Anglais n'ont pas le même scrupule, la raison en est plutôt dans leur politique que dans leur littérature. Ce qui prouve que cette répugnance tient à un tact exquis et perfectionné, c'est qu'elle ne se trouve que chez des peuples dont la civilisation est parvenue comme la nôtre à son plus haut point de politesse ou de raffinement. Dans une société jeune encore, on a des plaisirs plus naïfs, et on ne consulte pas les bienséances pour goûter les arts. Tout ce qui flatte l'imagination, tout ce qui plaît à la pensée, tout ce qui occupe l'âme, devient un objet d'imitation pour le poëte, et il use de la faculté de tout peindre sans exception et sans contrainte. Shakspeare n'a pas craint d'évoquer en quelque sorte sur le théâtre de Londres une longue famille de rois dont le sang régnoit encore, et jusqu'au père de sa souveraine. Il n'y a personne qui ne sache au reste que nous sommes allés bien plus loin, les Espagnols et nous, dans les *autos sacramentales* et dans les *mystères*, mélange bizarre et impie de tout ce que l'ascétisme a de plus tendre, de tout ce que la bouffonnerie a de plus bas, conceptions monstrueuses, mais pleines de simplicité, qui révolteroient par le scandale des idées si elles ne touchoient par la candeur des sentimens. Je retourne à l'allégorie des *Variétés* dont j'étois un peu loin.

Les Arts exilés de la France, et figurés chacun par l'artiste qui le professe, se réfugient dans l'Ile de l'Espérance, où ils attendent en rêvant la fin de leurs peines. L'enchanteresse habile qui les a réunis embellit leurs veilles par des conjectures heureuses et leur sommeil par des songes séduisans, mais le jour est arrivé où elle peut leur offrir autre chose que des conjectures, et où la réalité cessera de leur faire regretter leurs songes. Un vaisseau qui apparoît dans le lointain, et qui vogue sous pavillon blanc, leur annonce le capitaine Désiré, qui a promis de les venir chercher dans cette île quand les maux de la patrie seroient terminés. Tout le monde se réjouit de son retour, et surtout l'Amour qui, banni comme les Arts, ne sait plus à quoi s'occuper dans le pays désert qu'il habite. Réduit à deux flèches rouillées qu'il a long-temps oubliées dans son carquois, il est obligé d'en frapper, pour se distraire, le cœur suranné d'un visionnaire qui sème des bettaraves pour faire du sucre, et celui d'une vieille extravagante non moins ridicule, qui sème du pastel pour remplacer l'indigo.

nités religieuses; et, quand le printemps ramenoit la Fête-Dieu, l'abolition des magnificences extérieures de cette fête antique sembloient rendre moins touchante pour elles, celle de la nature; les imaginations profanes étoient frappées elles-mêmes du spectacle de ces processions triomphales dont le saint luxe éclatoit et se déployoit chaque année dans l'enceinte des villes, et dans toute l'étendue des campagnes: on en trouve dans les Œuvres du philosophe Diderot une très vive et très éloquente peinture; c'est que tous les hommes dont le goût n'est pas éteint, et dont le cœur est demeuré sensible, quelles que soient les erreurs de leur esprit, cèdent en dépit d'eux-mêmes, à l'empire de ce qui, par essence, est véritablement grand et beau. Le culte catholique a l'avantage particulier d'intéresser l'imagination et de parler aux yeux, en même temps qu'il parle au cœur. Cet avantage a été supérieurement développé dans un livre célèbre, dont nous devons bénir l'influence heureuse: le *Génie du Christianisme* a suppléé, pour ainsi dire, aux pompes que la religion avoit perdues, par les images qu'il en présente et qu'il en consacre; c'est dans cet ouvrage qu'un rare et beau talent nous l'offroit toujours environnée de toutes ses magnificences, quand ses splendeurs étoient éclipsées. Voici la description que M. de Chateaubriand a tracée de la Fête-Dieu:

LA FÊTE-DIEU.

Il n'en est pas des fêtes chrétiennes comme des cérémonies du paganisme: on n'y traîne pas en triomphe un bœuf-dieu, un bouc sacré; on n'est pas obligé, sous peine d'être mis en pièces, d'adorer un chat ou un crocodile, ou de se rouler ivre dans les rues, en commettant toutes sortes d'abominations, pour Vénus, Flore ou Bacchus: dans nos solennités, tout est essentiellement moral. Si l'Eglise en a seulement banni les danses, c'est qu'elle sait combien de passions se cachent sous ce plaisir, en apparence innocent; le Dieu des chrétiens ne demande que les élans du cœur, et les mouvemens égaux d'une âme que règle le paisible concert des vertus. Et quelle est, par exemple, la solennité païenne qu'on peut opposer à la fête où nous célébrons le nom du Seigneur?

Aussitôt que l'aurore a annoncé la fête du Roi du Monde, les maisons se couvrent de tapisseries de laine et de soie, les rues se jonchent de fleurs, et les cloches appellent au temple la troupe des fidèles. Le signal est donné, tout s'ébranle, et la pompe commence à défiler.

On voit paroître d'abord des corps qui composent la société des peuples. Leurs épaules sont chargées de l'image des protecteurs de leurs tribus, et quelquefois des reliques de ces hommes qui, nés dans une classe inférieure, ont mérité d'être adorés des rois pour leurs vertus: sublime leçon que la religion chrétienne a seule donnée à la terre!

Après ces groupes populaires, on voit s'élever l'étendard de Jésus Christ, qui n'est plus un signe de douleur, mais une marque de joie. Le clergé séculier vient après; quelquefois des prélats revêtus de la pourpre romaine, prolongent la chaîne religieuse. Enfin le pontife de la fête apparoît seul dans le lointain. Ses mains soutiennent la radieuse Eucharistie, qui se montre sous un dais, à l'extrémité de la pompe, comme on voit quelquefois le soleil briller sous un nuage d'or, au bout d'une avenue illuminée de ses feux.

Cependant, des groupes d'adolescens marchent entre les rangs de la procession: les uns présentent les corbeilles de fleurs, les autres les vases des parfums. Au signal répété par le maître des pompes, les choristes se retournent vers l'image du soleil éternel, et font voler des roses effeuillées sur son passage. Des lévites en tuniques blanches balancent l'encensoir devant le Très-Haut. Alors des chants s'élèvent le long des lignes saintes: le bruit des cloches et le roulement des canons annoncent que le Tout-Puissant a franchi le seuil de son temple. Par intervalles, les voix et les instrumens se taisent, et un silence aussi majestueux que celui des grandes mers, dans un jour de calme, règne parmi cette multitude recueillie; on n'entend plus que ses pas mesurés sur les pavés retentissans.

Mais où va-t-il ce Dieu redoutable, dont les puissances de la terre proclament ainsi la majesté. Il va se reposer sous des tentes de lin, sous des arches de feuillages, qui lui présentent, comme au jour de l'ancienne alliance, des temples innocens et des retraites champêtres. Les humbles de cœur, les pauvres, les enfans le précèdent; les juges, les guerriers, les potentats le suivent. Il marche entre la simplicité et la grandeur, comme en ce mois qu'il a choisi pour sa fête, il se montre aux hommes entre la saison des fleurs et celle des foudres.

Les fenêtres et les murs de la cité sont bordés d'habitans dont le cœur s'épanouit à cette fête du Dieu de la patrie: le nouveau-né tend ses bras au Jésus de la montagne, et le vieillard penché vers la tombe, se sent tout-à-coup délivré de ses craintes; il ne sait quelle assurance de vie le remplit de joie à la vue du Dieu vivant.

Les solennités du christianisme sont coordonnées d'une manière admirable aux scènes de la nature. La fête du Créateur arrive au moment où la terre et le ciel déclarent sa puissance, où les bois et les champs fourmillent de générations nouvelles.

La chute des feuilles, au contraire, amène la fête des Morts, pour l'homme qui tombe comme la feuille des bois.

(*Extrait du* Génie du Christianisme, *par F. A. de Chateaubriand* (1), tome 4 de l'édition in-8°.)

(1) Cinq vol. in-8°. fig. Prix: 30 fr.
A Paris, chez le Normant, libraire, rue de Seine, n°. 8.

Cours de la Bourse. — *Du 11 juin*

Cinq p^r cent, J. du 22 mars 1814. — 67f 67f 10c 25c 50c 67f 60c 75 68f 75c 60c 40c 25c 40c 25c 15c 25c 68f 75c 69f 68f 75c 80c 75c 60c

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier 1142f 50c 1145f 1150f 1155f 1160f 1155f 1152f 50c 1150f

---

ANNONCE.

Traité d'Economie politique, ou Simple Exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses. Seconde édition, entièrement refondue, et augmentée d'un Epitome des principes fondamentaux de l'économie politique; par Jean-Baptiste Say, ex membre du tribunat. Deux gros vol. in-8°., beau papier. Prix: 12 fr., et 15 fr. par la poste.

A Paris, chez A. A. Renouard, rue S. André-des-Arcs, n°. 55;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n° 8.

La première édition de cet ouvrage fut rapidement enlevée il y a dix ans. Les circonstances politiques n'en permettoient pas la réimpression, qui étoit attendue avec impatience.

M. Saladin et Mlle Falette s'enflamment de la plus vive passion l'un pour l'autre, et se rendent compte de leurs sentimens dans un *duo* qui tient plus que le reste à l'ancienne école des auteurs:

Quand on est deux et quand on *sème*, etc.

Ces deux spéculateurs sur l'économie indigène prennent un peu moins de part que les autres insulaires à l'heureux événement dont on répand la nouvelle, et devant lequel s'évanouit la brillante perspective de leurs plantations; mais quand cette nouvelle se confirme, ils sont les premiers à en témoigner leur joie en termes très exagérés. C'est la société prise sur le fait.

Il y a beaucoup de couplets dans cette petite pièce, et il y en a de jolis dans le nombre. On a remarqué celui-ci:

Des beaux-arts les peintres fidèles,
Par la loi changés en guerriers,
Pour cueillir ces palmes nouvelles
S'arrachoient de leurs ateliers.
Leur génie un jour de l'armée
Eût éternisé les succès.
Fiers conquérans, qui dira vos hauts faits
Si vous tuez la Renommée?

On fait volontiers grâce aux autres en faveur de la rapidité de la composition, et surtout en faveur du sentiment qu'ils expriment. C'est ce que MM. Désaugiers, Brazier et Gentil ont très bien senti, comme on en peut juger par les vers qu'ils adressent au public:

Souvent vous faites par accès
La guerre à nos couplets;
Mais aujourd'hui, bons ou mauvais,
Il faut qu'on les admette,
Car vous êtes Français,
Et voilà la paix faite.

En général, les couplets de ces messieurs ne méritent pas, je le répète, qu'on leur fasse la guerre *par accès* ou autrement; il en est certains qui n'ont pas même besoin d'indulgence, et qui plaisent par le mérite de l'expression, indépendamment de tout autre. Je pense que le public aimera mieux les entendre au théâtre que les lire dans mon extrait.

Quoique ce théâtre se dérobe par son genre à un examen bien sérieux, j'aime à rendre justice aux acteurs des *Variétés*, parce qu'il en résulte une leçon utile pour les autres. Ils paroissent animés de cet esprit d'émulation sans lequel il n'y a ni chaleur ni ensemble dans la comédie. Ce n'est pas chez eux qu'on doit aller chercher les modèles de l'art; mais les modèles de l'art feroient très bien peut-être d'y aller chercher l'exemple du zèle qui supplée quelquefois au talent, et auquel le talent ne supplée jamais tout-à-fait.

Ch. Nodier.

Le Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie (1), publié jusqu'à ce jour par MM. Corvisart, Leroux et Boyer, reparoît maintenant avec sa régularité accoutumée. Ce recueil périodique, le plus ancien de tous ceux de ce genre, se compose de mémoires et d'observations sur toutes les parties de l'art de guérir, de l'analyse des ouvrages nouveaux publiés sur cette matière, des bulletins de la faculté et de ceux de la société médicale d'émulation.

(1) Le prix de l'abonnement est de 18 fr. pour Paris, et de 22 fr. pour les départemens.
On s'abonne chez Mad. Mignerel, rue du Dragon, n°. 20;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8; près le pont des Arts.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

TURQUIE.

Constantinople, 11 mai.

Les grands et heureux événemens de la France occupent ici non seulement l'attention de la sublime Porte, mais celle de tout le public; ils sont le sujet de tous les entretiens, et causent une joie universelle. On espère que les relations commerciales du Levant avec la France vont reprendre leur ancienne activité sous la protection de la puissante et sage maison des Bourbons.

Il vient d'arriver un courrier du Caire, apportant la nouvelle que la ville de Derradge, capitale des Vahabis, dans l'Arabie déserte, est tombée au pouvoir des troupes ottomanes. Le chef des Vahabis faisoit sa résidence dans cette ville.

ITALIE.

Bologne, 28 mai.

Gouvernement provisoire de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Le baron Dekhardt, général-gouverneur militaire, considérant que les circonstances qui avoient jusqu'ici exigé un service actif de la garde nationale ont cessé, et que les troupes de S. M. l'Empereur d'Autriche, qui forment la garnison de cette ville, sont suffisantes pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publics, ordonne que la garde nationale restera sédentaire, et prendra le titre de garde urbaine, etc.

Venise, 29 mai.

S. M. l'Empereur d'Autriche, par une lettre autographe datée du 13 mai, a fait connoître à S. Exc. le comte d'Ugarte, grand chancelier de Bohême, que la réunion de toute la Lombardie et des Etats ex-vénitiens à la monarchie autrichienne, est définitivement arrêtée. S. Exc., M. le comte d'Ugarte, s'est empressé de communiquer cette heureuse et importante nouvelle à S. A. le prince de Reuss Plauen, gouverneur-général, civil et militaire pour S. M. notre auguste souverain en Italie. (*Gazette de Venise.*)

Milan, 1er juin.

Par un ordre du 30 mai, le feld-maréchal comte de Bellegarde annonce que le premier soin de S. M. I. et R. apostolique, en prenant possession de ses provinces d'Italie, a été de s'occuper du sort de l'armée italienne. Elle a ordonné en conséquence la formation de dix régimens, dans lesquels seront admis tous les Italiens qui voudront donner des preuves de leur dévouement au véritable père de la patrie, les militaires nés dans les provinces immédiatement soumises au gouvernement de S. M., seront employés de préférence. On ne laissera pas cependant sans appui les militaires qui, après avoir servi avec la précédente armée d'Italie, ne pourront être replacés dans la nouvelle organisation. S. M. les recommandera d'une manière toute particulière aux souverains de leur patrie.

NORWEGE.

Christiania, le 10 mai.

Il y a eu jusqu'ici de nombreux débats dans les séances de la diète d'Eidsvold, les opinions étant très partagées sur la question de savoir si la Norwège peut se maintenir comme un état indépendant. La conclusion a été que la constitution nouvellement introduite pourroit se soutenir si l'Angleterre se déclaroit en sa faveur. Mais la déclaration de l'Angleterre est arrivée à Christiania, et elle est, comme on le sait, conçue en termes peu favorables; on y a en même temps reçu la nouvelle que neuf vaisseaux de ligne étoient sur le point de mettre à la voile pour appuyer par un blocus rigoureux les ordres du cabinet, ce qui a découragé en partie les esprits; néanmoins le prince Chrétien poursuit son but avec beaucoup de fermeté. Les habitans amis de la paix se flattent généralement que les commissaires des souverains alliés réussiront à arranger les choses à l'amiable.

ALLEMAGNE.

Francfort, 8 juin.

Les cantonnemens que prennent les troupes autrichiennes sur les bords du Rhin, au moment où la paix avec la France est conclue, et où il n'est plus nécessaire par conséquent de laisser une armée sur les frontières, donnent lieu à beaucoup de conjectures qui se trouvent fortifiées par le nouveau passage du Rhin du corps des troupes badoises sous les ordres du lieutenant-général comte de Hochberg, passage qui a eu lieu à Fort-Louis, d'où ces troupes se sont rendues aux environs de Spire, Germersheim, Kaysers-Lautern; on en conclut qu'il y aura des changemens territoriaux importans, lesquels ne paroissent pas avoir été réglés d'une manière définitive, et sont devenus un objet de négociations ultérieures.

ANGLETERRE.

Londres, 7 juin.

Note du rédacteur. — Nous avons reçu hier soir les journaux anglais du 7, trop tard pour en donner la traduction entière.

Lord Castlereagh a paru hier à la barre de la chambre des communes et a présenté le traité de paix et d'amitié signé avec la France. Quand le clerc de la chambre a lu le titre, les acclamations ont été générales. La chambre le prendra en considération le vendredi 17 de ce mois.

Il est arrivé un paquebot du Brésil qui apporte des nouvelles de Rio Janeiro, du 8 avril. Une frégate française avoit paru dans ces parages, et le vaisseau de S. M. stationné à Rio Janeiro étoit allé à sa poursuite. La frégate américaine

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Lundi 13 juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Les Etats de Blois, la Suite d'un Bal masqué.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

La 1re rep. d'*Angela*, ou *l'Atelier de Jean Cousin*, *le Tonnelier.*

THÉATRE DE L'ODÉON.

Pirro.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Les Pages au Sérail, Gaspard.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Les Magots, Jocrisse changé de Condition, le Souper de Henri IV.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Le Lévite d'Ephraïm, l'Homme de la Forêt Noire.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, le Baron de Felsheim.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices d'équitation, *la Jeunesse du grand Condé.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux au spectacle de M. Pierre.

Le Panorama du Danube se voit tous les jours, boulevard des Capucines. Prix : 2 fr. 30 cent.

PANSTÉRÉORAMA, *hors la barrière du Roule.*

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, S. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Vienne, Venise et Rhodes.

VAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin.*

Fête et Bal les dimanche, lundi et jeudi.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE.

Aujourd'hui, huitième Exercice-Concert des Elèves.

Programme.

1°. Symphonie d'Haydn. 2°. Air de Mozart, chanté par Madame Boulanger. 3°. Nouveau concerto de cor, de M. Mengal aîné, exécuté par M. Mengal jeune. 4°. Trio d'*Anacréon*, de M. Chérubini, chanté par Mlles Pallard et Leclerc, et M. Louvet. 5°. Ouverture des *Abencérages*, de M. Chérubini. 6° Air de Nicolini, chanté par Mad. Boulanger. 7° Concerto de violon, de M. Kreutzer, exécuté par M. Armand. 8°. Chœur d'*Idoménée*, de Mozart. 9°. Fragment de symphonie, de Haydn.

OPERA-COMIQUE.

Ma Tante Aurore, les Héritiers Michau.

Une foule immense s'étoit portée à ce spectacle pour y jouir de la vue du Roi. La galerie, au centre de laquelle étoit préparée une loge pour S. M., et dont le premier rang étoit occupé par des dames vêtues de blanc, et parées de bouquets de lis, offroit le plus beau coup-d'œil. A sept heures et quart, le Roi est arrivé. S. M. étoit accompagnée de MADAME, duchesse d'Angoulême, et de M. le duc de Berry. M. le duc d'Angoulême s'est réuni un peu plus tard à son auguste famille. Des applaudissemens universels et redoublés ont accueilli le souverain et son auguste famille, et leur ont témoigné une partie de l'ivresse que leur présence inspire toujours. Elle étoit parvenue au point cependant où les acclamations les plus vives ne pouvoient plus l'exprimer qu'imparfaitement. Dans la plupart des spectateurs, elle se manifestoit par des larmes. Ces transports se sont

l'*Essex* étoit bloquée à Valparaize par la frégate de S. M. *la Phœbé*, et deux corvettes.

D'après les lettres de Rio Janeiro, les rebelles de Buenos-Ayres ont eu des avantages sur les Espagnols de Monte Video; mais les événemens survenus en Europe, ont décidé le sort des révolutionnaires de Buenos-Ayres.

Par des lettres du 26 mai, nous apprenons qu'il étoit déjà parti cinq mille hommes de la rivière de Bordeaux pour l'Amérique Septentrionale, et qu'il y a dans la Garonne trois cents bâtimens de transport pour recevoir les autres divisions de l'armée du duc de Wellington qui sont destinées pour l'Amérique.

Il paroît qu'il arrive près de Southampton huit mille hommes de la garde de l'empereur de Russie qui s'embarqueront à bord des vaisseaux russes.

L'avant-garde des Cosaques est arrivée hier ici, et est logée aux casernes de Knightsbridge. Leur barbe descend jusqu'au genou. Ils ont pris toute l'huile des lampes dans les environs, et s'en sont régalés à souper.

Demain le conseil de la Cité de Londres s'assemble pour préparer une adresse de félicitations à l'empereur de Russie.

Le conseil de la Cité a voté une épée de deux cents guinées au prince de Schwartzenberg, et une autre de la même valeur au maréchal Blücher.

La dernière division de l'armée destinée pour l'Amérique, sous les ordres du major-général Pack, a dû faire voile de Bordeaux.

Les ordres pour licencier les régimens de milice qui sont déjà retournés dans leurs comtés, ont été expédiés hier. Les autres régimens seront licenciés à mesure que les troupes de ligne reviendront du continent, et pourront remplacer la milice qui est en garnison dans les places et les ports de mer.

Du 8 juin.

Ce n'est point dans la matinée du 6 juin, comme l'avoit annoncé le *Télégraphe*, mais le même jour, à six heures et demie du soir, que les deux grands souverains, auxquels l'Europe a tant d'obligations pour la part glorieuse qu'ils ont eue au renversement du perturbateur général de l'Europe, et au rétablissement de la paix, ont mis le pied sur le sol de la *Vieille-Angleterre*. C'est la seconde fois qu'un empereur de Russie, et la première fois qu'un roi de Prusse visitent cette contrée.

LL. MM. avoient fait voile de Boulogne, à une heure après midi, au bruit de toute l'artillerie des forts. Aussitôt que la flotte fut en vue des côtes d'Angleterre, le vaisseau de S. M. *le Monarque* hissa l'étendard royal et différens autres pavillons, et fit tirer le *salut royal*. La flotte étoit composée du vaisseau *l'Imprenable*, commandé par S. A. R. le duc de Clarence; de la frégate *le Jason*, et des yachts *le Royal Souverain*, *le Royal Charlotte*, et d'autres bâtimens. Malgré la force du vent qui étoit assez grande, la flotte ne put entrer dans la rade qu'à la marée montante. *L'Imprenable* jeta l'ancre à cinq heures moins un quart, à peu près à un mille de terre, presqu'en face du port. Le vent étant à l'est, la marée monta considérablement. Le duc de Clarence envoya sa chaloupe à terre pour s'assurer de l'endroit le plus favorable au débarquement. Conformément aux ordres de S. A., on construisit rapidement un échafaud ou plate-forme, pour faciliter le débarquement de nos illustres hôtes. Cependant, il y eut un *désappointement*: pendant les préparatifs, la marée tomba si fort et avec tant de rapidité, que cela rendit le débarquement sur ce point d'une extrême difficulté. On choisit une place plus commode, et le débarquement s'effectua avec la plus grande facilité, à six heures et demie du soir. Les canons de *l'Imprenable* et des autres vaisseaux de guerre tirèrent à la fois, au moment où les souverains quittèrent leur vaisseau; toutes les batteries de terre répondirent à ce salut, et les acclamations d'un peuple immense firent retentir les airs. Le coup-d'œil étoit magnifique.

Parmi les personnes de distinction qui ont débarqué en même temps que l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, se trouvoient le prince royal de Prusse, le prince Guillaume, second fils du roi; le prince Guillaume, frère du roi; le prince Frederic, son neveu; le prince Auguste, cousin de S. M.; le maréchal Blucher; le baron de Humboldt; le comte de Hardemberg; le comte de Nesselrod; le baron Anstet; le prince Adam Garldriske; le général Czernicheff; le docteur Wylich, médecin de l'empereur de Russie; sir Charles Stewart; le colonel Cooke, etc.

LL. MM. ont été reçues à terre par lord Yarmouth, lord Charles Bentinck, et le comte Rosslyn, et ont été escortées jusqu'à la maison de M. Fector, par un détachement de la garde écossaise. Toute la garnison étoit sous les armes; l'empereur Alexandre paroissoit un peu indisposé, effet ordinaire d'un voyage par mer, surtout lorsque le vent est fort. LL. MM. se sont retirées entre dix et onze heures du soir. L'empereur de Russie a couché chez M. Fector; le roi de Prusse et les autres princes à l'hôtel d'Yorck.

Le lendemain 7, à neuf heures du matin, LL. MM. devoient quitter Douvres pour se rendre dans la capitale. Dès la pointe du jour, la route de Douvres à Londres, dans un espace de 72 milles, présentoient un spectacle unique. Toute la population des districts environnans s'étoit portée sur la route pour y attendre le passage de ces monarques bienfaisans, de ces princes patriotes, de ces généraux célèbres par leur valeur et leurs succès. Qui pourroit donner à des étrangers une plus juste idée du bonheur, de l'opulence et de la grandeur de la nation anglaise, que de voir, en entrant dans cette île, un peuple immense bien vêtu, ces longues lignes de voitures élégantes, en un mot tous les signes de la richesse de l'industrie se multipliant de plus en plus à mesure qu'ils s'avancent vers la capitale de cette belle contrée vers le chef-lieu du commerce de l'Univers? Dans les villes et dans les villages, les fenêtres des maisons étoient ornées des pavillons russes et prussiens, des couleurs de la maison de Bourbon et des emblèmes de l'Angleterre.

On sut bientôt à Londres que LL. MM. avoient quitté Douvres à 9 heures du matin. L'impatience devint extrême. Les premières voitures de suite arrivèrent à Londres environ à deux heures. Trois ou quatre de ces voitures à six chevaux étoient remplies d'officiers distingués russes et prussiens; les princes de Prusse arrivèrent quelques instans après. A trois heures, l'impatience de la multitude augmenta en apprenant qu'à Welling, sir Charles Steward, pendant qu'il changeoit de chevaux, avoit dit que LL. MM., deux heures auparavant, étoient parties pour Londres dans le plus grand *incognito*. On refusa d'abord de croire à cette nouvelle, parce qu'on voyoit toujours sur la route des *avant-couriers*, des détachemens de dragons, les gens et les chevaux

---

répétés à toutes les allusions; ces vers qui rappeloient à tout le monde le sentiment exclusif de la soirée,

On doit se plaire dans les lieux
Où respire l'objet aimé,

sont les premiers que l'enthousiasme général ait saisis. Dans la seconde pièce qui a été faite pour les circonstances, l'enthousiasme s'est renouvelé à chaque mot, et particulièrement à ces traits: « Renfermer son amour dans son cœur, cela fait mal... Auroit-on cru » qu'on défendroit jamais de crier: Vive le nom du bon Henri.....? » Ils reviendront!...—

» Avec tous ses sujets
» Henri Quatre étoit en famille. »

Entre les deux pièces, l'orchestre a exécuté le bel air: *Elle m'a prodigué sa tendresse et ses soins*, allusion touchante et consacrée à la nouvelle Antigone. MADAME, debout, les yeux tournés tantôt sur le Roi, avec l'expression d'une émotion si vive et si respectueuse, tantôt sur le public avec une modestie si touchante et une si divine bonté; le Roi, dont tous les regards, tous les gestes, tous les mouvemens manifestoient un attendrissement mêlé de joie, et ce concours innombrable de Français reconnoissans et sensibles, heureux du bonheur de leurs princes après avoir souffert si long-temps de leurs malheurs, voilà ce qu'on ne peut pas entreprendre de peindre ou de décrire. La peinture est froide, l'éloquence est impuissante pour exprimer de pareilles sensations. Il faut les abandonner à l'imagination, et surtout au sentiment dont les plus charmantes illusions resteront encore loin de la réalité.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Reprise d'*Antoine et Cléopâtre*, ballet de M. Aumer.

Ce qu'on ne peut pas dire, on le chante; et ce qu'on ne peut pas chanter, on le danse. Les amours d'Antoine et de Cléopâtre n'ont jamais produit chez nous une bonne tragédie, parce que ces amours, dont le dénoûment est fort tragique, n'ont d'ailleurs rien de noble, d'idéal, d'intéressant. On conçoit même difficilement qu'on ait pu en faire un ballet; et en général le ballet héroïque a toujours quelque chose qui choque l'esprit. Il y a un genre d'illusion auquel l'esprit ne se prête jamais tout-à-fait; et de ce genre est la situation d'un triumvir qui pirouette devant une reine d'Egypte pour lui faire comprendre son ardeur. Il est probable qu'Antoine dansoit fort bien, mais ce n'est pas sous ce rapport qu'il a vécu dans l'histoire. Les folies et les prodigalités qui signalèrent les dernières années de sa vie étoient d'ailleurs un objet d'imitation très digne de l'Opéra; elles ont suggéré à l'auteur du ballet l'idée d'une jolie bacchanale qui occupe une partie du second acte. Plutarque raconte des merveilles de ces fêtes extravagantes, dont son aïeul avoit encore connu les témoins. Si je me rappelle la description qu'il en fait, elle pourroit fournir un ballet à elle toute seule, car elle a un air de famille avec les *Noces de Gamache*.

Je ne sais si la tragédie de Shakespeare a été connue de M. Aumer, mais il en a suivi la marche avec assez de fidélité, ce qui ne seroit pas étonnant dans le cas même où il ne la connoitroit point, car elle est très conforme à l'histoire. L'auteur du ballet s'est éloigné du poëte dans le rôle obligé du paysan qui apporte un aspic à Cléopâtre; il n'en a pas fait, comme on s'y seroit attendu, un personnage grotesque. C'étoit le moyen d'égayer un peu la solennité inaltérable de cette pantomime; et ce moyen étoit d'autant plus permis que la pantomime n'est pas soumise à l'unité de ton et de couleur qu'on exige dans tous les autres genres du drame. Elle n'a pas encore eu son Aristote. Shakespeare a été plus hardi que M. Aumer. Son paysan est une espèce de bouffon que les Anglais trouvent très plaisant, et que M. Letourneur n'osa pas nous montrer tel qu'il étoit par respect pour nos bienséances. Cléopâtre lui demande s'il a apporté avec lui

du prince Régent prêts à relayer. Le maréchal Blücher, à Welling, avoit quitté la grande route; bientôt la nouvelle se confirma.

En effet, l'Empereur de Russie étoit arrivé à deux heures et demie passées à l'hôtel Pulteney, dans un si grand *incognito*, que les postillons même qui l'avoient conduit ne l'avoient pas reconnu. Il avoit voyagé dans la voiture du comte de Lieven, sans un seul homme de suite. Il traversa la foule qui remplissoit le rez-de-chaussée de l'hôtel sans être reconnu, et il montoit les premiers degrés de l'escalier lorsque le prince Gagarin s'écria : *c'est l'Empereur!* Au même instant, sa sœur, la grande duchesse d'Oldembourg, vint au-devant de lui sur l'escalier, et ils se saluèrent de la manière la plus affectueuse. L'Empereur embrassa l'aimable enfant de sa sœur, le prince Alexandre. L'heureuse nouvelle de l'arrivée de l'Empereur retentit bientôt, non seulement dans l'hôtel, mais dans la rue, où une foule immense s'étoit rassemblée, et faisoit entendre les cris répétés de *vive l'Empereur! vive Alexandre!*

En conséquence, et peu d'instans après, S. M. parut au balcon, et salua le peuple de la manière la plus aimable: ce qu'il continua de faire, de temps en temps, jusqu'à onze heures du soir, aux cris et aux applaudissemens répétés et toujours plus vifs de la multitude. Le comte de Morton, chambellan de la Reine, s'est rendu auprès de l'Empereur pour lui exprimer les félicitations de S. M. sur son arrivée en Angleterre.

A quatre heures et demie Alexandre est allé dans la voiture du comte de Lieven, faire visite au prince Régent à Carlton-House; mais si secrètement que la cavalerie chargée de l'escorter, ne s'aperçut pas d'abord qu'il étoit sorti de l'hôtel, et ne put l'accompagner qu'à son retour. L'Empereur ne voulut recevoir aucune visite pendant la journée, et dîna seul avec sa sœur.

Le roi de Prusse et ses fils arrivèrent aussi vers trois heures à Clarence-House. Quelques minutes après quatre heures, S. M., accompagnée d'un aide-de-camp, s'est rendue à Carlton-House pour visiter le prince Régent. S. M. est restée une demi-heure avec le prince. Dans la soirée elle a reçu la visite du prince d'Orange, du prince d'Oldemburg, et d'un grand nombre d'autres personnes.

A six heures le général Blücher arriva au parc Saint-James, dans une voiture ouverte du prince Régent, escortée par la garde à cheval; il fut reconnu par la foule empressée de payer son tribut de respect et d'admiration à ce vieux guerrier, dont l'indomptable courage et la grande habileté ont si éminemment contribué aux succès des alliés. Il se rendit d'abord à Carlton-House pour offrir ses hommages au prince Régent. La multitude étoit si empressée de voir ce brave général, que les portes du palais furent enfoncées, les sentinelles et le portier renversés. Les colonels Bloomfield et Congrève, en grand uniforme, reçurent le général et le conduisirent, bras dessus bras dessous, à la principale entrée de Carlton-House. La nouvelle s'étant répandue dans Pallmale, la multitude acheva de perdre tout respect pour le lieu, et à l'instant les murs furent escaladés. La circonstance servit d'excuse à l'impétuosité du zèle : le prince Régent fit ouvrir les portes du salon, dans lequel des hommes à cheval furent sur le point de pénétrer. Après le premier moment de l'entrevue du général avec le prince, d'innombrables spectateurs ont été témoins de la scène la plus intéressante qu'on puisse jamais voir.

Le prince Régent, rentré dans ses appartemens particuliers, en sortit tenant par la main le maréchal Blücher; et au milieu de la grande salle, environné de son peuple, il plaça un ruban bleu sur l'épaule du vieux général, et l'attacha de sa propre main. A ce ruban étoit suspendu un magnifique médaillon garni de diamans, et renfermant le portrait du prince. Le maréchal mit un genou en terre pendant que le prince lui conféroit cet honneur; et en se relevant, il baisa la main de S. A. R. Ensuite le prince et le général saluèrent le public dont l'enthousiasme ne peut être exprimé par des paroles. (*The Courier.*)

FRANCE.

Paris, 12 *juin*.

Les processions de la Fête-Dieu se sont faites aujourd'hui dans l'arrondissement de chaque paroisse de la capitale, avec toute la pompe que l'état actuel de nos églises pouvoit permettre de déployer dans cette majestueuse cérémonie. Partout l'ordre et la décence y ont régné : on doit, à cet égard, de grands éloges à la garde nationale, ainsi qu'aux troupes de ligne chargées d'escorter les processions. Dès le matin les habitans de Paris s'étoient empressés de nettoyer leurs rues, de les joncher de fleurs, d'orner de tentures, de guirlandes et de feuillage la façade de leurs maisons. Des reposoirs, et de très beaux reposoirs, avoient été préparés dans divers lieux de chaque arrondissement : on remarquoit entr'autres ceux du Carrouzel, de l'Hôtel-de-Ville, de la chambre des pairs au Luxembourg, de la chambre des députés au Palais-Bourbon, de l'Institut au collége des Quatre-Nations, etc. Dans chaque procession une longue file de jeunes demoiselles vêtues de blanc et parées de toute la modestie qui convient à leur âge et à leur sexe, précédoit le clergé. Des personnes de haut rang, des magistrats et les notables de la paroisse, suivoient le Saint-Sacrement, et donnoient l'exemple du recueillement. Six évêques assistoient à la procession de Saint Sulpice. On a vu avec plaisir le peuple répandu dans les rues concourir, par son respect et son silence, à l'éclat de cette auguste et touchante cérémonie. Enfin malgré une interruption de vingt-deux ans, les processions de la Fête-Dieu ont donné à la génération qui ne les avoit point vues, une idée des antiques solennités de la France chrétienne.

ARTICLES OFFICIELS.

Une ordonnance royale, en date du 6 juin, contient les dispositions suivantes :

Art. 1er. Le dépôt des cartes et plans de la marine et des colonies, et celui des chartes et archives, seront sous les ordres d'un chef supérieur qui sera choisi parmi les officiers-généraux de la marine, et qui aura le titre de directeur-général des dépôts des cartes, plans, chartes et archives de la marine et des colonies.

2. Il y aura un directeur-adjoint, choisi parmi les officiers-généraux ou supérieurs de la marine.

3. Le corps des ingénieurs hydrographes destinés à la levée et à la construction des cartes marines, est attaché à cet établissement; il sera composé de deux ingénieurs en chef, trois ingénieurs de première classe, trois ingénieurs de deuxième classe, quatre ingénieurs de troisième classe, d'un nombre d'élèves déterminé par les besoins du service, mais qui ne pourra dépasser celui de quatre.

4. Les ingénieurs en chef auront le même rang et les mêmes prérogatives que les chefs des constructions navales; les ingénieurs de première classe, de deuxième et de troisième, les rangs et prérogatives des classes correspondantes du génie maritime. Les élèves seront assimilés aux élèves admis du même corps.

5. Les ingénieurs hydrographes conserveront leur uniforme actuel.

---

le joli petit reptile du Nil qui donne la mort sans faire de mal? « Oui-da, répond-il; mais je vous conseille de ne pas le toucher; » il donne une mort immortelle; ceux qui en meurent n'en re- » viennent pas, ou bien rarement. » Cléopâtre s'informe ensuite des circonstances qui suivent sa morsure. Le paysan lui apprend qu'il a connu beaucoup de personnes qui n'y ont pas survécu, et particulièrement une femme qui est morte la veille : « Une très honnête » femme, ajoute-t-il, mais trop sujette à mentir. » Il engage Cléopâtre à ne pas se fier à l'aspic; car on ne peut rien attendre de bon d'un aspic. « Eh quoi! lui dit Cléopâtre, me mangeroit-il? » — « Je » ne suis pas si sot que de le croire, réplique-t-il. Je sais bien que » le diable lui-même, qui est plus rusé qu'un aspic, ne voudroit pas » manger d'une femme; et cependant la femme est un mets digne des » dieux quand elle n'est pas assaisonnée par le diable. » Un commentateur anglais se récrie sur l'admirable justesse de cette expression, qui s'approprie merveilleusement à la circonstance, puisque Cléopâtre est une déesse par la figure, et un démon par le cœur. Il faut avouer qu'il n'y a rien de plus singulier que ce commentaire si ce n'est le texte. J'oubliois de dire que M. Aumer s'est permis dans la même scène une innovation très hardie, et que je crois d'un mauvais exemple dans les arts. Son aspic n'est pas caché sous des figues, mais sous des roses. *Latet anguis in herbâ.* Cette citation ne manque pas d'applications à l'Opéra.

Antoine est représenté par Vestris, qui ne renonce pas à être léger. Mlle Clotilde a cédé le trône à Mlle Bigottini, et toutes deux sont très dignes de l'occuper dans ce rôle de Cléopâtre, où la beauté est requise avant tout. Je dirai toutefois en passant, pour l'instruction des dames que ce genre de recherches historiques ne peut pas manquer d'intéresser, que la beauté ravissante de cette Egyptienne a trouvé des incrédules. On a presque aussi mal parlé de ses traits, et surtout de sa taille et de son teint, que de son caractère et de ses mœurs. Je ne sais quel critique peu galant a entrepris de prouver qu'elle étoit d'une petitesse presque difforme. Ce qu'il y a de certain, c'est que Plutarque raconte qu'elle se faisoit porter chez Antoine par un esclave dans un paquet de linge à blanchir, et cela suppose effectivement des formes exiguës. Shakespeare, à qui Plutarque étoit cependant très familier, au moins par les traductions, n'a pas pensé à cela en écrivant cette scène charmante où Cléopâtre interroge un courrier de Rome sur la tournure d'Octavie, et se félicite d'être plus grande et plus belle. Il pourroit se faire, en dernière analyse, que Mlle Bigottini fût encore mieux, et que la beauté de Cléopâtre eût sur la sienne le seul avantage de l'antiquité que je ne la crois pas pressée d'acquérir.

Mlle Chevigny est chargée du rôle d'Octavie, et c'est un personnage peu distingué sur notre scène que celui d'une épouse délaissée, qui poursuit son mari avec ses enfans dans ses bras. L'effet de cette fausse position d'Antoine, disputé par sa femme et par sa maîtresse, est presque aussi désagréable qu'indécent. C'est trop dégrader un héros que de le mettre aux prises avec de si indignes foiblesses, et surtout que de le faire céder. Quoiqu'Antoine n'ait pas dans l'histoire un beau caractère moral, on peut douter qu'il eût résisté à une épreuve de cette espèce s'il l'avoit jamais subie; il faut se rappeler d'ailleurs qu'Antoine, à la bataille d'Actium, avoit plus de cinquante ans, âge où les passions ne sont plus théâtrales, parce qu'elles ne sont plus que ridicules. Mlle Chevigny, dont la gaîté est si entraînante dans le ballet comique, ne produit pas un effet moins sûr dans le genre élevé. Elle a joué Octavie en épouse, en mère, avec une expression tendre, touchante, et souvent pathétique. Les émotions que fait naître la danse simplement gracieuse, sont d'une espèce bien inférieure, mais elles peuvent devenir très vives quand elles

6. Le premier ingénieur hydrographe en chef aura le titre de conservateur; il sera chargé de tout ce qui a rapport à la conservation des papiers, cartes, plans et instrumens, de la distribution et surveillance immédiate de tous les travaux; il vérifiera et arrêtera les états de dépense, lesquels seront visés par le directeur-général.

7. Le second ingénieur hydrographe en chef aura le titre de conservateur-adjoint, et remplacera, en cas d'absence, le premier hydrographe-conservateur dans toutes ses fonctions.

8. Les ingénieurs-hydrographes parviendront au grade et aux appointemens des classes supérieures, suivant leur mérite ou leur ancienneté, sur le rapport des ingénieurs-hydrographes en chef, et la proposition du directeur-général.

9. Nul ne pourra être ingénieur hydrographe avant d'avoir été au moins deux ans élève, d'avoir fait une campagne à la mer ou sur les côtes, et d'avoir été examiné par le directeur-général, le directeur-adjoint, les deux ingénieurs hydrographes en chef, et un des examinateurs de la marine, sur toutes les connoissances relatives à la levée et à la construction des cartes marines; il sera dressé procès-verbal de cet examen, qui sera remis au ministre par le directeur-général.

10. Les sujets qui se présenteront pour être élèves hydrographes, devront écrire correctement la langue française et posséder une autre langue: ils devront en outre savoir l'arithmétique, la géométrie, les deux trigonométries, les élémens d'astronomie-pratique et les principes de dessin. Ils ne pourront être reçus élèves avant d'avoir été examinés, d'après un ordre du ministre, par un des examinateurs de la marine, en présence du directeur-général, de son adjoint et des deux ingénieurs hydrographes en chef; il sera dressé procès-verbal de cet examen.

11. Le nombre des dessinateurs, commis et autres employés, sera fixé par le ministre de la marine, en raison des besoins du service.

12. La sûreté des vaisseaux de guerre et des bâtimens du commerce dépendant de l'exactitude des cartes marines, aucun particulier ne pourra en publier sans en avoir obtenu la permission, conformément aux dispositions de l'arrêt du conseil du Roi du 10 juin 1786, lequel ordonne de remettre au département de la marine, les dessins manuscrits desdites cartes, avec l'analyse détaillée de leur construction, pour qu'il en soit fait un examen; et ce, sous peine de 600 fr. d'amende et de la saisie et confiscation des cartes, épreuves et planches gravées.

13. Le directeur-général surveillera les opérations du bureau des chartes et archives de la marine et des colonies.

14. Au commencement de chaque année, le directeur général rendra compte au ministre des travaux exécutés pendant l'année précédente au dépôt des cartes et plans, et de l'état de la classification des chartes et archives. Il présentera en même temps le projet de travail pour l'année suivante.

— Le même jour, le Roi a nommé :

M. le comte de Rosily, vice-amiral et membre du Bureau des Longitudes, directeur-général des cartes, plans et archives;

M. le chevalier de Rossel, ancien capitaine de vaisseau, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes : directeur adjoint;

M. Buache, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, ingénieur hydrographe en chef, et conservateur;

M. Beautemps-Beaupré, membre de l'Institut, ingénieur hydrographe en chef et conservateur adjoint;

MM. Pruvost, Lartigue, Raoul : ingénieurs de première classe;

MM. Daussy, Bailly, Faynl'e : ingénieurs de seconde classe;

MM. Croisey, Collin, Givry, Gressier : ingénieurs de troisième classe.

— Une décision du Roi, du 8 juin, a fixé l'organisation des bureaux du ministère de la marine et des colonies.

1°. Ces bureaux seront divisés ainsi qu'il suit : Secrétariat-général; direction de l'administration du personnel; direction des ports et arsenaux; direction des colonies; direction des fonds et de la comptabilité.

2°. Il y aura près de la direction des fonds et de la comptabilité un inspecteur de la marine, lequel sera chargé de vérifier si les sommes ordonnancées sont conformes aux réglemens et décisions ministérielles. Il s'assurera également de la régularité des pièces comptables, et apposera son visa sur tous les états de paiemens.

3°. Le secrétaire-général et les directeurs auront sous leur responsabilité la signature des dépêches explicatives des décisions ministérielles, et il sera tenu registre de leur correspondance; mais le ministre seul notifiera les ordres du Roi.

4°. Il pourra être établi près du ministre de la marine un intendant-général des classes. Il ne devra être choisi que parmi les administrateurs supérieurs de la marine, ayant au moins trente ans de service. Il sera employé à telles commissions et inspections temporaires dont le ministre jugera utile de le charger.

5°. Nul ne pourra désormais être admis dans les bureaux du ministère de la marine, qu'après avoir servi au moins pendant trois ans dans l'administration des ports ou sur les vaisseaux.

Les sous-chefs de bureau qui auront rempli la condition ci-dessus, pourront, après trois ans d'exercice dans cette place, être nommés sous-commissaires de la marine, et après dix ans, ils seront susceptibles d'obtenir le grade de commissaire.

Les chefs de bureau immédiatement subordonnés aux directeurs, auront rang de commissaires de la marine; ils en pourront obtenir le grade, s'ils ont servi dans les ports ou sur les vaisseaux, au moins pendant trois ans, et s'ils réunissent quinze ans de service, dont trois en qualité de chef de bureau. Ils pourront aussi être promus au grade de commissaire principal, selon l'importance de leurs fonctions et la distinction de leurs services.

Le secrétaire-général et les directeurs, quel que soit leur grade dans l'administration de la marine ou des colonies, auront rang de commissaire-général de la marine; pendant la durée de leurs fonctions, et après dix ans d'exercice, le brevet leur en sera expédié.

— Le même jour le Roi a nommé :

MM.

Le comte de Najac, intendant-général des classes et conseiller d'Etat honoraire.

De Chabanon, commissaire principal de la marine, secrétaire-général du ministère.

Forestier, intendant des armées navales et directeur de l'administration du personnel.

Jurien, intendant des armées navales, directeur des ports et arsenaux.

Delremty, directeur de l'administration des colonies.

Percheron, directeur des fonds et de la comptabilité.

Rivière, directeur de l'administration de la caisse des Invalides.

Poncet, inspecteur de la marine près de l'administration des fonds et de la comptabilité.

— Il a été inséré, dans le *Moniteur* d'hier, que S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême recevroit les dames qui ont été présentées au Roi et à MADAME, duchesse d'Angoulême, les lundi, mercredi, vendredi, depuis neuf heures jusqu'à onze heures du soir, et les hommes depuis onze heures jusqu'à une heure. S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême recevra les dames qui ont été présenté au Roi et à Madame la duchesse d'Angoulême, les lundi, mardi et mercredi, depuis neuf heures jusqu'à dix heures du soir, et les hommes, les mardi, jeudi et samedi, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure.

---

sont produites par un talent qui approche de la perfection. Il seroit donc tout-à-fait injuste d'oublier que Mlle Gosselin aînée a dansé un pas de Sylphide d'une manière qui feroit envie aux Sylphides.

CH. NODIER.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ITALIE.

Rome, 27 mai.

L'annonce que S. Exc. Mgr Rivarola, délégué apostolique, avoit fait répandre de l'arrivée à Rome du souverain Pontife, avoit accéléré dès l'aube du jour, le 24, tous les préparatifs faits par le peuple pour recevoir S. S.

La garde civique, la garde pontificale, celle du sénat, les suisses de la garde papale, la cavalerie autrichienne, l'infanterie et la cavalerie napolitaines se rendirent au lieu qui leur étoit destiné.

S. M. le roi d'Espagne, Charles IV, ainsi que la reine, son épouse, la reine d'Etrurie, et l'infant royal don Francesco, se rendirent dans la matinée, suivis de toute leur cour, au-devant de S. S., à la maison de campagne dite la *Justiniana*, où S. S. devoit prendre quelque repos. Lorsque la voiture du souverain Pontife arriva, LL. MM. catholiques et la famille royale se présentèrent devant S. S. au moment où elle descendoit de carrosse, et la complimentèrent avec l'expression du dévouement le plus sincère. Cette scène ne peut se décrire. Tous les spectateurs versoient des larmes. Les souverains montèrent ensemble dans les appartemens, et s'entretinrent pendant une demi-heure dans la plus grande intimité.

Après cet entretien, le roi Charles IV et la famille royale remontèrent en voiture, et arrivèrent à Rome, précédant S S. Parmi les personnes qui furent présentées à la *Justiniana* se trouvoient M. Doddle, et M Faghan, consul anglais, qui furent reçus avec distinction. Après une heure de repos, S. S. donna sa bénédiction au peuple qui remplissoit la campagne et les collines voisines, et elle continua son voyage jusqu'à Ponte-Molle, où se trouvoient le cortège qui devoit l'accompagner, ainsi que la commission d'Etat.

Au moment où le drapeau du souverain Pontife fut arboré sur la nouvelle tour de Ponte-Molle, le château Saint-Ange le salua d'un coup de canon. Ce coup de canon fut le signal de l'allégresse, et la foule assemblée poussa un cri de joie. Ce cri se propagea de rue en rue jusqu'aux confins de Rome.

S. S. monta dans le Casino contigu à Ponte-Molle, pour changer de costume. Elle reçut dans son appartement les personnes qui avoient eu l'honneur de lui baiser la main. Le Saint Père entra ensuite dans le carrosse préparé pour son entrée dans sa capitale, avec LL. EEm. les cardinaux Mattei et Pacca. Ce carrosse étoit un don de S. M. C. le roi Charles IV. Soixante-deux jeunes gens, tous vêtus en habit noir, avec une bandoulière également noire, à laquelle pendoient des cordons de soie cramoisie et des agrafes, voulurent avoir l'honneur de traîner eux-mêmes le carrosse.

La commission d'Etat, dans ses voitures et habits de gala, ouvroit la marche de ce pompeux cortége.

Venoient ensuite la cavalerie autrichienne et napolitaine. Cette dernière a eu l'honneur d'escorter le Saint-Père, depuis le jour où il a mis le pied dans les lieux occupés par l'armée napolitaine. Le clergé de Rome escortoit processionnellement la voiture de S. S.

A la porte du Peuple, le sénat romain arrêta quelques instans la voiture du souverain Pontife, et M. Rinaldo du Bufalo lui adressa ces paroles :

« Très Saint Père,

» La religion triomphe, le monde catholique se réjouit, et spécialement Rome, qui est le siége du souverain Pontife. On raconte la magnanime constance de V. S pendant les vicissitudes de l'Eglise et de la souveraineté. Le sénat, au nom du peuple romain, dépose aux pieds de V. S. les témoignages de la plus vive reconnoissance, et lui prête cet hommage et cette fidélité qu'il a toujours conservés dans son cœur, comme il a toujours donné dans toutes les circonstances des preuves non équivoques d'attachement et de vénération qu'il se trouve heureux de vous exprimer de nouveau au moment de votre retour, et il implore votre bénédiction paternelle. »

S. S. a daigné accueillir avec sa bonté accoutumée ce peu de mots, et répondre :

« Je remercie le sénat romain des témoignages qu'il me » donne au nom du peuple; rien cependant ne doit s'adresser » à moi, mais tout à Dieu. »

Après le passage de S. S., les souverains d'Espagne, d'Etrurie et de Sardaigne se rendirent à leurs palais. S. M. la reine d'Etrurie fut à l'église Saint-Pierre, et de là se transporta au Quirinal dans la galerie de l'Aurore du prince Palavicini, pour être spectatrice de l'arrivée de S. S. à sa résidence apostolique.

Pendant ce temps, S. M. le roi de Sardaigne s'étoit rendu à la basilique du Vatican, pour attendre le Saint-Père; instruit de son arrivée, il fut à sa rencontre sous le portique de ce magnifique édifice. Il se précipita aux pieds de S. S. qu'il vouloit embrasser, mais le Saint-Père lui tendit les bras, et fit tous ses efforts pour l'en empêcher.

S. S. arriva fort tard à la résidence apostolique du Quirinal, et ne put prendre du repos qu'après avoir, à plusieurs reprises, donné sa bénédiction à la foule immense de peuple rassemblé sous les fenêtres de son palais. Enfin chacun se retira avec l'allégresse dans le cœur de revoir ici son souverain, son pasteur Pie VII, si long-temps l'objet de ses desirs et de ses regrets!

ALLEMAGNE.

Hambourg, 2 juin.

M le comte de Grote, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près différentes cours, a remis hier au Sénat ses lettres qui l'accréditent près notre gouver-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Mardi 14 Juin 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Aristippe, Antoine et Cléopâtre.

En attendant la 1re de *Pélage, ou le Roi et la Paix*, opéra en 2 actes.

THÉATRE FRANÇAIS.

L'Abbé de l'Epée l'Hôtel garni.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Un Jour à Paris ; le Nouveau Seigneur.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Le Déserteur, la Grande Ville.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Elle et Lui, le Château et la Chaumière, les Clefs de Paris.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

L'Isle de l'Espérance, la Ferme, les Intrigues de la Rapée.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

Henri IV, le Fanal de Messine.

AMBIGU-COMIQUE.

Palmérin, Calina.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices d'équitation, suivis de *la Jeunesse du Grand Condé.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

M. Pierre prévient qu'il a renouvelé son spectacle de plusieurs pièces nouvelles, entr'autres d'une superbe vue de Lautenbourg en Suisse.

VARIETES.

Epître à Buonaparte sur le bruit repandu qu'il projetoit d'écrire des commentaires historiques, par Népomucène-Louis Lemercier, membre de l'Institut de France.

Le *bruit* qui sert de texte ou de prétexte à cette Epître, est, en effet, une des cent mille conjectures auxquelles donna lieu la conduite d'un homme qui voulut vivre, lorsqu'il sembloit n'avoir plus qu'à mourir ; il seroit très difficile de décider si cette conjecture étoit mieux fondée que toute autre ; mais c'est du moins une de celles qui pouvoient se prêter le plus heureusement au dessein qu'a rempli M. Lemercier. Le cadre de son Epître est piquant ; les reproches que la prose, que la poésie ont déjà épuisés, se reproduisent ici sous une forme qui les rajeunit ; tout s'use, tout vieillit vite dans des circonstances aussi vives que celles dont le spectacle vient d'étonner et de consoler le monde. Un tyran tombe du faîte de la puissance humaine ; l'indignation, long temps concentrée dans le fond des cœurs, éclate de toutes parts avec impétuosité, les statues de l'usurpateur sont renversées en un clin d'œil ; cent écrits qui paroissent à la fois en prose, en vers, signalent, dénombrent ses crimes, flétrissent sa mémoire, soulagent la haine, et vengent la liberté publique ; quelques jours suffisent à cette explosion rapide ; et bientôt tout est dit, quoique rien ne soit oublié, quoique d'amers souvenirs entretiennent toujours dans les âmes de salutaires dispositions Tout est dit, en ce sens que le feu des premières invectives a, si l'on peut s'exprimer ainsi, dévoré toute la matière, et n'a laissé à celles qui les suivent, que la ressource de les répéter sous d'autres formules, et de les traduire en d'autres termes. M. Lemercier n'est cependant pas venu aussi tard que ces observations pourroient le faire croire ; son Epître, qu'il a eu bien soin de dater, est *du 25 avril* ; et notre annonce, un peu tardive, doit seule être accusée de manquer de

nement. S. Exc. a été complimentée par une députation du Sénat.

Augsbourg (Bavière), 8 *juin*.

La Gazette Universelle contient un article qui paroît être officiel, et qui dément le bruit très répandu d'une cession prochaine des principautés de Bayreuth et de Bamberg.

SUISSE.

Zurich, 4 *juin*.

Le gouvernement du canton de Saint-Gall a publié la note suivante de S. Exc. M. de Schraut, ministre d'Autriche :

« Instruit des menées de toute espèce qui ont eu lieu dans le canton de Saint-Gall, afin d'induire les peuples à s'ingérer, d'une manière contraire au bon ordre, dans les modifications qu'il conviendroit d'apporter à la constitution actuelle de ce canton (menées qui ne tendent à rien moins qu'à troubler la tranquillité publique), le soussigné, tant en son nom qu'en celui de MM. les plénipotentiaires de Russie et de Prusse, absens dans ce moment, autorise et exhorte le gouvernement de Saint-Gall à commander à ses ressortissans, sans exception, respect et soumission aux autorités établies ; à réprimer tout acte, motion ou décision pris sans le concours du gouvernement, par tel nombre de citoyens que ce puisse être, lesquels actes, motions ou décisions il déclarera nuls, non avenus, attentatoires à l'ordre et à la tranquillité publique ; enfin, à maintenir le *statu quo* dans l'intérieur du canton, strictement et sans aucune altération, sur le même pied où il a été jusqu'à ce moment-ci ; de manière que les magistrats auxquels est livré le travail important de la reconstitution, puissent s'acquitter de leurs fonctions avec calme et dignité. »

Des troubles ont éclaté à Soleure. Dans la nuit du 2, les gens de la campagne, de concert avec un certain nombre de bourgeois, occupèrent la ville, et ils établirent une nouvelle régence; mais celle-ci a bientôt été chassée, et la tranquillité rétablie. On y envoie des troupes pour y maintenir l'ordre.

Berne, 4 *juin*.

M. Jérôme Buonaparte et son épouse sont partis avant-hier pour se rendre à Gratz, dans les Etats autrichiens. M. Joseph Buonaparte leur a fait une visite la veille de leur départ.

Bâle, 4 *juin*.

On avoit fait ici de grands préparatifs de fête pour recevoir l'Empereur d'Autriche, qui étoit attendu aujourd'hui; mais on vient d'apprendre que l'itinéraire de S. M. a été changé : elle passe par Strasbourg. Le quartier-général du prince Schwartzenberg arrivera ici la semaine prochaine.

BELGIQUE.

Bruxelles, 9 *juin*.

Le lord Lindorth, commandant en chef des troupes anglaises dans nos provinces, est parti de cette ville avant-hier matin, pour se rendre à Londres par Ostende. Le général autrichien comte de Murray est également parti pour Londres.

Le prince de Stharemberg, qui a été long-temps ambassadeur d'Autriche en Angleterre, se trouvoit en cette ville depuis quelques jours; il vient d'en partir pour se rendre à Londres.

ANGLETERRE.

Londres, 8 *juin*.

La Gazette de la Cour annonce la nomination de sir Charles Stuart, notre dernier envoyé à Lisbonne, à l'ambassade près la cour de France.

Il a été demandé au conseil de commerce d'accorder des licences pour le transport des objets manufacturés en Angleterre, par navires neutres, dans la partie située au nord de Rhode-Island. Le conseil, après avoir pris l'objet en considération, a fait connoître sa détermination de ne point accorder de licence pour aucun port que ce soit de la république des Etats-Unis.

Hier, la cour du conseil commun a été assemblée à Guildhall, et elle étoit très nombreuse. On y a lu et approuvé l'adresse de remercîment au prince Regent, à l'occasion du traité de paix. Les shériffs ont été chargés de se rendre auprès de S. A. R. pour connoître le moment où elle daignera recevoir l'adresse. Le lord-maire a annoncé qu'une action de grâce générale seroit célébrée au commencement du mois prochain.

Il y aura illumination des établissemens publics jeudi, vendredi et samedi, en réjouissance de la paix.

Aujourd'hui, à onze heures, les personnes qui se proposent de faire des offres pour l'emprunt, sont informées que les besoins pour le service de cette année seront de 24 millions sterling. Pour 100 liv. st., espèces, les prêteurs recevront 80 liv. en trois pour cent réduits, et 30 liv. en cinq pour cent de la marine. Les offres seront faites en trois pour cent consolidés; le vote de crédit de 3,000,000 liv. st.; une provision sur l'emprunt de 6,000,000 liv. st. pour soutenir les billets de l'échiquier. Les ministres se réservent le droit d'élever la quantité s'il est nécessaire. Les consolidés sont maintenant à 69 3/8. (*The Courier.*)

Du 9. — Toutes sortes d'affaires semblent ici suspendues; on ne s'occupe que de nos illustres hôtes. Les avenues de Piccadilly, où est situé l'hôtel Pulteney, sont à peine praticables; la foule des piétons couvre les trottoirs, et la chaussée est couverte de voitures. Chaque fois que l'Empereur sort ou qu'il rentre, ce sont des acclamations générales et sans nombre. S. M. paroît fort satisfaite de l'accueil qu'on lui fait. Il en est de même pour le Roi de Prusse, et l'hôtel de Clarence n'est pas moins assiégé que celui de Pulteney.

Ces deux monarques, accoutumés à la vie dure des camps, n'ont point voulu faire usage des lits magnifiques qu'on leur avoit préparés. L'Empereur de Russie couche sur une simple paillasse; le Roi de Prusse a fait remplacer l'ameublement de sa chambre à coucher par une simple table, une seule glace et une chaise. Après que le lit eut été enlevé, on apporta les équipages de guerre de S. M., et l'on en tira un matelas et un oreiller de cuir, qu'on etendit sur un bois de lit ordinaire.

Ce matin, S. M. l'Empereur de Russie est allé, avec son auguste sœur, visiter l'église de Saint-Paul. Hier, ils avoient visité celle de Westminster. Le Roi de Prusse et ses fils ont fait aujourd'hui la même tournée, et demain les deux monarques iront à la course d'Ascot. On assure que ces deux souverains ne séjourneront pas parmi nous plus de dix jours. L'Empereur Alexandre se rendra, dit-on,

---

fraîcheur; d'ailleurs la physionomie particulière de ce petit ouvrage peut le mettre, comme je l'ai dit, à l'abri de cette censure.

L'auteur s'adresse à l'homme même contre lequel sa Muse irritée s'élève, et, supposant que l'usurpateur détrôné pourroit vouloir, dans sa retraite, essayer de se soustraire à la vengeance de l'histoire, en cherchant à la tromper par de fausses apologies, il veut lui arracher ce dernier espoir : il l'accable, pour ainsi dire, de tout le poids de l'avenir, en lui présentant le tableau du passé. L'idée première de cette pièce se sépare donc, comme on le voit, du plan commun de toutes celles qui ont eu le même fond et le même but, et quoique inspirée par un bruit public, elle a quelque chose de cette originalité qu'on remarque toujours dans les productions de M. Lemercier : malheureusement cet ingénieux écrivain s'est fait, par réflexion et par système, un style qui, sans exclure précisément la verve, la chaleur et l'énergie, seroit capable cependant d'anéantir dans les ouvrages du génie, même le plus heureux, l'effet des plus brillantes qualités. Par quel inconcevable renversement de toute raison, un homme d'esprit et de talent immole-t-il son talent et son esprit à la plus bizarre, à la plus monstrueuse théorie qui jamais ait pu entrer dans la tête d'un homme de lettres? Quoi! c'est par calcul, c'est par principe que M. Lemercier se plaît à se défigurer lui-même, au point de n'être plus aujourd'hui sur le Parnasse qu'une espèce de caricature déplorable dont il est même insipide de se moquer! Quoi! il ne s'aperçoit donc pas qu'à force de s'opiniâtrer à son système, il ne compte déjà plus parmi les écrivains! N'a-t-il donc point des amis qui lui disent en secret ce que la critique est obligée de lui dire publiquement? Abuseroit-il de la noble fermeté de son caractère, de cette fermeté dont il a fait souvent un si bel usage, jusqu'à vouloir l'appliquer à des extravagances littéraires qui le perdent? On voit avec douleur qu'il persiste dans cette démence raisonnée, qui l'exclut de la gloire à laquelle il pouvoit prétendre, et qui nous frustre d'un talent sur lequel nous devions compter; je ne parle point de son exemple : ses énormes défauts n'ont pas même l'honneur d'être contagieux.

Il reparoissent tous dans cette Epître, et ils ne se font pas attendre long-temps; voici le début de la pièce :

De *l'absence* jamais l'honneur ne doit médire :
Tu vis, et peux répondre, ainsi je puis t'écrire.

On ne doit pas médire de *l'absence* pour des *absens*; quelle singulière phrase! Mais sans doute *l'absence* est mise ici à la place de *la mort*, puisque l'auteur continue en ces termes: *Tu vis*; quel galimatias! et quand il seroit mort, l'*honneur* ne pourroit-il donc pas en *médire?* Aurions-nous moins le droit d'accuser sa mémoire, de retracer ses excès, de peindre ses crimes? Néron et Caligula sont morts; l'*honneur* défend-il de *médire* de ces tyrans?

Si j'en crois du public le dernier entretien,
Napoléon déchu *veut être historien*.

L'auteur n'exprime pas ce qu'il veut dire : il ne s'agit pas d'être *historien*; il s'agit de faire des mémoires; ce qui n'est pas la même chose.

Et Clio souffrira que sa plume *usurpée*
Venge un *usurpateur que ne sert plus l'épée*!
Non, Bonaparte, non; tu te promets en vain
De faire d'un despote un loyal écrivain.

M. Lemercier s'est sans doute applaudi de ce rapprochement d'*usurpée* et d'*usurpateurs*, qui n'est pourtant pas du plus merveilleux effet; *que ne sert plus l'épée* est un hémistiche cruellement dur; et je demande si le dernier vers ne ressemble pas à ceux que font les gens absolument illettrés, quand, avec une idée confuse de la mesure, ils essaient quelquefois de versifier. C'est un inconvénient dans lequel

à Edimbourg; il sera accompagné dans ce voyage par le prince Régent.

Un chapitre de l'Ordre de la Jarretière s'assemble aujourd'hui pour remettre à S. M. prussienne la décoration de l'Ordre.

FRANCE.

Bordeaux, 9 juin.

On assure que le duc de Wellington va très incessamment arriver dans nos murs. Les autorités civiles et militaires ont déjà même pris des mesures pour rendre à ce général tous les honneurs dus à ses hautes qualités encore plus qu'à son rang.

On ne peut douter du vif intérêt avec lequel les Bordelais s'empresseront d'accueillir un grand capitaine, dont les succès n'ont jamais altéré le noble caractère, qui sut toujours placer dans la modération son plus beau titre de gloire, et qui semble trouver dans l'estime du peuple français, une de ses plus flatteuses récompenses.

Paris, 15 juin.

En vertu d'une ordonnance du Roi, du 8 de ce mois, le conseil royal des prises est replacé dans les attributions du ministère de la marine, lequel se fera rendre compte du nombre des affaires qui restent à terminer, et en accélérera le jugement. Toutes les pièces concernant les prises maritimes, qui auroient été transmises au ministère des manufactures et du commerce, seront renvoyées audit conseil, et le ministre de la marine pourvoira à ce que les affaires encore en suspens soient terminées le plus promptement possible.

— On assure que la cérémonie du sacre aura lieu le 25 du mois d'août, jour de la Saint Louis. Le Roi, dit-on nommera, à cette époque, quarante-six nouveaux pairs à vie.

— M. le baron Capelle, ancien préfet à Genève, est nommé préfet du département de l'Ain.

— Le banc le plus rapproché du bureau du président, dans la chambre des députés, est désigné maintenant sous le nom de *banc des ministres.*

— MM. les gardes du corps et agrégés à Coblentz, désignés pour faire partie de la compagnie du prince de Wagram, nº. 5, et les personnes qui se sont fait inscrire pour y être admises, sont prévenus de se rendre avant le 16 juin 1814, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, au bureau de MM. les aides-majors de la compagnie, boulevard de la Madelaine, nº. 25, près la rue Saint-Honoré, pour y recevoir leurs ordres.

— Les gardes-du-corps qui ont été inscrits pour la compagnie de M. le duc de Grammont, sont prévenus qu'ils auront l'honneur d'être présentés à S. M. vendredi prochain 17 de ce mois. Ces Messieurs doivent se trouver à onze heures précises dans la galerie des Tuileries où ils ont déjà passé la première revue.

— Les personnes qui se sont fait inscrire pour servir dans la 2ᵉ compagnie des mousquetaires, sont invitées à se présenter le 15 de ce mois et jours suivans chez M. le marquis de la Grange, lieutenant-général des armées du Roi, capitaine-lieutenant de cette compagnie, rue Saint-Lazare, nº. 37.

— Le directeur de l'Institution royale des Sourds-Muets (M. l'abbé Sicard) a eu l'honneur d'être présenté aujourd'hui au Roi. S. M., en entendant prononcer son nom, lui a adressé ces flatteuses paroles:

« Ah! c'est vous, M. l'abbé Sicard, je suis bien content » de vous voir. J'ai su tout le bien que vous avez toujours » fait, celui que vous faites, et celui que vous êtes disposé » à faire. Vous remplacez l'abbé de l'Epée, qui jouissoit » d'une juste célébrité. Je vous invite à continuer. Vous » méritez, ainsi que lui, la reconnoissance publique. »

— M. d'Ageville, notaire honoraire de Marseille, éditeur des Annales de Législation et de Jurisprudence du Notariat, député par sa compagnie auprès de S. M., a eu l'honneur de lui être présenté, et de lui remettre une adresse.

— M. Deseine, statuaire, membre de l'ancienne Académie royale de peinture, sculpture de Paris, a eu l'honneur de présenter au Roi le premier exemplaire d'un ouvrage intitulé: *Notice historique sur les anciennes Académies royales de peinture et sculpture de Paris, et celle d'architecture.* (1) S. M. a daigné accueillir avec bonté cette production, dont nous rendrons compte.

Le même artiste, M. Deseine, a eu l'honneur de présenter à S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême les bustes de Louis XVI et de Louis XVII. S. A. R. a témoigné à l'artiste sa satisfaction sur la parfaite ressemblance de ces deux portraits.

AVIS.

MM. les Souscripteurs des départemens, dont l'abonnement finit *le 15 de ce mois*, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retard.

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES DEBATS, *est de* quinze fr. *pour trois mois*, de trente fr. *pour six mois*, *et de* soixante fr. *pour l'année.*

Les lettres, paquets et argent, doivent être adressés, franc de port, au bureau dudit Journal, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, nº. 17, et les effets passés à l'ordre du caissier.

On est prié de joindre à toutes les réclamations, changemens d'adresses, ainsi que pour les réabonnemens, la dernière adresse imprimée que l'on a reçue avec le Journal; on sera servi plus promptement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. le chevalier Félix Faulcon)

Séance du 13 juin 1814.

M. le président communique deux ordonnances du Roi, en date du 11 juin, par lesquelles S. M. nomme M. Laisné président de la chambre, et MM. Maine de Biran et Calvet de Madaillan questeurs.

M. Félix Faulcon, président provisoire, adresse un discours de remercîment à l'assemblée, dont elle ordonne l'impression.

M. Pictet obtient la parole, et dit: « Que, ne se trouvant pas à la dernière séance, il n'a pu répondre aux observations faites à son sujet par un membre de la chambre; qu'aujourd'hui il ne demande à lui répondre qu'à raison de la forme donnée par ce député à ce qui n'eût dû être présenté que comme une observation de droit public à laquelle il eût applaudi le premier, puisqu'il n'avoit pas attendu

(1) Un vol. in-8º. de 320 pages. Prix: 4 fr., et 5 fr. par la poste; pap. vél., 6 fr., et 7 fr. par la poste.
A Paris, chez le Normant, imprimeur libraire, rue de Seine.

---

tombe souvent M. Lemercier; c'est un des traits de cette grotesque manière qu'il a substituée avec effort aux inspirations naturelles de son talent: tantôt elle présente l'idée de l'ignorance entière de l'art; tantôt elle rappelle les premiers essais qu'il fit dans des temps encore barbares.

De l'histoire sais-tu quelle est l'*auguste Muse?*
Une divinité *que rien de faux n'abuse.*

Il faut avoir une oreille à l'épreuve pour supporter, à la fin d'un vers, *l'auguste Muse.* C'est encore là un des grands défauts de M. Lemercier; il a pour l'harmonie le mépris le plus profond; l'harmonie et l'élégance ne font point partie de son art poétique; il ne vise qu'à la force, à l'énergie, mais il est quelquefois bien foible.

Celui qui de Tacite insultant les Annales,
De Tibère excusoit les *sentences fatales*, etc.

Quelle expression pour caractériser les cruautés réfléchies d'un Tibère! Un écolier, un débutant ne se laisseroit pas dominer par la rime avec plus de foiblesse.

Après avoir parlé quelque temps lui-même, l'auteur se hâte de céder la parole à *l'auguste Muse:* Clio adresse une harangue fort longue à Buonaparte, toujours d'après cette *donnée* un peu ridicule qu'il veut se faire homme de lettres et *historien* en titre. Elle dit beaucoup d'excellentes choses, mais elle ne les dit pas en excellens vers; c'est là que se trouvent ceux qu'on a, je crois, déjà cités partout, et qui sont si curieux qu'on ne peut se dispenser de les citer encore:

N'imprime point ta vie *en de sinistres pages,*
Qu'imboiment de leur fiel les passions sauvages ....

Il n'y a aucune réflexion à faire sur de tels vers et sur un pareil style; ce qui suit y répond parfaitement:

Ta chute a *signalé que* tu n'as rien connu;
Ni comment du pouvoir on conserve les rênes;
Ni comment aux sujets on déguise leurs chaînes;
Ni comment on *relait*, *sans pompeux appareil;*
Ni comment on honore un *docile* conseil;
Ni ce qu'on doit *de soins* aux libertés publiques,
De respect aux *arrêts* des tribunaux antiques,
De *sage indépendance* aux sénats *érigés*,
Aux arts, *à la coutume*, et même aux préjugés;
Ni comment aux guerriers armés pour la patrie
On *aide* à conquérir la paix et l'industrie.

Si quelque malheureux rimailleur, sans aucun talent, sans aucun nom, sans aucune considération, avoit mis à côté les unes des autres les lignes ridicules que l'on vient de lire, la critique devroit-elle les remarquer, et pourroit-elle s'abaisser jusqu'à vouloir en entretenir le public? La réputation de M. Lemercier, le regret qu'inspirent les égaremens volontaires de son goût et de son talent, le souvenir de ses anciens succès, le titre d'académicien dont il est revêtu, la place qu'il occupe dans le sanctuaire de la littérature, l'espèce même de scandale qu'ont fait ses doctrines littéraires, et les entreprises par lesquelles il vouloit en démontrer la justesse et en assurer le triomphe, voilà ce qui peut uniquement donner le courage de noter et de transcrire de si burlesques tirades. Nées d'une plume obscure, elles seroient au dessous de la raillerie; composées par M. Lemercier, elles la déconcertent; l'idée que cet écrivain pourroit, s'il le vouloit, beaucoup mieux faire, et je ne sais quelle espérance, très vaine sans doute de le voir, comme on dit, rentrer dans le bon chemin, soutiennent un peu le critique et le consolent: sans cela, on rougiroit de relever de pareilles fautes; et la plume tomberoit des mains.

Quand la Muse de l'histoire a fini son discours, M. Lemercier reprend le sien:

Ainsi, Clio te parle: et le cours de tes faits
De mes prédictions atteste les *effets*....

ce moment pour inviter les officiers du corps, à provoquer auprès de l'autorité compétente, la décision de la question qui le concerne.

Il observe qu'après s'être en effet abstenu de siéger à l'ouverture des séances de la chambre, il n'y a pris place qu'après avoir eu connoissance de la liste provisoirement arrêtée, et reçu à domicile les billets de convocation individuelle accoutumée.

Qu'au surplus, il dépose sur le bureau de la chambre les titres d'après lesquels elle jugera, non pas s'il est né Français, ce qu'il n'a jamais prétendu ni pu prétendre; mais si ces titres doivent ou non lui donner le droit d'être habile à siéger, en 1814, parmi les députés des départemens, comme en 1789, ils avoient assuré à son père celui d'être *électeur et éligible* aux États-Généraux.

Passant ensuite à la partie du discours relative à la république de Genève, il a réclamé contre la défaveur qui pourroit en résulter pour cette ville, observant que si ce n'étoit pas à lui à faire le panégyrique de sa ville natale, il devoit rappeler à la chambre que cette petite république, moins redoutable peut être que ne l'avoit montrée l'orateur, ne laissoit cependant pas que d'être honorable sous plus d'un rapport, et surtout qu'elle ne devoit pas s'attendre à se voir attaquée à la tribune, après qu'elle avoit aussi vivement partagé et exprimé la joie qu'a éprouvée la France du rétablissement de ses souverains légitimes, dont Genève se flattoit de mériter toujours la protection bienveillante.

M. Pictet a déposé ses titres sur le bureau, et en a provoqué lui-même leur examen par la commission.

On demande l'impression du discours de M. Pictet-Diodati et de celui prononcé par M. Dumolard dans la dernière séance.

M. Dumolard demande la parole, tant sur la proposition de l'impression que sur le fond de la question. Il dit que ceux qui ont lu attentivement son opinion, ont dû y reconnoître qu'il n'a eu en aucune manière l'intention de révoquer en doute les qualités personnelles de monsieur Pictet-Diodati. Il a seulement voulu examiner une question politique de la plus haute importance. S'il n'a pas parlé des députés des départemens qui ont été distraits en tout ou en partie de la France, c'est qu'aucun d'eux n'est dans la situation de M. Pictet-Diodati, qui est Genevois d'origine, membre du conseil de Genève, et par conséquent incapable d'exercer les fonctions de député en France. M. Dumolard déclare encore qu'il n'a nullement entendu inculper la ville de Genève.

M. le baron Dubouchet demande l'impression des deux discours et le renvoi à la commission.

M. Bouvier propose la division de la question. Il pense que dans ces deux discours se trouvent des personnalités dont il est de la dignité de la chambre d'arrêter la publication. Il propose d'ordonner le renvoi pur et simple. — Adopté.

La chambre se forme en comité secret pour la discussion de son réglement.

La séance étant rendue publique, la chambre, sur la proposition de M. Chabaud-Latour, rapporteur de la commission, se divise provisoirement en neuf bureaux pour la discussion préalable du réglement. Chaque bureau aura vingt-cinq membres, qui ont été tirés au sort à commencer par le bureau n°. 1. — La séance est levée.

AU REDACTEUR.

Il me semble, Monsieur, qu'il seroit utile d'appeler l'attention de vos lecteurs sur un fait connu de tout le monde, et qui néanmoins n'est pas apprecié jusqu'à présent, comme il devroit l'être.

Buonaparte a une mère, des frères, des sœurs. Tous lui ont dû leur élévation et lui doivent encore les débris d'une immense fortune; débris qui les maintiennent à un degré d'opulence bien supérieur à ce qu'ils auroient jamais dû espérer. Comment se fait-il que ni la voix du sang, ni celle de l'honneur, ni le devoir si doux de la reconnoissance, ni ce sentiment de pitié qui parle si impérieusement au cœur de l'homme en faveur de son ennemi même, quand il le voit terrassé, n'aient pu vaincre leur éloignement pour un bienfaiteur, un frère, un fils? Quoi! ses proches ont été les premiers à l'abandonner! Sa propre mère ne pense pas même à aller le consoler dans son asile! Tous préfèrent à sa société l'humiliation de vivre au milieu des peuples victimes de sa tyrannie! Quel génie les pousse donc à manquer ainsi aux lois les plus sacrées de la nature, aux penchans les plus forts du cœur, aux devoirs les plus inviolables de la reconnoissance et de l'humanité? Ce génie, c'est celui de Buonaparte; c'est son caractère qui n'inspire à sa propre famille qu'une irrésistible aversion que ne peut affoiblir le spectacle même de son adversité. A ce trait, reconnoi sons le tyran dont la Providence nous a délivrés.

Voici un autre fait dont je vous garantis la certitude.

Le valet-de chambre de Buonaparte écrit de l'île d'Elbe, où il l'a suivi volontairement, qu'il est le plus malheureux des hommes de rester au service d'un tel maître; que Napoléon a perdu la tête, et qu'il se conduit en fou; qu'il est devenu pour les habitans de l'île un objet de dérision; enfin que les officiers qui l'ont accompagné, désespérant de sa guérison, reviennent en France. Ainsi donc la main de Dieu le frappe, quand les puissances de la terre se réunissent pour le sauver!

Enfin un général russe qui logeoit dans le château de Plainville, a attesté ce qui suit:

Buonaparte étant à Moscou, se crut maître un moment de la Russie et du monde entier. Dans le délire de son orgueil, il fit frapper une médaille dont la légende étoit: *Napoléon, Empereur des Français et Czar de Russie;* au revers de cette médaille on lisoit: *Dieu au ciel et Napoléon sur la terre.* Cela paroîtra peut-être incroyable; mais le général russe a donné sa parole d'honneur d'envoyer au propriétaire du château de Plainville un type de cette médaille, ou en or, ou en argent, ou en bronze, selon qu'il pourroit en trouver. Avouez, Monsieur, qu'il n'y a rien de plus curieux à mettre dans un cabinet d'antiques que cette médaille, qui constatera la folie de l'esprit humain aveuglé par l'orgueil et l'ambition.

Note du Rédacteur. Cette lettre nous est adressée par une personne digne de toute confiance et que nous connoissons personnellement.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 13 juin*

Cinq p% cent. J. du 22 mars 1814. — 70f 69f 50c 70f 70f 25c 70f 69f 75c 60c 50c 75c 50c 75c 70c 60c 50c 69f 25c 50c 75c 60c 50c 40c 25c 69f.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 1175f 1165f 1160f 1150f 1145f 1150f.

Il veut dire, atteste la *vérité* de mes prédictions; mais *vérité* ne rime pas avec *faits;* c'est une remarque à faire parmi beaucoup d'autres, que M. Lemercier, qui prétend s'élever au dessus de toutes les regles de l'art, et maîtriser impérieusement l'art même, est tellement maîtrisé par la rime, qu'elle lui fait dire tout ce qu'elle veut, et souvent les plus grandes sottises: des *prédictions* n'ont point d'*effets* directement relatifs aux événemens qu'elles annoncent; elles ne les produisent pas; elles ne font que les indiquer d'avance; elles n'en sont point la *cause;* elles n'en sont qu'une histoire, une vue anticipée; tout le monde sait cela; M. Lemercier le sait très bien; pourquoi donc, après avoir secoué tant de jougs, n'en brise-t-il pas encore un, qu'il porte avec si peu de grâce, et sous lequel il bronche si souvent?

Ami de la valeur, quand, héros consulaire,
Tu nuançois ton lustre en pourpre héréditaire,
Pour prix de ton accueil, je me fis un devoir
D'écarter tes penchans de l'absolu pouvoir:
Du nom de fondateur te *soufflant* l'espérance,
Je ne t'entretenois que des vœux de la France,
Et de ton *avenir* te présageois la *fin*,
Si tu quittois Martel, pour imiter Pépin.

Nous avons aujourd'hui beaucoup de méchans écrivains, beaucoup de méchans poëtes; mais je crois que M. Lemercier étoit seul capable de faire le second vers de ce morceau; il y a dans le mauvais un point qui n'est pas à la portée de tout le monde:

Tu nuançois ton lustre en pourpre héréditaire!

Quoique familiarisé de nouveau avec sa maniere par tout ce que je venois de lire, j'avoue que je suis resté pourtant interdit, pendant quelques minutes, devant un vers si étonnant; et je ne sais même si je suis encore bien revenu de ma surprise. Que veut dire là M. Lemercier? que *Buonaparte* pendant son *consulat*, se préparoit à usurper le trône, et se frayoit insensiblement le chemin au pouvoir impérial et absolu? Le poëte n'a trouvé rien de mieux pour exprimer cela, que d'emprunter, avec une recherche ridicule, une figure très basse et très ignoble au métier des foulons et des teinturiers; et probablement il a cru qu'il avoit atteint le dernier degré de la noblesse et le comble de la grâce: il n'y a rien de pire, en fait de diction, que la bassesse jointe à l'affectation.

Je suis las de ces détails, et j'ai bien peur que le lecteur n'en soit plus las encore; un mot, un seul mot devroit suffire pour de telles productions, quand on ne croit pas devoir les passer sous silence; qu'on me permette cependant de citer encore deux vers. M. Lemercier parle de M. Mallet, qu'il compare à Brutus contrefaisant l'insensé, et il dit:

De même il méditoit, sous un *masque indolent*,
D'arracher la couronne à ton front insolent.

Tel est donc le style auquel M. Lemercier est parvenu, dans la maturité de son âge, à force de raisonnemens profonds et de combinaisons savantes; qu'il ouvre enfin les yeux: qu'il voie avec quelle ironique et maligne curiosité chacun de ses ouvrages est reçu d'abord, pour être ensuite rebuté avec le dédain le plus moqueur et le plus insultant; qu'il voie la louange avorter, expirer, sous la plume bienveillante et honteuse des critiques mêmes qui lui sont le plus dévoués; qu'il cesse de trahir plus long-temps le vœu de son talent, auquel la pureté de son caractere et la droiture de son âme, ajoutent tant de prix et d'intérêt; qu'il ne se fasse pas à lui-même l'injure de penser qu'il ne sauroit être un écrivain distingué, à moins d'être un écrivain bisarre et ridicule! S'il ne se hâte de se convertir, il faut désespérer de son salut: c'est un homme perdu pour les lettres.

DUSSAULT.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ROYAUME DES DEUX-SICILES.

Naples, 28 mai.

Le 21 de ce mois, on a emprisonné à Rome quelques mauvais sujets qui prirent part à l'escalade nocturne du palais Quirinal, lorsqu'une troupe armée vint y arrêter Sa Sainteté. Ils ont été conduits d'abord dans le palais du gouvernement, pour être transférés de là dans un lieu de sûreté.

Par ordre exprès du Pape, Mgr Rivarola, délégué apostolique à Rome, a adressé une lettre très flatteuse à M. le général Pignatelli, commandant les troupes napolitaines dans les États romains, pour remercier S. Exc. et de la bonne conduite des troupes sous ses ordres, et des sages mesures qu'elle a prises pour l'évacuation des États de S. S.

ITALIE.

Rome, 28 mai.

Dans la matinée du 26, jour de la fête de Saint-Philippe Neri, S. S. s'est rendue, suivant l'antique coutume, à l'église de Sainte-Marie, dite l'Église Neuve, et il y eut chapelle pontificale. Le cardinal Pacca a dit la messe; le cardinal Ruffo a fait les fonctions de diacre, le cardinal Caracciolo celles d'archidiacre, et le cardinal Litta celles de sous-diacre. Après cette messe solennelle, S. S. s'est rendue dans la chapelle de Saint-Philippe, où elle entendit une messe basse.

C'est le régiment de cavalerie hongroise du comte Radetski qui a fait, auprès du Saint-Père, le service de sa garde d'honneur à cheval.

Hier matin, LL. MM. CC. le roi Charles IV, la reine son épouse, et le prince de la Paix, ont fait une visite à S. S., au palais Quirinal. S. M. l'ancien roi de Sardaigne a eu le même jour une longue conférence avec S. S.

Dans cette même matinée, M. Lucien Bonaparte est arrivé à Rome, et dans la soirée il a obtenu une audience du Saint-Père.

SUISSE.

Genève, 29 mai.

Le premier soin de notre gouvernement républicain a été de renouveler les anciennes ordonnances sur la stricte observation du dimanche. Tous les citoyens se sont empressés de s'y conformer, non seulement sans le moindre murmure, mais avec une religieuse fidélité qui devroit servir d'exemple à bien des catholiques.

FRANCE.

Bordeaux, 10 juin.

Nous sommes informés que le duc de Wellington doit arriver d'Espagne demain dans la soirée.

Les membres du corps municipal se rendront au-devant de S. Exc. jusqu'aux limites de la commune, pour le recevoir et le complimenter. Quelques détachemens de troupes françaises et de la garde royale iront au devant de S. Exc., et la garde nationale formera une haie à l'entrée de la ville. M. le chevalier de Lalute, commandant des troupes, a bien voulu se charger des dispositions militaires. L'un de MM. les adjoints se rendra d'avance au logement qu'on a destiné au duc de Wellington, pour le recevoir avec tous les honneurs qui lui sont dus. Des salves d'artillerie annonceront son entrée. Son hôtel sera illuminé dans la soirée, et les habitans seront invités à illuminer aussi leurs maisons. Sa loge au théâtre, qui est celle qu'occupoit S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, sera décorée, et l'on choisira dans le répertoire une des pièces les plus analogues à la circonstance.

Paris, 14 juin.

— MONSIEUR, dont la santé se rétablit de jour en jour, est parti aujourd'hui pour Saint-Cloud.

— Par une ordonnance royale du 7 de ce mois, rendue sur le rapport de Mgr le chancelier, S. M., en daignant agréer la demande de retraite formée par M. Collenel, ancien président à mortier au parlement de Nancy, et chef de division en la chancellerie, lui a accordé, en récompense de ses services depuis 1769, une pension, avec le titre de président honoraire à la cour royale de Nancy.

— M. le baron Rivet, ancien préfet de l'Ain, a été nommé à la préfecture de la Dordogne. Dès l'origine de cette institution, M. Rivet avoit été nommé préfet à Périgueux, et tous les habitans de la Dordogne verront revenir avec plaisir parmi eux un magistrat dont ils ont long-temps éprouvé les talens administratifs et l'inflexible équité.

— Le général Caffarelli, qui avoit accompagné S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise, est de retour à Paris.

— M. Hannon, supérieur général de la Congrégation de Saint-Lazare et des Sœurs de la Charité, est arrivé à Paris après un long exil. Il a repris ses fonctions comme supérieur des Sœurs de la Charité.

— Les officiers et aspirans de la frégate du ROI, *la Gloire*, sensibles aux témoignages d'estime et d'intérêt qu'ils ont reçus de MM. les officiers de la marine anglaise et des habitans, pendant leur séjour à Plymouth, se font un devoir et un plaisir de leur donner, par la voie du *Journal des Débats*, cette marque publique de leur reconnoissance, et de les assurer qu'ils conserveront le souvenir le plus agréable de leurs bons procédés.

— Jeudi prochain, à une heure après midi, il sera chanté à Saint-Roch et exécuté en musique par les premiers artistes de la capitale, en action de grâces pour la paix, un *Te Deum* à grand orchestre, de la composition de M. Bertin, ci-devant maître de chapelle des cathédrales de Poitiers et d'Evreux. Les principaux morceaux seront chantés par MM. Théodore, Lavigne, Bertin et Frédéric Duvernoy; l'orchestre sera conduit par M. Cholle.

— MM. les officiers faisant partie de l'ancienne brigade irlandaise, ont eu l'honneur d'être présentés à S. M. par le duc de Fitz James, qui a dit au ROI :

« SIRE,

« Vos fidèles Irlandais apportent aux pieds de V. M. l'hommage de leur respect et de leur amour. Depuis cette époque, si chère à leur souvenir, où, pour prix de leur fidélité, V. M. daigna leur accorder

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Mercredi 15 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

L'Homme à Bonnes Fortunes, la Partie de Chasse de Henri IV.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

La 2e rep. d'*Angela*, *l'Aventurier*, *le Calife de Bagdad.*

THÉATRE DE L'ODÉON.

Ser Marc Antonio, opera buffa en deux actes.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

La Bonne Servante, *Psyché*, *le Voile*

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Les Amans protées, *l'Enfant prodigue*, *le Retour des Lis.*

THÉATRE DE LA GAITÉ.

Henri IV, le Marquis de Carabas, le Faublas de Villers-Coterets

AMBIGU-COMIQUE.

Palmérin, l'Enfant de l'Amour.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices d'équitation, suivis de *la Jeunesse du Grand Condé.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

M. Pierre prévient qu'il a renouvelé son spectacle de plusieurs pièces nouvelles, entr'autres d'une superbe vue de Louenbourg en Suisse.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

Le Panorama du Danube vu de Léopoldsberg, est visible tous les jours, boulevard des Capucines. — Prix d'entrée : 2 fr. 50 c.

PANSTÉRÉORAMA, *hors la barrière du Roule.*

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, S. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Venise, Vienne, Rhodes, etc.

OPÉRA-COMIQUE.

Première représ. d'*Angela*, ou *l'Atelier de Jean Cousin.*

La comédie de caractère est la première de toutes dans l'ordre du genre; on l'appelle même ordinairement la haute comédie. Après celle-là, vient la comédie d'intrigue ou d'*imbroglio*, qui se multiplie beaucoup plus parce que la matière en est inépuisable; on ne sauroit trop dans laquelle de ces catégories placer la comédie de Térence; elle tient de l'une et de l'autre; c'est une comédie d'observation, une comédie de mœurs qui, sans peindre des caractères exclusifs, des mœurs spéciales, exprime cependant le caractère de tous les personnages qu'elle emploie avec une extrême vérité, et qui rapporte presque tout à cette partie de l'art que les rhéteurs appeloient, je crois, l'*éthopée*. La comédie de Térence a beaucoup de rapport sous ce point de vue avec la comédie du dernier âge de notre littérature, avec celle de Marivaux et de ses foibles émules qui essayoient aussi de peindre la société de leur temps, mais qui ont peint plus bien moins heureusement que Térence, et qui en sont restés si loin qu'on ne peut les nommer après lui que par une espèce d'ironie. Térence vivoit au milieu d'une société forte, qui avoit un caractère et des mœurs; les auteurs dont je parle, au milieu d'une société énervée, dont toutes les institutions alloient périr, à défaut de mœurs et de caractère. Ce n'étoit pas un poëte qui manquoit à la société, c'étoit la société qui manquoit au poëte; et quand elle en est venue à ce point, il ne faut pas s'étonner que les poëtes ne s'y trouvent plus.

Après ces deux comédies, il en est venu une foule d'autres qui ont eu, chacune à leur tour, le mérite de la nouveauté. Presque toutes sont des variétés qui sortent de ces grandes espèces, et qui s'en rapprochent par quelque point; car la comédie de portrait n'est elle-même que la peinture d'un caractère individuel. Ce qui distingue dans la comédie la peinture d'un caractère, c'est la faculté du choix des différentes circonstances qui le constituent. Il n'y a point

cette noble devise qui, à jamais, fera leur gloire et leur orgueil, les Irlandais osent se flatter de n'avoir pas démérité. *Toujours et partout fidèles*, tout leur sang appartient encore à V. M. Daignez, Sire, en accepter l'offrande. Les Irlandais ne demandent rien qu'une épée et le droit de mourir, s'il le faut, au pied d'un trône dont V. M. les jugea dignes autrefois d'être les gardiens et les défenseurs. »

Le Roi a daigné répondre :

« Je vous vois avec plaisir. Les services de la brigade » me sont connus : je ne les oublierai pas. »

S. M. a ajouté : « Il n'est pas nécessaire de me nommer » ces Messieurs ; je les connois tous en général, et chacun » en particulier. Ils ne pouvoient choisir un meilleur » interprète. »

Cette députation de l'ancienne brigade étoit composée de MM. le duc de Fitz-James, le comte O'Mahony, le comte O'Connell, le comte Franc-Dillon, le comte de Rothe, le comte Walsch, le comte Wall, le comte Mac-Mahon, le comte Mac Carty-Levignac, le major O'Farrell, le capitaine Power, le capitaine O'Shiel, le comte Arsène O'Mahony, et le comte O'Héguerty.

— Les architectes des monumens publics, ceux composant le jury de l'école d'architecture et les membres du conseil des bâtimens civils, parmi lesquels étoient quelques anciens membres de l'académie d'architecture, ont été admis, le 13 juin, à l'honneur de présenter leurs respectueux hommages à S. M. Dans l'adresse que ces architectes ont présentée à S. M., ils ont manifesté (pour l'honneur de l'art) le desir de voir rétablir l'ancienne académie d'architecture. Le Roi a accueilli favorablement la députation, dans laquelle elle a reconnu et entretenu particulièrement MM. Mauduit, Bellanger, et quelques autres architectes.

S. M. a daigné répondre à ces artistes distingués :

« Votre demande est la même que celle qui nous a été » présentee par notre ancienne académie de peinture : nous » aurons beaucoup de plaisir à y faire droit. »

— Une députation des anciens officiers des arrondissemens de Saint-Malo, Lamballe et Dinan, composée de MM. René Desages, ancien capitaine d'artillerie ; le comte de Farcy, ancien lieutenant d'infanterie ; le comte de Chef-fontaine, ancien officier au régiment du Roi, et Collin de Boishamon, ancien capitaine d'artillerie, a été admise à l'audience du Roi. S. M. leur a dit : « Je suis sensible aux » sentimens que vous m'exprimez ; je connois les services » que m'ont rendus vos compatriotes, et je sais que je puis » compter sur eux. » S. M. a bien voulu accorder aux quatre députés et à leurs enfans la décoration du lis, qu'ils lui ont demandée.

— M. Montjoye, auteur, dans des temps bien malheureux, de *l'Ami du Roi*, de *l'Eloge de Louis XVI*, de *l'Histoire de la Reine*, etc., a eu l'honneur de présenter au Roi son *Eloge du feu Roi Louis XVI*. S. M. l'a accueilli avec une extrême bonté, et a daigné permettre à M. Montjoye de porter la décoration de la Fleur-de-Lis, en ajoutant avec une grâce infinie : *Elle vous est bien due ; il y a longtemps que vous l'avez méritée.* Quelques jours après, M. Montjoye a été admis à présenter le même hommage à Mgr le duc de Berry. S. A. R. a également daigné l'accueillir avec la plus grande bonté.

— On n'a pas oublié les représentations de *l'Ami des Lois*, comédie donnée dans le mois de janvier 1793, ni la malheureuse célébrité que le succès de cette pièce valut à son auteur. M. Laya expia son dévouement, que les novateurs appeloient un crime, par une *mise hors la loi* qui dura plus d'une année. Après les journées de thermidor, cette comédie fut remise au théâtre, et eut douze ou quinze représentations. L'auteur l'avoit laissé reprendre sans y faire de changemens : la convention et les comités gouvernoient encore, et il ne lui eût pas été permis d'effacer ce vernis de républicanisme que l'exagération des temps l'avoit forcé de répandre sur les personnages de sa pièce. On dit qu'il vient de la rétablir sous ses premières formes, c'est-à-dire telle qu'il l'avoit faite à l'époque où Louis XVI venoit d'accepter la constitution. Des personnes, qui ont tout récemment entendu la lecture de cette comédie, assurent que ce tableau du passé offre un développement des principes les plus purs de l'ordre social, et, sous ce rapport, semble avoir été composé pour l'époque heureuse où nous entrons.

— Le concours de la gravure en pierres fines est terminé. Les ouvrages des concurrens seront exposés à l'Ecole spéciale des Beaux-Arts (Quatre-Nations), mercredi 15 et les deux jours suivans. On pourra les voir depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures.

AVIS. — *Pour éviter toute interruption dans le service du Journal, MM. les souscripteurs des départemens dont les abonnemens expireront au 1er juillet 1814, sont invités à faire parvenir leurs renouvellemens le plus tôt possible.*

ARTICLES OFFICIELS.

ORDONNANCE DU ROI, *du 6 juin.*

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Nous étant fait rendre compte des dispositions de la loi du 20 mars 1813, qui a prescrit la vente d'une partie des biens des communes, nous avons reconnu que cette loi n'a ordonné de vendre que les biens qui, étant affermés, n'ont d'utilité pour les communes que par le revenu qu'ils leur procurent ; que cette vente n'a dû avoir lieu que sous la promesse de donner aux communes un revenu égal en rentes sur le grand livre ; nous avons appris avec peine qu'il n'avoit été pris aucune mesure pour assurer aux communes le revenu auquel elles ont droit, et qui leur est nécessaire, et qu'elles avoient pu craindre d'être dépouillées de leurs biens sans en obtenir de dédommagemens ;

Voulant rendre sans retard aux communes les revenus dont elles ont été privées, nous avons jugé convenable d'ordonner qu'elles fussent, le plus promptement possible, mises en possession d'une rente égale au revenu net des biens cédés ; nous avons également reconnu la nécessité de terminer dans tous les départemens, et à l'égard de toutes les communes, une opération consommée à l'égard du plus grand nombre, et qui a d'importans avantages, puisqu'en même temps qu'elle procure à nos finances une ressource considérable sans surcharge pour nos peuples, elle garantit aux communes un revenu à l'abri de toute incertitude, de frais et de perte :

Sur le rapport de notre ministre et secrétaire d'Etat des finances, notre Conseil-d'Etat entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. L'équivalent du revenu net pour 1813 des biens des communes cédés à la caisse d'amortissement, en exécution de la loi du 20 mars 1813, sera immédiatement réglé et payé.

2. Les communes recevront, également sans retard, le remplacement du revenu net desdits biens en inscriptions au grand-livre des cinq pour cent consolidés, avec jouissance du 1er janvier 1814, même pour les biens qui n'auroient pu encore être vendus.

3. Le revenu net sera établi conformément aux dispositions du decret du 6 novembre 1813.

4. Les acquéreurs des biens des communes seront tenus de payer le prix de leurs adjudications dans les délais fixés ; ceux actuellement

---

de caractère absolu dans la société, comme il n'y a point de tempérament absolu dans la nature ; mais une grande quantité de traits choisis sur une grande quantité d'individus composent ce caractère *idéalisé* qui rappelle à chacun un caractere de sa connoissance. M. de Brancas ne ressembloit pas en tout à Ménalque ; M. de Montausier ne ressembloit pas en tout à Alceste : mais on les retrouvoit dans ces peintures énergiques d'un misantrope ou d'un distrait ; parce qu'il y avoit une foule de circonstances communes, de points analogues entre leur caractère et le type universel dont les auteurs avoient fait usage. La comédie de portrait est bien plus facile ; elle n'a point d'*idéal*, ou elle n'a que celui de l'histoire ; elle s'empare d'un homme ; elle le peint comme il est, ou comme il lui paroît être ; elle lui fait dire ce qu'il a dit, ou ce qu'on suppose qu'il a dit. C'est une gazette dialoguée, un article de biographie en action, et il ne faut pas plus s'y fier, pour la vérité des mœurs et la ressemblance des portraits, qu'aux biographies et aux gazettes.

Je crois que la comédie de portrait a commencé par les rois, chose que je m'obstine à trouver inconvénante, parce que je ne pense pas que les idées les plus solennelles des nations gagnent à être popularisées à l'excès, surtout quand cette faculté s'étend jusqu'aux tréteaux. Il faut l'autorité d'un grand talent pour faire parler les grands personnages ; il me semble qu'il faudroit une certaine dignité pour les représenter. Quand un chevalier romain, comme Labérius, descendoit sur la scène pour y prendre l'habit impérial et le bâton des augures, c'étoit une chose bien vue, fût-elle de l'invention de Néron ; mais dans nos théâtres mesquins où le même acteur est l'interprète passif de tous les rôles, il est très fâcheux de voir Henri IV quitter le manteau des rois pour le frac ou pour la livrée. Henri IV lui-même est encore trop près de nous pour être soumis sans inconvéniens à cette exposition indécente, surtout dans les théâtres du dernier ordre. Je conclus qu'il est très bon de parler de nos rois sur la scène, mais qu'il n'est pas respectueux de les y montrer sans cesse. Respecter nos rois, c'est respecter la nation qui est grande par eux comme ils sont grands par elle. La Providence nous a donné un roi ami du peuple, et qui aime à se montrer à son peuple, parce qu'éprouvé par d'affreux revers comme lui, il sait que les grands plaisirs sont la juste compensation des grandes douleurs. Regardez le Roi, Français, et n'exigez plus qu'on prostitue tous les jours devant vous la noble image de ses aïeux. Cette jouissance étoit bonne quand tous les cœurs demandoient le Roi et ne le possédoient pas encore ; mais il est là, au milieu de vos fêtes ; vous pouvez le voir tous, et le voir tous les jours ; vous pouvez l'aimer en lui-même, et sans recourir à des allusions qui manquent souvent de dignité. Le plus imparfait des simulacres est bon pour un peuple orphelin ; qu'ajouteroit-il au bonheur d'un peuple qui a retrouvé son père ?

Ce genre d'imitation est beaucoup moins dangereux dans toutes les autres applications qu'on en a faites. Un auteur des petits théâtres qui fait tenir à Voltaire un langage indigne de lui n'est que maladroit ; celui qui avilit un héros est profane.

Après avoir peint les poëtes, on a peint les artistes. Ces peintures composeroient même une galerie assez raisonnable, mais qui ne seroit pas partout du meilleur choix. On a peint Téniers, on a peint Rembrandt, on peint Rubens, on a même osé peindre Michel-Ange. Une Muse aimable a peint Greuze, et je lui en rends grâces au nom du peintre des scènes sentimentales et naïves. Dirai-je qu'on a peint Lantara, qu'une verve originale et capricieuse rendoit tout au plus digne de cet honneur ? Enfin on a peint Jean Cousin, et plût à Dieu que ce fût par lui qu'on eût achevé de peindre les peintres !

Je ne veux pas dire par là qu'*Angela* soit la plus mauvaise pièce de ce genre où le dernier degré du mauvais est très difficile à déterminer ; mais je ne crois pas qu'elle le relève assez pour le rendre

en retard pourront être relevés des déchéances et amendes encourues, en payant les sommes échues, avec les intérêts, dans les six semaines de la date de la présente ordonnance.

MINISTERE DE LA GUERRE.

La commission chargée de vérifier et constater les titres, brevets, lettres de service, commissions, provisions, etc., des anciens officiers de l'armée de terre, qui sont rentrés en France, ou qui ne l'ont pas quittée, et qui réclament des grades ou de l'emploi, des pensions de retraite ou des décorations et autres récompenses honorifiques, prévient lesdits officiers qui ont présenté ou qui présenteront des demandes de cette nature, qu'ils doivent y joindre tous les titres qui peuvent leur servir d'appui, soit en original, soit par copies collationnées et certifiées par les généraux commandant les divisions militaires. Les pieces doivent être immédiatement adressées au ministre de la guerre, pour être transmises à la commission.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DEPARTEMENS.

Séance du 14 juin 1814.

M. le chevalier Félix Faulcon, président provisoire, occupe le fauteuil.

Après la lecture du procès-verbal, la chambre accorde un congé d'un mois à M. Aroux, député de la Seine-Inférieure.

M. Félix Faulcon appelle au fauteuil M. Laisné, président.

M. Laisné prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Ce n'est qu'au bonheur d'avoir été appelé, il y a peu de mois, à exprimer une partie de vos sentimens, que j'ai dû les suffrages que vous m'avez accordés depuis, et votre bienveillance est le seul titre des honneurs inattendus auxquels je me trouve tout à coup élevé.

» Vous avez pensé sans doute, Messieurs, que lorsqu'il ne s'agit plus de conquérir, mais seulement de conserver les droits de la nation, la vigilance tenoit lieu des grandes qualités dont furent doués ceux qui ont présidé vos assemblées.

» En recouvrant un Roi français long-temps desiré, nous sommes si disposés à reprendre les mœurs françaises, vous avez si fort manifesté le vœu de paroître aux yeux de la France avec la dignité qu'elle attend d'une assemblée destinée à lui montrer comment il faut user d'une sage liberté, que celui qui est appelé à l'honneur de vous présider, n'aura qu'à suivre vos exemples et vos propres volontés. C'est par sa fidélité à s'y conformer qu'il essaiera de vous prouver sa profonde reconnoissance.

» Permettez-moi aussi, Messieurs, de vous exprimer publiquement le regret que j'éprouve de succéder à l'homme qui s'est noblement dévoué avec vous dans ces derniers temps, et dont le nom se mêle glorieusement aux événemens de la restauration. Je crois m'appercevoir que je suis l'interprète de vos intentions en lui votant des remercîmens. »

L'assemblée, reconnoissant ses propres sentimens dans ceux manifestés par M. le président, ordonne à l'unanimité l'impression de son discours.

L'ordre du jour étant la discussion du projet de réglement, M. le président invite MM. les députés à se réunir dans leurs bureaux pour nommer leurs présidens et secrétaires. La commission espère qu'elle pourra présenter demain les changemens et additions que les bureaux auront proposés au projet de réglement.

La séance est levée.

Noms de MM. les présidens et secrétaires des neuf bureaux provisoires de la chambre.

1er. M. Bernard du Treil, président; Rioult de Neuville, secrétaire.

2e. Moulet, président; Goulard, secrétaire.

3e. Le baron Duchesne de Gillevoisin, président; Flaugergues, secrétaire.

4e. Haquin, président; Dufougerais, secrétaire.

5e. Gallois, président; le baron Blanquart-Bailleul, secrétaire.

6e. Le chevalier Raynouard, président; Souques, secrétaire.

7e. Faydel, président; le baron Dahamel, secrétaire.

8e. Le chevalier Félix Faulcon, président; le chevalier Chauvin de Bois-Savary, secrétaire.

9e. Le chevalier Faget de Baure, président; le chevalier Chabaud-Latour, secrétaire.

VARIÉTÉS.

Mémoire pour le cardinal Maury (1)

On vient de mettre en vente chez les marchands de nouveautés un *Mémoire pour le cardinal Maury*, composé par lui-même, muni de sa signature, daté de Paris le 12 mai 1814. Nous nous sommes empressés de nous procurer cet écrit, et dans l'espoir d'y trouver une entière et solide justification, et dans le desir de communiquer à nos lecteurs l'impression agréable qu'elle nous auroit faite : malheureusement la vérité nous force à dire que nous n'y avons point vu ce que nous y cherchions.

M. le cardinal répond à ce qu'on ne lui objecte pas, et ne répond pas à ce qu'on lui objecte : voilà, selon nous, le défaut général de sa défense.

D'abord, pourquoi S. E. emploie-t-elle dix pages à se justifier d'une lettre qu'elle écrivit en 1804 au ci-devant Empereur pour le féliciter sur son avènement au trône? Qui est-ce qui pense à lui faire un procès, ainsi qu'à tout autre, d'avoir reconnu Buonaparte? Qui est-ce qui ne sent pas ce que la nécessité a pu lui prescrire, ainsi qu'à bien du monde? Cette première partie de sa défense étoit donc inutile.

Qu'il est dangereux de vouloir trop parler! on risque souvent de parler contre soi sans s'en apercevoir : c'est ce qui arrive à M. le cardinal.

Il est plus clair que le jour, que S. E. a abandonné la maison de Bourbon pour s'attacher à la fortune de l'usurpateur. C'étoit bien assez d'excuser cet abandon par la nécessité qui couvre tout; mais protester qu'on a *toujours eu le cœur rempli de dévouement* (page 10) pour un prince dont on a si publiquement et si *utilement* déserté la cause! Quel singulier langage! Comment S. E. veut-elle que des lecteurs français concilient ce *dévouement invariable* à la maison de Bourbon, avec ces fameux *bulletins* qu'elle nous donnoit naguère en forme d'instructions pastorales, et dans lesquels elle epuisoit pour le ci-devant empereur tous les termes de l'admiration, de l'amour, de la flatterie? Quoi! M. le cardinal n'a cessé d'être dévoué à la maison de Bourbon! Et c'est lui-même qui nous apprend qu'à l'époque de sa lettre de félicitation à Buonaparte, il étoit ambassadeur de Louis XVIII auprès du Pape, et que, malgré ce caractère

(1) Brochure in-8°. de 30 pages. Prix : 75 c., et 85 c. par la poste.

---

national et classique. Les portraits ne manquent pas dans l'*Atelier de Jean Cousin*; car indépendamment de Jean Cousin, qui n'avoit jamais paru sur la scène, on y voit Diane de Poitiers, Bonnivet et Clément Marot qui ne pouvoient s'y trouver avec lui sans un petit anachronisme, dont il résulte beaucoup moins de beautés que de celui qu'on reproche à Virgile. Je crois même qu'il vaudroit presque autant qu'ils n'y fussent pas, surtout les deux derniers qui n'y viennent que pour dire, écrire et faire des sottises. Le sujet de la pièce n'est pas très neuf; il a paru sous dix ou douze formes depuis *la Pupille*, sans devenir plus vraisemblable. Angela est une jeune fille que Jean Cousin a ramenée d'Italie, on ne sait pourquoi, puisque ce n'est pas pour lui apprendre le dessin qu'elle a le bon esprit d'apprendre sans lui; on conçoit assés difficilement que cela se passe dans l'atelier de Jean Cousin, sans que Jean Cousin s'en aperçoive, et qu'Angela qui aime beaucoup l'art et surtout l'artiste, soit parvenue à dissimuler si long-temps son double secret. Il est vrai que son maître fait très peu d'attention aux femmes, qu'il ne voit en elles que des modèles, et qu'il ne reçoit que par complaisance la main d'une épouse que Diane de Poitiers lui a complaisamment choisie. Heureusement la veille du mariage est le jour de la distribution des prix de dessin; Angela se fait connoître à ce concours, le premier de ceux qu'a fondés le Roi, par un dessin qui représente l'atelier du peintre et qui obtient tous les suffrages. Jean Cousin passe de l'admiration de l'ouvrage à l'amour de l'auteur, et il épouse sa pupille sans trop se soucier de la protégée de Diane. Le public ne s'en soucie guere non plus.

On ne voit pas encore ce que Bonnivet et Clément Marot font dans tout cela, mais c'est qu'on oublie qu'Angela est une de ces créatures divines qu'il faut nécessairement aimer. Aussi tout le monde l'aime, excepté Jean Cousin qui finit par l'épouser : c'est dans l'ordre. Le plus intéressant de tous les pretendans, c'est un élève de Jean Cousin dont Félibien n'a pas conservé le nom. Il s'appelle Anselme, et c'est de lui que se servent le poëte et le courtisan pour faire tenir leurs lettres à la belle Angela. Angela, qui a acquis le tact de la société comme le talent de la peinture, sans maître et sans leçons, s'aperçoit, du premier coup d'œil, que la lettre de Bonnivet renferme des flatteries au lieu d'amour, et celle de Marot de l'esprit au lieu de sentiment; ce n'est pas trop le défaut de Marot que de sacrifier le sentiment à l'esprit; mais on sait que Marot n'est là que par hasard, et qu'on auroit pu y mettre aussi bien la Hueterie ou Sagon. Elle répond à l'un et à l'autre en rendant à Bonnivet la lettre de Marot, et à Marot la lettre de Bonnivet. Le comique de la situation est dans l'échange de leurs billets doux. Ce petit jeu de théâtre est beaucoup plus plaisant dans *Joconde*.

Ce que l'ouvrage a de plus répréhensible sous le rapport des bienséances, c'est le rôle d'un jeune peintre que deux hommes de bonne compagnie osent charger à l'envi d'une entremise honteuse. Il faut honorer les arts, surtout dans l'atelier de Jean Cousin. Je ne sais pas trop d'ailleurs jusqu'à quel point Bonnivet, qui étoit fat et homme à bonnes fortunes, auroit pu pousser, en pareil cas, l'oubli des convenances, mais je me plais à croire que Marot, tout gentilhomme et tout courtisan qu'il étoit, les auroit mieux respectées. Au moment où tout le monde reprend sa place, il faut prendre garde de confondre les gens d'esprit bien élevés avec les grands seigneurs qui ne sont que des grands seigneurs.

Le théâtre offroit au lever du rideau un coup-d'œil très séduisant qui auroit pu l'être davantage, si la représentation avoit été plus stricte, celui d'un atelier où les modeles sont posés. Les côtés et le fond étoient ornés de divers ouvrages de Jean Cousin, exécutés avec goût et même avec style. Huet s'est acquitté froidement du rôle du peintre, mais il a le poëme pour excuse. *Ut poesis, pictura.* Mademoiselle Regnault a joué celui d'Angela comme elle l'a chanté, avec

d'honneur et de confiance, il rompit sur-le-champ toute communication avec SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE, sans même lui écrire une seule fois pour lui faire part des motifs de sa nouvelle conduite? Quelle étrange manière de témoigner sa fidélité, je ne dis pas à son Roi légitime, à un Roi dont on est l'ambassadeur, mais à un simple particulier dont on seroit le mandataire! N'est-il pas du devoir d'un mandataire quelconque, quand il se trouve dans la nécessité de ne pas remplir son mandat, d'en prévenir son commettant? Qu'est-ce qui empêchoit M. le cardinal d'écrire au Roi?

Poursuivons.

S. E. nous informe qu'elle partit pour Paris en 1806, sur une invitation obligeante du ministre des cultes, qui lui envoya un passeport sans qu'il l'eût demandé, et qu'à son arrivée à Paris il reçut le traitement de cardinal français sans qu'il l'eût encore demandé.

Grand honneur, sans doute, d'être comblé de grâces qu'on n'a point sollicitées! Mais ce n'est pas la question. Ce qu'on reproche à M. le cardinal, c'est d'avoir quitté les États du Pape sans l'autorisation de S. S., et dans un temps où il n'y étoit contraint par aucune sorte de nécessité: membre du sacré collége, lié au Saint-Siége par des sermens particuliers, il pouvoit, moins que tout autre sujet du Pape, abandonner son poste sans permission. S. E. a oublié de répondre sur ce fait. On espère qu'il lui paroîtra assez grave pour qu'elle prenne la peine de faire quelque jour une nouvelle brochure.

Mais voici bien une autre objection:

« Qui vous a dégagé, lui a écrit le Pape le 5 novembre
» 1810, qui vous a dégagé des liens spirituels qui vous
» unissent à l'église de Montefiascone? Qui est-ce qui vous
» a donné des dispenses pour être élu par un chapitre et
» pour vous charger de l'administration d'un autre diocèse?
» Quittez sur-le-champ cette administration; nous vous
» l'ordonnons et nous vous en conjurons, afin de n'être pas
» forcés à procéder malgré nous, et avec le plus grand
» regret, conformément aux statuts des saints canons.
» Personne n'ignore les peines qu'ils prononcent contre
» ceux qui, préposés à une église, prennent en main le
» gouvernement d'une autre diocèse, avant d'être dégagés
» de leurs premiers liens. »

Ainsi, M. l'archevêque de Montefiascone, en prenant en main l'administration du diocèse de Paris, qui est à trois cents lieues de Montefiascone, a violé les lois générales de l'Église et désobéi à un ordre particulier de son chef: deux infractions pour une.

S. E. répond que le bref du Pape *ne lui est jamais parvenu*. Entendons-nous. Il ne lui est point parvenu par la voie officielle ordinaire, cette voie étant interdite au vénérable captif. Mais il l'a connu comme l'ont connu des milliers de personnes même étrangères par leur état aux affaires ecclésiastiques. On sait que le bref du Pape a circulé dans la société plusieurs années avant qu'il eût été publié dans les journaux. Mais d'ailleurs le Pape n'a fait que rendre une décision conforme aux saints canons; ces canons ne doivent point être ignorés de S. E.: l'objection subsiste donc toujours.

Au défaut de canons, M. le cardinal cite en sa faveur l'exemple de plusieurs évêques qui, dans une circonstance particulière, nommés par *Louis XIV* à des archevêchés vacans, et ne recevant *point l'institution* du Pape, régirent néanmoins pendant douze *ans*, en vertu de pouvoirs capitulaires, les diocèses auxquels *ils* avoient été nommés.

Des exemples, quand ils sont contraires aux lois, ne sont que des abus particuliers qui ne servent de justification pour personne.

Mais, ajoute S. E., le Pape ne condamna point ces évêques; il finit même par leur donner l'institution. — C'est qu'il n'est pas toujours convenable de sévir contre tous les abus particuliers.

Du reste, quelle différence entre la conduite de ces évêques et celle de M. le cardinal?

Alors il ne s'agissoit pas de renverser l'autorité du Saint-Siége, fondement de l'Église catholique. L'objet du démêlé entre Louis XIV et Innocent XI étoit un objet tout particulier à la France, et qui n'intéressoit nullement l'église en général. Le Roi vouloit étendre à tous les diocèses du Royaume le droit de régale dont il jouissoit incontestablement dans un grand nombre pendant la vacance des siéges; le Pape s'opposoit à l'extension de ce droit: c'est en cela que consistoit tout le différend. Loin qu'on méconnût l'autorité essentielle du Pape, le Roi et tout le clergé s'unirent ensemble pour conjurer S. S. de terminer le différend, et il le fut aux applaudissemens de toute la chrétienté. Les nominations faites par le Roi étoient légitimes, puisqu'elles avoient été faites en vertu de traités préexistans et non violés. Ainsi, les évêques nommés avoient un titre réel.

Dans ces derniers temps, au contraire, c'est l'Église entière qu'on a voulu renverser en dépouillant son chef de son autorité spirituelle, en le précipitant de son siége, en le tenant en captivité, en le privant de l'assistance de son conseil et de tout moyen de correspondance avec les églises. Les nominations aux siéges vacans, faites par l'usurpateur exerçant de telles violences, étoient nulles évidemment, et aux yeux de tout le monde; car ce n'est pas un droit inhérent à la puissance temporelle, c'est une concession que l'Église fait aux princes pour la protection qu'elle en reçoit; dès qu'ils manquent à cette protection, ils perdent leur privilége. Ces nominations étoient d'autant plus invalides, qu'elles étoient criminelles, ayant pour objet l'accomplissement du dessein le plus funeste à la religion, celui de perpétuer la captivité du successeur de saint Pierre, et de se passer entièrement de son autorité. Comment donc un cardinal de l'Église romaine a-t-il pu favoriser ce dessein, en acceptant une nomination illicite, lui qui, par son éminente dignité et ses sermens particuliers, devoit encore plus étroitement s'unir à la cause du Pape qu'aucun autre évêque?

Voilà la plus grande objection qu'on ait faite à M. le cardinal Maury. Il l'a passée sous silence: nous attendrons qu'il répare cet oubli. MUTIN.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 14 juin*

Cinq p.° cent. J. du 22 mars 1814. — 67f 75c 68f 67f 40c 67f 25c 67f 67f 10c 67f 66f 75c 80c 67f 66f 75c 67f 67f 25c 10c 20c 25c 20c 10c 25c 10c 67f.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 1100f 1110f 1120f 1122f 50c 1120f.

expression, avec sensibilité, avec un talent qui feroit valoir des choses plus foibles s'il y en a. La musique est extrêmement légère, et pleine de réminiscences, mais elle a un mérite plus rare que la science elle-même, un chant doux et facile, de la mélodie et de la couleur. Le dernier duo est plein de chaleur et de sentiment. Ce petit ouvrage ne peut rien ajouter à la réputation de Mad. Gail et de M. Boïeldieu, mais je ne pense pas qu'il lui fasse tort. L'auteur des paroles a cru devoir garder l'anonyme, et cette réticence est plus flatteuse pour sa modestie, que la publicité la plus éclatante ne le seroit pour son talent. Bonne ou mauvaise, sa pièce avoit eu du succès, et nous vivons dans un temps où l'on se fait nommer, et où l'on se fait voir à moins.

L'Atelier de Jean Cousin étoit très peu fréquenté; mais on a pu croire aux applaudissemens zélés de quelques parties des loges et du parterre, qu'il avoit le privilége d'être peuplé d'amis comme la petite maison de Socrate. On l'avoit placé entre la chaumière de *Rose et Colas* et le chantier du *Tonnelier*, qui attirent fort peu de monde; si ces vieilles et charmantes pièces étoient jouées avec le soin qu'elles méritent, elles pourroient bien nuire aux nouvelles; mais elles n'ont pas sur les nouvelles cet avantage qu'elles compensent par beaucoup d'autres. Je suis trop juste cependant pour dire cela de toutes les pièces nouvelles, et je suis même trop poli pour le dire d'*Angela*, dont le succès sera probablement si fugitif qu'il y auroit de la cruauté à le flétrir dans sa fleur.

Ch. NODIER.

— MM. les souscripteurs au *Tableau historique et pittoresque de Paris*, sont prévenus que l'épître dédicatoire au Roi vient de paroître, et qu'elle leur sera délivrée *gratis* avec les cartons pour le nouveau titre, chez H. Nicolle, rue de Seine, n°. 12.

— M. Ladurner, compositeur et maître de piano fort distingué, vient de mettre en vente deux airs variés, dont l'un est l'air *Vive Henri Quatre*, modulé sur le rhythme musical de chacune des nations alliées. Les variations de cet air offrent successivement le mouvement de la Cosaque, de l'Anglaise, de la Walse et du Boléro. Ce morceau, où les différentes nations qui ont concouru à notre délivrance exécutent, chacune à sa manière, l'air chéri qui a été le signal de nos vœux et de nos transports, contient une allégorie musicale vraiment ingénieuse. Nous croyons devoir rappeler aux amateurs l'œuvre VII du même compositeur, dans lequel se trouve une marche funèbre, composée à l'occasion de la mort de Louis XVI. Cette marche, qui n'a pas la prétention de peindre les circonstances du fatal événement, a du moins le mérite de renouveler les impressions qu'il a produites.

Le Retour des Bourbons et de la Paix, cantate, composée de plusieurs airs, de deux chœurs arrangés en duo, avec accompagnement de piano, dédiée aux *souverains magnanimes et aux héros* qui ont le plus contribué à ce grand œuvre, chantée par M. Lays et Mad. Albert; paroles de M. Dupuy des Islets, musique de J. J. de Momigny. Prix: 6 fr.

A Paris, chez M. de Momigny, boulevard Poissonnière, n°. 20. Les connoisseurs qui ont entendu la musique en font l'éloge.

Essai sur la Noblesse, par F. L. d'Eschny, comte du Saint-Empire, et ancien chambellan de la cour de Wurtemberg. Prix: 1 fr., et 1 fr. 30 c. par la poste.

A Paris, chez Bossange et Masson, rue de Tournon, n°. 6;
Chez Delaunay, libraire, Palais-Royal, n°. 243;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

JOURNAL DES DEBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

DANEMARCK.

Copenhague, 31 mai.

On a publié un édit de S. M. le roi de Danemarck, qui défend, sous peine de mort, tout commerce avec la Norwege.

Le prince royal de Suede est de retour en Suede.

Les affaires de la Norwege paroissent toucher à leur terme. Depuis qu'on y a reçu la nouvelle positive qu'une escadre de neuf vaisseaux de ligne anglais est chargée d'agir de concert avec les troupes suédoises, les Norwégeus, surtout les négocians et les habitans des vallées fertiles du sud, se décident à accepter leur réunion avec la Suede. Ils ont déjà ouvert des négociations avec le gouvernement suédois; ils demandent, 1°. que le roi de Suede accepte la nouvelle constitution de la Norwege; 2°. que les troupes suédoises ne puissent jamais entrer en Norwege; 3°. qu'aucun employé suédois n'y soit admis, et que le royaume soit entiérement administré par des regnicoles; 4°. enfin, que les troupes norwégiennes ne servent jamais hors de leur pays. On croit que ces conditions seront rejetées par le gouvernement suédois, et que néanmoins les Norwégiens finiront par accepter celles qu'on leur proposera.

ALLEMAGNE.

Munich (Bavière), 8 juin.

L'Empereur d'Autriche arrive demain à midi dans cette ville. Tous les préparatifs sont terminés pour la réception de S. M. I.

Elberfeld, 9 juin.

Il paroît que le maréchal Davoust est parti sans bruit, sans escorte et pour ainsi dire *incognito* de Hambourg, pour se rendre en France. On sait qu'il est passé, le 30, le Weser à Nienbourg, et l'on croit qu'il a traversé notre ville il y a cinq où six jours avec le même mystere, et n'ayant qu'une seule voiture à quatre chevaux.

(*Gazette d'Elberfeld.*)

Francfort, 10 juin.

S. A. I. le grand-duc Constantin est arrivé ici aujourd'hui de très bonne heure; ce prince ne s'est arrêté ici que peu d'instans, après quoi il a continué sa route.

Manheim, 9 juin.

Le corps du général autrichien Frimont, qui a passé ici il y a quelques jours, venant de France, et se trouvoit déja à Neckargmunde et aux environs de Heilbronn, a reçu contre-ordre, et a repassé ce matin par cette ville infanterie et cavalerie, avec ses chariots de munitions et de bagages, pour se porter sur la rive gauche du Rhin. Ce contre-ordre a vraisemblablement rapport à la nouvelle que toute l'armée du comte de Wrede doit se rassembler dans les environs d'Alzey, et occuper Mayence avec 40,000 hommes d'ici au 15. Il est arrivé de nouveau hier soir plusieurs mille Russes, venant de l'intérieur de la France, où ils étoient prisonniers de guerre. Une partie n'a fait que traverser la ville et le reste y a logé; ils se dirigent par Heidelberg sur Mossbach.

HOLLANDE.

La Haye, 8 juin.

Le prince souverain est de retour en cette résidence, de Paris.

Comme la paix étoit depuis long-temps l'objet de tous les vœux, on n'a pas plutôt été informé qu'elle étoit conclue, qu'on a desiré avec le plus grand empressement d'en connoître les conditions, et surtout quels avantages avoient été stipulés pour un pays qui, depuis vingt-cinq ans, a fait tant et de si grands sacrifices: mais jusqu'ici la curiosité du public n'a point été satisfaite. Tout ce qu'on a pu apprendre par la lecture du traité même, est que les puissances alliées ont accordé à la Hollande un accroissement de territoire, et que la possession de la Belgique, au moins en grande partie, est destinée à nous indemniser de tous nos sacrifices. Il est également certain aujourd'hui que nous recouvrerons à peu près toutes nos colonies; mais on craint qu'on exige de nous quelques sacrifice d'un autre côté.

ANGLETERRE.

Londres, 11 juin.

Le premier acte du Roi de Prusse, après son débarquement à Douvres, a été de créer prince le maréchal Blücher, sous le titre de prince de Wagstadt; le général d'York, comte de Wurtenburg; le général Bulow, comte de Dennewitz; le baron de Hardenberg, prince de Hardenberg.

Le maire et la corporation de Douvres ont présenté une adresse à l'Empereur de Russie. S. M. a répondu en anglais:

« Quoique j'entende votre langue, Messieurs, je ne me
» crois pas assez familiarisé avec elle pour vous répondre
» en anglais; j'engage, en conséquence, les membres de la
» députation qui parlent français, à être mes interprètes
» auprès de ceux qui ne l'entendent pas. »

S. M. a achevé sa réponse en français.

Le départ de la flotte russe a été contremandé; elle ne mettra probablement à la voile pour Cherbourg que dans un mois, S. M. desirant renvoyer par mer à Pétersbourg toute sa garde.

C'est mardi 14 que l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse iront visiter l'Université d'Oxford.

Le samedi 18, LL. MM honoreront de leur présence, à Guildhall, la grande fête civique qui leur a été offerte par les corporations de la Cité de Londres. Le 20, elles partiront pour Portsmouth afin d'y voir l'arsenal. Le même jour, ces deux souverains, accompagnés du duc de Clarence, s'embarqueront à bord de l'yacht *le Royal-Souverain*, pour être témoins de la revue navale qui s'étendra de Spithead à Sainte-Hélène.

Le 23, LL. MM. quitteront l'Angleterre pour retourner dans leurs Etats.

FRANCE.

Toulon, 6 juin.

M. le baron Millet de Mureau, lieutenant-général, inspecteur-général du génie, commissaire extraordinaire du Roi dans la 23e division militaire, a cru devoir faire précéder son arrivée en Corse par la proclamation suivante:

« Français, habitans de l'île de Corse,

» Louis XVIII est enfin remonté sur le trône de ses ancêtres; il est dans sa capitale, entouré de son auguste famille, au milieu d'un peuple ivre de joie de son retour. Non, jamais plus d'amour et de respect n'ont accueilli tant de vertus et de malheurs.

» Résolu de se sacrifier pour le bonheur de son peuple, et de ne prendre du repos que lorsqu'il aura assuré le bien-être de tous les

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Jeudi 16 Juin 1814.

THEATRE FRANÇAIS.

Polyeucte, *l'Hôtel garni*.

THEATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Le Billet de Loterie, *Sylvain*, *les Béarnais*.

THEATRE DE L'ODÉON.

La prem. rep. d'*Une Nuit de la Garde nationale*, comédie en 1 acte et en prose; *le Mensonge excusable*, *le Voyage interrompu*.

THEATRE DU VAUDEVILLE.

Pauline, *les Etourdis en Voyage*, *Un Voyage du Vaudeville*.

THEATRE DES VARIÉTÉS.

Le Ci-devant Jeune Homme, *la Chatte*, *les Landes*.

THEATRE DE LA GAIETÉ.

La Jeunesse du Grand Frederic, *les Chevaliers de Malte*.

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Herminie, *le Jugement de Salomon*.

CIRQUE OLYMPIQUE DES SIEURS FRANCONI.

Grands Exercices d'équitation par MM. Franconi fils, suivis de *la Jeunesse du Grand Condé*.

THEATRE PITTORESQUE ET MECANIQUE.

Spectacle tous les jours chez M. Pierre.

COSMORAMA, *Palais-Royal*, *galerie vitrée*.

Il est ouvert tous les jours. — Prix: 1 fr. 50 c.

— Le *Pan-Harmoni-Metallico* et *le Moteur*, rue Saint-Honoré, n° 245, s'entendent tous les jours depuis midi jusqu'à neuf heures du soir.

TIVOLI, *rue Saint-Lazare*.

Fête champêtre, sérénades, récréations physiques, fantasmagorie, concert, exercices sur la corde. Feu d'artifice.

Waurhall, boulevard Saint-Martin.

Fête et Bal. — Prix d'entrée: 1 fr. 80 c.

BEAUX-ARTS.

PEINTURE.

M. Gérard vient de donner un pendant à son beau tableau de Bélisaire. L'histoire d'Homère, incertaine et remplie de fables comme celle des dieux, a fourni le sujet de cette nouvelle production que quelques amateurs ont déjà été admis à voir dans l'atelier de l'artiste.

On raconte que, le prince des poëtes ayant permis à un rapsode obscur, nommé Thestorides, de copier ses vers, celui-ci alloit les débiter dans les villes de la Grèce comme son propre ouvrage. Homère, tout aveugle qu'il étoit, se mit à la poursuite du plagiaire. Il alloit l'atteindre dans l'île de Chio; mais des pêcheurs à la barque desquels il s'étoit confié, se contentèrent de le jeter sur le rivage, et il demeura trois jours sans trouver personne qui pût lui servir de guide. Enfin, des chiens commis à la garde d'un troupeau, étoient prêts à se jeter sur lui, et alloient le dévorer, quand le berger, nommé Glaucus, vint à son secours; cependant Thestorides, informé du dessein et de l'arrivée du poëte, avoit eu le temps de s'enfuir.

Dans la composition de M. Gérard, il n'est question ni de Glaucus ni de ses chiens. Peut-être, pour établir un rapport plus exact entre

Français, ses regards, ses premières pensées se sont portés sur vous, les plus éloignés et les plus malheureux de ses enfans.

« Le gouvernement d'un compatriote, en vous donnant des titres à sa bienveillance, devoit vous faire tout espérer; néanmoins vous fûtes abandonnés sans vivres, sans troupes, sans argent. Malgré les difficultés du moment, la sollicitude du Roi a ordonné qu'il vous fût fait sur-le-champ un envoi de secours en tout genre. Sous son règne paternel, vous allez retrouver le bonheur et la tranquillité dont vous avez joui sous celui du vertueux Louis XVI. Votre heureux climat ne sera plus un lieu d'exil et de déportation; l'agriculture et le commerce vont refleurir, vos enfans ne seront plus enlevés à leur famille par la violence, et la piété connue du Roi et de tous les Bourbons assure au culte de vos pères la plus grande liberté et protection; ses ministres n'auront plus la conscience torturée entre leurs devoirs, la certitude de châtimens inouïs et de privations de tout genre.

» Tant de bienfaits me sont un sûr garant que je reporterai aux pieds du trône les expressions de votre reconnoissance et de votre fidélité.

» Un long séjour parmi vous m'a fait apprécier la franchise de votre caractere. Des circonstances extraordinaires ont pu égarer momentanément quelques esprits: tout aujourd'hui doit rentrer dans l'ordre. Si, contre mon attente, il existe quelque perturbateur, qu'il s'éloigne, il n'est pas digne d'être Français; je le poursuivrai comme ennemi, et je ne laisserai point affoiblir dans mes mains l'autorité que S. M. m'a confiée.

» Français, habitans de Corse, réunissez-vous à moi de cœur et d'esprit, et répetons sans cesse: *Vive le Roi!* ».

Strasbourg, 11 *juin*.

M. le commissaire des guerres Bellot de Grandville, chargé d'assurer les subsistances de l'armée de réserve russe, et du grand quartier-général, qui sont en route pour repasser le Rhin, est arrivé à Haguenau le 6 de ce mois, accompagné d'un officier russe. Quarante-huit mille hommes et vingt-cinq mille chevaux passeront dans cette ville en quatre colonnes, du 25 juin au 2 juillet; elles y auront séjour, et y recevront une réserve de dix jours de biscuit. On s'occupe avec la plus grande activité à réunir les approvisionnemens nécessaires pour effectuer ces fournitures.

PARIS, 15 *juin*.

Le Roi a été voir hier MONSIEUR, et a assisté à son départ pour Saint-Cloud. On espère que le bon air et la beauté de la situation contribueront à hâter la convalescence de S. A. R. à rétablir complètement ses forces et sa santé, et qu'ainsi les vœux que l'on formera pour son retour dans la capitale ne seront pas long-temps sans se voir accomplis.

— S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême a été visiter le château et le parc de Versailles, le grand et le petit Trianon. S. A. a témoigné reconnoître, avec les sentimens d'une vive satisfaction, ces beaux lieux témoins de son enfance, où tout lui inspiroit un touchant et doux souvenir. Animés par un juste retour des mêmes sentimens, les habitans de Versailles se sont empressés d'accourir sur les pas de S. A. R., qui a accueilli leurs hommages et leurs vœux avec une extrême bienveillance.

— Avant-hier, S. A. R. Mgr le duc de Berry a fait manœuvrer devant lui, à Saint-Germain-en-Laye, son régiment de chasseurs. Après la manœuvre, S. A. a daigné accepter quelques rafraîchissemens chez le général comte Robert Dillon, commandant pour le Roi à Saint-Germain-en-Laye. S. A. R. étoit accompagnée de S. Exc. le maréchal prince Berthier, des lieutenans-généraux comte de Grouchy et comte Maison; plusieurs autres généraux et personnes de distinction accompagnoient aussi le prince. Pendant la manœuvre, la troupe n'a cessé de crier avec enthousiasme *vive le Roi! vive Mgr le duc de Berry! vivent les Bourbons!* Partout, sur son passage, le prince a été accueilli avec le même enthousiasme. S. A. est remontée à cheval, et a été courre un cerf dans la forêt de Saint-Germain.

— M. Conen de Saint-Luc, neveu de l'évêque de Quimper, du même nom, et fils d'un ancien président au parlement de Rennes, a été nommé préfet du Finistère, en remplacement de M. Abrial fils. M. René de Brosses, membre de la cour royale de Paris, est nommé préfet de Limoges; M. de Bouthillers préfet du Var; M. de Glos préfet de la Mayenne. M. Gamot, préfet de la Lozère, passe à la préfecture de l'Yonne. On donne encore pour certaines les nominations suivantes: à la préfecture de Dijon, M. Terray Desrosières; à celle de Montauban, M. Alban de Villeneuve, ex-préfet de Lérida; à celle de Bourbon-Vendée, M. Fremin de Beaumont, ex-préfet du département des Bouches-du-Rhin; à celle d'Angoulême, M. Milon, et à celle de Marseille, M. d'Albertas.

— M. de Rémusat fils est nommé adjoint et survivancier de M. de Lalive dans la place d'introducteur des ambassadeurs.

— L'intendance des Menus-Plaisirs s'occupe déjà des préparatifs nécessaires au sacre de S. M. Plusieurs commissaires doivent partir incessamment pour Reims.

— M. Palissot, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Mazarine, est mort aujourd'hui mercredi, à l'âge de 84 ans.

— Une députation du conseil général du département de la Seine a eu l'honneur d'être admise hier à l'audience de S. M.; M. Lebeau, président du conseil-général, a prononcé le discours, auquel le Roi a répondu:

« Je suis fort sensible aux sentimens que vous m'exprimez
» au nom du conseil-général du département de la Seine;
» il les a manifestés dans une circonstance bien périlleuse,
» d'une manière que ni moi ni mes successeurs ne pourront
» oublier. Il peut compter sur mes soins et sur ma protection. »

— Le Roi a reçu ensuite une députation de l'Ecole spéciale de peinture, sculpture et architecture. M. Vincent, membre de l'Institut, a porté la parole. S. M. a répondu:

« Je suis sensible aux sentimens que vous m'exprimez.
» Je connois l'utilité des arts pour un Etat: je les aime
» personnellement. Vous pouvez compter sur ma protection,
» et vous en particulier, M. Vincent, que je revois
» avec plaisir. »

— La chambre de commerce de Paris ayant été admise, le Roi lui a dit:

« Je reçois avec plaisir l'expression des sentimens de la
» chambre de commerce de Paris. Je connois l'importance
» du commerce pour la prospérité de l'Etat. Vous pouvez
» compter sur ma protection. »

— M. Henri de Longuève, au nom d'une députation de la ville de Gien, ayant adressé la parole à S. M., le Roi a répondu:

« Je vous remercie des sentimens que vous m'exprimez
» au nom de la ville de Gien. Pour vous, M. Henri de
» Longuève, je connois depuis long-temps votre dévouement
» et votre fidélité; vous avez plus que personne droit
» d'être heureux des événemens actuels. »

— L'adresse suivante a été présentée au Roi le 27 mai, au nom de la ville de Nismes:

« SIRE,

» Depuis quatorze siècles, la monarchie rendoit les

---

cette composition et le Bélisaire, plus vraisemblablement encore dans le dessein d'opposer à la nature grave et sévère d'Homère une nature riante et gracieuse, le peintre a substitué au berger Glaucus une jeune fille de douze à quatorze ans.

Homère erroit donc égaré sur le rivage bruyant de la mer, ne portant avec lui que sa lyre; et, depuis trois jours, l'écho des rochers répondoit seul à ses cris, lorsque la voix de cet enfant vint frapper son oreille. Le vieillard, privé de la vue, étend une de ses mains pour toucher et apercevoir le libérateur que les dieux lui envoient, et il élève l'autre main vers le ciel en signe d'action de grâce: sa tête chenue suit le même mouvement. Cependant l'enfant indique du geste le chemin qu'il faut suivre, et tous deux vont se mettre en marche. L'état du ciel et celui de la mer sont tels qu'on les voit à la fin de la tempête. Quelques barques, comme celles des pêcheurs qui ont abandonné Homère, fuient et disparoissent vers l'horizon. Une lumière blafarde perce les nuages épais, et vient du fond du tableau éclairer le groupe des deux personnages: cette disposition et cet accident de lumière sont analogues encore à l'effet général du tableau de Bélisaire. La figure de la jeune fille est d'une invention charmante et très bien exécutée; son mouvement, d'une franchise et d'une justesse parfaite, est rendu avec une facilité fort remarquable: ce qui tient à l'entente du clair-obscur est surtout bien traité dans cette partie du tableau.

Pour Homère, quel que fût son âge, sa complexion, sa stature, nous nous le figurons comme un vieillard plein de jours, d'expérience, et aussi de force et d'énergie; nous voulons que sa taille surpasse celle des hommes de notre temps, que son aspect ait quelque chose d'agreste et de belliqueux, que son image se confonde avec celle des héros qu'il a chantés, le vieux Nestor qui avoit vu tant de choses, l'infatigable Ulysse, le bon roi Alcinoüs, et toutefois, que le feu divin, qui n'appartient qu'au poète, se manifeste dans sa physionomie et anime ses mouvemens: c'est bien ainsi que M. Gérard l'a représenté. Les traits du visage sont empruntés du marbre antique qu'on est convenu d'appeler le buste d'Homère; mais le peintre a donné à toute la tête un caractère de force et une expression d'enthousiasme, dont l'heureuse idée appartient à lui seul. L'une des épaules, la poitrine, une partie des bras, des cuisses et des jambes sont nues et dessinées d'une grande manière; une vaste draperie très bien ajustée enveloppe le reste du corps. L'exécution large et facile de cette figure est, comme le fond de mer, le ciel et les accessoires, dans un rapport parfait avec le sujet. Personne ne sait mieux que M. Gérard conformer toutes les parties d'un ouvrage aux pensées qu'il se propose de figurer, et préparer ainsi les voies à l'imagination, ce qui est, dans tous les arts, le secret du génie. Cette sagacité, cette flexibilité du talent est surtout fort remarquable dans un autre tableau qui se voit aussi actuellement dans l'atelier de cet artiste.

Il raconte lui-même que le succès, trop facile à son gré, que venoit d'obtenir un de ses ouvrages peint largement, mais d'un pinceau libre et expéditif, lui fit naître l'idée qu'il devoit, plus qu'un autre, se défendre de la séduction d'une maniere de faire à laquelle il étoit si bien porté par ses dispositions naturelles, mais qu'il ne regardoit pas comme la meilleure. Dans la crainte donc de contracter une habitude qui pourroit à la longue devenir nuisible à la perfection de son talent, il avoit résolu d'entreprendre un autre ouvrage où il s'appliqueroit à mettre en œuvre ce que l'art du dessinateur et du peintre peut employer de procédés plus fins, plus délicats, plus patiens, dans un tableau d'un caractère d'ailleurs élevé, et sans tomber dans le froid, le mesquin et le maniéré, qui sont les inconvéniens ordinaires d'un fini précieux. Il falloit pour cela se donner à représenter une nature gracieuse,

Français heureux. Des mains impies et sacriléges touchèrent à cette arche sainte. La puissance royale fut affoiblie; de là vingt-cinq ans d'anarchie, de forfaits et de malheurs. La divine Providence a daigné mettre un terme à tant de maux; elle a, pour nous servir des expressions mêmes de V. M., brisé l'instrument de sa colère : l'usurpateur du trône de saint Louis, le dévastateur de l'Europe, a vu renverser son odieux pouvoir. V. M. a reconquis un royaume où l'appeloient et nos cœurs et l'ordre des successions.

« Instruite à l'école de l'adversité, elle s'armera, n'en doutons point, d'une juste défiance contre tous les piéges qu'on voudroit tendre à sa noble loyauté. Mais il en est un que la France entière aperçoit, qui porte l'épouvante dans l'âme des royalistes, et qu'un devoir impérieux leur ordonne de signaler. Ce piége est la constitution proposée au nom du sénat. *Elire* un souverain légitime est une amère dérision; c'est se réserver implicitement le droit de le déposer; cette pensée constitue à elle seule un crime de lèse-majesté! Lui imposer des conditions, c'est l'abaisser; le soumettre à prêter serment de les maintenir, c'est lui faire prendre le Ciel à témoin de la plus honteuse des capitulations! Et quel Roi! juste Dieu! éprouveroit de semblables humiliations? Un Bourbon, un descendant de Henri IV et de Louis XIV! le frère de l'infortuné Louis XVI! Ah! loin des vrais Français cette affligeante idée! etc. etc. »

Sa Majesté a répondu : « Je suis touché de vos sentimens; j'ai répondu d'avance à vos adresse par ma déclaration du 2 de ce mois. Vous pouvez compter sur mes soins. »

— MM. Riffaut et Bottée, administrateurs-généraux des poudres et salpêtres, ont eu l'honneur d'offrir au Roi leur ouvrage sur l'art de fabriquer la poudre à canon, imprimé avec l'autorisation du gouvernement. M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du Roi, a bien voulu témoigner aux auteurs que S. M. en avoit été très satisfaite.

— Dans le nombre des pétitions adressées à S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, il en est beaucoup qui ne portent point indication d'adresse, et d'autres qui sont revêtues de signatures indéchiffrables. On ne sauroit trop recommander aux personnes intéressées d'apporter plus d'attention à éviter des négligences qui leur sont préjudiciables.

— MM. les officiers, maréchaux-des-logis, brigadiers, gardes-du-corps, sont prévenus de nouveau qu'ils doivent se rendre de suite à leur compagnie, ainsi qu'il a été dit dans la note de M. le duc de Grammont, insérée dans le *Journal des Débats* du 3 juin. Ceux qui ne pourront pas s'y rendre, devront justifier des motifs de leurs retards à leurs compagnies respectives.

— Les gardes-du-corps qui ont été inscrits pour la compagnie de M. le duc de Luxembourg, sont prévenus qu'ils auront l'honneur d'être présentés à S. M. samedi prochain, 18 de ce mois. Ces MM. doivent se trouver, à onze heures précises, dans la galerie des Tuileries, où les gardes de la compagnie de M. le duc de Grammont se seront rassemblés la veille.

CHAMBRE DES DEPUTES DES DEPARTEMENS.

Séance du 15 juin 1814.

La chambre ne s'est pas formée en assemblée générale, les députés se sont occupés, dans leurs bureaux respectifs, de la discussion du projet de règlement.

VARIETES.

Sur un Sermon prêché à Lyon le Dimanche des Rameaux, par M. l'abbé de Bonnevie, chanoine de l'église cathédrale de Lyon.

Le ministère de la prédication, si utile, si honorable et si beau dans tous les temps, va puiser dans les mémorables événemens de l'époque présente, et surtout dans la liberté évangélique dont il jouira désormais, une nouvelle source d'utilité, de gloire et de grandeur. Plus que jamais il pourra présenter aux peuples, dans d'éloquens tableaux, les miracles de la Providence et les desseins de Dieu dans ses leçons sévères, dans ses châtimens, dans ses miséricordes; il célébrera avec reconnoissance, et l'affranchissement du Monde d'une servitude barbare et impie, et son propre affranchissement : car la chaire de vérité n'avoit point été respectée par une tyrannie ennemie de toute vérité. Comment un prédicateur eût-il osé parler devant un homme ivre de puissance et d'orgueil, de la justice d'un Dieu qui cite à son tribunal et juge les rois comme les sujets? Comment rappeler les devoirs et les droits du peuple au tyran qui ne reconnoissoit d'autres lois que celles de sa volonté? Quelle voix se seroit élevée pour lui retracer les oracles divins s'accomplissant dans les révolutions de la terre, et lui dire avec Bossuet, en lui présentant le spectacle des vicissitudes de la fortune, de la grandeur et de la puissance : « Et vous maintenant, ô rois, apprenez; instruisez-vous, maîtres de la terre! *et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram!* » Quel est le sermon du Petit-Carême de Massillon qu'on eût pu impunément prêcher devant Buonaparte? Combien d'autres discours de ce grand orateur et de nos plus célèbres orateurs chrétiens auroient été proscrits de nos chaires, effacés de nos livres, s'ils eussent été l'ouvrage d'un prédicateur de nos jours! Eût-on pu, sans un dévouement indiscret, puisqu'il eût été inutile, se permettre de prononcer ou d'écrire ces pages éloquentes contre l'injustice de l'ambition et ses suites funestes devant l'homme qui ne mit jamais aucun frein à son ambition, ou contre la manie des conquêtes, et les larmes et le sang qu'elles coûtent aux peuples gémissans et opprimés, aux vainqueurs et aux vaincus, devant le conquérant féroce pour qui cette oppression, ce sang et ces larmes étoient une jouissance de plus, et qui, au milieu des malédictions et du désespoir qu'il traînoit à sa suite, vouloit encore qu'on fît retentir autour de lui des chants d'amour et d'actions de grâces, et n'obtenoit que trop de la servitude et de la bassesse ces concerts mensongers? Plus d'une fois même il voulut les obtenir dans la chaire de vérité; il voulut transformer les ministres d'un Dieu de paix en prédicateurs de guerres exterminatrices, et leurs discours religieux en manifestes politiques. Un orateur chrétien attiroit-il la foule, mille insinuations lui étoient faites pour qu'il fît entendre aux fidèles rassemblés dans le pieux dessein d'écouter la parole de Dieu, les louanges de l'ennemi de Dieu et des hommes. Etoit-il sourd à ces basses insinuations, et se refusoit-il à souiller la pureté de la morale évangélique par ces adulations indignes de son ministère, il étoit persécuté, bientôt forcé de renoncer à la prédication; heureux s'il en étoit quitte pour le sacrifice qu'il étoit obligé de faire de ses talens et de son zèle à son honneur et à son devoir! Les agens du pouvoir imitoient le despotisme du maître. Je connois un prédicateur qui, s'étant fait un nom par ses

---

élégante, délicate. M. Gérard imagina de peindre Psyché à l'instant où le baiser mystérieux de l'Amour développe en elle le sentiment de son être. La manière dont il a conçu cette composition est aussi ingénieuse et aussi conforme au but qu'il se proposoit, que le sujet lui-même. Par une fiction facile à la poésie, mais que la peinture ne pouvoit rendre qu'à l'aide d'une précision et d'une finesse d'expression fort rares, l'Amour, présent aux yeux du spectateur dans le tableau, est invisible pour Psyché; elle ressent seulement les émotions que cause son approche; elle s'observe, s'étonne, et n'a point encore démêlé la cause de ce nouveau développement de son être. Ce n'est ni la stupidité d'une âme destinée à ne jamais sentir, ni la légèreté sémillante de celle que le sentiment agite à son insu, et à laquelle il ne manque que de connoître la cause de son émotion pour n'être plus l'innocence; mais le peintre a représenté de même que le poëte, et avec bien plus de difficulté sans doute, l'âme à l'instant où elle s'ouvre à l'influence des passions. Dans ce tableau, l'Amour a le caractère noble et grave que lui donnent les philosophes de l'antiquité, lorsqu'ils le représentent comme l'âme de l'univers et le principe de l'ordre; et le baiser qu'il dépose sur le front de Psyché, a je ne sais quoi de léger et de mystérieux qui donne l'idée du souffle créateur. Quant à l'exécution, on ne peut rien de plus fin et de plus pur que les contours, de plus svelte et de plus délicat que les formes. Le clair-obscur, qui détache et modèle les parties, ne laisse rien à désirer; et la couleur, qu'on pourroit appeler ici couleur poétique, comme on appelle ailleurs couleur historique celle qui, sans être une imitation exacte de la nature, semble cependant convenir mieux qu'aucune autre aux grands sujets d'histoire, est d'une douceur et d'une harmonie ravissantes. Il en est de même du ton du ciel, de l'accord des fonds, de l'effet général de la lumière. Le travail du pinceau est d'un fini, d'une netteté, je dirois presque d'une pureté admirable. Il est superflu d'ajouter que l'artiste qui a si manifestement recherché toutes ces concordances, n'a point négligé celles qui pourroient résulter du choix et de la disposition des draperies et des accessoires. La gravure s'est efforcée de reproduire cet ingénieux et bel ouvrage, mais elle est nécessairement restée, sur beaucoup de points, fort au-dessous de son modèle. La Psyché de M. Gérard est du nombre des productions d'un haut mérite dont on ne peut avoir une juste idée, si on ne les a vues, et avec attention et dans le jour qui leur convient.

Fort de cette épreuve, l'auteur n'avoit plus à craindre les écarts de sa facilité. Le tableau d'Ossian, qu'il fit quelques années plus tard pour le gouvernement, est exécuté avec une grande liberté de pinceau. La poésie sombre et sauvage du barde écossais étoit alors fort à la mode; mais le vague et le fantastique de tels sujets en rendent, pour la peinture surtout, la composition fort difficile, la disposition et l'effet toujours plus ou moins bizarres. Ainsi, dans le tableau de M. Gérard, le vieil Ossian est assis sur un rocher enveloppé de brouillards, de nuages et de météores, au milieu desquels paroissent et se meuvent les anciens héros de la Calédonie. Mais l'artiste a très ingénieusement déterminé que tout cela n'est que l'image d'une vision intérieure qui occupe actuellement l'esprit du vieux barde, en représentant ce dernier dans l'attitude d'un homme absorbé par une profonde méditation, tout concentré en lui-même, laissant seulement errer, au gré de l'inspiration, ses doigts sur les cordes de sa harpe, et, d'ailleurs sans aucun rapport d'action ou de mouvement avec les objets extérieurs. Ceux-ci ne sont là que pour les spectateurs, et comme un moyen de leur apprendre ce qui se passe dans la tête du seul personnage réel de la composition.

Le tableau d'Homère, d'un dessin plus arrêté, d'un pinceau plus ferme et plus nourri, d'une couleur plus solide, est traité dans la

sermons dans une ville considérable de province, fut mandé par le premier magistrat du département, qui voulut lui persuader de mêler à ses prédications de pathétiques exhortations pour engager les parens à faire entrer leurs enfans dans les gardes d'honneur : l'orateur, qui ne s'étoit pas proposé un pareil but et un pareil fruit de sa prédication, se crut obligé d'en interrompre le cours ; bientôt même il jugea prudent de quitter la ville où ce zélé magistrat avoit prétendu lui donner le texte de ses discours.

Non seulement on vouloit avilir le ministère évangélique, en le forçant à devenir l'interprète du despotisme et de la tyrannie, en l'obligeant à dissimuler la morale qui assure le bonheur et la liberté des peuples, en déclarant les devoirs des Rois, et leur montrant dans le Roi des Rois un juge inflexible de leurs prévarications toujours fatales à leurs sujets ; mais il ne lui étoit même pas toujours permis de prêcher le dogme et de confesser sa foi. Quel prédicateur auroit pu faire une profession publique de son attachement à la religion catholique, apostolique et *romaine*, lorsque tous les liens avec l'*Eglise romaine* étoient brisés par la perfidie, l'ingratitude, la violence et la fureur ? Qui se seroit permis de faire connoître aux fidèles assemblés les devoirs de respect, de soumission et d'obéissance qui les lient, ainsi que leurs pasteurs, au chef de cette Eglise, lorsque ce vénérable vieillard étoit arraché de son siége, enlevé à la capitale du monde chrétien, traîné de prison en prison, et indignement outragé, sans respect pour ses cheveux blancs, ses vertus, et le caractère divin dont il est revêtu : telle étoit l'oppression sous laquelle gémissoit la chaire du prédicateur, comme le tribunal du juge, et comme le palais de l'homme puissant et élevé, l'humble foyer du simple particulier, la cabane du pauvre ; elle s'étendoit et pesoit sur toutes les conditions, sur tous les rangs ; mais nul ne devoit la trouver plus intolérable que le ministre de l'Evangile, comme homme et homme généralement plus instruit, et d'un esprit plus cultivé que la plupart des autres ; comme chrétien, et ministre d'un Dieu de paix, prédicateur d'une religion qui, si elle enjoint aux peuples de rendre à César ce qui est à César, ordonne aussi à César de gouverner les peuples avec justice, avec sagesse, avec modération, il avoit des motifs particuliers et très puissans pour être encore plus affligé, plus révolté par une oppression tyrannique, ennemie de cette religion et des vertus qu'elle recommande, et de ceux qui la professent, et plus encore de ceux qui l'enseignent. Aussi, dès les premiers jours de notre délivrance, les orateurs sacrés se sont-ils empressés de bénir la Providence qui les affranchissoit enfin de ce joug impie ; ils ont fait éclater une sainte et religieuse allégresse à la vue de ces événemens prodigieux par lesquels le Dieu qui dispose des trônes repoussoit de celui de France l'homme odieux qui depuis près de quinze ans le flétrissoit par son usurpation et ses forfaits, et y ramenoit une famille adorée qui l'honora si long-temps par ses qualités éclatantes ou ses vertus paternelles. Les chaires de la capitale retentirent d'actions de grâces ; des discours éloquens s'y firent entendre, et célébrèrent à l'envi le double triomphe de l'humanité et de la religion ; les prédicateurs imitèrent cet exemple, ou plutôt sans imitation ils suivirent leur impulsion naturelle dans les provinces, à mesure qu'elles furent affranchies. Lyon, l'une des trois premières villes de France, et qui ne le cède à aucune par son amour pour son Roi, et par les preuves qu'elles en a données, trouva aussitôt dans un de ses orateurs sacrés un éloquent interprète des sentimens qui l'animent. Dès le dimanche des Rameaux, et dans les premiers jours de cette révolution heureuse, dont la plus grande partie de la France ne jouissoit point encore, M. l'abbé de Bonnevie rattachoit aux vérités éternelles qu'il prêchoit à un nombreux auditoire, les événemens miraculeux par lesquels la Providence a signalé parmi nous ses miséricordes ; il faisoit voir le triomphe de la *vérité* dans le succès de ces événemens ; il peignoit à grands traits, et avec beaucoup d'énergie, le règne de l'imposture succombant enfin, vaincue par cette *vérité*, le texte et le sujet de son sermon. Ce tableau, dans lequel sont pressés les mensonges, les charlataneries, les jactances, les crimes de l'usurpateur, est fait avec beaucoup de talent et d'énergie ; et c'est avec plaisir que je le mettrois sous les yeux du lecteur, si son étendue ne s'y opposoit. A la peinture de nos malheurs, succède celle de nos espérances, fondées sur la garantie la plus certaine, sur les vertus du Roi et des princes augustes de la maison de Bourbon. M. l'abbé de Bonnevie se plaît à les retracer à un auditoire qui se plaisoit à les entendre, et qui n'a sûrement pas écouté sans émotion l'orateur, lui rappelant les qualités touchantes « de cette princesse angélique dont la France » seule peut sécher les larmes, et dont aucune éloquence » ne peut exprimer les douleurs ; que l'Europe entendra » toujours nommer avec respect ; le modèle des orphelines par sa » résignation sublime ; réunissant en elle le courage d'une » mère, la piété d'une tante, l'innocence d'un frère, éter- » nels objets de ses pleurs et des nôtres, la meilleure amie » de son pays, et qui étoit toujours avec nous par ses » regrets et ses prières. »

Nos orateurs sacrés ne sauroient être placés dans des circonstances plus heureuses, et où l'éloquence ait à traiter de plus nobles et de plus importans sujets : réduite au silence depuis plus de vingt ans, ou du moins à une réserve qui ne lui permettoit que de hasarder en tremblant quelques demi-vérités, à une sorte de foiblesse et de pusillanimité tout-à-fait indignes de la liberté évangélique, espérons qu'en reprenant son indépendance, elle retrouvera sa gloire et ses triomphes. C'est par l'éloquence sacrée que les orateurs français l'emportent sur tous les orateurs modernes, et le disputent aux plus grands orateurs de l'antiquité. Depuis Bossuet, Bourdaloue et Massillon, une chaîne de prédicateurs d'un genre sans doute moins fort, moins vigoureux et moins brillant, mais toutefois pleins de talens et de mérite, ne s'étoit pour ainsi dire point interrompue jusqu'à nos jours : que nos prédicateurs s'y rattachent et la continuent ; M. l'abbé de Bonnevie me paroît très digne d'y entrer, et de s'y faire remarquer. A.

LOTERIE ROYALE DE FRANCE.

Tirage de Paris, du 15 juin.

77 — 28 — 23 — 29 — 85.

Cours de la Bourse du 15 juin.

5 p. 100 cons. jouiss. du 22 mars 1814. 67f 66f 25c 40c 50c 66f 60c 50c 45c 50c 65c 75c 67f 66f 90c 80c 90c 67f 66f 90c 67f.

Idem, Jouiss. du 22 sept. 1814. — 64f.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 1110f 1115f 1120f 1117f 50c.

---

manière large qui convient aux natures fortes, aux grands sujets d'histoire, et aux tableaux d'effet. On peut encore remarquer que cet ouvrage a été fait pendant les jours de la plus grande agitation, au milieu du tumulte de la guerre, quand les armées alliées, dont le dessein n'étoit point encore connu, s'avançoient vers Paris, et en avoient, pour ainsi dire, déjà touché deux fois les portes ; lorsque les émotions de la crainte et de l'espérance, communes à tous les esprits, laissoient à fort peu d'hommes assez de calme et de liberté pour se livrer aux occupations ordinaires de la vie, à plus forte raison à la pratique des arts, qui demandent du recueillement et de la méditation.

On peut voir aussi dans l'atelier de M. Gérard plusieurs très beaux portraits, parmi lesquels il s'en trouve quelques uns qui ont déjà acquis le mérite des choses curieuses et singulières.

Cet artiste, qui est fort laborieux et qui s'entend à l'emploi du temps, a fait un très grand nombre de portraits. De là vient que le vulgaire, qui juge de ces choses par le nombre plutôt que par le mérite, a peine à considérer M. Gérard autrement que comme un peintre de portraits. Mais les véritables amateurs n'en ont jamais jugé ainsi : bien loin d'oublier que ses ouvrages du genre historique ne le cèdent ni en nombre, ni en mérite, à ceux de ses plus illustres confrères, ils se plaisent à reconnoître et à faire remarquer, même dans ses portraits, le caractère élevé du talent propre au peintre d'histoire. M. BOUTARD.

Nouvelle Carte de l'île d'Elbe, à laquelle est jointe une note historique et géographique, gravée sur la carte même. Prix : papier ordinaire, 75 c. ; pap. vél. superfin et enluminure soignée, 1 fr. 25 c.

A Paris, chez Delaunay, Palais-Royal, n°. 243 ; Pillet, imp.-lib., rue Christine, n°. 5 ; Esnault, marchand d'estampes, boulevart Frascati ; Goujon, rue du Bac, n°. 6 ; Bance, rue Saint-Denis.

Estampe du tombeau de l'infortuné Roi Louis XVI, et plan du cimetière, tel qu'il existe rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 48, avec l'explication des numéros qui sont sur le plan ; gravée par le sieur Coqueret-Bonvalet. Prix : 1 fr. 50 c.

A Paris, chez M. Descloseaux, ancien avocat, rue d'Anjou Saint-Honoré, n°. 48 ;

Portrait de S. A. R. MONSIEUR, comte d'Artois, gravé par Noël Bertrand.

Portrait de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, par le même.

Ces deux portraits font suite à celui de S. M. le Roi de France, déjà annoncé. Le graveur va faire paroître successivement tous les portraits des membres de la famille royale et des principaux souverains de l'Europe. Prix de chaque portrait : 1 fr.

A Paris, chez Bertrand, rue Saint-Honoré, n°. 363.

La Roulette, ou Histoire d'un Joueur, corrigée sur les lettres originales, et augmentée de considérations sur le jeu, les joueurs, la théorie des jeux de hasard, les calculs de probabilités, la conduite à tenir au jeu, etc. Cinquième édition. Un vol. in-12 avec gravures. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez l'Auteur, rue Basse Porte Saint-Denis, n°. 14 ;

Chez J. G. Dentu, imprimeur-libraire, rue du Pont-de-Lodi.

(Tous les ouvrages ci-dessus se trouvent aussi chez le Normant, rue de Seine, n°. 8.)

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.



SYRIE.

Alep, 1er décembre 1813.

Mohammed-Pacha vient de faire rentrer sous l'autorité de la Porte-Ottomane la ville d'Alep, qui depuis quelques années gémissoit sous l'oppression des janissaires. Leurs agas n'ont fait aucune résistance; ils ont au contraire député vers le pacha, auquel ils ont fait offrir de riches présens : ils ont ensuite été l'assurer de leur obéissance et de leur dévouement. Un seul, nommé *Ibrahim-Hurbulli*, qui depuis dix ans commandoit souverainement dans la ville, n'a voulu faire aucun acte de soumission.

Le pacha a impérieusement demandé sa tête. Les esprits alors se sont divisés : quelques agas proposoient de le livrer, d'autres vouloient le défendre; mais les démonstrations hostiles du pacha ont bientôt fait cesser toutes les incertitudes, et Ibrahim Hurbulli, presque généralement abandonné, n'a eu que le temps de monter à cheval, et de prendre la fuite. Arrêté dans la nuit, il a été conduit au camp du pacha, qui l'a fait torturer à plusieurs reprises pour lui arracher le secret de ses biens, et l'a ensuite fait mettre à mort. On assure avoir trouvé dans sa chambre plus de 400,000 piastres en numéraire.

Les autres agas ont péri d'une manière également tragique. Le pacha, sous prétexte de se concerter avec eux relativement à son entrée solennelle dans Alep, les a rassemblés chez lui le 20 novembre dernier, et, après les avoir entretenus pendant quelque temps, il les a fait passer dans une pièce voisine, où ils ont à l'instant même été massacrés avec toute leur suite.

Dans la soirée du même jour, 400 Arnautes ont pris possession du château, et y ont signalé leur entrée par vingt-huit coups de canon.

On compte en ce moment plus de 300 rebelles arrêtés, et dont les biens ont déjà été confisqués.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 6 *juin*.

D'après une lettre du cabinet, adressée au prince de Trautmansdorf-Weinsberg, premier grand-maître, l'Empereur arrivera le 13 au château de Schœnbrunn.

Notre commerce avec l'Italie et les Provinces ci-devant Illyriennes est maintenant très-considérable.

Hambourg, 2 juin.

Le sénat vient de rendre une ordonnance pour le rétablissement de la banque de cette ville. On sait qu'elle a été entièrement vidée de vive force pendant le siége. D'après le calcul établi dans l'ordonnance, les fonds qui ont été enlevés de la Banque se montoient à 7,506,956 marks banco.

Augsbourg (Bavière), 6 *juin*.

La première colonne du corps d'armée de M. le général comte de Giulay est arrivée avant-hier dans nos environs; elle a été suivie hier et aujourd'hui par la 2e et la 3e colonne; tout le corps d'armée, qui est de 3.,000 hommes, passera d'ici au 12, pour retourner en Autriche.

Du 10. — L'Empereur d'Autriche est arrivé hier au soir au château de Nymphenbourg près de Munich. S. M. I. fera aujourd'hui, 10 juin, son entrée solennelle dans la capitale du royaume de Bavière.

Nuremberg, 10 juin.

La dernière colonne de cosaques nous a quittés hier matin. On attend demain la première colonne du corps d'armée sous les ordres du général comte de Langeron; les autres suivront à deux jours d'intervalle.

Carlsruhe, 10 juin.

Depuis le 4, nous possédons ici S. M. l'Impératrice de Russie, S. M. la reine Frédérique et S. A. R. Mad. la margrave.

Wurtzbourg, 11 juin.

S. A. I. l'archiduc Léopold est parti avant-hier pour la Bohême; les archiduchesses ses sœurs ont pris la même route.

SUISSE.

Zurich, 8 juin.

On a fait lecture à la diète générale des cantons suisses, dans la séance du 4 juin, d'une lettre de Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, datée de Paris, le 20 mai 1814. S. M. assure les cantons de son estime particulière et de sa bienveillance. Elle rappelle en même temps les rapports qui ont subsisté autrefois si heureusement entre la France et la Suisse, et les bons services que les Suisses ont rendus à sa couronne. C'est pour renouer ces anciennes relations que S. M. leur donne connoissance de son avénement au trône. A cette lettre royale étoit jointe une lettre de M. le comte Auguste de Talleyrand, nommé ministre de France près le corps helvétique. La diète a arrêté qu'il seroit répondu aux deux lettres, et qu'elles seroient communiquées à tous les cantons.

Le député de Soleure a fait ensuite un rapport à la diète, sur les troubles qui ont éclaté dans la nuit du 1er au 2 juin à Soleure, dont un parti armé et formé de gens de la campagne s'est rendu maître, après en avoir chassé la régence. Il a réclamé le secours de la confédération pour rétablir dans cette ville l'ordre et la tranquillité, ainsi que le *statu quo*. La diète a décrété qu'il seroit envoyé sur-le-champ, dans le canton de Soleure, deux commissaires à la tête d'un corps de troupes suffisant pour faire rentrer les séditieux dans le devoir, s'ils persistent dans leur rébellion. Ces commissaires agiront de concert avec le gouvernement de Soleure aussitôt qu'il sera rétabli, et ils attendront les instructions ultérieures que la diète leur donnera. Ces deux commissaires nommés par la diète sont partis le 4 au soir de Zurich. Le corps de troupes qu'on a envoyé à Soleure est de six compagnies d'infanterie, trois de Zurich et trois de Bâle.

BELGIQUE.

Bruxelles, 12 juin.

Une partie des troupes anglaises en garnison dans cette ville vient en partie pour se rendre en Flandre; elles seront remplacées par des troupes de la même nation, venant d'Anvers.

La première colonne de l'armée prussienne, commandée par le général de Bulow, est attendue mardi 14 à Bruxelles; après un court séjour, elle continuera sa route pour se porter sur le Rhin. Les autres colonnes du même corps passeront successivement ici pour se rendre à la même destination. Le corps sous les ordres du général Kleist va se mettre en marche des environs de Mons pour se porter par Namur sur Aix-la-Chapelle et Juliers.

Le corps du général York se rend dans la province de Luxembourg.

ANGLETERRE.

Londres, 10 juin.

Prix des fonds du 10 juin. — Actions de la banque, 3 pour 100 réduits, 69; 3 p. 100 consol.; 4 p. 100, 86 1/2. Long. ann. 16 l. 16. Ann. im. 6, 1/2. Comp. des Indes, 194 1/2. Omnium, 20 5/8 pr. Billet de loterie, 22 l. 11 s.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Vendredi 17 juin 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Ossian ou les Bardes.

En attend la 1re de *Pelage, ou le Roi et la Paix*, op. en 2 actes.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Légataire universel, le Médecin malgré lui.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Maison à vendre, Angela, les Héritiers Michau.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Une Nuit de la Garde Nationale, les Voisins, Henri IV et d'Aubigné.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Lantara, Psyché, le Courtisan.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

L'Ile de l'Espérance, le Sérail, les Pensionnaires.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Robinson, Henri IV.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

La Forêt d'Hermanstadt, Tekeli.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux au spectacle de M. Pierre.

CABINET DE PHYSIQUE DE M. LEBRETON, *Abbaye Saint-Germain.*

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi, à 8 h.

Le Panorama du Danube se voit tous les jours, boulevard des Capucines. Prix : 2 fr. 3 [illegible]

PANSTÉRÉORAMA, *hors la barrière du Roule.*

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, S. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Vienne, Venise et Rhodes.

VARIÉTÉS.

Henri IV peint par lui-même (1).

> Ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai; et si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen d'avoir chaque dimanche une poule dans son pot.

Tout, en ce moment, parle de Henri IV; les arts emploient tous leurs procédés, toutes les matières dont ils disposent pour multiplier sa [illegible] chérie. Sa statue, ressuscitée comme par enchantement, a été le plus doux spectacle qu'on ait cru pouvoir placer sous les yeux du Roi, lorsqu'il est entré dans sa capitale; et, en ce moment, toutes les fortunes les plus épuisées de même que les plus florissantes, contribuent pour que ce simulacre trop fragile soit remplacé par un bronze toujours moins durable que notre amour. D'un autre côté, tous nos théâtres représentent quelque trait touchant de la vie de ce bon roi, et leur enceinte suffit à peine à la foule qui s'y presse. Les instrumens qui parcourent nos rues ne font plus entendre que les airs qui lui sont consacrés, et le peuple entier les répète. Cependant la poésie et la musique s'associent pour le célébrer par de nouveaux chants, et toutes les branches de la littérature lui préparent de nouveaux hommages. Quelle gloire pure et vraiment supérieure à toutes les autres gloires humaines, que celle d'un roi dont la mémoire, après plus de deux siècles, est l'objet d'un pareil culte chez la nation qu'il a gouvernée, d'un roi que le peuple invoque dans tous ses malheurs, comme un pater[illegible]

(1) Un vol. in-12. Prix : 5 fr., et 6 fr. par la poste.
A Paris, chez Panckoucke, libraire, rue et hôtel Serpente, n. 16;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

Le prix moyen du sucre brun, dans la huitaine expirée le 1er juin, a été de 66 schelings 5 sous le quintal.

Une nouvelle très alarmante s'est répandue hier dans la capitale, mais heureusement elle a été promptement contredite ; il avoit été reçu, disoit-on, une lettre de Toulouse, datée du 28 mai, qui portoit que le duc de Wellington, en allant de Toulouse à Madrid, avoit été conduit sur une fausse route, et assassiné par des Espagnols, ainsi que ses deux aides-de-camp. Les bureaux des ministres de S. M. furent aussitôt assaillis par une foule de personnes empressées de savoir si cette fâcheuse nouvelle étoit parvenue au gouvernement ; et ce fut avec une vive satisfaction que l'on apprit, non-seulement qu'ils n'en avoient aucune connoissance, mais que des lettres de Bordeaux du 28, et d'autres encore plus récentes, n'en faisoient pas mention. En conséquence on n'ajoute pas la moindre foi à cette rumeur, qui a été trop légèrement propagée (1).

Le prince de Metternich, ministre de l'Empereur d'Autriche et le comte de Merveldt son ambassadeur en cette cour, ont eu avant-hier une audience particulière du prince Régent, dont l'objet spécial étoit de complimenter S. A. R, et de lui exprimer les sentimens de respect et d'estime de ce souverain, et en même temps de l'investir de l'ordre de la Toison-d'Or, avec les dispenses nécessaires quant au serment. Le prince Régent a été d'autant plus flatté de cette faveur, qu'il est le premier prince souverain de ce pays-ci qui ait jamais été décoré de cet ordre antique.

Hier, le prince Régent a tenu sa cour. A deux heures et demie, le roi de Prusse et les princes de sa famille arrivèrent, et à trois heures un quart, l'Empereur de Russie arriva dans le carrosse du prince Régent. S. M. I. avoit l'uniforme anglais et le ruban de l'Ordre de la Jarretière. Le prince Régent vint à la porte du palais au-devant de S. M. I., la conduisit dans son cabinet, d'où ils sortirent revêtus de l'habit de l'Ordre de la Jarretière. Le prince, assis sur le trône, tint un chapitre de l'Ordre ; l'Empereur étoit sur un fauteuil d'Etat, à la droite du trône ; il y en avoit un vacant, à la gauche, pour le roi de Prusse. L'Empereur fut reçu chevalier de l'Ordre, avec les cérémonies d'usage. Le chancelier de l'Ordre lut ensuite un statut par lequel le prince Régent, pour perpétuer la mémoire des événemens qui ont rendu à l'Europe son indépendance, et considérant la part glorieuse que l'Empereur d'Autriche a eue à ces événemens, a nommé chevalier de l'Ordre Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et la dispense de certains statuts. Par un autre statut, le comte de Liverpool et le vicomte Castlereagh ont été nommés chevaliers de l'Ordre, et reçus. Ensuite, par un statut, il a été déclaré que, de ce jour, aucune élection n'auroit lieu, à l'exception des princes du sang royal, jusqu'à ce que, conformément aux statuts de l'Ordre, le nombre des chevaliers qui ne sont pas du sang royal soit réduit à vingt-cinq.

Le lord-lieutenant d'Irlande a supprimé le Bureau des Catholiques qui existoit depuis long-temps à Dublin, comme étant une assemblée illégale. La proclamation rendue à cet effet est datée de la Chambre du Conseil, à Dublin, le 3 juin, et revêtue de quinze signatures.

On forme près de Southampton un camp pour 8000 hommes de troupes russes, venant de France. Elles resteront très peu de temps dans ce pays-ci.

Il est arrivé hier cinq malles de Suède. Les lettres de Gottembourg vont jusqu'au 4 de juin. Elles disent que le Prince Christian, qui a été proclamé roi de Norwège le 19 mai, a refusé de recevoir les commissaires qui lui ont été envoyés par les souverains alliés, et que la force seule pourra soumettre ce pays. On attendoit à Gottembourg 14,000 hommes d'infanterie, 3000 de cavalerie, et le quartier-général de l'armée suédoise.

Des lettres de Malte, en date du 30 avril, annoncent que tous les symptômes de la peste avoient entièrement disparu dans l'île ainsi qu'à Gozo, et que le commerce y étoit en pleine activité.

FRANCE.

Bagnères de Bigorre, 2 juin.

L'armée espagnole est partie hier dans la matinée. Sa discipline a été exacte, sévère et honore les guerriers qui la composent. Ils paroissent n'avoir rien perdu du caractère chevaleresque qui distinguoit autrefois les compagnons d'armes du Cid et du grand capitaine Gonzalve de Cordoue. Leur générosité n'a point changé. Ils se sont éloignés avec regret de notre vallée délicieuse et de ses sites romantiques. La multiplicité de nos bains, l'élégante propreté de nos maisons, la beauté de nos promenades, ont fixé leur attention, mérité leurs éloges, et ils se sont convaincus que Bagnères et ses eaux thermales sont dignes de la célébrité dont ils jouissent. Nous attendons beaucoup d'étrangers; déjà plusieurs Anglais sont dans nos murs, et annoncent l'arrivée prochaine de plusieurs de leurs compatriotes : la saison sera cette année très brillante.

PARIS, 16 *juin*.

La Chambre des Députés n'a point tenu de séance aujourd'hui.

— Nous avons déjà annoncé que le prince Régent d'Angleterre avoit nommé sir Charles Stuart envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi d'Angleterre à la cour de France : c'est M. Sydenham qui remplace sir Ch. Stuart à Lisbonne, où ce dernier étoit ministre de la cour d'Angleterre.

— Nous avons dit hier, d'après la Gazette de Francfort, que le grand-duc Constantin étoit passé à Francfort le 10 juin. Les journaux anglais du même jour 10 juin, affirment tous qu'une frégate a été envoyée à Calais pour conduire S. A. I. à Douvres, où des troupes sont stationnées pour la recevoir avec le respect dû à son rang, et qu'on l'attend à Londres d'heure en heure.

— M. Petit-Radel, membre de l'Institut, est nommé administrateur de la bibliothèque Mazarine, en remplacement de M. Palissot; et M. le chevalier de Boufflers, administrateur adjoint.

— Le Roi a nommé M. Bellanger architecte des Menus-Plaisirs et dessinateur de son cabinet.

— M. Isabey est nommé peintre du Cabinet du Roi.

— M. Dargainaratz a été nommé secrétaire du Roi à la conduite des ambassadeurs.

— M. le comte Charles d'Espagne, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Malte, général au service de S. M. C. Ferdinand VII, et qui a si constamment et si honorablement servi pendant le cours de la guerre à laquelle l'Espagne doit son indépendance, a eu l'honneur d'être présenté à S. M., qui a daigné lui faire l'accueil le plus flatteur, ainsi que S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, et les princes de la famille Royale. Ce général retourne en Espagne, avec la permission de S. M.

— La paix a été proclamée et célébrée à Lyon le 9 de ce mois, avec la plus grande solennité; le même jour, M. le comte Alexis de Noailles, commissaire extraordinaire du

(1) Voyez le *Journal des Débats* du 15, article *Bordeaux*.

---

tutélaire qui doit les faire cesser ; et dont il mêle le nom à tous ses transports de joie, comme s'il avoit à le remercier de tous les biens qui lui arrivent ! C'est un grand bonheur, un bonheur toujours subsistant pour la France, que d'avoir eu Henri IV pour souverain : de même, c'est pour nos rois un avantage bien précieux que de l'avoir pour chef de leur race, et de remonter à lui par une filiation dont les termes sont encore si peu distans. Son souvenir adoré protège et consacre sa famille; sa bonté, ineffaçablement gravée dans nos âmes, est acceptée avec confiance comme un gage de la bonté de ses descendans. On les aime déjà pour lui : combien ne leur est-il pas plus facile ensuite de se faire aimer pour eux-mêmes? Héritiers naturels de ses qualités, de ses vertus, sont-ils tentés un moment d'abandonner son exemple ? La voix du peuple, celle de leur propre cœur le leur rappelle, et ils sont aussitôt ramenés à le suivre. Mais c'est surtout dans les crises de l'Etat, dans les dissensions domestiques entre le monarque et la nation, que le nom sacré de Henri exerce une influence presque miraculeuse : à ce nom, tous les intérêts cèdent, toutes les passions s'apaisent, tous les cœurs se rapprochent et se réconcilient. Nos rois ne sont-ils pas les enfans de Henri ? Ne sommes-nous pas son peuple et ses enfans aussi? Nous sommes donc tous sa famille, et nous devons nous aimer entre nous comme il nous aimeroit tous lui-même.

Comment expliquer le prodige de cet amour des Français pour Henri IV, de cet amour qui, après plus de deux cents ans, offre tous les caractères de l'enthousiasme et de l'ivresse, s'accroît à chaque génération nouvelle, est fortifié par chaque événement funeste ou favorable qui marque nos destinées? La brillante qualité du courage personnel a décoré tous nos rois, même ceux qui n'ont point été à portée d'en faire usage; presque tous ont été bons et amis de leur peuple ; plusieurs ont été ornés des grâces de l'esprit et de la galanterie ; quelques uns enfin ont possédé une raison supérieure et des vertus sublimes. Mais Henri IV a réuni dans sa personne ce qui a été partagé entre nos autres souverains. Aucun d'eux n'a été meilleur que lui ; il a été plus aimable qu'eux tous. Gai, spirituel, affable, populaire, faisant des actions héroïques, et disant des bons mots avec la même aisance, il est le type, et, pour ainsi dire, l'idéal du caractère français. Ses foiblesses mêmes, ses amours un peu nombreuses nous intéressent : ce sont de ces défauts qu'on aime dans un visage aimé, et qui répandent sur la physionomie un certain charme indéfinissable que remplaceroient mal les agrémens les plus réguliers. Henri IV plairoit moins à sa nation, s'il n'eût allié la galanterie à la bravoure; brave et galante elle-même, elle aime à se reconnoître dans ce mélange chevaleresque d'amour et d'héroïsme, de plaisirs et de combats. Enfin, Henri IV étoit un roi tout fait pour nous, et qui ne pouvoit naître que parmi nous.

Mais, pour le concevoir tout entier, il faut, au bonheur de sa naissance, ajouter le bienfait de son éducation. Quel monarque en reçut jamais une pareille? Depuis la gousse d'ail dont son aïeul frotta ses lèvres, et la goutte de vin pur dont il les humecta, il subit toutes les épreuves, fit tous les exercices, endura toutes les fatigues qui peuvent former un corps vigoureux, digne de loger une âme forte. L'égal des petits paysans du Béarn avant de savoir qu'il étoit leur prince, soldat avant d'être nommé chef de l'armée, sujet du roi de France avant de le devenir lui-même, pauvre, errant, poursuivi, exposé aux embûches de Médicis, aux poignards de la Ligue et aux foudres du Vatican, il lui fallut tout voir, tout connoître, tout ordonner, tout faire par lui-même, tirer de lui seul toutes ses ressources pour vaincre des obstacles qui lui venoient de tous les côtés, et enfin conquérir pied à pied son royaume pour le forcer à être heureux. Quel grand caractère d'homme ne dut pas résulter du

Roi, accompagné du général commandant la 19e division militaire et du préfet du département, est allé en grand cortége recevoir un corps de troupes faisant partie de l'armée de M. le maréchal Augereau. Ces braves, en entrant à Lyon, ont fait éclater leur joie et leur enthousiasme par le cri unanime de *vive le Roi!* qui a été répété par les Lyonnais, et accompagné du cri de *vivent les soldats français!* Toutes les lettres qui nous arrivent de Lyon, parlent avec admiration de la sagesse du commissaire extraordinaire du Roi : sa mission y est regardée comme une époque de bonheur pour la ville.

— M. le maréchal Suchet, commandant en chef de l'armée du Midi, est arrivé, le 9 juin, à Toulouse, où l'on a fait à S. Exc. une très brillante réception. Les troupes de ligne et la garde nationale de Toulouse étoient allées à sa rencontre à une grande distance de la ville; les cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* ont été répétés à l'envi par les militaires et les habitans

— MM. l'abbé Lafon, Guillié, et le fils de l'infortuné général Mallet, ont eu l'honneur d'être présentés hier à S. M., et lui ont fait hommage de l'*Histoire de la Conjuration du général Mallet* (1), qu'ils viennent de mettre au jour. Le Roi les a accueillis avec une extrême bonté. Le premier de ces Messieurs a été renfermé pendant six ans dans les cachots, pour sa fidélité au Saint-Siége et au Trône, et ses relations avec M. le comte Alexis de Noailles; le second a été aussi prisonnier d'État une année, parce qu'il avoit visité la maison de santé où demeuroient le général Mallet et les comtes de Polignac, dont il étoit le médecin et l'ami.

— On va mettre sous presse chez le Normant, rue de Seine, la traduction du dernier roman de Mad. Maria Edgeworth, intitulé : *the Patronage* (les Protections).

— Dans le Numéro d'hier, nous avons dit, d'après un autre journal, qu'on faisoit à Reims des préparatifs pour le sacre de S. M. : nous savons aujourd'hui que ce journal avoit été mal informé.

ARTICLES OFFICIELS.

ORDONNANCE DU ROI, *du 15 juin.*

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Nous étant fait représenter les actes et décisions, en vertu desquels il a été organisé un équipage des marins de la garde, nous avons reconnu que les motifs qui nous ont déterminé à supprimer, par notre ordonnance du 10 mai, les équipages de haut-bord et de flotille, sont applicables à ce corps; que cette institution avoit été créée plutôt pour concourir aux opérations de l'armée que pour améliorer l'équipement des flottes; qu'il en résulte une dépense considérable, à laquelle il est urgent de mettre un terme; que toutefois, dans les campagnes qu'ils ont faites, les officiers et marins de cet équipage ne se sont pas rendus moins recommandables par leur bravoure et leur aptitude militaire que par l'utilité de leurs services, et qu'ainsi ils ont des droits à conserver ou obtenir les avantages que nous avons accordés aux corps de la garde;

En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le corps des marins de la garde, créé le 17 septembre 1803, et organisé en équipage le 16 septembre 1810, sera dissous le 30 juin prochain; la comptabilité en sera close et arrêtée à cette époque.

(1) Brochure in-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 40 c. par la poste.
A Paris, chez le Normant, imprim.-lib., rue de Seine, n°. 8; et chez Dentu, Palais-Royal.

2. Le baron de Saisier, Louis-Pierre-François-Ricard Barthelemi, capitaine de vaisseau de 2e classe, major audit équipage, est nommé capitaine de vaisseau de 1re classe.

3. Conformément à nos déclarations et ordonnances sur les corps de la vieille garde, sont promus au grade de chef de bataillon :

Les sieurs Etchigaray (Michel), Testier de Marguerittes (Esprit-Eugène), Le Roy (Jean-Baptiste), Olivier (Théodore-Victor), Danuelle (Jean-Simon), capitaines de compagnie; Gobert de Neufmoulin, capitaine quartier-maître-trésorier. Le sieur Boyard, lieutenant en second, est promu au grade de lieutenant.

4. Les officiers portés à l'article précédent seront susceptibles d'être employés dans leurs nouveaux grades, soit dans les troupes de la marine et des colonies, soit dans les troupes de ligne; ils jouiront en attendant de la demi-solde de ces grades.

5. Les officiers provenant de l'équipage des marins de la garde qui seront maintenus dans notre marine avec le grade dont ils sont actuellement pourvus, seront employés concurremment avec les autres officiers de ce même grade, conformément aux dispositions des ordonnances et réglemens sur la marine.

Ils conserveront une solde supérieure et proportionnée aux avantages dont ils ont joui jusqu'à ce jour.

6. Les dispositions de l'article précédent sont applicables aux sous-officiers et marins provenant dudit équipage qui seront embarqués sur nos vaisseaux et autres bâtimens de guerre.

7. Les officiers, sous-officiers et marins dudit équipage qui, en raison de leurs blessures et de leurs infirmités, seront susceptibles d'être admis à la retraite au moment de la dissolution du corps, jouiront des avantages accordés par les réglemens aux autres corps de la garde.

ARRET DU CONSEIL.

Le Roi étant informé que, pour le bien même du recouvrement, il est nécessaire de déterminer d'une manière précise le mode d'admission des bons ou récépissés des réquisitions faites pendant les années 1813 et 1814, en paiement des contributions extraordinaires de ces deux années;

Ouï le rapport du ministre et secrétaire d'Etat des finances, le Roi étant en son conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit :

Art. 1er. Tout contribuable ayant satisfait à une réquisition pendant les années 1813 et 1814, et porteur du bon ou récépissé qui lui aura été délivré nominativement, constatant la valeur des objets requis, est tenu de représenter ce bon ou récépissé au maire de la commune.

2. Si la valeur des objets requis n'avoit pas été énoncée dans ce bon ou récépissé, elle sera réglée sur le même bon ou récépissé par le maire, d'après un tarif arrêté par le préfet pour chaque espèce de fourniture.

3. Ce bon ou récépissé sera certifié véritable par le maire, et visé par le sous-préfet.

4. Le bon ou récépissé revêtu de ces formalités, sera présenté par le contribuable au receveur particulier, qui s'assurera par les percepteur de ce que le contribuable porteur du bon ou récépissé pourroit devoir encore, dans une ou plusieurs communes de son arrondissement sur les contributions extraordinaires de 1813 et de 1814.

5. Si le montant du bon ou récépissé est inférieur aux contributions extraordinaires de 1813 et de 1814, dues encore par le contribuable, le percepteur, d'après l'avis qui lui en sera donné par le receveur particulier, émargera, comme paiement fait pour à compte, le montant de ce bon ou récépissé, et fera solder le surplus.

Si le montant du bon ou récépissé est supérieur à ces mêmes contributions, le percepteur, d'après l'avis qui lui en aura été également donné par le percepteur particulier, libérera en totalité le contribuable par émargement.

6. Le receveur particulier, dans l'un et l'autre cas, conservera le bon ou récépissé, pour être produit à l'appui de sa comptabilité; mais dans le dernier cas il devra, au dos du bon ou récépissé, énoncer qu'il n'a été donné en paiement des contributions extraordinaires que partie du montant de ce bon ou récépissé, et remettre au contribuable, pour l'excédant, une déclaration signée de lui, laquelle, après avoir été visée par le sous-préfet, restera entre les mains de ce contribuable.

7. Chaque mois le sous-préfet transmettra l'état du montant de ces déclarations d'excédent au préfet, qui, après avoir réuni les différens états des sous-préfets, en formera un général qu'il adressera également, tous les mois, à notre ministre et secrétaire-d'Etat des finances.

la plus heureuse nature! ainsi cultivée, exercée, développée par tout ce que les événemens ont de plus varié de plus fort, de plus instructif!

La fortune du Roi chéri qui nous gouverne a des rapports frappans avec celle de Henri IV. L'éducation du malheur n'a pas commencé pour lui dès l'enfance; mais du moins en lui l'adversité a mûri des vertus, a perfectionné des talens qu'une jeunesse sage et studieuse avoit préparés. Comme Henri IV, appelé par sa naissance au trône qu'un régicide avoit rendu vacant, ses droits ont été aussi méconnus, contestés; long-temps la politique artificieuse de quelques princes qui ne sont plus, s'est rendue, par l'inertie ou l'abandon, complice de la résistance insensée d'une partie des Français; mais, comme au temps de Henri, l'excès du malheur a fini par précipiter le peuple dans les bras de son Roi, de son père; et Louis XVIII, par une faveur inespérée du Ciel, a conquis paisiblement son trône, sans avoir à regretter, comme son aïeul, d'avoir répandu une seule goutte du sang de ses sujets. Possesseur d'un royaume aussi épuisé par la guerre, mais heureusement moins divisé par les factions qu'il ne l'étoit au sortir des troubles de la Ligue, il a, de même que Henri IV, de grands maux à réparer, de grandes fautes à pardonner, d'anciens services à reconnoître, et de nouveaux services à récompenser. Puisse-t-il trouver dans la plupart de ceux qui ont suivi sa fortune ce zèle noble et désintéressé que Henri IV trouva dans les plus fidèles compagnons de ses travaux, ce zèle qui sait s'accommoder aux circonstances et aux nécessités de l'Etat, ne réclame pas avec importunité le prix de ses sacrifices, et sent tout ce qu'il y a d'honorable à être récompensé des derniers après avoir été des premiers à servir! Henri IV ne fit rien pour Crillon, qui ne lui en resta pas moins attaché. *J'étois sûr du brave Crillon!* disoit-il. Ce mot-là aussi est une récompense.

Je me borne à marquer ici les principaux traits d'un parallèle que je pourrois pousser beaucoup plus loin. Je ne crois pouvoir mieux suppléer à ce que j'omets, qu'en rapportant les pensées fort remarquables de Péréfixe, le naïf historien de Henri IV, relativement aux princes qui ne sont pas les héritiers présomptifs du trône, et n'y sont arrivés que dans l'âge mûr. « Ceux qui viennent de plus loin à » la couronne, et dans un âge plus avancé, dit-il, sont presque » toujours bien plus instruits de leurs affaires. Ils s'appliquent bien » plus fort à gouverner leur Etat; ils veulent toujours tenir le timon; » ils sont plus justes, plus tendres, plus miséricordieux; ils savent » mieux ménager leurs revenus; ils conservent avec plus de soin le » sang et le bien de leurs sujets; ils entendent plus volontiers les » remontrances, et font mieux justice; ils n'usent pas avec tant de » rigueur de cette puissance absolue qui désespère quelquefois les » peuples, et qui cause d'étranges révolutions.

» Si l'on recherche les raisons pourquoi ils sont tels, c'est qu'ils ont » été en un poste où ils ont souvent entendu la vérité; ou, s'ils ont » eu quelques flatteurs, ils ont eu aussi des ennemis découverts, qui » leur ont résisté en face, et qui, en censurant leurs défauts, les ont » portés à les réformer; où ils ont ouï blâmer les fautes du gouver- » nement sous lequel ils étoient, et les ont blâmées eux-mêmes, » tellement qu'ils se sont obligés à mieux faire, et à ne pas suivre ce » qu'ils ont condamné; où ils ont étudié à se conduire sagement, » parce qu'ils étoient dépendans; où ils ont souvent ouï les plaintes » des particuliers, et vu les misères des peuples; enfin, où ils ont » appris, en souffrant, ce que c'est que du mal, et d'avoir pitié de » ceux à qui on fait injustice. Nous en avons deux beaux exemples » dans Louis XII, surnommé *le père du peuple*, et dans notre » Henri, les deux meilleurs rois qui, en ces derniers siècles, aient » porté le sceptre des fleurs de lis. » Ces *deux beaux exemples* ne

8. Dans aucun cas, le montant de ces bons ou récépissés ne pourra être admis en paiement des contributions directes ordinaires de 1814, qui devront rentrer intégralement au trésor et dont le recouvrement sera suivi dans la forme accoutumée.

GARDE NATIONALE DE PARIS.

Ordre du jour du 15 juin 1814.

Dans l'ordre du jour imprimé, du 2 juin, le général en chef avoit annoncé pour le 6 l'arrivée des troupes françaises destinées à former la garnison de Paris.

L'ordre du jour, non imprimé, du 6 juin, a prévenu MM. les chefs de légion du retard qu'éprouvoit l'arrivée de la garnison. Le général en chef leur annonçoit « que le séjour des troupes alliées dans les casernes obligeoit d'y exécuter des travaux, dont l'objet étoit de les réparer, de les assainir, d'en compléter le mobilier ; et il ajoutoit que si ces travaux retardoient, pour la garde nationale, l'instant où elle auroit la satisfaction de remettre aux troupes de ligne ses anciens postes, ce seroit avec plaisir qu'elle continueroit d'y faire le service pendant la durée de ces travaux, puisqu'ils intéressoient le bien-être et la santé même de nos braves soldats. »

C'est demain 16 que les troupes destinées à la garnison de Paris arrivent dans la capitale. Une députation de la garde nationale leur exprimera les sentimens que doit inspirer à tous les Français la présence de nos troupes dans ces mêmes lieux qu'ils ont eu la douleur de voir quelque temps au pouvoir de l'étranger. Des fautes qui n'appartiennent point à l'armée ont amené ce malheur, que n'a pu prévenir une bravoure si long-temps victorieuse, et, dans les revers même, admirée des ennemis.

Vendredi 17, la garde nationale remettra aux troupes de ligne tous les postes des barrières, et ceux de l'intérieur qu'elles occupoient avant le 30 mars. La garde nationale ne conservera que ses postes d'honneur, ceux de son Etat-Major, de l'Hôtel-de-Ville, des Mairies ; du Trésor, de la Banque, et les autres postes de l'intérieur que la garnison ne pourra reprendre encore.

A compter du même jour, le service sera entièrement rétabli comme avant le 30 mars. Déjà la gendarmerie municipale et les sapeurs-pompiers sont placés, comme avant cette époque, sous les ordres du directeur-général de police, conformément à l'ordonnance du Roi, du 31 mai dernier, et au décret du 10 avril 1813. Le reste du service de la place concerne l'officier-général commandant d'armes à Paris. Le mot d'ordre sera donné par lui ; le général commandant en chef la garde nationale l'enverra prendre chez lui pour le service qui la concerne, et ce service sera désormais renfermé dans les limites que lui prescrivent le but de son institution et les lois qui la régissent.

L'intention de S. M. est d'ailleurs que la garde nationale continue d'occuper ses postes naturels, et concoure avec la troupe de ligne au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Le général en chef compte, à cet égard, sur l'union de la garde nationale et des troupes. Le même esprit doit les animer. Ce sont également des Français sous les armes. Il n'est point de garde national qui n'ait servi lui-même, ou qui ne compte dans l'armée un fils, un frère, un parent, un ami ; il n'est point d'officier ni de soldat qui ne trouve dans la garde nationale sa famille.

Le ministre d'Etat, major-général des gardes nationales de France, commandant en chef la garde nationale de Paris,
DESSOLLE.

BEAUX-ARTS.

GRAVURE EN PIERRES FINES.

Concours pour le grand prix de 1814.

La gravure en pierres fines est à la sculpture ce qu'est la miniature à la peinture : un diminutif, une branche légère et souvent *gourmande* de l'art principal qui lui donne naissance. Les études premières et essentielles du graveur en pierres fines, sont les mêmes que celles du sculpteur ; et comme, dans tous les arts, le moyen de réussir est de procéder du plus grand au plus petit. Partout où l'on se sera occupé du soin de former de bons sculpteurs, les excellens graveurs en pierres fines ne manqueront pas, pour peu que le caprice de la mode mette à leurs travaux faciles un certain prix. Alors, l'autorité directrice des beaux-arts, loin de chercher à multiplier cette classe de graveurs, devra s'appliquer à empêcher que la paresse et l'amour du gain ne fassent s'arrêter à ce genre d'industrie les jeunes artistes que la nature sembleroit avoir destinés à fournir la carrière de la sculpture dans toute son étendue. L'institution d'un grand prix pour la gravure en pierres fines, parut donc, à tous les amateurs vrais et sensés, un des effets de l'influence fâcheuse de ce génie mignard qui, depuis quelques années, sembloit s'être venu jeter en travers de la marche ferme et soutenue de notre école. Une telle institution n'avoit pas même le mérite d'atteindre le petit but qu'elle se proposoit : car l'artiste qui se dévoue ainsi, dès le commencement, à un genre subalterne, s'élève bien rarement au-dessus de la médiocrité, même dans ce genre. Mais ce qui est bien plus déplorable, ce qui demande réforme, c'est que ce prix pour la gravure en pierres fines a été retranché, pour ainsi dire, de celui que la sagesse des anciennes administrations avoit cru devoir accorder à la sculpture elle-même ; on a réduit d'une année le temps que les élèves en sculpture étoient admis à passer à l'Académie de France à Rome, pour achever leur éducation. Cette réforme, à laquelle ont été sujets aussi les peintres et les architectes, s'est faite sans le moindre bruit, et bien vraisemblablement contre le vœu secret de la quatrième classe de l'Institut. Les anciennes Académies de peinture, de sculpture et d'architecture auroient parlé plus haut.

Les pièces du concours pour le grand prix de la gravure en pierres fines, sont une figure bas-relief modelée en terre, de grandeur un peu au-dessus de demi-nature, et une pierre dure gravée en creux, d'après cette figure modelée. Toutefois, et je ne sais par quelles raisons les élèves, au lieu d'une figure bas-relief, proprement dit, telle qu'il la faudroit pour servir de modèle à une gravure en creux, font, le plus souvent, ce modèle en demi-bosse, ce qui est hors du système de composition, et sort aussi du caractère propre au genre en faveur duquel est fondé le prix.

Le sujet de cette année étoit *un héros saisissant ses armes sur l'autel de la Patrie.* Je ne sais si cela avoit quelque sens déterminé ; nous avions, lors de l'ouverture du concours, un héros dont la tête se plaçoit partout, et tient ferme encore en beaucoup d'endroits. Quoi qu'il en soit, cette figure de guerrier et cette action étoient un fort bon sujet de pierre gravée. Mais les concurrens ne se sont présentés qu'au nombre de trois. Leurs bas reliefs sont, comme de raison, inférieurs à ceux avec lesquels on dispute le grand prix de sculpture ; et, des trois pierres gravées, deux au moins m'ont paru n'être point entièrement terminées, ce qu'il faut attribuer sans doute aux distractions occasionnées par les grands événemens qui se sont passés durant le concours.

M. BOUTARD.

N. B. Cette exposition finira vendredi soir, et le prix sera adjugé samedi par la quatrième classe de l'Institut.

Cours de la Bourse du 16 juin.

Cinq p. c. cons. J. du 22 mars 1814. — 68f 50c 25c 20c 68f 65f 10c 68f 68f 10c 68f 67f 75c 68f 67f 75c 50c.

Act. de la Banq. de France. Jouiss. du 1er janv. — 1135f 1130f 1125f 1122f 50c.

---

devoient pas demeurer seuls ; il devoit s'y en joindre un troisième, et c'est nous qui avons le bonheur d'en être les témoins.

Le volume que j'annonce a le mérite de bien faire connoître Henri IV ; plus, à la vérité, sa personne que son règne, mais c'est ce que l'auteur paroît s'être proposé. Cet ouvrage est formé en grande partie des discours et des mots de Henri IV, et par là il justifie son titre : *Henri IV peint par lui-même.* J'ai reconnu qu'on avoit mis à contribution, pour le composer, les écrits les plus curieux et les plus authentiques, tels que le Journal de l'Etoile, les Mémoires de Sully, la Vie de Henri IV, par Péréfixe, etc. On trouve, en tête, une collection de portraits du bon Roi, faits par Sully, Péréfixe, Daniel, le président Hénault, Voltaire et Thomas. Une notice des amis et des maîtresses de Henri IV, et un précis chronologique des événemens de l'Histoire de France, renfermés entre sa naissance et sa mort, terminent le volume qui est orné des portraits gravés de Henri IV et de Sully, et du *Fac simile* d'une lettre du Roi à son ministre, pour lui demander des nouvelles du marquis de Rosny qui s'étoit blessé en montant à cheval.

T.

Portrait de S. A. R. le duc de Berry ;

Portrait de S. M. l'Empereur de Russie ; gravés par Noël Bertrand, et faisant suite à ceux du Roi, de MADAME et du comte d'Artois, déjà annoncés. Prix de chaque portrait : 1 f.

A Paris, chez Bertrand, rue Saint-Honoré, n°. 363.

Mœurs et Coutumes des Peuples, ou Collection de tableaux représentant les usages singuliers, mariages, funérailles, supplices et fêtes des diverses nations du monde. Trente-cinquième, trente-sixième et dernières livraisons.

Le prix de chaque livraison contenant quatre planches coloriées avec soin et accompagnées du texte est de 2 f. 50 c., et 3 fr. par la poste. Pap. vél. satiné, 4 fr., et 4 fr. 50 c.

L'ouvrage, comprenant trente-six livraisons et formant deux vol. in-4°., est terminé. Son prix total est de 90 fr. Pap. vél. satiné, 144 f.

A Paris, chez Horquart, rue d'Enfer Saint-Michel, n°. 14 ;

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Théorie des Ellipses latines, ou Didactique par l'évidence ; par Antoine Mangin, ci-devant de l'Oratoire.

Prix de l'écrit : 2 fr., et 2 fr. 25 c. par la poste.

L'auteur propose de réduire les règles du latin à six lois seulement, et il offre, par voie d'abonnement, un Cours complet d'exercices classiques selon ce mode.

Prix de l'abonnement : 3 fr., et 3 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Firmin Didot, rue Jacob, n°. 24 ;

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Essai sur le Sublime, poëme en trois chants ; suivi de poésies diverses ; par A. Desharbonnières, avec des notes par Mad. de Genlis. Seconde édition. Un vol. in-8°. Prix : 3 fr., et 3 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Michaud frères, rue des Bons-Enfans, n.° 34 ;

Chez Maradan, lib., rue des Grands-Augustins, n. 9 ;

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

NOTA. — L'*Eloge historique et funèbre de Louis XVI*, un vol. in 8° fig. Prix, 5 f., et 8 f. par la poste, qui a été présenté à S. M. et à LL. AA., se vend à Paris chez Lebègue, imprimeur-libraire, rue des Rats, n°. 14, et chez le Normant.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS.

MM. les Souscripteurs des départemens, dont l'abonnement finit le 30 de ce mois, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retard.

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DES DEBATS, *est de quinze fr. pour trois mois, de trente fr. pour six mois, et de soixante fr. pour l'année.*

Les lettres, paquets et argent, doivent être adressés, franc de port, au Bur au dudit Journal, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, et les effets passés à l'ordre du caissier.

On est prié de joindre à toutes les réclamations, changemens d'adresses, ainsi que pour les réabonnemens, la dernière adresse imprimée que l'on a reçue avec le Journal; on sera servi plus promptement.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 6 juin.

La banque s'ouvre demain. Les fonds qui viennent d'y être déposés sont de cinq millions de marks *banco*. On les a fondés, pour les augmenter, tout l'argent fin qui sera apporté en lingots. Jusqu'à présent, les affaires se faisoient en louis d'or, dont la valeur s'étoit élevée en dernier lieu jusqu'à 12 marks.

La garnison russe que nous avons ici n'est que de 4000 hommes environ; les autres troupes ont pris des cantonnemens très étendus pour ne point surcharger la ville.

Berlin (Prusse), 9 juin.

M. le comte Constantin de Stollberg-Wernigerode, parti de Paris en courrier, dans la nuit du 31 mai au 1er juin, pour nous apporter la nouvelle de la paix conclue le même jour, 31 mai, à Paris, est arrivé ici le 7 à cinq heures du soir; il étoit précédé de 24 postillons donnant du cor, et escorté de différens détachemens de garde bourgeoise tant à pied qu'à cheval. Il a traversé avec ce cortége les principales rues de cette résidence; et après avoir remis ses dépêches, il s'est rendu au spectacle, et y a paru dans la loge même du roi: il a été accueilli par les plus vives acclamations.

Le ministère a publié ensuite, au sujet de la conclusion de la paix, une proclamation dont voici le dernier paragraphe:

« Ainsi les souverains alliés ont atteint le but important de leurs glorieux efforts, de ceux de leurs peuples fidèles et de leurs armées. Le traité de paix ne contient pas encore les dispositions définitives qui concerne la Prusse et l'Allemagne; elles seront réglées à Vienne par un nouveau traité. Les bases déjà posées nous donnent la certitude que la Prusse, qui s'est élevée à un si haut degré de gloire, recevra une augmentation de puissance proportionnée à sa dignité.

» Rendons grâce à la divine Providence, et faisons des vœux pour la conservation de notre monarque chéri. »

Cassel, 11 juin.

S. A. S. l'électeur de Hesse-Cassel, notre souverain, est très dangereusement malade; il paroît même que l'on a peu d'espoir de le conserver.

Munich, 10 juin.

L'empereur d'Autriche, accompagné de son auguste frère le grand-duc de Wurtzbourg, a fait aujourd'hui son entrée dans cette capitale. S. M. I. a été reçue avec les plus grands honneurs. Ce soir toute la ville sera illuminée.

Bamberg (Bavière), 11 juin.

Il est arrivé, avant-hier et aujourd'hui, des prisonniers de guerre français qui reviennent de la Bohême et qui retournent en France sous escorte autrichienne.

On attend demain la 1re colonne du 4e corps d'armée russe, composée de six régimens d'infanterie.

SUISSE.

Lausanne, 10 juin.

Mad. la duchesse de Montebello, M. de Saint-Aignan et le docteur Corvisart, qui ont accompagné à Vienne l'archiduchesse Marie-Louise, sont arrivés dans cette ville, hier au soir, avec une suite de trois voitures. Ils se sont remis en route ce matin pour Genève.

Le comte de Hartz (le ci-devant roi de Westphalie) est parti de Berne, le 2 juin, avec la princesse de Wurtemberg son épouse, et toute sa suite, pour se retirer à Gratz dans les Etats autrichiens.

Le 2, on a rétabli l'ordre public ainsi que le gouvernement à Soleure. Des compagnies de milice bernoise occupent la ville, et l'on y a fait de nombreuses arrestations.

Depuis le 21 décembre 1813 jusqu'au 30 avril 1814, la ville de Bâle a logé 1723 généraux, 51,725 officiers, 5739 chirurgiens, 240 ministres, 1044 conseillers, 2575 secrétaires, 3733 femmes, 56 891 domestiques, et 517,064 soldats; total, 639,729.

ANGLETERRE.

Londres, 13 juin.

Le 11, le lord-maire, les aldermen, les shérifs, le conseil-général et les officiers de la cité de Londres ont présenté une adresse à l'Empereur de Russie.

S. M. a répondu:

« Je vous remercie de cette aimable et flatteuse adresse.

» Je desirois depuis long-temps visiter cette contrée, et c'est avec une satisfaction particulière que je me trouve au milieu de vous dans ce moment, où, après une guerre pleine de gloire, la paix a été donnée à l'Europe. Cette paix, j'en suis persuadé, fera long-temps le bonheur du genre humain.

» Assurez vos concitoyens que la nation anglaise a toujours eu mon estime: sa conduite pendant la longue et périlleuse lutte dans laquelle nous avons été engagés, commande mon admiration comme elle a commandé l'admiration du monde entier. J'ai été le fidèle allié de la Grande-Bretagne pendant la guerre; je desire de continuer à être son fidèle ami pendant la paix. »

Le même jour, la cité de Londres a présenté une adresse au roi de Prusse.

S. M. a répondu:

« Milord et Messieurs,

» Je vous remercie de l'obligeante adresse que vous venez de me présenter, à l'occasion de mon arrivée dans cette heureuse contrée. J'éprouve une satisfaction particulière à recevoir les félicitations d'une corporation aussi distinguée que celle du lord-maire, des aldermen et du conseil-général d'une des premières villes du monde.

» Je me réjouis avec vous de ce que les glorieux efforts des souverains alliés, dans la cause de l'Europe, sont enfin parvenus à renverser une tyrannie gigantesque, sous laquelle les nations de la malheureuse Europe étoient opprimées.

» Lorsque je contemple les efforts magnanimes que chacun de mes grands alliés a faits individuellement dans cette lutte mémorable, je vois toujours au premier rang la persévérance, l'énergie et les grands sacrifices du peuple de ce royaume. Je suis reconnoissant des

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Samedi 18 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Les Etats de Blois, la Fausse Agnès.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Le Chevalier de Grammont, Adolphe et Clara, le Nouveau Seigneur.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Le Nozze di Figaro

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Amour et Mystère, les Etourdis en voyage, les Clefs de Paris.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Départ, le Fifre, le Désespoir.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

La prem. du *Chien de Montargis, l'Homme à tout.*

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthille, le Château de Pierre-Seise.

CIRQUE DE MM. FRANCONI.

Exercices d'équitation, suivis de *la Jeunesse du Grand-Condé.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

Le panorama du Danube, vu de Léopol-Berg, est visible, boulevard des Capucines. Prix: 2 fr. 30 c.

PLANS EN RELIEF. *Palais-Royal*, n°. 55.

Voyages au Simplon, aux Alpes, au Jura, au lac de Genève, etc. avec une collection des vues les plus intéressantes de la Suisse. Prix 1 fr.

PANSTÉRÉORAMA, *hors la Barrière du Roule.*

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, S. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Venise, Vienne, Rhodes.

Serment Français, paroles d'Adolphe Jadin, musique de Louis Jadin; dédié à M. le duc de Grammont, chanté sur le théâtre Feydeau, le 6 du courant, devant LL. AA. RR. Mgr le duc de Berry, et Mgr le duc d'Orléans. Prix: 3 fr.

A Paris, chez Mad. ve Décombe, éditeur et marchand de musique, quai de l'École, n°. 10.

Ouverture des Etats-Généraux, faite à Versailles, le 5 mai 1789. Discours du Roi, discours de M. le garde des sceaux, rapport de M. le directeur-général des finances, fait par ordre du Roi; suivis du tableau des revenus et des dépenses fixes de la monarchie à cette époque. Nouvelle édition, entièrement conforme à l'édition officielle. Prix: 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Chanson, imp.-lib., rue des Mathurins, n°. 10;

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Emma et Saint-Aubin, ou Caractères et Scènes de la vie privée. Traduit de l'anglais de miss Opie. Trois vol. in-12. Prix: 7 fr. 50 c., et 9 fr. par la poste.

Maradan, rue des Grands-Augustins, n°. 9;

Et chez le Normant.

Fuite de Buonaparte de l'Egypte, pièce authentique sur sa désertion, sur l'armée qu'il a laissée sans chef, sans argent, sans vivres, sans armes, sans munitions, etc., etc.; suivies de plusieurs lettres qu'il a adressées au grand-visir, et qui ont été interceptées par la corvette de S. M. B. *El Vincejo.* Un vol. in-8°. Prix: 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste.

A Paris, chez Lerouge, libraire, cour du Commerce Saint-André-des-Arcs;

Chez Petit, libraire, au Palais-Royal, galeries de bois, n°. 257;

Et chez le Normant.

puissans secours que mes sujets et mes armées ont reçus par la sage politique de mon bon frère et allié, le prince Régent, par le grand exemple qu'il a donné au monde, par la persévérance dans laquelle l'ont si bien secondé l'excellent esprit de la nation, et la sagesse de ses ministres.

« Vous me félicitez sur la conduite de mon armée. J'ai vu avec une égale admiration celle de ces braves légions qui, des extrémités de la Péninsule, sont arrivées sous les ordres de leur grand général jusque dans le cœur de la France, pour mettre un terme à la plus juste et à la plus nécessaire des guerres par une paix équitable, et qui, j'en ai la conviction, sera durable.

« Je ne puis prendre congé de vous sans exprimer le vif desir que l'union cordiale établie entre la Grande-Bretagne et la Prusse puisse continuer d'âge en âge, et que jamais le nuage le plus léger ne trouble la parfaite intelligence qui subsiste entre mon bon frère et allié, le prince Régent, et moi. »

Le départ de l'empereur de Russie et du roi de Prusse est définitivement fixé au 24 juin. L'empereur Alexandre traversera la Hollande pour se rendre à Berlin, où il rejoindra l'impératrice. De Berlin, leurs majestés impériales iront droit à Pétersbourg.

Nous ne pouvons donner les détails des différentes visites que LL. MM. l'Empereur Alexandre et le Roi de Prusse font aux principaux établissemens et à tous les spectacles de Londres. Partout ils sont accueillis avec transport. L'enthousiasme a été encore porté plus loin le samedi 11 juin à l'Opéra; mais une circonstance singulière, et différemment racontée par les journaux anglais, nous oblige à parler de cette représentation. L'empressement pour entrer avoit été si grand, que les portes avoient été forcées, les gardiens renversés, et que plusieurs centaines de personnes entrèrent pêle-mêle sans prendre de billets et sans payer leur entrée. Un grand nombre de loges furent forcées. Pendant le premier acte, le bruit fut si grand, qu'il fut impossible d'entendre une note. Après un divertissement qui n'eut lieu qu'afin de faire attendre moins impatiemment les souverains, le bruit commença à cesser; et les spectateurs, qui jusque-là étoient restés debout, s'assirent. Enfin, le prince Régent et les deux monarques entrèrent dans la loge royale. L'Empereur se plaça du côté du théâtre, à la gauche du prince, et le Roi de Prusse à sa droite. La salle retentit d'applaudissemens, qui ne cessèrent que lorsqu'on entendit les premières notes du *God save the King*. Ce chant national fut exécuté et répété avec une énergie extraordinaire par Mad. Grassini et Tramezzani. Pendant tout ce temps, les trois illustres personnages restèrent debout; ensuite le prince Régent et les deux souverains saluèrent le public, et s'assirent. Les acclamations cessèrent, et le second acte de l'opéra alloit commencer, lorsqu'une voix cria : « LA PRINCESSE DE GALLES! » Au même instant la princesse entre dans sa loge, de l'autre côté du théâtre, accompagnée par lady Charlotte Campbell. Les spectateurs recommencèrent leurs applaudissemens et leurs acclamations. Le prince Régent et les deux souverains se levèrent et saluèrent; la princesse répondit à ce salut par la plus gracieuse révérence. L'enthousiasme fut porté au comble, et les applaudissemens continuèrent pendant plusieurs minutes. Tel est le récit du *Morning-Chronicle* (journal de l'opposition). Le *Courrier* (journal ministériel) après avoir rendu compte des premiers événemens de la soirée, à peu près dans les mêmes termes que le *Morning-Chronicle*, ajoute : « Malheureusement une circonstance fâcheuse, et peut-être préparée d'avance, menaça de troubler le bonheur et la joie du peuple, et de remplacer l'harmonie générale par un tumulte séditieux. Les applaudissemens prodigués aux trois princes à leur entrée et pendant qu'ils saluoient, étoient à peine cessés, que la princesse de Galles parut dans une loge du côté opposé. *Un très petit nombre de mains applaudirent, et essayèrent de créer un schisme*; mais l'expression des sentimens du public fut fort différente de celle que quelques personnes attendoient, et prévint le scandale projeté. »

FRANCE.

Bordeaux, 13 *juin*.

Le duc de Wellington est de retour ici de Madrid. S. Ex. est arrivée dans la nuit de vendredi à samedi; elle a été complimentée le lendemain par toutes les autorités. Le soir toute la ville a été illuminée. Cet illustre général, en se rendant au spectacle, a bien voulu satisfaire l'empressement des Bordelais qui lui ont témoigné, par les plus vives acclamations, les sentimens de reconnoissance et d'admiration dont ils sont pénétrés pour lui. S. Exc. vient de leur donner une nouvelle preuve de sa magnanimité, en renonçant à l'exercice des droits de la guerre sur les vaisseaux marchands et leurs cargaisons qui se trouvoient dans le port de Bordeaux au 12 mars. La même disposition s'étend aux bâtimens de guerre et aux munitions qui étoient à l'arsenal, à la même époque.

PARIS, 17 *juin*.

La division d'infanterie des quatre régimens du Roi et de la Reine; celle de cavalerie, de même des quatre régimens du Roi et de celui de Berry, destinées à former la garnison de Paris, ont fait hier 16 leur entrée dans la capitale. Ces divisions, à leur arrivée, ont été passées en revue aux Champs-Elysées par LL. AA. RR. les princes duc d'Angoulême et duc de Berry, accompagnés de S. Exc. le ministre secrétaire d'Etat de la guerre. Lorsque les troupes sont arrivées, une députation des officiers-généraux et supérieurs de la garde nationale de Paris, de cette belle troupe qui a rendu de si grands services, est venue recevoir ces braves destinés à partager le service honorable, mais pénible, qu'elle a fait dans la capitale depuis l'éloignement des troupes de ligne. M. de Montesquiou, en l'absence de M. le général Dessolle, commandant en chef, a adressé à MM. les officiers-généraux et supérieurs de la ligne, le discours suivant :

« Messieurs,

« La garde nationale de Paris nous a chargés de vous témoigner la joie que lui fait éprouver le retour si désiré de ces braves défenseurs de la France, qui, dans leurs triomphes, ont obtenu l'admiration de l'Europe, et, dans leurs malheurs mêmes, n'ont pas cessé de mériter la reconnoissance de leurs concitoyens et l'estime de leurs ennemis.

« Aucune époque ne pouvoit, Messieurs, nous rendre votre présence plus chère; vous remplacez enfin dans la capitale des troupes étrangères que des fautes, qui ne vous appartiennent pas, y avoient conduites. La garde nationale s'empressera de seconder votre zèle pour le service du Roi et de la patrie; elle s'enorgueillira d'être considérée par l'armée comme son auxiliaire; de recevoir d'elle l'exemple d'un dévouement et d'une fidélité sans bornes, et de pouvoir répéter avec elle ce cri si cher aux Français : *Vive le Roi!* »

Les officiers-généraux et supérieurs de la ligne ont accueilli avec le plus vif plaisir les expressions d'estime et d'affection de la garde nationale par les cris de *vive la garde nationale parisienne!* Le général en chef comte Maison a répondu au discours de M. de Montesquiou de la manière suivante :

« Messieurs,

« Les troupes de ligne, appelées par la confiance de S. M. à former la garnison de Paris, sont extrêmement flattées de l'honneur que vous leur faites; elles s'efforceront de mériter par leur discipline et leur exactitude dans le service, l'estime et l'affection des habitans de la capitale; nous ambitionnerons surtout celles de la garde nationale dont tout bon Français a su apprécier les services et admirer la conduite pendant les grands événemens qui viennent de se passer.

« Messieurs, nous sommes tous de la même famille, réunis, reconstitués sous le meilleur des rois, citoyens et soldats, tous nos sentimens, tous nos vœux seront pour la gloire et le bonheur de notre souverain, de son auguste famille, qui assurent à jamais la prospérité de notre belle patrie. *Vive le Roi!* »

Une circonstance remarquable, et qui a causé une vive sensation aux nombreux spectateurs, a été de voir Mgr le duc de Berry recevoir, à la tête de son beau régiment, le prince son frère, et ensuite défiler devant lui, à la tête des chasseurs du Roi, comme colonel-général de l'arme. Toutes les troupes qui ont défilé devant LL. AA. ont obtenu l'honneur de porter la décoration du Lis.

ORDRE DU JOUR

Paris, 16 juin 1814.

Le ministre de la guerre, après avoir pris les ordres de LL. AA. RR. Mgr. le duc d'Angoulême et Mgr. le duc de Berry, fait connoître, en leur nom, aux corps qui sont entrés aujourd'hui dans la ville de Paris, et dont les princes ont passé la revue aux Champs-Elysées, que LL. AA. RR. sont entièrement satisfaites de la belle tenue et de l'excellent esprit qui les distinguent.

S. M., daignant apprécier la fidélité et le dévouement de tous les braves qui composent les régimens d'infanterie de ligne *du Roi* et de *la Reine*, d'infanterie légère *du Roi* et *de la Reine*, de cuirassiers *du Roi*, de dragons *du Roi*, de chasseurs *du Roi* et *de Berry*, et de hussards *du Roi*, autorise les militaires qui composent ces corps à porter la décoration du lis, qui leur sera remise par MM. leurs colonels respectifs.

La même autorisation est accordée à MM. officiers-généraux et officiers d'état-major de ces deux divisions, comme une marque de la satisfaction de S. M.

Le ministre et secrétaire d'Etat de la guerre,
Comte DUPONT.

La chambre des députés des départemens n'a point tenu de séance aujourd'hui; elle a continué à s'occuper dans ses bureaux de la discussion du réglement. Il y aura séance publique lundi à midi.

— Le 13 de ce mois, M. Dalmas, ex-législateur, un des députés au Roi par la ville et le canton d'Aubenas, département de l'Ardèche, a eu l'honneur d'être présenté à S. M., et de lui faire l'hommage d'un exemplaire de l'écrit qu'il adressa dans le temps à M. de Malesherbes, pour la défense de Louis XVI. S. M. a reçu M. Dalmas avec bonté et lui a dit : « Que le courage qu'il avoit montré » dans cette circonstance ne seroit jamais oublié. »

— M. Lebeau, ancien grenadier des Filles-Saint-Thomas; M. Boscary, commandant, et les débris de ce bataillon, ont eu l'honneur d'être présentés, le 13, à S. M. et à MADAME. S. A. R. a paru revoir avec plaisir des hommes qui, dans les fatales journées du 20 juin et du 10 août 1792, ont donné à son auguste famille d'éclatantes preuves de zèle et de dévouement.

— Le 14 de ce mois, une députation de la ville de Lisieux (Calvados), a été admise à l'audience du Roi. M. le maire de Lisieux, président de la députation, a prononcé un discours que S. M. a accueilli avec une extrême

bonté. Le même jour, une députation du tribunal de première instance de Lisieux a été présentée au Roi. S. M. a daigné accorder à ces deux députations la décoration du Lis.

— Le 14 de ce mois, la députation de la ville d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, a été présentée au Roi.

S. M. lui a répondu avec bonté : « Qu'elle recevoit avec » plaisir les vœux des habitans de la ville d'Issoire, et qu'ils » pouvoient compter sur sa bienveillance. » S. M. a accordé la décoration du Lis aux membres de la députation.

— M. Picard a eu l'honneur d'être présenté, mercredi dernier, au Roi, et de lui offrir un exemplaire de son Théâtre. S. M., en acceptant cet hommage, a dit avec bonté : « M. Picard, je vous connois de réputation ; j'ai » vu jouer à l'étranger quatre ou cinq de vos pièces ; je » lirai le reste avec un grand plaisir. »

— Les événemens heureux qui viennent de se passer sous nos yeux, ont excité la verve de nos poëtes : dans le nombre des pièces qui paroissent chaque jour, on distingue l'ode que M. Charles-Malo a eu l'honneur de présenter à S. A. R. Monsieur, comte d'Artois.

— Un édit du Roi d'Espagne rétablit dans ce Royaume les communautés religieuses des deux sexes.

— Depuis quelques jours, on voit au *Cosmorama* une très belle vue de l'île d'Elbe et de la petite ville de *Porto-Ferrajo*.

— Le 26 du mois dernier, on a trouvé sur la côte de Hollande, près de Goedereedd, une bouteille bien close qu'y avoient jetée les flots de la mer : elle contenoit un billet écrit en allemand, et conçu en ces termes :

« Gr. V. Hoym, de Berlin ; C. E. Raschke, d'Elbing ; » Joseph Becker, de Bonn, et H. Caper, d'Amsterdam, » ont fait naufrage, le 4 décembre 1813, sur la côte de » Madagascar : ils disent, par les présentes, un dernier » adieu à leurs parens et amis. Daigne la Providence con- » duire cette bouteille à sa destination ! »

Avis. — MM. les officiers des six compagnies des gardes-du-corps du Roi, commandans d'escadron, lieutenans, sous-lieutenans, présentement à Paris, et qui contribuoient à l'entretien de l'équipage pour le service de S. M. et de la famille royale, sont invités de se réunir lundi prochain, 20 de ce mois, à une heure précise, dans la galerie basse du château des Tuileries, près l'escalier de M. le duc de Grammont.

Avis. — Les autorités civiles et militaires du Royaume sont invitées à faire les recherches nécessaires, pour découvrir les prisonniers ou malades isolés, appartenant aux armées de S. M. l'Empereur d'Autriche, et à les diriger, avec des feuilles de route, sur les dépôts les plus à proximité, et définitivement sur Bâle.

Paris, le 17 juin 1814.

Le commissaire-général près les armées alliées.

VARIÉTÉS.

De l'Allemagne, par Mad. la baronne de Staël-Holstein. Seconde édition (1).

(Ier Article.)

Après avoir essayé de nous peindre l'*Italie* dans *Corinne* ; Mad. la baronne de Staël entreprend de nous faire connoître l'*Allemagne* dans ce nouvel ouvrage. On ne peut que voir avec intérêt et plaisir ce qu'on voit par les yeux d'une personne si spirituelle ; mais les tableaux les plus brillans et les plus magiques ne sont pas toujours les plus vrais et les plus fidèles : il est rare que les riches couleurs d'une imagination vive et forte ne coûtent rien aux scrupules sévères de la froide exactitude ; on observe qu'en peinture, ce n'est pas dans les coloristes les plus habiles qu'on trouve les dessinateurs les plus corrects. En consacrant d'abord l'énergie de ses pinceaux aux enchantemens et aux merveilles de l'Italie, Mad. de Staël ne se piqua pas même de paroître faire aux intérêts de la vérité plus de sacrifices que n'en peuvent admettre les jeux et les caprices d'une fiction romanesque ; mais la production qui nous occupe en ce moment se présente avec un air plus grave et des dehors plus imposans : les formes différentes des deux ouvrages semblent appropriées aux différens caractères des deux peuples dont ils doivent tracer l'image ; et, à cet égard, chacune de ces compositions se recommande au moins par un mérite remarquable de convenance, qui atteste une grande flexibilité de talent.

L'une, plus remplie d'émotions, de passions, de mouvemens, d'enthousiasme, d'ivresse et de délire, plus étincelante, plus dramatique, plus entraînante, participe, en quelque sorte, à l'éclat et à l'ardeur du beau ciel qui l'inspira ; l'autre, plus calme, plus réfléchie, et, si l'on veut, plus sombre, composée presqu'entièrement de dissertations littéraires, de discussions critiques, de commentaires, de leçons, d'analyses et d'extraits qui en constituent le fonds, rappelle le pays de l'étude, des longs travaux, des veilles persévérantes, de la patience infatigable, et de la profonde érudition : la première tient, pour ainsi dire, de l'agitation et de la mobilité italienne ; la seconde, du flegme germanique et de la constance allemande. Ce n'est pas que l'auteur ne mêle naturellement ces diverses qualités : il y a toujours de l'enthousiasme et de la passion dans les ouvrages que madame de Staël médite avec le plus de sang-froid ; il y a toujours de la pensée et de la philosophie dans ceux qu'elle conçoit avec le plus de chaleur : ces derniers sont faits peut-être pour obtenir un succès plus rapide, plus étendu et plus populaire ; mais tous ont le droit d'être favorablement accueillis ; et c'est un droit dont ils ne sont jamais frustrés.

Je ne sais si je me trompe, mais je crois qu'un lien d'unité passe des uns aux autres et les enchaîne entr'eux : partout ce sont ou la puissance, et l'enthousiasme, et les effets des *passions* qu'elle analyse et qu'elle peint, ou les progrès indéfinis de la *littérature*, qu'elle provoque et qu'elle espère ; son ancien système sur la *perfectibilité* littéraire se reproduit dans son nouveau livre : si elle nous y recommande l'étude des lettres allemandes, et tel est l'objet, tel est le but de son ouvrage, ce n'est que pour ajouter à la gloire des nôtres ; mais elle semble vouloir transporter aux vagues essais de l'avenir toute la confiance que réclament les expériences positives du passé ; et c'est l'esprit de son livre, comme sa méthode habituelle : elle atténue la gloire qui nous est acquise, pour agrandir celle qu'elle nous promet ; elle s'étudie, avec beaucoup d'art, à humilier notre fierté pour exciter notre ambition, et paroît craindre que nous ne soyons trop orgueilleux de nos anciens titres, pour être jaloux d'en conquérir de nouveaux. Il y a donc, il ne faut pas le dissimuler, dans ce nouvel ouvrage, comme dans les précédens, je ne sais quoi de littérairement hostile, dont quelques esprits plus susceptibles pourroient s'effaroucher encore : c'est une nouvelle agression ; c'est un nouveau combat contre nos vieilles admirations et contre nos vieilles doctrines. Mad. de Staël s'obstine à nous troubler dans les unes comme dans les autres ; elle est bien résolue à ne point nous laisser jouir en paix du sentiment réel, ou de l'illusion flatteuse de notre supériorité littéraire ; elle nous cherche partout des rivaux, comme Mithridate cherchoit partout des ennemis aux Romains ; ce sont moins des *Cours de littérature* qu'elle nous ouvre, que des leçons de modestie qu'elle nous donne ; et, si des faits évidens et d'incontestables chefs-d'œuvre ne protestoient hautement contre ses raisonnemens ingénieux, contre ses adroites insinuations, contre sa subtile et séduisante éloquence, nous devrions la remercier du soin très charitable qu'elle prend, d'animer et d'aiguillonner sans cesse notre émulation et nos espérances, pour rabaisser sans cesse notre amour-propre.

Il y a quinze ans, elle distingua deux sortes de littérature, celle du *Nord*, et celle du *Midi* ; aujourd'hui, elle distingue deux sortes de peuples européens, les nations *latines*, et les nations *germaniques* ; et elle se met, en quelque façon, à la tête de celles-ci, pour faire la guerre aux autres. Elle vanta d'abord la *mélancolie*, dont elle fit un attribut spécial et distinctif du génie septentrional ; maintenant elle attaque la gaîté, la plaisanterie, ces attributs particuliers de l'esprit français. C'est un pas en avant, c'est une nuance de plus dans ses opinions ; et c'est un des caractères à saisir, de son nouveau livre, que cette aversion prononcée qu'elle y fait éclater pour la raillerie, la moquerie, l'ironie, pour cette finesse qui sent et démêle le ridicule, pour cette malice vive et spirituelle, qui le met en évidence après l'avoir découvert, pour cet enjouement délicat qui en rit et qui en fait rire : elle poursuit, elle flétrit ces dons heureux ; elle s'en déclare l'ennemie, comme si elle en eût été la victime, ou comme si elle craignoit de l'être ; elle semble ne vouloir laisser aux Français aucun de leurs avantages. Ceux qu'elle ne peut rendre douteux par ses argumens, elle tâche de les décrier par son mépris ; cependant, quelle puissance de talent, et quelle autorité de décision parviendroient à rendre méprisables et le génie comique de Molière, et la plaisanterie naïve de Pascal, et le badinage aimable d'Hamilton, et la légèreté piquante de Voltaire ? Il est vrai que l'usage de la plaisanterie est toujours voisin de l'abus ; et où l'abus ne s'introduit-il pas ? Aux diverses concessions, qu'en nous harcelant avec opiniâtreté, Mad. de Staël nous fait avec esprit, il étoit si simple d'en joindre encore une ! Pourquoi n'a-t-elle pas voulu sentir, dans cette occasion, qu'il est toujours politique d'accorder avec cette grâce, ce

(1) Trois vol. in-8°. Prix : 18 fr., et 22 fr. par la poste. A Paris, chez H. Nicolle, rue de Seine, n°. 12 ; et chez le Normant.

qu'il est impossible de contester sans la plus criante injustice? Se proposeroit-elle de nous mortifier encore plutôt que de nous persuader?

On l'a déjà remarqué : il y a toujours quelque chose de personnel dans les ouvrages de Mad. de Staël : c'est avec ses souvenirs, ses goûts, ses émotions, ses préjugés, ses penchans et ses aversions, qu'elle les conçoit, et qu'elle les compose ; ils deviennent des tissus d'allusions, et ce n'est point leur moindre charme et leur attrait le moins vif : on aime qu'un auteur se peigne dans ses écrits, quand même tous ses traits ne seroient pas également aimables ; on l'aime davantage encore, lorsque cet auteur est une femme pleine d'un enthousiasme extraordinaire et d'une sensibilité très irritable ; le génie des femmes doit avoir plus particulièrement sa source dans leur cœur ; les développemens des théories de Mad. de Staël, et ses théories elles-mêmes, appartiennent aux besoins de son âme encore plus qu'aux méditations de son esprit ; sa grande doctrine littéraire semble être un parti pris avec passion, plutôt qu'un système embrassé avec maturité ; cette doctrine, paradoxale et brillante, exposée avec hardiesse et force, ne pouvoit manquer au moins d'être bien reçue par l'envie : elle étoit propre à rallier tous ceux qu'importune la gloire de la littérature française ; les disciples sont même allés plus loin que le chef de l'école : pendant son exil et son silence, ils ont inventé ou fait valoir la fameuse distinction de la littérature en *classique* et en *romantique*, distinction qui ne se présente expressément et formellement qu'une fois, et comme à la dérobée, dans tout ce nouveau livre de Mad. de Staël : il est donc, sous ce rapport, un peu en-deçà des progrès qu'a faits la doctrine ; ce sont les adeptes qui ont consommé le schisme : on peut trouver curieux d'observer la marche graduelle d'un système littéraire qui tend à nous replonger dans la barbarie pour nous faire expier notre supériorité, et qui, lorsque nous avons perdu les talens, veut nous enlever jusqu'aux principes ; semblable à certaines théories très funestes qui ont pour but d'anéantir la conscience même, quand les vertus sont anéanties.

Le goût est, en littérature, ce que la conscience est en morale : les principes de l'un et de l'autre sont bien vieux, je l'avoue, et c'est un grand tort ; d'ingénieux sophismes et d'audacieux paradoxes, éclatans de jeunesse et parés de la fleur de la nouveauté, ont bien plus de lustre et de séduction que les quatrains de Pibrac et que la poétique d'Aristote ; je suis loin de n'en pas convenir ; cependant, j'aimerois mieux encore voir Mad. de Staël appliquer la fécondité de son rare talent à nous donner de beaux exemples, que prodiguer les ressources et la facilité de son esprit à nous dicter des préceptes aussi dangereux que neufs : avec une imagination telle que la sienne, on doit créer de grands ouvrages, et non pas se dévouer à analyser ceux d'autrui ; ses créations, d'ailleurs, viendroient sans doute à l'appui de ses théories, et les premières seroient pour celles-ci la meilleure espèce d'épreuve et la plus sûre des démonstrations ; pourquoi se refuseroit-elle à tenter ce genre d'expériences? Il est, à la vérité, une manière de *professer* qui équivaut presqu'au mérite d'exécuter, et c'est celle de Mad. de Staël : un *Cours de Littérature*, et son ouvrage sur l'*Allemagne* n'est pas autre chose, prend sous sa plume le caractère d'une véritable création ; tant elle sait joindre aux idées principales que le sujet fournit, d'idées accessoires que le talent seul peut fournir ; tant elle sait mêler ses passions à ses principes, sa vie à ses études, et les saillies impétueuses de l'imagination aux tranquilles recherches de l'analyse!

Dans le livre qu'elle vient de publier, elle s'étudie d'abord à nous faire connoître, par d'intéressantes descriptions, la physionomie de ces contrées germaniques, dont elle veut développer à nos yeux les titres scientifiques et les richesses littéraires ; elle nous en présente l'aspect physique et moral ; elle nous familiarise, pour ainsi dire, avec le ciel du pays et avec les mœurs des habitans, avant de nous initier à la connoissance de leur goût particulier dans les arts comme dans les lettres, et de leur tour d'esprit ; car elle sait quelles sont les influences du climat et des mœurs sur la littérature, qui n'en est guère, comme on l'a dit, que l'expression. Cette partie, qui ressemble un peu à un *voyage*, n'est pas la moins attachante de son livre. Mad. de Staël nous fait parcourir l'Allemagne avec elle, pour nous préparer à la méditation des ouvrages allemands ; et, si ses discussions critiques ne rappellent pas toujours la sagesse de Quintilien quand il établit les grands principes de l'art, et qu'il en juge les plus importantes productions, ses tableaux pittoresques retracent quelquefois la mâle vigueur et la profonde énergie de Tacite, quand il s'enfonce dans les sombres forêts du Nord, et qu'il peint aussi les *mœurs des Germains* ; à ses tableaux, entremêlés de *questions* que l'auteur se propose à son gré et résout à sa *manière*, succèdent des portraits fort habilement coloriés ; ceux de Wieland, de Klopstock, de Lessing, de Gœthe, de Schiller, etc. Mad. de Staël fait aimer les savans et les hommes de lettres qu'elle fait connoître ; peut-être embellit-elle un peu leur histoire pour mieux honorer leur génie ; mais il y a dans ces peintures un charme doux comme l'amour des lettres, et une magie délicieuse comme leur culture : on diroit que l'auteur emprunte, pour peindre les écrivains et les savans de l'Allemagne, quelques traits de cette aménité si aimable que Fontenelle a répandue dans ses *Eloges* des savans français. Quelle que soit la vie de MM. Wieland, Klopstock, Schiller, etc., il me semble qu'ils ont de grandes obligations au pinceau de Mad. de Staël ; et, quels que soient leurs ouvrages, je ne doute pas que ces auteurs ne doivent aussi beaucoup à ses analyses ; elles remplissent la majeure partie de son traité, et paroissent faites, en général, avec moins d'impartialité que de prévention ; elles sont, au reste, bien rédigées, et l'on ne doit pas craindre d'y sentir cette sécheresse qui n'est que trop naturelle au genre ; le talent de Mad. de Staël enrichit et vivifie tout ; elle examine successivement la littérature et les arts, la philosophie et la morale, et finit par des considérations de l'ordre le plus élevé sur la religion et *l'enthousiasme*. Le plan de son livre n'a, comme on le voit, rien que de simple, et l'on pourroit dire, rien que de commun et de vulgaire : c'est à peu près le cadre de tous les *cours de littérature* ; car on peut considérer, relativement à l'ensemble de l'ouvrage, ce qui concerne le climat et les mœurs de l'Allemagne, comme une digression préliminaire, comme une espèce d'*introduction* très utile, et surtout très agréable, plutôt que comme une partie essentielle et intégrante de la composition : généralement un *cours de littérature* n'est pas proprement un livre ; c'est un recueil d'articles, de chapitres, rangés sous les titres des divisions fondamentales, qui ne sont pas difficiles à imaginer, puisqu'elles sont données par la matière même dont elles forment les inévitables conditions. Il ne faut donc point s'attendre à trouver ici, dans la conception totale, cette étendue de pensée et cette force de tête que l'auteur paroît si capable de porter dans le dessein d'un grand ouvrage. Cette nouvelle production est toujours éminemment didactique par la forme, quoique le fond et les détails en soient souvent très romanesques ; dans ce livre, ce qui tient aux principes littéraires est absolument faux, ce qui tient aux faits semble présenté avec plus d'art que d'exactitude ; ce qui tient plus spécialement à l'imagination de l'auteur, à son enthousiasme pour les beautés intellectuelles et morales, est quelquefois bizarre et quelquefois très noble, et même d'une élévation sublime.

Mad. de Staël est aussi fidèle à son style qu'à ses théories : il semble même que les nuances de sa diction suivent les nuances de ses systèmes ; comme il y a toujours une idée qui la domine plus particulièrement dans la composition de chacun de ses livres, il y a, de même, un terme qui domine dans le style de chacun d'eux ; ce terme est toujours plus ou moins singulier : par exemple, dans ce dernier ouvrage, c'est le mot *pétrifier*, qu'elle affectionne : ce mot s'y reproduit fréquemment ; une prédilection marquée l'y ramène plus souvent qu'aucune autre expression du langage propre de Mad. de Staël ; c'est que, se proposant de flétrir ici, plus encore qu'elle ne l'a fait ailleurs, les principes fixes, les opinions arrêtées en littérature, elle a cru devoir les appeler des opinions *pétrifiées*, des principes *pétrifiés*. Convenons que, pour peu qu'elle donne encore à ses doctrines de nouveaux développemens, elle finira par avoir un étonnant dictionnaire ; mais, quelle que soit la puissance des mots, elle influe peu sur le sort des choses : et il est vraisemblable que les principes *pétrifiés* d'Aristote, d'Horace et de Boileau résisteront comme des rocs inébranlables, à tous les assauts des systèmes modernes.

Je continuerai d'examiner l'ouvrage de Mad. de Staël dans quelques autres articles. DUSSAULT.

COURS DE LA BOURSE, *du 17 juin.*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant.	56	57
Londres.	2[illegible]f	20 90c
Hambourg.		185f

Saint-Petersbourg . . . . . 1 fr. 25c le rouble.

Cinq p. cent, J. du 22 mars 1814. — 67f 50c 67f 67f 25c 66f 75c 67f 66f 75c 80c 67f 66f 90c 75c 60c 50c 60c

Idem, jouiss. du 22 septembre 1814. —

Actions de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 1122f 50c 1120f 1122f 50c 1120f 1115f 1120f

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.

DIMANCHE 19 JUIN 1814.

JOURNAL DES DÉBATS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 7 *juin*.

En entrant dans notre ville, le général Bennigsen a publié la proclamation suivante :

« Hambourgeois !

» La dernière et la plus dure de vos années d'épreuve vient de finir. Vous avez vu comment Dieu a puni les tyrans qui, par un mélange d'astuce et de violence, avoient de nouveau rivé et aggravé vos chaînes déjà rompues. Maintenant vous commencez à jouir d'une paix qui sera solide et durable, et ne tardera point à cicatriser vos douloureuses plaies.

» La force et la sagesse de vos ancêtres, et le beau fleuve qui vous met en communication avec tous les autres pays, avoient rendu votre ville une des plus riches et des plus florissantes de l'Allemagne. Vous avez eu d'autant plus à souffrir du fléau de notre siècle, qu'il a ruiné vos fortunes, et vous a détachés de l'ancien et respectable corps dont vous faisiez partie. En y rentrant maintenant, en recréant librement votre constitution, ne perdez jamais de vue les leçons du passé. Au sein de la prospérité et des douceurs de la paix, pensez toujours à la bravoure et à la fermeté de vos ancêtres; si leur exemple ne s'est pas renouvelé il y a un an avec succès, c'est peut-être uniquement parce qu'au milieu des commodités de la vie et des arts enfans de la paix, vous avez négligé l'habitude de la guerre. Vous avez vu comment les peuples guerriers se distinguent par un courage et des exploits qui surpassent toute croyance.....

» Vous connoissez les intentions de mon auguste Empereur et maître : ses sujets les partagent avec lui. C'est ce que vous prouveront, comme je l'espère, les Russes qui entrent dans votre ville. Aussi long-temps que les ordres de mon souverain me retiendront parmi vous, comptez sur ma justice et ma protection; en revanche, je compte sur vos efforts pour préparer à votre ville un heureux destin par la concorde, par de sages délibérations, et par cette confiance chrétienne dans le Tout-Puissant, qui a fait la force de vos ancêtres; enfin, pour étouffer, en vue de ce noble but, tous les germes de division et les desirs de vengeance. L'indulgence et la générosité ramèneront les gens foibles et égarés. Les méchans qui ont servi d'instrument à la tyrannie dont vous avez été heureusement délivrés, seront, ainsi que leur chef, punis comme la justice céleste l'ordonnera. »

Le comte DE BENNIGSEN.

Munich (Bavière), 11 *juin*.

Aujourd'hui, à six heures et demie du matin, l'Empereur d'Autriche s'est remis en route, avec toute sa suite, pour Vienne.

Francfort, 14 *juin*.

Le maréchal-lieutenant baron de Frimont commande à Mayence; la garnison est composée d'Autrichiens, de Prussiens et de Bavarois. Il en sera de même des forteresses de Juliers et de Luxembourg. Les garnisons seront entretenues aux frais de tout l'Empire allemand.

FRANCE.

PARIS, 18 *juin*.

Le ROI est allé aujourd'hui à Saint-Cloud pour faire une visite à MONSIEUR, dont la santé s'affermit de jour en jour.

— Mgr le duc d'Angoulême, grand-amiral de France, part lundi prochain pour visiter les ports de l'Océan.

— Mad. la duchesse d'Angoulême partira dans quelques jours pour aller prendre les eaux de Vichy.

— Deux compagnies des gardes-du-corps, la compagnie Ecossaise et la compagnie Grammont, se sont réunies, le 16 et le 17, dans une des galeries du rez-de-chaussée du palais des Tuileries, et ont prêté serment de fidélité aux cris de *vive le Roi!* répétés par tout le public présent à cette cérémonie. Lundi prochain, les gardes-du-corps commenceront à occuper leur hôtel, quai d'Orsay.

— M. le comte de Vaugiraud, cordon-bleu, lieutenant-général de la marine royale, vient, dit-on, d'être nommé vice-amiral et gouverneur de la Martinique.

On assure aussi que le contre-amiral Linois est nommé gouverneur de la Guadeloupe.

— Par ordre du ministre de la Maison du ROI, on vendra publiquement, le 23 juin et jours suivans, tous les ustensiles, chaudières et machines provenant de la manufacture de sucre de betteraves établie à Rambouillet.

— Conformément à l'usage des princes de la Maison de Bourbon, Mgr le prince de Condé a ordonné que les jardins de son palais seroient ouverts au public comme ils l'étoient autrefois.

— Dans le court séjour que M. le duc d'Orléans a fait à Paris, S. A. S. est allée visiter le jardin et le pavillon de Mousseaux, et a ordonné d'y faire les réparations les plus urgentes.

— Le comte de La Roque de Mons, ancien page du ROI, a eu l'honneur d'être présenté à S. M., ainsi qu'à S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême, qui a daigné lui adresser la parole avec bonté. Son père, député de la noblesse du Périgord aux Etats-Généraux, s'y étoit distingué par son inébranlable fidélité.

— Le 16 juin, le ROI a daigné accueillir avec une bonté touchante l'hommage de respect et de dévouement offert par quatre-vingts de ses fidèles sujets et plus notables propriétaires de l'ancienne province du Maine. On voyoit à leur tête MM. le prince de Talmont, les comtes de Montmorency,

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Dimanche 19 *Juin* 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La Caravane, *le Devin du Village*.

En attendant la 1re de *Pélage*, ou *le Roi et la Paix*, opéra en 2 actes.

THÉATRE FRANÇAIS.

Iphigénie en Aulide, *le Bourru bienfaisant*.

THÉATRE DE L'OPERA-COMIQUE.

La Bataille d'Ivry, *Zemire et Azor*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et le Laboureur, *le Volage*.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Nécessaire et le Superflu, *Psyché*, *Gaspard l'Avisé*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Mari en vacances, *les Auvergnats*, *le Bûcheron de Salerne*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Henri IV, *l'Amazone de Grenade*.

AMBIGU-COMIQUE.

Hariadan-Barberousse, *Clara*.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices à Cheval, *l'Entrée de Henri IV à Paris*.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

M. Pierre prévient qu'il a renouvelé son spectacle de plusieurs pièces nouvelles, entr'autres d'une superbe vue de Laufenbourg en Suisse.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi

TIVOLI, *rue Saint-Lazare*, *Chaussée-d'Antin*.

Fête champêtre, concert, exercices sur la corde, feu d'artifice.

WAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin*.

Bal champêtre. M. Colinet fils exécutera les solos des contredanses.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Ossian, ou *les Bardes*.

Quoique la vogue d'Ossian paroisse une des choses les plus extraordinaires de l'âge littéraire dans lequel nous vivons, il y en a peu qui s'expliquent plus naturellement. La supposition des poëmes de ce barde calédonien, par M. Macpherson, est précisément de cette époque remarquable de la littérature qui succède à son époque classique, et qui précède ordinairement sa décadence. C'est le moment où l'esprit blasé sur ses jouissances naturelles, a besoin de chercher de nouvelles émotions dans un ordre de choses inconnu, et d'irriter, par des sensations singulières, ses facultés assoupies. Il ne méconnoît pas les beautés immuables des classiques, mais ces beautés ne l'étonnent plus, et l'étonnement est devenu le plus vif de ses plaisirs. Les plus hautes perfections ne peuvent l'occuper qu'autant qu'elles le surprennent; il se défie de tout ce qui n'est que beau, parce que le type du beau lui est familier dans tous ses modèles; les règles lui deviennent à charge, parce qu'elles ne se prêtent qu'à un certain nombre de combinaisons qu'il a observées ou qu'il a prévues :

Il lui faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde;

et ce *nouveau* ne lui suffit point, s'il ne se fait remarquer que dans le rapport ou la liaison de quelques idées, l'originalité de quelques vues, la singularité piquante de quelques détails; il l'exige dans l'ensemble entier des conceptions, dans tout le système de l'[illegible]

Ce besoin d'innovations, qui est la plus grande maladie des littératures, et la plus grande maladie des peuples, ne manque jamais de se manifester au temps des révolutions politiques. La société a son âge climatérique où il faut qu'elle se rajeunisse ou qu'elle meure; et quand elle parvient à se rajeunir, c'est à la manière d'Eson, après avoir été déchirée en lambeaux.

de Vibraye, de Mailly, de Vassé, de Courtarvel, de Pezé; les marquis de la Suze, de Murat, de Brezé, le Vayer, la Galissonnière, etc. etc.

— La députation de la Haute-Marche (département de la Creuse), composée de MM. le marquis de Brachet de Floressac, président; le marquis de Courthille de Saint-Avit, le chevalier de Courthille, le comte d'Arfeuille, le vicomte d'Arfeuille, le comte de Brachet de Floressac, de Saint-Georges et Gerbaud, a eu l'honneur d'être présentée au Roi, et d'obtenir de S. M. la décoration du Lis.

— La députation de Charleville, présidée par M. Forest, maire, après avoir été présentée, le 1er mai dernier, à LL. AA. RR. le comte d'Artois et le duc de Berry, et avoir obtenu de ces princes l'accueil le plus flatteur, a eu l'honneur d'être admise, le 24 du même mois, à l'audience de S. M. et à celle de Mad. la duchesse d'Angoulême. S. M. lui a répondu : « Je reçois avec plaisir l'expression » des sentimens de ma ville de Charleville; je connois son » attachement à ma personne : elle peut compter sur mes » soins et ma bienveillance » S. M. a daigné accorder à MM. les membres de la députation et à MM. les officiers de la garde nationale de cette ville la décoration du Lis.

— La ville de Langres, jalouse de rendre à la mémoire de Louis XVI et de son auguste famille des honneurs funèbres, a fait célébrer dans l'église de Saint-Mâmes, vendredi 10 juin, un service solennel, auquel ont assisté toutes les autorités civiles et militaires, accompagnées d'un détachement des grenadiers et chasseurs de la garde nationale. Cette pieuse et touchante cérémonie a été annoncée par le son de toutes les cloches.

A dix heures, le commandant d'armes pour le Roi, les différens officiers en retraite ou de la garde nationale se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvoient déjà réunis les sous-préfet, maire et adjoints, les membres des tribunaux, avec les autres corps de justice, les fonctionnaires des différentes administrations, les professeurs et élèves du lycée, et les frères des écoles chrétiennes, avec les enfans confiés à leurs soins, tous en grand deuil, et se sont rendus en cortége à l'église cathédrale au milieu d'une haie de la garde nationale. Au milieu de la nef s'élevoit un catafalque de dix mètres de hauteur, supportant un sarcophage sur lequel on voyoit les attributs de la royauté couverts d'un crêpe. Sur les quatre faces du sarcophage étoient quatre écussons corrélatifs aux dignités des princes et princesses dont la France a si long-temps déploré la perte. Au bas de chacun des écussons, on lisoit une des inscriptions suivantes, qui peignent si bien le caractère et les vertus de ces augustes victimes des fureurs de la révolution :

1re *inscription*. « Je desire que mon sang soit utile à la » France. »
2e. « J'ai tout vu, j'ai tout entendu, j'ai tout oublié. »
3e. « Il n'a vécu qu'un jour; Dieu, pour son bonheur, » l'a rappelé dans son sein. »
4e. « Ne vaut-il pas mieux qu'ils versent mon sang que » celui de ma sœur? »

Ce monument étoit parsemé de fleurs de lis et de larmes, et éclairé par un triple rang de candelabres. Un concours d'amateurs exécutoit une musique religieuse. La ville entière assistoit à cette cérémonie, *et toutes* les dames avoient pris le deuil. On ne pouvoit se lasser de lire sur le sarcophage les paroles mémorables prononcées par les illustres victimes à leurs derniers momens ; mais au milieu des larmes et des regrets universels, chacun toutefois bénissoit la Providence et sembloit la remercier de nous avoir rendu Louis-le-Desiré, seul bienfait qui pût nous consoler de tant de pertes.

— Par un édit du 24 mai, le Roi d'Espagne a supprimé dans ses Etats toutes les loges de franc-maçonnerie.

— Il est arrivé le 13 à Cherbourg neuf vaisseaux de ligne anglais, deux corvettes et un cutter de la même nation, ainsi que deux frégates russes.

— On mande de Gibraltar, sous la date du 18 mai : « La peste continue à faire des ravages dans l'est de la Méditerranée; mais nous devons nous féliciter des excellentes mesures qui ont été prises ici pour nous préserver de cette maladie. Jamais la garnison n'a joui d'une meilleure santé. »

— Depuis 1806, aucun ouvrage anglais n'avoit été envoyé à la bibliothèque de l'Université de Gœttingue ; le prince Régent est dans l'intention de faire remettre à cette célèbre Université, à ses propres frais, un exemplaire de chacun des ouvrages manquans qui ont paru en Angleterre depuis cette époque.

— M. le comte de Polignac vient de faire paroître une brochure sur le commerce des laines, dans laquelle il etablit la nécessité de permettre l'exportation des laines, et d'affranchir l'agriculture des entraves que les fabricans ont toujours mises à ce genre d'exploitation. Ce petit écrit, que recommandent le nom de l'auteur et l'importance du sujet, est intitulé : *Opinion d'un propriétaire sur le commerce des laines.* On le trouve chez Delaunay, libraire, et chez le Normant.

— Depuis quelques jours on a affiché et publié dans Paris le prospectus d'un *Prix-Courant général et raisonné des principaux marchés de l'Europe. Ce Prix-Courant*, dont personne jusqu'à présent n'avoit eu l'idée, est d'un intérêt majeur pour le commerce, auquel il offre, pour l'abonnement de 30 francs, toutes les données, de quelque nature qu'elles soient, qui peuvent être utiles au négociant ou au fabricant. Ce prospectus a été publié par M. Masquelez-Lefebvre, ex-syndic des courtiers de commerce de Lille. On s'adresse pour l'abonnement, qui est de 30 fr. pour l'année, chez M. Brait de la Mathe, rue de Provence, n°. 56; chez M. de la Tynna, propriétaire-rédacteur de l'Almanach du Commerce, rue J. J. Rousseau, n°. 20; et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8.

— Un compatriote de Kant, très versé lui-même dans la science de l'histoire philosophique des nations modernes, vient de publier, sous le titre de *Traité du Droit des Gens, dédié aux Souverains alliés et à leurs ministres* (1),

(1) Deux feuilles d'impression.
A Paris, chez Arthus-Bertrand, rue Hautefeuille, n°. 23;
Chez J. G. Dentu, imp.-lib., rue du Pont-de-Lodi, n°. 3, et Palais-Royal, n°s. 265 et 266;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Les belles époques littéraires sont celles des gouvernemens fermes et des rois heureux. Nous pouvons donc espérer de voir renaître la gloire de notre Parnasse, et c'est pour cela qu'il est nécessaire d'attaquer avec vigueur les faux systèmes qui l'ont compromise. L'esprit de vertige qui a troublé l'Europe pendant vingt-cinq ans, n'a pas respecté la république des lettres; elle a eu, comme la société politique, ses révolutions, son délire et son anarchie.

N'est-ce pas une bévue bien étrange de l'esprit humain que l'espèce de comparaison qu'on a osé établir dans le temps entre Ossian et Homère? N'est-ce pas une chose bien remarquable, j'allois dire bien honteuse, que ce barde apocryphe ait été sur le point de devenir le chef d'une école littéraire? Cette déviation de la raison nationale est un de ces phénomènes qu'il faut observer, parce qu'ils se lient d'une manière immédiate aux phénomènes de notre histoire. On avoit voulu faire rétrograder la nation vers l'enfance des peuples; on s'étoit persuadé que cette incroyable réaction de l'intelligence et des institutions européennes étoit une chose praticable au siècle le plus avancé de la civilisation, et la folie des réformateurs qui se proposoient ce but risible ou épouvantable, s'est étendue aux novateurs littéraires qui les se voient sans le croire. La littérature qui est toujours l'expression de la société, comme l'a dit le premier de nos écrivains politiques, se calque sur les passions de la foule. Elle devient irrégulière, fougueuse, extravagante comme cette multitude que les révolutions emportent; et c'est alors qu'on voit naître ces modèles monstrueux qu'une exagération dépravée accueille, consacre et reproduit, jusqu'à ce que la raison et le temps en aient fait justice.

Je suis bien loin de parler avec mépris du talent de Macpherson : qu'il ait inventé Ossian, ou qu'il ait brodé ses *poésies galliques* sur quelque canevas sauvage dérobé à une tradition incertaine, Macpherson étoit un homme de beaucoup d'esprit, qui connoissoit l'esprit de son siècle, et qui devinoit très bien celui des temps primitifs. Si son Ossian n'étoit qu'une curiosité littéraire, s'il n'avoit jamais été cité que parmi les livres remarquables, je conviendrois qu'il n'y en a peut-être point qui méritent mieux cette distinction, hors de la catégorie des classiques; mais Ossian modèle, Ossian présenté comme un des types du beau, c'est une fantaisie de malade contre laquelle il devient presqu'inutile de protester, aujourd'hui que l'esprit d'ordre rentre dans toutes les intentions, et par conséquent dans la littérature qui est leur interprète. Félicitons-nous de devoir à ce caprice de l'imagination les chefs-d'œuvre de deux grands peintres, et quelques beaux vers de M. de Lormian : c'est ce qui restera de plus classique de toutes les inventions de leur modèle.

Je ne dirai rien aujourd'hui du p[illegible]e des *Bardes*. On sait bien que les poëmes que l'on joue à l'Opéra sont très difficiles à entendre, et les méchans soutiennent qu'il y en a de très difficiles à lire. D'ailleurs, ce poëme a fait peu de bruit; et quoiqu'il soit d'une mauvaise école, il n'est certainement pas dangereux. Il faudroit être possédé du démon de la critique pour poursuivre l'Ossian de Macpherson dans l'Ossian de l'Opéra; ils ne se ressemblent pas du tout. Je dois plus d'attention à la musique; c'est une production très remarquable même par le sujet qui offroit de grandes difficultés au compositeur. La musique n'est pas d'ailleurs une Muse aussi sévère que la poésie; elle n'est pas bornée dans le choix de l'imitation; et par cette raison même qu'elle est moins précise, moins positive dans l'expression des idées, elle a nécessairement une latitude d'expression plus étendue. Ce que l'on cherche d'abord dans une composition très développée comme celle-ci, et la seule chose dont on puisse juger à un premier examen, c'est l'effet général, c'est l'ensemble et la couleur; et cet effet général est bien entendu, cet ensemble satisfaisant, cette couleur juste autant qu'elle pouvoit l'être sans devenir barbare. Je crois qu'on lui a reproché un peu de monotonie, un peu de lenteur; et ce défaut n'étoit pas aisé à éviter. C'est celui de la couleur poétique d'Ossian

un extrait, traduit en français, de l'ouvrage du philosophe allemand intitulé : *Élémens métaphysiques de la Jurisprudence et du Droit des Gens.* Cet opuscule est fort remarquable, non seulement par l'élévation et la sagesse des idées, mais, ce qui est bien plus rare encore, par l'influence que ces idées ont eue manifestement sur le cœur des Rois et le sort des peuples dans les circonstances importantes dont nous sommes les témoins.

— M. Botta, ayant eu l'honneur de faire hommage de son Histoire italienne de la guerre d'Amérique à S. M. l'Empereur de Russie, a reçu de ce monarque une très belle bague enrichie de diamans. Ce présent étoit accompagné d'une lettre flatteuse adressée à l'auteur (1).

AVIS. — *Pour éviter toute interruption dans le service du Journal, MM. les souscripteurs des départemens dont les abonnemens expireront au 1er juillet 1814, sont invités à faire parvenir leurs renouvellemens le plus tôt possible.*

VARIÉTÉS.

Description de Paris et de ses Édifices, avec un Précis historique et des Observations sur le caractère de leur architecture, et sur les principaux objets d'art et de curiosité qu'ils renferment ; par M. J. G. Legrand, architecte, et M. Landon, peintre (2).

Les nombreux monumens de Paris ont plus d'un titre à l'attention des étrangers que des événemens aussi heureux qu'inattendus ont successivement amenés dans ses murs, et l'admiration due aux beautés de l'art n'est pas le seul sentiment que des vainqueurs et des amis peuvent éprouver à leur aspect. Si les premiers, en contemplant tous ces majestueux édifices, ces temples, ces palais, que leur générosité sauva de la flamme et du pillage, ont dû s'applaudir d'un triomphe dont ils ne se réservoient que la gloire, et nous abandonnoient tout le fruit, les seconds appréciant, en présence de ces mêmes monumens, le mérite d'une telle modération par l'étendue du sacrifice, ont puisé dans ces hautes considérations les plus puissans motifs de curiosité et d'intérêt. Nous-mêmes, qui recueillons à la fois les fruits de la victoire et les avantages de la paix, quel prix ne devons nous pas attacher à ces chefs-d'œuvre des arts exotiques, à ces productions de l'industrie nationale, que nous avions craint si justement de perdre, et dont la possession nous est si solennellement assurée ! Nous pourrons désormais conserver sans inquiétude et sans remords les richesses accumulées dans nos musées et dans nos bibliothèques ; aucun souvenir amer, aucun sentiment jaloux n'en troublera plus la paisible jouissance : ces conquêtes, arrachées par les plus odieuses violences, légitimées aujourd'hui par le plus saint des traités, ne nous inspireront plus, comme autrefois, des réflexions pénibles ; et plus nos alarmes étoient fondées, plus notre satisfaction sera pure. Ainsi, les merveilles de notre capitale, si propres dans tous les temps à captiver tous les regards et à réunir tous les suffrages, acquièrent, dans les circonstances où nous nous trouvons, un nouveau degré d'intérêt à nos propres yeux comme à ceux des étrangers.

Je ne puis donc trouver une meilleure occasion, pour recommander à l'attention des illustres hôtes, que cette ville a le bonheur de posséder dans son sein, un livre très propre à la leur faire bien connoître. C'est une *Description de Paris et de ses édifices*, entreprise en commun par des artistes qui joignent à une longue pratique et à une théorie profonde de leur art, le talent d'écrire et l'habitude des recherches. Il y a déjà quelques années que cet ouvrage a paru ; la confiance acquise à ses auteurs par leurs précédens travaux, lui procura dès lors un accueil favorable, et les circonstances actuelles, en mettant un plus grand nombre de lecteurs à portée d'en apprécier l'utilité, justifieront sans doute l'estime qu'il obtint à sa naissance, et pourront servir à en étendre le débit.

Il existe sur Paris beaucoup de gros livres où de laborieux écrivains ont recueilli avec la constance la plus minutieuse et le zèle le plus infatigable, toutes les notions relatives à l'histoire de ses origines et de ses monumens ; mais les résultats de tant de recherches ensevelies sous le fatras pédantesque d'une diction barbare, demeurèrent long-temps perdus pour le public. A peine quelques lecteurs, doués de la même intrépidité de patience qui avoit présidé à leur rédaction, daignèrent-ils, à de longs intervalles, secouer la poussière épaisse qui recouvroit ces volumineuses compilations. L'utilité d'une pareille lecture, qu'aucun agrément n'accompagnoit, ne s'étendoit pas au-delà d'un cercle extrêmement borné d'hommes voués par goût et par état à une vie studieuse et solitaire. Cependant, des écrivains essayèrent de répandre les fruits d'une instruction qui ne coûtoit à acquérir que de l'ennui ; et ce fut la plume agréable et piquante, mais superficielle et frivole de Saint-Foix, qui se chargea de ce soin. En effleurant, dans ses *Essais sur Paris*, quelques points d'une matière si intéressante et si riche, il éveilla la curiosité et appela l'attention publique sur des objets peu connus. Le succès de son livre, qu'il dut moins au mérite de l'exécution qu'à la nouveauté du sujet, en produisit bientôt d'autres, qui trouvèrent dans les mêmes motifs les mêmes titres à une égale faveur. Depuis cette époque, et jusqu'à nos jours, plusieurs ouvrages ont été publiés *sur Paris*, qui réunissoient à l'exactitude des recherches les agrémens du style, double qualité qui recevoit encore un nouveau lustre des productions les plus élégantes du burin et de la presse. Mais, comme il faut être juste envers tout le monde, même envers ceux qui nous ennuient, nous devons reconnoître les obligations qu'eurent ces écrivains modernes aux travaux de leurs prédécesseurs : ils puisèrent, sans effort et sans scrupule, aux sources abondantes que l'érudition avoit ouvertes et dégagées depuis

(1) L'édition italienne de cet ouvrage se trouve chez l'auteur, rue d'Enfer, n°. 14, à Paris ; la traduction française de M. de Sevelinges se trouve chez Dentu, imprimeur-libraire, rue du Pont-de-Lodi, n°. 3, et au Palais-Royal, galerie de bois ; et chez le Normant.

(2) Quatre parties formant deux vol. in-8°. Ouvrage enrichi de plus de 100 planches gravées et ombrées en taille-douce, avec un plan exact de Paris et de ses embellissemens. Prix : 36 fr., et 39 fr. par la poste.

A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille ; et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8.

On trouve chez les mêmes libraires une *Description de Londres et de ses édifices*, rédigée sur le même plan et avec le même soin, par M. Landon. Un vol. in-8°., avec gravures. Prix : 18 fr., et 19 fr. 50 c. par la poste.

---

qui est composée d'un petit nombre de nuances appliquées à un petit nombre d'objets ; mais cette monotonie est elle-même imitative et pittoresque : elle a un caractère religieux qui plaît à l'âme, parce qu'elle y réveille des idées primitives, et qu'elle la reporte à la jeunesse du monde. C'est ce qu'on appelle la couleur de temps ; la couleur de lieu n'est pas moins vraie. Il y a vers la fin du second acte un morceau qui produit peu d'effet sur les loges de l'Opéra, mais qui auroit fait déserter les Suisses comme *le ranz des vaches* ; c'est un chœur qui rappelle le chœur des Scythes, de Gluck, comme toutes les belles choses rappellent de belles choses du même ordre ; il y a dans ce petit nombre de lignes musicales une foule de bruits de montagnes, qui charment et qui serrent le cœur, et qui ne peuvent avoir été entendus que sur quelque sommet élevé. On sait bien que toutes les inventions du génie, en musique, sont des choses entendues, mais qu'il a seul le privilége d'entendre.

Ce qui attire surtout les curieux à la représentation des *Bardes*, c'est le quatrième acte ou le rêve d'Ossian. Le poëte calédonien arrive dans la grotte de Fingal, qui est loin d'être aussi belle à l'Opéra que dans les *Voyages au nord de l'Écosse* et dans les romans de milady Hamilton. Il se plaint de ne pouvoir pas jouir du sommeil, plainte fort rare à l'Opéra ; mais il promène les yeux sur le parterre, et l'exemple le gagne : c'est quand il s'endort qu'on se réveille pour voir de très belles choses qu'on ne voit réellement que là. J'ai dit ailleurs que cette partie de la représentation faisoit honneur au décorateur. Elle fait honneur au machiniste et aux figurans qui concourent à l'ensemble avec beaucoup d'intelligence. On desireroit pour les aïeux d'Ossian quelque chose de plus noble, de plus mystérieux, ce *grandiose* qu'on cherche en dépit de soi quand on a vu certains tableaux. On desireroit surtout plus d'exactitude dans le costume ; mais un costumier doit être fort embarrassé d'habiller des Calédoniens du troisième siècle.

En général, cet embarras du costumier n'est pas exclusif. Tout le monde s'en est ressenti, et surtout le poëte qui avoit moins de force. Son ouvrage n'a pas la moindre couleur. Il n'a pas même la couleur qu'il étoit si facile d'emprunter à Macpherson, ou à ses plus foibles imitateurs. Le musicien lui étoit très supérieur, sous tous les rapports, mais c'est une situation très difficile que celle d'un musicien qui est obligé de se dérober à tout moment au poëte, pour avoir du génie à son aise. Quand Sacchini faisoit *Œdipe à Colonne*, il n'avoit qu'à sentir et chanter.

M. Lesueur se distingue par une harmonie forte et savante, un chant grave, religieux ; il a trouvé quelques motifs dans son sujet, et il en a profité avec habileté.

Un caractère bien remarquable d'Ossian, une particularité qui lui est tout-à-fait propre, et qui prouve évidemment qu'il est inventé, c'est qu'il n'a point de Dieu. Ce seroit le seul poëte d'un âge primitif qui auroit eu des idées morales sans culte, des superstitions sans foi et sans espérance. Sa ténébreuse mythologie n'est pas l'invention d'un peuple triste ; c'est celle d'un cœur sec ; et jamais une société d'hommes, si sauvages qu'on les suppose, ne se seroit arrêtée pour croyance exclusive aux songes mélancoliques de M. Macpherson : cet athéisme morose plaisoit beaucoup à Buonaparte, et je n'entreprendrai pas d'en dire la raison : c'est la matière d'un livre.

CH. NODIER.

RÉTABLISSEMENT DE LA STATUE DE HENRI IV.

Parmi les souscriptions envoyées pour le rétablissement de la statue de Henri IV, il y en a une ainsi conçue :

Par un soldat, admirateur du bon Roi. 10 fr.

Une autre : *Hommage à la bonté sur le trône.* 200 fr.

Une autre : *A celui à qui nous devons une race de bons rois, et dont l'exemple vaut mille sermens.* 60 fr.

long-temps; ils mirent aisément en œuvre les nombreux matériaux que d'autres mains avoient péniblement amassés; tous les élémens qui servirent à la composition de leurs ouvrages, étoient rassemblés, et s'ils eurent, sur leurs devanciers, l'avantage d'une exécution plus heureuse, nous sommes forcés d'avouer qu'ils leur empruntèrent tout le reste.

M. Landon et ses collaborateurs n'annoncent pas, dans ce livre que je rappelle au public, de hautes prétentions. Abandonnant aux savans de profession les discussions critiques, ils se bornent à faire connoître, par une description courte et précise, les principaux monumens de Paris, et quelques unes des circonstances qui accompagnèrent leur fondation. Cependant, dans leur *introduction*, ils n'ont pas craint de remonter jusqu'à ces temps anciens où se cache, couvert d'une ombre mystérieuse, le berceau de la nation gauloise, et cette partie de leur travail ne me paroît pas, je l'avoue, mériter une égale confiance. La généalogie des rois gaulois, issus directement de Noé, ne porte aucun caractère d'authenticité, bien qu'elle soit appuyée des témoignages de Bérose et de Manethon. On sait maintenant à quoi s'en tenir sur l'autorité de ces écrivains dont le texte original, décrié même dans la crédule antiquité, n'existe plus depuis long temps, et n'a été reproduit, par une de ces fraudes si fréquentes à la renaissance des lettres, que pour retomber dans un mépris universel. Les historiens, dont le témoignage a quelque poids aux yeux de la saine critique, les monumens, dont le langage muet confirme leurs assertions, démentent également ces origines mythologiques qu'on prête à notre patrie. L'existence d'un *Francus* ou *Francion*, fils d'Hector, devenu depuis chef des Français, et de tant d'autres personnages qui figurent dans les mêmes annales, n'a donc pu être imaginée que par un faussaire maladroit, aussi ignorant de l'histoire de son pays que de celle des autres nations; et ce seroit outrager la raison que de l'employer à combattre de pareilles étymologies, qui se réfutent suffisamment d'elles-mêmes. M. Landon se trompe encore en pensant *que les Parisiens doivent s'enorgueillir d'une source aussi ancienne et aussi brillante* : des traditions de cette nature, même en supposant qu'elles soient certaines, ne prouvent rien en faveur du peuple qui les réclameroit, et les habitans de Paris n'ont pas besoin de ces origines chimériques; tant de grands événemens dont leur ville a été le théâtre, tant d'hommes illustres auxquels elle a donné le jour, tant de superbes monumens qu'elle renferme dans son sein, suffisent sans doute à sa gloire, et la dispensent de recourir à une illustration fabuleuse.

Mais je ne dois pas moi-même insister plus sérieusement qu'elle ne le mérite sur une erreur étrangère au reste de l'ouvrage, et dont le motif porte avec lui son excuse. C'est un léger tribut que les auteurs de la *Description de Paris* ont cru devoir payer à la vanité nationale : et qui de nous pourroit blâmer cet effet d'un zèle patriotique? Ce zèle, toujours louable, même lorsqu'il est exagéré, est d'ailleurs la plus forte garantie de l'exactitude avec laquelle ils ont recueilli les matériaux de leur livre, et du soin qui a présidé à sa rédaction. La deuxième partie, qui renferme la *Description des Palais*, est toute entière de la main de M. Quatremère de Quincy, savant non moins distingué par ses connoissances profondes en littérature que par son goût éclairé pour les arts, et dont le nom doit suffire pour inspirer la confiance. Les autres parties de l'ouvrage, consacrées aux églises, aux monumens d'utilité publique et aux édifices particuliers, ne sont pas moins dignes d'être lues et méditées; et c'est surtout sous le rapport de l'art qu'elles se recommandent à l'attention des lecteurs. Les jugemens motivés, dont chaque description est accompagnée, forment, par leur ensemble, un cours à la fois théorique et pratique, où le précepte et l'application se prêtent un mutuel appui, et s'éclairent perpétuellement l'un par l'autre. Les beautés qui distinguent nos monumens, aussi bien que les défauts qui les déparent, y sont toujours soigneusement indiqués; aucun des objets importans qu'ils renferment n'est oublié; et lorsque l'étranger, conduit par ce guide fidèle dans l'immense carrière qu'il ouvre devant ses pas, et reportant alternativement ses regards de la contemplation des monumens à la lecture du livre qui en offre l'image et l'histoire, voudra comparer la description à l'objet décrit, et juger, en présence du modèle, de l'exactitude de l'imitation, il s'applaudira sans doute de trouver à la fois réunies sous ses yeux toutes les notions qui peuvent diriger son opinion, éclairer son goût et satisfaire sa curiosité. Les nombreuses gravures dont cet ouvrage est enrichi, et où sont figurés les principaux édifices de notre capitale, joignent d'ailleurs au mérite d'une représentation fidèle et d'une exécution soignée, un autre avantage qui se trouve moins communément réuni à celui-là : c'est d'offrir, avec la façade des monumens, le plan de leur construction; et, en effet, des élévations géométriques détaillent l'étendue, la distribution et les justes proportions d'un édifice avec plus de précision que des vues perspectives, qui, présentées isolément, ne donnent qu'un seul aspect, et où l'on est souvent obligé de sacrifier à l'effet pittoresque les parties les plus précieuses de l'ensemble.

Telles sont les qualités qui distinguent cette *Description de Paris*; et j'ajouterai que, sortie des presses de M. Firmin Didot, l'élégance de son exécution typographique ajoute encore un nouveau prix à tous ces avantages.

RAOUL-ROCHETTE.

COURS DE LA BOURSE. — *Du* 18 *juin*.

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	56	57
Londres.	2 f 70c 50c	2 f 40c.
Hambourg.		187
Saint-Pétersbourg		125c

Cinq p. cent. J. du 22 mars 1814. — 67f 66f 80c 70c 66f 75c 67f 66f 90c 80c 75c 6. c 50c 60c 80c 60c.

Idem, jouiss. du 22 septembre 1814.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 1115f 1112f 50c.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.

Une jeune fille a envoyé ces mots : *J'aime ce Roi du peuple*, avec 25 fr.

Une autre : *A Henri IV, après plus de deux siècles.* 30 fr.

Il y en a plusieurs qui se sont rencontrées dans ces mots : *Pour le bon Henri IV.*

Le département de la Manche a déjà annoncé l'envoi de 2140 fr.

On a annoncé des envois de plusieurs autres départemens. La liste en sera fournie quand il sera temps. Les noms seront publiés à Paris. On prie aussi MM. les promoteurs de la souscription dans les provinces, de vouloir bien les publier par la voie des affiches des départemens.

Divers travaux sont déjà commencés.

Lettre adressée par le préfet de la Manche, au comité chargé du rétablissement de la statue de Henri IV.

Saint-Lô, le 9 juin 1814.

Messieurs, j'ai eu l'honneur de vous informer, par ma lettre du 26 mai, que les principaux fonctionnaires du département avoient souscrit pour 240 fr.

Le receveur-général et les receveurs particuliers, pour 200 fr.

Et les villes de Cherbourg, Coutances et Saint-Lô, pour 1000 fr. En tout 1440 fr.

Depuis cette époque, les villes de Valognes, Mortain, Carentan, et le village de Montebourg, ont voté ensemble 700 fr.

Le total général des souscriptions du département de la Manche au 8 juin, s'élève à 2140 fr.

J'aurai soin, Messieurs, de vous faire connoître les autres villes qui ajouteront leurs dons à ceux ci-dessus.

La Renaissance des Lis, chant gallique dédié au Roi, paroles et musique de Charles Lafilé. Prix : 1 fr. 50 c.

Parties d'orchestre du même chant, 3 fr.

Marche militaire sur le même air, dédiée à LL. MM. II. et RR. les souverains alliés 3 fr.

Le Siége de Paris, dédié à Mad. la duchesse d'Angoulême, arrangé pour piano, par Charles Lafilé et Paz. 6 fr.

Le Cri du Cœur, par Mad. Georgeon 1 fr. 50 c.

A Paris, chez madame Benoist, éditeur de musique, rue de Richelieu, n°. 20.

Exposé de l'Exposé de la Situation de l'Empire français, et du Compte des Finances, publié à Paris en février et mars 1813. Seconde édition, revue et corrigée par sir Francis d'Yvernois. In-8°. Prix : 3 fr. 75 c., et 4 fr. 25 c. par la poste.

Prière d'Actions de graces, pour le service extraordinaire qui s'est fait à Genève dans tous les temples le mardi 19 avril 1814. Seconde édition. In-8°. Prix : 60 c., et 70 c. par la poste.

A Genève, chez J. J. Paschoud, libraire.

A Paris, même maison de commerce, rue Mazarine, n°. 22;

Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Tableau littéraire de la France au dix-huitième siècle; par Vialart Saint-Morys, propriétaire dans le département de l'Oise, ouvrage imprimé en 1809, et dont la publication a été arrêtée parce qu'il contenoit un hommage à la mémoire de Louis XVI. In-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 40 c. par la poste.

Réflexions d'un Sujet de Louis XVIII, publiées le 9 avril 1814; par le même auteur. In-8°. Prix : 50 c., et 60 c. par la poste.

A Paris, chez Petit, libraire, Palais-Royal, n°. 257;

Chez Delaunay, libraire, Palais-Royal, n°. 243;

Chez J. G. Dentu, imp.-lib., rue du Pont-de-Lodi, n°. 3; et au Palais-Royal, galeries de bois, n°s. 265 et 266;

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

SUÈDE.

Helsimbourg, 3 *juin*.

Le prince Royal de Suède est déjà arrivé dans notre province, ainsi que le régiment Royal-Suédois. Dans peu, toutes les troupes seront réunies et prêtes à agir contre la Norwège avec les corps d'armée des généraux Adlerkreuz et Essen, dans le cas où les Norwégiens persisteroient à s'opposer à leur réunion avec la Suède.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 8 *juin*.

On va former plusieurs nouveaux régimens; ils seront composés des 4es bataillons des autres corps.

On dit que S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise doit partir le 28 pour aller prendre les bains d'Aix en Savoie.

Berlin (Prusse), 8 *juin*.

On croit généralement ici que la Prusse fera les acquisitions suivantes : 1°. La rive gauche du Rhin jusqu'à Wesel; 2°. les duchés de Juliers et de Berg; 3°. la Poméranie suédoise, moyennant une somme à payer au Danemarck; 4° Wittenberg et la Basse-Lusace; 5°. une partie du duché de Varsovie. Ainsi, d'après ces acquisitions, la Prusse auroit une magnifique frontière militaire du côté du Rhin; elle entoureroit et gouverneroit par son influence toute la Basse-Allemagne, c'est-à-dire toutes les provinces où jadis régnoit le droit saxon, et qui, d'après la Bulle d'Or, étoient subordonnées, en temps d'interrègne, au lieutenant de l'Empereur en Saxe.

Dans le même système, l'Allemagne méridionale resteroit, comme autrefois, sous l'influence de l'Autriche.

Elberfeld, 12 *juin*.

C'est à tort, dit aujourd'hui la gazette de cette ville, que l'on a annoncé le passage du maréchal Davoust à Elberfeld. Il paroît que, dans la route qu'il a prise pour retourner en France, il évite soigneusement les grandes villes, et ne s'arrête que dans des auberges de campagne qui sont à une certaine distance des villes. Il a eu plus de confiance en approchant de Dusseldorf, où il a passé il y a deux jours.

Mayence, 14 *juin*.

M. le général prussien de Kleist est ici depuis quelques jours. On croit qu'il y aura bientôt un changement dans notre garnison. Les troupes du duché de Saxe-Cobourg, et celles du grand-duché de Berg, doivent nous quitter pour retourner dans leur patrie. Les troupes prussiennes descendront également le Rhin, pour aller faire partie de la grande-armée prussienne qui, sous les ordres de M. le général de Kleist, occupera tout le pays depuis la Moselle jusqu'à la Hollande, et dont le quartier-général sera établi à Aix-la-Chapelle. Ces troupes seront, dit-on, remplacées par des Autrichiens. Les Bavarois sont toujours cantonnés dans nos environs.

SUISSE.

Bâle, 11 *juin*.

Les députés du corps helvétique à Paris, ont eu, le 31 mai, une audience du Roi de France; ils ont été présentés, le 29, à l'Empereur d'Autriche, et le 1er juin à l'Empereur de Russie.

Par une circulaire du 31 mai, la diète a soumis à la sanction des divers cantons de la Suisse le nouveau plan de confédération qu'elle a adopté. Elle invite les cantons à terminer leurs constitutions particulières avant le 1er juillet.

On annonce comme certain que l'evêché de Bâle sera remis sur le même pied où il étoit en 1791.

La fièvre nerveuse continue ici ses ravages; elle attaque surtout les jeunes gens, et prend un caractère marquant de malignité. Au bout de quatre ou cinq jours, le malade expire. Quantité de familles sont en deuil, et les médecins craignent que cette maladie ne devienne encore plus meurtrière.

Les Bavarois ont quitté hier Huningue. La garnison française qui s'y trouve doit être renforcée de 3000 hommes. Il y est déjà arrivé 400 canonniers de marine.

Les troubles de Schleure sont entièrement apaisés. On a remarqué quelques étrangers parmi les séditieux.

BELGIQUE.

Louvain, 10 *juin*.

La veille de la Pentecôte, les capucins de Velpe, près de Grave, ont repris l'habit de leur ordre, et ils occupent déjà leur couvent, qui a peu souffert du bombardement de cette ville. Les religieuses de Deursen, près Ravenstein, celles de Megen, Uden et Boxmeer, sont également retournées dans leurs couvens, ainsi que les chanoines réguliers d'Uden. On croit que les recollets de Megen et ceux de Maeseyk sont aussi rentrés dans leurs couvens.

ANGLETERRE.

Londres, 15 *juin*.

Lundi dernier, 13 juin, S. A. le duc d'Orléans est arrivé à Londres, où l'on dit qu'il ne restera que quelques jours. Nous ignorons les motifs de son voyage; mais nous savons que l'omission du nom et des intérêts de son beau-père, le roi de Sicile, notre allié, dans le traité de paix, donne lieu à de sérieuses réflexions. Ce monarque mérite certainement que nous nous intéressions vivement à son sort: car c'est par nos conseils qu'il s'est hasardé dans la guerre dont il a été une des premières victimes. Cependant, aucune indemnité n'a été proposée en sa faveur pour la perte du royaume de Naples. Peut-être le duc d'Orléans aura-t-il pensé qu'il étoit de son devoir de venir dans ce pays faire à ce sujet un

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Lundi 20 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

L'Abbé de l'Epée, les Jeux de l'Amour et du Hasard.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Angela, Ma Tante Aurore.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Les Horaces et les Curiaces.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Partie carrée, Psyché, les Deux Edmon.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le Sourd, le Dîner de Madelon, le Retour des Lis.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Le Chien de Montargis, M. de la Hure.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

Berthilie, Elverine de Wertheim.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Grands Exercices d'équitation par MM. Franconi fils, suivis de *la Jeunesse du grand Condé.*

SPECTACLE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Tous les jours, spectacle chez M. Pierre, à sept heures et demie.

PANSTÉRÉORAMA, *barrière du Roule.*

Les villes de Paris, Saint-Pétersbourg et Londres, exécutées en relief d'après nature, sur une même échelle, avec leurs embellissemens projetés, offrent un spectacle unique et d'un grand intérêt.

WAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard de la Porte Saint-Martin.*

Fête et Bal.

VARIÉTÉS.

De l'Angleterre au commencement du dix-neuvième siècle; par M. le duc de Levis (1).

(IIe Article.)

On sait déjà de quels objets s'occupe M. le duc de Levis dans le premier volume de son ouvrage sur l'Angleterre. (Voy. le Feuilleton du 8 de ce mois.) Il nous seroit fort difficile de le suivre dans les détails pleins d'intérêt dont il assaisonne le récit de son voyage de Calais à Douvres, sur ce bras de mer animé de mille et mille vaisseaux, qui y accourent de toutes les parties du Monde; puis, de Douvres à Londres, par Cantorbéry, Sittinghourn, Chatam, Rochester, Woolwich fameux par son dépôt d'artillerie, Black-Heath par ses voleurs, Greenwich par son magnifique hôpital, ouvrage des deux plus grands architectes de l'Angleterre, et par son Observatoire qu'ont illustré tant d'habiles astronomes. C'est de là, qu'avant de descendre dans la plaine, dit M. le duc de Levis, « on découvre dans l'éloignement la métropole de la Grande-Bretagne: cependant on ne voit » encore que bien confusément cette grande cité. La forêt de mâts » qui couvrent la Tamise, les grands magasins qui en bordent les » rivages, se perdent dans les brouillards d'un horizon vaporeux; » et l'épaisse fumée de charbon de terre forme un nuage de couleur » sombre qui enveloppe tout cet amas de maisons. A peine aperçoit-on la lanterne de Saint-Paul, le faîte de la colonne monu» mentale, et quelques clochers pointus, semblables à ces aiguilles » granitiques qui, dans les Hautes-Alpes, s'élancent au-dessus des » nues. Quelquefois, dans une belle soirée d'été, un spectacle sin» gulier excite la surprise du voyageur : les rayons du soleil couchant

(1) Un vol. in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste. Chez Ant.-Aug. Renouard, lib., rue Saint-André-des-Arts; et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

appel aux souverains alliés ; toutefois nous ne parlons que par conjecture. (*The Morning-Chronicle.*)

Le parlement, sur la proposition de lord Castlereagh, a de nouveau ajourné au lundi 20 juin la discussion sur la paix.

Le club de Boodle donne, demain 16, un grand dîner aux illustres étrangers dans la salle des Francs-Maçons : deux cents couverts sont commandés, à six livres sterling par tête.

Le peintre de portraits Lawrence est chargé de faire les portraits du maréchal Blücher et du général Platow, qui doivent être placés dans les appartemens de Carlton-House.

FRANCE.

Lyon, 15 juin.

Avant-hier, M. le comte de Noailles, commissaire extraordinaire de S. M. dans la 19e division militaire, accompagné de ses aides-de-camp et de plusieurs officiers de la garde nationale, est allé recevoir, sur la place de Louis-le-Grand, le 1er régiment de hussards, l'ancien *Berchini*, et les a passés en revue. Les officiers de ce corps ont été ensuite invités à un banquet qu'on leur avoit fait préparer à l'Hôtel-de-Ville, et auquel ont pris part toutes les autorités civiles et militaires de Lyon. Ces officiers, dignes de servir d'exemple au reste de l'armée, ont fait éclater le plus parfait dévouement pour l'auguste famille des Bourbons. Des toasts ont été portés par le colonel au Roi et à la famille royale, et ont été répétés avec enthousiasme par M. le comte de Noailles et par tous les convives. Ces braves militaires ont fait leurs adieux aux habitans de Lyon, en distribuant avec profusion dans toute la ville, ceux qu'ils ont faits aux habitans d'Arles, et qui ont été imprimés.

Voici cet écrit, où se peint avec tant de grâce et d'énergie le bon esprit qui anime tout le corps de Berchini :

« Le 1er régiment de hussards, l'ancien Berchini, vous remercie de l'accueil fraternel qu'il a reçu de vous. Fidèle au serment qu'il a prêté à S. M. Louis XVIII, notre légitime et bien-aimé souverain, avant même d'arriver sur les terres de France, quelle joie ne doit-il pas éprouver de se trouver au milieu d'un peuple qui est pénétré de tant d'amour pour l'auguste dynastie des Bourbons !

» Habitans d'Arles, à peine avons-nous goûté le bonheur d'être parmi vous, qu'il faut déjà vous quitter. Le régiment reçoit la plus digne récompense des sentimens et du bon esprit qui l'animent, dans l'ordre qui lui parvient de se rendre à Paris, pour y servir sous les yeux du Roi, qu'il a juré de défendre.

» Recevez donc aussi l'expression de nos regrets avec celle de notre reconnoissance. Nous conserverons éternellement le souvenir de vos bonnes dispositions pour nous. Pourriez-vous jamais perdre celui d'une union formée sous les auspices du roi chéri : *Vive le Roi !*

» Arles, le 31 mai 1814.

» *Pour le 1er régiment de hussards*,

» Le colonel MARIUS CLARY. »

Notre ville a présenté pendant les journées des 11, 12 et 13 juin, un aspect singulièrement remarquable. Elle s'est montrée la ville fidèle, la noble cité qui fournit, dans tous les temps, des héros à la religion et des appuis au trône. Le samedi 11 fut consacré à la cérémonie d'expiation pour la mort de Louis XVI ; le dimanche, aux solennités de la Fête-Dieu ; le lundi, à une fête de famille pour le retour de Louis XVIII. Ainsi, tous les souvenirs chers et sacrés, tous les sentimens qui attachent à la patrie, tout ce qui peut élever l'âme et attendrir le cœur, s'est réuni pour faire de ces trois journées comme un seul ensemble, plein de charme et d'harmonie.

Le service d'expiation pour la mort de Louis XVI nous rappeloit avec amertume ces jours où, comme dit l'Écriture, *les rues de Sion pleuroient*. Parmi les inscriptions du catafalque, on a remarqué celle-ci, tirée du Deutéronome : *Manus nostræ non effuderunt sanguinem hunc, nec oculi viderunt.* C'étoit une sorte de soulagement pour ceux qui assistoient à cette triste et consolante cérémonie. Non, sans doute, nul n'avoit participé au crime de la mort du meilleur des Rois ; mais le sang du juste étoit sur la nation entière ; il falloit que la nation entière en portât le deuil solennel.

Le dimanche, jour consacré à la célébration de la Fête-Dieu, la ville avoit quitté ses vêtemens de deuil. Toutes les maisons ornées de tentures ; les reposoirs élevés de distance en distance sur nos quais et nos places publiques, ces longues files de processions dans toutes les rues, ces chants prolongés dans toutes les églises, le concours de toutes les autorités, la présence de la garde lyonnaise sous les armes, un temps magnifique : rien ne manquoit aux imposantes solennités de ce jour. M. le commissaire du Roi assistoit à la procession d'Ainay, avec ce recueillement de nos anciens preux, implorant le secours de celui de qui vient tout secours.

Le lundi matin, les citoyens de la ville furent éveillés par des salves de mousqueterie, dont on ignoroit l'objet ; mais bientôt on apprit qu'une fête se préparoit dans le palais des Arts pour célébrer le retour de Louis XVIII. Les élèves de l'école en avoient fait toutes les dispositions, et ils l'avoient en quelque sorte improvisée. A trois heures après midi, un drapeau blanc à fleur de lis d'or, fut placé sur la façade du palais ; à cinq heures, tout l'extérieur fut rempli. Une immense galerie découverte, qui s'élève à la hauteur du premier étage, et qui règne tout autour de cette ancienne abbaye, sembloit avoir été construite exprès. Elle rappeloit ces loges de tournois de notre vieille chevalerie, où la courtoisie plaçoit les dames au premier rang. Au centre de la face septentrionale de cette galerie s'élevoit un trône orné du portrait de S. M., avec ce vers de *la Henriade* :

« Il entre au nom du Dieu qui fait régner les Rois. »

Bientôt M. le comte de Noailles arriva, présentant à l'assemblée M. le colonel Clary, qui ramenoit au Roi un superbe régiment ; ils étoient entourés de tout l'état-major. Ils furent salués par des cris unanimes de *vive le Roi ! vive Noailles ! vive royal Berchini !* M. le colonel, ainsi que MM. les officiers, répondirent par de nouveaux cris de *vive le Roi !* M. le maire vennit aussi de prendre place dans la galerie, et il avoit été salué également par des cris de *vive le Roi ! vive d'Albon !*

La musique exécuta l'air *Vive Henri IV !* et mille voix chantèrent en chœur les paroles.

Dans la soirée, l'intérieur du palais fut illuminé ; les danses, les walses, des concerts d'allégresse se succédèrent, et des emblèmes en transparens furent encore lancés dans les cieux.

PARIS, 19 *juin*.

Aujourd'hui, octave de la Fête-Dieu, les processions se sont faites malgré la pluie, avec la même pompe que dimanche dernier ; les reposoirs même offroient plus de magnificence, ayant [illegible] préparés plusieurs jours d'avance. L'église royale de Saint-[illegible]ain-l'Auxerrois, surtout, étoit entièrement décorée de riches tapisseries. La procession de cette paroisse a été reçue dans sept reposoirs. Elle se composoit d'un clergé nombreux et d'une très belle musique ; elle étoit suivie de vingt-quatre valets de pied du Roi, en livrée, et portant des flambeaux.

— Lord Wellington est de retour à Paris. Ce grand général a paru ce matin au château.

— M. le maréchal Massena est arrivé à Paris.

— S. M. C. vient de nommer S. A. le prince de Bénévent grand d'Espagne de la première classe. S. M. a accompagné cette faveur d'une lettre flatteuse, dans laquelle elle remercie S. A. des soins qui ont été prodigués de sa part aux princes espagnols pendant leur séjour à Valençay.

— M. de la Bouillerie a été nommé trésorier de la

» dorent l'immense coupole de la cathédrale, dont la hauteur surpasse de beaucoup les édifices les plus élevés, en laissant dans l'obscurité tout ce qui est au-dessous ; elle paroît alors suspendue dans les airs, et l'imagination, séduite par cette illusion et par la beauté d'un des plus parfaits ouvrages que les hommes aient consacrés à l'Éternel, est tentée de le comparer au temple de la Jérusalem céleste. »

Mais nous voici dans cette immense cité. N'y cherchez rien qui rappelle à vos regards l'aspect des villes les plus célèbres. Nulle part vous n'avez vu ces larges rues tirées au cordeau, ces trottoirs unis qui les bordent, ces grilles de fer, de hauteur d'homme, qui se prolongent avec elles ; ces maisons petites, peu élevées, simples en dehors comme elles le sont à l'intérieur : ces distributions qui mettent chaque chose à sa place, et dont le sage et harmonieux Xénophon relève si bien l'utilité dans son petit *Traité sur l'Économie* : tous ces traits donnent à l'ensemble de Londres une physionomie originale qui ne permet de la rapprocher ni d'Amsterdam ni de Paris, ni d'aucune autre capitale. On diroit, au soin qu'ont pris les Anglais d'embellir tout ce qui n'est pas dans l'enceinte de leurs propres foyers, qu'ennemis du repos et nés pour le mouvement, ils préfèrent leurs rues à leurs maisons, et que, par cet instinct d'intérêt social qui les distingue de tous les autres peuples, ils sacrifient les douceurs de l'aisance privée à la gloire de la commodité publique. Aussi, tout se rapporte dans les rues de Londres, à l'agrément et à la sécurité du piéton. Il ne marche que sur des dalles unies et toujours propres, que l'on fait venir de cent lieues pour les étendre sous ses pieds : sorte de luxe conservateur qui ménage les forces en épargnant la fatigue, et qu'on ne retrouve que sur ces *voies* si renommées construites par les premiers Romains. Enfin, il n'est pas jusqu'aux chevaux qui, plus rapides que le vent sur les grandes routes, modèrent leur pas dans l'intérieur de Londres, et ne vont plus qu'au petit trot. Je ne sais si je m'abuse, mais je crois pouvoir supposer que, charmé de ce qu'on fait pour lui, pour prix de ce qu'il fait pour l'État, et trouvant dans les plus petites choses un gage du respect qu'on lui porte, le moindre habitant de Londres s'attache, dans le secret du cœur, à cette puissance protectrice qui l'environne de partout pour le défendre et l'honorer. Par là, il apprend à aimer mieux sa ville que sa propre demeure, et ses concitoyens que lui-même ; et ce premier sentiment de patriotisme suffiroit peut-être pour développer tous les autres.

Une fois engagé dans Londres, M. le duc de Levis en décrit avec beaucoup de charme les monumens et les particularités diverses. Il commence cette description par une histoire fort abrégée de cette ville fameuse, depuis son origine où elle n'étoit qu'un petit amas de huttes sauvages, jusqu'à l'époque actuelle, où, par les agrandissemens qu'elle a reçus depuis vingt ans, et qu'elle reçoit encore tous les jours, elle seroit égale à Paris, si Paris étoit accru de Marseille, de Lyon, de Bordeaux et de Nantes : et où elle réunit, qui l'apprendra sans s'alarmer pour elle ? le dixième de la population de l'Angleterre. Les étroites bornes d'un article nous défendent de marcher scrupuleusement sur les pas de M. le duc de Levis dans l'immensité de cette capitale, et d'exposer ici toutes les vicissitudes de sa destinée. Il n'est pas de ville dont la fortune n'ait varié comme celle des empires, ou, l'on veut, comme celle des individus. A l'exemple d'Athènes, de Rome, de Paris, etc., Londres a eu ses temps prospères et ses temps de calamité : des guerres, des séditions, des pestes, des incendies, et de longs intervalles de paix, de sécurité, de travail et d'abondance. Nous insisterons un moment sur le spectacle qu'elle présente aujourd'hui. Ne vous figurez pas que cette nation de douze cent mille hommes, qui s'agite dans son intérieur, soit parfaitement semblable à elle-même dans toutes ses parties. Ici, plus que partout ailleurs, les extrêmes se touchent. Au milieu de ces richesses amassées de toutes les parties du Monde, et concentrées dans quelques mains,

maison du Roi, et M. Hüe, ancien valet-de-chambre de Louis XVI, payeur de la partie militaire de la maison du Roi.

— Les pairs n'ont point adopté le costume que les sénateurs portoient; ils ne se présentent dans la chambre de leurs délibérations qu'en habit habillé.

— Il y avoit autrefois un conseil de quatre jurisconsultes auprès du chancelier. M. le chancelier rétablissant cet usage, a appelé auprès de lui quatre avocats célèbres, MM. de Lacroix-Frainville, Desèze, Bellart et Bonnet.

— La France est maintenant divisée en 85 départemens. Elle en formoit 83 du temps de l'Assemblée constituante; les deux départemens qui viennent d'être ajoutés à l'ancienne division, par le traité de paix, sont le Mont-Blanc et Vaucluse. Un journal donne aujourd'hui une liste des préfets actuels, qui est très fautive. Par exemple, il nomme pour préfet de la Côte-d'Or M. Cossé de Brissac; nous avons la certitude que c'est M. Terray qui est nommé à cette préfecture.

— Le grand quartier-général autrichien a été dissous à son arrivée en Allemagne. Le généralissime prince de Schwartzenberg a en conséquence quitté l'armée autrichienne, qui n'a plus de commandant en chef. Chaque corps d'armée reste sous le commandement de son général supérieur. Le prince de Schwartzenberg est parti de Carlsruhe pour Nuremberg, d'où il ira à Prague, et passera ensuite quelque temps dans ses domaines en Bohême.

— Les neuf bureaux de la Chambre des Députés ont terminé avant-hier leur travail pour l'examen du réglement. Chaque bureau a nommé un rapporteur. Ce sont: (1er bureau) M. Clausel de Coussergues, (2e bureau) M. Goulard, (3e bureau) M. Flaugergues, (4e bureau) M. Dufougerais, (5e bureau) M. Blancart-Bailleul, (6e bureau) M. Dupont, (7e bureau) M. Duhamel, (8e bureau) M. Bois-Savary, (9e bureau) M. Chabaud-Latour. Ces rapporteurs se sont réunis hier 18, et, après avoir de nouveau discuté le projet de réglement, ils ont nommé M. Blancart-Bailleul pour faire le rapport général à la Chambre, qui doit s'assembler demain.

— La classe des beaux-arts de l'Institut a jugé le concours de la gravure des pierres fines. Nous avons dit qu'il n'y avoit que trois concurrens. Voici le résultat du jugement:

Premier prix. A M. Antoine Desbœufs, natif de Paris, âgé de vingt ans et demi, élève de MM. Castelier et Jeuffroy.

Second prix. A M. Walcher (Jacques-François), natif de Paris, âgé de vingt ans, élève de MM. Lemot et Jeuffroy.

— Mardi prochain, il sera célébré, dans l'église paroissiale de Saint-Germain de Pantin, un service solennel pour le repos de l'âme de messire J. B. A. de Segaud de Montcour, curé de Pantin, mort le 30 mars dernier. L'éloge funèbre sera prononcé par M. l'abbé Trouillet. M. l'abbé Cani, curé de Bonne-Nouvelle, officiera. Tous les amis de la religion et de l'humanité ont vivement regretté M. l'abbé de Segaud, qui est mort victime d'un zèle dont il avoit donné tant de preuves. Quelques soldats, indignes de faire partie d'une armée qui a montré tant de modération et de générosité, ont égorgé impitoyablement, le 30 mars dernier, cet ecclésiastique respectable, parce qu'il refusa de leur livrer les vases sacrés de l'église de Pantin, après leur avoir donné tout ce qu'il possédoit.

VARIÉTÉS.

Les Panégyristes de saint Louis, Roi de France(1).

Les événemens actuels ont fait naître tant d'ouvrages de circonstance, qu'on ne doit pas s'étonner qu'ils produisent aussi quelques compilations de circonstance dans un siècle où l'art de compiler est devenu presque une subdivision de l'art d'écrire; et sans doute on ne pouvoit choisir un moment plus favorable pour réunir et présenter au public littéraire les panégyriques du plus saint de nos Rois, qui fut en même temps l'un des plus grands et des plus sages. Quoique deux volumes d'éloges sur le même prince puissent effrayer l'empressement des lecteurs, il faut avouer que cette collection est bien moins considérable qu'elle pouvoit l'être. En effet, elle ne renferme pas un seul des panégyriques qui, pendant plus d'un siècle, furent annuellement prononcés en présence de l'Académie française. Voltaire a fait un discours pour cette occasion, sous le nom de l'abbé Darty. Ce n'est pas cet ouvrage que je m'étonne de ne point trouver dans le nouveau recueil; plus d'un motif devoit l'en exclure. On sait d'ailleurs que Voltaire, quoiqu'il ait jeté dans sa prose des traits d'éloquence, n'étoit orateur. Son discours, qui, dit-on, fit la fortune de l'abbé Darty, est dénué de mouvement et d'élévation. Ce n'est pas là qu'on trouve ce beau portrait de saint Louis, que Voltaire a tracé avec la rapide brièveté du génie antique, et qui vaut mieux qu'un éloge entier: « Louis IX paroissoit un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avoit pu l'être, à rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui étoit celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de Roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte; et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange; prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant, comme s'il n'avoit jamais été que malheureux, il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu. » Un écrivain célèbre, qui rapporte ce passage avec une admiration très impartiale, reproche à Voltaire de mettre dans le mot *anachorète* une intention défavorable. Je ne sais si ce scrupule ne vient pas d'un excès de défiance contre la malice habituelle de Voltaire. Il semble qu'on ne doit voir ici qu'un contraste intéressant et vrai exprimé avec simplicité. Fléchier, qu'on ne peut pas soupçonner, avoit dit: « On l'a vu, au milieu de sa cour, vivre avec l'austérité et la mortification d'un anachorète. »

Dans le recueil que j'annonce se trouvent les noms de nos deux célèbres prédicateurs. Malheureusement le panégyrique est le genre où Bourdaloue et Massillon se sont exercés avec le moins de succès, où même ils sont demeurés au-dessous de leur talent. On concevra sans peine qu'un genre d'éloquence qui suppose une sorte de pompe et de magnificence oratoire, fût peu favorable au génie sévère et à l'élocution médiocrement ornée de Bourdaloue. Sans adopter sur ce célèbre jésuite la sentence de Fénelon: *C'est un grand homme qui n'est pas orateur*, on peut remarquer au moins que, pour se montrer orateur, il a besoin de prouver et de raisonner, et que sa chaleur, qui vient de la discussion, l'abandonne quand il faut raconter ou décrire. Ce défaut est très sensible dans le panégyrique de saint Louis. Malgré la

(1) A Paris, chez Mame frères, rue Pot-de-Fer; et chez le Normant.

---

erre une population de plus de vingt mille personnes qui ne sait le matin où prendre dans la journée de quoi suffire à la plus cruelle des nécessités, à la faim. Un état de dénûment et de misère si répandu suppose dans les lois ou dans les mœurs autant de vices qu'il en produit à son tour. Mais cette foule de malheureux sans pain ne forme que la moindre partie des indigens: des milliers d'infortunés des deux sexes, qu'accablent des revers inattendus, la foiblesse de l'âge, des infirmités de toute espèce, ou une pauvreté inévitable, ou les suites humiliantes d'une première faute, se consumeroient dans le plus déplorable abandon, s'ils n'étoient soutenus et consolés par des secours publics. Il résulte de tout cela que cette masse énorme de douze cent mille habitans se divise comme en deux peuples, dont l'un vit aux dépens de l'autre, soit que le premier dépouille le second par la force ou la ruse, soit que le second prévienne volontairement les besoins du premier, et que maître de n'écouter que la loi qui lui dit, *possède*, il se laisse fléchir à la voix de la religion et de l'humanité qui lui crie: *partage*. Tant il est vrai que les plus sages lois sont encore insuffisantes, et qu'elles seroient même cruelles si elles n'étoient, dans certains cas, tempérées par la pitié, qui n'est qu'une sorte d'équité naturelle! Qu'on ouvre le livre de M. Colquhonne sur la police de Londres, et l'excellent *Tableau de la Grande-Bretagne*, publié, il y a quelques années, en 4 vol., par M. Baërt (1), on y verra une vive peinture des désordres dont Londres est le théâtre; on y verra par quelle triste industrie le vice, poussé par la faim ou par la séduction de l'exemple, cherche à corriger en sa faveur l'inégalité des fortunes; on y verra le vol, la fraude, le faux monnoyage réduits en système, régularisés comme le seroit une branche d'administration particulière, fondés sur le grand principe de la division du travail, ou déguisés sous les dehors les plus spécieux, et prenant presqu'une apparence de légitimité. Il est tel voleur bien vêtu, bien monté, qui, vous arrêtant sur le grand chemin, et vous dépouillant avec politesse, a l'air d'exercer un droit, et de compter simplement avec vous, comme il compteroit avec un débiteur. Des arts si perfectionnés supposent un concours de volontés fort étendu, de la bonne foi dans le crime, une grande adresse à éluder les lois, par conséquent une profonde connoissance de ces lois; bref, tout ce qu'il faut pour constituer dans le sein même de la société une contre-société parasite et coupable. Cependant, au milieu de cette foule dévouée au supplice, le magistrat vient-il à paroître? A son aspect le criminel soumis prend sans murmurer le chemin de la prison: on diroit que jamais l'Anglais n'a plus de vénération pour la loi que lorsqu'il la viole.

Mais voici dans le caractère de ce peuple des côtés plus favorables, et même, nous osons le dire, supérieurs à tous les éloges. Jamais peut-être on n'a vu sur le continent de plus grands exemples de charité. Les dons, les legs successifs, les souscriptions volontaires, des élans de générosité, d'humanité, de commisération qu'on ne trouve presque nulle part, ont élevé au milieu de Londres des asiles pour tous les genres d'infortunes, et disposé des secours pour tous les genres de douleurs. Il s'est trouvé tel capitaine de barque, tel libraire, enrichis, l'un par ses voyages, l'autre par la vente de quelques centaines de mille exemplaires de la Bible, un Coram, un Guy, un Sutton, etc., qui ont fondé des hôpitaux avec une magnificence royale: de même qu'il s'est trouvé un chevalier Gresham qui fit autrefois élever à ses frais le premier édifice de la Bourse; Guy seul a fait construire pour cinq cent mille francs de bâtimens, a doté son hôpital de plus de six millions, et délivré en une fois six cents prisonniers pour dettes.

(1) Cet ouvrage, enrichi des cartes géographiques de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande et de l'Inde, et de quelques planches, se vend chez Maradan, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 9; et chez le Normant.

force des pensées et la grandeur des faits, l'ouvrage produit peu d'impression, parce qu'il manque de ce mouvement de l'âme qui passe de l'écrivain au lecteur. Massillon, qui joignoit le pathétique au talent de peindre avec la parole, devoit répandre plus d'intérêt sur les vertus bienfaisantes et les malheurs héroïques du saint Roi. Quoiqu'il ait composé ce panégyrique à une époque où, jeune encore, il n'étoit pas mûri par l'expérience et formé par l'exercice et le succès, on y sent déjà les qualités dominantes de son style, une extrême élégance et une harmonie naturelle. Sous ce rapport même, ce discours paroît une sorte d'étude où l'orateur a puisé dans la suite plusieurs traits heureux, plusieurs beautés d'expression qu'il a transportées ailleurs. On a cité souvent parmi les hardiesses poétiques de la prose cette phrase d'un sermon de Massillon : « Le juste peut avec confiance condamner dans les autres ce qu'il s'interdit à lui-même ; ses instructions ne rougissent pas de sa conduite. » Massillon avoit employé cette figure audacieuse dans le panégyrique de saint Louis. On y trouve aussi plusieurs idées sur les droits du peuple et les devoirs des grands, telles qu'elles ont été reproduites dans le Petit Carême. Le développement oratoire, et le style de ces morceaux présentent des variantes, des changemens qui peuvent indiquer utilement le travail de l'écrivain et les divers degrés par lesquels il a conduit son talent.

Fléchier et La Rue se trouvent naturellement placés après Massillon, auquel ils sont inférieurs pour l'élégance et pour la pureté du goût. On a trop blâmé les antithèses uniformes et les mouvemens apprêtés de Fléchier, ou plutôt on n'a point assez distingué de ces défauts les qualités éminentes et vraiment oratoires qui les effacent. Fléchier, dans le panégyrique, prend un ton moins élevé que dans l'oraison funèbre, et son style y gagne sous un rapport, et devient plus simple et plus naturel. Son Panégyrique de saint Louis plaît par une élégance douce et noble, qui semble s'approprier heureusement aux vertus du héros. L'orateur peint d'une manière touchante le bon prince sous le chêne de Vincennes, rendant la justice « avec équité, avec autorité, » avec tendresse, roi sage et père tout ensemble. »

Il est un point du caractère de S. Louis qui méritoit particulièrement d'être observé : c'est la fermeté judicieuse qui se mêloit à sa vive piété. Cela seul marque une âme supérieure, qui n'est pas maîtrisée par la puissance qu'elle respecte le plus. S. Louis sut à propos séparer les droits de la politique de ceux de la religion, et résista toujours aux prétentions exagérées de la cour de Rome. Fléchier et les autres orateurs ont loué cette résistance, dont la vie de saint Louis offre plusieurs exemples. Quant au projet et à l'entreprise des croisades, Fléchier n'y voit qu'un héroïsme de piété digne d'éloges. On sait combien cette opinion a trouvé de contradicteurs. La Rue dans son Panégyrique, ne le dissimule pas ; il aborde franchement la question, et, par le raisonnement et l'histoire, il établit la beauté, l'utilité et la grandeur de cette entreprise. De nos jours, on a cherché à la justifier par les résultats indirects qui l'ont suivie. Robertson est le premier écrivain célèbre qui ait avoué ces résultats, et montré l'influence salutaire des croisades sur la liberté, la civilisation et le commerce. L'orateur chrétien prend ses considérations dans un ordre plus élevé, et les exprime avec beaucoup d'éloquence ; mais en même temps la peinture qu'il trace du gouvernement de saint Louis fait trop regretter qu'un semblable souverain ait demeuré si long-temps loin de ses peuples, et ne soit rentré parmi eux que pour les quitter encore. La Rue ne jouit pas comme orateur de la célébrité qu'il mérite. Son Oraison funèbre du maréchal de Boufflers offre des endroits dignes de Bossuet. Le Panégyrique de saint Louis, sans s'élever à la même hauteur, porte l'empreinte du génie oratoire : le style a de la chaleur, de la richesse et de l'énergie. La Rue n'est pas, comme Fléchier, un habile artiste de paroles ; il néglige un peu cette élégance continue à laquelle on aspire aujourd'hui ; mais, au milieu des inégalités de son éloquence, il n'est jamais ni froid ni affecté. Au mérite d'un style vif et nerveux, il unit souvent celui d'une expression concise et piquante qui grave la pensée. Il dit en parlant de saint Louis : « Le nom de favori fut inconnu sous son règne ; la vertu » seule eut toute la faveur ; cette faveur même eut ses » bornes : et le crédit de la vertu n'eut pas le fâcheux effet » d'accréditer l'hypocrisie. » Cela est bien exprimé pour tous les temps.

Après les panégyriques composés par les orateurs du siècle de Louis XIV, viennent les productions d'orateurs plus récens placés par ordre de date. Cette manière de les classer, qui est la plus simple et la plus facile, présente sous le point de vue littéraire une observation qui n'est pas sans intérêt. En voyant ainsi le même sujet traité à diverses époques par différentes mains, on aperçoit, à mesure qu'on s'éloigne du siècle de Louis XIV, une altération successive du naturel et de la simplicité. D'un panégyrique à l'autre, les antithèses se multiplient, les pensées se subtilisent, le style se raffine, l'enflure augmente, et la clarté diminue. On voit la même idée, d'abord exprimée dans un style noble et ferme, subir plusieurs métamorphoses successives. Les quatre orateurs du siècle de Louis XIV ne se ressemblent pas, mais dans la composition ils offrent entr'eux une sorte d'uniformité de bon goût, plus ou moins marquée ; dans ceux qui suivent, l'affectation va toujours en croissant. Séguaud est celui qui en offre le moins de traces, mais son style est froid et sans couleur, et l'on peut soupçonner que le défaut d'imagination le sauve du mauvais goût. Cependant, je préférerois son discours à celui du Père Neuville, dont le style est pénible et recherché. Les panégyriques du Père Élisée et de M. de Beauvais sont écrits avec une correction soignée qui ne vaut pas le naturel, et l'esprit y domine bien plus que l'éloquence. L'ouvrage où la décadence de la chaire se fait le plus sentir, c'est le dernier du recueil, le panégyrique de saint Louis par M. Gayet de Sansale. Il y a sans doute de l'art et du talent ; mais on n'y reconnoît plus les belles formes oratoires. La diction est coupée en petites phrases sautillantes ; les pensées se divisent en compartimens symétriques.

L'éditeur, qui a placé à la tête de ce recueil une préface courte et bien faite, exprime dans une note le regret de n'avoir pu faire usage du Panégyrique de saint Louis par M. l'abbé de Boulogne. Ce regret sera partagé par tous ceux qui apprécient le talent de M. de Boulogne autant qu'ils admirent son dévouement invincible et son religieux courage. Il est un autre Panégyrique de saint Louis qu'on peut rappeler aujourd'hui d'une manière absolument désintéressée : c'est un des titres les plus solides de M. le cardinal Maury. Je ne blâme pas l'éditeur de l'avoir omis dans sa collection ; mais ce discours a trop de mérite pour qu'on doive l'oublier, surtout quand l'auteur n'est plus là pour le défendre.

L.

Pour soutenir de tels établissemens dans la splendeur qui leur convient, et que règle la nécessité même, il n'est point de ressources que l'esprit spéculateur des Anglais ne suppère au juste respect qu'ils portent au malheur. Si l'on veut se pénétrer de leurs singuliers raffinemens à cet égard, il ne faut que jeter les yeux sur les détails donnés par M. le duc de Levis ; on y verra les Anglais anticiper en quelque sorte sur les temps et sur les lieux ; découvrir le malheur avant qu'il se montre, et préparer les secours qu'une calamité rend nécessaires, avant même que la calamité n'existe. C'est ainsi, c'est par de si nobles profusions que, prévenant les maux inséparables d'une excessive inégalité, les Anglais se rendent dignes de leur opulence, et font servir leur bienfaisance au maintien de leur prospérité. Voilà le modèle que M. le duc de Levis propose à l'imitation des autres peuples, et surtout à la nôtre. Fort heureusement pour nous, nous n'en sommes pas, à cet égard, ce me semble, aux mêmes extrémités que les Anglais ; mais si un jour la fatalité nous y conduit, souhaitons, avec M. le duc de Levis, que la France devienne alors la digne émule de l'Angleterre. « Dans cette heureuse rivalité, s'écrie-t-il avec l'accent » du cœur, il ne s'agiroit point de se disputer pour les honneurs » d'une vaine suprématie, ou pour s'arroger le monopole de certaines branches de trafic ; mais les deux peuples chercheroient à se » surpasser dans les moyens de soulager l'infortune, de prévenir la » misère, d'encourager l'honnête industrie, dans l'abondance des » secours et le discernement qui doit présider à leur distribution. Les » trophées, dans cette lutte honorable, ne sont pas teints de sang ; » on essuie des pleurs, au lieu de les faire couler, et l'homme » s'élève à l'une des plus nobles fonctions qui lui soient données sur » la terre, celle de protéger la foiblesse et de consoler la vertu » malheureuse... » Touchans et nobles sentimens ! vous êtes maintenant assis sur un des plus beaux trônes du Monde ! Parlez à la nation que ce trône protège ! et puissiez-vous être substitués dans tous les cœurs *, cette stupide admiration dont les a trop long-temps remplis l'orgueilleuse fureur de détruire !

Ce seroit ici le lieu de parcourir avec M. le duc de Levis quelques-uns des monumens publics de l'Angleterre, ces bassins, ces routes souterraines pratiquées sous des fleuves, ces ponts, ces canaux, etc., ouvrages étonnans où respire cette hardiesse de génie qui, dans la nation anglaise, est tout à la fois le principe et le produit de ses lois. Mais des sujets plus hauts nous appellent ; ce sont ces lois elles-mêmes qu'il s'agit maintenant d'exposer.

N.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ESPAGNE.

Madrid, 8 juin.

Le Roi vient de nommer une commission qui s'occupe des moyens de convoquer une prochaine et légitime assemblée de cortès, où se réuniront les députés de l'Espagne et des Indes. Dans cette assemblée, S. M. C. proposera une charte constitutionnelle, conforme aux vrais principes de la monarchie, mais d'une *monarchie tempérée* telle que l'exigent les lumières du siècle, les mœurs actuelles, et le caractère élevé et généreux des Espagnols. Les intentions paternelles du Roi à cet égard sont positivement exprimées dans une circulaire que S. M. a adressée aux autorités des pays d'outre-mer.

Le 31 mai, jour de sa fête, le Roi Ferdinand a donné l'Ordre de la Toison-d'Or au prince Régent d'Angleterre, à l'Empereur de Russie, au lord Wellington, et au prince de Bénévent.

DANEMARCK.

Altona, 9 juin.

La plus grande partie des troupes russes qui ont fait le siége de Hambourg, et pris possession de cette ville, l'ont maintenant quittée pour se porter dans le Holstein, qu'elles occupent en entier, à l'exception de la forteresse de Rendsbourg et du port de Kiel. Les troupes danoises se sont retirées sur tous les points à l'approche des Russes. On a passé des contrats pour fournir à la subsistance des troupes russes pendant deux mois.

ALLEMAGNE.

Munich (Bavière), 13 *juin.*

L'armée bavaroise reste sur le pied de guerre. Elle forme quatre divisions, dont la première va établir son quartier-général à Munich, la seconde à Ratisbonne, la troisième à Wurtsbourg, et la quatrième dans le Bas-Palatinat. On croit que ces deux dernières divisions sont destinées à prendre possession des nouvelles acquisitions de la Bavière.

Il paroît décidé que ce n'est pas le général de Wrede qui se rendra, comme envoyé de Bavière, au congrès de Vienne, mais le comte de Montgelas, notre ministre des affaires étrangères. Ces deux personnages seront élevés au rang de princes.

BELGIQUE.

Bruxelles, 16 *juin.*

La garnison française de Hambourg, qui retourne en France, doit traverser la place de Maëstricht, du 14 au 24 de ce mois. Elle marche en cinq colonnes, formant ensemble un effectif de 24,100 hommes et de 5128 chevaux; elle ammène avec elle une artillerie et des munitions qui exigent 350 chevaux de trait pour leur transport.

ANGLETERRE.

Londres, 16 *juin.*

Hier, le duc d'Orléans a quitté Londres pour aller visiter le duc de Kent à Castlebar-Hill.

Aujourd'hui, le prince Régent, l'Empereur de Russie, la grande-duchesse, le Roi de Prusse et les princes ses fils, dîneront chez le vicomte Castlereagh. Le soir, ils doivent honorer de leur présence le théâtre de Drury-Lane. Ils ont accepté pour demain 17, le dîner qui leur a été offert par les marchands de la cité. Le soir, ils se rendront au théâtre de Covent-Garden, et de là au bal de lady Jersey. Le 18, ils dîneront à Guildhall, et iront le soir à l'Opéra Italien. Le 19, ils dîneront chez le prince Régent, à Carlton-House. Lundi 20, lord Castlereagh leur donnera le dîner d'adieu, et mardi 21, ils partiront pour Portsmouth.

On dit que, dans la matinée du 20, le prince Régent doit se rendre à la chambre des Pairs pour donner l'assentiment royal à différens bills, et afin que ses illustres hôtes puissent être témoins des cérémonies en usage dans de pareilles occasions.

FRANCE.

PARIS, 20 *juin.*

La décoration de la Légion-d'Honneur a subi les changemens qui avoient été annoncés; elle porte maintenant, sur l'un des côtés, l'effigie de Henri IV, et sur l'autre, trois fleurs de lis. M. Lynch, maire de Bordeaux, a reçu hier du Roi le grand-cordon de cet Ordre, qui paroît ne devoir plus être conféré à l'avenir que dans l'ordre civil.

— Sur le rapport de MONSIEUR, colonel-général des gardes nationales du Royaume, M. le chevalier Allent, aide-major-général, chef d'état-major de la garde nationale de Paris, a été nommé par le Roi, avec le même grade et les mêmes fonctions, aide-major-général, chef d'état-major des gardes nationales du Royaume.

— M. le comte de Najac, conseiller d'Etat honoraire, intendant-général des classes; MM. Forestier et Jurien, intendans des armées navales, ont eu l'honneur d'être présentés au Roi par le ministre-secrétaire-d'Etat de la marine et des colonies.

— On a célébré aujourd'hui à Saint-Roch, avec une très grande pompe, les obsèques de Mad. Bergon, mère de l'épouse de S. Exc. le ministre de la guerre. Un esprit cultivé, une âme noble, une charité vraiment chrétienne, la rendirent éminemment recommandable.

— MM. les gentilshommes de la chambre ont repris l'administration suprême des théâtres de la Comédie française, de l'Opéra-Comique et des Menus. L'Opéra et le Conservatoire sont dans les attributions de S. Exc. le ministre-secrétaire-d'Etat de la Maison du Roi.

— On a vu dans la loge royale, à plusieurs des grands théâtres, quelques-uns des grands officiers du Roi, d'après la permission que S. M. a daigné leur en accorder.

— M. de la Bouillerie est nommé trésorier de la Couronne.

— M. Hue, premier valet-de-chambre du Roi, est nommé trésorier de la maison militaire de S. M.; M. Beuselin est nommé secrétaire-payeur de cette partie. On sait que M. Hue a été un modèle de fidélité et de dévouement. Il servit Louis XVI dans la prison du Temple, et mérita du Roi martyr un souvenir à jamais glorieux dans son immortel testament. Aussitôt après la mort de Louis XVI, M. Hue se rendit auprès de Louis XVIII. Il est resté constamment attaché à la personne de S. M.

— Les habitans de Versailles ont formé le projet libéral de présenter un don volontaire au Roi, sans autre motif que celui de seconder ses intentions paternelles, en l'aidant

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mardi 21 juin 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Les Bayadères, Nina.

En attend. la 1re de *Pélage*, ou *le Roi et la Paix*, op. en 2 actes.

THEATRE FRANÇAIS.

Les Etats de Blois, les Trois Sultanes.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Sylvain, les Béarnais, le Tableau parlant.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et d'Aubigné, la Servante Maîtresse, M. de Crac.

THEATRE DU VAUDEVILLE.

La 1re de *Barbanéra*, *le Sultan du Havre*, *l'Auberge.*

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

L'Ile de l'Espérance, la Matrimoniomanie, les Bourgeois campagnards.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Le Chien de Montargis, la Ville au Village.

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

La 1re de *la Folle Intrigue*, *le Protecteur de soi-même.*

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices d'équitation, *la Jeunesse du grand Condé.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MECANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux au spectacle de M. Pierre.

Le Panorama du Danube se voit tous les jours, boulevard des Capucines. Prix : 2 fr. 30 cent.

PANSTÉRÉORAMA, *hors la barrière du Roule.*

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, S. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Vienne, Venise et Rhodes.

OPERA-COMIQUE.

Angelo, ou l'Atelier de Jean Cousin.

Jean Cousin et les siens m'ont entraîné dans une discussion que je n'évite point, parce qu'elle doit se terminer sur mon terrain où j'ai le pied plus ferme que sur les planches du théâtre, avec lesquelles je suis encore loin d'être familier. J'ai dit en passant, l'autre jour, que Diane de Poitiers et Bonnivet ne pouvoient se trouver, sans *un petit anachronisme*, avec Jean Cousin, dans une intrigue amoureuse, et j'ai fort peu insisté sur cette faute légère, parce qu'elle ne vaudroit pas la peine d'être remarquée dans un bon ouvrage, et qu'elle ne compte pas dans un mauvais. Malheureusement, le rédacteur des articles de spectacles dans le *Journal de Paris* a fait la même observation, et l'a appuyée par une citation d'inadvertance qui contient un anachronisme beaucoup plus considérable. Comme j'avois parlé de l'anachronisme de l'auteur de Jean Cousin, on a trouvé tout simple de m'attribuer celui de M. Martainville, et M. le chevalier de Gersac s'est chargé de consigner cette double accusation dans la *Gazette de France*, où elle est énoncée avec ce persiflage de bon ton auquel on reconnoît un gentilhomme qui se mêle d'érudition pour passer le temps. Ce qu'il y a de pis, c'est que M. de Gersac n'est pas fort non plus sur les dates, et que, dirigé, comme M. Martainville, par le *Dictionnaire historique*, il a seulement l'avantage de lire moins vite ou plus exactement. Je vais tâcher d'éclaircir la question.

M. Martainville dit que Jean Cousin est né en 1589; M. de Gersac croit démontrer que c'est l'année de sa mort. A prendre M. de Gersac par ses paroles, il y auroit seulement dans *Angelo* un autre anachronisme que celui qui a été vu par M. Martainville, et ce seroit peut-être bien celui que j'ai cru y voir. Si Jean Cousin étoit mort en 1589,

à réparer le mauvais état des finances. Quelles que soient les charges que les logemens des gens de guerre aient fait et fassent encore éprouver à cette ville, aussitôt que la proposition a été émise par des sujets dévoués au Roi, riches et pauvres se sont empressés de porter leurs offrandes chez deux notaires désignés pour les recevoir; et l'on a lieu d'espérer qu'avant peu Versailles pourra mettre aux pieds de S. M. une preuve de son parfait dévouement, et donner un exemple utile dans les circonstances où la France se trouve aujourd'hui.

— Une députation de quatre-vingt-cinq communes rurales du département du Finistère a eu l'honneur d'être présentée le 14 au Roi et à Mad. la duchesse d'Angoulême. M. de Cresolles, président de la députation, a porté la parole.

S. M. a répondu : « J'accueille les sentimens des communes rurales du département du Finistère. Je vois surtout avec plaisir ces bons cultivateurs venir chercher leur père; ils peuvent compter sur ma protection. »

Mad. la duchesse d'Angoulême a répondu aux mêmes députés en bas-breton. Voici la traduction littérale de sa réponse : « J'ai entendu avec beaucoup de plaisir l'expression de vos sentimens; je n'oublierai jamais cette journée. Je sais que les Bretons ont toujours été fidèles, et qu'ils sont prêts à sacrifier leur vie pour Dieu et leur Roi. »

— Plusieurs officiers blessés, MM. Anger, chef de bataillon; Lerouxeau, capitaine de grenadiers au 15e régiment d'infanterie de ligne; Desolliers, lieutenant de grenadiers au 18e régiment d'infanterie de ligne; Richard, sous-lieutenant au même régiment; Maisonneuve, sous-lieutenant au 14e de dragons; Remondon et Merirамp, chirurgiens employés à l'armée, ont adressé de l'hôpital une requête au Roi, pour le supplier de leur accorder la décoration du lis, ainsi qu'elle a été accordée à leurs camarades valides qui ont été passés en revue par Mgr le duc de Berry. S. M. a accueilli avec bonté la demande de ces braves militaires.

— On nous écrit de Montpellier que l'oraison funèbre de Louis XVI a été prononcée dans le temple des Protestans par M. Michel, président du Consistoire. La foule étoit immense : tout le peuple étoit en deuil. La même cérémonie a eu lieu dans le temple des Protestans de Nismes.

— Le 13 mai dernier, Mad. Charlotte-Claudine Droyn de Vaudeuil, veuve de M. Charles-Honorine de Berthelot de la Villeurnoy, est morte dans la commune de Fontaine, département de l'Yonne. On sait que M. de la Villeurnoy, ancien maître des requêtes, condamné à la déportation au 18 fructidor, est mort à Sinamari. Mad. de la Villeurnoy étoit aussi recommandable par ses vertus et ses talens, que son époux l'avoit été par son dévouement à la plus sainte des causes. Elle laisse un fils et une fille.

— On mettra en vente jeudi prochain, chez Mame frères, rue du Pot-de-Fer, n°. 14, et chez le Normant, *les États de Blois*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée pour la première fois sur le théâtre de Saint-Cloud le 22 juin 1810, et sur le Théâtre-Français le 31 mai 1814; précédée d'une notice historique sur le duc de Guise, par M. Reynouard, membre de l'Institut de France et de la Légion-d'Honneur. Un vol. in-8°. orné de gravures. Prix : 5 fr., et 6 fr. 50 c. par la poste.

— Les audiences du ministre de la guerre auront lieu dorénavant les jeudis de chaque semaine, depuis midi jusqu'à cinq heures.

AVIS. — Les personnes qui désirent se faire inscrire pour servir dans la compagnie des gardes de la porte du Roi, sont prévenues qu'elles doivent se présenter chez M. le comte de Vergennes, rue du Doyenné, n°. 6, depuis huit heures jusqu'à midi. On prévient aussi ceux de ces Messieurs qui ont déjà fait partie de ce corps que, dès que le nombre fixé sera complet, il sera procédé à la nomination des brigadiers et sous-brigadiers.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. LAISNÉ.)

Séance du 20 juin 1814.

M. Laisné, président, occupe le fauteuil.

On fait lecture d'une adresse présentée à la Chambre par MM. le baron de Septenville, né à Amiens; le baron Hetwyn, né à Hondscote, département du Nord; Brumault de Beauregard, né à Poitiers; le comte Petitot de Mont-Louis, né à Lyon, députés de départemens qui ont été distraits en tout ou en partie de la France; ils attestent qu'ils sont nés Français et domiciliés en France où ils ont leurs propriétés, et demandent d'être admis au nombre des membres de la Chambre.

M. le président propose de renvoyer cette réclamation, qui a beaucoup d'analogie avec celle de M. Pictet-Diodati, aux neuf bureaux, qui s'en occuperont demain. — Adopté.

M. Cardonel, député du Lot, obtient la parole pour annoncer la mort de M. Guy, député du Tarn. Il donne une esquisse de la vie politique de son collègue; il dit qu'il étoit entré dès sa première jeunesse dans la congrégation de la Doctrine Chrétienne, et qu'il avoit fait des progrès si rapides dans ses études, qu'à l'âge de quatorze ans il étoit déjà professeur de belles-lettres. L'orateur profite de cette circonstance pour exprimer le vœu de voir bientôt rétablis ces corps enseignans qui ont produit tant de grands hommes, et rendu de si éminens services à la Religion et à l'État. M. Guy regardoit, a ajouté M. Cardonel, comme un titre de gloire d'avoir été choisi par plusieurs députations pour haranguer le vénérable Pie VII, ce Pontife si grand par son caractère, et plus grand encore par ses malheurs.

La Chambre a ordonné l'insertion du discours de M. Cardonel au procès-verbal.

A une heure et demie, la Chambre se forme en comité secret pour la discussion de son projet de réglement.

VARIÉTÉS.

De l'Allemagne, par Mad. la baronne de Staël-Holstein. Seconde édition (1).

(IIe Article.)

Le siècle du *pédantisme* suit le siècle du génie, comme il le précède : quand l'imagination est épuisée, l'analyse prend le dessus; on ne fait guère aujourd'hui que des livres sur des livres; les plus célèbres ouvrages de ces derniers temps ne sont, en partie, composés que de dissertations littéraires

(1) Trois vol. in-8°. Prix : 18 fr., et 22 fr. par la poste.
A Paris, chez H. Nicolle, rue de Seine, n°. 12;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

Il n'en faudroit pas davantage en effet pour que Jean Cousin n'eût pu être le rival de Bonnivet qui étoit mort en 1525 à la bataille de Pavie, déjà vieux ou passablement mûr. Soixante-quatre ans de différence peuvent constituer *un petit anachronisme* en matière d'amour. Je m'en rapporte aux dames.

Ce n'étoit cependant point cet anachronisme que j'avois remarqué, toutefois avec une politesse qu'on néglige un peu trop maintenant dans les discussions littéraires, et que je ne négligerai jamais, parce que la responsabilité de mon caractère m'est beaucoup plus à cœur que celle de mon esprit. Je savois, comme toutes les personnes qui s'occupent des arts, et qui ont pris la peine de lire l'inscription d'un petit mausolée, élevé au Musée des Monumens antiques sous le n°. 253, que Jean Cousin étoit mort en 1550; et je suis fâché que M. de Gersac, dont la mission étoit cette fois de relever les erreurs des autres, soit tombé après nos erreurs dans une erreur de trente-neuf ans, qui est encore de quelque importance, même sur la vie d'un nonagénaire.

Le sentiment le plus général est que Jean Cousin, dont la biographie est d'ailleurs très obscure, devoit être en effet presque nonagénaire à cette époque. C'est celui du savant M. Gault qui, dans une histoire *Des Ages de la Peinture en France*, écrite avec beaucoup de soin et de recherches, fait naître Jean Cousin en 1462; et comme il faut bien s'en rapporter à quelqu'un sur les faits dont on ne peut pas juger par soi-même, c'est de son hypothèse que je suis parti pour parler d'anachronisme. Diane de Poitiers est née en 1500, trente-huit ans après Jean Cousin. Elle ne parut aux yeux de François Ier qu'en 1524, pour solliciter la grâce de son père qui avoit été condamné à mort à la suite de l'évasion du connétable de Bourbon, et sa faveur n'éclata qu'après la bataille de Pavie : ce qu'on pourroit faire de mieux pour l'auteur d'Angela seroit donc de placer la scène en 1526, Diane auroit vingt-six ans, et Mad. Clément, qui n'annonce pas davantage, s'en arrangeroit cependant bien; Clément Marot en auroit trente-un : Bonnivet ne seroit mort que depuis un an ou deux; c'est comme s'il ne l'étoit pas. Quant à Jean Cousin, ce seroit un adolescent de soixante-quatre ans, très propre, comme on peut croire, à allumer des passions. Si l'on veut pourtant prolonger la vie des personnages jusqu'à l'époque de la première exposition des tableaux et dessins avec laquelle on a fait concourir l'action, Jean Cousin sera encore un peu plus suranné. Comme elle n'eut lieu qu'en 1673, il sera parvenu à sa deux cent onzième année, ce qui fait une assez belle vieillesse. C'étoit ce que j'avois pris la liberté de regarder comme un *petit anachronisme* sans conséquence.

Et je le répète : cet anachronisme qui est très peu de chose, que l'incertitude de l'histoire réduit presque à rien, pouvoit bien être remarqué, comme je l'ai fait, sans être converti en reproche. Il ne s'agissoit pas d'ailleurs qu'il y eût anachronisme ou non dans un opéra comique; il y a de fort jolis anachronismes, et je citois celui de Virgile qu'on pardonne à Virgile; mais il faut justifier cette légère inconvenance par la nécessité du plan ou par l'agrément de l'effet. Quand on voit Jean Cousin rajeuni pour faire l'amour, et Bonnivet ressuscité pour écrire des billets-doux, on se demande nécessairement pourquoi ce peintre amoureux s'appelle-t-il Jean Cousin? Pourquoi ce fade courtisan s'appelle-t-il Bonnivet? La pièce perdroit-elle au changement de ces deux noms? Et l'on se répond que la pièce ne peut perdre à rien. Cela me semble décisif.

Je me souviens d'une pièce fort ancienne, sur un sujet beaucoup plus ancien, *le Péché originel*. A l'instant où le délit vient d'être commis, la voix du Seigneur interpelle notre première mère d'expliquer le motif qui l'a portée à ce péché, et elle ne trouve rien de mieux que de s'excuser par une envie de grossesse :

plus ou moins brillantes, et toujours plus ou moins paradoxales. Il y a déjà bien des années que Voltaire se plaignoit ou rioit de cette marque de décadence; il aimoit mieux avouer les inévitables dangers de la maladie qui minoit sourdement les lettres, que d'approuver les vains et inutiles palliatifs du charlatanisme; il s'écrioit avec grâce dans quelques uns des plus jolis vers qu'il ait jamais faits :

> Le nombre des élus au Parnasse est complet ;
> Nous n'avons qu'à jouir ; nos pères ont tout fait !
> Quand l'œillet, le narcisse et les roses vermeilles
> Ont prodigué leurs sucs aux troupes des abeilles,
> Les bourdons, sur le soir, y vont chercher en vain
> Ces parfums épuisés qui plaisoient au matin......

Qu'auroit-il pensé des nouvelles espérances qu'on veut nous inspirer, et des nouvelles théories qu'on nous expose? Il semble que telle est la marche des lettres : le mauvais goût s'introduit d'abord dans la pratique, et prépare la voie au mauvais esprit, qui ne tarde pas à vouloir s'introduire dans la doctrine; la manie des systèmes mêle alors son orgueil particulier à la morgue naturelle de la critique; et avec quelles ambitieuses et ridicules prétentions elle se présente! A la manière dont elle propose ses fantasques rêveries, et dont elle attaque tous les principes reçus et toutes les traditions consacrées, on la croiroit sûre du triomphe; mais ces chimères fugitives traversent et occupent un moment les esprits, et passent sans laisser de traces. La vérité, qu'elles n'ont pas même ébranlée dans leur cours, demeure fixe sur ses bases éternelles; quelques pages de doctrine versifiées par Boileau dureront à jamais; et tous ces gros volumes systématiques, malgré leur masse et leurs poids, naissent, éclatent, et meurent en quelques semaines : la nouveauté seule les soutient un instant. Ils tombent dès que cet appui passager leur manque; la fierté des nouveaux docteurs devroit en être abaissée; mais ils se consolent en croyant qu'ils sont les victimes honorables des plus aveugles et des plus stupides préventions; car c'est ainsi qu'ils appellent le culte de tout ce qui est ancien. Ils crient au *pédantisme*, et ils ne songent pas que les vrais pédans sont ceux qui s'imaginent que leurs opinions d'un jour doivent prévaloir sur l'expérience des âges et sur les autorités les plus respectées : le véritable caractère de la pédanterie est d'être décisive et tranchante; elle abonde dans son sens, et tend à déprimer tout ce qui s'élève : un des plus fameux pédans qu'il y ait jamais eu, Jules Scaliger, étoit un des plus grands détracteurs de l'antiquité.

A Dieu ne plaise que je veuille comparer à Jules Scaliger une dame française pleine d'esprit, d'imagination et de sensibilité! Il est vrai qu'elle frémit et s'emporte avec un courage viril et une violence qui n'appartient guère à son sexe, contre ces barrières immuables que la raison des siècles oppose aux écarts du génie. Tout le passé s'anéantit en quelque sorte à ses yeux, et ses espérances dévorent l'avenir; il faut l'entendre s'écrier, dans un des plus vifs accès de son enthousiasme : « On diroit, de nos jours, » qu'on voudroit *en finir* avec la nature morale, et lui » *solder son compte en une fois* pour n'en plus entendre » parler : les uns déclarent que la langue a été fixée *tel* » *jour de tel mois*, et que, depuis ce moment, l'introduction » d'un mot nouveau seroit une barbarie; d'autres affirment » que les règles dramatiques ont été définitivement arrêtées » *dans telle année*, et que le génie, qui voudroit maintenant » y changer quelque chose, *a tort de n'être pas né* » *avant cette année sans appel*, où l'on a terminé toutes les » discussions littéraires passées, présentes et futures.......... » Les progrès sont encore *permis* aux sciences physiques, » parce qu'on ne peut les leur nier; mais, dans la carrière » philosophique et littéraire, on voudroit obliger *l'esprit* » *humain à courir sans cesse la bague de la vanité autour* » *du même cercle.* » Ce passage, extrêmement remarquable, et pour les singularités du style et pour le fond des idées, est, pour ainsi dire, le sommaire et l'abrégé de toute la doctrine de Mad. de Staël, et de tous les développemens qu'elle donne à son ancien système dans son nouveau livre : il explique parfaitement cette espèce d'horreur qu'elle témoigne, en plus d'un endroit de son ouvrage, pour les *pétrifications*, lorsqu'elle avance, tantôt que rien dans la vie, ce sont ses propres paroles, ne doit être *stationnaire*, et que l'art est *pétrifié* quand il ne change plus; tantôt que les idées des réfugiés français à *Berlin*, sur la littérature, se flétrissoient et *se pétrifioient* à distance du pays dont elles étoient tirées; ailleurs, que les nations d'origine latine doivent avoir recours aux langues mortes, aux richesses *pétrifiées* pour étendre leur empire; ailleurs encore, que Boileau n'a fait que recueillir les idées *pétrifiées* des anciens. Après la lecture de ce passage, que j'ai transcrit de suite et dans toute son étendue, de ce passage où se trouvent résumées et groupées toutes les pensées de Mad. de Staël sur les différentes questions littéraires, on ne s'étonne plus d'en rencontrer une foule d'autres qui n'en sont que les prémisses ou les corollaires, les conséquences, les commentaires ou les principes, tel que celui-ci, par exemple : « Il faut, en littérature, tout le goût qui est conciliable » avec le génie; car si l'important, dans l'état social, c'est » le repos, l'important dans la littérature, au contraire, » c'est l'intérêt, le mouvement, l'émotion, dont le goût, » *à lui tout seul, est souvent l'ennemi.* » Et cet autre : « Boileau, tout en perfectionnant le goût et la langue, a » donné à l'esprit français, on ne sauroit le nier, une » disposition très *défavorable* à la poésie : il n'a parlé que » *de ce qu'il falloit éviter*; il n'a insisté que sur des *préceptes* » *de raison et de sagesse* qui ont introduit dans la littérature » une sorte de *pédanterie très nuisible au sublime élan des* » *arts.* » On ne s'étonne pas même, quand on a lu ce passage capital, que les idées de l'auteur ne soient pas toujours également claires et lucides; qu'elle définisse, par exemple, la *poésie* en général de la manière suivante : « La poésie est » une possession momentanée de *tout ce que notre âme* » *souhaite*; le talent fait disparoître les bornes de l'existence, et change *en images brillantes le vague espoir des* » *mortels.* » Et la *poésie romantique*, en particulier, par cette phrase qui n'est ni moins singulière ni plus intelligible : « Elle se sert de nos impressions personnelles pour nous » émouvoir; le génie qui l'inspire s'adresse immédiatement » à notre cœur, et semble *évoquer notre vie elle-même* » *comme un fantôme le plus puissant et le plus terrible de* » *tous.* » Lorsqu'enfin on s'est ainsi familiarisé avec les propositions fondamentales de sa théorie comme avec les propositions accessoires dont elle les environne, on conçoit qu'un auteur qui pense et qui s'exprime avec une originalité si extraordinaire, peut avoir quelqu'intérêt personnel à ce que l'*esprit humain* ne soit pas toujours obligé *de courir la bague de la vanité autour du même cercle* : c'est, en effet, il faut en convenir, un bien étrange *carrousel!*

> J'étois grosse, Seigneur, du malheureux Caïn,
> Qui sur son frère Abel osa porter la main.

Voilà un anachronisme palpable, mais on en devine au moins l'objet; on conçoit qu'il se présente à une imagination fortement préoccupée, qui cherche à émouvoir la pitié de l'auditeur, et qui recourt, pour le faire, à tous les moyens que lui suggère le sentiment, sans trop consulter la logique. Tout le monde sent cependant fort bien qu'il est impossible qu'Abel soit mort avant la naissance de son frère aîné dont leur mère est encore enceinte. Ce bel exemple, qui fait honneur à mon érudition, doit nous rendre très indulgens sur les anachronismes utiles.

En dernière analyse, il ne manque pas d'anachronismes dans tout ceci, même sans compter les miens, dont je ne saurois répondre tout-à-fait, car les intentions les plus droites n'empêchent pas un honnête homme d'être trompé par les livres ou de l'être par sa mémoire. Que Jean Cousin soit né en 1462, comme je l'ai pensé d'après M. Gault, ou mort en 1589, comme l'a imprimé M. le chevalier de Gersac, d'après dom Chaudon, Jean Cousin étoit trop vieux à l'époque de la faveur de Diane de Poitiers, ou trop jeune dans le temps des succès de M. de Bonnivet, pour sentir et surtout pour inspirer de l'amour. Si ce dilemme n'est pas victorieux, il faut renoncer à la haute dialectique et aux disputes littéraires, qui sont si profitables, si lumineuses et si honnêtes. On ne se tirera pas de là sans couper le nœud gordien, mais je crois qu'on le coupera, parce qu'il ne vaut pas la peine d'être dénoué.

Je conclus par déclarer que je ne suis point lié dans cette *Emendatio temporum* à la cause de M. Martainville, qui saura très bien se défendre sans moi, mais dont je n'avois lu l'article qu'après avoir écrit le mien. Je ne veux pas l'être davantage à celle de M. de Gersac qui a un peu trop présumé de l'ascendant de son érudition sur ma modestie, en se permettant de parler en mon nom sans mon autorisation spéciale; je me trompe quelquefois d'après moi ou d'après les autres, et je reviens volontiers sur mes erreurs quand je les ai reconnues, mais je prie le public de croire que je ne prends point de leçons de chronologie dans le *Journal de Paris*, et que je ne charge personne de mes rétractations dans la *Gazette de France*.

THEATRE DE LA GAIETE.

Le Chien de Montargis.

M. le chevalier de Gersac a failli me faire perdre les chiens. Le chien de Montargis est un des plus fameux de l'histoire. Il n'y a personne qui n'ait entendu raconter l'assassinat d'Aubry de Montdidier; le procès qui en fut la suite, et qui fut jugé en dernier ressort sur la déposition de son chien. Tout le monde sait que ce chien, le modèle des chiens, fut admis à combattre en champ-clos contre un chevalier déloyal, et qu'il eut les honneurs du tournoi. La tradition n'a rien conservé sur sa devise et sur ses couleurs, mais elle rapporte qu'on avoit disposé au bout de la lice un tonneau dans lequel il alloit reprendre haleine. Cette aventure n'est pas très authentique; elle ne l'est guères plus, je dois le dire, que celle du Chat-Botté, qui ne lui cède rien sous le rapport du merveilleux, mais qui est infiniment moins touchante. Elle a été arrangée sur la foi d'un vieux bas-relief qui ornoit autrefois la cheminée de je ne sais quelle maison royale, et qui fournissoit de temps immémorial à tous les contes du foyer; il est donc probable que la réputation du chien de Montargis a été faite sous la cheminée, comme tant d'autres; mais j'y vois peu d'inconvéniens. Le chien d'Aubry est bon à montrer : sa conduite honore l'espèce; elle relève la gloire des chiens; il y a tant de dogues féroces, de bassets rampans et de roquets importuns, que lorsqu'on rencontre un chien de noble race et de bonne vie, il est permis d'aider un peu à la lettre pour honorer sa mémoire. Celui-ci n'a pas

Combien de points qui sembloient décidés, *pétrifiés*, sont donc remis encore en question par Mad. de Staël dans ce nouvel ouvrage! L'exemple des *Allemands* fortifie à ses yeux son système : de ce qu'ils n'ont point de littérature arrêtée, elle conclut que nous avons tort d'en avoir une ; quelle étonnante logique! et comme les égaremens de sa dialectique s'accordent avec les bizarreries de son goût! « La langue, » dit-elle, n'est pas fixée chez les Allemands; le goût » change à chaque nouvelle production des hommes de » talent; tout est progressif; tout marche; et le *point* » *stationnaire de perfection* n'est pas encore atteint : mais » *est-ce un mal?* Chez toutes les nations où l'on s'est *flatté* » d'y être parvenu, l'on a vu presqu'immédiatement après » commencer la décadence, et les imitateurs succéder aux » écrivains classiques, comme pour dégoûter d'eux. » Et ce qui peut causer une première surprise, c'est que, tout en félicitant les nations germaniques de n'avoir pas encore atteint ce *point stationnaire de perfection*, qui semble lui répugner, elle avoue franchement que les Allemands ne sont point *habiles* dans une des parties les plus importantes de la littérature, dans l'*art dramatique* : pourquoi? parce que, dit-elle, leur esprit n'est *pénétrant qu'en ligne droite* : ainsi donc, à moins que l'esprit des Allemands, par une amélioration qu'elle ne fait point espérer, ne devienne quelque jour également pénétrant, et en *ligne courbe*, et *en ligne droite*, les voilà condamnés, par leur fatale *ligne droite*, à rester toujours en deçà du *point stationnaire de perfection*, où l'on ne sauroit parvenir que par une *ligne courbe*; et, comme de plus Mad. de Staël convient de leur défaut actuel d'*habileté* pour ce qui regarde le théâtre, on ne voit guère ce qui lui inspire et ce qui motive cette exclamation un peu risible : *Est ce un mal?* Eh! oui, c'est évidemment *un mal*; car, décadence pour décadence, ou plus exactement, foiblesse pour foiblesse, barbarie pour barbarie, encore vaut-il incomparablement mieux tomber au-dessous de la *perfection*, après s'y être élevé, que de n'y jamais atteindre, que de languir toujours en quelque sorte dans une décadence *à priori*; jetez un regard sur la nature; tout y naît, croît, se développe, arrive au point fixe de la maturité, et s'en écarte par la gradation : c'est la loi générale; et ce qui n'obtient pas un développement complet est essentiellement vicieux, malheureux, maléficié : mais qu'est-ce que la *perfection?* Mad. de Staël ne paroît-elle pas la regarder comme une abstraction fantastique, comme une chimère? Et cela, du moins, est conséquent de la part d'une personne qui n'attache aucune idée réelle et véritable aux mots d'*art*, de *goût* et de *règles*. Mais voici, je crois, le comble de l'inconséquence : elle doute de la *perfection*, et elle parle de *perfectibilité!* S'entend-elle bien elle-même? Comment donc l'une pourroit-elle exister sans l'autre? Qu'est-ce qu'une *perfectibilité* sans *perfection?* Il est vrai que cette *perfectibilité*, rêvée par Mad. de Staël est *indéfinie*, c'est-à-dire, une *perfectibilité* qui tend à la *perfection*, mais qui n'y conduit pas, et qui n'y arrive jamais : semblable à la supposition de ces lignes idéales de la géométrie qui s'approchent sans cesse les unes des autres, et qui jamais ne se joignent; quel abus de l'esprit de système! Ferme-t-elle les yeux pour ne pas apercevoir la contradiction manifeste qui se présente ici dans les termes? Qu'elle veuille bien les ouvrir un moment, et sur-le-champ elle verra se résoudre d'eux-mêmes, avec autant de facilité que de clarté, tous ces problêmes littéraires qu'elle remanie sans cesse, pour les obscurcir toujours davantage : car tout est là; d'un seul point éclairci jaillira la lumière; qu'elle parvienne à définir le seul mot *perfection*, et alors le fantôme de sa *perfectibilité indéfinie* s'évanouira devant elle. Tous ses sophismes sur les progrès des langues, sur les inconvéniens des *unités* dramatiques, de ces *unités* de temps et de lieu qu'un de ses commentateurs, M. de Sismondi, appelle si burlesquement des unités de *salon* et de *cadran*; toutes ses plaisanteries, un peu froides, sur l'*année*, le *mois* et le *jour* où la constitution littéraire a été définitivement fixée sur le *compte soldé à la nature morale*; enfin, toute son aversion pour les choses *pétrifiées* disparoîtront comme des songes dissipés par le jour de la raison : deux ou trois idées mal conçues, mal combinées, répandent les ténèbres et le trouble dans cette tête si vaste, si active et si féconde, dans cet esprit si étendu et si brillant.

Si dans son nouveau livre Mad. de Staël, revenue, je le suppose, de ses anciennes erreurs littéraires, se fût bornée à nous montrer les ressources que la littérature allemande peut offrir à la nôtre ; si elle se fût contentée de mettre avec choix sous nos yeux quelques unes des beautés, quelques uns des traits les plus éclatans de cette littérature étrangère, dans d'excellens extraits, dans des analyses intéressantes, telles que la plupart de celles qui enrichissent et qui embellissent son traité, elle eût fait un ouvrage également utile aux lettres et glorieux pour l'auteur : et qui ne sait, en effet, que le génie est de tous les lieux comme de tous les temps? Quelque dégoût que puisse nous inspirer l'affectation avec laquelle on nous vante aujourd'hui les littératures *calédonienne*, *islandaise*, *illyrienne*, *teutonique*, *romantique*, etc., nous n'ignorons point que le discernement exquis du grand et sage Virgile ne dédaignoit pas les perles ensevelies dans le *fumier* d'Ennius : pourquoi voudrions-nous dédaigner les richesses que recèle le *fumier* germanique? Défions-nous des systèmes de Mad. de Staël, mais lisons son livre; parcourons avec elle cette galerie variée de productions étrangères, qu'elle fait valoir avec tant de talent, d'art et d'attrait; et si quelque jour le zèle de quelque nouveau professeur nous initie avec le même charme aux mystères de la littérature *chinoise*, interrogeons aussi sans prévention le génie *chinois* lui-même; mais demeurons fidèles au goût français; restons fermes sur les bases *pétrifiées* de notre constitution littéraire; croyons toujours à la perfection de Racine et de Boileau : c'est un article de foi hors duquel il n'y a point de salut, même pour le talent, qui sait le mieux *faire disparoître les bornes de l'existence*, comme dit Mad. de Staël, *et changer en images brillantes le vague espoir des mortels.*

DUSSAULT.

Cours de la Bourse du 20 juin.

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant.	56	57
Londres	20f. 60c.	20f. 50c.
Hambourg.		187
Saint-Pétersbourg		125

Cinq p. c. cons. J. du 22 mars 1814. — 67f 66f 90c 80c 66f 90c 75c 90c 50c 90c 85c 75c 85c.

Idem, Jouiss. du 22 sept 1814. —

Act. de la Banq. de France. Jouiss. du 1er janv. — 1120f 1122f 50c 1121f 25c 1120f 1117f 50c 1116f 25c 1115f 1110f.

haïsé de malheur; j'ai déjà dit qu'il avoit eu son Phidias; je ne doute pas que M. Freville, qui a publié *l'Histoire des Chiens celebres*, n'ait été son Cornélius Nepos; M. Guilbert-Pixérécourt est son Euripide, et il faut voir à la Gaieté quel excellent parti cet auteur a tiré de ses exploits et de ses vertus. Le rôle du chien étoit la partie embarrassante de la pièce; l'artiste s'en est très bien acquitté, et n'a dérangé en rien l'ensemble intéressant de l'ouvrage. On ne peut lui reprocher ni cette tenue guindée, ni ces mouvemens faux, ni ces prétentions insupportables, ni même ces éclats de voix assourdissans qu'on applaudit sur de plus grands théâtres, et qui mériteroient plus d'indulgence dans son emploi que partout ailleurs. C'est un acteur naturel, sensible, intelligent, et surtout modeste, qui me paroît digne d'être encouragé dans ses débuts.

CH. NODIER.

Le *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des possessions anglaises, dans les quatre parties du monde*, annoncé dans le Feuilleton d'hier, se vend chez Maradan, rue des Grands-Augustins, n°. 9, et chez le Normant. Prix : 24 fr., et 30 fr. par la poste. Cet excellent ouvrage est en quatre vol. in-8°. de 500 pages environ chacun, et renferme cinq cartes géographiques, quatre vues, et les portraits de MM. Pitt et Fox.

— Il paroît une brochure ayant pour titre : *Dissertation sur la Féodalité et sur les Rentes foncieres*; par S. L. Johanet, député au conseil des Cinq-Cents, du 1er prairial au 8 fructidor an V. In-8°. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr 40 c. par la poste.

A Paris, chez Fantin, lib., quai des Augustins; n°. 55;

Et chez le Normant.

— On vient de mettre en vente chez le Normant, la seconde édition de *Joconde*, ou les Coureurs d'aventures, opéra comique en trois actes, de M. Etienne. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

— La brochure intitulée : *Histoire de la Conjuration du général Malet*, par M. l'abbé Lafon, prix : 2 fr., et 2 fr. 40 c. par la poste, annoncée dans un des derniers numéros, se trouve chez Maugeret, imprimeur-libraire, rue du Faubourg Saint-Martin, n°. 38, et chez le Normant.

L'Esprit de l'Histoire, ou Lettres politiques et morales d'un père à son fils, sur la manière d'étudier l'histoire en général, et particulièrement l'histoire de France; par M. Ferrand, ancien magistrat. Cinquième édition, revue et augmentée par l'auteur. Quatre vol. in-8°. Prix : 20 f., et 27 f. par la poste.

A Paris, chez Déterville, rue Hautefeuille, n°. 8;

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

Lorsque la cinquième édition de cet excellent ouvrage parut, il ne fut même pas permis aux journaux de l'annoncer. A la première édition, l'auteur fut forcé d'en retrancher plusieurs passages; il s'en est vendu quatre éditions ainsi mutilées, et ce n'est que depuis peu qu'il a pu rétablir par des cartons les passages supprimés.

Nous rendrons compte de cette cinquième édition.

Nouveau Dictionnaire de la langue française, contenant les mots du Dictionnaire de l'Académie; les mots généralement adoptés qui ne s'y trouvent point; les principaux termes d'arts, de sciences et de métiers; les expressions figurées ou proverbiales, familières, poétiques, populaires ou du style soutenu, avec des définitions, etc.; par F. J. Mayeux, ancien élève de l'école spéciale des langues orientales. Un vol. in-12. Prix : 6 f., et 7 f. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Panckoucke, libraire, rue et hôtel Serpente, n. 16;

Chez Ferra aîné, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 11;

Chez Guitel, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 2;

Et chez le Normant.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ROYAUME DES DEUX-SICILES.

Naples, 30 mai.

Hier, le Roi a passé en revue une partie de sa garde et les troupes de la garnison de Naples. S. M. étoit accompagnée du comte de Mier, ministre plénipotentiaire d'Autriche; du comte de Balascheff, ministre de Russie, et de M. Tuilly, général russe. Ces étrangers ont dîné le même jour avec le Roi.

S. M. a ordonné que les bâtimens qui arriveront de Sicile seront reçus et traités dans les ports du royaume de Naples avec tous les égards dus aux bâtimens des puissances les plus amies, et que le commerce entre cette île et le royaume sera protégé par tous les moyens qui peuvent en assurer la prospérité. (*Giornale napolitano.*)

PIÉMONT.

Turin, 14 juin.

Notre souverain vient de faire publier deux édits importans, datés du 10 de ce mois et de la 13e année de son règne. Par le premier, S. M. abolit l'usage de la torture, qui ne pourra plus être appliquée dans aucun cas. Elle accorde une amnistie entière et complète à ceux qui ont été condamnés, soit à des peines corporelles et afflictives, ou à des amendes et confiscations, avant le 21 mai de la présente année: sont exceptés de cet indult les assassins, les incendiaires, les faux-monnoyeurs et les faussaires, et autres grands criminels. Par le second, le Roi défend toute espèce d'association secrète, sous peine contre les délinquans, s'ils sont fonctionnaires publics, d'être privés de leurs emplois, et d'être déclarés incapables d'en posséder à l'avenir, et en outre d'être condamnés à deux années de prison, et, s'ils n'occupent aucune charge, d'être condamnés à cinq ans de prison, etc.

DANEMARCK.

Copenhague, 7 juin.

Une de nos feuilles publie une ordonnance royale, en vertu de laquelle tous les vaisseaux norwégiens qui entreront dans les ports danois doivent être saisis et mis sous le séquestre.

En publiant les débats du parlement d'Angleterre sur les affaires de Norwège, la Gazette de la Cour fait la remarque suivante: « Les ratifications du traité de paix du Danemarck avec l'Angleterre ont été échangées à Liège le 7 avril, à l'exception des articles additionnels, qui ne modifient cependant que le 4e article du traité concernant la reddition des colonies, en la soumettant à d'autres conditions que celles qui sont réglées par ledit article. »

Le froid continue toujours ici avec une rigueur extraordinaire pour la saison. Les légumes manquent absolument, et l'on n'est pas sans inquiétude sur la moisson.

ALLEMAGNE.

Munich (Bavière), 14 juin.

Le maréchal comte de Wrede a reçu aujourd'hui un diplome royal qui l'élève à la dignité de prince, et lui assure une dotation convenable à cette nouvelle dignité.

On croit que M. de Montgelas ne sera créé prince qu'à son retour du congrès de Vienne.

Hambourg, 10 juin.

Les troupes russes qui bloquoient Hambourg ont pris des cantonnemens dans le Holstein, où une armée de plus de cinquante mille hommes doit se rassembler, s'il est nécessaire, pour y rester jusqu'à ce que les affaires du Danemarck et de la Norwège soient définitivement arrangées à la satisfaction des puissances alliées. De son côté, le Roi de Danemarck a rassemblé ses troupes, les a divisées en quatre corps, et leur a fait prendre des positions.

GRANDE-BRETAGNE.

Note du rédacteur. — Nous avons annoncé dans le *Journal des Débats* du 16, que l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse étoient partis dans la matinée du 14 pour Oxford. Nous pensons qu'on lira avec plaisir les deux lettres suivantes: elles renferment des détails qui nous ont paru curieux sur la réception qui a été faite à LL. MM. et au prince Régent dans cette Université si justement célèbre.

« Oxford, le 14 juin, à neuf heures du soir.

» Depuis quelques jours il y avoit une grande affluence d'étrangers de distinction dans cette ville. Toutes les routes étoient encombrées, et dans la ville le prix des logemens et des autres objets de première nécessité s'étoit élevé au-delà de toute proportion.

» Lord Grenville, chancelier [illegible] convocations et les préparatifs nécessaires ont été faits dans la soirée pour la réception du prince Régent et de ses augustes alliés. Ce matin, à dix heures et demie, le chancelier et les autres chefs et protecteurs se sont réunis dans la salle des délégués, et le programme des cérémonies qui devoient avoir lieu a été arrêté. Tous les membres de l'Université, en grand costume, se sont ensuite rendus dans la salle du collége de la Madelaine, où le duc d'York et divers autres grands personnages sont allés également. Le maire, les aldermen et les autres officiers de la corporation de la cité d'Oxford se sont placés sur le pont.

» Le prince de Mecklenbourg est arrivé vers midi dans une voiture de la reine, et il a annoncé l'approche du prince Régent. Lord F. A. Spencer, qui commande les troupes de service ici, est allé au-devant de S. A. R. Le prince est arrivé peu après, et S. A. R. est descendue de sa voiture sur

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Mercredi 22 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Jaloux sans amour, la Jeunesse d'Henri V.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Angela, Joconde.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Il Matrimonio secreto (le Mariage secret.)

VARIÉTÉS.

Notice sur M. Palissot.

M. Palissot a traversé, dans sa longue carrière, une époque très orageuse dans l'histoire des lettres. Les cinquante années du siècle dernier, pendant lesquelles il écrivit en vers et en prose, montra plus d'une sorte de talent, et eut des succès en plus d'un genre, offrent un demi-siècle de querelles littéraires très vives, de guerres cruelles, de débats scandaleux. Dans tous les temps, une sensibilité très irritable, l'amour-propre et la jalousie ont armé les auteurs les uns contre les autres, et leur ont rarement permis de se tenir dans les justes bornes d'une noble émulation et d'une rivalité généreuse. Mais presque tous les écrits du dix-huitième siècle n'attestent que trop qu'à ces motifs de mésintelligence et de division, il s'en joignit de nouveaux encore qui aigrirent prodigieusement les esprits, et portèrent au plus haut degré les haines réciproques et les injustices mutuelles des écrivains divisés en deux partis. De nouvelles opinions s'établirent, et ces opinions n'étoient ni frivoles ni simplement spéculatives; elles touchoient aux plus graves intérêts de l'homme, ébranloient ses plus chères espérances; et les apôtres de ces nouvelles doctrines soumettoient à leur imprudent examen et à leurs tranchantes décisions la politique, la morale, la religion, l'autorité publique, tous les fondemens de la société. On sait jusqu'à quels excès quelques uns d'entr'eux portèrent l'audace des pensées et la licence des déclamations: ces excès choquèrent l'esprit naturellement droit de M. Palissot; la morgue, le ton doctoral, le despotisme des écrivains de ce parti; l'enflure, le pédantisme, la recherche ou l'obscurité de la plupart de leurs écrits choquèrent son esprit naturellement caustique: il les attaqua sans ménagement dans plusieurs ouvrages qui eurent beaucoup de succès; mais cet esprit, assez indépendant et assez courageux, comme le prouve cette conduite, en fut aussi un peu irrésolu, et n'étoit point fixé sur la plupart des questions les plus importantes qui divisoient les deux partis. Ennemi des excès de la philosophie, et du mauvais style de quelques philosophes, il étoit partisan de la plupart de leurs principes; il hésitoit du moins, et penchoit vers leurs doctrines; ces dispositions se faisoient sentir dans ses écrits. Quand on a le malheur de n'être pas du bon parti, et qu'on n'approuve ni la conduite, ni toutes les opinions de l'autre, il y a sans doute plus de franchise et de bonne foi à ne combattre sous les drapeaux d'aucun; mais il n'y a point de politique, et c'est un grand désavantage. M. Palissot en a fait la dure expérience: objet de la haine de la secte la plus intolérante et la plus implacable, attaqué avec toute la violence de l'orgueil humilié, dans tous les mémoires, dans toutes les correspondances, dans toutes les satires, dans tous les libelles des écrivains de cette secte, il ne fut point défendu par leurs adversaires; il fut même souvent harcelé par eux. Ce n'est donc point dans les écrits de ses contemporains qu'il faut chercher la justice qui lui est due, et que je me propose de lui rendre dans cette Notice, où je ne dissimulerai ni quelques excès où l'emportèrent et son caractère et les passions

le pont, où le chancelier l'a reçue et a mis à ses pieds les bâtons des bedeaux de l'Université. Le Regent les a rendus immédiatement. Le maire s'est avancé alors et a présenté au prince les attributs de sa charge : S. A. R. les lui a remis avec grâce. Alors le cortége s'est mis en mouvement, la corporation marchant en tête, suivie immédiatement du maire et du chancelier de l'Université, tous découverts. Venoit ensuite le prince Régent, le chapeau à la main, portant l'uniforme de Windsor, la Jarretière, et les ordres de Russie et de Prusse. A sa droite étoit le duc d'Yorck, portant le manteau de l'Université et l'Ordre de la Jarretière. Ces princes étoient suivis des lords Sidmouth, Darnley, Harcourt, Essex, Pembroke, Spencer, T. Fortescue, et d'un grand nombre de membres de l'Université, laïcs ou ecclésiastiques. Le cortége est arrivé dans cet ordre à l'école de théologie, et le prince Régent s'y étant assis, il a reçu du chancelier une adresse de l'Université, à laquelle il a fait une réponse gracieuse. Le chancelier a présenté ensuite à S. A. R. tous les officiers de l'Université, puis l'a conduite aux appartemens préparés pour elle au collége de l'église du Christ.

» Vers une heure, l'Empereur Alexandre et son illustre sœur sont arrivés ensemble dans une calèche découverte, attelée de quatre chevaux seulement. L'Empereur étoit en habit bleu uni, et, de même que la princesse, il a fait des saluts réitérés au peuple, qui n'a pas cessé de lui témoigner son respect et sa joie par des acclamations, jusqu'au moment où il est arrivé au collége de Merton, où les appartemens étoient préparés pour sa réception.

» Le Roi de Prusse a suivi de près l'Empereur. Il étoit aussi dans une déccalèche découverte, avec les deux princes ses fils. Ils sont allés descendre au collége de *Corpus Christi*, en dehors duquel il a été placé sur-le-champ une aigle prussienne et une garde d'honneur.

» Les personnes de la suite des monarques sont arrivées successivement. Le maréchal Blücher est entré dans la ville vers quatre heures. De vifs applaudissemens ont été prodigués à ce brave vétéran. Mgr le prince Regent l'a fait loger dans le collége qu'il habite lui-même.

» L'Empereur, peu après son arrivée, a quitté ses appartemens, et il est allé à pied visiter tous les colléges, toutes les écoles, toutes les églises, et l'imprimerie de Clarendon. Vers cinq heures, il est rentré au collége de Merton, où il [illegible] du maire et de la [illegible], qui sont allés ensuite en présenter une pareille à S. M. prussienne.

» Aucune garde d'honneur n'a été placée au collége de Merton, et rien n'annonce à l'extérieur la résidence de S. M. I.

» Le prince d'Orange est logé au collége de Saint-Jean.

» Ce soir, l'Université donne un grand repas aux illustres visiteurs dans la bibliothèque de Radcliffe. Dans l'intérieur de ce bel édifice, de forme circulaire, sont huit arcades qui supportent une vaste galerie surmontée d'une coupole. Sous les arcades, il y a cinq tables de vingt couverts chacune, et au centre une table en fer à cheval, de plus de quatre-vingts couverts; au centre de cette table sont les places destinées au chancelier et à ses augustes convives. Ils se sont réunis dans la salle de Tous les Saints, et la rue qu'ils ont traversée pour aller à la Bibliothèque étoit couverte d'un tapis. »

Oxford, le 15 juin, à huit heures du soir.

» Le banquet d'hier a été superbe, et l'effet en étoit encore relevé par la forme de l'édifice et les facilités qu'elle procuroit pour jouir du coup-d'œil qu'il presentoit. La galerie a été ouverte au public : on y montoit par l'escalier ordinaire, et l'on en descendoit par un escalier de bois construit en dehors à cet effet. C'étoit véritablement un spectacle enchanteur de voir les souverains de trois vastes Etats, unis par les liens de l'amitié, prendre part à une telle fête en présence d'une multitude de spectateurs empressés à les admirer.

» Le soir, toute la ville a été illuminée. Non seulement les édifices publics et les maisons particulières offroient des devises et des transparens remarquables, et une profusion de lampions, mais on a illuminé aussi le portail de l'église de Sainte-Marie et ses colonnes torses, de manière à conserver les lignes de l'ancienne architecture. Un transparent annonçoit que c'étoit en l'honneur de la paix que cette illumination inusitée d'un edifice consacré au service divin avoit lieu.

» Dans la soirée, les rues et les promenades ont offert un spectacle curieux et singulier, en raison de la diversité des costumes qu'on remarquoit parmi la foule qui les parcouroit. A la suite des souverains et des plus illustres personnages, on voyoit des groupes de villageois et de citadins du voisinage, dont les habillemens contrastoient avec ceux des femmes élégantes venues de la capitale et de ses environs, autant qu'avec le costume collégial des nombreux étudians et des membres de l'Université. Vers une heure du matin, un orage violent survint tout à coup, et mit fin aux plaisirs de la promenade, en éteignant toutes les lumières.

» Ce matin, le prince, les monarques et les princes étrangers ont été conduits dans la salle appelée le Théâtre. Au centre, sur une plate-forme, étoit un fauteuil couvert en velours cramoisi pour le prince Régent, et des fauteuils pareils à droite et à gauche pour l'Empereur et le Roi de Prusse. Le chancelier s'est assis à la gauche du Roi, et la grande-duchesse à la droite de l'Empereur. Un peu plus bas, sur la droite de la princesse, étoient des fauteuils pour les princes étrangers; les autres étrangers et les personnages distingués ont été placés à la gauche du chancelier. L'Empereur, le prince Regent et le Roi de Prusse sont entrés revêtus de leurs manteaux, et ont pris leurs places. Les diplômes du degré de *docteur en droit civil*, qui avoient été expédiés deux jours auparavant, ont été remis à LL. MM. par le chancelier, qui a proposé ensuite un diplôme de *docteur en droit* pour le duc de Wellington. Il a été adopté immédiatement, les deux souverains ayant émis leurs votes comme docteurs de l'Université. Le degré de docteur honoraire a été conféré ensuite au prince de Metternich, au comte de Lieven et au feld-maréchal Blücher, prince de Wagstaedt.

» Ensuite M. Crowe, orateur public de l'Université, est monté à la tribune, et a adressé aux souverains et aux illustres étrangers un discours en latin, qu'il a prononcé avec beaucoup de dignité. Diverses pièces de vers en langue anglaise ont été récitées par quelques étudians. Les sujets étoient, en général, *l'embrasement de Moscou*, *la tyrannie et la chute de Buonaparte*, *l'union*, *la persévérance et la magnanimité des alliés*, *l'héroïsme des généraux russes et prussiens*, *le succès de la cause commune*, *la conduite sage*

---

de l'époque où il vécut, ni les défauts de ses ouvrages : c'est ainsi qu'il convient, ce me semble, de louer les personnes en qui la somme du bien l'emporte sur celle du mal; il ne faut pas parler des autres.

Charles Palissot de Montenoy naquit à Nanci le 3 janvier 1730. Son père, magistrat dans cette ville, étoit un homme de mérite; un trait de sa vie qui fait infiniment d'honneur à sa fermeté et à son esprit, est raconté dans les ouvrages de son fils avec assez d'intérêt et de chaleur, pour qu'un Italien qui ne connoissoit ni le pere ni le fils, M. le marquis Albargati-Capacelli, écrivit à celui-ci pour lui exprimer le plaisir et l'attendrissement que lui avoit inspirés ce récit : « *Lagrime di tenerezza*, lui disoit-il, *sono cadute da miei occhi ogni* » *volta che o letto quel vostro soave raconto.* » M. Palissot étoit extrêmement sensible à ce succès, et à l'âge de plus de quatre-vingts ans, je l'ai vu fort attendri lui-même lorsqu'il rapportoit cette phrase de l'Italien. Un pere de ce mérite connoissoit le prix de l'éducation; il surveilla celle de son fils, et celui-ci en profita si bien et fit des progrès si rapides et si peu usités, que dom Calmet, dans sa *Bibliothèque de la Lorraine*, crut devoir faire mention des succès d'un enfant; à douze ans, il avoit fait son cours de philosophie, et étoit maître ès-arts; à treize ans, il soutint une these de théologie, et à seize ans, il étoit bachelier dans cette faculté. Ces études trop précoces seroient plutôt un mal qu'un bien, si les années qui les suivent n'étoient sérieusement employées à perfectionner ce qu'elles ont nécessairement de superficiel et d'incomplet. Excité par le double motif de l'amour des lettres et du desir de la célébrité, M. Palissot ne négligea ni les fruits de sa première éducation, ni les dispositions heureuses qu'il avoit reçues de la nature. Il entra dans la congrégation savante de l'Oratoire, y resta peu de temps, et cultiva avec plus d'indépendance la littérature et surtout la poésie qui fut son premier attrait. D'un caractère vif et ardent, et précoce dans ses sentimens comme dans ses talens, M. Palissot, à dix-huit ans, avoit fait sa premiere tragédie, et étoit déjà marié. Cette premiere tragédie ne fut point représentée, il est vrai; mais à dix-neuf ans il en fit une seconde qui la fut. Cette tragédie qu'il appela d'abord *Zarès*, et ensuite *Ninus*, n'est pas bonne; car un style correct, quelques vers heureux et quelques scenes passables ne suffisent pas pour faire une bonne tragédie. L'auteur abandonna cette carriere qui lui promettoit peu de succès, et trouva dans la comédie un genre plus analogue à son talent et qui convenoit mieux à son esprit observateur et malin; il donna, il y a plus de soixante ans, les *Tuteurs*, pièce dont la gaieté est un peu froide, parce que les ridicules qui y sont peints sont peu naturels; cette comédie est précédée d'un bon discours préliminaire; elle fut bientôt suivie du *Barbier de Bagdad*, petite bluette fort gaie, mais qui n'est qu'un joli conte des Mille et Une Nuits agréablement dialogué.

Jusque-là la carriere littéraire de M. Palissot, fort jeune encore à la vérité, avoit été sans éclat, mais sans orages; ce fut la comédie du *Cercle*, qu'il donna sur le théâtre de Nanci, devant le roi Stanisla, qui commença cette période agitée de sa vie, qui ne fut plus, jusqu'à ces dernières années, qu'un long et violent combat. Dans une scène de cette comédie, un philosophe joue un rôle fort ridicule, et il étoit impossible de méconnoître J. J. Rousseau dans ce philosophe. C'étoit la maniere d'Aristophane, que Molière ne s'étoit pas toujours interdite, mais que le génie même de Moliere n'excuse pas. Des philosophes, qui depuis outragerent Rousseau cent fois plus qu'il ne l'étoit dans cette scene, affecterent alors pour lui le plus vif intérêt, et s'éleverent avec animosité contre l'auteur du *Cercle*. Dans cette violante querelle, M. Palissot montra de la fermeté, et J. J. Rousseau de la noblesse. L'affaire se termina enfin : mais le ressentiment de M. Palissot contre les philosophes qui avoit suscité

et libérale du prince Régent. La lecture de quelques odes grecques et latines a terminé les exercices. Les souverains sont allés ensuite à l'Hôtel-de-Ville, où les libertés de la Cité leur ont été présentées dans des boîtes d'or. Ils sont allés ensuite à Blenheim, d'où, vers cinq heures, ils sont partis pour retourner à Londres. »

Londres, 17 *juin*.

Prix des fonds, du 17, *à une heure.* — Trois pour cent consol. fermés. — Trois pour cent réd. 69 3/4. *Omnium*, 20 5/8.

Il a plu à S. A. R. le prince Régent, au nom et de la part du Roi, de nommer M. Stratfford Canning, écuyer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. auprès des cantons suisses confédérés. (*Gazette de la Cour.*)

La même Gazette annonce que le prince Régent a permis au colonel Neil Campbell, à l'honorable capitaine Frédérick Cathcart et à l'honorable lieutenant George Cathcart, de porter les décorations de divers Ordres russes qui leur ont été respectivement conférés par l'Empereur de Russie, pour leurs services durant la dernière campagne.

L'Empereur et la duchesse d'Oldenbourg sont arrivés d'Oxford à Londres le 16, vers trois heures du matin, et malgré la fatigue du voyage, S. M. I. a tenu la promesse qu'elle avoit faite d'assister au bal donné par la comtesse de Jersey, et elle y est restée jusqu'à six heures.

Aujourd'hui, vers midi, l'Empereur et le Roi de Prusse sont allés à l'église de Saint-Paul, où LL. MM. ont paru voir avec un plaisir particulier l'intéressant spectacle de 7000 enfans et plus, élevés dans des écoles de charité, entretenues par la générosité du peuple anglais, et dont toutes les dépenses sont défrayées avec le produit de contributions purement volontaires. Tous ces enfans avoient été habillés à neuf. Alexandre a dit au lord Yarmouth, qu'il n'avoit encore rien vu en Angleterre même qui lui ait causé une plus vive satisfaction, et qui lui ait donné une plus haute idée du caractère anglais.

La duchesse d'Oldenbourg est légèrement indisposée.

A l'Editeur du Morning-Chronicle.

Palais de Saint-James, 16 juin.

« Monsieur,

» Dans votre Numéro de ce jour, vous avez copié une » lettre particulière de France, qui a été publiée dans le » *Times* d'hier.

» Je suis lié avec plusieurs des officiers prussiens qui ont accompagné le Roi de Prusse dans son voyage de Paris à Londres. J'ai lu à ces officiers l'article du *Times*, dans lequel on dit que leur Roi a été insulté dans sa route par la populace française. Ils m'ont tous assuré qu'il n'étoit rien arrivé pendant tout le voyage qui ait pu donner le moindre fondement à cette fausse assertion. L'accident arrivé à la voiture du prince Henri, qui a versé, a peut-être été la cause de ce bruit.

» Je suis certain que vous vous plairez trop à rendre justice à la nation française, pour refuser d'insérer ce démenti formel à une accusation fausse et malveillante.

FRANCE.

PARIS, 21 *juin*.

Par décision du 11 de ce mois, le Roi a nommé, sur la proposition de Mgr l'amiral de France,

MM. le comte de Colbert, capitaine de vaisseau, capitaine de la compagnie des gardes du pavillon;

De Missiessy, Fleuriaut, lieutenans de vaisseau, lieutenans en premier de la même compagnie;

Le comte Arthus de Saint-Belin, Villaret-Joyeuse, lieutenans de vaisseau, lieutenans en second.

— Le Roi a reçu une adresse du département des Ardennes, présentée par M. Hanotin, l'un des membres du conseil de préfecture. S. M. y a répondu en ces termes :

« J'ai entendu, Monsieur, avec intérêt les bons senti- » mens du conseil de préfecture du département des Ar- » dennes. Je me rappelle la catastrophe du 10 août que » vous me citez : presque spectateur des événemens, j'ai » pu apprécier la conduite des hommes qui se sont montrés » dans cette circonstance fidèles à leurs devoirs envers le Roi. » Je prends beaucoup de part aux malheurs du département » des Ardennes, et je ferai ce qui dépendra de moi pour » vous les faire oublier. Vous pouvez compter sur ma » protection. »

— La garde nationale de Verdun (Meuse), a été présentée le 14 au Roi. M. Desrayand a prononcé un discours auquel S. M. a répondu : « J'agrée les sentimens de la » garde nationale de Verdun. Je compte sur sa fidélité et » sur son dévouement; je l'autorise à accepter le drapeau » qui lui est offert, et je lui accorde les décorations du Lis » qu'elle demande. »

— MM. Lascoux, maire; de Cerval, adjoint; de Bonet de Lachapoulie, de Brons et de Pignol, députés de la ville de Sarlat (Dordogne), ayant déposé, le 7 mai, aux pieds du Roi les hommages de cette ville, qui s'est fait de tout temps remarquer par sa fidélité et son dévouement à ses légitimes souverains, ont reçu de S. M. l'autorisation de porter la décoration du Lis.

— Avant-hier, Mgr le duc de Berry a visité l'atelier de M. Gerard, peintre, membre de l'Institut. S. A. R. a donné les éloges les plus mérités à plusieurs tableaux de cet artiste célèbre : ami des arts, et véritable connoisseur, M. le duc de Berry s'est montré plus que personne capable d'apprécier dignement ces belles productions, qui ont déja établi depuis long-temps la réputation de M. Gérard en France, ainsi que dans les pays étrangers.

— MM. les gardes-du-corps formant la compagnie de M. le prince de Wagram ont prêté hier serment de fidélité au Roi, dans le même local et dans la même forme que les autres compagnies.

— Le maréchal Davoust est arrivé à Paris samedi dernier, 18 de ce mois. Il en est déjà parti pour se rendre à sa terre de Savigny.

— Ce n'est point sir Charles Stuart, ainsi que l'ont dit il y a quelques jours les journaux anglais, c'est lord Wellington qui est décidément nommé ambassadeur d'Angleterre près la cour de France. Le premier ne réside à Paris que momentanément; il est nommé ambassadeur en Hollande. Lord Wellington doit aller passer deux mois à Londres; à son retour à Paris, cet illustre général occupera, rue d'Artois, un hôtel qu'il vient de louer définitivement.

— Le grand-duc Constantin est passé le 12 juin à Leipsick, pour retourner en Russie.

— M. le baron Gressot, maréchal-de-camp, vient d'être

---

cet orage lui survécut : il éclata dans les *Petites Lettres sur de Grands Philosophes*. Les esprits s'aigrirent de plus en plus : la comédie des *Philosophes* les exaspéra au plus haut degré. Vue du côté de l'art, cette pièce fameuse manque d'invention; l'intérêt en est très foible, et le dénoûment peu heureux : mais elle est écrite avec élégance; le style est bien celui de la comédie, et surtout de la comédie satirique. Les personnages y sont bien peints, surtout celui de la femme savante et philosophe; plusieurs scènes sont excellentes. L'ouvrage entier eut un prodigieux succès; le ressentiment des philosophes fut extrême : quoique la plupart de leurs libelles soient oubliés, il ne reste encore que trop de monumens de leur fureur assurément très peu philosophique. Si, dans sa comédie, M. Palissot avoit passé les bornes de cette censure indirecte et générale des mœurs que doit se proposer le théâtre, ses adversaires n'en respectèrent aucunes, pas même celles de l'honnêteté publique et de la pudeur : jamais la littérature ne fut déshonorée par des écrits plus calomnieux, plus remplis d'injures, d'insultes, de grossieretés. Tel étoit l'ascendant de cette secte dominatrice que M. le duc de Choiseul, qui vouloit du bien à M. Palissot, et qui lui avoit demandé lui-même cette pièce, cause de tant de scandales, ne crut pas devoir la protéger ouvertement : rien en effet ne mettoit à l'abri de l'insulte ceux qui s'en déclaroient les partisans, ni la puissance, ni le crédit, ni le sexe. M. Palissot n'abandonna pas le champ de bataille à ces adversaires si redoutables par leur nombre et leur fureur; il défendit sa pièce contre Voltaire même. La correspondance qui s'établit à cette occasion entre le patriarche des philosophes et l'auteur hardi qui avoit traduit les philosophes sur la scène, est curieuse à plusieurs égards, et offre plus d'une singularité. Voltaire, si emporté, si irascible, si peu capable de garder des ménagemens, surtout lorsque des intérêts si chers à son cœur étoient compromis, en garde beaucoup avec M. Palissot : il y a même une sorte de foiblesse dans ses plaintes : on voit qu'il craint d'armer contre lui, vieux soldats de la philosophie, un jeune homme plein d'ardeur, de vivacité, de malice, et avide de combats. « Vous méritiez, lui écrit-il en le flattant, d'être l'ami » des philosophes, au lieu d'écrire contre les philosophes..... J'ai » toujours rendu justice à vos talens, lui dit-il ailleurs; j'ai toujours » souhaité que vous ne prissiez les armes que contre nos ennemis. » S'il lui décoche quelques traits, c'est furtivement, et dans des correspondances dont il suppose que M. Palissot n'aura jamais connoissance; mais son secret est souvent trahi par ses correspondans qui veulent humilier l'auteur des *Philosophes*, et celui-ci se plaint de cette sorte de duplicité avec beaucoup de fermeté; il n'en met pas moins à défendre ses principes et sa pièce. « Cette comédie, écrit-il à » Voltaire, que vous me reprochez toujours, et que je ne me repro- » cherai jamais..... Pour tout au monde, écrit-il ailleurs, je ne » voudrois admettre à ma communion les écrivains scandaleux qui » ont osé, dans leur fougue imprudente, saper les fondemens de la » morale et de nos devoirs naturels. » A ces déclarations courageuses, M. Palissot mêle des complimens ingénieux et *flatte*, *apaise*, *irrite* ainsi tour à tour : en général, ses Lettres sont un heureux mélange d'esprit, d'adresse et de fermeté.

M. Palissot continua la guerre contre les encyclopédistes et les philosophes dans la *Dunciade*, poëme satirique trop long, dans lequel la satire, quelquefois outrée et injuste, est en général plus mordante que gaie; il y a cependant des endroits plaisans, et la versification en est facile et correcte. Ce poëme n'étoit pas fait pour apaiser les ennemis de l'auteur; les haines redoublèrent, les libelles se multiplièrent. Collé, qui dit beaucoup de mal de tout le monde, en dit aussi de M. Palissot, mais, de meilleure foi que les autres ennemis de cet écrivain, il écrit en note ces réflexions singulières :

nommé chef de l'état-major-général du corps royal des grenadiers et chasseurs de France. M. Gressot est l'un des plus anciens officiers de l'armée. Ses services militaires datent de 1785, et n'ont jamais été interrompus. Il a rempli avec distinction les fonctions de chef d'état major pendant plusieurs campagnes, tant sous les ordres de M. le général en chef comte Reguier, que sous ceux de M. le maréchal duc de Reggio.

— M. de Forton, ancien président de la chambre des comptes de Montpellier, reçut, en rentrant en France, du sieur Crémieu cadet, professant la religion juive, l'offre de lui rendre un domaine important qu'il avoit acquis en l'absence de M. de Forton, moyennant le remboursement du prix de la vente d'après l'echelle de dépréciation du papier-monnaie. Cette offre généreuse fut acceptée avec reconnoissance, et la transaction en fut passée à Nîmes.

— Jeudi prochain, à deux heures précises, M. l'abbé Legris-Duval prononcera un sermon de charité dans l'église de la Madeleine. Une quête sera faite par Mesdames de Mortontaine et de Chateaubriand pour les pauvres de cette paroisse, dont les besoins sont très urgens.

— A leur retour à Londres, les Anglais prisonniers à Verdun ont envoyé à M. Théodore de Meulan, commandant du dépôt de cette ville, une très belle épée, en témoignage de leur reconnoissance des bons procédés qu'ils en ont reçus.

— On parle d'une tragédie nouvelle en cinq actes, dont le sujet est pris dans l'histoire de Castille, et qui a pour titre *Ferdinand l'Ajourné*. Si M. le comte de Barruel-Bauvert, qui en est l'auteur, a déployé dans cette pièce autant de verve qu'il a montré de courage dans les temps révolutionnaires, on ne peut que lui prédire un brillant succès. M. de Barruel osa le premier réclamer pour la liberté de MADAME ROYALE, au nom du corps électoral de Mantes : il en fut récompensé par cinq années de détention à la tour du Temple.

— On lit, dans le *Morning-Chronicle* du 17 juin, l'article suivant : « Le dîner que la corporation des marchands de » Londres doit donner aujourd'hui à LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, dans la salle des » Tailleurs, sera aussi magnifique que le peu de temps » donné aux préparatifs et la saison le permettront. La » tortue n'est point encore arrivée, et il n'y a point de » gibier dans cette saison. Cependant, le dîner sera du » meilleur style : il suffit de nommer les artistes, » MM. Terry et Pearock. La souscription n'est que de » trente guinées par tête (750 fr.) pour deux cents couverts (ce qui fait 150,000 fr.); mais les *maîtres d'hôtel* » ont promis de *remplir le déficit*. Toutes les compagnies » de la Cité fourniront leur vaisselle plate, et la salle sera » décorée avec la plus grande magnificence. »

— Lord Lowther a donné le 15, à Londres, un grand déjeûner à l'hetman Platow et à plusieurs autres étrangers, après lequel il les a régalés de la représentation d'un combat de boxeurs, dans lequel les célèbres Cribb et Molineux ont deployé toute leur science.

— M. Descloseaux, propriétaire du terrain qui renferme les tombeaux de Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette, a été présenté hier au Roi et à Mad. la duchesse d'Angoulême, qui lui ont témoigné avec une vive sensibilité leur reconnoissance du soin religieux avec lequel il avoit conservé à la famille royale et à la France un dépôt si cher et si précieux.

— On a mis en vente, depuis quelques jours, le *Traité complet d'Astronomie théorique et pratique*, par M. Delambre (1), trésorier de l'Université de France, secrétaire perpétuel de l'Institut pour les sciences mathématiques, professeur d'astronomie au collége Royal de France, membre du Bureau des Longitudes, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc. Le nom et la réputation scientifique de l'auteur nous dispensent de rendre compte de cet important ouvrage, que tous les savans attendent depuis long-temps. Le même auteur a publié, il y a quelque temps, un abrégé du même ouvrage (2), qui renferme les leçons d'astronomie données au collége de France, et qui est le traité élémentaire le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour.

(1) Trois gros volumes in-4°. avec figures. Prix : 60 fr., et 72 fr. par la poste.
A Paris, chez Mad. vᵉ Courcier, quai des Augustins, n°. 57;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

(2) Un vol. in-8°. de près de 700 pages, avec 14 planches. Prix : 10 fr., et 13 fr. par la poste.
A Paris, chez les mêmes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. LAISNÉ.)

Séance du 21 juin 1814.

Un secrétaire fait lecture de deux adresses; l'une, de M. Petersin, du département du Mont-Tonnerre, né à Bergzabern, chef-lieu d'un canton du Bas-Rhin, qui reste à la France d'après le traité de paix signé à Paris le 30 mai. Il demande qu'il soit décidé qu'il restera au nombre des membres de la chambre.

L'autre, de M. Durandard, du département du Mont-Blanc, qui expose que, quoiqu'à la rigueur, la démarcation actuelle de la France l'empêche de se qualifier Français, il n'en est pas moins député du département du Mont-Blanc, dont une assez grande partie du territoire reste à la France, et que, de plus, il a des propriétés dans la partie du Mont-Blanc conservée. Il demande qu'il plaise à la chambre le déclarer habile à continuer ses fonctions de député d'un des départemens de la France.

La chambre renvoie ces réclamations aux neuf bureaux, pour s'en occuper demain.

A une heure et demie, la chambre se forme en comité secret, pour continuer la discussion du projet de réglement.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 21 juin*

Cinq p. cent, J. du 22 mars 1814. — 66f 50c 25c 65f 80c 65f 75c 70c 60c 50c 40c.
Idem, jouiss. du 22 septembre 1814.
Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1ᵉʳ janvier. 1100f 1095f 1087f 50c.

« Quant à M. Palissot, *il ne faut pas s'arrêter à tout ce que je dis ici*, » sur des bruits peut-être trop légèrement adoptés; car enfin sa » comédie des *Philosophes*, ses *Petites Lettres sur de Grands Philosophes*, et sa *Dunciade*, lui ont fait un monde d'ennemis. J'ai lu » depuis des réponses apologétiques qu'il leur fait, j'ai éclairci nombre » d'imputations calomnieuses. Je reviens de quelques préventions, » il faudroit examiner encore ce qu'il m'en reste pour le juger défi- » nitivement; je ne m'en donnerai pas la peine. » Cela est léger, mais cela est franc. M. Palissot fit encore quelques comédies, *le Satirique* qui ne fut point représenté, *les Courtisanes*, qui eurent beaucoup de peine à l'être. Le premier de ces ouvrages lui suscita de nouvelles tracasseries avec les auteurs, et le second avec les actrices qui ne trouvèrent pas le sujet assez *décent*; il publia des *Mémoires sur la Littérature*: c'est le plus considérable de ses ouvrages en prose. Il y a de bonnes réflexions sur l'art dramatique et les auteurs qui l'ont cultivé; mais, en général, l'ouvrage est un peu superficiel, et offre peu d'idées neuves. Dans sa prose comme dans ses vers, M. Palissot ne se distingue ni par la richesse de l'invention, ni par la fécondité des idées, mais il est toujours pur, correct, quelquefois élégant; il appartient toujours à la bonne école, et son goût excellent ne se laisse jamais pervertir par les mauvaises doctrines et les mauvais exemples. Ces qualités en auroient fait un très bon académicien, il ne le fut cependant jamais. Les ennemis implacables qu'il s'étoit faits par ses irrévérences envers la philosophie l'en écartèrent toujours; pendant cinquante ans de sa vie les trois quarts des académiciens ne le valoient cependant pas; c'est donc un demi-siecle d'injustice que l'Académie peut se reprocher. Il eût été plus beau sans doute d'oublier de vieilles haines, et de sacrifier de vieux ressentimens, que de recevoir des académiciens de la main et par les ordres de la police.

M. Palissot finit par se consoler de ne point appartenir à ce corps littéraire; il refusa même, dans les dernières années de sa vie, de faire des démarches qui l'eussent infailliblement porté au fauteuil académique. Dépouillé de presque toute sa fortune par la révolution; forcé de se défaire d'une belle campagne qu'il avoit long-temps habitée à Argenteuil, il vivoit retiré, soit dans une campagne plus modeste près de Pantin, soit dans l'appartement qu'il occupoit au Palais des Arts, comme administrateur de la bibliothèque Mazarine; c'est là que, le voyant souvent, je me suis convaincu que cet homme, dont le caractère avoit été présenté, dans tant d'écrits et de discours, comme intraitable, méchant, et même odieux, doux, liant, affable, communicatif, et que son cœur, en qui l'âge n'avoit point éteint la chaleur, avoit besoin d'affections. Il conserva jusqu'à la fin de ses jours une parfaite liberté d'esprit, son goût pour la littérature et sa mémoire. A l'âge de plus de quatre-vingts ans, il citoit très fidèlement, et fort à propos, les vers des poëtes classiques de la littérature latine et française; sa conversation étoit vive, animée, spirituelle, elle étoit ordinairement gaie et plaisante; mais, depuis quelques années surtout, il la ramenoit volontiers sur des sujets graves qui prouvoient que des réflexions sérieuses l'occupoient assez habituellement. Ces réflexions ont enfin fixé ses incertitudes sur un point important; et à un pyrrhonisme qui fut loin d'être universel, car M. Palissot conserva toujours au fond du cœur quelques idées religieuses, a succédé une foi très vive qui a éclaté dans sa dernière maladie. Il a rempli, avec beaucoup de présence d'esprit, tous ses devoirs de chrétien, et a reçu les sacremens avec une touchante expression de bonheur et de reconnoissance envers son pasteur. Ce sont ces dernières circonstances de sa vie, et les actes religieux qui l'ont terminée, qui ont fait le principal texte du discours plein de sensibilité qu'a prononcé sur sa tombe, son confrère, son beau-frère et son successeur, M. Petit-Radel. A.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.

Rome, 4 juin.

Voici les promotions qui ont été faites par le Saint-Père, à sa rentrée dans la capitale du Monde Chrétien. Le cardinal Pacca a été nommé camerlingue; le cardinal Litta a été fait prélat de la Propagande; le cardinal di Pietro, grand-pénitencier; le cardinal Mattei, prodataire; le cardinal Consalvi reprend sa place de secrétaire d'Etat (en son absence c'est le cardinal Pacca qui en remplit les fonctions); le cardinal Galeffi est secrétaire des requêtes; le cardinal della Sommaglia est archiprêtre de Saint-Jean de Latran, et le cardinal Scotti, de Sainte-Marie-Majeure. On a remarqué que dans la distribution de ces places et de ces titres, le saint Père a récompensé spécialement ceux qui ont montré plus de dévouement pour la cause de l'Eglise durant la dernière persécution, et on n'a pu qu'applaudir à cette juste reconnoissance de leur zèle et de leurs services.

S. S. a jugé à propos de destituer de tous ses titres Mr Maury, neveu du cardinal de ce nom, qui étoit prélat et chanoine de saint Pierre, et qui, soit lors de l'enlèvement du Pape, soit depuis, en plusieurs occasions, s'est montré un des agens de la tyrannie. La même punition a été prononcée contre huit autres prélats et chanoines de la même eglise, au nombre desquels sont MMrs Collicola, Nicolai et Vergani; ce dernier avoit accepté une place dans le Corps Législatif de France. Ils sont accusés d'avoir favorisé les attentats et l'usurpation de l'ennemi du Saint-Siége. Le souverain Pontife a donné des ordres pour qu'on ne laissât pas approcher de son palais les ducs Braschi, Cesarini, Sforza et quelques autres seigneurs romains, qui ont pris part à l'usurpation. Il est même question de poursuivre des sous préfets et autres tels que MM. Marescotti, Palombi, Borgia, Vincenti, Piranesi, que l'on regarde comme plus coupables. On en a arrêté quelques-uns. Des professeurs du collége romain ont été destitués de leurs places. S. S.. dont tout l'univers connoît la modération et la bonté, a jugé néanmoins qu'elle ne pouvoit se dispenser de faire respecter son autorité, qui avoit été si fort méconnue dans les derniers troubles Il est tout simple qu'elle n'accorde des grâces qu'à ceux qui lui ont été fidèles. Les autres doivent s'attendre à en être privés.

La même lettre de Rome, qui nous donne ces détails, ajoute que, vers la fin de mai, les troupes d'une puissance voisine continuoient à ravager les parties de l'Etat de l'Eglise qu'elles occupoient encore. S. S. s'étoit plainte et de cette occupation prolongée et de ces ravages; mais elle n'avoit pu obtenir encore justice. Plusieurs excès ont été récemment commis par les agens de la même puissance; dans la province de Pérouse, deux subdélégués du Pape, envoyés pour prendre possession du pays, ont été emprisonnés. Il faut espérer que ces violences seront réprimées. Tous les souverains ont intérêt à ce que tout rentre dans l'ordre, et à ce que chacun respecte les limites qui lui sont assignées.

ALLEMAGNE.

Berlin (Prusse), 8 juin.

Les fêtes de la paix seront célébrées dans tous les Etats prussiens, le 3 août, jour anniversaire de la naissance du Roi. La souscription volontaire pour l'illumination des édifices publics de Berlin se monte déjà à plus de 40,000 écus. Le char de victoire, ramené de Paris par l'armée, sera replacé le même jour sur la porte de Brandebourg.

Les grands intérêts qui vont se régler au congrès de Vienne font ici le sujet de tous les entretiens. On s'attend que la Prusse fera non-seulement de grandes acquisitions du côté du Rhin, depuis Mayence jusqu'à Wesel, mais qu'elle aura aussi en partage la plus grande partie de la Saxe, qui gardera sa constitution, et sera gouvernée par le prince Guillaume, résidant à Dresde, avec le titre de vice-roi. Mais, d'après cet arrangement, on suppose que la Prusse cédera à la Russie la portion de la Prusse orientale, qui est située sur la rive droite du Niémen; en sorte que cette dernière puissance seroit maîtresse du port de Memel et des embouchures du Niémen. D'autre part, on assure que l'Autriche cédera une grande partie de la Gallicie à la Russie, et qu'elle en sera dédommagée par l'acquisition du Tyrol et de tout le ci-devant royaume d'Italie.

Munich, 15 juin.

Le Roi de Bavière a écrit la lettre suivante au maréchal de Wrède:

« Mon cher feld-maréchal comte de Wrède, les services que vous m'avez rendus, ainsi qu'à l'Etat, dans le cours de la dernière guerre, vous assurent des titres particuliers à ma reconnoissance. Pour vous la témoigner, je vous donne à vous et à vos descendans en ligne directe des deux sexes la dignité de prince, et je me réserve de vous doter dans mes Etats d'une propriété que vous transmettrez également à vos descendans. Mon intention est non seulement de vous donner personnellement une preuve signalée de ma satisfaction; mais de conserver à votre postérité le souvenir des grands services que vous avez rendus à mon royaume. »

Jérôme Buonaparte et la princesse son épouse ont passé à Munich, il y a trois jours, pour se rendre en Autriche.

On vient de donner l'ordre à tous les grenadiers de l'armée bavaroise de se rassembler à Munich avant le 5 juillet. On croit que c'est à cette époque que les souverains de Russie et de Prusse passeront dans cette ville pour se rendre à Vienne.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Jeudi 23 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.
Hamlet, l'Hôtel garni.
THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.
Les Héritiers Michau, le Nouveau Seigneur, l'Irato.
THÉATRE DE L'ODÉON.
Clémence et Waldemar, Henri IV et le Laboureur.
THÉATRE DU VAUDEVILLE.
Le Voile, Psyché, Gaspard l'Avisé.
THÉATRE DES VARIÉTÉS.
Le Retour des Lis, le Petit Enfant prodigue, les Pensionnaires.
THÉATRE DE LA GAIETÉ.
Le Chien de Montargis, Tatonnet.
AMBIGU-COMIQUE.
La Folle Intrigue, J'arrive à temps, Une Matinée de Frédéric II.
CIRQUE OLYMPIQUE.
Exercices d'équitation, suivis de *la Jeunesse du Grand Condé.*
THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.
Spectacle tous les jours chez M. Pierre, à sept heures et demie.
CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.
Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

Le Panorama du Danube vu de Léopold-Berg, est visible tous les jours, boulevard des Capucines. — Prix d'entrée: 2 fr. 50 c.
TIVOLI, *rue Saint-Lazare, Chaussée-d'Antin.*
Fête champêtre, concert, exercices sur la corde, feu d'artifice.

Le Pan-Harmoni-Métallico et *le Moteur*, se voient tous les jours.

VARIETES.

La Pitié (1), poëme, par Jacques Delille. Nouvelle édition.

Il y a onze ans que le poëme de la *Pitié* a paru pour la première fois en France. Il excita un grand soulèvement dans tous le parti révolutionnaire, composé à cette époque de quelques gens qui n'avoient pu encore renoncer à leur chimère de république, et d'un plus grand nombre d'autres dont les fières idées de liberté et d'égalité s'étoient merveilleusement conciliées avec celle d'un véritable despotisme, tel que Buonaparte venoit de le fonder. L'ouvrage devoit révolter les uns et les autres: il vouoit à une même exécration ceux qui avoient renversé le trône, et ceux qui projetoient de le relever pour s'y asseoir eux-mêmes, ceux qui avoient égorgé une partie de la famille royale et ceux qui en persécutoient les restes. Enfin, les bourreaux et les spoliateurs, les complices de Roberspierre et les adhérens de Buonaparte, les hommes qui avoient fait la révolution et les hommes qui en profitoient, étoient également dans la pensée du poëte, excitoient en lui presque une égale indignation, et devoient par conséquent se déchaîner, à frais communs, contre un poëme qui les signaloit tous. Buonaparte, qui représentoit à lui seul les deux factions, qui se sentoit attaqué doublement et comme un des plus ardens fauteurs de l'anarchie révolutionnaire et comme le chef de l'usurpation nouvelle, Buonaparte étoit plus courroucé que qui

(1) Un vol. in-18, grand-raisin fin, avec fig. Prix: 3 fr.; in-8°., grand-raisin fin, fig., 6 fr.; *idem*, papier vélin superfin, 15 fr.; in-4°., grand-jésus, vélin superfin avec cinq fig., broché en carton, 60 fr.; *idem*, fig. avant la lettre, cartonné à la Bradel, 72 fr.
A Paris, chez Michaud, frères, rue des Bons-Enfans, n° 34;
Et chez le Normand, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

GRANDE BRETAGNE.

Londres, 18. *juin*.

PROCLAMATION DE LA PAIX.

White-Hall, 17 juin.

« Le traité définitif de paix et d'amitié entre S. M. Britannique et S. M. Très-Chrétienne ayant été signé à » Paris le 30 du mois dernier, et les ratifications ayant été » depuis échangées, S. A. R. le prince Regent, agissant » au nom de S. M., a donné l'ordre que la paix avec cette » puissance soit proclamée le lundi, 20 du courant, par » les hérauts d'armes et les officiers, dans les places et avec » les solennités accoutumées.

» *Signé* SIDMOUTH. »

Lord Wellington est arrivé à Londres ce matin.

Avant hier, Mgr le duc d'Orleans a eu une audience du prince Régent.

Le lieutenant-général lord Hill part aujourd'hui pour l'Amérique.

Les lettres de Rio-Janeiro, apportées par *la Cérès*, ont été distribuées hier. Voici l'extrait d'une de ces lettres:

Rio-Janeiro, 21 avril.

« Les agens anglais ont fait au prince Régent de Portugal les représentations les plus pressantes pour le déterminer à retourner en Europe; mais ces représentations » n'ont eu aucun succès. Il a seulement consenti à ce que » son fils et la princesse douairière retournassent à Lisbonne. »

S'il faut en croire d'autres lettres, le prince Régent de Portugal ne s'est refusé aux instances de l'Angleterre, que parce que son départ pour l'Europe l'obligeroit à laisser au Brésil une mère âgée de quatre-vingts ans, absolument hors d'état de supporter les fatigues d'un second voyage à travers l'Atlantique, et que par conséquent il ne pourroit plus se flatter de revoir.

La Cérès avoit à bord 1,000,000 liv. sterling. Une très foible partie de cette somme appartient au commerce, et le reste au gouvernement.

FRANCE.

Auray (Morbihan), 18 *juin*.

Qui peut avoir perdu le souvenir des horribles suites de la malheureuse affaire de Quiberon? De généreux Français qui s'y étoient ralliés sous les drapeaux de l'honneur et du devoir tombèrent au pouvoir des factieux, et furent impitoyablement massacrés. Depuis cette triste époque, les ossemens desséchés d'une partie de ces honorables victimes étoient abandonnés dans un pré situé à un quart de lieue de l'établissement des Sourds-Muets de la Chartreuse d'Auray. Personne n'osoit réclamer pour eux les honneurs de la sépulture ecclésiastique; mais à peine apprit-on que Louis XVIII alloit enfin s'asseoir sur le trône de ses ancêtres, qu'on s'occupa des moyens de remplir cette obligation sacrée. Le respectable évêque de Vannes, M. Bausset de Roquefort, et M. Deshayes, curé d'Auray, eurent à ce sujet une conférence, dont le résultat fut l'ordre donné par M. l'évêque d'exhumer ces restes précieux, dont la translation dans l'église de l'institution des Sourds Muets fut fixée au 15 mai.

Le jour marqué, les habitans de la ville d'Auray et des communes environnantes se rendirent en foule au lieu vulgairement connu sous le nom de *Champ des Martyrs*. Avant le départ du convoi, M. Deshayes fit un discours analogue à la circonstance. Le clergé étoit suivi des personnes les plus marquantes, dont vingt huit avoient été choisies pour porter les cordons des draps mortuaires. La garde nationale marchoit ensuite, précédant une population immense.

Tel fut l'ordre du convoi jusqu'à la belle église de l'institution des Sourds-Muets, où une autre cérémonie funèbre aura lieu le 21 de ce mois. Mgr l'évêque de Vannes y célébrera un service solennel pour ces intrépides défenseurs de l'autel et du trône, dont les ossemens seront déposés dans un mausolée, revêtu d'une inscription qui rappellera le souvenir de leur généreux sacrifice.

PARIS, 22 *juin*.

Le Roi a reçu hier mardi, après la messe, dans la salle du Trône, le corps diplomatique, qui a été conduit à l'audience de S. M. par M. de la Live, introducteur des ambassadeurs; M. Dargainaratz, secrétaire du Roi, à la conduite des ambassadeurs précédoit.

A cette audience étoient présens:

MM. le comte de Pozzo di Borgo, aide-de-camp-général de S. M. l'Empereur de Russie, et son ministre plénipotentiaire; sir Charles Stuart, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. britannique; le comte de Goltz, général-major au service de S. M. le Roi de Prusse, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; et le comte de Bombelles, chargé d'affaires d'Autriche, accrédités pour résider à la cour de France.

MM. le marquis de Marialva, grand-écuyer de la cour de Portugal, envoyé extraordinaire; le comte de Balbe, chambellan de S. M. le Roi de Sardaigne; l'avoyer de Merlinen, de Monad et Aloya de Reding, députés de la Confédération suisse; et le comte de Riele, colonel, aide-de-camp de S. A. R. Mgr le prince souverain des Provinces-Unies, envoyé pour complimenter le Roi.

MM. le comte de Stadion, conseiller-privé de S. M. I. et R. apostolique, ministre plénipotentiaire; le comte de Stedingk, grand-maréchal de Suède, ministre plénipotentiaire; et le baron de Waterstadt, chancelier de Suède, chargés de pouvoirs pour les négociations de la paix.

MM. les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires désignés ci-dessus avoient eu déjà leur audience particulière du Roi, et avoient présenté leurs lettres de créance à S. M.

Après l'audience du Roi, le corps diplomatique a été conduit à l'audience de Mad. la duchesse d'Angoulême.

— Le Roi a été voir hier à Saint-Cloud S. A. R. MONSIEUR, dont la santé n'est pas encore aussi parfaitement rétablie qu'on le desire, et dont l'intempérie actuelle de la saison a prolongé jusqu'à ce moment la convalescence.

— Par ordonnance du Roi, du 29 mai, M. le lieutenant-général comte Merle a été nommé inspecteur-général de la gendarmerie de France.

— M. Courtois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, est nommé ambassadeur de S. M. Très Chrétienne auprès de Sa Sainteté. MM. Augustin Jordan, Artaud et Chatellux, sont nommés secrétaires de cette ambassade.

— Dimanche dernier, parmi les processions que le temps incertain et pluvieux n'a pas empêchées de sortir, celle de

---

que ce fût contre le poëme de la *Pitié*. Toutefois l'édition de Paris étoit loin de le reproduire tel qu'il avoit été composé. On en avoit retranché de longs passages où l'auteur exprimoit son amour et son dévouement pour tous les membres encore vivans de la famille royale; où, plein de cet esprit *fatidique* que les anciens attribuoient à leurs premiers poëtes, il predisoit que le jeune héritier de l'empire des czars placeroit la couronne sur le front de Louis XVIII; où, enfin, avec une chaleur généreuse, mais peut-être indiscrète, il plaidoit la cause des Français qui avoient abandonné leurs champs paternels, contre ceux que les lois du temps en avoient rendus propriétaires. Le sacrifice de ces divers passages n'empêchoit pas que les sentimens du poëte ne transpirassent, pour ainsi dire, à chaque vers. Ce qui étoit resté mettoit presqu'à même de suppléer ce qui avoit disparu; les lacunes étoient en quelque sorte indiquées, ici, par l'impropriété, l'air postiche des morceaux qui servoient à les combler; là, par la négligence peut-être affectée avec laquelle les parties avoient été rapprochées. Tandis que la critique abusée croyoit devoir reprocher à l'auteur de simples vices de composition, des lecteurs plus pénétrans et plus justes appercevoient dans le désordre de son ouvrage la nécessité où il avoit été de le mutiler, et lui tenoient compte de tout ce qu'il avoit été forcé de n'y pas admettre. D'ailleurs, avant la publication du poëme en France, il en avoit paru en Angleterre une édition qui l'offroit dans son intégrité, dans son état originel; et l'inquisition de la douane ni celle de la police n'avoient pu empêcher qu'il ne s'en répandît quelques exemplaires jusque dans Paris. Je ne doute pas que Buonaparte ne se soit procuré un de ces exemplaires, et dans cette persuasion, je conçois facilement sa colère contre l'ouvrage et contre l'auteur.

M. Delille avoit fait très peu de chose, dans l'édition française, pour conjurer cet orage. C'est avec beaucoup de peine sans doute, et après beaucoup d'instances de la part de quelques amis prudens, qu'il avoit consenti à faire entendre, dans trois ou quatre vers, que des temps plus doux avoient enfin succédé aux temps affreux de la révolution. La plus grande marque de condescendance qu'on ait pu obtenir de lui, est une phrase qui termine sa préface, et dans laquelle il félicite les Etats assez heureux pour *trouver, après le règne des empiriques, un médecin* qui sache mettre en usage des *moyens doux sans foiblesse, et actifs sans violence*. On pense bien que cette humble métaphore, cette louange mesquine et détournée dut plaire médiocrement à un homme que déjà l'on accabloit en face des plus monstrueuses flatteries, que déjà l'on proclamoit sans pudeur le plus grand génie qu'eussent produit tous les âges. De son côté, le poëte se reprocha plus d'une fois sans doute un éloge que Buonaparte avoit paru mériter quelque temps, mais qu'il ne tarda pas à démentir. Quand le prétendu *médecin* se fut montré bourreau, quand on le vit, au lieu de *moyens doux*, employer le fer et le feu, ouvrir toutes les veines de la France, et l'épuiser par de continuelles hémorragies, M. Delille eut bien regret, j'en suis sûr, à cette même comparaison dont Buonaparte avoit été si peu flatté.

Les révolutionnaires de toute espèce, ceux qui étoient restés fidèles aux principes républicains, et ceux qui les avoient abjurés pour s'attacher à Buonaparte, ne reprochoient pas seulement à M. Delille d'avoir déploré les infortunes de la famille royale, célébré les vertus des princes qui avoient survécu au massacre de leur race, et imploré la pitié des peuples et des rois en faveur des Français, victimes de leur attachement à la cause de leurs anciens maîtres; ils lui faisoient aussi un crime d'avoir payé la dette de la reconnoissance envers l'Angleterre, qui l'avoit généreusement accueilli, lui et plusieurs milliers de nos compatriotes, bannis par la terreur ou par la proscription. A les entendre, le poëte s'étoit rendu coupable envers sa patrie, en

Sainte-Valère a offert un spectacle curieux et édifiant. A l'entrée du Palais Bourbon, qui se trouve sur cette paroisse, LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon attendoient la procession à genoux sur des prie-Dieu qu'on leur avoit préparés (1). Après avoir reçu une première bénédiction, les deux princes accompagnèrent le Saint-Sacrement, chacun un cierge à la main, jusqu'au reposoir qu'ils avoient fait élever au bout de la longue avenue plantée d'arbres qui aboutit à leur palais. A la droite de l'autel, que couvroit une très belle tente, on voyoit LL. AA. toujours à genoux pendant les cantiques qui s'y chantèrent. La station finie, elles voulurent encore accompagner la procession jusqu'à la sortie de leur palais, et y recevoir de nouveau la bénédiction. La piété de ces princes, pendant tout ce trajet, a frappé et ému les spectateurs.

— M. l'abbé de Lafage, célèbre prédicateur qui, pendant vingt-cinq ans, a prêché sans interruption à la cour, à Paris et dans les principales villes du Royaume, a été présenté au Roi, qui l'a reconnu sur-le-champ. M. l'abbé de Lafage, ayant cru devoir rappeler au Roi qu'il avoit eu l'honneur de prêcher deux carêmes devant lui à Versailles : « Je m'en souviens très bien, a dit S. M.; ce sont les » carêmes de 1779 et de 1790. » M. l'abbé de Lafage a refusé l'évêché de Montpellier, auquel Buonaparte l'avoit nommé en 1802.

— M. Boze, peintre, a eu l'honneur de présenter au Roi un portrait de S. M., fait d'après nature. S. M. a bien voulu s'en montrer satisfaite. La gravure le multipliera incessamment.

— Le président de la Chambre des Députés va occuper l'hôtel de M. Lacuée, comte de Cessac, rue de l'Université, n°. 43.

— On assure que le ministre de l'intérieur quitte l'hôtel qui a été jusqu'à présent destiné au logement des ministres de ce département, pour le rendre à madame de Mortemart, à laquelle il appartient. S. Exc. va habiter, dans la même rue de (Grenelle) l'hôtel précédemment occupé par le dernier président du Corps-Législatif.

— MM. Becquey, directeur des manufactures et du commerce; Royer-Collard, directeur-général de la librairie; Jourdan, ancien préfet de Luxembourg, sont, dit-on, nommés conseillers d'Etat.

— M. le marquis de Bonnai, si honorablement connu dans l'Assemblée Constituante, est arrivé depuis peu de jours à Paris, de Vienne en Autriche, où il residoit depuis quinze ans.

— Samedi prochain, 25 juin, il sera célébré dans l'église paroissiale de Saint-Louis, rue Saint-Antoine, un service funèbre pour les généraux Pichegru, Georges, Moreau, et les onze malheureux qui ont péri avec le général Georges, savoir : MM. Coster, Joyant, Burban, Deville, Meville, Ducorps, Lelan, Mercier, Cadoudal, Roger, Picot. Les parens, les amis et frères d'armes de ces infortunés qui desireroient se rendre à cette cérémonie, sont prévenus que le service se fera à dix heures et demie.

(1) Un journal a dit que le prince de Condé avoit assisté à la procession de Saint-Sulpice. C'est une erreur. S. A. demeure fort loin de cette paroisse.

— Nous avons reçu la note suivante :

« Les officiers des troupes d'infanterie et de cavalerie de LL. AA. SS les duc et prince de Nassau, ayant séjourné pendant quelque temps comme prisonniers de guerre à Mortagne, département de l'Orne, et de retour dans leur patrie, expriment leur vive reconnoissance de l'accueil, des soins et des preuves d'intérêt qu'ils ont reçus des habitans de ladite ville, et dont ils conserveront un éternel souvenir.

» Wiesbade (duché de Nassau), le 16 mai 1814. »

— L'ode de M. de Saint-Victor, sur *la Révolution françoise* et sur *la Chute du Tyran*, vient d'être traduite en italien. C'est, parmi les pièces qu'ont fait naître les dernières circonstances, une de celles qui méritoient le mieux les honneurs de la traduction ; elle ne passera pas, comme tant d'autres, avec les événemens qui l'ont inspirée ; on la rencontrera toujours avec plaisir parmi les productions distinguées qui placent l'auteur au rang de nos meilleurs poëtes actuels. En ne considérant l'ode sur *la Révolution françoise*, que sous le rapport du talent et de l'art, abstraction faite de l'intérêt du sujet, traité dans cette pièce du moment où elle a paru, du caractère si pur et si noble de l'auteur, on la jugera toujours digne de la plume élégante et correcte à qui notre littérature doit le poëme de l'*Espérance*, le *Voyage du Poëte*, et la seule traduction, en vers, d'*Anacréon*, que les gens de goût puissent supporter. On y retrouve ce sentiment vif et sûr de l'harmonie, et cette diction formée sur les bons modèles, qui sont le caractère de toutes les poésies de M. de Saint Victor. La traduction italienne, imprimée chez P. Didot, et dont M. le comte Pochini est l'auteur, nous paroît avoir conservé, très heureusement, la plupart des beautés nombreuses de l'original.

— Nous avons annoncé avant-hier, sur la foi d'un journal, que l'on venoit de former près de M[gr] le chancelier de France un conseil composé de quatre jurisconsultes. Nous avons été induits en erreur. Cette nouvelle est entièrement dépourvue de fondement.

— On prépare une magnifique édition du poëme de *l'Imagination*, par M. Delille, avec de nouvelles notes par MM. de Choiseul-Gouffier, de Boufflers, Campenon, d'Andrezel, de Féletz et Auger. L'ouvrage aura deux volumes in-8°., et sera imprimé par P. Didot l'aîné.

— On vient de mettre en vente, chez Pillet, imprimeur-libraire, rue Christine, et chez le Normant, une traduction de l'ouvrage intitulé : *le Proscrit*, ou *Lettres de Jacopo Ortis*, faite sur une édition avouée par l'auteur. Cette traduction n'avoit pu paroître sous le règne de Buonaparte.

Deux vol. in-8°. Prix : 4 fr., et 5 fr. par la poste.

AVIS. — On desireroit avoir des renseignemens sur le sieur de Marescot, ancien officier au régiment de Piémont infanterie, et que quelqu'un assure avoir vu en Espagne vers le mois d'août 1813, et à l'époque où Joseph Buonaparte fit sa retraite de Valence. On prie les personnes qui en auroient connoissance d'en faire part directement, par écrit, à M. le comte d'Amerval, son cousin, rue de Sèvres, n°. 93, à Paris.

M. de la Coste, membre du conseil royal des prises, est mort il y a peu de jours à Fontainebleau. Il avoit été successivement chargé de l'administration des colonies, sous le

---

célébrant la prospérité, la gloire et les vertus d'une nation éternellement ennemie de la nôtre. Il faut l'avouer, dans le temps, cette accusation entraîna la foule des esprits, trop accoutumés à prendre pour du patriotisme cette haine plus populaire que nationale, dont l'Angleterre a peut-être le tort de nous avoir donné l'exemple, mais qui désunit sans motif deux peuples faits pour s'estimer, et entre lesquels il ne devroit exister qu'une noble rivalité. Aujourd'hui, rien ne nous empêche d'être justes et bienveillans envers la nation anglaise; tout, au contraire, nous en fait la loi. Nous lui devons deux bienfaits inappréciables : c'est par elle surtout que nous sommes délivrés d'un joug qui nous dégradoit en nous avilissant, et que nous est rendu le sage monarque qui doit réparer les maux de cette longue tyrannie. Aujourd'hui sans doute tous les François approuveront le chantre de *la Pitié* d'avoir dépouillé le premier des préventions haineuses qu'ils viennent de déposer eux-mêmes, et ils applaudiront aux louanges magnifiques que lui a dictées la reconnoissance, ce sentiment dont l'excès même est digne d'estime.

L'édition de *la Pitié*, que MM. Michaud viennent de publier, est la réimpression exacte de celle qui a paru à l'étranger. Nous avons donc maintenant ce poëme dans son entier, tel que M. Delille l'avoit exécuté d'abord; et c'est maintenant seulement qu'il peut être bien jugé sous le double rapport de l'opinion politique et du mérite littéraire. On peut avouer pleinement aujourd'hui ce dont le poëte ne s'est jamais trop défendu, savoir que le véritable but de l'ouvrage étoit d'exciter l'horreur pour les crimes qu'a enfantés la révolution, la pitié pour les malheurs qu'elle a produits, et l'ancien amour des peuples pour l'auguste famille, dont le retour pouvoit seul mettre un terme aux uns et aux autres. Ce généreux dessein, trop bien aperçu dans le temps par des hommes qui portoient dans les discussions de la critique toutes les fureurs de l'esprit de parti, valut à M. Delille des torrens d'injures grossières et d'imputations féroces, qui tournent maintenant à sa gloire et lui tiennent lieu des plus pompeux éloges. Quant à l'appréciation du mérite poétique, les esprits pourront encore être partagés, suivant qu'ils considéreront la conception et l'ensemble de l'ouvrage, ou qu'ils ne feront qu'en examiner l'exécution et les détails. Le sujet, celui du moins que le titre annonce, est vague et difficile à circonscrire. Il est traité généralement dans les deux premiers chants; mais, dans les deux derniers, le poëte, plein de ses souvenirs et de ses sentimens personnels, ne s'occupe plus qu'à retracer les désastres de notre famille royale et les infortunes de ceux qui en ont embrassé la cause. Si grands qu'aient été ces désastres et si profonds qu'aient été ces infortunes, on peut croire que la peinture des uns et des autres est d'une étendue disproportionnée, relativement au reste de l'ouvrage : les malheurs d'une seule nation, à une seule époque de son histoire, ne devoient peut-être pas occuper exactement autant de place que la collection des maux qui peuvent affliger tous les êtres animés, et pour lesquels le poëte implore la pitié des âmes sensibles. Pour moi, il me semble voir dans la *Pitié* deux petits poëmes distincts, qu'un même titre ou plutôt un même volume réunit. L'un de ces poëmes, celui où sont décrites les plus terribles catastrophes de la révolution, est, sans contredit, ce que l'illustre poëte a composé de plus pathétique, de plus entraînant, de plus énergique. Si l'esprit prodigieux dont il étoit doué se montre quelquefois trop dans ses autres productions, ici, c'est son cœur seul qui l'a inspiré, qui lui a dicté ses plus beaux vers. Partout, on sent l'effusion, et, pour ainsi dire, la verve d'une âme tendre et passionnée : on sent que le poëte a pleuré et qu'il pleure encore, en les décrivant, les infortunes de ses augustes protecteurs. Dans ce siècle ingrat et léger, où l'on oublie tout si promptement, les bienfaits comme les offenses, M. Delille a été,

ministère de M. de Sartines, et pendant une partie de celui de M. le maréchal de Castries ; député de Saint-Domingue, commissaire du Roi à la Martinique, et ministre de la marine et des colonies en 1792.

M. de la Coste s'est toujours fait remarquer par son habileté dans les affaires, sans savoir son désintéressement et la loyauté de son caractère.

Cet homme estimable, qui étoit inflexible dans ses opinions lorsqu'il s'agissoit des principes qui garantissent l'ordre social, ne montroit dans sa vie privée que de la modestie, de la douceur et de la bonté. Tout ce qu'il possédoit étoit donné à ceux qu'il voyoit dans le besoin ; et de nobles exemples, un nom sans reproche, sont la seule fortune qu'il laisse à ses héritiers.

Ministre de Louis XVI, et digne de l'être par son dévouement, ses lumières et sa probité ; il éprouva les persécutions qui frappèrent tant de Français fidèles ; il fut traduit devant un tribunal criminel formé le 17 août 1792 ; mais cette odieuse procédure ne servit qu'à mettre à un plus grand jour le mérite de l'accusé et celui de son defenseur. C'étoit son ami, c'étoit cet éloquent et vertueux orateur (1) qui, en avril dernier, a contribué à si bien exprimer les sentimens du conseil municipal du département de la Seine : ces sentimens étoient ceux de M. de la Coste ; aussi ce fut pour lui la plus douce jouissance de reconnoître son ami, dans l'énergie de leur expression ; et ses derniers momens furent consolés, lorsqu'il vit les descendans d'Henri IV rendus aux vœux des Français.

JURIEN, *intendant des armées navales, directeur des ports et arsenaux.*

ARTICLES OFFICIELS.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Sont nommés aux fonctions de préfet dans les départemens suivans :

Ain, M. Capelle, ancien préfet du Léman.

Allier, M. Frondeville, membre de l'assemblée constituante.

Ardèche, M. Dindy, sous-préfet de Bagnères.

Ardennes, M. de Roussy, sous-préfet d'Annecy.

Ariège, M. de Nicolaï, ancien préfet de la Doire.

Bouches-du-Rhône, M. d'Albertas, ancien premier président de la chambre des comptes.

Charente, M. de Milon, ancien sous-préfet de Porentruy.

Côtes-du-Nord, M. de Goyon, ancien préfet de l'Aveyron et de la Méditerranée.

Dordogne, M Rivet, préfet de l'Ain.

Finistère, M. de Saint-Luc.

Landes, M. de Carrère, membre du conseil d'arrondissement de Mont-de-Marsan.

Lozère, M. de Barrin, sous-préfet de Castres.

Pyrénées (Basses), M. d'Antin.

Tarn, M. Devismes, sous-préfet de Soissons.

Tarn-et-Garonne, M. de Villeneuve-Bargemont, ancien préfet des Bouches-de-l'Elbe et de Sambre et-Meuse.

Vienne (Haute), M. de Brosses, conseiller à la cour royale de Paris.

Vendée, M. Fremin de Beaumont, ancien préfet des Bouches-du-Rhin.

Yonne, M. Gamot, préfet de la Lozère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. LAISNÉ.)

Séance du 22 juin 1814.

Après la lecture du procès-verbal, M. le chevalier de Bois-Savary, secrétaire, présente différentes pétitions dont voici l'analyse :

M. Sevestre, premier messager d'Etat de l'ancien Corps-Législatif, expose qu'il a plus de quarante-cinq ans de services non interrompus, soit aux Etats de Bretagne, soit dans les fonctions administratives, judiciaires, législatives, ou auprès des différentes assemblées publiques.

Père de sept enfans, il a perdu ses deux aînés dans les dernières guerres. Une nombreuse famille lui a enlevé le peu de fortune qu'il avoit, et il ne lui reste que son traitement, le logement dont il jouissoit, estimé 1000 fr., portoit sa place à 6000 fr. Les circonstances où il se trouve lui font un devoir d'offrir sa démission à la chambre, et de la prier de lui accorder ses appointemens pour retraite.

La ville d'Agde, les aubergistes de Montauban, le conseil municipal de la ville de Montbar, demandent la suppression des droits-réunis, et particulièrement d'une imposition sur les vins.

Le sieur Charles Breffort, négociant à Paris, réclame contre les mesures de la police relativement à la fermeture des boutiques les fêtes et dimanches.

Ces différentes pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

Le sieur Naigeon, avocat à la cour royale de Paris, rédacteur à la grande chancellerie de France, et le sieur Guimberteau de Lamalolière, font hommage, savoir, le premier des stances qu'il a composées, ayant pour titre *la France sauvée* ; le second, d'un ouvrage sur la liquidation de la dette publique. Mention au procès-verbal, et dépôt à la Bibliothèque.

M. Verhuel exprime son vif regret de se séparer de ses collègues, dont il a reçu tant de marques de bienveillance.

M. le président invite les bureaux à se réunir pour nommer les membres de la commission des pétitions et de celle de la comptabilité. A une heure et demie, la chambre se forme en comité secret pour continuer la discussion de son réglement.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 22 juin*

Cinq p' cent, J. du 21 mars 1814. — 65f 25c 30c 40c 85c 66f 66f 25c 50c 25c 15c 25c.

Idem, jouiss. du 22 septembre 1814.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 1080f 1077f 50c 1085f 1090f 1100f 1095f.

ANNONCE.

Mémoire sur la matière représentative fictive, faisant le neuvième chapitre d'un ouvrage sur l'économie politique, entrepris par l'auteur, par M. le marquis de B..... du département de l'Indre, auteur d'un *Traité sur l'Agriculture*. Broch. in-8°. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste

A Paris, chez le Normant, libraire, rue de Seine, n°. 8.

Et chez Grégoire, libraire, quai des Augustins, n°. 57.

(1) M. Bellart.

Par sa conduite et par ses ouvrages, un admirable modèle de reconnoissance. C'est la reconnoissance qui a donné de la force à son caractère, qui a rendu son âme inaccessible à toutes les séductions du pouvoir et à tous les conseils de la crainte. Buonaparte, quelque temps après la publication de *la Pitié*, voulut voir M. Delille, dans l'espoir de le gagner. Entremêlant assez gauchement les cajoleries aux duretés, il lui reprocha d'avoir gâté son poëme des *Jardins* par l'éloge de plusieurs fameux parcs de l'Angleterre : *Il falloit*, lui dit-il, *louer nos beaux jardins français. — Je l'ai fait*, répondit le poëte, *j'ai célébré Versailles, Trianon et Bagatelle.* C'étoit assez faire entendre à Buonaparte que les anciens maîtres de ces trois jardins, Louis XVI, Marie-Antoinette et M. le comte d'Artois ne sortiroient jamais de son souvenir, et que l'usurpateur de leur puissance, ainsi que de leurs biens, n'obtiendroit jamais un seul vers de lui. Comment auroit-il pu chanter Buonaparte, lui qui avoit reconnu et proclamé solennellement son Roi, le nôtre, dans ces beaux vers de *la Pitié*, où Louis XVIII est dépeint tel qu'il se montre chaque jour à nos yeux :

Eh ! quels transports nouveaux, quels momens pleins de charmes,
Quand parut votre Roi, votre compagnon d'armes ;
Quand, fort de votre amour, paré de son malheur,
D'un regard, d'un sourire, il payoit la valeur,
Distribuoit ces mots où la bonté respire,
Que le cœur seul entend, que le cœur seul inspire !

Pourquoi le poëte n'a-t-il pas assez vécu pour que le monarque pût lui adresser à lui-même un de ces mots qu'il a si bien définis ?

T.

On vient de mettre en vente la deuxième livraison des Portraits des Souverains alliés, des Princes français, et de plusieurs personnages illustres qui se trouvèrent à Paris le 3 mai 1814, époque de l'entrée solennelle de Louis XVIII dans la capitale.

Le 21 du courant, les deux artistes, auteurs de cet ouvrage, ont eu le bonheur d'en faire hommage à S. M. Louis XVIII, qui l'a reçu avec les marques de la plus grande bienveillance. Les portraits de cette deuxième livraison sont, S. M. Louis XVIII, Mad. la duchesse d'Angoulême, le roi de Prusse, et le général Blücher.

On souscrit chez M. Frédéric Lignon, quai aux Fleurs, n°. 7 ; et chez M. Vigneron, quai de l'Horloge du Palais, n°. 49.

Le prix de la souscription est de 30 fr. pour les six cahiers.

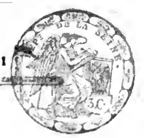
Les variations russe, anglaise, allemande et espagnole de l'air *Vive Henri IV !* composées par M. Ladurner, et annoncées dernièrement dans ce Journal, se vendent chez Naderman, rue de Richelieu, passage du café de Foy ; et chez tous les marchands de musique. Prix : 4 fr. 50 c.

Napoléoniana, ou Recueil d'anecdotes, saillies, bons mots, réparties, etc., pour servir à l'Histoire de Buonaparte ; par M. Charles Malo. Un vol. in-18 de 180 pages, orné du portrait de l'ex-empereur. Prix : 1 fr. 50 c.

A Paris, chez Moronval, libraire, quai des Augustins, n°. 25 ; et rue de Prêtres Saint-Severin, n°. 4 ;

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

Nota. L'ouvrage de Mad. Staël, annoncé dans le numéro du 20, chez MM. Nicolle, et chez le Normant, se trouve aussi chez MM. Mame frères, rue du Pot de Fer, n°. 14.



JOURNAL DES DEBATS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

Copenhague, 4 juin.

Les dernières séances de la diète de la Norwège ont été très orageuses. Il s'agissoit d'établir la conscription militaire dans ce royaume, et de la faire peser sur toutes les classes, sans aucune distinction. Après une discussion extrêmement animée, la mesure proposée par le nouveau roi a passé à une majorité de quelques voix. Un membre de la diète, le bailli Lewreskild a déclaré hautement dans la séance, qu'il alloit s'expatrier avec sa famille.

Toutes les forces de la Suède sont en mouvement pour attaquer la Norwège. A cet effet, un corps de 18 à 20 mille hommes est rassemblé à Gothembourg; toutes les troupes du prince Royal de Suède sont aussi arrivées d'Allemagne. On évalue à 40 mille hommes l'armée suédoise qui vient d'être mise en campagne. Russie a promis d'exécuter ponctuellement le traité d'Abo, et de fournir à la Suède, pour cette expédition, un corps auxiliaire de 35,000 hommes; enfin, l'Angleterre doit y concourir par une flotte de neuf vaisseaux de ligne, destinée à bloquer les ports norwégiens, de concert avec la flotte suédoise. Telles sont les forces destinées contre la Norwège.

Les craintes qu'on avoit ici d'une rupture entre le Danemarck et les puissances alliées, se sont évanouies. Tous nos préparatifs militaires ont cessé. Pendant leur séjour à Copenhague, les commissaires des puissances alliées ont arrangé les points qui étoient encore litigieux, et notre cour a consenti à ce qu'on a demandé d'elle. On a satisfait aux réclamations de la Prusse, relativement aux bâtimens prussiens pris par les corsaires danois; à celles de la Suède, pour la Norwège et le droit de péage dans le Sund; à celles de l'Angleterre, pour la ratification des articles additionnels de son traité de paix avec le Danemarck.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 13 juin.

On a célébré hier, dans l'église métropolitaine, une messe solennelle, suivie d'un *Te Deum* en actions de grâces pour la paix. L'Impératrice, la famille impériale et toute la cour se sont rendues en grande pompe à l'église. Une triple salve d'artillerie et de mousqueterie a annoncé le *Te Deum*. Après la cérémonie, l'Impératrice est partie pour Lubereck. S. M. est allée à la rencontre de l'Empereur son auguste époux.

Par un ordre daté de Paris, le 1er juin, S. M. I. a nommé le prince de Schwartzenberg président du conseil aulique de la guerre, en remplacement du maréchal comte de Bellegarde, qui continuera de remplir les fonctions de gouverneur-général de la Lombardie. Par le même ordre, S. M. I. a nommé vice-président du conseil aulique le baron de Stipsiz, général de cavalerie; et membres du conseil, les généraux de Prohasky, Bianchi et Meczery.

Par un second ordre, daté du même jour, le général de cavalerie baron de Frimont est nommé commandant en Italie; le général d'artillerie baron Lattermann, en Esclavonie; le général d'artillerie comte Giulay, sur les frontières du Bannat; le feld-maréchal de Radidojewich, sur les frontières du pays de Carlstadt et de Waradin. Sont nommés inspecteurs-généraux des troupes: les généraux de Klenau et Colloredo, en Bohême; les généraux de Waissenwolf et de Hardegg, en Moravie; le prince Aloys de Lichtenstein, dans la Haute et la Basse-Autriche; le comte de Radetzky, en Hongrie. Le comte François de Saurau est nommé commissaire de la cour pour l'organisation des Provinces-Illyriennes.

On attend ici des députations de tous les comitats de Hongrie, qui viennent féliciter l'Empereur sur son retour et sur la paix. Plusieurs de ces comitats ont nommé vingt et vingt-quatre députés: si tous observent la même proportion, nous aurons ici 1040 députés de la Hongrie seulement.

La récolte prochaine des blés en Hongrie s'annonce d'une manière magnifique; mais celle du vin y sera fort mauvaise.

Wurtzbourg, 17 juin.

La division bavaroise du comte de Rechberg, forte d'environ 5000 hommes et 1400 chevaux, est entrée hier dans notre ville, ainsi que 1000 hommes de troupes russes et 300 prisonniers français.

On attend demain la division Beckers, ainsi que l'artillerie de réserve bavaroise.

Francfort, 19 juin.

M. le général prussien de Kleist, est parti, il y a quelques jours, de Mayence, ainsi que S. A. S. le duc de Saxe-Cobourg. Ce prince, en licenciant le 5e corps qui étoit sous ses ordres, lui a adressé une proclamation dans laquelle on remarque le passage suivant:

« Les grands événemens de la guerre ont montré combien il est nécessaire que les Allemands soient fortement unis entr'eux. Il s'agit maintenant de conserver ce que l'on a regagné: ainsi ne quittez point vos armes, Camarades, soyez prêts à vous rassembler au premier signal sous les drapeaux de l'honneur et de la patrie, et renouvelez entre les mains le serment de conserver pur et sans tache l'honneur de l'Allemagne. Le lien qui nous réunit est, il est vrai, un peu moins étroit, mais il n'est point dénoué; j'ai encore l'honneur d'être votre chef. Soyez persuadés que je prendrai toujours le plus vif intérêt à votre position, comme aussi de mon côté, je compte avec confiance sur votre zèle, dans le cas où je devrois vous rassembler de nouveau pour marcher avec vous à la défense de la patrie. »

Les gazettes allemandes continuent d'insérer différentes conjectures sur les changemens que la paix doit apporter à l'organisation de l'Allemagne. Le grand duc de Bade cédera, dit-on, une partie de ses Etats sur la rive droite du Rhin, et aura en échange de beaux pays sur la rive gauche, tels que Deux-Ponts, l'ancien Palatinat, Spire, Worms, le pays de Linange, le comté de Sponheim, Falkenstein, et quelques autres cantons. Il céderoit le Brisgau, les cercles du Haut-Danube et les Etats frontières de la Suisse.

Mayence, 18 juin.

S. M. le Roi de Prusse a adressé à son armée la proclamation suivante:

« Lorsque je vous appelai à combattre pour la défense de la patrie, j'avois la confiance que vous sauriez vaincre ou mourir. Guerriers! vous avez justifié cette confiance, et l'attente de la nation. Quinze batailles, des combats presque journaliers, un grand nombre de villes prises d'assaut, des places fortes conquises en Allemagne, en Hollande, etc., ont signalé votre marche. Recevez les témoignages de ma satisfaction, et ceux de la reconnoissance de notre patrie. Vous avez conquis son indépendance, garanti son honneur, posé les fondemens de sa paix. Vous êtes dignes du nom que vous portez; vous êtes l'objet de l'attention et de l'estime de l'Europe. Vous revenez de la guerre, couronnés de gloire; la patrie vous recevra avec amour et reconnoissance.

» Paris, le 3 juin 1814. » FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

On a fait paroître ici avant-hier les avis officiels suivans:

« D'après une résolution des hauts alliés, le général autrichien de cavalerie baron de Frimont a été nommé gouverneur, et le colonel prussien de Krauseneck, commandant de la ville et forteresse de Mayence.

» A compter d'aujourd'hui, l'administration de la ville et de l'octroi du Rhin sera dirigée en commun par deux commissaires,

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Vendredi 24 Juin 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Orphée, Antoine et Cléopâtre.

En attend. la 1re rep. de *Pélage*, ou *le Roi et la Paix*, op. en 2 act.

THEATRE FRANÇAIS

L'Intrigue Epistolaire, l'Esprit de contradiction.

THEATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Calisto, Richard Cœur-de-Lion.

THEATRE DE L'ODÉON

Henri IV et d'Aubigné, le Voyage interrompu.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

La Tour de Witikind, le Château, le Mariage extravagant.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le ci-devant Jeune Homme, la Chatte, les Landes.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Le Chien de Montargis, M. et Mad. Denis.

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE

La Folle intrigue, le Bon Valet, le Rival obligeant.

THEATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi.

Le panorama du Danube, vu de Léopol-Berg, est visible, boulevard des Capucines. Prix: 2 fr. 30 c.

PLANS EN RELIEF, *Palais-Royal*, n°. 55.

Voyages au Simplon, aux Alpes, au Jura, au lac de Genève, etc. avec une collection des vues les plus intéressantes de la Suisse. Prix: 1 fr.

VARIETES.

***Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne*, pendant les années de la révolution française 1793, 1794, et partie de 1795 (1); par Louis de Marcillac.**

Je ne sais si, dans tous les temps, les Français ont été justes envers les Espagnols. Plusieurs causes ont pu jusqu'ici concourir à ne pas nous rendre des juges entièrement impartiaux, et parfaitement équitables des grandes et belles qualités de nos nobles voisins: une assez grande différence de mœurs, une assez grande opposition de caractère; la rivalité des nations, source de préventions non moins iniques que la rivalité des particuliers; les guerres continuelles des maisons d'Anjou et d'Aragon, et cette émulation de gloire qui, dès le siècle de saint Louis, s'établit entre les deux peuples, s'accrut sous le règne chevaleresque de François Ier et le règne brillant de Charles-Quint, et prit dans les temps désastreux de la Ligue un caractère de haine qu'entretinrent les succès de la politique de Richelieu, les triomphes de Louis XIV, et que ne parvinrent peut-être pas à éteindre entièrement une longue paix et la douce domination des princes d'une même famille également chère aux deux nations. Mais ce n'est plus aujourd'hui le temps de ces rivalités, de ces préventions, de ces injustices; de trop fortes leçons et de trop grands malheurs supportés par les deux peuples, mais avec cet inestimable avantage du côté des Espagnols, qu'ils n'avoient rien à se reprocher, et que leur nom reste non seulement sans tache, mais couvert d'honneur et de gloire, ont dû déraciner dans tous les cœurs

(1) Un vol. in 8o. Prix: 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste.
A Paris, chez Magimel, rue Dauphine, no. 9;
Et chez le Normant, rue de Seine, no. 8, près le pont des Arts.

l'un autrichien, l'autre prussien, dont on fera connoître les noms aux habitans de la ville de Mayence.

» Mayence, le 16 juin 1814. »

Le général commandant le 5e corps d'armée allemand,

Ernst, duc de Saxe.

Par une convention conclue entre les puissances alliées, il a été réglé que le 16 de ce mois l'administration commune du pays de la rive gauche du Rhin cesseroit, et qu'à compter de ce jour, 1°. les provinces qui sont situées entre l'ancienne frontière de la France et la Moselle seroient occupées par les troupes autrichiennes et bavaroises; 2°. les provinces situées entre la Moselle et la Meuse par les troupes prussiennes, et que ces pays seroient administrés pour le compte desdites puissances; 3°. que la ville et forteresse de Mayence auroit une garnison composée d'un nombre égal de troupes autrichiennes et prussiennes; 4°. que la ville de Coblentz, considérée comme tête-de-pont, seroit occupée par des troupes prussiennes. En conséquence de ces dispositions, le gouvernement général du Rhin moyen cesse à compter d'aujourd'hui; les provinces N°. I seront administrées par la commission civile autrichienne et bavaroise déjà établie, sous la direction de M. le baron de Hels, conseiller intime actuel de S. M. l'Empereur d'Autriche, et séante à Creusnach; les autres provinces par le gouvernement général du Bas-Rhin; et la ville de Mayence, ainsi que l'octroi du Rhin, par deux commissaires, l'un autrichien, et l'autre prussien. En portant ces dispositions à la connoissance du public, je delie toutes les autorités et les individus de leurs obligations précédentes envers le gouvernement général du Rhin moyen, et je les renvoie aux nouvelles autorités ci-dessus mentionnées. Je remercie en même temps avec l'empressement le plus sincère les bons habitans de ces pays, des preuves multipliées qu'ils m'ont données d'un véritable esprit national, et de le r dévouement à la bonne cause. Je me sépare d'eux, il est vrai, avec chagrin, de ce que je ne puis plus contribuer à consolider leur bonheur; mais aussi avec la confiance que Dieu et les généreux princes, qui ont incorporé de nouveau ces belles provinces à la patrie allemande, assureront pour toujours à leurs braves habitans la liberté, l'indépendance et le bien-être.

Mayence, le 16 juin 1814. *Le gouverneur*, Justus Gruner.

FRANCE.

Paris, 23 *juin*.

Quelques personnes ont ajouté foi beaucoup trop légèrement à une insinuation repandue, on ne sait sur quel fondement, tendant à faire croire que désormais la Légion-d'Honneur ne seroit considérée que comme un Ordre civil. Nous sommes expressément autorisés à démentir de la manière la plus formelle une assertion qui se trouve en contradiction manifeste avec l'article de la charte constitutionnelle relatif à la Legion-d'Honneur. (*Journal officiel*.)

— M. le comte Lynck, maire de la ville de Bordeaux, a obtenu hier une audience particulière de S. M.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, recevra dimanche prochain, 26 de ce mois, après la présentation au Roi. Les hommes seront reçus après midi; et les dames, également après la présentation au Roi, seront réçues à huit heures du soir.

— On donne comme certaines dans le public les nominations suivantes: M. Adrien de Montmorency est nommé ambassadeur à Madrid; M. d'Osmond, à Vienne; M. le comte de la Châtre, à Londres; M. le comte de Choiseul-Gouffier, à Constantinople; M. Victor de Caraman, à Berlin; et M. Gouverney de la Tour-du-Pin, à La Haye.

— On dit qu'on va établir de grands commandemens militaires, et que M. le duc de Tarente aura le commandement du Berry; M. le maréchal Jourdan, celui de la Normandie; M. le maréchal Masséna, celui de la Provence; M. le maréchal duc de Castiglionne, celui du Lyonnais; et M. le maréchal duc d'Albufera, celui du Bordelais.

— Ce n'est pas à l'église Saint-Louis, mais à l'église de Saint-Paul, rue Saint-Antoine, que sera célébré, samedi prochain, le service pour les généraux Pichegru, Georges, Moreau, et les onze malheureux qui ont péri avec le général Georges. Le nom d'un de ces derniers a été mal écrit dans le Numéro d'hier; il faut lire *Merille* au lieu de *Meville*.

— La première édition du poëme de *l'Orpheline du Temple*, par M. Tréneuil, s'est écoulée en très peu de jours: la seconde, qui vient de paroître, se vend aussi rapidement que la première. Un tel succès est le meilleur éloge qu'on puisse faire d'un ouvrage.

— La nouvelle édition, corrigée et augmentée, du *Tyran, les Alliés et le Roi*, par M. le marquis de Coriolis, paroît aujourd'hui chez le Normant, rue de Seine, n°. 8. Cet ouvrage est du très petit nombre de ceux qui survivront aux évènemens. L'édition a été épuisée avant même que les journaux en eussent rendu compte, et d'augustes suffrages l'ont illustré. Il a eu dans l'étranger le même succès qu'en France, et il y a obtenu les honneurs de la traduction. C'est un tableau rapide, eloquent et animé de la dernière tyrannie opposée aux douces et royales vertus de notre souverain légitime. La manière de l'auteur est historique et oratoire: il tire ses preuves des faits, mais il s'attache à peindre pour mieux émouvoir, et les peintures sont nerveuses, originales et brillantes. Son style est, en général, substantiel et concis. Comme lorsqu'il dit au sujet de l'Espagne: *Le tyran appeloit les peuples des révoltés; les cœurs généreux les nommoient des héros; les flatteurs trouvèrent le mot d'insurgés*; ou dans cet endroit où il parle d'une auguste princesse: *C'est la fille de nos Rois, mais ne craignez pas ses souvenirs; elle a tout pleuré et n'a rien maudit*. On peut dire que cet ouvrage renferme moins de mots que de sens, et qu'on y sent partout le vieux honneur français. Son succès soutenu ne peut qu'ajouter à la réputation de l'auteur, qui pleuroit, il y a un an, sur la cendre (1) du chantre de *la Pitié*, et qui a chanté *la Messe de Minuit* en vers mélodieux.

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE.

Le directeur-général de la police du Royaume est informé qu'indépendamment des officiers russes qui sont dans les hôpitaux de Paris, ou attachés à l'administration de ces hôpitaux, il se trouve beaucoup d'autres officiers et militaires de la même nation, logés chez le bourgeois, et à l'égard desquels l'autorité militaire n'a et ne peut avoir, dans l'état actuel des choses, aucun renseignement.

En conséquence, les habitans de la ville de Paris chez lesquels sont encore logés, soit des officiers, sous-officiers ou soldats, soit tous autres individus appartenant à quelques uns des corps d'armées des puissances alliées, sont tenus d'en faire la declaration dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication du présent avis.

Cette déclaration sera reçue à l'ancien hôtel de la Préfecture de police, 1er bureau de la 1re division, sur la présentation du billet de logement. Paris, le 23 juin. 1814. *Signé* le comte Beugnot.

AU REDACTEUR.

Monsieur,

La députation de ceux des habitans de la ville de Troyes qui, le 11 février dernier, avoient présenté, dans cette ville, à l'Empereur de toutes les Russies, une adresse par laquelle ils manifestoient leur vœu pour le rétablissement de l'auguste maison de Bourbon sur le trône de France, a eu l'honneur d'être admise à l'audience du Roi le 1er de ce mois.

M. Picard, docteur en médecine, a porté la parole, et a prononcé un discours que le Roi a daigné écouter avec intérêt. L'orateur, craignant d'affecter la sensibilité du monarque, avoit évité de nom-

(1) *A l'Ombre de J. Delille*, dithyrambe par M. de Coriolis, suivi de la *Messe de Minuit*, et de quelques pieces inédites de J. Delille. A Paris, chez Michaud, libraire, rue des Bons-Enfans, n°. 34; Et chez le Normant.

res petites et vaines passions. Tout bon Français proclame hautement les nobles qualités du loyal Espagnol. Forcés par une tyrannie féroce de porter toutes les calamités de la guerre, tous les fléaux et tous les crimes dans une contrée amie et chez un peuple généreux, nous détestâmes toujours cette guerre odieuse et impie, et nous vîmes, je ne dirai pas seulement avec admiration, mais avec reconnoissance, le courage inaltérable, la constance héroïque et les succès de nos ennemis; nous y vîmes avec joie le premier obstacle opposé à la sanguinaire ambition du tyran, le premier exemple d'une résistance possible et efficace donné aux peuples de l'Europe, le premier espoir de notre propre délivrance. De cet effroyable injustice, dont tant de Français furent si long-temps les malheureux instrumens, est résulté peut-être un sentiment de justice plus général envers le peuple espagnol, et une disposition plus entière à reconnoître tout ce qu'il y a de noble dans son caractère, de généreux dans son courage, d'héroïque dans son dévouement, dans sa constance, sa fidélité et son attachement à sa patrie et à ses rois.

Plus ces vertus leur sont naturelles, et sont profondément enracinées dans leurs cœurs, plus ils détestèrent les maximes séditieuses qui commencèrent la révolution, et bouleversèrent la France; plus ils furent saisis d'horreur à la vue des excès et des crimes qui découlerent de ces principes destructeurs de toute société, et plus ennemis encore de la tranquillité des peuples que de la puissance des rois. Fideles néanmoins à leurs traités, respectant l'indépendance des autres nations, et ne croyant pas devoir s'immiscer dans leurs affaires intérieures, ils ne formèrent d'abord aucuns projets hostiles contre la France, n'entrèrent dans aucune coalition contre elle, et se bornèrent à prémunir leur pays contre un exemple aussi contagieux, et à le mettre à l'abri des entreprises de leurs dangereux voisins. Mais bientôt le plus horrible des attentats fut commis; et Charles IV, que Buonaparte, feignant hypocritement un tendre intérêt pour Louis XVI, a eu l'effronterie d'accuser de n'avoir rien fait pour sauver un roi malheureux, son parent, son allié; Charles IV, après avoir tenté inutilement tous les moyens d'épargner à la France ce crime épouventable, declara la guerre aux régicides qui l'avoient commis, et la nation qui l'avoit souffert; les Espagnols pleins d'indignation, volèrent aux armes: aucune vue d'intérêt particulier ne souilla la cause sainte qu'ils défendirent, et les motifs sacrés qui déterminèrent la plus juste des guerres; ils ne voulurent que la vengeance d'un odieux attentat, la punition d'un crime inouï, le triomphe de la fidélité, de l'honneur, de la justice; ils furent les seuls entre tous les peuples, comme leur roi lut le seul entre tous les rois, qui portèrent alors ce noble desintéressement dans cette noble cause. Ce n'est que vingt ans plus tard, que les autres peuples et les autres souverains, éclairés par de fatales expériences, ont vu enfin, comme le plus juste des Grecs, qu'il n'y avoit d'*utile* que ce qui étoit *juste*. Les Espagnols ne mirent pas en doute un seul instant cette généreuse vérité.

Deux armées de cette nation s'ébranlèrent aussitôt, et vinrent, l'une, faire une guerre défensive dans le Guipuscoa, la Navarre et la Biscaye; l'autre attaquer la France par le Roussillon. C'est cette double guerre défensive et offensive que M. le marquis de Marcillac décrit et juge en militaire instruit, et vraisemblablement comme temoin de la plupart des opérations dont il est l'historien. Les Espagnols, toujours pleins de courage, et d'abord guidés par des généraux habiles, eurent d'assez éclatans succès surtout en Roussillon, où le général Ricardos exécuta de grandes choses avec une petite armée, fit une guerre vigoureuse, remporta une foule d'avantage particuliers sur un ennemi naturellement tres brave, et exalté par de nouvelles idées et de nouvelles passions, le battit dans plusieurs affaires générales, emporta d'assaut ou par capitulation, après un siege en

mee l'infortuné M. de Gouault (1), et n'avoit parlé que du dévouement de ses compatriotes et de leur attachement à leur légitime souverain.

Le Roi a répondu :

« Je reçois avec beaucoup de plaisir votre députation. Je » regrette de ne pas y voir le brave et fidèle Gouault; vous » pouvez compter sur ma protection. »

M. Picard, qui dans les temps les plus difficiles, n'avoit jamais cessé de manifester son zèle pour la bonne cause, et qui l'avoit poussé jusqu'à l'enthousiasme, a été si profondément ému de se trouver en présence de son Roi, que ses vœux et les nôtres appeloient depuis si long-temps, qu'il s'est opéré en lui une révolution à laquelle il n'a pu résister. Cinq jours après il n'étoit plus !

Ses amis, du nombre desquels j'ai été pendant quarante ans, déploreront long-temps sa perte. Ami fidele, tendre époux, bon père, il a honoré son pays, et il emporte dans la tombe les regrets de ceux qui ont su apprécier les qualité de son cœur.

QUEIGNARD DE VALDENE, *de Troyes.*

MINISTERE DE LA GUERRE.

Lettre de S. Exc. le ministre de la guerre à M. le lieutenant-général comte Maison, pair de France, commandant la 1re division militaire.

Paris, le 22 juin 1814.

M. le lieutenant-général, je suis prévenu que quelques officiers prolongent leur séjour à Paris, et croient devoir y attendre des ordres directs sur leur nouvelle destination. Les différens ordres du jour que j'ai fait publier concernent les officiers de toutes armes, et tous doivent s'y conformer sans attendre d'ordre individuel. Je vous invite, général, à vous assurer de l'exécution de mes ordres à cet égard, et à m'en rendre compte. Quant aux officiers qui sont légalement autorisés à séjourner à Paris, ou qui, rentrant des prisons de guerre, obtiennent la permission de se rendre à Paris, vous les préviendrez que les bureaux des états-majors de l'infanterie et de la cavalerie, sont en permanence au département de la guerre pour l'expédition des ordres qui leur sont adressés chaque jour, à mesure que leurs demandes parviennent au ministere. L'intérêt dû à leur situation est un nouveau motif de célérité. Il en est de même pour l'expédition des congés, démissions, etc., qui sont demandés, et dont les bureaux s'occupent sans relâche. Les plaintes qui pourroient s'élever sur le retard que les bureaux mettent dans l'expédition, ne peuvent être ainsi attribuées qu'à des individus qui n'ont pas le droit de rester à Paris, et qui cherchent à se soustraire à la surveillance de l'état-major de la place. Je vous prie, Monsieur le lieutenant-général, de donner une attention particuliere à l'objet de cette lettre, et de veiller à l'exécution des dispositions qu'elle prescrit.

Agréez, etc.

Le ministre de la guerre, *signé* le comte DUPONT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. LAISNÉ.)

Séance du 23 juin 1814.

L'ordre du jour appelle l'élection des quatre vice-présidens, qui, d'après le règlement, doivent être nommes séparément, et au scrutin individuel. MM. Dupont et Vigneron sont nommés vice-présidens.

M. le président proclame les noms des membres qui composeront la commission des pétitions et celle de la comptabilité.

Commission des pétitions, par ordre des numéros des bureaux : MM. Bouchard, Boirot, le baron Duchesne de Gillevoisin, Emeric David, le chevalier Challan, le chevalier Dupont, le chevalier Hébert, le baron Sylvestre de Sacy, Legoarze de Kervelegan.

Commission de la comptabilité : MM. Clément, le chevalier Paymaurin, Flaugergues, Durbach, Farez, Deshaie, Avoine Chanteregne, Rivière, Beslay.

(1) Fusillé à Troyes par ordre de Buonaparte, lors de sa rentrée dans cette ville, le 24 février.

VARIETES.

Œuvres de J. F. Ducis, membre de l'Institut, ornées du portrait de l'auteur, d'après M. Gérard, et de gravures d'après MM. Girodet et Desenne (1).

(1er Article.)

Cicéron et Quintilien ont dit que la chose la plus nécessaire à un orateur étoit la vertu. Si l'on étend cette pensée jusqu'aux poëtes, il en est peu qui puisse faire naître de plus favorables préventions que le vieillard vénérable dont on publie aujourd'hui les œuvres. Tout dans sa vie, tout dans ses ouvrages offre aux amis des lettres l'accord heureux *d'un beau talent et d'un beau caractère.* Le tyran fit de vains efforts pour acheter ses éloges; comme Delille, il resta pur, et on ne le compte point parmi ceux qui louoient insolemment le crime, et qui veulent s'élever aujourd'hui en attaquant un pouvoir dont ils n'ont plus de faveurs à espérer. Mais plus la situation du poëte est glorieuse, plus sa conduite a fait naître d'admiration, plus ses ouvrages ont excité d'enthousiasme, et plus la tâche qui est imposée au critique devient difficile. Il faut qu'il soit en garde contre son cœur, qu'il se défende de ses souvenirs, et qu'il se défie même des larmes qui remplissent ses yeux et l'empêchent de voir ce que réprouveroit un goût pur, mais sévère; car alors il cesse d'être juge, il n'est plus que spectateur, et il joint ses applaudissemens à ceux de la multitude. Telle étoit ma situation en relisant les ouvrages de M. Ducis, et je l'ai exposée d'autant plus volontiers qu'elle sera celle de presque tous ses lecteurs. « C'est, dit l'élégant auteur de la Notice » qui est à la tête de cette édition, c'est le propre des » ouvrages où respirent l'élévation, l'énergie et la sensibi- » lité du génie, de produire sur nous des impressions que » le temps ne sauroit détruire, tandis que les plus heureuses » combinaisons du talent et du goût peuvent, en charmant » d'abord nos esprits, n'y laisser que des traces légères et » peu durables. »

Lorsque M. Ducis débuta dans la carrière dramatique, Corneille et Racine sembloient avoir épuisé tout ce qu'il y avoit de plus grand et de plus touchant dans les sentimens de la nature. Voltaire, plus pompeux, visant aux effets de la scène, cherchant le pathétique comme Racine cherchoit la perfection, peignant l'amour avec feu, avec énergie, mais négligeant ces développemens pleins de finesse et de profondeur qui attachent et qui étonnent dans le peintre de Roxane, d'Hermione et de Phèdre; Voltaire, dis-je, s'étoit ouvert une nouvelle route, et marchoit presqu'à côté de ces prédécesseurs. Il passoit rapidement de l'Europe en Asie, en Afrique, en Amérique. On eût dit, en voyant ses efforts, qu'il vouloit épuiser la nature; et, après avoir fait le tour du globe, il put s'écrier avec le Métromane de Piron :

Malheur aux écrivains qui viendront après moi !

Effectivement l'art tragique n'éprouva que trop l'effet de cette malédiction. Des auteurs qui manquoient de talent crurent suppléer à leur foiblesse en offrant aux spectateurs

(1) Trois vol. in-8°. Prix : 20 fr., et 25 fr. 50 c. par la poste.
A Paris, chez Nepveu, passage des Panoramas, n° 26;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

---

règle, les places de Mont-Louis, de Bellegarde, de Saint-Elme, de Collioure, de Port-Vendre; menaça Perpignan, d'où les autorités constituées s'enfuirent épouvantées, et eût fait une irruption dans le Languedoc, tres utile à la cause, si les moyens mis à sa disposition eussent été plus proportionnés à son activité et à ses talens. Le premier succès remporté sur Ricardos, après plus de six mois de guerre et de revers, fut célébré à la tribune de la convention dans un de ces rapports connus sous un nom que j'évite de rappeler, ainsi que celui de l'orateur, comme un de ces événemens d'autant plus heureux qu'on avoit enfin vu fuir pour la premiere fois le seul des ennemis de la France qui jusque-là eût été constamment victorieux

Quoique l'armée de la Navarre et de la Biscaye, commandée par don Ventura Caro, ne fût destinée qu'à défendre les frontieres espagnoles, elle prit néanmoins souvent l'offensive, et se distingua aussi par des actions pleines d'éclat et de vigueur. C'est là que se fit remarquer parmi les meilleurs officiers, et que fit, je crois, ses premieres armes, ce marquis de la Romana, long-temps honoré par les insultes d'un homme odieux, appelé traître par le plus traître des hommes, et à qui une mort prématurée et déplorée par tous les gens de bien, n'a pas permis de voir le triomphe d'une cause pour laquelle il avoit combattu avec tant d'intrépidité, de constance et de gloire. Là on vit fréquemment des affaires de poste, ou de petits corps d'armée déployerent autant d'intelligence et incontestablement plus de bravoure que dans ces batailles générales, où cent mille hommes combattant contre cent mille hommes, la victoire est souvent due à des chances fortuites, fort indépendantes des combinaisons du général, et quelquefois même du courage du soldat. Dans ces combats partiels, où sept à huit mille hommes combattoient à-peu-pres un égal nombre d'ennemis, où des palissades étoient arrachées, des retranchemens enlevés, des postes forcés à la baïonnette, et sous le feu le plus meurtrier, les Français et les Espagnols déployoient à l'envi une égale bravoure, une égale intrépidité; mais il faut le dire à l'avantage des Espagnols, et c'est aux Français surtout qu'il convient de le reconnoître, l'héroïque courage des premiers fut honoré par la justice et la légitimité de leur cause, et c'est ce courage là surtout qu'on aime à louer, à célébrer, à proposer pour modele. De cette source pure découlèrent d'ailleurs d'autres vertus qui ne s'en séparent presque jamais : la discipline, la subordination, l'amour de l'ordre, le respect pour les lois divines et humaines, tandis que trop souvent, dans les temps de licence et d'anarchie, les Français déshonorèrent leurs triomphes et cette bravoure qui leur est si naturelle, par la dévastation, le pillage, l'incendie, la profanation des églises, et tous les excès les plus contraires à la morale, à la religion, à l'humanité.

Mais aussi il y avoit dans ces mêmes armées des Français modeles en même temps et du courage, et de la fidelité, et de toutes les vertus qui font l'homme d'honneur et le brave soldat : c'étoient les émigrés qui servoient dans l'armée espagnole. Là, comme sur tous les points où l'on se battoit, ils rendirent d'éminens services; ils ambitionnerent et obtinrent les postes les plus périlleux, ils frayèrent la route aux triomphes, ils protégèrent les retraites, en tenant ferme et soutenant dans un nombre très inférieur l'effort des armées entieres; mais là, mieux qu'ailleurs, ces services furent reconnus : les Espagnols honorèrent la fidélité de ces braves émigrés, méconnue ou mal interprétee ailleurs; ils rendirent d'éclatans témoignages à leur courage, dont d'autres armées profiterent en silence, et sans daigner le reconnoître. A la tête d'un des corps de ces fidèles royalistes, on voyoit le marquis de Saint Simon, autre victime de l'insolence et des fureurs de Buonaparte. Commandée par ce chef intrépide, cette poignée de braves fit des prodiges : on vit dans une de leurs plus hardies entreprises, commencée dans le silence et l'obscurité de la nuit, un

l'enterrement du comte de Cominge et les convulsions de Gabrielle de Vergy; mais cette innovation dégoûtante fut heureusement sans succès: il fallut revenir à l'expression des sentimens de la nature, à la peinture des grandes passions et des grandes douleurs de l'homme; et ce fut chez les nations voisines qu'on chercha des modèles qui eussent au moins le mérite de la nouveauté. Quoique la traduction de Shakespeare fût déjà connue, les jugemens de Voltaire, quelques scènes grossières citées par dérision avoient jeté un grand ridicule sur le génie du poëte anglais. On le regardoit comme un barbare, et on le jugeoit avec d'autant plus de sévérité, qu'on cherchoit dans ses drames ce qui n'y étoit pas; la marche, l'action, et la simplicité antique. L'étude que M. Ducis fit de Shakespeare fut sans doute pour lui un trait de lumière. A travers une foule de scènes faites pour le peuple, il découvrit avec surprise des conceptions tragiques, des situations attachantes, une peinture énergique des passions, un dialogue rapide et sombre, enfin un intérêt puissant et toujours soutenu par la terreur ou l'admiration. Il n'en fallut pas davantage pour le déterminer à nous faire jouir de tant de beautés qui étoient perdues pour nous, et à essayer d'en écarter tous les traits qui pourroient blesser le goût et la délicatesse française. C'est ainsi qu'il embellit souvent les situations et les sujets qu'il emprunte. Animé du génie de Shakespeare, il l'égale pour la force de l'expression, développe avec bonheur ses conceptions les plus hardies, et lorsqu'il est forcé de descendre des hauteurs où s'égare sa pensée, un sentiment précieux des convenances l'empêche de tomber comme le tragique anglais, et il écarte de sa route toutes les trivialités qui donnent aux pièces de Shakespeare une forme assez semblable à celle de nos drames héroï-comiques. C'est ainsi que dans *Othello* il sait adoucir le caractère hideux et repoussant d'Iago, et que dans *le Roi Lear*, il supprime le rôle du fou, qui interrompt par des calembours les accens les plus touchans de la douleur. Voilà cependant ce qu'un des plus célèbres critique de *l'Allemagne*, *M. Schlegel, appelle avoir remplacé par une confusion pénible la riche simplicité de l'original.*

Les tragédies de Racine, comme les tragédies antiques ont un certain calme, une simplicité majestueuse dont rien ne peut exprimer la touchante douceur. Au contraire, une teinte sombre et mélancolique règne dans les ouvrages des poëtes anglais et allemands, et change pour ainsi dire la physionomie des passions. Quel que soit notre respect pour l'antiquité, il seroit injuste de croire qu'il exclut chez nous l'admiration des beautés de Shakespeare. Mais il est en France un sentiment des convenances qui tient au pouvoir que la société exerce sur les esprits, et qu'un poëte ne braveroit pas impunément. Par exemple, que Shakespeare peigne avec énergie les fureurs jalouses d'Othello; qu'il nous le montre passant par degrés de l'amour le plus tendre à cette plus effroyable barbarie, tout ce qui est sentiment dans sa peinture nous remplit d'émotion, et fait couler nos pleurs; mais que dans son égarement il s'élance vers son épouse, qu'il environne sa tête d'un oreiller, qu'il la presse et le presse encore jusqu'à ce qu'elle ait rendu le dernier soupir, voilà ce que la délicatesse de notre goût ne sauroit supporter. Il ne suffit pas pour la dignité tragique qu'une action soit vraie, il faut encore qu'elle soit noble. On veut bien pleurer sur Hédelmone expirante, mais on veut aussi qu'elle meure selon les règles. Nous ressemblons, en ce sens, aux Romains, qui huoient leurs gladiateurs mourans lorsqu'en tombant sur l'arène ils ne prenoient pas une posture décente et agréable.

Telles sont cependant les licences sur lesquelles des littérateurs étrangers ont voulu fonder un nouveau genre, qui porte le nom de *genre romantique*. Le genre romantique ne considère point la tragédie comme une imitation noble de la nature. Les auteurs peuvent y entrer dans les détails les plus minutieux de la vie, mettre en scène tous les états, se transporter dans tous les lieux, et blesser toutes les vraisemblances, sans craindre de déplaire aux spectateurs. Ainsi, en croyant inventer un nouveau genre, ils n'ont fait que se débarrasser des règles, et l'on peut conclure de l'étude même de leur théâtre, que ce qu'ils appellent le genre romantique n'est autre chose que la *tragédie bourgeoise* de Diderot, ou notre mélodrame fait avec plus d'esprit et de génie. On peut voir une preuve de cette dernière assertion dans la pièce d'*Abeilino*, qui n'est autre chose qu'une imitation libre du *Bandit*, tragédie en cinq actes de Zchocke.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette distinction singulière du genre classique et du genre romantique. Deux critiques distingués ont déjà fait justice, dans ce Journal, de cette division purement idéale. Tout ce qui est véritablement beau; tout ce qui est l'expression des vrais sentimens de la nature, est classique; hors de là, il n'y a que des illusions et des rêveries. L'auteur français d'Othello, d'Abufar, d'Hamlet et de Romeo et Juliette, étoit bien pénétré de cette vérité, et voilà pourquoi il a fait couler tant de larmes. Si ses essais n'ont pas toujours été heureux, c'est moins la faute de son génie que celle des modèles qu'il avoit choisis. Sans doute il falloit un talent bien remarquable pour donner de nouvelles proportions aux tragédies de Shakespeare, sans diminuer l'intérêt, sans éteindre la couleur locale, et même sans changer sensiblement la forme des drames. Cependant, avec quelle sagesse M. Ducis n'a-t-il pas rempli toutes ces conditions! Toujours il hâte la marche de l'auteur anglais, et c'est ainsi qu'il excite et soutient la curiosité. Forcé d'exprimer des sentimens plus sombres que pathétiques, il émeut le cœur sans révolter les sens; et la beauté harmonieuse de son langage, l'énergie de ses expressions, la profondeur de ses pensées, font presque toujours oublier les écarts d'une imagination trop brillante, ou les abus d'une sensibilité exquise qui fait tout le talent du poëte, et qui cependant ne laisse pas de l'égarer quelquefois.

L. Aimé-Martin.

P. S., dix heures du soir. Nous avons reçu ce soir, fort tard, les journaux anglais du 20; ils ne contiennent aucune nouvelle importante. C'est le 17 juin que M. le comte de la Châtre, dûment autorisé par S. M. T. C. à échanger avec le lord vicomte Castlereagh, secrétaire d'État du Roi d'Angleterre pour les affaires étrangères, les ratifications du traité de paix conclu à Paris le 30 du mois dernier. Le prince Régent a publié deux proclamations. Par la première, il ordonne que la paix sera proclamée dans tous les domaines du roi d'Angleterre; par la seconde, il sera rendu à Dieu de solennelles actions de grâces pour cet heureux événement.

Cours de la Bourse, *du 23 juin.*

Cinq p^r cent, J. du 22 mars 1814. — 67f 66f 90c 75c 90c 66f 75c 80c 90c 67f 67f 25c 20c

Actions de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. — 1095f

---

des premiers éclaireurs tomber dans des précipices, se briser sur des rochers, et dissimuler sa douleur pour ne pas trahir par ses cris la marche de la légion : silence héroïque et non moins admirable que le cri sublime de d'Assas: *A moi, Auvergne!* L'audacieuse troupe s'avance, surprend les premiers postes de l'ennemi; mais bientôt et aux premiers rayons du jour, elle semble devoir être accablée par le nombre; dépourvue d'artillerie, dont elle n'avoit pu traîner une seule pièce à travers ces montagnes, elle marche sous un feu terrible, et sans tirer un coup de fusil; elle fond sur les ennemis la baïonnette en avant, et emporte six retranchemens aux cris de *vive le Roi!* Dans une autre occasion, attaquée par des forces extrêmement supérieures, que rendoit plus redoutables encore leur commandant, le brave Latour-d'Auvergne, la légion du marquis de Saint-Simon fit une belle retraite, et une défense pleine de courage, mais dont la gloire fut bien chèrement achetée. Cent cinquante légionnaires restèrent sur le champ de bataille; quarante-neuf, la plupart blessés, furent pris, et *furent exécutés*, dit l'auteur avec une juste indignation, *par les barbares révolutionnaires indignes du nom français.* Il faut l'avouer, ces traits de férocité, trop souvent répétés, terniraient toute réputation, déshonorent tout courage. « Pendant la retraite » de cette légion, continue M. de Marcillac, le marquis de Saint-» Simon, qui étoit à la queue de son arrière-garde, reçut une balle » qui lui traversa la poitrine : malgré cette terrible blessure, il con-» tinua à commander sa troupe tant que le feu dura. Des flots de » sang remplaçoient dans sa bouche les ordres qu'il donnoit. L'of-» ficier qui étoit en tête de la colonne française, s'en étant aperçu, » cria à ses soldats : *Ne tirez plus, nous le tenons.* Les deux troupes » étoient si rapprochées, que le marquis de Saint-Simon entendit » cet ordre, mais toujours plein de courage et de fermeté, il se » retourne, et répond au commandant républicain : *Non pas encore;* » *viens me chercher si tu l'oses.* » Un gros de grenadiers vint dégager son intrépide général, qui ne descendit de cheval, et ne se laissa poser sur un brancard que lorsque les troupes qu'il commandoit furent hors de la portée des ennemis. Une autre légion d'émigrés français ne combattit pas moins vaillamment à l'armée du Roussillon; elle étoit commandée par le vicomte de Gand, qui se distingua parmi les plus habiles et les plus braves officiers de l'armée espagnole, comme il s'étoit fait remarquer à Paris, à Bordeaux, où il commanda long temps le régiment de Champagne, et dans les plus brillantes sociétés de la cour, de la capitale et des provinces, parmi les Français les plus aimables et les plus spirituels.

L'ouvrage de M. le marquis de Marcillac n'est pas sans défauts; il ressemble trop à une suite de gazettes, renferme trop de petits détails; on voit qu'il a été composé pour ainsi dire sur les champs de bataille, où tous les faits, toutes les actions paroissent dignes de mémoire et d'intérêt; on peut y reprendre des répétitions, des constructions irrégulières, trouver peu d'art dans les transitions; mais il se recommandera toujours par l'intérêt général du sujet, l'exactitude des faits, l'impartialité de l'historien, les connoissances des militaires, les sentimens de l'homme d'honneur.

A.

JOURNAL DES DEBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.

Milan, 14 juin.

ORDRE DU JOUR.

La réunion de ces provinces à l'empire d'Autriche étant définitivement arrêtée, les militaires italiens cesseront de porter la cocarde tricolore. Lorsque l'organisation de l'armée sera mise en activité, on indiquera la cocarde qui devra être arborée. Les généraux commandant les divisions sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Milan, 13 juin. BELLEGARDE.

La régence provisoire, sur le rapport du commandant-général de la garde civique, en a ordonné l'ajournement, en conservant aux officiers leur rang et leur uniforme.

Il a été chanté, le 12, un *Te Deum* en actions de grâces de la paix générale et du retour de ces provinces sous la domination autrichienne.

MOLDAVIE.

Jassy, 1er juin.

Les grands événemens de Paris et la délivrance de l'Europe qui en est la suite, ont causé ici une joie universelle et très vive, soit parmi les boyards, soit dans toutes les classes des habitans. Le prince de Moldavie et l'archevêque de Jassy sont les seuls qui n'aient pas pris part à l'allégresse publique. Le premier s'est tenu enfermé pendant cinq jours dans ses appartemens, feignant d'être malade. Les consuls d'Autriche et de Russie ont illuminé leurs maisons et donné de fort belles fêtes.

La Porte fait travailler avec une grande activité aux fortifications des places de Braila, Isanze, Dultza et Masin, situées sur le Danube. Les habitans de la Moldavie sont obligés de fournir *gratis* les palissades, les vivres et les ouvriers. C'est un fardeau très lourd pour la province. On vient aussi d'acheter, pour le compte de la Porte, beaucoup de chevaux et de grains que l'on transporte au-delà du Danube.

DANEMARCK.

Copenhague, 7 juin.

S. A. le prince Royal de Suède est arrivé à Ystadt.

Les Anglais ont recommencé à capturer des bâtimens norwégiens.

ALLEMAGNE.

Prague, 14 juin.

La députation des Etats de Bohême est partie pour aller à Vienne présenter à l'Empereur les félicitations de la nation bohémienne, sur le retour de S. M. I., et sur la paix.

Brunswick, 12 juin.

S. A. S. notre duc est arrivé hier dans l'après-midi. La première colonne de nos troupes est attendue le 8 juillet, et la dernière le 13. Les bataillons de réserve seront licenciés, et les troupes de ligne rentreront dans leurs quartiers ordinaires. Dans un ordre du jour que S. A. a fait publier, ce prince a réfuté le bruit répandu par quelques gazettes, que nos troupes étoient à la solde de l'Angleterre.

Munich (Bavière), 17 juin.

Le maréchal prince de Wrede se rendra dans peu de jours à Wurtzbourg, pour prendre possession, au nom de la Bavière, de cette ville et du grand-duché, en vertu d'une convention conclue avec l'Autriche. La remise de ce pays se fera le 24 juin. La ville et le territoire d'Aschaffenbourg seront aussi occupés, peu de jours après, par les troupes bavaroises.

Francfort, 19 juin.

On assure que l'armée russe qui revient de la France prendra des cantonnemens sur l'Oder et dans le duché de Varsovie, jusqu'à ce que les affaires générales de l'Europe soient définitivement arrangées.

On dit aujourd'hui que le congrès de Vienne, dont l'ouverture avoit été fixée au 16 juillet, se tiendra plus tard, et l'on n'en indique pas encore l'époque précise.

SUISSE.

Genève, 18 juin.

Une église catholique fut établie à Genève en 1802. Quelques esprits inflexibles, jaloux de tout retour à l'ancien ordre de choses, sembleroient vouloir la proscrire; mais on ne doute point ici qu'un établissement où quatre mille de nos concitoyens professent leur culte, et auquel sont attachées d'autres fondations pieuses d'instruction et de charité utiles à tous, ne soit maintenu. La tolérance religieuse est dans l'esprit des temps et de toutes les nations civilisées, la France la pratique à l'égard des protestans, et les Genevois imiteront un exemple qu'ils étoient faits pour donner.

HOLLANDE.

Leyde, 19 juin.

Les grands-ducs de Russie, Michel et Nicolas, frères de l'Empereur Alexandre, ont passé dernièrement à La Haye. Après un court séjour dans cette ville, ils sont allés à Amsterdam, d'où ils sont repartis le 15, après avoir visité tout ce que cette grande ville offre d'intéressant. Ces jeunes princes ont aussi visité le village de Zaandam, devenu célèbre dans l'histoire par le séjour qu'y a fait Pierre-le-Grand, leur illustre aïeul.

BELGIQUE.

Bruxelles, 21 juin.

Tout porte à croire que le départ de S. Exc. le baron de Vincent, général autrichien, qui a occupé jusqu'ici la

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Samedi 25 Juin 1814.

THEATRE FRANÇAIS.

Athalie, le Mariage secret

THEATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Adolphe et Clara, Euphrosine et Coradin

THEATRE DE L'ODÉON.

Le Nozze di Figaro

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Colombine mannequin, la Belle au bois dormant, le Grenadier.

THEATRE DES VARIÉTÉS.

Le Départ, Crispin financier, le Bûcheron de Salerne.

THEATRE DE LA GAITÉ.

Le Chien de Montargis, le Prisonnier pour dettes.

THEATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

La Folle intrigue, J'arrive à temps, le Rival obligeant.

CIRQUE DE MM. FRANCONI.

Exercices d'équitation, suivis de *la Jeunesse du Grand Condé.*

THEATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux

THEATRE DU VAUDEVILLE.

Barbanera.

Je parlois l'autre jour des vaudevilles qu'on a pris dans l'histoire; j'aime encore mieux qu'on les prenne dans les contes pour rire, parce qu'on ne s'expose pas au danger de deshonorer son sujet. Mes lecteurs ne connoissent pas Barbanera; mais qui ne connoît le stratagême de trois Gascons sans argent, comme tous les Gascons, qui sortirent d'une auberge sans payer la dépense? L'histoire rapporte qu'après avoir feint de se disputer à qui feroit les honneurs du repas, ils terminèrent leurs débats en couvrant d'un mouchoir les yeux du garçon, et en convenant que celui qu'il saisiroit au hasard seroit chargé de l'écot. Les Gascons s'esquivent; le garçon cherche, l'hôte est pris, et le dîner reste à sa charge. Cette histoire n'est pas neuve, et même elle n'est pas piquante; mais les auteurs du Vaudeville tiennent beaucoup à justifier leur devise:

Tout ce qui prête enfin
Au refrain,
Chez nous on le chansonne.

Je crois même qu'en ce genre ils donnent plus qu'ils n'ont promis.

Pour se faire une idée du vaudeville nouveau, il faut mettre à la place de l'hôte un corsaire Barbanera, qui descend dans une île près de Lipari, et qui la met à contribution; à la place du garçon, un niais de Palino, qui est le plus intrépide et le plus froid de tous les niais; et à la place des Gascons, trois jeunes filles charmantes, pour lesquelles Barbanera demande vingt mille écus de rançon. Les habitans de l'île, qui n'estiment pas ces dames à si haut prix, se gardent bien de les racheter, et Barbanera se trouve l'époux heureux de trois beautés, entre lesquelles il n'est pas obligé de choisir; mais ce Bar-

charge de gouverneur-général de la Belgique, aura lieu incessamment. Si on doit ajouter foi aux nouvelles qui circulent ici, le général Graham, commandant des troupes anglaises dans la Belgique, maintenant en Angleterre, ou le baron van der Capellen, commissaire-général de S. A. R. le prince souverain des Pays-Bas-Unis près du gouvernement de la Belgique, est destiné à remplacer le général baron de Vincent dans les fonctions de gouverneur-général de la Belgique.

D'après des lettres d'Anvers, on vend publiquement toutes les propriétés non transportables appartenant à la France, et trouvées dans cette ville. Il a été nommé des commissaires chargés d'opérer le partage de la flotte et des magasins de la marine.

FRANCE.

Paris, *24 juin.*

Le Roi a reçu des adresses de la cour royale de Nîmes et de la ville de Montbéliard.

S. M. a répondu à la cour royale de Nîmes : « Je suis » sensible aux sentimens que vous m'exprimez au nom de » ma cour royale de Nîmes; elle peut compter sur mes » soins. Je rends grâce à la Providence de ce que les armées » alliées ont rendu à mon peuple la liberté d'exprimer ses » sentimens et ses vœux : c'est la seule victoire que je » demandois au Ciel. »

Aux députés de Montbéliard. — « Je reçois avec plaisir » l'expression des sentimens des sujets de la principauté de » Montbéliard; le fidèle souvenir qu'ils gardent de leurs » anciens souverains, m'est un gage de la fidélité que je » puis attendre d'eux. Ils peuvent compter sur ma protec- » tion. »

— Une députation de l'arrondissement de Lombas, département du Gers, a été présentée au Roi le 24 de ce mois. M. Laborde, membre de la Chambre des Députés, ayant porté la parole, a dit entr'autres choses :

« Sire,

» Les habitans de nos contrées ont toujours fait éclater leur plus vif attachement à l'auguste famille des Bourbons. L'histoire a proclamé le zele et la bravoure de nos ancêtres pour les droits sacrés d'Henri IV; et plus récemment encore, en 99, les habitans de la Gascogne se signalerent par leurs efforts pour le rétablissement de notre souverain légitime. Cette tentative infructueuse leur causa bien des maux; mais leurs plaies sont aujourd'hui fermées, en voyant sur le trône le monarque qu'ils ont tant desiré, et dont le retour comble les vœux de la nation, etc. »

— Il convient de rectifier, d'après une note de Mad. la duchesse de Serent, celle qui a été publiée hier relativement aux personnes qui seront reçues dimanche par S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême. « Les hommes seront reçus après la messe; et les dames, le soir, à huit heures et demie. »

— On écrit de Calais, que Mad. la grande-duchesse d'Oldenbourg doit débarquer, aujourd'hui 24, dans ce port.

— En conformité des ordres de S. Exc. le ministre de l'intérieur et des cultes, dimanche prochain 26 du courant, à une heure précise, le *Grand-Hallel* sera chanté dans le temple israélite de la rue Sainte-Avoie, en actions de grâces pour la paix. Il sera précédé de prières solennelles pour S. M. Louis XVIII. M. le chevalier de Cologna, grand-rabbin du consistoire central, prononcera un discours analogue à la cérémonie. (*Journal officiel.*)

— M. le Prévost-d'Iray, chevalier de Saint Louis, père de M. le Prévost-d'Iray, inspecteur-général de l'Université, est l'un des sous-lieutenans des gardes-du-corps, compagnie de Grammont.

— Plusieurs anciens officiers irlandais ont regretté de n'avoir pas été prévenu de la démarche que devoit faire un certain nombre de leurs camarades, et de l'hommage qu'ils devoient porter en corps au pied du trône. Cet hommage eût été plus complet, et l'on eût été d'autant plus fondé à parler au nom de cette ancienne et illustre brigade irlandaise, si tout ce qui en reste d'honorables débris eût été rassemblé; si, par exemple, on n'eût pas oublié dans l'appel le chevalier de Jerningham, officier-général, qui a été onze ans colonel du premier régiment de cette brigade, et dont le dévouement personnel pour la cause royale n'a pas moins éclaté que celui de toute sa famille, soit en France, soit en Angleterre.

— On vient de mettre en vente un nouveau roman historique, par miss Jane Porter; traduit de l'anglais par le traducteur d'*Ida*, du *Missionnaire*, etc. Ce roman, intitulé *les Chefs écossais* (1), fut publié il y a plus de quatre ans en Angleterre, et fut aussitôt traduit en français. Mais plus le traducteur avançoit dans son travail, plus il voyoit l'impossibilité de faire imprimer, sous le règne de la tyrannie, un ouvrage rempli d'allusions contre la tyrannie, et d'événemens qui rappellent ceux dont nous étions les témoins. Il renferma donc sa traduction dans son portefeuille et attendit des temps plus heureux. Les raisons qui s'opposèrent alors à la publication de cet ouvrage, sont en ce moment un attrait de plus en sa faveur. Nous en rendrons compte incessamment. Nous nous contenterons de rapporter aujourd'hui cette phrase très juste du traducteur dans sa préface : « Nous ne saurions dire s'il vaut mieux » ou moins que les autres romans; mais il ne ressemble à » aucun que nous connoissions, et il doit être distingué » dans la foule. »

Avis. — Les personnes qui se sont fait inscrire, ou qui desirent entrer dans la compagnie des gendarmes de la garde, sont prévenues qu'elles doivent se présenter, depuis neuf heures jusqu'à deux, chez M. le vicomte Dutertre, rue Neuve du Luxembourg, n°. 4, qui leur communiquera les conditions exigées. Les personnes habitant les provinces sont invitées de lui envoyer leur demande par écrit et les titres qu'elles peuvent avoir à l'admission, en indiquant leur adresse.

En 1798, lorsque le vénérable pontife Pie VI fut accablé d'outrages par les hommes qui dominoient alors en France, S. M. Louis XVIII, profondément affligée de cette persécution sacrilège, se fit un devoir de témoigner ses sentimens à Sa Sainteté par la lettre suivante :

« Très Saint-Père,

» Permettez qu'au milieu de l'affliction à laquelle le cœur » de V. S. est en proie, la voix d'un fils tendre et respec- » tueux s'élève vers elle pour lui exprimer ce qu'il ressent

(1) Cinq vol. in-12. Prix : 12 fr., et 15 fr. par la poste.
A Paris, chez H. Nicolle, rue de Seine, n°. 12;
Chez A. Egron, rue des Noyers, n°. 37;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8.

---

banera est un singulier corsaire : c'est un loup de mer musqué, un petit-maître qui n'a de musulman que la barbe, et qui perd, à faire des madrigaux à la française, le temps qu'il pouvoit employer à faire des déclarations à la turque. On le décide très facilement à remettre au hasard le choix de sa conquête, et le mouchoir qui est destiné à la favorite devient pour un moment le bandeau de Colin-Maillard. Il est vrai qu'il n'en faut pas davantage aux trois belles insulaires pour s'élancer dans la pirogue du corsaire Barbanera, pour aller chercher main-forte à l'île de Lipari, et même pour en revenir; ce qui me fait présumer que l'île qu'elles habitent a été découverte nouvellement dans la mer de Tyrrhène, car je n'en connois point de si voisine de l'île de Lipari. Cependant je ne prononce là-dessus qu'avec cette modeste retenue dont la sévérité de certains lecteurs m'a fait contracter l'habitude. Il seroit possible que M. le chevalier de Gersac se trouvât par hasard aussi fort sur la géographie que sur la chronologie. Cela est même vraisemblable.

Cette petite pièce n'est pas très gaie : mais le public étoit d'une gaieté folle : il y a compensation. Les sifflets ont commencé à éclater à un couplet du corsaire qui aime mieux l'eau que le vin de l'Hermitage, et qui motive cette préférence, très singulière chez un corsaire, par ce madrigal naïf :

La beauté sait nous enivrer
Même en nous versant de l'eau claire.

C'est dans ce verre d'eau que le malheureux auteur s'est noyé. Cependant l'opinion n'étoit pas encore tellement prononcée, que le parti de Barbanera crut devoir désespérer tout-à-fait de sa fortune. Il y avoit au parterre une poignée d'hommes de l'équipage qui étoient chargés de la direction de sa barque dans les endroits périlleux; et on remarquoit à peine quelques siffleurs timides,

Rari nantes in gurgite vasto,

faciles à signaler par leurs couleurs. Un cri menaçant s'étoit élevé : *A bas l'habit gris !* et tous les spectateurs vêtus de gris,

Pâles, muets d'une secrette horreur,

tournoient tristement les yeux sur leur frac réprouvé, avec cette pudeur naturelle à l'innocence qu'on accuse, et que le reproche le plus injuste effarouche. Enfin, le dénoûment est venu, et des sifflets unanimes ont condamné la pièce et absous l'accusé.

Il seroit injuste de ne pas reconnoître dans *Barbanera* quelques couplets agréables; mais il seroit très malheureux pour l'auteur de s'habituer à compter, pour le succès d'une pièce, sur l'effet d'un couplet. Un vaudeville n'est pas tout-à-fait, comme on paroît le croire, un ouvrage sans conséquence; c'est une petite comédie où il faut des caractères, des situations, du comique enfin, pour plaire et vivre quelque temps. Ce genre de composition est agréable; il est, comme on dit, *éminemment* français; on perdroit quelque chose à le perdre, et on le perdroit en l'abandonnant sans réserve à des jeunes gens pressés de jouir de leurs succès qui *dessèrent* pièce sur pièce, et qui en font par conséquent très peu de bonnes, quoiqu'ils aient assez d'esprit pour bien faire, s'ils en prenoient le temps. Le public, qui inonde toujours les théâtres aux premières représentations, encourage ainsi les auteurs dans leur malheureuse facilité à composer, et les directeurs dans leur facilité plus malheureuse encore à recevoir toutes les pièces qu'on leur présente. Nous sommes avides de spectacles, et une chute est un spectacle comme un autre; mais c'est un spectacle sur lequel on finira par se blaser au Vaudeville, si l'on ne parvient pas à améliorer son répertoire. Il n'y auroit cependant rien de plus aisé aux auteurs mêmes qui l'alimentent, moyennant qu'ils voulussent bien travailler en conscience, et traiter le public avec les égards qu'il mérite. Je ne saurois trop le répéter à ces messieurs : un millier d'honnêtes gens, qui s'assemblent après le dîner pour leur argent dans une salle étroite et incommode, avec l'espérance de

» lui-même. Ma tristesse pourroit être moins profonde, » si les attentats qui viennent d'être commis contre Votre » Béatitude l'avoient été par d'autres que par des Français. » Mais, Très Saint-Père, ce sont des enfans égarés; ils » méconnoissent leur propre père, ils ont pu méconnoître » le père commun des fidèles. Daignez ne pas vous en » prendre à eux, bien moins encore à la France; elle est » et sera toujours le royaume très chrétien, comme V. S. » sera toujours le successeur de saint Pierre. Les seuls cou- » pables sont les tyrans qui abusent ou plutôt qui oppriment » mon peuple. V. S. ne confondra pas leurs victimes avec » eux; et ses prières, plus agréables que jamais à Dieu, » dans ce temps d'épreuves et de douleurs, seront, j'ose » l'en conjurer, plus particulièrement dirigées en faveur » de cette nation qui ressent d'une manière si terrible les » effets de la colère céleste. Quant à moi, très Saint-Père, » je renouvelle à V. S. les assurances de dévouement au » Saint-Siége, et de la vénération pour sa personne sacrée, » avec lesquels je suis, Très Saint-Père,

» Votre très dévot fils,

Signé LOUIS.

A Mittau, le Jeudi-Saint, 5 avril 1798.

Quel contraste dans les nobles et touchantes expressions de ce vertueux souverain, avec les lâches indignités et la grossièreté du langage révolutionnaire de Buonaparte, quand il disoit, dans la scandaleuse proclamation de son apostasie en Egypte, en parlant de l'horrible traitement fait à un Pontife qui a rempli l'Univers de l'éclat de ses vertus, de sa science et de son courage : *La France vient de renverser l'idole de Rome!* Et quand en même temps, écrivant encore d'Egypte à un général d'armée résidant à Rome, pour l'instruire de la manière dont il devoit se conduire à l'égard du clergé, il lui disoit, dans les effroyables sentimens de sa cruelle hypocrisie : *Il faut embrasser le monstre pour l'étouffer.*

(*Os impiorum redundat malis.* Prov. 15, 28.)

AVIS. — *Pour éviter toute interruption dans le service du Journal, MM. les souscripteurs des départemens dont les abonnemens expireront au 1er juillet 1814, sont invités faire parvenir leurs renouvellemens le plus tôt possible.*

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. Laisné.)

Séance du 24 juin 1814.

M. Dumolard annonce la mort de M. Ragon-Gillet, député du département de l'Yonne. Il déplore la perte que la Chambre vient de faire de cet estimable collègue, et propose qu'une députation de douze membres assiste à ses obsèques. — Adopté.

On procède à la continuation du scrutin pour la nomination des troisième et quatrième vice-présidens. M. Fornier de Saint-Lary et M. le chevalier Poyferé de Ceré ont réuni la majorité absolue.

M. le président invite les bureaux à se réunir demain à onze heures, pour continuer la discussion du projet de règlement.

VARIÉTÉS.

Réflexions et Maximes, par M. de Lingrée.

Le mépris de notre nature est une erreur de notre raison. VAUVENARGUES.

Un homme, dont le métier exerçoit plus la main que l'esprit (c'étoit un dentiste, autant que je puis m'en souvenir), disoit : *Quand je n'ai rien à faire, je m'amuse à composer des Pensées de La Rochefoucauld.* Beaucoup de personnes se sont permis cet innocent amusement : on feroit une petite bibliothèque de ce qu'il a déjà paru de volumes sous le titre de *Pensées*, *Maximes*, *Réflexions morales*, etc.

L'art de généraliser les observations morales, et de les renfermer dans des phrases d'un tour vif et concis, n'est rien moins que nouveau. Les anciens, naturellement un peu sentencieux, ont semé dans leurs ouvrages une foule de ces traits propres à être détachés, et à former, par leur assemblage, ce que nous nommons un recueil de pensées. Il y a même des philosophes célèbres de l'antiquité dont nous ne possédons autre chose que des apophtegmes en plus ou moins grand nombre, conservés par la tradition dans leurs écoles, et ensuite recueillis par les biographes ou les philologues.

Depuis le temps qu'il se fait des pensées, il doit être fort difficile d'en faire de nouvelles. Le plus ancien écrivain connu qui se soit exercé dans ce genre, l'auteur des *Proverbes* et de *l'Ecclésiaste*, disoit déjà qu'il n'y avoit rien de nouveau sous le soleil. Cela doit être encore plus vrai aujourd'hui que du temps de Salomon. La Harpe, pour prouver la rareté des idées originales, disoit, en manière de saillie : *Il y a bien jusqu'à trois idées neuves dans toutes les Œuvres de Voltaire.* Combien y en a-t-il dans celles de La Harpe? Il est certain que quiconque auroit présent à la mémoire tout ce qui s'est écrit sur les matières naturellement circonscrites, telles que la morale, la politique et les arts, ne verroit guère, dans tout ce qui s'écrit maintenant, que répétition, redite, en un mot, pur rabâchage. Mais heureusement, s'il est difficile d'ajouter à la somme existante des idées, il l'est encore plus de la contenir toute entière dans sa mémoire, et celui-là peut obtenir, peut mériter encore la gloire d'écrivain créateur, qui écrit des choses dont ni lui ni personne n'a le souvenir. D'ailleurs, il y a la grande ressource des nouvelles combinaisons de pensées ou d'expressions, lesquelles modifient la nature ou changent la forme des idées simples simplement exprimées, et en composent des idées qui sont ou qui du moins paroissent neuves.

Les anciens ont épuisé en morale la science des préceptes, mais non pas celle de l'observation, de la censure des foiblesses de l'homme et des ridicules de la société. Leur existence simple et forte n'étoit pas susceptible de beaucoup de petits travers mystérieux, fugitifs, et pour ainsi dire microscopiques, qu'engendrent parmi nous certaines passions factices, nées d'une civilisation trop raffinée. Quand un moraliste ancien avoit observé et caractérisé l'envie, l'ingratitude, l'avarice, la mauvaise foi, la défiance, la colère, l'intempérance, et quelques autres vices naturels, il avoit complété l'histoire de toutes les maladies connues du cœur et de l'esprit humain. Mais nous autres modernes, nous avons fait, en vices et en ridicules, des acquisitions nombreuses, qui étendent prodigieusement le domaine de l'observation

---

s'amuser, entendent qu'on les amuse, et ne se paient pas des prétextes frivoles du poëte du Misantrope :

Au reste vous saurez
Que je n'ai demeuré qu'un quart-d'heure à le faire.

Ils répondent comme Alceste :

Voyons, Monsieur, le temps ne fait rien à l'affaire.

En littérature, les choses qui coûtent très peu valent ordinairement ce qu'elles coûtent. Cette précipitation ne diminue pas grand'chose à la gloire des auteurs, qui ne peut jamais passer de certaines bornes assez modestes; mais elle nuit considérablement au théâtre du Vaudeville, qui ne se soutient plus que par artifice, et dont les moyens d'existence s'épuisent à vue d'œil. Le public est encore attiré à ce spectacle par la réputation un peu exagérée de quelques jolies actrices, et on a cherché dans ces derniers temps à irriter son goût que tant de fades couplets ont usé, par le sel graveleux de quelques épigrammes obscènes. La première de ces ressources n'est pas mauvaise pour un nouveau venu; mais elle perd son effet sur les habitués, et la plus jolie figure du monde finit par avoir tort, quand on ne lui entend dire que des sottises. La seconde seroit dangereuse si l'on en tiroit un parti plus adroit; heureusement pour les mœurs, la crudité des équivoques grivoises, qu'on a essayé de mettre en vogue, est de nature à révolter les oreilles les plus aguerries, et la pudeur du parterre en fait presque toujours justice. Je vois donc le Vaudeville atteint d'un marasme qui menace d'être incurable, miné par une consomption intérieure, dont les palliatifs les plus puissans ne peuvent réparer l'irréparable outrage, et tout près de mourir *de mort*, comme l'Adam de Klopstock. Il n'y a qu'une crise salutaire qui puisse renouveler sa vie, ou retarder au moins de quelques momens l'agonie qui le presse; et cette crise seroit le résultat de quelques ouvrages saillans qu'on ose à peine espérer après tant d'essais malheureux. Il y a plus; un ouvrage saillant lui-même auroit à combattre maintenant la prévention générale; une longue suite d'expériences se convertit peu à peu en certitude, et le plancher du Vaudeville est devenu si glissant que les bonnes pièces auroient peine à s'y tenir.

Parmi toutes les nouveautés, le Chien de Montargis paroît devoir, lui seul, fournir une longue et honorable carrière. La foule abonde tous les jours au Théâtre de la Gaieté pour y jouir des talens mimiques de ce célèbre barbet, si novice encore dans l'art qu'il professe, et déjà investi de tant de gloire. Il est vrai qu'on n'a rien épargné pour appeler sur lui l'intérêt des spectateurs, pour l'en rendre l'objet exclusif, ou au moins privilégié; et le peuple, toujours disposé à relever la renommée des personnages illustres par des mensonges romanesques, s'est empressé d'enrichir l'histoire de Dragon de ses fictions merveilleuses. S'il faut en croire cette déesse aux cent voix qui proclame les faits mémorables, Dragon avoit un père destiné comme lui à la carrière périlleuse du théâtre, et doué par la nature de cette pureté d'intelligence, de cette chaleur d'âme et de cette délicatesse de sentimens qui font les grands acteurs. Déjà quelques répétitions à huis-clos avoient signalé ses jeunes talens à l'admiration d'un petit nombre de connoisseurs, qui jouissoient discrètement de ce plaisir mystérieux; mais le silence et les ténèbres qui entouroient leurs assemblées n'en déroberent point le motif à la pénétration de l'envie. L'envie qui veille au seuil des palais, à la porte des académies et à l'entrée des coulisses, pressentit avec effroi cette gloire nouvelle dont les rayons devoient avant peu tourmenter ses regards; elle arma contre le père de Dragon la jalousie d'un théâtre rival, et l'infortuné périt à la fleur de son âge; on ne sait si c'est par le fer ou par le poison, frustré des longs succès que lui préparoit l'avenir; tant il est vrai que le berceau du génie, comme celui d'Hercule, est entouré de serpens!

morale, et permettent d'y faire chaque jour quelque nouvelle découverte. Par exemple, l'amour-propre, passion moderne qui n'a presque rien de commun avec l'orgueil antique, l'amour-propre, continuellement excité par l'esprit de société, sans cesse occupé du soin de multiplier ses succès, et en même temps de vivre en paix avec les prétentions d'autrui, invente mille ruses; a recours à mille subterfuges qui sont un éternel sujet d'études et de recherches pour le moraliste. L'amour même, passion de tous les temps, mais si différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit autrefois, par la spiritualité que nous y avons mêlée, l'amour, avec ses délicatesses, ses raffinemens, ses caprices, ses scrupules, sa galanterie enfin, est encore une matière inépuisable d'observations. Aussi voyons-nous que ces deux passions tiennent la plus grande place dans les écrits de nos moralistes modernes. Si l'on retranchoit du livre de la Rochefoucauld tout ce qui les concerne, on le réduiroit à presque rien.

On ne peut que bien augurer aujourd'hui du caractère d'un écrivain qui s'applique à rédiger des pensées morales. Tourner ses observations sur la société en réflexions générales, au lieu de les aiguiser en épigrammes personnelles, est digne d'un homme qui dédaigne les brillans et faciles succès de la malignité. Celui qui fait dans la société le personnage d'observateur, n'a ni la volonté, ni le loisir d'y jouer le rôle d'intrigant. Enfin, offrir de la morale à notre siècle, c'est consulter ses besoins plus que son goût, et sacrifier l'envie de lui plaire à l'espoir de lui être utile. La morale de M. de Lingrée est celle d'un ami de l'humanité. Rousseau ne diroit pas de son Recueil ce qu'il a dit de celui de la Rochefoucauld, que c'est un *triste livre*. Il a beaucoup de rapport avec Vauvenargues, pour la manière de voir et de juger les hommes. Quelques-unes de ses pensées donneront une idée de sa philosophie douce et bienveillante, en même temps qu'elles feront connoître le tour de son esprit et le caractère de son style. « Le cœur humain, » vu de loin, inspire de la confiance; de plus près, de » l'éloignement; de très près, de l'indulgence. — Un misanthrope est un honnête homme qui n'a pas bien cherché. — » Si l'on ne cherchoit pas tant à persuader aux hommes » qu'ils sont méchans, ils le seroient moins. — Il arrive si » fréquemment aux vertus d'être ignorées, et les vices » peuvent si rarement réussir dans le projet d'être cachés, » que le spectacle fréquent de ceux-ci ne doit jamais être » pour nous une raison de mépriser nos semblables. — La » vertu, comme Dieu, à ses incrédules, et, comme lui, » elle ne croit pas devoir les priver de ses bienfaits. » M. de Lingrée, qui voit l'humanité entière d'un œil si indulgent, porte quelquefois sur l'homme et sur la société un regard assez sévère; et si son âme a beaucoup de douceur, son esprit n'est pas exempt de malice. On en jugera par les réflexions suivantes : « Notre siècle est si éclairé, que nous » avons cessé de croire aux sibylles et aux oracles; il n'y a » plus que les tireuses de cartes qui fassent fortune. — Il y a des » gens qui ne savent bien se conduire qu'avec les personnes » qu'ils n'aiment pas. — Ce qui nuit à la durée d'un grand » nombre de liaisons, c'est qu'on se relâche trop tôt de » l'attention à donner des louanges, et qu'on ne se lasse » jamais du désir d'en recevoir. — Le plus grand effort du » jugement est d'en refuser à qui nous loue. — On justifie » en quelque sorte un ingrat, par le plaisir que l'on montre » à s'en plaindre. — Il est rare que nous ayons autant de » reconnoissance pour ceux dont nous avons suivi les conseils, que pour ceux qui ont suivi les nôtres. — Il est une » espèce de sentiment qui prend le nom d'amitié; il se montre » quand deux amour-propres sont parvenus à se mettre en » équilibre, et disparoît dès que penche la balance. — » Il est deux avantages que l'envie ne cherche jamais » à contester : la richesse à l'homme généreux, et la mémoire aux gens d'esprit. — Ce qui diminue quelquefois l'impression que l'on reçoit des louanges ingénieuses, » c'est qu'elles louent plus ceux qui les donnent que ceux à » qui elles sont adressées. » Ces pensées, prises presque sans choix, et offertes sans ordre, ne dépareroient pas, si je ne me trompe, les écrits de nos plus ingénieux moralistes, et deux ou trois, ce me semble, rappellent la manière piquante et imprévue de La Bruyère.

M. de Lingrée a dit : « Il est doux d'être loué, mais de » qui sait blâmer. » L'auteur de cette maxime ne trouvera sûrement pas mauvais que j'ajoute, sinon à la *douceur*, du moins au poids des éloges que j'ai cru lui devoir donner, en y mêlant la critique de quelques défauts que j'ai remarqués dans son livre. Il y a des observations si faciles à faire, si souvent faites et si peu contestées, qu'il n'y a ni mérite ni profit à les répéter. De ce nombre sont les deux suivantes : « Il y a une sorte d'inhumanité, quand on est heureux, à » trop faire parade de son bonheur. — C'est quelquefois un » tort que de trop faire sentir qu'on a raison. » L'obscurité est un vice assez commun parmi les pensées détachées, parce qu'elles n'ont ni antécédens ni conséquens, et que leur concision oblige à les priver de développemens. Voici une pensée que je me suis inutilement efforcé de comprendre : « L'es» time, qui s'entend presque toujours avec l'amour pour » entrer à sa suite dans notre cœur, s'accorde plus rarement » avec lui quand il s'agit d'en sortir. » Les réflexions de M. de Lingrée m'ont en général frappé par leur justesse; je n'en ai été que plus blessé du défaut contraire, lorsque j'ai cru l'apercevoir : les occasions n'en ont pas été fréquentes. Suivant M. de Lingrée, « il est moins rare de voir la colère » et l'emportement s'allier à la fausseté qu'à la franchise. » L'opinion commune contredit cette pensée : on croit généralement que la colère et l'emportement sont plus souvent unis à la franchise qu'à la fausseté. Si celle-ci s'emportoit, elle cesseroit d'être elle-même, c'est-à-dire, de réprimer extérieurement, de cacher les mouvemens qui peuvent être nuisibles à ses desseins. Je terminerai cet examen par une maxime qui comprend, dans son élégante brièveté, toute l'essence de la philosophie pratique. « Apprenons de nos » malheurs à jouir des moindres biens; de nos fautes, à » n'en plus commettre; de nos ennemis, à réformer notre » conduite, et des méchans, à mieux sentir tout le prix des » bons »

T.

COURS DE LA BOURSE, *du 24 juin.*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant.	56	57
Londres.	21f	20f 90c
Hambourg.		188f

Saint-Petersbourg . . . . . 1 fr. 25c le rouble.

Cinq p. cent, j. du 22 mars 1814. — 66f 75c 60c 50c 60c 66f 85c 90c 85c 70c 60c 80c

Actions de la Banq. de Fr., jouiss. du 1er janvier. — 1097f 50c 1095f 1092f 50c 1097f 50c 1096f

---

Dragon vivoit : une physionomie heureuse, une grande facilité de conception, et des dispositions innées pour l'expression théâtrale, parloient aussi puissamment en sa faveur que le souvenir de son père. Il devint un objet d'espérance et bientôt de consolation pour les instituteurs de sa famille; aussi, de quels soins touchans sa jeunesse ne fût-elle pas entourée! quelles précautions tendres la sollicitude inquiète de ses patrons n'opposa-t-elle pas à toutes les manœuvres, à tous les dangers, et quel prix glorieux elle en a reçu! Je me défie autant qu'un autre de ces données historiques, parce que je connois les illusions de la sensibilité qui laisse déterminer sa croyance par la vivacité des impressions plutôt que par la vraisemblance des faits. Je sais qu'en portant le flambeau de la critique dans ces traditions touchantes, à la manière de Bayle, on verroit probablement s'évanouir toutes les probabilités sur lesquelles elles s'appuient : mais j'ai essayé de ne les présenter que sous leur rapport idéal, sous leur point de vue poétique ou pittoresque, et indépendamment de leur certitude. L'art vient de faire un pas de géant au mélodrame; les ressources de l'imagination se renouvellent; les procédés de la composition dramatique, épuisés par tant de génies routiniers, font place à des procédés nouveaux; la comédie ne restera pas *pétrifiée*, comme les bons esprits le redoutoient. Après avoir usé tous les caractères, tous les vices, tous les ridicules de la société, et même tous les portraits, ce qui paroît bien plus difficile, où pouvoit-elle chercher des modèles, si ce n'est dans les races voisines, qui offrent tant de caractères nouveaux à exploiter, tant de nouveaux ridicules à peindre? Le genre classique ne se seroit jamais permis cette licence. Mais nous vivons heureusement dans un âge *romantique*, où les folles lois d'Aristote sont estimées à leur juste valeur; le règne animal, enclavé dans le domaine de Thalie, est une des conquêtes de la nouvelle école. Le sujet du dernier mélodrame est une idée mère, une idée féconde qui va enrichir tous les théâtres, doubler tous les répertoires; et si l'esprit de nos poëtes paroît lent à la saisir, c'est qu'il erre encore étonné entre les sujets innombrables qu'elle lui présente, depuis le cheval de Pallas jusqu'à l'araignée de Pélisson.

AMBIGU COMIQUE.

La Folle Intrigue.

Cette comédie très intriguée, conduite avec esprit, dialoguée avec feu, écrite avec facilité, ne devoit pas prendre le nom sinistre de mélodrame; il est de trop mauvais augure pour un ouvrage aussi agréable. Quant à l'Ambigu-Comique, il peut garder sans inconvénient son épithète, s'il fait souvent de pareilles acquisitions : *la Folle Intrigue* est une comédie du genre romanesque, qui vaut bien le genre *romantique*, et qui est au moins plus amusant. Il y a d'ailleurs beaucoup d'ensemble dans le jeu des acteurs, et beaucoup d'originalité dans le ballet. Je n'ai pas besoin de dire aux habitués de nos grands théâtres que tous ces avantages valent la peine qu'on aille les chercher un peu loin.

CH. NODIER.

Le bon et honnête M. Pierre se plaint de ce que l'on confond son *Spectacle pittoresque et mécanique* avec certains *futiles objets de curiosité* qui s'annoncent de manière à faire prendre le change aux amateurs. C'est un devoir de déclarer qu'il y a beaucoup moins à rabattre des annonces de M. Pierre que de celles d'aucun de ses concurrens du Boulevard du Temple; qu'il est vrai que nul de ses imitateurs n'est encore parvenu à l'égaler, et que c'est toujours *rue de la Fontaine* qu'il faut aller pour voir *le Petit Chasseur*, *le Lever du Soleil*, *la Tempête*, et chaque soir *huit tableaux mécaniques*, tous plus curieux les uns que les autres.

DIMANCHE 26 JUIN 1814.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Onondago, 9 *mai*.

Il parut le 5 devant Oswego une flotte anglaise venant de Kingston, et composée de trois vaisseaux, deux bricks, deux goëlettes, et onze canonnières, chargés de troupes, et commandés par le commodore Yeo. Les Anglais furent repoussés dans deux tentatives qu'ils firent pour débarquer ; mais, le 6, ils parvinrent à mettre à terre environ 1800 hommes, après un combat sérieux. Ils prirent le fort, et firent quelques prisonniers. Nos troupes, sous le colonel Mitchell, se retirèrent aux Chutes, où elles tinrent ferme, et furent rejointes par un détachement de milice. Des exprès furent envoyés de tous côtés, et près de 2000 hommes de milice se mirent en marche ; mais ils n'allèrent pas plus loin que Liverpool, où ils apprirent que les Anglais s'étoient rembarqués, après avoir occupé Oswego pendant quinze heures, et emporté ou détruit des propriétés publiques pour la valeur d'environ 40,000 dollards. Notre perte a été de 14 tués et 40 blessés. Plusieurs vaisseaux, parmi lesquels étoit *le Growler*, avec 10 à 12 gros canons, furent défoncés et coulés bas par nos troupes, à l'approche de l'ennemi.

Une lettre d'Utica dit que la plus grande partie de nos propriétés est aux Chutes et en sûreté, l'ennemi s'étant rembarqué.

Burlington, 12 *mai*.

Nous sommes tous en confusion. L'escadre anglaise, composée d'un brick, quatre sloops et sept galères, est dans notre baie, et on attend une attaque chaude. Tous ceux qui sont sur les bords du lac partent, et nos effets sont emballés. On dit que le commodore Berkeley commandera l'escadre anglaise.

Boston, 20 *mai*.

Le procès du général Hull a eu lieu à Albani. Il étoit accusé de trahison, de lâcheté, de négligence et de mauvaise conduite. Il a été déclaré coupable sur tous les chefs, excepté celui de trahison, et condamné à être fusillé ; mais recommandé à l'indulgence du gouvernement, en considération de son grand âge et de ses services dans la révolution. Le président a confirmé la sentence, mais en faisant remise de l'exécution, et ordonnant qu'il fût dégradé et renvoyé du service ; ce qui a été fait. Le général a publié un appel au peuple américain.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 13 *juin*.

La Gazette de la Cour publie l'article suivant sur l'Espagne :

« Ce n'est pas sans inquiétude que le roi Ferdinand est rentré en Espagne. Ce monarque voyoit clairement, ainsi que ses plus intimes conseillers, qu'il ne pouvoit prendre en main les rênes du gouvernement aux conditions prescrites par la constitution de 1812, sans se preparer un avenir orageux, et à la nation de nouveaux troubles ; car cette constitution étoit, sans contredit, la plus mauvaise de toutes les créations politiques de nos jours : elle avoit été faite par des hommes qui ne manquoient ni d'esprit, ni de talent, mais qui étoient sans expérience, sans connoissance des hommes et des affaires, et qui sacrifièrent l'intérêt général à leurs vues et à leurs passions particulières ; tellement que ce seroit faire injure aux auteurs de la constitution française de 1791, quelque mauvaise idée que l'on puisse en avoir, que de les comparer à leurs imitateurs espagnols.

Mais comment trouver les moyens et la force nécessaire pour délivrer le monarque et le peuple des entraves de cette constitution, les cortès ayant hérité de leurs prédécesseurs, les constituans, toutes les branches de l'autorité publique, les conservant avec une jalouse vigilance, et, loin de vouloir se prêter à aucun changement, proscrivant d'avance, comme crime de haute-trahison, toute tentative tendant à en introduire ? Le bon esprit de la nation, les dispositions loyales des troupes, la conduite répréhensible du parti contraire, ont aidé le roi à résoudre ce problème plus heureusement et plus vite qu'il n'auroit pu l'espérer.

Le roi étoit arrivé à Gironne le 24 mars avec son frère l'infant don Antonio, et étoit parti le 28 pour Valence. S.M. reçut en route une invitation pressante de la part des Aragonais, d'honorer leur province de sa présence. Elle y consentit, et se rendit dans les premiers jours d'avril de Reus à Saragosse, où elle fut reçue avec des transports de joie difficiles à décrire. Pendant les six jours que le roi passa dans cette ville, le peuple et les troupes manifestèrent de toutes les manières possibles le plus vif enthousiasme pour sa personne, et le vœu de le voir remonter sur le trône de ses pères avec toute la plénitude de l'autorité royale. Une députation de l'armée de réserve, sous les ordres du général O'Donnell, en renouvelant de son propre mouvement le serment prêté au roi en 1808, et lui offrant ses bras et son sang pour maintenir ses droits, donna une nouvelle force à la voix du peuple. Ce fut pour le roi le premier rayon d'espérance. L'armée de Catalogne étoit également, il est vrai, dans de bons sentimens, mais elle ne les avoit pas exprimés d'une manière aussi précise que le général O'Donnell.

» Le roi, Ferdinand VII fit son entrée solennelle à Valence. L'allégresse ne fut pas moins vive qu'à Saragosse. S. M. fut reçue dans la première de ces deux villes par le général Elio, chef de la 2e armée, avec son état-major et un grand nombre d'officiers et de soldats. Des témoins oculaires ont peint cette scène comme ayant été infiniment touchante. Le général dit entr'autres au roi : « La brave armée que je commande, après avoir versé pendant des années son sang pour l'indépendance de la patrie, se voit aujourd'hui négligée, en proie à la disette, et humiliée ; elle attend un meilleur sort de la justice de V. M. » Les officiers de tout grade prêtèrent ensuite serment de fidélité ; tous se pressè-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Dimanche 26 *Juin* 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Les Bayadères, les Noces de Gamache.

En attendant la 1re de *Pelage*, ou *le Roi et la Paix*, opéra en 2 actes.

THÉATRE FRANÇAIS.

L'Homme à bonnes fortunes, la Partie de Chasse de Henri IV.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Les Béarnais, Angela, les Heritiers Michau.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Misantropie et Repentir. Henri IV et le Laboureur.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Elle et Lui, Psyché, les Deux Edmon.

TIVOLI, *rue Saint-Lazare, Chaussée-d'Antin.*

Fête champêtre, concert, exercices sur la corde, feu d'artifice.

WAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin.*

Bal champêtre. M. Colinet fils exécutera les solos des contredanses.

VARIETES.

De Moreau (1) ; par M. Garat, membre du Sénat et de l'Institut.

Avec cette épigraphe :

Le bien qu'on fait au monde ajoute à mon partage

Cet ouvrage paroît sous les auspices de l'Empereur Alexandre, auquel il est dédié ; c'est un éloge de Moreau, ou, si l'on veut, une *apologie* de ce général : car M. Garat prétend que Moreau *trouve encore des accusateurs*, et que cette espèce d'oraison funèbre est *nécessaire à la justification* d'un homme dont la mort a été regardée, en France et dans toute l'Europe, comme une calamité publique. Je ne sais quels sont les torts que l'on reproche à Moreau, et les *accusations* ne sortent pas assez de la *justification* pour me l'apprendre. Mais Turenne à qui, sous plus d'un rapport, on peut comparer cet élève de son école, Turenne qui, après avoir, comme Moreau, porté dans la guerre le génie de la sagesse et le respect de l'humanité, mourut comme lui sur le champ d'honneur, d'un de ces coups que les chances de la destinée et les hasards des combats réservent quelquefois à la valeur prudente, Turenne, dis je, eut dans sa vie des torts plus positifs et plus certains ; cependant, qu'auroit-on pensé de l'orateur qui, au moment où toute la France pleuroit ce grand homme, au lieu de prononcer franchement son éloge, seroit venu parler d'*apologie*, et qui, parmi les regrets, les sanglots et les cris de douleur de tout un peuple, auroit pu distinguer quelques voix accusatrices ? Après une révolution de vingt-cinq ans, et à la suite d'une conspiration d'événemens, de systèmes, d'opinions, de partis, de factions, de passions et de contradictions de tout genre, où les uns se sont compromis par des théories, les autres par des actes, presque tous par un honteux égoïsme et par une mobilité avilissante, je conviens qu'il y a plus d'*apologies* à préparer que de panégyriques à faire ; mais si quelque caractère, plus étranger à cette fermentation de toutes les erreurs de l'esprit et de tous les vices du cœur, moins enfoncé dans ce chaos et dans cette fange, se fût trouvé en position d'attirer sur lui les regards, l'attention et la confiance par la noblesse de ses sentimens, avoit inspiré plus d'espérances, que les calculs de sa circonspection ne lui eussent permis d'en réaliser ; et si enfin, la mort l'eût surpris et frappé dans l'exécution de ses projets de bonheur public, seroit-on assez moins à le louer d'avoir voulu le bien, qu'à le *justifier* de l'avoir voulu de telle ou telle façon ? Moreau n'étoit

(1) Broch. in-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 25 c. par la poste.
A Paris, chez Firmin Didot, rue Jacob, n°. 24 ;
Et chez le Normant, rue de Seine, n°. 8, près le pont des Arts.

rent autour du roi pour lui baiser la main. Ils répètent mille fois le vœu de maintenir le trône et ses droits dans toute leur intégrité, et à leur sortie du palais, on entendit retentir dans toutes les rues les cris de *vive le Roi! et pisse quiconque pense autrement!*

» Le duc de Saint-Lorenzo, au nom de la 3e armée et le brigadier don Alexandre Ora, au nom de l'armée de réserve d'Andalousie, firent le même serment.

» Sur ces entrefaites le cardinal de Bourbon, chef de la régence (cousin du roi, et beau-frère du prince de la Paix) arriva à Valence avec le secrétaire d'État Luyando, pour communiquer au roi les arrêtés des cortès, et nommément le décret du 2 février, d'après lequel on ne devoit point lui obéir avant qu'il n'eût prêté serment d'adhésion à la constitution dans le sein des cortès. Ils lui demandèrent le lendemain de son arrivée quand il se proposoit de se rendre à Madrid et de se conformer au décret. Le roi répondit qu'il n'avoit point encore pris de résolution à cet égard. Depuis ce moment, quoique ces deux membres des cortès restassent à Valence, on ne les vit plus paroître chez le roi.

» Ce monarque tint fréquemment conseil avec les grands du royaume, et les généraux qui s'étoient rassemblés peu à peu autour de lui, et délibéra sur les mesures à prendre dans la situation critique où il se trouvoit. On recevoit tous les jours des provinces les nouvelles les plus favorables. On n'avoit plus, depuis long-temps, aucun doute sur les dispositions qui régnoient dans la Navarre, la Biscaye, la Catalogne et l'Aragon. On apprit alors que les cortès avoient également perdu leur crédit dans la Galice, une grande partie de la Castille et de l'Andalousie, à Valladolid, Tolède, Séville, Cordoue, etc., et que le vœu de voir le roi revêtu de toute la puissance dont il étoit investi par les anciennes lois, se prononçoit toujours plus ouvertement. A Madrid, et à Cadix même, les deux villes où le parti des cortès passoit pour être le plus fort et le plus nombreux, tous les militaires, et un nombre considérable d'individus des autres États étoient pour le roi. Dès le 20 avril, un corps de 25 à 30,000 hommes se mit en marche des royaumes d'Aragon et de Valence pour la capitale. Le roi continua de rester à Valence, où le ministre d'Angleterre, les chargés d'affaires d'Autriche et de Portugal s'étoient aussi rendus, et où l'on reçut, le 28 avril, la nouvelle de la dernière victoire de lord Wellington près de Toulouse, et quelques heures après, celle de la déposition de Napoléon.

» Tous les membres du conseil du roi étoient persuadés que S. M. ne pouvoit adopter la constitution; mais les opinions étoient partagées sur la question s'il étoit plus sûr, vu les circonstances, de la rejeter absolument, et de rompre ainsi ouvertement avec les cortès, ou de proposer quelques modifications et quelques moyens d'accommodement. Le général Castanos et l'ex-ministre Cevallos paroissent, du moins dans le principe, avoir penché pour les voies de la douceur; et peut-être leur opinion auroit-elle prévalu, si les cortès et leurs adhérens à Madrid n'eussent, par une fierté mal entendue, fait évanouir toute perspective de rapprochement, et donné, par leurs discours et leurs actions, le signal des hostilités. Les adresses par lesquelles ils invitoient le roi à accélérer son voyage de Madrid, quoique assez pressantes, et même accompagnées de quelques menaces, conservoient cependant encore l'apparence du respect; mais, dans les séances des cortès, dans les journaux et les pamphlets de leur parti, on passoit toutes les bornes de la décence et de la modération; on parloit, dans les termes les plus offensans, de ceux qui ne vouloient point recevoir la constitution sans réserve et avec une espèce de vénération; en même temps, les armées et leurs chefs n'étoient point ménagés; on n'épargnoit pas même la personne du roi, ni ceux qui l'entouroient immédiatement; on le menaçoit de procès criminel, de prison, d'échafaud. Les cortès et les membres de la régence qui leur étoient dévoués, s'occupoient de l'organisation d'une garde nationale: ils préparoient un soulèvement général, qui eût entraîné la guerre civile la plus sanglante. S'ils s'y étoient pris plus tôt, ils n'auroient peut-être pas manqué de moyens de défense; mais leurs démarches tardives et foibles ne firent alors qu'accélérer leur chute.

» Dans ces conjonctures, le roi prit, le 4 mai, la résolution de signer ce manifeste remarquable, par lequel il déclaroit nuls et non avenus la constitution et tous les décrets des cortès qui y avoient rapport. Le 5, il quitta Valence, après avoir nommé le duc de Saint-Charles ministre des affaires étrangères, D. Pedro de Macanez ministre de la justice, le général Freyre ministre de la guerre, M. Saint-Lazar ministre des finances, et M. Lardizabal ministre des Indes: les deux premiers et le conseiller d'État Librador sont ses plus intimes conseillers.

» Les troupes qui se trouvoient à Madrid étoient sous les ordres du général Villa-Campa. Comme on ne croyoit pas pouvoir compter sur lui, le roi donna le commandement général de la Nouvelle-Castille et de la capitale au général Eguia, et la garnison de Madrid, quoique choisie par la régence elle-même, obéit sur-le-champ aux ordres du roi, et se soumit au nouveau gouverneur. Cette circonstance fut décisive pour le succès.

» Le 10, le décret du roi fut publié à Madrid; on fit occuper par des troupes les salles des cortès et de la régence, et l'on déclara ces deux corps dissous. On emprisonna environ 40 membres, ou principaux agens des cortès; les ministres de la justice et de l'intérieur eurent le même sort; on se contenta de donner aux autres leur démission. Le secrétaire d'État Luyando fut obligé de se rendre à Carthagène, ainsi que Ciscar, un des membres de la régence; mais son collègue Agar fut exilé à Saint-Jacques en Galice. Le cardinal, président de la régence, qui s'étoit particulièrement attiré le mécontentement de la cour, fut envoyé provisoirement à Tolède, pour y attendre la décision ultérieure de son sort.

» Rarement une révolution politique a été terminée plus promptement et d'une manière plus décisive que celle-ci. Il n'est pas resté pierre sur pierre de l'édifice auquel le parti républicain travailloit sans relâche depuis un an. L'ouvrage, les principaux ouvriers, les aides disparurent en un instant, et sans éprouver aucune résistance; pas un bras ne se leva, et personne n'ouvrit la bouche en faveur de ceux qui, quelques jours auparavant, environnés de toute la pompe de la souveraineté du peuple, qu'ils avoient usurpée, et revêtus même du titre de Majestés, avoient prescrit au roi et à la nation les lois les plus dures. Le décret de S. M. fut reçu à Madrid comme une décision du ciel, et mis à exécution avec les démonstrations de la joie la plus vive et la plus générale. Toutes les rues retentissoient du cri: *Qu'on*

---

pas, où je me trompe, homme à s'imaginer que dans la lutte du bien et du mal, les événemens dussent toujours céder aux opinions: toute sa vie me paroît attester qu'il savoit ce que l'attachement à quelques vues, ou à quelques préjugés politiques, doit accorder de sacrifices à l'empire des circonstances, et combien les prévoyances et les vœux de la sagesse même doivent se plier à ce qu'il y a, presque toujours d'imprévu, dans les révolutions des États; il desiroit que la France fût délivrée de la tyrannie, et rendue au repos et au bonheur: nous avons atteint ce but; et toutes les voies, qui pouvoient y conduire promptement et sûrement, eussent été sans doute approuvées par la raison et par la probité de Moreau.

Pourquoi nous le représenter comme un de ces politiques spéculatifs, qui ne cessent de rêver une perfection imaginaire, et dont l'esprit caresse éternellement je ne sais quel modèle idéal, plus fait pour amuser, dans une académie, un disciple de Platon, que pour intéresser, parmi les armes et au milieu des camps, un disciple de Turenne? Moreau, comme son maître, étoit un homme de sens, mais non pas, ce me semble, un métaphysicien. Ces têtes *pratiques*, qui sont sans cesse aux prises avec les réalités, ne se familiarisent pas aisément avec ces combinaisons purement abstraites et ces chimères raisonnées qui bercent les imaginations des spéculatifs. Je pense que M. Garat prête à Moreau infiniment plus d'*axiomes* politiques que ce général n'en prononça de sa vie. Plusieurs pages de cet écrit sont couvertes des sentences que le philosophe met dans la bouche du guerrier. Le nombre de ces aphorismes, dont quelques uns sont assurément fort raisonnables et fort sages, en diminue la vraisemblance; le style subtil et recherché dont ils sont revêtus, ébranle aussi la foi. Cette diction académique s'accorde peu avec la simplicité militaire. On a recueilli quelques mots de Catinat, que les soldats appeloient le *père de la pensée*, et auquel M. Garat aime à comparer Moreau: ces mots ont plus de franchise et de force que de tour, de finesse et d'élégance; ce qui paroît exact, c'est que le fond de toutes ces pensées sur les gouvernemens étoit dans l'esprit de Moreau; et M. Garat, s'appuyant sur ce fait, et partant de cette *donnée*, s'est livré à une de ces fictions qui sont permises aux orateurs comme aux poëtes. Il a sans doute présumé qu'il imprimeroit à ses propres maximes un caractère plus saint et plus sacré, en les faisant sortir, en quelque sorte, du fond de la tombe de Moreau. Mais il falloit, à mon avis, cacher avec plus de soin et d'art ces artifices de la rhétorique et ces ruses de l'éloquence; l'adresse, l'insinuation que l'orateur a voulu mettre là ne sont pas assez dissimulées; on diroit qu'il a craint d'en perdre le mérite: l'affectation est trop sensible, et le piége est un peu grossier. M. Garat s'est pourtant gardé d'attribuer quelques unes de ses pensées et de ses propositions à l'homme de guerre qu'il célèbre ou qu'il défend; il y a un degré de métaphysique et de subtilité auquel sa prudence n'élève pas l'esprit de Moreau, et qu'il réserve pour lui-même: ce n'est pas Moreau qui veut « un ordre social, (tels sont les termes fidèlement » transcrits de M. Garat) constitué de telle sorte, que les mouve- » mens des passions et les événemens qu'elles produisent, soient à » peu près calculés et amenés comme les *mouvemens de ces créations » de la mécanique*, qui ont tant ajouté à la puissance de l'homme. » Une si haute philosophie ne sauroit appartenir qu'à un philosophe de profession: et, en effet, il faut s'être faussé l'esprit par tous les abus de l'abstraction, et se plaire à fermer les yeux aux lumières multipliées de l'expérience, pour admettre encore, après tous les essais d'une révolution, si longue et si instructive, de pareilles billevesées, et pour ne pas balancer à imprimer de pareilles phrases; elles étoient bonnes dans un temps de calme et de félicité, où la philosophie n'étoit, pour ainsi dire, qu'un songe de nos loisirs et qu'un

chasse les libéraux; c'est le nom qu'on donnoit aux partisans de la constitution. C'est ainsi que s'abusent ceux qui, dirigés par l'ambition ou le fanatisme, regardent, en attaquant avec violence les anciens principes de l'ordre social, le peuple comme leur allié naturel.

« Ceux qui s'intéressent au sort des Espagnols, qui desirent voir récompenser la constance inébranlable avec laquelle ils ont soutenu une lutte glorieuse, les nombreux sacrifices qu'ils ont faits pour conserver leur liberté sous des lois paternelles, doivent se réjouir sincèrement de voir leur sort décidé de cette manière. En général, le gouvernement monarchique ne pouvoit subsister en aucune manière avec la constitution de 1812; mais vouloir forcer un pays comme l'Espagne à accepter une telle constitution, étoit une erreur extraordinaire, et on peut le dire sans être trop sévère, même punissable. Ou cette constitution auroit bientôt détruit complètement la puissance royale, ou, si cela n'eût pas réussi, elle auroit au moins produit des divisions intestines, l'anarchie et la foiblesse pour des siècles.

« On ne peut se dissimuler que l'avenir ne présente aussi des inquiétudes, qu'il n'y a rien de décidé ni d'assuré, que l'on aura encore de grandes difficultés à surmonter, et peut-être même de violens orages à éprouver. Mais si, comme l'on est fondé à le croire, la réaction actuelle est en parfaite harmonie avec les sentimens et les desirs du peuple; si, d'un autre côté, on remplit exactement et fidèlement les promesses que le manifeste du roi contient, l'Espagne peut ainsi, plus sûrement et plus promptement que par tout autre moyen, recouvrer la tranquillité et le bien-être, et reprendre son rang parmi les puissances européennes. Il n'y a, d'ailleurs, qu'un événement comme celui-ci qui puisse opérer la réconciliation des colonies avec la mère-patrie, autant que cela est encore possible; sans ce dénoûment, de quelque manière que les choses eussent tourné, l'Amérique étoit perdue pour l'Espagne. »

Augsbourg, 19 juin.

On assure que le 24 juin est le jour fixé pour l'occupation du Tyrol et du pays de Saltzbourg par l'Autriche, et pour la prise de possession de Wurtzbourg, Aschaffenbourg, etc., par la Bavière.

BELGIQUE.

Maëstricht, 20 juin.

S. Exc. le général en chef français comte Gérard est arrivé hier ici avec son état-major. L'armée sous ses ordres, venant du nord de l'Allemagne, est forte de 25,000 hommes. Déjà les quatre premières colonnes ont traversé notre ville. Il est impossible de voir des troupes plus disciplinées et d'une meilleure tenue; les chevaux d'artillerie sont de la plus grande beauté.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 21 juin.

Prix des fonds du 18 juin. — Actions de la Banque, 256 1/2. Trois pour cent réduits, 69 1/4. Quatre pour cent, 85 1/8. Ann. imp., 64 1/2. Comp. des Indes, 194 1/2. Omnium, 20 5/8 pr. Billet de loterie, 23 l. 11 s.

L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, qui devoient partir ce matin pour Portsmouth, n'avoient pas encore quitté la capitale à une heure. Le Roi de Prusse est sorti à onze heures de Clarence-House pour aller voir le Musée Britannique.

Nous avons reçu hier des journaux américains qui vont jusqu'au 22 mai. Le gouvernement savoit alors que Paris étoit au pouvoir des alliés, et qu'ils avoient entamé des négociations; mais le peuple américain ignoroit encore ces événemens et la destitution de Buonaparte. Le commodore Yeo, à la tête d'une expédition anglaise, s'étoit emparé d'Oswego (Voyez plus haut l'article des *Etats-Unis*), et, après y avoir détruit une grande quantité de munitions et des casernes et magasins, il étoit allé devant Burlington, où l'apparition de sa flottille avoit excité de vives alarmes. Les Américains avoient eux-mêmes coulé bas plusieurs de leurs bâtimens. Les habitans de Charles-Town étoient aussi dans de grandes inquiétudes, quelques bâtimens de l'escadre de sir Alexandre Cochrane ayant paru devant la barre de Sainte-Marie.

Après une longue instruction, le procès intenté à lord Cochrane et à M. de Berenger, etc., comme auteurs et complices d'une conspiration tendante à produire un grand mouvement dans les fonds publics, au moyen d'un stratagême coupable, vient de finir. M. le juge Le Blanc a prononcé ce matin, à la cour du banc du Roi, la sentence suivante contre les personnes qui avoient été déclarées coupables d'avoir eu part à la fraude pratiquée à la Bourse :

« Que vous, sir Thomas Cochrane, communément appelé lord Cochrane, et vous, Richard Gathorne Butt, payiez au Roi une amende de 1000 liv. st.; et que vous, John Peter Holloway, payiez au Roi une amende de 500 liv.

» Que vous, sir T. Cochrane, R. G. Butt, J. P. Holloway, Ralph Sandom, Henry Light et C. Random de Berenger, soyez respectivement emprisonnés pendant douze mois de calendrier, dans la prison du maréchal de la maréchaussée; et que vous, sir T. Cochrane, R. G. Butt, et J. P. Holloway, soyez ultérieurement détenus jusqu'à ce que vos amendes respectives soient payées.

» Et que durant le terme d'emprisonnement mentionné, vous, sir T. Cochrane, vous, R. G. Butt, et vous, C. R. de Berenger, restiez pendant une heure au pilori, devant la Bourse royale. »

Les prisonniers ont été conduits immédiatement, sous une forte escorte d'officiers de justice, à la prison du Roi.

MM. Cochrane Johnstone et M. Rae ont disparu, et des voyageurs disent les avoir vus débarquer à Calais.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 20 juin.

Vers quatre heures et demie, S. M. le Roi de Prusse est entré dans la chambre, accompagné des princes ses fils et du maréchal Blücher. Le Roi s'assit près de lord Liverpool, à côté du trône, et les princes auprès des archevêques.

Les communes ayant été mandées, elles se sont présentées à la barre, selon l'usage, pour voir donner la sanction royale à sept bills. Les commissaires qui ont représenté le prince Régent, en cette occasion, sont l'archevêque de Cantorbéry, le lord chancelier et le marquis de Camden. Les pairs étoient en robes.

Après cet acte, le Roi de Prusse s'est retiré avec les princes qui l'accompagnoient.

L'Empereur de Russie étoit attendu, mais S. M. I. n'est pas venue.

Il y avoit un grand nombre de dames sur les bancs des pairs.

Sur la motion du comte de Liverpool, la discussion du traité de paix, qui étoit fixée à jeudi prochain a été remise à mardi prochain 23.

---

jeu de notre imagination, jeu funeste sans doute, mais dont on ne prévoyoit pas les terribles conséquences. Si de si séduisantes et trompeuses descriptions nous avoient engagés à chercher, à travers les écueils d'une mer dangereuse, et parmi les fureurs des flots les plus orageux, quelque contrée chimérique, et si honteux de notre illusion, nous n'étions revenus au port qu'au bruit de la foudre, et au milieu du fracas des vagues rugissantes, serions-nous disposés à écouter de nouveau ces récits menteurs et perfides qui nous auroient inutilement exposés à tant de périls? Eh quoi! voudroit-on nous faire encore de la politique avec de la *géometrie* et de la *mécanique?* Toutefois je dois rendre justice à M. Garat : il a parfaitement prévu l'effet que sa phrase pourroit produire : il a pressenti qu'on s'en moqueroit. « Je » vois, s'écrie-t-il, le sourire de l'*ignorance* et du dédain! » Il se trompe cependant en un point : c'est le sourire de l'*expérience* qu'il voit; mais, en habile rhéteur, il rappelle tout de suite que Buonaparte se moquoit aussi de l'*idéologie*, et semble attribuer la perte du tyran à son irrévérence pour les profondes spéculations de la métaphysique; non, non, ce n'est pas là ce qui l'a perdu : c'est son ambition; c'est son inhumanité; si M. Garat se contentoit de nous dire qu'il faut que la volonté des monarques soit réglée par de sages lois, et dirigée, contenue par de salutaires institutions, il ne feroit que répéter ce que dit toute la France; il ne feroit que donner un conseil prévenu par le vœu même du Roi qui vient de remonter sur le trône de ses pères; mais il rêve une *mécanique;* il croit aux passions et aux événemens *calculés*, comme les *mouvemens d'une pompe à feu;* et, pour arriver en politique à cette précision, peut-être faudroit-il subir encore bien des épreuves : M. Garat est, si je ne me trompe, le seul homme capable aujourd'hui de nous y exhorter et de nous parler un tel langage.

Sa philosophie me semble appartenir encore plus aux égaremens d'une imagination qui s'exalte, qu'aux erreurs d'un esprit qui se perd dans des recherches trop subtiles; l'imagination de M. Garat prête à tout des couleurs qui ne sont point celles de la nature; et, par une conséquence inévitable, son style ne peint rien avec vérité; son éloquence enfle tout, exagère tout, abuse de tout. Chacune des circonstances de la vie de Moreau lui rappelle quelque grand homme de l'antiquité, auquel il ne manque pas, sur-le-champ, de comparer le général dont il célèbre la mémoire, de manière que Moreau se trouve, tour à tour, dans ce petit écrit, et en très peu de pages, Scipion, Germanicus, Epaminondas, Phocion, Socrate, etc., et non-seulement identifié une fois avec chacun de ces grands hommes, mais plusieurs fois sans préjudice des grands noms modernes auxquels l'orateur associe pareillement le nom de son héros; tout cela sent trop le rhéteur; et M. Garat, qui a beaucoup d'esprit, mais que sa rhétorique subjugue, est le premier à s'apercevoir des ridicules où elle le fait tomber; aussi après avoir prodigué, dans quelques lignes, les souvenirs accumulés et répétés des Germanicus, des Phocion, des Scipion, des Epaminondas, et des Socrate, il s'écrie : « Moreau » avoit-il donc beaucoup médité la vie de Socrate, et celle d'Epaminondas! » Et il se répond à lui-même avec une espèce de naïveté : « Non, probablement. » Vouloir tout agrandir est le vice de cette éloquence académique, dans laquelle M. Garat a brillé jadis, dont sa jeunesse a contracté les dangereuses habitudes, et dont sa maturité n'a pu secouer les liens; dès l'abord, et dans l'exorde de sa brochure, cet orateur promet beaucoup, et le lecteur cherche ensuite très vainement l'accomplissement de ces promesses qui ont réveillé son attention, et enflammé sa curiosité : « Des faits connus » de toute l'Europe, dit avec beaucoup d'emphase M. Garat, et que » je rappellerai, des faits *inconnus au monde entier*, et que *je révélerai*, » lieront de toutes parts à une autre vie, et à une autre grandeur

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 20 juin.

Sir W. M. Ridley demande au chancelier de l'échiquier quand il conviendroit aux ministres d'informer la Chambre de ce qui avoit rapport au mariage de la princesse Charlotte de Galles, dont on parloit depuis si long temps.

Le chancelier de l'échiquier répond qu'il n'a reçu aucun ordre du prince Régent à cet égard.

M. Whitbread dit : que le prince souverain des Pays-Bas a annoncé d'une manière solennelle le mariage de son fils, le prince d'Orange, avec la princesse de Galles; que le prince d'Orange avoit lui-même annoncé à la princesse de Galles son mariage. L'honorable membre croit, que la session étant fort avancée, les ministres ne traitent pas la Chambre avec le respect auquel elle a droit de s'attendre.

M. B. Bathurst appelle à l'ordre, en observant que tout membre a droit de faire des questions, mais que quand les ministres ont répondu sans équivoque, il n'est pas d'usage de les presser. (*On crie de toutes parts :* Faites une motion.)

M. Whitbread dit que s'il n'avoit pas été interrompu, on auroit su l'objet qu'il se proposoit de soumettre à la considération de la Chambre. On croit généralement que le projet de mariage est abandonné, et il importe à la Chambre et à la nation de connoître la vérité sur ce point, et les raisons qui ont fait renoncer à cette union. M. Whitbread propose une adresse au prince Régent, le suppliant de faire connoître à la Chambre s'il est question du mariage de la princesse Charlotte de Galles avec le prince d'Orange.

Une discussion assez animée a lieu, à la suite de laquelle M. Whitbread a consenti à retirer sa motion pour le moment.

M. Methuen annonce sa motion relative à la lettre de la princesse de Galles pour le lendemain.

Au milieu d'une discussion sur le commerce de liqueurs spiritueuses entre l'Angleterre et l'Irlande, l'Empereur de Russie et la lettre de la duchesse d'Oldenbourg sont arrivés dans la galerie latérale.

Du 22. — Nos illustres hôtes sont partis. L'Empereur de Russie, sa sœur la grande-duchesse d'Oldenbourg, et le prince de Wurtemberg, ont quitté ce matin l'hôtel de Pulteney, dans une des voitures du prince Régent. Ils ont dû se rendre à Combe-Wood, chez le comte de Liverpool, pour y déjeûner, et de là continuer leur route pour Portsmouth.

Le roi de Prusse et ses fils ont quitté Clarence-House à neuf heures et demie du matin, pour se rendre aussi chez le noble comte.

Le prince Régent est parti à la même heure pour Portsmouth : S. A. est accompagnée par le duc de Cambridge et le général Bailey.

L'Empereur Alexandre et le roi de Prusse ne reviendront point à Londres.

Hier matin, le duc d'Orléans a eu une seconde audience du prince Régent. Le même jour, il a été présenté à la reine par le duc de Kent.

Le maréchal Blücher et le général Platow resteront encore quelque temps en Angleterre.

Le duc de Wellington arrivera probablement dans la journée. M. Wellesley Pole est arrivé de Boulogne à Douvres hier au soir, et a annoncé que S. S. arriveroit certainement le lendemain.

Lord Minto est mort hier dans le comté de Kent, chez lord Malmesbury. Sa santé avoit toujours été languissante depuis son retour de l'Inde.

PARIS, 25 *juin.*

Le Roi a décidé, le 21 mai dernier, qu'un inspecteur-général des ponts et chaussées seroit employé près le ministre de la marine; qu'il auroit la surveillance des ouvrages hydrauliques et civils, exécutés dans les ports militaires d'après les ordres de ce ministre, et qu'il exerceroit l'autorité sur les ingénieurs employés à ce service. S. M. a chargé de ces fonctions M. le chevalier Sganzin, inspecteur-général des ponts et chaussées, sous la dénomination d'inspecteur-général des travaux maritimes. S. M. a décidé le même jour que M. le baron Cachin, inspecteur-général des ponts et chaussées, conserveroit la direction supérieure des travaux de la rade et du port de Cherbourg.

— Plusieurs détachemens de différentes compagnies des gardes-du-corps ont occupé aujourd'hui, pour la première fois, les postes intérieurs du palais des Tuileries. Il paroît que le service de la garde nationale à cheval se bornera désormais à escorter le Roi et les princes lorsqu'ils sortiront du palais. Cette garde va recevoir une nouvelle organisation. On assure que son uniforme sera changé, et rendu plus propre à l'arme de la cavalerie.

— Le second escadron de la garde à cheval donnera, lundi prochain, une fête à son colonel, M. le comte Charles de Damas.

— Le comité formé pour le rétablissement de la statue de Henri IV, ayant consulté la 4e classe de l'Institut sur le choix que les membres du comité ont fait de M. Lemot, sculpteur, pour exécuter en bronze la figure et le cheval, et et même le piédestal et les ornemens, ainsi que pour diriger la fonte et le placement, la classe, après avoir entendu le rapport qui lui a été fait à ce sujet par M. Lebreton, secrétaire perpétuel, a donné son approbation entière au choix du comité et aux plans et devis provisoires proposés par M. Lemot. (Nous sommes forcés de renvoyer à demain la première liste des souscripteurs pour le rétablissement de la statue de Henri IV.)

— Le 19 juin, on a fait lecture à la garde nationale de Bordeaux de la lettre suivante, adressée par M. le comte Etienne de Damas, à M. le colonel baron de Rayne :

Paris, le 5 juin.

« Monseigneur, jaloux de procurer aux braves et fidèles Bordelais, Monsieur le baron, un témoignage authentique de ses sentimens, a sollicité et obtenu, du Roi son oncle, la décoration du Lis pour la garde nationale d'une ville à jamais chère à son cœur. S. A. R. me charge de vous en donner avis, et elle ne pouvoit me donner une commission qui me flattât davantage. »

Cette lecture a été suivie des cris unanimes et long-temps prolongés de *vive le Roi! vive Mgr le duc d'Angoulême!*

N. B. Aujourd'hui, la Chambre des députés s'est formée en comité secret pour la discussion des articles additionnels de son réglement; à trois heures la séance a été rendue publique. M. Thiry a annoncé à la Chambre la mort de son beau-père, M. Regnier, duc de Massa-Carrara, ci-devant grand juge ministre de la justice, décédé à Paris dans la nuit dernière. On a procédé ensuite au scrutin pour l'élection des quatre secrétaires. Le premier tour de scrutin n'a donné aucun résultat, personne n'ayant obtenu la majorité.

COURS DE LA BOURSE. — *Du* 25 *juin.*

Cinq p^{c} cent, J. du 22 mars 1814. — 66f 90c 67f 66f 90c 67f 67f 25c 67f.

Act. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier, 1095f 1100f.

» bien différente, et qui n'est plus ! » L'orateur veut évidemment exciter une grande attente ; mais la remplit-il ?

Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu ?

Où sont ces *révélations* si importantes que M. Garat nous annonce ? Il y a dans sa brochure beaucoup de mots, beaucoup de phrases, beaucoup de périodes cadencées avec plus ou moins d'art et de bonheur, mais très peu de faits, beaucoup de rhétorique, et peu d'instruction ; beaucoup de charlatanisme oratoire, et peu de choses positives ; beaucoup d'insinuations qui veulent être fines, et très peu de vues intéressantes et justes ; un très petit nombre de pensées principales et fondamentales, noyé dans un torrent d'idées accessoires et incidentes. M. Garat y forme beaucoup de vœux très magnifiques, y sème beaucoup d'apologies très charitables, y revient souvent à ce système d'*optimisme* qui voit le bien partout et le mal nulle part, et dont vingt-cinq années de troubles et de maux auroient dû le désabuser, ainsi que de ses éternelles *apologies*, et de ses vœux éternels. Quoi ! rien ne sauroit donc tirer cet esprit naturellement doux et honnête, mais chimérique, de cet état d'enchantement et d'extase où le retient, malgré tout, l'illusion risible de ses propres sophismes ! Il paroît que c'est un charme qu'aucune puissance ne peut rompre.

Cet écrit, de quarante pages in-8°., est trop vide, et ce vide se fait d'autant plus sentir, que l'auteur semble d'abord vouloir initier le lecteur à de grands mystères : il nous peint Moreau s'élançant des écoles de la jurisprudence dans la carrière militaire avec toute l'ardeur d'une jeune imagination éprise des espérances et des promesses de notre réformation politique, et, s'avançant rapidement, de grade en grade, au commandement en chef des armées. Dès les premières campagnes de Moreau, son père, victime des fureurs révolutionnaires, périt sur l'échafaud ; il dévore ses larmes en silence, et son zèle n'est point étouffé par sa douleur ; il se lie particulièrement avec le général Pichegru, sous lequel il servoit : instruit des desseins contre-révolutionnaires de son ami, il ne les partage ni ne les dénonce. Deux accusations contradictoires s'élèvent contre lui, à l'occasion des papiers qui trahissent les projets de Pichegru : rappelé par suite d'une de ces accusations, il va bientôt servir comme volontaire en Italie, sous Schérer. Il aide d'abord le général Joubert à réparer nos désastres dans cette contrée : Joubert est tué ; Moreau lui succède. Dans l'état de crise où étoit alors la France, on propose à Moreau de le mettre à la tête du gouvernement ; il refuse : un nouveau gouvernement s'établit. Bientôt Moreau est arrêté, jeté dans un cachot, et traduit devant un tribunal criminel. M. Garat examine alors la conduite politique de Moreau, et il résulte de cet examen, ou de ce plaidoyer, à peu près ce que tout le monde sait, que ce général avoit trop de modération dans le caractère, et trop de sagesse dans l'esprit pour vouloir être un conspirateur, et pour pouvoir en être un bon. Quelques anecdotes assez piquantes sont le seul aliment que la curiosité rencontre dans cette partie de la brochure : on aime, par exemple, à voir Moreau, qui eut la possibilité de se sauver après son jugement, se rendre de son propre mouvement au Temple, et s'y faire écrouer lui-même. Chacun des points que j'ai indiqués devient pour M. Garat le texte d'un long et brillant développement oratoire ; et l'orateur finit par *justifier* Moreau d'avoir servi dans les armées ennemies, ce qui n'a pas besoin de *justification*, puisque ce n'étoit pas contre la France que Moreau s'étoit armé, mais contre le tyran de la France : tel est le fond assez mince de cet ouvrage, où le sujet, comme dans presque tous ceux de M. Garat, est écrasé par la forme, et dans lequel le luxe de la rhétorique et des mots, l'éclat du style, et les richesses du talent appauvrissent, en quelque sorte, la matière que l'auteur veut enfler et embellir. DUSSAULT.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.



ROYAUME DES DEUX-SICILES.

Naples, 6 *juin*.

Samedi matin, une frégate anglaise et quatre bâtimens de la même nation, qui se trouvoient en rade, célébrèrent la fête anniversaire de la naissance de S. M. George III, Roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Le Roi de Naples envoya à cette occasion complimenter le commandant de la frégate anglaise. S. M. ordonna ensuite que tous les bâtimens napolitains seroient pavoisés sur-le-champ, et arboreroient le pavillon anglais. Ces bâtimens firent une salve de 21 coups de canon, à laquelle répondirent les vaisseaux anglais. Le soir, le duc de Gallo, ministre des affaires étrangères, donna un grand repas, auquel assistèrent le commandant et les officiers anglais, le corps diplomatique, les principaux dignitaires de la cour et de l'Etat, et beaucoup d'étrangers de distinction sujets des puissances alliées. Le premier toast fut en l'honneur du Roi d'Angleterre. M. Oxford, au nom des Anglais, porta le second à la santé et au bonheur du Roi de Naples et de toute sa famille.

ITALIE.

Rome, 6 *juin*.

Le journal de cette ville contient un article important dont voici l'extrait :

« Romains !

» Le triomphe de la religion, la paix et la délivrance de l'Europe, objet de tant de vœux et de tant d'efforts, l'accomplissement inespéré de la plus grande et de la plus difficile entreprise qui ait été formée sous la protection divine, tant d'événemens de gloire et de bonheur méritent que la mémoire en soit gardée et transmise à la postérité par un monument auguste et immortel.

» On appelle à concourir, par leurs souscriptions, à l'érection de ce monument dans la capitale du monde chrétien, non seulement la noblesse et toutes les classes des habitans des Etats de l'Eglise, non seulement les peuples d'Italie, mais ceux d'Angleterre, de France, d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne, d'Autriche, de Prusse, de Russie; en un mot, toutes les nations de l'Europe qui ont éprouvé les mêmes maux, et se sont réunies pour le salut commun.

» Le monument consistera dans une magnifique et haute pyramide, au-dessus de laquelle sera placée la statue de la Religion triomphante. Il aura une base quadrangulaire, composée de gros massifs carrés de marbre, symboles de la stabilité de la religion chrétienne et de la fermeté des augustes souverains qui, par leurs forces unies indissolublement, ont coopéré avec tant de gloire à délivrer l'Europe affligée de la tyrannie sous laquelle elle gémissoit si misérablement.

» La face principale du monument portera l'effigie du souverain pontife régnant, N. S. P. Pie VII; sur deux autres côtés seront représentés les souverains qui ont formé une si heureuse coalition; sur le quatrième côté seront tracés les portraits des illustres et valeureux personnages qui, soit par les armes, soit par le conseil, ont spécialement contribué au triomphe d'une cause si juste et si glorieuse. Autour de l'édifice, on érigera sur des piédestaux proportionnés les statues du souverain Pontife, des souverains alliés, et des héros les plus distingués et les plus fameux. Dans la partie intérieure du monument, on verra les portraits en marbre et les noms gravés en bronze des illustres guerriers qui se sont particulièrement signalés dans les combats, ou qui ont péri au champ d'honneur pour la défense de la cause de la liberté commune des nations européennes. Au dehors seront gravés les noms de ceux qui auront souscrit pour le monument.

» On invite les premiers artistes de chaque nation à tracer le dessin du monument proposé, ou à présenter d'autres plans qu'ils croiront plus convenables. Chacun d'eux est prié de présenter deux dessins, l'un selon le plan qui vient d'être indiqué, et l'autre selon son propre goût. Onze personnes prises dans le nombre des souscripteurs, et qui passeront pour être les plus versées dans les sciences et les arts, seront chargées, avec l'habile artiste M. Fagan, consul-général de S. M. B. pour la Sicile, Malte et les îles adjacentes, de choisir le meilleur des dessins, de proposer l'emplacement où sera érigé le monument avec l'approbation de S. S., et d'en surveiller et diriger la construction.

» L'histoire de tant de vicissitudes si compliquées et si fameuses, gravée sur des tables d'airain, et déposée dans le monument, transmettra aux âges futurs l'époque de l'heureuse restauration de la liberté en Europe, et instruira, par notre exemple, nos descendans des suites horribles de l'immoralité et de la tyrannie. »

(*Giornale Romano*.)

Milan, 18 *juin*.

La régence impériale a pris, le 15, deux arrêtés remarquables.

Par le premier, il est ordonné que tous les actes administratifs, civils et judiciaires se feront au nom de l'Empereur et Roi, François Ier.

Le second contient les dispositions suivantes :

« Les articles du Code civil qui permettent le divorce sont abrogés à l'égard des catholiques qui ont validement contracté mariage devant l'Eglise. Il est défendu aux tribunaux d'accueillir aucune demande pour divorce entre époux catholiques ci-dessus désignés, et l'on déclare supprimées les procédures pendantes en cette matière. Dans le cas où les tribunaux auroient déjà autorisé le divorce par une sentence définitive, il est interdit à l'officier civil de le prononcer; et, quand même il l'auroit déjà prononcé, il est encore défendu à l'un des époux divorcés de contracter un autre mariage tant que l'autre vivra. On maintient les dispositions du Code concernant les simples séparations. Les dispositions du Code relatives au divorce pourront avoir leur effet même entre catholiques mariés devant la seule autorité civile; il leur sera néanmoins permis de contracter entre eux un nouveau mariage valide. Le mariage pour les catholiques n'aura d'effet civil que lorsqu'il aura été célébré devant l'Eglise selon toutes les formes prescrites par leur culte; mais les curés ne pourront bénir les époux catholiques qu'après qu'ils auront présenté l'acte de l'officier civil. »

POLOGNE.

Posen, 5 *juin*.

S. M. l'Empereur de Russie, pour récompenser les services distingués du prince Labanow Rostowski, commandant en chef de l'armée de réserve du duché de Varsovie, lui a conféré l'Ordre de Saint-André.

On a célébré hier ici, avec beaucoup de solennité, la fête de S. A. I. le grand-duc Constantin. Le soir, toute la ville a été illuminée.

Le général de division Dabrowski est arrivé de Paris dans cette ville.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 15 *juin*.

L'Empereur est arrivé le 13 au soir à Weinzierl, avec l'archiduc grand-duc de Wurtsbourg. S. M. est restée hier 14 dans le sein de sa famille : on l'attend ce soir à Schœnbrunn, et demain, à dix heures du matin, S. M. fera son entrée solennelle dans cette capitale.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

Lundi 27 Juin 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Iphigénie en Tauride, *l'Hôtel garni*.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Jean de Paris, *le Nouveau Seigneur*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Les Horaces et les Curiaces, opéra séria en trois actes.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Le Château et la Chaumière, *Psyché*, *les Clefs de Paris*.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le ci-devant Jeune Homme, *la Chatte*, *les Landes*.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Le Chien de Montargis, *les Voisins*.

AMBIGU-COMIQUE.

La Folle Intrigue, *le Bon Valet*, *Une Matinée de Frédéric II*.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices d'équitation, suivis de *la Jeunesse du Grand Condé*.

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Spectacle tous les jours chez M. Pierre, à sept heures et demie.

Palais-Royal, *galerie des Bons-Enfans*, n°. 137.

Exposition des Sculptures en cire coloriée, de Zumbo. Tous les jours, depuis onze heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le Panorama du Danube vu de Léopold-Berg, est visible tous les jours, boulevard des Capucines. — Prix d'entrée : 2 fr. 50 c.

WAUXHALL D'ÉTÉ, *boulevard Saint-Martin*.

Bal champêtre. M. Colinet fils exécutera les solos des contredanses.

VARIÉTÉS.

Lettres philosophiques, publiées par M. Rigomer-Bazin.

M. Rigomer-Bazin écrit sa première lettre à *ses abonnés* : car il épanche sa philosophie dans une sorte de journal, ou dans des feuilles assez légères, du moins si l'on ne considère que leur volume, et il prétend qu'il a des abonnés. Il leur apprend, que captif et opprimé par la tyrannie, il s'est tu pendant six ans; je ne sais si aucun d'eux s'étoit aperçu qu'il parlât auparavant. Quoi qu'il en soit, il a contracté pendant son silence un grand fond d'humeur; il trouve qu'on n'a pas été assez philosophe pendant ce temps-là, et qu'on a profité de ce silence et de celui de quelques autres philosophes *qui avoient autre chose à faire que de descendre dans la lice*, et de parler pour se permettre des irrévérences contre la philosophie, pour déclamer contre le dix-huitième siècle, et l'esprit d'innovation qui animoit les écrivains de cette époque, contre les révolutions en général, et la révolution française en particulier, toutes choses auxquelles il applaudit de toute son âme, et qu'il trouve nécessaires d'après les progrès de l'esprit humain, excellentes dans leurs principes, parfaitement heureuses dans leurs résultats. Nous connoissions déjà deux Bazin très grands philosophes : l'abbé Bazin que Voltaire nous donnoit comme l'auteur de l'Histoire générale, et Bazin, son neveu, qui défendit son oncle contre les critiques de M. Larcher, de l'abbé Nonotte, de la Beaumelle, et de quelques autres. Je ne sais si M. Rigomer-Bazin appartient à cette famille; il en a bien les principes, mais il est loin d'en avoir le caractère. L'abbé Bazin étoit fort gai, peut-être même un peu trop gai pour un historien; son neveu étoit bien plus gai encore, et l'apologie qu'il publia en faveur de son oncle n'est peut-être ni bien solide ni bien instructive, mais elle est souvent bien amusante.

Aussitôt après la signature de la paix avec la France, l'Empereur a adressé, le 31 mai, la lettre suivante aux généraux comte de Bellegarde et prince de Schwartzenberg :

« La paix est conclue. Le monde devra au courage et à la constance des armées alliées une longue suite d'années paisibles. Je sens vivement combien vous avez contribué par la sagesse et l'habileté avec lesquelles vous avez commandé l'armée sous vos ordres, à mettre fin à des maux que nous éprouvions depuis vingt ans ; mes peuples et l'Europe partagent ce sentiment avec moi. Faites mes remercîmens à l'armée ; dites-lui que son bien-être sera toujours l'objet de mon attention. Avec l'esprit qui anime les peuples que la Providence m'a confiés, nous sommes invincibles. En vous renouvelant personnellement l'assurance de ma reconnoissance, je vous charge de faire connoître à l'armée les récompenses que j'ai accordées à ses services. »

S. M. a fait à cette occasion une nombreuse promotion, et accordé beaucoup de grâces.

Pour transmettre à la postérité la plus reculée le souvenir de l'époque qui vient de s'écouler, S. M. a créé une décoration particulière que porteront, sans distinction de rang, tous les militaires autrichiens qui ont fait les campagnes de 1813 et 1814. Cette décoration militaire sera frappée en bronze; elle aura la forme d'une croix entourée d'une guirlande de lauriers. Elle portera, d'un côté, pour légende ces mots :

Libertate Europæ assertâ 1813-1814,

et de l'autre :

Grati, princeps et patria, Franciscus Imp. aug.

Elle sera suspendue à la boutonnière par un ruban de soie jaune et noir. Il est libre à tous ceux qui auront la décoration de faire graver leur nom sur le cordon.

La Gazette de la Cour publie l'article suivant :

« Le traité avec la France est un des plus importans et des plus décisifs qui aient jamais été conclus pour le rétablissement de la tranquillité générale en Europe; il est le premier résultat de ces plans bien combinés et de ces efforts héroïques qui répandront une gloire immortelle sur les grandes armées de l'âge moderne. Par ce traité, la France rentre dans ses limites, et se trouve placée dans un juste équilibre avec les autres principales puissances de l'Europe; elle conserve, en renonçant à d'injustes avantages, le degré de puissance et de force dont elle a besoin pour avoir une influence bienfaisante sur le système général de l'Europe. Ce grand ouvrage est terminé. Qui pourroit maintenant ne pas envisager avec confiance ce qui reste à faire? Qui pourroit ne pas considérer l'avenir avec sécurité? Les espérances et les vœux du Monde seront remplis. Le bien présent et les maux passés nous garantissent des temps encore plus heureux. Il n'y a pas un Etat en Europe qui n'ait de profondes plaies à guérir. Les premières causes de ces plaies ont été la rage des innovations, la recherche téméraire d'une perfection imaginaire, et le mépris de principes immuables qui ne furent jamais impunément violés. Des passions violentes, des attentats audacieux, des méprises déplorables, une suite de revers, auxquels aucune sagesse ni aucune force humaine ne pouvoient parer, firent empirer l'état des choses d'une manière horrible. Cependant l'excès du mal en a amené la fin. Grâces en soient rendues aux princes qui, également éloignés d'une vaine gloire et d'une cruauté pusillanime, d'une haine aveugle et d'une indigne foiblesse, de l'arrogance et du désespoir, ont cherché et trouvé dans une heureuse réunion de leurs forces, les moyens de leur délivrance commune! Grâces aux peuples qui, par leur dévouement et leur fidélité, par des sacrifices généreux de toute espèce, ont fait triompher la bonne cause! Grâces aux braves armées qui ont prouvé avec une noble émulation ce que peuvent la réunion des volontés et des efforts, la résolution à tout entreprendre lorsqu'il est question du plus grand des intérêts, le mépris de tout danger, un vif sentiment d'honneur et une constance inébranlable! »

Berlin (Prusse), 18 *juin*.

La gazette officielle publie la proclamation suivante :

A mon peuple.

Elle est terminée cette lutte pour laquelle mon peuple a pris les armes avec moi; elle est heureusement terminée par le secours divin, la coopération fidèle de mes alliés, par la force, le courage, la constance, la patience dans les privations, dont tout ce qui porte le nom prussien a donné tant de preuves. Recevez les témoignages de ma reconnoissance. Vos efforts et vos sacrifices ont été considérables; je les connois, et je les apprécie. La Providence qui nous gouverne les a aussi reconnus. Nous avons conquis ce que nous voulions obtenir. La Prusse s'est couverte de gloire aux yeux de ses contemporains et de la postérité; elle est indépendante par la fermeté qu'elle a montrée dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Tous mes sujets indistinctement ont couru aux armes; tout mon peuple a été animé d'un seul et même sentiment; il s'est soutenu pendant toute la lutte. Dieu, me disois-je alors, ne laisse point de pareilles dispositions sans récompense. Il les a récompensées en effet par la paix qu'il nous a donnée. Cette paix ramènera des temps plus heureux : le cultivateur ne sèmera plus pour les étrangers; il moissonnera pour lui-même. Le commerce, l'industrie, les sciences vont refleurir; le bonheur va renaître dans toutes les classes, et un nouvel ordre de choses va cicatriser les plaies qui vous ont causé de si longues douleurs.

Paris, le 3 juin 1814. FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

La même gazette contient des lettres du Roi adressées individuellement à plusieurs ministres et généraux, pour leur témoigner sa haute reconnoissance de leurs services. Par ces lettres, S. M. confère au chancelier d'Etat M. de Hardenberg le titre de prince, pour lui et ses descendans; au feld-maréchal de Blücher, le titre de prince de Wahlstadt, et celui de comte à ses descendans; au général d'infanterie York, le titre de comte de Wartenbourg, pour lui et ses descendans; au général Kleist, le titre de comte de Nollendorf; au général Bulow, le titre de comte de Dennewitz; au lieutenant-général de Gneisenau, le titre de comte; au général Tauenzien, le titre de comte de Wittenberg; au ministre des affaires étrangères comte de Golz, la dignité de grand-maréchal de la cour, avec le grand-cordon de l'Aigle-Noir. Le Roi leur assure, en outre, des dotations en biens fonds pour eux et leur postérité. S. M. a fait beaucoup d'autres promotions.

Nuremberg, 20 *juin*.

La 1re division bavaroise, commandée par le général de division comte de Rechberg, est maintenant en marche par Anspach, pour retourner dans ses cantonnemens à Munich, Augsbourg, Eichstædt et Ingolstadt. La 2e, sous les ordres du général de division comte de Beckers, entre à Nuremberg, Bamberg, Anspach, Forchheim, Wurtzbourg, Schweinfurth et Aschaffenbourg. Le comte de Beckers et le général de Vieregg viennent à Nuremberg. La 3e, commandée par le général de Lamotte, reste sur le Rhin moyen. La division de réserve occupe Ratisbonne, Straubing et Passau. Le parc d'artillerie se rend à Munich.

Elberfeld, 20 *juin*.

Tout le contingent du duché de Berg, fort de 10,000 hommes, est parti le 16 de Mayence pour retourner à Dusseldorf, où il arrivera le 25. L'infanterie a été dirigée par Malheim et Obladen; la cavalerie a pris la route de Siegen, Wipperforth.

Francfort, 22 *juin*.

Les grands-ducs de Russie, Nicolas et Michel, sont arrivés hier soir de la Hollande. On croit que LL. AA. II. se rendront d'ici à Carlsruhe.

Une feuille publique annonce que les troupes de Bade doivent évacuer le fort de Kehl, qui sera occupé par des troupes autrichiennes.

Le général Kosciusko retourne en Pologne avec les troupes polonaises. Cette démarche de la part d'un homme qui a tout sacrifié pour sa patrie doit donner à la Pologne l'espoir de recouvrer, au moins en partie, son existence.

S. A. le prince électoral de Hesse est arrivé hier ici avec M. le major de Butler, un de ses aides-de-camp.

FRANCE.

PARIS, 26 *juin*.

Il y a eu aujourd'hui grande parade dans la cour des Tuileries. Des troupes de ligne, infanterie et cavalerie,

---

M. Rigomer n'est point amusant du tout, et sous ce rapport c'est famille bien dégénéré; il appartiendroit plutôt à l'école de Diderot, s'il avoit plus de chaleur, ou à celle de d'Alembert s'il avoit plus de finesse et d'esprit, ou à celle de ces froids écrivains politiques et moralistes qui dogmatisèrent si pesamment dans l'Encyclopédie et une foule d'autres ouvrages, s'il avoit plus de connoissances et de talent.

Surtout, M. Rigomer-Bazin n'est pas neuf dans ses moyens justificatifs et apologétiques; il faudroit l'être un peu cependant quand on arrive, après tant d'autres avocats et apologistes, et qu'on parle avec tant de hauteur et de morgue, qu'il semble qu'on va enfin terminer cette longue querelle jusque-là indécise, et qu'on a mission pour cela. Rien n'est plus ennuyeux que de redire médiocrement ce qui a été dit cent fois et souvent beaucoup mieux. M. Rigomer-Bazin m'a donc fort ennuyé, je dois le lui avouer; mais ce qu'il y a de pis, c'est qu'il entraîne nécessairement dans cette carrière d'ennui non seulement ceux qui lisent son livre, mais encore ceux qui entreprennent d'en parler et de le réfuter. Comment, en effet, ne pas répéter des réponses cent fois faites à des déclamations cent fois reproduites? M. Rigomer, par exemple, fait un pompeux éloge de la philosophie; nous lui dirons que nous en avons vu de plus pompeux encore, et que nous avons toujours avoué que la philosophie étoit un fort beau mot, et même souvent une fort belle chose. « Non, » continue-t-il, il n'y a point de philosophie sans la bonté. » Nous l'assurerons que nous sommes fort partisans de la *bonté*, et que si la philosophie et la *bonté* sont la même chose, nous n'avons plus rien à dire, mais que nous avons souvent trouvé dans les écrits des philosophes des propositions qui n'étoient pas *bonnes* du tout, que nous les avons vus exciter les peuples à la sédition, à la révolte et aux moyens les plus violens pour se procurer les biens et les avantages de la philosophie, c'est-à-dire la liberté, l'égalité, l'affranchissement de tout joug politique, moral et religieux; que, par exemple, des philosophes, et de très grands philosophes, louoient, exaltoient même publiquement dans leurs écrits, certaines déclamations qu'ils prétendoient avoir extraites du Testament de Jean Meslier, dans lesquelles la philosophie n'étoit point unie à la *bonté*, et qui même étoient tellement atroces que je n'ose les rapporter; que ces maximes de cannibales ont bien eu quelque influence sur les actions des cannibales dont nous avons été les témoins, et qu'enfin il n'y a pas un membre de la Convention qui ne fût philosophe : M. Rigomer-Bazin n'auroit pas eu beau jeu à le leur disputer, et il ne s'en est pas avisé. « Mais, » ajoute-t-il, elle (la philosophie) ne consiste point dans d'absurdes » systèmes, où l'homme déclare la guerre à l'homme, où l'orgueil et » la perversité s'efforcent de détruire toute idée de subordination, où » l'esprit ne s'adonne qu'aux tristes calculs d'égoïsme..... Les théories » désastreuses dont on s'accuse ne furent point celles des vrais philo- » sophes du dix-huitième siècle. » Eh bien, monsieur Rigomer, nous sommes comme vous partisans des *vrais philosophes*; nous ne faisons la guerre qu'aux mauvais, qu'aux faux philosophes; nous ne combattons que la philosophie qui établit d'*absurdes systèmes*, dans lesquels *l'orgueil et la perversité s'efforcent de détruire toute subordination*. Pourquoi donc vous fâchez-vous? pourquoi nous appeler avec tant de morgue et de dédain des *Fréroniens*, des successeurs de Desfontaines? Desfontaines et Fréron étoient des hommes instruits, assez bons littérateurs, défenseurs de la religion, de la morale, de l'autorité douce et paternelle des rois; mais nous nous informons peu de ce qu'ils ont dit et pensé pour dire ce que nous pensons nous-mêmes : nous leur rendons justice; mais nous ne les prenons ni pour nos maîtres, ni pour nos modèles, tout en avouant qu'ils pourroient nous en servir quelquefois, et qu'il vaudroit bien autant être leurs disciples que ceux que M. Rigomer, et *tutti quanti*.

et une légion de la garde nationale ont été passées en revue par Mgr le duc de Berry, en présence du Roi, qui étoit au grand balcon avec Madame la duchesse d'Angoulême. On remarquoit parmi les troupes de ligne trois beaux régimens de cavalerie, un de cuirassiers, un de dragons, un de hussards (Berchini). Tous ces braves, en défilant devant S. M., agitoient leurs chapeaux en signe d'allégresse, et faisoient retentir l'air des cris non interrompus de *vive le Roi!* C'étoit un spectacle vraiment touchant que ce concert d'acclamations et d'enthousiasme, peignant si vivement l'antique caractère de la nation française, qui de tout temps fut renommée parmi toutes les autres par son amour pour ses Rois. S. M. a salué les troupes affectueusement; elle a paru très satisfaite.

Après la revue, Mad. la duchesse d'Angoulême est allée voir MONSIEUR à Saint-Cloud.

— Le ROI a été hier à Saint-Cloud pour voir MONSIEUR. Il est passé, en allant, par le pont d'Jéna; S. M. est revenue au château des Tuileries par l'allée des Veuves et la rue Saint-Honoré.

MONSIEUR éprouve un mieux sensible, et sa convalescence fait les progrès desirés.

— Hier, à neuf heures du matin, les restes du général Georges Cadoudal, qui avoient été conservés par les soins d'un anatomiste, ont été solennellement inhumés dans la chapelle à droite du chœur de l'église paroissiale de Saint-Paul, rue Saint-Antoine.

A midi, on a commencé dans la même église, le service funèbre pour les généraux Georges, Pichegru, Moreau et les onze infortunés qui ont péri avec le général Georges. Toute l'église étoit tendue en noir; les draperies portoient les lettres initiales des noms de Georges, Pichegru, Moreau. Sur le catafalque, on voyoit le cordon-rouge du brave et généreux Georges, ainsi que les attributs des autres généraux. Les assistans étoient nombreux, et tous en habit de deuil. On distinguoit, entr'eux, le frère de Georges, Mad. et Mlle Lajollais, le P. Elysée, etc. etc. Il n'y a pas eu de sermon. Une quête a été faite par Mad. Armand de Polignac, accompagnée de M. le marquis de Rivière, que l'on sait avoir échappé au sort des autres victimes. Après l'absoute, les officiers, au nombre d'environ 600, et beaucoup d'autres personnes, ont signé derrière l'autel le registre des morts, et ont jeté de l'eau bénite sur la tombe du général Georges.

Le service devoit être célébré aux frais des parens du général Georges; le Roi, l'ayant appris, a voulu témoigner l'intérêt que lui inspiroit l'objet de la cérémonie, et S. M. a fait connoître qu'elle entendoit se charger de ces frais.

— On espère que Mad. la duchesse d'Orléans, mère de Mgr le duc d'Orléans, sera arrivée à Paris vers le 10 du mois prochain. On dit aujourd'hui que S. A. S. occupera l'ancien hôtel de la Liquidation, place Vendôme.

— Des maréchaux de France et des lieutenans-généraux vont prendre le commandement des vingt-deux divisions militaires du Royaume. Le maréchal Kellermann, duc de Valmy, va commander en Alsace.

— M. le baron Debelle, maréchal de camp, a été remis en activité de service, par décision du Roi, en date du 12 juin.

— Le président de la Chambre des Députés logera définitivement dans la partie du Palais-Bourbon occupée par la Chambre.

— Les commissaires du Roi envoyés dans les provinces reviennent tous à Paris, après avoir rempli leur mission.

— Les députés des consistoires protestans ont obtenu de S. M. la décoration du Lis.

— En vertu d'une ordonnance du Roi, en date du 22 juin, les réglemens actuellement en vigueur dans l'Université de France, continueront d'y être observés jusqu'à ce qu'il ait pu être apporté à l'ordre actuel de l'éducation publique les modifications qui seront jugées utiles.

— Une ordonnance du 6 autorise provisoirement la sortie des cotons en laine, en payant le droit d'un franc par cent kilogrammes, auquel la loi du 22 ventose an 12 les avoit assujettis avant la prohibition.

— Une autre ordonnance, en date du 13, fait remise pure et simple des dépôts formés dans les bureaux des douanes, en garantie des exportations de contre-valeur, et annulle toute soumission relative. Elle statue, en outre, que la taxe extraordinaire de 6 pour 100, imposée par les licences, ne seroit point perçue sur les marchandises qui se trouvoient en entrepôt à l'époque de la publication de l'ordonnance du 23 avril de cette année.

— A son passage à Dreux, le 20 de ce mois, Mgr le duc d'Angoulême a été complimenté sur les limites de l'arrondissement par le sous-préfet, M. Armand Chevalier, et à l'entrée de la ville, par M. Rotrou, maire, accompagné du conseil municipal. Ces deux magistrats ont eu l'honneur de dîner avec S. A. R., ainsi que le président du tribunal, le commandant de la garde urbaine, et plusieurs notables. Le soir, toute la ville a été illuminée. Le préfet d'Eure et Loir, prévenu trop tard du passage du prince, ne put arriver à Dreux que dans la nuit. Le lendemain 21, il eut l'honneur de complimenter S. A. R., et de l'accompagner avec les autorités de la ville, à son départ de Dreux.

S. A. est arrivée, le 22, à Mortagne. Elle y a été reçue sous un arc de triomphe que le zèle des habitans avoit fait ériger dans une seule nuit; l'enthousiasme étoit tel, qu'on a dételé les chevaux de la voiture du prince, et qu'on l'a traîné jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Après avoir reçu les hommages du clergé et des autorités civiles et militaires, S. A. R. a continué sa route pour Brest. Le même jour 22, elle a traversé la ville de Laval, au milieu des bénédictions des habitans, qui avoient décoré leurs maisons de tentures, de festons, d'emblêmes ingénieux.

— La ville de Langres a eu pendant quatre jours, dans ses murs, le 23e régiment de ligne. Privée depuis long-temps de voir des troupes françaises, toute la population de la ville a reçu ces braves avec des transports de joie. La bonne discipline établie par les chefs a maintenu entre le régiment et la garnison allemande et russe la plus grande harmonie. La veille de son départ, M. le colonel Coture, du 23e, a donné un repas aux autorités civiles et militaires de la ville, auquel les chefs des troupes étrangères ont été conviés. On y a porté les toasts au Roi et à la famille royale avec l'enthousiasme qu'inspire le bonheur de revoir des maîtres adorés, dignes fils du bon Henri.

Cependant il nous avertit que *son rôle commence* et que le *nôtre finit;* mais nous ne pensons point avoir joué de *rôle*, et nous souhaitons de tout notre cœur que M. Rigomer-Bazin en joue un, d'autant mieux que ce rôle sera charmant; la philosophie, en effet, qu'il nous annonce, ne sera point, s'il faut l'en croire, *orgueilleuse* et *cruelle*, ce qui suppose qu'on a vu quelquefois des philosophes comme cela; elle sera au contraire *juste*, *aimable et sensée;* il ne veut pas toutefois que nous nous laissions prendre aux charmes de cette philosophie si séduisante. Il nous demande en grâce de vouloir bien l'attaquer, *l'assaillir;* quelque chose manqueroit à son triomphe si nous n'étions pas attachés à son char de victoire, et M. Rigomer veut avoir le plaisir de nous y voir. Il est évident qu'il se propose d'être un des chefs de l'armée philosophique, et notre défaite est d'autant plus assurée, qu'indépendamment des talens d'un chef aussi redoutable, la philosophie nous combattra avec des armes nouvelles, et qui nous sont totalement inconnues: « Elle portera même, » nous dit-il, sur un terrain nouveau, le théâtre de la guerre; vous » serez dépaysés, déconcertés, vaincus, et la confusion de la défaite » sera votre unique châtiment. » Voilà tout. Que nous soyons bien humiliés, et M. Rigomer-Bazin n'exige pas d'autre punition, d'autre *châtiment;* quel vainqueur généreux! quel bon prince!

Il nous donne déjà dans sa première ou seconde *lettre philosophique*, un échantillon de sa philosophie si douce, si *aimable*, si raisonnable, en regardant la révolution française comme un événement extrêmement heureux; il *bénit* en effet, de concert avec la philosophie, *la destinée de la France qui, à travers tant d'adversités, est parvenue à faire consacrer par les rois les droits des peuples*. Il se récrie sur le bonheur que nous avons eu de *subir un pareil changement*. Ainsi M. Rigomer trouve que nous n'avons point acheté trop cher le plaisir de voir *consacrer par nos rois* des droits qu'assurément ils ne disputoient guère. Ainsi, ces millions d'hommes qui ont disparu du globe; ce sang qui a été versé par torrens dans les quatre parties du Monde; l'Europe si long-temps ravagée, bouleversée; la France en proie à tous les fléaux, et, ce qui est bien pis, à tous les crimes; les échafauds dressés sur toutes nos places publiques; tant de victimes royales, patriciennes, plébéiennes, immolées sans pitié; cette anarchie sanglante qui nous a dévorés; ce despotisme barbare qui a si long-temps pesé sur nous; tant de plaies qui saignent encore; tant de larmes dont la source est loin d'être tarie; tous ces désastres publics et particuliers, toutes ces atrocités, toutes ces horreurs, lui paroissent devoir être célébrés par des hymnes de joie, à la vue du résultat qu'elles ont produit, et de la charte constitutionnelle qui s'en est suivie. Assurément le cri *périssent les colonies plutôt qu'un principe!* étoit moins révoltant. Que des hommes raisonnables, éclairés, sensibles, se trouvant placés, comme nous le sommes, à la suite d'une cruelle révolution qu'ils détestent, mais qu'ils ne peuvent effacer de notre histoire, prétendent qu'il faut du moins mettre tant de malheurs à profit, fixer nos destinées d'une manière plus certaine, définir avec plus de précision et les droits du peuple, et ceux du souverain, et les bornes de l'autorité, et nous mettre ainsi, par une *constitution*, à l'abri, dans l'avenir, de pareilles catastrophes, cela se conçoit: mais *bénir les destinées de la France* qui est parvenue à ce but *à travers tant d'adversités*, et par de pareils moyens; trouver ce *changement fort heureux;* s'applaudir de ce que nous *ne sommes pas revenus au point d'où nous sommes partis*, comme si ce point étoit si funeste; voilà ce qui a droit d'étonner. Est-ce là cette philosophie si *aimable*, et cette *bonté* qui en est toujours inséparable?

Partisan très vif des opinions qui ont prévalu dans le dix-huitième siècle, et des écrivains qui illustrèrent cette époque, parmi lesquels personne ne conteste qu'il y ait eu de très beaux génies, M. Rigomer n'est cependant pas détracteur du dix-septième siècle et des écrivains

— La Gazette de Florence annonce qu'une des sœurs de Buonaparte, la princesse Borghèse, est arrivée à l'île d'Elbe le 5 juin.

— Les personnes qui se sont fait inscrire chez MM. du Hallay et de Valdanon, ainsi que chez M. le comte de Nansouty, pour entrer dans la première compagnie des mousquetaires (gris), sont invitées à se présenter de nouveau au bureau, rue de Lille, nº. 53, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi, pour donner les renseignemens qu'on est dans le cas de leur demander.

MINISTERE DE LA GUERRE.

ORDRE DU JOUR.

Paris, le 25 juin 1814.

Après avoir rendu compte au Roi des ordres donnés pour hâter le travail de l'organisation de l'armée, le ministre de la guerre a appelé l'attention de S. M. sur MM. les officiers-généraux et officiers de tout grade qui composent l'état-major-général. Leur nombre s'élève à 4400. Un état-major aussi considérable est évidemment hors de proportion avec la nouvelle formation de l'armée française, et il exige des réductions nombreuses. Mais si la situation du trésor public et le pied de paix rendent ces réductions nécessaires, l'affection de S. M. pour ses braves armées veut que ce travail s'opère avec tous les ménagemens possibles, et que le passage de l'état d'activité à celui de non activité, soit moins sensible que les circonstances où il s'effectue sembloient ne devoir le permettre. S. M., daignant entrer en même temps dans les intérêts des officiers de tout grade et de toutes les armes, a ordonné que MM. les officiers-généraux et autres officiers de l'armée, les inspecteurs aux revues et commissaires des guerres non employés en ce moment, recevront leur traitement d'activité jusqu'au 1er septembre prochain, moins les indemnités affectées au service actif. A cette époque, les officiers de tout grade qui n'auroient pas reçu de destination, jouiront, dans leurs foyers, de la moitié du traitement d'activité de leur grade.

Les corps d'armée ayant été dissous en conséquence du traité de paix, et tous les régimens étant aujourd'hui placés dans leurs garnisons, ou en marche pour s'y rendre et recevoir leur nouvelle organisation, les officiers de tout grade qui ne sont pas employés actuellement se rendront dans leur domicile habituel, à moins d'autorisation contraire, et des ordres sont donnés pour qu'ils reçoivent dans leur département les appointemens d'activité qui leur sont accordés jusqu'au 1er septembre prochain.

Cette disposition si bienveillante sera reçue de l'état-major-général et des officiers de l'armée, avec une reconnoissance d'autant plus vive, qu'elle atteste combien S. M. est attentive à tout ce qui intéresse ses braves et fideles troupes, et combien elle apprécie particulierement les services et le dévouement de leurs chefs.

Le ministre de la guerre, signé le comte Dupont.

RETABLISSEMENT DE LA STATUE DE HENRI IV.

Une correspondance active a été suivie dans les provinces relativement à cette entreprise honorable et patriotique; les affiches et journaux des départemens ont réimprimé le projet de rétablissement; les promoteurs de la souscription dans toutes les parties de la France n'ont rien négligé pour en développer les nobles motifs, et leurs soins ont eu les résultats qu'on avoit espérés. Le comité invite ses correspondans à faire insérer dans les journaux des départemens les listes aussitôt qu'ils jugeront qu'il en est temps. Nous commençons aujourd'hui celle qui est plus particulièrement relative à la ville de Paris. Les listes suivantes des départemens ne tarderont pas à suivre. Ces publications continueront de mois en mois, jusqu'à la consommation de l'entreprise.

La liste qu'on va lire ne contient que les sommes de 20 fr. et au-dessus. La liste générale contiendra jusqu'aux moindres sommes.

Anonyme, 20 fr.; MM. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie française, 100 fr.; Masson, charcutier, 20; Mad. de Fontenelles et Mlle de Fontenelles, 100; Mad. Voisy, boulangère, 25; Juillemer, fils d'un garde du corps, 50; Pérignon, membre du conseil-général, 300; Mad. Sophie de Bré, 50; la Compagnie des notaires, 2000; les membres du tribunal de 1re instance de la Seine, 1000; de Caillon, 1000; le duc de Plaisance, 2400; de Beausset, évêque de Vannes, 116; Girault, ancien secrétaire de la chancellerie, 20; les magistrats et employés de la Cour des Comptes, 3000; le président de Séguier, 300; le chevalier de Barreau, du 3e régiment des gardes d'honneur, 100; de Vallois de Pignerolles, du même régiment, 100; Boulanger, inspecteur-général des postes, 100; de Saint-Paul, avocat, 25; Guibout, principal clerc de M. Jalabert, notaire, 25; Chesnel de Voiecléry, 20; le marquis d'Ormesson, 100; le marquis de Chasteloger, 100; le baron de Brévannes, 50; Bouriat, pharmacien, 100; de Beausset, ancien évêque d'Alais, 200; les sociétaires de la Comédie française, 1200; Vignon, inspecteur général du Trésor, 50; Faubert, 25; Mad. Douet de la Boullaye, 300; Mad. Dudoyer, 30; de Maison-Celle, 40; Dautigny, 20; le baron de Durand, ambassadeur, 200; d'Hauterive, conseiller d'État, 300; Moisant, notaire, 100; Mad. la princesse de Tingry, 100; le comte Chaptal, pour le Sénat, 10.000; le Dreux, ancien greffier du parlement, 50; Borel, conseiller à la cour de cassation, 25; Bien-Aimé, juge suppléant, 50; Cicéron, administrateur de l'École polytechnique, 20; Arnould de Sartrouville, 25; Bien-Aimé, avocat, 20; le comte Pastoret, pair de France, 200; le prince de Wagram, *idem*, 1000; Thiroux de Crosne, 100; le baron de Frégose, 20; de Montbaron, 20; Janoo, 30; les francs-maçons, 3e degré du rit écossais, 1000; Dubuisson, administrateur provisoire du trésor royal, 100; les gardes d'honneur du 3e régiment, 2574; Chayolle, 20; Mure, 20; le général Bonnaire, 200; le comte Barthélemy, pair de France, 200; Allard du Haut-Plessis, 30; Mad. la marquise de Charette de la Coliniere, 24; le baron de Chabrol, préfet du département de la Seine, 1000; de Lacroix, notaire, 25; Léo, 20; Mad. de la Violaye, 25; Deselaisses, chef d'état-major d'artillerie, 100; le maréchal Ney, pair de France, 500; Mlle l'Olive, lingère de S. M., 200; Mlle de Beuvry, lingère, 200; Chemin, 200; Michel Langlois, 50; Dulhu, 40; le marquis de la Blache d'Harancourt, 20; Deschamps Bassetat, écuyer du Roi, 25; Petit, ancien commissaire des guerres, 20; de Saint-Laurent, officier-général, 100; Halphen, joaillier, 30; de Selincourt, grenadier, 1re légion, 40; Robillard, 100; Gy, sous-lieutenant, 1re légion de la garde nationale, 120; Madame de Soussy, 24; le Normant, imprimeur-libraire, 20; de Saint-Prix, 50; Madame la comtesse de Latour, née Soyecourt, 500; Gilbert, 50; Pepin, 25; Le François, 75; Pasquet de Vill-just, 50; Phuppot, tailleur, 20; de Meulan, 25; Morel de Vindé, 100; Maury, 25; Cerisseau, au lycée Henri IV, 20; Mauduit, chef de bureau à la marine, 25; Tapin, auditeur au conseil d'État, 50; Debure, libraire à la Bibliothèque royale, 40; Labbat, 40; Dalascinié, 20; Gossuin, administrateur-général des forêts, 50; Marinier, conseiller de l'Université, 47 fr. 20 c.; Rendu, *idem*, 20; Hamelin, 20; De Clerq, conseiller aux prises, 40; Dubuc de Marcussy, 50; Guyot, 25; Griois, de l'ancienne vénerie du Roi, 25; Wante, contrôleur au Trésor royal, 25; Basin, 20; Giguet, 20; Theurey, 20; le comte Bergon, directeur des eaux et forêts, 60; l'étude de M. Lainé, notaire, 40; Cavillier, chef de bureau, 50; J. César Cavali, avocat, 20; Delabonnes, Dortier, Gaillard et Loir, entreposeurs des tabacs, 100; Cœllier, frères, négocians, 30; Morat, chevalier de l'Ordre du Roi, 200; Blanchardon, propriétaire, 40; C. J. M. de Saint-Clair, chevalier de Saint-Louis, 20; François Noël, conseiller de l'Université, 50; Mad. Grandet de la Vilette, 24; Eusèbe Deblie, 24; Boyard, fournisseur des vivres-viande, 100; le prince Cambacérès, 200; l'abbé Arnaud, 20; Bouilhot et Bergon, directeurs des hôpitaux, 24; L. P. Devigny, ancien chevalier de Saint-Louis, 25; Devigny son fils, 25; Frémery d'Ambreucq, consul à Kœnigsberg, 100; le marquis d'Avaray, 300; Guidon, négociant, 24; de la Courtie, ancien procureur au parlement, 20; Colleau, 50; Crucius de la Croix, 24; Maine de Glatigny, notaire, 25; Boscary, auditeur au conseil d'État, 50.

(*La suite incessamment.*)

LOTERIE ROYALE DE FRANCE.

Tirage de Paris, du 25 juin.

78 — 23 — 61 — 86 — 67.

---

qui en font la gloire; mais il prétend qu'il n'y a que des *philosophes* qui puissent les apprécier dignement et les louer comme il faut. Un philosophe peut seul, selon lui, sentir le mérite de Corneille, de Bossuet, de Fénélon et des autres grands hommes du siècle de Louis XIV. Il n'y a cependant pas un de ces illustres écrivains qui n'ait été singulièrement déprécié dans le siècle de philosophes et de la philosophie. J'invite M. Rigomer à voir dans la correspondance de d'Alembert, qu'il met au nombre des quatre plus grands philosophes de cette époque, les jugemens dénigrans que l'on porte de l'auteur de Cinna, sans cesse et sans pudeur immolé à Voltaire: il verra dans un autre philosophe du même temps que Racine ne savoit *peindre que des Juifs;* beaucoup d'autres lui prouveront que Boileau est un poëte *froid, sec, sans feu, sans verve, sans fécondité;* que Bossuet n'a fait, dans son *Histoire universelle*, que l'histoire d'une petite nation méprisable; qu'il est rempli de préjugés, ou ce qui est encore pis, qu'il feint des préjugés qu'il n'a pas; et lui-même, M. Rigomer-Basin, qui s'évertue ici à admirer Bossuet, ne dit-il pas ailleurs que Bossuet ne fut éloquent, « qu'il n'eut de véritable » chaleur, que lorsqu'il représenta l'inflexible mort frappant également le monarque et le sujet; » pensée renouvelée d'Horace, réduisant ainsi au développement d'une pensée commune et triviale l'orateur le plus sublime et le plus fécond en grandes idées et en grandes images. Voilà comment le philosophe et la philosophie savent apprécier le génie!

C'est dans le second numéro, ou second cahier des *Lettres philosophiques* que se trouve ce singulier jugement sur Bossuet; et il faut bien que je dise aussi un mot de ce second cahier; il commence par un conte, et je conseille à ceux qui aiment les contes d'en chercher, pour satisfaire leur goût, qui soient plus neufs, plus agréables et plus piquans que ceux de M. Basin. Après ce conte, vient la lettre d'un M. Eugène de L., grand ennemi de la philosophie, et qui déclame violemment contre elle. M. Rigomer-Basin lui répond; et comme c'est lui qui a fait les deux lettres, on sent bien qu'il a eu soin de faire la première bien ridicule, afin que la seconde le fût un peu moins. M. Eugène pousse en effet sa haine contre la philosophie jusqu'à dire que Socrate mérita la mort pour avoir été philosophe, et avoir annoncé *sans mission* l'unité de Dieu dans un pays où *la foi païenne* étoit admise. Mais M. Basin n'est pas moins exagéré dans son fanatisme philosophique, lorsqu'il prétend qu'il nous faut absolument *un corps tout neuf de doctrine morale.* Je voudrois bien savoir quelles sont les découvertes tout-à-fait neuves que M. Rigomer a faites dans la morale. Dans la même lettre, il assure que tel est le progrès de la philosophie et de la *raison publique*, qu'il est impossible à un homme de devenir tyran comme l'ont été certains empereurs romains, et que si Buonaparte l'a tenté, c'est qu'il étoit fou; il me semble cependant que ce n'est pas la philosophie qui l'a empêché de l'être tout à son aise.

Le second cahier est terminé par deux lettres: l'une d'un prisonnier pour dettes, détenu à Sainte Pélagie, et qui demande *des lettres de répit, des lettres d'Etat, des arrets de surséance*, etc., morceau, comme on voit, très philosophique et très gai; et l'autre, d'une bonne mère de famille, qui, par intérêt pour ses filles et pour toutes les filles du monde, prie le *corps législatif* de leur permettre de divorcer tant que cela leur fera plaisir, et pour simple *incompatibilité d'humeur.* J'observerai que le premier cahier ne contient que trois lettres, et que cependant le second commence par la cinquième lettre; mais si je me permets cette observation, ce n'est pas que je demande à M. Rigomer-Basin cette quatrieme lettre qu'il nous a soustraite; à Dieu ne plaise!

A.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

DANEMARCK.

Copenhague, 11 juin.

La gazette officielle contient aujourd'hui la note suivante :

« La marche des événemens militaires commande de grands sacrifices, qui sont absolument nécessaires. Par la conclusion du traité de Kiel, les relations politiques entre le Danemarck et la Norwège ont été entièrement supprimées. Cependant, les liens innombrables de parenté, d'amitié et de commerce qui unissent les habitans des deux pays, n'ont pu se rompre aussi subitement; en conséquence, le traité a fixé un an pour la continuation des relations commerciales sur l'ancien pied. Il y a donc eu des communications entre les deux pays, et les individus ont pu se témoigner réciproquement la part qu'ils prenoient aux événemens. Mais le Roi auroit cru manquer à ce qu'il doit à son honneur et à l'antique gloire de sa couronne, si, après avoir ratifié le traité, il s'étoit permis une démarche quelconque qui eût pu en entraver l'exécution. En conséquence, les ordres les plus formels ont été donnés à cet égard. Le Roi exigeoit et attendoit de l'obéissance; mais, en Norwège, les événemens ont pris une tournure qui a fait échouer les efforts les plus sincères de S. M. pour rétablir la paix du Nord. Le peuple norwégien a voulu, à ses propres risques et périls, se rendre l'arbitre de sa destinée. Le Roi avoit fait tout ce qu'on étoit en droit de lui demander conformément au traité, et dès-lors les affaires de la Norwège étoient devenues entièrement étrangères au Danemarck.

» Dans ces circonstances on a dû être surpris que des hommes d'Etat étrangers aient parlé du Danemarck dans des négociations publiques, comme s'il pouvoit être rendu responsable des entreprises arbitraires de la Norwège; il n'est pas moins remarquable que les déclarations des ministres anglais, dans les débats du parlement, présentent des incertitudes, et même des contradictions qu'il est très difficile d'expliquer. »

Une autre observation doit trouver place ici : « Le traité de paix conclu à Kiel avec la Grande-Bretagne, a été ratifié le 7 avril à Liége. Le gouvernement anglais, ayant ensuite proposé des articles additionnels au 4e article du traité, concernant la reddition des pays conquis sur les Danois, ces articles ont été également signés à Liége par les plénipotentiaires des deux Etats, et le Roi de Danemarck en a expédié la ratification; mais le gouvernement anglais n'a point encore envoyé la sienne, et jusqu'à présent il n'a été donné aucun motif de ce retard.

» On se laisse induire en erreur par des personnes malintentionnées contre le Danemarck; on aime mieux s'arrêter à de vagues soupçons, que d'écouter la vérité et la justice qui parlent si haut pour le Roi de Danemarck; et dans un moment où les soins généreux des souverains alliés rétablissent dans toute l'Europe la paix, le bonheur et la justice, on oublie que le Danemarck en fait partie, et qu'après tant d'années de souffrances, il a droit comme les autres Etats à la tranquillité..... »

La Gazette danoise répond ensuite à plusieurs articles des journaux anglais, et ajoute :

« Ces imputations ont pu étouffer pendant quelque temps la voix de la justice; mais elles ne pourront jamais prouver des torts de la part d'un gouvernement qui, étranger aux astuces d'une politique étroite, se fait gloire d'être sincère et loyal, et de prétendre à être traité par les autres Etats avec les mêmes égards auxquels ils se sont obligés envers eux. »

Altona, 14 juin.

Un courrier expédié par la légation danoise à Berlin, a apporté aujourd'hui la nouvelle, aussi importante qu'agréable, que, le 2 de ce mois, il a été conclu, entre la cour de Danemarck et celle de Prusse, un arrangement provisoire pour le rétablissement complet du commerce entre les deux Etats. Il est stipulé que la liberté du commerce et de la navigation entre les deux Etats doit être rétablie comme avant la guerre. Le 2e et le 3e articles lèvent l'embargo sur les bâtimens et propriétés des sujets des deux puissances. Le 4e remet, jusqu'à la conclusion du traité de paix définitif, à faire droit aux réclamations des sujets prussiens et danois.

M. le comte de Moltke, conseiller privé des conférences, qui avoit été chargé d'une mission de la part de S. M. danoise auprès de S. M. l'Empereur de Russie à Paris, a passé ici avant-hier pour retourner à Copenhague.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 17 juin.

L'Empereur est parti avant-hier matin de Weinzierl, pour se rendre à Schœnbrunn. S. M. dîna avec la famille impériale à Burkersdorf. La marche de l'Empereur depuis Weinzierl jusqu'à Schœnbrunn a été un triomphe continuel; toutes les communes que S. M. a traversées se sont empressées de lui donner à l'envi des preuves de leur vénération et de leur amour.

L'Empereur a fait hier son entrée solennelle à Vienne. Un détachement de la cavalerie bourgeoise ouvrit la marche du cortége; il fut suivi par un régiment de cavalerie de ligne, les fourriers de la cour, la livrée de l'Empereur, les pages, etc.; venoient ensuite les Etats de la Basse-Autriche en corps, les chambellans de S. M., les conseillers privés, tous à cheval; le duc Albert de Saxe-Teschen, LL. AA. II. les archiducs, suivis des grands-maîtres de leurs maisons. L'Empereur à cheval, en uniforme de campagne de feld-maréchal, étoit suivi immédiatement par S. A. le prince Impérial, portant l'uniforme de son régiment, et par S. A. I. le grand-duc de Wurtzbourg. L'Empereur avoit à

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Mardi 28 juin 1814.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Ossian ou les Bardes.

En attend. la 1re de *Pélage*, ou *le Roi et la Paix*, op. en 2 actes.

THÉATRE FRANÇAIS.

La Coquette Corrigée, la Nièce supposée.

Mercredi, la 1re de la reprise de *Mérope*

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Sylvain, la Femme colère, les Héritiers Michau.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Henri IV et d'Aubigné, les Deux Figaro.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

La Bonne Servante, Barbanéra, le Courtisan.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Croquemitaine, le Souper de Henri IV, l'Enfant prodigue.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Le Chien de Montargis, M. et Mad. Denis.

THÉATRE DE L'AMBIGU-COMIQUE.

La Folle Intrigue, les Deux Statues, le Rival obligeant.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices d'équitation, la 1re de *la Paix*, *l'Entrée d'Henri IV*,

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Vue de plusieurs nouveaux tableaux au spectacle de M. Pierre.

Palais-Royal, galerie des Bons-Enfans, n°. 137.

Exposition des Sculptures en cire coloriée, de Zumbo. Tous les jours depuis 11 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Le Panorama du Danube se voit tous les jours, boulevard des Capucines. Prix : 2 fr. 30 cent.

PANSTÉRÉORAMA, *hors la barrière du Roule.*

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, S. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Vienne, Venise et Rhodes.

BEAUX-ARTS.

Les Fontaines de Paris, anciennes et nouvelles, ouvrage contenant soixante-six planches dessinées et gravées au trait, par M. Moisy; avec une dissertation sur les eaux de Paris, servant d'introduction, des descriptions historiques et des notes critiques et littéraires, par M. Amaury-Duval, membre de l'Institut.

Paris possède aujourd'hui quatre-vingts fontaines, parmi lesquelles on en compte seize dont la construction première remonte au quinzième siècle. Le seizième siècle, rempli en partie de troubles civils, n'en vit élever aucune (1). Dix-neuf datent du siècle suivant, et vingt-huit du dix-huitième siècle. Dix-sept appartiennent au siècle présent.

Buonaparte, riche outre mesure du butin enlevé sur les peuples qu'il fatiguoit de ses incursions, et des impôts dont il chargeoit à son gré la France, a fait, dans le peu de temps qu'a duré sa domination, plusieurs de ces grands travaux auxquels les revenus d'un Etat paisible et bien administré suffisent rarement, mais qui sont assez communément, pour les nations asservies au despotisme, un foible dédommagement de leurs misères. Telles pouvoient être les quinze fontaines données à Paris par un seul décret (2) de l'usurpateur, si le soin

(1) La fontaine des Innocens, décorée par Jean Goujon, existoit dès le temps de Philippe-Auguste; elle étoit une des trois plus anciennes de Paris.

(2) Ce décret est du 2 mai 1806.

sa droite le 1er lieutenant de la garde des Trabans, et à sa gauche le 1er écuyer. La garde des Trabans formoit une escorte autour des archiducs et de l'Empereur. Venoient ensuite les grands-officiers, les capitaines de la garde, l'adjudant-général de S. M., les archers de la garde, la garde hongroise; un régiment de cavalerie autrichienne et un détachement de la cavalerie bourgeoise fermoient la marche. On avoit élevé à la porte de Carinthie un arc de triomphe, où le bourgmestre et la magistrature attendoient S. M. Le bourgmestre harangua l'Empereur, qui fit la réponse suivante :

« Mes chers Viennois m'ont dans tous les temps, dans l'adversité comme dans la prospérité, donné des preuves de leur attachement et de leur fidélité : ç'a toujours été pour moi un grand sujet de joie de revenir au milieu d'eux; mais j'en éprouve une plus vive aujourd'hui que j'ai conclu une paix qui me donne un espoir fondé d'affermir d'une manière stable, comme je l'ai toujours desiré, le bien-être de mes peuples fidèles et de ma chère capitale. Je compte à cet effet sur la coopération efficace des magistrats, et je vous charge, M. le bourgmestre, d'assurer les bourgeois et les habitans de Vienne de mon amour. »

La réponse de l'Empereur, prononcée avec sensibilité, émut fortement tous les assistans : les acclamations recommencèrent, et suivirent S. M. dans toute sa marche.

Le cortége, après avoir parcouru un grand nombre de rues, arriva à l'église de Saint-Etienne, où l'Empereur fut reçu par l'archevêque, assisté de tout son clergé, par toute la cour et la magistrature. Après le *Te Deum*, le cortége se remit en route, et l'Empereur entra au palais à une heure : S. M. y fut reçue par les dignitaires et les personnes de la cour.

L'Impératrice s'étoit rendue au palais de l'archiduc Antoine, pour voir passer le cortége. S. M. alla ensuite à l'église de Saint-Etienne, où elle assista au *Te Deum*; après quoi elle retourna au palais pour y recevoir l'Empereur.

Francfort, 23 *juin*.

M. le feld-maréchal prince de Wrede est arrivé hier au soir ici. Ce général vient prendre possession du grand duché de Wurtzbourg et du bailliage d'Aschaffenbourg, dont le prince régnant de Reuss-Graitz, gouverneur, lui doit faire la remise.

Les grands-ducs de Russie, Nicolas et Michel, sont partis la nuit dernière pour Carlsruhe; de là ces princes se rendront en Suisse pour visiter les cantons qu'ils n'ont point encore vus, après quoi LL. AA. iront à Vienne. On attend le 5 juillet S. M. l'Empereur de Russie à Carlsruhe.

BELGIQUE.

Anvers, 21 *juin*.

Sont partis d'ici ce matin pour Nieuport les 35e et 91e régimens de ligne anglais, et le 2e régiment de hussards de la légion allemande.

Il est arrivé dans notre port douze navires marchands, dont trois viennent d'Angleterre et les autres de Hollande. Ces bâtimens sont chargés de marchandises, à la consignation de différens particuliers.

Une partie des équipages du roi de Prusse est arrivée de Paris à Liége.

SUISSE.

Lausanne, 21 *juin*.

Nous venons de recevoir la déclaration suivante :

L'ancien roi de Hollande, portant depuis le mois de juillet 1810, le nom de Louis de Saint-Leu, ayant lu dans la Gazette de Lausanne du 17 de ce mois, sous le N° 48, une convention dans laquelle il se trouve compris, déclare qu'il renonce à tout ce qui pourroit le concerner dans l'article 6 dudit acte (1).

Il déclare en outre que nul n'ayant le droit d'accepter des avantages quelconques ou de stipuler pour ses enfans, sans son consentement, il renonce pour eux et désapprouve tout ce qui pourroit avoir été fait, ou pourroit l'être encore, durant leur séparation d'avec lui.

Fait et signé à Lausanne, le 18 juin 1814.

Signé L. DE SAINT LEU.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 23 *juin*.

M. Gallatin, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, a quitté Londres hier pour se rendre à Gand.

La chambre des communes s'occupera incessamment du jugement qui condamne au pilori un de ses membres, lord Cochrane.

Le prince héréditaire d'Orange, qui devoit épouser la princesse Charlotte, a été traité ici sans aucune cérémonie. Les autres étrangers illustres ont eu les voitures et les livrées du roi; et le prince destiné à devenir l'époux de notre reine future, a été obligé de se pourvoir lui-même de tous ces objets, trop heureux de trouver un logement dans la maison de son tailleur. Il y a eu une correspondance très intéressante à ce sujet entre de hauts et puissans personnages. Aujourd'hui que la négociation est rompue, nous pensons qu'on rendra publiques des lettres si importantes pour le peuple anglais et pour sa future souveraine. La dernière lettre de cette correspondance est de la princesse Charlotte au comte de Liverpool. On croit qu'une discussion sur ce sujet aura lieu aujourd'hui même dans la chambre des communes. (*The Morning-Chronicle.*)

FRANCE.

Marseille, 21 *juin*.

Lettre de S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans, à M. le Marquis de Montgrand, maire de Marseille, en réponse à celle qu'il avoit eu l'honneur de lui écrire, pour la supplier d'honorer de sa présence la ville de Marseille, à son retour en France.

Je suis, M. le marquis, dans un pays très sain. Voilà bientôt dix-sept ans que j'ai été envoyée dans celui qui a

(1) L'article 6 du traité fait avec Napoléon Buonaparte (du moins tel qu'on le trouve dans tous les journaux de l'Europe) est ainsi conçu :

« Il sera réservé sur les pays auxquels l'empereur Napoléon renonce pour lui et sa famille un revenu net, en domaines ou rentes sur le grand livre, de 2 millions 500 mille francs. Ces revenus appartiendront aux princes et princesses de sa famille en toute propriété, avec la faculté d'en disposer à leur gré, et seront répartis entr'eux dans la proportion suivante : A Madame mère, 300 mille francs; au prince Joseph et à la princesse son épouse, 500 mille francs; au prince Jérôme et à la princesse son épouse, 500 mille francs; au prince

---

apporté à l'exécution eût répondu à l'éclat du projet. Mais aucune de ces fontaines n'est un monument important, aucune n'approche de la magnificence de la Fontaine de Grenelle, ni de l'élégance de celle du Marché des Innocens, mise dans l'état où nous la voyons, en 1788; aucune n'égale, par la masse de sa construction, les châteaux-d'eau du Palais-Royal et de la Croix du Trahoir, la fontaine de la rue Saint-Antoine, devant les Jésuites, et quelques autres. La plus riche de sculpture, celle pour laquelle on a fait le plus de frais, placée au bas du Pont-au-Change, est de fort mauvais goût. Une seule, sur la place de l'Ecole de Médecine, se distingue par le grandiose et l'originalité de l'ordonnance; malheureusement les détails de son architecture n'ont pas toute la pureté desirable. Il étoit difficile, sans doute, de rien imaginer de moins convenable au lieu et de plus disproportionné aux objets environnans, que la petite fontaine de la place Saint-Sulpice. Enfin, en revoyant la collection de ces fontaines dont j'ai déja rendu compte dans ce Journal, il y a quelques années, je ne puis que persister dans le jugement que j'en portai alors. On peut aussi remarquer qu'aucune d'elles, une seule exceptée, ne porte d'inscription. Cela est de peu d'importance en soi, puisque les inscriptions qu'on y eût mises eussent été vraisemblablement telles qu'on n'auroit pu les laisser subsister aujourd'hui, sans manquer aux bienséances. Mais, pour l'avenir, on verroit avec peine se perdre un usage ancien parmi nous, qui associoit agréablement les belles-lettres aux productions des arts du dessin. Une innovation bonne au contraire à maintenir, est celle de bassins ou d'urnes de pierre pour recevoir les eaux des fontaines. Cette précaution, négligée jusqu'alors, est fort agréable et d'une grande commodité pour le peuple.

Buonaparte savoit que l'amour des beaux arts sied à un roi: parfois il concevoit le projet de ne le céder à aucun sur ce point. La gloire du siècle de Louis XIV l'importunoit, jusque là qu'il se résigna à la honte d'empêcher qu'on en parlât; c'étoit l'objet de l'un des mille soins qu'avoient à prendre les directeurs de l'esprit public. Mais Buonaparte n'avoit en effet ni la passion ni même le goût des beaux-arts. En cela encore, il n'eut ni en bien ni en mal, rien de commun avec le grand roi. Ce n'est nullement par le faste et la magnificence que se distinguent en général les travaux exécutés en France durant sa domination. On lui doit des canaux, des grandes routes, des ponts, des quais, des marchés publics. Plusieurs de ces ouvrages sont fort beaux, sans néanmoins qu'on puisse les regarder comme des actes de prodigalité de la part d'un homme qui disposoit des trésors et des bras de l'Europe; et quelques uns ont été faits avec une parcimonie manifeste, qui écarte toute idée de grandeur, et qui même fait craindre pour leur solidité. Les maisons royales et plusieurs édifices publics ont été achevés, agrandis ou réparés, avec ordre et comme il faut. Mais Buonaparte avoit si peu la passion de bâtir, que l'idée de construire un palais, dans son ensemble, ne lui est venue que fort tard; et ce palais, en supposant même, contre toute vraisemblance, qu'on n'eût rien retranché au projet qui en étoit fait, ne devoit point approcher de la magnificence du château de Versailles. Buonaparte estimoit assez les travaux des ingénieurs, dont la science ne lui étoit pas étrangère; mais il ne faisoit nul cas de l'architecture. Son principal architecte qu'il voyoit tous les jours, dont il estimoit avec raison le caractere, qu'il paroissoit aimer, et qu'il tenoit à la tête d'entreprises très importantes, n'a reçu la croix de la Légion-d'Honneur, dont assurément on n'étoit point avare, que long-temps apres que d'autres artistes peintres, sculpteurs, musiciens, en avoient été décorés. Ce qu'il desiroit par-dessus tout de l'intendant de ses bâtimens, c'étoit qu'il fût exact et sévere pour le réglement des mémoires d'ouvriers, et qu'il lui fît, comme maître Jacques, beaucoup

donné l'exemple d'une efficace résistance à l'oppression. J'ai à remercier la Providence de m'avoir donné la force de résister, à mon tour, à tout ce que j'ai éprouvé. Cette même Providence m'accorde la consolation de rentrer dans ma patrie, rendue à ses anciennes habitudes, à ses anciennes affections pour la famille de ses souverains légitimes. Pendant tout le temps que j'ai été privée d'habiter cette chère patrie, je n'ai négligé aucune occasion d'exprimer à mes compatriotes ma sensibilité aux sentimens qu'ils m'ont toujours témoignés. Je crains, sur mes organes affoiblis par tant d'épreuves, les effets de cette sensibilité; et cependant je suis impatiente de les éprouver. Je pourrois en accélérer le moment, en débarquant là où on ne soumet pas à des épreuves les vaisseaux venant de Mahon; mais mon empressement à faire connoître aux Marseillais ce que leur intérêt pour moi me fait éprouver, l'emportant sur d'autres considérations, je me garderai bien de donner le mauvais exemple de chercher à éluder les sages lois qu'ils ont adoptées, pour préserver leur pays du fléau qui l'a trop souvent affligé. Soyez, je vous prie, M. le maire, mon bon interprète auprès des intéressans Marseillais, en attendant que je leur exprime moi-même, ainsi qu'à vous, M. le marquis, les sentimens de votre affectionnée.

LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON-PENTHIÈVRE, duchesse D'ORLÉANS.

Mahon, île de Minorque, 26 mai 1814.

N. B. On fait au lazaret les préparatifs nécessaires.

Cherbourg, 23 *juin*.

Le 19, huit des vaisseaux de ligne anglais qui étoient mouillés sur la rade de Cherbourg, ont appareillé pour Portsmouth.

Le 20, les 9500 russes de la garde impériale, attendus par cette escadre, et la division navale russe, sont arrivés à midi dans la ville.

Le 22, à six heures du matin, 3500 hommes de cette garde se sont embarqués à bord de quatre vaisseaux et de deux frégates russes, ainsi qu'à bord d'un vaisseau et d'une frégate anglaise. A midi, ces divers bâtimens ont mis à la voile pour la rade de Déal.

PARIS, 27 *juin*.

— Madame la duchesse d'Angoulême est partie aujourd'hui pour les eaux de Vichi.

— Le ROI a été vivement touché des témoignages éclatans d'amour et de fidélité qu'il a reçus hier des troupes : S. M. a adressé à l'état-major ces paroles, qui ont été de suite transmises aux braves militaires, recueillies par eux, et répétées dans leurs rangs avec la plus vive allégresse et la plus profonde reconnoissance :

« Messieurs, a dit le ROI, je suis très content; dites aux » troupes que je les ai vues avec autant de satisfaction que » de confiance. »

— Avant-hier, à neuf heures, suivant l'ancien usage, MM. les gardes-du-corps ont relevé la garde nationale dans les postes des appartemens du château des Tuileries, et ont commencé le service pour lequel ils sont institués. M. le duc de Grammont a, par ordre du ROI, remercié MM. de la garde nationale du zèle et du dévouement avec lesquels ils avoient bien voulu faire ce service. Il a ajouté que quand il avoit été prendre l'ordre et la consigne, le ROI avoit daigné répondre que le seul ordre à donner à ses gardes-du-corps, étoit de continuer le service comme il avoit été établi par la garde nationale, dont S. M. ne pouvoit trop louer l'honorable conduite.

— Hier, par ordre du ROI, le ministre de sa maison a écrit à M. le général Dessolle la lettre suivante :

Paris, ce 26 juin 1814.

« Monsieur le comte, lorsque la garde nationale de Paris va cesser auprès de la personne du ROI le service momentané dont elle s'est acquittée avec tant de constance, de désintéressement et de zèle, S. M. desire lui transmettre les témoignages les plus éclatans de sa satisfaction. Elle n'a pu voir, en effet, sans être vivement touchée, le dévouement de ces braves Français s'assujétir aux devoirs de la discipline la plus exacte, comme aux fatigues de la vigilance la plus assidue. Si elle n'en est plus immédiatement entourée, elle se croira encore sous leur garde, lorsqu'elle les verra parmi leurs concitoyens continuer à manifester ces sentimens de fidélité et d'amour qui sont la plus sûre défense d'un bon Roi.

» Soldats et sujets, tous veilleront également sur les jours d'un monarque qui veut les consacrer à leur bonheur : tous seront unis par ce lien indissoluble et sacré qui ne fait de la France qu'une grande famille dont le ROI est le protecteur et le père.

» Organe des intentions de Sa Majesté, je vous prie, général, de vouloir bien faire mettre à l'ordre la présente lettre, comme l'expression de la sensibilité du ROI envers la garde nationale.

» J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, Monsieur le comte,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» *Le ministre secrétaire d'État de la maison du Roi*,

» *Signé* BLACAS-D'AULPS. »

M. le comte Dessolle a fait à M. le comte de Blacas la réponse suivante :

« Monsieur le comte,

» J'ai reçu et mis à l'ordre du jour la lettre par laquelle V. Exc. exprime la satisfaction du ROI sur la manière dont la garde nationale a fait le service du château des Tuileries. Je prie V. Exc. d'être l'interprète des sentimens de la garde nationale et de sa vive reconnoissance pour les éloges flatteurs que S. M. daigne lui adresser. La garde nationale est fière d'avoir été chargée jusqu'à ce jour de garder la personne du ROI : maintenant, c'est avec autant de plaisir que de confiance qu'elle remet le dépôt sacré à la garde que S. M. vient d'instituer selon les lois de la monarchie : elle continuera avec le même dévouement le service extérieur du palais tant que le ROI le croira convenable; heureuse de le partager avec nos braves soldats : enfin, elle regardera toujours comme poste d'honneur celui qui lui sera indiqué par la voix du prince et de la patrie.

» Je prie V. Exc., M. le comte, d'agréer l'assurance de ma haute considération. *Signé* DESSOLLE. »

Louis, 200 mille francs; à la princesse Hortense et à ses fils, 400 mille francs; à la princesse Elise, 300 mille francs; à la princesse Pauline, 300 mille francs. Les princes et princesses de la famille de l'empereur Napoléon conserveront en outre tous leurs biens, meubles et immeubles, de quelle nature qu'ils soient, pour les posséder à titre particulier, et nommément les rentes dont ils jouissent sur le grand-livre de France et le Mont Napoléon. »

---

de choses avec peu d'argent. De bonnes peintures sont dispendieuses; on n'employoit guère à la décoration des intérieurs que la dorure qui brille davantage et coûte moins cher. Ainsi, on peut remarquer que dans le château des Tuileries, il n'y a qu'un seul plafond, qui ait été exécuté par un artiste contemporain de premier ordre. Pour tout le reste, on a rajusté et fait servir du mieux possible d'anciennes peintures, ou bien on s'en est tenu à l'expédient économique de la grisaille rehaussée d'or. Enfin, à aucune époque depuis Louis XIV, ce qui tient, je ne dis pas à l'administration des travaux publics, mais à l'administration des arts, n'avoit été si négligé. Pourroit-on imaginer, si la chose n'étoit bien avérée, que les travaux pour la distribution du Louvre ont été commandés successivement et amenés au point où nous les voyons, sans que jamais les architectes aient pu obtenir qu'on déterminât et qu'on leur dît ce qu'on en vouloit faire, et pour quel usage il le falloit disposer? N'est-il pas manifeste que l'arc de triomphe de la place du Carrousel a été ordonné et construit sans que personne ait pris soin d'examiner comment il pourroit se raccorder avec le Louvre et les Tuileries, lorsque l'on viendroit, comme le projet en étoit déjà formé, à réunir ces deux palais, soit par de nouvelles constructions, soit seulement en découvrant l'espace qui est entr'eux? Le beau péristyle du palais de MM. les députés des départemens n'a pas le moindre rapport avec l'édifice, d'ailleurs misérable, derrière lequel on l'a appliqué. Mais un exemple surtout remarquable de la mesquinerie des idées de Buonaparte, lorsqu'il s'agissoit de monumens de luxe, et de l'impéritie de son administration sur ce point, c'est ce projet avorté du temple de la Gloire; projet conçu dans un de ces momens d'exaltation, de ces accès d'orgueil, durant lesquels rien ne coûte : un décret daté du camp de Posen, le 2 décembre 1806, borne à *trois* millions *au plus* la dépense de construction de ce temple, qui devoit, à l'instar de ceux des conquérans barbares, être tout revêtu d'argent, d'or massif, et de la dépouille des ennemis; on doit profiter, pour l'élever à meilleur marché, de fondations, de portions de murs et de colonnes déjà commencées pour une toute autre destination. Suivant ce décret encore, on ouvre un concours, les projets abondent, et, entre tous, on en choisit un qui se trouve inexécutable, à mesure que le travail avance. Le décret impérial accordoit deux années pour achever tous les travaux; c'est à peu près le temps qu'il a fallu pour reformer *sur place* le projet adopté, pour abattre, déblayer ou reconstruire un peu plus loin, un peu plus près, ces fondations, ces colonnes et ces murs que le décret impérial ordonnoit formellement de conserver.

On reconnoît de même l'absence d'une bonne administration des arts à la malheureuse issue du projet des quinze fontaines de Paris : rien n'étoit, ce semble, si raisonnable et si simple que d'appeler un nombre d'architectes à peu près égal à celui des compositions à faire, et de leur partager ce travail; ou bien encore d'ouvrir un concours : le concours, qui n'est pas sans de graves inconvéniens lorsqu'il s'agit de grands édifices dont la composition est elle seule un travail considérable, et dont l'exécution exige la réunion de beaucoup de connoissances et de qualités plus ou moins indépendantes de l'imagination, du goût, ou l'art du dessinateur, de ce qui constitue le talent de l'architecte sous le seul rapport pittoresque, étoit peut-être ce qu'il y avoit de mieux pour de petits monumens d'une construction simple et facile, dont une seule pensée heureuse devoit faire le plus grand mérite. Au lieu de cela, les bureaux auxquels l'affaire fut renvoyée, suivant leur routine, confièrent l'exécution de dix de ces fontaines à une seule personne, l'ingénieur hydraulique de Paris, administrateur fort recommandable, savant et praticien fort habile dans l'art auquel il s'est consacré, mais qui n'a point fait de

— MM. les gardes-du-corps qui ont relevé dimanche dernier la garde nationale au palais des Tuileries, ont invité à un banquet toutes les personnes qui composoient cette garde.

— M. le général de division Monnier, qui, dans les premières campagnes d'Italie, défendit si vaillamment la place d'Ancône, vient d'être rappelé au service, après un exil de douze ans, peine que lui ont attirée sa franchise et sa loyauté. Ce lieutenant-général a eu l'honneur d'être présenté, le 23, au Roi, et de déposer au pied du trône l'expression de sa reconnoissance. S. M. a reçu le lieutenant-général Monnier avec une bonté toute paternelle.

— Nous avons annoncé qu'une députation de la cour royale de Nismes avoit été admise, le 23 de ce mois, à l'audience du Roi. Elle étoit composée de MM. le baron Mayneaud de Pancemont, premier président; Trinquelague, premier avocat-général; Olivier, Fornier, Laporte, conseillers. A la fin de l'audience, M. le premier président a sollicité et obtenu de S. M. la décoration du Lis pour tous les membres de sa cour, ainsi que pour ceux du tribunal civil de Nismes.

— On parle beaucoup dans le monde d'une cause qui doit être portée au tribunal du département de la Seine, entre la première femme du général Lannes et la duchesse de Montebello.

— La grande caserne du quai d'Orsay porte maintenant cette inscription : *Hôtel de MM. les gardes-du-corps du Roi.*

— Le concours de la gravure en taille-douce est terminé à l'Ecole des Arts. Les ouvrages des concurrens seront exposés aux Quatre-Nations, mercredi prochain 29, et les deux jours suivans, depuis dix heures jusqu'à quatre.

— MM. les chevaliers commandeurs et officiers de l'Ordre royal militaire et hospitalier de Saint Lazare de Jérusalem qui ont survécu à la révolution, sont priés de faire connoître leur existence, et d'envoyer leurs noms, prénoms, demeures et année de leur réception à M. Duprat-Taxis, agent-général dudit ordre, place Baudoyer, n°. 6, à Paris.

Chambre des députés des départemens.

Séance du 27 juin 1814.

On continue le scrutin pour l'élection des quatre secrétaires.

MM. de Saux, Charrier, Goulard et Dufougerais ont réuni la majorité absolue, et sont proclamés secrétaires.

On fait lecture du réglement de la Chambre.

M. le président annonce que la Chambre étant définitivement constituée, elle en doit donner connoissance au Roi et à la Chambre des Pairs, conformément à l'art. 10 du réglement.

Suivant l'art. 38, tout membre de la Chambre qui aura une proposition à présenter, devra se faire inscrire au bureau, et y déposer sa proposition.

Plusieurs députés étant inscrits, M. le président les appelle à la tribune par ordre d'inscription.

M. Delorme : Je propose à la Chambre des Députés le projet de résolution suivant : « Sa Majesté est suppliée de présenter, en exécution de l'art. 23 de la charte constitutionnelle, un projet de loi tendant à fixer la liste civile. » Il demande la parole pour demain. — Accordé.

M. Laur de l'Hérault fait une proposition sur la nouvelle répartition des contributions directes, tendante à ce qu'il soit fait une humble adresse au Roi pour le supplier de faire imprimer et publier : 1°. le tableau dans chacun des départemens actuels du Royaume, et ce, département par département, des différentes contributions perçues pendant les années 1811, 1812 et 1813 : 2°. le tableau des produits naturels et industriels de la France, mais toujours département par département, pendant les mêmes années ; 3°. le tableau de l'état actuel de la situation du cadastre, de manière à faire connoître, et toujours departement par département, la surface du territoire, sa population, l'évaluation donnée aux propriétés bâties, le produit net des terres cadastrées, la proportion du principal de la contribution foncière, avec la matière imposable d'après la dernière perception ; enfin, M. Laur de l'Hérault demande que la Chambre sollicite la proposition du Roi sur le montant des contributions directes, et sur leur nouvelle répartition dans les départemens de la France. Il desire être entendu après-demain. — Accordé.

M. Dumolard fait la proposition suivante : Le Roi sera supplié de présenter, en forme de loi, une déclaration portant que les trois branches de la puissance législative, reconnue par l'art. 15 de la charte constitutionnelle, forment essentiellement et exclusivement le parlement de France ; aucun autre corps ne peut s'en attribuer ou en recevoir le titre. Il demande à être entendu dans la séance du 29. Accordé.

M. Durbach : J'ai l'honneur de proposer à la Chambre de supplier très-humblement le Roi de vouloir bien faire réunir et compléter les lois relatives aux abus de la presse, et de proposer en conséquence une loi qui concilie les droits garantis par la charte constitutionnelle aux citoyens, avec la répression des délits que la presse peut servir à commettre ; et comme l'art. 19 de la charte autorise à indiquer ce qu'il nous paroît convenable que la loi contienne, je propose à la Chambre des Députés d'ajouter qu'il lui paroît que cette loi doit se borner à prescrire les formes de la responsabilité des auteurs ou imprimeurs, et à prononcer des peines contre les délits, sans attribuer à aucun ministre une autorité arbitraire, une censure antérieure au délit, laquelle ne pourroit s'exercer qu'aux dépens de toute liberté de la presse ; la Chambre déclarant en même temps que conformément à l'art. 68 de la charte, lequel porte que les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte, restent en vigueur, et que par conséquent celles qui lui sont contraires ne restent pas en vigueur : le réglement du 5 février 1810 a été aboli par la charte constitutionnelle, et ne peut être rappelé ni exécuté dans aucune de ses dispositions générales et particulières.

Conformément à l'art. 39 du réglement de la Chambre, M. Durbach propose d'être entendu le 30 juin. — Accordé.

M. le président annonce que l'ordre du jour de demain est le rapport de la commission sur les pouvoirs de plusieurs députés.

La séance est levée.

Cours de la Bourse du 27 juin.

Cinq p. c. cons. J. du 22 mars 1814. — 66f 70c 75c 80c 75c 66f 80c 75c 50c 40c 50c.

Act. de la Banq. de Fr. Jouiss. du 1er janv. — 1095f 1100f 1102f 50c 1105f 1102f 50c 1100f 1095f.

---

l'architecture, considérée sous le rapport pittoresque, son affaire principale. Et quand on se seroit adressé à un architecte de profession, des plus ingénieux même, qu'en pouvoit-on espérer ? Demander d'un artiste qu'il fournisse à la fois dix compositions sur un même sujet, n'est-ce pas se résoudre à avoir huit ou neuf ébauches plus ou moins informes, contre un ou deux morceaux satisfaisans ?

Ces dix fontaines sont celles de la place du quai de l'Ecole, de la rue de Sèvres, du parvis Notre-Dame, de la rue Popincourt, du Gros-Caillou, de la pointe Saint-Eustache, de la rue Censier, du Marché aux Chevaux, de la place du Châtelet, et de la rue de Vaugirard. La construction de celles de la place de l'Ecole de Médecine, des Quatre-Nations, des Capucins de la Chaussée-d'Antin, et de la place Saint-Sulpice, appartenoit de droit aux architectes attachés à chacun de ces établissemens. La première est, comme on l'a déjà remarqué, un morceau de bon goût dans son ensemble, dont vraisemblablement l'effet sera fort satisfaisant lorsque le grand volume d'eau dont elle a besoin, et qui manque encore, lui aura été donné. A présent, j'en conviens, cet effet est très désagréable, pour ne rien dire de plus : c'est pour cela que j'invite de nouveau les amateurs, et surtout les censeurs, à prendre patience. La fontaine des Quatre-Nations et celle des Capucins de la Chaussée-d'Antin ont le mérite d'être ce qu'elles doivent être, des accessoires bien adaptés à l'édifice principal. On ne sauroit, il est vrai en dire de même de celle de la place Saint-Sulpice, et je veux ne plus parler de celle de la place Maubert, qui est aussi l'ouvrage d'un architecte. Les deux fontaines jaillissantes du boulevard de Bondy et de la Place-Royale font plus particulièrement partie des travaux du canal de l'Ourcq, dont je me propose de faire connoître la situation actuelle dans un prochain article. Alors aussi j'exposerai le plan de l'ouvrage de M. Amaury-Duval.

M. Boutard.

DISTIQUE

Sur le choix de l'île d'Elbe pour la retraite de Buonaparte.

Ilva tibi quare delecta sit insula, quæris ?
Ferrea te decuit, ferreus ipse magis.

M.

Les gens curieux de connoître le secret de l'Opéra, et par quels moyens s'opèrent tant de merveilles, peuvent voir tout cela, d'un coup-d'œil, dans un fort joli modèle actuellement exposé rue de la Victoire, n°. 19, même local que celui où se voient encore les tapisseries d'après les cartons de Raphaël, que nous avons déjà annoncées.

Ce modèle, réduit au pouce pour pied, d'un théâtre à six plans, et de vingt-quatre pieds d'ouverture de scène, présente tout le détail et l'ensemble des machines et décorations actuellement en usage pour l'Opéra, exécutées avec beaucoup de soin, et de manière à pouvoir être mises en mouvement. Il n'en faut pas davantage pour se faire une idée très nette de ce système de décorations et de machines. La disposition de la charpente est la même que celle du théâtre de la Porte Saint-Martin, que l'on regarde, encore, comme ce qui a été fait de mieux dans ce genre.

Claudien ressuscité au mois d'avril 1814, ou Centon tiré des ouvrages de ce poëte, sur l'élévation et la ruine de la tyrannie de Buonaparte, et accompagné de la traduction ; par Fécampe. In-8°. Prix : 1 fr., et 1 fr. 25 c. par la poste.

A Toulouse, chez Douladoure.

A Paris, chez le Normant, imprim.-lib., rue de Seine, n°. 8.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

Copenhague, 13 juin.

Notre Gazette officielle publie aujourd'hui l'article suivant :

« Les rapports extérieurs du royaume permettant de modifier les moyens de défense d'une manière conforme aux efforts que S. M. a faits pour rendre à ses sujets les bienfaits de la paix, la plus grande partie des régimens ont été mis sur le pied de paix, et ont eu ordre d'aller dans leurs garnisons respectives.

» L'armée russe, qui a fait le blocus de Hambourg, restera encore quelque temps dans le Holstein.

» Les garnisons danoises de Rendsbourg et de Gluckstadt ne sont pas plus fortes qu'en temps de paix. Les bataillons adjoints ont été licenciés. On a donné des congés aux équipages des chaloupes canonnières du grand et du petit Belt. »

M. Foster, ministre de la Grande-Bretagne, est arrivé à Copenhague à bord d'une frégate anglaise.

Ces nouvelles pacifiques ont fait monter le cours de 4 pour 100; elles ont également occasionné une hausse considérable dans les obligations de l'Etat.

La rade d'Elseneur est maintenant remplie de bâtimens ; on y voit flotter les pavillons de toutes les nations, même le pavillon royal de France.

ALLEMAGNE.

Inspruck, 18 juin.

Il est arrivé hier ici environ 1200 hommes de troupes italiennes, qui faisoient partie de la garnison de Magdebourg. Elles sont parties ce matin pour retourner dans leur patrie.

Carlsruhe, 20 juin.

Il y a quelques jours que des troupes autrichiennes étoient cantonnées dans les environs de Kehl. Après quelques conférences avec le commandant badois, elles ont pris avant-hier possession de cette forteresse. Les troupes badoises se sont retirées.

Hanovre, 20 juin.

Quinze bataillons de troupes hanovriennes doivent se rendre incessamment dans le Brabant, pour relever les troupes prussiennes qui se portent sur le Rhin.

La légion austro-russe, sous les ordres de M. le comte de Walmoden, a été donnée en propriété à S. M. le Roi de Prusse.

Le duché de Saxe-Weimar doit être élevé au rang de grand-duché.

HOLLANDE.

Amsterdam, 25 juin.

MM. Adams et Russel, ambassadeurs des Etats-Unis près des cours de Russie et de Suède, sont arrivés samedi dernier au Texel, à bord de la frégate américaine *the John Adams*, venant de Gothembourg. Le but de leur voyage est de se rendre à Gand, afin d'y ouvrir les négociations avec les ministres anglais, pour la conclusion de la paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 24 juin.

Prix des fonds du 23 juin. — Trois pour 100 réduits, 68 1/8. — 4 pour 100, 84 1/8. — 5 pour 100. — Long. ann. 16 8-16. — Ann. Imp. 64 1/2. — Comp. des Indes, 194 1/2. — Omnium, 3 pr. — Billet de loterie, 19 l. 19 s.

Le duc de Wellington est arrivé hier matin à Douvres. Il a été reçu à son débarquement par un assez grand nombre d'officiers, et le peuple est accouru en foule autour de lui, en faisant retentir l'air des plus vives acclamations. L'illustre maréchal est parti aussitôt pour Londres, où il est arrivé vers six heures et demie dans une voiture découverte, accompagné de M. Wellesley Pole. Dès que le public a été informé de l'arrivée du duc de Wellington, la foule s'est portée devant son hôtel, et l'a demandé avec tant d'acclamations qu'il a paru à son balcon avec la duchesse, et ses deux fils encore enfans. Peu après, il a fait une visite à son frère, le marquis de Wellesley, avec qui il a eu un long entretien. Le retour du héros sera indubitablement célébré par des fêtes et des illuminations. Ce matin, à sept heures, il est parti pour Portsmouth, où le prince Régent, l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse ont passé en revue hier environ 80 vaisseaux de guerre de tout rang. Ils sont allés à bord de l'*Impregnable*, où l'étendard d'Angleterre a été aussitôt arboré, et salué par toute la flotte. Les souverains ont paru très-satisfaits du magnifique aspect que leur offroient la rade de Spithead couverte de plus de mille bâtimens ou canots, et les rivages garnis de plusieurs milliers de spectateurs qui étoient accourus de toutes les provinces d'Angleterre.

Le Roi d'Espagne a conféré à lord Wellington le grade permanent de capitaine-général du Royaume, et lui a confirmé les titres de grand d'Espagne et de chevalier de la Toison-d'Or, qu'il avoit reçus des cortès.

Le Times a annoncé ce matin la rupture de la négociation relative au traité de mariage entre la princesse Charlotte de Galles et le prince d'Orange. Il a ajouté, qu'elle avoit eu pour cause un refus formel fait par la princesse de quitter ce pays-ci, même pendant un terme très court. Le prince, en proposant de la conduire en Hollande, promettoit, sous sa parole d'honneur, de revenir avec elle dans le terme de quinze jours, et de ne jamais lui proposer ensuite d'y retourner. La princesse Charlotte avoit semblé d'abord acquiescer à cette proposition; mais elle a ensuite demandé, que, dans le contrat de mariage ou dans l'acte du parlement qui le concerneroit, il fût inséré une clause pour qu'elle ne pût pas sortir du Royaume. On ajoute qu'après une mûre délibération, cette demande a été accordée, et qu'ensuite S. A. R. a désiré qu'il fût aussi inséré une clause pour empêcher le prince d'Orange, après son mariage, de quitter ce royaume. Le prince n'a pas cru pouvoir se soumettre à cette condition, ni s'obliger à ne jamais revoir sa patrie. D'après ces objections, et quelques autres qui n'ont pas encore transpiré, la négociation a été rompue. Le prince d'Orange a quitté Londres immédiatement, et il est arrivé hier à Douvres, où l'on croit qu'il attendra l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, pour aller à Calais avec LL. MM. L'Empereur et la grande duchesse Catherine avoient montré beaucoup d'intérêt pour la conclusion de ce mariage, qui sembloit devoir être si satisfaisant pour les illustres parties, comme pour les deux nations entre lesquelles il devoit resserrer encore les liens d'une sincère amitié. Vendredi, ils ont eu un entretien d'une heure et demie avec la princesse Charlotte, et la grande-duchesse lui a, dit-on, écrit en outre une longue lettre à ce sujet.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 23 juin.

L'Orateur informe la chambre qu'il a reçu une lettre de lord Cochrane, dans laquelle il proteste qu'il est innocent du délit dont il a été déclaré coupable à la cour du banc du Roi; il demande qu'on l'avertisse des motions qui pourroient être faites à son égard, et qu'on lui donne les moyens de se justifier.

L'Orateur ajoute qu'il a répondu à lord Cochrane que ce qu'il demandoit étoit conforme à la pratique constante de la chambre, lorsqu'il étoit fait une motion contre un de ses membres.

Lord Castlereagh présente les extraits de deux dépêches adressées par lui, l'une au comte de Liverpool, le 13 avril 1814, et l'autre au comte Bathurst, le 27 avril 1814. S. S. en demande l'impression, et observe que ces documens rectifieront l'erreur qui a prévalu relativement à l'assentiment donné par le ministre d'Angleterre au traité entre les puissances alliées et Napoléon, qui se borne à ce qui regarde la possession territoriale accordée à sa famille.

M. Whitbread ayant fait observer qu'en ce cas les journaux se sont trompés, en disant que le noble lord avoit signé ce traité, lord Castlereagh répond qu'il l'avoit signé, en déclarant formellement que son assentiment se bornoit à l'objet mentionné. Quant aux publications qu'ont faites les journaux, la preuve qu'elles ne sont pas exactes, c'est que le comte de Stadion et le comte Rasoumofsky, auxquels ils font signer ce traité, ne pouvoient pas le signer.

M. Whitbread saisit cette occasion de demander à lord Castlereagh si son intention est de produire les négociations de Châtillon qui ont été imprimées.

Lord Castlereagh répond que si l'honorable membre peut citer un motif qui autorise sa demande, il ne fera aucune difficulté de produire les pièces demandées.

Discussion sur la princesse de Galles.

M. Methuen regrette infiniment la nécessité dans laquelle il se trouve d'occuper la Chambre de la situation de S. A. R. la princesse de Galles. D'après l'opinion de la Chambre sur les inconvéniens d'une discussion de cette nature, il se bornera à appeler son attention sur le revenu de la princesse, et à ne citer que la correspondance qui a eu lieu entre le Roi, le prince Régent et la princesse de Galles. La Chambre a clairement manifesté le vœu que le sort de la princesse de Galles fût amélioré; et M. Methuen est surpris qu'on n'ait pris aucunes mesures à cet égard, et que, depuis la mémorable discussion à ce sujet, la Chambre n'ait reçu aucune communication. Il le regrette, parce qu'il eût préféré que les premières ouvertures vinssent du gouvernement. Cette négligence l'a seule déterminé à proposer à la Chambre de ne pas laisser la Reine future d'Angleterre dans une situation qu'elle n'eût jamais dû connoître. Qu'ont dû penser les monarques qui ont séjourné dans la capitale de l'Angleterre, en apprenant que la princesse de Galles ne pouvoit paroître avec la dignité qui convient à son rang élevé? La princesse jouissoit, au commencement de son mariage, de 17,000 l. st. de revenu, outre les 5000 l. st. qu'elle recevoit de l'Echiquier. En 1800, le prince Régent lui fit savoir que l'état embarrassé de ses affaires ne lui permettoit de lui donner à l'avenir que 12,000 l. st. En 1809, le prince se chargea des dettes de la princesse, qui se montoient à 49,000 l. st., et lui annonça qu'il lui donneroit 17,000 l. st. par an. Le revenu de la princesse est insuffisant, et, au mois de juillet dernier, elle a été obligée de réduire le nombre de ses domestiques à sept. C'est au moyen de ces réductions, et du désintéressement de M. Saint-Léger, de la comtesse de Carnavon et de lady Glenbervie, que S. A. R. a pu exister sans contracter de dettes. Mais la Reine future d'Angleterre doit-elle, pour échapper à des embarras pécuniaires, dépendre de la générosité et du désintéressement des personnes de sa maison? M. Methuen rap-

pelle à la Chambre qu'en 1790, les Communes d'Angleterre, sans avoir reçu de message de la couronne, assignèrent une somme à la princesse Anne, et, après avoir exprimé son regret d'appeler l'attention de lord Castlereagh sur une question qui doit l'affliger autant que tous les sujets de S. M., dans un moment où il a reçu de la chambre et de la nation des témoignages si bien mérités d'approbation, M. Methuen fait la motion : Que le mardi 28 juin, la Chambre prenne en considération la correspondance communiquée le 3 juin à l'Orateur, par S. A. R. la princesse de Galles.

Lord Castlereagh a rendu justice à la candeur et à la modération avec lesquelles l'honorable membre avoit présenté sa motion ; mais il a fait observer que c'étoit pour la premiere fois qu'on avoit avoué qu'une augmentation de revenu étoit le but vers lequel étoient dirigées toutes les propositions faites jusqu'à présent au sujet de la situation de la princesse, et les discussions qui avoient occasionné tant d'agitation dans cette chambre. Il ne s'étoit pas attendu que la motion auroit un pareil objet. Dans les discussions auxquelles la lettre de la princesse à l'Orateur avoit donné lieu, un seul membre (M. Tierney) avoit fait mention des embarras pécuniaires de Son Altesse Royale et de l'insuffisance de son revenu. Tout le reste de sa correspondance étoit relatif à d'autres demandes et à d'autres prétentions. Je desire, a dit lord Castlereagh, me borner à discuter l'objet particulier de la motion, et j'en écarterai entièrement les sujets qui très inconsidérément ont été agités dans des occasions précédentes et qui ne peuvent jamais l'être avec aucun avantage pour les parties intéressées.

Le noble lord, après un long discours qu'il nous est impossible de rapporter, a ajouté que si quelque chose pouvoit priver la famille royale du repos dont elle avoit le droit de jouir, c'étoit de voir l'état de ses affaires intérieures exposé au public par des questions faites dans cette Chambre sous prétexte de veiller à son bien-être, questions qui ne seroient pas tolérées, si elles avoient rapport à toute autre famille du Royaume. On a fait un reproche aux ministres de ce qu'ils n'avoient fait aucunes communications à la Chambre au sujet du mariage de la princesse Charlotte ; mais on devoit savoir que ces communications n'étoient jamais faites en pareil cas que lorsqu'un traité ou un acte quelconque étoit conclu et pouvoit être soumis au parlement. Or, le 10 de ce mois, c'est-à-dire postérieurement au cercle de la Reine d'où la princesse avoit été exclue, le traité de mariage se négocioit encore ; et ce fait suffisoit pour prouver que les obstacles qu'il pouvoit avoir rencontrés n'avoient aucun rapport avec cette exclusion, ainsi qu'on l'avoit rapporté. A l'égard de cette exclusion même, le parlement n'avoit aucun droit de décider quelles étoient les personnes qui devoient paroître à la cour ; et rien n'étoit plus erroné que de soutenir que la princesse avoit droit d'y être. La constitution n'exige pas que le souverain tienne une cour. Lorsqu'il la tient, il est le maître d'y admettre qui bon lui semble, sans avoir aucun compte à en rendre. C'est une espèce de juridiction qui lui appartient comme à tout autre chef de famille, et dans l'exercice de laquelle, ni le ministere ni le parlement n'ont aucun droit de s'immiscer. Le noble lord est entré ensuite dans des détails concernant la situation pécuniaire de la princesse. Le Prince étoit disposé à faire tous les sacrifices possibles pour augmenter le revenu de la princesse, et lui procurer toute l'aisance desirable. Lord Castlereagh a donné l'assurance que le Prince seroit incessamment autorisé à sanctionner l'attribution d'un nouveau revenu en faveur de la princesse de Galles, qui seroit jugée convenable par le parlement et par la nation. D'après cette assurance il ne pouvoit acquiescer à la motion dans sa forme actuelle.

M. Methuen a proposé, d'après la déclaration du noble lord, de retirer sa motion, ce qui a été fait, après une longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Whitbread, Tierney, Wortley, Grattan, Ponsonby et lord Castlereagh.

M. Peele propose un bill pour le maintien de la tranquillité en Irlande. Il propose d'établir des magistrats supérieurs et des connetables spéciaux dans les différens comtés ; de donner au vice-roi le pouvoir de déclarer la tranquillité publique troublée ; d'établir un bureau de police, mais sans donner aux magistrats aucune autorité extraordinaire ; ils seroient responsables au gouvernement de leur conduite. — Ajourné.

FRANCE.

Paris, 28 *juin*.

Par ordonnance du 27 juin, S. M. a nommé chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis :

MM. les pairs de France, lieutenans-généraux et comtes d'Hédouville, Beaumont, Colaud, Ferino, Klein, Le Grand, Rampon ;

MM. les lieutenans-généraux comtes Bonnet, Desaix, Duhesme, Dumonceau, Harispe, Delaborde, Loison, Molitor, Reille ;

MM. les lieutenans-généraux et barons Digeon, Durutte, Thouvenot, Jacquinot, Lamarque, Liger-Belair, Maurin, Maucune, Mermet, Musnier, Rivaud de la Rafinière et Rottembourg ;

MM. les lieutenans-généraux d'artillerie et barons Pernetti, Saint-Laurent et Vallée ;

MM. les lieutenans-généraux du génie et barons Dode, Haxo, Campredon ;

MM. les marechaux-de-camp et barons d'Arnaud (J. C.), d'Henin, Grandier, Lallemand, Rigau, de Sparre, Saint-Cyr Nuguès, Rouelle ;

MM. les marechaux-de camp d'artillerie et barons d'Aboville et Evin ;

M. le marechal de-camp du genie et baron Chambarlhac ;

MM. les colonels d'infanterie Esnard, Chabert, Hachard, Mathis, Daulion, Dorsenne ;

MM. les colonels de cavalerie Siviot, Deschamps, Houssin, Saint-Laurent ;

MM. les colonels d'artillerie Lamoyère, Waudré, Dessales ;

MM. de Roet, officier du génie ; le duc de Montmorency ; le comte de Clermont, le baron de Caux, colonel du génie ; de Richemont, *idem* ; le comte de Ronsherolles, aide maréchal général des logis ; Mathieu de Tisseuil, capitaine ; le comte de la Porterie, *idem* ; le prince de Montmorency-Laval, *idem* ; le chevalier de Barrey, mousquetaire ; le marquis de Marcenay, capitaine ; le chevalier Louis de Courteilles, lieutenant-colonel ; le lieutenant-colonel Blusmentein ; le capitaine Alexis de Couasnon ; le vicomte Alexandre Dutertre, lieutenant ; le chevalier Velu de la Cronière, mousquetaire ; le baron Guilminot, lieutenant-général ; le baron Félix, inspecteur aux revues ; le lieutenant-colonel Durand-d'Aunoux ; le lieutenant Angot des Rôtours ; le comte d'Avangour-Bellouan, capitaine ; le prince de Beaufremont, chef d'escadron ; le baron de Pontalba, colonel ; Louis de Chavigny, gendarme ; le capitaine Louis de Malherbe de Poislé ; le vicomte Hardouin de Vassan, capitaine ; le capitaine Alexis Joseph de Cappe ; le marquis Charles de l'Etendart, capitaine ; les lieutenans-généraux de la gendarmerie Lagrange et Merle ; les colonels de la gendarmerie Guérin, Magnotte et Noireau ; le colonel comte Talhouet ; l'ordonnateur Baudurand.

— On a reçu la nouvelle que S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême est arrivé à Brest le 26 de ce mois dans l'après-midi.

S. A. R. a été reçue aux acclamations universelles de *vive le Roi ! vive le Duc d'Angoulême !*

— Avant-hier, une députation de MM. les gardes-du-corps est allée rendre visite à M. le général-commandant en chef la garde nationale parisienne.

Hier, la même deputation est venue inviter à un dîner de corps le général-commandant en chef de la garde nationale, l'état-major, les chefs de légion, et ceux de MM. les officiers, sous-officiers, grenadiers et chasseurs de la garde nationale que le local permettroit de réunir.

Aujourd'hui, une députation de la garde nationale est allée rendre visite à M. le capitaine des gardes en quartier, et lui a annoncé qu'en acceptant leur invitation elle étoit surtout sensible à la prévenance et à la grâce qu'ils avoient mises dans ces marques d'égards et d'attention.

Si MM. les gardes-du-corps devoient ce témoignage à la garde nationale, qui a établi et fait long-temps leur service avec un zèle et un dévouement d'autant plus louables, qu'il étoit étranger au but de son institution, la garde nationale, tout en regrettant des postes qui la rapprochoient du Monarque, les verra d'autant plus volontiers occupés par MM. les gardes-du-corps, qu'aux droits qu'ils tiennent de leur constitution et des lois, ou des usages de la monarchie, ils ajoutent ceux que les bons procedés obtiennent de tous les hommes, et plus particulièrement des Français.

— Avant-hier, après la parade, les troupes, après avoir défilé sous les yeux du Roi, ont été se former sur la place de Louis XV. S. A. R. Mgr le duc de Berry, qui avoit défilé à la parade à la tête des chasseurs à cheval, s'est rendu sur cette place, accompagné du ministre de la guerre, du lieutenant-général comte Maison, commandant la 1re division militaire, et d'un nombreux cortége de généraux et d'officiers d'etat-major. S. A. R. a revu toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie, qui étoient en bataille. Sa présence a excité de nouveau le plus vif enthousiasme. S. A. R. a parcouru tous les rangs aux cris de *vive le Roi ! vive le duc de Berry !*

— A l'avenir, les audiences de S. A. R. Mgr le duc de Berry auront lieu les jeudis et dimanches à l'heure ordinaire, c'est-à-dire à onze heures.

— Le Roi de Prusse est de retour à Paris, sous le nom de comte de Ruppin. S. M. demeure à l'hôtel de Breteuil, rue de Rivoli. Ses deux jeunes fils sont restés en Angleterre pour achever leurs études à l'Université d'Oxford.

— M. le prince de Metternich, ministre des affaires etrangères d'Autriche, revient de Londres à Paris. S. Exc. doit occuper, dans l'avenue des Champs-Elysées, l'hôtel de M. de Marescalchi, dont l'empereur d'Autriche a fait l'acquisition. M. le baron Barbier, président des finances d'Autriche, y est déjà installé.

— Le conseil-général de la Banque a fixé le dividende du 1er semestre 1814 à 30 fr. par action. Le dividende sera payé à bureau ouvert, à partir de vendredi prochain, 1er juillet, au palais de la Banque. MM. les actionnaires pourront envoyer des fondés de pouvoir pour recevoir et signer les émargemens. Il est indispensable de présenter les titres.

Garat.

GRANDE TRÉSORERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Avis aux conseils d'administration.

Les conseils d'administration sont prévenus que les états qu'ils ont adressés à la grande-trésorerie, ne peuvent être admis par elle pour la liquidation des traitemens de la Légion-d'Honneur. Chaque corps, après sa réorganisation définitive, s'occupera de faire dresser, et auverra, le plus tôt possible, à la grande trésorerie, de nouveaux états ou seront portés les membres de la Légion-d'Honneur seulement qui feront partie du corps dans sa nouvelle organisation. Il

n'est point dérogé, d'ailleurs, aux instructions du grand-trésorier, notamment à celle du 20 juin 181 .

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. Laisné.)

Séance du 28 juin.

Le réglement qui vient d'être définitivement adopté par la Chambre, et qui a été lu à la séance d'hier, contient, entr'autres, les dispositions suivantes :

« Au commencement de chaque session, la Chambre se partage en neuf bureaux formés par la voie du sort, désignés par les nos 1, 2, 3, etc., et composés, autant qu'il sera possible, d'un nombre égal de députés. Chaque bureau nomme, à la majorité absolue, son président et son secrétaire. Les bureaux sont renouvelés chaque mois par la voie du sort. Chaque bureau discute séparément les propositions qui lui sont transmises par la Chambre. Lorsque la discussion est terminée, chaque bureau nomme un rapporteur à la majorité absolue. Lorsque les deux tiers des bureaux se déclarent suffisamment instruits, les rapporteurs se réunissent et discutent ensemble. Cette discussion terminée, ils nomment, à la majorité absolue, un rapporteur qui fait à la chambre un rapport, lequel sera imprimé et distribué trois jours avant la discussion qui aura lieu en assemblée générale. Chaque bureau nomme, à la majorité absolue, un de ses membres pour former la commission chargée de l'examen et du rapport des pétitions. Cette commission, composée de neuf membres, fait à la Chambre un rapport sur les pétitions, par ordre de date d'inscription au procès-verbal : elle est renouvelée tous les mois.

» Les propositions de loi adressées à la Chambre par le Roi, en vertu de l'article 17 de la charte constitutionnelle, et les propositions envoyées à la Chambre par la Chambre des Pairs, en vertu de l'article 20, après que la lecture en aura été faite dans la Chambre, seront imprimées et distribuées, si la Chambre le juge convenable, et dans tous les cas, transmises par le président à chacun des bureaux, pour y être discutées.

» Tout membre de la Chambre a le droit de présenter une proposition. Auparavant, il devra se faire inscrire au bureau, et y déposer sa proposition. A la séance suivante, chaque membre lira à la Chambre sa proposition, suivant l'ordre de l'inscription, en annonçant le jour où il desire être entendu. Au jour fixé par la Chambre, il exposera les motifs de sa proposition, et en présentera tous les développemens et tous les résultats; et, s'il est question d'une proposition de loi, conformément à l'article 19 de la charte constitutionnelle, il indiquera ce qu'il lui paroît convenable que la loi contienne. La Chambre ne délibérera sur la proposition présentée, qu'autant qu'elle sera appuyée. La proposition étant appuyée, le président consulte la Chambre pour savoir si elle prend en considération la proposition qui lui est soumise, si elle l'ajourne, ou si elle déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Si la chambre décide qu'elle prend la proposition en considération, cette proposition, lorsqu'elle aura pour objet la demande d'une loi, sera nécessairement renvoyée dans les bureaux. Si elle a un autre objet, elle sera aussi renvoyée dans les bureaux, à moins que, sur une demande appuyée par deux membres, la Chambre ne décide qu'elle sera discutée sans renvoi dans les bureaux.

» Si la Chambre décide que la discussion aura lieu en assemblée générale, il sera fait trois lectures de la proposition. L'intervalle entre deux de ces lectures ne pourra être moindre de trois jours. La discussion sera ouverte après chaque lecture, et néanmoins, après la première et la seconde, la Chambre peut déclarer qu'il y a lieu à ajournement ou qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Quoique la discussion soit ouverte sur une proposition, celui qui l'a faite peut la retirer; mais s'il y a réclamation, la discussion est continuée. Après la troisième lecture, la Chambre décide s'il y a lieu ou non à l'ajournement.

» A l'égard des propositions qui auront été portées à la discussion préparatoire des bureaux, elles seront renvoyées à la Chambre, et discutées sans le préalable des trois lectures. Nul ne parle plus de deux fois sur la même question, à moins que la Chambre n'en décide autrement. Dans les discussions, les orateurs parlent alternativement pour et contre.

» Toute proposition ayant une loi pour objet, est votée par la voie du scrutin secret. A l'égard des autres propositions, la Chambre vote par assis et levé, à moins qu'elle n'en décide autrement. Le président proclame le résultat du scrutin en ces termes : *La Chambre adopte* ou *la Chambre n'adopte pas*. Toute proposition adoptée sera appelée *Résolution de la Chambre*.

» Nul étranger ne peut, sous aucun prétexte, s'introduire dans l'enceinte où siégent les membres de la Chambre. Pendant tout le cours de la séance, les personnes placées dans les tribunes se tiennent assises, découvertes et en silence. Toute personne qui donne des marques d'approbation ou d'improbation, est sur-le-champ exclue des tribunes par les huissiers chargés d'y maintenir l'ordre, etc. etc. »

La séance est ouverte à midi et demi.

M. Leverneur propose que le Roi soit très humblement supplié, par la Chambre des Pairs et par celle des Députés, de rendre une ordonnance royale portant que, tous les ans, le jour anniversaire de la mort du Roi Louis XVI, il sera célébré, dans toutes les églises catholiques et dans tous les temples des différens cultes, un service solennel et expiatoire pour le Roi Louis XVI, la Reine son épouse, et les princes et princesses qui ont péri dans le cours de la révolution sous le fer des bourreaux et des assassins. A ces cérémonies assisteront toutes les autorités civiles et militaires, en habits de deuil, sans que toutefois aucun orateur sacré ni profane puisse y être présent. Le même jour, aucun spectacle, de quelque nature que ce puisse être, aucune réunion publique, même de littérature et d'instruction, ne pourront avoir lieu.

Les motifs de cette proposition seront développés le 2 juillet.

M. Dumolard demande qu'il soit fait une humble adresse au Roi, à l'effet d'obtenir que les ministres mettent incessamment sous les yeux de la Chambre le tableau de la situation du Royaume, sous tous les rapports qui intéressent le gouvernement et la prospérité générale.

La Chambre fixe au 3 juillet le jour où M. Dumolard développera ses motifs.

M. Boirot, rapporteur de la commission des pétitions, monte à la tribune.

Messieurs, dit-il, le traité du 30 mai, en donnant la paix à l'Europe, a rendu à leurs anciens souverains un grand nombre de départemens réunis à la France. La plupart de ces départemens en ont été distraits en totalité; mais quelques autres limitrophes de l'ancienne France n'en ont été distraits qu'en partie.

La plupart des députés de ces départemens ont cessé leurs fonctions depuis le 4 juin, époque de la Séance Royale, soit parce qu'ils s'en sont cru exclus par la charte constitutionnelle, soit parce que cette exclusion leur a paru prononcée d'une manière encore plus formelle par l'ordonnance du même jour, 4 juin, qui porte qu'aucun étranger ne pourra siéger, à compter de ce jour, ni dans la Chambre des Pairs, ni dans celle des Députés, à moins d'avoir obtenu des lettres de naturalisation. D'autres ont pensé que leur position particulière leur permettoit encore de siéger dans la Chambre. La commission, chargée de l'examen de ces réclamations, les a rangé en quatre classes.

La première comprend ceux qui sont nés dans l'ancienne France, mais qui ont été nommés députés au Corps Législatif par des départemens dont la totalité a été distraite de la France.

La seconde comprend les députés nés dans l'ancienne France, nommés au Corps Législatif par des départemens dont la France conserve une partie.

La troisième comprend les députés nés dans les départemens dont une partie appartient encore à la France, mais dans la partie qui n'est plus française.

La quatrième, enfin, comprend les députés nés dans les parties des départemens restées françaises, et ayant leur domicile acquis dans ces mêmes parties.

La commission a pensé que les députés rangés dans la première classe, doivent être exclus par le seul fait que les départemens qu'ils représentoient ont cessé d'appartenir à la France. Il n'y a point de pouvoirs sans commettans, point de représentans sans représentés. Les députés que doit frapper cette exclusion sont MM. Septenville, du département de la Dyle; M. Petitot de Mont Louis, député du département du Taro; M. Brumault de Beauregard, né à Poitiers, député du même département; M. Herwyn, député du département de la Lys, mais né dans une partie de la Belgique qui reste française; M. Bavoux, né à Chambéry, nommé par le département de la Sesia.

M. Riquet de Caraman, député du département de Jemmappes, est compris dans la seconde classe. Il doit être conservé, comme né Français, et ayant pour commettans la population d'un département qui reste en partie français. Le rapporteur remarque d'ailleurs que les limites des départemens dont une portion reste incorporée au Royaume ne sont pas encore fixées, et ne pourront l'être de long-temps.

M. Pictet-Diodati appartient seul à la troisième classe. Il est député du département du Léman, mais il est né à Genève; dès lors il est étranger, et se trouve exclu par la charte constitutionnelle et l'ordonnance du 4 juin.

Cependant, observe l'orateur, M. Pictet insiste; il rapporte différentes pièces, des lettres-patentes accordées en 1706 aux citoyens de Genève; mais ces lettres-patentes ne sont relatives qu'à l'exemption du droit d'aubaine, à la jouissance des droits civils, et nullement des droits politiques; il rapporte des lettres-patentes de Louis XVI, en 177 , qui ont maintenu sa famille dans la noblesse d'extraction : mais il paroît que, pour l'obtention et l'enregistrement de ces lettres, on a soigneusement dissimulé le lieu de naissance et celui du domicile de M. Pictet.

A la vérité, en 1789, M. Pictet de Sergi, son père, a été reconnu électeur, et éligible aux Etats Généraux. Il demande comment ce qui étoit vrai en 1789, peut être faux en 1814; comment ce qui étoit possible à une époque, se trouve impossible à une autre époque? Mais vingt-cinq ans de révolution ont tout changé; M. Pictet est véritablement étranger; il est exclu par la charte constitutionnelle.

Quant aux députés de la 4e classe, M. Rughy, du département du Mont Blanc, né et domicilié à Annecy, et M. Chevillard, du même département, né et domicilié à Aix (en Savoie), la commission a pensé qu'ils devoient être maintenus, ces deux villes restant à la France.

Le rapport sera imprimé et distribué.

M. Delhorme développe la proposition qu'il a faite hier, tendant à ce que le Roi soit supplié de présenter un projet de loi pour fixer la liste civile. L'orateur rappelle que l'Assemblée Constituante, en 1791, prit l'initiative pour le même objet. Il est possible, dit il, qu'un noble sentiment de répugnance fasse retarder long-temps une régu-

larisation devenue nécessaire : hâtez-vous de la provoquer vous-mêmes. J'ai toujours parlé du monarque, dit l'orateur, en le séparant de la personne du prince; j'aurois rendu ma discussion plus facile encore, si, jaloux de suivre une marche inverse, j'avois fait un appel à vos sentimens de reconnoissance et d'amour pour un Roi éminemment Français, qui promet de si belles pages à l'histoire; mais j'ai dû contenir l'expression d'ailleurs si naturelle de ces sentimens. Ici, dans l'un des sanctuaires de la loi, à cette tribune, le chef de l'État ne peut être l'objet ni de l'éloge ni de la censure.

M. de Montesquiou, ministre de l'intérieur, accompagné de M. de Blacas d'Aulpy, ministre de la maison du Roi, sont introduits dans la salle. Le ministre de l'intérieur s'exprime en ces termes :

Messieurs, vous vous êtes occupés de dispositions réglementaires; le ROI a cru devoir compléter ce travail par un réglement sur les rapports que vous pourrez avoir avec lui, comme aussi sur ceux qu'il seroit quelquefois nécessaire que vous eussiez avec la Chambre des Pairs. Nous allons vous faire lecture du réglement que S. M. nous a chargés de vous communiquer. En voici le texte :

TITRE Ier.

Art. 1er. Les pairs sont convoqués par lettres closes du Roi, contresignées du chancelier;

Les députés par lettres closes du Roi, adressées à chacun des députés, contresignées du ministre de l'intérieur.

2. Le jour d'ouverture, les pairs et les députés se réunissent dans la même enceinte.

3. Une députation de douze pairs et de vingt-cinq députés va recevoir le Roi au pied du grand escalier, et le conduit jusqu'aux marches du trône.

4. Lorsque le Roi est assis et couvert, il ordonne aux pairs de s'asseoir, et les députés attendent que le Roi le leur permette par l'organe de son chancelier.

5. Nul n'est couvert en présence du Roi.

6. Quand le Roi a cessé de parler, le chancelier prend ses ordres, et annonce que la session est ouverte.

7. Le Roi est accompagné à sa sortie par les mêmes députations, et jusqu'aux mêmes lieux.

Tit. II. — *Des Proclamations du Roi portées aux deux Chambres.*

Art. 1er. Les proclamations du Roi sont portées aux deux Chambres par des commissaires.

2. Ces commissaires sont reçus au haut de l'escalier et introduits par le grand référendaire dans la Chambre des Pairs; les questeurs reçoivent et introduisent de même les commissaires envoyés à la Chambre des Députés.

3. Les proclamations sont remises par les commissaires, au président, qui en fait lecture toute affaire cessante.

4. La Chambre se sépare à l'instant, si la proclamation proroge la session ou dissout la Chambre des Députés.

5. Les commissaires du Roi se placent sur des siéges réservés vis-à-vis le bureau.

Titre III. — *Des Messages du Roi, de la Forme des lois proposées par le Roi, et de l'Acceptation des Chambres.*

Art. 1er. Les messages du Roi, contenant des propositions de lois, sont portés aux Chambres, par ses ministres ou par des commissaires, que le Roi en a particulièrement chargés.

2. La loi proposée est rédigée en forme de loi, signée par le Roi, contresignée par un ministre, et adressée à la Chambre à qui le Roi l'envoie.

3. Les Chambres ne motivent ni leur acceptation ni leur refus. Elles disent seulement : *La Chambre a adopté*, ou *la Chambre n'a point adopté*.

4. La loi qui n'est point adoptée ne donne lieu à aucun message ni à aucune mention sur les registres de la Chambre.

5. La Chambre qui adopte une proposition de loi, en fait dresser la minute signée de son président et de ses secrétaires pour être déposée dans ses archives, et en adresse au Roi une expédition signée de même, et qui lui est portée par le président et les officiers de la Chambre.

6. Lorsqu'une Chambre supplie le Roi de proposer une loi, elle en donne connoissance à l'autre Chambre, et si la demande y est également adoptée, elle adresse un message au Roi par la voie de son président et de ses officiers.

Tit. IV. — *De la Sanction et de la Publication des Lois.*

Art. 1er Le Roi refuse sa sanction par cette formule : *le Roi s'avisera*; et s'il n'admet pas les propositions et suppliques qui lui sont faites, il dit : *Le Roi veut en délibérer.*

2. Cette déclaration des volontés du Roi est notifiée à la Chambre des Pairs, par le chancelier, et à celle des Députés, par une lettre des ministres adressée au président.

3. Le Roi sanctionne les lois qu'il a proposées en faisant inscrire sur la minute que ladite loi vérifiée et acceptée par les deux Chambres, sera publiée et enregistrée pour être exécutée comme loi de l'État.

4. Les lois proposées par le Roi, sur la demande des deux Chambres, sont publiées et sanctionnées dans la même forme que celles de propre mouvement.

Titre V. — *Communications des Chambres avec le Roi, et des Chambres entr'elles.*

Art. 1er. Le Roi communique avec la Chambre des Pairs, et cette Chambre communique avec le Roi par le chancelier, et, en son absence, par le vice-président.

2. Les communications du Roi avec la Chambre des Députés se font par la voie des ministres; et celles de la Chambre avec le Roi, par l'intermédiaire du président de la Chambre ou des vice-présidens.

3. Les Chambres communiquent entr'elles par l'intermédiaire de leurs présidens, dont les lettres sont portées par des messagers d'État, précédés par deux huissiers.

4. Ces messagers sont reçus au bas de l'escalier et introduits dans la Chambre par des huissiers. Ils remettent leurs lettres aux secrétaires, qui les transmettent au président, et ils se retirent avec les mêmes honneurs, après avoir reçu acte de leur message.

5. Les Chambres ne peuvent jamais se réunir. Toute délibération à laquelle un membre d'une autre Chambre auroit concouru, est nulle de plein droit.

Titre VI. — *Des Adresses.*

Art 1er. Les adresses que les Chambres font au Roi doivent être délibérées et discutées dans les formes prescrites pour les propositions des lois.

2. Ces adresses sont portées au Roi par une grande ou par une simple députation selon qu'il plait au Roi.

3. La simple députation est composée du président et de deux secrétaires. Vingt-cinq membres de la Chambre y compris le président et le secrétaire forment la grande députation.

4. Aucune Chambre ne peut, dans aucun cas, faire des adresses au peuple.

Tit. VII. — *Dispositions générales.*

Art. 1er La Chambre des Pairs ni celle des Députés ne se montrent jamais en corps hors du lieu de leurs séances.

2. Elles n'envoient des députations qu'au Roi et avec sa permission expresse; elles peuvent députer vers les princes et princesses de la famille royale, lorsqu'elles y sont autorisées par le Roi.

3. L'habit de cérémonie des pairs et celui des députés seront réglés par une disposition particulière.

4. Le présent réglement sera porté à la Chambre des Pairs par notre chancelier, et à celle des Députés par notre ministre de l'intérieur.

Donné à Paris, le 28e jour du mois de juin, l'an de grâce 1814, et de notre regne le 20e.

Signé LOUIS.

Et plus bas,

L'abbé DE MONTESQUIOU.

M. de Montesquiou fait remarquer que l'art. 4 du tit. Ier, relatif au cérémonial qui doit s'observer dans les Séances Royales, établit une legère différence de prééminence entre les deux Chambres. Il est ainsi conçu :

« Lorsque le Roi est assis et couvert, il ordonne aux » Pairs de s'asseoir; les Députés attendent que le Roi le » leur permette, par l'organe de son chancelier. »

La différence de cérémonial, admise en Angleterre entre la Chambre des Pairs et celle des Communes, est encore plus forte. Si cependant MM. les Députés pensoient que cet article eût besoin de quelque réforme, le Roi s'empresseroit de leur épargner les moindres sujets de désagrément.

Le président consulte l'assemblée sur la proposition qui a été développée par M. Delhorme. Il est arrêté que cette proposition *sera prise par la Chambre en considération*, et par conséquent, aux termes du réglement, communiquée aux bureaux. On s'occupera demain des propositions annoncées par M. du Laur et par M. Dumolard.

La séance est levée à 2 heures.

COURS DE LA BOURSE. — *Du 28 juin.*

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam courant. . . .	58 1/8	57 1/8
Londres.	21f 15c	21f 5c.
Hambourg.		190
Saint-Pétersbourg		125c

Cinq p. cent, J. du 22 mars 1814. — 66f 65f 90c 50c 75c 50f 50c 75c 50c 40c 50c 60c 50c 60 50c 60c.

Art. de la Banq. de Fr., Jouiss. du 1er janvier. 1090f 1091f. 25c 1090f.

SPECTACLES.

THÉATRE FRANÇAIS.

La 1re rep. de la rep. de *Mérope*, *Crispin rival de son maître.*

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

L'Héritier de Paimpol, *Une Faute.*

THÉATRE DE L'ODÉON.

Il Matrimonio secretto (le Mariage secret.)

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

La Petite Gouvernante, *Psyché*, *Gaspard.*

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

L'Hôtel en vente, *le Bouffe*, *le Bûcheron de Salerne.*

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Le Chien de Montargis, *l'Homme à tout.*

AMBIGU-COMIQUE.

La Folle Intrigue, *la Fausse Correspondance.*

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices à Cheval, *l'Entrée de Henri IV à Paris.*

THÉATRE PITTORESQUE ET MÉCANIQUE.

Spectacle tous les jours chez M. Pierre, à sept heures et demie.

CABINET DE PHYSIQUE ET DE FANTASMAGORIE DE M. LEBRETON.

Les séances ont lieu les dimanche, mercredi et vendredi

Le Panorama du Danube vu de Léopold-Berg, est visible tous les jours, boulevard des Capucines. — Prix d'entrée : 2 fr. 50 c.

COSMORAMA, OU VOYAGE PITTORESQUE AUTOUR DU MONDE.

Il est ouvert tous les jours. Prix : 1 fr. 50 c.

PLANS EN RELIEF, *Palais-Royal*, *au-dessus du café de Foi.*

Voyages au Simplon, aux Alpes, au Jura, au lac de Genève, etc. avec une collection des vues les plus intéressantes de la Suisse. Prix : 2 fr.

Imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 17, vis-à-vis l'Eglise.



JOURNAL DES DEBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

ITALIE.

Rome, 6 *juin*.

On assure que le Saint-Père se rendra dans quelques jours à l'ancienne église des Jésuites pour la bénir. On annonce que Sa Sainteté se propose de publier une bulle pour le rétablissement de cet ordre à Rome.

SUEDE.

Stockholm, 10 *juin*.

Le prince Royal est arrivé dans cette ville. Plusieurs adresses lui ont été présentées. S. A. R. a répondu à l'une de ces adresses :

« L'union de la Norwège avec la Suède, nécessaire à la prospérité du Nord, étant garantie par les puissances, ne peut être éloignée. Les Norwegiens obtiendront tout ce qui est juste et raisonnable : le Roi est prêt à leur faire toutes les concessions qui ne seront point contraires à l'honneur de la Suède et à la prospérité du commerce.

» S. M. ne désire point la reunion de la Norwège pour augmenter son territoire, mais pour assurer la paix future des deux pays.

» La Norwège, loin d'avoir à craindre l'augmentation de ses charges, peut être assurée que son union avec la Suède lui procurera la diminution de ses taxes. Des milliers de bras enlevés à la charrue pour combattre en faveur d'une cause criminelle, seront rendus à leurs utiles travaux. Si les Norwégiens comprennent bien leurs véritables intérêts, ils écouteront la voix du devoir, de la raison et de l'humanité : ils éviteront une guerre qui ne peut que leur être funeste, et ils n'exposeront point leur pays à être ravagé pour satisfaire l'ambition de quelques individus.

» Le Roi de Danemarck a cédé ses droits sur la Norwège. Jamais cession n'a été plus solennelle. J'ai toujours espéré de voir cette union terminée ; mais je n'en ai jamais été plus certain qu'aujourd'hui : garantie par toute l'Europe, elle sera bientôt consommée si nous agissons avec fermeté. Nos moyens sont grands ; notre armée est brave et aguerrie : l'union entre le peuple et le Roi n'a rien à craindre des événemens.

» Je vous quitte pour très peu de temps : je vais combattre pour vos intérêts, pour assurer la liberté et l'indépendance de la Suède. »

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 19 *juin*.

Le prince de Schwartzenberg arrive après-demain à Vienne. L'Empereur, voulant donner à ce général un témoignage éclatant de sa satisfaction, se propose d'aller à sa rencontre avec les archiducs.

La Reine de Sicile accompagnoit l'Impératrice lorsque S. M. I. est allée au-devant de l'Empereur son auguste époux à Schœnbrunn.

Francfort, 25 *juin*.

La nouvelle constitution de la ville libre et impériale de Francfort vient d'être soumise à l'approbation de M. le baron de Stein, commissaire de S. M. prussienne. Elle ne tardera pas à être publiée et mise en activité.

C'est à demain, 26 juin, qu'a été définitivement fixée l'époque de la remise du Tyrol et du Brisgau à l'Autriche, ainsi que de la prise de possession, par la Bavière, de la principauté d'Aschaffenbourg et du grand-duché de Wurtzbourg. Il est arrivé à Francfort un courrier porteur d'ordres à cet effet. Les commissaires autrichiens baron de Hugel et prince de Reuss sont chargés, l'un de remettre la principauté d'Aschaffenbourg, et l'autre le grand-duché de Wurtzbourg aux troupes bavaroises.

On croit que la Bavière aura également la principauté de Fulde, et qu'elle en fera un objet d'échange avec l'électeur de Hesse pour le comté de Hanau.

BELGIQUE.

Bruxelles, 25 *juin*.

Un détachement d'artillerie anglaise, employé au service des fusées à la Congrève, sous les ordres de M. Rockels, est arrivé avant-hier à Vilvorde, où il séjournera quelque temps.

On prépare en ce moment des casernes pour y loger 4000 hommes de troupes hollandaises destinées à former la garnison de cette ville ; ces troupes, venant de Maëstricht, y arriveront dans les premiers jours du mois prochain.

Le nombre des troupes anglaises dans la Belgique, va être augmenté par l'arrivée prochaine d'une partie de l'armée de lord Wellington.

Le général Murray est en ce moment à Londres avec deux députés de la Belgique. Il est chargé de concerter, avec le gouvernement britannique, les moyens les plus propres à l'entière organisation de l'armée belge. On assure que l'Angleterre contribuera pour beaucoup à la formation et à l'entretien de cette armée, qui sera considérablement augmentée. Il sera d'autant plus facile d'accroître sa force, que toutes les routes de Lille et Valenciennes sont couvertes de militaires belges qui viennent de Péronne, et rentrent dans leur patrie.

Malines, 24 *juin*.

La garnison française de Hambourg, qui retourne en France, a commencé depuis trois jours à traverser cette ville. Ces troupes, dont la plupart font ici séjour, sont dans le meilleur état et d'une belle tenue. Le passage durera jusqu'au 28. Elles marcheront en huit colonnes ; chaque colonne est composée d'environ 3000 hommes, et elle est commandée par un général : un régiment de cavalerie y est attaché, ainsi qu'un train d'artillerie. On y remarque surtout plusieurs beaux régimens de cuirassiers, montés sur de superbes chevaux du Holstein. L'artillerie, qui suit les huit

---

FEUILLETON DU JOURNAL DES DEBATS.

Jeudi 30 *Juin* 1814.

THÉATRE FRANÇAIS.

Le Mariage de Figaro, avec les Divertissemens.

THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Montano et Stéphanie. *Adolphe et Clara*.

THÉATRE DE L'ODÉON.

La prem. de *l'Intrigue avant la Noce*, comédie en trois actes et en prose ; *la Leçon de Danse, la Comtesse d'Escarbagnas*.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Frosine, Le Château et la Chaumière, les Clefs de Paris.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Les Innocens, le Chaperon rouge, Jocrisse maître.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Le Chien de Montargis, M. de la Hure.

AMBIGU-COMIQUE.

La Folle Intrigue. *J'arrive à temps, les Suppléans*.

CIRQUE DE MM. FRANCONI.

Exercices d'équitation, *l'Entrée de Henri IV, la Paix*.

PLANS EN RELIEF, *Palais-Royal*, n°. 55.

Voyages au Simplon, aux Alpes, au Jura, au lac de Genève, etc. avec une collection des vues les plus intéressantes de la Suisse. Prix 2 fr.

PANSTÉRÉORAMA, *hors la barrière du Roule*.

On y voit les modèles en relief des villes de Paris, S. Pétersbourg, Londres, Constantinople, Rome, Lyon, Venise, Vienne, Rhodes.

TIVOLI.

Bal et fête champêtre ; expériences de physique par M. Castelli.

WAUXHALL (boulevard Saint Martin)

Bal champêtre. M. Gonnet fils exécutera les solos des contredanses.

VARIETES.

La Napoléone, ode par M. Charles Nodier.

Les hommes se plaisent dans le souvenir de leurs douleurs passées ; ils y trouvent des consolations pour leurs douleurs présentes, et des leçons pour leurs douleurs à venir. Il est rare même qu'au milieu des grandes émotions que donnent les grandes révolutions, il n'y ait pas une foule d'hommes prêts à instruire le public de la joie qu'ils éprouvent ou de la haine qu'ils ont trop long temps contenue. Une troisième classe d'écrivains se présente même alors dans la lice. Lorsque le crime règne, la vertu se cache, et n'a d'autre desir que d'échapper à ses regards ; au contraire, dès qu'il est abattu, il est peu de coupables qui ne cherchent à prouver qu'ils ont été honnêtes gens. Mais leur empressement les accuse, le cri public les flétrit, et leur punition commence même au milieu des récompenses qu'ils arrachent à ceux dont quelques mois auparavant ils eussent été les bourreaux. Ne nous étonnons donc pas de la multitude de poésies, de brochures, de justifications qu'on voit éclore chaque matin : elles prouvent le bonheur dont nous jouissons aujourd'hui autant que les souffrances qui nous accabloient hier ; elles sont l'expression de la haine de tout un peuple pour la tyrannie, et de la joie dont il s'enivroit en voyant tant de souverains illustres déposer les armes dans notre capitale, et y donner la paix à l'univers. Mais, parmi tant de poésies, il en est qui sont encore dignes de célébrer la vertu ; s'il est des ouvrages indignes d'attirer les regards, il en est qui méritent toute notre attention, et qui ne tomberont point dans l'oubli, non seulement parce qu'ils doivent servir à marquer une époque unique dans l'histoire, mais encore parce que les traits et le caractère de l'usurpateur y sont peints avec cette énergie que donne le vrai talent, animé par la haine du crime. Telle

culasses, se compose de 96 pièces et d'un nombre proportionné de caissons. La garnison de Hambourg, qui occupoit Ratzebourg et quelques positions sur l'Elbe, étoit composée de 40,000 hommes de troupes choisies lors de la retraite des armées françaises de la Saxe; elle a perdu par les combats et les maladies 11,000 hommes : un corps de 4000 Polonais, qui en faisoit partie, est retourné en Pologne; ainsi, il ne rentre en France de cette armée que 24,000 hommes effectifs.

FRANCE.

Paris, 29 *juin*.

S. A. R. Mgr le duc de Berry recevra demain jeudi à son audience de onze heures, MM. les chevaliers de Saint-Louis nommés par l'ordonnance du Roi insérée dans notre Numéro d'hier.

— Mgr le duc d'Orléans est arrivé hier d'Angleterre à Paris à neuf heures du soir. S. A. S. habite maintenant le Palais-Royal.

— M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, est nommé gouverneur de la 13e division militaire, qui comprend l'Alsace; M. le maréchal Oudinot, duc de Reggio, est est nommé gouverneur de la 2e division qui comprend la Lorraine; M. le lieutenant-général Decaen est nommé gouverneur de la 11e division, qui comprend le Bordelais.

— M. le maréchal-de-camp Grundler est nommé commandant d'armes de Paris, en remplacement de M. le lieutenant-général Ricard, nommé gouverneur de la 10e division militaire.

— M. Eugène de Sartiges, ancien officier de la marine royale, ci-devant sous-préfet de Gannat, est nommé préfet de la Haute-Loire.

— M. l'inspecteur aux revues, Barte, vient d'être nommé par S. M. à l'inspection de la 15e division militaire. Cet officier supérieur a été désigné par le ministre de la guerre pour être adjoint à S. Exc. M. le maréchal duc de Reggio, pour l'organisation des corps royaux des grenadiers et des chasseurs de France qui se forment en ce moment à Fontainebleau; il se rendra ensuite dans les 3e et 4e divisions militaires, où il doit remplir la même mission pour les corps d'infanterie et d'artillerie qui seront organisés dans ces deux divisions.

— M. le prince Eugène a quitté Paris pour se rendre à Munich.

— M. le cardinal Consalvi, ministre-secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, est de retour à Paris de la mission qu'il étoit allé remplir à Londres.

— Plusieurs évêques français, qui résidoient depuis bien des années en Angleterre, sont depuis quelques jours à Paris. On nomme parmi ces prélats, M. de la Laurencie, évêque non-démissionnaire de Nantes; M. de Bethisy, d'Uzès; M. de Caux, d'Aire; et M. de Vintimille, de Carcassonne. On croit que les autres évêques absens arriveront successivement : ces prélats sont au nombre de onze.

— M. le lieutenant-général comte de Sainte-Suzanne, pair de France, est un des chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommés par l'ordonnance du Roi que nous avons rapportée hier. Nous nous empressons de réparer cette omission.

— M. le lieutenant-général baron Clément de la Roncière, inspecteur-général de cavalerie, est parti pour remplir ses fonctions dans la 11e division militaire, et ensuite dans la ville de Saintes, qui fait partie de la 12e division.

— La princesse Borghèse n'est restée que quelques jours à l'île d'Elbe; elle en est partie pour Naples.

— Dimanche dernier, le Roi a signé le contrat de mariage de M. le baron de Noëlgirard, colonel, officier de la Légion-d'Honneur, avec Mad. la comtesse veuve de Bernterode, fille de M. l'ordonnateur des guerres Giroust.

— Lundi 27, MM. les gentilshommes volontaires de la légion de Damas, infanterie et cavalerie, ayant à leur tête leur ancien colonel, M. le comte Etienne de Damas, ont été admis à l'audience du Roi. S. M. les a accueillis avec sa bonté ordinaire, et a bien voulu leur dire les choses les plus flatteuses sur leur valeur et leur dévouement à la cause et à celle de son auguste famille. S. M. a daigné leur accorder la décoration du lis.

— Vendredi, 1er juillet, la classe d'histoire et de littérature anciennes tiendra sa séance publique annuelle.

— La députation des chefs d'institution de Paris a été présentée au Roi le 21 juin. C'est M. Fleurizelle, leur doyen, qui a porté la parole. S. M. a répondu : « J'agrée » les sentimens des chefs d'institution; ils peuvent compter » sur mes soins. » Le Roi a permis aux chefs d'institution de porter la décoration du Lis.

— Pendant la cérémonie de la revue navale qui a eu lieu le 23 à Portsmouth, S. A. R. le prince Régent a fait appeler à bord de *l'Imprenable* sir James Wylie, chirurgien de l'Empereur de Russie, et l'a immédiatement créé baronet du Royaume-Uni sur le pont de *l'Imprenable* et en présence des souverains alliés. Il paroît que cet honneur a été conféré à sir James Wylie à la demande de l'Empereur Alexandre, en considération des services qu'il a rendus à S. M. et à ses sujets. Sir James Wylie est né dans le comté de Perth en Ecosse, et a consacré les vingt-cinq dernières années de sa vie au service de la Russie, en qualité de médecin des armées.

— Nous avons reçu les journaux anglais du 25. Rien de nouveau.

— Le service d'actions de grâces pour le retour de la paix que l'Eglise réformée et celle de la confession d'Augsbourg ont célébré hier dans cette capitale, a été en même temps un service expiatoire pour les grands crimes de la révolution, et en particulier pour celui du 21 janvier. M. Marron et M. Monod, dans les temples de la rue Saint-Antoine et de la rue Saint-Honoré, et M. Goepp dans celui de la rue des Billettes, ont fait contraster les bienfaits que, sous les auspices de la paix, nous promet le règne de Louis-le-Désiré, avec toutes les horreurs et toutes les calamités qui n'ont que trop long-temps pesé sur la France et sur l'Europe.

— Parmi les pamphlets qui ont paru depuis deux mois, il en est un dont l'idée est assez ingénieuse, et qui a eu du succès; il est intitulé : *Oraison funèbre de Buonaparte, par une société de gens de lettres*. C'est un centon de phrases extraites des complimens les plus exagérés et des adresses les plus adulatrices : aussi a-t-on dit plaisamment que la pré-

---

est l'ode sur la chute du tyran, que l'auteur traça dans le fond du cachot où les satellites de Buonaparte l'avoient fait jeter. Libre dans les fers, il osoit élever une voix indépendante et fière : ce n'étoient point ses douleurs, c'étoient les douleurs de la France qu'il plaignoit, c'étoit son souverain légitime qu'il rappeloit avec courage, avec enthousiasme lorsque la mort devoit être le seul prix de ses services. Mais déjà la Providence ramenoit au milieu de sa grande famille cet indulgent monarque dont l'aspect devoit éteindre toutes les haines, faire cesser toutes les persécutions, et combler les vœux de tous les bons français. Ceux de l'auteur furent comblés, et son ode attesta à la fois son courage, sa fidélité et son talent. Ces traits de dévouement, consacrés par une belle poésie, ne sont point aussi rares qu'on pourroit le croire; il en est un surtout dont l'audace excita dans le temps l'étonnement de la capitale, et qui mérite d'être rappelé dans un moment où notre auguste souverain a besoin de connoître ses véritables serviteurs. Je veux parler de l'ode intitulée la *Napoléone*, composée en février 1802, et qui valut de si terribles persécutions à son auteur, M. Nodier. Je sais toutes les difficultés de la tâche qui m'est imposée. Il y a peu de temps que M. Nodier étoit mon juge dans ce Journal, et je ne doute pas qu'il n'ait toujours cru mettre une grande justice dans ses jugemens, quoique certainement il n'y ait pas toujours mis de l'indulgence. Telles sont les difficultés qui se présentent. Après les avoir avouées franchement, j'espère qu'on me permettra de les franchir sans m'en inquiéter davantage, et voici pourquoi. Si j'avois eu à parler de M. Nodier sous le rapport de son mérite littéraire, j'avoue que mon embarras eût été beaucoup plus grand; mais je veux moins m'occuper de son ode que de ses malheurs et du caractère qu'il a développé dans les temps les plus orageux de cette dernière révolution.

Il faut que les étrangers, il faut que notre souverain connoissent les âmes pures qui osoient rester fidèles aux fils de saint Louis et de Henri IV. Les persécutions, la mort même qui attendoient ces hommes, ne pouvoient les effrayer; ils aimoient le Roi pour le Roi, la patrie pour la patrie; on ne peut rien ajouter à cet éloge, si ce n'est que leur nombre n'est point aussi petit que la tyrannie cherchoit à le faire croire.

La *Napoléone* peut être regardée comme la première atteinte portée par un homme de lettres à Buonaparte vainqueur, à Buonaparte tout-puissant. C'est à l'époque où la France, épuisée par les convulsions politiques, tomboit toute entière dans les fers du tyran, et osoit à peine donner un regret à son ancien bonheur; qu'on entendit un poète qui s'écrioit avec l'accent mâle de l'indignation :

Vendue au tyran qui l'opprime,
Qu'une tourbe docile implore le mépris!
Exempt de la faveur du crime,
Je marche sans contrainte, et n'attends point de prix,
On ne me verra pas mendier l'esclavage,
Et payer d'un coupable hommage,
Une lâche célébrité.
Quand le peuple gémit sur sa chaîne nouvelle,
Je m'indigne du joug, et mon âme fidèle
Respire encor la liberté.

Il vient, cet étranger perfide,
Insolemment s'asseoir au dessus de nos lois;
Lâche héritier du parricide,
Il dispute aux bourreaux la dépouille des rois.
Sycophante vomi des murs d'Alexandrie,
Pour l'opprobre de la patrie
Et pour le deuil de l'univers,
Nos vaisseaux et nos ports accueillent le transfuge;
De la France abusée il reçoit un refuge,
Et la France en reçoit des fers.

mière édition de cet ouvrage étoit dans le *Moniteur*. Mais plus cet écrit a été lu, plus il importe de redresser une erreur qui se trouve dès les premières lignes, et qui transforme un vœu généreux de M. Treneuil en une vile et basse flatterie. Dans sa préface de la première édition d'*Amélie*, ou *l'Héroïsme de la Piété fraternelle* (1808), après avoir rappelé tous les sujets touchans et pathétiques que les malheurs et les crimes de la révolution offrent à l'inspiration des Muses françaises, et qu'il a traitées lui-même, tels que *la Violation des tombes de Saint-Denis*, *l'Oratoire funèbre de la barrière du Trône*, *l'Orpheline du Temple*, *la Nuit du 20 janvier*, *la Captivité de Pie VI*, il souhaite, se défiant modestement de ses propres chants, qu'il *s'élève des voix généreuses* qui puissent *célébrer* CES *sujets éminemment poétiques et nationaux*. Dans l'*Oraison funèbre*, on a substitué le pronom LES au pronom démonstratif CES, ce qui dénature le sens de la phrase, et fait croire que les *sujets éminemment poétiques et nationaux* sont tout à fait différens, et se rapportent à une toute autre époque et à une autre personne que ceux qui sont si clairement indiqués par M. Treneuil. C'est du consentement de l'éditeur de l'Oraison funèbre que nous relevons cette erreur, qu'il a lui-même avouée et reconnue.

— On vient de mettre en vente chez le Normant l'*Examen de la Campagne de Buonaparte en Italie dans les années 1796 et 1797*; par un témoin oculaire; publié par M. Peltier Un vol. in-8°. Prix: 4 fr. et 5 fr. par la poste. On dévoile dans cet ouvrage la conduite pleine de duplicité de Buonaparte. On le voit, plein de jactance, ivre de ses succès, les exagérant avec impudeur, parlant de ses ennemis avec un profond mépris, faisant des proclamations mensongères, et ne tenant jamais aucune des promesses qu'il a faites; prodiguant le sang de ses soldats sans utilité. On y trouve une foule d'anecdotes très curieuses.

— Il paroît une troisième édition d'une brochure qui a eu beaucoup de succès; c'est *la Régence à Blois*, ou *les derniers momens du gouvernement impérial* (1). Cette nouvelle édition est augmentée de nouveaux détails et de plusieurs pièces très intéressantes.

— On a publié depuis quelques jours une nouvelle édition des *Adieux de Buonaparte*; par M. Michaud, de l'Académie française (2). Cet ouvrage est un plaidoyer en faveur de la maison de Bourbon, adressé en 1800 à l'Europe, à la France et à Buonaparte.

Administration générale des Postes aux lettres.

Le public est prévenu qu'il est indispensable d'affranchir les lettres pour tous les États du continent et pour tous les pays d'outre-mer ci-après désignés; savoir:

Pour Vienne et toute l'Autriche (haute et basse), Grats et la Styrie, Clagenfurt et la Carinthie, Laubach et la Carniole, Trieste, Fiume et l'Istrie, Prague et la Bohême, Olmuts et la Moravie, Troppau et la Silésie autrichienne, Presbourg et la Hongrie, Carlowitz et l'Esclavonie, Hermanstadt et la Transylvanie, Carlstadt et la Croatie, Léopold, ou Lemberg, et toute la Pologne autrichienne, les villes de Trente et de Brixen, Zara et la Dalmatie, Udine et tout le Frioul, Raguse, les Etats Vénitiens et autres au delà de l'Adige.

Pour Cagliari et l'île de Sardaigne, l'île de Malte et celle de Goze, les îles de Corfou, de Céfalonie, de Zante et de Sainte-Maure, etc.;

Pour les îles de Candie, de Négrepont, et de tout l'Archipel; Alexandrie, le Caire et l'Égypte, les royaumes d'Alger, de Maroc, de Tripoli et de Tunis.

Pour Constantinople, Smyrne, Alep, les Echelles du Levant, et toute la Turquie d'Europe et d'Asie, et la Morée.

Pour les Indes, les Etats-Unis d'Amérique, et toutes les colonies, tant françaises qu'étrangères.

Pour l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, ainsi que pour les îles Gersey, de Guernesey et d'Aubigny.

Dans le cas où l'on auroit omis d'affranchir des lettres destinées pour quelques uns de ces pays ou États, on peut, dans les départemens, se présenter, pendant quelque temps, pour en acquitter le port, aux bureaux où les lettres auront été déposées, et à Paris, au bureau général du départ; autrement, l'administration ne pouvant les faire expédier à leur destination, sera forcée de les laisser en rebut.

Le ministre d'Etat directeur-général des postes, FERRAND.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS.

(Présidence de M. LAISNÉ.)

Séance du 29 juin 1814.

La séance est ouverte à une heure.

Nota. Nous avons omis de dire que la commission des pétitions a sursis à statuer sur la réclamation de M Petersen, député du département du Mont-Tonnerre, parce qu'il n'a pas encore fourni de pièces justificatives.

Après la lecture du procès-verbal, M. Emeric-David monte à la tribune, et se plaint d'une légère erreur de rédaction. La commission, dit-il, n'a pas proposé l'exclusion de tels et tels membres; elle a proposé seulement de déclarer que tel ne peut être maintenu membre de la Chambre des Députés.

Le procès-verbal est adopté avec cette correction.

M. de Saux: Conformément à la charte constitutionnelle, je demande avec quatre de mes collègues, dont les noms seront insérés au procès-verbal, que la Chambre se forme en comité secret avant de passer à l'ordre du jour.

Plusieurs voix: Pourquoi le comité secret? Où sont les cinq membres? Qu'ils paroissent donc à la tribune!

M. Dumolard: Je demande l'exécution du règlement sur cette difficulté; il faut que préalablement on donne les noms des cinq membres.

Une grande agitation règne dans la salle. Plusieurs membres demandent à la fois la parole, et ne peuvent parvenir à se faire entendre.

M. de Saux: Les membres qui appuient ma proposition, sont Messieurs....

Il est interrompu par plusieurs voix qui s'écrient: qu'ils montent à la tribune! MM. Chérrier, Poyféré, Maine de Biran, Goulard, Dufougerais et Marquis se groupent auprès de M. de Saux. Le président réclame le silence, et annonce qu'aux termes de la charte constitutionnelle, cinq membres demandant le comité secret, les tribunes doivent être évacuées.

L'agitation continue. Un membre demande la parole avant que l'on passe à l'ordre du jour. Un autre demande que le comité secret soit renvoyé à deux heures, et qu'en attendant la séance reste publique. Plusieurs voix demandent l'ordre du jour. M. Dumolard insiste pour obtenir la parole.

Le président: La formation du comité secret est demandée

---

(1) Prix 1 fr. 25 c.
A Paris, chez Fantin, quai des Augustins, n°. 55;
Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8.

(2) Un vol. in-18. Prix: 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.
A Paris, chez Michaud, libraire, rue des Bons-Enfans, n°. 34;
Et chez le Normant.

On s'aperçoit, en lisant ces strophes, que l'auteur étoit jeune et plein d'enthousiasme lorsqu'il les composa. Je ne sais ce qu'il pense de son ode aujourd'hui que son talent a acquis plus de maturité, et qu'un goût plus sûr régleroit sans doute les élans de sa verve; mais peut-être en voulant faire mieux, ne feroit pas aussi bien. Au reste, je l'ai promis, je ne dirai rien de cet ouvrage sous le rapport de son mérite politique: c'est au public à le juger; et il renferme de trop grandes beautés pour que l'auteur puisse craindre ce jugement. Je ne puis résister au plaisir d'en citer encore une strophe, la plus belle, selon moi, où M. Nodier sembloit prédire les désastres et la chute de l'usurpateur. Il s'adresse à Buonaparte:

En vain la crainte et la bassesse
D'un immense *avenir* ont flatté ton orgueil.
Le tyran meurt; le charme cesse;
La vérité s'arrête au pied de son cercueil.
Debout dans l'*avenir* la justice t'appelle;
Ta vie apparoit devant elle,
Veuve de ses illusions
Les cris des opprimés tonnent sur ta poussière,
Et ton nom est voué par la nature entière
A la haine des nations.

Le troisième et le quatrième vers sont beaux; cependant ils rappellent les deux vers sublimes de Jean-Baptiste:

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Mais il étoit aussi hardi que poétique de faire retentir, en présence du tyran heureux, le cri des opprimés qui devoit tonner un jour sur sa poussière, et que, par une permission merveilleuse de la Providence, il a entendu en tombant sur les débris de son trône usurpé. Il est facile de concevoir combien l'énergie de cette ode dut irriter un homme accoutumé à ne voir que des hommes humiliés devant lui. L'auteur fut jeté dans le fond des cachots où il gémit pendant plusieurs années. Un désaveu formel auroit pu le sauver, mais son interrogatoire atteste qu'il avoua courageusement son ouvrage, et qu'il ne démentit pas un instant cet acte de fermeté. Exilé de Paris, abandonné de ses amis, errant par toute la France, et cherchant à exciter quelques mouvemens en faveur des Bourbons, il fut poursuivi par le gouvernement jusque dans une chartreuse de Suisse où il avoit cherché un asile, où il espéroit trouver le repos, et d'où la tyrannie l'arracha. Sans doute il est beau, il est doux d'avoir souffert ainsi pour la cause de son Roi; mais combien peu de ces sujets fidèles ont survécu à tant de souffrances! Combien peu ont vu la révolution surprenante qui vient de s'opérer, cette révolution où il n'y a pas eu une seule vengeance, et où l'oubli du passé garantit le bonheur de l'avenir!

L. AIMÉ-MARTIN.

BEAUX-ARTS.

On peut dire que jusqu'à ce moment il n'a pas paru un seul portrait du Roi qui présente une ressemblance satisfaisante. Les amateurs apprendront donc avec plaisir que M. Bouillon, ayant obtenu la permission d'assister quelquefois au déjeûner de S. M., vient de faire paroître une *eau-forte* (1) où l'on retrouve enfin les traits de notre auguste monarque rendus avec noblesse et vérité. Cette gravure, si précieuse sous ce rapport, ne l'est pas moins sous celui du travail de la pointe, dans lequel on sait que M. Bouillon est inimitable. C'est ainsi qu'il a traité la collection du *Musée des Antiques*, production

---

(1) Prix: 4 fr., et avec la lettre blanche, 6 fr.
A Paris, chez Bance aîné, rue Saint-Denis; H. Nicolle, rue de Seine, n°. 12; chez le Normant, et chez tous les marchands de nouveautés.

par cinq membres. La charte constitutionnelle me défend désormais d'accorder la parole en séance publique : vous parlerez, si vous voulez, en comité secret.

Les huissiers font sortir des tribunes un auditoire très nombreux, parmi lequel on remarquoit plusieurs officiers anglais, et beaucoup de dames.

La séance redevient publique à deux heures.

M. Laur monte à la tribune, et développe sa proposition relative à la fixation des contributions directes et indirectes, et à l'estimation des produits territoriaux, département par département. Il se plaint des vices de répartition des contributions actuellement existantes. Tel département, dit-il, ne paye que le 10e de ses produits, tel autre s'épuise pour en payer le 5e. L'égalité de répartition est la première règle en matière de charges publiques. Il demande aussi que l'on prévoie le cas où le gouvernement seroit forcé d'avoir recours à des impositions extraordinaires, et qu'en aucun cas ces taxes ne puissent dépasser le 5e du produit, frais de perception et centimes additionnels compris. Il importe, dit l'orateur, que le tableau nous soit présenté département par département, et non point tantôt par division, tantôt par région, comme on l'a fait dans les derniers temps, plutôt pour rendre impossible la vérification des assertions qu'on hasardoit devant nous, que pour nous en faire connoître l'exactitude. Dans les circonstances où le dernier usurpateur qui a occupé le trône laisse le Royaume en proie à tant de malheurs causés par une guerre étrangère; où tout prescrit le devoir des réformes et d'une sévère économie, le Roi se montrera digne de la tâche qui lui est imposée. Si Louis XII a mérité le nom de Père du Peuple après avoir supprimé des impôts que des guerres entreprises par son prédécesseur l'avoient forcé d'établir, quelles bénédictions n'attirera pas sur la tête de Louis-le-Desiré la diminution des impôts énormes qui pèsent sur la France!

M. Laborde demande la parole pour l'ajournement. Il trouve une connexité frappante entre cette proposition et celle qui a été faite hier par M. Dumolard. D'ailleurs, il convient d'attendre que le Roi ait fait présenter le budjet. Plusieurs voix s'écrient que la proposition est appuyée; d'autres demandent l'ajournement. Ce dernier parti est adopté à une forte majorité.

M. Dumolard : La charte constitutionnelle déclare que la puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des Pairs et celle des Députés. Cette disposition est le rempart de nos libertés; mais l'influence des noms n'est pas chimérique; elle se rattache aux idées qui font naître les institutions et les perpétuent. Nous ne sommes ni ces Etats-Généraux qui étoient réduits à présenter des doléances au monarque, ni ces assemblées révolutionnaires livrées à tous les désordres, ni enfin ce sénat, involontaire complice de la dernière tyrannie, non plus que ce corps législatif muet et comprimé, à qui on ôtoit jusqu'au droit de se plaindre.

Cherchons une loi qui exprime la dénomination et la nature de nos pouvoirs, nos attributions et leurs limites, un nom qui dise à la nation comme aux deux Chambres, que, dans tous leurs rapports, les Pairs et les Députés agiront à la fois en hommes libres et en sujets fidèles. Ce nom, Messieurs, se rattache au berceau de la monarchie sous les deux premières races, lorsque les Francs de toutes les classes étoient assemblés en parlement.

L'orateur trace avec détails toutes les vicissitudes que l'institution des parlemens a subies jusqu'à l'époque où ce n'a plus été qu'un corps de judicature qui exerçoit encore de grands pouvoirs, et que la révolution a détruit. Il cite l'exemple de l'Angleterre, où toutes les libertés sont si sagement balancées et garanties. Pourquoi rejeter ce mot parce qu'il sembleroit étranger? Les institutions libérales et généreuses, comme les grands hommes, ne sont-ils pas le patrimoine commun de toutes les nations? Ainsi Newton et Montesquieu ne sont plus ni Anglais ni Français : ils appartiennent au Monde entier. Trop heureuse la France si, dans des jours d'orage, elle se fût empressée d'adopter une constitution imitée de celle de l'Angleterre! Nous avons payé nos erreurs assez cher. Grâces soient rendues au prince éclairé qui vient dans l'intérêt de son peuple unir les monumens vénérables de la monarchie aux droits imprescriptibles de la nature et de la raison!

Plusieurs membres appuient la proposition; d'autres réclament l'ajournement.

M. Laborde : Je demande l'ajournement pour quatre motifs. (Bruit.) La matière est trop importante; nous ne pouvons prendre une telle initiative. La dénomination de Corps-Législatif est invariablement fixée par la charte constitutionnelle.

M. Chabaud-Latour : Je demande l'exécution du règlement. Il faut distinguer deux choses, la proposition et la discussion. La proposition doit se faire en séance publique; elle a été faite : tout ce qui reste à faire, est d'abord de demander à l'assemblée si quelqu'un des membres appuie la proposition, et je l'appuie; ensuite il sera question de savoir si l'assemblée doit prendre la proposition en considération. Je demande que le règlement soit exécuté. Sous prétexte de demander l'ajournement, on n'useroit pas d'un droit qui est garanti par la charte constitutionnelle.

Le président met aux voix la question de savoir si l'assemblée prend en considération la proposition de M. Dumolard. L'affirmative est décidée à une forte majorité.

On demande ensuite l'impression. Malgré la réclamation contraire, l'impression est mise aux voix et adoptée.

Le président annonce que l'on s'occupera demain dans les bureaux du réglement qui a été présenté hier par le ministre de l'intérieur. En conséquence, MM. les députés se réuniront à onze heures dans leurs bureaux, et la séance publique n'aura lieu qu'à une heure.

L'ordre du jour sera la proposition de M. Durbach, relative à la liberté de la presse.

La séance est levée à trois heures et demie.

Erratum. — C'est M. le comte Tannegui *Leveneur*, et non *Leverreur*, comme on l'a imprimé, qui a fait hier à la Chambre des Députés la proposition relative à la célébration d'une fête annuelle et expiatoire, le 21 janvier, en l'honneur de Louis XVI et des autres royales victimes de la révolution. Il a demandé, non qu'aucun orateur sacré ou profane ne puisse être présent à la cérémonie, mais *ne puisse y prononcer* un discours.

Cours de la Bourse, *du* 29 *juin.*

Cinq p^{c} cent, J. du 22 mars 1814. — 65f 64f 80c 75c 90c 64f 80c 85c 70c 80c 65f 64f 90c

Idem, jouiss. du 22 septembre 1814. — 62f 25c

Actions de la de Fr., J. du 1er janvier — 1075f 1072f 50c 1075f

---

unique dans les fastes de la gravure, et qu'on peut considérer comme un monument vraiment national.

Nous saisissons cette occasion pour prévenir MM. les souscripteurs de cet ouvrage, que son auteur n'a pas cessé un seul instant d'y travailler, de manière que, bien que la publication en ait été suspendue par l'effet des circonstances, il n'y aura point eu réellement d'interruption, puisqu'ils recevront à la fois plusieurs livraisons. — Les deux premières qui doivent paroître contiendront tout le chœur des Muses, l'Apollon *Musagète*, et les deux statues si rares et si curieuses de Germanicus et de Caïus-Caligula. Ces figures continueront d'être accompagnées de savantes notices rédigées par l'auteur du *Tableau historique de Paris, etc.*

Deux ouvrages fort curieux du célèbre *Zumbo*, sont actuellement exposés et se voient tous les jours depuis onze heures jusqu'à sept, au Palais-Royal, galeries des Bons-Enfans, n°. 137.

Prix de l'entrée : 2 fr.

Zumbo, né à Syracuse en 1656, et mort à Paris en 1701, excelloit à modeler en cire. Il exécuta de cette manière un grand nombre de pièces d'anatomie. Les deux morceaux, d'un autre genre, que nous annonçons, prouvent qu'il n'étoit pas non plus étranger à l'art, considéré sous le rapport pittoresque. L'un représente *l'Adoration des Bergers*, et l'autre *la Descente de Croix* : tous deux sont très authentiques et d'une belle conservation. Zumbo les avoit exécutés pour la France : ils ont été célébrés par la plupart des auteurs qui ont écrit sur les arts dans le siècle dernier. De Piles en fait une description toute pleine d'éloges à la suite de son Cours de Peinture. Ces ouvrages sont en effet fort jolis en eux-mêmes, et supérieurs, sans aucune comparaison, par la correction du dessin, l'expression et le caractère des figures, la disposition du sujet et la finesse de l'exécution, à ce qu'on connoît du même genre. Dans le premier, Zumbo semble le Gérard Dow de la sculpture; et, dans le second, son style s'élève au-dessus du Gérard-Dow. La figure du Christ est singulièrement belle de tous points. On ne peut rien de plus vrai, de plus finement travaillé que la tête du Joseph d'Arimathie; celles des saintes femmes sont d'un fort beau caractère; on y retrouve quelque chose de l'élégance et du grandiose de l'école florentine. Toutes ces figures qui n'ont, il est vrai, qu'environ douze pouces de haut, sont coloriées, sans que cela ait rien de désagréable. Zumbo employoit avec une adresse difficile à concevoir des cires dont la couleur, fondue dans la pâte, étoit par là à-peu-près inaltérable, mais avec lesquelles il semble qu'il n'étoit pas possible de rendre les nuances des carnations ainsi qu'il l'a fait dans ces deux ouvrages, qu'on ne doit point confondre avec les curiosités vulgaires dont Paris et le Palais-Royal abondent.
